HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/selections15npnp

Contents.

(88) I
4073

Les Origines du Germanisme
II, III, IV ..... A. Geffroy

Journées de Voyage en Syrie
III, ... E. M. de Vogüé

La Papauté, la Socialisme, et la
Démocratie. III ..... A. Leroy-Beaulieu

Études d'Histoire Israélite I, II, III
..... Ernest Renan

Les Assemblées du Clergé en France
..... A. Maury

L'Empire des Tsars et les Russes
VII, X ..... A. Leroy-Beaulieu

Examen de Conscience Philosophique
..... Ernest Renan

La Critique dans la Vie de Jésus
..... J. H. Didon

La Bible et l'Archéologie --

— — — — — Jules Soury

Des Provinciales de Pascal --

— — — — — Ernest Havet

La Maladie de l'Idéal [Amiel]

— — — — — E. Caro

La Moralité dans l'Art --

— — — — — Constant Martha

Physiologie de la Voix — — Émile Blanchard

Les Démoniaques d'autrefois -- Charles Richet

Les Démoniaques d'Aujourd'hui -- Charles Richet

Les Hallucinations Véridiques — Fr. Paulhan

La Psychologie Expérimentale -- Alfred Binet.

révolutionnaire, et qui semble ouvrir aux observateurs un vaste champ de recherches dans des régions encore peu explorées de la physique biologique.

Tout reste à faire dans ce vaste sujet des colorations animales que nous venons d'effleurer; l'étude chimique et physique des pigmens, les conditions qui en règlent l'apparition, l'intensité, les variations sous certaines influences, l'avortement chez l'albinos, le développement exagéré chez les animaux atteints de *mélanisme*, tout cela a été fort peu étudié jusqu'à ce jour, et en France moins qu'ailleurs. A la vérité, deux hommes de génie, au commencement du siècle, avaient donné en France à l'anatomie une double impulsion dont s'est ressenti le monde entier; l'un s'appelait Cuvier, l'autre était simple professeur particulier d'anatomie à l'Hospice d'Humanité, c'était le nom de l'Hôtel-Dieu en l'an x, quand on releva sur les marches du perron Bichat mortellement atteint. Quoiqu'il ne fût point professeur de l'état, les consuls firent placer dans l'amphithéâtre témoin de ses leçons une inscription à son honneur qui se voit encore. Après quelques années, le souvenir de Bichat se perdait dans les rayons de la gloire officielle de Cuvier au comble des honneurs, grand-maître de l'Université, familier des Tuileries: et cependant Bichat, lui aussi, avait fondé une science, l'*anatomie générale*, sortie tout entière de son génie, comme l'*anatomie comparée* de celui de Cuvier. La dernière n'étudie que les formes intérieures des animaux, la disposition des organes: l'autre, serrant de plus près le problème, ne s'inquiète plus du nombre ou de l'agencement des parties du corps, elle cherche à en pénétrer la structure intime pour y surprendre le secret même de la vie. Nul doute que, si Bichat, comme Cuvier, avait eu le temps de former autour de lui une génération de disciples, beaucoup de points, cette intéressante question des pigments entre autres, auraient été étudiés en France avec l'attention qu'ils méritent; au moins nous n'aurions pas été dépassés dans cet ordre d'études. Pendant que l'anatomie générale était délaissée par Cuvier, presque répudiée par son entourage, l'Allemagne, avec un sentiment très juste du lien qui rattache cette science à la physiologie, s'y jetait résolûment avec l'aide du microscope. L'anatomie comparée, base utile de la zoologie, continue de tenir une place honorable dans les universités d'outre-Rhin: mais l'anatomie générale, pierre angulaire de la science de la vie, est partout enseignée sous différens noms : elle a ses revues spéciales, ses livres classiques, tandis que la patrie de Bichat n'a pas même une chaire pour l'enseignement de la science qu'il a fondée!

GEORGE POUCHET.

LES

ORIGINES DU GERMANISME

II.

LA GERMANIE DE TACITE. — LA RELIGION ODINIQUE SELON LES ROMAINS (1).

On pourrait dire de la première page du livre de Tacite qu'elle est épique, si elle n'offrait, en même temps que l'étendue et l'élévation du regard, un caractère de précision presque scientifique. En quelques lignes, il décrit d'abord la vaste contrée occupée par les Germains, après quoi il s'explique immédiatement sur ce qu'il pense de leur première origine, et dit leurs éponymes religieux, leurs plus antiques héros, leurs dieux, leurs légendes nationales. Quelle autre méthode suivrait de nos jours l'historien le plus familier avec les procédés de la critique moderne? Il invoquerait ce que nous appelons la science ethnographique, la philologie et la mythologie comparées. D'instinct et sans longue recherche, Tacite a deviné et pratiqué nos méthodes. Il a vu du premier coup d'œil que, dans l'histoire primitive des grands peuples, les deux questions de la descendance ethnique et des origines religieuses sont connexes. La religion des Germains l'a visiblement préoccupé. Rome n'avait encore rencontré devant elle que des religions vieillies dont elle avait eu le tort d'adopter docilement les superstitions corruptrices; elle se trouvait cette fois en présence d'un dogme ardent et jeune qui poussait des peuples nombreux à la conquête. Tacite

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1871.

comprit tout au moins qu'il y avait là, chez l'ennemi, une force considérable, non moins puissante que les institutions politiques à donner la victoire. Ses lumières sur de tels problèmes sont toutefois nécessairement bornées; la science antique était, pour ainsi dire, trop près de ces difficultés pour les embrasser du regard, les mesurer et les pénétrer; il lui manquait la variété de connaissances et l'expérience multiple que nous avons acquises. Ce que nous dit Tacite sur la religion des Germains n'en est pas moins précieux pour nous, parce que sur cette même religion, dont les origines et les plus anciens dogmes nous sont inconnus, nous avons cependant des informations ultérieures. Ces informations et les commentaires de l'historien romain se prêtent un mutuel appui, et de tels rapprochemens font jaillir quelquefois une lumière inattendue. En groupant avec soin mille antiques souvenirs qui survivent encore aujourd'hui dans la langue et dans les traditions populaires de l'Allemagne, en interrogeant les chroniques du moyen âge, particulièrement les sagas scandinaves, en compulsant les lois rédigées après l'invasion pour les peuples d'origine germanique établis dans l'empire, — en relisant surtout les vieilles poésies comprises dans le double recueil des Eddas, nous obtenons sur l'ancienne religion des Germains une série de notions incohérentes sans doute, de temps et de lieux trop divers, mais qui remontent, au moins par des inductions légitimes, jusqu'à des jours assez voisins de celui de Tacite, et qu'il serait fort intéressant de pouvoir faire concorder avec les assertions de l'historien.

L'interprétation du texte de Tacite, souvent fort difficile, est préparée par de nombreux travaux que nous devons en partie aux Allemands. Jacques Grimm et après lui ses nombreux élèves, avec le secours d'une érudition très étendue et très variée, d'une philologie subtile, ont recueilli chez tous les peuples de la race indo-européenne mille indices épars, fragmens brisés du vaste ensemble qu'avait formé la mythologie germanique. Qu'ils n'ouvrent pas des livres tels que la *Deutsche Mythologie* ou les *Deutsche Rechtsalterthümer*, ceux qui veulent mesurer prudemment l'essor de leur imagination dans le champ des conjectures et le temps même qu'ils entendent donner à de telles excursions. Avec ses souvenirs sans fin, du nord au sud, de l'occident à l'orient, à travers toutes les civilisations et tous les idiomes, Grimm vous entraîne. Cette lecture, hérissée de textes venus des quatre coins de l'horizon et de tous les siècles, paraît aride d'abord, et produit ensuite une sorte d'enivrement : on s'y oublie pendant des heures. Retire-t-on de là finalement, en un sujet si complexe, une instruction toujours bien précise? Nous n'oserions en vérité l'affirmer. On en sort du moins avec

un esprit plus ouvert, plus attentif aux analogies, aux infiltrations secrètes, aux intimes concordances des traditions et des langues diverses. Des vues nouvelles et inattendues se sont montrées, parmi lesquelles le lecteur, s'il ne s'arrête pas à l'une d'elles, trouve quelquefois les indices d'une solution qui lui sera propre. La science allemande est intempérante; on a le droit de l'en blâmer, sans oublier toutefois que, si les visées en sont ambitieuses et lointaines, alors même qu'au point d'arrivée on regrette quelque déception, elle a d'ordinaire singulièrement varié et fécondé la route. Jacques Grimm n'en est pas moins admirable dans ces deux livres et dans sa *Grammaire*, où il reconstruit tout le système des langues indo-européennes. Il a donné la philologie pour guide à la mythologie comparée; la rigueur scientifique s'introduira dans ces belles études à mesure que s'affermira et s'étendra notre connaissance des langues et des littératures orientales. On peut s'en convaincre déjà en lisant les travaux plus récens de M. Max Müller en Angleterre; il semble avoir emprunté au génie de la grande nation par lui adoptée comme seconde patrie une précision de vues et de langage trop souvent refusée à ses anciens compatriotes (1). L'influence de la France dans ces hautes études ne fera pas défaut non plus, et le pays d'Eugène Burnouf, ce philologue de génie, voit se continuer une école qui a déjà produit des travaux marqués au coin de la plus saine critique et de la meilleure érudition.

I.

Il s'en faut de beaucoup assurément que les informations de Tacite sur la religion des Germains soient satisfaisantes. Divers motifs l'empêchent d'avoir une vue nette à ce sujet; le plus grave est son attachement au culte traditionnel de Rome. Qu'on relise, au quatrième livre de ses *Histoires*, la page célèbre où il raconte le rétablissement du Capitole par Vespasien. Nulle part n'est plus visible le respect du patriote romain pour le droit pontifical et le droit augural, pour les cérémonies du culte réservé aux dieux tutélaires de l'empire. Au prix de ce culte seulement, suivant la doctrine transmise par les aïeux, la protection de ces dieux pourra être acquise. Tacite n'accepte plus sans doute avec une entière sécurité de croyance les vieilles légendes concernant Jupiter, Mars, Hercule et Junon ; ses attaches avec l'école stoïcienne l'ont initié aux maximes d'une morale universelle. Malgré tout cependant, il prend au pied de la lettre et les prescriptions du contrat qui, suivant les idées du

(1) Voyez *la Science du langage*, traduite par MM. Harris et G. Perrot; 3 vol., 1867.

paganisme romain, lie ensemble les hommes et la divinité jalouse, et tout ce que signifie dans l'antiquité le terme quasi légal de *religion*. Si l'impiété des hommes leur a fait négliger l'accomplissement de ce qu'ils devaient aux dieux, de quel droit se plaignent-ils en voyant se retirer d'eux la faveur céleste? Il faut se mettre en règle avec le ciel et s'y tenir, sans vouloir frauder : voilà ce que proclame le croyant. Il faut faire trêve aux crimes et aux vices qui offensent les immortels : voilà ce qu'ajoute l'honnête homme. C'est le langage de Tacite; le cercle où s'enferment ses opinions religieuses est étroitement circonscrit; comment l'entière intelligence d'un culte barbare y trouverait-elle place?

Un second motif d'obscurité dans les témoignages de Tacite concernant les divinités germaniques, c'est que perpétuellement il prétend les identifier avec ses propres dieux, que seuls il conçoit. On le voit entraîné de la sorte aux analogies les plus factices, et il devient pour nous très difficile de reconnaître sous ces transformations arbitraires quelques traits de réalité historique. Ce n'est pas une raison pour désespérer d'en retrouver aucun. Il est possible au contraire, en invoquant des informations de diverse nature et de divers âges que l'induction fécondera, de distinguer à la fois deux choses, à savoir quel système religieux, en partie connu d'ailleurs, Tacite rencontrait devant lui, et en second lieu à quels traits de ce système répondaient ses assimilations.

Le principal dieu germanique, suivant l'historien romain, celui auquel les Germains ont voué un culte suprême, c'est Mercure. « Ils lui doivent à certains jours, dit-il, des victimes humaines. Ils adorent aussi Hercule et Mars, mais ils les apaisent par des offrandes moins barbares. » Telle serait une sorte de trinité germanique. Qui croira cependant que les Germains du premier siècle après l'ère chrétienne, mis en rapport avec Rome et l'empire seulement par la guerre, aient accepté si tôt et avec tant d'abnégation les dieux du monde classique? Il est évident que ces dénominations grecques et romaines désignent des divinités étrangères que Tacite n'a fait que soupçonner. Comme il l'a dit lui-même en nommant dans un de ses chapitres Castor et Pollux, il ne s'agit sous sa plume que d'interprétations à la romaine; c'est à nous, si nous le pouvons, de découvrir à quelles réalités ces interprétations se rapportent.

Rien de plus facile, ce semble, pour ce qui regarde le prétendu Mercure. Les chroniqueurs du moyen âge qui nous entretiennent des peuples du nord ou de la Germanie nous instruisent suffisamment à ce sujet. Jonas, moine du couvent italien de Bobbio vers le milieu du VIIe siècle, raconte dans sa *Vie de Columban* que le saint, voyageant un jour parmi les « Suèves, » c'est-à-dire les habitants de la Souabe, trouva le peuple d'une de leurs tribus réuni autour d'une

cuve remplie de cervoise (1), et s'apprêtant à sacrifier à leur dieu Odin, « que d'autres, dit l'hagiographe, appellent Mercure. » Paul Diacre, historien des Lombards au VIIIe siècle, dit formellement qu'Odin est le dieu nommé Mercure par les Romains, et que son culte est commun à tous les peuples germaniques. Enfin Geoffroy de Monmouth, à la fin du XIIe siècle, et Matthieu de Westminster, au commencement du XIVe, racontant l'arrivée des Saxons en Grande-Bretagne, disent que leur chef Hengist répondit ainsi aux questions du roi Vortigern : « Après être descendus sur la mer, nous avons envahi ton royaume sous la conduite de Mercure, car nous avons, nous aussi, nos dieux protecteurs, mais nous révérons surtout celui-ci, que dans notre langue nous appelons Odin. » Il y a de cette assimilation une autre sorte de preuve dans la comparaison des noms assignés aux jours de la semaine. L'usage de la semaine avec sept jours désignés par les noms des planètes s'était répandu de l'Orient dans tout le reste de l'empire romain, probablement dès les dernières années de la république; à la fin du IIe siècle, il était devenu général, Dion Cassius nous l'atteste. Les peuples germains, qui déjà sans doute avaient trouvé par eux-mêmes la division du mois suivant les phases de la lune, adoptèrent au IVe ou au Ve siècle, comme le pense Grimm, les dénominations des jours selon la coutume romaine. Seulement les noms des grandes divinités germaniques prirent la place des dieux classiques, en se conformant sans doute aux identifications déjà faites par les Romains eux-mêmes, telles que nous les voyons dans Tacite. C'est ainsi que le quatrième jour, marqué chez les Romains du nom de Mercure, porta chez les barbares le nom d'Odin. La perpétuité de cet usage jusque dans notre temps est digne de remarque. Tandis qu'aujourd'hui encore, obéissant à la tradition romaine, nous employons, nous aussi, le mot *mercredi*, les Anglais disent *wednesday*, les Suédois et Danois *onsdag*, pour *odinsdag*, etc. Si les Allemands disent simplement *mittwoch*, le milieu de la semaine, c'est à coup sûr parce que le clergé catholique, qui s'efforçait de bannir les noms des dieux païens, a remporté ici une victoire partielle.

Quelles analogies peuvent avoir conseillé une telle assimilation? Il n'est pas très facile de le deviner. Si nous consultons l'Edda, où se sont conservées les plus anciennes légendes religieuses des peuples germaniques, Odin, comme Mercure, a compté au nombre de ses attributs la conduite des âmes à travers les voies de la mort : ce sont des divinités psychopompes. Tous deux ont inventé les caractères d'écriture; tous deux favorisent les marchands et portent la

(1) Pline le naturaliste connaît déjà dans la Gaule (ce qui veut dire souvent chez lui la Germanie) cette boisson faite avec les céréales, c'est-à-dire sans nul doute la bière.

baguette ou le caducée, ainsi que le pétase ou le chapeau magique. Il y avait là des ressemblances, quelquefois sans doute extérieures, mais que l'imagination romaine avait pu remarquer et amplifier, et qui d'ailleurs se rattachaient à de communes origines. Que le dieu Odin ait été le maître de l'Olympe barbare, nous en avons de nombreuses preuves, auxquelles viendrait s'ajouter d'une manière significative l'origine même de son nom, s'il était reconnu, comme l'avance Grimm, qu'il vient du verbe ancien-haut-allemand *watan*, qui veut dire *aller*, pénétrer en envahissant. Ce dieu serait ainsi primitivement désigné comme la force universelle et irrésistible, comme l'esprit tout-puissant qui pénètre et anime l'ensemble des êtres : *mens agitat molem*. Notons de plus que ce nom s'écrivait dans les divers dialectes allemands *Wodan*, *Guodan*, *Gudan*, et qu'il a paru possible de le regarder, sous cette dernière forme, comme le même mot que celui qui désigne la divinité dans les langues germaniques : *Gott*, *Gud*, etc. — Pourquoi cependant, si Odin était en effet une divinité suprême, les Romains ne l'ont-ils pas assimilé à leur Jupiter? Les rapports que nous venons de signaler suffisent à peine à l'expliquer d'une manière plausible. On s'est demandé si leur vanité s'était intéressée à ne rencontrer au premier rang chez les barbares qu'un dieu qui, pour eux-mêmes, était seulement au second. Ou bien est-ce que l'appréciation de César, qui le premier avait cru apercevoir chez les Gaulois un Mercure pour divinité suprême, dictait un pareil jugement aux Romains à l'aspect de la Germanie? Il faut bien reconnaître que l'une et l'autre explication sont également subtiles : la seconde ne fait d'ailleurs que reculer la difficulté.

Si la divinité germanique identifiée par Tacite avec le Mercure classique est Odin, il est possible de démontrer que le Mars barbare est le dieu *Tyr* des Eddas. Ce qui porte tout de suite à le penser, c'est que le même jour de la semaine que les Romains ont attribué à Mars l'était et l'est encore aujourd'hui au dieu *Tyr* par les peuples restés fidèles à la tradition et aux divers dialectes germaniques. *Tyr* est la forme norrène ou scandinave de ce nom, qui s'écrit *tius* en gothique, *tiw* en anglo-saxon, *zio* en ancien-haut-allemand. Aussi le mardi s'appelle-t-il chez les Scandinaves *tysdagr*, puis *tisdag*, chez les Allemands *dinstag*, — mot que l'on croit être corrompu de *tiustag*, — en anglo-saxon *tivesdäg* et chez les Anglais *tuesday*, enfin en quelques parties de la Souabe et de la Bavière *ziestag*. Dans les Eddas, Tyr est fils d'Odin. D'ordinaire inférieur à son père en puissance et en activité, il partage cependant quelques-uns de ses attributs : tous deux président aux combats et sont en possession de distribuer la gloire. Tyr devient ainsi, selon la mythologie scandinave, un dieu de la guerre. Toutefois son nom

a signifié, dans un âge antérieur, quelque chose de plus, car il est identique au sanscrit *dyaus*, qui s'est appliqué d'abord à la voûte céleste, à la lumière, puis à l'Être suprême, et est devenu le mot *Dieu*, *Theos*, *Deus*, etc. De quelle manière peut-on conjecturer que le nom désignant d'abord la lumière, puis la divinité par excellence, ait été plus tard la simple appellation du dieu de la guerre? C'est ici qu'il convient de remarquer que plusieurs dialectes germaniques emploient les noms *Erch*, *Er*, *Ir*, pour qualifier ce même dieu Tyr : le mardi, dans certains cantons bavarois, se dit *erchtag* ou *irtag*; la colline *Eresberg* devient chez les chroniqueurs latins *mons Martis* et dans l'allemand ultérieur *Marsberg*. Bref, le dieu Tyr est souvent désigné par un mot resté voisin sans doute de l'origine sanscrite et équivalent au Mars du monde classique. Il se retrouve dans l'antiquité grecque, où le dieu de la guerre s'appelle *Arès*, ce qui confirme singulièrement l'assimilation que nous trouvons dans Tacite. Beaucoup d'usages conservés prouvent le rapport intime qui subsistait entre Tyr ou Er et le dieu Mars. Or ce mot *Er* et ses analogues signifiaient en même temps flèche ou épée, et les témoignages abondent pour prouver que Tyr et Mars étaient, primitivement au moins, adorés tous deux sous la forme d'une épée ou d'une flèche. Dans ces cantons bavarois où nous disions que le mardi s'appelle *erchtag* ou *irtag*, ce même jour est réputé favorable aux mariages, et le fiancé offre une flèche à la future épouse. Dans les anciens alphabets du nord, le caractère runique désigné par le nom même du dieu Tyr est figuré par une flèche, et, parmi les signes attribués dans l'antiquité aux planètes, c'est une flèche inclinée surmontant un cercle qui marque la planète Mars. Est-ce uniquement par l'effet du hasard que cette planète s'appelait en grec *thouros*, c'est-à-dire brûlant, nom presque identique, comme on voit, à celui du dieu barbare de la guerre? Hérodote, en parlant des Scythes, Ammien Marcellin en parlant des Quades, Juvénal en parlant des Romains, disent formellement que ces divers peuples adoraient Arès ou Mars sous la forme d'une épée fichée en terre. — Si l'on veut bien se rappeler maintenant que le dieu Tyr ne fut autre chose primitivement, sous le nom sanscrit *dyaus*, que la voûte céleste et la lumière, si l'on réfléchit que les rayons et la foudre semblaient aux peuples primitifs dardés comme des flèches ou des glaives, on peut ne pas s'étonner que la divinité représentant la lumière et le soleil ait eu de bonne heure ces armes pour attributs, et que, de là, elle soit devenue elle-même une divinité de l'épée ou de la guerre.

Du culte particulier que recevait en Germanie le dieu Tyr ou Zio, nous ne savons que peu de chose; nous pouvons cependant en recueillir ou bien en restituer quelques vestiges. Nous retrouvons

d'abord des traces de son antique prééminence. Tacite vient de nous dire qu'on lui sacrifiait, non pas comme à Odin des victimes humaines, mais seulement certaines sortes d'animaux. Ailleurs cependant il le nomme avant Mercure, et le montre honoré, lui aussi, par des sacrifices humains. Dans une guerre entre les Hermundures et les Cattes, l'armée vaincue, bêtes et hommes, fut égorgée, dit-il, par suite d'un vœu, en l'honneur de Mars et de Mercure. Au livre IV des *Histoires*, les Tenctères indépendans, lorsqu'ils félicitent avec une certaine ironie les Ubiens de Cologne d'être enfin, par la révolte de Civilis, délivrés des Romains, adressent leurs actions de grâces aux dieux de la Germanie en général, mais spécialement à Mars, « le premier des dieux. » Jornandès dit que les Goths honoraient Mars par des sacrifices humains. Enfin Procope assure formellement de plusieurs peuples germaniques qu'Arès est leur principal dieu. Quant aux cérémonies de ce culte, celle que Tacite décrit dans son trente-neuvième chapitre est fort obscure pour nous. Il en a placé la scène chez les Semnons, les plus anciens et les plus nobles d'entre les Suèves. « Ils ont, nous dit-il, des délégués qui se réunissent à des époques marquées dans un bois vénérable. Nul ne peut entrer dans ce bois sans être attaché par un lien, symbole de sa dépendance et hommage public à la puissance du dieu. Vient-on par hasard à tomber, il n'est pas permis d'être relevé ni de se relever soi-même : il faut sortir en se roulant par terre; tout se rapporte ici à l'idée que, dans ce bois, berceau de la nation, réside la divinité souveraine. » Ainsi parle Tacite sans plus d'explication. Il est très probable que le dieu barbare dont il décrit le culte de la sorte est bien celui que les Romains avaient identifié avec Mars. Sur un manuscrit de l'ancien couvent de Wessobrunn, qui donne des textes de la vieille langue germanique, on trouve, appliquée précisément aux Suèves ou Souabes, l'épithète de *Cyuuari*, que Zeuss et Grimm traduisent par « hommes ou adorateurs de Zio. » La ville d'Augsbourg, en Souabe, porte dans les anciens documens le nom de *Ziesburc*. — Pour ce qui est des prescriptions bizarres mentionnées par l'historien, y a-t-il ici quelque rapport avec le septième chapitre de la *Germanie*, où il est dit que le prêtre seul a le droit de punir, de frapper et de charger de chaînes ou de liens, *vincire?* Serait-il fait quelque allusion à une sorte d'attaches mystiques reliant l'homme et la divinité? Est-ce l'occasion de rappeler les anciens chants tudesques retrouvés à Mersebourg, où il est parlé des liens que préparent les nornes pour les prisonniers, et des formules religieuses qui feront tomber ces liens? Deux mots analogues, dans la langue des Eddas, *höpt* et *bönd*, signifient à la fois les chaînes ou les liens et les dieux eux-mêmes. Odin y est appelé *haptagud*, dieu des dieux ou des liens. L'autel des Ubiens, mentionné par Tacite dans

la ville destinée à devenir Cologne, a été d'abord un sanctuaire du dieu de la guerre Tyr ou Zio, puis du dieu Mars suivant l'interprétation romaine. C'était là que les Germains conservaient l'épée enlevée par eux à César; ce fut là que Vitellius, à son tour, envoya, pour le consacrer à Mars, dit Suétone, le poignard avec lequel Othon s'était tué.

Au dieu Tyr, représenté comme divinité de la guerre avec une épée pour symbole, correspond sans doute le *Sahsnôt* ou *Saxnôt* qu'on voit mentionné dans les formules germaniques, et dont le nom veut dire : qui gouverne par l'épée. Une dernière preuve à l'appui de l'antique primauté du dieu Zio, c'est le *Tuisco* mentionné par Tacite comme père des Germains. Ce nom paraît reproduire celui du dieu de la guerre, autrefois dieu suprême, avec une terminaison marquant la descendance : *tivisco*, fils de *tiv*. De là le nom national des Allemands *die Deutschen*, ou, comme l'écrivent leurs patriotes, en croyant se rapprocher de l'ancienne étymologie, *die Teutschen*, le peuple *teuton* ou *tudesque*.

A côté de Mercure et Mars, Tacite distingue un troisième grand dieu des Germains, qu'il identifie avec Hercule. Malgré quelque incertitude des manuscrits, c'est bien là son texte au commencement du neuvième chapitre de la *Germanie*. A quelle divinité barbare peut correspondre cette assimilation grecque ou romaine? Les récits des Eddas nous offrent ici au premier coup d'œil des analogies qui semblent d'abord tout extérieures sans doute, mais que la science moderne sait définitivement justifier. Thor, dans la mythologie scandinave, est le dieu redoutable par ses luttes incessantes contre les mauvais géans. Il a une taille, une force physique, un appétit extraordinaires. Dans une de ses expéditions, il tue, sauf à les ressusciter le lendemain, les deux boucs attelés à son char; il les fait cuire et les mange. Il revêt pour la lutte une ceinture magique qui centuple ses forces; il a d'énormes gantelets de fer, avec lesquels il tient son merveilleux marteau Miöllnir, arme terrible à laquelle rien ne résiste, et qui, après avoir frappé, revient d'elle-même dans la main d'où elle est partie. N'est-ce pas assez de ces premiers traits pour faire songer à Hercule? Hercule, ayant tué Busiris, aborde dans un port de l'île de Rhodes; rencontrant un bouvier qui conduisait son char attelé de deux taureaux, il en dételle un, le sacrifie et le mange. Comme buveur, sa renommée n'est pas moindre, et de tous les défis il sort victorieux. On sait ses combats contre Antée, les Cercopes et tant d'autres ennemis. Le serpent de Midgord, que le dieu Thor abat, répond à l'hydre de Lerne, et le marteau Miöllnir à la massue d'Hercule. Le grand nombre de statuettes antiques représentant le dieu grec armé de cette massue qu'on a retrouvées dans l'intérieur de l'Allemagne, jusque dans la région de la

Sprée, démontre que les Germains avaient accepté ici encore l'identification romaine. — Thor est le dieu du tonnerre; les éclairs et la foudre précèdent et annoncent ses coups; c'est de lui, suivant l'opinion populaire chez les anciens et au moyen âge, que proviennent, à la surface de la terre, ces innombrables pointes de silex, débris mieux connus aujourd'hui d'un premier âge de l'humanité. Son nom, sous diverses formes, s'identifie avec le mot même qui, en latin, en français, dans les langues germaniques, désigne le *tonnerre* (*thunar, donar, donner, tonitru*). Et Hercule aussi, par un des aspects les plus anciens de sa légende complexe, est une divinité de la lumière qui préside aux phénomènes célestes, aux lois et aux vicissitudes climatériques. — Tacite enfin, dans la *Germanie* même et ailleurs, présente Hercule tantôt comme un simple héros, tantôt comme un dieu, distinction déjà signalée par Hérodote et conforme à l'antique mythologie, qui connaît un Hercule doué d'une nature moitié humaine, moitié divine, type de ce que peut atteindre l'humanité quand elle s'avance secondée par les dieux. Or n'est-il pas curieux de remarquer que, dans l'Edda, Thor est appelé *ragnarerr*, l'homme au char, l'homme-héros, *vir?* Ou bien encore il y est nommé *einheri*, mot que Finn Magnussen traduit par *heros egregius*. Dans un autre texte tudesque, postérieur à l'Edda, le mot *mann*, homme, lui est appliqué.

Il est vrai qu'à comparer les noms de la semaine, la concordance s'interrompt. Dans toutes les langues germaniques, encore aujourd'hui, le cinquième jour emprunte son nom du dieu Thor : *donnerstag* en allemand, *torsdag* en danois, *thursday* en anglais, tandis que le jeudi, dans les langues de souche latine, est le jour de Jupiter, non d'Hercule. On comprend toutefois qu'une confusion se soit établie entre le dieu Thor, présidant aux phénomènes célestes, et Jupiter, devenu le premier des dieux, revendiquant cette suprême manifestation des éclairs et de la foudre. Les traces de cette confusion persistante sont visibles : les documens latins du moyen âge attribuent presque constamment à Jupiter ce que les documens germaniques des mêmes temps attribuent au dieu Thor. L'auteur de la *Vie de saint Boniface* appelle chêne de Jupiter, *robur Jovis*, le chêne de Donar, *Donares eih*, que le saint fit abattre à Geismar, en Hesse. Le chroniqueur Saxo Grammaticus appelle *lapides* ou *mallei joviales*, c'est-à-dire pierres ou marteaux de Jupiter, ces innombrables silex taillés ou polis qu'on regardait comme les débris de la foudre, et que la langue populaire en Germanie appelait les coins de Thor, *donnerkeile*. Nous avons traduit enfin par le mot *joubarbe*, d'après l'expression latine *barba Jovis*, le *donnerbart* germanique, cette belle plante qui croît d'elle-même sur les vieux murs et sur les toits, tout exprès, nous assure le moyen âge, pour les préserver de la

foudre. — Derrière les analogies superficielles et incertaines, la mythologie comparée a su, disions-nous, en découvrir d'essentielles et de profondes. Nous le montrerons tout à l'heure en parlant des rapports qui unissent la mythologie eddique et celle de l'antique Orient.

A côté de Mercure, d'Hercule et de Mars, Tacite croit distinguer chez les Germains la déesse Isis. « Une partie du grand peuple des Suèves offre, suivant lui, des sacrifices à cette divinité. Je ne trouve, ajoute-t-il, ni la cause ni l'origine de ce culte étranger. Seulement la figure d'un vaisseau, qui en est le symbole, annonce qu'il leur est venu d'outre-mer. » Il est clair que l'historien romain pense reconnaître ici la déesse égyptienne dont le culte avait pénétré dans Rome au temps de Sylla. Le symbole du navire se rencontre, à la vérité, de part et d'autre. Apulée, dans un passage infiniment curieux de son *Ane d'or*, nous a raconté comment, dans l'antiquité classique, à l'époque du lever des Pléiades, c'est-à-dire au début du mois de mars, au moment où la végétation se ranime et où la mer redevient navigable, les prêtres offraient en grande cérémonie à la déesse Isis un vaisseau de fabrication nouvelle, qu'on lançait pour la première fois dans les flots en son honneur. La journée du 5 mars prenait de là dans le calendrier romain le nom de « Vaisseau d'Isis, » *Navigium Isidis*. Isis n'était pas cependant la seule divinité dans le culte de laquelle apparût l'attribut du navire. Aux grandes fêtes de Minerve, dans l'ancienne Athènes, le péplos de la déesse était solennellement porté, du Céramique au sommet de l'Acropole, suspendu aux mâts d'un vaisseau qu'un mécanisme faisait mouvoir. Jacques Grimm a recueilli les indices de coutumes analogues jusqu'au milieu du moyen âge allemand. Encore dans le premier tiers du XIIe siècle, les chroniques décrivent une fête évidemment païenne d'origine, célébrée malgré les malédictions du clergé dans la région rhénane, et qui consiste à suivre en grande foule, avec des danses et des chants d'allégresse, un navire muni de voile et mâture, auquel des roues sont adaptées, et qui porte, nous dit le chroniqueur, « on ne sait quel malin génie. » A la fin du jour, quand la lune s'élève à l'horizon, les femmes se précipitent demi-vêtues, les cheveux épars, sur le chemin que parcourt le dieu, et, pareilles aux bacchantes, elles multiplient les danses avec une frénétique ardeur jusqu'au milieu de la nuit. Grimm rappelle aussi à ce propos certaines fêtes longtemps subsistantes pendant lesquelles c'est une charrue qui est conduite en grande pompe et suivie d'une nombreuse procession. En Saxe, aux environs de Leipzig, on se souvient encore d'une pareille coutume, avec cette circonstance particulière que les femmes non mariées étaient obligées de traîner la charrue. Dans tous ces exemples, Grimm voit la

trace d'un culte fort ancien en l'honneur de quelque divinité d'où devait dépendre soit l'heureux succès de la navigation, soit la fécondité de la terre, soit l'heureux succès des mariages. Il compare ces épisodes à ce que raconte Tacite lui-même, dans la *Germanie*, d'une déesse barbare adorée de certaines tribus du nord. Les Germains croient, dit-il, qu'elle intervient dans les affaires des hommes, et qu'elle les visite à des époques solennelles. « Dans une île de l'Océan est un bois consacré, et, dans ce bois, un char couvert, destiné à la déesse. Le prêtre seul a le droit d'y toucher : il connaît le moment où elle est présente dans le sanctuaire; elle part traînée par des génisses, il la suit avec une vénération profonde. Ce sont alors des jours d'allégresse; c'est une fête pour tous les lieux qu'elle daigne honorer de sa présence. Les guerres sont suspendues, toute arme est soigneusement écartée. C'est le seul temps pendant lequel ces barbares acceptent le repos et la paix, et cela dure jusqu'à ce que, la déesse étant rassasiée du commerce des mortels, le même prêtre la rende à son temple. Alors le char et le voile qui le couvre et, si on les en croit, la divinité elle-même sont baignés dans un lac solitaire. Des esclaves s'acquittent de cet office, et aussitôt après ils sont précipités dans le lac, qui les engloutit. De là une religieuse terreur et une sainte ignorance sur cet objet mystérieux qu'on ne peut apercevoir sans périr. » Déjà, bien avant Tacite, Lucrèce avait décrit avec quelques détails analogues les promenades de la déesse Terre, mère des dieux et des hommes, sur son char traîné par des lions. Le calendrier romain désignait le sixième jour des calendes d'avril par ces mots : *lavatio matris deûm* : Ovide en effet, dans le passage de ses *Fastes* où il décrit un des prodiges accomplis par Cybèle, représente le prêtre qui, vêtu d'une robe de pourpre, lave dans les eaux de l'Almon et la déesse et les objets sacrés.

Que penser de ces divers rapprochemens, dont la série pourrait aisément s'accroître? En conclura-t-on que le culte de l'égyptienne Isis avait pénétré non-seulement à Rome, mais encore au fond même de la Germanie, que c'est elle qu'on peut reconnaître à ces divers symboles du vaisseau, de la charrue, du char traîné par des génisses, et qu'elle figurait ainsi dans le monde barbare aussi bien que dans le monde classique comme protectrice de la navigation, du commerce, de l'agriculture, du mariage, de la concorde générale et de la paix? Il est vrai qu'un syncrétisme dont on trouverait déjà des traces dans Hérodote avait accumulé sur l'Isis égyptienne les attributs de beaucoup d'autres divinités; Apulée lui fait dire : « Je suis la Nature, mère de toutes choses, maîtresse des élémens, principe originel des siècles, divinité suprême, reine des Mânes... Puissance unique adorée sous autant d'aspects, de formes, de cultes et de noms qu'il y a de peuples sur la terre, les Phrygiens m'ap-

pellent la Mère des dieux, le peuple autochthone de l'Attique me nomme Minerve cyclopéenne. Je suis Vénus paphienne pour les habitans de Chypre, et Diane dyctéenne pour les Crétois. Dans les trois idiomes de Sicile j'ai nom Proserpine stygienne, je suis Cérès antique à Éleusis... Les peuples d'Éthiopie et d'Égypte seuls me rendent mon culte propre, et me donnent mon vrai nom de déesse Isis. » Le vrai nom n'était-il pas bien plutôt celui qu'Apulée enregistrait d'abord? n'était-ce pas en réalité la Nature, mère de toutes choses, que les anciens adoraient sous ces différens noms? Ce que les Romains avaient rencontré en Germanie, n'était-ce pas un culte s'adressant à la même universelle puissance?

Or quelle divinité germanique d'un pareil sens Tacite aura-t-il cru pouvoir identifier avec Isis? Au milieu de tant de difficiles problèmes, celui-ci peut-être a provoqué les solutions les plus singulières et les plus diverses. Grimm a le premier mis un terme aux divagations plus ou moins érudites, en montrant qu'il fallait joindre en effet ce que l'historien nous dit de la prétendue Isis, et ce qu'il nous apprend du culte de la Terre-Mère. Il est particulièrement précieux pour nous que Tacite nous ait transmis le nom barbare de cette dernière divinité, Nerthus (1). Suivant P.-A. Munch, le laborieux et habile historien de la Norvége, nous pouvons reconnaître ici la divinité des Germains du nord, appelée Niördr dans la langue norrène : la forme gothique de ce nom, presque identique à celle que rapporte Tacite, serait Nairthus, forme indifféremment masculine ou féminine. Niördr, dispensateur des richesses, passe, dans la mythologie scandinave, pour avoir engendré Frey et Freya, et celle-ci devient la déesse de la fécondité, de l'abondance, de la joie, de la paix. D'autre part, l'on retrouve aussi dans l'Edda une déesse Terre, *Jörd* ou *Jaurd*, laquelle, comme épouse et femme d'Odin, et naturellement aussi comme source de toute vie, se confond avec Freya. P.-A. Munch a remarqué que la visite de la déesse sur un char voilé paraît avoir été une cérémonie spéciale au culte de Freya et de Nerthus. On en trouve des traces jusqu'aux derniers jours du paganisme en Séeland. Cette île danoise a longtemps conservé une ville de Leire, ancien sanctuaire national, et dont le nom reproduit le mot gothique *hleithra*, qui traduit dans Ulphilas le grec *skénè*, tente ou char couvert. Séeland aurait été cette île de l'océan, désignée par Tacite, foyer du culte pour les nombreuses tribus des Goths. Ajoutons qu'un des poèmes de l'Edda de Saemund, *le chant de Sôl*, représente l'épouse d'Odin, Freya, embarquée « à la recherche ardente de la volupté sur le navire de Jörd, » preuve cu-

(1) Il faut certainement lire, au quarantième chapitre de la *Germanie*, *Nerthum* et non pas *Hertham*, que donnent les anciennes éditions.

rieuse que la mythologie norrène attribuait à la Terre-Mère ce symbole du navire, rappelant soit l'ouverture de la navigation, soit la visite souhaitée, promesse de fécondité et de richesse, que Tacite semble réserver à Isis. Toute divergence et toute confusion disparaissent si la Terre-Mère et Isis peuvent être considérées comme une seule et même divinité, connue en Germanie sous différens aspects et différentes désignations, parmi lesquelles celles de Freya et particulièrement celle de Nerthus, chez les tribus gothiques, auraient été les principales. Nous avons vu trois noms, parmi ceux des jours de la semaine, reproduire les noms de trois divinités germaniques : Odin, Thor, et Tyr ou Zio ; le vendredi à son tour a été désigné comme le jour de Vénus par les Romains, comme le jour de Freya par les barbares : nouvel indice de l'identité entre Freya et Vénus, considérées toutes deux comme déesses de la fécondité, de la génération, et se confondant ainsi avec Isis et Nerthus ou la Terre-Mère.

En dehors de ces principaux dieux, Tacite en a mentionné quelques autres de second ordre, au sujet desquels il n'est pas beaucoup plus facile de s'éclairer. Il cite par exemple, chez une tribu du Waldgebirge, un bois dès longtemps consacré, dit-il, par la religion. « Le soin du culte y est remis à un prêtre en habit de femme. Ce culte s'adresse à des dieux qui, dans l'olympe romain, seraient Castor et Pollux. Point de statue, nulle trace d'une origine étrangère; mais ce sont bien deux frères, tous deux jeunes, qu'on adore.» Ainsi parle Tacite; il est probable qu'il fait allusion à quelque dédoublement pareil à celui qui a produit les Açvins de la religion indienne, les Dioscures de l'antique Grèce, et les lares tutélaires (*lares præstites*) de l'ancienne Rome, devenus peut-être le type de Romulus et Rémus.

Qu'est-ce encore que la déesse *Tanfana*, dont parle Tacite au premier livre de ses *Annales?* Ce nom de divinité ne se rencontre que chez lui, car il ne faut plus invoquer une inscription fabriquée au XVIe siècle par le célèbre faussaire Ligorio, qui en a fait usage avec une orthographe de fantaisie. Jacques Grimm renonce à peu près à l'expliquer dans sa *Mythologie;* mais, au dixième chapitre de son *Histoire de la langue allemande*, où il expose sa thèse des rapports entre les anciens Scythes et les Germains, il croit pouvoir assimiler la Tanfana germanique à la divinité scythique *Tabiti*. A l'un et l'autre nom il donne pour étymologie un développement de la racine sanscrite *tap*, être chaud, brûler, d'où il tire également les mots *templum* et *taphos*, signifiant, au temps où la crémation des corps était en usage, l'endroit où se brûlait le cadavre et le monument où l'on renfermait les cendres. Hérodote (IV, 59) nous dit que Tabiti était la Vesta ou Hestia des Scythes; aux yeux de

Grimm, Tanfana n'est pas autre non plus que la divinité du feu et du foyer. Devons-nous regarder comme définitive cette explication de Grimm? Non, car lui-même en propose une différente dans son *Dictionnaire allemand*, au mot *forst*. D'autres commentateurs ont recours soit aux idiomes italiques, soit à la vieille langue des Belges. Aveux de notre impuissance, quant à présent du moins, en présence de ces problèmes subtils et complexes.

L'historien romain ne nous paraîtra pas moins incomplet ou moins difficile à interpréter, si nous cherchons à nous faire une idée d'après son texte des dogmes ou de l'inspiration qui animaient de son temps la religion des barbares. Il nous dit que les Germains croyaient indigne des dieux de leur élever des temples et de leur fabriquer des statues. Lui-même cependant a mentionné ce temple de Tanfana que les légions de Germanicus auraient entièrement rasé pendant une expédition contre un des villages qu'habitaient les Marses. Quant aux statues, comment donc, s'il n'y en avait pas, s'imaginer cette promenade de la déesse Nerthus, portée sur un char, puis lavée, suivant quelques-uns, par le prêtre dans les eaux d'un lac solitaire? S'agissait-il d'un simple tronc d'arbre grossièrement équarri, comme semblent avoir été ces *xoana*, prétendues œuvres de Dédale, que la religion primitive des Grecs multipliait, et dont Pausanias nous parle en détail pour en avoir vu quelques restes? En discutant plus haut les analogies que les Romains avaient pu songer à établir, entre Mercure et Odin par exemple, nous avons dû supposer que certaines ressemblances s'étaient traduites par des représentations figurées de part et d'autre; faut-il croire, comme on l'a proposé, que ces dieux étaient représentés seulement d'une manière symbolique par les armes mêmes que leur attribue la mythologie du nord, Odin par la lance, Thor ou Donar par le marteau, Tyr par l'épée? Les expressions dont se sert Tacite, *signa et formas deorum*, n'ont-elles pas d'autre sens? Le premier texte qui nous montre quelque monument analogue à une statue chez les peuples de la Germanie est seulement, il est vrai, de la seconde moitié du IVe siècle, et, chose curieuse, ce texte paraît reproduire une cérémonie toute semblable à celle que décrit Tacite. Il s'agit d'un roi des Goths qui, pour arrêter dans son royaume les progrès du christianisme, fait promener, dit Sozomène, l'image d'une divinité païenne sur un char, lequel s'arrête devant les maisons de ceux qu'on soupçonne de s'être convertis. Il n'est pas douteux qu'au Ve siècle les Francs n'eussent des statues de leurs dieux : on se rappelle les récits de Grégoire de Tours et les discours qu'il prête à Clotilde : « Les dieux que vous adorez sont de pierre ou de bois... »

Suivant Tacite, si les Germains ne veulent pour leurs dieux ni statues, ni temples, c'est qu'ils ont une idée très haute de la divi-

nité : des représentations matérielles ou un culte étroit et captif leur paraîtraient l'amoindrir, et, dans son magnifique, dans son intraduisible langage, il nous dit qu'en présence de l'obscurité vénérable de leurs antiques forêts, sans chercher à percer le mystère de ces ténèbres, ils se contentent de deviner les dieux et d'adorer; *lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentia vident.* Qu'en faut-il croire et comment doit-on l'entendre? Les barbares de Germanie vont-ils se transformer en sectateurs mystiques d'une religion abstraite, exempte de superstition? Étaient-ils donc capables d'écouter les conseils d'un Sénèque, enseignant aux stoïciens de Rome, lui aussi, la divinité invisible et présente dans l'obscurité des grands bois épais, ou bien de comprendre ce culte immatériel que Tacite lui-même signale avec étonnement chez les Juifs monothéistes? Ce que nous dit l'historien du respect des barbares envers les femmes, nous devons certes l'accepter, puisque beaucoup de témoignages, depuis Plutarque à propos des Cimbres, jusqu'à saint Boniface dans sa dix-neuvième lettre, nous signalent ce même trait des mœurs germaniques. Un tel respect, mêlé d'ailleurs de superstition, convenait à des peuples encore engagés dans un état de civilisation primitive. On n'en pourrait pas dire autant d'un culte qui redouterait de n'être ni assez austère ni assez dégagé des formes matérielles. La vérité est peut-être que la religion germanique, non sortie encore de la période d'adoration des forces naturelles, ne faisait que préluder à celle où ses divinités comme ses mythes s'inspireraient d'un caractère plus personnel et par conséquent plus visiblement moral. Rappelons-nous que César attribue aux Germains le culte du soleil, de la lune et de Vulcain, c'est-à-dire l'adoration des astres et du feu. Rappelons-nous aussi que les premiers siècles du moyen âge allemand ont conservé les nombreuses traces d'un très ancien culte des arbres en Germanie, témoin les traditions sur le chêne de Geismar et sur l'Irminsul, et ces statues de Roland, fréquentes aujourd'hui, surtout dans l'Allemagne du nord, souvenirs probables des arbres que le glaive et le bouclier suspendus à leurs troncs et la terre rougie à leur pied par le sang, *Rothland*, *Ruland*, avaient marqués jadis comme lieux de justice. Tacite, vivement frappé de la majesté des forêts germaniques et du mystère des cérémonies que les barbares célébraient, aurait interprété celles-ci à sa manière, non sans ajouter quelque chose par sa propre imagination à l'essor réel d'un sentiment d'adoration intime et grave inné chez ces peuples. Lui-même nous aide à une vue probablement plus exacte lorsque, dans certains chapitres de sa *Germanie*, il nous montre chez les barbares l'abus de la sorcellerie et les sacrifices humains.

II.

Quoi qu'il en soit des appréciations de Tacite, des conjectures souvent hasardées que ces appréciations ont fait naître, et des identifications plus ou moins rigoureuses que l'érudition moderne croit pouvoir instituer, il y a un résultat hors de doute : c'est que nous retrouvons, sous les dénominations classiques, les principales divinités de l'odinisme. Odin, Thor ou Donar, et Tyr ou Zio forment une sorte de trinité qui paraît avoir été pendant plusieurs siècles l'objet d'une adoration constante de la part des peuples du nord, et à laquelle se rapportent une foule d'indications qui deviennent les commentaires directs des assertions de Tacite. Encore au XIe siècle, Adam de Brême raconte qu'il y avait en Suède, à Upsal, un temple célèbre contenant les statues de trois principales divinités, les mêmes sans doute qui ont été soupçonnées par l'historien romain. Jusque dans notre temps, on peut visiter près de cette ville trois tumulus, dont l'un, ouvert il y a une quinzaine d'années, contient des restes de sépulture. Ces trois tertres sont populaires, et la jeunesse des universités s'y réunit en fêtes à de certaines époques, parce que, suivant la tradition, ce sont là les tombeaux des trois grands dieux de l'antiquité scandinave. Or deux de ces divinités sont précisément Odin et Thor; la troisième portait le nom de Frey, que nous avons vu attribué, sous sa forme féminine, à une déesse barbare entrevue par Tacite.

Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré à quelle religion se rattachait la race germanique; la critique moderne peut nous éclairer sur les origines de cette religion et par là même sur les origines de cette race. Nous avons, en commençant, fait un vrai mérite à l'historien d'avoir compris ou du moins pressenti qu'il devait joindre ensemble deux questions en effet connexes, le problème religieux et le problème ethnologique. Ni l'un ni l'autre ne pouvait être dans l'antiquité entièrement résolu. Les assimilations que Tacite imaginait entre les dieux classiques et les divinités de la Germanie avaient une certaine justesse, mais par des rapports généraux et lointains qu'à coup sûr il ne soupçonnait pas, ignorant la solidarité de race des Germains et de Rome elle-même avec les grandes nations de l'antique Asie. Quand il nous dit que les Germains étaient autochthones, ce n'est là qu'une de ces réponses orgueilleuses dont se couvrait l'ignorance des anciens, à moins que ce ne soit l'écho de certaines cosmogonies faisant naître les premiers hommes du sol même, ou du roc, ou des arbres : Tacite est probablement l'organe de pareilles traditions quand il nous parle du grand dieu Tuisco, né de la Terre, ou même quand il nous dit que la forêt vénérée des

Semnons avait donné naissance aux tribus qui se réunissaient à l'ombre de ses grands arbres. Ces allégations sous sa plume nous enseignent seulement, à vrai dire, que l'immigration des Germains en Europe était d'une date déjà trop ancienne pour qu'au 1er siècle de l'ère chrétienne il en retrouvât le souvenir.

Sur l'une et l'autre question, la science aujourd'hui va plus loin. Non-seulement elle peut reconnaître dans ses traits originaux le culte des Germains, et cesser de le confondre avec les cultes classiques, mais elle retrouve encore les liens de l'odinisme avec les plus anciennes époques religieuses des Indo-Européens, ce qui équivaut à démontrer que les Germains sont eux-mêmes un rameau détaché de la souche âryenne.

C'est à la philologie comparée qu'appartient ici le premier rôle. Rien qu'à mettre en regard tout d'abord les expressions primordiales de tout langage humain, elle signale des similitudes et des différences qui lui révèlent la distinction des races. Poursuivant son enquête, elle note chez les peuples indo-européens, par exemple, les mots qui désignent les diverses espèces de bétail et les mots qui se rapportent au développement ultérieur de l'agriculture, et il lui arrive de remarquer que tel groupe de ces peuples, après avoir eu, pour ce qui se rapporte au bétail, le même langage que les autres groupes, s'est façonné au sujet de l'agriculture des expressions particulières. Elle en conclut que les diverses tribus indo-européennes ont vécu réunies pendant une première période, celle de la vie agricole ou nomade, mais que ce groupe particulier s'est séparé du tronc commun avant d'accomplir son passage vers la vie agricole. C'est sur de telles observations que M. Pictet a édifié son ingénieuse histoire des différentes époques de la vie des Aryâs, et qu'on a cru pouvoir appliquer aux Germains précisément le cas que nous venons de supposer.

Pour la philologie moderne, les mots, et les lettres elles-mêmes qui constituent les mots, ont leur histoire. L'un des deux élémens des mots, la terminaison, varie suivant les nuances très diverses, de temps et de mode, de nombre et de personne, que le langage veut exprimer; l'autre, le radical, se modifie dans les verbes soit par un redoublement, une réduplication, et ensuite par une contraction de ce redoublement, soit par un simple changement de voyelle. De plus, en passant d'une langue à une autre langue, d'un peuple à un autre peuple, les mots se transforment, mais suivant des règles que déterminent surtout les intimes affinités des lettres entre elles. Nul de ces changemens n'est livré au hasard; l'esprit humain et la parole humaine, dans ces évolutions secrètes, ne connaissent pas de caprices. C'est la gloire de Grimm et de Bopp d'a-

voir, en retrouvant ces lois délicates et cachées, créé une science nouvelle, la grammaire comparée. Les règles qui gouvernent les destinées des mots une fois connues, il doit devenir possible de déterminer, au seul aspect de certaines formes données, dans quelle période du développement général de la langue-mère à laquelle elles se rapportent on doit les classer. Ce qui s'observe de ces formes vaut également pour le peuple qui les met en usage : on doit apprendre par là à quelle distance il est placé de la souche commune, et combien de développemens successifs l'en séparent. Ainsi George Cuvier, au seul examen d'un ossement fossile, restituait l'animal ignoré auquel cet ossement avait appartenu, disait son genre et son espèce, même son âge et son sexe. Ainsi le géologue, à l'aspect d'un filon ou d'une roche, sait à quelle époque de la formation du globe terrestre il doit l'attribuer. Appliquant cette méthode aux langues germaniques, dont ce qui nous reste du gothique est le représentant le plus ancien, on a cru pouvoir conclure que le rameau des Germains s'était séparé de la souche âryenne pendant la seconde moitié de l'époque védique. Assigner des dates précises à ces grands changemens préhistoriques serait, comme on sait, une entreprise téméraire; c'en est assez, si l'on peut indiquer une sorte de chronologie relative, c'est-à-dire une succession logique déterminée par les seules phases du langage.

Les mots sont les dépositaires, puis les témoins des impressions intellectuelles et morales des hommes. En se transformant, ils suivent, rendent et excitent le progrès de la pensée humaine. Tacite nous donne occasion dans sa *Germanie* d'en citer un curieux exemple, quand il assimile au Mars classique le dieu Tyr ou Zio des Eddas. Jacques Grimm et M. Max Müller ont refait avec une érudition très ingénieuse l'histoire de ce dieu ou plutôt de ce nom : *numina nomina*. Le sanscrit *dyaus*, en indien actuel *dyu*, s'appliquait, disent-ils, dans la langue primitive des antiques Aryâs, à tout ce qui brillait devant leurs yeux, au ruisseau sur le flanc de la montagne, au fleuve dans la plaine, au nuage transparent dans les cieux, aux cieux eux-mêmes, aux astres, au soleil, aux étoiles. A tout ce qui resplendissait, les aînés de notre race accordaient leur attention et peut-être leur vague adoration première. Le progrès de la pensée les conduisit à concevoir au-delà des astres éclatans, au-delà du soleil, un créateur et maître qui devait, lui aussi, être tout lumière, et qu'ils continuèrent à désigner par le même mot *dyaus* ou *dyu*. Or c'est ce mot, joint au sanscrit *pitar*, c'est-à-dire vénérable, qui a formé le nom de *Diespiter* ou *Jupiter*, ou bien, seul, a donné lieu aux diverses dénominations de l'être suprême dans les langues indo-européennes : *Zeus* et *Theos* en grec, les nomi-

natifs *Dioris* en osque et *Jovi* en vieux latin dans Ennius, *Zio* en haut-allemand, *Tiw* en anglo-saxon, *Tyr* dans la langue norrène des Eddas. La progression du sens est visible dans certaines expressions de la vieille langue latine ou grecque qui ont survécu. Une prière des Athéniens suppliait Jupiter de pleuvoir, souvenir de la primitive époque où le mot destiné à désigner plus tard la divinité ne s'appliquait encore qu'à la voûte céleste. La persistance de la signification première n'est pas moins évidente dans l'usage qui se perpétua chez les Romains de dire *sub Jove frigido, sub dio, sub diu*, pour signifier « à ciel découvert. » Cicéron, dans une ligne intraduisible, confond aussi Jupiter et la voûte éthérée : *Hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem.* Singulière destinée d'une syllabe unique, empruntée à la langue commune de nos ancêtres les plus reculés, surnageant dans le temps et l'espace après leur dispersion, suivant le progrès de la pensée chez les nations indo-européennes, et désignant pour chacune d'elles en dernier lieu la divinité suprême, de telle sorte qu'aujourd'hui même et pour des siècles encore, et sans doute tant que durera la race âryenne, quand le plus humble d'entre nous, s'agenouillant, prie et invoque le nom de Dieu, il se trouve par le langage en communauté directe, malgré la différence des âges, avec nos plus antiques aïeux (1).

Nous avons pu reconnaître au commencement de ce travail des analogies plus ou moins vraisemblables entre certaines divinités germaniques et les dieux grecs ou romains auxquels Tacite avait cru pouvoir les assimiler ; il en est d'autres plus réelles qu'on découvre aujourd'hui entre ces divinités barbares et celles de la mythologie védique. C'est le développement des légendes sacrées qu'il faut interroger de préférence, si l'on veut retrouver les traces de la solidarité intellectuelle et morale qui trahit les liens de parenté entre les peuples. Les mythes, dans l'élaboration desquels intervient l'action réciproque de la pensée et du langage, vont se transformant, du naturalisme, qui enfante les symboles, aux conceptions éthiques, qui créent des dieux personnels et par conséquent doués d'attributs moraux. Les anciens Hindous ou, comme on les appelle quelquefois, les peuples du sanscrit, auxquels nous devons les hymnes des Védas, vivaient dans les hautes vallées du Pendjab et du Gange supérieur. Leur imagination, qui s'éveillait, dut être frappée des phénomènes qu'un ciel ardent et un climat extrême déployaient à leurs yeux. Après que l'hiver avait cruellement desséché la plaine, le changement de saison s'annonçait par des tem-

(1) Il en est de même au reste lorsque nous employons, dans la vie de chaque jour, les chiffres dits arabes, s'il est vrai que la forme de chacun d'eux reproduise la première lettre par où commence leur antique dénomination sanscrite. Voyez Lassen et Weber.

pêtes, par un tumulte des élémens, au sortir duquel la terre apparaissait de nouveau verdoyante, avec toutes les promesses du plus riche été. La double action des pluies et du brillant soleil avait opéré ce miracle; le soleil avait, pendant l'orage, combattu le nuage sombre qui menaçait de l'envelopper, et qui retenait dans ses flancs la bienfaisante pluie. On conçoit qu'un langage abondamment figuré ait de lui-même transformé les agens de ces luttes naturelles en personnes animées et divines : on a eu de la sorte le combat d'Indra contre Vritra. Vritra est le monstre noir qui détient l'eau fécondante et la lumière dorée. Indra s'avance contre lui; il porte une arme terrible, en forme de marteau ou de croix, dont les coups, annoncés par le tonnerre, signalés par la foudre, sont inévitables, et qui, à peine a-t-elle frappé, revient aussitôt dans sa main, tandis que le nuage déchiré rend à la terre les rayons et les eaux. A ce thème principal viennent se joindre les additions et les variantes. Indra est accompagné dans son glorieux combat par les Maruts, qui sont les vents d'orage, et par les Ribhûs, esprits élémentaires auxquels s'associent les âmes des morts. A chaque branche nouvelle du mythe qui s'accroît poussent des rameaux et des feuillages. Les Maruts parcourent les airs en équipage brillant, avec des bracelets d'or, des cuirasses et des armes étincelantes. Ils font retentir un chant terrible, et le ciel et la terre tremblent, les montagnes chancellent, les arbres se renversent, les nuages se dispersent en poussière, car leur nom a pour racine *mar*, qui signifie faire mourir, broyer, pulvériser. Les Ribhûs, de leur côté, sont vantés comme d'habiles forgerons; ce sont eux qui, sous la conduite de leur maître Tvashtri, travaillent pour les dieux : Indra leur doit son arme redoutable.

Une autre forme du mythe qui s'est constitué dans les Védas autour du dieu maître de l'atmosphère est celle qui représente Indra comme pasteur du ciel, et les nuages comme des vaches composant son troupeau. Il s'irrite quand son ennemi méchant les attire à lui; mais vainqueur, il les trait avec sa foudre, et leur lait, c'est-à-dire la pluie, vient rafraîchir les hommes; lui-même se nourrit de ce lait. Il suffit de quelques citations des Védas, prises au hasard, pour mettre en relief ces lignes principales du mythe.

« Par la force de sa massue, Indra a foudroyé Vritra, qui desséchait le monde : il a délivré des fleuves semblables à des vaches enfermées; il a répandu glorieusement ses bienfaits.

« Les eaux se réjouirent de son effort quand il dompta Vritra avec sa massue : le dieu fort, généreux envers les généreux, plein de fougue, a nondé les terres.

« Tvashtri avait fabriqué à Indra une massue divine : comme des

vaches dont dégoutte le lait, les eaux se sont précipitées vers la mer.

« Mariées au démon, gardées par Ahi, les eaux étaient enfermées comme les vaches volées par Pani; mais Indra, en tuant Vritra, a ouvert la caverne qui leur servait de prison.

« Avec ces Maruts qui brisent tout rempart et supportent la nue, tu vas, ô Indra, délivrer du sein de la caverne les vaches célestes. Voilà pourquoi l'hymme qui chante les dieux célèbre aussi le grand dieu des vents qui assiste Indra de ses conseils, et découvre les heureux trésors.

« Au fort, au rapide, au majestueux Indra, j'apporte mes chants comme une nourriture; au dieu illustre, irrésistible j'apporte ma piété et des prières souvent offertes. »

Ouvrons maintenant les Eddas et les recueils de vieilles poésies ou de légendes populaires qui aident à les commenter ; nous rencontrerons à chaque pas des analogies entre les imaginations orientales et la mythologie germanique. Quand ces sortes d'analogies sont confirmées, de l'avis des philologues, par d'exactes transformations grammaticales, il faut bien y voir les incontestables témoignages d'une solidarité intellectuelle et morale. A Thor et Odin se rapportent un grand nombre de traits rappelant la lutte entre Indra et Vritra, c'est-à-dire entre le soleil et le nuage. Thor, dans lequel nous avons reconnu l'Hercule de Tacite, est, suivant les traditions des Germains, un dieu qui préside aux phénomènes du ciel et de l'atmosphère, aussi bien qu'Indra. Adam de Brême dit encore au XIe siècle que ce dieu du nord gouverne les vents et qu'il envoie l'orage. Il est armé, lui aussi, de la foudre, c'est-à-dire de l'arme nommée Miöllnir, dont les coups inévitables s'annoncent par le tonnerre, et qui revient d'elle-même à la main qui l'a lancée. Cette arme de Thor est le plus souvent désignée dans les anciens textes norrènes comme une hache à deux tranchans ou comme un marteau à deux têtes, affectant volontiers la forme de la croix, si bien qu'un roi chrétien de Norvége, faisant à la vue de son peuple le signe de la croix sur la corne à boire, put donner à penser qu'il avait tracé le signe païen du marteau de Thor. Quand les nuages laissaient tomber la pluie sur la terre ou que le sol était inondé d'une rosée bienfaisante, on croyait voir Thor, comme Indra, traire ses vaches avec sa foudre. Ce qui le prouverait, c'est que le mot désignant dans les langues germaniques la rosée est voisin, du moins suivant M. Ad. Kuhn, du mot sanscrit qui signifie le lait. Une foule de dictons ou d'usages encore aujourd'hui populaires supposent d'ailleurs que l'eau tombée des cieux est considérée comme un lait bienfaisant. Il faut, par exemple, à certains jours de fête, ou bien au mois de mai, ou pendant la nuit de la Saint-Jean, recevoir sur soi la rosée ou s'en laver le visage pour obtenir la beauté. Dans beaucoup

d'étables, si l'on veut avoir un lait abondant et fort, on frotte le pis de la vache avec un de ces silex que la croyance populaire a si longtemps regardés comme des éclats de la foudre. Les sorcières du moyen âge faisaient mine de traire un manche de hache (allusion évidente au marteau de Thor), et aussitôt, nous dit-on, la pluie ou la grêle tombait des nuages. Enfin l'historien des superstitions en France au XVIIe siècle, le théologien Thiers, se croit encore obligé de proscrire celle qui consiste à enfouir une hache sous le seuil d'une étable, ou bien à y suspendre des briques en croix pour empêcher que les vaches ne soient l'objet de quelque maléfice et que leur lait ne tarisse. — Thor et Indra portent tous deux une ceinture merveilleuse. Indra vole sur un char que traînent deux pâles coursiers : les coursiers sont l'éclair, et le char le nuage. Thor a, lui aussi, un char dont le roulement produit le tonnerre : deux béliers y sont attelés, et l'on démontre que ces béliers sont les symboles du nuage. — La barbe d'Indra est d'or, nouveau symbole peut-être de la foudre; elle se dresse quand il marche au combat pour reconquérir le trésor caché, et bientôt la pluie tombe sur la terre. Thor a une longue barbe rouge; elle s'agite quand s'allume sa colère, et le tonnerre retentit. — Indra est le dieu de la vie et du mariage : c'est lui qu'on invoque pour obtenir une nombreuse postérité. Thor aussi bénit ou maudit les unions; son marteau les consacre. — Indra est protecteur de la famille, non pas seulement comme dieu de la vie, mais aussi comme compagnon d'Agni, qui lui est très souvent adjoint. C'est par Agni qu'a été allumé le feu saint du foyer, d'où rayonne le bonheur domestique. Agni est nommé *Sabhya*, protecteur de la famille, et Indra est nommé *Sadaspati*, le maître du foyer, le premier de la famille, deux mots que l'on fait venir de *sabhâ*, désignation védique de la parenté, de la *gens*. Thor a le même rôle. C'est lui dont l'éclair a allumé la sainte flamme du foyer, et il en est devenu par là le protecteur. Il n'y a pas lieu de redouter la foudre, disent les traditions populaires, quand le feu brille dans l'âtre. Nul danger surtout si l'on prend soin de ficher au-dessus de la porte une hache, image du marteau de Thor. Les montans du haut siége sur lequel prend place, chez les Scandinaves, le père de famille présentent à leur extrémité supérieure une tête de Thor. Quand la famille émigre et va chercher au loin, sur la terre d'Islande, une nouvelle patrie, on jette ces montans à la mer, afin que Thor lui-même, en les dirigeant sur les flots vers le rivage, indique le lieu de l'établissement futur. La prise de possession du sol jusque-là désert se fait au nom de Thor; les pierres qui marquent les limites lui sont consacrées.

Le souvenir du phénomène de l'orage primitivement représenté par la lutte entre Indra et Vritra s'est perpétué avec une énergie

particulière dans une des plus vivaces traditions germaniques. On connaît la légende du chasseur infernal, que reproduisent sous tant de formes diverses le Freischütz, Robin Hood, la Mesnie Hellequin, le grand Veneur de Fontainebleau, etc. A minuit, l'air retentit des aboiemens d'une meute lointaine; à mesure qu'elle approche, les hennissemens des chevaux s'y mêlent avec les cris des cavaliers et les gémissemens de la bête aux abois. On aperçoit des ombres qui passent en courant et font frémir les branches des arbres. C'est l'armée ou bien c'est la chasse d'Odin ou de Wuotan, *wütendes Heer, wütende Jagd.* Il semble que Tacite ait cette légende en souvenir quand il décrit lui-même, chez une tribu barbare, une armée infernale, *feralis exercitus*, qui ne combat que la nuit, ou bien encore lorsqu'il raconte la chasse invisible d'un Hercule oriental. Dans une apparition nocturne, le dieu indique les forêts qu'il a parcourues, et l'on y retrouve étendus à terre les animaux victimes de ses coups inévitables. De même qu'Indra est assisté dans sa lutte par les Maruts et les Ribhûs, de même Odin, monté sur son cheval blanc, a pour cortége pendant le combat les Valkiries et les *Einheriar* ou héros, et pendant la chasse les Elfes, c'est-à-dire les âmes des morts, à qui il a ouvert son Valhalla comme Indra leur ouvre son *svarga*. Des Elfes aussi, il est dit très souvent qu'ils s'en vont traire les vaches, qu'ils sont très friands de lait, qu'ils s'introduisent dans les étables. Suivant certaines traditions, l'armée infernale, qui apparaît surtout dans la nuit de Noël et pendant les nuits suivantes jusqu'à la fête des Rois, exige chaque année une vache en sacrifice; elle bénit à ce prix le reste du bétail, et la récolte du lait devient abondante. Toutes légendes qui ne font que varier à l'infini le thème primitif, fourni par les hymmes védiques, des nuages comparés aux vaches et cessant, grâce à Indra vainqueur, d'intercepter les rayons du soleil ou de retenir la pluie. Une fois, les Elfes ont mangé, séance tenante, la vache qui leur était due, mais les os de l'animal avaient été soigneusement recueillis par leur ordre, et rangés dans la peau; ils le ressuscitèrent avant leur départ. Comparez à cette légende germanique certains textes des Védas, et les analogies se montreront évidentes : « Vous avez par vos chants, ô Ribhûs, ô fils de Sudhanvân, ressuscité de sa peau la vache sacrifiée. — Vous avez, ô Ribhûs, avec la peau rhabillé la vache. » Un autre hymne s'exprime ainsi : « Parce que les Ribhûs ont formé la vache chaque année, parce que chaque année ils ont communiqué leur éclat, ils ont obtenu l'immortalité. » M. Mannhardt a conjecturé que ces paroles faisaient allusion à l'ensemble des nuages que la saison pluvieuse épuise annuellement, et qui se refont toujours. Il est impossible en tout cas de méconnaître une réelle analogie entre ces expressions mythiques et les traditions de l'Allemagne ou du Nord.

Ces primitifs souvenirs du langage et des croyances védiques abondent à toutes les époques de l'antiquité. M. Ad. Kuhn les a montrés subsistant dans la légende de Prométhée, et M. Bréal dans celle de Cacus telle qu'elle est rapportée par Virgile (1). On pourrait de même en retrouver les traces dans les fables de l'Edda et dans les épopées héroïques du moyen âge allemand. L'ingénieux et savant Adolphe Holtzmann a démontré dans ses *Recherches sur les Nibelungen*, 1854, et M. Léo vers la même date (V. la *Zeitschrift* de Wolf, 1853) que l'histoire de Sigurd et de Sigfrit, ennemis des Niflungen et des Nibelungen, est identique avec celle du héros Karna, racontée dans le *Mahabharata*. Sans descendre au détail, qui serait plus instructif encore, il suffit de considérer la matière même des divers récits. Suivant les plus anciennes formes de la légende, le héros germanique né d'une fille du roi et d'un Vals, c'est-à-dire d'un elfe de lumière, est secrètement exposé sur un fleuve, puis recueilli par l'habile forgeron Mimer, qui le nomme Sigfrit ou Sigmunt, et l'élève comme son fils. Sigfrit, en grandissant, devient un brillant héros, à qui ses grandes actions valent la renommée; il est fiancé à Brunhilt, qui le dédaigne ensuite comme fils d'un simple forgeron. Cependant sa mère, devenue femme d'un roi, a donné à son mari trois fils, les Niflungen Gunther, Guthorm et Hagen, qui se trouvent être ainsi les demi-frères de Sigfrit. L'aîné de ces trois princes ne pouvait accomplir les travaux au prix desquels seuls il devait obtenir sa propre fiancée, qui se trouvait être précisément Brunhilt; le jeune héros, prenant sa figure, s'en acquitte pour lui, car son corps est revêtu d'une cuirasse naturelle et sa tête est couverte d'un chapeau magique qui le rendent irrésistible et invulnérable. En récompense du service rendu, Gunther lui donne sa sœur Chrimhilt en mariage; mais Brunhilt, jalouse, reproche à sa rivale de se déshonorer par une mésalliance. Chrimhilt lui répond en lui dévoilant que c'est ce même héros et non pas Gunther qui a naguère accompli les épreuves dont Brunhilt elle-même était le prix, sur quoi celle-ci, furieuse, excite la haine des Niflungen contre le glorieux Völsung; ils apprennent comment il peut être dépouillé de ses talismans invincibles, et, par la perfidie de Hagen, il succombe frappé traîtreusement.

Comparez maintenant le récit du Mahabharata, et les ressemblances se montreront d'elles-mêmes. Karna est né secrètement d'une fille de roi et du dieu du soleil. Il est né recouvert comme le dieu d'une cuirasse d'or qui le rend invulnérable, et avec des pendans d'oreilles du même métal qui le font irrésistible. Ex-

(1) Voyez l'excellente thèse de M. Bréal : *Hercule et Cacus*, 1863. Par ce premier écrit, puis par sa traduction de la grammaire de Bopp, M. Bréal a rendu les meilleurs services à la double cause de la mythologie et de la philologie comparées.

posé sur le fleuve, il est porté jusqu'au Gange, sur les bords duquel il est recueilli par Adhiratha, ami du roi et conducteur d'un char royal. L'enfant grandit en beauté et en courage; devenu jeune homme, il est partout vainqueur. Cependant sa mère Kunti a épousé le roi Pandu et lui a donné trois fils : Yudhishtira, Bhima et Ardshuna. Les trois princes, et avec eux Karna, leur demi-frère, briguent la main de la princesse Draupadi. Il faut subir des épreuves : Karna lui seul les affronte avec succès, mais Draupadi le refuse, parce qu'il n'est, croit-elle, que le fils d'un cocher, et elle choisit Ardshuna, quoique vaincu. De là, guerre entre les fils du roi Pandu et les Kauravas, auxquels le fort et généreux Karna, qui est avec eux, procure toujours la victoire, jusqu'à ce que, par le conseil perfide de Krishna, il soit tué traîtreusement.

On trouvera dans les livres des érudits qui ont institué ces parallèles entre les légendes germaniques et orientales les preuves de détail philologique qui viennent à l'appui des traits généraux, comment, par exemple, l'identité entre le mot sanscrit *yudh* et le mot germanique *gunt*, signifiant tous deux *combat*, rapproche l'un de l'autre les deux noms Yudhishtira et Gunther, et comment une pareille analogie de sens prochain permettrait aussi d'assimiler les deux noms Ardshuna et Hagen. — Un semblable travail de comparaison a été tenté entre la légende du Chevalier au cygne et celle du héros indien Bhishma, ainsi que sur beaucoup de points plus particuliers. C'est aux savans spéciaux à décider dans quelles limites légitimes pourront s'étendre de telles recherches; mais il suffit qu'ils en aient admis le principe et les premiers résultats pour que l'histoire générale ait le droit et le devoir de s'en emparer, et de se tenir attentive à cette lumière nouvelle.

En résumé, Tacite, à qui nous sommes si redevables pour les précieuses notions qu'il nous a léguées, pourrait lui-même s'instruire à l'école de la science moderne sur deux questions qui l'ont certainement embarrassé. Ce qu'il a pris, non sans une visible incertitude, pour le pâle reflet, pour l'imitation servile de la religion romaine, c'est l'odinisme. En vain a-t-on cru devoir placer dans un temps postérieur à celui de l'historien romain l'introduction de ce culte en Germanie; nous avons vu plusieurs témoignages nous attester le sens des assimilations reproduites par Tacite. Peu importe que ces témoignages soient d'auteurs moins anciens que lui, car on ne comprendrait pas par quel singulier hasard des dieux barbares antérieurs à ceux que désignent ces témoins auraient répondu aux mêmes assimilations. L'odinisme, avec sa forte rudesse, convenait à l'état social des Germains. Ce n'était pas une religion de nature à déprimer ou à décourager les hommes. Il les poussait, pendant

cette vie terrestre, à des luttes énergiques, et il leur promettait une vie meilleure après la mort. Suivant les récits de l'Edda, bientôt après l'incendie du monde amené par la victoire des géans sur les Ases, « la Vala ou prophétesse voit la terre admirablement verte sortir une fois encore du sein des eaux. Les cascades se précipitent, l'aigle plane ou guette le poisson du haut des rochers. Les Ases de nouveau se réunissent; ils parlent des runes antiques, de la poussière puissante du passé. La terre, délivrée de tout mal, porte des moissons non semées. Balder renaît; un palais s'élève, plus beau que le soleil, et où vivront dans un bonheur perpétuel les vertueuses générations. » Ainsi une vie singulièrement active de ce côté de la tombe, de grandes espérances au-delà, c'était de quoi préparer ces peuples à la civilisation moderne et au christianisme.

Le second point sur lequel nous instruirions Tacite, c'est la question de l'origine et de la descendance des Germains. Il serait étonné et quelque peu scandalisé sans doute d'apprendre leur primitive parenté et leur communauté d'antiques croyances religieuses avec les Romains et les Grecs. Nous l'instruirions imparfaitement encore sur les routes qu'ils ont suivies, sur les destinées qu'ils se sont faites depuis qu'ils se sont détachés du tronc commun. Tandis que les peuples du monde classique, avec plusieurs des nations que plus tard ils devaient subjuguer, Celtes, Italiques, Ibères, s'emparaient de l'Europe centrale et méridionale, et y déployaient un magnifique essor dont les principales directions nous sont connues, que devenaient ces groupes innombrables de barbares jusqu'au jour où, annoncés à peine par le coup de tonnerre que détourna Marius, ils se dressèrent soudain à l'est et au nord de l'Europe contre Rome? Ils avaient suivi de tout autres chemins, et, pendant une longue migration mêlée d'étapes inconnues, leurs conceptions, d'abord analogues à celles de leurs frères d'origine, avaient pris un tour particulier dont Tacite, au moment de la première rencontre, nous est le premier témoin. Si notre science actuelle en est réduite à n'espérer qu'à peine de pouvoir percer un jour de si profondes ténèbres, elle peut du moins démontrer, comme on l'a vu, l'origine indo-européenne de ces populations germaniques, et leurs liens primitifs avec les nations qui ont joué dans les temps classiques le plus grand rôle sur la scène occidentale.

A. Geffroy.

Le paiement en obligations de chemins de fer, c'est-à-dire au moyen d'une hypothèque sur ces entreprises, serait pire encore. Si l'Allemagne l'acceptait, ce serait à la condition que le gage ne pût jamais être altéré; elle aurait à ce titre le droit de s'immiscer dans l'administration de nos compagnies, de s'opposer à toute diminution de tarifs sous prétexte que sa garantie y perdrait, et surtout d'empêcher que l'état créât des concurrences aux lignes dont elle aurait les obligations; nous serions à sa merci pour la plus importante de nos industries. Une telle situation ne serait pas tolérable.

Nous sommes, en présence de l'occupation prussienne, comme un malade qui s'agite sur son lit de douleur, et qui, irrité d'attendre sa guérison, prête l'oreille aux empiriques. Dieu nous garde d'expédiens dont le seul résultat serait d'aggraver le mal! Nous avons, malgré nos désastres, conservé notre crédit à peu près intact. Sachons l'utiliser pour nous tirer d'embarras en nous procurant aisément et à bref délai toutes les ressources dont nous avons besoin. Profitons seulement de nos richesses acquises et des moyens que nous avons d'en créer de nouvelles pour amortir rapidement l'emprunt que nous allons contracter, pour dégrever l'avenir, et laisser aux générations qui suivront une situation allégée du poids de nos malheurs. Nous aurons ainsi bien mérité de la patrie en accomplissant à la fois un acte de justice et de bonne administration financière. On presse beaucoup le gouvernement de se mettre à la tête du mouvement en faveur de la libération du territoire, et de se prononcer dès à présent pour un des moyens qui sont proposés. On suppose par exemple que, s'il prenait la direction de la souscription publique, elle réussirait mieux qu'en étant abandonnée à l'initiative individuelle. Cela n'est pas parfaitement sûr, et dans tous les cas il y aurait des inconvéniens sérieux à ce que l'état vînt s'en mêler. Si cette souscription devait échouer, l'échec serait plus grave sous la direction du gouvernement qu'avec l'initiative individuelle, et, si elle devait réussir au contraire, il vaudrait mieux encore que le succès fût dû à l'élan spontané de la nation qu'à une influence administrative. Il y aurait pour le pays plus d'honneur, et l'effet moral serait plus considérable. S'agit-il des autres projets indiqués pour réaliser les sommes dont nous avons besoin, le gouvernement n'a pas à s'en occuper, puisqu'il ne peut songer à en appliquer aucun pour le moment. Il n'a donc qu'à s'abstenir et attendre. Son intervention aujourd'hui serait plus nuisible qu'utile, elle exciterait des espérances qu'on n'est pas en mesure de satisfaire, et pourrait compromettre l'avenir.

VICTOR BONNET.

LES

ORIGINES DU GERMANISME

III.

L'ÉTAT SOCIAL ET LES INSTITUTIONS DES GERMAINS SELON TACITE (1).

Malgré les nuages qui nécessairement devaient obscurcir sa vue, Tacite a distingué quelques traits de la religion des Germains. Comment jugera-t-il de leurs institutions, de leurs aptitudes sociales et politiques, de leur caractère moral? Nous-mêmes, quel fruit tirerons-nous d'un tel examen? Ne nous offrira-t-il pas les premières ébauches de quelques-unes des institutions qui animent le monde moderne? L'historien romain a pressenti tous les problèmes; il a voulu particulièrement savoir à quel degré de civilisation, à quel état social en étaient arrivés les peuples qu'il observait. A cette question qu'il s'est posée, il a répondu par une conception originale et forte, à laquelle il faut s'attacher pour la dégager de ses termes concis, et la rendre avec ce qu'elle comporte d'utile développement.

Les sciences physiques nous enseignent, à la suite de leurs plus récentes découvertes, l'équivalence du mouvement, de la chaleur et de la force; elles aspirent à trouver une formule qui expliquera par le mouvement la nature et la vie. Il en va de la sorte, nous le savons depuis longtemps, dans le monde moral, auquel répugnent absolument l'immobilité et l'inertie. L'histoire des peuples, de ceux-là du moins qui méritent ce nom et sont autre chose que des tri-

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

bus sauvages, est l'accomplissement d'une loi de perpétuelle transformation; la liberté morale se fait à elle-même ses destinées. A certains momens de cette vie collective, la vie nationale peut devenir plus intense, et le mouvement, qui s'accélère, peut s'accuser par des traits plus sensibles. C'est à l'historien de les saisir, mais ce n'est jamais une tâche facile d'apercevoir nettement les phases simultanées et diverses, de désigner celles qui viennent de s'achever, de distinguer les linéamens de l'avenir. Tacite l'a fait cependant avec une sagacité de vue qui étonne : il a surpris les Germains dans leur *devenir*, comme parlent les Allemands modernes, c'est-à-dire dans leur transformation, à la date d'un essor intense et décisif; mais ses indications, en même temps que précises, sont brèves et sommaires : voyant tout, il résume tout, c'est le mot de Montesquieu. Il y a donc lieu de reprendre ses indications pour développer ses vues. Il faut montrer avec lui et à sa suite que la société germanique du Ier siècle sortait de la vie en quelque mesure nomade encore pour entrer, dès qu'elle le pourrait, dans la vie agricole, — qu'elle commençait de substituer à l'âpreté des coutumes primitives l'autorité de mœurs déjà moins rudes, — au droit de guerre privée et à la tradition des vengeances solidaires la proclamation des trêves sacrées et le *wehrgeld*, — au pouvoir exclusif et étroit des pères de famille les premiers essais d'institutions fécondes, — à la confusion d'une barbarie tumultueuse l'ébauche de la loi générale, de l'état.

Une telle étude était particulièrement difficile pour un Romain. Il fallait qu'il se dépouillât du mépris universel de Rome pour tout ce qui faisait partie du monde barbare. L'antiquité classique n'avait guère connu sous ce nom que des peuples d'une civilisation antérieure et vieillie, qu'elle affectait de dédaigner après s'être fortifiée et comme nourrie de leur substance. L'Assyrie, la Perse, l'Égypte, avaient été ses premières institutrices pour devenir ensuite ses simples vassales; le monde celtique terminait sa période de grandeur lors de la conquête romaine : à toutes ces nations déchues, l'antique Rome avait également appliqué la dénomination de barbares et prodigué son dédain. Il ne devait pas en être de même pour le groupe des tribus germaniques. L'âge des peuples se calcule non pas sur l'étendue de leur passé, mais sur le temps réservé encore à leur énergie persistante ou croissante. A ce compte, le groupe considérable des tribus scythiques était seul resté doué de jeunesse, s'il est vrai que, grâce à une filiation pour nous très obscure, ce soient elles qui aient transmis aux Germains leurs anciens souvenirs et les germes d'institutions qu'elles n'avaient pas su développer elles-mêmes. Les Germains proprement dits paraîtraient, suivant une

pure conjecture de M. Zeuss (1), dès le ve siècle avant notre ère. Ils se montrent plus sûrement dans un fragment de Pythéas, qui nomme les Teutons, au temps d'Alexandre, puis, environ deux cents ans avant Jésus-Christ, dans un récit de Polybe, qui compte parmi les soldats de Persée, roi de Macédoine, des auxiliaires de la tribu germanique des Bastarnes. A vrai dire, l'invasion des Teutons et des Cimbres, puis celle d'Arioviste, roi des Suèves, qui fut repoussée par César, les révélèrent seules complétement, et ouvrirent la lutte que pendant plusieurs siècles Rome était appelée à soutenir. Le nom de barbares allait prendre désormais un nouveau sens et désigner des peuples jeunes en effet, c'est-à-dire réservés à un rôle important dans l'avenir. Hérodote avait étudié sans trop de mépris les peuplades scythiques au nom de son active et intelligente curiosité ; Tacite devait observer les Germains avec la seule préoccupation de ses inquiétudes patriotiques.

I.

Tout d'abord Tacite a évité de commettre une erreur dans laquelle sont tombés des historiens du XVIIIe siècle. Les Germains de son temps étaient des barbares, mais non pas des sauvages comme ceux de l'Océanie ou de l'Amérique. Si l'on ouvre, parmi les vieux livres composés en Allemagne sur ces époques primitives, la *Germania antiqua* de Cluvier par exemple, qui parut en 1616, on voit ce respectable in-folio orné de gravures qui ne donneraient pas, si on les tenait pour exactes, une haute idée du degré de civilisation où étaient arrivés les compatriotes d'Arminius et de Velléda. Le guerrier teuton, aux longues moustaches pendantes, à la chevelure relevée et nouée au sommet de la tête, une peau de bête jetée sur ses épaules pour unique vêtement, tient de la main gauche une tête sanglante, et de la droite, au bout de sa lance, une autre tête coupée. Une héroïne, près de lui, à peine plus vêtue, montre un pareil trophée. Les représentations de mœurs domestiques offrent l'image d'un informe et grossier dénûment, avec l'entière absence de tout commencement de culture. Le patriotisme tudesque aimait à placer de la sorte en vive lumière le contraste entre la puissance guerrière dont l'antique Germanie avait fait preuve et une absolue pauvreté, toute primitive; mais c'était charger les couleurs à plaisir. Les Germains du Ier siècle pratiquaient encore, il est vrai, les sacrifices humains, qu'Adam de Brême d'ailleurs nous montre subsis-

(1) *Die Deutschen und die Nachbarstämme* (*les Peuples allemands et les branches voisines*), Munich 1837.

tant dans le nord de l'Europe même pendant le XIe siècle. L'usage du fer n'était pas très fréquent chez eux : Tacite l'affirme pour une de leurs tribus, et les témoignages de l'archéologie paraissent démontrer qu'il en était de même pour toutes. La connaissance de l'écriture ne leur était évidemment pas familière; les runes ne pouvaient être d'un populaire emploi. Enfin, pour tout dire, un catalogue de superstitions condamnées par l'église, catalogue inséré dans les recueils des lois dites barbares, mentionne comme tout germanique et païen l'usage de faire du feu avec deux bâtons frottés l'un contre l'autre; à en juger par la difficulté pour l'homme civilisé de se servir d'un tel moyen, il est permis de le considérer comme un attribut de l'état primitif. Toutefois il n'est pas admissible que ces peuples aient pratiqué une entière nudité, comme on l'a voulu conclure de quelques mots de César et de Tacite ; à défaut d'autres raisons, celles qu'on peut tirer du climat, qui n'a pas changé, paraissent très suffisantes : les textes qu'on a remarqués s'appliquent seulement aux enfans. Quelques paroles de Pomponius Méla, au Ier siècle de l'ère chrétienne, les représentent comme se nourrissant de chair crue, mais ne sont pas confirmées par César et par Tacite. Rien n'autorisait donc Robertson et Gibbon à mettre sur la même ligne les Germains du Ier siècle et les sauvages du Nouveau-Monde. Ils ont établi un parallèle entre les relations des voyageurs modernes sur les mœurs des indigènes américains, Natchez, Mohicans, Hurons ou Delawares, et les récits des anciens sur les mœurs germaniques. Ce parallèle ne pouvait devenir concluant que si, de part et d'autre, on rencontrait tout au moins les mêmes têtes de chapitres; mais au compte des mœurs américaines il manque précisément ceux des traits germaniques qui sont destinés à un développement ultérieur, c'est-à-dire les germes féconds, tels que le respect du mariage, la constitution régulière de la justice, la distinction hiérarchique entre diverses assemblées publiques. On n'attend certes plus rien des pauvres tribus de l'Amérique; la plupart ont disparu déjà sous la domination des conquérans européens ; elles se sont montrées également incapables de résistance et d'éducation. Il est de plus impossible d'entrevoir dans leur passé les moindres traces d'un progrès accompli, tandis que les anciens Germains, à chaque fois que les documens historiques permettent de distinguer quelque chose de leur état social, apparaissent en transformation et en progrès. C'est qu'il n'y a pas lieu en réalité de confondre ce que l'antiquité classique appelait les barbares avec ce que nous appelons les sauvages. Parmi ces barbares d'autrefois, l'histoire a compté des peuples appelés à prendre une large part à de grandes époques et à de grandes œuvres de civilisation, tandis qu'on désigne du nom de

sauvages, en dehors de la scène historique, des tribus vouées, ce semble, à la stérilité, qui ne s'instruisent pas et ne se perfectionnent pas. M. Guizot, s'il a reproduit dans une des leçons de l'*Histoire de la civilisation en France* un parallèle analogue à celui que Robertson et Gibbon ont outré, a pris soin de le rectifier en plaçant à la suite une habile peinture des traits privilégiés par où les Germains devaient se signaler.

Bien que les Germains du Ier siècle soient encore à l'état de tribus errantes, depuis longtemps déjà, à mesure qu'ils émigrent, ils demandent partout des terres pour s'y établir. Il semble que deux secrètes impulsions les dirigent vers l'invasion et vers l'occupation qui suivra la conquête définitive. Rencontrent-ils quelque grand fleuve qui les conduit à la mer ou bien la côte elle-même, ils sont déjà ces pirates hardis que l'Europe occidentale devra plus tard redouter. Pline le Naturaliste, contemporain de Tacite, décrit leurs embarcations creusées dans des troncs d'arbres, et qui contenaient, dit-il, jusqu'à trente hommes; une de ces embarcations a été retrouvée en Danemark, il y a peu d'années, dans la tourbière de Nydam, avec des monnaies romaines qui la feraient dater du IIe siècle. Dans l'intérieur des terres, sur le vaste territoire de la Germanie, ils s'avançaient lentement, par migrations spontanées, après avoir depuis longtemps refoulé ou asservi les populations celtiques, se succédant tribus par tribus sur chaque plateau et dans chaque vallée, sans rencontrer, ce semble, beaucoup d'obstacles, mais attardés cependant par l'indispensable nécessité de cultiver la terre. La distinction que M. Guizot a établie entre la bande et la tribu dans le sein de chaque peuple germanique convient à cette époque : les femmes et les vieillards restaient pour soigner la terre et le bétail, tandis que les enfans perdus s'en allaient explorer la contrée et chercher de nouveaux gîtes. A peine sont-ils en contact avec les peuples des frontières romaines, qu'on les voit réclamer des terres plus instamment que jamais. Les Cimbres, vainqueurs dans une première rencontre sur les frontières de la province romaine, plus tard la Narbonnaise, se contentent de renouveler la demande d'une concession de terres à titre de solde et en échange du service militaire. Arioviste, le roi des Suèves, se fait livrer le tiers de leurs terres par les Séquanes. On dirait que, fatigués de la barbarie, ces peuples viennent invoquer d'eux-mêmes les exemples de la vie sédentaire et civilisée.

Dans leur vie errante, les Germains du Ier siècle connaissaient-ils la propriété privée? Un exact examen de cette grave question, à laquelle Tacite a certainement songé, nous serait précieux pour la connaissance de leur état social. De même que, dans les sociétés

parvenues à leur entier développement, la propriété privée est à la fois l'aiguillon et le prix du travail, et devient, sagement constituée, le signe de la civilisation, de même, dans l'histoire du progrès des peuples, elle marque, à mesure qu'elle s'introduit et se généralise, le passage de l'état pastoral ou nomade, ou plus tard de l'état agricole, à une plus haute condition sociale.

César dit en parlant des Suèves, un des peuples les plus considérables de la Germanie, qu'ils ont jusqu'à cent cantons, et que de chacun d'eux sortent alternativement chaque année mille hommes pour porter les armes, tandis que les mille autres labourent la terre, afin de pourvoir à la nourriture commune. Il ajoute cette double remarque, très digne d'attention : « Nul parmi eux ne possède de champs à part, et il n'est permis à personne de rester plus d'une année en un même lieu pour s'y établir. Ils préfèrent au blé le laitage et la chair des troupeaux, et se livrent passionnément à la chasse. » Plus loin, à propos des Germains, considérés cette fois en général, César s'exprime à peu près de même. « Nul d'entre eux, dit-il, ne possède une certaine quantité de terre, avec des limites marquant une propriété fixe. Les magistrats distribuent chaque année aux familles, aux groupes de parens réunis, les lots de terre qui leur ont été assignés en tel ou tel endroit. L'année finie, il faut passer ailleurs. » Tacite fait évidemment allusion à de pareils usages quand il dit, au chapitre XXVI de la *Germanie*, que « dans chaque canton, tous les hommes valides sont appelés tour à tour à la culture de lots qui leur sont assignés aussi également que possible pour l'étendue ou pour la qualité du terrain, le vaste espace dont on dispose permettant d'observer de telles conditions. Ces lots, ajoute-t-il, ne restent entre les mêmes mains qu'une année, et ne comprennent pas tout le territoire dont on dispose, car les Germains ne luttent pas avec le sol pour en accroître la fertilité : qu'ils en obtiennent le blé nécessaire, et ils sont satisfaits. »

Nous croyons avoir rendu exactement ces trois passages, pour lesquels on a proposé beaucoup d'explications fort diverses. Certains interprètes croient y trouver une coutume semblable à celle de quelques tribus arabes, qui résident sur des champs par elles ensemencés jusqu'à la moisson prochaine, puis lèvent les tentes pour les transporter et ensemencer ailleurs, sans se donner la peine de labourer. Il en est encore suivant qui les paroles de Tacite font allusion à tout un système de jachères. Ces commentaires et plusieurs autres ont ce tort commun de troubler la concordance qui paraît devoir nécessairement exister entre les témoignages de César et ceux de Tacite. Les deux historiens observent le même objet; Tacite a sous les yeux ou dans sa mémoire les assertions de César,

duquel il dit quelque part qu'on ne saurait suivre un guide plus sûr, un plus véridique témoin. Il est donc probable que sa narration s'accorde avec celle de son prédécesseur, ou bien, s'il y a des différences, elles auront été sans doute marquées en traits particulièrement précis et non équivoques. Or ce qui résulte, à ne s'y pas tromper, de l'assentiment des deux auteurs, c'est que les anciens Germains pratiquaient la communauté des terres et ignoraient l'usage privé de la propriété foncière. César, dans les deux passages que nous venons de citer, le déclare aussi clairement que possible. Le territoire appartient à la tribu, qui, chaque année, par ses chefs, appelle aux travaux indispensables de culture les divers groupes qui la constituent. Chacun de ces groupes est composé non pas seulement d'une famille dans le sens restreint du mot, mais de plusieurs ménages ou individus rapprochés par les divers liens de la parenté, de sorte que le lot de terre n'est pas même confié temporairement à un seul père de famille, mais à plusieurs, et qu'il n'y a réellement, selon César, nul vestige de propriété foncière privée. Plus d'un trait dans la *Germanie* de Tacite confirme cette interprétation. Dans le curieux chapitre où il dit comment se constitue d'ordinaire le double apport des fiancés, il se garde bien de mentionner la propriété foncière. Il n'en est pas non plus question parmi les présens que le chef distribue entre ses compagnons de guerre à titre de récompense, ni quand il s'agit de conclure des arrangemens en forme de *wehrgeld*. Suivant le texte de plusieurs coutumes écrites de l'Allemagne du moyen âge, le bien-fonds ne peut être saisi en justice, vestige d'un droit primitif qui ne connaissait la propriété foncière qu'avec un caractère public et inaliénable.

Qu'un tel système ait été un obstacle au développement agricole, cela est évident. Si l'on observe quels produits obtenaient les Germains, quelles céréales et quels légumes servaient à leur nourriture, on se convaincra qu'une maigre production répondait à la culture superficielle qui nous est décrite. Ainsi se perpétuaient le marécage, la lande et la bruyère, et cet aspect misérable du sol qui inspirait aux Romains et à Tacite une sorte de répugnance mêlée de crainte. Or c'est bien là l'état informe qui convient à des tribus guerrières, cherchant la conquête, à peine fixées pour des périodes incertaines et par capricieuses étapes, quelquefois même ne s'arrêtant que pour l'indispensable besoin de leur nourriture et de celle de leurs bestiaux. C'est bien la condition que dépeint César quand il dit qu'alternativement chaque année, dans chaque canton, la moitié des hommes valides se charge de porter les armes, et l'autre moitié de cultiver la terre; de pareils termes excluent formellement la propriété foncière privée.

On aurait tort d'invoquer ici les argumens qu'on a si souvent fait valoir contre les théories communistes, et de prétendre, au nom de ces argumens, que l'état social désigné par César et Tacite devait être chose impraticable. L'histoire offre beaucoup d'exemples du contraire. Quand Hésiode et Virgile célèbrent le règne de Saturne et l'âge d'or, où l'on ne connaissait pas la division des champs entre plusieurs maîtres, quand Horace affirme que les Gètes et les Scythes s'abstenaient aussi de partager les terres, et que nul d'entre eux ne consentait à s'occuper de culture deux années de suite, quoi qu'il en soit de l'origine, germanique ou non, de ces peuples, il est permis de soupçonner comme premiers motifs à ces assurances des poètes les souvenirs traditionnels de quelque réalité historique. L'année jubilaire des Hébreux rendait aux anciens propriétaires ou à leurs héritiers les terres aliénées pour un temps, afin d'empêcher l'accumulation de la fortune immobilière en un petit nombre de mains : c'était pratiquer en quelque mesure le système de la communauté des terres. Diodore de Sicile rapporte, au sujet d'un peuple espagnol, les Vaccéens, qu'ils cultivaient en commun : les fruits étaient répartis également; quiconque en détournait quelque portion était puni de mort. Strabon nous dit que les Dalmates partageaient à nouveau leurs terres tous les huit ans. De notre temps même, certaines parties de l'Inde ne connaissent pas la propriété privée. En plusieurs lieux du Mexique, la commune est propriétaire de tout le territoire, à l'exception de la maison d'habitation et du jardin contigu, que chaque famille se transmet héréditairement; chaque village cultive en commun une portion de la terre publique. Dans un certain nombre de communes de Russie qui ont gardé leurs anciens priviléges, les magistrats assignent à chaque famille, pour une ou plusieurs années, un lot à cultiver; on peut consulter à ce sujet l'ouvrage bien connu de M. Haxthausen. La Serbie et la Croatie ont de pareilles traditions. Enfin, sans aller chercher si loin des exemples, dans le pays de Saarlouis, voisin de l'ancienne frontière de France, toute la terre cultivable est encore aujourd'hui possédée en commun; on en fait périodiquement le partage par la voie du sort. Une foule de termes subsistant dans la langue usuelle démontreraient l'antiquité reculée de pareilles coutumes en beaucoup de parties de l'Allemagne.

Ainsi l'histoire du passé et l'étude même du présent s'accordent pour démontrer que le système de la communauté des terres est, dans certaines conditions, parfaitement praticable. Montesquieu est un des premiers publicistes modernes qui, précisément à propos des Germains, ne s'y soient pas trompés. Ce système doit d'autant moins être confondu avec le communisme qu'il n'exclut pas, bien

entendu, la propriété privée mobilière. Si les Germains de César et de Tacite n'étaient pas admis à posséder le sol, ils étaient du moins propriétaires de leur bétail (c'était leur principale richesse), ou bien de leurs esclaves, pour la plupart prisonniers de guerre. Quant aux habitations, composées de pièces de bois simplement ajustées, avec quelque maçonnerie légère, elles pouvaient s'enlever presque comme des tentes. Pline le Naturaliste rapporte qu'après le massacre des Cimbres, leurs maisons, portées sur des chariots à l'arrière de l'armée, furent longtemps encore défendues par les chiens qu'ils avaient amenés. Les formules judiciaires du moyen âge disent que les maisons furent, en certains pays, réputées longtemps propriété mobilière et non pas foncière. Si Tacite a dit, en parlant des esclaves de Germanie, qu'ils vivaient tranquilles sur un lot de terre, à la condition de payer au maître une redevance, cela peut signifier que, dans la distribution annuelle, des parcelles supplémentaires étaient assignées à toute personne possédant des esclaves, lesquels devaient cultiver, comme le maître.

D'ailleurs Tacite mentionne, au sujet de la répartition du sol, deux traits qui paraissent différer du récit de César. Il donne à entendre que les lots étaient distribués non pas seulement à des groupes, à des *gentes*, comme le veut l'auteur des *Commentaires*, mais plutôt à des particuliers, à des pères de famille. Il parle ensuite bien superficiellement, il est vrai, et comme en passant, de petits enclos, appendices de l'habitation, possessions d'abord aussi éphémères sans doute que l'habitation elle-même, *suam quisque domum spatio circumdat*. Or Montesquieu croit trouver dans ces enclos cette sorte de patrimoine particulier, appartenant aux mâles, qui était destiné à devenir la propriété salique. Si cette interprétation est juste, si nous rencontrons ici un embryon de propriété foncière privée, cela ne change rien cependant à ce que nous avons conclu du texte de César. Cela signifie seulement que les indications précieuses de Tacite constatent un progrès inaugurant une nouvelle époque. Combien de changemens s'étaient accomplis pendant le siècle qui sépare les deux écrivains! Les Germains n'avaient plus à craindre les Gaulois, définitivement domptés par la conquête romaine. En fortifiant la double frontière du Rhin et du Danube, Rome avait amené les tribus naguère presque errantes des Germains à se fixer en une certaine mesure, à reconnaître des frontières, à faire trêve parfois aux guerres incessantes pour s'habituer à quelque culture assidue. On s'expliquerait que de tels changemens eussent hâté chez eux l'éclosion de la propriété foncière; nous aurions ici un important exemple de cette transformation qui s'accomplissait alors chez les Germains, et que Tacite, disions-

nous, a fort bien su comprendre et traduire. Le grand mouvement de l'invasion va commencer; à peine sera-t-il apaisé, que nous verrons ces peuples barbares, établis dans l'empire, s'éprendre d'une sorte de passion pour la propriété foncière et en faire comme le fondement principal de toutes leurs institutions.

Un des périls d'un état social pareil à celui des Germains du Ier siècle, où domine l'organisation par tribus sinon nomades, du moins non encore entièrement fixées, c'est que dans ce groupe moyen de la tribu le groupe plus restreint de la famille vienne à se dissoudre. Or c'est ce dernier que la nature a chargé d'exciter, en les concentrant, tous les meilleurs sentimens de l'homme, ceux du dévoûment, de la responsabilité et de la dignité morales. Il est la pierre angulaire de cette organisation supérieure qui donne place à l'état. Les Germains, au milieu de leur essor, ont su sauvegarder ce germe d'avenir, et Tacite nous montre par des traits dignes du plus haut intérêt quelle force de cohésion la famille germanique a conservée de son temps. Le respect de la femme et la majesté du mariage en sont les plus fermes appuis. Sans doute il ne faut pas s'attendre à rencontrer chez les Germains du Ier siècle, habitués à la rudesse des mœurs, aux violences et à la colère, une délicatesse de sentimens chrétienne et moderne; toutefois ce que dit Tacite de leurs hommages presque superstitieux envers les femmes est confirmé par trop de témoignages pour pouvoir être mis en doute. Déjà nous voyons les Cimbres n'accepter de combats qu'après que leurs prêtresses ont déclaré le ciel favorable. César trouve chez les peuples suèves le même usage. Au temps de Tacite, Ganna, Velléda, les Alrunes ou prophétesses, que l'historien nous signale en fabriquant sans doute avec leur nom germanique le nom de forme latine qu'il a enregistré, Aurinia, passent aux yeux des barbares pour être les confidentes, les interprètes des dieux mêmes. Et ce n'est pas ici un pur trait de superstition. A côté de la prêtresse, il y a l'épouse, la mère, qui, par la sévérité des mœurs, l'observation de la foi conjugale, paraissent avoir mérité le suprême éloge qui leur est décerné. L'éloquente peinture des fiançailles que nous trouvons dans Tacite, si elle laisse apercevoir derrière la cérémonie des dons symboliques un souvenir de la coutume toute barbare de l'achat de la femme, montre aussi la noblesse des sentimens qui l'ont remplacée : elle se traduit par ces belles paroles qui sont probablement l'écho de quelque formule du droit national : « La femme est avertie par les auspices mêmes qui président à son hymen qu'elle entre dans le partage des travaux et des périls, que sa loi, dans la paix ou dans la guerre, sera de souffrir et d'oser autant que son époux. *Mulier... admonetur venire se laborum pe-*

riculorumque sociam, idem in pace, idem in prælio passuram ausuramque : sic vivendum, sic pereundum. »

Il y a dans la Loggia de' Lanzi, à Florence, une statue antique dont nous avons une reproduction à Paris, au jardin des Tuileries, et qui passe pour représenter Thusnelda, la femme du héros de la Germanie, Arminius. « Plus semblable par la hauteur de son âme à son mari qu'à son père, allié des Romains, lorsqu'elle fut livrée, dit Tacite, elle ne pleura pas, elle ne fit pas entendre une seule plainte, mais, les bras croisés sur sa poitrine, et regardant le sein qui portait le futur fils d'Arminius, elle marcha vers la captivité. » On la vit conduite en triomphe derrière le char de Germanicus. Rome put contempler en elle un type exalté de la femme germanique, quelque chose comme l'antique matrone romaine, avec plus de rudesse et de liberté.

Tacite a décrit le châtiment de la femme adultère : après qu'on lui a rasé les cheveux, on la dépouille de ses vêtemens, puis, en présence de ses parens, le mari la chasse de sa demeure et la poursuit à coups de verges par toute la bourgade. Or saint Boniface, au VIIIe siècle, confirme ce récit dans une de ses lettres : « Chez les anciens Saxons, dit-il, on forçait la coupable à se suspendre au gibet, et, sur le bûcher où l'on brûlait son corps, on suspendait son complice; ou bien les femmes assemblées la poursuivaient de village en village en lui déchirant ses vêtemens, en la frappant à coups de verges ou même à coups de couteau. — Bien plus, ajoute-t-il, chez l'humble tribu des Vénèdes, la veuve refusait de vivre, et celle-là était fort vantée qui montait volontairement sur le bûcher de son mari. » Certaines vieilles lois scandinaves ordonnaient d'ensevelir avec l'époux la veuve dans le même tertre; Procope raconte que, chez les Hérules, c'était le devoir d'une noble épouse de mourir par le lacet à côté du tombeau commun. — C'était ici, à la vérité, un usage oriental que l'antiquité classique avait aussi connu, mais qui ne pouvait subsister que là où le conserverait une certaine naïveté barbare peu conciliable, ce semble, avec la corruption morale. Quoi qu'il en soit, il est clair que les mœurs des Germains n'ont pas dû leur renom uniquement au contraste avec les mœurs romaines; il a bien fallu quelque réalité positive pour servir à expliquer l'insistance de Tacite et des pères de l'église, dont les témoignages se contrôlent et se fortifient mutuellement.

Restée forte en dépit des causes de dissolution que lui offrait le régime par tribus, la famille chez les Germains n'est pas fermée à l'influence des progrès sociaux qui viendront corriger ses règles exclusives pour les concilier avec les principes nécessaires de l'état futur. C'est ici que se montre par des traits facilement saisissables

ce graduel développement du génie germanique dont Tacite a eu si vivement conscience. — Le père nous apparaît encore en possession, légalement du moins, de ses vieux droits excessifs. La loi lui permet toujours d'exposer ses enfans, de vendre comme esclaves, de châtier jusqu'à la mort et ses enfans et sa femme, s'ils ont commis des fautes. On trouvera réunis dans le second livre des *Antiquités du droit allemand* de Jacques Grimm, au chapitre II, qui a pour titre *Vatergewalt, la puissance paternelle*, toute une série d'exemples montrant la pratique de ce droit rigoureux pendant un long temps encore. Cependant on aperçoit des restrictions. Tacite vient de nous dire, à propos du châtiment de la femme adultère, que ses parens étaient présens quand le mari la chassait de la demeure conjugale, *coram propinquis expellit domo maritus.* De même les parens et les proches de la femme étaient intervenus lors de la cérémonie des fiançailles pour examiner et accepter les présens de noce, *intersunt parentes et propinqui et munera probant.* Ces indications de l'écrivain romain nous décèlent probablement l'existence légale d'une sorte de conseil de famille en possession de limiter ou tout au moins de contenir l'autorité du père. Si l'on ne veut pas reconnaître ici un progrès, mais plutôt une trace persistante de l'autorité de la tribu pénétrant au sein même de la famille, un pareil doute ne subsistera pas en présence de cette autre information que nous donne Tacite : « Le meurtre des nouveau-nés est un acte que l'esprit public flétrit et réprouve, et les bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les bonnes lois. — *Quemquam ex agnatis necare flagitium habetur; plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges.* » Voilà nettement accusé ce progrès des mœurs qui va en avant des lois, et, sans rompre ouvertement ni avec ces lois ni avec la tradition ancienne, s'en sépare cependant et y substitue peu à peu des usages bientôt impérieux, puis une légalité et même une tradition moins barbares. On ne peut mieux désigner cet état de transition pendant lequel les mœurs interdisent déjà des violences que les lois n'ont pas commencé de proscrire. — Il en va de même pour le traitement des esclaves : le maître a le droit de les tuer, et cela lui arrive dans les momens de colère; mais ce sont des excès qu'on réprouve, et la condition servile, en général, n'est pas trop rigoureuse.

Récemment encore, un des plus imprescriptibles devoirs imposés à chaque membre de la famille était de poursuivre sans relâche et sans pitié la vengeance pour une injure commune. Dans une saga scandinave, une femme dont le mari vient d'être assassiné recueille soigneusement le manteau trempé de son sang; quand arrive au lieu du meurtre un des proches parens de la victime, elle lui jette

ce vêtement sur les épaules et l'enveloppe, pour ainsi parler, dans son terrible devoir. Ils sont liés désormais, lui et les siens, ils ne pourront laver ce sang dont ils sont couverts qu'en versant celui des agresseurs. Telle est l'antique coutume en vigueur à l'époque de Tacite, et qui se perpétua, comme on sait, longtemps encore. C'était la cause, ou quelquefois seulement le prétexte, d'interminables guerres privées. Toutefois nous voyons déjà paraître un adoucissement à ces prescriptions cruelles. La composition, ce que les lois barbares appellent le *wehrgeld*, se substitue à la vengeance, même pour le meurtre, *luitur etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero*. Bien plus, lors de certaines fêtes religieuses, quand la divinité descend sur la terre et visite les hommes, quand la déesse Nerthus par exemple, montée sur son char que traînent les génisses, sort du bois sacré et parcourt, suivie du prêtre, tout le pays à l'entour, ou bien lorsque sont célébrés les sacrifices en l'honneur de Mercure, de Mars, d'Hercule et d'Isis, c'est-à-dire du grand dieu Odin, de Tyr ou Zio, de Thor et de Freya, toute guerre doit s'interrompre, tout procès doit être suspendu. A ces époques solennelles aussi bien sans doute que pendant les sessions du *thing*, c'est-à-dire de l'assemblée publique, comme nous le voyons plus tard dans le nord, une paix particulière est proclamée qui protége les routes conduisant au lieu de réunion, l'assemblée elle-même et tous ceux qui s'y rendent. Celui-là seul est exclu de cette protection générale qui, condamné, est devenu l'*outlaw*, l'exilé hors la loi. Les monumens de la littérature norrène, lois et chroniques de familles, offrent en grand nombre les belles formules, empreintes de la poésie du droit primitif, qui servaient à proclamer ces trêves bienfaisantes. Bien que ces monumens se rapportent à des temps postérieurs, les analogies sont telles que nous pouvons sans doute les invoquer. Voici par exemple la formule que nous a conservée la *Grettis saga :*

« Nous proclamons, la main dans la main, qu'il y aura paix ici pour tout le monde, amis et alliés, hommes et femmes, esclaves et servantes. Que maudit soit celui qui violera cette paix solennelle; qu'il soit exilé sur la terre, partout où l'homme écarte de sa demeure les bêtes fauves, partout où le feu brûle et où la terre verdoie, partout où la mère enfante le fils et où l'enfant qui commence à parler appelle sa mère; partout où l'homme allume un foyer, où le bouclier luit, où le soleil brille, où la neige s'étend au loin; partout où croît le sapin, où le faucon vole (que le vent propice enfle ses ailes!): partout où la terre est cultivée, où les eaux descendent vers la mer, où le laboureur sème le grain. — Et nous, soyons réconciliés et partout unis, sur montagne ou rivage, sur terre ou glacier. Joignons nos mains, observons la foi jurée. »

Nul doute que nous n'ayons, dans cette page d'une des sagas islandaises, de laquelle nous pourrions rapprocher plusieurs morceaux analogues, une élaboration en prose de quelque formule très ancienne composée probablement d'abord en vers pour aider au travail de la mémoire. Nul doute que nous ne rencontrions ici les origines païennes de la paix ou de la trêve de Dieu, devenue plus tard si fréquente et si utile pendant le désordre du moyen âge. Alors, comme au Ier ou au IIe siècle chez les Germains, c'était le progrès des mœurs qui, s'autorisant du respect religieux, invitait la loi à combattre des traditions de violence inconciliables avec un établissement régulier.

Outre ce mouvement intérieur d'une société encore confuse qui cherche ses destinées, Tacite fait clairement comprendre, dans la partie ethnographique de son livre, à quelle instabilité ces tribus barbares sont en proie, combien de déplacemens, de migrations, de vicissitudes imprévues et diverses viennent modifier incessamment, sous ses yeux mêmes, l'aspect de la Germanie. Nous pouvons en réunir beaucoup de preuves, si nous comparons ensemble la carte du monde barbare telle que nous l'offrent successivement César, Strabon, Pline l'Ancien, Tacite, Ptolémée. A chacune des époques, peu distantes entre elles, que les noms de ces écrivains représentent, on voit les mêmes peuples habiter des lieux quelquefois très différens. Il est évident que rien ne demeure longtemps fixé dans cette barbarie. Tacite fait suffisamment apercevoir ce trouble incessant, qui correspond si bien à l'effort moral de ces peuples, quand il rappelle, dans son trente-troisième chapitre par exemple, qu'une tribu presque entière, celle des Bructères, vient naguère de disparaître, 60,000 hommes à la fois, vaincus, dispersés, tués dans une guerre intestine, et par les mains d'autres barbares. C'est en cette occasion qu'il pousse ce cri où se révèlent toutes les craintes de son patriotisme : « Puissent ces nations, à défaut d'amour envers Rome, persévérer dans ces haines contre elles-mêmes, puisque, au point où en sont les destinées de l'empire, la fortune ne peut plus rien pour nous que de perpétuer les discordes de l'ennemi! » C'est ce qu'il faut lire dans son admirable et intraduisible langage : *Maneat, quæso, duretque gentibus, si non amor nostri, at certe odium sui, quando, urgentibus imperii fatis, nil jam præstare fortuna majus potest, quam hostium discordiam.*

Tel est le remarquable caractère du livre de Tacite, et ce qui en fait une œuvre de tant de prix. Non-seulement il a su, ne partageant pas le dédain de ses compatriotes pour ceux qu'ils appelaient les peuples barbares, distinguer les principaux traits du génie de toute une race qui lui était étrangère, mais il a compris encore que

ce génie se transformait au moment même où il l'observait, et, par quelques traits concis, mais non équivoques, il a su placer sous les yeux mêmes du lecteur le tableau mouvant de cette transformation. Déjà en rapprochant ses témoignages de ceux de César, nous avions pu saisir certains progrès accomplis par les Germains, pour la constitution de la propriété par exemple; mais n'eussions-nous pas César, le seul tableau de la famille germanique dans Tacite, peinture à la fois pénétrante et délicate d'un intéressant essor, nous instruisait d'un progrès actuel et continu. C'est le suprême mérite auquel puisse aspirer l'historien, d'entrer en si pleine intelligence de la réalité vivante que, non content d'avoir évoqué le passé pour montrer ce qui en subsiste, et d'avoir signalé à temps les aspirations nouvelles, il pénètre pour ainsi dire dans les conseils de la Providence, et esquisse à l'avance le plan de l'avenir. Tacite n'a pas fait moins que cela pour les destinées d'une des races les plus actives et les plus influentes dans l'histoire générale de la civilisation.

II.

Quelles vues particulières s'ajoutaient dans le livre de Tacite à la vue d'ensemble que nous venons d'exposer? En d'autres termes, quelles institutions un tel état social comportait-il? Quelles aptitudes l'historien pouvait-il y découvrir recélant en germe quelques-unes des institutions de l'Europe moderne?

On a fait souvent honneur aux Germains d'un vif sentiment d'indépendance personnelle. « Ce qu'ils ont surtout apporté dans le monde romain, dit M. Guizot, c'est l'esprit de liberté individuelle, le besoin, la passion de l'indépendance, de l'individualité... L'esprit de l'égalité, d'association régulière, nous est venu du monde romain, des municipalités et des lois romaines. C'est au christianisme, à la société religieuse, que nous devons l'esprit d'une loi morale. Les Germains nous ont donné l'esprit de liberté, de la liberté telle que nous la concevons et la connaissons aujourd'hui. » En regard de ces lignes, on se rappelle le mot de Montesquieu : « Si l'on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois. » Les formules très générales risquent d'être voisines de l'inexactitude; M. Guizot lui-même, à propos du passage que nous venons de citer, en fait la remarque, et, usant de restriction quand il faut conclure, il est d'avis que la société formée après la conquête a eu son origine bien plutôt dans les nouveaux rapports issus de

cette conquête même et dans la nouvelle situation faite aux vainqueurs et aux vaincus que dans les anciennes coutumes germaniques. C'est là une observation d'une extrême justesse, et qui restreindra le champ de nos propres recherches. Quant au sentiment de l'indépendance personnelle, n'a-t-il pas été, à vrai dire, le privilége ordinaire dans notre Occident de tout peuple jeune entrant dans la carrière active? Apparemment les Grecs du temps d'Homère, les Romains du temps des rois, abstraction faite de l'esclavage, que les Germains ne pratiquaient pas moins qu'eux, élisaient eux-mêmes leurs chefs, prenaient des résolutions communes dans les assemblées composées des pères de famille, et se gardaient d'accepter, sauf en guerre, le despotisme d'un chef absolu. Il est vrai cependant qu'à considérer certains traits de la vie privée et de la vie publique des Germains, signalés dans Tacite, ces peuples paraissent avoir été particulièrement attentifs à sauvegarder la liberté des individus. Rome avait édifié au-dessus de l'indépendance des citoyens l'autorité de l'état; la Grèce n'avait imposé à cette indépendance d'autres limites que celles de l'étroite cité; la Germanie l'enferma seulement dans le cercle peu étendu de la tribu ou dans celui plus resserré encore de la famille. Tacite nous a conservé plusieurs témoignages très curieux de cette humeur ennemie de toute contrainte, soit quand il nous représente ces barbares arrivant le plus tard possible aux assemblées communes, afin qu'on ne les soupçonne pas de quelque asservissement à une règle imposée, soit lorsqu'il nous montre la liberté reconnue au jeune Germain. Une fois parvenu à l'âge viril, loin d'appartenir comme une chose ou un esclave à son père, ainsi que cela se faisait à Rome, où trois ventes consécutives rendaient seules effectif l'affranchissement du fils, il se voyait publiquement émancipé par l'assemblée nationale; revêtu des droits de citoyen, il n'appartenait plus qu'à sa tribu et à lui-même. A ces chefs improvisés, qui, avec une troupe d'enfans perdus, compagnons dévoués et fidèles, entreprenaient quelque expédition aventureuse et lointaine, à ces pirates qui s'en allaient sur un tronc d'arbre creusé en barque piller les mers et les rivages, il fallait, cela est sûr, une singulière confiance dans leur propre force. De là un soin jaloux de leur indépendance personnelle. Dans l'intérieur de leur pays, nous dit Tacite, les Germains ne pouvaient souffrir les villes, « vraies prisons d'esclaves, » ou, comme parle Ammien Marcellin, « bûchers entourés de filets pareils aux piéges qu'on dresse aux bêtes fauves. » Ils ne voulaient pas même de maisons contiguës, plus difficiles d'ailleurs à construire. Ils préféraient les habitations éparses, suivant que les invitaient la lisière d'un bois, le bord d'un lac, le voisinage d'une source. Il importe peu ici

de savoir jusqu'à quel point Tacite a eu raison d'affirmer l'absence des villes au-delà du Rhin et du Danube. Qu'était-ce cependant que ces séries entières d'étapes que Ptolémée désigne dans le centre et l'est de la Germanie, et qu'il appelle des villes, πόλεις, entrepôts ou marchés tout au moins d'un commerce actif de pelleteries et d'ambre avec la mer Baltique ou la Mer-Noire? Le témoignage de Tacite est en tout cas si formel qu'il faut bien y voir un trait spécial au génie des barbares, précieux indice et d'une vue particulière de la nature et d'un tempérament politique nouveau, destiné à marquer sa trace.

Par suite peut-être de ce sentiment inné d'individualisme, l'esprit germanique n'a jamais su réaliser fortement l'union politique et civile. On sait quel confus édifice était au moyen âge le saint-empire romain; la confédération allemande, que notre siècle a vue naître et mourir, n'a sans doute donné cinquante ans de tranquillité à l'Allemagne et à l'Europe que parce qu'elle se trouvait, par le peu de rigueur de ses ressorts et de ses cadres, d'accord avec l'humeur nationale. Les Germains toutefois étaient capables d'une certaine discipline, qui paraît avoir dû introduire parmi eux dès les premiers temps quelque organisation. Il est facile de distinguer dans les récits de César et de Tacite l'existence de petits groupes d'autant mieux constitués que les cercles en sont plus étroits, et qu'on se rapproche davantage du groupe le plus simple et le moins nombreux, celui de la famille. César et Tacite désignent trois sortes de circonscriptions par des termes difficiles à bien entendre et par conséquent à bien traduire : ce sont les *vici*, les *pagi* et les *civitates*. Par ces trois mots, ils interprètent évidemment des qualifications barbares dont ils peuvent n'avoir pas eux-mêmes saisi le vrai sens. Pour essayer de le retrouver, nous devons, comme nous l'avons fait au sujet des dieux barbares, invoquer les analogies conservées au moyen âge par les peuples germaniques. Chez diverses tribus allemandes, chez les Francs après la conquête, ou bien chez les Anglo-Saxons et les Scandinaves, nous voyons subsister des divisions sociales qui se perpétuent dès l'origine, et dont les noms, si nous savons les comprendre, disent le sens primitif. La famille naturelle, composée du père, de la mère et des enfans, n'étant pas assez forte pour être assurée d'une existence indépendante, il a bien fallu qu'elle s'unît étroitement aux groupes pareils désignés par le double lien de la parenté et du voisinage. C'était indispensable pour doubler, dans un état de société incomplète, les ressources et les profits de l'activité humaine, pour garantir la sûreté, la dignité, le respect des droits, et les revendications personnelles. Dix feux ou ménages, réunis par le voisinage et la consanguinité, constituèrent

donc primitivement la famille au sens large du mot, la *gens*. Ce premier groupe, cette première association servit de point de départ, d'unité organique. Dix de ces groupes, dont chacun comptait dix familles, formèrent ensuite la dizaine, *tithing* en anglo-saxon, *decuria*, *decania*, *decima*, dans le latin du moyen âge, dénominations auxquelles celle de *vicus*, employée par César et Tacite, et le nom français de bourgade ou village correspondent très imparfaitement sans doute. La dizaine était représentée par cent pères de famille. Qu'après cela dix de ces groupes (on sait que les peuples primitifs affectent volontiers dans le détail de leurs institutions l'adoption constante de certains chiffres) se rapprochassent et se réunissent, on obtenait un autre degré d'association, représentée cette fois par mille pères de famille, et nommée dans les diverses langues germaniques *hundred*, *hundari*, etc., c'est-à-dire la centaine, la réunion de dix groupes de cent feux ou de cent groupes de dix. Or c'est là précisément ce que César et Tacite appellent *pagus*, la réunion des *centeni*, ce que nous appelons, nous, peut-être du mot latin *centum*, le *canton*. La constitution anglo-saxonne nous offre une pareille organisation persistante à travers le moyen âge. Le *fridborg* ou *tenmann tale* y correspond à la *gens* réunissant, primitivement au moins, dix foyers. Dix de ces groupes forment la dizaine, *tithing*, et cent le *hundred*, que représentent mille pères de famille. Le texte des lois d'Édouard le Confesseur le dit expressément. De même, selon l'antique coutume des premiers Romains, dix maisons forment une *gens*, dix *gentes* ou cent maisons forment une curie, etc.

Il est bien entendu qu'une telle application de certains nombres, habituelle dans les civilisations tout à fait primitives, n'était déjà plus qu'une tradition et qu'un souvenir chez les Germains de César et de Tacite. Ce dernier nous en avertit formellement. Il remarque, à propos des membres de la centaine (*centeni*), que ce mot, jadis simple expression d'un rapport de nombre, était devenu un qualificatif, bien plus, un nom et un titre d'honneur. On pouvait donc dire : un membre de la centaine, dix, vingt, cent, trois cents membres de la centaine, comme on aurait dit au moyen âge dix, vingt, cent, cent cinquante centeniers, comme on dirait chez nous dix ou vingt, ou cent cinquante cent-suisses ou cent-gardes, sans qu'il fût absolument nécessaire que le corps des cent-suisses ou des cent-gardes comptât actuellement encore un nombre exact de cent hommes, et sans que la centaine ou le *hundred* antique, après avoir été réellement dans l'origine la réunion de cent pères de famille, fût tel encore rigoureusement. Ainsi peut-être le mot de *milicien*, *miles*, désignait primitivement un fantassin fourni par une des *mille* maisons qui composaient la cité, réunion de dix curies.

Cette observation nous met à l'aise pour expliquer certains textes de César et de Tacite. Quand ils nous disent que tel peuple de la Germanie a cent cantons, *centum pagos habent*, nous pouvons sans doute l'interpréter en ce sens que ce peuple connaît et pratique la division traditionnelle par *hundreds*. Nous serions tentés même de lire *centum pagos* en un seul mot, composé à la manière de tant d'autres mots, *décemvirs*, *centumvirs*, etc.; mais comment interpréter les données si différentes des deux auteurs sur le nombre des hommes armés que fournissait annuellement chacune de ces divisions? César, bien qu'il ne soit pas là réellement clair, paraît demeurer le plus fidèle aux anciens chiffres quand il avance que chacun des cent cantons donnait par année mille combattans; un poète du IXe siècle décrit de même, sans doute en se rappelant ces partages traditionnels, les Souabes s'avançant au passage du Rhin par troupes de mille que composent les hommes des centaines, comme s'il avait dit par *chiliades* sorties des *hundreds*.

Quant au groupe supérieur, que les historiens romains appellent *civitas*, c'est la tribu. Il est clair que cette désignation est appliquée très diversement. Pour César par exemple, la population celtique des Helvètes, considérée dans son ensemble, et la réunion des peuples belges tout aussi bien que le pays de Beauvais ou celui des Nerviens, aujourd'hui le Hainaut, forment autant de *civitates*. De même l'auteur de la *Germanie* désigne également la *civitas* des Suèves ou des Lombards, peuples considérables, et celle des Ubiens ou des Chérusques. Il nomme celle des Cimbres, sans distinguer nettement, il est vrai, entre cette partie de la nation qui avait jadis envahi, de concert avec les Teutons, le territoire de la république romaine, et cette autre partie qui formait encore à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne un groupe chétif sur les bords de la Baltique. Il s'agit donc ici de peuples particuliers ou de tribus. Le lien commun n'est plus la parenté seule : c'est le rapport d'origine, c'est la communauté de souvenirs mythiques, de séjours primitifs, de migrations ultérieures. La tribu forme un tout indépendant; jusque-là seulement les Germains ont su réaliser l'idée de l'état. Quelquefois on voit plusieurs de ces tribus réunies sous les ordres d'un seul chef pour une expédition militaire; mais bien rarement peut-on signaler entre elles les traces d'une association durable. L'unité nationale ne subsiste que par la langue, la religion et les traditions communes.

Il n'y a nulle contradiction à montrer la permanence de ces différens groupes chez des barbares dont nous avons décrit l'état social comme à peine fixé, entre les limites indécises de l'immense Germanie, au-delà desquelles un mouvement non interrompu continuait de les entraîner comme à leur insu. En effet ces divisions, loin de tenir

au sol, étaient l'expression d'une solidarité issue, nous l'avons dit, de la parenté et du voisinage temporaire. Nées sans nul doute même avant l'établissement des Germains entre le Rhin et le Danube, c'étaient des cadres flexibles et mobiles se déplaçant avec le peuple ou la tribu, se prêtant aux vicissitudes d'accroissement ou de perte, se modifiant en une certaine mesure selon les migrations ou les dissensions intestines. Aussi lisons-nous dans César et ailleurs des expressions telles que celles-ci, que les cent cantons des Suèves sont en marche et s'apprêtent à passer le Rhin. Précisément c'est peut-être quand ces barbares sont en marche qu'apparaissent le mieux, dans leur relief et leur utilité pratique, ces groupemens héréditaires. Il en a été ainsi de tous les peuples, particulièrement dans l'antiquité : ils n'ont fait qu'appliquer, au lendemain de leurs établissemens nouveaux, des coutumes immémoriales.

S'ils n'ont pas su s'élever aux conditions de l'unité politique, les Germains n'ont pas manqué du moins d'organiser par certaines institutions régulières le gouvernement de chacun des groupes que nous venons de nommer. Les témoignages sont ici encore incomplets et peu clairs; mais, si l'on invoque, pour les interpréter, les analogies que présentent les constitutions allemandes du moyen âge, on distingue certains traits communs à tous les peuples. On voit par exemple, au centre de chacune de ces divisions de l'ancienne société germanique, des chefs élus et une assemblée des hommes libres délibérant ensemble et décidant de leurs intérêts. Une phrase obscure de Tacite sur les magistrats qui rendaient la justice, dit-il, avec l'assistance des membres du *hundred*, désigne sans nul doute l'assemblée particulière à cette circonscription : un grand nombre d'indices épars étendent et confirment cette conjecture; mais c'est surtout au chef-lieu de la tribu que se trouvait une assemblée supérieure chargée des affaires générales, de la guerre, de la paix, des alliances. Tacite paraît indiquer deux de ces assemblées par an : l'une toute préparatoire, à laquelle n'assiste pas le gros des hommes libres, l'autre plus autorisée et plus solennelle, où se rendent et votent tous les citoyens, car il n'y a nulle trace de délégation ni de gouvernement représentatif. C'est la même institution qui se retrouvera, profondément transformée, chez les Francs du temps de Charlemagne. En tout cas, l'importance de cette réunion générale des hommes libres est extrême : c'est en elle que la constitution de l'ancienne Germanie concentre réellement toute la vie politique et sociale.

Tacite nous a donné de la grande assemblée qui représente la tribu une vive peinture, à laquelle, en suivant les destinées de la même institution chez les divers peuples germaniques pendant le

moyen âge, nous pouvons ajouter plus d'un trait certainement authentique. Il y a, dit-il, des sessions ordinaires, à jours fixes, et des sessions extraordinaires quand les circonstances l'exigent. On prend pour date de ces réunions la nouvelle ou bien la pleine lune, deux phénomènes qui passent pour être d'un heureux présage. Les hommes libres, chacun à son heure, y viennent bien moins remplir un devoir qu'exercer un droit. Dès qu'on se trouve assez nombreux, on ouvre la séance, tout en armes. D'abord le prêtre commande le silence, à lui seul appartient pendant la session le droit de réprimer et de punir; puis on discute les propositions de l'assemblée préparatoire. Un des principaux ou des chefs prend la parole; il recommande ou blâme les mesures mises en délibération : la résolution définitive appartient à l'assistance, qui approuve en faisant retentir l'air du choc de ses armes, et qui blâme ou refuse par ses murmures. C'est dans cette grande assemblée nationale que le jeune Germain reçoit publiquement le bouclier et la framée; à partir de ce jour, il fait partie de la cité et non plus seulement de la famille: il peut suivre un chef illustre dans quelque expédition guerrière, et se préparer ainsi aux droits comme aux devoirs du citoyen. C'est là aussi que sont nommés par la réunion des hommes libres ceux d'entre eux qui seront chargés de présider au gouvernement civil du *hundred*, et de rendre la justice pour les affaires courantes soit dans le *hundred*, soit dans le *tithing*. Du reste la grande assemblée de la tribu peut devenir, elle aussi, un tribunal pour les affaires les plus importantes, pour les crimes politiques, pour les infractions aux lois militaires et les actions infamantes; certains délits moins graves y sont également punis par le *wehrgeld*. C'est elle enfin qui résout les expéditions, car elle est tour à tour assemblée politique, cour civile, tribunal et conseil militaire. Peut-être en cette dernière qualité voit-elle se célébrer ces jeux guerriers dont parle Tacite, des exercices d'équitation, une danse parmi les épées nues.

Voilà ce que nous apprend Tacite; mais, si nous consultons les documens du moyen âge, nous les trouvons moins sobres de détails. Il nous offrent, au sujet de cette même assemblée principale qui subsiste à travers les âges, mille traits de date fort ancienne, quelques-uns non-seulement contemporains de Tacite et de César, mais antérieurs à leur temps, et sans doute aussi vieux que les Germains eux-mêmes. Ce qui autorise à en juger ainsi, c'est que ces mêmes traits se retrouvent identiques chez tous les peuples germaniques et non pas chez deux ou trois seulement. Qu'on examine ensemble le *mâl* des Francs, le *gemot* des Anglo-Saxons, le *warf* des Frisons, le *thing* des Scandinaves, on les verra constitués de même, grâce évidemment à de très antiques traditions léguées à

ces peuples par le temps où ils se trouvaient encore réunis. Les sagas islandaises surtout nous ont conservé un tableau complet de l'*althing*, car cette institution est restée pendant plusieurs siècles la clé de voûte de l'état républicain fondé en Islande par les émigrans de Norvége qui, fuyant l'invasion du christianisme, conservaient avec un soin jaloux leurs antiques coutumes, conformes au germanisme primitif. Qu'on joigne à leurs récits ce que nous révèlent les lois barbares, les plus anciennes chroniques, les découvertes de l'archéologie, et l'on peut restituer une page importante de la plus ancienne civilisation germanique.

Les assemblées se tenaient près des lieux sanctifiés, dans le voisinage soit d'une forêt consacrée, soit d'un temple célèbre, car l'acte politique qu'on venait y accomplir, se confondant presque avec un acte religieux, ne se passait ni des sacrifices ni des prêtres. La scène était particulièrement grandiose en Islande. L'althing, nom qui désigne encore aujourd'hui dans cette île la représentation nationale, tenait ses séances dans la plaine de Thingvalla, sur un bloc de lave isolé, portant le nom de Montagne de la loi. Près de là étaient un autel, un lac où l'on puisait l'eau pour laver le sang des victimes, un roc d'où l'on précipitait certains criminels. Les sacrifices étaient suivis de banquets solennels, et peut-être est-ce de pareils repas que Tacite veut parler quand il dit que les Germains discutaient à table des questions qu'ils résolvaient seulement le lendemain. En même temps qu'ils inauguraient ainsi l'assemblée, les prêtres proclamaient la trêve sainte, c'est-à-dire une paix particulière qui devait, à partir de ce jour et pour toute la durée de la diète, suspendre les guerres privées et protéger tout le pays. Toute infraction à cette paix était une offense envers les dieux, qu'il appartenait aux prêtres de châtier. La présidence et la conduite de l'assemblée variaient suivant que les tribus reconnaissaient un chef suprême ou seulement divers magistrats. C'était un droit partout revendiqué de venir en armes au *thing*. Tacite a exprimé dans ses *Histoires* le sentiment d'humiliation des Tenctères, obligés de tenir leur assemblée sans boucliers ni glaives, et sous les regards d'un délégué romain. Il dit qu'on marquait son approbation par le bruit des armes entre-choquées. C'est là un trait si authentique que nous le retrouvons à travers toute la première moitié du moyen âge. La sanction donnée de la sorte, c'est-à-dire par le *vapnatak*, a, dans les lois islandaises, un caractère plus respecté que les autres modes d'acceptation, et celui qui la viole est puni d'une double amende. L'usage en est si familier aux Anglo-Saxons que le mot de *wapentake*, dans les lois d'Édouard le Confesseur, désigne un certain district autour du lieu où s'accomplit cette sorte de démonstra-

tion. L'assemblée connaissait d'abord de toutes les affaires d'une nature générale; mais on y voit aussi traiter, après la conquête, à la fois les questions concernant le gouvernement du pays, et les ventes de terres, les mariages importans, les affranchissemens des serfs. Bien plus, l'époque de l'assemblée étant solennelle, c'est, pour tous les habitans, le signal d'une réunion qui, en des temps et en des pays de communications difficiles, devient très intéressante pour le commerce et les échanges de la vie sociale. C'est à l'*althing* que l'Islandais puissant et riche, tout en exerçant son droit politique, fait montre de sa nombreuse escorte et augmente son crédit. C'est à l'*althing* que se rencontrent les chefs des divers districts et les voyageurs revenus de l'étranger. Il devait en être de même chez les Germains de Tacite. Le *mâl* était sans doute dejà pour eux ce que nous voyons qu'il fut pour la plupart des peuples barbares au lendemain de leur établissement, le principal organe du gouvernement et de la civilisation. Que les hommes libres deviennent très nombreux, que le progrès de la vie publique et de la vie privée multiplie les relations et les devoirs, il deviendra impossible aux chefs de famille de se rendre, comme autrefois, aux diètes solennelles, et de l'absolue nécessité sortira le germe du gouvernement représentatif.

A côté de l'assemblée publique, l'armée, car telle est la double expression de la tribu germanique, selon qu'on la considère se gouvernant elle-même, ou déployant ses forces pour l'attaque et la défense. Dans l'une et l'autre fonction, aussi bien que dans la vie civile en pleine paix, son organisation est la même. Le peuple romain, réuni au Champ de Mars dans ses comices, s'appelait *exercitus*, parce qu'il s'y rendait en armes, et en observant dans le double exercice de ses devoirs politiques et militaires la même distribution de ses différens groupes. Il en était sans nul doute ainsi chez les Germains. On voit dans Tacite le *princeps*, c'est-à-dire le chef du *hundred*, jouer en certains cas un rôle dans l'assemblée, évidemment au nom des membres de ce groupe qui assistent. Dans les sagas islandaises, on distingue fort clairement que les hommes de chaque canton se rendent et siégent ensemble à l'*althing*. Pour ce qui est de l'armée, César et Tacite, on l'a vu, signalent des corps de cent et de mille hommes, qui répondent assurément aux circonscriptions civiles desquelles nous avons dit que, primitivement au moins, elles se composaient de cent ou de mille pères de famille. Le groupe du *hundred*, qui est l'unité principale dans la constitution civile, l'est aussi dans la constitution militaire : *herr er hundred*, dit Snorre Sturleson, le chroniqueur islandais, c'est-à-dire l'armée est le *hundred*, ou réciproquement le *hundred* est l'armée. Peut-être

le mot *herr*, seigneur, est-il d'abord synonyme du latin *centenarius*, chef du *hundred*. Tacite nous dit d'ailleurs expressément que les combattans étaient répartis par familles et *gentes;* les femmes suivaient avec les enfans, prêtes à examiner et à panser les blessures pendant la bataille, et à combattre elles-mêmes, si le courage de leurs maris et de leurs fils faiblissait malgré leurs excitations. Il est donc clair que l'armée était la tribu entière en armes, toute disposée, en cas de victoire, à s'établir immédiatement sur les terres nouvellement conquises, ou bien, en cas de revers, à faire retraite dans quelque lointaine vallée.

Les chefs naturels et ordinaires de l'armée sont précisément les mêmes, disions-nous, qui président comme magistrats civils au gouvernement du *hundred*. Tacite nous les a montrés, sous le titre de *principes*, élus chaque année par l'assemblée, et rendant la justice; mais il les suit également jusqu'au milieu de la bataille, où il les voit entourés de compagnons hardis et dévoués. Ne fallait-il pas cependant un chef commun tant qu'une guerre ne serait pas arrivée à sa fin? Ce chef, représentant non plus seulement d'un *hundred* particulier, mais de la tribu en armes, c'est celui que les auteurs latins appellent *dux;* il était élu probablement dans une assemblée extraordinaire au commencement de l'expédition. On le choisissait d'après son mérite, soit parmi les chefs de *hundreds* signalés dans quelque combat, soit parmi les hommes libres que désignaient leur bravoure et leur énergie. Autour de ce général aussi bien que des chefs locaux, se rangent les *comites* ou compagnons. Ce sont en général des jeunes gens qui ambitionnent de combattre auprès d'un chef respecté, auquel ils se dévouent. A celui-ci de les conduire à la victoire; ils n'auront, eux, d'autre pensée que d'exécuter ses ordres et de le suivre fidèlement. Ils lui serviront au besoin d'otages, ils mourront, s'il le faut, avec lui ou pour lui; ou plutôt ils reviendront ensemble vainqueurs, et il leur offrira en récompense une part du butin ennemi, une framée sanglante, un beau cheval de bataille ou bien de riches banquets. La guerre terminée, ce sera un grand honneur pour un chef militaire de rester entouré d'un comitat nombreux et renommé, jusqu'à ce qu'une expédition nouvelle, quelquefois entreprise pour leur compte et sans le concours des précédens chefs, les entraîne vers d'autres aventures.

Ces élémens d'une organisation civile, politique et militaire, à laquelle la famille sert d'inébranlable base, cette élection de chefs respectés, ces assemblées où chaque homme libre vient exercer ses droits, ce sont des traits authentiques de *self-government* et par conséquent de démocratie. Cependant ces mêmes barbares, ennemis d'une forte unité qui eût coûté à leur instinct d'indépendance,

acceptaient une noblesse héréditaire, quelquefois même une royauté. Un grand peuple issu d'eux a su conserver à travers toutes les vicissitudes et concilier, sans compromettre finalement la liberté, des institutions si diverses.

Le régime oriental des castes était inconnu des Germains, mais non pas un système de classes dont les cadres n'étaient pas infranchissables. Un des poèmes de l'Edda raconte que Heimdal, l'un des Ases, visita la terre et voyagea, sous le nom de Rig. Il arriva près d'une maison entr'ouverte. Aï et Edda, vêtus à l'antique, les cheveux blanchis au travail, étaient assis près du foyer. Rig partagea leur grossier repas, puis il dormit entre les deux pauvres époux, et Edda mit ensuite au jour un fils nommé Træl, au noir visage, aux longs pieds, au dos courbé, aux doigts épais. Il employa ses forces à tresser des écorces, à porter chaque jour des fagots au logis. Ses fils et ses filles fumèrent les champs, élevèrent les porcs, firent paître les chèvres et exploitèrent la tourbe. C'est l'origine de la race des esclaves. — Rig entra dans une maison entr'ouverte. Afe et Amma, l'homme et la femme, étaient près du foyer; le mari préparait le bois pour l'ourdissoir et le tissage; sa femme faisait tourner le rouet et réparait les vêtemens. Rig dormit entre eux, et Amma donna le jour à un fils nommé Karl, qui apprit à dompter les animaux, à construire des granges et à labourer. On lui amena sa fiancée : ils se marièrent et eurent des fils et des filles d'où descendit la race des hommes. — Rig entra dans une salle au plancher parsemé de sable. Fader et Moder y étaient assis : le père fabriquait l'arc et taillait les flèches; la mère, aux longs habits et au sein blanc, disposait le linge. Elle couvrit la table et y posa des gâteaux de froment, du vin, des viandes et du fruit. Rig dormit entre eux, et Moder donna le jour à un fils nommé Jarl, aux cheveux blonds, aux yeux brillans. Il grandit au logis, il monta à cheval, il lança le javelot, il mania le glaive; de plus, il apprit les runes. Il épousa la blanche Erna, et leurs enfans furent les premiers des nobles.

Voilà par quels principaux traits le mythe scandinave représente l'origine des esclaves, celle des hommes libres, celle des nobles. On voit que Træl, Karl et Jarl, les trois ancêtres, sont également fils d'un dieu. Le mythe est d'accord sans doute avec la réalité historique en montrant l'esclavage soumis chez les Germains, dès l'antiquité la plus lointaine que nous puissions atteindre, à des conditions moins dures que dans le monde classique. Assurément, chez les barbares aussi, on vendait ses esclaves comme un bétail, on les égorgeait pour les sacrifices, on les brûlait sur le bûcher de leur maître, ou bien on les ensevelissait dans le même tumulus. Ce sont là des faits d'une antiquité primitive que les Eddas et les Nibelun-

gen nous rappellent. Toutefois Tacite nous est témoin d'un sérieux progrès. « Le maître tue quelquefois ses esclaves, dit-il, mais seulement en général dans un mouvement de colère, comme on tue un ennemi, à cela près que c'est impunément; » de sorte que, sauf la punition ou le *wehrgeld*, la vie de l'esclave est en somme presque autant sauvegardée chez ces barbares que celle de l'homme libre. Tacite remarque que les esclaves germains ne sont pas, comme ceux de Rome, attachés à la personne du maître, à son service honteux et corrupteur, mais plutôt à la glèbe, avec condition d'une redevance en blé, en bétail, en vêtemens; nous avons vu la tradition eddique décrire le travail servile presque sous les mêmes couleurs que celui de l'homme libre, plus pénible et plus grossier seulement. L'esclavage conserve sans doute chez les Germains ses sources particulières : le jeu et les dettes font perdre à beaucoup, dit Tacite, leur liberté; les enfans nés de mariages entre hommes libres et esclaves sont esclaves eux-mêmes. Cependant la source principale, c'est la guerre; ce sont les vaincus qu'on réserve, ce semble, soit pour les sacrifices aux dieux, soit pour la servitude. Germanicus ramena plus d'une fois des convois de soldats romains pris par les barbares et par eux réduits en esclavage. Quand sa flotte fut dispersée à l'embouchure de l'Ems par ce terrible orage que Tacite a si admirablement décrit, beaucoup d'entre eux, échoués sur les côtes septentrionales, éprouvèrent le même sort; il fallut les aller racheter en Germanie. Les sagas islandaises montrent, à côté de l'esclavage proprement dit, le travail libre protégé par la loi, et les langues germaniques ont encore au commencement du moyen âge toute une série d'expressions qui dénotent plusieurs degrés entre les dernières classes. Celle de *lite* ou *lète*, par exemple (*lezisto*, *letzte*, le dernier, le plus paresseux), avant de s'appliquer au barbare qui, en échange de terres concédées, s'est engagé envers l'empire au service militaire et à une redevance, paraît avoir désigné tout d'abord une condition d'asservissement modéré. Il en était de même sans nul doute de la condition représentée par le mot *meier* ou *meiger* : c'était le serviteur surveillant ou intendant, le *villicus* romain, le majordome et plus tard le *maire*. Tacite nous dit, en parlant des Suèves, que les esclaves germains se distinguaient des hommes libres en ce qu'ils n'avaient pas la permission de porter les cheveux longs; probablement il y avait aussi des différences de vêtemens que nous ne pouvons reconnaître aujourd'hui. Quant à l'affranchissement, les nombreuses cérémonies et formules, dont Grimm a recueilli les traces ultérieures, prouvent qu'il était très fréquent en Germanie avant même que l'influence chrétienne vînt le multiplier.

Il n'y avait pas sans doute d'aristocratie sacerdotale. César re-

marque déjà qu'on ne trouvait pas au-delà du Rhin un sacerdoce comparable à celui du druidisme celtique, la religion des barbares n'exigeant sans doute ni un si grand appareil ni les soins exclusifs d'hommes engagés par des liens spéciaux. Tacite, de son côté, ne désigne nulle part un clergé germanique; mais il mentionne plusieurs fois des fonctions, religieuses ou simplement civiles, qui sont remplies par des prêtres, en vertu, ce semble, d'une délégation publique et peut-être uniquement à titre temporaire. Il parle quelque part du prêtre de la tribu ou de la cité. Un curieux morceau d'Eunape représente les Goths traversant le Danube pour entrer dans l'empire, et la petite troupe de chaque district emportant ses objets sacrés que le prêtre accompagne. Dans chacun de ces exemples, le prêtre est sans doute une sorte de magistrat, revêtu d'un caractère sacré pendant ses fonctions seulement. Il inaugure, avons-nous dit avec Tacite, les délibérations de l'assemblée nationale par des sacrifices, par la proclamation de la trêve sacrée, par l'injonction du silence. Pendant la session, il réprime seul et punit les infractions à ces ordres; mais il peut être remplacé, du moins pour certains actes d'un caractère civil, par un autre magistrat ou par un simple père de famille.

S'ils n'admettaient pas un clergé proprement dit, les Germains de César et de Tacite connaissaient une véritable noblesse. On n'en saurait douter à voir le soin que met ce dernier à distinguer le noble non pas seulement de l'homme libre, de l'affranchi et de l'esclave, mais encore de l'homme qui a conquis simplement une illustration personnelle. Une noblesse s'appuie d'ordinaire sur des priviléges héréditaires. Si celle-ci ne pouvait se fonder sur la propriété foncière, qui n'existait pas, peut-être jouissait-elle d'un double *wehrgeld;* c'était dans ses rangs du moins qu'on choisissait volontiers les magistrats, et que, pour certaines tribus, se comptaient les titulaires de la royauté. La plus grande puissance de cette aristocratie avait dû être contemporaine des plus anciens temps de la Germanie; la lutte contre Rome et les troubles de l'invasion en hâtèrent la chute, et, chez les peuples immédiatement mêlés à ces agitations, les familles nobles de sang royal survécurent seules, ou peu s'en faut.

La royauté germanique, elle aussi, dut être une institution fort ancienne, destinée en tout cas à demeurer très vivace. Les Cimbres et les Teutons la pratiquaient déjà. César ne la connaît pas: suivant lui, les peuples barbares n'avaient pas de chef commun pendant la paix; mais César n'a guère connu en Germanie que les Suèves et les tribus voisines, situées non loin de la région rhénane, tandis qu'au contraire, Tacite nous le dit, c'étaient surtout les peuples orientaux

de la Germanie, exempts de tous rapports avec les Romains, qui avaient conservé ou adopté des rois. Puisque nous lisons souvent dans les textes que d'anciennes familles avaient été longtemps en possession de donner des rois à ces peuples, il est clair que, par le fait et conséquemment par une sorte de droit issu de la coutume, cette suprême dignité était devenue, ou à peu près, héréditaire. Cela n'exclut pas un certain droit d'élection, tout au moins d'approbation populaire, pouvant choisir entre les divers membres de ces familles, ou même leur préférer par intervalles quelque chef sans aïeux devenu tout d'un coup illustre. Toutefois l'empire d'une sorte de tradition rendait nécessairement ces exceptions assez rares. Suivant Tacite, les Goths étaient plus soumis que les autres peuples germains à la royauté, mais sans que leur liberté eût beaucoup à en souffrir. C'est dire qu'en général la liberté germanique et l'institution royale n'étaient pas inconciliables, que celle-ci n'était pas de nature à prévaloir sur celle-là. On se rappelle Childéric expulsé par ses sujets et remplacé par Syagrius, on connaît l'histoire du vase de Soissons sous Clovis; elle prouve que, si le roi des Francs était tout-puissant pendant la guerre, il ne l'était plus après la victoire remportée en commun. Nombre de traits de l'histoire du nord seraient à citer dans le même sens. Le roi de Suède Olaf Skötkonung, pendant le *thing* de 1021, refusait de conclure avec le roi de Norvége une paix désirée par ses sujets. Comme il venait, en présence de tout le peuple, d'exprimer impérieusement son refus, il se fit un grand silence, puis le *lagman* Thorgny se leva, et l'assistance presque entière avec lui. « Il paraît, dit-il, que les rois des *Svear* sont aujourd'hui d'autre humeur qu'autrefois. Mon grand père m'a souvent parlé du roi d'Upsal Éric Emundsson, qui, chaque année victorieux, n'en écoutait pas moins de bonne grâce tout ce que ses sujets avaient à lui dire. Mon père a vécu longtemps à côté du roi Biörn, dont il connaissait bien le caractère : le royaume était fort et florissant, et cependant le roi Biörn était d'un facile accueil; mais le roi que nous avons aujourd'hui ne consent à rien entendre que ce qui lui plaît. Hé bien! nous voulons, nous, roi Olaf, que tu fasses la paix avec le roi de Norvége, et que tu lui donnes ta fille Ingegerd en mariage. A cette condition, nous te suivrons tous pour aller reprendre les états que tes aïeux ont jadis possédés. Sinon, nous t'attaquerons et nous te tuerons, afin de ne souffrir de toi ni guerre ni injustice. Ainsi firent nos pères lorsque, au *thing* de Mula, ils précipitèrent dans un marais, comme tu le sais fort bien, cinq rois orgueilleux comme toi. Parle donc, et dis à l'instant quelles conditions tu acceptes. » Ces paroles à peine prononcées, l'assemblée les approuva en frappant de l'épée, et le roi déclara qu'il

ferait ce qu'on lui demandait, puisque les rois ses prédécesseurs avaient toujours admis leurs sujets dans leurs conseils. — Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, montrent une des principales différences entre le monde germanique et les Celtes, chez qui, suivant le témoignage de César, le peuple, privé de toute initiative et de tout crédit, se voyait traité à peu près comme les esclaves.

En résumé, les institutions que le livre de Tacite nous laisse apercevoir chez les Germains du Ier siècle après l'ère chrétienne sont encore indécises, mais n'en traduisent pas moins clairement ce qu'était ce génie barbare. Si elles n'admettaient pas universellement la royauté, toutes les tribus y inclinaient cependant, voyant en elle une dignité plus militaire que religieuse, une fonction d'intérêt commun déléguée par la confiance des peuples, fortifiée ensuite et en partie consacrée par leur dévoûment, toujours conditionnelle néanmoins et révocable. Conception bien différente de celle du monde romain, suivant laquelle tout magistrat passait pour recevoir comme inaliénable pendant un temps le dépôt de l'intégrité du pouvoir, sans parler de la théorie du césarisme, qui supposait l'accumulation de toutes les puissances et l'aliénation de toutes les volontés entre les mains et au profit d'un seul. Si l'existence d'une aristocratie était chez les Germains un fait plus général que celle de la royauté, encore faut-il remarquer qu'elle avait sa raison d'être, elle aussi, dans la reconnaissance nationale pour des services permanens et héréditaires, plutôt que dans la seule vertu de la tradition. Ces barbares n'aliénaient pas leur indépendance : égaux entre eux sous des chefs élus par eux-mêmes, ils traitaient leurs affaires en commun dans leurs assemblées partielles ou générales.

C'est ce qui empêche d'être absolument vaine la question, si souvent agitée, — et qu'on n'est d'ailleurs tenu qu'à entrevoir quand on se place, comme nous, au temps de Tacite, — à savoir quelles institutions germaniques ont continué de se développer après l'invasion au milieu du travail de la société nouvelle. Sans doute il ne se pouvait pas que l'instinct de la liberté civile et politique, dont les Germains avaient fait preuve, demeurât stérile. Toutefois le problème est des plus complexes, et, en dehors de quelques traits tout généraux et un peu vagues qu'on aperçoit d'abord, il ne peut s'aborder sérieusement que par un attentif et patient examen des textes du moyen âge. Même au lendemain de la conquête, comment distinguer les pures traces germaniques, alors que s'exercent avec tant de puissance les influences romaine et chrétienne? La savante organisation de l'empire n'avait-elle pas prévu et pratiqué presque toutes les formes? ne connaissait-elle

pas les concessions territoriales en échange du service militaire ou des redevances, les bénéfices, les emphytéoses, la condition des lètes? Il est vrai toutefois que la constitution féodale du moyen âge trahit des tendances et admet des principes qui paraissent avoir été réellement inaugurés par le génie germanique. Rien n'est plus éloigné à coup sûr des habitudes de la centralisation romaine que ce fractionnement de la société en groupes rattachés entre eux, non par une loi commune, émanant d'une autorité unique s'imposant à tous, mais par le double lien d'une protection et d'un dévoûment réciproques. Le roi n'est plus ici que le premier des suzerains : à ses droits suprêmes correspondent de suprêmes devoirs. En vain la tradition romaine, appelant à son aide la consécration de l'église, essaiera-t-elle de lui rendre l'autorité des anciens césars : le germe du *self-government* a été déposé au sein du monde moderne, et ne sera plus étouffé. Avec les assemblées représentatives pour organes, se fondera un gouvernement d'une forme nouvelle, inconnue de l'antiquité, et d'un cadre assez flexible ou assez large pour donner place au rôle nécessaire de classes nombreuses de citoyens jusqu'alors non comptées dans l'état.

Cette transformation considérable résume à peu près à elle seule tout le changement apporté par le germanisme dans l'ordre des idées politiques et sociales. Il nous reste à considérer quelles modifications morales et intellectuelles devaient s'accomplir en même temps, et à rechercher ce qu'allait devenir le génie classique aux prises avec la première influence du génie barbare et avec l'aspect d'un monde nouveau.

A. Geffroy.

LES COALITIONS

DE PATRONS ET D'OUVRIERS

Les lois sur les coalitions de patrons ou d'ouvriers vont de nouveau être soumises à l'examen de l'assemblée nationale. L'opinion publique suivra sans nul doute avec un vif intérêt la réouverture des débats législatifs sur ce grave sujet. Chacun sent aujourd'hui que le maintien de la paix publique est intimement lié à l'apaisement des relations entre les classes industrielles; mais comment éviter le retour des grèves stériles et des conflits désastreux qui ont troublé les dernières années de l'empire avant d'aboutir à la catastrophe de l'année 1871? Quelques personnes attribuent presque exclusivement à la loi de 1864 et à l'abrogation des articles du code pénal interdisant les coalitions les crises qui ont surgi dans nos grands centres manufacturiers, et demandent qu'on revienne simplement à la loi de 1849. Certains partisans de la liberté critiquent aussi, toutefois en un sens contraire, la législation de 1864 ; suivant eux, les concessions faites à cette époque sont insuffisantes : les obstacles dont on a entouré dans la pratique le nouveau droit en rendent l'usage à la fois stérile et dangereux; l'application du droit commun aux délits commis par les grévistes serait seule conforme à la justice et aux véritables intérêts du pays. Entre ces deux opinions extrêmes, on trouve de nombreuses propositions qui ont pour but d'améliorer la loi de 1864 en modifiant plusieurs termes équivoques ou incohérens, sans accepter pourtant soit le retour à la loi de 1849, soit la suppression des pénalités spéciales. D'autres enfin voudraient maintenir le droit de coalition, mais le réglementer et poser certaines limites à la liberté. Entre ces divers partis, quel est le meilleur? Et d'abord faut-il rétablir l'interdiction des coa-

Loin de mollir en effet, la conduite de Nogaret continuait d'être le comble de l'audace. Il déclarait hautement de Ferentino que la mort de Boniface n'avait pas interrompu les poursuites qu'il était chargé d'intenter contre lui. Les crimes d'hérésie, de simonie, de sodomie pouvaient se poursuivre contre les morts; les fauteurs de Boniface, ses héritiers, étaient des coupables vivans qui ne pouvaient rester impunis. Son zèle pour les intérêts du roi l'obligeait d'ailleurs à tirer une éclatante vengeance de la trahison des habitans d'Anagni. Voilà ce que Nogaret répétait hautement. Dès qu'il apprit l'élection du nouveau pape, il eut l'impudence de s'approcher de Rome en avouant le dessein de venir continuer ses poursuites contre la mémoire de l'hérétique défunt et contre ses fauteurs.

Benoît XI n'avait aucune force armée; n'étant en rien militaire, il sentait sa faiblesse en ce siècle de fer. Il n'osait venir à Rome, ville redoutable, qui avait rendu la vie si dure à plusieurs de ses prédécesseurs; il restait à Pérouse, et ne songeait qu'à éteindre l'incendie allumé par Boniface. L'effronterie de Nogaret, toujours armé des pouvoirs du roi, le remplissait d'inquiétude. Benoît le fit prier instamment par l'évêque de Toulouse de ne pas passer outre sans nouveau commandement du roi. Il ajoutait qu'il était décidé à faire cesser le scandale, à donner satisfaction au roi et à rétablir l'union entre l'église romaine et le royaume. Il demandait à Nogaret de retourner le plus tôt possible en France, afin d'engager le roi à envoyer une ambassade pour traiter de la paix (1). Ainsi l'auteur du crime le plus effroyable qu'on eût jamais commis envers la papauté devenait le négociateur choisi par la papauté elle-même. Voilà certes qui dut troubler plus profondément dans leur tombe les Grégoire et les Innocent que le tumulte d'Anagni et le prétendu soufflet de Sciarra.

Tout ceci se passait en décembre 1303 et janvier 1304. Nogaret, chargé d'une mission papale, repartit en hâte pour la France, et joignit le roi à Béziers vers le 10 février de l'an 1304.

ERNEST RENAN.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

(1) « Statim seu infra modicum tempus, Benedicto ad summum pontificatum assumpto, ad instantiam ipsius dicti Benedicti, in partibus Romanis existens, veni celeriter ad dominum regem pro conservatione pacis et unitatis Ecclesiæ Romanæ ac domini regis et regni, ad procurandum etiam ut dominus rex legatos seu nuntios suos mitteret ad dictum dominum Benedictum pro conservatione pacis et unitatis prædictæ, quod me procurante fecit dominus rex prædictus. » — Autant le récit de Nogaret est suspect quand il s'agit de faits sur lesquels personne ne peut le démentir, autant il mérite créance pour des allégations comme celle-ci, relative à des faits bien connus du roi et des personnages en vue desquels il écrit ses apologies.

LES

ORIGINES DU GERMANISME

IV.

LA GERMANIE DE TACITE. — L'IMAGINATION ROMAINE ET L'ASPECT D'UN MONDE NOUVEAU.

Pendant que, du côté des barbares, s'accomplissait le passage, que nous avons décrit (1), de l'état de tribus non fixées à l'état agricole connaissant les demeures fixes et la propriété foncière privée, dans le même temps une transformation intellectuelle et morale s'opérait chez le monde romain, provoquée en grande partie par la solennelle rencontre du génie classique et du génie germanique. S'il est vrai que, nous plaçant à une date aussi reculée que l'est celle d'un Tacite, nous ne puissions recueillir sur la civilisation nouvelle apparaissant à l'horizon qu'un assez petit nombre d'observations authentiques et directes, nous pouvons du moins, dès le premier contact entre ce monde nouveau et le monde romain, mesurer quel ébranlement le génie classique en a ressenti, et augurer par là du futur rôle de ce génie barbare, tant il est vrai que le livre de Tacite marque un grave moment non pas seulement dans l'histoire politique et sociale, mais aussi dans l'histoire morale et intellectuelle. Nul peuple étranger n'avait encore forcé la conscience romaine à cet aveu, plusieurs fois exprimé par l'historien, qu'il pourrait arri-

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars, *les Institutions et l'état social des Germains selon Tacite.*

ver qu'un jour l'empire tombât en subissant la défaite. Pour la première fois, Rome remplace par une virile, mais amère prévision ses habituels dédains. Un changement moral s'accomplit. Il s'exprime tout d'abord par l'étonnement visible, par le sentiment de crainte incertaine et quelquefois de terreur qu'inspire la vue de cet autre univers se révélant au-delà du Rhin. L'imagination romaine ne s'était jamais montrée si attentive aux impressions de la nature : c'est qu'à ces impressions, jadis indifférentes, se mêle désormais un grave soupçon de l'avenir. Essayons de nous rendre compte de cette ouverture des esprits qu'une secrète angoisse accompagne. Voyons les âmes romaines, au seul aspect physique de ces vastes régions jusqu'alors inconnues, s'ébranler, devenir anxieuses, et chercher dans le mystère d'un nouveau climat et de nouveaux horizons les indices d'obscures destinées.

A un tel examen se rattache d'ailleurs une autre recherche d'un intérêt très général et très élevé. On se rappelle quel grand objet Alexandre de Humboldt s'est proposé dans son *Cosmos*. Il a voulu suivre l'esprit humain prenant possession, feuillet par feuillet, du livre du monde. A mesure que la nature créée s'est laissé arracher quelqu'un de ses secrets, ou bien qu'elle a permis d'entrevoir quelque rayon de sa beauté, des témoins se sont rencontrés pour transmettre à la fois la peinture de cette vue nouvelle et celle de l'impression par eux ressentie. C'était le poète chantant la jeunesse du monde, le géographe retraçant de lointains rivages, le voyageur décrivant les régions où il avait pénétré le premier, le naturaliste étudiant des animaux ou des plantes inconnus, l'astronome découvrant des astres encore sans nom. Humboldt a entrepris de recueillir chacun de ces témoignages, comptant retrouver ainsi, pour chaque grande scène, la fraîcheur du premier aspect et la joie de la première découverte, comptant jouir à la fois et de la nature et du génie humain dans quelques-unes de leurs plus pures manifestations. Ceux-là mêmes qui, faute de connaissances spéciales, n'ont lu que son admirable second volume diront assez s'il n'a pas merveilleusement réussi. Linné, dans le secret de son cabinet de travail, penché sur une fleur qu'il étudie, découvre une loi de la botanique, et, se relevant, s'écrie : « J'ai vu passer Dieu omnipotent, omniscient! » Humboldt, lui, en réunissant de tels hommages comme des chants épars, a reconstitué l'hymne continu de l'humanité reconnaissante au souverain créateur. De cette histoire du curieux développement de l'idée du cosmos le livre de Tacite, éclairé par les témoignages analogues de ses contemporains, est toute une page, d'un grand prix et d'un suprême intérêt.

I.

Le monde oriental ou grec n'avait pu léguer à l'imagination romaine, qui n'était guère prête d'ailleurs à les féconder, qu'un petit nombre de données concernant la nature et le climat du nord. Peu importait que les Phéniciens en eussent parcouru les mers, peut-être jusque vers les côtes de Suède et de Norvége. Peu importait qu'un des navigateurs envoyés par l'antique Carthage au-delà des colonnes d'Hercule eût visité les côtes occidentales de la Gaule, et se fût élevé jusqu'aux îles britanniques; ces souvenirs étaient à peu près perdus. Vainement aussi, au temps d'Alexandre ou de ses successeurs, Pythéas, le fondé de pouvoirs du commerce marseillais, avait pénétré au fond de la Baltique, pour renouer au nom de ses commettans les relations engagées autrefois par les négocians de Marseille phénicienne. Les Romains semblent avoir appris seulement par l'invasion gauloise, puis par celle des Cimbres, qu'il y avait à l'ouest et au nord des Alpes des barbares très redoutables. On disait des Cimbres qu'ils avaient quitté leur pays chassés par un débordement de la mer, après avoir lutté contre les vagues leurs épées à la main. Strabon rejette comme une vaine fable ce récit d'une grande inondation maritime; mais la science moderne est plus attentive : le savant professeur de Kiel, M. Forchhammer, a retrouvé dans la partie occidentale des duchés de l'Elbe et du Jutland les traces de ce qu'il appelle le déluge cimbrique. Les flots auraient déposé dans tout ce pays un grossier galet facilement reconnaissable; bien plus, des études récentes, dues aux disciples mêmes de M. Forchhammer, ont paru montrer les restes de ce fléau s'étendant par toute la vallée de l'Eyder jusque dans la ville de Kiel, dont une grande partie serait construite sur de tels atterrissemens. Pourquoi d'ailleurs les côtes de la Mer du Nord eussent-elles été exemptes dans l'antiquité des désastres qui les ont tant de fois maltraitées depuis? L'histoire des tribus frisonnes, dispersées encore aujourd'hui sur ces rivages, est celle d'une perpétuelle lutte contre les invasions de la mer. Les annales du littoral hollandais n'ont pas de trait plus saillant, et l'imagination a peine à reconstruire les terribles scènes à la suite desquelles, au XIIIe siècle, s'est égrenée cette série d'îles, du Dollart au Zuiderzée, alors que la mer rompait aussi, par de formidables orages, la langue de terre qui faisait jadis de ce dernier golfe un lac intérieur : trente villages en une fois y furent engloutis. Un semblable désastre eut lieu encore en 1825. Que l'antique tradition attachée au souvenir de l'émigration des Cimbres fût exacte de tout point ou seulement en

partie, elle n'en a pas moins été pour Rome la première révélation de certains traits réels du climat du nord.

Ce fut César qui, en reculant la frontière jusqu'au Rhin, en conduisant ses légions au sein de la Germanie et de la Grande-Bretagne, ouvrit hardiment ce monde barbare, où pénétrèrent après lui les lieutenans d'Auguste. Strabon dans sa *Géographie*, Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle*, à côté de laquelle nous voudrions pouvoir placer son ouvrage en vingt livres, malheureusement perdu, sur les expéditions des Romains en Germanie, nous ont conservé le trésor des informations acquises à la suite de ces guerres; le livre de Tacite, commenté par la comparaison avec leurs témoignages, nous rendra au complet l'impression profonde que ces nouveaux spectacles avaient produite sur l'esprit des Romains.

Le haut nord était pour eux la région vague et sans limites où se plaçait la dernière des terres, la mystérieuse Thulé. Il restera sans doute toujours impossible de déterminer précisément ce que les anciens entendaient sous ce nom. Était-ce l'archipel des Féroe, ou bien seulement les îles du Danemark, ou bien la vaste péninsule scandinave, qu'ils croyaient une île, ou bien l'Islande? Il est infiniment probable qu'ils ont appliqué cette dénomination tour à tour à chacune de ces contrées; elle aura changé d'objet suivant le progrès de leurs connaissances vers le nord. De même le nom d'Hespérie, qui s'appliquait à l'Occident, avait successivement désigné, selon l'avancement des notions géographiques, la Grèce par rapport à l'Asie, puis l'Italie par rapport à la Grèce, puis la côte de Carthage et le versant septentrional de l'Atlas, avec les fameux jardins des Hespérides, puis les côtes de l'Espagne méridionale avec Tartessus et Gadès, enfin, au-delà des colonnes d'Hercule, les îles Fortunées; les découvertes modernes devaient encore ajouter, par-delà la fabuleuse Atlantide, l'impropre dénomination des Indes occidentales.

Quoi qu'il faille penser de l'ancienne Thulé, il est incontestable que les Romains du Ier siècle après notre ère ont déjà une certaine connaissance de la nature septentrionale, et qu'ils ont été étonnés des phénomènes étranges que leur présentaient ce ciel, ces eaux et ces rivages. Tacite avait pu recueillir sur tout cela des récits de témoins oculaires. Il avait mis à profit sans nul doute les souvenirs et au besoin les notes de son beau-père Agricola, dont les vaisseaux allèrent conquérir les Orcades et aperçurent Thulé à travers les neiges. Il lui avait été facile d'interroger dans Rome même des soldats, des matelots ou des barbares esclaves, tels que ces auxiliaires germains qui, enrôlés par Agricola, avaient déserté sur trois chaloupes sans pilotes; errant au gré des flots jusqu'à l'extrémité sep-

tentrionale de la Calédonie, ils avaient été réduits à manger quelques-uns d'entre eux; les survivans échouèrent sur les côtes du pays des Suèves et des Frisons, qui les traitèrent en pirates. Devenus esclaves, ils furent amenés parmi nous, dit Tacite, et acquirent une certaine célébrité par la singularité de leurs aventures.

Les premiers phénomènes que des habitans de la zone tempérée avaient dû remarquer en passant, pendant la saison d'été, sous le climat du nord, étaient évidemment ceux de la lumière. Il n'en est pas qui parlent plus intimement aux sens et à l'âme, ni qui exercent une influence plus pénétrante et plus irrésistible; il n'en est pas, dans les pays septentrionaux, de plus remarquables ni de plus excessifs. De l'Italie aux contrées riveraines de la Mer du Nord ou de la Baltique, la différence n'est pas seulement dans un soleil d'été ici moins implacable, dans un azur moins intense, dans une atmosphère plus subtile, ce semble, et d'un rayonnement plus doux; il y a aussi des traits tout à fait particuliers, comme la fréquence des aurores boréales et les jours continus, sans coucher de soleil. Ce dernier phénomène, pour n'être pas accidentel, n'en surprend pas moins l'hôte inaccoutumé par des dehors étranges et par une apparente dérogation aux lois qui régissent les autres climats. Je rentrais une fois à minuit, au milieu de juin, du parc voisin de Stockholm dans la ville. Le soleil ne se montrait pas, mais un clair crépuscule égalait, peu s'en faut, la lumière du jour; il s'en distinguait par un reflet uniforme, blafard, voilé, rappelant cette lueur inquiétante qui accompagne les éclipses. Quelques vapeurs, condensées en traînées cotonneuses et blanchâtres, planaient sur les eaux; la ville, silencieuse, paraissait obéir à un sommeil magique : c'était une entière évocation de la nature romantique du nord. Ce que nous admirons aujourd'hui, croit-on que les anciens ne le remarquaient pas? Tacite n'a pas manqué de signaler la singularité de ces manifestations lumineuses; par deux fois, il a noté le phénomène des longs jours, d'abord dans l'*Agricola*, en décrivant le climat au nord de la Calédonie. « Les nuits mêmes y sont claires, dit-il; aux extrémités de ce pays, elles sont si courtes qu'un crépuscule sépare seul le jour qui s'achève du jour suivant qui commence. Si les nuages n'interceptaient la vue, les habitans disent qu'on apercevrait l'éclat du soleil, qui ne se lève ni ne se couche, mais ne fait que raser la ligne d'horizon. » Ces derniers mots donnent une description remarquablement exacte et fidèle de ce qu'on peut observer le 24 juin vers la latitude où se trouve, au sommet de la Baltique, la ville de Torneo. L'explication que Tacite en propose est moins heureuse : c'est, à l'entendre, que ces extrémités de la terre sont très plates; il en résulte que l'ombre n'y peut grandir, et que la nuit ne saurait

s'y former jusqu'à atteindre le ciel et les astres. Il n'est pas facile assurément d'interpréter cette réponse, et nous devrons attendre du grand écrivain des notions morales, d'éloquentes et vives peintures, plutôt que des enseignemens météorologiques. Tacite revient dans sa *Germanie* à ce même trait du climat septentrional, observé non plus à l'extrémité de la Grande-Bretagne, mais sur les côtes lointaines de la Baltique, et cette fois il ajoute à son récit quelque mention des légendes que la réalité mal comprise avait enfantées dans l'imagination populaire. « Au-delà des *Suiones*, dit-il, est une mer qu'on croit la limite et la ceinture du monde, parce que les dernières clartés du soleil couchant y durent jusqu'au lever de cet astre, et jettent assez de lumière pour effacer les étoiles. La crédulité ajoute qu'on entend même le bruit qu'il fait en sortant de l'onde, qu'on aperçoit la forme de ses chevaux et les rayons de sa tête. » Virgile disait déjà, usant d'une métaphore qu'expliquaient de vieilles croyances superstitieuses, qu'on voyait sur les rivages de la Scythie le soleil laver son char dans l'Océan rougi de ses feux,

Præcipitem Oceani rubro lavit æquore currum.

Le génie romain, peu inventif, ne savait que faire appel à tout l'antique appareil de la mythologie classique en présence de manifestations incomprises. Déjà cependant, devant une nature différente, ses comparaisons prenaient d'autres tours et admettaient d'autres élémens : de nouvelles sources s'ouvraient pour l'imagination romaine. Ce serait à nous à deviner si, en divers cas, elle n'a pas voulu rendre des impressions dues au seul aspect du ciel germanique. N'y aurait-il pas déjà quelque allusion par exemple, dans ce dernier passage de Tacite, au spectacle merveilleux des aurores boréales?

Personne n'ignore combien de formes singulières affectent ces apparitions magnétiques, beaucoup plus fréquentes et complètes dans le nord que partout ailleurs. Tantôt ce sont des flammes répandues par tout le ciel et qui convergent vers un centre constant, dégagé de lueurs, tantôt au contraire un foyer de lumière intense darde d'éclatans rayons; ou bien un vaste mur incandescent se replie en formant des sinuosités aux vives arêtes, ou des séries de colonnes aux couleurs changeantes se dressent pour se dissoudre bientôt dans un océan de feu. Est-il vrai, comme on le dit, que les aurores boréales soient accompagnées d'un bruit semblable à la crépitation des étincelles électriques? M. Siliesström, un des membres de la mission dirigée par M. Gaimard de 1838 à 1840, s'abstient de rien affirmer à ce sujet; il est disposé toutefois à se défier d'une confusion entre le

sens de l'ouïe et le sens de la vue, facilement explicable. En voyant ce ciel couvert de flammes, dit-il, ces lueurs aux transformations rapides, ou bien ces rayons formés en un instant, qui traversent le ciel comme des fusées avec une vitesse effrayante et qui étincellent d'une très vive lumière, il est naturel qu'on rapporte par erreur au sens de l'ouïe les seules perceptions du sens de la vue, et qu'on s'imagine entendre un pétillement. On s'expliquerait d'ailleurs sans trop de difficulté un tel bruit là où l'électricité joue évidemment un si grand rôle. Ce qui est certain, c'est que le nombre est considérable, au moyen âge et dans l'antiquité, de récits superstitieux ou légendaires qui s'interpréteraient par l'aspect mal compris des aurores boréales. Telles seraient certaines circonstances de la tradition, si populaire chez les peuples germaniques, sur le chasseur invisible, Odin, le Freischütz, ou Robin Hood. Dans la région qu'il traverse, les nuages s'illuminent de sinistres clartés, et l'on entend au loin les aboiemens des chiens et le sifflement des traits au milieu des airs. Grégoire de Tours raconte qu'un jour une lumière fulgurante enflamma tout à coup l'atmosphère, et qu'il y eut, tant qu'elle dura, comme le bruissement intense d'un arbre au vaste feuillage tombant au travers d'une forêt. Un chroniqueur parle d'une colonne bleue qui apparut au ciel, et de laquelle semblait sortir un bruit de flèches dardées à l'entour. Faudrait-il expliquer par l'aurore boréale et ces curieux récits et tant de singulières expressions des écrivains de l'antiquité, les *cœli hiatus* et les *cœlestia prælia* de Pline, les *arma crepitantia cœlo* de Tibulle et d'Ovide, les souvenirs analogues consignés par Virgile et Tacite? S'il en était ainsi, nous aurions un nouveau et précieux témoignage des impressions que la vue du ciel septentrional avait produites sur l'imagination des Romains.

De cette lumière du nord, quelques anciens croyaient voir des cristallisations délicates et charmantes dans la curieuse matière de l'ambre, qui se recueille en si grande quantité sur les côtes de la Baltique, et dont Tacite nous rappelle que les Romains, comme toute l'antiquité, étaient avides. L'ambre peut être considéré comme ayant joué un grand rôle dans l'histoire antique du commerce, et par conséquent de la civilisation. Les plus anciennes sépultures, égyptiennes, orientales, étrusques, nous montrent combien il était précieux au luxe des premiers peuples. Les Phéniciens le recherchaient avec avidité pour le transmettre aux Grecs, qui aimaient à s'en parer dès le temps d'Homère. Par quelles voies et dans quels lieux les navires de Byblos ou de Tyr venaient-ils charger leurs cargaisons? Tacite, en mentionnant la tradition de nouvelles colonnes d'Hercule sur la côte nord-ouest de la Germanie,

permet de croire que le commerce phénicien exploitait la Mer du Nord. Bien plus, s'il est vrai que Pythéas, à en croire un fragment de sa relation dans Pline, ait vu le Frische-Haff et les rives orientales de la Baltique, comme il semble n'avoir fait que visiter les anciens comptoirs des Phéniciens pour renouer au nom de Marseille leurs traditions de commerce, on peut penser qu'ils ont, eux aussi, pénétré à la recherche de l'ambre dans cette seconde mer. Ils durent toutefois se contenter souvent de venir le recevoir dans leurs comptoirs du nord de l'Adriatique, où il arrivait en traversant, de tribu en tribu, toute l'antique Germanie. Ainsi s'expliquerait la tradition qui rattachait à la région de l'Éridan la production de cette précieuse substance. Là était tombé Phaéton, disait-elle, et ses sœurs, désolées de sa mort, avaient été changées en peupliers sur les bords du fleuve; mais elles n'avaient pas cessé de répandre des larmes, et ces larmes, que chaque tronc d'arbre distillait, c'était l'ambre. A la suite des Phéniciens, les Grecs étaient venus par terre chercher l'ambre aux lieux de son exploitation principale. On a trouvé dans le pays de Posen de très anciennes monnaies d'Athènes qui paraissent l'attester. Ce qui abonde dans le sol des provinces baltiques, ce sont les monnaies romaines, puis les monnaies orientales. Le commerce antique avait été ainsi, comme par un dessein providentiel, sollicité sans cesse à la découverte du nord, et, si le souvenir des entreprises phéniciennes s'était effacé et perdu, voici que les Romains, à la suite des campagnes qui leur ouvraient la Germanie septentrionale, se rendaient au même appel. L'ambre avait été toujours fort recherché par le luxe de Rome, mais il semble que la mode ait eu à ce sujet un mouvement prononcé de recrudescence au temps de Pline l'Ancien et de Tacite. Pline nous apprend que telle statuette d'ambre, artistement travaillée, coûtait plus cher qu'un esclave sain et fort. Sous le règne de Néron, un chevalier romain, envoyé vers les marchés des embouchures de la Vistule, en avait rapporté une assez grande quantité pour qu'au prochain combat de gladiateurs on pût en orner leurs armures et les diverses parties du cirque. Les itinéraires que donne la *Géographie* de Ptolémée offrent deux routes qui, de Carnuntum, près de Vienne, sur le Danube, à travers la Silésie, la Pologne et la Poméranie, se dirigeaient vers les bouches de l'Oder : c'étaient sans nul doute de très anciennes voies de commerce que Rome avait dû reprendre aisément.

Quelles idées l'imagination romaine attachait-elle à cette matière de l'ambre pour la tenir en aussi grande estime que les perles, les murrhins et le cristal? On en connaissait à peine la nature et l'origine; les interprétations les plus étranges, comme on peut le

voir dans Pline, avaient été proposées. A vrai dire, la série des conjectures modernes n'a pas été moins bizarre, jusqu'à ce que la science eût nettement reconnu que l'ambre est une résine d'arbres fossiles, d'une espèce disparue de conifères, qui, pendant les premières époques du continent européen, couvrait les rivages de la Baltique et de la Mer du Nord. Lorsque, par la tempête, les flots sont violemment agités, ils arrachent du sol ces fragmens, qu'ils roulent et dont ils se jouent, mais qui, grâce à une densité presque égale à celle de l'eau de mer, montent à la surface pour aller s'échouer sur la plage. Cette origine de l'ambre, Pline et Tacite la connaissaient en partie, puisqu'ils préfèrent, entre autres dénominations, le mot de *succin*, de nature à marquer qu'il s'agit du suc d'un arbre ou d'une résine. La curiosité de leurs contemporains admirait ici deux choses : d'abord la propriété électrique, éveillée par le frottement, et puis cette intéressante particularité, la fréquente présence d'insectes ou de fragmens végétaux dans l'intérieur même de la matière translucide. Martial a, de son style le mieux aiguisé, adressé de jolies épigrammes à l'abeille, à la fourmi, au vermisseau emprisonnés de la sorte :

« Enfermée dans une larme des Héliades, voyez briller cette abeille; elle apparaît captive dans son propre nectar. C'est ainsi qu'elle recueille le prix de ses merveilleux travaux. Elle-même sans doute aura choisi cette tombe.

« Pendant qu'il rampait sur les branches que mouillent les larmes des Héliades, ce vermisseau s'est vu pris dans la liqueur visqueuse. Cesse, Cléopâtre, de vanter ton royal sépulcre; un vermisseau repose dans un cercueil plus précieux que le tien. »

Les petits vers de Martial n'avaient pour but que de plaire aux belles dames de Rome et à la cour de l'empereur; il est donc évident qu'il avait pris pour sujet non pas une particularité obscure, mais ce qu'on remarquait autour de lui avec surprise. Cette surprise, en excitant l'imagination des Romains, aurait pu les mettre sur la voie de l'étude et les avancer vers la science. Une attention prolongée, une curiosité sérieuse leur aurait préparé d'autres motifs d'admiration. Ils ne se seraient pas seulement convaincus que cette délicate substance avait été une des premières occasions de communications et d'échanges entre les peuples, ils eussent pu remarquer encore que la faune et la flore révélées par l'ambre n'étaient pas celles de leur temps, mais qu'ils avaient sous les yeux les authentiques témoignages d'un nord primitif, digne objet des scrupuleuses recherches de la science moderne.

N'eût été ce rare présent de l'ambre, les océans du nord n'eussent offert aux anciens Romains que de sinistres sujets d'étonnement et de crainte. Les Romains, à la vérité, semblent n'avoir jamais été marins très hardis. Nous savons combien il leur en coûta, lors de la première guerre contre Carthage, d'oser passer de Sicile en Afrique; les matelots prétendaient que la côte méridionale de l'île, étant oblique, devait enfanter de terribles orages. Les soldats, bientôt après, marchant sur Carthage, assiégeaient le serpent du Bagradas avec leurs machines de guerre, nous dit Tite-Live, comme ils eussent fait une forteresse : leur courage hésitait devant les mystérieuses menaces d'une nature inconnue. Les Grecs aussi s'étaient laissé longtemps arrêter par le formidable cap Malée. Ils prirent leur revanche en s'avançant partout à la suite des Phéniciens, et en traversant avec une admirable ardeur, sous la conduite d'un Alexandre, toute l'ancienne Asie. Toutefois, quand ils atteignirent la mer des Indes, ils se virent accueillis par le phénomène, pour eux nouveau, des marées. Quinte-Curce nous a dépeint leur frayeur dans une de ses meilleures pages. Or ce qui était arrivé aux soldats d'Alexandre dans la presqu'île de Pattalène, aux embouchures de l'Indus, les soldats de César l'éprouvèrent sur le rivage de l'Atlantique. Sans doute la flotte romaine dut se familiariser promptement avec le périodique retour du flux et du reflux; toutefois Drusus et Germanicus, un demi-siècle après, semblent encore mal préparés à braver ce péril. Pline l'Ancien continue à s'étonner de ce débordement de la mer, comme il l'appelle, qui laisse incertaine l'éternelle question posée par la nature, à savoir si les côtes appartiennent aux continens ou bien à la région des eaux.

S'il faut en croire Tacite, les océans du nord, après ce premier et fâcheux accueil, réservaient aux Romains beaucoup d'autres dangers. Ce n'est qu'avec une sorte de répugnance que l'auteur de la *Vie d'Agricola* parle de la mer qui s'étend après la Calédonie : « mer paresseuse et qui résiste aux efforts des rameurs, *mare pigrum et grave remigantibus*. Les vents mêmes peuvent à peine en soulever les flots, sans doute parce qu'elle baigne peu de terres et de montagnes, et que ce sont les côtes qui enfantent les vents, ou bien aussi parce que cette mer sans fond comme sans bornes est plus lente à s'ébranler. » Tacite achève cette explication peu lucide par quelques traits d'une précision rare : « On voit cette mer, dit-il, çà et là se diviser en fleuves, pénétrer au milieu des terres, les environner, circuler même dans les rochers et les montagnes comme dans son propre lit. » Qu'on prenne, à défaut de souvenirs personnels, une carte géographique, et l'on reconnaîtra à cette parfaite description, les fiords qui, découpant la côte norvégienne, introduisent entre de hauts murs de rochers la mer

même presque jusqu'au pied des Dofrines. Ce que Tacite avait dit de l'Océan calédonien, il le répète de celui qui baigne la Germanie : « mer paresseuse et presque immobile, *mare pigrum ac prope immotum.* » Il ajoute cette fois : « Océan immense, et dont les navires venus de nos contrées n'abordent que rarement le courant contraire, *immensus ultra utque sic dixerim adversus oceanus.* » Il n'est pas facile de saisir nettement ce que Tacite veut exprimer par ce mot : *adversus oceanus;* il paraît avoir pensé que la masse des eaux venant du nord afflue sur les côtes de la Germanie par un courant semblable à celui des fleuves, et pénible à remonter pour un vaisseau venant du sud; mais il est très loin, bien entendu, de soupçonner les vrais courans, particulièrement ceux du *gulf-stream.* En tout cas, nul de ces traits ne serait à négliger pour qui voudrait reconstituer l'histoire des sciences naturelles chez les anciens.

Une fois agitées, ces mers passent pour avoir de terribles tempêtes. Il faut certainement compter au nombre des plus belles pages de Tacite celle où il a décrit l'orage qui assaillit la flotte de Germanicus au sortir de l'Ems : Humboldt nous dit qu'il ne la relisait jamais sans un certain ravissement; elle mérite cet hommage parce qu'elle est une admirable peinture à la fois pittoresque et morale. C'était vers l'automne de l'année 16 après Jésus-Christ. Germanicus venait d'achever la brillante campagne qui, dans les champs d'Idisiavisus, sur la rive droite du Wéser, avait vengé le désastre subi naguère par Varus. Une partie des légions s'étaient acheminées par le continent vers leurs quartiers d'hiver; le reste avait dû s'embarquer avec le général, et gagner la Mer du Nord par l'Ems et le golfe du Dollart, pour rentrer dans la province de Germanie inférieure par les canaux de Drusus, le lac Flévo et le Rhin.

« D'abord la mer fut tranquille, dit Tacite; on n'entendait que le bruit des rames et le frémissement des voiles qui faisaient mouvoir ces mille vaisseaux. Tout à coup d'épais nuages, amoncelés, se fondent en grêle; les vents soufflent de toutes parts et tourmentent la vague, on n'y voit plus autour de soi; les pilotes ne peuvent plus gouverner;... le vent du sud, le terrible Auster, est seul maître du ciel et des eaux. Il saisit les navires, et les disperse en pleine mer ou vers des îles qu'environnent des rocs escarpés ou des bas-fonds dangereux. On avait d'abord évité ces périls, non sans peine; mais, quand le changement de la marée conspira avec la direction du vent, il ne fut plus possible de jeter les ancres, et il n'y eut plus assez de bras pour épuiser l'eau qui entrait de toutes parts. Il fallut livrer à l'abîme chevaux, bêtes de somme, même les armes, afin de soulager les bâtimens qui menaçaient de s'entr'ouvrir et de s'affaisser sous le poids des vagues. Autant l'Océan dépasse en vio-

lence toute autre mer, et le climat de la Germanie en rigueur tout autre climat, autant cette tempête différa de toutes les autres par ce qu'elle eut d'extraordinaire et d'horrible. On n'avait autour de soi que des rivages ennemis, ou une mer si vaste et si profonde qu'on ne supposait pas de terres au-delà. Une partie des vaisseaux furent engloutis; plusieurs furent jetés vers des îles éloignées. Sur ces rivages déserts nos soldats périrent de faim, excepté ceux à qui la tempête jeta quelques cadavres de chevaux... Pendant tout ce temps, Germanicus allait errant, nuit et jour, de rocher en rocher, s'écriant avec désespoir qu'il était la cause d'un si grand désastre; ses amis l'empêchèrent à grand'peine de se précipiter dans l'abîme. Enfin la marée nouvelle, avec un vent meilleur, ramena nos malheureux vaisseaux. On les répara en grande hâte pour aller recueillir les naufragés... Chacun d'eux, au retour de ces terres lointaines, faisait de merveilleux récits de tourbillons violens, d'oiseaux inconnus, de monstres marins, moitié bêtes moitié hommes, visions réelles ou imaginées par l'épouvante... »

Il y a au musée de Dresde un paysage célèbre de Rembrandt qui est d'un sombre et terrible effet; il représente le moment qui précède l'orage : le vent du sud semble avoir pris possession de toute la nature, et une lumière blafarde s'échappe d'un immense enroulement de nuages obliques. Ajoutez à ce souvenir une mer furieuse de Bakhuysen, un ciel orageux de Ruysdael, et vous aurez une série de pages pittoresques à côté desquelles se place naturellement le poétique tableau que nous devons à Tacite. Son récit a encore un autre intérêt, disions-nous; à côté du peintre il y a l'historien moraliste. Cette terreur dont la narration de Tacite se trouve empreinte, ce n'est pas une invention du narrateur; loin de là, il traduit des émotions communes à ses contemporains, et qui ont été vraiment ressenties. Nous en avons l'intéressante preuve dans un fragment en vers de la même époque qui, par bonheur, nous est resté. Un certain Pedo Albinovanus, le même peut-être que Tacite a mentionné comme chef de cavalerie dans ses *Annales*, se trouvait précisément à bord du bâtiment qui portait Germanicus. Il avait écrit en vers le récit de cette journée, et Sénèque nous a transmis ce morceau dans son curieux recueil de thèses de rhétorique.

« Depuis longtemps déjà, nous avons laissé derrière nous la lumière du jour. Nous sommes emportés vers les limites du monde connu; nous naviguons dans la nuit par un sentier sacrilége, audacieusement résolus à atteindre le point extrême où tout finit. Voyez! la surface de la mer s'enfle lourdement et se hérisse, et les monstres, géans avides de sang, se dressent autour de nous; déjà ils saisissent de leurs griffes redoutables les flancs du navire. Et ces mots qu'on entend murmurer augmen-

tent la crainte : « Le navire n'avance plus! un souffle de vent ne viendra plus animer notre voile! Il faut obscurément périr ici tous, sans défense, proie malheureuse des monstres de la mer! » Et du bord élevé le pilote essaie de plonger son regard dans l'espace, de percer les ombres de la nuit, mais sa vue ne peut rien découvrir. Alors de sa poitrine oppressée s'échappent ces paroles entrecoupées par l'épouvante :

« Où voulons-nous aller, mes amis? Le jour a disparu, la déesse Nature nous ferme par des ténèbres éternelles le chemin qui conduit aux extrémités de l'univers. Cherchons-nous encore des hommes, avec un nouveau ciel sur leurs têtes? Cherchons-nous un autre monde duquel nul récit ne nous a affirmé l'existence? La divinité nous ordonne de retourner en arrière : nul œil mortel ne doit contempler les limites du monde. Que l'audacieux aviron n'irrite plus le flot sacré; cessons de profaner par notre approche la demeure silencieuse et paisible des dieux! »

Que le rhéteur se fasse ici quelquefois entendre, nous n'en disconvenons pas; mais un sentiment réel d'étonnement et de crainte domine cependant cette rhétorique, et, rapprochés l'un de l'autre, les deux écrivains, Tacite et Pedo Albinovanus, sont les interprètes directs de ceux qui les entourent : nous avons dans leurs témoignages les fidèles échos de la profonde impression que les Romains avaient éprouvée au premier aspect des océans du nord. Des terres enfin qu'on pouvait rencontrer au milieu de ces mers, Tacite ne sait rien non plus que de mornes et repoussantes traditions. Ou bien ce sont des îles immenses, *insularum immensa spatia*, qui, parmi un monde étrange, réservent aux naufragés un hideux esclavage, ou bien les côtes mêmes de la Baltique orientale offrent des monstres à tête humaine, au corps et aux membres de bêtes sauvages. Tacite voudrait ne pas croire à tant de rapports effrayans; il se contente de permettre le doute. Pline l'Ancien, lui, enregistre sans scrupule, à propos de ces îles septentrionales, les plus bizarres légendes. Il en connaît où les hommes naissent avec des pieds de cheval; il mentionne des tribus qui se nourrissent exclusivement d'œufs d'oiseaux et d'avoine, et des indigènes qui vivent nus, mais avec de si vastes oreilles qu'ils peuvent s'en couvrir tout le corps. Pline égale ici les rapports du Grec Ctésias sur les merveilles de l'Inde, sur ces hommes à qui leur jambe dressée en l'air servait de parasol, sur les fourmis chercheuses d'or, etc. Bien que toute l'antiquité ait ri de Ctésias, la science moderne explique certaines de ses informations, mais il n'y a pas apparence qu'il doive en arriver ainsi pour les légendes de Pline sur ces îles de la Baltique. Trop souvent dépourvu de critique, il admet sans examen les récits les moins autorisés. Il n'en est pour nous qu'un rapporteur plus fidèle de ce qu'on

pense autour de lui, et plus utile à comparer avec les relations moins suspectes de Tacite.

II.

Voilà ce que les Romains du Ier siècle savaient ou imaginaient sur le ciel, les mers et les terres de l'extrême Germanie ou du nord. Leurs terreurs croissaient en proportion de leur ignorance; elles se résumaient en une seule idée et un seul mot : ces contrées étaient la fin du monde; en voulant y pénétrer, on insultait à la nature et aux dieux, on attirait sur soi la Némésis divine. Faire violence à la déesse Nature, chez les Grecs aussi c'était l'argument redoutable qu'on avait opposé aux promoteurs de certaines grandes entreprises, à ceux qui voulurent couper la Chersonèse de Thrace ou bien l'isthme de Corinthe. — Il y avait du moins une partie de la Germanie, l'ouest et le centre, que les généraux et les soldats romains avaient parcourue, et de laquelle ils rapportaient d'innombrables témoignages. Comment cette région plus voisine leur apparaissait-elle? Comment accueillaient-ils, alors qu'ils n'en étaient plus réduits à d'incomplètes visions ou à de vagues souvenirs, les plus habituelles manifestations d'une nature, d'un sol, d'un climat, qui hier encore leur étaient nouveaux? César, lui, composait un traité sur l'*Analogie* en traversant les Alpes, au lieu d'accorder quelque admiration aux grandioses beautés des montagnes; Tacite et les écrivains du Ier siècle nous attesteront-ils une pareille froideur de la part de leurs contemporains en présence de la Germanie? La réponse à de telles questions ne laisse pas que d'être complexe : l'impression produite sur l'esprit romain n'a pas été ici, comme pour l'extrême nord, d'étonnement presque superstitieux d'abord, puis de crainte et d'horreur. Au contraire, à l'égard de la Germanie proprement dite, Rome a commencé par le mépris hostile, pour en venir ensuite à des impressions qui n'excluaient pas un certain respect. La progression est visible, et c'est ici encore un curieux chapitre à écrire d'histoire à la fois pittoresque et morale.

Quintilien nous rapporte que les soldats de César, avant de passer le Rhin, ne manquaient pas de faire leur testament. Toutefois la contrée nord-ouest, comprenant les rivages de la Mer du Nord, depuis ce fleuve jusqu'au Wéser, était devenue presque familière aux Romains avant toute autre portion de la Germanie, parce que, dans leur tentative de conquête, leurs chefs voulaient s'appuyer sur les flottes qui, par l'estuaire de l'Ems, apportaient du lac Flévo et du Rhin des approvisionnemens et des secours. Pline l'Ancien visita ces parages, et il faut voir quels sentimens lui inspirent les pauvres tribus qui les habitent. Une page de son *Histoire naturelle*, proba-

blement empruntée à son ouvrage sur les guerres contre les Germains, donne une curieuse peinture de ce qu'il a vu chez les Chauques, peuple situé sur les côtes du Hanovre actuel. « Envahis deux fois dans les vingt-quatre heures, dit-il, par les flots débordés de l'Océan, ces peuples bâtissent de misérables huttes sur des monticules qu'ils élèvent au-dessus du niveau des plus hautes marées. Semblables à des gens qui naviguent quand les eaux couvrent tout à l'entour, mais à des naufragés quand elles ont fait retraite, on les voit poursuivre autour de leurs chaumières le poisson qui fuit avec les vagues. De leurs mains, ils façonnent la boue, qu'ils font sécher au vent de mer bien plutôt qu'au soleil, et c'est là tout leur combustible pour cuire leurs alimens et réchauffer leurs entrailles glacées par le souffle du nord. » Quel curieux contraste qu'une telle page écrite par le futur observateur des fléaux du Vésuve! Et quel profond mépris sous la plume de cet homme du midi quand il achève par ces mots : « Voilà des peuples qui, le jour où ils seront vaincus par nos armes, crieront qu'on leur ravit la liberté. A leur aise! souvent la fortune fait semblant d'épargner ceux qu'elle veut le plus durement punir. »

Tacite a de semblables expressions de dédain. Lui aussi, il prend en pitié ce ciel bas, *cœlum demissum*, ce climat venteux, ce sol humide, et un de ses argumens pour croire que les Germains sont un peuple autochthone est d'affirmer que nul émigrant n'aurait certainement quitté d'autres pays pour une telle contrée. Leur genre de vie est, suivant lui, aussi triste que leur climat : ils font bouillir et mangent l'avoine, qu'à Rome on considère comme une mauvaise herbe ; il paraît croire qu'ils ne connaissent pas l'automne, c'est-à-dire, aux yeux des Romains, la charmante saison des réunions champêtres, des fêtes populaires, des dialogues enjoués. Tout au moins n'ont-ils pas la vraie fête des vendanges, cette joie de l'Italie, car « leur boisson est une certaine liqueur faite d'orge ou de froment, à laquelle la fermentation donne une sorte de ressemblance avec le vin. » On connaît la caustique apostrophe de Julien contre le Bacchus bâtard des peuples du nord, qui sent le bouc au lieu d'exhaler l'ambroisie. La pensée est la même sous la plume de l'historien et sous celle du philosophe ; il y a loin de ces expressions dénigrantes à l'exaltation scandinave et germanique de la bière dans les Eddas ou les Nibelungen, et à la coupe écumante du poétique roi de Thulé.

Tacite ne s'est pas contenté du dédain. Son patriotisme jaloux y ajoute une perfidie peu digne de lui quand il laisse échapper ce conseil : « Envoyons des vins chez ces peuples. Favorisons leur goût d'ivresse; nous triompherons d'eux ainsi plus facilement que par les armes. » C'est que, avec le souvenir présent de honteuses défaites,

tout lui est odieux de la Germanie. Ne lui faut-il pas, dès le début des *Annales*, mentionner et expliquer le triste renom des marécages situés entre les bras du Rhin ou sur les deux rives du bas Eyder? Au travers de ce qu'on appelle aujourd'hui le marais de Burtange, sur la frontière nord-est de la Hollande actuelle, les premiers Romains entrés en Germanie avaient dû jeter une de ces constructions comme on en retrouve encore dans la Westphalie et en France même, partout où les soldats de Rome ont eu besoin de traverser des régions noyées. Joignant aux expéditions militaires les grands travaux nécessaires aux communications, ils ont établi dans ces marais des chaussées composées de rondelles de bois assez peu pesantes pour ne pas s'enfoncer à l'excès dans la vase. Les débris de ces constructions sont désignés de nos jours sous le nom ordinaire de Ponts longs. Ceux de Burtange n'avaient pas longtemps résisté, et Tacite nous décrit la désastreuse retraite que Cécina dut opérer en de tels lieux. L'étroite chaussée, rompue çà et là, était jetée sur un terrain boueux que d'innombrables ruisseaux empêchaient de se fixer; des deux côtés, à peu de distance, s'élevaient des collines occupées par des bois. L'habile Arminius, chef des Germains, avait pris possession de ces fourrés, d'où il pouvait aisément assaillir ou inquiéter son ennemi. En vain celui-ci essayait-il d'élever quelques digues pour détourner les eaux du marécage : Arminius, des hauteurs, dirigeait vers le vallon de nouvelles eaux qui ruinaient toute protection et toute défense. Il faut lire dans Tacite le tableau de la nuit qu'on passa en présence. Du côté des barbares, certains du triomphe, des chants d'allégresse ou de terribles menaces que les échos des montagnes rendaient plus sinistres en les répercutant; « chez les Romains au contraire, des bivouacs aux feux languissans, des paroles entrecoupées, les soldats étendus çà et là le long des palissades ou errans le long des tentes, veillant par pure insomnie bien plutôt que par consigne ou de leur propre volonté. » Leur chef, le vieux Cécina, en était à sa quarantième campagne. Accoutumé aux disgrâces de la guerre, il ne s'étonnait de rien. Il eut toutefois pendant cette nuit un songe affreux. Il crut voir ce même Varus dont le désastre, quelques années auparavant, avait tant humilié Rome, se lever tout sanglant du fond de ces marais, l'appeler et lui faire signe de le suivre. Arminius, quant à lui, comptait renouveler sa victoire; on l'entendit, quand il fit sonner la charge, crier à ses soldats, en leur désignant le chef romain : « Celui-ci encore est Varus! Voici ces mêmes légions que les destins nous livrent encore une fois! » Tacite écrivait ce chapitre des *Annales* environ un siècle après la date de ces grands événemens. On peut juger, aux vives couleurs de ses récits, non pas seulement de son talent littéraire, — ce serait trop peu, — mais aussi de l'émotion patrio-

tique que réveillaient chez lui ces noms d'hommes et de lieux d'une célébrité désormais sinistre.

Toutefois le principal épouvantail qu'offrait la Germanie aux Romains, c'étaient ses forêts épaisses. On se rappelle quelle barrière longtemps infranchissable la forêt ciminienne avait élevée entre la Rome primitive et l'Étrurie encore puissante et redoutée. Tite-Live, en racontant sous le règne d'Auguste l'histoire de ces premiers siècles, ne croit pas pouvoir mieux décrire ce que jadis cet obstacle inspirait de frayeur qu'en le comparant à ce qu'avait été, de son propre temps, l'immense forêt hercynienne. César paraît comprendre sous ce nom le Schwarzwald ou Forêt-Noire, le Rauhe Alp, et peut-être même le Jura de Franconie, puisque, faisant commencer la chaîne boisée sur les confins de l'Helvétie, il la voit se continuer le long du Danube. Elle a, suivant lui, une largeur de neuf journées de marche, et soixante journées ne suffiraient pas pour la parcourir dans toute sa longueur. Comme dit le proverbe allemand, l'écureuil, sautant d'arbre en arbre, y pouvait courir sept milles sans toucher terre.

Pline l'Ancien a sur elle d'étranges expressions, toutes poétiques. Il admire ses chênes énormes « contemporains du monde, » dont les branches, s'inclinant jusqu'à terre, enfantent de nouvelles pousses qui forment à leur tour d'immenses arcades ou s'entrecroisent en murailles inextricables. Il connaît d'autres forêts encore qui couronnent des falaises sur les côtes de l'Océan. Souvent les arbres de l'extrême bord se détachent, avec la motte de terre végétale qu'ont enserrée leurs racines, et glissent vers la mer; on les voit, debout sur cette sorte d'île, flotter à la surface des eaux, et les vaisseaux romains, que leur choc menace, sont tout étonnés d'avoir à livrer des batailles navales contre des troncs et des feuillages. Des animaux jusqu'alors inconnus errent dans ces bois. César y cite un bœuf unicorne qui ne serait, au dire de Cuvier, qu'un renne mal décrit, et ce bœuf *urus*, gros comme un éléphant, dont les cornes, montées en argent, servaient dans les festins barbares pour boire l'hydromel : c'est sans doute l'aurochs actuel de Lithuanie. César y désigne aussi des élans aux jambes sans articulations ni jointures, à ce qu'il croit; ces animaux ne se couchent pas pour dormir, et, si quelque accident les fait tomber, ils ne peuvent ni se soulever ni se redresser. Pline répète quelques-unes de ces fables et les augmente, par exemple lorsqu'il mentionne dans la forêt hercynienne un grand nombre d'oiseaux extraordinaires, dont les plumes brillent comme du feu dans les ténèbres. Est-ce le ver luisant qui a donné lieu à ce conte, ou bien le regard étincelant d'oiseaux de nuit? Une autre explication a été proposée : au moyen âge, les voyageurs avaient la coutume, dans le nord, de marquer leur route au

travers des bois par des souches dressées de distance en distance, et pourvues sans doute de certains signes. Ces troncs, en pourrissant, se couvraient d'une végétation parasite connue des botanistes pour devenir facilement lumineuse dans la nuit.

Comme César et Pline, Tacite redoute les forêts germaniques. Quand il nous raconte que le sol y était sillonné de nombreux souterrains recouverts de broussailles, où les barbares se réfugiaient contre le froid ou bien cachaient leurs grains, il est clair qu'il entend aussi que ces cavernes deviendront de secrets et dangereux asiles pour leurs soldats, et concourront à leur système de défense nationale. Il a en mémoire les désastres que les armées romaines y ont déjà subis. Qu'on relise dans les *Annales* l'incomparable scène de Germanicus rendant les derniers honneurs aux restes mortels de Varus et de ses trois légions, dans les mêmes lieux où, cinq ans auparavant, ils avaient succombé. *Incedunt mœstos locos, visuque ac memoria deformes*... Quelle intraduisible expression d'un sentiment de terreur toujours subsistante! Peu de temps encore avant l'époque où Tacite écrivait, n'était-ce pas dans une forêt de Germanie que le Batave Civilis, instigateur et chef d'une vaste coalition entre Germains et Celtes, avait réuni en un repas funèbre ceux qui consentaient à le suivre, et leur avait fait prêter le serment d'une haine mortelle contre Rome, absolument comme jadis le chef des redoutables Samnites avait aussi formé dans les profondes retraites apennines, au prix de terribles sermons, sa fameuse Légion de lin? Au fond de leurs bois, les Germains adoraient ces divinités dont Rome elle-même commençait à croire l'intervention puissante. Là se célébraient les sanglans sacrifices, là étaient déposés ces symboles guerriers, ces simulacres de monstres qui servaient aux barbares de signes de ralliement pendant les batailles. De plusieurs d'entre ces forêts on racontait des choses mystérieuses. Il y en avait une dans laquelle, par une prescription religieuse, on ne devait entrer qu'avec les mains liées; si l'on tombait à terre, il n'était pas permis de se relever. Dans une autre, la divinité venait à une certaine époque visiter ses adorateurs; les chevaux blancs attelés à son char et les témoins de ce qui se passait au fond du sanctuaire payaient ensuite cet honneur de la vie : on les noyait dans un lac consacré. L'Allemagne du moyen âge et celle de nos jours ont gardé de curieuses traces du culte même qui était réservé aux arbres. On remarque aujourd'hui, sur les places de beaucoup de villes allemandes, surtout dans le nord, des statues dites de Roland. Elles représentent en effet le neveu de Charlemagne tenant en main sa bonne épée. Par quelles voies le souvenir du paladin a-t-il dominé de la sorte dans une contrée si éloignée de la scène de ses exploits? On a pensé que la légende de Roland n'avait eu d'autre raison de

paraître ici qu'une singulière confusion de noms. Les seigneurs féodaux, dès le commencement du moyen âge, avaient suspendu aux troncs de certains arbres le bouclier et l'épée, signes de haute justice. C'était là qu'ils faisaient exécuter leurs sentences, de manière que le sol, tout à l'entour, avait pris le nom de *terre rouge*, c'est-à-dire arrosée de sang, *rothes-land;* la ressemblance de ce dernier nom avec celui de Roland expliquerait toute l'énigme. Quant aux arbres de justice, ils avaient eux-mêmes remplacé des arbres que consacrait une antique tradition religieuse.

Rien d'étonnant si, du milieu de cette Germanie hostile, de terribles visions s'étaient dressées au-devant des Romains envahisseurs. Ils avaient franchi les premiers obstacles à la voix de leurs chefs, et s'étaient courageusement avancés au travers du pays inconnu; mais, quand ils parvinrent aux rives de l'Elbe et qu'ils s'apprêtèrent à le franchir, le jeune et ardent Drusus, frère de Tibère, qui les commandait, vit apparaître en avant du fleuve une femme d'une taille plus qu'humaine; elle lui dit en langue latine, suivant l'expresse remarque de Suétone, que son insatiable ambition devait avoir un terme, qu'il était parvenu à la fin de sa course et à la fin de sa vie. Quelques jours après, Drusus, qui s'était immédiatement résigné au retour, tomba de cheval, se blessa et mourut. Nul ne douta dans l'armée que la Germanie ne lui eût apparu elle-même pour défendre l'accès de ses solitudes et revendiquer son indépendance. Après avoir parcouru le vaste pays du Rhin à l'Elbe, après avoir construit quelques places et une ligne fortifiée d'Augsbourg, sur le Danube, à Cologne, sur le Rhin, les légions se retirèrent. On se contenta de découper dans la circonscription même de la Gaule belgique, sur la rive occidentale du Rhin, deux étroits territoires qu'on décora des noms de Germanies supérieure et inférieure : on avait ainsi, au lieu de l'immense contrée qu'on avait cru conquérir, deux soi-disant provinces nouvelles, prises tout entières en réalité sur le précédent domaine de l'empire, sauf quelques points de la rive orientale du fleuve. Rome comptait-elle faire illusion de la sorte aux autres et à elle-même, ou bien n'était-ce pas l'indice d'un changement de conduite traduisant une transformation de son propre génie?

Les Romains avaient toujours été un peuple d'esprit pratique. Le pays barbare qu'ils n'avaient pu dompter par les armes, ils s'appliquèrent à l'exploiter au profit de leur commerce. La volupté romaine fut très ingénieuse à profiter des ressources inattendues que lui offrait la région rhénane. Les matrones achetèrent avidement les chevelures dorées des femmes germaines, ou, pour teindre leurs propres cheveux, les pommades fabriquées dans le pays des Mattiaques ou de Wiesbaden. Les légions se familiarisèrent avec le voi-

sinage de leur ancien ennemi : Pline rapporte que sur les bords du Rhin les officiers avaient grand'peine à empêcher leurs soldats de poursuivre une espèce de canards dont la plume faisait d'excellens oreillers et le foie d'excellens pâtés. On ouvrit les mines et les carrières du Siebengebirge et de l'Abnoba. Nul n'ignore enfin avec quel empressement les Romains voulurent jouir des abondantes eaux minérales qu'ils rencontraient dans le Taunus. La contrée se couvrit de villes florissantes, dont les ruines ou de précieux débris nous rappellent aujourd'hui l'ancienne richesse. Leurs inscriptions, qui subsistent en assez grand nombre, nous montrent particulièrement non pas un mélange des deux civilisations germanique et romaine, encore si inégales et si distinctes, mais déjà cependant l'admission de quelques divinités barbares en même temps que des divinités orientales et celtiques. L'Hercule Saxanus par exemple, qui n'est autre que le *Sachsnôt*, c'est-à-dire Tyr ou Zio, mentionné par une célèbre formule d'abjuration à côté de Thor et d'Odin, figure sur les tombeaux romains de la région rhénane aussi bien que Taranus et Mithra.

C'était le présage de concessions presque involontaires et inconscientes marquant un changement dans les idées romaines. Deux siècles avant Jésus-Christ, Ératosthène l'Alexandrin professait déjà qu'on devait, non pas diviser les hommes en Grecs et barbares, mais distinguer ceux qui font le bien de ceux qui commettent le mal. L'esprit grec, sur ce point comme sur tant d'autres, devançait les temps et marquait les cimes lointaines à atteindre. La Rome impériale n'en était pas là; toutefois son orgueil s'abaissait. Moins exclusive, moins égoïste qu'au temps de ses éclatantes victoires, elle ressentait des scrupules, elle en venait à admettre qu'il y eût place pour l'indépendance de ces peuples étrangers, puisqu'ils ne se laissaient pas vaincre. Avec l'horizon visuel, comme il arrive d'ordinaire, l'horizon intellectuel et moral s'était agrandi. L'imagination romaine n'avait jamais été active ni féconde : on se rappelle ce proconsul dont parle Cicéron, qui, ennuyé des discussions philosophiques des Grecs et de leurs incessantes définitions du souverain bien, leur proposa de prendre jour pour un congrès où l'on arrêterait une solution définitive. L'imagination romaine avait toujours vu se placer entre elle et l'aspect direct de la nature le vieux panthéisme oriental qui, créant à sa manière tout un monde, cachait la réalité vivante. La mer agitée, c'était Neptune en courroux; dans certains tableaux de Pompéi, les rivages et les montagnes sont représentés par des personnages symboliques. L'ouverture du monde germanique, avec ses motifs d'étonnement et de terreur, rendit ce service aux esprits romains de les

ramener en face de la nature. Les dieux du vieil Olympe n'exerçaient plus là leur empire, et, quant aux divinités barbares, leur action, comme leur essence même, était par trop obscure. Nous avons assisté, grâce à des témoignages directs, c'est-à-dire en relisant les pages émues des écrivains de l'antiquité, aux vives impressions que l'aspect d'un monde nouveau avait fait naître; nous avons vu combien de spectacles merveilleux ou terribles, jusque-là non soupçonnés, avaient dû remuer jusqu'en leurs profondeurs la conscience et l'intelligence des peuples classiques, déplacer pour ainsi dire l'axe de l'esprit humain, et lui montrer des chemins encore non frayés.

C'est d'ailleurs le temps où le commerce pénètre de la Méditerranée jusqu'en Chine et aux Indes; Strabon a recueilli des informations jusque sur l'Afrique équatoriale, Pline l'Ancien et lui ont repris celles de Pythéas sur la Baltique et peut-être sur le haut nord. Mille échos arrivent des pays et des temps les plus divers : avec Lucien et Apulée commencent les récits romanesques; avec Pline et Sénèque se montre une insatiable curiosité interrogeant la nature. C'est le temps où l'esprit antique, qu'avait honoré déjà, il est vrai, dans cette voie un Aristote, s'ouvre clairement à la doctrine de la science. « Il reste beaucoup à faire, s'écrie Sénèque, et, cela accompli, il restera beaucoup à faire, et, après le travail de mille siècles, ceux qui viendront pourront ajouter encore. » C'est le temps où le stoïcisme, aidé de la paix romaine, a proclamé les grandes idées de patrie, d'humanité, de liberté morale et de communs devoirs. C'est le temps enfin où, avec les esprits, les âmes vont s'ouvrir à la vraie lumière du christianisme. Il n'a pas pu être d'un inutile concours à ce principal moment de l'histoire que la barbarie germanique se révélât alors, et que fût soulevé en ce temps même un coin du voile qui couvrait le cosmos.

Ainsi se rapprochaient à leur insu, mais non jusqu'à se confondre jamais, deux génies profondément distincts. Le génie classique, résumant la civilisation de l'Orient et de la Grèce, s'est nourri de presque toute la séve indo-européenne. Il a eu pour priviléges la conception et la diffusion des idées générales. Ces idées, il les a traduites en philosophie et en morale par des systèmes élevés ayant pour base une vue spiritualiste de la nature et une intelligence théorique de la communauté des droits et des devoirs, — en politique par des ébauches savantes d'administration centralisée, qui n'ont toutefois jamais atteint la pratique ni la doctrine du gouvernement représentatif, tel que l'a compris l'esprit moderne. Elles l'ont conduit à une claire perception et à une expression parfaite du beau dans les arts plastiques, parce qu'elles lui révélaient un

type idéal. Elles lui ont inspiré en même temps l'élégance et la précision littéraires : l'enseignement rhétorique, phénomène très considérable et d'une grande portée dans l'histoire de la pensée grecque ou romaine, n'a été que la prédication constante, jamais interrompue, de ces idées générales, faites pour une propagande au service de laquelle nul peuple n'a montré plus d'esprit que les Grecs, et nul plus de ferme raison que les Romains, créateurs du droit écrit. Par elles, le génie classique a dominé tout l'ancien monde et règne en partie sur le monde moderne, domination légitime, qui doit cependant tenir compte de certains élémens nouveaux.

Le génie germanique se montre à nous déjà dans Tacite par quelques-uns de ses traits particuliers. Le plus saillant est sa tendance à l'individualisme : il n'est pas besoin de rappeler à nouveau les textes, qui sont bien connus, et que nous avons d'ailleurs interprétés en parlant des institutions barbares. Tacite a marqué ce premier trait d'une manière charmante en disant la répugnance des Germains pour les villes, leur goût pour les habitations éparses, selon que les invite la lisière d'une forêt, ou le bord d'un lac, ou le voisinage d'une source agréable. Ce n'est plus ici l'unique besoin d'isolement qui se manifeste, c'est un sens de la nature peut-être plus direct, et l'habitude d'un commerce plus intime avec elle. Il faut saisir dans toute sa portée l'indication précieuse de l'historien romain, sa vue à la fois ingénieuse et profonde. Le monde classique reposait sur la cité, que constituaient dès le premier jour, en Grèce et à Rome, les mêmes élémens, c'est-à-dire le temple, la forteresse et le groupe des chefs de *gentes* réunis sur un haut-lieu, Acropole, Palatin ou Capitole. De son bâton recourbé, l'augure étrusque a tracé et découpé dans les cieux une figure à quatre angles droits que, par la vertu de son art, il abaisse sur la terre, et qui vient y inscrire au nom des dieux les limites sacrées de la ville future. Le fondateur ou premier roi vient ensuite, qui, du soc de la charrue, creuse le fossé de la *Roma quadrata*, d'où sortiront l'*agger* et le mur; le mur s'étendra ensuite, par une fiction légale et religieuse, quand les frontières de l'état se reculeront par la conquête. L'état, dès l'origine, est là tout formé : il enveloppe, réunit et condense toutes les forces. Combien est différente, dès sa première ébauche, la société germanique, mieux faite pour la fédération que pour une centralisation sociale et politique! Le seul groupe naturel de la famille y sert de base fondamentale : encore les liens en sont-ils peu étroitement serrés. Le besoin de la défense commune ou de la commune attaque, avec le dévoûment de l'homme à l'homme et la solidarité de péril, telles sont les causes de rapprochement entre les pères de famille pendant la guerre; la délibération sur les in-

térêts de tous les réunit pendant la paix, avec une entière égalité de droits. De l'assemblée générale ils retournent à leurs habitations séparées, à leur vie solitaire, moins fréquemment en commerce avec les hommes qu'avec la nature. Lorsque, au XVIIIe siècle, les philosophes, disciples de Rousseau, et la mode à leur suite, soutiendront contre les jardins français le parti des jardins anglais, jaloux d'imiter les prairies et les bois et de se confondre avec tout le paysage d'alentour, ce sera le curieux témoignage d'une diversité de génies survivant chez un peuple de double formation, comme est la France, et reparaissant après des siècles jusque dans les appréciations du goût, jusque dans les délicatesses et les caprices d'une civilisation raffinée.

Un second trait principal auquel se peut reconnaître le primitif génie germanique, trait cette fois encore admirablement traduit par Tacite, c'est ce sentiment religieux qui, sans le secours importun des formes matérielles, dans le silence et dans l'ombre des grands bois, se recueille et adore : *lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentia vident.* On a dit, — Jacques Grimm lui-même, — qu'il fallait voir dans ces expressions de Tacite un clair pressentiment de la réforme protestante. Soit, si l'on parle de l'étonnement douloureux que ressentit Luther en face des scandales religieux de son temps, ou bien de sa répugnance contre la profusion des images et le culte des saints; mais une telle interprétation cesse, à notre avis, d'être juste, si l'on songe que le mysticisme, l'ardeur de l'adoration solitaire et contemplative, élémens religieux qu'on devine, ce semble, derrière les expressions de Tacite, ne sont pas ceux qu'a exaltés la réforme. Le mysticisme, avec un profond sentiment de l'indéfini, on le retrouve en certaine mesure, il est vrai, dans la poésie germanique, dans la peinture allemande avant le XVIe siècle, dans la musique allemande de notre temps. Quant aux sublimes essors de l'élévation religieuse, ils ne sauraient prendre naissance que dans la sphère de la grande imagination, où les peuples héritiers du génie classique sont, tout compte fait, restés les maîtres. Avec Homère, Eschyle, Platon, Aristote, Phidias, Virgile, Dante, la pensée humaine avait atteint les plus hautes cimes. Qu'au nom d'un Shakspeare et d'un Luther, organes d'une différente conception de l'idée religieuse et de la poésie, au nom d'un Goethe, symbole d'une fusion cosmopolite, on réserve l'avenir, cela doit être permis à qui veut espérer; mais qu'ils sont lents à paraître, qu'ils sont prompts à s'effacer quand on croit les saisir, les signes d'une conciliation véritable qui serait la vraie force du génie moderne!

A. Geffroy.

JOURNÉES DE VOYAGE

EN SYRIE

III.

JÉRUSALEM

JUIFS, MUSULMANS ET CHRÉTIENS [1].

14 décembre.

A peine installés à l'auberge, dont le confortable relatif nous paraît du sybaritisme après la rude existence que nous quittons, nous ne perdons pas une minute pour nous assimiler le plus possible de cette ville touffue, où, sous un aspect de mort, la vie intérieure ruisselle, où chaque pierre parle, où mille études sollicitent le voyageur, où les problèmes irritans se dressent à tous les pas devant lui; chaque coup de pioche donné dans les couches historiques successives que le temps y a accumulées fait jaillir un enseignement nouveau, et des années d'investigation n'épuiseraient pas ce sol fécond. Les choses présentes y sont une source perpétuelle d'étonnemens et de leçons : d'abord l'homme de nos jours et de notre monde ne comprend rien à l'activité mystique de cette ruche religieuse; bientôt il est plongé malgré lui dans cette atmosphère spéciale que se rappelleront tous ceux qui l'ont traversée.

Nos matinées se passent à courir avec le bon frère Liévin, le guide-né du pèlerin. Cet humble frère convers du couvent latin

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier et du 1er février.

étudie avec passion depuis vingt ans chaque recoin de la ville sainte, et s'est fait une érudition archéologique du meilleur aloi qu'il met libéralement au service de tous. Le soir, nous profitons de l'affable hospitalité du consul de France et des relations qu'il nous a bien vite créées avec les patriarches des différens rites, avec tout ce que la petite société hiérosolymitaine compte d'éminent et d'original. Dans ce monde à part, l'étude des hommes complète celle des lieux et apporte son contingent précieux d'informations et de lumières. Je trouve à grand'peine quelques heures de la veillée pour rassembler ces notes; s'il était besoin d'en excuser les lacunes, je devrais avouer quelle rêverie me faisait les interrompre, quand la splendeur des nuits de Syrie m'attirait à ma fenêtre, et m'y retenait par la séduction d'un mensonge propre aux villes arabes. Sur les terrasses plates de toutes ces maisons blanches, la lumière lunaire produit un singulier effet: on dirait d'une épaisse couche de neige tombée dans la ville orientale. Sur toutes ces toitures horizontales qui s'étagent au-dessous de moi contre les flancs du mont Sion, la pierre passée au lait de chaux blanchit comme un tapis de frimas, émergeant dans la clarté du sein des ombres environnantes. En face, de l'autre côté de la rue, la tour de David se dresse sur ses énormes assises, reliant tout le massif de fortifications de la porte de Jaffa et des remparts. Les blocs à bossages rugueux, éclaboussés par la lumière rasante, les créneaux, accusés par une couronne de paillettes comme une légère touche de givre, complètent l'illusion, — illusion si frappante qu'elle me reporte soudain à ces jours, déjà lointains et présens encore, passés dans la dure hospitalité de l'ennemi, quand, durant les longues nuits de décembre, au milieu des toits ployant sous la neige, l'insomnie nous poussait à nos fenêtres, tout pleins de l'inquiétude de ceux qui vivaient ou mouraient loin de nous. Ces remparts, ces créneaux, ces fossés, n'est-ce pas la forte citadelle qui baigne ses pieds dans l'Elbe, et la muraille saxonne avec son glacis de givre derrière laquelle grelottent nos pauvres compagnons captifs? Il ne faut rien moins, pour rompre le sortilége, que ce palmier qui se dresse au-dessus des réservoirs d'Ézéchias. Aussi bien ce silence de mort et cette nuit recueillie n'appartiennent qu'à la veuve de Sion. Tandis que dans nos villes les rues populeuses s'emplissent du bruit sourd des voitures et des clameurs douteuses de la nuit, aucun souffle ne trouble le sommeil éternel de Jérusalem, aucun pied n'ébranle ce pavé muet, — tout au plus, de loin en loin, l'aboi d'un chien ou le clairon insolent d'une caserne turque; les croisés ne sont plus campés sur les collines d'alentour pour lui donner la réplique « à grand vacarme de timbales et de nacaires. »

Nos premières explorations ont naturellement pour but le Saint-Sépulcre, cœur et raison d'être de la Jérusalem chrétienne, qui se serre autour de la vieille église franque comme la ville musulmane autour de la mosquée d'Omar. Le vaste temple est resté, comme nos cathédrales du moyen âge, une maison commune où la vie religieuse et la vie profane ont leur place; enserré par une triple enceinte de couvens, tantôt il les pénètre de ses chapelles ramifiées, tantôt il se laisse pénétrer par leurs sacristies, leurs cellules, leurs communs. Un système compliqué de couloirs, de dégagemens, d'escaliers, de portes, enchevêtre les habitations monacales à la maison de Dieu; les chapelles creusées dans le roc, les chambres des custodes, les divans des gardiens turcs, les dépôts d'huile et de cierges, tout se coudoie dans ce monde de pierre, où Quasimodo aurait pu élever une famille; on comprend les saints personnages qui ont passé vingt et trente années sans sortir de ces murs.

Entrons-y donc un peu au hasard, cherchant les scènes pittoresques, les contrastes douloureux ou touchans dont il est sans cesse le théâtre, les émotions intimes qu'on ne saurait traduire sans en méconnaître la profondeur. En franchissant le seuil du parvis, on se trouve dans le divan des portiers musulmans : triste et nécessaire vestibule de la maison chrétienne. La garde en est confiée à une famille chez qui cette charge est héréditaire; trois ou quatre Turcs, de mine assez débonnaire et dont la grave indolence peut passer pour du respect, fument leurs tchibouqs, accroupis sur des nattes. On passe, et les premières figures qu'on rencontre annoncent la Babel chrétienne. Tous les types des races humaines se croisent ici, tous les costumes du globe s'y mêlent, toutes les langues y retentissent, tous les rites y déploient leurs cérémonies. Catholiques, Grecs, Arméniens, Coptes, Abyssins, ont leurs autels séparés; les sanctuaires les plus vénérés sont communs à tous, mais chacun n'y peut officier qu'à son heure, rigoureusement déterminée par des règlemens anciens. La foule se presse surtout à la porte de l'édicule qui renferme le tombeau; trois visiteurs seulement peuvent y tenir ensemble, fort gênés par le caloyer de garde, qui fait une grosse recette en vendant des cierges : ce remuant personnage tourmente sans relâche, pour les faire sortir, les pèlerins qui nuisent à son commerce en s'attardant dans une méditation trop prolongée. Une femme fellah attend son tour, assise sur les marches en allaitant son enfant; un Albanais prend patience en mordant à belles dents dans son pain; un Circassien prosterné sur le pavé le frappe bruyamment du front; les cordeliers traînent leur robe de bure; les papas orthodoxes s'agitent, nombreux, loquaces et affairés. Une même pensée sort de tous ces cœurs et de toutes

ces lèvres, traduite en vingt idiomes, formulée en autant de symboles différens.

Si le philosophe se complaît à l'idée de l'harmonie supérieure faite de toutes ces dissonances, le croyant est douloureusement distrait par les compétitions ardentes des communions rivales, cantonnées dans les différentes parties du monument. Quel voyageur, au spectacle de ces éternelles dissensions, n'a fait le rêve de voir tous les enfans de Jérusalem (dont le nom signifie en hébreu, par une étrange ironie, « l'héritage de la paix ») donner dans le premier temple de la chrétienté l'exemple de la concorde prêchée par leur maître? Rêve bien naturel, mais dont les passions humaines au service des choses divines ne permettront jamais la réalisation! On en peut du moins avoir l'illusion pendant la semaine sainte en entendant prêcher les mystères dans toutes les langues du globe. Le pèlerin qui parcourt alors les divers sanctuaires y rencontre des moines parlant simultanément au peuple en latin, en italien, en français, en grec, en arabe, que sais-je encore? Les processions des divers rites se développent solennellement dans les détours de l'édifice, les Grecs dans le chœur éclatant d'ornemens d'or et de mosaïque, les Latins dans les ténèbres séculaires qui règnent sous les voûtes du nord; trop souvent les pieuses armées, en se rencontrant, s'irritent, se querellent, se heurtent, leurs bannières pacifiques s'étonnent de les mener au combat, et le sang coule sur ces dalles qui en ont tant bu. C'est à cette même époque, dans la nuit du samedi saint, qu'on peut assister à la curieuse cérémonie du feu sacré des Grecs. Le patriarche, s'enfermant dans le saint sépulcre, communique par la lucarne à la foule impatiente qui emplit l'église depuis la veille le feu nouveau qu'un ange est censé lui apporter du ciel; chacun se précipite pour allumer des premiers son cierge à la flamme céleste, et s'enfuit aussitôt pour la faire vénérer aux siens. Des cavaliers, venus de districts lointains, attendent, leurs chevaux sellés à la porte, pour rapporter une parcelle du feu sacré dans leur village. Une frénésie furieuse s'empare de cette turbulente foule grecque, des clameurs sauvages ébranlent la voûte : il est rare que cette cérémonie, legs évident du paganisme, s'achève sans accidens graves; on se souvient de la catastrophe fameuse de 1833, où plus de 300 personnes périrent étouffées, où Ibrahim lui-même n'échappa qu'à grand'peine à la même mort.

La meilleure place, pour voir se dérouler ces curieuses scènes, est dans les galeries supérieures de la rotonde, qui communiquent avec le couvent latin et servent de promenoir aux moines; les cordeliers espagnols y ont appendu les portraits de plusieurs de leurs rois. J'y trouve un Philippe II, mauvaise copie de la célèbre toile

de Velasquez. Partout où le catholicisme pénètre, son jaloux protecteur le suit et s'installe en maître; il n'a garde de manquer à ce rendez-vous du monde chrétien; il quitterait plutôt son cher Escurial. Le voilà, livide et l'œil atone, dans son rigoureux costume de deuil,

Pâle en son noir pourpoint, la toison d'or au cou,

tel que chacun l'a vu en Espagne, en Italie ou en Belgique, guettant dans un recoin sombre de quelque église les libertins suspects au tribunal de la foi; mais ici, comme pour narguer le terrible personnage, voici les papas et les archimandrites qui emplissent le chœur, faisant monter jusqu'à lui leurs chants schismatiques, psalmodiés sur un registre monotone. C'est l'heure affectée aux cérémonies orthodoxes, heure impatiemment attendue, jamais devancée, car la moindre infraction au règlement serait le signal de luttes sanglantes. Dès qu'elle est expirée, les Turcs, accomplissant leur humiliant et nécessaire ministère, referment les lourds vantaux du portail en poussant sur le parvis les fidèles attardés, ainsi que des écoliers qui auraient outre-passé le temps de leur récréation. En voyant se développer entre les piliers la procession grecque, je m'esquive comme il sied à un pauvre Latin.

Que de monumens chrétiens nous appellent encore au sortir du « grand sépulcre, » que de ruines vénérables, sans parler de la savante restauration de l'église Sainte-Anne, due à notre habile architecte M. Mauss! Je les abandonne à de plus autorisés pour remonter la Voie-Douloureuse, artère principale de la ville, et les stations qui rappellent les défaillances du Christ; nous nous arrêtons un peu avant le Saint-Sépulcre, nous franchissons l'enceinte du couvent copte et abyssin, adossé au chevet de la cathédrale. Dans les cactus et les figuiers qui croissent devant leurs cellules misérables, semblables aux cabanes en pisé des bords du Nil, circulent des fellahs, des Nubiens, des Abyssiniens, descendant toute la gamme des tons noirs, depuis l'olive jusqu'à la suie, que le soleil s'est plu à graduer du Caire à Gondokoro. Il ne tient qu'au voyageur, en pénétrant dans cette cour, de se croire transporté sous le tropique. Les moines coptes, enveloppés dans leurs sarraux de cotonnade bleue, font penser à leurs ancêtres de la Thébaïde. Ces chrétiens de l'Éthiopie et du Soudan, ces religieux à face nègre, ont de temps immémorial leurs autels et leurs priviléges au Saint-Sépulcre, où toutes les formes de la foi doivent être représentées.

16 décembre.

Nos promenades dans les sanctuaires et dans les ruines nous apprennent la ville du passé; nos visites à leurs habitans nous ini-

tient à la Jérusalem actuelle. Une des plus curieuses a été celle que nous avons faite hier au patriarche des Arméniens grégoriens, établi sur le mont Sion, à l'ancienne église de Saint-Jacques-le-Majeur, qui appartient aujourd'hui à sa communauté. Un couvent spacieux et bien construit, une école comme on en trouverait peu dans le reste de la Turquie, pourvue de cartes, de livres européens, de collections et d'instrumens de physique, une imprimerie enfin, attestent que cette petite communauté laborieuse et intelligente représente, ici comme dans tout l'empire, une bonne part du mouvement intellectuel. Arrêtés devant les presses, maniées par d'adroits ouvriers qui impriment les Évangiles en arménien, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine admiration : la pensée orientale, saisie de l'arme merveilleuse de notre civilisation, s'incarne sur les feuilles humides en caractères bizarres, dans une langue mystérieuse.

Lamartine appelait les Arméniens « les Suisses de l'Orient. » Le mot a du vrai en tant qu'il peint leur probité, leur ténacité, leurs aptitudes exceptionnelles au travail et à l'épargne, ces qualités qui ont fait passer entre leurs mains, dans tous les centres commerciaux du Levant, un tiers au moins de la fortune mobilière. Fils des montagnes, eux aussi, descendus des massifs du Caucase et des plateaux de Van, où fut le berceau de leur race, la destinée les en a étrangement éloignés. Ils sont peut-être le plus frappant exemple de la persistance du lien national, resserré et garanti par le lien religieux, dans les races désagrégées de l'Orient. Dispersés sur toute la surface de cet immense empire et du royaume de Perse, ils ont oublié pour la plupart la langue de leurs pères et n'entendent que celle des populations turques ou arabes auxquelles ils sont mêlés. Néanmoins, partout où le hasard les a groupés, ils se reconnaissent, se réunissent en communauté distincte, s'allient et se soutiennent entre eux, se serrent autour de l'autel en tournant les yeux vers le chef suprême de leur religion, le patriarche demeuré à Eschmiadzin, dans les montagnes natales. Ils savent prouver par ces qualités particulières dont je parlais la constance et l'hérédité chez eux de ce qui constitue un peuple, le caractère national.

Le patriarche de Jérusalem est un homme tout jeune encore, d'une stature de géant, d'une physionomie noble et intelligente. Il a été, le croirait-on? étudiant en droit à Paris, où il a appris la photographie, qu'il pratique avec succès. Rendu à la vie orientale, il en a retrouvé avec les grandeurs les plus sombres embûches. A la suite d'une cabale formée contre lui, on a tenté par deux fois de l'empoisonner; sauvé par sa robuste constitution, il a fait jeter les coupables dans un *in-pace*, mais il n'ose plus manger que des mets

préparés de la main de sa sœur. Singulière destinée en vérité que celle de ce pontife, commencée au pays latin et finissant sous la mitre dans un drame des *Mille et une Nuits!*

On nous a précisément montré ce matin, sur le mont des Oliviers, de nombreux vestiges mis à découvert par des travaux récens; ils attestent l'existence d'une colonie arménienne considérable à une époque reculée sur le plateau aujourd'hui désert. Les chroniques d'Arménie parlent de princesses de la famille royale retirées à Jérusalem vers le VIIIe siècle: faut-il leur attribuer ces restes? Ce sont des fragmens d'architecture, des pavés de mosaïque fort curieux et d'un très bon style, avec des légendes arméniennes, des tombeaux, des cercueils en plomb timbrés de croix. On trouve de menus objets, de petites lampes en terre cuite enfouies dans les caveaux, suivant la touchante et symbolique coutume léguée par le paganisme aux premiers siècles chrétiens. Dans les sépultures antiques des îles de l'Archipel, le mort est couché une lampe à la main; on lui a confié une lumière pour descendre dans l'éternité et s'éclairer dans ces redoutables ténèbres. Aujourd'hui on retrouve les lampes dans les tombes au milieu d'un peu de poudre : apparemment le mort a laissé là sa lumière inutile en ouvrant les yeux au jour éternel.

Ces découvertes sont dues à Mme la princesse de La Tour d'Auvergne, qui a bâti sur la sainte montagne tout un petit centre religieux et français. Le *Pater*, élégant monument sur le modèle du Campo-Santo de Pise, un couvent de carmélites, d'autres constructions encore inachevées entourent le chalet où elle habite. La princesse nous y retient et veut bien se mettre au piano pour nous faire l'aumône de ce dont nous sommes sevrés depuis si longtemps, d'un peu de musique. Tandis que les pensées chantantes de Mozart et de Schubert emplissent la petite maison, je m'assieds à la fenêtre et ne peux détacher mes yeux du spectacle sans pareil qui se déroule devant moi. Il faudrait écrire avec les larmes des prophètes pour peindre tant de beauté dans tant de désolation. D'un côté Jerusalem tout entière, descendant des hauteurs de Sion dans les profondeurs de la vallée de Josaphat, et au premier plan de la ville la majestueuse mosquée d'Omar, exhaussée sur le mont Moriah, piédestal taillé pour le temple le plus auguste du monde; de l'autre, les horizons funèbres et solennels dont j'ai parlé dans mes courses antérieures, la vallée du Jourdain, les montagnes de Judée et de Moab enserrant la Mer-Morte. Suivant les heures du jour, des gammes de couleurs éclatantes ou douces, des dégradations de plans, des oppositions d'ombre et de lumière animent ces sombres et mornes paysages. Quand vient le soir, qui pourrait rendre avec quelques pâles gouttes d'encre le bleu lointain et charmant des

monts d'Arabie, l'or rose des collines prochaines d'Engaddi et de Jéricho, l'opale du ciel, les ténèbres descendant dans les gorges, les nuances fluides et douteuses des brumes qui montent de l'eau morte, luisante et lourde comme un miroir de plomb? Et quand on aurait fixé ces insaisissables splendeurs, qui en dirait le silence, l'immobilité, la majesté souveraine et désolée?

Ce matin, le soleil était voilé, le ciel aqueux, un brouillard léger estompait les lignes comme les vagues apparences d'un rêve, comme un mirage sur la mer où dorment les villes ensevelies. Laissant errer mes regards sur les tableaux dont ma langue rebelle n'a pu rendre les éblouissemens, dont mon seul souvenir sait la grâce, j'écoutais les harmonies qui s'emparent de toute l'âme à ces heures recueillies; je pensais qu'elle aussi est une mer calme et limpide en apparence, au fond de laquelle dorment ces royaumes engloutis, les illusions, les espérances, les douleurs de la vie passée; la musique est le vent qui la remue et fait remonter à la surface tout ce triste limon. Sans doute, lorsqu'ici même, dans ce jardin de Gethsémani, le Christ voulut porter en une heure suprême tout le poids des douleurs humaines, il dut, pour les sentir plus cuisantes et plus infinies, entendre les cantiques célestes que les anges chantaient à Bethléem la nuit où il naquit.

Nous y sommes entrés en redescendant la colline, dans ce jardin des Oliviers. C'est un terrain enclos de murs, au pied de la sainte montagne, en face de la porte Saint-Étienne. Les huit troncs d'oliviers, vénérables arbres que la piété chrétienne fait remonter jusqu'aux jours de Jésus, ne vivent plus que par l'écorce, emplie de cailloux et surmontée de quelques bouquets de feuillage. On pénètre en ce lieu sous l'empire d'une émotion profonde pour y chercher la trace de l'auguste douleur qui l'a consacré; il est difficile de se défendre d'un sentiment d'exaspération en voyant sous quel travestissement une dévotion inintelligente a déguisé ce sanctuaire. De petits parterres à la française, plantés d'immortelles et de buis, clos par des barrières de bois proprettes, séparent les arbres séculaires : le long du mur en maçonnerie qui ferme le jardin, les stations d'un chemin de la croix étalent leurs baroques puppazzi de cire peinte; dans un des angles, une tonnelle de vignes grimpantes abrite la maisonnette du frère gardien, qui se promène en arrosant ses fleurs. Ce jardinet de presbytère de campagne n'était certes pas ce qu'on venait chercher dans le retrait solitaire où le Christ se réfugiait pour se préparer à la mort.

En rentrant dans la ville, que nous avons laissée ce matin calme et morte comme à son ordinaire, nous la trouvons tout émue et frémissante de nouvelles agitations religieuses. Un firman apporté de Constantinople a annoncé au patriarche grec, Mgr Cyrille, sa des-

titution, son rappel et son remplacement provisoire par l'évêque de Gaza. Un drogman du pacha est venu chercher le vieux pontife au couvent et lui a intimé l'ordre de le suivre. La nouvelle s'est répandue avec la rapidité de la foudre dans le quartier chrétien, qui a pris la physionomie des jours d'émeute. Les cloches sonnent le tocsin à toutes volées; adversaires et partisans du prélat frappé emplissent les rues de leurs cris de joie ou de leurs imprécations. Des patrouilles de soldats turcs parcourent la ville, bivouaquent les armes en faisceaux dans la rue du Saint-Sépulcre et du patriarcat, dispersent les groupes, font fermer les boutiques et menacent les séditieux de leurs baïonnettes. Il ne tient qu'à moi de me croire surpris par une de nos émeutes parisiennes sur nos boulevards militairement occupés; mais ici ce ne sont pas des griefs politiques qui poussent le peuple dans la rue : les passions religieuses sont seules assez violentes pour faire oublier au raïa la terreur qu'il a de son maître. C'est bien plutôt dans une de nos villes du XVIe siècle, dans Privas ou La Rochelle un jour de sédition huguenote, que je me crois reporté. Ces ruelles tortueuses, ces vieilles maisons ramassées à l'ombre des églises et des cloîtres, ces prêtres conduisant ou retenant la foule, ces cloches sacriléges soufflant la colère, ces figures et ces costumes d'un autre temps, tout ici est le commentaire vivant d'un épisode de nos guerres de religion.

Quant aux causes qui ont amené cette effervescence, elles appelleraient une longue et intéressante étude qui sortirait malheureusement du cadre de ces souvenirs. Cet incident n'est pas isolé et se rattache à tout un ensemble de faits d'une haute portée religieuse en attendant qu'elle devienne politique. Le monde chrétien d'Orient, comme celui d'Occident, entre dans une phase particulariste très marquée, où les églises d'une même communion, mais de provinces et de nationalités différentes, tendent de plus en plus à accuser leur individualité, à se détacher du faisceau commun, et à répudier l'autorité centrale pour vivre de leur vie propre. Pour mesurer la force et la ténacité de ce mouvement, il faut savoir qu'au lieu d'être, comme chez nous, la subordonnée de l'état politique, l'église est en Orient la seule représentation actuelle, le seul vêtement avouable, pour ainsi dire, des nationalités soumises, le seul lien officiel qui rattache et perpétue, pour des races géographiquement et politiquement disparues, l'ensemble des traditions et des espérances patriotiques. Il suit de là que le travail latent de ces nationalités et leurs aspirations, qui ne sont un mystère pour personne, doivent avoir leur expression première dans les choses religieuses. C'est ce qui arrive aujourd'hui. Le vieil édifice de l'église grecque orthodoxe, pour ne parler que de celui-là, est profondément ébranlé. Au nord, les Bulgares l'ont délibérément quitté, et ont consommé

le schisme en se donnant un clergé et des temples séparés. Au midi, les populations gréco-arabes des patriarcats d'Antioche et de Jérusalem, sans aller aussi loin que les races slaves, commencent à supporter impatiemment la domination du clergé hellène, et à attaquer la clé de voûte, l'autorité branlante du Phanar. La scission s'accuse chaque jour entre les fidèles arabes, qui n'entendent pas un mot à la langue liturgique, et le haut clergé venu de Constantinople, les moines de race hellène qui détiennent les immenses richesses des couvens de par l'autorité pontificale et défendent celle-ci en conséquence. Le patriarche Cyrille a eu le tort, aux yeux de ces derniers, de s'associer dans une certaine mesure à l'esprit de ses ouailles et de le porter sur un autre terrain, au synode convoqué à Constantinople lors du schisme bulgare, où il plaida seul la thèse conciliatrice et se prononça contre l'anathème. De là l'indignation du Phanar, qui a demandé à la Porte la destitution du prélat suspect, et l'a obtenue. — On comprend maintenant l'abattement et la colère du peuple en se voyant arracher son pasteur, la joie des caloyers et des archimandrites qui le remplacent par un des leurs : elle se manifeste par des cris, des insultes, des cantiques d'actions de grâce et des carillons de fête. Ce soir, le clergé grec a illuminé la croix de la coupole en signe de réjouissance : triste spectacle d'anarchie religieuse et d'intérêts purement humains déchaînés au nom du Christ contre la paix de son tombeau.

Cette nuit, entendant à une heure avancée un bruit d'armes et de chevaux dans la rue silencieuse qui conduit à la porte de Jaffa, au-dessous de notre hôtel, je me suis mis à la fenêtre : c'était le patriarche Cyrille qu'on emmenait clandestinement pour éviter le tumulte. Le malheureux vieillard est âgé de quatre-vingts ans, et souffre d'une maladie aiguë. Néanmoins les soldats l'ont placé sur un cheval et l'entraînent nuitamment à Jaffa, où on l'embarquera pour Constantinople sur une frégate qui l'attend dans le port. Tandis que les cavaliers s'engouffrent sous la voûte, éclairés par une lanterne, on distingue entre leurs *tarbouchs* le haut bonnet noir et les voiles de deuil du prisonnier. Ce cortége de martyre passant comme une vision nocturne, rappelle éloquemment à l'esprit le souvenir de l'auguste passion dont tout parle ici, de cet autre prisonnier qui sortit de la ville par une nuit semblable, traîné du prétoire au Golgotha par les gardes du procurateur romain.

18 décembre.

Nous avons passé cette journée dans les sépultures de la ville groupée autour d'un tombeau est véritablement l'empire de la mort; elle se vautre en souveraine dans la banlieue de Jérusalem, où la bêche du fossoyeur remplace la charrue absente. Les tombes

s'y pressent sans ordre, celles d'aujourd'hui coudoyant celles d'autrefois; les sépultures humiliées des Juifs, enfouies çà et là sous des morceaux de pierre de rebut, se consolent à l'ombre des monumens des ancêtres, riches de souvenirs nationaux et d'enseignemens historiques.

Ce sont eux que nous avons parcourus aujourd'hui. Tout le plateau rocheux qui domine Jérusalem au nord n'est qu'une vaste nécropole, doublant une carrière, comme il était d'usage dans l'antiquité. Les villes de l'ancien Orient avaient résolu d'une façon très pratique le problème si ardu qui s'impose actuellement à nos grands centres. En extrayant du sol les matériaux pour construire les demeures des vivans, elles leur substituaient les restes des morts; les deux villes jumelles s'augmentaient ainsi dans une proportion constante, et chaque maison nouvelle qui s'élevait laissait une place correspondante dans la cité souterraine. M. de Saulcy a minutieusement décrit ces hypogées, dont les plus intéressans sont ceux dits « des Juges » et « des Rois: » mais les attributions qu'il en fait aux rois de Juda sont au moins conjecturales : il est peu probable que l'histoire fasse jamais surgir de leurs ténèbres les noms des morts fastueux qui leur ont confié leur secret. Quels qu'ils fussent, ils avaient au plus haut degré le sens des choses funèbres. Il faut convenir que les Égyptiens et les vieux Asiatiques ont seuls su se faire de la mort une idée suffisamment sinistre et solennelle; ces grandes bouches noires béantes qui dévorent les corps et les oppriment dans la nuit éternelle sous des montagnes de rochers sont tout à la fois le plus grandiose et le plus horrible des modes de sépulture. C'est d'elles que parlait l'Ecclésiaste quand il disait : « L'homme ira dans la maison de son éternité. »

Après une visite rapide à d'autres excavations de moindre intérêt, nous nous dirigeons vers la grotte de Jérémie, à une portée de fusil de l'enceinte. C'est dans cette caverne spacieuse que le prophète, suivant la tradition populaire, aurait été enchaîné et aurait composé ses lamentations. Malheureusement pour la tradition il nous dit lui-même (XXXVII, 15-18) qu'il fut jeté en prison par Sédécias dans la maison du scribe Jonathan. Parfois la nuit le roi venait chercher son prisonnier dans sa geôle pour lui demander avec une terreur inquiète : « Ta parole vient-elle de Dieu? » — Aujourd'hui un santon musulman habite la grotte avec son âne, comme Balaam : cet autre faux prophète remplace les élégies du voyant par les psalmodies nasillardes de la prière mahométane.

En tournant l'angle nord-est de la muraille, nous arrivons à la porte Saint-Étienne. Devant le poste de soldats qui la garde, nous rencontrons une scène amusante, fantaisie de Callot encadrée dans

ce paysage sinistre. On sait que la charité est la vertu musulmane par excellence : dans tous les édifices publics, mosquées, casernes, de fréquentes et abondantes distributions sont faites aux pauvres gens. Ici les soldats les ont organisées d'une façon originale : la marmite est installée sur une terrasse soutenue par un mur de trois à quatre mètres; au pied de ce mur, une foule de mendians, de lépreux, de malingreux de toute sorte, agrémentés de loques et d'infirmités indescriptibles, se ruent à l'assaut de la terrasse, leurs écuelles à la main, se font la courte échelle et tâchent de grimper aux pierres. Le distributeur de soupe, n'arrivant pas à la verser à même dans chaque plat, la laisse majestueusement tomber en cascade d'une large cuiller; la pluie jaunâtre et bouillante coule un peu dans les écuelles, beaucoup sur les têtes et les vêtemens des gueux, qui reçoivent avec délices ce bienheureux déluge. De temps en temps un corps dégringole de la grappe accrochée au mur, et sa chute occasionne les bousculades, les bris d'écuelles, les horions les plus réjouissans.

Nous sommes descendus de là dans la vallée de Josaphat. Voici le pays des tombes : ce n'est plus l'antique nécropole, déserte et souterraine, des plateaux du nord; c'est le domaine de la mort présente et à fleur de terre. Pourtant du milieu des pierres juives qui envahissent le lit du Cédron et montent comme une armée funèbre à l'assaut de la sainte colline, qu'elles submergeront bientôt tout entière, quelques sépulcres monumentaux de l'ancien Israël émergent çà et là. On ignore l'époque de ces curieux édicules et on est conduit à se demander si d'ingénieux ouvriers ne se seraient pas plu à créer une énigme architecturale pour renfermer la grande énigme humaine.

Nous passons devant Siloë, hameau de troglodytes adossé à la montagne, à l'extrémité du ravin où le Cédron se dérobe par un coude sur la gauche; quelques murs de pierres sèches, bouchant les entrées des cavernes funéraires, ont transformé les hypogées en maisons; des mendians en sortent comme des ombres et nous poursuivent de leurs demandes de *bakchich* dans la gorge d'Hinnôm et jusqu'au mont du Mauvais-Conseil. C'est là que Judas vint se pendre après l'accomplissement de sa trahison. A mi-côte de cette colline se trouve l'Haceldama, le champ du sang ou du potier, que les Arabes appellent encore de son nom sémitique, Hakk-el-Dama. Une tradition ininterrompue et très autorisée place en ce lieu le terrain acheté par Kaïphe avec les trente sicles, prix du sang innocent, et destiné à la sépulture des étrangers. Chose singulière, l'histoire a exécuté avec une fidélité scrupuleuse l'arrêté du sanhédrin. Quand nos croisés assiégèrent Jérusalem, ils firent du champ réprouvé leur

cimetière, qu'ils appelèrent le « Charnier de Chaudemar. » Il reste de leurs constructions un édifice carré sous un toit en terrasse; entre les quatre murs, un déblai, pratiqué dans le sol sur une profondeur de plusieurs mètres, renferme encore un monceau d'ossemens : c'est le « pourrissoir, » comme disaient énergiquement nos pères, qui garde peut-être les reliques des compagnons de Godefroy et d'Amaury. On y descendait les corps par une ouverture pratiquée dans le toit. Quand le bon frère Faber, le pèlerin de Nuremberg, après avoir rapidement visité les tombeaux d'Israël, « parce qu'il n'y avait là aucune indulgence à gagner, » vint à l'Haceldama, il vit par le soupirail, au milieu des os desséchés, cinq cadavres récens. Il se mit à lire ses heures sur les cinq inconnus, « en souhaitant de tous ses vœux d'être enseveli là avec ses frères. » — Avant de quitter le champ du potier, il en prend texte pour nous rapporter la curieuse histoire des trente deniers, que je traduis, et qu'on lira sans doute avec édification.

« Pour ce qui est des trente deniers, j'en ai lu certaine longue et verbeuse histoire, où il est dit que Tharé, père d'Abraham, les frappa sur l'ordre du roi Ninus, avec d'autres du même coin. Abraham, les ayant reçus, les apporta en ce pays, d'où ils passèrent à Ismaël dans sa part de succession, sans jamais se séparer les uns des autres. Les Ismaélites les donnèrent aux fils de Jacob pour prix de Joseph leur frère, quand ceux-ci le vendirent; les frères cependant les portèrent en Égypte, où ils les échangèrent contre du froment. Et d'Égypte ils passèrent dans le pays de Saba pour des marchandises. La reine de Saba les offrit, entre autres munificences, à Salomon, qui les plaça dans le trésor du temple de Dieu. Nabuchodonosor les en tira avec le reste des richesses du temple et les envoya en présent à Godolias, par qui ils arrivèrent dans le royaume de Nubie. Cependant le Seigneur étant né à Bethléem, Melchior, roi de Nubie, les offrit à notre dit Seigneur; la benoîte Vierge et Joseph, fuyant avec l'enfant, les perdirent dans le désert, où un berger les trouva et les garda trente ans. Ledit berger, ayant ouï la renommée des miracles du seigneur Jésus, vint, étant infirme, à Jérusalem; comme la santé lui fut rendue, il porta tous les trente à notre dit seigneur Jésus. Lui, ne voulant pas les recevoir, les donna aux prêtres du temple, qui les mirent dans la Corbone. Judas cependant ayant vendu le Seigneur, ils les lui livrèrent; quand, poussé par le remords, il les jeta dans le temple, les prêtres les recueillirent et en achetèrent ce champ. Après ce marché, ils furent dispersés dans tout l'univers; j'en vis un à Rhodes, dont Jehan Tücher de Nuremberg prit l'empreinte; il en fit un modèle en plomb et en fondit de pareils en argent, qu'il distribua à ses

amis. En l'an 1485, comme nous étions assemblés à Nuremberg pour tenir le chapitre provincial, ledit personnage donna à chaque frère un de ses deniers. Il y en a autant que de clous à la croix, et sur l'une des faces on voit une figure d'homme, et sur l'autre est un lis. Il y avait bien une légende, mais on ne peut plus la voir. »

Nous reprenons la vallée d'Hinnôm jusqu'au pied du mont Sion, à l'angle sud-ouest, où elle rejoint la route de Bethléem et le Birket-es-Soultan, grand réservoir arabe vulgairement appelé piscine de Salomon. Tout reste antique porte ici ce nom prestigieux; murs, jardins, réservoirs, aqueducs, tout a été fait par le grand roi, il accapare toutes les splendeurs de la monarchie juive. L'imagination populaire, simple et synthétique, a toujours besoin d'un nom sous lequel elle incarne tous les souvenirs d'une époque. Le fils de Bethsabée a été cet élu de la légende pour la race de David. Elle lui restitue chaque pierre douteuse comme elle lui a attribué toute la littérature de son temps. C'est une loi historique qui semble empruntée aux lois sidérales, cette attraction de quelques grands noms, s'augmentant de sa propre masse incessamment accrue, et absorbant à la longue l'effort lent et composite d'une ou de plusieurs générations, fait de mille efforts obscurs. Il n'y a pas à discuter avec la foule, qui concentre arbitrairement sur quelques têtes radieuses les travaux, les conquêtes et les initiations qui sont l'œuvre collective d'une société.

Tandis que nous nous livrons à ces réflexions philosophiques en remontant à la porte de Jaffa, nous sommes brusquement interpellés par un petit vieillard à costume oriental, coiffé d'un volumineux turban blanc qu'il enlève tout d'une pièce : ce personnage nous salue d'une harangue que je renonce à reproduire et qui débute ainsi : *Il me rincresche de n'esser pas à mon poste per accoglir vos échélenzes...* Nous reconnaissons à ce langage le légendaire M. Damiani, notre agent consulaire à Ramleh, le dernier agent à turban que la France ait gardé dans ce pays. Les Damiani ont d'illustres archives : ils ont hébergé tout le siècle; voyageurs, poètes et soldats, tous les hommes d'action et de pensée que cette terre attire d'un invincible aimant, se sont assis à leur table. Le père du titulaire actuel a reçu Bonaparte et Chateaubriand; notre interlocuteur a été l'hôte de Lamartine, d'Ibrahim, de tant d'autres, mais il est plus fier encore d'être à Ramleh *consoul de toutes les potences*, et prend fort au sérieux sa dignité. Dernièrement, lors du passage de l'escadre à Jaffa, il s'est rendu à bord du vaisseau amiral pour demander les cinq coups de canon qui lui étaient dus réglementairement; tandis qu'on lui servait la salve en question, Damiani se levait gravement après chaque coup dans le canot qui le ramenait à terre, et saluait

en ôtant des deux mains son turban pyramidal. Au demeurant c'est le meilleur homme du monde et le dernier débris, intéressant pour l'archéologue, de tout un passé pittoresque, politique et administratif déjà lointain, du Levant tel que l'ont connu et décrit nos pères. Aujourd'hui le chapeau et l'habit noir ont remplacé le turban et le caftan chez tout ce qui représente de près ou de loin la grande machine européenne: le bureaucrate s'est substitué au patriarche dans le sélamlik transformé en comptoir, le papier timbré de l'huissier a fait regretter aux pauvres diables le courbache du janissaire : la bonne gestion des affaires et le prestige occidental ont-ils gagné ce que la couleur locale a perdu à cette métamorphose? Je laisse à de plus compétens le soin d'établir la balance.

20 décembre.

Nous avons consacré ces derniers jours à l'étude du Haram-esch-Chérif, le « sanctuaire auguste, » l'enceinte qui a contenu le temple de Jéhovah et qui rassemble aujourd'hui les monumens musulmans, le principal d'entre eux, la mosquée d'Omar, est le chef-d'œuvre le plus accompli de l'art arabe. On pénètre dans le Haram par la porte occidentale dite Bab-el-Moghreby, la porte des Maugrabins. Sous la voûte et devant la fontaine, décorées avec la fantaisie exquise du goût moresque, veillaient encore il y a dix ans des noirs féroces, le sabre au poing, prêts à faire tomber la tête du giaour qui eût osé franchir le seuil sacré sans un firman rarement obtenu. Aujourd'hui les nègres ont disparu, les imans gardiens du sanctuaire se sont apprivoisés devant l'affluence croissante des Européens et l'éloquence irrésistible des *bakchichs* qui pleuvent de leurs mains. Cette porte franchie, on se trouve dans le Haram, cité sainte dans la cité commune dont elle occupe près qu'un quart en superficie. C'est le sommet du mont Moriah, aplani au nord par des nivellemens, prolongé au sud par des remblais: les travaux gigantesques des rois de Juda en ont fait une plate-forme d'environ 500 mètres de long sur 300 de large. Ce quadrilatère est renfermé dans une enceinte de murailles antiques, continuée au sud et à l'est par le mur même de la ville et se rattachant au nord à la tour Antonia, la vieille citadelle romaine. Au milieu de cette esplanade, une seconde plate-forme entièrement dallée en marbre supporte la mosquée du calife Omar, qui occupe l'emplacement précis du temple d'Israël, et se détache avec une majesté incomparable sur ce piédestal, visible de tous les points de l'horizon de Jérusalem. Au sud du monument, la mosquée El-Aksa, l'ancienne basilique de Justinien, s'appuie au mur d'enceinte. Des restes de portes antiques, aujourd'hui murées, sont encastrés sur divers points; une foule d'édicules auxquels se rattachent mille

superstitions musulmanes, fontaines, mimbers, chapelles aux grêles colonnettes supportant un dôme ovoïde en forme de mitre cannelée, sont semés au hasard dans le Haram. Sur tout le pourtour de cette vaste esplanade, là où un peu de terre végétale s'est amassée sur le roc primitif, des oliviers, des cyprès, un maigre gazon, offrent une promenade solitaire aux méditations des croyans péripatéticiens. Des quodjahs y traînent leurs babouches avec la gravité contemplative de l'Oriental, recueilli en ne pensant à rien; des soldats montent la garde au pied de la tour Antonia et sur les terrasses des remparts; la barbe et le turban blanc d'un vieux Turc faisant ses ablutions à la fontaine, d'où s'envolent les colombes effarouchées, papillotent entre le feuillage sombre des cyprès. Le plus souvent aucun bruit, aucun mouvement humain ne viennent troubler le silence et la solitude du plateau sacré.

Telle est à peu près la surface du Haram : le dessous, machiné comme un plancher de théâtre, abrite le système le plus compliqué de substructions, de voûtes, de galeries, de citernes, d'égouts, tout un monde souterrain.

Moins que tout autre, j'ai le droit de toucher à un sujet qui a été épuisé par l'auteur du *Temple de Jérusalem*, et je n'essaierai pas de redire la majestueuse ordonnance de cette belle mosquée d'Omar, les splendeurs de la lumière sur ses parvis, les fêtes toujours nouvelles qu'elle y donne aux yeux. Tamisée et décomposée par de savantes verrières, tantôt réveillée par les cubes de cristal des mosaïques et les ors des plafonds, tantôt éteinte par l'ombre des colonnes de porphyre et les tapis de Perse, elle atteint une intensité d'effets que lui envieraient nos plus mystérieuses basiliques. Que d'heures émerveillées j'ai passées à suivre ses jeux, en écoutant les légendes que me racontait l'imam sur la pierre de la Sakrah, le vieil autel des holocaustes, quartier de roc fruste et labouré par le temps, qui se dresse dans sa nudité originelle au milieu de tous ces matériaux précieux artistement travaillés; la main de David l'a touché, et il est suspendu sur l'abîme par celle des anges.

La mosquée El-Aksa, bien que fort curieuse pour l'archéologue, mérite moins d'arrêter le visiteur; le hasard nous y fait pourtant rencontrer un sujet d'observations d'un haut intérêt. Toute grande mosquée est encore aujourd'hui dans la ville arabe ce qu'était la cathédrale dans nos villes du moyen âge, un petit centre clérical et hospitalier autour duquel se groupent les logemens des desservans, les asiles, les hôpitaux, les écoles; l'enseignement de ces dernières est ordinairement distribué dans le temple. Nous entrons précisément à El-Aksa à l'heure des cours. Les étudians, vêtus du costume ecclésiastique, caftan noir et turban blanc, sont accroupis

sur leurs genoux, la plume de roseau à la main et l'écritoire de cuivre passée à la ceinture; ils forment des cercles inégaux autour des professeurs, suivant le plus ou moins de notoriété de ceux-ci. Les débutans n'ont que de rares auditeurs; les maîtres renommés, les lumières de l'école, réunissent jusqu'à cinquante et soixante disciples au pied du petit tréteau où ils sont juchés. Chacun de ces ulémas, quelle que soit la science qu'il professe, a un Coran ouvert devant lui; il lit, en la scandant sur un rhythme monotone, une leçon du texte sacré, qu'il commente ensuite à sa façon. Un d'eux veut bien nous expliquer dans tous ses détails l'organisme de ces universités et la division de l'enseignement qu'on y dispense. Quelle n'est pas notre surprise en y retrouvant les traits originaux, la constitution intérieure, la fidèle reproduction en un mot d'une de nos universités du XIIIe siècle! Priviléges spéciaux, existence séparée, confusion des études littéraires et ecclésiastiques, découlant toutes ici du Coran comme là de la Bible, rien n'y manque. Les *clercs*, — c'est encore le vrai nom de ces étudians qui, une fois gradés en droit civil et canon, fournissent indifféremment à la société musulmane le cadi et l'imam, ses magistrats et ses prêtres, — les clercs, habitant généralement un quartier autour de la mosquée, inviolable à l'autorité séculière, couverts par leurs immunités et leurs franchises, ne sont justiciables que du tribunal universitaire. L'enseignement a conservé rigoureusement les grandes divisions de la scolastique : droit canon, droit civil, grammaire, mathématique, musique. Tout le savoir humain vient se ranger sous ces rubriques, et il procède tout entier du livre révélé. L'autorité juridique de notre vieille Sorbonne se retrouve dans les plus fameuses de ces universités, et il n'est pas jusqu'à son esprit frondeur que leurs docteurs ne semblent tenir d'elle; il m'était facile d'en surprendre la trace dans la parole de celui qui m'initiait à ce côté de la vie musulmane; il laissait percer la conviction qu'en certains cas l'université avait qualité pour interpréter la loi et casser même les arrêts souverains du commandeur des croyans. — Ainsi, en errant parmi ces étudians pelotonnés sur le parvis de la mosquée et prenant des notes sur leurs genoux, je pouvais me croire au milieu des clercs de la rue du Fouarre commentant Aristote, tant il est vrai que cet immobile Orient, je ne me lasse pas de le répéter, garde toujours pour qui veut l'interroger la reproduction vivante, la révélation sincère de notre histoire passée, à nous qui marchons.

Dans le chœur de la mosquée, une chaire élégante est portée par deux colonnes, les colonnes du paradis, entre lesquelles ne peuvent passer que les seuls prédestinés. Les parois intérieures des deux fûts sont sensiblement usées par les efforts séculaires des pèlerins et

des effendis obèses qui essaient péniblement leur aptitude au bonheur éternel. On y voit souvent quelque grave et haut fonctionnaire orné de cette rotondité qui est partout l'apanage des gens satisfaits d'eux-mêmes et de la fortune, et qui, chez les Turcs, est presque un uniforme administratif; le malheureux se tourne et se retourne, suant à grosses gouttes, pour suivre dans la porte céleste le jeune mollah dont il envie pour la première fois la pieuse maigreur; d'un air de componction et riant sous cape, l'ecclésiastique tire à deux mains sur le magistrat essoufflé. Vains efforts! l'excellence ne passe pas et s'en va un peu honteuse, non sans remettre une libérale offrande à son guide, pour qu'il raconte au public comment elle est sortie victorieuse de l'épreuve imposée aux croyans; il faut bien garder son prestige vis-à-vis de ses administrés.

Nous voudrions encore, en parcourant le Haram, nous attarder à quelques *wélys* (chapelles) aux dômes provocans, en forme de mitres, brodés de sentences de la loi en lettres koufiques, ou étudier les beaux vestiges de la Porte-Dorée, les assises antiques de la tour Antonia; mais les royaumes souterrains nous appellent avec leur fascination mystérieuse. Nous descendons, par un soupirail de l'angle sud-est, parmi des matériaux gigantesques, debout encore ou gisans sur le flanc, dans l'ombre auguste de ces voûtes, portées par des forêts de piliers semblables à des tours, que l'imagination orientale a peuplées de djinns et de génies malfaisans. C'est Salomon qui les a enchaînés dans cet Érebe factice : expert aux formules magiques, il les a contraints à mettre en place ces moellons qu'une armée ne remuerait pas, à soutenir ces voûtes qui portent la plate-forme et ses temples, à creuser ce réseau d'aqueducs et de citernes, amenant les eaux des montagnes lointaines ou dégorgeant le sang des hécatombes; puis il les a écroués pour l'éternité aux pierres de leurs piliers. Malheur aux âmes qui s'égareraient dans ces labyrinthes infernaux sans y jeter un petit caillou! Les djinns les saisiraient et se les renverraient dans la nuit éternelle comme une balle ensorcelée.

Hélas! la science lumineuse et impitoyable est descendue, elle aussi, dans ces ténèbres : elle a regardé l'appareil des pierres, la courbe des arcs, la disposition des portiques, si complétement analogue à celle de la Porte-Dorée, et nous voici obligés de confesser que les plus vieilles de ces substructions colossales remontent à l'époque hérodienne, et la majeure partie aux derniers califes. N'importe, si les vaillans ouvriers qui ont de la sorte étayé la montagne sont plus voisins de nous que nous ne l'aurions cru d'abord, ils n'en ont pas moins continué et rétabli l'œuvre du roi magnifique, qui a commencé sans nul doute ces réservoirs et ces palais souter-

rains. Permis encore à nous d'entendre la voix attristée de l'Ecclésiaste dans ces corridors éternellement silencieux.

Je relisais hier soir dans Josèphe le récit de l'agonie de la nationalité juive, expirant dans ce même temple dont j'étudie les vestiges, comme la vie qui reflue au cœur avant de s'éteindre. En voyant Israël périr, sa tâche accomplie, on pense involontairement à ces insectes qui rampent durant de longs mois sans se douter qu'ils portent en eux le germe d'une forme meilleure : le jour venu et la métamorphose achevée, la chrysalide abandonnée disparaît, tandis que le nouveau-né monte sur ses ailes radieuses dans la lumière. De même le peuple imprudent qui a livré son âme à des races plus avisées tombe, cadavre lui-même, en défendant le cadavre de son culte. L'anarchie, l'oppression, la misère, ont eu raison des derniers lambeaux de l'organisation hébraïque; parfois un souffle de délivrance passe sur la Judée : un messie paraît, c'est lui! On accourt, on le suit, pour le voir finir sur la croix du proconsul. Le joug s'appesantit, et le pauvre peuple retombe, plus faible de son nouvel espoir trompé. Haineux et divisés, comme tous les malheureux et les vaincus, incapables d'un effort commun par suite des suspicions intestines, âpres aux restes chimériques du pouvoir et du sacerdoce, rien ne leur manque de ce qu'il faut pour faire mourir une grande nation. Les purs s'isolent des hésitans; les derniers tenans de la loi, les zélateurs, à la suite des massacres de Césarée, s'enferment dans la ville, et, la ville prise, dans le temple. Là, derrière l'autel menacé par Titus, une poignée de sectaires oppose au colosse romain la plus héroïque défense, rendons-leur justice, qu'ait enregistrée l'histoire militaire. « Leur audace était plus grande que leur nombre, et ils redoutaient plus de vivre que de mourir, » dit Tacite, un expert en courage.

Il faut lire dans Josèphe, dont l'attitude douteuse entre les deux camps rend l'admiration peu suspecte, les péripéties de cette résistance acharnée : comment, cédant pied à pied la haute ville, la tour Antonia, l'enceinte du Haram, dont les remparts les avaient longtemps protégés, les portiques et les galeries du temple, les derniers combattans d'Israël vinrent se faire écraser sur le saint des saints, sur cette pierre de la Sakrah, où avait ruisselé le sang de tant d'autres holocaustes, — comment la torche d'un légionnaire, jetée sur les lambris de cèdre, réduisit en cendres le monument vénérable, qui ne devait plus se relever. Tous ceux des Juifs qui ne furent pas vendus comme esclaves, traînés au triomphe capitolin ou dispersés aux quatre coins du monde pour errer dans un éternel exil, se réfugièrent dans les labyrinthes souterrains du Moriah. Ombres vivantes dans ces cavernes funèbres, ils ne tardèrent pas à y mourir

de faim. Quand les soldats romains, qui allaient puiser l'eau aux piscines de Siloë, étonnés d'y voir des cadavres apportés par les sources mystérieuses, se décidèrent à fouiller les entrailles de la montagne, ils n'y trouvèrent plus que quelques agonisans parmi des milliers de squelettes. L'un de ces derniers survivans, le chef héroïque des défenseurs de la ville, Simon Bar-Gioras, essaya d'échapper à ses ennemis en les terrifiant par une apparition de fantôme. S'étant enveloppé de draperies blanches et revêtu d'un manteau de pourpre, il surgit brusquement par un des soupiraux des galeries, sur la plate-forme du Haram, aux yeux des Romains épouvantés. Ce spectre royal, sortant des cavernes salomoniennes et revenant errer dans les cendres du temple détruit, c'était tout ce qui restait de la nation de David.

C'est le bénéfice de cet étrange pays que la vie contemporaine y offre sans cesse l'éloquent commentaire de l'histoire passée, l'*illustration* des réflexions que cette histoire inspire. J'en ai eu un nouvel exemple aujourd'hui en allant voir les Juifs pleurer au mur du temple, curieux spectacle que Jérusalem réserve tous les vendredis à l'étranger. Une belle gravure de M. Bida l'a popularisé chez nous.

Le mur d'enceinte du Haram qui regarde vers l'ouest, à l'intérieur de la ville et proche du pont des Macchabées, s'est conservé jusqu'à une grande hauteur tel qu'il était aux époques reculées où Israël possédait en paix la ville de David : assises de blocs énormes, à refends et en retraite, d'aspect fruste et vénérable. C'est le débris monumental que la tradition fait remonter avec le plus de vraisemblance au roi Salomon. Un étroit couloir est ménagé entre ce mur et les masures modernes; les Juifs, à qui l'entrée du parvis sacré est rigoureusement interdite, ont acheté des Turcs, moyennant finance, le droit d'y venir pleurer sur les ruines des monumens de leurs ancêtres. La tradition est vieille chez eux et date de la dispersion de Titus. Les Romains, les Perses, les croisés, les musulmans, ont tour à tour prélevé sur cette piété nationale un lourd tribut : les avares proscrits l'ont continué à ces maîtres successifs de leur patrimoine, estimant plus que leur or l'ineffable joie de toucher les vestiges de leur grand roi, la porte de l'enceinte paternelle d'où on les chasse. Saint Jérôme témoigne de l'antiquité de cette coutume dans une de ses lettres. « Vous y verrez ce peuple lugubre venir pleurer sur les ruines de son temple, » écrit-il. — C'est là qu'un philosophe devrait aller méditer sur la vitalité persistante des religions et la réprobation mystérieuse de la famille hébraïque. Au pied de la muraille géante, contre la première assise dont les têtes atteignent à peine le faîte, une foule compacte se

presse et couvre les pierres vénérées de baisers, de caresses et de larmes. Quelques-uns ont les vêtemens du pays, gombaz de soie aux couleurs éclatantes: mais la grande majorité, Juifs de Pologne, de Russie, de Valachie, portent cet inénarrable costume qui nous a tant frappés à Saphed, où nous le vîmes pour la première fois. Les femmes, enveloppées dans leurs voiles blancs, se mêlent à ces pieuses douleurs.

Les voilà tous, au nombre de plusieurs centaines, étreignant les pierres de leurs mains crochues, balançant la tête et le corps avec les ondulations rhythmées de la prière orientale, psalmodiant sur une gamme aiguë les lamentations des prophètes ou des litanies en plat allemand. Par momens, le chant et les branlemens de tête s'apaisent, puis, au cri d'un coryphée, le long cordon des calottes fourrées, des turbans, des chapeaux européens, recommence à monter et à descendre avec des mouvemens de houle en fureur. Beaucoup pleurent réellement sur la muraille sacrée et cruelle qui leur cache la vue du Moriah et du parvis de Salomon. Le musulman qui va prier à la mosquée maudit les parias honnis, les touristes venus en partie de plaisir rient à gorge déployée des détails grotesques de la scène: impassibles sous le mépris et l'insulte, ils jettent en dessous un regard chargé de haine à l'infidèle, et continuent sans se laisser distraire leur lamentable commémoration.

Une indicible pitié saisit le spectateur à la vue de cette éternelle infortune, de ce patriotisme sans défaillance, quoique sans aliment. Le cœur se serre, et la raison est confondue. Quelle évocation historique pourrait lutter d'étrangeté et d'invraisemblance avec ce fait actuel : l'apparition de ce peuple indéfectible, qui revient du fond des siècles mythiques en pleine vie moderne, comme le spectre de Bar-Gioras au milieu des Romains, pour maudire un attentat vieux de deux mille ans, pour prier et pleurer, avec une passion toujours jeune, dans une langue éteinte, sur les ruines d'un temple dédié à un culte mort?

22 décembre.

Nous avons été visiter aujourd'hui les établissemens russes, à dix minutes de la porte et sur la route de Jaffa. De quelque point de l'horizon qu'on regarde Jérusalem, l'œil est attiré et préoccupé par cette masse blanche qui couronne la colline de l'ouest et domine la cité allongée à sa base. Qu'on descende des plateaux de Naplouse ou qu'on monte de Jaffa, cette église ceinte de maisons apparaît la première au voyageur comme une sentinelle ou une gardienne de la ville: mieux encore que la croix grecque et le drapeau des tsars, la richesse, l'importance de ces constructions, lui apprennent leur nationalité.

Le consul, logé dans une élégante villa qui fait partie du groupe des bâtimens, nous reçoit avec affabilité et nous montre en détail, avec une satisfaction bien compréhensible, l'œuvre due à la charité et à la sagacité de ses compatriotes. Un hôpital de soixante lits, largement et confortablement installé, une pharmacie, un hospice, au vieux sens du mot, maison disposée pour des pèlerins pauvres, avec des chambres proprettes destinées aux voyageurs plus aisés, une chapelle intérieure, une grande et belle église, des dépendances nombreuses, rien ne manque à la petite cité moscovite. Médecins, pharmaciens, infirmiers, dames hospitalières, attendent les malades et les indigens. Je ne puis m'appesantir sur les mille petits détails qui révèlent une main généreuse autant que prévoyante; ce qu'il faudrait faire comprendre pour restituer aux moindres choses toute leur valeur et leur suprême intérêt, c'est l'impression irrésistible de puissance, de richesse, de persévérance et de vitalité qui se dégage de tout cela. On dit que la Russie a déjà enfoui, je me trompe, semé 4 millions dans ce champ, qui ne restera pas improductif; comparez cette somme aux quelques misérables milliers de francs que les autres puissances envoient à leurs coreligionnaires, et déduisez-en la force de l'action exercée de part et d'autre!

Tout ceci n'est rien encore, ce n'est que le cadre; mais, si l'on observe les singuliers hôtes attendus dans cette demeure, le fleuve dont nous venons de parcourir le lit, on s'étonne, j'allais dire on s'effraie, de bien autre façon. C'est à Pâques, au grand moment du pèlerinage, qu'il en faudrait faire une étude complète; cependant le mouvement plus restreint que détermine la fête de Noël nous permet d'en saisir la curieuse physionomie. Rien ne peut faire comprendre à notre société si déshabituée de pareilles impulsions le courant de dévotion ardente qui jette chaque année 3.000 ou 4.000 pèlerins russes sur les lieux saints. Pour s'expliquer cette croisade pacifique, il faut remonter à nos siècles de foi absolue, aux pionniers de l'Europe catholique en Orient, à ces compagnons de Pierre l'Ermite, ces précurseurs des croisés, qui arrivaient à pied, le bourdon à la main, du fond des Flandres ou de la Bretagne à Jérusalem. De même rien mieux que ce spectacle ne peut nous aider à restituer ces époques historiques. Sous plus d'un rapport, ce peuple russe en est encore au même âge que nos pères du XIe siècle, au même degré de ferveur et de naïveté puissantes. Aidé par un gouvernement soucieux d'utiliser un pareil levier, il s'ébranle périodiquement au fond de ses steppes comme une migration d'oiseaux du nord. Le paysan de la Petite-Russie, le *mougik* de Moscou, le serf de Sibérie, le Circassien des provinces chrétiennes du Caucase, le Bulgare du Danube, les marchands de Nijni ou d'Arkhangel, se réunissent à Odessa, où des paquebots les prennent gratuitement et

les transportent à Jaffa. De là ils font à pied, en chantant des cantiques, la longue route qui mène à travers les montagnes jusqu'à Jérusalem, et sont reçus pour la plupart dans la communauté. Je les ai vus dans l'hospice, dans leur église, et souvent surtout au Saint-Sépulcre; coiffés de la casquette nationale, frileusement pliés dans leurs longues lévites, ils ôtent à l'entrée du sanctuaire leurs grandes bottes rougies par les neiges, se prosternent sur le pavé avec des signes de croix répétés et prient avec ferveur. Et il ne faudrait pas confondre ces démonstrations avec les simagrées machinales du dévot grec : il suffit de regarder ces physionomies où le sentiment se traduit avec la jeunesse et la gaucherie naïve des figures de nos cathédrales gothiques, ces yeux ardens sous ces longs cheveux retombant en boucles sur les épaules, pour y surprendre une flamme de foi véritable et immense. Beaucoup ne croient pas leur pèlerinage achevé à Jérusalem et le continuent jusqu'au Sinaï; ils affrontent les fatigues et les misères de plusieurs mois de marche dans les déserts arabiques, pour aller baiser les rochers touchés par Moïse. On nous a montré une très curieuse collection de fossiles, de poissons et de coquillages pétrifiés rapportés et augmentés sans cesse par les pèlerins des montagnes saintes. Une anecdote encore qui pourra donner la note de cette dévotion ascétique, digne des temps héroïques du christianisme. Mme Kajevnikof nous fait voir une énorme croix en fer brut pesant au moins 18 ou 20 livres. Elle a été trouvée pendue au cou d'une vieille femme morte dans l'hospice; la malheureuse était venue à pied de Jaffa avec ce singulier cilice, qu'elle portait depuis des années!

On conçoit maintenant ce que peut donner une pareille force savamment développée et dirigée. Si l'on ajoute à cet enthousiasme religieux les qualités d'obéissance et de respect qui nous ont frappé chez la plupart de ces hommes, on se dit qu'il n'y a pas de limites à l'action possible d'un bras servi par un aussi merveilleux instrument. Il faudrait vraiment une sagesse surhumaine pour ne pas être tenté d'en abuser. On a quatre mille pèlerins aujourd'hui, on en aura quarante mille demain, si l'on veut, si l'on peut les loger et les nourrir. Un peuple entier viendra sur cette colline, soumis, dévoué, ardent : le jour où l'on voudra, sur un mot, sur un signe, il se ruera à la délivrance du Saint-Sépulcre avec le même entrain, avec la même abnégation que les compagnons de Godefroyde Bouillon; mais j'écarte ces éventualités violentes : l'action lente et intense d'un pareil mouvement moral s'exercera en dépit de tout. Aussi, en parcourant ces belles salles, en admirant les attentions maternelles de la Russie pour ses enfans et les sacrifices qu'elle s'impose, on sent à travers tout cela la fermentation des germes féconds, une

expansion irrésistible et forte à briser des roches, comme un frémissement sourd de moissons qui mûrissent.

Des impressions d'un caractère plus profond encore nous attendaient dans la basilique. On connaît la disposition générale des églises russes en forme de croix grecque surmontée de cinq dômes bulbeux. Celle-ci ne s'en écarte pas. L'intérieur est décoré avec une richesse sobre et délicate à laquelle les édifices consacrés au culte orthodoxe ne nous ont guère habitués.

Sur les panneaux de l'iconostase se déroule la galerie habituelle des *panagia* et des saints dans leurs fonds d'or. J'étais surtout curieux de voir là comment l'art religieux russe a modifié la vieille tradition byzantine, si immobile chez les Grecs, si familière à tous ceux qui ont habité l'Orient. L'épreuve est toute en sa faveur. Cette école, à peine née d'hier, si je suis bien informé, donne déjà des résultats surprenans et nous promet peut-être une rénovation de la peinture religieuse. Elle a su avec un discernement parfait garder toutes les qualités des vieux maîtres du mont Athos et des couvens grecs, la naïveté, la douceur, l'éclat, l'expression fervente; elle en a rejeté impitoyablement la gaucherie, la raideur, les incorrections de dessin, les poses conventionnelles: c'est d'un archaïsme bien autrement vrai, bien autrement jeune et religieux que celui de l'école allemande d'Overbeck. L'œil fait à l'immobilité hiératique des types byzantins est tout surpris de voir des saints orthodoxes vivre et se mouvoir dans leur ciel d'or; on applaudit sincèrement à ce jeune art barbare déjà si savant et si ingénieux. Il y a là telle tête de Christ qui est sur la route des nobles et antiques figures que Flandrin a laissées à Saint-Vincent-de-Paul et à Saint-Germain-des-Prés.

Mais ce ne sont pas ces détails qui m'ont tout d'abord frappé; en entrant, je l'avoue, le spectacle que j'avais sous les yeux ne m'a guère laissé la faculté d'observer. C'était la vigile de je ne sais quelle fête orthodoxe, et l'on disait les vêpres du saint. Dans le chœur, une petite table portait un cadre de reliques; ces vieux restes étaient couverts d'une grande couronne de roses naturelles, suivant une touchante coutume de l'église russe. Un peu plus bas, un évêque assisté de trois diacres lisait le rituel posé sur un pupitre. Les quatre officians étaient revêtus d'ornemens splendides, de lourdes chapes d'or reluisantes d'émaux et de gemmes qui faisaient paraître plus singulière encore leur coiffure de deuil, ce long voile noir retombant tout autour de la tête appelé *kalimafkon*. L'évêque était jeune : sa barbe et ses cheveux blonds encadraient un de ces types slaves si séduisans, rêveurs et mystiques, où il y a de la femme et du barbare; quand il disait son chant grave, sa voix

contenue semblait venir de plus loin que lui. Les trois acolytes, statues immobiles, tenaient un grand cierge allumé à chaque face du pupitre; leur voile noir retombait tristement sur une opulente barbe blanche; leurs paupières ne remuaient pas sur leurs yeux atones, pas un muscle ne bougeait sur leurs faces hiératiques, qu'on eût dites descendues d'une mosaïque. Ces quatre personnages, disparaissant parfois dans un nuage d'encens, bizarrement éclairés par la lumière du couchant décomposée et adoucie à travers les vitraux, n'avaient plus rien de ce monde. Derrière l'iconostase, des chantres invisibles, doués de voix superbes et admirablement dirigées, psalmodiaient les litanies du saint sur un récitatif en plain-chant. Je m'attendais à la mélopée nasillarde des hymnes grecs; au lieu de cela, j'écoutais avec ravissement la musique religieuse la plus symphonique, la plus douce et la plus pénétrante qu'il m'ait jamais été donné d'entendre. Il y avait surtout une basse ample et profonde qui reprenait fréquemment un motet lent et plaintif; j'ignore comment les musiciens nomment la gamme ascendante qui lui servait de thème, mais elle était d'un effet si large et si sûr qu'à chaque reprise on tressaillait involontairement.

Tout cela nous avait cloués à nos places comme une apparition merveilleuse. De cette musique céleste, de ces lumières mourantes du jour, de ces parfums d'encens et de cire, de ces fraîches fleurs sur ces ossemens, de ces vieillards éblouissans sous leurs voiles de deuil, se mouvant dans un fond d'or au milieu des icônes de saints dont on les distinguait à peine, il se dégageait une poésie si sacrée, une prière si exquise, que nous ne pouvions plus nous dérober à leur charme, à leur émotion communicative. Ces hommes ont vraiment une entente supérieure de la mise en scène religieuse : ils ont retenu les traditions pompeuses de l'ancien Orient. Même à Jérusalem, en face de ces souvenirs écrasans, ils ne sont ni petits ni ridicules. C'est alors surtout que j'ai senti quelle force s'accumulait sous ces voûtes; en voyant autour de moi tous ces pèlerins russes, les femmes prosternées, les hommes debout, graves, fervens et recueillis, les réflexions qui m'obsédaient tout à l'heure me sont revenues cent fois justifiées. Cette religion, déjà si vive, est nourrie et comme chauffée à blanc par un clergé qui dispose de tels moyens d'action, qui sait s'emparer de l'homme par tous ses sens pour arriver à son âme, et ce clergé lui-même est un instrument docile dans la main d'un maître! Ne voilà-t-il pas le levier à soulever le monde? En m'avouant que l'avenir est à ces hommes, je suis obligé de reconnaître que c'est justice, puisqu'ils sont simples, pieux et bons. Ils ne savent pas au même degré que nous diriger les forces de la matière ou jouer avec les rouages subtils des machines politiques;

mais ils ne connaissent pas nos révoltes, nos doutes. Ils n'ont pas encore toutes nos sciences, nos arts, nos lettres; mais ils possèdent les trois grandes sciences que nous avons désapprises, la foi, le sacrifice et le respect.

25 décembre.

Noël! Noël! C'est à Bethléem qu'il faut aller cette nuit célébrer la joyeuse naissance, c'est à Bethléem que court toute cette foule, revêtue de ses habits de fête, qui s'engouffre sous la porte de Jaffa, à Bethléem que vont ce soir le peuple, les rois et les étoiles. Sur celles-ci pourtant il ne faut pas trop compter. Un ouragan furieux s'est déchaîné cette nuit avec la violence qui appartient aux rares perturbations atmosphériques de ces climats : je ne peux partir que vers le matin, fouetté par des trombes diluviennes, cherchant vainement la route dans la campagne transformée en étang et noire comme une gueule de four: mon cheval butte jusqu'au poitrail dans les flaques d'eau, et je ne suis guidé dans les ténèbres que par le tintement lointain des cloches de Bethléem, qui carillonnent la bonne nouvelle et le réconfort.

Malgré ces difficultés, une foule effervescente et pittoresque remplit le couvent latin, la basilique et la grotte. On devine quelle affluence une nuit de Noël attire à Bethléem. Il est vraiment providentiel que les Grecs aient conservé l'ancien calendrier; si les solennités chrétiennes tombaient aux mêmes dates pour toutes ces communions ennemies dans ces sanctuaires contestés, les lieux saints ne seraient qu'un perpétuel champ de bataille. Le pacha a envoyé un bataillon pour sauvegarder l'ordre, non moins que pour faire honneur à la fête; il n'est pas rare de voir en Turquie les soldats musulmans rehausser de leur présence la pompe des cérémonies chrétiennes, faire cortége aux processions et présenter les armes au dieu étranger. La troupe bivouaque dans les nefs condamnées de la basilique, devenues, depuis que les Grecs les ont séparées du chœur par un mur de clôture, un vestibule banal. Si le tableau est triste pour l'archéologue et le chrétien, il est sans prix pour le peintre. Des chevaux attachés à la porte, qui font sonner leurs larges étriers de fer et leurs housses toutes frissonnantes d'amulettes de métal, descendent des cavaliers arabes en grand costume, pantalons bouffans, vestes brodées d'or et soutachées de couleurs vives, ceintures de soie rouge laissant passer les crosses damasquinées des pistolets et les manches des poignards, abayes de laine brune traînant à terre comme des chapes, kouffiehs multicolores ou turbans blancs enroulés autour de la tête. Tout ce monde emplit la basilique et se groupe à souhait dans les entre-colonnemens, disputant et gesticu-

lant avec les marchands de chapelets, de cierges et de pâtisseries. Les femmes sont en nombre : on sait qu'elles ont conservé un costume particulier au village de Bethléem, et qui doit être à très peu de chose près le vêtement antique. Il se compose d'une chemise de laine rouge et bleue ouverte sur la poitrine, d'une espèce de cotte de même étoffe, et d'un long voile blanc à paremens brodés gracieusement soutenu par un bonnet à haute forme qui n'est autre que l'ancienne mitre des femmes orientales. Ce bonnet, tressé de laine, de grains de corail, de cercles de cuivre et de pièces de monnaie, est, avec leur collier, une véritable boutique de changeur. Le grand luxe est d'y réunir des centaines de pièces de tout temps et de toute provenance, vieux trésor de la famille : talaris, sequins, piastres, florins, ducats, quelques-uns demeurés là peut-être depuis les Vénitiens et les Génois, sans préjudice des médailles, des breloques, des chaînettes, des bijoux de toute forme, des anneaux soudés aux oreilles, aux coudes, aux poignets, aux chevilles. Toutes bruissantes de cette orfévrerie, les belles Bethléémitaines s'avancent drapées dans leurs voiles avec une grâce et une noblesse incomparables; une existence simple et primitive a conservé aux races orientales ce galbe antique, pur et serein, que nous ont fait perdre l'incessant travail de pensée, l'intensité nerveuse et l'activité inquiète de la vie moderne. Au milieu de tout ce va-et-vient, les soldats turcs, graves et silencieux, se chauffent en rond autour de feux allumés dans les bas côtés de la nef, près de leurs fusils dressés en faisceaux contre les colonnes byzantines. A ce bivouac improvisé, les uns font la cuisine, d'autres fument leurs tchibouqs; les flammes tirent des notes éclatantes de tous ces tarbouchs et montent en spirales réveiller les saints personnages des mosaïques; leurs prestiges rendent une vie fantastique aux sévères docteurs des conciles d'Éphèse et de Nicée, qui semblent se mouvoir sur l'or des murailles et regardent avec scandale, de leurs mornes yeux d'émail, ces armes, ces feux, cette foule; ils ont dû de leur vivant contempler les mêmes scènes, quand le sac de la basilique par les soldats persans de Khosroës vint interrompre leurs subtiles controverses.

Cependant le peuple se précipite dans la grotte de la Nativité, qui s'étend sous le chœur de l'église; on y descend par deux escaliers semi-circulaires, dont l'un appartient aux Grecs, l'autre aux Latins. C'est un carré long de 10 à 12 mètres sur 5 : le rocher a partout disparu sous les revêtemens de marbre, les tapisseries, les lampes de vermeil, tout le pieux trésor dont la chrétienté a enrichi depuis de longs siècles le sanctuaire vénéré; une des lampes, toujours allumées, qui pendent de la voûte a été donnée par le roi

Louis XIII. Sur le côté de la grotte qui regarde l'orient, une excavation, en forme de niche dans le rocher, marque la place même de l'enfantement, comme l'atteste cette fameuse étoile d'argent qui a fait un bruit si tragique dans la politique contemporaine, — une autre excavation au sud, la chapelle de la crèche, est le lieu assigné à l'adoration des mages. La grotte se continue par un corridor qui prend sur cette pièce principale, serpente dans le rocher, conduit à plusieurs chapelles consacrées par des traditions diverses, et revient déboucher par quelques marches dans le couvent latin.

La foule des fidèles emplit la petite église des franciscains, obstrue l'escalier et se prosterne pieusement dans la crypte, rayonnante de lumières. C'est un spectacle touchant de voir les Bethléémitaines et les vieux Arabes à barbe blanche se précipiter sur la crèche pour arriver à baiser les marbres de l'autel, l'étoile d'argent. Au moment où j'entre à grand'peine dans le sanctuaire, l'officiant lit cette leçon de l'Évangile : *In præsepio reclinaverunt eum...* « Ils le couchèrent dans la crèche. » Frappé de cette coïncidence, pénétré de la solennité du lieu et du souvenir, gagné par la fièvre de ferveur qui s'exhale de tous ces cœurs et de toutes ces lèvres, on se sent envahi par l'émotion commune, on obéit doucement au magnétisme de cette adoration que tout persuade. C'est l'heure où s'épanche la source cachée de la prière, qui toujours filtre goutte à goutte dans quelque fond de l'âme, comme la lumière du ciel dans ce berceau de rocher.

J'ai passé une partie de la nuit à errer dans les détours de la grotte, tantôt perdu dans la foule agenouillée devant la crèche, tantôt m'égarant dans les retraits déserts formés par les élargissemens du long boyau souterrain : ce sont des chapelles dédiées aux Innocens, à saint Jérôme, à sainte Paule. Personne ne vient troubler leur solitude : la musique et les chants des fidèles invisibles m'arrivent étouffés et mourans comme dans un couloir des catacombes. L'illusion est complète quand en remontant le corridor j'émerge subitement dans la clarté des lampes d'or et l'assemblée chrétienne. Tout au fond de la grotte, l'oratoire de saint Jérôme m'attire de préférence; c'est là qu'il venait, suivant la tradition, prier et travailler, c'est là que son tombeau dort sous l'autel; j'y vais à plusieurs reprises, cherchant si ce grand esprit n'y a pas laissé son secret de paix et de détachement.

Je remonte dans le cloître latin, où les bons franciscains assaisonnent le déjeuner hospitalier qu'ils m'offrent du récit animé de leurs dernières tribulations. Ce sont des moines italiens et espagnols, aux têtes caractéristiques, dont la plupart m'ont été déjà présentés par Filippo Lippi ou Zurbaran. Un seul est Français; le père Bernard

(qu'il me permette de trahir le nom modeste enseveli par lui dans ce couvent) nous séduit par son instruction étendue, son élévation d'idées, son onction vraiment chrétienne. Il vit dans ce milieu de si peu de ressources pour un esprit comme le sien, isolé, froissé souvent, se consolant avec la bibliothèque, la correspondance de saint Jérôme, les couchers de soleil sur les montagnes d'Idumée et l'espoir de dormir un jour dans ce petit cimetière du cloître, où on le déposera revêtu de sa robe de bure, les mains en croix sur son vaillant cœur, près du berceau d'où sa tombe attend la résurrection.

La pluie me reconduit à Jérusalem : elle s'établit avec une persistance qui semble annoncer le commencement de la « saison des pluies, » mot qui a le privilége de faire frissonner le voyageur en Syrie. Il n'a plus qu'à fuir devant elle, s'il ne veut affronter cette démoralisation de l'eau, suffisante pour empoisonner toutes les joies du voyage à cheval. Aussi bien le paquebot passe dans trois jours à Jaffa, et l'Égypte miroite déjà devant nos yeux : il faut nous résoudre à faire nos malles, c'est-à-dire à renfoncer dans les sacoches des mulets nos trois chemises, nos livres et nos cartouches, et à partir demain.

26 décembre.

Je voudrais pourtant, avant de quitter Jérusalem, résumer la physionomie de l'étrange ville et l'impression morale qu'elle laisse. J'ai dit la désolation de son aspect matériel et la tristesse de ses abords; j'ai éprouvé qu'on y vit en quelque sorte d'une vie rétrospective par les débris des âges passés qui racontent son histoire, que le promeneur le moins prévenu, en parcourant cette ville arrêtée dans le temps, se sépare tout naturellement de la pensée contemporaine et commerce familièrement avec les Juifs, les Romains et les croisés, qui parlent seuls dans le silence présent.

Mais du cadavre qui gît dans ce tombeau, l'âme a survécu. Si tous les bruits de nos villes se taisent dans celle-ci, si leurs conditions essentielles d'existence en sont absentes, il est un des côtés de l'activité humaine qui s'est développé avec une intensité exclusive, qui a confisqué à son profit tout l'effort de pensée des habitans et des hôtes de Jérusalem. Pour faire comprendre comment il vous saisit dans ce milieu au détriment de toute autre préoccupation, il faut demander à l'homme de notre temps un déplacement absolu de ses habitudes, de ses intérêts et de ses points de vue. Cet élément social à qui, chez nous, la place est mesurée chaque jour d'une main plus avare, et qui s'est maintenu à Jérusalem étouffant tous les autres, c'est l'élément religieux.

Le commerce, le luxe, l'industrie, ces grands soucis de toute

agglomération d'hommes, n'existent ici que pour les nécessités premières et les objets de piété. L'agriculture est dérisoire, le pays exporte tout au plus quelques sacs d'olives. Le projet, caressé par des ingénieurs européens, d'un chemin de fer reliant Jaffa à Jérusalem est tombé et tombera chaque fois devant l'impossibilité d'alimenter la ligne, non moins que devant une sorte de réprobation morale, soulevée par cette association d'idées et de mots qui hurlent ensemble. Tandis que la plus petite bourgade du Levant, dévorée aujourd'hui par le démon de l'agio, a sa bourse dans un café ou dans un khan, Jérusalem n'en a pas; les Grecs et les Juifs y vivent, ô miracle, sans « faire d'affaires. » Le plaisir est encore plus sévèrement banni que le travail de la cité sainte : l'hiver dernier, M. le consul de Russie ayant voulu donner un modeste bal, cette idée fut accueillie comme une monstruosité. Chacun garde, sous la pression de l'atmosphère générale, une certaine retenue d'actions et de paroles comme sous le coup d'un deuil commun; on marche et on cause dans la rue comme dans une église; on ne pense même pas aux distractions de nos villes, on s'étonnerait de les rencontrer ici. Il n'y a d'autres intérêts locaux que ceux qui se rattachent aux questions religieuses, d'autres séditions que celles nées au pied de l'autel, d'autres travaux intellectuels que ceux consacrés au prosélytisme et aux recherches théologiques.

Devine-t-on maintenant quelle doit être l'influence de cette atmosphère propre, de cette fermentation générale sur la masse des esprits? Comme dans tous les milieux particuliers, la vue se fausse, devient sujette à des grossissemens d'optique, et aperçoit toutes choses à travers le nuage environnant. Les intelligences attirées ici par la recherche ou la propagation de la vérité et celles qui y viennent remplir des fonctions publiques, utiliser des talens plus pratiques, des aptitudes à l'intrigue, procèdent autrement qu'ailleurs. Les esprits les plus sains y subissent une déviation *sui generis*, percent dans quelque direction baroque, s'adonnent à quelque manie : c'est ce qu'on a appelé la « folie hiérosolymitaine. » On va peut-être crier à l'exagération; mais tous ceux qui ont pratiqué l'Orient connaissent bien le mot et la chose et trouveront dans leurs souvenirs, à l'appui de ces assertions, plus de vingt noms que les convenances ne me permettent pas de citer. Chacun a ou croit avoir son idée, toujours pénétrée par l'idée dominante : l'industrialisme lui-même ne se produit ici que teinté de piétisme. Sans parler des nombreux millénaires, recrutés surtout parmi les Juifs et les sectes américaines, qui viennent chercher à Jérusalem la restauration du royaume de Dieu et la régénération de l'humanité, on rencontre à chaque pas des personnalités étranges. Celui-ci fonde une église, cet autre se

contente d'un ordre; l'un a eu des visions, un second a son plan tout fait pour le remaniement de la carte d'Orient; un troisième est poursuivi par les embûches des adversaires religieux et politiques que ses fonctions l'ont forcé de combattre durant de longues années; d'autres reconstituent des principautés avitales tombées en déshérence. On n'en finirait pas à énumérer toutes les manifestations de cette influence du milieu. Les plus excellens esprits y sacrifient par quelque côté : un consul d'une grande puissance, homme charmant et de valeur singulière, a bâti de ses deniers un hospice qui doit être la maison-mère d'un nouvel ordre d'hospitaliers, destiné à soigner les pèlerins malades, divisé en langues et en bannières; il insiste auprès de nous pour que nous propagions l'idée et lui procurions des recrues prêtes à faire les vœux mineurs, à ressusciter le Temple, dont il sera grand-maître. Voilà la note. Le passé est tellement vivant, seul vivant ici, que rien de ce qu'il a produit ne paraît impossible à réaliser à ceux dont l'existence s'écoule en communion avec lui. Combien de bons moines se consolent de leurs déboires en attendant la prochaine croisade!

On comprend, sans que j'insiste davantage, que la seule impression générale, la seule étude fructueuse est celle de l'ordre d'idées exclusif qui engendre ces phénomènes. Si la loi du voyageur moderne est de mettre en lumière le relief particulier de ce qu'il étudie, quiconque veut parler de Jérusalem doit s'attacher au mouvement religieux, qui entraîne d'ailleurs de graves effets politiques. Pour analyser ce mouvement, si complexe et si divisé, il faut faire le départ des principales forces en présence. Les « Latins, » comme on dit ici, c'est-à-dire les catholiques relevant directement de Rome, se présentent d'abord avec l'autorité que leur donnent l'ancienne possession des lieux et le souvenir des flots de sang versés pour la défense de la Palestine. Numériquement ils seraient parmi les plus faibles : un noyau d'indigènes, le mouvement fort peu considérable du pèlerinage européen, les catholiques de rite oriental, Maronites ou Syriens, qui viennent se grouper autour d'eux, tout cela ne constitue pas une église bien considérable. Leur force est dans l'ordre de Saint-François, gardien attitré de la terre-sainte, qu'il couvre de ses couvens depuis de longs siècles; il faut reconnaître impartialement que les frères mineurs sont bien supérieurs en moralité et en lumières aux moines grecs, bien autrement respectés des fonctionnaires musulmans. Elle est encore dans le patriarcat, dirigé par des prélats italiens qui allient à une vie irréprochable le sens politique et les ressources d'esprit que l'on sait, dans le prestige de la grande église catholique, dans la possession de sanctuaires incontestés autrefois, envahis depuis un siècle par les empiétemens des Grecs, mais dont les plus augustes appartiennent

encore aux héritiers des croisés, dans la mémoire vivante du royaume latin et des armes franques, dans les témoignages que porte chaque pierre des services rendus et de la gloire acquise.

En face des Latins et en hostilité perpétuelle avec eux, les Grecs luttent pour la primauté. Ils sont représentés par un clergé considérable et remuant, par d'innombrables moines. Ces moines et ce clergé sont moralement inférieurs à leurs compétiteurs : nul n'ignore par quels moyens ils arrivent à supplanter ces derniers; mais ils ont pour eux la richesse, l'intrigue, l'habitude de traiter avec les maîtres du sol et la souplesse qui leur plaît. Ils dirigent un troupeau considérable; la majeure partie des Arabes chrétiens est de la communion orthodoxe. Ce troupeau est grossi et ses pasteurs enrichis par le mouvement incessant du pèlerinage qui amène à Jérusalem les Grecs des îles, de la Turquie, du royaume hellénique, sans parler des pèlerins russes dont j'ai signalé plus haut l'importance. Surtout ils ont l'immense avantage de tenir au sol par toutes leurs racines, de combattre avec les armes et les langues de l'Orient, de se recruter facilement dans le pays ou dans les contrées avoisinantes, de poursuivre leur développement logique sur un terrain qui est le leur. Grecs de l'Hellade, de l'Archipel et de Syrie, tous en somme sont et seront toujours des Orientaux; leur culte offre à l'Oriental la pompe, l'apparat, les pratiques minutieuses que sa nature réclame; ils puisent dans le sentiment de leur force l'audace et la persévérance qui leur ont permis de déposséder les Latins d'une partie de leurs sanctuaires. A côté de ces avantages, il faut néanmoins se rappeler les causes intérieures de dissolution qui menacent l'église orthodoxe et dont j'ai déjà dit quelques mots.

Après ces deux puissances religieuses, alliés le plus souvent aux Grecs, dont les conquêtes leur ont profité, viennent les Arméniens grégoriens. Ils se sont fait une place enviable dans les principaux sanctuaires, leurs titres sont anciens et respectables, leur communauté intelligente et laborieuse; mais leur nombre insignifiant ne leur permet pas d'aspirer à une prépondérance effective, et ils ne semblent pas y songer. A côté d'eux, je ne citerai que pour mémoire les Coptes, les Abyssins, les jacobites, débris demeurés là pour compléter de leurs notes originales et exotiques le concert du christianisme universel.

L'élément nouveau que les trente ou quarante dernières années ont introduit à Jérusalem est le protestantisme. Les missionnaires anglicans et américains sont arrivés les premiers, précédés par la cargaison de bibles obligée : pourvus à souhait de zèle et d'argent, ils ont élevé des constructions confortables, un évêché, une chapelle, et semé par la ville des dépôts de bibles. Les luthériens allemands les ont suivis dans les derniers temps : grâce au

courant d'émigration propre à leur race, ils forment déjà une petite colonie qui a des établissemens et un hospice. L'action protestante est à peu près nulle sur les indigènes : cette compréhension septentrionale du christianisme trouve la nature orientale absolument rebelle. En dehors de quelques convertis juifs, les sectes réformées ne vivent ici que de l'apport étranger. Leur développement matériel progresse pourtant chaque jour. Il faut rendre cette justice au protestantisme que, fidèle jusqu'ici à son principe, il s'est désintéressé de toute intrigue politique; peu soucieux de la possession de fait, dont les anciennes communions sont si jalouses et à laquelle il ne pourrait d'ailleurs produire aucun titre, il ne demande aux lieux saints que le droit commun à la prière, et ne se distingue que par d'importantes recherches scientifiques, des fouilles heureuses et des travaux d'exégèse.

Vis-à-vis de toutes ces branches de la famille chrétienne, comme Ismaël contre ses frères, la tribu juive, haineuse et fermée, végète dans sa misère malgré quelques établissemens dus à la munificence de ses riches coreligionnaires d'Europe. Puis-je redire, sans me répéter, sa foi implacable, son espérance obstinée et vaine, le mystère de son culte, de son existence et de son abaissement? Ignorés et méprisés malgré leur nombre, parqués dans un quartier étouffé et dans des synagogues borgnes, chassés de tous les lieux consacrés par la Bible, l'Évangile ou le Coran, les fils d'Israël nourrissent plus que tous autres des prétentions d'avenir et la persuasion d'une renaissance nationale. Ils arrivent de tous les coins de l'Europe, étranges comme j'ai essayé de les dépeindre, avec la régularité instinctive des oiseaux émigrans, ajouter des tombes à celles de leurs aïeux. Un chiffre donnera une idée de leur importance numérique, si peu en rapport avec leur importance religieuse et politique, qui est nulle : sur toute la population de Jérusalem, qui se monte à 26,000 âmes environ, les Juifs comptent pour plus de moitié, 14,000 âmes. — Le reste se décompose comme il suit : chrétiens 7 ou 8,000, musulmans 4 ou 5,000. La plupart de ces derniers sont des Bédouins du désert ou des citadins arabes; le surplus est fourni par les Turcs, fonctionnaires et soldats.

Ces derniers planent tranquillement au-dessus des autres groupes, tenant, eux aussi, Jérusalem pour une ville sainte, vénérant le prophète dans le Haram, appelant les croyans à la prière du haut des clochers transformés en minarets, surveillant les chrétiens dans les sanctuaires qu'ils leur accordent, interposant entre eux leur autorité incontestée : élément pondérateur et nécessaire, clé de voûte qui retient cet assemblage de matériaux hétérogènes et l'empêche de s'effondrer dans l'anarchie et le sang. Tels sont les principaux acteurs qui se disputent cette étroite scène. Je ne puis entrer dans le

détail fastidieux des intrigues, des conflits, des complots qui se nouent et s'enchevêtrent chaque jour sur ce champ de discorde entre ces groupes hostiles; le prosélytisme religieux et les convoitises temporelles les maintiennent dans cet état de fièvre permanente qui surprend si fort l'étranger et s'empare bientôt de lui, s'il n'y prend garde. Redirai-je avec quelle douleur le chrétien assiste à ces mesquines querelles dans le lieu qui devrait être par excellence le temple de la paix et de la charité?

Pourtant, et c'est sur cette idée que je voudrais terminer cet aperçu et quitter Jérusalem, le penseur qui examine sans parti-pris ce spectacle attristant en appelant à lui le secours d'une philosophie plus haute peut en dégager une sereine et consolante leçon. Tandis que les sectaires épousent telle ou telle colère, tandis que les âmes simples se révoltent en perdant leurs illusions, il néglige les passions et les petitesses humaines, dont il serait puéril de s'étonner, pour ne retenir que le mobile unique dont elles procèdent : il pardonne à ces soldats aveugles de la même cause de s'entre-tuer pour la couleur de leur drapeau; plus frappé de l'unité fondamentale que des divergences apparentes, il se demande quelle attraction mystérieuse pousse les esprits à ce centre commun de tous les pôles du monde moral comme du globe terrestre; il écarte ou coordonne les formes diverses appropriées aux traditions, au tempérament, à l'état social et intellectuel de chaque race, pour s'arrêter au principe éternel qu'elles revêtent, et qui vient chercher ici la source de la plus haute révélation par laquelle il se soit jamais manifesté; il reconnaît dans ces notes dissemblables l'hymne universel qui monte au ciel du fond de tous les cœurs humains. Indulgent pour des erreurs qui ont leur raison d'être, il comprend tous ces esprits, venus de directions opposées, qui lui veulent donner pour absolus leurs points de vue relatifs; mais il tâche de s'élever assez haut pour embrasser l'ensemble de cette vérité abstraite que chacun d'eux voit sous un angle partiel. Les navigateurs qui suivent des routes contraires sur la haute mer se guident tous sur une même étoile; elle apparaît à chacun sous une inclinaison différente, les nuages l'interceptent, l'horizon la dérobe, cet infini change d'apparences au gré de leur course vagabonde, et pourtant ils poursuivent avec sécurité le chemin qu'elle a marqué. Ainsi de la lumière éternelle dont un reflet luit sur ce tombeau et y attire les peuples de la terre; les voiles dont ils l'entourent et les couleurs que leurs yeux prévenus lui prêtent la cachent moins que leurs adorations unanimes ne la découvrent.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

donnait la sibylle, l'empire romain aurait conservé sa puissance; mais, comme on les a négligées, il est tombé sous la domination des barbares. »

C'est pourtant le christianisme qui leur donna, sous une autre forme, une nouvelle vie. Au commencement de l'an 1300, à l'occasion du siècle nouveau, le pape Boniface VIII proclama la bulle du jubilé par laquelle il accorde une indulgence plénière à tous ceux qui visiteront les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Aussitôt les routes se couvrirent de pèlerins; il en vint de toute la chrétienté, et l'on en compta plus de deux millions. L'ardeur de cette foule était incroyable : « Quand les pieux voyageurs voyaient poindre à l'horizon les tours de la ville sainte, ils tombaient à genoux, et un cri de joie sortait de toutes les poitrines : Rome! Rome! Vous auriez cru voir des navigateurs, qui, après une longue traversée, découvrent la terre. » Assurément, la foi religieuse suffit pour expliquer cet enthousiasme. C'était la ville des apôtres qu'on venait voir; qui sait pourtant si au fond des cœurs ne se réveillait pas un vieux souvenir de la Rome des césars, et de son ancienne grandeur? Le monde ne l'a jamais entièrement oubliée. Sur un manuscrit du IXe siècle, Niebuhr a retrouvé une cantilène touchante, qui commence ainsi :

O Roma nobilis, orbis et domina,
Cunctarum urbium excellentissima,
Roseo martyrum sanguine rubea,
Albis et virginum liliis candida ...

C'est bien la ville « rougie du sang de martyrs, » que chante l'admirateur de Rome; mais il n'oublie pas non plus qu'elle a été « la maîtresse du monde. » Dans tous les cas, Boniface VIII n'était pas un ignorant, il avait entendu parler d'Auguste, et nous pouvons être certains que ce sont les jeux séculaires qui lui ont donné l'idée de son jubilé. Ainsi, ces fêtes imaginées par le grand empereur, dans l'intérêt de son pouvoir et pour la gloire de son pays, ont survécu à l'autorité des césars et à la puissance romaine. On peut dire que le souvenir ne s'en est jamais tout à fait perdu, puisqu'elles ont créé des institutions qui durent encore. C'est ce qui me justifiera, je l'espère, d'en avoir un moment entretenu les lecteurs.

GASTON BOISSIER.

LA PAPAUTÉ

LE SOCIALISME ET LA DÉMOCRATIE

III[1].

LES SYNDICATS, L'ALLIANCE AVEC LE QUATRIÈME ÉTAT ET LA PAIX SOCIALE.

L'Église peut parler au siècle des associations. Elle s'y connaît. Sa maîtrise en ce genre est incontestée, et sa compétence difficile à nier. Société elle-même, *Ecclesia*, et la plus ancienne et la plus vaste des sociétés humaines, elle a eu, de tout temps, une fécondité sociale sans pareille. Rien de plus merveilleux au monde. De son sein sont nées, durant des siècles, des associations de toute sorte, congrégations, confréries, corporations, communautés des deux sexes, ecclésiastiques et laïques, urbaines et rurales, aristocratiques et populaires, hospitalières, scolaires, scientifiques, ouvrières, militaires. Et après deux mille ans, sa fécondité n'est pas épuisée. On dirait qu'elle ne peut vivre sans enfanter. C'est là sa faculté, ou mieux, sa fonction maîtresse. Le monde le sait si bien que, lorsqu'on parle quelque part de liberté d'association, le grand souci des ennemis de l'Église est que le principal avantage n'en

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1891 et du 15 janvier 1892.

soit pour elle; et dans les lois qu'ils fabriquent, ils s'ingénient sournoisement à lui enlever le bénéfice de la liberté promise. Qu'est-ce là, si ce n'est l'hommage de la haine à la vitalité de celle dont tant de bouches menteuses dénoncent la décrépitude?

Associez-vous, dit le pape aux ouvriers. Le levier demandé pour soulever le monde, l'Église l'a dès longtemps découvert; c'est l'association. Et ce qu'il faut pour réunir les hommes et pour les tenir unis, l'Église l'a reçu de sa tradition et de l'Évangile. Si elle possède, à un degré si éminent, le génie de l'association, c'est qu'elle a tout ce qui peut le faire naître et le faire vivre; l'esprit d'amour, de douceur, de dévoûment, et non moins l'esprit d'ordre et de discipline. Comment, après cela, s'étonner que des sociétés chrétiennes grandissent et prospèrent là où nos sociétés profanes s'étiolent et meurent? C'est que, pour le chrétien, solidarité et fraternité ne sont pas une formule sonore. Le christianisme est contraire à l'isolement. En ce sens, il est opposé à l'individualisme. Tout, chez lui, pousse les hommes à s'unir en groupes fraternels. Une société vraiment chrétienne serait un vivant agrégat de libres associations de toute sorte. *Væ soli!* nous crie la Bible, depuis des siècles; et, comme nous le rappelle encore Léon XIII, *melius est duos esse simul quam unum*. En ce sens donc, le christianisme répugne non moins à l'égoïsme individualiste qu'au collectivisme obligatoire et à l'absorption de l'individu par l'État. Le *self-help* ne lui suffit point; et le jour où le problème social devait lui être posé, l'Église devait chercher la solution dans l'association.

I.

Aussi bien, — puisque pour les deux points qui tiennent le plus au cœur des ouvriers, pour la durée du travail et pour le taux des salaires, le saint-père, à l'inverse des socialistes de toute robe, n'attend guère rien de l'État, — il était ramené aux associations libres, aux corporations. C'est à elles, nous l'avons vu, que l'Église, par la bouche de Léon XIII, demande le remède aux plaies sociales. Cette fois, nul n'ira le contester, ce n'est pas là un palliatif sans vertu ou une inoffensive recette de bonne femme. C'est un remède énergique, un réactif violent, assez puissant pour guérir les sociétés, à moins qu'il ne les tue. Tout dépend de la façon dont on le leur applique. Nous en faisons l'épreuve en ce moment; aux mains de certains médecins, je ne sais si le malade aura la force d'y résister.

Il est loin déjà, le temps où vingt Français ne pouvaient se réunir pour parler de religion ou d'économie sociale sans s'exposer à des poursuites; le temps où l'empereur Napoléon III et M. Émile Ollivier

étaient taxés de socialisme pour avoir fait concéder aux ouvriers le droit de coalition; où M. le Comte de Paris s'entendait traiter d'utopiste pour avoir révélé à la légèreté française les *trades-unions* de l'Angleterre. Nous avons fait du chemin, durant ces vingt-cinq ans, et le mérite ou la faute en revient, pour une bonne part, aux catholiques. M. de Mun a le droit de leur en faire gloire; — puissent-ils avoir toujours de quoi en rester fiers!

Il y a quelques mois, en juin 1891, l'éloquent fondateur des cercles catholiques d'ouvriers célébrait, à sa façon, le centenaire de l'abolition des anciennes corporations, en buvant aux syndicats et à la résurrection des corps de métiers. Le hardi gentilhomme avait raison : c'est une belle revanche sur Turgot et sur la Révolution que doivent à la troisième république l'Église et l'ancien régime. Et, pour notre part, nous l'avouons, si peu de regrets que nous aient laissés les jurandes et les maîtrises du vieux temps, nous eussions volontiers levé notre verre au rétablissement du droit d'association; partisan de toutes les libertés, nous ne nous croyons le droit d'en rejeter aucune. Loin de là, s'il est une chose que nous ayons peine à pardonner à la Révolution, c'est d'avoir, dans les domaines les plus divers, supprimé tous les groupes historiques ou naturels, toutes les associations, tous « les corps, » c'est-à-dire tout ce qui, en France, avait vie spontanée; — et si la destruction en était nécessaire, la plupart de ces anciens « corps » ne répondant plus à leur objet, — c'est, après avoir aboli toutes les corporations, les compagnies, les communautés, plus ou moins vieillies et usées, de la France ancienne, d'avoir tout fait pour empêcher les organes sociaux de repousser et de se régénérer, d'avoir proscrit tout agrégat particulier et tout organisme vivant, de n'avoir considéré partout que l'individu isolé, en s'ingéniant à le maintenir dans son isolement.

C'est là, pour nous, comme pour M. Taine, la faute capitale de la Révolution, celle qui explique les autres. Par là seul, la Révolution a placé la France contemporaine dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des nations étrangères, vis-à-vis de toutes celles du moins qui n'ont pas eu la folie d'imiter son exemple. Par là, nous nous sentons déplorablement au-dessous des peuples anglo-saxons, au-dessous des Anglais, au-dessous des Américains, au-dessous des jeunes colonies britanniques. La défiance invétérée de la France moderne pour tous les corps vivans, pour tout ce qui a une vie collective indépendante de l'État, et, par suite, la mise en suspicion ou en tutelle de tout ce qui tend à s'associer, l'interdiction ou la raréfaction systématique des fondations, sans lesquelles rien de grand et de durable ne peut vivre ou prospérer, l'horreur aveugle et comme superstitieuse de ce spectre d'ancien régime qu'on nomme

avec une terreur d'enfant : « la main morte, » quel obstacle à la solution de nombre de questions sociales, de questions politiques, de questions religieuses ! C'est ainsi que, à leur détriment mutuel, cela rend de longtemps impossible, en France, l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église, avec l'entière liberté religieuse, par la séparation de l'Église et de l'État.

Est-ce là l'individualisme de la Révolution ? cet individualisme tant vanté de quelques-uns, nous avons peu de goût pour lui. Loin d'y voir le palladium de la liberté individuelle, nous croyons y découvrir un péril pour la liberté de l'individu. Ainsi compris, en effet, l'individualisme nous mène tout droit au socialisme. En prohibant toute association, en supprimant toute corporation, en traitant en rivales ou en ennemies de l'État toutes les communautés, toute collectivité publique ou privée, la Révolution a, sans le savoir, frayé la voie au socialisme d'État. Ou mieux, comme ici la Révolution n'a guère fait qu'imiter, en les outrant, les procédés de l'ancien régime, on peut dire que tous deux, de concert, l'ancien régime et la Révolution, la monarchie absolue et la république jacobine, résumés tous deux et comme ramassés dans la France de Napoléon, ont préparé de loin l'avènement du socialisme d'État. — Comment cela ? dira-t-on. Mais par leur centralisation excessive, par leurs défiances contre toutes les institutions locales, par leur hostilité contre toutes les forces sociales et tous les groupes naturels. Sur ce point, il nous est impossible de ne pas être de l'avis de M. de Mun et des écrivains catholiques (1). En rompant tous les liens entre les citoyens, en abolissant les corps spontanés et les groupemens naturels, formés par le voisinage ou les intérêts communs, en rasant toutes les franchises communales et toute autonomie provinciale, en ne laissant debout, sur cette France dénudée, pareille à une table rase, que l'État omnipotent en face de l'individu isolé, — l'infiniment grand devant l'infiniment petit, — en nivelant tout sous le pesant rouleau de sa bureaucratie, la centralisation moderne a préparé le sol pour l'établissement légal du socialisme d'État. Ce peuple désagrégé, pareil à une poussière de molécules humaines, cette nation réduite à l'état de grains de sable, comme disait Napoléon, elle s'est habituée à tout attendre de l'État ; et le jour où les modernes devaient s'éprendre de réformes sociales, c'est vers l'État qu'ils se devaient tourner. C'est ainsi que, en France, comme en Prusse, la centralisation administrative était grosse du socialisme d'État. Et c'est de même ainsi que par sa guerre sans trêve à l'esprit d'association et à tout ce qu'elle poursuivait sous le nom de « fédéra-

(1) Voyez, par exemple, M. le comte de Mun : *Quelques mots d'explication*, extrait de l'*Association catholique*. Paris, 1891.

lisme, » par une inévitable réaction contre l'étroitesse de son individualisme, la Révolution devait à la longue mettre les justes droits de l'individu en péril. Loin de tenir à la tradition révolutionnaire, — est-ce qu'il devrait y avoir une tradition de ce qui a été la négation de la tradition? — nous sommes prêts à nous féliciter de voir renaître chez nous le goût et l'habitude de l'association, — à la seule condition que ce droit nouveau ne coûte pas trop cher à nos droits anciens.

Hâtons-nous de le dire, si elles étaient façonnées sur le patron recommandé par le pape, nous verrions sans inquiétude le sol de la France et de l'Europe se couvrir d'un réseau d'associations ouvrières et d'unions professionnelles. Quand il appelle le rétablissement des corporations (*sodalitia opificum*), Léon XIII a soin de nous avertir que ces corporations nouvelles doivent être appropriées aux mœurs actuelles (1). Il ne s'agit nullement, pour lui, d'exhumer du cimetière de l'histoire des institutions mortes. S'il demande à l'État de protéger ces associations professionnelles, il lui demande, en même temps, de ne pas s'ingérer dans leurs affaires. « Que l'État, dit admirablement le souverain pontife, ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie, car le mouvement vital procède d'un principe intérieur et s'arrête très facilement sous l'action d'une cause externe (2). » Remarquez ces deux lignes : vous y reconnaîtrez une idée, à notre sens, fondamentale pour l'intelligence des questions sociales ou politiques : à savoir l'opposition entre l'activité vivante des organes sociaux spontanés, — des institutions et des associations issues du libre groupement des hommes, — et l'action mécanique de l'État, dont les engrenages aveugles risquent de broyer tout ce qui se rencontre de vivant sous les dents de leurs roues. Ce péril, accru dans nos sociétés modernes par l'énormité de la machine gouvernementale, il n'échappe pas à la vigilance du saint-père. Aussi réclame-t-il pour les associations professionnelles la liberté de se donner des statuts appropriés à leur but. Quant à déterminer lui-même quels doivent être ces statuts, ou à nous en donner un modèle, le pape s'y refuse. En repoussant pour les corps de métiers la réglementation administrative, il n'a nullement la prétention d'y substituer une réglementation ecclésiastique, quoiqu'il engage les travailleurs à s'inspirer des conseils de leurs évêques et de leurs prêtres.

(1) ... *profecto sodalitia opificum flecti ad præsentem usum necesse est.*

(2) Il est bon de citer ici le latin dont la traduction ne peut rendre la précision élégante : *Tutetur hos respublica civium cœtus jure sociatos; ne trudat tamen sese in eorum intimam rationem ordinemque vitæ : vitalis enim motus cietur ab interiore principio ac facillime sane pulsu eliditur externo.*

Ici, comme partout, Léon XIII a trop bien conscience de la variété des lieux et des circonstances pour prétendre imposer à tous un type unique. Le pape se montre exempt de cette passion d'uniformité si fréquente chez les gouvernans. C'est qu'il veut des institutions animées d'une vie propre, et il sait que la première condition de la vie est la variété : « Nous ne croyons pas, dit avec modestie le souverain pontife, qu'on puisse, en pareille matière, donner des règles certaines et précises ; tout dépend du génie de chaque peuple, des usages et de l'expérience, du genre de travail, de l'étendue du commerce et d'autres circonstances de choses et de temps, qu'il faut peser avec maturité. »

On sent que les préférences du saint-père, comme de la plupart des catholiques, sont pour les sociétés de patronage et pour les syndicats mixtes. Par malheur, ce sont justement les deux formes d'association les plus difficiles à faire accepter des ouvriers, ou les plus malaisées à constituer et à faire fonctionner. Les sociétés de patronage qui, en tant de contrées, lui ont rendu d'incontestables services, sont généralement mal vues de l'ouvrier, par cela seul qu'elles le placent dans une situation d'infériorité vis-à-vis des patrons, ou vis-à-vis des bourgeois. Son orgueil, ou ce qu'il appelle le sentiment de sa dignité, y répugne. Pour l'y ramener, il faudrait lui inculquer ce qui presque partout lui fait défaut, l'humilité chrétienne. Les bienfaits qui paraissent faire de lui l'obligé des hommes d'une autre classe, il ne les supporte qu'avec impatience. A l'instar des travailleurs anglo-saxons, jaloux de tout ce qui a l'air d'une tutelle du maître, les ouvriers du continent se montrent de plus en plus défians de tout patronage. Bientôt, il n'y aura plus à s'y résigner que les enfans, les apprentis, les jeunes filles ; les adultes repoussent tout ce qui ressemble à une sujétion et à une dépendance de classe. Leur prétention est d'être mis sur le même pied que les patrons ; ils ne veulent rien avoir de commun avec eux, en dehors de l'usine, à moins d'être traités, par eux, en égaux.

Les syndicats mixtes ne prêtent pas à la même objection. Rien ici qui froisse la susceptibilité ombrageuse des travailleurs, puisque le syndicat mixte a précisément pour objet de réunir dans la même association, sur un pied d'égalité, les représentans des ouvriers et les représentans des patrons. A ce point de vue, c'est là, manifestement, l'idéal des associations professionnelles ; cherche-t-on dans les syndicats un instrument de pacification, ce ne peut guère être que dans le syndicat mixte. Autrement, comme l'ont prévu jadis M. de Mun et l'*Association catholique*, constituer, en face les uns des autres, des syndicats d'ouvriers et des syndicats de patrons, c'est ranger le monde du travail en deux armées hostiles, et orga-

niser la guerre et non la paix. Incontestable vérité que les faits ne confirment que trop déjà! Mais pour faire cesser l'antagonisme du capital et du travail, il ne suffit point, hélas! de rapprocher, matériellement, ouvriers et patrons dans un syndicat commun. Pour être associés en nom, sous la même raison sociale, les deux élémens rivaux n'en demeureront pas moins défians. Ce n'est point les accorder que de les faire délibérer côte à côte dans la même corporation. Rassembler les hommes n'a jamais suffi pour les concilier, et mettre les intérêts en présence, c'est le plus souvent les mettre aux prises.

Les fondateurs des « cercles catholiques » ont senti la difficulté et ils se sont efforcés d'y parer. M. le comte d'Haussonville a exposé naguère, ici même, la méthode recommandée par l'OEuvre des cercles; il nous a décrit ces syndicats mixtes pourvus d'un « patrimoine corporatif » et ayant au-dessus d'eux, pour trancher les différends qui ne manqueraient point de surgir entre leurs membres, des « comités d'honneur, » formés d'hommes des hautes classes, étrangers à la profession, qui serviraient de tiers arbitres (1). Avec M. d'Haussonville, je doute que pareil système soit accepté des ouvriers ou résiste à l'épreuve des faits. Peut-être quelques lignes de l'encyclique de Léon XIII font-elles allusion à ces ingénieux projets; mais le pape y a-t-il réellement songé, il s'est bien gardé d'insister. Il glisse sur le sujet, laissant, comme d'habitude, au temps et à l'expérience le soin d'indiquer les moyens pratiques. Il a senti, d'instinct, tout ce qu'avait d'humainement malaisé le rêve de concilier, par un lien corporatif, les prétentions de l'ouvrier et les intérêts du patron. C'est là en effet, pour les deux égoïsmes en présence, une difficulté presque insurmontable, parce qu'elle est inhérente à la nature humaine. Pour en triompher, il ne faudrait rien moins que le secours de Dieu, et, comme disent les chrétiens, le secours de la grâce qui sait vaincre la nature.

Ici, comme presque partout, la question sociale se heurte à une question morale. Ne nous étonnons donc point, si, en traitant des syndicats professionnels, le pape revient sur une chose dont les réformateurs séculiers se troublent peu d'ordinaire, sur l'esprit qui doit régner dans les nouvelles associations. Pour quiconque a des yeux, c'est bien là le point capital. L'essentiel, sous le rapport social, c'est bien moins les règlemens ou les statuts donnés aux corporations ouvrières que l'esprit de leurs membres. Les statuts, ce n'est là, en quelque façon, que le cadre, la forme extérieure, le corps de l'association professionnelle; et ce qui importe

(1) M. le comte d'Haussonville, *Misère et Remèdes*, p. 352-358 (Calmann Lévy, 1886), et la *Revue* du 5 mars 1885. Cf. Nitti, *Il Socialismo cattolico*, 1891.

surtout à la société, ce qui doit décider de la vie et des œuvres des corporations nouvelles, c'est l'âme dont ce corps sera animé. Ces associations vaudront ce qu'en vaudra l'esprit, et la forme du vase nous inquiète moins que le vin qui doit y être versé. Le pape est donc bien dans la question, quand il soutient que c'est du spirituel qu'il faut s'occuper avant tout. Veut-on qu'elles soient un instrument de prospérité pour les ouvriers et un agent de pacification pour la société, il faut d'abord, aux yeux de Léon XIII, que ces associations ouvrières fassent une place à Dieu. Sans Dieu et sans l'esprit chrétien, le pape n'en attend rien de bon. « Tout en ayant pour but l'accroissement des biens du corps, de l'intelligence et de la fortune, ces associations, nous affirme le saint-père, doivent viser, avant tout, à ce qui est l'objet principal de la vie humaine, au perfectionnement moral et religieux. » C'est l'éternel mot de l'Évangile : *Quærite primum regnum Dei ;* et ici encore l'on pourrait ajouter : le reste vous sera donné par surcroît. Certes, le souverain pontife est en droit de nous le promettre : avec des sociétés professionnelles, assises sur le fondement de la religion et inspirées de l'Évangile, il sera relativement facile de « déterminer les relations mutuelles des associés et de concilier les droits et les devoirs des patrons avec les devoirs et les droits des ouvriers. » De même, en cas de contestation entre les deux classes, patrons et ouvriers n'auront pas de peine à s'entendre « pour charger des hommes prudens et intègres, tirés de leur sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. » L'esprit de paix habitant en elles, avec l'esprit de Dieu, ces chrétiennes corporations seraient aisément un instrument de paix.

Mais est-ce de ces associations chrétiennes, de ces pieuses confraternités fondées sous le patronage des évêques et bénies par l'Église, que nous voyons surgir, de tous côtés, autour de nous? Est-ce à ces corporations pacifiques, à ces doux troupeaux de brebis évangéliques, respirant la mansuétude et la charité, que ressemblent les syndicats ouvriers dont les revendications grondent sous nos pieds? Elles sont peu nombreuses, hélas ! aujourd'hui, ces chrétiennes corporations qui ont jadis couvert la France, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne des monumens insignes de leur génie et de leur foi ; ces glorieuses guildes d'artisans qui se réunissaient dévotement dans leurs chapelles, au jour de leur saint patron, et qui, dans les fresques ou les verrières de nos cathédrales, nous ont légué tant d'admirables témoignages de leur puissance et de leur prospérité. Les temps ont changé, de nouvelles classes ouvrières ont grandi, bien différentes de leurs devancières. Ces anciennes corporations, nées sous le patronage de l'Église, je ne sais s'il serait beaucoup plus facile de les faire revivre que

de faire remonter sur leurs palefrois les chevaliers casqués du heaume et couverts de la cotte d'armes, pour lesquels le moyen âge faisait travailler ses corps de métiers. L'archéologie n'a malheureusement rien de commun avec la science sociale (1).

De ces chrétiennes associations, animées de l'esprit de paix et d'évangélique fraternité que Léon XIII voudrait insuffler aux sociétés ouvrières, j'en vois bien quelques-unes, en Alsace, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en France même peut-être, mais combien rares ! Elles sont disséminées et comme noyées au milieu des syndicats batailleurs, embrigadés par l'esprit de haine. Et jusque dans les unions ouvrières ou dans les cercles catholiques formés par des patrons religieux avec la bénédiction de l'Église, des industriels chrétiens nous en ont fait l'aveu, l'esprit de suspicion et les rancunes de classes ont pénétré ; les patrons et les ouvriers qui s'agenouillent côte à côte devant l'Agneau de Dieu ont senti passer entre eux un vent froid de jalouse méfiance. Chez l'ouvrier catholique même, l'ouvrier est souvent en lutte avec le chrétien, et de ce duel intérieur, le chrétien ne sort pas toujours victorieux. — N'importe, si elles étaient plus nombreuses, ou si elles étaient plus influentes, de pareilles sociétés nous aideraient singulièrement à résoudre le dur problème posé à nos peuples modernes ; car elles seules pourraient nous donner, ou nous rendre, ce qui doit être notre but à tous, la paix sociale. Mais pauvres ou riches, qui, parmi nous, aurait l'illusion que c'est à cette œuvre pacifique que travaillent nos syndicats ? Tandis que le saint-père et les catholiques nous montrent dans les corporations ouvrières l'instrument de la conciliation, les syndicats ouvriers remplissent l'air de leurs fanfares belliqueuses. Leurs parrains du Palais-Bourbon ou de l'Hôtel de Ville ont eu beau nous promettre la paix en leur nom, ce n'est pas avec le rameau d'oli-

(1) Je sais qu'en certains pays, en Autriche notamment, on a essayé de restaurer les anciennes corporations d'arts et métiers, avec l'obligation pour les artisans de produire un « chef-d'œuvre. » Mais l'Autriche ne semble point avoir tiré grand profit de cette restauration, et, l'expérience eût-elle réussi chez elle, il ne faut pas oublier que l'Autriche est peut-être le pays de l'Europe où les mœurs sont demeurées le plus « ancien régime » ou le plus « moyen âge. » Quant à l'Allemagne, une loi de 1881 y a rétabli nominalement les corporations (*Innungen*), mais l'entrée n'en est pas obligatoire et, pour en faire partie, il n'est pas nécessaire de produire un « chef-d'œuvre. » Certains membres du centre catholique ont bien proposé, en 1891-92, de rendre la corporation obligatoire pour tous les patrons et d'introduire à l'entrée de la carrière professionnelle une sorte d'examen technique ; mais le gouvernement s'est opposé à cette demande et l'a fait repousser. De pareilles corporations n'aboutiraient, du reste, qu'à créer une classe d'artisans privilégiés aux dépens de la masse des travailleurs. Puis, il importe de le remarquer, en Allemagne comme en Autriche, il ne s'agit ici que des artisans et de la petite industrie, et non des multitudes d'ouvriers occupés par la grande industrie. Cela seul suffirait pour qu'on ne pût attendre de semblables corporations la solution de la question ouvrière.

vier qu'ils se présentent à nous, et ce n'est point encore la paix qu'on se vante de préparer à la Bourse du travail. Les étendards sous lesquels ils se rassemblent, ce ne sont pas les mystiques *vexilla Regis* et le drapeau de la croix arborés sur le Calvaire. Leur étendard de prédilection, nous le connaissons ; c'est celui que, sur nos places publiques, ils portent encore enroulé dans un étui en attendant l'heure de le déployer, de nouveau, et de le faire flotter au vent sur les monumens de nos capitales ; c'est le drapeau rouge, et, pour eux, le rouge, l'écarlate qui semble teint dans le sang, n'est pas la couleur de l'amour qui est plus fort que la mort, ni l'emblème de la charité qui sait donner sa vie, mais la couleur de la haine et l'emblème de la lutte des classes, qui ne reculera pas devant un fleuve de sang. Ces syndicats à peine nés d'hier, les chefs qui les mènent ne se font pas prier pour le confesser, ce qu'ils nous apportent dans leurs statuts, c'est la guerre et non la paix ; et cela, justement parce qu'il leur manque la seule chose qui leur puisse inspirer l'amour de la paix : l'esprit chrétien. C'est bien pour livrer bataille au capital et pour réduire les patrons à merci, que nous voyons tous les corps de métiers se ranger sous les bannières des syndicats, lever des subsides sur tous les compagnons, enrégimenter partout en armées innombrables les ouvriers des deux sexes, et comme autrefois, dans nos guerres de religion, huguenots et ligueurs, chercher des alliés par-delà nos frontières, jusque chez les ennemis de la France.

II.

C'est une grande lutte qui se prépare autour de nous, rude et longue ; — je doute que nos enfans en voient la fin. La guerre sociale est déclarée, et elle durera plusieurs générations. Ce ne sera pas une guerre de trente ans, bornée à notre France et à notre vieille Europe germano-latine, mais bien une guerre de cent ans, et plus peut-être, qui mettra en feu les deux mondes à la fois. Elle sera longue et acharnée ; elle aura, elle aussi, ses phases diverses, chaque parti ayant ses alternatives de victoire et de défaite, et nous ne savons ni quel en sera le dénoûment lointain, ni quelles en seront les péripéties prochaines. Ayons le courage de nous l'avouer, notre Europe, ou mieux, notre civilisation occidentale n'a jamais été plus loin de la paix sociale, de la paix véritable, celle des cœurs et des âmes. L'idyllique Eldorado où nos arrière-grands pères voyaient déjà en songe entrer l'humanité, recule sans cesse devant nous ; et ce n'est plus seulement les armemens de la triple alliance et la muette douleur de l'Alsace-Lorraine qui nous font douter du règne prochain de la fraternité. Dieu me garde de paraître trop

pessimiste! mais cette Europe, toute meurtrie encore des grandes guerres nationales, il lui sera malaisé d'échapper à la guerre des classes. A défaut du sentiment chrétien, le sentiment national est seul peut-être de force à en arrêter l'explosion; — je voudrais du moins le croire assez puissant pour nous préserver d'avoir des guerres sociales, comme nous avons eu des guerres de religion; mais ce sentiment national, si fort, hier encore, et chez nous Français, et chez nos voisins d'Allemagne ou d'Italie, il est déjà partout sourdement entamé par l'âcre acide du socialisme et le lent corrosif de l'envie. Le XIXe siècle, — « le siècle des nationalités, » comme l'appellera l'histoire, — n'est pas encore à son terme, que déjà nous voyons la nationalité aux prises avec le socialisme; et duquel des deux serions-nous en droit de dire : « Ceci tuera cela? »

Puis, si nous n'avons pas encore de guerre sociale à coups de pique ou à coups de fusil, nous en avons déjà à coups de grèves et de coalitions, et ce n'est peut-être ni la moins meurtrière, ni la moins ruineuse. Les syndicats ouvriers en sont l'instrument. Voici cinq ou six ans qu'ils ont obtenu le droit de vivre, et déjà ils semblent tout faire pour justifier l'opposition contre leur rétablissement. Pendant longtemps, je le confesse, je me suis étonné de l'implacable hostilité manifestée par la Constituante contre toute association des gens de même métier. Je m'expliquais mal l'article 7 de la loi de juin 1791, de cette loi qui, reprenant l'édit de Turgot, de mars 1776, faisait défense aux citoyens, sous quelque prétexte que ce fût, de s'associer pour « leurs prétendus intérêts communs. » Depuis quelques mois, je comprends la Constituante et je comprends Turgot. Nos syndicats m'ont donné une leçon d'histoire. En laissant se former des associations ouvrières ou patronales, les constituans appréhendaient de voir renaître des corporations fermées, exclusives et oppressives, qui voulussent se faire du travail un privilège, et de l'industrie ou du commerce un monopole. Et, aujourd'hui même, que l'État obtempère aux injonctions des syndicats professionnels, que le parlement cède à la pression de la Bourse du travail, et nos syndicats ouvriers, transformés en caste privilégiée, supprimeront la plus précieuse conquête de la Révolution, et briseront, du même coup, le grand ressort du progrès moderne, la liberté du travail. — Il s'agit de savoir si, cette fois encore, les enseignemens du passé resteront lettre morte pour le présent, et si les fautes des grands-pères seront perdues pour les arrière-petits-fils. Laissez le champ libre aux exigences des syndicats, votez la loi Bovier-Lapierre, conférez-leur tous les droits qu'ils réclament vis-à-vis des patrons et vis-à-vis des travailleurs; faites-en les maîtres de l'usine et les dispensateurs du travail; permettez-leur, en un mot, de se transformer

en corporations obligatoires ; — et vous verrez la liberté d'association, de nouveau compromise, redevenir suspecte ; et il ne faudra peut-être pas quinze ans pour que des assemblées françaises suppriment, une troisième fois, les associations professionnelles, et nous ramènent, à la joie de tous, patrons et ouvriers, aux décrets de la Constituante et aux édits de Turgot. C'est à quoi doivent prendre garde les amis de l'ouvrier.

Que nous ne soyons pas pleinement rassurés devant les procédés des syndicats, ce n'est pas au Vatican qu'on s'en montrera surpris. Le saint-siège, tout le premier, s'inquiète de leurs tendances antisociales. Le pape Léon XIII ne le cache point. Comme nous, il redoute leur despotisme ; comme nous, il flétrit leurs violences et leur tactique inhumaine. Tout en se felicitant de la renaissance des associations ouvrières, Léon XIII déplore hautement que « la plupart obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des États (1). » Il va jusqu'à engager les ouvriers chrétiens « à ne pas donner leur noms à des sociétés dont la religion a tout à craindre ; » il les pousse à fonder entre eux des groupes indépendans, « à joindre leurs forces pour se délivrer hardiment d'une oppression injuste et intolérable ; *quo se animose queant ab illa injusta ac non ferenda oppressione redimere.* » — Pesez bien ces paroles ; il en ressort une chose importante ; c'est que le pape n'admet point de syndicats obligatoires. Loin de là, Léon XIII signale la tyrannie des syndicats vis-à-vis de l'ouvrier qui ne veut pas supporter leur joug ; Léon XIII se plaint de ce qu'ils prétendent « accaparer toutes les entreprises et condamner à la misère les travailleurs qui refusent de s'affilier à eux (2). » Ou cela n'a pas de sens, ou cela est la revendication de la liberté du travail, partant la condamnation du monopole réclamé par les syndicats. Car de quelle façon les syndicats réduisent-ils l'ouvrier récalcitrant à la misère, si ce n'est en lui interdisant le travail ? S'il demande la liberté des associations professionnelles, s'il en fait, à bon droit, la clé de la réforme sociale, le saint-siège ne s'est, nulle part, prononcé contre la liberté du travail. Tout au contraire, le pape en enjoint partout le respect ; s'il permet aux ouvriers de faire grève, — ce qui est manifestement de leur droit strict, — il défend aux grévistes d'employer la contrainte, il leur recommande expressément de ne pas violer la liberté des travailleurs qui veulent travailler, ni la propriété des patrons qui ne veulent pas céder à la grève. Pour s'op-

(1) *Opinio tamen est, multis confirmata rebus, præesse ut plurimum occultiores auctores, eosdemque disciplinam adhibere non christiano nomini, non saluti civitatum consentaneam.*

(2) ... *Occupataque efficiendorum operum universitate, id agere ut, qui secum consociari recusarint, luere pœnas egestate cogantur.*

poser aux désordres, le pape ne craint pas de faire appel à l'État : « Il faut, dit-il, mettre un frein aux excitations des meneurs et empêcher les grèves de tourner en violence et en tumulte. » N'est-ce pas encore ici la sagesse et la justice qui parlent par la bouche du vicaire du Christ ? — Mais la chose est si claire, et le devoir de l'ouvrier et le devoir de l'État sont si manifestes, que ce serait faire injure au pape que de lui faire un mérite d'oser le leur rappeler.

Retenons ceci, et que, au milieu de tant de points encore obscurs et contestés, ce soit au moins, pour nous, un point acquis. L'ouvrier a le droit de s'associer à l'ouvrier; et ce droit qu'il tient de la loi de Dieu, ou de la loi naturelle, supérieure aux lois humaines, ni l'État ni le patron n'ont le droit de lui en refuser l'exercice. Voilà ce que la Révolution a eu le tort de méconnaître. Elle qui a eu l'orgueilleuse prétention de dresser, pour tous les peuples et pour tous les temps, la table éternelle des droits de l'homme, elle a oublié ce droit essentiel, d'autant plus respectable et d'autant plus sacré qu'il est, de fait, la grande sauvegarde des masses populaires. Par suite, elle a eu beau proclamer la souveraineté du peuple; en inscrivant en tête de ses lois, comme au fronton de ses monumens, les mots de liberté et d'égalité, la Révolution mentait à sa devise : la liberté et l'égalité la trouvaient infidèle sur le point peut-être qui importait le plus au grand nombre. Et ainsi, alors qu'elle faisait profession d'abolir tous les privilèges, la Révolution constituait indirectement un privilège pour le patron, pour le maître, pour le riche, qui, libre en dépit des lois de s'entendre avec ses pareils, avait un avantage marqué sur l'ouvrier et le prolétaire. Et ainsi, ce dernier avait vraiment le droit de se plaindre de la société « bourgeoise » qui lui retirait la seule arme qu'il eût pour sa défense, le droit de se coaliser et de s'associer. Il y avait là une inégalité qui ne pouvait se prolonger indéfiniment sans devenir une iniquité. L'excuse de la Révolution, l'excuse du code et de notre société bourgeoise, c'était la nécessité d'établir d'abord la liberté du travail, et de garantir cette liberté du travail contre toute réaction. Si un siècle n'y a pas suffi, il faut désespérer de nous.

Nous avons, plus que nos pères sans doute, le souci de la justice sociale, et la justice exige que le travail et le capital soient mis, devant la loi, sur un pied d'égalité. Or, ils ne peuvent l'être que par la liberté d'association. C'est là ce que nous voudrions voir admis de tous. Accorder aux ouvriers, aussi bien qu'aux patrons, le droit de s'associer, c'est le plus souvent, il est vrai, nous l'avons dit, leur reconnaître le droit de préparer la guerre du travail contre le capital. Mais, quoi que nous fassions, le travail et le capital sont déjà en état de guerre ; si elle n'éclate pas encore dans la rue, la

guerre entre eux n'en est pas moins déclarée; elle est dans les esprits, et pour y mettre fin, ce sont les âmes qu'il faudrait pacifier. Dès lors que cet état de guerre existe et que tout annonce qu'il doit persister, la justice exige que les deux adversaires soient mis sur le même pied, que l'un ne soit pas favorisé aux dépens de l'autre. Qu'avons-nous fait, en réalité, quand nous avons octroyé aux ouvriers le droit de se masser en syndicats? Nous leur avons reconnu la qualité de belligérans que nous leur avions déniée jusque-là. C'est, à peu près, tout ce que l'État et la loi peuvent faire ici pour la justice. Qu'on ne s'y trompe point; la justice défend à l'État de prêter main-forte à une partie contre l'autre; elle lui commande de maintenir entre elles la balance égale. L'État n'a pas plus le droit de concéder à l'ouvrier des privilèges contre le patron que d'en conférer au patron contre l'ouvrier; vis-à-vis de l'un, comme vis-à-vis de l'autre, son devoir est de maintenir intacts et les droits de l'individu et les droits même de l'État.

C'est là le grand point. Aux associations professionnelles, l'État doit la liberté, toute la liberté; mais il est deux choses que l'État doit défendre contre les empiétemens des syndicats, deux choses qu'il n'a pas le droit de leur livrer, la liberté individuelle et la puissance publique. Ni l'ouvrier, ni encore moins l'État, ne doivent être asservis aux syndicats. Liberté pour l'individu, liberté pour l'association, telle est, nous semble-t-il, la seule formule équitable, la seule qui donne satisfaction à tous les droits; si elle ne suffit point à nous assurer la paix sociale, elle peut seule empêcher les luttes de classes d'aboutir à l'oppression d'une moitié de la nation par l'autre. Pas plus que la liberté individuelle, la liberté d'association ne doit dégénérer en tyrannie. Toutes deux, et la dernière davantage encore, ont à la fois besoin d'être soutenues et besoin d'être contenues. C'est à la loi et à l'autorité publique de les faire vivre côte à côte. La liberté d'association a, elle aussi, sa limite dans la liberté d'autrui; et cette limite, il importe, d'autant plus, de ne pas la lui laisser dépasser que, de sa nature, elle est plus portée aux envahissemens et aux usurpations. S'il fallait payer cette liberté nouvelle du prix des libertés individuelles, ce serait l'acheter trop cher. Individuelle ou collective, toute liberté doit répondre de ses actes et de ses méfaits, devant la loi et les tribunaux; et pour les associations, comme pour les individus, cette responsabilité doit se traduire, au besoin, par des peines effectives, par l'amende, par des dommages-intérêts, par la prison. Aussi, tout comme M. de Mun, serions-nous, pour notre part, enclin à conférer aux syndicats professionnels la personnalité civile.

Bossuet, dans son traité du *Libre arbitre*, voulant accorder la liberté de l'homme avec la prescience, ou mieux avec la Providence

divine, les compare aux extrémités d'une chaîne dont nous devons « tenir fortement les deux bouts, » quoique nos yeux ne voient pas toujours le « milieu par où l'enchaînement se continue. » J'en dirai autant de la liberté du travail et de la liberté des syndicats. Parce qu'il nous semble parfois malaisé de les concilier, nous n'avons pas le droit de lâcher l'une pour l'autre; nous devons, au contraire, nous tenir ferme à toutes deux, sans en laisser échapper aucune. Pour les mettre d'accord, nul besoin, du reste, de recourir au mystère ou au miracle. Ces deux libertés qui, dans leur apparente opposition, se complètent et se redressent, quand, jusqu'ici, a-t-on sérieusement, en France du moins, tenté de les faire vivre ensemble? Ce que nos pères n'ont pas su, ou n'ont pas osé, nous sommes contraints de le faire. Le problème s'impose à nous, et notre fin de siècle ne peut l'éluder. A cela, en somme, se ramène tout le problème social, c'est à-dire le problème du travail; il n'a rien d'insoluble dans les termes; c'est une équation entre deux libertés qui ne sont point contradictoires. Pour le résoudre, il ne faut ni génie, ni grande science. Ce qu'il faut, aux détenteurs du pouvoir, pour faire cohabiter ces deux libertés si portées à faire mauvais ménage, la liberté du travail et la liberté d'association, ce n'est guère que de la loyauté et de la probité. C'est assez, pour cela, d'un peu d'énergie et d'un peu d'esprit de suite. Tranchons le mot, il suffit que le gouvernement, l'administration, la police ne trahissent pas leur devoir. Point n'est besoin que l'État sorte de ses attributions ; il suffit, au contraire, qu'il accomplisse sa fonction essentielle qui sera toujours d'assurer la paix de la rue, avec le respect des droits de chacun.

De toutes les lois ou de toutes les réformes réclamées de la France contemporaine, si l'on me demande quelle est, à mon sens, la plus urgente et la plus importante, je répondrai : c'est une loi sur la liberté d'association, — une loi qui assure enfin, à tous les Français, ce que leur ont vainement promis tant de constitutions mortes : le plein et libre exercice du droit d'association. Cette loi, il nous la faudrait également pour nos besoins sociaux, pour nos besoins économiques, pour nos besoins religieux et moraux. Rien, pour l'avenir de la France, ne vaudrait pareille réforme; avec cela, elle pourrait braver bien des crises; elle saurait traverser jusqu'aux expériences les plus dangereuses, — à commencer par la séparation de l'Église et de l'État, puisqu'il semble bien que la république n'ait plus la force d'en épargner longtemps l'épreuve au pays. Pareille loi serait vraiment une loi sociale; et c'est ici que la législation peut être un moyen de salut; — non point par ce que le législateur se permet d'enjoindre aux sociétés ou d'imposer aux individus; mais, tout au rebours, par la liberté que

la loi doit assurer à toutes les initiatives, à toutes les spontanéités vivantes, individuelles ou collectives. Une loi rendant aux Français le droit de s'associer dans l'espace et dans le temps, à travers les générations qui se succèdent, comme à travers les lieux et les distances qui séparent; une loi consacrant le droit de travailler en commun à une même œuvre, de créer des entreprises et des sociétés qui dépassent les bornes d'un groupe local et les limites d'une vie humaine, qui puissent s'administrer librement et durer indéfiniment à l'aide de fondations temporaires ou perpétuelles; une pareille loi serait, pour notre pays, le plus puissant instrument de rénovation. Elle réveillerait, elle raviverait partout, chez nous, — dans le corps anémié et dans les membres engourdis de la France, — ce qui a lentement décliné depuis la Révolution, la vigueur virile et l'énergie vitale, et, avec la virilité et la vitalité françaises, elle doublerait les forces sociales, comme les forces morales de la nation. Une fois en possession des mêmes droits que nos rivaux, nous pourrions lutter, à armes égales, avec les mieux doués et les mieux équipés des peuples contemporains. Mais, pour qu'elle soit un instrument de salut, et non un jouet inutile, ou un engin de perdition, il nous faut, non point une loi tronquée et bâtarde, n'accordant la liberté que de nom et la soumettant de fait à l'arbitraire administratif, — non point une loi de privilège déliant les mains des uns et enchaînant les bras des autres, — mais une loi d'un large esprit libéral garantissant à tous, riches et pauvres, patrons et ouvriers, laïques et ecclésiastiques, une égale liberté (1).

Cette loi de liberté, tant de fois annoncée, pouvons-nous l'attendre de nos ministres et de nos majorités parlementaires? Le demander semble se moquer. On a déjà, au ministère de l'intérieur, rédigé, depuis une dizaine d'années, trois ou quatre projets de loi sur la liberté d'association. M. Constans s'y est essayé après M. Waldeck-Rousseau, après M. Floquet et M. Goblet. Dans lequel de ces projets, également tissés par l'esprit de secte, a-t-on pu découvrir le canevas de cette loi de liberté, attendue depuis des générations? Ministres d'hier, ou ministres de demain, la liberté qu'on nous offre est toujours une liberté boiteuse et menteuse. C'est une liberté, selon nos vieilles formules, tempérée par l'arbitraire gouvernemental. Les lois qu'on apporte au Palais-Bourbon se ressemblent toutes par

(1) La nécessité du droit d'association dans les démocraties a été fort bien établie dans le dernier ouvrage de M. Émile de Laveleye, *le Gouvernement dans la démocratie*, Félix Alcan, 1892, t. I, p. 141 : « La démocratie, en faisant les hommes égaux, les isole et les rend faibles. Si l'on ne veut pas que l'État soit chargé de faire les mille choses nécessaires au progrès, il faut permettre aux individus de s'associer, afin qu'ils puissent faire ce qu'isolément ils sont impuissans à accomplir. »

un point : elles reprennent aux uns, en dessous, d'une main hypocrite, ce qu'elles affirment solennellement concéder à tous. Et ainsi, la liberté toujours promise, ministres et majorités se montrent impuissans à nous la donner. Les législatures se succèdent, les cabinets tombent, et la république, en travail depuis douze ans, ne peut accoucher d'une loi sur les associations.

Le législateur a sous sa garde deux droits à défendre contre les usurpations ou les empiétemens des associations et des syndicats : le droit de l'individu et le droit de l'État, celui des citoyens isolés et celui de la collectivité nationale. Cela peut être parfois une besogne incommode en face d'associations professionnelles qui, de Perpignan à Dunkerque, sont en train de couvrir le sol français d'un réseau de corporations ouvrières.

Or, de quel côté se portent les défiances et les précautions gouvernementales? Est-ce du côté des nouveaux syndicats, qui ont déjà la puissance du nombre et le prestige de la force, qui, non contens d'user envers les travailleurs de la contrainte morale, se permettent déjà, sous nos yeux, dans les grèves, d'employer vis-à-vis des patrons ou des ouvriers récalcitrans la violence matérielle? Non, toutes les mesures de défense, toutes les sévérités de la loi et les rigueurs du fisc semblent devoir être réservées pour les associations dont l'objet est le soin des pauvres, l'entretien des vieillards, l'éducation des orphelins, la garde des malades; pour celles dont les membres renoncent à tout avantage personnel, n'ayant d'autre souci que d'adoucir les maux de l'humanité souffrante, et de répandre autour d'eux, avec la foi au devoir et l'espérance en Dieu, l'esprit d'amour et de charité; — car, frères ou sœurs, hommes ou femmes, tel est, en somme, pour la société, le but commun, et, si je puis dire, la fin terrestre de toutes les congrégations religieuses. Voilà les associations contre l'envahissement desquelles nos législateurs vont s'entourer de triples retranchemens. Cent ans après la Révolution, c'est, paraît-il, le moine en froc blanc ou brun, c'est la sœur au voile noir et à la cornette blanche, qui sont une menace pour l'État et pour la tranquillité publique. Quant aux associations qui disposent déjà de formidables masses ouvrières et qui s'apprêtent à enrégimenter, dans leurs cadres disciplinés, tous les travailleurs de la France et du monde; quant aux syndicats, dont les chefs prennent pour mot d'ordre la haine des classes et préparent au grand jour la guerre sociale, il leur sera beaucoup permis, et beaucoup pardonné. Ne sont-ils pas laïques? N'ont-ils pas, d'habitude, à leur tête des libres penseurs? Cela suffit aux esprits forts du Palais-Bourbon. A défaut de la liberté, dont on n'osera peut-être pas leur faire trop large mesure, de peur d'en laisser profiter d'autres, les associations ouvrières non

catholiques peuvent compter sur la tolérance, si ce n'est sur la complicité des pouvoirs publics. Ce sera beaucoup si, pour en assurer la sincérité, on exige des syndicats ouvriers qu'ils ne soient ouverts qu'aux travailleurs, aux gens du métier, et non aux agitateurs de profession et aux politiciens en quête de collège électoral. Et ainsi, nos hommes d'État, ainsi, nos législateurs, dupes des visions qui hantent leur cervelle, et toujours obsédés par les spectres qui ont terrifié leur enfance, tournent le dos au péril et se mettent en garde contre les fantômes et les revenans. Et telle sera la liberté d'association qu'on daignera nous octroyer : les hommes qui enseignent la haine et qui préconisent l'emploi de la force auront le champ libre; ceux qui prêchent l'amour et qui recommandent l'union et la fraternité auront les pieds et les poings liés.

Cette manière d'entendre la liberté nous paraît aussi peu rassurante pour l'intérêt public que pour les intérêts privés. Après avoir si longtemps dénié aux classes ouvrières le droit de se coaliser et de se syndiquer, nous craignons que l'État, cédant à la pression d'en bas, ne sacrifie aux exigences des foules les droits de l'État avec les droits de l'individu. Tel est, à nos yeux, le péril prochain, péril pour l'indépendance de l'État, comme pour la liberté individuelle. Il est une maxime dont, depuis deux ou trois siècles, nos légistes nous ont rebattu les oreilles; toutes les entreprises contre les libertés collectives se sont couvertes de cette spécieuse formule : l'État ne peut tolérer d'État dans l'État. Quelque abus qu'en aient fait rois et jacobins, peut-être serait-ce ici le lieu de s'en souvenir; car, si quelque chose menace de former un État dans l'État et de subordonner la puissance publique à un intérêt de classe, c'est manifestement « le quatrième état, » le parti ouvrier. Que l'on se soumette aux arrogantes exigences des syndicats; que, non content de leur accorder tous les droits compatibles avec la liberté individuelle, l'État leur concède les privilèges qu'ils réclament, à savoir le monopole du travail et la tutelle des travailleurs, la puissance publique n'est plus intacte. Qu'on ne l'oublie point, la puissance publique, l'indépendance de l'État est ici solidaire de la liberté individuelle. Vous ne pouvez sacrifier l'une sans aliéner l'autre.

Comment ne serions-nous pas anxieux? Pour compromettre la paix sociale, au lieu de l'assurer, pour nous précipiter dans des conflits dont la France ne sortirait qu'affaiblie et appauvrie, il suffit de l'imprévoyance du législateur et de la mollesse des pouvoirs publics. La liberté d'association, faussée et viciée, deviendrait bien vite un agent d'oppression et un instrument de ruine. C'est là, encore une

fois, le péril prochain. Y voulons-nous échapper, il n'y a qu'un moyen. En face de ces syndicats ouvriers qui, en attendant de devenir les maîtres de la chose publique, prétendent déjà régenter l'État, il importe que l'État n'abdique point, que l'État ne laisse pas usurper, qu'il ne devienne point la chose d'une classe et le serviteur d'une caste. Il doit maintenir entière l'autorité publique et ne la déléguer à aucune association privée; car l'abdication de l'État est peut-être encore pour la société un mal pire que tous les empiétemens de l'État. Au milieu des intérêts en conflit, son rôle est de maintenir l'égalité des droits, avec la paix matérielle, la paix de la place publique. En fait de paix sociale, c'est peut-être la seule qu'il puisse nous garantir. Pour la paix des cœurs, pour l'union des âmes, je doute fort, en vérité, que l'État soit compétent.

III.

La paix des âmes et des cœurs, l'union des volontés, ni l'État et la loi, ni les rois et les parlemens ne peuvent nous la donner. C'est pour eux une source scellée, et la clé n'en est pas dans leur main. Cette paix-là ne nous peut venir que d'en haut, avec l'amour; c'est du ciel qu'elle doit descendre sur nous, du ciel d'où les anges ont laissé tomber le *Pax hominibus bonæ voluntatis.* Un pape n'a pas le droit de nous le laisser oublier; aussi, après avoir énuméré tous les remèdes que la science ou l'empirisme peuvent appliquer aux maux des nations contemporaines, le saint-père en revient à sa maxime fondamentale, terminant par où il avait commencé. « Si la société humaine doit être guérie, — *si societati generis humani medendum est*, — elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions chrétiennes. » Nous dirions, quant à nous, tout simplement, par le retour à l'esprit de l'Évangile. Le meilleur de tous les baumes sociaux, le plus efficace et le seul inoffensif, c'est le baume évangélique, l'onguent fait de charité et d'espérance; il n'y entre rien d'irritant; on peut, avec confiance, l'appliquer à tous les ulcères; — les autres, ceux qui se préparent dans les officines gouvernementales, gardent toujours quelque chose d'âpre, de cuisant, de caustique, ils risquent d'enflammer la plaie qu'ils prétendent guérir. Le malheur, nous l'avons dit, c'est que ce remède agrée peu aux médecins, et qu'il répugne au patient, qui n'y veut guère voir qu'une recette de bonne femme. L'Église ne l'ignore point; mais elle ne se lasse pas, pour cela, d'offrir ses soins au malade; elle prend à cœur de ne pas le rebuter, le traitant au besoin en enfant, évitant de se montrer trop sévère pour ses caprices et ses lubies. Elle

espère que, après avoir inutilement essayé de tout et éprouvé l'insuffisance du prétendu spécifique des socialistes, le monde moderne lui reviendra, et que les classes populaires, lasses de tous les charlatans, finiront par se tourner vers elle.

Certains catholiques croient qu'il approche, ce moment tant désiré, et ils en montrent, avec joie, les signes avant-coureurs. Dans l'ardeur de leurs espérances, beaucoup, — non-seulement à Rome, mais en France, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Italie, en Angleterre, jusqu'en Amérique, — voient déjà la démocratie acceptant loyalement la main que lui tend Léon XIII, et, comme au court printemps de 1848, proclamant, à la face du monde, la solidarité de l'Évangile et des nouvelles aspirations sociales. Ils se la représentent, cette inquiète démocratie moderne, concluant, pour les siècles, avec la papauté, un pacte d'alliance semblable à celui conclu sur la montagne entre la maison d'Israël et Jéhovah. — Et ils prouvent, sans grande peine, qu'à pareille alliance des deux grandes puissances de notre monde occidental, rien sur le globe ne résisterait. Je le crois volontiers : nous aurions là un beau spectacle. Ce serait le plus grand événement, peut-être, des temps modernes. Quelle révolution, dans l'histoire de l'avenir, que l'union de la jeune et turbulente reine des temps nouveaux avec la gardienne de la tradition des vieux jours, avec l'antique Église, héritière à la fois de Rome et de Jérusalem! Mais pareille alliance est-elle possible? Et, si possible, est-elle prochaine? C'est là, comme disent les Italiens, un *connubio* moins aisé à négocier que celui de deux groupes parlementaires. Grands et manifestes en seraient les avantages pour l'une et l'autre partie; mais cela ne suffit point. Il faudrait faire taire les rancunes et dissiper les préjugés qui les séparent; et, si l'Église, — chaque acte de Léon XIII en fait foi, — a secoué ses préventions contre la démocratie, celle-ci n'a pu encore s'affranchir de ses défiances contre l'Église. En aura-t-elle jamais la raison, et en aura-t-elle la force? Qui la connaît en peut douter.

Certes, puisqu'elle prétend conquérir le monde, la démocratie ouvrière accroîtrait ses chances de victoire si, arborant, à son tour, le *labarum*, elle acceptait les bénédictions de l'Église, qui étend déjà la main sur son front. Le « quatrième état » n'est pas encore si puissant, ou si aveugle, qu'il doive faire fi d'un auxiliaire tel que la papauté : sur les champs de bataille où il concentre ses troupes, les dociles milices de Rome ne seraient pas, pour lui, un renfort inutile. Mais, pour être assuré de la coopération de l'Église, il ne lui suffirait pas de recevoir des mains du pape une bannière bénie, un gonfalon aux clés pontificales; il lui faudrait d'abord se plier à une discipline contre laquelle ses instincts se révoltent. L'Église

offre deux choses à la démocratie : la foi à l'invisible et un gouvernement spirituel. Ce sont là justement les deux choses dont la démocratie moderne aurait peut-être le plus besoin, et ce sont précisément celles pour lesquelles le quatrième état a le moins de goût. Il n'a cure de l'invisible, et il se soucie peu d'être gouverné, comme un enfant de bonne maison, par un précepteur ecclésiastique. Tout joug lui répugne, tout joug spirituel surtout; et quand il voit l'Église s'approcher de lui, l'appeler, le caresser, il craint de tendre le col au licou.

L'Église, dira-t-on, a dompté d'aussi fiers courages et courbé l'orgueil de plus nobles et plus altiers conquérans. Des empereurs romains et des rois barbares au néo-Charlemagne corse, toutes les puissances qui ont régné sur le monde se sont fait sacrer et légitimer par elle. Pourquoi la nouvelle souveraine, l'impatiente héritière des vieilles dynasties ne ferait elle point comme ses prédécesseurs à l'empire? et n'irait-elle pas, à son tour, s'agenouiller devant la main qui a baptisé les Césars et oint les monarques? La papauté est là, semble-t-il, qui l'attend sur le parvis des romaines basiliques, prête à la couronner dans Saint-Pierre, ou à traverser les Alpes pour aller, à Reims ou à Notre-Dame, répandre sur son front l'huile de la sainte ampoule. Mais, au rebours de tous les fondateurs de dynasties et des usurpateurs d'autrefois, l'orgueilleuse parvenue se soucie peu de faire consacrer son droit à régner; elle a plus de présomption, et elle a plus de confiance en son droit que tous les potentats et les monarques qui ont tenu dans la main le globe surmonté de la croix. Elle prétend être reine, par droit de naissance, comme par droit de conquête; elle ne veut tenir sa souveraineté que d'elle-même et n'entend point la partager; elle rejette toute tutelle, et, plus que toute autre, celle de l'Église, celle des prêtres, des moines, des hommes qui portent la robe et la calotte, race dont elle goûte peu l'autorité, dont sa jeunesse a trouvé les leçons importunes et dont son humeur gouailleuse aime à se gausser librement.

Le mal, en effet, le grand mal, — il faut toujours en revenir là, — c'est que, loin de sentir la vertu sociale du christianisme, la démocratie moderne la méconnaît. Si elle ne met pas plus d'empressement à répondre aux avances de l'Église, ce n'est pas uniquement par orgueil, par manque de foi, par horreur de tout joug. Entre la papauté et la démocratie ouvrière, il y a, je le crains, autre chose que les rancunes du passé, autre chose encore que des malentendus et des préjugés, autre chose même qu'une sorte d'incompatibilité d'humeur. Entre elles, pour qui veut creuser un peu, le différend est plus profond.

Nous touchons ici à un point essentiel que nous avons plus

d'une fois indiqué ici et ailleurs (1). La démocratie moderne, — qu'on nous permette de le rappeler à qui semble l'oublier, — la démocratie continentale a, contre l'Église et le christianisme, des griefs et des antipathies fondés sur des aspirations inverses. Toutes deux ont une manière opposée de concevoir la vie et la destinée de l'homme. Elles ont beau faire, leurs yeux ne sont pas tournés du même côté; l'Église regarde d'habitude en haut; la démocratie ouvrière en bas. L'une montre du doigt le ciel, l'autre n'aime point que les yeux de l'homme se détournent de la terre. De là leur opposition et leur mésintelligence; de là, au moins, leur peine à se comprendre et leur peine à s'entendre. Ce qui fait le mérite incomparable de la religion et la vertu sociale du christianisme est ce qui indispose, contre le christianisme et contre la religion, les socialistes et l'extrême démocratie. Ils ne lui pardonnent point d'enseigner, comme l'ose faire encore Léon XIII, jusque dans l'encyclique *de Conditione opificum*, « que Dieu ne nous a pas faits pour les choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles. » Voilà un langage qui sonne faux aux oreilles des plèbes modernes, et que l'Église pourtant ne peut désapprendre pour gagner leurs bonnes grâces. Plaçant toutes leurs espérances en ce monde sublunaire, les meneurs des classes laborieuses prétendent ramener sur cette terre et sur cette brève vie mortelle toutes les espérances et les ambitions des foules. Ils se font un devoir de borner à l'horizon terrestre les destinées et les songes de l'humanité. Le mystérieux « au-delà » auquel nous ne nous décidons pas à renoncer, ils ne veulent plus en entendre parler ; et, dans leur cœur charnel, ils regrettent de n'avoir pas la main assez longue pour éteindre les étoiles du ciel qui nous font, malgré nous, rêver de l'infini. Ils s'irritent d'entendre le pape et ses prêtres s'entêter à dire aux peuples que ce monde présent n'est qu'un lieu d'exil et de passage. — Et, ainsi, ce qui fait, à nos yeux, la valeur sociale du christianisme en fait, pour les socialistes, une doctrine antisociale. En entreprenant de persuader aux hommes que le but de leur existence n'est pas sur cette terre de boue, en cette vallée de larmes, l'Évangile a le tort impardonnable d'apprendre aux peuples à supporter les souffrances et les inégalités de ce monde. Quand il fait reluire aux yeux de la foule des déshérités les trésors insaisissables de la Jérusalem céleste, quand il les conjure de préférer les biens invisibles aux réalités tangibles, le christianisme les engage à lâcher la proie pour l'ombre. Son crime est de détourner l'humanité des

(1) Voyez notamment *les Catholiques libéraux, l'Église et le libéralisme*, ch. III. Cf. *la Révolution et le libéralisme* (Hachette, 1890). 3e partie: *les Mécomptes du libéralisme.*

novateurs qui lui promettent la félicité ici-bas, avec le règne prochain de l'Égalité et de la Justice.

Par là, entre l'Église et la démocratie sociale, il n'y a rien moins qu'un conflit de doctrines. C'est une foi nouvelle et un nouveau paradis, moins décevant que l'autre, que la démocratie révolutionnaire prétend substituer à la foi ancienne et au lointain paradis du Christ qu'elle n'aperçoit plus dans le ciel vide. Comme la femme rencontrée par le chroniqueur avec un brasier et un seau d'eau, mais pour des motifs moins nobles, elle voudrait brûler le ciel et éteindre l'enfer, afin que chacun fût obligé de trouver, ici-bas, son ciel ou son enfer. Les félicités que l'Église promet à ses saints dans les vagues régions d'outre-tombe et les sphères étoilées, la démocratie ouvrière est résolue à les goûter dans ce monde épais, sur cette planète solide. Les espérances supra-terrestres la font sourire; elle n'y veut voir qu'un leurre, et elle est prête à traiter d'imposteur l'apôtre qui lui vante ce que l'œil n'a point vu et ce que l'oreille n'a point entendu. — Et de même, par suite, des conseils évangéliques. Elle les goûte peu, elle est trop grossière, trop pressée de jouir, tranchons le mot, elle est trop matérialiste pour en savourer l'idéale saveur. N'allez pas lui parler des huit béatitudes; elles lui donneraient la nausée. Le *beati pauperes* n'est guère, à ses yeux, qu'une insanité inepte ou une duperie irritante. Quand l'Église va répétant que les pauvres sont les privilégiés du Christ, l'Église la froisse, au lieu de gagner ses bonnes grâces; car le quatrième état n'admet pas que la pauvreté ait son prix, et il n'a cure d'en connaître les mystiques attraits. La maigre pauvreté, il n'en veut point; il n'a pas d'admiration pour l'illuminé d'Assise, assez fou pour en avoir fait sa fiancée. Il la trouve laide, revêche et repoussante; et s'il a été longtemps contraint d'habiter avec elle, il en est las et n'a plus qu'un désir : se séparer d'elle, divorcer d'avec elle à jamais. Les consolations mêmes que lui offre la main maternelle de l'Église lui agréent peu; car il sent que l'Église a surtout le souci de l'âme, et de l'âme, il se préoccupe peu. Il songe surtout au corps; et aux maux du corps, aux fatigues ou aux souffrances physiques, il n'aime guère qu'on apporte des remèdes moraux. Le baume même évangélique, la vertu calmante du christianisme qui endort la douleur et aide à supporter la vie, les masses ouvrières le rejettent avec dédain; beaucoup n'y veulent voir qu'un fade narcotique, un engourdissant opiacé qui paralyse la virilité, détruit la vigueur de l'homme et l'assoupit dans la misère, au lieu de lui donner la force d'en sortir.

Ce n'est pas que, dans sa présomption, la démocratie ouvrière soit partout assez infatuée d'elle-même pour ne point accepter, à

l'occasion, le concours de la vieille mère dont elle raille dédaigneusement les crédules espérances. Le socialisme est en train de se faire politique; il a passé par les universités de l'Allemagne et il y a pris ses degrés; il a suivi, à Berlin, les leçons des maîtres du réalisme et du grand professeur de la politique pratique; il devient, lui aussi, diplomate; il se dépouille, peu à peu, de ses préjugés de naissance, et son ancien fanatisme lui paraît suranné. Ses idées se sont affinées, en même temps que ses manières; ce n'est déjà plus le rustre grossier, le butor ignorant que nous avons connu; il a appris à se présenter dans un salon et à parler aux puissans et aux grands de ce monde; il commence à savoir compter avec les faits; il ne songe plus autant à emporter les obstacles de vive force; il est prêt à se servir de toutes les complaisances et les complicités qu'il peut rencontrer en chemin. Suivant l'exemple de l'ermite de Friedrichsruhe, il ne répugnerait point, au milieu des hasards d'une bataille électorale, à faire intervenir, en sa faveur, le vieux pontife de Rome, les *Pfaffen* et les curés. Pour se hisser au faîte où il prétend monter, il prendrait volontiers toutes les mains, celle de Dieu, comme celle du diable. N'était le respect humain, s'il y croyait trouver son compte, il irait peut-être au besoin jusqu'à baiser la mule du pape. N'avons-nous pas entendu récemment, à la tribune du Palais-Bourbon, au milieu des trépignemens de la gauche scandalisée, le gendre de Karl Marx, le député collectiviste de Lille, se mettre, pour ses débuts au parlement, sous le patronage de Léon XIII? Cela seul est un symptôme dont les colères de l'extrême gauche ont montré qu'elle comprenait la gravité. Qu'importent, après tout, aux masses ouvrières la lutte contre les évêques et « le péril clérical? » Elles commencent à s'apercevoir que ce n'est là, pour les radicaux bourgeois, qu'un leurre décevant à piper le suffrage des naïfs. Le bon sens du peuple semble se lasser de ce jeu des politiciens dont il a été si longtemps la dupe. Le prolétaire réclame des satisfactions plus substantielles et il est prêt à les accepter d'où qu'elles viennent. « L'Église veut-elle nous donner un coup d'épaule, nous pourrons bien laisser les curés tranquilles, » disait un des chefs du socialisme français, M. Guesde, si je ne me trompe. Et c'est à peu près ce que répétaient, en d'autres termes, vers le même moment, les *leaders* socialistes de l'Allemagne, les Bebel et les Liebknecht. — Laisser les curés tranquilles, c'est à cela, il faut bien le dire, que se bornerait, pour les mieux disposés, la reconnaissance des socialistes envers l'Église. Certes, par le temps qui court, cela seul est quelque chose, et n'eût-il, avec son encyclique et ses discours aux ouvriers, rien gagné de plus sur les masses ouvrières, le pape Léon XIII n'eût pas fait de mauvaise besogne. Mais est-ce assez pour sceller

une alliance entre Rome et la démocratie sociale? et y a-t-il là le point de départ d'une action commune entre les deux grandes rivales d'hier, entre l'Église du Christ et ce qui reste toujours la Révolution, entre les deux grandes internationales, la rouge et la noire?

Cette alliance, il s'est trouvé des catholiques et des hétérodoxes, des mystiques et des politiques pour la conseiller, malgré tout, à l'Église (1). Ils invitent le pape à faire du Vatican le centre du mouvement social et le quartier-général de l'Internationale nouvelle. — Courage, très saint-père! vont-ils lui criant, de divers côtés; ne vous laissez pas arrêter par des scrupules vains ou des terreurs surannées! Allez, osez! donnez aux forces cosmopolites de la démocratie ouvrière la direction et l'unité qui leur font défaut; et l'univers est à vos pieds! — Ainsi parlent, en même temps, les devins des gentils et les prophètes d'Israël, comme si, à ce prix, les oracles promettaient de nouveau à la vieille Rome l'empire du monde. Qu'est-ce à dire? et que penser de pareils conseils? A parler franc, cela me rappelle l'histoire du Christ emporté par Satan sur la montagne du désert de Judée, d'où le Prince de ce monde lui montrait tous les royaumes de la terre. — « Et le diable lui dit : si tu veux te prosterner devant moi, je te donnerai tous ces royaumes, leur puissance et leur gloire; car ils m'ont été donnés et je les donne à qui je veux. » — C'est, sous une forme appropriée aux temps nouveaux, la vieille, l'éternelle tentation de la puissance. L'Église ira-t-elle prêter l'oreille au tentateur? Elle qui s'est refusée à plier le genou devant les empereurs et les rois, peut-elle s'agenouiller devant cette parvenue de démocratie qui prétend, à son tour, régner seule sur le monde? Et la papauté ne va-t-elle pas lui répondre, comme le Christ au Mauvais : « Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul. »

Dût-elle lui valoir l'empire du monde, le vicaire du Christ ne peut acheter l'alliance de la démocratie ouvrière au prix de l'abandon des maximes évangéliques et des règles de la justice. Devant lui, s'il en avait jamais la tentation, se dresserait l'éternel *Non licet;* Il n'est pas permis. Le langage de Léon XIII en est la preuve. Après avoir condamné le socialisme, avec une netteté qui est de la vaillance, la papauté ne saurait lui faire la courte échelle. Aucun intérêt humain ne la fera passer par-dessus ses principes. Il n'en est pas de l'Église, comme des empires et des républiques, des États politiques dont les ligues et les alliances sont dictées par leurs intérêts ou leurs convenances du moment. On peut marier la

(1) Ainsi notamment un écrivain anglais protestant, M. W. Stead, *The Pope and the new era* 1890.

république de Venise avec le Grand-Turc, — voire même la république française avec le tsar autocrate; — mais non le pape avec le socialisme. L'Église est captive de ses principes; elle ne peut passer outre; et ses principes lui interdisent tout pacte avec le socialisme, — avec ce que du moins nous désignons aujourd'hui sous pareil nom. Entre elle et lui, il n'y a pas seulement incompatibilité d'humeur, il y a incompatibilité de principes; et, s'il doit jamais se nouer entre eux une alliance, ce n'est pas l'Église qui abdiquera les siens. Aussi, nous pouvons être tranquilles; nous ne verrons pas, de sitôt, les clefs de saint Pierre sur le drapeau rouge.

L'amour des faibles, la charité pour les opprimés, la défense des pauvres du Christ, ne sauraient, à cet égard, nous faire illusion. L'Église, par sa tradition, doit se ranger du côté des faibles, des humbles, des petits, des pauvres; elle doit étendre sur eux sa protection, quand ils sont foulés par les patrons ou exploités par le capital. Mais lui sied-il encore de prendre fait et cause pour eux, quand les humbles se font arrogans, quand les faibles et les petits veulent, à leur tour, devenir les forts et les puissans, et qu'ils tentent de s'ériger en oppresseurs? Méritent-ils encore d'être appelés les bien-aimés du Christ, la foule des petits et des pauvres, lorsque, forts de leur multitude, ils prétendent devenir les maîtres du monde, et que, pour s'emparer du sceptre de la souveraineté, ils ne craignent pas de recourir à la violence? Or, n'est-ce pas là ce qui, en France et ailleurs, va se préparant sous nos yeux?

Encore un peu de temps, et nous verrons dans le monde un singulier renversement des rôles; encore un peu de temps, et celui qui aura besoin de protection, ce ne sera plus le prolétaire, le travailleur manuel, devenu à son tour l'arbitre de l'État et l'inspirateur des lois; — ce sera, chose nouvelle, le patron d'aujourd'hui, le maître d'hier, celui qui détient une partie du sol ou du capital, par droit d'héritage ou par droit de travail. L'Église a pour mission de maintenir les règles éternelles de la justice; elle ne peut les faire fléchir, ni pour les riches, ni pour les pauvres, ni pour l'ouvrier, ni pour le patron. Elle n'a pas le droit de faire entre eux acception de personne, sacrifiant les droits des uns aux convoitises des autres. L'Église ne se pare pas d'un titre menteur quand elle se vante d'être notre mère à tous; le pape est bien le père commun; il pourrait servir d'arbitre entre ses enfans; ni rois, ni présidens, ni ministres ne le vaudraient pour un pareil office; il serait encore le plus impartial et le plus fiable des conciliateurs entre les classes en lutte. Le pape ne peut, dans la bataille, se jeter tout entier dans un camp, et surtout du côté des violens, bénissant ceux qui attaquent, maudissant ceux qui se

défendent. Le pape, en un mot, ne saurait être partisan. Je ne vois pas, à son ordre, les cardinaux, les évêques, les chanoines, les grands ordres monastiques s'engageant dans l'armée qui monte bruyamment à l'assaut du capital. Il n'est qu'un rôle, pour les ministres du Christ, en ces déplorables conflits; c'est celui de médiateur, de pacificateur; et si leur voix, comme il est à craindre, n'est pas écoutée, c'est celui du vaillant archevêque tombant sur la barricade en s'efforçant d'arrêter les combattans; celui que, à défaut de maire ou de sous-préfet, un humble curé de province, osait reprendre, il y a quelques mois, à Fourmies, devant les fusils Lebel. La voix de l'Église ne peut prêcher que la paix : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix, » a dit Jésus à ses disciples, en manière de testament; et le mot qui demeurera le dernier sur les lèvres de ses prêtres sera le *pax vobiscum*.

Le clergé catholique, avec ses moines et ses frères, ses congrégations d'hommes et de femmes, ses missionnaires, ses confréries, est bien une internationale; mais c'est l'internationale de la paix et de l'amour; il lui est défendu de faire cause commune avec l'internationale de la haine qui se vante, dans ses congrès, d'organiser partout la guerre des classes. Cette guerre des classes, l'une prétend la déchaîner sur le monde et travaille à l'étendre à tous les pays; l'autre veut la prévenir, et si elle n'en peut arrêter l'explosion, elle s'efforce d'en rétrécir le champ et d'en adoucir les maux. L'une y pousse de toutes ses forces, y voyant un moyen de conquête; l'autre la repousse de tout son pouvoir, n'y voyant que péché et malédiction. L'une provoque le conflit, l'autre cherche à l'apaiser. Telle est la vérité, et telle est la différence de point de vue et d'attitude qui, en dépit de tous les sophismes et de toutes les habiletés, empêchera toujours l'Église de se faire l'instrument du socialisme révolutionnaire. Leur activité s'exerce en sens inverse. Tandis que le socialisme travaille à couper l'humanité en deux camps, se réjouissant de tout ce qui sépare les hommes nés pour être frères, l'Église s'obstine à réveiller chez tous, riches et pauvres, la notion chrétienne de la fraternité; l'Église s'ingénie loyalement à concilier les intérêts et à rapprocher les classes. Au milieu des défis et des cris de guerre qui retentissent, de tous côtés, par-dessus les mers et les montagnes, sa devise reste le *Beati pacifici* des Évangiles.

IV.

On le voit bien, partout où peut s'exercer son action sociale, là surtout où ses lois et ses ministres ont gardé le plus d'empire. N'allons pas donner trop d'importance aux témérités de langage,

ou aux écarts de doctrine, de quelque véhément prédicateur ou de quelque tribun échauffé par les ardeurs de la lutte et les applaudissemens de la foule. Sachons voir les choses de haut : ces haines de classes sur lesquelles les socialistes se plaisent à souffler, l'Église cherche à les éteindre. En Europe, comme en Amérique, elle s'applique à fermer les voies à l'internationalisme révolutionnaire. Elle seule peut-être lui dispute hardiment le terrain. Que tel ou tel groupe catholique, en tel ou tel pays, soit emporté par le belliqueux tempérament de ses chefs, ou entraîné par les passions de parti ou les intérêts de la politique locale, — l'action générale de l'Église n'en reste pas moins salutaire, fortifiante, pacificatrice.

Ne nous effrayons point de l'initiative prise par la papauté. Les hommes qui s'en alarment font fausse route. Ce n'est point pour bouleverser la société, c'est pour la consolider que l'Église se risque à intervenir dans nos luttes sociales. La fonction que lui attribuait notre égoïsme, celle de barrière contre les cupidités et de rempart contre les appétits d'en bas, l'Église continuera, malgré tout, à la remplir, parce qu'elle est conforme à sa mission divine. Si peu dignes que nous en soyons, la religion demeurera pour nous, pour nos propriétés, pour nos droits légitimes, une défense et une protection ; aujourd'hui encore, la pire calamité qui puisse atteindre nos sociétés modernes, battues par la marée montante des convoitises, serait la ruine de ce qui reste de l'antique digue.

Je souris, ou mieux, je suis pris de pitié quand je vois des hommes soi-disant éclairés et soi-disant libéraux s'alarmer, pour nos libertés publiques ou pour l'ordre social, de ces velléités d'intervention de l'Église. Il me semble entendre des revenans d'un autre siècle. Et vraiment se peut-il que notre France attardée en reste éternellement à ses vieilles querelles sur les envahissemens du clergé et l'insatiable esprit de domination de l'Église ? Cela était bon pour les bourgeois de la Restauration ou de la monarchie de juillet ; mais ne s'est-il donc rien passé, et n'avons-nous rien appris depuis Béranger, ou depuis M. Havin ? Que tout cela cependant semble mesquin et misérable en face des formidables problèmes qui se dressent devant nous ! Qui ne voit que ce n'est plus du côté de « Rome et des jésuites » qu'est le péril ? Ceux qui frémissent encore à l'apparition d'une soutane ont beau se targuer d'être des hommes de progrès, ils ont beau s'affubler des noms de philosophes et de libres penseurs, ils ne sont que des hommes du passé, momifiés dans des formules vieillies, captifs d'une tradition surannée. Ils n'ont ni l'intelligence, ni la force de se dégager des lisières de leur enfance et des préventions de leur éducation. Ce

sont eux les rétrogrades; c'est l'anticlérical, le mangeur de curés qui retarde sur le siècle. En craignant d'être dupes de l'Église, ils sont le jouet des préjugés d'un autre âge. — Et quand l'Église viserait à reprendre, entre les classes en lutte, le rôle d'arbitre, je ne vois pas ce qu'il y aurait là de si terrifiant pour nos sociétés modernes? Qui oserait soutenir, en conscience, que l'Église du Christ ne serait pas, pour nos différends sociaux, un juge non moins intègre et plus équitable que l'État et les gouvernemens de partis, si souvent corrompus et toujours dominés par l'intérêt électoral? Quand la papauté rêverait de remplacer, par cette sorte de magistrature bénévole, sa puissance temporelle perdue, la papauté en aurait le droit; car ce serait là une fonction en rapport avec la mission de l'apôtre et avec l'esprit du Christ. Cette autorité nouvelle, librement consentie par la confiance des peuples, cette restauration spirituelle de son antique royauté, pour le bien de l'humanité et pour la paix de nos sociétés, est-ce au nom de l'Évangile qu'on oserait la lui interdire? Et serait-ce ici qu'on pourrait jeter au pape le mot du Sauveur: « Mon royaume n'est pas de ce monde? » Que d'autres gardent leurs défiances séniles et leurs craintes enfantines: ce que je redoute, quant à moi, ce que je crains pour notre civilisation, pour notre France surtout, ce n'est pas que l'Église réussisse, c'est qu'elle échoue.

Plût à Dieu qu'elle eût plus de prise sur les travailleurs! et heureux le pays où les masses populaires la choisiraient comme interprète de leurs vœux et comme avocate de leurs doléances! Les revendications ouvrières en passant par ses lèvres perdraient de leur âcreté; elles se purifieraient, elles se rasséréneraient, et il nous serait moins malaisé d'y faire droit. Le malheur précisément, ce qui rend la guerre sociale inévitable et ce qui menace d'en faire une guerre inexpiable, c'est que l'Église n'a plus d'empire sur les masses; c'est que, dans nos faubourgs, l'Évangile est un livre presque aussi inconnu que s'il n'avait jamais été traduit du grec; c'est que l'ombre de la Croix offusque le peuple qui au pied du crucifix trouvait force et réconfort. — Et c'est là surtout le malheur de notre France; c'est là sa grande infériorité vis-à-vis des nations rivales; car, autrement, par la diffusion de la propriété et du capital, la constitution sociale de la France est, sans comparaison, la plus robuste de l'Europe. A cet égard, pour qui n'envisage que la répartition de la richesse, notre supériorité est incontestable; nous sommes des millions de Français intéressés à la défense de la société. C'est par là que nous pouvons nous rassurer; mais cela ne suffit point. Une société fondée tout entière sur les intérêts ne peut échapper aux commotions violentes. Or, telle est la France, ou telle devient chaque

jour la France. Elle a pour clé de voûte le code civil, et elle repose tout entière sur deux piles : le cadastre et le grand-livre ; mais ces deux piles, naguère encore réputées inébranlables, deviennent trop étroites et menacent de fléchir. Aux peuples, il faut d'autres fondemens que le cadastre et le grand-livre. Forte et bien assise au point de vue matériel, notre société française est faible au point de vue moral. Elle manque de base morale. Elle manque de lien spirituel. — A quoi ressemble-t-elle, notre France moderne, si fière de sa cohésion ? Elle ressemble à une maison en pierres sèches posées les unes sur les autres sans ciment ; — le ciment, c'était la religion ; il est tombé, et nous ne savons par quel mortier le remplacer.

Il y a, dans notre Europe convertie en camp retranché, deux hommes qui semblent spécialement appelés à une action sociale, à une mission sociale. Ces deux hommes, c'est le curé et l'officier. Nulle part peut-être, le prêtre et l'officier ne valent mieux que chez nous ; et nulle part peut-être ils ne remplissent moins leur mission sociale. C'est que l'un ne sait point, et que l'autre n'ose point. — L'un, tout entier à ses devoirs professionnels et à la technique du métier, ne croit pas avoir autre chose à faire qu'à dresser un fantassin ou à former un cavalier ; il s'imagine avoir rempli toute sa tâche quand il a présidé aux évolutions des recrues sur le champ de manœuvres, qu'il a veillé à l'alignement et à l'astiquement de ses hommes et fait partout, dans la caserne, respecter la discipline et la consigne. Il ne se préoccupe que de l'extérieur ; il ne songe pas que le soldat puisse apprendre autre chose, sous le drapeau tricolore, que le maniement du sabre ou du fusil à répétition. Il semble oublier que, sous la tunique ou sous le dolman, se cache un cœur d'homme, avec une âme humaine sensible aux bonnes paroles et aux bons procédés, une âme humaine qui mérite un peu d'attention et qui aurait besoin qu'on lui donnât, une fois par hasard, quelque marque d'intérêt ; — ou, si l'idée lui en vient, l'officier craint de se singulariser ; il voudrait s'occuper de ses hommes, en dehors des heures de service, qu'il ne saurait trop comment s'y prendre ; à peine s'il sait leur parler ; il trouve plus militaire de les traiter comme des machines à faire l'exercice, ou comme il traite ses chevaux, ne soignant dans le soldat que le corps et la bête ; et les meilleurs se disent qu'après tout, ils n'ont pas charge d'âmes (1). — L'autre, le curé, n'ignore

(1) La fonction sociale de l'officier, quelques-uns, un bien petit nombre encore, commencent à en apercevoir l'importance. Voir, dans la *Revue* du 15 mars 1891, l'article intitulé : *du Rôle social de l'officier.*

point que les âmes le concernent ; les âmes, il en a reçu la garde, il sait que c'est son affaire ; mais il est obligé d'attendre qu'elles viennent à lui, et il ne peut atteindre celles qui auraient le plus besoin de ses paroles et de ses secours ; il n'ose aller aux vieux ou aux jeunes qui ne savent plus le chemin de l'Église. Lui aussi, comme l'officier, il tend à s'enfermer dans la pratique minutieuse et mécanique de ses devoirs professionnels ; il croit avoir rempli sa tâche quand il a chanté les vêpres et fait réciter le catéchisme. Sa haute mission, il est inconsciemment porté à en faire un métier comme un autre ; il n'en comprend plus guère l'importance sociale ; ou la sent-il encore, il ne lui est plus guère permis de le montrer. Banni de l'école, exclu du bureau de bienfaisance, suspect à l'administration, regardé avec une défiance malveillante ou une rancune jalouse par le maire et l'instituteur, tenu à distance, comme un voisin compromettant, par tous les petits fonctionnaires, employés de la commune ou de l'État, espionné par le garde champêtre et sans cesse guetté par le débitant, exposé aux dénonciations anonymes de la feuille locale, il se cloître peu à peu dans son église et son presbytère, avec son bréviaire et ses livres, heureux de se faire oublier. Il vit isolé, silencieux, n'osant toujours lever les yeux par-dessus le mur de son jardin. Le monde lui est fermé, — non-seulement le vaste monde, à l'existence fiévreuse et énervante des grandes villes, — mais le petit monde routinier et endormi, provincial et campagnard, qui l'entoure ; nos préjugés et nos méfiances lui défendent de s'y mêler ; et ainsi lui, l'homme du dévoûment par vocation, il prend l'habitude de vivre en célibataire égoïste, occupé surtout de son maigre bien-être, se faisant petit, cherchant « à ne pas faire parler ; » il passe ses matinées à réciter des *oremus* devant des bancs vides, ses après-midi à planter ses choux et à tailler ses rosiers. Il avait cependant, ce curé, devenu presque inutile, une fonction à remplir au village ou dans le faubourg, un rôle, non point politique, mais social, ce qui est tout différent ; et là où les mœurs locales le lui ont conservé, là où l'opinion ne le lui interdit point, la famille du paysan ou de l'artisan, le père, l'enfant et le jeune homme, la veuve et le vieillard se trouvent bien de ses avis. Il y avait là, sur place, naguère, en chaque paroisse, un conseiller affectueux et désintéressé, au besoin un arbitre gratuit, un pacificateur pour les brouilles domestiques ou les querelles d'intérêt, un homme voué par sa fonction au rapprochement des hommes. Aujourd'hui, elle a presque partout été détruite, cette influence conciliatrice dont les pauvres gens profitaient encore plus que les riches ; et dans les campagnes françaises où il en subsiste encore des restes, en Bre-

tagne, en Anjou, en Auvergne, toutes les forces de l'administration, tous les efforts de l'enseignement public et de la presse populaire s'emploient à l'annuler et à la déraciner.

Veut-on savoir quel est, chez nous, le successeur du prêtre dans la confiance des masses; qui est devenu, à la place du curé, le conseiller habituel de l'homme du peuple, de l'ouvrier surtout? Il n'est pas malaisé de le découvrir; il n'y a qu'à regarder où se rassemblent, de préférence, les ouvriers et où se prennent les grandes résolutions qui intéressent les travailleurs. Le nouveau conseiller du peuple, le directeur de l'ouvrier, le guide moral qui s'entend le mieux à le conduire, c'est le marchand de vin. On le voit aux heures de crise, dans toutes les grèves notamment; le « mastroquet » est là, soufflant les syndicats, montant les têtes, excitant l'ouvrier à lutter contre les patrons, lui avançant au besoin des fonds pour la grève, bien sûr que toute augmentation de salaire tournera au profit de son comptoir, et ayant pour sa peine la chance d'aller un jour représenter les travailleurs à la maison commune ou au parlement. Et voilà ce que d'aveugles ou serviles libres penseurs ont le front d'appeler l'émancipation spirituelle du peuple.

Ce n'est pas impunément qu'une société se prive du secours moral que lui apporte la tradition religieuse, car la religion est un réservoir de forces sociales où les peuples puisent patience, amour et courage. Les hommes ont longtemps voulu croire à l'existence d'une fontaine de Jouvence, où vieux et vieilles n'avaient qu'à se plonger pour retrouver la force et la beauté. La fontaine de Jouvence est, hélas! un mythe des poètes, et ceux qui, dans la confiance des peuples, ont succédé au poète, les savans, ont eu beau explorer toutes les terres de la science, ils n'ont pu encore la découvrir. Mais nous avons, non loin de nous, une fontaine plus admirable dont les eaux jaillissantes nous versent quelque chose de plus de prix que la jeunesse et la force ou la beauté juvénile. Cette source merveilleuse, point n'est besoin de la nommer; c'est la religion, le christianisme, dont nous pouvons vraiment dire : *Fons vitæ, fons amoris.* Jeunes ou vieux, riches ou pauvres, ceux qui viennent y tremper leurs lèvres, y boivent l'amour de l'humanité et du prochain; et qui veut y baigner ses membres, s'y imprègne de l'esprit de charité et de dévoûment. Cette fontaine miraculeuse, l'on croirait que les autorités préposées au bien-être des nations s'appliquent à en rendre l'accès facile à tous. Nullement, chez nous du moins; elles s'efforcent, au contraire, d'en éloigner le peuple et de la rendre inabordable aux foules. Ne pouvant la tarir ni la souiller, elles essaient d'en faire oublier le chemin. Pour éprouver l'efficacité de ses eaux, il suffit d'y croire; mais le mal, justement,

c'est que, de nos jours, on y croit peu ; l'on enseigne aux peuples à n'y plus avoir foi, et si vous osez lui en parler, le gamin de Belleville ricane.

Ainsi en est-il de notre France, ainsi en va-t-il de notre peuple français et de nos classes ouvrières. Il leur manque ce qu'il nous est malaisé de leur rendre, une foi, une religion vivantes ; car de quelle manière rendre à autrui ce que, trop souvent, nous n'avons plus nous-mêmes? Heureuse encore cette France si, à travers ses crises politiques et ses luttes sociales, elle conserve intact ce qui lui reste de foi en Dieu et en l'Évangile! Le pape a beau nous dire, et nous faire dire, et dans ses encycliques, et par ses cardinaux, et par le *Petit Journal*, que l'Église n'a rien d'incompatible avec la république, — la déchristianisation du peuple continue à nous être donnée comme la tâche essentielle de la république. L'œuvre de destruction religieuse et de décomposition morale entreprise par les héritiers attardés du XVIIIe siècle s'y poursuit sûrement, sous le couvert des défiances et des rancunes politiques. Un nihilisme haineux et patient, plus pernicieux peut-être que le terrorisme violent des jacobins d'autrefois, pénètre peu à peu les couches gouvernementales; il suinte lentement le long des murs de nos édifices publics et, de proche en proche, il s'infiltre jusqu'au cœur du pays. Presque partout déjà la haute main est aux « destructeurs; » et derrière le radicalisme qui leur fraie le chemin, s'avancent les partisans des démolitions totales. Cette pauvre France, déjà amputée de plus d'un organe social par le fanatisme « laïque, » nous risquons fort de la voir bientôt livrée, par ses préjugés, à toutes les mutilations des barbares opérateurs qui portent témérairement le couteau sur le cerveau et sur la poitrine du peuple. Comment, dans un pareil pays, quand chaque législature marque une nouvelle conquête de l'athéisme militant et des négateurs obstinés, comment restituer à Dieu et à son Christ leur rôle social? — N'est-ce pas, en vérité, une chimère décevante? — Pas autant peut-être que cela le semble à notre incrédulité ; car, au-dessous de la vie publique et de l'action de l'État, il reste l'initiative privée, l'action des hommes de foi et de dévoûment qui s'exerce en sens inverse, et qui, à la longue, peut amener le pays à s'arracher au joug intolérant des ennemis de l'Évangile et des contempteurs du Christ. Si malaisée que soit l'entreprise, ne vaut-elle point la peine d'être tentée? et pourquoi retenir ceux qui disent : « Dieu le veut! » Mais quand notre scepticisme devrait avoir raison, quand la moderne croisade, prêchée aux peuples par Léon XIII, ne devrait trouver, chez nous, que des indifférens et ne donner en France que des résultats minimes,

les regards de la papauté s'étendent au-delà des plaines de France. L'univers n'est pas encore, tout entier, fait à notre image, et nous ne pouvons toujours juger des autres par nous-mêmes.

V.

La France n'est pas l'Europe, et l'Europe même n'est plus la Terre. Jamais il n'a été plus vrai, le mot du Christ : il y a plusieurs demeures dans la maison du Père céleste. En dehors de notre vieux monde romain qui forme son patrimoine primitif, Rome aperçoit dans la chrétienté, dont les limites vont sans cesse s'élargissant, trois ou quatre mondes nouveaux qui grandissent et se peuplent rapidement. Ces nouveaux-venus encore jeunes et déjà pleins de force, qui surgissent de la nuit, à l'Occident et à l'Orient, Rome se rappelle que, avant qu'ils eussent un nom, ils ont, eux aussi, été donnés en héritage au pêcheur de Galilée. Et l'Église se dit tout bas qu'elle peut trouver bientôt, chez eux, un champ plus vaste et un sol plus libre que dans notre Europe vieillie, aux terres épuisées. — Et moi aussi, bien souvent, attardé dans Saint-Pierre, à l'approche de l'angélus du soir, quand, au-dessus de ma tête, je voyais les derniers rayons du soleil s'éteindre sur l'or des mosaïques de la coupole et l'ombre envahir les larges voûtes de la nef, je me demandais, malgré moi, si le flambeau jadis confié à Rome et porté de l'Orient à nos races occidentales ne devait pas, encore une fois, se déplacer, et si, après avoir, durant tant de générations, éclairé et réchauffé l'univers, notre Europe méditerranéenne n'allait point, à son tour, retomber dans l'obscurité et le froid de la nuit. N'est-il pas écrit quelque part : *Candelabrum movebitur?* — Les siècles sont comme un jour devant le Seigneur, et lui seul sait à quelles races et à quel continent aura, dans quelques siècles, passé le flambeau.

Rome elle-même l'ignore ; mais ses yeux ont toujours été attirés par les terres vierges et les peuples neufs. Le massif palais qu'habitent les papes est haut; il domine le Borgo et les quartiers voisins, et des appartemens pontificaux où il vit en prisonnier, les regards du saint-père s'étendent, par-dessus la ville et la campagne, jusqu'aux croupes violacées des monts Albains ; mais qu'est ce grandiose horizon auprès des perspectives que découvrent, des fenêtres du Vatican, les yeux de l'esprit? De toutes les demeures terrestres, c'est assurément celle d'où la vue porte le plus loin ; quel panorama faire entrer en comparaison ? Les papes ont, de tout temps, été habitués à regarder jusqu'aux extrémités de l'univers. Aujourd'hui surtout qu'ils conservent à peine, en Europe, un coin

de terre où reposer leur tête, ils ont les yeux ouverts sur les mondes nouveaux, et ils les contemplent d'un œil avide, reportant involontairement, sur ces nouveau-nés d'hier, les espérances trahies par leurs aînés d'Occident. — C'est le monde anglo-saxon, le plus vaste et le plus dispersé de tous, débordant à la fois les océans et les continens; dejà, de l'Atlantique à la mer des Indes, il couvre le Nord-Amérique et l'Australie et le Sud-Afrique, et partout sur les terres saxonnes lèvent, au soleil de la liberté britanno-américaine, les semences jetées par Rome, églises, couvens, confréries, séminaires, noviciats. — C'est le monde hispano-américain, où trois ou quatre Europes tiendraient à l'aise, enfant de Rome à l'humeur indocile, adolescent sauvage et turbulent, dont la force et les membres grandissent à travers toutes ses guerres civiles et ses révolutions. — Et vers l'autre pôle et l'autre hémisphère, c'est le monde slave, géant qui s'éveille après dix siècles d'assoupissement et qui étire lentement ses bras au soleil, jeune en dépit des mille années qu'il a obscurément dormi, jeune d'âme et novice de cœur, tout plein de l'ardeur de vivre et déjà jaloux de dépasser ses aînés; ce monde slave sur lequel Rome a, d'ancienne date, plus d'une prise, et qu'elle ne désespère pas de ramener à elle, tout entier, avec le Slave russe, le plus intimement chrétien peut-être des peuples contemporains, celui dont l'Évangile a le mieux pénétré les moelles et qui, au fond de ses moujiks, semble garder des trésors de charité et des réserves de foi auxquelles peut venir un jour se réchauffer la vieillesse de notre Occident. — C'est encore l'Afrique, le massif continent noir, que nous aurons bientôt tout entier découvert et dépecé, et où nos Stanley et nos Crampel, avec leurs laptots sénégalais ou leurs porteurs zanzibariens, ne sont guère, à leur insu, que les pionniers de Rome et du Christ; car, si l'esclavage, — encore une question sociale, et la plus vieille de toutes, — si l'antique esclavage, avec la traite hideuse, doit jamais être aboli, et si le nègre peut être émancipé et civilisé, ce ne sera ni par les lois des parlemens, ni par les congrès de diplomates, mais par la Croix. — C'est enfin la vieille Asie elle-même, l'extrême Orient décrépit aux multitudes vieillottes, qui, avec la Chine et la dynastie tartare, menace de s'écrouler sur nous; car, lui aussi, l'homme jaune, s'il doit jamais être rajeuni, et s'il peut être un jour annexé à notre civilisation, ce ne peut guère être autrement que par le baptême et par l'Évangile. — Quels larges horizons! et que de champs de moisson, pour qui contemple le globe, du haut de la lanterne de la coupole vaticane, comme un domaine promis à l'apôtre!

Mais laissons ces vastes perspectives, aujourd'hui encore lointaines, et qui bientôt, en moins d'un siècle peut-être, sembleront

prochaines à nos fils. Ramenons nos regards sur notre Occident et notre minuscule Europe. La situation de l'Église et des prêtres n'y est pas toujours la même que chez nous. Nos préjugés français contre les curés n'ont guère encore passé les Alpes et les Vosges. A nos portes mêmes, dans notre ancienne et chère Alsace, à côté de nous, en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, le clergé est souvent demeuré près du peuple. Entre le prêtre et le laïque il n'y a pas encore le même divorce social qu'en Champagne et en Bourgogne. L'ouvrier de Westphalie, de Silésie ou de Bohême, le *Bauer* de Salzbourg, le paysan de Navarre, le *contadino* de Toscane, ne se scandalisent point d'entendre l'homme d'église leur parler de leurs affaires ; ils ne demandent pas encore au prêtre de se contenter de marmotter ses *oremus*. En plus d'un pays de l'Europe, au village, dans le bourg, dans les petites villes mêmes, le prêtre est resté un homme comme un autre, ou mieux, plus respecté et plus écouté que les autres. Les mœurs lui permettent de s'intéresser à tous et de parler de tout. Regardez-le parcourant les campagnes de certaines régions de l'Allemagne ou de la Hongrie, avec son costume presque laïque, ses hautes bottes et son air dégagé : rien qu'à sa démarche on sent que le prêtre est resté en communion d'idées et de sentimens avec ses voisins du peuple. — Et, chez nous-mêmes, si difficile que soit l'action du moine ou du curé, l'action même des patrons ou des ouvriers chrétiens, n'allons pas les décourager. Au lieu d'en sourire, admirons plutôt leur courage et imitons-le. Dans la détresse commune, nous n'avons pas trop de toutes les bonnes volontés et de toutes les initiatives. Laissons les hommes de cœur et les hommes de foi s'appliquer au devoir social; il est non moins urgent que le devoir politique, et il est parfois plus clair. Souhaitons seulement que dans ces pacifiques milices catholiques, les soldats de toute robe et de toute langue imitent la prudence de leur chef; — et si certains dépassent la consigne et prétendent nous entraîner aux aventures, eh bien! ne nous croyons pas obligés de les suivre et ne craignons point de leur crier : halte-là!

Ce que nous ne nous sentons pas de force à faire, pourquoi irions-nous empêcher les autres de le tenter? Est-ce avec nos livres et nos revues, avec nos chaires de professeurs et nos académies que nous comptons barrer longtemps la route au socialisme révolutionnaire? Mince rempart que tout cela devant les passions des foules déchaînées! Nous avons, pour nous, la Science et la Raison, deux hautes puissances, sans doute, mais deux puissances qui ont trop peu de corps, — ou trop peu d'âme, — pour avoir beaucoup de prise sur les masses. Nous tenons pour certain, à bon droit, que contre ces deux filles de l'esprit, contre la Science et la Raison, ni

la force, ni le nombre ne sauraient prévaloir; mais nous savons aussi que, pour témoigner de leur victoire, il peut ne rester que des ruines. Comme il est loin déjà, le temps où nous voulions nous persuader que Science et Raison, étant les reines légitimes du monde nouveau, devaient suffire à mener les hommes! Gardons-nous de l'orgueil stérile d'un doctrinarisme aveugle. Pour arrêter le socialisme, ce n'est pas assez de démontrer savamment l'inanité de sa logique, la fausseté de ses principes ou la folie de ses chimères; il faut autre chose que la dissection des sophismes ou l'anatomie des utopies. Il faut agir sur le peuple, le disputer à la haine et à l'envie, l'arracher aux sectaires et aux passions mauvaises, et quelle ressource ont pour cela la science et les économistes? Ne rejetons donc pas les concours qui s'offrent à nous. Cette plèbe à demi lettrée, adulte de corps, majeure de droits et toujours enfant d'esprit; ces masses urbaines ou rurales, rendues plus redoutables peut-être par les fumées de notions scientifiques qui leur montent au cerveau; la force publique ne saurait longtemps suffire à les contenir, d'autant que déjà la force publique, la force armée est en train de passer dans leurs mains. Il y faut autre chose, une force morale. L'État, nous ne pouvons longtemps compter sur lui, même pour ce qui est strictement de sa fonction, la défense de l'ordre matériel. L'État, en tout cas, n'est pas un être moral; il n'a ni autorité, ni action morale; il n'a guère en réalité que la force matérielle, et cette force, il n'est pas sûr qu'il l'emploie toujours à la défense de la société. L'État peut devenir un jour traître à sa mission; cela s'est vu plus d'une fois; les portes de fer dont il a la garde, l'État peut, à certaines heures, en ouvrir les grilles aux foules envahissantes. Si nous n'avons d'espérance et de recours qu'en lui, je plains nos enfans, encore innocemment endormis au berceau; leur sommeil peut avoir de brusques réveils.

Et dès qu'il faut recourir aux forces morales, où en trouverons-nous de plus actives que la religion et de plus efficaces que le christianisme? Entre toutes les disciplines religieuses et toutes les églises chrétiennes, laquelle nous semble mieux que l'Église de Rome équipée à la fois pour combattre et pour consoler? Elle me fait penser, la vieille Église, à ses jeunes saintes, à ses vierges martyres, à qui les maîtres anciens mettaient dans la main, comme attribut, un glaive avec un vase de baume. — Nous entendons, autour de nous, de vaillans esprits, de ceux « qui ne peuvent regarder d'un œil désintéressé les maladies corporelles ou spirituelles, » et qui croient que « le bonheur personnel ne saurait être la fin de l'univers; » nous les entendons inviter les jeunes hommes qu'a touchés le mal nouveau du siècle à rejeter la vaine curiosité du dilettante, ou l'ironie stérile du sceptique, pour passer à l'action,

et apprendre à vivre en vivant de la vie d'autrui. Le remède à notre détresse morale, c'est, nous assure-t-on, de nous tourner vers le peuple, vers les masses, vers ceux de nos frères dont la misère morale est encore plus noire que la nôtre : en travaillant à les sauver, nous nous sauverons nous-mêmes (1). Et ainsi, pour notre salut spirituel, non moins que pour le salut de notre société, on nous convie à aller au peuple, *itti v narod*, comme disait, il y a quinze ans, entre la forêt et la steppe, l'élite de la jeunesse russe; jeunes gens et jeunes filles quittant la famille ou l'université pour l'usine ou l'atelier et, comme des religieux d'un genre nouveau, échangeant joyeusement les habits du monde et les pelisses coûteuses pour le *touloupe* de peau de mouton du moujik ou de l'ouvrier.

Itti v narod, c'est bien, en ce temps de tolstoïsme et de russophilisme, une devise que nos étudians, comme nos désœuvrés, feraient sagement d'emprunter à ces Slaves mystico-réalistes, chez qui les aspirations idéales se mêlent, si bizarrement, aux instincts pratiques et au besoin d'action. Oui, il faut aller au peuple, il faut prendre contact avec les plus humbles classes; il peut être bon, pour un fils de famille, de s'exiler à Montrouge ou à Ménilmontant et d'y « faire, pendant quelques mois, sa tournée d'apprentissage de la vie. » Il faut apprendre, du moins, à tendre notre main aux mains qui manient l'outil ou la machine, cela pour nous réconforter l'âme en relevant l'âme de nos frères. Encore que semblable conseil soit peut-être plus facile à donner qu'à suivre, l'ouvrier des faubourgs se souciant fort peu d'ordinaire de frayer avec les fils de bourgeois, c'est là, comme dit M. P. Desjardins, « le devoir présent; » et il y a mieux à faire, pour les hommes de loisir et pour les patriotes, que de jouer au club ou de parier aux courses, ou même que d'affronter le tumulte des réunions électorales, ou de s'enfermer dans leur cabinet avec leurs livres et leur lampe de travail. Ce qu'ont osé dans les campagnes moscovites, sous le régime autocratique, avec les déserts de Sibérie en perspective, de jeunes athées et d'enthousiates missionnaires du matérialisme, pour insuffler au moujik des idées de révolte, comment ne se trouverait-il pas, chez nous, des jeunes hommes assez épris d'idéal et assez dévoués au devoir pour le tenter, à leur tour, sous un gouvernement libre; — non plus pour agiter stérilement des masses inconscientes et éveiller en elles des convoitises irréalisables; mais, tout au rebours, pour apporter au peuple l'es-

(1) Voyez M. Paul Desjardins, *le Devoir présent*, 1892; cf. M. le pasteur Wagner, *la Jeunesse*; Fischbacher, 1892, et M. Max Leclerc, *le Rôle social des Universités*.

prit d'union et de concorde; pour lui enseigner un idéal et lui rendre le goût de Dieu et du divin; pour lui révéler le sens de la vie, comme dit Tolstoï, et réveiller, chez lui, avec le sentiment du bien moral, la notion chrétienne du péché? Belle œuvre, en vérité, et noble apostolat bien digne de séduire des âmes de vingt ans! Y rêver est déjà un signe d'élection. Aussi Dieu me garde de décourager ceux de nos amis, les Pierre l'Hermite de journal, les saint Bernard de lettres, qui prêchent vaillamment cette croisade fin de siècle! Je ne saurais, pour ma part, sourire des efforts de ces affamés de vérité et de justice, qui veulent chercher un principe de vie, avec une raison de vivre, dans l'action sociale. Bien au contraire, je les admire et je les envie. Si j'étais né un quart de siècle plus tard, il me semble que je serais des leurs, que j'irais, moi aussi, grossir le nombre de ces échappés du scepticisme qui s'ingénient, à la Pascal, à trouver la foi dans les œuvres. Qui de nous ne souhaite ardemment que leur rêve d'action puisse être autre chose qu'un rêve d'énergie, qu'un beau feu de jeunesse, ou un songe de poète, jaloux de se donner l'illusion de l'action, la plume à la main! — Et quand elle ne servirait qu'à réchauffer quelques âmes de ce temps, pareille prédication ne serait ni peine perdue, ni parole inutile. De ces paroles qui nous remuent et qui nous font lever, alors même qu'elles ne nous décideraient pas à marcher, il nous en faut souvent, ne fût-ce que pour nous préserver de la pire des paralysies, de l'engourdissement moral. Aussi, encore une fois, loin de moi la pensée de retenir ces modernes apôtres ou de refroidir leur ferveur! Mais quand ils auraient là vraiment, comme nous le voudrions, un principe d'action, qui ne voit quelle est la disproportion entre leur but et leurs moyens? L'œuvre est immense, et les moyens combien limités! et s'il nous est facile de nous faire du bien, à nous-mêmes, en allant au peuple, combien moins aisé de faire du bien au peuple! Comment, et avec quoi, pénétrer l'épaisseur de ces masses profondes? Jamais il n'a été plus vrai de dire : la moisson est abondante et les ouvriers sont rares. C'est ici surtout que notre indifférence ou notre incrédulité est obligée de confesser la supériorité des religions, des cultes positifs, des églises ; et c'est une des raisons pour lesquelles je ne me lasserai point de défendre leur liberté. Quelles forces comparées à nous! comme elles se montrent plus puissantes et par leur principe d'action et par leurs moyens d'action! et combien nous tous, qui nous croyons plus ou moins dignes de figurer parmi les « compagnons de la vie nouvelle, » il nous sera toujours malaisé de rivaliser avec elles!

Et cela, malgré tout, est particulièrement vrai de la vieille Église.

Pour sentir ce qu'il lui reste de force, il faut faire un retour sur notre faiblesse. Que sont, en face d'elle, toutes les sociétés de secours moral que nous pouvons imaginer? et combien notre zèle intermittent, à nous, hommes de peu de foi, plus ou moins enlisés dans les glaises du scepticisme, aura peine à jamais égaler la passion de charité de ses frères et de ses sœurs! La remarque d'Isaac Pereire n'a pas perdu de sa vérité (1). Où est, sur le globe, la puissance assez fortement constituée pour exercer une action sociale à mettre en parallèle avec celle de l'Église? Aujourd'hui, comme hier, n'est-elle pas la seule qui, à l'organisation internationale du socialisme, puisse opposer une organisation aussi vaste? Et ce n'est là que sa moindre supériorité. Qui possède, au même degré, le zèle de l'apôtre et sait goûter, comme ses fils et ses filles, « les béatitudes du renoncement? » Qui surtout a, comme elle, la foi qui fait braver, non-seulement le froid et le chaud, la fatigue et la soif, mais ce qui arrête souvent les plus braves d'entre nous, le ridicule? Pour cette œuvre à laquelle on nous convie, pour ce « devoir présent » qui attire de loin l'élite de la jeunesse, beaucoup d'entre ces jeunes se sentiraient assez de cœur, mais non assez de foi. — Et la foi n'est pas seulement nécessaire comme mobile d'action; elle l'est presque autant, et davantage peut-être, comme moyen d'action : la foi est le levier qui soulève le poids que nos bras ne peuvent remuer. Pour renouveler le monde, il n'a pas fallu cinquante apôtres, douze ont suffi; mais ils avaient une foi : c'est bien d'aller au peuple, mais encore faut-il avoir dans la main quelque chose à lui porter; et si nos mains ne sont vides, ce qu'elles contiennent pour lui est bien maigre et peu substantiel. Le chrétien a un livre à porter au peuple, l'Évangile. L'Église peut lui offrir quelque chose qu'on ne tient point dans nos académies ou dans nos bureaux de rédaction : une foi et une espérance.

Et cette foi, l'Église y croit; cette espérance, elle y a confiance, et rien ne saurait la décourager. Elle a foi au triomphe final de la croix, et, par la croix, à la victoire de Dieu sur terre. Autrefois, quand le malheur des temps ne nous avait pas donné un démenti, nous aimions à dire : impossible n'est pas français; le catholique continue à répéter : impossible n'est pas chrétien. Ne raillons pas le croyant, le prêtre ou le moine qui, le crucifix à la main ou le rosaire à la ceinture, ne craint pas de s'aventurer dans la salle enfumée des meetings populaires et ose disputer la tribune des réunions publiques aux apôtres de la révolution sociale et aux prophètes de la grossière Jérusalem que le socialisme se fait fort de

(1) Isaac Pereire, *la Question religieuse.*

substituer à la céleste Sion des apocalypses anciennes. Ils me font penser, ces chrétiens dont nous sommes tentés de sourire, aux missionnaires désarmés qui vont prêcher la bonne nouvelle à des sauvages enfans et cruels, dont la langue imparfaite ne leur fournit même pas de termes pour exposer les mystères. Et ces multitudes, sans espérance et sans foi, des faubourgs de nos grandes villes n'ont pas moins besoin de missionnaires que les noirs anthropophages de l'Oubanghi. Je ne sache pas d'apostolat plus ingrat et plus ardu; les grands convertisseurs de païens ou de barbares, de saint Colomban ou de saint Boniface à François-Xavier, n'ont pas entrepris une tâche plus héroïque ni plus malaisée. Le plus grand miracle du christianisme serait d'y réussir, et lui seul en est capable. Ici, encore, il s'agit du salut de la civilisation, et si, par un prodige vraiment divin, l'Église réussissait dans cette mission à travers les bas-fonds de nos capitales, elle pourrait se vanter d'avoir, une fois de plus, sauvé notre culture occidentale. Cette culture que nous aimons, d'un amour de décadens, pour ses défauts, peut-être autant que pour ses beautés, les barbares qui la menacent, — c'est chose pour nous devenue banale, — ne campent plus en dehors de nos frontières; ils ne viennent plus des steppes de l'Est ou des forêts du Nord; ils sont établis au milieu de nous, ils parlent notre langue, ils sont de notre race et de notre sang; et, s'ils sont retombés dans la barbarie, c'est en perdant la foi en Dieu et l'espérance au Ciel. Ce qui les rend redoutables, ces barbares de la civilisation, ce n'est pas tant leur ignorance, l'incurable ignorance de l'école primaire, qui survit à tous les certificats d'études, ce sont les passions, les rancunes, les ambitions, les haines que plus rien ne comprime et qui, dans les âmes vides, ont rempli la place des croyances évanouies. Telles sont les masses qu'il nous faut évangéliser, car il n'y a pas de salut pour nous, si nous ne les sauvons. Et la bonne parole qu'il nous faut leur porter, ce n'est pas la parole de la science, car la science, aux mains d'un enfant mauvais, est un engin de destruction autant qu'un instrument de vie. Ses formules sont pareilles aux vieilles formules magiques qui, sur des lèvres imprudentes ou malveillantes, renversaient au lieu d'édifier, et tuaient au lieu de guérir. Ce qu'il faut au peuple, nous ne l'ignorons plus, et en cela seulement nous sommes supérieurs à nos pères, c'est une parole morale, une parole de foi et d'amour, la seule qui vivifie et puisse donner la paix avec la vie.

VI.

Un siècle à peine après la Révolution, nous nous retrouvons, de nouveau, à un tournant de l'histoire. Cela encore est devenu banal;

mais ce n'en est ni moins vrai, ni moins inquiétant. Marchons-nous à une dissolution, ou à une rénovation de nos sociétés occidentales? Les signes que nous apercevons à l'horizon annoncent-ils la fin de notre civilisation, ou l'aurore d'une ère nouvelle? De toutes les doctrines en conflit dans notre chaos intellectuel, seraient-ce les apôtres de l'anarchie qui auraient raison? et nos espérances humanitaires et nos rêves de justice ne devraient-ils aboutir qu'à la destruction de tout ce qui fait le charme et le prix de notre culture européenne? Nous faudra-t-il vraiment repasser par une nouvelle barbarie et par un second moyen âge de quelque dix siècles? A mesurer la hauteur des ambitions de la foule et l'imprudence de tant de bonnes volontés téméraires, la peur m'en prend parfois. Il y a quelques semaines, je rencontrai, dans le cabinet d'un de nos maîtres à tous, deux « compagnons anarchistes, » disciples ingénus de Bakounine et de Kropotkine. C'étaient deux croyans; leur foi dans le prochain paradis terrestre égalait celle du chrétien dans le paradis du Père céleste. Cette foi au chimérique avenir, ils essayaient de nous la faire partager, soutenant imperturbablement que, pour renouveler notre société, il suffit d'une chose : la jeter bas. Que de bonnes gens se montrent, sans bien s'en rendre compte, les adeptes et les complices des compagnons anarchistes, s'imaginant, eux aussi, que tout changement est progrès, et que tout ce qui ébranle la vieille société prépare l'avènement de la nouvelle! Pour que la cité idéale, resplendissante de justice et de richesse, surgisse du sol, ils semblent croire qu'il suffirait de lui faire place en laissant crouler la vieille bâtisse qui nous abrite depuis des siècles. Plus raisonnables et plus pratiques étaient les millénaires qui s'attendaient à voir la Jérusalem nouvelle, aux murailles de diamans et aux portes de pierres précieuses descendre, tout à coup, du ciel en terre. Eux du moins étaient logiques en se fiant au miracle. Ce n'est pas à coups de tonnerre et à coups de révolutions que s'accomplit le progrès social, mais, bien plutôt, par une évolution lente des mœurs et du travail. Or tout ce qui bouleverse les sociétés risque, en les appauvrissant, d'en ralentir ou d'en troubler l'évolution. Les pires adversaires du progrès social sont peut-être bien les fanatiques adorateurs du Progrès qui, sous prétexte de hâter l'avenir, en veulent semer la route de ruines et de décombres.

En face de ceux qui rêvent de tout renverser, il y a ceux qui se méfient de tout mouvement et à qui il ne déplairait point d'arrêter l'histoire. Ceux-là aussi se trompent. Les sociétés humaines sont toujours en mouvement. Elles l'ont toujours été, aux époques même où elles semblaient immobiles, pareilles à ces larges et lentes rivières des plaines russes dont les eaux endormies ont le calme d'un lac. Les contemporains ne savaient trop alors en

quel sens coulait l'histoire. Aujourd'hui, l'œil le plus myope ne peut s'y tromper ; un aveugle, assis sur la rive, le devinerait, rien qu'au murmure des eaux. Le courant des choses humaines se précipite, et il est aisé de distinguer vers quel versant incline la pente des temps nouveaux. Jamais l'évolution des sociétés n'a été plus rapide, ni plus marquée. Tout change, tout se meut autour de nous ; rien n'est stationnaire, et l'état social moins que toute chose. A la différence de nos pères, nous avons la sensation du mouvement qui nous emporte, et cette sensation nouvelle, délicieuse et inquiétante à la fois, nous donne à certaines heures le vertige. On pourrait presque dire de l'homme moderne qu'il sent, sous ses pieds, la Terre tourner dans l'espace. Comment, après cela, irions-nous confondre la stabilité avec l'immobilité? Ce n'est point ce que fait la vieille Église dont la jeunesse a bercé le passé dans ses bras. Elle qui ose se dire éternelle, elle que nous nous étions habitués à regarder comme la borne de l'immobilité, elle a, non moins que nous, la notion du mouvement des sociétés humaines, et elle ne s'en épouvante point. Elle ne va pas, comme Josué, prier Dieu d'arrêter le soleil. Elle qui a été la reine du passé, au lieu de s'attacher à ce qui passe et de se suspendre aux basques des sociétés pour arrêter leur marche, elle cherche à leur aplanir la route et à écarter les pierres de leur chemin. C'est un grand exemple qu'elle nous donne. Convient-il de nous mettre en garde contre l'optimisme puéril des aveugles dévots du Progrès qui s'imaginent que toute révolution nous rapproche de la justice idéale et de la lointaine Sion entrevue, du haut du Moriah, par les voyans d'Israël, — il faut, non moins, nous défendre contre le pessimisme chagrin des satisfaits du jour. Ils ont la vue courte aussi et ils sont dupes d'une autre illusion, les hommes qui croiraient l'humanité civilisée arrivée au terme de l'évolution sociale. Nous ne savons, en réalité, qu'une chose, — ou mieux nous en savons deux. — C'est d'abord qu'il y a des lois naturelles, dans le monde économique, aussi bien que dans le monde physique, et que ces lois issues de la nature des choses et de la nature de l'homme, il ne dépend pas de l'homme de les supprimer. — « Contre la nature, tous les efforts sont vains, » nous a dit lui-même le pape Léon XIII. — Et nous savons encore, car c'est précisément la première de ces lois naturelles, que toute organisation artificielle de la société ne saurait amener que décadence, appauvrissement et tyrannie ; qu'il ne peut y avoir de progrès social durable et fécond sans la liberté, et que la liberté, à son tour, ne peut se passer d'un principe moral, sans quoi elle risque d'aboutir, elle aussi, à l'anarchie et au despotisme. Tels sont les deux points auxquels il convient de nous tenir ferme. Tout le reste est obscur.

Et faut-il ajouter une dernière remarque? Si trop de choses nous

font craindre pour l'avenir prochain de nos sociétés civilisées, rien encore ne nous contraint à en désespérer. A coup sûr, ce n'est pas la science; la science ne nous défend point les longs espoirs et les vastes pensers, — à condition seulement de ne pas rêver pour l'humanité de mues trop brusques ou de métamorphoses trop complètes. Sur ce point, l'ancienne et la nouvelle institutrice des hommes sont d'accord : la science, comme la religion, ne prohibe que les ambitions trop présomptueuses. Elle nous dit, elle aussi, à sa manière, que l'homme n'est pas un dieu, et que la terre ne sera jamais un paradis. Voici déjà deux mille ans que, dans sa prière quotidienne au Père céleste, le chrétien de tout rite va répétant : *Adveniat regnum tuum.* — Que votre règne arrive! c'est le cri séculaire de l'humanité souffrante. S'il n'est pas encore arrivé, ce règne de Dieu, c'est que l'esprit chrétien n'a pas encore assez pénétré le monde. Et ce que l'amour du Christ n'a pu faire en vingt siècles, comment espérer que le moderne « altruisme » ou la religion de la « Pitié » l'accompliront en deux ou trois générations? N'importe; notre prière n'a pas le droit de se lasser, et l'humanité ne veut point cesser d'espérer. Et nous aussi, au milieu des ombres qui s'épaississent sur nos têtes, continuons à répéter : *Adveniat regnum tuum!* — alors même que l'aveuglement des hommes, que les exigences irréalisables des foules et les éruptions violentes de l'antique égoïsme nous feraient douter, tout bas, que notre planète puisse jamais le voir, ce royaume de Dieu. — La semaine dernière, je recevais du Midi une lettre d'un curé inconnu, me disant que, pour établir la paix parmi les hommes et installer sur la terre le règne de la justice, il ne fallait rien moins qu'une intervention divine et un nouvel avènement du Sauveur Jésus. Seul, m'affirmait ce prêtre, le Christ, le Prince de la paix, descendant sur les nuées, est de taille à fonder parmi nous le royaume de Dieu, prédit par les prophètes; et, conformément aux espérances des premiers chrétiens, il viendra bientôt, de sa personne, régner sur le monde; et alors seulement, il n'y aura plus de question sociale. — Avec son langage d'illuminé, peut-être ce curé a-t-il raison; sauf l'heure ou la date, il me semble bien avoir pour lui la tradition de l'Église. Ce royaume de Dieu, qu'il nous annonce comme prochain, il croit que, par nos prières et par nos œuvres, nous pouvons en hâter et en préparer l'avènement. Si tous avaient cette foi, l'humanité serait sauvée!

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

JOSETTE

« J'ai dans l'âme une fleur que nul ne peut cueillir. »

I.

Elle était assise dans sa grande bergère de gros de Tours flambé, dont les coussins remplis d'herbes de Montpellier jetaient une senteur démodée, en harmonie avec les couleurs fanées du salon.

Lui, à ses pieds, sur une chaise basse. Elle, une douce vieille aux épais cheveux blancs, légèrement poudrés sous une fanchon de dentelle blanche, vêtue comme Mme Helvétius d'une robe feuille morte, à manchettes, d'où sortaient d'exquises petites mains, un peu tremblantes.

Lui, un grand garçon, d'une pâleur brune, avec un beau profil de jeune prince de la renaissance et des yeux veloutés qu'il fermait à demi pour cacher des larmes.

C'étaient la grand'mère et le petit-fils.

Elle ne le quittait pas du regard. Elle l'aimait de toutes les tendresses enfouies au fond du cœur de la femme comme des épargnes secrètes.

Cette frêle blonde, autrefois jolie, n'avait jamais aimé ni son mari, ni son fils, comme ce dernier venu dans la famille, ce rejeton unique d'une race plus vaillante qu'opulente.

Les fleurs de tous ses printemps et de tous ses automnes avaient fait place à cette fleur de son hiver. Tous les parfums de son âme s'étaient concentrés en cet exclusif attachement. Vertueuse, elle l'avait toujours été, mais non sans un peu de peine. Les livres de son temps rendaient les femmes romanesques. Une passion

ÉTUDES

D'HISTOIRE ISRAÉLITE

LE RÈGNE D'ÉZÉCHIAS.

PREMIÈRE PARTIE.

La destruction de Samarie fut, selon une loi ordinaire de l'histoire, l'exaltation de Jérusalem, sa rivale. Le travail religieux et littéraire qui s'accomplissait par les deux moitiés séparées de Jacob va maintenant s'accomplir par Juda seul. Or, Juda, c'était Jérusalem. La religion d'Israël, jusqu'ici, n'avait pas de nom; dans la forme que va lui donner le génie hiérosolymite, elle s'appellera le *judaïsme*. Ainsi concentrée, la force du mouvement religieux allumé par les prophètes acquit un nouveau degré d'intensité. La petite ville de David devint un foyer de création comme il n'y en a pas eu d'autre dans l'ordre religieux. Les problèmes moraux et sociaux s'y posèrent avec une originalité hors ligne. La première religion organisée est en voie de se former; le christianisme, l'islamisme, le protestantisme, et, *mutatis mutandis*, le socialisme moderne en sortiront.

Le iahvéisme, l'élohisme et les cultes qui s'y rattachaient, même les disciplines qui, depuis des siècles, constituaient le prophétisme, n'étaient pas encore des religions ayant un principe d'identité qui assurât leur durée. C'étaient des germes énergiques, d'où

devait sortir la tige de l'arbre religieux de l'humanité; ce n'étaient que des germes. Les réformes d'Ézéchias et de Josias, les livres qui en résultèrent, le terrible fanatisme de Jérémie, la captivité, le retour, furent le nœud qui lia tout cela en un faisceau désormais impossible à briser. Le royaume d'Israël une fois disparu, sa religion disparut avec lui; le royaume de Juda disparaîtra, mais sa religion lui survivra. Le judaïsme, de religion locale, deviendra une religion sans lien avec un pays déterminé, susceptible d'être pratiquée dans tous les pays, embrassée par les races les plus diverses.

Deux grands hommes, Ézéchias et Isaïe, sont à l'origine de ce mouvement extraordinaire, qui a décidé du sort de l'humanité. Les circonstances y aidèrent puissamment. Les trois années que dura le siège de Samarie et les temps qui suivirent furent pour Jérusalem un temps de fièvre ardente. A chaque moment, on croyait voir se détourner sur la Judée le fléau qui broyait Éphraïm. Une sorte de patriotisme empêcha Isaïe et Michée de pousser trop hautement des cris de triomphe à la prise de Samarie; mais, en fait, la victoire du iahvéisme était complète. Les prédictions des prophètes de Jérusalem s'étaient réalisées. Le royaume d'Éphraïm était tombé victime de son infidélité à Iahvé. Seule, en Syrie, Jérusalem avait été épargnée. Quoi de plus clair? Il était admis que les Assyriens étaient le fléau avec lequel Iahvé battait les peuples. Cette immunité de Jérusalem ne pouvait être que l'effet d'une protection divine. Une belle surate d'Isaïe (1), qui paraît se rapporter à ce temps, contient la théorie complète de la Providence selon les prophètes, théorie qui est restée l'universelle philosophie de l'histoire jusqu'à Bossuet.

Dieu gouverne le monde par le châtiment. Pour châtier, il a besoin d'instrumens; mais ces instrumens ne connaissent pas la main qui se sert d'eux; ils s'imaginent faire eux-mêmes ce que Dieu leur fait faire. « C'est par ma propre force, se dit Assur, que j'ai fait tout cela; c'est par ma sagesse et mon intelligence que j'ai changé les frontières des peuples, pillé les trésors, renversé les rois, broyé les peuples. » Quelle folie!

> La cognée s'élève-t-elle contre celui qui la brandit?
> La scie fait-elle la glorieuse contre celui qui la manie?
> C'est comme si le bâton voulait diriger la main qui le lève,
> Comme si la verge prétendait mouvoir le bras qui la tient.

L'orgueil d'Assur sera puni. Sa politique est d'exterminer les peuples les uns après les autres. Calno et Karkemis, Hamat et

(1) Isaïe, depuis x, 5, jusqu'à la fin de xii.

Arpad, Damas et Samarie ont succombé. Jérusalem, que l'exemple de Samarie n'a pas rendue sage, aura le même sort. Le prophète entend, en quelque sorte, la marche de l'ennemi venant du Nord, écrasant tout sur son passage.

Les voilà arrivés à Ayyat,
Ils ont passé à Migron,
Ils confient leurs bagages à Mikmas.

Ils franchissent le passage :
« Ce soir [disent-ils], nous coucherons à Géba; »
Rama tremble ; Gibeat de Saül est en fuite.

Élève ta voix, fille de Gallim,
Prête l'oreille du côté de Laïsa, pauvre Aniyya.

Madména est en fuite,
Les habitans de Gébim se sauvent.

« Encore une halte aujourd'hui à Nob; »
De là ils étendent la main vers la montagne de Sion,
Vers la colline de Jérusalem.

C'est au moment où Assur se croit sûr de prendre Jérusalem que Iahvé saisit sa hache contre lui. Assur était comme un Liban couvert de hautes forêts; Iahvé le jette à terre et le rase. Les défaites d'Israël ont cela de particulier qu'elles ne sont jamais complètes. Un reste d'Israël est toujours gardé par Iahvé pour servir de noyau à une renaissance, qui sera l'ère du bonheur. Les justes ont été la cause de la victoire; les justes règneront sous le sceptre d'un roi parfait, qui, dans l'esprit du prophète, est à la fois Ézéchias et le roi idéal de la théocratie future.

Un rameau sortira de la souche d'Isaï,
Un rejeton poussera de ses racines.

Et l'esprit de Iahvé reposera sur lui,
Esprit de sagesse et d'intelligence,
Esprit de conseil et de force,
Esprit de science et de crainte de Dieu.

Il ne jugera pas selon ce que ses yeux croiront voir,
Il ne décidera pas selon ce que ses oreilles auront entendu ;
Mais il jugera les faibles avec justice,
Il rendra des arrêts équitables pour les humbles du pays;
Il frappera les violens de la verge de sa bouche,
Et du souffle de ses lèvres il fera mourir le méchant.

La justice sera la ceinture de ses reins,
Et la fidélité le baudrier de ses flancs.

Alors le loup habitera avec la brebis,
Le tigre se couchera à côté du chevreau.
Le veau, le lionceau, l'agneau vivront ensemble,
Et un petit garçon les mènera.

La génisse et l'ours paîtront dans la même prairie;
Leurs petits reposeront côte à côte,
Le lion mangera de la paille comme le bœuf.

L'enfant jouera près du nid de la vipère,
Et dans le repaire de l'aspic le nouveau-né mettra la main.

Plus de mal, plus de souillure
Sur ma montagne sainte;
Car le pays sera plein de la connaissance de Iahvé,
Comme la mer est pleine d'eau.

En ce jour-là, il y aura un rejeton d'Isaï
Qui sera élevé comme un drapeau pour les peuples;
Les nations viendront lui rendre hommage,
Et sa résidence sera glorieuse.

Et en ce jour-là, Iahvé étendra une seconde fois la main
Pour rassembler les restes de son peuple
D'Assur, de Mesraïm, de Patros, de Cousch,
D'Elam, de Sennaar, de Hamat et des îles de la mer.

Et il élèvera un signe de ralliement visible chez tous les peuples,
Pour rassembler les exilés d'Israël
Et recueillir les dispersés de Juda
Des quatre coins de la terre;
Et la jalousie d'Éphraïm cessera
Et les haineux de Juda disparaîtront.

Les deux familles d'Israël réunies battront les Philistins, les Édomites, les Moabites, les Ammonites. Iahvé, renouvelant les miracles de l'exode, rendra l'Euphrate guéable, pour que les restes de son peuple, qui seront dispersés en Assur, puissent revenir. Les justes du royaume idéal éclatent alors en un chant triomphal. La victoire sera le fruit de l'amélioration morale; pour avoir l'appui de Iahvé, il faut être pur. La vraie politique a pour base l'ordre moral. La nation qui observe l'ordre peut être éprouvée, non vaincue.

Jamais peut-être mieux qu'à ce moment ne se voit la pensée des piétistes d'Israël. L'État est une fonction de la religion; les ennemis ou les serviteurs tièdes de Iahvé perdent la chose publique; les gardiens de la chose publique ont donc pour premier devoir de veiller à ce que Iahvé soit servi comme il entend l'être. Le vrai culte de Iahvé, c'est la pureté du cœur et des actions, l'horreur pour les fétiches matériels, en bois ou en métal. Les serviteurs de Iahvé sont des pauvres, des humbles. Les riches sont, en

général, durs, impies, violens. Le premier devoir du souverain pieux est d'être juste envers ces pauvres de Dieu et de refréner vigoureusement l'exploitation des pauvres par les riches; les pauvres finiront par régner un jour.

Telle était, sans nuance différentielle bien sensible, la doctrine de tous les prophètes iahvéistes. Or, pendant les années qui suivirent la ruine du royaume d'Israël, le parti des prophètes fut tout-puissant en Judée. Le roi s'y livra sans réserve. Son caractère était porté vers la justice et la piété. Déjà l'ensemble des écritures hébraïques était considérable et pouvait servir de base à une éducation morale. Ézéchias y puisa beaucoup de ses qualités et son sérieux d'esprit. Il paraît avoir été plus jeune qu'Isaïe ; la culture littéraire, qui distingue Isaïe et Michée, le pénétra encore plus profondément. Ce fut presque un lettré ; ce fut surtout un piétiste. Mais on était au début ; les excès de zèle où glisse facilement le piétisme furent, cette fois, évités.

On est quelquefois porté à croire que l'ardeur avec laquelle Ézéchias se consacra à la vraie religion fut le résultat d'une conversion qui eut sa date, d'une puissante révulsion morale, qui l'attacha désormais irrévocablement aux idées qu'il tenait pour la vérité absolue. La proclamation officielle du judaïsme aurait ainsi fort ressemblé à celle du bouddhisme, amenée par la conversion du roi Asoka. La psychologie juive ne semble pas exiger un coup de cette sorte. Le langage d'Isaïe et de Michée, dans les premières années d'Ézéchias, ne diffère pas beaucoup de ce qu'il était sous Achaz. Le iahvéisme impliquait un levain théocratique qui ne pouvait que se développer. Le iahvéisme des prophètes de Juda est essentiellement une religion sociale ; son but est la réforme de la société selon la justice. Le roi est la clef de voûte de l'édifice iahvéiste. Le roi est choisi, sacré par Dieu. Il est le *mesih* (l'Oint) de Dieu. Son devoir est de faire régner Dieu et de se conduire par les conseils des hommes de Dieu, c'est-à-dire des prophètes. Ézéchias ne fit donc que suivre l'indication d'événemens qui pour lui étaient la manifestation évidente de la volonté de Iahvé, la prise de Samarie, la captivité de Hosée. Il n'y eut pas deux hommes dans Ezéchias. Il y eut un convaincu, que des événemens plus ou moins évidens frappèrent. Si Salmanazar n'eût pas fait sa campagne de Syrie, il est probable que Jérusalem eût continué, malgré Isaïe et Michée, à se traîner dans l'espèce de médiocrité religieuse d'où elle ne réussissait pas à sortir. Que dis-je? Sans les grands événemens qui semblèrent la justification des oracles iahvéistes, Isaïe et Michée n'eussent point été ce qu'ils furent. Iahvé est le Dieu vivant de l'histoire, le Dieu qui gouverne le monde. Il triomphe par l'histoire ; les grandes révolutions du monde sont ses manifestations.

II.

De 721 à 711, à peu près, l'état de la Judée paraît avoir été assez prospère. Dans les premières années qui suivirent la prise de Samarie, la situation d'Ézéchias à l'égard de l'empire d'Assyrie fut celle d'un vassal. Une circonstance, cependant, vint rendre sa situation moins mauvaise qu'on ne devrait le supposer. Salmanasar mourut avant que la guerre contre Samarie ne fût terminée, et eut pour successeur un de ses officiers, Saryoukin ou Sargon. Le commencement d'une nouvelle dynastie est toujours un moment favorable à ceux que la dynastie précédente avait assujettis ou tenus dans la sujétion.

Sargon fut un souverain trop puissant pour que le prudent Ézéchias songeât à se révolter contre lui. Les propositions de l'Égypte étaient cependant une perpétuelle tentation, ce qu'est maintenant, en France, l'alliance russe pour les esprits agités. Les conseillers politiques du roi y étaient favorables. De ce nombre était surtout un certain Sebna ou Sebent, peut-être un Sébennyte, certainement un étranger, un homme sans famille, qui arriva au titre de *soken* ou conseiller interne du roi, et était revêtu des fonctions de préfet du palais. Isaïe et les prophètes étaient contraires à l'alliance égyptienne, par suite de leur principe général que les moyens humains sont une injure à Iahvé, et aussi par suite de la juste vue qu'ils avaient de la situation militaire du temps.

En 711, la tentation fut plus forte que jamais. Le tartan ou général des armées de Sargon traversa le pays de Juda pour aller conduire une expédition en Égypte et en Éthiopie. Le premier acte de la campagne fut le siège d'Asdod. Une ligue générale de l'Égypte et des pays palestiniens paraissait indiquée. Isaïe fit à cette politique la plus vive opposition, et employa, pour la combattre, les énergiques moyens de démonstration par les yeux qui lui étaient habituels. Un jour, on le vit se promener dans la rue de Jérusalem, déchaussé, dans un état de nudité honteuse. Il déclarait que Iahvé lui avait ordonné de se montrer ainsi, pour que l'on vît l'état ignominieux où le roi d'Assyrie ramènerait les prisonniers d'Égypte et d'Éthiopie.

La haine d'Isaïe contre celui qu'il appelle « l'opprobre de la maison de son maître » s'est exprimée, sous une forme moins bizarre, dans un morceau où les uttes intérieures de la cour d'Ézéchias éclatent visiblement. Sebna, dont le père n'est jamais nommé et qui devait être de basse extraction, menait grand train, se faisait creuser, en vrai parvenu qu'il était, un tombeau dans le roc de la colline royale. Cela rendait furieux la coterie des pié-

tistes. « Iahvé, disaient-ils, le précipitera du faîte de ses honneurs; ses chars ne lui serviront de rien. » L'intrigue pour remplacer Sebna était évidemment déjà toute prête. Le candidat du parti théocratique et antiégyptien était Éliaqim fils de Hilqiah, qui devait, selon l'usage de l'Orient, porter toute sa famille aux honneurs avec lui. Iahvé apostrophe Sebna et fait la réclame pour le saint homme, qui réparera les scandales du mécréant.

Alors j'appellerai mon serviteur Éliaqim fils de Hilqiah, et je le revêtirai de ta tunique, et je le ceindrai de ton baudrier, et je mettrai ton pouvoir en sa main, et il sera un père pour le peuple de Jérusalem et la maison de Juda, et je placerai la clé de la maison de David sur son épaule; il ouvrira, et après lui personne ne fermera; il fermera, et après lui personne n'ouvrira. Je l'enfoncerai comme une cheville en un endroit solide;.. on y suspendra toute la gloire de la maison de son père, branches nobles et humbles pousses, vases petits [et grands], depuis les bassines jusqu'aux cruches (1). En ce jour-là, au contraire, dit Iahvé-Sebaoth, le clou qui paraissait solidement enfoncé sera ébranlé; il cédera, il tombera, et la charge qui posait dessus s'abîmera, car Iahvé l'a dit.

Éliaqim, en effet, remplaça Sebna dans la charge de préfet du palais; mais Sebna n'en garda pas moins à la cour une haute autorité. En somme, Isaïe avait raison malgré l'étrangeté de ses argumens. L'Égypte n'était pas un appui solide; c'est l'Assyrie qui était vraiment l'organe de Iahvé, car l'Assyrie était forte. Les prophètes, voyant l'action de Iahvé dans tout ce qui triomphait, devaient être pour l'Assyrie. Ce n'est pas impunément qu'on exécute les arrêts de Iahvé, qu'on est son ministre, l'exécuteur de ses plans. La force païenne chargée d'une telle mission devait paraître quelque chose de sacré. C'est ainsi que le parti prophétique fut amené à saluer l'Assyrie, puis la Perse, comme des institutions divines. La cour de Rome, toujours acquise au plus puissant, est la vraie continuatrice de cette politique. Le fort fait la volonté de Dieu. Lui désobéir, c'est désobéir à la volonté de Dieu. Ajoutons qu'étant presque indifférens en religion, les Assyriens se présentaient aux populations pieuses de la Syrie un peu comme les Mongols aux yeux des croisés. Ils ne portaient point atteinte à la liberté religieuse, la seule que ces races aient toujours désirée. Sujet, en politique, d'un empire qui respecte sa religion, telle est, dès la plus haute antiquité, la position logiquement voulue par Israël.

(1) Pensée qui de nos jours paraîtrait épigrammatique : « Tous les membres, grands et petits, de la famille d'Eliaqim auront une place. »

Cet état de vassalité relativement à l'Assyrie avait d'ailleurs pour Ézéchias de réels avantages. L'Assyrie ne paraît pas avoir visé à des délimitations bien exactes de frontières. Plusieurs villes de l'ancien royaume d'Israël purent être rattachées à Juda. Du côté des Philistins, les armes d'Ézéchias furent tout à fait victorieuses. Le pays, sans doute épuisé par ses luttes contre l'Assyrie, tomba, jusqu'à son extrémité méridionale, c'est-à-dire jusqu'à Gaza, entre les mains du roi de Juda.

L'organisation de la royauté paraît s'être retrouvée, dans les bonnes années d'Ézéchias, ce qu'elle fut aux meilleures époques de la dynastie davidique. Le roi est entouré de *soferim*, constituant une sorte de classe administrative, et de *sokenim*, ministres et conseillers. Le préfet du palais ou majordome est le premier *soken*, une sorte de vizir. Cette place, comme nous l'avons vu à propos de Sebna et d'Éliaqim, donnait un grand pouvoir et était l'objet de vives compétitions. Les prêtres apparaissent tout à fait subordonnés et réduits au service du temple. Les prophètes étaient tout; ils avaient bénéficié de ce que l'ordre civil avait perdu par les victoires de l'Assyrie.

Les travaux publics de Jérusalem, qui paraissent avoir été actifs sous Achaz, le furent plus encore sous Ézéchias. Une vraie transformation de la ville s'opéra. La population s'augmentait beaucoup; il est probable que beaucoup d'Israélites, sans patrie depuis la fin du royaume du Nord, vinrent s'y fixer.

L'approvisionnement d'eau a toujours été la grande difficulté de Jérusalem, la ville étant assise tout près de la ligne culminante entre la Méditerranée et la Mer-Morte, et n'étant dominée que par quelques sommets très éloignés. La population hiérosolymite a toujours vécu de ses citernes, qui sont en grand nombre et bien exécutées. La petite source de Gihon, sur le versant de Sion, n'a qu'un mince filet d'eau. Les eaux recueillies à la naissance de la vallée occidentale sont peu de chose, et proviennent uniquement des terrains environnans, servant pendant l'hiver de surfaces récoltantes. Ézéchias entreprit de tirer le meilleur parti possible de cette pauvreté (1), et en même temps de prendre les précautions nécessaires pour qu'en cas de siège, la ville ne pût être coupée de sa provision d'eau. Il fit construire dans la ville une grande piscine (2) et

(1) Les vasques d'Étham ont sûrement été faites pour l'approvisionnement de la cité. Il n'en est jamais question dans les textes bibliques. Ce beau travail, qui n'a qu'un défaut, c'est de supposer une police exacte établie dans le pays, paraît être l'ouvrage de Pilate (Jos., *B. J.*, III, IX, 4).

(2) II Rois, XX, 20. C'est probablement *Amygdalon* ou Birket Hammâm-el-Batrak. Si cette piscine de II Rois, XX, 20, est la même que la Vieille piscine d'Isaïe, XXII, 11, il faudrait supposer qu'Ézéchias ne fit que mettre en état un travail plus ancien. La

creuser une conduite souterraine qui y amenait, dans la saison des pluies, les eaux de la piscine supérieure (*Birket Mamillah*), alimentée elle-même par les eaux du plateau.

Les travaux du *siloh* paraissent avoir été exécutés du temps d'Achaz. Peut-être furent-ils achevés sous Ezéchias; du moins on les lui attribua. Ce *siloh* ou « émissaire » était un canal souterrain destiné à porter aux jardins royaux et à la porte du Sud-Est les eaux de la fontaine Gihon, peut-être aussi à les soustraire à l'action de l'ennemi. Une inscription, récemment découverte, nous apprend que le travail de percement fut entrepris par les deux extrémités et montre la peine qu'eurent les deux brigades de travailleurs à se rejoindre sous la colline. L'examen du travail souterrain montre à la fois beaucoup de hardiesse et beaucoup d'hésitation dans une œuvre qui devait, en l'absence de mires perfectionnées, présenter d'énormes difficultés.

L'art hébreu paraît avoir atteint son plus haut degré sous Ézéchias. L'enlèvement des objets d'art, sous Achaz, fut bien vite réparé. Le palais retrouva tous ses ornemens, et nous verrons Ézéchias, sur la fin de son règne, fier des richesses ciselées qu'il avait su amasser. Le style assyrien luttait déjà avec avantage contre l'imitation égyptienne, que les Phéniciens avaient mise à la mode; un autre symbolisme tendait à prévaloir. Le temple était rétabli en sa splendeur, bien que la simplicité du culte ne fût pas altérée. On ne sait rien des habits sacerdotaux de ce temps. Les troupes de lévites et de chanteurs que l'on imagine comme une vaste maîtrise autour du temple sont des imaginations de l'auteur des *Chroniques*, empruntées au second temple. Aux fêtes de Pâques, on chantait des cantiques; dans les marches du pèlerinage, on s'accompagnait de la flûte; les sentimens religieux s'exhalaient au son des *neginoth;* mais rien ne prouve que la musique du temple fût déjà organisée. Les prophètes, qui avaient si fort déprécié les *cohanim*, n'étaient pas favorables à l'application de l'art à la religion. Leur culte était tout abstrait. A quoi bon ces pompes, cet appareil extérieur? Dieu ne demande à l'homme que la justice et la pureté du cœur.

Les utopies socialistes ont besoin, pour se développer librement, d'un temps assez prospère. On ne déclame bien à son aise que quand on n'est pas trop malheureux. Quoi qu'en dise Isaïe dans ses momens de mauvaise humeur, le gouvernement réalisait la mesure d'ordre et de justice dont le pays et le temps étaient capables. Mais les grandes races sont incontentables; elles réclament toujours contre l'insuffisance de la dose de liberté et d'éga-

circonstance « entre deux murailles » (Isaïe, *l. c.*) conviendrait bien à cet emplacement, qu'Ézéchias put couvrir d'un second mur.

lité qui leur est départie. Il n'est pas bon de se résigner facilement. L'état d'inquiétude sacrée où vivaient les prophètes était le grand propulseur religieux du génie de ce peuple, la garantie de son avenir. L'impossibilité des rêves qui empêchaient de dormir ces prodigieux agitateurs ne pouvait se découvrir encore. Ils voulaient la justice. Il fallait du temps pour arriver à voir que les abus qu'ils appelaient injustices tiennent aux conditions d'existence de la nature et qu'il faudrait supprimer la vie humaine pour les supprimer.

III.

C'est bien dans cette période de paix et de prospérité relative du règne d'Ézéchias que l'on peut placer, par approximation, la fixation définitive de la religion iahvéiste, telle que les prophètes du temps d'Achab l'avaient conçue, telle qu'Isaïe et Michée l'ont parachevée. Iahvé n'a plus presque aucun lien avec la nature. Son caractère de Dieu national est momentanément effacé; la victoire du monothéisme paraît complète. Iahvé est le Dieu qui a fait le ciel et la terre. Il veut le bien. L'homme lui rend hommage en pratiquant la justice. Ce culte-là, tout le monde peut le lui rendre, et, en ce sens, l'humanité tout entière est appelée au culte de Iahvé.

Iahvé exerce sa justice par le train ordinaire du monde, qu'il gouverne jusque dans le moindre détail, en maître absolu. La réalité présentait ici d'étranges objections au penseur le plus facile à satisfaire, l'honnête homme étant souvent malheureux et le pervers en apparence souvent récompensé. Le iahvéisme s'abîmait dans ce gouffre. Iahvé, questionné sur le chapitre de sa providence, ne répond à l'homme que par des coups de tonnerre. Le gouvernement du monde est parfaitement juste, sans que l'homme puisse savoir comment. Jamais le moindre appel n'est fait par les sages de ce temps à des récompenses ou à des châtimens d'outre-tombe. La justice de Iahvé, d'ailleurs, est sommaire; il punit les sociétés malades, au risque d'atteindre plus d'un innocent. Cette justice est surtout intermittente. Iahvé a ses jours; il laisse la malice humaine aller à son comble, alors il apparaît et punit.

Toute l'histoire du monde est le développement d'un plan conçu et voulu par Iahvé. La race d'Israël est le pivot de cette histoire. Iahvé l'a choisie dans la famille araméenne, comme une tribu privilégiée; il la suit des yeux depuis plus de mille ans. La grande marque d'affection qu'il lui a donnée fut de la tirer de l'Égypte par son serviteur Moïse, à qui il a fait, dans le désert du Sinaï, diverses manifestations de ses volontés, sans que pourtant la source

de ces oracles soit tarie. Iahvé parle sans cesse par ses *nabis*, qui sont une révélation permanente. Au VIIIe siècle, la divination par l'éphod avait à peu près disparu ; mais la nécromancie était plus en vogue que jamais ; le *qosem* était presque aussi consulté que le *nabi*. Or, selon le iahvéiste pur, Iahvé seul devait être consulté. Tout oracle autre que le sien était une injure à sa majesté, et impliquait la supposition qu'il existe quelque pouvoir fatidique et divin, inhérent à la nature.

L'Assyrie est la force que Iahvé met en mouvement pour l'exécution de ses plans secrets, lesquels ne sont autre chose que la réalisation d'un monde juste par Israël. Le royaume de Samarie, qui resta si loin de cette perfection, est déjà détruit ; celui de Juda le sera aussi probablement. Mais les destinées de Sion sont éternelles. Sion sera le centre d'une humanité régénérée. Le vrai roi de la dynastie bethléhémite, le David idéal, qui ne s'est pas vu encore, apparaîtra et réunira dans sa main Israël tout entier. Roi et prophète à la fois, il conduira le peuple dans la voie du pur iahvéisme. Le monde, alors, reconnaîtra la supériorité de Sion ; l'univers se fera iahvéiste ; les sacrifices seront abolis ; le vrai culte de Iahvé sera la justice et le bonheur.

Tel est le rêve splendide dans lequel se concentra toute la puissance d'aimer et de croire des Judaïtes pieux, vers 720 et 710 avant Jésus-Christ. Le règne d'Ézéchias fut le moment où l'on fixa les traits de cet âge d'or. Le messianisme est une création de Jérusalem, non des tribus du Nord. Il y fallait David, Sion, une dynastie légitime. Le roi était nécessaire au nouvel idéal conçu par Juda. Ézéchias répondait à quelques-uns des traits du parfait roi davidique. A certains momens, on put croire que la grande destinée d'Israël se révèlerait par lui, surtout quand il serait entouré de gens pieux comme Éliaqim et sa famille. Les signes prochains étaient pourtant trop peu en vue ; les temps étaient trop durs. Le roi théocrate fut relégué dans l'avenir ; il devenait une sorte de soleil apparaissant à la fin des âges. Mais le soir du monde devait être si beau qu'on se résignait à ne pas le voir. Il suffisait d'avoir travaillé à le préparer.

Ce système religieux étrange, le moins mythologique et le moins métaphysique qu'ait jamais conçu un cerveau de grande race, n'était au fond que le vieil élohisme patriarcal, devenu vivant, humanitaire et introduit dans l'histoire. Le déisme était si profond chez ces nomades incorrigibles qu'il parvint à expulser, par un travail d'élimination séculaire, la forte dose de paganisme qui était entrée en Israël avec le faux dieu Iahvé, essentiellement dieu local et national. Les nabis, représentans obstinés du vieil esprit monothéiste, avaient réussi. *Iahvé* n'était plus qu'un synonyme d'*Elohim*. Ce

que l'on disait de Dieu, on le dit de Iahvé, et puisque Dieu a créé le ciel et la terre, Iahvé aussi a créé le ciel et la terre. Iahvé, en un mot, purement, simplement, sans nuance de différence, signifia « Dieu (1). »

L'emploi des deux mots devint indistinct. On chercha au mot *Iahvé* une étymologie qui en fît le nom du dieu unique. L'opinion très dominante était que le nom de *Iahvé* fit partie de la révélation sinaïtique, que Dieu même en avait donné l'explication à Moïse, le tirant de la racine *haïa* ou *hawa* (araméen), qui veut dire *être*. On plaçait dans la bouche de Dieu ce mot mystérieux : *Ehié aser ehié*, « je suis celui qui suis. » Cette idée, fort belle assurément, n'était pourtant pas exclusive de deux autres systèmes, qui avaient leurs partisans. Les uns voulaient qu'Abraham offrît déjà des sacrifices au nom de Iahvé; d'autres soutenaient que l'usage de ce nom solennel remontait aux premiers temps de l'humanité, au patriarche Seth, fils d'Adam.

Dès l'époque, déjà passablement philosophique où nous sommes arrivés, beaucoup d'esprits se disaient sans doute qu'il y avait en tout cela un sensible porte-à-faux, que ce Iahvé, ayant sa politique et sa providence personnelles, était après tout un dieu particulier, fort distinct de l'El absolu des sages antiques dont l'école se poursuivait chez les Thémanites et chez les Beni-Qédem. La grande contradiction qui était au fond de la conscience d'Israël : — d'une part, le Dieu abstrait et universel de l'univers; — d'une autre part, le dieu particulier d'Israël, était recouverte d'une cicatrice grossière, qui suffisait. On ne voit pas que les élohistes purs, comme ceux qui écrivirent *Job* et les *Proverbes*, aient jamais protesté contre ce qu'il y avait de paganisme, et, en un sens, de polythéisme, dans un nom propre donné à Dieu; on ne voit pas non plus que les iahvéistes aient jamais combattu un parti de déistes purs, niant qu'Israël eût, comme les autres tribus, un dieu protecteur spécial. Tous deux avaient pour commun adversaire le groupe des fous qui disaient : « Il n'y a pas de Dieu. » Ceux-ci seuls étaient les pervers, les hommes dangereux. Comme ils se gardaient d'écrire, nous ne savons pas combien ils étaient. L'histoire ne voit que les surfaces; mais, en réalité, les surfaces seules existent dans l'humanité; elles sont les apparences ; or, en dehors de l'ordre scientifique pur, les choses humaines ne sont qu'apparences. La bataille gagnée est celle qu'on croit gagnée. L'opinion triomphante est celle qui réussit à prouver, à une certaine heure, qu'elle avait le droit de triompher.

(1) C'est ainsi qu'au moyen âge, le Christ prit toutes les fonctions de Dieu et que, de nos jours, on a été accusé d'enlever Dieu des écoles parce qu'on enlevait les crucifix.

C'est parce que le mouvement iahvéiste des prophètes était un retour en arrière, un effort pour revenir à une religion plus ancienne et plus pure, que le grand mouvement prophétique du VIIIe siècle ressemble si fort au protestantisme. L'œuvre des prophètes qui entourent Ézéchias, sans être entièrement maîtres de lui, consista à épurer, à éliminer des scories. Le caractère essentiel du judaïsme est dès lors nettement marqué ; c'est une réforme de puritains, une négation, une religion de mesures préventives et de précautions. Jamais l'ancien iahvéisme n'avait réussi à écarter absolument les superstitions, soit qu'elles vinssent des nomades antiques, soit qu'elles fussent des imitations des cultes chananéens et araméens. Les sages se contentaient de sourire de ces inepties et ne trouvaient pas mauvais que leurs femmes eussent des petits dieux grotesques dans leurs poches et leurs bagages. Vers le milieu du VIIIe siècle, on y regarda de plus près. Deux devoirs s'imposaient aux puritains, d'abord chasser tout ce qui n'était pas le iahvéisme, puis dégager le iahvéisme lui-même des tolérances, qui, selon les prophètes, en ternissaient la pureté.

La destruction du royaume et des sanctuaires du Nord donna au temple de Jérusalem une importance considérable. Jusque-là, ce petit *naos* n'avait guère été que la chapelle particulière du roi de Jérusalem. Maintenant, chaque jour voit grandir ses destinées. Il va devenir le sanctuaire national d'Israël tout entier ; une piété ardente s'attache à lui ; une foule de zélateurs se font un point d'honneur de sa pureté absolue. Isaïe pensait sans doute trop peu à cette petite maison de pierre pour qu'il ait pu rien conseiller au roi à ce sujet. On ne voit pas, d'ailleurs, que son habitude ait été de prendre les portiques du temple pour lieu de ses prédications, ainsi que le firent d'autres écoles prophétiques. Le temple, sous Ézéchias, fut purifié, sanctifié, non embelli, ni développé. Il lui arriva comme à une église du moyen âge, Saint-Pierre de Genève, par exemple, subissant l'influence de Calvin. Il est possible que plusieurs des motifs de l'ornementation du temps de Salomon, à laquelle ne présida pas un esprit très rigoriste, aient été soumis en ce temps à des retouches sévères, et peut-être ce fait, qui nous a surpris, d'absence de représentations figurées dans la description des décors du temple, vient-il, non du goût du fondateur, mais des actes de vandalisme, comme nous dirions, auxquels se livrèrent les zélotes d'un âge postérieur. On ne saurait, cependant, appuyer trop sur cette hypothèse. Si de telles retouches eussent été considérables, il semble bien que quelque texte nous en aurait gardé le souvenir. Nous connaissons, en effet, par un texte formel, l'acte le plus hardi que l'esprit iconoclaste dicta aux nouveaux réformateurs.

Parmi les ustensiles du temple, l'objet qui déplaisait par-dessus tout aux prophètes était ce qu'on appelait le *nehustan* (abréviation, avec jeu de mot, de *nehas nehost*, serpent d'airain), vieux talisman que Moïse avait, dit-on, fait fabriquer contre la piqûre des serpens. Les Israélites lui avaient jusque-là offert de l'encens comme à un dieu, et il n'est pas impossible que ce fût en effet une vieille image de Iahvé, provenant des temps où l'on représentait ce dieu sous des formes empruntées à l'Égypte. Ézéchias le fit mettre en pièces. Il fallait, pour une innovation aussi hardie, un parti religieux bien fort. Le *nehustan* était une relique nationale de premier ordre. La religion nationale est toujours superstitieuse. Le jour où Ézéchias ordonna de casser le serpent d'airain de Moïse, il fit ce que firent, en partie à son imitation, les protestans du XVIe siècle, mutilant les saints gothiques, les autels les plus vénérés. L'horreur de l'imposture sacerdotale et du matérialisme religieux l'emportait sur le respect de la tradition. Héros de l'abstraction et du vrai absolu, le prophète juif est plus que patriote. Les mensonges, dont le patriote se contente si facilement, lui soulèvent le cœur. Une fable attribuant quelque vertu à un objet naturel lui paraît une diminution du pouvoir de Iahvé. De plus en plus, la religion des prophètes de Jérusalem devient une religion humanitaire et cesse d'être un culte en rapport avec une race ou un pays déterminés.

Ni Salomon, ni aucun de ses successeurs immédiats ne songea à faire du temple de Jérusalem la place exclusive des sacrifices. Les hauts lieux des temps antiques continuèrent à être des endroits de culte. On y adorait Iahvé, et souvent aussi les anciennes divinités topiques. Le pays était couvert de *masséboth* ou cippes sacrés et d'*aséroth* ou stèles phalliques, portant le signe d'Astarté. Ces objets choquaient les puritains, qui en obtinrent la suppression d'Ézéchias. Réclamèrent-ils aussi l'unité du lieu de culte, demande qui, à ce qu'il semble, eût été de nature à plaire à la royauté, toujours centralisatrice? Les prophètes judaïtes du VIIIe siècle sont pleins de désirs en ce sens. Leur idéal est Iahvé adoré en Sion et uniquement en Sion. Il est probable qu'Isaïe sollicita plus d'une fois Ézéchias de supprimer les sacrifices extra-urbains. Mais, bien que le roi fût en parfaite intelligence avec le parti pieux, il ne se laissa jamais complètement mener par ce parti. Son attitude rappelle celle de saint Louis, si profondément religieux, et cependant gardant à l'égard du clergé une certaine indépendance. La suppression des sacrifices locaux aurait sûrement entraîné des vexations, des perturbations, comme il y en eut sous Josias. Or ce qui caractérisa le mouvement d'Ézéchias et d'Isaïe, en opposition avec celui de Josias et de Jérémie, c'est qu'il ne fut, au moins dans

sa première période, accompagné d'aucune crise ni d'aucune mesure de rigueur.

Ce fut là un fait bien remarquable, et difficilement on en trouverait un autre pareil dans l'histoire religieuse. Plus d'une fois, sans doute, on conseilla au roi de sévir contre les endurcis ; il n'est pas prouvé qu'il ait jamais cédé. Il se bornait à donner les fonctions de son entourage et toute l'importance qui dépendait de lui à des hommes pieux, qui lui étaient recommandés par Isaïe, comme fut Éliaqim, fils de Helqiah. Autant que nous savons, il ne persécuta personne. Même la ville de Jérusalem ne fut pas ramenée à un état de purification absolue. On y voyait des représentations idolâtriques ou du moins scandaleuses pour les iahvéistes austères. Le roi ne se croyait pas le droit de supprimer ces représentations, contraires à ses sentimens personnels, mais que les mœurs toléraient.

La circoncision, de simple préparation au mariage qu'elle était à l'origine, devenait de plus en plus une règle religieuse à Jérusalem. C'était un des usages les plus anciens de la nation ; mais la signification religieuse n'en fut pas d'abord très précise. Les prophètes ne parlent jamais de cette pratique. Ils la trouvaient évidemment chose secondaire. Ni le livre de *l'Alliance,* ni *le Décalogue* ne contenaient non plus rien à cet égard, sans doute parce que la chose allait sans dire et n'était pas encore tenue pour un précepte. Le caractère religieux, cependant, prenait de plus en plus le dessus. La loi de la circoncision allait bientôt devenir fondamentale. Des traits importans du récit élohiste ont pour objet de montrer que cette opération est obligatoire chez les Abrahamides. Tous les gens prévoyans, tous les bons pères de famille la pratiquaient sur leurs enfans, pour leur éviter plus tard une situation fausse, exactement comme il en est de nos jours de la vaccination. Il fut reçu que Iahvé le voulait ainsi et qu'on manquait à un précepte de Iahvé en ne circoncisant pas son fils dès ses premiers jours.

Les fêtes juives se developpaient, mais n'arrivaient à rien d'universel, de national. La Pâque, fondue avec la fête des pains azymes, devenait la grande fête annuelle. On l'inaugurait dans la nuit ; elle était accompagnée de réjouissances et de chants. Les gens pieux croyaient déjà que cette fête était le mémorial de la sortie miraculeuse de l'Égypte. Mais pour la plupart, c'était simplement la grande fête de Iahvé au printemps. L'idée se répandait de plus en plus que tous les actes religieux gagnaient à être célébrés à Jérusalem, au temple. La petitesse du royaume de Juda rendait une telle idée possible. Les fidèles les plus éloignés de Jérusalem n'avaient guère plus de dix lieues à faire pour y venir. Déjà un groupe de dévots très exaltés se formait autour du temple ; ils en devenaient les hôtes,

les *gérim*. Ces *gérim* de Iahvé n'avaient guère été jusque-là que des parasites, vivant des sacrifices et de la bombance qui entourait les temples; un esprit moral s'introduisit dans cette institution, qui ailleurs n'a rien produit de bon. On pensa que, pour être le voisin de Iahvé, il fallait une grande pureté morale. L'homme vertueux se consolait en disant à Dieu : « Le méchant ne saurait être ton *ger*. »

Iahvé qui pourra être le voisin de ta tente (1)?
Qui est digne d'habiter sur ta montagne sainte?

Celui qui marche irréprochable et fait ce qui est juste,
Qui n'a que des pensées vraies en son cœur;

Qui ne dénonce, ni ne calomnie;
Qui ne fait pas de mal à son prochain;
Et n'outrage pas son semblable;

Qui méprise ce qui est méprisable,
Qui respecte ceux qui craignent Iahvé,
Qui ne change rien à ce qu'il a juré;

Qui ne place pas son argent à usure,
Qui n'accepte pas de présens au détriment de l'innocent.

Celui qui fait ces choses ne sera jamais ébranlé.

IV.

Ainsi se forma une sorte de petite morale excellente, déjà en germe dans les écrits des prophètes antérieurs, qui maintenant a un parti et constitue une école. C'est une morale de gens du peuple et de moyenne classe, affamés de justice et d'honnêteté, détestant les hautes allures des aristocrates, comprenant peu les nécessités de l'État, affectant des dehors doux et humbles. Prêchée avec acharnement par les prophètes et leurs disciples jusqu'à la confection définitive du judaïsme, pratiquée par les juifs pieux durant les siècles qui précèdent notre ère, répandue par le christianisme, cette morale est devenue la morale du genre humain. Grâce à elle, les droits du pauvre, ou pour mieux dire du faible, ont partout triomphé, au moins jusqu'au temps où le christianisme, faussant complètement sa nature première, fit alliance avec les classes militaires et aristocratiques et n'eut plus à prêcher au pauvre que la résignation.

Dans le partage idéal qu'il avait fait à son peuple des biens de la terre, Iahvé n'avait pas prévu qu'il y aurait des riches et des

(1) Psaume xv.

pauvres. Les riches, aux yeux du iahvéiste conséquent, sont un pur inconvénient. Le perpétuel objectif de la politique iahvéiste est de protéger le faible contre le fort et de réduire presque à rien les avantages du riche sur le pauvre. Le roi est le roi des pauvres. L'intérêt de l'argent est comme un crime. Le riche est, en général, présenté comme un être violent, uniquement occupé à dépouiller le faible. Dans la pensée des piétistes israélites, l'origine de la fortune est toujours mauvaise. Ils sont de l'avis de saint Jérôme : *Omnis dives iniquus aut hæres iniqui.* C'est l'idée générale de l'Orient. Le pauvre y est, *a priori,* considéré comme bon, le riche comme méchant. Un jour que je faisais à mon drogman l'éloge des gens d'un village que nous venions de traverser : « C'est tout simple, me dit-il, ils sont pauvres. »

Le pauvre est l'ami de Iahvé. Il s'établit à cet égard des synonymies singulières. Le mot *anav*, « doux, » et le mot *ani*, « pauvre affligé, » dérivant tous deux d'une racine qui marque l'humilité, en vinrent à s'employer l'un pour l'autre. « Pauvre, affligé, malheureux, opprimé, doux, résigné, pieux, humble » ne se distinguèrent plus. Les mots qui signifient proprement « pauvre » (*dal*, *ébion*) devinrent équivalens de saintes gens, d'amis de Dieu. Les expressions « les pauvres de Dieu ou pauvres de Iahvé, les humbles du pays, les chétifs de la terre, les doux du peuple, » furent les noms dont se désignèrent les iahvéistes purs. Tout cela se fit dans un sentiment fort analogue à celui qui créa au moyen âge les noms de mineurs, minimes, pauvres de Dieu, humiliés, etc. Le sentiment de tristesse résignée qui remplit le cœur du pauvre confine par quelques côtés à la piété, et l'humilité des sentimens prédispose à un certain état de dévotion. En revanche, les mots hébreux signifiant « riche, grand, fort » (*asir*, *gadol*, *aris*) se prennent presque toujours en mauvaise part.

A partir du règne d'Ézéchias, ces associations d'idées sont fixées d'une manière irrévocable. Le vrai serviteur de Iahvé est un pauvre, persécuté par les riches, vexé par les gens du monde. Iahvé l'aime, parce qu'il est humble, parce qu'il ne fait pas ombrage à sa grandeur. Iahvé est son protecteur, son justicier; il finira par lui donner la victoire. Les ennemis de Iahvé sont les ennemis des pauvres; les ennemis des pauvres sont ceux de Iahvé. On sent qu'un tel esprit devait facilement dégénérer en hypocrisie sournoise, en humilité factice, surtout dans un état de croyances qui n'admettait pas que l'homme juste ajournât à un autre monde ses revanches et ses compensations. Un sérieux terrible crispait tous ces fronts. Les railleurs (*lécim*) surtout sont toujours présentés comme des impies. Le *léç*, c'est l'homme frivole, hardi,

rieur; c'est le voltairien du temps, l'homme du monde, qui se moque des frocards. Ces *lécim* faisaient bande à part, s'asseyaient sur un banc à eux; c'était ce qu'on appelait « le banc des railleurs. » Il partait de ce banc plus d'une plaisanterie contre les saintes gens; ceux-ci, de leur côté, ne regardaient qu'avec haine ce groupe de pestiférés.

Une démocratie théocratique, une religion résidant presque toute dans les questions sociales, voilà le judaïsme du VIIIe siècle, le vrai judaïsme, dont le christianisme n'a été que l'épanouissement et l'application. Les *anavim* ou *hasidim* forment une élite de l'humanité; ce sont « les doux de la terre; » ce sont surtout « les justes, les droituriers, la génération juste, les fidèles du pays, les gens tranquilles, les cœurs droits, les sectateurs de la voie parfaite, les hommes qui craignent Dieu, qui l'aiment, qui ont confiance en lui, ceux qui cherchent Iahvé. » C'est ici le point où il faut se placer pour le départ des lignes qui, d'abord parallèles, divergeront ensuite à l'infini. Constitués en une sorte de fraternité ou de société pieuse, les *anavim* ne veulent avoir de relations qu'entre eux, pour ne pas se souiller. Quand on appliqua à ces sortes de piétistes le nom de *pharisiens*, vers l'époque asmonéenne, il n'y eut en réalité d'innovation que pour les mots. Les *anavim* nous font entrevoir à l'horizon les pharisiens de l'Évangile. D'un autre côté, quel avenir a cet *ébion*, frère de l'*anav* et du *hasid*, qui sera le premier chrétien (ébionites) et dont le nom constituera la première béatitude : « Heureux les *ébionim!* » Ce qu'on ne saurait dire, c'est à quel point tout le christianisme naissant est dans Isaïe, dans ses contemporains, dans ce qui s'agita d'original, à ce moment tout à fait solennel, en la conscience d'Israël.

Une chose est dès à présent évidente. Israël ne fondera ni une république, ni une royauté, ni un État civil, ni une *polis*. Israël fondera la synagogue, l'Église, la coterie pieuse, le pharisaïsme et le christianisme. Le piétisme, au fond, tue le citoyen. Ce n'est plus Israël dans son ensemble qui est le peuple de Iahvé; ce sont les *anavim*, les *hasidim* seuls qui sont le troupeau de Iahoé. Israël n'est plus qu'une élite de saints; les profanes sont le terreau qui sert à produire les plantes élues, la vigne qui sert à produire le vin. Tout cela ressemble beaucoup à l'islam. Ces *hasidim* sont des musulmans qui ont dévolu leurs affaires entre les mains de Dieu. Dieu est leur vékil; et quel *vékil!* Sûrement il les vengera. Avec de tels raisonnemens, on donne au monde de grandes disciplines morales; mais on supprime la patrie.

L'État et même la *polis* (on peut dire surtout la *polis*) supposent des classes, des privilèges héréditaires, des injustices, des

abus, la liberté laissée à certains vices, une élimination sévère des questions sociales. Israël, au contraire, ne voulait que la justice sociale. Une cour, une classe militaire, une aristocratie de naissance, lui étaient antipathiques. L'*ébion* acceptait sa pauvreté, mais à condition qu'il fût bien entendu qu'il était l'ami de Dieu et le pivot de la nation. Des sacrifices qu'il faut faire à la patrie, il exagéra les uns et ne voulut pas des autres. Il ne voulut pas des austères devoirs, qui sont l'acceptation de l'inégalité, la résignation à l'injustice. Ainsi il travailla plus pour l'humanité que pour sa patrie terrestre; il perdit le pays qui était censé lui avoir été donné. Israël était destiné à être un ferment universel bien plus qu'une nation particulière mariée à une terre. Sa dispersion était écrite à l'avance; c'est comme dispersé qu'il devait accomplir sa principale vocation.

Le roi Ézéchias présidait à ces transformations, avec une sorte d'impartialité bienveillante. Sa piété était dans les sentimens, dans une foi ardente, dans une confiance absolue en Iahvé. Il poussait, dit-on, jusqu'à l'ostentation le mépris des moyens humains, affectant de n'attendre son secours que de Dieu. Comme David, il espérait que Iavhé, en récompense de ce qu'il avait fait pour lui, lui donnerait de réussir dans toutes ses entreprises. Quand Iahvé semblait l'abandonner, il lui en faisait de tendres reproches; mais il ne se décourageait pas. Son objectif était uniquement la vie présente. Quand Isaïe lui communiquait ses grands rêves d'un avenir sans bornes, que disait-il? Il serait puéril de vouloir le conjecturer. Le propre de la conscience d'Israël, le secret de sa force et de ses contradictions, était de tenir latentes des réserves d'idées destinées à se dérouler en leur temps et auxquelles durant des siècles il avait pu paraître étranger.

Ézéchias doit ainsi figurer en tête de l'histoire, non plus mythique, mais désormais positive, du judaïsme. L'idéal des *anavim*, en effet, n'allait pas sans un roi qui fût à leur service. Les poètes pieux avaient peut-être composé, dès cette époque, ces psaumes où la perfection du roi théocrate est tracée en vives couleurs.

O Dieu, prête au roi ta justice (1),
Et ta justice au fils du roi (2).

Qu'il juge ton peuple avec droiture,
Et tes pauvres avec équité...

(1) Psaume LXXII.
(2) Le fils du roi, c'est ici son grand-vizir.

Qu'il rende la justice aux humbles du peuple,
Qu'il vienne au secours des fils du pauvre,
Et qu'il broie l'oppresseur.

Qu'on le craigne tant que durera le soleil,
Tant que luira la lune.

Qu'il descende comme la pluie sur un pré,
Comme l'ondée qui fertilise la terre.

Que de son temps fleurisse le bon droit,
Et la plénitude de la paix, jusqu'à ce que disparaisse la lune.

Qu'il commande de la mer à la mer,
Et du Fleuve aux extrémités de la terre.

Que devant lui ses adversaives se courbent,
Et que ses ennemis lèchent la terre.

Que les rois de Tharsis et des îles soient ses tributaires.
Que les rois de Scheba et de Seba lui apportent leurs redevances,

Et que tous les souverains se prosternent devant lui,
Que tous les peuples soient ses sujets.

Car il délivrera le pauvre qui crie,
L'infortuné qui n'a point d'aide;

Il aura pitié du faible et de l'indigent,
Et il sauvera la vie des malheureux.

Il garantira leur existence contre la ruse de l'oppression;
Leur sang aura du prix à ses yeux.

Ils vivront, et il leur donnera de l'or de Seba,
Et ils prieront pour lui sans cesse;
Tous les jours, ils le béniront.

On croit entendre, dans les strophes que voici, la prière par laquelle les *hasidims* du temple accueillaient le roi quand il venait sacrifier.

Que Iahvé t'exauce, au jour de l'angoisse (1),
Que le nom du Dieu de Jacob te protège.

Qu'il t'envoie de son sanctuaire le secours dont tu as besoin,
Que de Sion il te fortifie.

Qu'il se souvienne de tes offrandes,
Qu'il ait pour agréables tes holocaustes,

Qu'il te donne tout ce que tu désires.
Qu'il accomplisse tous tes desseins...

Tels sont fiers de leurs chars, tels de leurs chevaux;
Nous, c'est au nom de Iahvé, notre Dieu, que nous triomphons.

(1) Psaume xx, peut-être du temps de Josias.

Les voilà courbés, les voilà tombés;
Nous voilà debout, nous voilà levés.

Iahvé, donne la victoire au roi;
Exauce-nous au jour où nous t'invoquons.

Un accent de victoire domine dans le morceau suivant, qui se termine comme toujours par des menaces contre l'aristocratie hostile aux réformes. Le roi saura aller chercher ces méchans dans leurs repaires et les exterminer.

Iahvé, que par ta force le roi se réjouisse (1),
Que par ton aide il soit tenu en joie.

Tu lui as accordé le désir de son cœur,
Tu n'as pas repoussé la prière de ses lèvres.

Tu l'as comblé des bénédictions du bonheur,
Tu as mis sur sa tête une couronne d'or.

Il t'a demandé de la vie, tu lui en as donné,
Une longueur de jours indéfinie.

Grande est sa gloire, grâce à toi;
Tu as mis sur lui éclat et majesté.

Tu fais reposer sur lui des bénédictions éternelles,
Tu le remplis de joie par la vision de ta face.

Car le roi a confiance en Iahvé,
Et, par la bonté du Très-Haut, il ne chancellera pas.

Ta main, ô roi, atteindra tes ennemis,
Ta droite saura trouver tous ceux qui te haïssent.

Tu les feras flamber comme une fournaise, devant ta face;
Iahvé les dévorera en sa colère, le feu les mangera.

Tu détruiras leur fruit de la terre,
Leur postérité d'entre les fils des hommes;

Car ils complotent le mal contre toi,
Ils trament des intrigues qu'ils ne pourront réaliser..

D'autres fois, le roi se trace à lui-même, par la plume de ses pieux conseillers, le programme accompli d'un roi théocrate.

Je veux comprendre la voie parfaite (2),
La conduite irréprochable à tenir au sein de ma maison.

Je ne souffrirai pas devant mes yeux celui qui fait le mal;
Je haïrai le malfaiteur; il n'aura pas de relations avec moi.

(1) Psaume XXI, fort analogue à Psaume XX.
(2) Psaume CI.

Loin de moi le cœur pervers!
Je ne connaîtrai pas le méchant.

Celui qui calomnie en secret son prochain, je l'exterminerai;
L'homme aux yeux hauts et au cœur large (1), je ne le supporterai pas.

Mes yeux inviteront les fidèles de la terre à demeurer avec moi;
Celui qui est irréprochable en sa voie sera mon ministre.

L'artisan de fraude ne demeurera pas dans ma maison;
Celui qui profère le mensonge ne se tiendra pas devant mes yeux.

Je me lèverai chaque matin pour anéantir les méchans de la terre,
Pour exterminer de la cité de Iahvé tous ceux qui font l'iniquité.

Ce psaume peut être du temps de Josias, comme du temps d'Ézéchias. On voit combien le pharisaïsme est ancien en Israël. La question des rapports sociaux était grave pour l'homme pieux. Notre principe moral, qu'il n'y a pas de contagion pour le galant homme, qu'on peut voir et toucher tout le monde sans contracter nulle souillure, était le contraire de l'esprit des saintes gens d'Israël. Il fallait choisir sa compagnie, s'arranger pour n'avoir de relations qu'avec les gens de la même secte que soi. Ce principe, divisant le monde en petites coteries sectaires, a rendu impossible en Orient ce que nous appelons la société. L'inquisition la plus odieuse en sortait comme conséquence nécessaire. Le roi qui mettrait en pratique les maximes du parfait roi d'Israël serait un tyran redoutable. Il est dangereux d'avoir pour programme de purger sa ville des ennemis de Dieu, c'est-à-dire de ceux qu'on suppose tels; car Dieu ne met personne dans ses confidences, et ne communique pas la liste de ses amis. Philippe II, pour obéir à ce verset, dressait ses listes d'extermination et les faisait exécuter le matin. Israël a fondé bien plutôt la moralité que la liberté. A vrai dire, sept cents ans avant Jésus-Christ, personne n'avait l'idée de la liberté comme nous l'entendons; la Grèce elle-même commençait à peine à en apercevoir quelque lueur. Selon le rédacteur jéhoviste de la Genèse, les pensées de l'homme vont naturellement au mal; le roi, représentant de Dieu, doit surtout réprimer. Notre libéralisme « au cœur large » eût fait à ces vieux croyans l'effet qu'il produit sur les musulmans, sur les protestans puritains; il leur eût semblé l'impiété même, la négation absolue des droits de Iahvé. Le banc sur lequel nous enseignons cette douce philosophie leur eût paru être la chaire du mal, et sûrement ils l'eussent appelé *mosab lécim*, « le banc des railleurs. »

ERNEST RENAN.

(1) En mauvaise part: l'*anav*, toujours triste et contrit, a le cœur étroit, serré en quelque sorte.

choses-là finissent... surtout quand on ne sait pas de quelle façon elles ont commencé.

M. de Buttencourt se retourna, hautain et surpris.

— Il y a évidemment, répliqua-t-il, une intention dans ce que vous venez de dire. Mais j'avoue, en toute ingénuité, que je ne la saisis pas... Au reste, je vous trouve, malgré votre grande réputation de clarté, souvent obscur, même dans vos livres... fort bien écrits, d'ailleurs, et qui charment, dit-on, quiconque, homme ou femme, les comprend. Le malheur est que tout le monde ne les comprend pas.

— Écoutez donc, mon cher, à moins d'être Orphée en personne, on ne saurait prétendre à charmer... tout le règne animal.

M. de Buttencourt rentra résolument dans la bibliothèque.

— Réal, fit-il, ne raillons plus : cela finirait mal... Quand partez-vous?

Frantz, hésitant, regarda son hôte. Puis :

— J'ai réfléchi, répondit-il, ainsi que vous m'avez judicieusement conseillé de le faire. Et le résultat de mes réflexions, c'est que je ne pourrais, sans grossièreté, et peut-être sans inconvéniens, brusquer mon départ.

— Tant pis ! articula sèchement M. de Buttencourt.

— Oui-da ! Vous avez encore une fois changé de ton. Moi, j'ai changé de résolution, voilà tout... Mais, si vous tenez à ce que je m'en aille, il y a un moyen bien simple de me faire partir : c'est de dire à votre femme que je vous gêne.

M. Réal, à travers son binocle, fixait son œil gris très clair sur le visage courroucé de son interlocuteur, qui finit par lui tourner le dos sans plus répliquer.

Quand il fut seul derechef, le jeune homme marmotta rageusement :

— Partir, m'éloigner, à présent?.. Non pas, non pas. Je reste !

HENRY RABUSSON.

(La deuxième partie au prochain n°.)

ÉTUDES

D'HISTOIRE ISRAÉLITE

LE RÈGNE D'ÉZÉCHIAS.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

Les deux royaumes, comme nous l'avons expliqué ici même (1), avaient chacun leur rédaction de la primitive histoire des Beni Israël, allant de la création à la division théocratique du pays par Josué. Le plan des deux livres était le même, la religion des deux auteurs la même aussi ; mais l'esprit était sensiblement différent. Le livre du Nord, que, pour nous conformer à l'usage, nous appelons le jéhoviste, avait une ampleur, une naïveté, une façon de concevoir le rôle de Iahvé qui devaient plaire aux iahvéistes pieux, soit de Samarie, soit de Jérusalem. Bien avant la destruction du royaume du Nord, le récit jéhoviste était accepté dans le monde pieux, mais nullement étroit encore, de Jérusalem. Les belles choses qui s'y trouvaient faisaient passer condamnation sur certaines autres. Beaucoup de parties de ce vieux texte eussent été assurément écrites autrement qu'elles ne le sont, si le livre eût été composé depuis les prédications d'Amos, d'Osée, d'Isaïe. Rien, cependant, dans la haute naïveté du récit, n'était de nature à choquer les piétistes.

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 mars et des 1er et 15 décembre 1886.

L'orgueil d'Éphraïm et des tribus du Nord y était sensible, mais ne s'exprimait pas d'une manière trop blessante pour Juda. L'histoire de Joseph, annonçant si clairement la supériorité des Josephites sur leurs frères, cessait d'être choquante depuis que Joseph n'existait plus. Le Livre de l'Alliance, qui était la seule partie législative du vieux livre israélite, avait bien des préceptes dirigés contre le culte de Jérusalem; mais rien de tout cela n'était une attaque directe. On pouvait entendre ces parties comme ne se rapportant qu'au temps du séjour au désert. L'erreur critique la plus grave serait de supposer qu'on eût alors quelque idée d'un texte sacré. On croyait qu'il y avait eu des révélations de Iahvé; les principales étaient censées avoir été faites à Moïse au Sinaï; mais aucun livre n'avait la prétention de représenter exclusivement ces révélations. Il n'y avait pas un volume qui fût la *Thorat Iahvé* uniquequement et par excellence. On prenait cette révélation de toutes mains, et il est probable que la tradition orale était considérée comme une source bien préférable aux textes écrits.

On ne trouve de difficultés à une telle conception que quand on se figure les parties législatives de ces anciens livres, en particulier le Livre de l'Alliance, comme ayant eu force légale dès le moment où le livre était accepté. On s'imaginerait volontiers, par exemple, qu'Ézéchias, adoptant pleinement le iahvéisme, a dû mettre en vigueur les articles contenus dans le petit code qui en est le résumé. Il n'en fut rien sans doute. Plusieurs de ces articles étaient probablement de droit coutumier et mis en pratique comme tels; mais, jamais avant Josias, ni même avant la captivité, l'état juif ne fut gouverné par une loi absolument théocratique et révélée. Ces codes constituaient des modèles de perfection, dont on espérait que l'État se rapprocherait un jour; mais les ardens utopistes qui les écrivaient savaient bien que leur œuvre n'allait pas le lendemain s'imposer aux juges, ni créer des arrêts. Les idées s'arrangeraient à cet égard un peu comme chez les peuples chrétiens, lesquels, tout en admettant le Pentateuque comme un Code révélé, ont très rarement été tentés d'appliquer la législation du Pentateuque. Il a fallu la rigoureuse logique du protestantisme écossais pour arriver à viser, dans des considérans de jugemens exécutoires, des articles de l'Exode et du Deutéronome comme des articles ayant force de loi.

La meilleure preuve, du reste, qu'aucun texte n'avait encore la prétention de résumer les révélations de Iahvé, c'est qu'à côté du récit que nous appelons jéhoviste, on gardait le récit que nous appelons élohiste, produit d'une rédaction plus moderne. Ce livre

présentait le Livre de l'Alliance sous une forme mieux accommodée aux idées hiérosolymitaines, sous la forme du Décalogue. Il ne renfermait rien qui pût blesser les prétentions de Juda, puisqu'il avait été rédigé à Jérusalem. Et pourtant ce livre était moins lu que le récit jéhoviste, sans doute parce qu'on le trouvait moins pieux, moins propre à montrer les devoirs étroits d'Israël envers Iahvé. Le nombre des exemplaires devait être extrêmement peu considérable. Le récit élohiste, ayant pour objet principal les généalogies, pouvait n'être contenu que dans un ou deux exemplaires. On lisait peu alors; la parole remplaçait le livre, et voilà pourquoi la parole affectait des formes si vives, conçues en vue de frapper la mémoire et de s'y imprimer.

Cette duplicité dans la rédaction d'un livre qui, chaque jour, prenait plus d'autorité, n'était pas, néanmoins, sans de graves inconvéniens. Elle avait eu sa raison d'être, à l'époque des deux royaumes; elle n'en avait plus depuis que la maison d'Israël était réduite à un petit territoire. Si la dispersion des juifs n'avait pas été si grande au moyen âge, certainement les deux Talmuds de Jérusalem et de Babylone seraient arrivés à se réunir en un seul. L'idée de fondre ensemble les deux récits de l'Histoire sainte dut venir de bonne heure. C'est par conjecture, assurément, que nous rapportons cette opération au règne d'Ézéchias. Nous croyons, cependant, qu'on trouverait difficilement un temps qui réponde mieux que celui-ci à l'état d'esprit où une telle entreprise put être conçue et exécutée.

On a exposé, dans cette *Revue* (1), les délicates analyses que la critique moderne a essayées pour retrouver la trace des procédés qui présidèrent à cette œuvre singulière. On a dû réclamer l'indulgence pour les savans qui ont usé leurs yeux à ce travail. Les premiers déchiffreurs des rouleaux d'Herculanum n'eurent pas une tâche plus difficile. Dans ces petits blocs calcinés, presque toutes les lettres étaient visibles; mais les pages se compénétraient à tel point, soudées et collées ensemble, qu'on ne pouvait affirmer si telle lettre appartenait à une page ou à une autre. D'habiles opérations de dévidement ont introduit le discernement dans ce qui ne paraissait que confusion. Il en a été de même pour le texte biblique. La science ne peut avoir la prétention, en ces matières difficiles, d'indiquer autre chose que les lignes générales. On reproche quelquefois aux hypothèses modernes sur la composition de l'Hexateuque d'être trop compliquées. Ce qui est bien probable, c'est qu'elles ne le sont pas assez, et qu'il y eut dans la réalité une foule de circon-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1886.

stances particulières qui nous échappent. Les hypothèses simples sont presque toujours les hypothèses fausses, et, si nous voyions les choses telles qu'elles se sont passées, nous reconnaîtrions que, sur une foule de points, nous avions conçu les choses comme plus régulières qu'elles ne le furent en réalité.

II.

Le règne d'Ézéchias fut une époque de grande activité littéraire; ce fut ce qu'on peut appeler l'époque classique de la littérature hébraïque. Chaque développement humain a ainsi son heure d'accord parfait, où toutes les parties du génie national battent leur plus haute note à l'unisson. La langue hébraïque atteignait la perfection. Outre Isaïe et son école, qui possédaient admirablement la tradition de l'ancienne éloquence, beaucoup d'écrivains d'un rare talent maintenaient la langue et lui faisaient encore produire des chefs-d'œuvre. Une compagnie d'hommes qu'on appela plus tard « les hommes d'Ézéchias (1) » apparaît autour du roi, occupée avant tout d'extraits et de compilations; mais sans doute aussi, à quelques égards, ce fut une académie littéraire, préoccupée de style. Le roi lui-même cultivait avec succès la poésie lyrique et parabolique. La baisse rapide qui se remarque en cent ans, d'Isaïe à Jérémie, dans la manière d'écrire l'hébreu, montre qu'on était à une de ces époques où, pour conserver la langue, il fallait des précautions, une sorte de garde de l'État.

L'écriture était devenue en Judée d'un usage tout à fait ordinaire. Les arrêts de la justice se rendaient par écrit; on les portait avec orgueil attachés à l'épaule, quand ils vous étaient favorables. Le spécimen que nous avons de l'écriture de Jérusalem au VIIe siècle (2) nous montre un caractère déjà fatigué, affectant les lignes courbes, tournant au cursif. La matière sur laquelle on écrivait était probablement le papyrus préparé, ou *charta*, importé d'Égypte. La forme du livre ou du document un peu étendu (*sépher*) était le rouleau. Le moment où l'écriture devient ainsi très commune et où la matière sur laquelle on écrit cesse d'être d'un prix élevé est presque toujours un moment littéraire important. On se met à rédiger une foule de choses qu'on n'avait pas encore fixées; on codifie ce pour quoi la tradition orale avait suffi jusque-là. C'est le moment des compilations et des recueils. En Orient, nous l'avons dit, recopier, c'est le plus souvent refaire. La plupart des documens de l'ancienne litté-

(1) Prov., XXV, 1.
(2) Inscription de Siloé.

rature hébraïque subirent ainsi, vers le temps d'Ézéchias, de profonds remaniemens.

Beaucoup de lettrés du Nord s'étaient réfugiés à Jérusalem après la destruction du royaume d'Israël. Ils apportaient avec eux des textes d'une grande beauté littéraire, à peine connus à Jérusalem. Il s'agissait de fixer toute cette partie de la tradition, qui allait se perdre. Nous avons vu le travail qui s'accomplit sur l'Histoire sainte. Le récit unifié s'arrêtait, comme les deux récits séparés, à la conquête censée de la Palestine par Josué et au partage de la terre entre les tribus. Cette histoire avait un caractère essentiellement religieux, et toujours elle eut son cadre à part. Mais une curiosité bien naturelle faisait désirer aux gens quelque peu réfléchis de savoir ce qui se passa ensuite. De la conquête de la Palestine à l'établissement de la royauté, s'écoula un long intervalle, où Israël n'eut que des *sofetim*, intermittens; c'était l'âge héroïque de la nation, le commencement de l'histoire proprement dite. Le *Iasar* ou Livre des guerres de Iahvé contenait sur ces temps des renseignemens inestimables, des chants d'une facture toute primitive, des aventures d'un rare intérêt. Racontées à un point de vue profane et sans but d'édification, ces vieilles histoires avaient un charme qui captivait tout le monde. Il n'y avait qu'à les extraire. C'est ce que fit l'auteur du livre des *Juges*. Il retoucha très peu le texte qu'il trouva établi, n'y ajouta que des réflexions destinées à montrer les malheurs du peuple comme suite de ses infidélités, retrancha sans doute peu de chose. Ainsi un trésor nous est parvenu, un texte du IXe ou Xe siècle avant Jésus-Christ, retrouvable encore à travers les corrections des scribes postérieurs (1).

Les récits des Guerres de Iahvé et les chants du *Iasar* allaient, selon nous, jusqu'à l'avènement définitif de David à la royauté de Jérusalem. Ces récits du temps de Saül et de la jeunesse de David ont formé le fond des livres dits de *Samuel;* mais ici des élémens d'autre provenance ont été mêlés ou ajoutés : d'une part des pièces et des fragmens de *mazkirim* du temps de David; de l'autre, des pages de médiocre valeur, tirées de Vies de prophètes et d'écrits tout à fait légendaires.

De la sorte, les parties essentielles des grandes compositions narratives du Xe siècle entrèrent dans des compositions plus récentes. Le *Iasar*, les Guerres de Iahvé, les Légendes patriarcales du Nord furent dépecés en quelque sorte au profit d'arrangemens postérieurs. Dans l'antiquité, une littérature ainsi exploitée, non-seulement n'était plus copiée, mais disparaissait vite. On croyait qu'elle

(1) Auparavant, sans doute, bien des histoires, comme celle de Samson, avaient été modifiées.

avait fourni sa part à l'œuvre commune; on n'y tenait plus. Les anciens livres du Nord périrent donc, au moment de leur plein succès. Peut-être cette littérature exquise inspira-t-elle quelques pastiches aux lettrés du temps d'Ézéchias. Le charmant livre de *Ruth* nous est resté comme une épave indécise de la littérature idyllique qui rapportait au temps des Juges l'âge idéal de toute poésie.

Pour l'époque de Salomon et de Roboam, de Jéroboam et de leurs successeurs, on possédait des annales sérieuses, d'où l'on tira une histoire des rois de Juda et d'Israël, qui fut continuée à mesure. De là ces *Livres des Rois*, qui sûrement n'avaient pas, au temps d'Ézéchias, la physionomie sèche et étriquée qu'ils ont aujourd'hui. Après la captivité, un abréviateur maladroit, tenant de près à Baruch et à l'école de Jérémie, fit à coups de ciseaux le livre que nous avons, chétif extrait, taillé avec l'esprit le plus partial dans un vaste ensemble de documens, et mêlé de parties faibles empruntées aux agadas prophétiques.

Dès le temps d'Ézéchias, commencèrent probablement ces Vies de prophètes, intimement liées à l'histoire des rois. Certains récits sur Élie et Élisée ont un grandiose qui les rapproche des plus belles pages du jéhoviste; d'autres, au contraire, ont des détails exagérés, puérils, presque odieux, introduits sans doute à l'époque où l'on aimait à se figurer les prophètes confondant les rois et dominant les populations par la terreur. La prophétie d'Élie et d'Élisée eut un si grand caractère que jamais on ne vit poindre, à Jérusalem, la pensée qu'ils fussent schismatiques. Nous inclinerions, cependant, à croire que les belles parties de cette légende furent écrites dans le Nord. Il serait du plus grand intérêt de savoir comment elles réussirent à s'acclimater à Jérusalem.

Le travail littéraire des « Hommes d'Ézéchias » s'exerçait dans des ordres assez divers. Un des genres les plus chers aux peuples sémitiques, à toutes les époques, a été celui des *mesalim*, proverbes, maximes exprimées d'une façon piquante, petits morceaux d'une tournure énigmatique et recherchée. C'est un usage constant des littératures de cet ordre qu'un personnage réel ou fictif, célèbre à tort ou à raison par sa sagesse, endosse toutes les sentences anonymes et centralise les maximes des siècles les plus divers. Chez les Hébreux, dès l'époque d'Ézéchias, c'était Salomon qui jouait ce rôle d'auteur parémiographique et gnomique par excellence. Les Hommes d'Ézéchias compilèrent un recueil de proverbes, qu'on mettait déjà sur le compte du fils de David, et réunirent à la suite quelques autres petits recueils d'une sagesse fort ancienne, attribués à des personnages énigmatiques, Lemuel, Agour, Ithiel. Là

aussi trouva place le charmant poème alphabétique de la Femme forte, petit chef-d'œuvre qui n'a d'égal que le portrait de la femme folle des Proverbes, IX, 13-18 :

L'eau furtive est bien douce;
Le pain qu'on mange en cachette a des charmes particuliers.

L'esprit de pareils poèmes est ainsi parfois plus qu'à demi profane. C'était presque de la libre philosophie. Dieu pourtant s'y appelle *Iahvé*. Une sorte de compromis s'était établi entre le iahvéisme et la sagesse commune à toutes les nations. La religion n'enserre pas encore l'homme tout entier; la vue du monde n'est pas interceptée; le fanatisme existe à peine, ou du moins n'empêche pas l'exercice individuel de l'esprit.

Cet essai de culture profane n'était pas, du reste, un fait isolé dans l'Orient sémitique. Les tribus voisines de la Palestine, tels que les *Beni-Kédem* ou *Orientaux*, participaient à la même philosophie. La tribune iduméenne de Théman, en particulier, était célèbre par ses sages. La place du roi Lemuel ou Limmudel, dont nous sommes censés avoir un début de poème gnomique, n'est pas probablement plus à chercher dans une dynastie arabe ou araméenne que dans la série des rois palestiniens. Il semble bien, cependant, qu'il y eut un mode de culture intellectuelle, se traduisant par la forme parabolique, dont le peuple juif nous a seul transmis le souvenir, mais qui ne lui était pas exclusivement propre. Il est même possible que, parmi les monumens de la sagesse hébraïque, se trouve plus d'un fragment de la sagesse des tribus voisines, caractérisées comme celle d'Israël, par la forme sentencieuse, le parallélisme et le jeu qui consistait à commencer chaque strophe par les lettres de l'alphabet dans leur ordre cadméen.

Un livre extraordinaire nous est resté comme l'expression de ce moment unique où, malgré le fardeau de sa vocation religieuse, Israël leva vers le ciel un regard hardi. Le livre de Job est un des monumens les plus étonnans que nous ait légués le passé de l'esprit humain. Cette admirable composition, qui a sûrement été écrite par un Israélite, mais qui aurait pu être aussi bien l'œuvre d'un Thémanite ou d'un Saracène, nous apparaît au sommet des deux pentes du génie hébreu, celle qui monte et celle qui descend. Il traite la question même qui est au cœur du judaïsme. C'est le livre hébreu par excellence, et, chose qui montre bien combien le siècle dont Ézéchias est le centre fut libre et large, ce n'est pas un livre sacré; c'est bien un livre de philosophie; il n'enseigne pas, il discute.

Comment se fait-il que, sous l'empire d'un Dieu juste, le méchant réussisse fréquemment, tandis que l'homme juste, fréquemment aussi, est frappé de malheurs immérités? La question était pour l'Israélite absolument capitale. On peut dire que la lutte contre cette antinomie est l'histoire du judaïsme tout entier. L'histoire du judaïsme est un long effort de six cents ans pour arriver aux solutions que la croyance à l'immortalité de l'individu fournit tout d'abord aux races aryennes. Plus avancés par certains côtés que les autres peuples, les Beni-Israël virent bien que les récompenses et les châtimens d'outre-tombe sont chose vaine, sans réalité. C'est donc dans le cercle de la vie réelle qu'il faut chercher l'équilibre de la justice suprême. Posé de cette façon, le problème est absolument insoluble, ou plutôt il implique une fausse majeure, c'est que ce monde est gouverné par une conscience claire et déterminée, par une Providence réfléchie, ayant souci d'être juste envers l'individu. L'exagération du dogme de la Providence est la grande erreur du judaïsme et de l'islam. Si Iahvé est le Dieu juste par excellence, et si tout ce qui arrive dans le monde se fait par Iahvé, ou du moins à sa connaissance, il faut que la liquidation finale des comptes du créateur avec sa créature se solde par une balance exacte entre le mérite et la récompense. Crime et châtiment sont synonymes. Celui qui a semé le bien récoltera le bien; celui qui a semé le mal récoltera le mal. Quoi de plus contraire à l'expérience journalière des faits de ce monde? Éliphaz cherche en vain une réponse à l'objection de ceux qui disaient :

> Qu'en saura Dieu?
> Peut-il juger à travers la nuit sombre?
> Les nuages l'empêchent de voir;
> Il se promène sur la voûte du ciel (1).

Une connaissance plus étendue de l'univers, et surtout l'habitude de distinguer entre la raison consciente et la raison inconsciente, ont à peu près supprimé pour nous, en laissant à la place une effroyable plaie béante, le problème qui tourmentait ces vieux sages. Il n'y a pas eu guérison, il y a eu extirpation, et l'extirpation sera peut-être mortelle pour l'humanité. Pour l'Hébreu, étranger à l'idée de l'infinité de l'univers et n'ayant pas la moindre notion de l'inconscience de la raison suprême, la situation était sans issue. Jusqu'à un certain point, elle était tenable pour les prophètes, pour un Isaïe par exemple, ne voulant considérer que la race et la nation, sachant se contenter, pour le train ordinaire des choses, d'une justice som-

(1) Job, XXII, 13-14.

maire, et vivant dans l'attente d'un jour de réparations absolues, où toutes les choses faussées par l'homme seront rétablies en leur droit sens. On expliquait bien la chute du royaume du Nord par ce fait qu'il n'avait pas pratiqué un iahvéisme assez pur (1); mais il était difficile de prouver que, dans ces terribles avalanches assyriennes, il y avait une ombre de discernement du juste et de l'injuste. Le pauvre Ézéchias, tout homme accompli qu'il était, passe sa vie, au moins avant la catastrophe de Sennachérib, comme l'oiseau sur la branche, à épier d'où souffle le vent. Que dire surtout de la justice divine à l'égard des individus! Non-seulement a vertu n'est pas ici-bas récompensée; on peut presque dire qu'elle est punie. C'est la bassesse qui est récompensée; les profits sont tous pour elle; sans cela les habiles lui tourneraient le dos. La vertu héroïque, celle qui va jusqu'à la mort, trouve dans son héroïsme même l'exclusion de toute rémunération possible.

C'était, on le voit, le problème de la morale, de la vertu, du devoir, qui se posait, dès le VIIe siècle avant Jésus-Christ, avec une netteté redoutable. L'auteur du livre de *Job* ne le résout pas, et certes il en est excusable. Kant le résout en le suppprimant; l'impératif catégorique, qui est son Iahvé, manque de parole à l'homme de la manière la plus indigne. Le souci extrême qu'Israël a de l'honneur de son Dieu ne lui permet pas de le croire capable d'une telle banqueroute. De là une lutte sans fin contre la réalité.

L'excellence du livre de *Job* est de présenter cette lutte dans un cadre d'une admirable grandeur. Un homme irréprochable est frappé de malheurs qui viennent tous des fatalités de la nature ou de l'humanité, mais qui, selon l'idée du temps, sont attribués à l'action directe de Iahvé. Job se soumet à la volonté divine, mais maudit la condition humaine exposée à de telles épreuves. Moins sages que lui, ses trois amis, l'un d'eux surtout, Eliphaz, appartenant à l'école des sages de Théman, cherchent la cause de ses infortunes et croient la trouver dans des crimes cachés que Job a dû commettre. La conscience humaine est si obscure! Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. On est souvent impur aux yeux de Dieu sans le savoir. Job, qui a la certitude de son innocence, proteste, et, pour se défendre, se laisse aller à des paroles hardies, qui semblent incriminer la justice de Dieu. Ses amis le traitent d'impie. Iahvé apparaît alors, du sein de la tempête, et, blâmant les amis de leur dureté, Job de sa témérité, écrase à coups de foudre l'orgueil de l'homme qui prétend comprendre quelque chose aux

(1) II Rois, XVIII.

œuvres de Dieu. Job s'humilie; Dieu le rétablit dans son premier état, lui rend même tout au double; au lieu de sept fils, il en a quatorze; au lieu de trois mille chameaux, il en a six mille. Il meurt rassassié de jours.

Le trait de génie de ce poème, c'est l'indécision de l'auteur, en un sujet où l'indécision est le vrai. Toutes les solutions sont essayées par les interlocuteurs; aucune n'est définitivement retenue. Tantôt la justice retrouve son compte dans l'ensemble de la tribu; tantôt la famille est l'unité qui explique tout. Un homme inique peut prospérer, c'est vrai; mais ses enfans sont peu considérés après lui; on tire de leur ventre, avec des crocs, les richesses mal acquises de leur père. A quoi Job répond que c'est là une sanction peu efficace, puisque, dans le *scheol*, on ne sent rien, on ne voit rien, on ne se souvient de rien (1).

L'auteur est-il même entièrement satisfait du dénoûment qu'il propose? On en peut certes douter. Mais ce dénoûment est bien celui qu'exigeait la pensée hébraïque. Le livre de *Tobie*, frère de celui de *Job*, à huit siècles de distance, se contente de la même solution. Tobie est frappé de cécité dans l'exercice d'un acte pieux; le cas, par conséquent, est plus étrange encore que celui de Job. Tobie persiste à espérer en Iahvé. Il est guéri; il meurt très vieux, voit ses enfans bien établis, Ninive, l'ennemi de son peuple, ruinée. Que pouvait-il désirer de plus? Judith a également pour récompense de vivre cent vingt ans, et de mourir entourée d'honneurs, au milieu de son peuple sauvé et heureux par elle. Les malheurs qui arrivent aux fidèles de Iahvé sont une épreuve passagère. Iahvé se doit de les en tirer et même de leur donner une compensation pour ce qu'ils ont souffert. Cette compensation a toujours lieu dans cette vie. La mort n'a rien dont l'homme puisse se plaindre, quand il meurt vieux, en laissant derrière soi une famille nombreuse pour conserver son nom.

Cette théorie enfantine était chaque jour plus ébranlée; il faudra six siècles encore, il faudra des martyrs pour qu'Israël sorte de ces deux dogmes inconciliables : « Dieu est juste; l'homme est passager, » par l'expédient désespéré de la résurrection et du règne de mille ans. L'immortalité absolue, le vieil Israël ne l'admit jamais; cela eût fait de l'homme un dieu. Mille ans, c'est bien long, et vraiment le martyr qui aura vécu ce temps-là, au sein d'une Jérusalem devenue la capitale du monde, devra être content.

C'est dans le livre de *Job* que l'on voit au plus haut degré la force, la beauté, la profondeur du génie hébreu. Le *Penta-*

(1) Job, xiv, 21-22.

teuque, Isaïe, les Psaumes ont exercé une bien plus grande action sur le monde. *Job* a produit l'étonnement, la terreur; le moyen âge n'osa le traduire (1); il est surprenant qu'il soit resté dans le Canon. Si le *Cantique des Cantiques* prouve qu'Israël fut jeune à son jour, le livre de *Job* prouve aussi qu'à son jour il pensa librement. Certes, les limites du développement philosophique qui pouvait sortir d'un tel esprit se laissent entrevoir. L'immensité du Dieu de Job ne devait pas permettre un complet embrassement du *Cosmos*. L'étude analytique de la réalité était impossible sous l'empire d'un tel maître. La donnée fondamentale de notre système du monde, la fixité des lois de la nature, ne saurait être conciliée avec une volonté aussi absolue, s'étendant à tous les détails de l'univers. L'auteur du livre de *Job*, vivant des milliers d'années, ne fût jamais arrivé à la science, comme les Grecs l'ont conçue et comme le génie moderne l'a définitivement créée. Mais il fût arrivé à une philosophie très raffinée. Il eût senti la nécessité d'introduire la nuance dans ses hautaines affirmations. Il eût vu qu'un Iahvé tel qu'il se l'imagine ne saurait être juste, que les choses ne se passent pas du tout comme il le croit, qu'aucune volonté particulière ne gouverne le monde, et que ce qui arrive est le résultat d'un effort aveugle tendant en somme vers le bien.

A ce point de vue nouveau, il eût compris qu'aucun homme n'a jamais été, comme son héros, en butte à des coups systématiques du sort; que Job a bien tort de maudire le jour de sa naissance, puisque ce jour a été pour lui la cause de plus de bien que de mal; que ces richesses, Dieu ne les lui a pas plus enlevées qu'il ne les lui avait données; enfin que, pour fermer la bouche à ses superficiels amis, il n'avait qu'une observation à faire, c'est que le mal moral n'exerce aucune action appréciable sur le cours des faits physiques, si bien qu'au nom de la morale même, il faut absolument écarter l'idée de récompense et de châtiment de l'ordre des faits contingens. La justice lui fût apparue dans l'avenir: il eût vu qu'elle fait défaut dans le présent, qu'elle est l'œuvre lente de la raison, non une sorte de loi imminente du monde. Cet intelligent Israélite, au XVIIe siècle, se serait appelé Spinoza; de nos jours, il serait un de ces juifs amis du vrai, qui se résignent au lent avènement du règne de la justice, sachant fort bien que les impatiences des hommes ne peuvent rien pour avancer la marche de l'éternité. Au fond, les *beni elohim* ont raison, la création est bonne et fait

(1) « Ces paroles sont de si fort latin et plaines de si grant mistère, que nus... ne les devroit oser translater, car lais gens pouraient errer;.. et pour ce les trespasseraije. » Guyart Des Moulins. *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, p. 449.

beaucoup d'honneur à l'Éternel ; les objections du *Satan* contre l'œuvre de Dieu sont essentiellement déplacées ; mais des milliards de siècles sont probablement nécessaires pour que le Dieu juste soit une réalité. Attendons.

Le travail qui s'accomplit sous le règne d'Ézéchias consista en grande partie, nous l'avons vu, à sauver du naufrage du royaume d'Israël les textes hébreux écrits dans le Nord. Le livre de *Job* fut-il du nombre de ces écrits, et la liberté d'esprit qu'on y remarque fut-elle un fruit de l'air plus libre qu'on respirait dans les tribus restées près de la vie nomade? Cela est possible assurément. Un autre ouvrage, toutefois, dont l'origine israélite peut être plus certainement affirmée, c'est le *Cantique des Cantiques*. Ce joli poème fut sûrement conçu dans le Nord. L'opposition de Jérusalem et de Thirza, capitale du royaume d'Israël avant Samarie, et aussi le rôle presque ridicule qu'y joue Salomon, suffiraient pour le prouver. Dans les mariages, il était d'usage de réciter et de chanter des scènes d'amour dialoguées, dont le thème, varié en épisodes divers, roulait toujours sur le même sujet : une jeune bergère du Nord, enlevée par les pourvoyeurs du harem de Salomon, reste fidèle à son amant, malgré les séductions de la cour. Toutes les scènes qui servent à rendre cette idée unique se terminaient par le même tableau, la jeune fille endormie dans les bras de son amant. Cela se savait par cœur; le plan de l'œuvre étant très lâche et la prosodie de tels morceaux n'ayant rien de fixe, on pouvait se permettre les changemens que l'on voulait, ainsi que font les improvisateurs italiens. Après la destruction du royaume d'Israël, la perte d'un tel morceau était tout à fait à craindre. Nous admettons volontiers que le *Sir hassirim* fut écrit d'abord par les lettrés d'Ézéchias, sans être sûrs que le texte tout à fait défectueux qui est venu jusqu'à nous, soit celui qui fut alors fixé par le *kalam*.

Un genre qui fut, au contraire, l'œuvre propre de Jérusalem, commença de se développer richement sous Ézéchias. Le *sir* ou cantique était vieux comme les peuples sémitiques eux-mêmes; mais les anciens âges, peu mystiques, avaient tout à fait ignoré les raffinemens qu'on pouvait porter dans les modulations du sentiment. Vers le temps d'Ézéchias, le *sir* se diversifie à l'infini. Ce n'est plus, comme autrefois, l'écho poétique d'un fait extérieur ; c'est la méditation de l'âme sur la situation que lui créent les injustices des hommes et ses propres défaillances. Le *sir* se rapprochait ainsi du *masal*, et quelquefois il était difficile de discerner entre l'un et l'autre. Le petit poème de ce genre s'appelait *mizmor*. La musique en était l'accompagnement ordinaire. Il est douteux qu'au temps d'Ézéchias, le *mizmor* eût un emploi dans la

liturgie ; mais la tendance était déjà de ce côté. Beaucoup d'hommes pieux auraient voulu dès lors que le sacrifice fût aboli et remplacé par la louange (*toda*). En tout cas, le *mizmor*, chanté sur une des variétés de la lyre ou de la guitare (*nébel, cinnor, negina*), était la manière de parler à Dieu, de s'entretenir avec lui. Nous verrons bientôt Ézéchias prier sous cette forme. C'est dans la génération suivante que le *mizmor* produira ses chefs-d'œuvre. Il fleurit pourtant dès le temps où nous sommes. Deux ou trois fois, nous voyons Isaïe s'exprimer sur le ton d'un psalmiste accompli (1).

Ainsi fut inauguré le psaume, cette création littéraire la plus belle peut-être et certainement la plus féconde du génie d'Israël. La prière antique, accompagnée de danses et de cris pour attirer l'attention du dieu, était rejetée parmi les ridicules naïvetés d'un âge grossier. La prière du cœur venait de naître. Le piétisme sobre et ferme des *anavim* montra ici sa haute originalité. D'un genre froidement patriotique et solennellement officiel, il fit l'hymne pur ; d'un bruit confus, il fit une lyre décacorde, se prêtant à toutes les effusions subjectives de l'âme meurtrie par les duretés de la vie. L'homme pieux eut, dès lors, une consolation, un *alibi* au milieu de ses troubles, une chapelle intime où il put avoir des dialogues secrets avec son créateur bienveillant. Avant de se montrer dur pour ces rêves du passé, il faudra se rappeler le parti merveilleux que l'Église sut tirer du chant des *Psaumes*, supputer les âmes tendres et bonnes que la harpe d'Israël a consolées.

Commença-t-on, dès l'époque d'Ézéchias, à grouper en un recueil les pièces lyriques que l'on possédait d'époques plus anciennes? Cela serait conforme à l'esprit du temps ; l'académie d'Ézéchias aurait trouvé là un emploi bien naturel de son activité. Mais un tel recueil, s'il avait été fait, nous serait arrivé, en paquet ficelé à part, dans la collection générale des *Psaumes*, ainsi que la chose eut lieu pour *les Proverbes*. Or aucun des cinq livres qui composent aujourd'hui le livre des *Psaumes* ne saurait être la collection qui aurait été ainsi formée sous Ézéchias.

Le mot de « siècle d'Ézéchias » ne serait pas déplacé pour désigner ce remarquable ensemble littéraire que produit le génie hébreu vers la fin du VIIIe siècle et le commencement du VIIe siècle avant Jésus-Christ. L'usage, dérouté par les fausses idées chronologiques de la critique orthodoxe, ne l'a pas adopté. Une telle expression supposerait, d'ailleurs, dans ce petit monde palestinien, une ampleur de vie que la Grèce, l'Italie, l'Europe moderne ont seules connues. De grosses lacunes empêchaient le cadre de la

(1) Isaïe, XII, 1 et suiv., 4 et suiv.

société israélite de pouvoir devenir le modèle complet d'une société civilisée, ainsi que cela est arrivé pour la Grèce. L'Assyrie toute-puissante mettait la Palestine dans l'état où se fût trouvée l'Hellade si la Perse l'eût vaincue deux cents ans plus tard. L'emploi beaucoup plus répandu de l'écriture donnait à la Syrie du VIIIe siècle sur la Grèce du même temps une avance énorme; mais la liberté civique a des avantages que rien ne compense. Le génie grec, tout renfermé qu'il était dans le cercle étroit des récitations homériques et hésiodiques, se décelait déjà comme plus compréhensif, plus étendu, plus laïque, si j'ose le dire. L'esprit grec l'emportera dans l'ordre intellectuel, philosophique, politique; mais les questions religieuses et sociales échapperont à sa sérénité enfantine. Isaïe a planté le drapeau de la religion de l'avenir quand Solon et Thalès de Milet ne sont pas nés encore. On est enragé de justice à Jérusalem, quand, à Athènes et à Sparte, nulle protestation ne s'élève contre l'esclavage, quand la conscience grecque, dans les conjonctures embarrassantes, est satisfaite de cette raison péremptoire : Διὸς δ'ἐτελείετο βουλή.

III.

La domination assyrienne n'était que militaire. L'œuvre de la conquête était sans cesse à refaire. Le passage des armées n'était pas suivi, comme cela eut lieu pour la domination romaine, d'une sorte de conquête administrative et civile. Sargon, qui, au commencement de son règne, s'était montré si terrible à la Syrie, fit peu parler de lui en ce pays durant les quinze années qui suivirent.

Les nuages qui obscurcirent la fin de son règne purent encourager la révolte. Ézéchias cessa de payer le tribut et rompit ainsi les liens de vassalité qui l'attachaient à Ninive. En même temps, il entamait des négociations avec l'Égypte, avec l'Éthiopie surtout, qui était alors au comble de sa puissance et qui entretenait avec la Syrie des relations très suivies.

Il semble qu'en tout cela Ézéchias suivait les conseils de Sebna, qui avait, à ce qu'il paraît, conservé son crédit à la cour sous un autre titre. Isaïe continuait ses intrigues et ses déclamations contre lui. On peut rapporter à ce moment le manifeste où Jérusalem est désignée sous le nom symbolique d'*Ariel* (1).

Ariel sera broyé dans un an par des masses compactes qui approchent. Ce sera sa faute; Ariel n'écoute pas les prophètes; il ne pra-

(1) Isaïe, ch. XXIX.

tique que le culte extérieur; nul ne songe au vrai culte, qui est le culte du cœur. La justice est mal rendue.

Puisque ce peuple ne me rend hommage que de bouche et ne m'honore que des lèvres, et que son cœur est loin de moi, et que sa piété se borne à des préceptes d'hommes, à une leçon apprise, je vais continuer à faire avec ce peuple des choses surprenantes, singulières, où la sagesse de ses sages ne verra goutte, où l'intelligence de ses gens d'esprit se voilera. Malheur aux artisans de trames profondes, croyant cacher leurs desseins à Iahvé, travaillant dans les ténèbres et disant : « Qui peut rien voir à ce que nous faisons. » O perversité! Le potier pas plus estimé que l'argile! L'œuvre disant de l'ouvrier : « Je ne le connais pas! » Le vase disant de celui qui l'a fabriqué : « Il n'y entend rien. »

L'Éthiopie a envoyé des messagers en Judée. Le prophète défend qu'on les écoute. Tant que Iahvé le veut, la force sera aux Assyriens. Quand Iahvé le voudra, les Assyriens seront écrasés; leurs cadavres couvriront la Judée et serviront de proie aux oiseaux. Alors les Éthiopiens reviendront pour offrir des offrandes à Iahvé. Le triomphe des *anavim*, des *ébionim* sera complet. Ce sera la fin des violens, des railleurs, des juges iniques, des pervertisseurs. Les égarés reviendront à la sagesse; les rebelles se plieront à l'instruction.

L'assassinat de Sargon, dans son palais de Khorsabad, vers 704, ne fit qu'accentuer dans les provinces le mouvement de révolte contre la puissance ninivite. Sennachérib, fils et successeur de Sargon, eut presque à reconquérir tout ce que son père avait tenu par la force. Élulée, roi de Sidon, refusa le tribut, et son exemple fut suivi par le roi d'Askalon. Les habitans d'Ékron, mécontens de Padi, que Sargon leur avait donné pour roi, se saisirent de sa personne et l'envoyèrent à Ézéchias. C'était en même temps lui faire don de leur ville. Ézéchias accepta; mais au lieu de mettre Padi à mort, comme le voulaient les Ékronites, il se contenta de le retenir prisonnier. Plus prudens qu'Élulée et Ézéchias, les petits princes d'Arvad, de Gebal, d'Asdod, les rois de Moab et d'Ammon gardèrent la neutralité jusqu'à ce que la fortune se décidât d'un côté ou de l'autre.

A Jérusalem, le parti militaire et patriote poussait vivement à ne pas manquer une occasion qu'il croyait excellente pour écraser l'éternel danger de la liberté de l'Orient. Ce parti militaire paraît avoir été presque indifférent en religion; ce n'etait pas, du moins, des iahvéistes de l'école réformée; ils ne repoussaient pas les images sculptées; ils étaient durs, peut-être injustes envers les gens du peuple, comme le sont souvent les aristocrates. Vis-à-vis

d'eux tranchait, comme le blanc sur le noir, le parti de la théocratie démocratique et du puritanisme religieux, ennemi de l'État laïque, des précautions militaires, ne voulant entendre parler que d'améliorations sociales et religieuses.

Dans un an, disent-ils, la ville sera détruite ; elle deviendra le refuge des bêtes jusqu'à ce qu'un esprit d'en haut soit répandu et que tout soit transformé. Le désert alors fleurira ; la paix universelle règnera au sein d'une prospérité sans mélange. Ce sera le fruit de la justice, fruit elle-même de l'attention que l'on prêtera aux discours des prophètes inspirés par Iahvé.

Les femmes, à ce qu'il semble, étaient du parti des politiques plutôt que de celui des prophètes. Isaïe les regarde en général comme des ennemies de la réforme et est pour elles très sévère. Dans une de ses pièces les plus violentes, il apostrophe les insoucieuses, qui, préoccupées de leur parure, ne veulent pas croire aux malheurs futurs. C'étaient probablement les dames de la famille royale que le rude prophète visait. Les femmes de l'entourage d'Ézéchias étaient, en effet, très peu favorables aux doctrines austères des réformés.

Il est rare qu'on serve à la fois plusieurs causes, même bonnes. L'homme de foi est toujours un danger politique : car il met sa foi avant l'intérêt de la patrie. Le parti des prophètes l'a emporté dans l'histoire. Ils étaient pour la soumission à l'Assyrie, et, vu l'impossibilité de vaincre une si forte puissance, on ne peut pas dire qu'ils eussent tort. Si Sebna n'eut pas été contre-balancé par Isaïe, il est probable que Jérusalem aurait eu, sous Ézéchias, le même sort que Samarie sous Hosee. Mais le métier de décourageur est triste ; il faut être bien sûr d'avoir les paroles de Iahvé pour se croire obligé de dire à un peuple vaincu : « Soumettez-vous ; ne faites rien pour la revanche ; vous seriez infailliblement battus. »

C'est là pourtant l'idée qui remplit les manifestes d'Isaïe vers le temps où nous sommes (1). Toutes les ressources de ce talent virulent et populaire sont employées à déclamer contre la diplomatie et les préparatifs militaires, contre l'alliance égyptienne surtout. Cette alliance a été conclue sans consulter la bouche de Iahve. Iahvé n'en veut pas. Tout ce voyage de cadeaux à travers l'Arabie Pétrée finira par des désastres.

Malheur à ceux qui descendent en Egypte pour y chercher de l'aide, qui s'appuient sur des chevaux, qui mettent leur confiance dans le

(1) Isaïe, ch. XXX, XXXI, XXXII.

nombre des chars et la force des cavaliers, mais qui ne tournent pas leurs regards vers le Saint d'Israël et ne se soucient pas de Iahvé! Lui aussi, il est habile; il dispose du mal; il ne retire pas sa parole; il se lève contre la maison des méchans et contre les alliés des impies. Mesraïm est un homme, non un dieu; ses chevaux sont chair et non esprit. Iahvé étend sa main, le protecteur trébuche, et le protégé tombe, et tous deux périssent ensemble.

Il y a des gens superficiels qui veulent qu'on leur prêche selon leurs illusions et non selon la vérité, qui s'impatientent quand on leur parle de Iahvé. Malheur à eux! Le salut viendrait par la conversion, par la réforme de la société.

... Vous ne l'avez pas voulu; vous avez dit: « Non; à cheval! à cheval! » Eh bien! vous en aurez du cheval. « Au galop! au galop! » Ah! le beau galop sur vos talons! Mille, à la menace d'un seul, à la menace de cinq, vous fuirez, jusqu'à ce que vous restiez comme une perche sur le sommet d'une montagne, comme un signal sur la colline...

Le prophète se repose, en finissant, sur des perspectives heureuses. Assur sera exterminé sans l'intervention d'une épée maniée par l'homme. Le peuple renoncera à ses idoles d'argent et d'or. Il en jettera les morceaux aux ordures... Au lendemain de chaque crise, on croyait ainsi voir s'ouvrir un âge d'or social, où le roi serait juste, où les administrateurs seraient parfaits, où l'on écouterait les prophètes, où l'impie serait réduit à l'impuissance. Alors, même les étourdis sauront comprendre. « L'insensé ne sera plus appelé noble; l'intrigant ne sera plus dit libéral... »

Ne croirait-on pas entendre un sectaire socialiste de nos jours déclamant contre l'armée, raillant la patrie, annonçant avec une sorte de joie les défaites futures, et se résumant à peu près ainsi : « La justice pour le peuple, voilà la vraie revanche; réformez la société, et vous serez victorieux de vos ennemis; là où le pauvre est victime, là où il y a des riches privilégiés, il n'y a pas de patrie? » Isaïe, hâtons-nous de le dire, sait donner à ces vérités dangereuses un éclat qu'elles n'ont jamais eu depuis. Le beau morceau politique que nous analysons finit par une théophanie de Iahvé qui respire le vieil esprit naturaliste et se confond, comme en un cinquième acte d'opéra, avec les reflets du bûcher d'Assur.

Voici Iahvé qui vient de loin;
Sa face brûle, l'incendie éclate,
Ses lèvres sont pleines de colère,
Sa langue est comme un feu dévorant.

Son souffle est un torrent débordé,
Où l'on plonge jusqu'au cou.

Il vient pour vanner les nations avec le van de la ruine,
Et passer la bride de l'égarement aux mâchoires des peuples.

Vos chants éclateront alors comme en la nuit de la fête;
Votre joie sera celle des pèlerins qui viennent à la montagne de [Iahvé au son de la flûte...

Oui, à la voix de Iahvé Assur tremble;
Car Iahvé va le frapper de sa verge.
Et, à chaque coup de verge dont Iahvé le frappe,
Retentissent les tambourins et les harpes [des peuples];
La bataille est ardente autour de lui;
Car, depuis hier, la fosse de feu est préparée,
Préparée pour Assur, préparée pour le roi;
On l'a faite large et profonde;
Du feu, du bois en abondance!
Le souffle de Iahvé, comme un torrent de soufre, la fait flamber.

Ce ne fut qu'au bout de trois ans que Sennachérib, vainqueur de ses ennemis dans la région du Tigre et de l'Euphrate, put se tourner vers la Syrie et l'Égypte. Il prit par la vallée de l'Oronte et la côte, écrivit sa stèle sur les rochers du fleuve du Chien, au nord de Beyrouth, comme l'avait déjà fait Ramsès II, écrasa toutes les petites royautés phéniciennes, Tyr exceptée, ne fut arrêté que devant Ékron. Là il rencontra une première armée égyptienne, qu'il mit en pièces; il prit la ville, et tourna toutes ses forces contre Lakis, au sud du pays des Philistins.

Comment Ézéchias, qui avait trempé dans la ligue contre l'Assyrie, ne joignit-il pas ses forces à celles de l'Égypte et des villes philistines pour arrêter Sennachérib à Ékron? Ce fut là, sans doute, une des suites de l'indécision extrême que la turbulence des prophètes faisait régner dans les conseils du roi de Jérusalem. Isaïe n'était pas assez fort pour empêcher les patriotes israélites de se tourner vers l'Égypte et l'Éthiopie; mais son éternelle déclamation contre les précautions humaines et tout ce qui pouvait ressembler à une politique de prévoyance, paralysait ce qu'aurait pu faire Ézéchias. Le bon sens naturel du roi et sa piété se neutralisaient.

L'armée assyrienne ravagea la Judée d'une effroyable manière. L'émotion à Jérusalem fut extrême. Aucun préparatif n'avait été fait pour résister. Le mur de la citadelle était plein de brèches; on n'avait pas pris de mesures pour soustraire l'approvisionnement d'eau à l'ennemi. Les prophètes eussent vu dans ces précautions une sorte d'injure à Iahvé. A ceux qui parlaient de chevaux, de

chars de guerre, ils répondaient par leur éternel refrain : « Ceux-ci espèrent dans les chevaux, ceux-là dans les chars ; nous, nous espérons dans le nom de Iahvé. »

Quand la terreur était trop forte, de courts oracles circulaient, annonçant que Iahvé avait résolu de détruire l'armée d'Assyrie en Palestine même.

IAHVÉ A JURÉ CECI :

Oui, ce que j'ai résolu arrivera,
Ce que j'ai décrété s'accomplira.

J'écraserai Assur en ma terre,
Sur mes montagnes je le broierai.

Et son joug disparaîtra de dessus les hommes,
Son fardeau de dessus leur épaule.

Voilà le décret décrété sur toute la terre,
Voilà la main étendue sur toutes les nations.

Quand Iahvé Sebaoth a décrété, qui peut empêcher?
Sa main étendue, qui peut la ramener?

Les manifestes — nous dirions aujourd'hui les articles — d'Isaïe à ce moment solennel, se succèdent de jour en jour. Chose incroyable. Il ne semble pas le moins du monde affecté d'un état de choses dont il était en partie la cause. « Qu'as-tu donc à monter sur les toits, ville tumultueuse, bruyante, toujours agitée? » Il ne reproche aux malheureux Hiérosolymites que de ne pas assez jeûner et pleurer. De toute la tribu de Juda, on s'entasse à Jérusalem. Cela ne sauvera personne ; tous seront pris ensemble. Élam, Qir (les provinces les plus éloignées de l'Assyrie) approchent. La cavalerie s'établit aux portes, le siège va commencer.

Et ce jour-là, vous irez inspecter l'arsenal du palais de la Forêt, et vous constaterez les nombreuses brèches de la Ville de David, et vous emmagasinerez les eaux de la Piscine inférieure, et vous ferez le recensement des maisons de Jérusalem, et vous abattrez des maisons pour fortifier la muraille, et vous ferez un réservoir entre deux murs pour les eaux de la Vieille piscine, et vous n'aurez pas d'yeux pour celui qui est cause de tout cela, et vous ne saurez pas reconnaître celui qui a préparé de loin ces catastrophes. En ce jour-là, ce à quoi le Seigneur Iahvé Sebaoth vous appelle, c'est à pleurer, à vous lamenter, à vous raser la tête, à ceindre le *saq*. Or voilà que, chez vous, tout est plaisir, réjouissance, tuerie de bœufs, égorgement de moutons, mangerie de viande, beuverie de vin. « Mangeons et buvons, dites-vous, car demain nous mourrons. » Mais l'arrêt de Iahvé nous a été

révélé : « Ah! [je veux n'être pas] si ce péché vous est jamais pardonné... » dit le Seigneur Iahvé Sebaoth.

Ézéchias prit le seul parti que ses tergiversations antérieures eussent laissé à son choix. Il envoya à Lakis faire sa soumission au roi d'Assyrie. Sennachérib lui imposa une contribution de trois cents talens d'argent et trente talens d'or. Il fallut livrer tout l'argent qui se trouvait dans le temple et dans les trésors du palais, et cela ne suffit pas. Pour compléter la somme, on dut enlever le revêtement des portes du temple et détacher les riches chambranles qu'Ézéchias lui-même avait fait plaquer. Padi fut rétabli dans sa royauté d'Ékron, et reçut, en dédommagement de la prison que lui avait fait subir Ézéchias, quelques villes de Juda. Les rois d'Asdod et de Gaza furent également récompensés de leur fidélité à l'Assyrie aux dépens d'Ézéchias.

Si la campagne s'était terminée de la sorte, le triomphe du iahvéisme eût été médiocre. La conscience nationale voulait quelque chose de plus éclatant. Soit que la légende, par les combinaisons historiographiques artificielles qui lui sont habituelles, se soit donné pleine carrière; soit qu'en effet la campagne de Sennachérib ait mal fini pour les Assyriens, le parti prophétique raconta la chose comme une victoire complète de Iahvé. Sennachérib, à ce qu'il paraît, crut à une trahison d'Ézéchias et eut un retour offensif contre Jérusalem. Une armée égyptienne se formait à Péluse; Tahraqa accourait d'Éthiopie pour soutenir la coalition.

Sennachérib envoya, dit-on, de Lakis, les trois principaux personnages de son gouvernement, le tartan, le chef des eunuques et le grand échanson, avec des forces considérables pour obtenir la soumission complète de Jérusalem. L'armée assyrienne campa près du conduit de la Piscine supérieure, dans la plaine qui est au nord-ouest de Jérusalem. Les trois chefs assyriens exprimèrent le désir de parlementer, et le roi délégua, pour s'entendre avec eux, Éliaqim fils de Helqia, Sebna et Ioah fils d'Asaf, le mazkir. Le grand échanson montra aux Juifs ce qu'il y avait de présomptueux dans la conduite d'Ézéchias, de vain dans l'alliance avec l'Égypte, ce roseau brisé qui perce la main de celui qui s'y appuie. Leur Dieu Iahvé a été mécontenté par le roi, qui a eu la fâcheuse idée d'abolir son culte ailleurs qu'à Jérusalem. Iahvé lui-même protège les Assyriens, puisqu'il leur livre sa terre. Les parlementaires finissaient, dit-on, par la raillerie. Les Juifs ont espéré dans les chars et les cavaliers de l'Égypte. Les Assyriens leur donneront, s'ils veulent, deux mille chevaux à condition qu'ils trouvent des cavaliers pour les monter.

Le peuple, selon le récit traditionnel, était sur la muraille et entendait tout cela. Les trois fonctionnaires juifs furent effrayés de l'effet que de tels discours pouvaient produire sur la foule. Ils prièrent le grand échanson de parler en araméen, langue qu'ils comprenaient, et non en hébreu. Mais le grand échanson continua de s'adresser à la multitude. Il n'aurait pas caché aux Hiérosolymites que le plan de son maître, après son retour victorieux de l'Égypte, était de les transplanter, pour les soustraire au voisinage de leur allié naturel; il promettait seulement que le pays qu'on leur donnerait vaudrait la Judée en fertilité. Iahvé est un Dieu impuissant; il ne les sauvera pas; Iahvé, au fond, est pour les Assyriens. Les dieux des autres peuples n'ont sauvé aucun de leurs cliens des mains des Assyriens.

La conduite d'Isaïe, en ces circonstances difficiles, paraît avoir été des plus correctes. Le prophète assurait que Iahvé saurait venger son honneur, que les Assyriens pourraient bien encore par leur présence empêcher une fois la moisson, mais que, l'année d'après, les semailles se feraient, qu'en aucun cas l'ennemi n'assiégerait Jérusalem. Iahvé sera le plus fort. Le juste sera sauvé.

« Qui est le juste? » demandaient les railleurs.

C'est celui qui marche droit et parle vrai,
Qui refuse les gains de l'iniquité,
Qui secoue la main pour repousser les présens;
Qui ferme son oreille quand on lui parle de sang,
Qui clôt ses yeux quand on lui propose le mal;
Voilà celui qui habite sur les pics,
Qui a pour asile les créneaux du rocher;
Son pain lui est garanti d'avance,
Sa ration d'eau est assurée (1).

Un seul cri sortit de la bouche des piétistes durant ces jours d'angoisse:

Iahvé est notre juge,
Iahvé est notre législateur,
Iahvé est notre roi;
C'est lui qui nous sauve.

Effectivement, les affaires de Sennachérib s'embrouillaient de plus en plus. Tahraqa, qui venait de conquérir l'Égypte, s'avançait pour l'attaquer. On apprit bientôt que l'armée assyrienne quittait la Judée et le pays des Philistins pour aller au-devant de l'Éthio-

(1) Allusion au rationnement du pain et de l'eau pendant le siège.

pien. On respira dans Jérusalem ; les crocs du monstre qui tenait la ville enserrée commençaient à se relâcher.

On éclata de joie quelques semaines après. L'armée assyrienne n'existait plus ; elle avait été détruite dans la Basse-Égypte, plus ce semble par les maladies que par l'épée des ennemis. Sennachérib regagna Ninive en fuyard.

Quel triomphe pour Iahvé ! Les prophéties d'Isaïe s'étaient accomplies de point en point. Ézéchias avait vaincu, parce qu'il avait eu confiance en Iahvé seul. Très vite la légende se forma. On se rappela les oracles d'Isaïe, annonçant que l'armée de Sennachérib serait exterminée en Judée, sans le secours de la main de l'homme. La peste, dans l'antiquité, était toujours attribuée à un Dieu ou à un ange exterminateur. On raconta bientôt que le *maleak Iahvé*, en une nuit, avait tué cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens, et que, le lendemain matin, la plaine était couverte de cadavres. Les Égyptiens expliquèrent également la disparition de l'armée assyrienne par un miracle (1).

Le règne de Sennachérib se prolongea longtemps encore, brillant et prospère. Plus tard, il fut, dit-on, assassiné par deux de ses officiers, Adrammélek et Saréser, pendant qu'il priait dans un temple. Cette fin fut considérée comme une suite de la vengeance divine. Les annalistes juifs en avancèrent la date pour la rapprocher de l'extermination prétendue et rendre plus complète la vengeance de Iahvé. Les ennemis de la théocratie n'ont pas le droit de mourir sans que leur mort soit une punition du ciel.

IV.

Par la disparition de Sennachérib, Ézéchias se trouva porté à un degré de puissance supérieur à celui dont il avait disposé dans la première partie de son règne. Les petits princes voisins, qui avaient bénéficié de ses disgrâces, s'empressèrent de se remettre bien avec lui. Les présens lui arrivèrent de tous les côtés. Ses trésors, qu'il avait dû vider pour payer sa rançon, se remplirent promptement. La sécurité du côté de l'Assyrie était absolue. Comme tout état bicéphale, l'empire fondé sur l'union momentanée de Ninive et de Babylone menaçait de se disloquer. Mérodach-Baladan, qui depuis longtemps déjà représentait la protestation de Babylone contre Ninive, rechercha l'alliance du roi de Juda. Depuis le temps de Josaphat, on n'avait pas vu à Jérusalem une telle prospérité.

(1) Isaïe, XXXIX, 2; II, chron., XXVII et XXXII.

Le parti réformateur eut là quelques années de pouvoir sans partage. La tentative manquée de Sennachérib fut, en effet, dans l'histoire du judaïsme, un événement décisif. On se souvint longtemps de ce terrible épisode, de la famine, peut-être de la peste, qui l'accompagnèrent. Les proclamations d'Isaïe, pendant la crise, furent presque toutes conservées. Même en admettant que la légende de l'ange exterminateur se soit développée bien plus tard, la délivrance annoncée par les prophètes, accomplie sans chevaux, sans chars, sans aucun des moyens étrangers à l'ancienne tactique d'Israël, n'était-elle pas le plus grand des miracles? Le dieu national venait de remporter une victoire sans égale.

Au premier coup d'œil, c'était là un faible avantage pour la morale. Ce dieu national est un grand orgueilleux, un jaloux. Il veut que toute gloire lui soit rapportée. Il aime qu'on le loue, qu'on le flatte ; il n'est pas fâché qu'on lui mente, quand c'est un ennemi vaincu qui est réduit à s'incliner devant lui. On ne voit pas bien pourquoi, fait de la sorte, il est passionné pour le droit et le bien. Mais c'est ici le chef-d'œuvre des prophètes israélites. Leur Dieu idéal était en même temps le dieu de la nation. Là fut le secret de leur force. Une cause patriotique a plus de chances de succès qu'une cause abstraite. Les religions, dans leur âge de force, font plier la politique; mais les religions naissantes ont souvent dépendu de circonstances politiques maintenant oubliées. Le moment de Sennachérib fut, comme celui d'Antiochus Épiphane, comme celui du retour de la captivité, un de ces momens où l'avenir de l'humanité se joua sur un coup de dés. Isaïe avait en quelque sorte engagé son enjeu sur un fait tangible, la délivrance de Jérusalem. Il avait parié, et il gagna son pari. Si Sennachérib fût revenu vainqueur de l'Égypte et eût pris Jérusalem, le judaïsme et par conséquent le christianisme n'existeraient pas.

Pendant tout le reste du règne d'Ézéchias, c'est-à-dire pendant une dizaine d'années, les prophètes furent tout-puissans. Isaïe était l'âme des conseils du roi. Ézéchias, convaincu des dons supérieurs de communication de son prophète avec Iahvé, s'inclinait devant lui, et peut-être, en cette dernière période, la modération qui avait signalé la première partie de son règne ne fut-elle pas toujours observée. Il y eut des conspirations, des complots. Les *anavim* assuraient le roi qu'il triompherait des pervers, et l'engageaient à les exterminer, eux et leur race. Le roi ne paraît pas avoir suivi les mauvais conseils qu'on lui donnait. Les réformes intérieures furent activement poussées dans le sens voulu par les *anavim ;* le parti des railleurs fut abaissé, et l'autorité passa presque tout entière entre les mains des hommes pieux. La justice fut probablement

mieux rendue aux pauvres; mais les gens du monde, les hommes intelligens furent froissés, les femmes violemment irritées. La force de la réaction qui suivit, sous Manassès, semble bien indiquer que les saints, pendant qu'ils furent les maîtres, abusèrent plus d'une fois de leur pouvoir.

Un des plus beaux morceaux lyriques de la littérature hébraïque, le psaume *Quare fremuerunt gentes*, se rapporte peut-être à ce temps. Le triomphe des *anavim* y est associé à une défaite des rois de la terre, qui avaient juré la ruine du peuple saint. Le roi de Sion est l'Oint de Iahvé; Dieu lui a dit: « Tu es mon fils; aujourd'hui je t'ai enfanté. » Les complots que l'on forme contre lui sont frivoles. Les impies veulent rejeter le joug qui pèse sur leur tête. Iahvé se rit d'eux. Le roi les gouvernera avec une verge de fer, les brisera comme un vase d'argile. Grande leçon pour ceux qui jugent la terre! Servir Iahvé avec crainte, voilà ce qui sauve au jour de la colère. Comme Isaïe, le poète lyrique rêve un monde converti au iahvéisme et voit le règne du roi messianique s'étendant jusqu'aux extrémités de la terre.

Une maladie que fit Ézéchias montra bien les nuances singulières de la piété du temps. Isaïe, connaissant la gravité du mal, lui dit: « Règle les affaires de ta maison; car tu es un homme mort. » Ézéchias se tourna contre le mur et adressa cette prière à son Dieu: « Ah! Iahvé, souviens-toi donc que j'ai marché devant toi avec fidélité, d'un cœur intègre, et que j'ai toujours fait ce qui était agréable à tes yeux. » Et il pleurait beaucoup. Isaïe n'était pas encore sorti de la cour intérieure que la parole de Iahvé descendit à son oreille: « Retourne et dis à Ézéchias, le chef de mon peuple: Voici ce que dit Iahvé, le dieu de ton père David. J'ai entendu ta prière, j'ai vu tes larmes: je vais te guérir. Dans trois jours, tu monteras à la maison de Iahvé, et j'ajouterai à tes jours quinze années encore. » Ézéchias demanda un signe pour être plus sûr de la vérité de la prophétie. Le prodige choisi par Isaïe reste pour nous une énigme. Il consista, paraît-il, à faire reculer de dix degrés l'ombre du cadran solaire établi dans la cour du palais par Achaz. Isaïe fit en outre appliquer un cataplasme de figues sur la pustule. Le roi, après sa guérison, composa sur sa convalescence un cantique qui nous a été conservé:

« Au milieu de mes jours, je m'en vais aux portes du scheol;
Je suis privé du surplus de mes ans.

« Je ne verrai plus Iahvé sur la terre des vivans,
Je n'aurai plus de commerce avec les humains,
Je n'aurai pour compagnons que les habitans du repos.

« Ma vie a été emportée loin de moi comme la tente du berger,
Mon existence a été tranchée comme par le tisserand;
Le fil est coupé;
Dans quelques heures, tu m'auras achevé..... »

Ainsi, comme l'hirondelle plaintive, je gémissais,
Je roucoulais comme la colombe,
Mes yeux languissans cherchaient en haut.....

Et voilà que tu m'as ramené au salut,
Tu as tiré mon âme de la fosse du néant;
Car tu as jeté derrière toi tous mes péchés.

Le scheol, en effet, ne te célèbre pas;
La mort ne te loue pas;
Au fond de la fosse, on ne compte plus sur ta fidélité.

Le vivant, le vivant, voilà celui qui te loue,
Comme je le fais aujourd'hui;
Le père à ses enfans enseigne ta fidélité.

Iahvé nous a sauvés.
Tous les jours de notre vie on entendra nos lyres,
Auprès de la maison de Iahvé.

Mérodach-Baladan était avec Ézéchias dans des rapports si intimes qu'il crut devoir lui envoyer des ambassadeurs pour le féliciter de sa guérison (1). Il est probable que le roi de Babylone voulait en même temps l'engager dans une ligue contre Ninive. Ézéchias fit fête aux envoyés et leur montra tout ce qu'il avait de précieux : argent, or, parfums, armes, ustensiles de toute sorte. Isaïe, qui voyait sans doute les conséquences d'une telle alliance, fut mécontent de cette imprudente exhibition. Il réprimanda vivement le roi, et lui annonça, dit-on, qu'un jour toutes ces belles choses seraient transportées à Babylone. Selon des récits relativement modernes, il aurait ajouté que plus d'un de ses descendans serait eunuque dans le palais du roi de Babel. Ézéchias, d'abord ému, se serait rassuré en disant : « Bonne est la parole de Iahvé ! Pourvu du moins que la paix et la sécurité durent autant que moi !.. » Dans cette circonstance, du reste, Isaïe fut encore inspiré par une politique assez sage. La tentative d'indépendance babylonienne à laquelle on attache le nom de Mérodach-Baladan ne paraît pas avoir réussi.

Le règne d'Ézéchias fut d'une trentaine d'années. Ces trente ans virent ce qu'on peut appeler la fondation définitive du judaïsme, par

(1) On soupçonne ici quelque arrangement artificiel de l'historiographie hébraïque, influencée par les prophètes.

l'espèce de précipité qui s'opéra entre les élémens divers tenus jusqu'alors en suspens dans la conscience israélite. Il y avait en quelque sorte deux iahvéismes, comme, de nos jours, il y a en réalité deux catholicismes : le catholicisme modéré, qui n'est qu'une fidélité traditionnelle au culte établi, et le catholicisme exalté, qui a la fièvre en pensant à l'avenir de l'Église et de la papauté, qui exerce une propagande, qui s'oblige à n'avoir pas de rapports avec les mal pensans. On peut appartenir au culte catholique, même aller à la messe, sans être l'adepte du parti catholique, qui croit le catholicisme destiné à transformer le monde et à résoudre tous les problèmes sociaux. Sous la restauration, quand les jésuites dominaient, on pouvait être très attaché à la religion de son pays sans appartenir à ce qu'on nommait « la congrégation. » Au XVIe siècle, on pouvait se dire très sincèrement chrétien, sans suivre les réformés dans leur manie théologique et sans embrasser leur haine contre l'état religieux fort abusif que les siècles avaient consacré.

Il y avait, de même, parmi les adorateurs de Iahvé, des gens sensés, fort honnêtes à leur manière, qui n'aimaient pas l'extérieur d'affectation austère des prophètes et la part de charlatanerie qu'ils mêlaient à leur activité pieuse. Qu'on se rappelle les frérots, les papelards du temps de saint Louis et l'antipathie qu'ils excitaient. C'était comme une « armée du salut, » importune, hautaine en son humilité, maîtresse du pouvoir, et à laquelle il fallait plaire pour arriver. Forte était la mauvaise humeur des gens sérieux, quand ils voyaient tirer de leur bouge des affiliés de la secte prophétique, qui passaient en une heure de la poussière aux hautes fonctions de l'État. Toutes les fois qu'une coterie dévote s'empare ainsi du gouvernement, elle provoque de vives réactions. Une foule de haines se tenaient en réserve contre les *anavim*, pour le jour où le protecteur royal viendrait à leur manquer.

Les piétistes sont essentiellement persécuteurs ; ils se plaignent fort, quand on les persécute ; et pourtant ils trouvent très mauvais qu'on les empêche de persécuter les autres ; ils sont si sûrs d'avoir raison ! Le roi fut plus sage que ses pieux amis ; mais son entier dévoûment à la cause des *anavim* avait excité dans la classe aristocratique des mécontentemens qui devaient un jour éclater violemment. Les mondains et les pauvres de Iahvé devenaient d'irréconciliables ennemis. Pendant soixante-dix ans, sous Manassès, sous Amon et pendant la minorité de Josias, les piétistes expièrent le tort d'avoir triomphé sous Ézéchias avec trop peu de ménagement.

ERNEST RENAN.

LA

CRISE AGRICOLE

AUX ÉTATS-UNIS

ACCROISSEMENT DE LA CULTURE ET DES PRODUITS. — APPAUVRISSEMENT DES FERMIERS.

La conférence des trois Amériques (*Pan America*) (1), réunie depuis le 15 octobre 1889 à Washington, sur l'invitation et aux frais du congrès des États-Unis, vient de clôturer ses travaux. Commission d'études préparatoires, dont le mandat devait s'arrêter à l'expression de vœux; composée d'hommes, pour la plupart compétens, délégués par les quinze républiques américaines; la voici qui se disperse aux quatre coins du Nouveau-Monde. Porteurs de la bonne parole adressée dès le début par son président, M. Blaine, le secrétaire d'état des États-Unis, et confirmée par le président Harrison au grand banquet d'adieux tenu le 16 avril dernier, les 35 commissaires décideront-ils leurs gouvernemens respectifs à entrer, poings liés, dans le vaste Zollverein industriel, commercial et monétaire rêvé par M. Blaine, dont les visées ne sont même pas arrêtées par les frontières du Canada? En effet, l'homme d'état améri-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 janvier, *un Homme d'état américain*, par M. C. de Varigny.

qu'il a été conduit à cette alliance par de gros revers au jeu. Si la rumeur est fondée, elle aidera mes parens à se consoler d'avoir perdu par ma faute ce gendre accompli, proclamé sans défauts. Il était joueur,.. mon frère le reconnaît, mais joueur si heureux, qu'au lieu de l'en blâmer on aurait pu lui en faire un mérite. Ce pauvre George a du reste la fureur d'admirer de vilaines choses dont il serait lui-même complètement incapable.

— Jacques gagnait toujours, m'a-t-il dit. Le guignon ne l'a pris qu'à partir de ton refus. C'est ordinairement le contraire. Tu connais le proverbe.

En somme, je ne le trouve pas si enguignonné que cela. N'eût-il rien perdu, Mlle Léa Blumenbach serait encore dix fois plus riche que lui. Elle n'est point laide, quoique ses traits menacent de devenir peut-être un peu crochus avec le temps. Et encore n'était-elle pas en mariée à son avantage, — trop petite pour la charge de point d'Alençon qui l'écrasait littéralement, qui embarrassait sa démarche, qui traînait derrière elle en longs flots jaunâtres. Ces royales dentelles ont toujours l'air sale.

Édith, malgré ce que, de prime abord, elle avait pu dire, assistait au mariage. C'était encore le meilleur moyen d'imposer silence à certains bruits fâcheux qui ont couru. Elle a fait bonne contenance, mais en la regardant, en regardant la jeune mariée, je pensais que de ces trois femmes, j'étais encore la mieux partagée. Du haut de ma liberté, derrière le rempart de ma bonne conscience, je peux me dire : « Si j'avais voulu ! »

Et, sur ce dernier mot de mon roman, la nuit, la nuit d'hiver, hâtive et soudaine, remplit ma chambre, les tisons s'écroulent avec un petit crépitement triste, ne laissant que des cendres. Je sens que j'ai tourné une page de la vie que je ne relirai plus.

TH. BENTZON.

ÉTUDES

D'HISTOIRE ISRAÉLITE

III.

LE RÈGNE DE SALOMON.

I.

La conséquence de la polygamie orientale, c'est, au sein de la famille, la prépondérance de la mère, et, quand il s'agit des souverains, l'importance majeure de la sultane Validé. En ce qui concerne Salomon, la chose dut être particulièrement sensible. La préférence que témoignait David à ce fils, qui, selon quelques récits, aurait dû lui rappeler un crime odieux, venait en grande partie de l'amour dominant qu'il eut toujours pour Bethsabée. Un tel amour tenait non-seulement à la beauté de celle qu'il conquit, dit-on, par un adultère, mais aussi à la supériorité de son esprit. Cette maîtresse femme prit, en effet, dans la royauté nouvelle, une place éminente. Son fils voulut être couronné de sa main. Quand elle entrait, le roi se levait au-devant d'elle, et, s'inclinant, faisait placer pour elle à sa droite un trône égal au sien. Mariée d'abord, selon certaines traditions, à un Hittite, et peut-être à peine Israélite de sang, Bethsabée n'inspira sans doute à son fils qu'un zèle modéré

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 octobre 1887 : *Saül et David.*

pour le culte de Iahvé. Les femmes, en général, se montrent, dans l'histoire israélite, iahvéistes assez tièdes. Le iahvéisme était, comme l'islamisme, une religion presque exclusivement virile.

Salomon commença son règne, à la manière des monarques asiatiques, en faisant disparaître ceux qui pouvaient lui causer le moindre ombrage. C'est là une pratique qui, dans les mœurs de l'Orient, n'entraîne pas le plus léger blâme. Adoniah était peu dangereux. Il s'était pris d'un amour éperdu pour Abisag, la jeune Sunamite qui avait réchauffé la vieillesse de son père. Selon les idées du temps, Abisag devait appartenir au successeur de David. Cette jeune fille, en effet, était passée, avec le harem de David, entre les mains de Salomon. Elle était le joyau du sérail ; Adoniah, qui l'avait vue soigner son vieux père, avait compté sur elle. Il se consolait de la perte de la royauté, mais il ne se consolait pas de la perte d'Abisag. Un jour, il vint trouver Bethsabée, qu'il supposait, comme femme, capable de le comprendre, et il lui dit : « Tu sais bien que le trône m'appartenait et que tout Israël avait les yeux sur moi pour la royauté future. La royauté m'est échappée et est allée à mon frère ; c'est la volonté de Iahvé. Et, maintenant, je te demande une seule chose ; ne me la refuse pas. Dis, je te prie, au roi Salomon, qui ne sait rien te refuser, qu'il me donne Abisag la Sunamite pour femme. » Bethsabée promit d'en parler au roi ; Salomon s'emporta : « Fais mieux, dit-il à sa mère ; demande aussi la royauté pour Adoniah, puisqu'il est mon frère aîné ; demande-moi aussi quelque grâce pour le prêtre Abiathar et pour Joab, le fils de Serouia. » Et, s'emportant toujours davantage, il jura par Iahvé que, ce jour-là même, Adoniah serait mis à mort. En effet, Salomon envoya sur-le-champ Benaïah, chef des *Kréti-Pléti*, pour le tuer. Peut-être aimait-il Abisag ; peut-être aussi ne cherchait-il qu'un prétexte pour se débarrasser d'un rival.

Abiathar, qui avait été dans le parti d'Adoniah, était odieux à Salomon. Le roi, pourtant, n'osa pas le faire exécuter, à cause de sa qualité de prêtre, « parce qu'il avait tenu l'éphod d'Adonaï-Iahvé devant son père, » et qu'il avait été le compagnon de toutes ses mauvaises fortunes. Il le chassa de Jérusalem, le priva du sacerdoce et l'exila à Anatoth, au nord de Jérusalem, dans ses terres. De la sorte, le sacerdoce officiel, si l'on peut s'exprimer ainsi, appartint exclusivement à Sadok.

Joab, apprenant la mort d'Adoniah et celle d'Abiathar, comprit que son sort était écrit. Salomon, pour le faire mettre à mort, n'aurait pas eu besoin des recommandations de son père mourant. La part qu'il avait eue à la tentative d'Adoniah aurait suffi pour le perdre. Joab alla se réfugier auprès de la tente sacrée et saisit les acrotères de l'autel. Salomon envoya Benaïah pour le tuer. Benaïah

hésita. Violer l'hospitalité de Iahvé paraissait un crime horrible. Salomon ordonna de passer outre, par ce raisonnement de casuiste, qu'en tuant Joab on ne commettait pas un assassinat, que c'était Iahvé qui faisait tomber sur Joab le sang d'Abner et de Amasa, « deux hommes meilleurs que lui, qu'il avait tués, » sans que David en sût rien. Sa mort devait ainsi dégager la maison de David d'un sang qui aurait pesé sur elle. Benaïah, tranquillisé par cette manière de voir, tua Joab. On enterra le vieux guerrier dans sa propriété, près de Bethléhem. Benaïah lui succéda dans les fonctions de sérasquier.

Quant à Séméï, Salomon l'interna dans Jérusalem, et lui promit la vie sauve. Puis il trouva moyen de se prouver à lui-même que ce serait une bonne action de le tuer, que Iahvé l'ordonnait, que la maison de David en tirerait toutes sortes de bénédictions, et que, par de si bonnes actions, son trône serait consolidé à jamais. Benaïah fut encore chargé de l'expédition de l'affaire, et ainsi disparut le dernier survivant de la race de Saül. Un effroyable mélange de raison d'état et de fanatisme autorisait ces atrocités.

Salomon, tout à fait affermi sur le trône, organisa son gouvernement. Les listes que nous avons de ses fonctionnaires montrent qu'il conserva dans un grand nombre de services les ministres de David, ou qu'il donna la survivance de leurs fonctions à leurs fils. Benaïah fut, comme nous l'avons vu, son *sar-saba*; Adoniram continua de gérer les revenus de l'impôt; Josaphat-ben-Ahiloud était toujours *mazkir*. Azariah, fils du prêtre Sadok, Elihoref et Ahiah, ces deux derniers fils de Saraïa, le *sofer* de David, avaient le titre de *soferim* à leur tour. Ahisar était intendant de la maison royale. Sadok était *cohen;* Zaboud, fils de Nathan, prêtre intime du roi; Éliah, fils de Safat, chef des gardes; Azariah, fils de Nathan, chef des *nissabim* ou préfets.

Ces *nissabim* étaient avant tout des agens fiscaux, chargés de faire contribuer tout Israël aux lourdes charges de la maison royale. Pour cela, on divisa le pays en douze départemens, ne répondant presque pas aux divisions des anciennes tribus. La liste de ces départemens et de leurs préfets, vers la fin du règne de Salomon, nous a été conservée.

Le pays de Juda n'est pas nommé dans cette liste, sans doute parce que c'était une terre privilégiée, exerçant l'hégémonie sur les autres tribus. Chacun de ces départemens fournissait les dépenses d'un mois. La table du roi, toujours ouverte, consommait par jour 30 kors de fine farine, 60 kors de farine ordinaire, 10 bœufs gras, 20 bœufs ordinaires, 100 moutons, sans compter le gibier et la volaille. Les *nissabim* faisaient, en outre, arriver l'orge et la paille aux différens postes de cavalerie.

Outre ces prestations en nature, il y avait des impôts directs, des douanes sur les trafiquans et le transit des caravanes, sans parler des tributs payés par les rois vassaux. On n'a sur tous ces points que des renseignemens obscurs, des hyperboles trahissant l'ignorance de chroniqueurs bornés, pour qui ces choses administratives sont insolites et qui les voient avec les yeux grossissans de l'étonnement. Il faut même ici faire une grave réserve. Nous n'avons pas pour l'histoire de Salomon, comme pour l'histoire de David, de pièces originales. Une partie du récit est empreinte d'un sentiment malveillant, où perce l'intention de présenter Salomon tantôt comme un tyran machiavélique, tantôt comme un roi avide et prodigue, pressurant son peuple pour l'entretien d'un harem monstrueux et d'une table de Gargantua. Si l'histoire, telle qu'elle est racontée au premier livre des *Rois*, était vraie, le gouvernement de Salomon aurait été un des plus rudes et des plus tyranniques qui aient existé. Les personnes étrangères aux affaires (et notre historien est sûrement un naïf au premier chef) ne comprennent rien aux impôts, aux finances, aux charges d'un état. Les dépenses les mieux justifiées leur paraissent des fantaisies de souverain. Le contribuable d'esprit simple (et combien y en a-t-il ?) croit que l'argent qu'il paie au souverain, le souverain le dépense, comme il ferait lui-même, en bombances et en plaisirs. L'historien de Salomon dont nous parlons décrit avec prolixité des prodigalités puériles ; à côté de cela, il mentionne d'un mot et comme en passant des dépenses parfaitement sérieuses (villes rebâties, docks, magasins, arsenaux, ports, haras, organisation de certaines branches de commerce).

Nous qui savons comment les choses se sont passées à la suite du règne de Louis XIV, nous voyons bien que ces brillans développemens de puissance monarchique sont à double visage. Avantageux pour une partie de la nation, ils pèsent lourdement sur l'autre partie. Les uns en souffrent, les autres en profitent. De là toujours deux courans contraires de jugemens historiques sur ces grands faits. Salomon fut, évidemment, détesté des uns, admiré des autres. L'opinion des contribuables s'est traduite par le ressentiment des prophètes et des historiens sacrés, chez lesquels perce une opposition sensible contre le roi profane et dur au peuple. Il était cruel pour ces fiers Israélites des tribus du Nord, qui n'avaient jamais subi aucune domination, d'être ainsi traités en gens taillables et corvéables à volonté. Cela était d'autant plus pénible que la ville de Jérusalem et la tribu de Juda bénéficiaient seules de ces charges imposées à la nation. L'état, quand il fait son apparition dans une société, coûte toujours cher et se présente sous une forme très vexatoire. Les populations, décimées ou affamées pour les plaisirs et les grandeurs de Louis XIV, ne pouvaient voir qu'elles souf-

fraient pour autre chose qu'un égoïsme démesuré. Israël devait d'autant moins se payer de cette consolation fragile que l'œuvre de Salomon était antipathique à son génie et qu'elle fut éphémère. Ces grandes choses veulent être jugées par le revers; or, cette fois, le revers fut triste. Si, le lendemain de la mort de Louis XIV, la France se fût disloquée, le jugement de l'histoire sur le grand roi serait fort différent de ce qu'il est.

L'opinion contraire à Salomon était donc légitime à beaucoup d'égards. Toute la littérature du royaume du Nord en fut imprégnée; en Juda même, les iahvéistes de l'ancienne école lui furent hostiles. Et pourtant ces justes récriminations n'ont pu étouffer le concert des voix favorables qui placent sous ce règne un énorme accroissement de la population, de la richesse publique, du bien-être général. « Les habitans de Juda et d'Israël étaient nombreux comme les grains de sable des bords de la mer. On mangeait, on buvait, on se réjouissait... Juda et Israël demeuraient en sécurité, chacun sous sa vigne et son figuier, de Dan à Beerséba. » A Jérusalem, l'or et l'argent circulaient avec une abondance dont on ne s'était pas fait une idée jusque-là.

Ce furent surtout les populations chananéennes, encore distinctes des Israélites, qui souffrirent de ce régime de travaux forcés et de fiscalité. David, avec beaucoup de raison, avait travaillé à l'assimilation de ces vieux restes d'indigènes. Salomon fut amené, par les exigences du trésor, à une politique toute contraire. Pour rendre les charges moins lourdes aux Israélites, il fit des serfs avec ce qui restait des anciens Hittites et Chananéens. Ces malheureuses populations se virent assujetties à des levées périodiques pour les travaux. Les Gabaonites, en particulier, furent faits serfs du temple. L'armée, qui sous David compta des officiers hittites, fut désormais uniquement composée d'Israélites. Les populations chananéennes disparaissent de l'histoire. Quand vint l'orthodoxie, Israël ne souffrit plus d'esclaves incirconcis dans son sein; tout le monde reçut en sa chair l'estampille de fils d'Abraham. La race inférieure fut ainsi entraînée dans le courant de la race la plus forte. Elle joua dans l'histoire d'Israël le rôle de démocratie opposante et fut mêlée d'une manière latente à toutes ses convulsions.

La légende voulut qu'en songe, à Gabaon, Salomon, ayant le choix des dons les plus rares, eût demandé à Iahvé la *hokma*, mot qu'on a l'habitude de traduire par « sagesse. » Il ne faut pas s'y méprendre. La *hokma* dont il s'agit ici, c'est l'habileté politique, l'art de gouverner selon les idées de l'Orient. C'est parce que Salomon est un *hakam* qu'il sait trouver un prétexte pour tuer Joab et tourner le serment prêté à Séméï. Une sorte d'escobarderie politique était tenue alors pour le comble de l'intelligence. Salomon

n'avait pas besoin, pour l'acquisition de ce don, d'une faveur divine particulière. Les instructions que son père lui donna en mourant étaient bien l'idéal de ce que Iahvé fut censé lui avoir révélé. Ici encore, nous croyons qu'une distinction est nécessaire entre le caractère réel de Salomon et la façon dont l'historien l'interprète. Réduites en maximes générales, et commentées par la façon dont Salomon les exécute, ces instructions de David sont le code de l'absolutisme théocratique le plus épouvantable. La manière dont les meurtres d'Adoniah, de Joab, de Séméï sont expliqués, suppose que ce qui réussit est le bien. La cause que Iahvé aime est la cause juste; il la fait juste en l'aimant. Le droit abstrait n'existe pas; il n'y a pas de victimes dans le monde; celui qui est tué a tué. Séméï, qui s'est trompé de parti, et qui a eu des torts envers l'élu de Iahvé, est un coupable. Le *hattâ*, « le pécheur, » est le disgracié, celui à qui les événemens donnent tort, « celui qui sent mauvais aux narines de Iahvé. »

Tout cela était la conséquence de ce principe que le crime est nécessairement puni en ce monde. Quand on professe une telle croyance, on doit supposer que l'on sert Dieu en menant le criminel à sa perte. Toute sévérité royale est, de la sorte, l'exécution d'une volonté divine et mérite une récompense de Dieu. Le gouvernement qui frappe est un agent de Iahvé. S'il ne frappe pas, il manque à son devoir. En punissant, il se soustrait lui-même au châtiment. Joab a commis des crimes; David en a bénéficié, et, pour cette raison, n'a pas dû le tuer. Mais le fils de David doit tuer Joab, pour que la race de David soit sauve à tout jamais. Le roi est justicier de Dieu. La direction qu'il donne au glaive est l'expression même de la volonté de Iahvé. A une époque plus ancienne, Iahvé tuait directement par lui-même. Maintenant il tue par le roi... On voit que les plus sombres cauchemars de la politique ont troublé le cerveau humain longtemps avant Philippe II.

Nous avons peine à croire que Salomon, dont le défaut ne paraît pas avoir été le fanatisme, ait eu de pareilles pensées, empreintes d'un iahvéisme sombre. On les lui prêta, parce qu'elles étaient les idées dominantes du temps. La justice dans le monde était l'abîme où se perdait la conscience israélite. N'ayant pas la ressource, comme le christianisme, de « renvoyer le coupable à son juge naturel, » le penseur israélite était réduit à interpréter à sa guise l'arrêt souvent obscur de Iahvé. Disons-le à l'honneur du peuple hébreu, il n'a jamais été jusqu'à l'absurdité de l'ordalie; l'*urim* et *tummim*, qui a couvert tant d'impostures, ne paraît pas avoir fait mourir un innocent. La *hokma* de Salomon a pu souvent impliquer beaucoup d'arbitraire; il ne semble pas qu'elle ait jamais rien livré au pur hasard.

Quelque chose émergeait de ce chaos de sophistique. Telle idée qui nous paraît maintenant arriérée a pu être autrefois en progrès sur le passé. Les vieilles langues sémitiques impliquaient un sentiment de justice mal analysée, un principe de moralité grossière, mais forte. Le crime était considéré comme une énormité contre nature, qui entraînait fatalement la peine. Peu à peu, on arrivait à faire une part aux divinations intuitives. L'art de rendre la justice, de discerner promptement et sûrement le vrai coupable, passait pour un don divin, pour une part de la sagesse qui vient de Dieu. La légende supposa que Salomon avait excellé en ce genre; elle n'avait peut-être pas tort. Les gouvernemens très égoïstes aiment à se montrer justes, quand leur intérêt n'est pas en cause; l'intelligence qui sert à faire réussir un calcul politique peut aussi servir à trouver avec sagacité le nœud d'une cause compliquée.

II.

Ce qui caractérisa le règne de Salomon, ce fut la paix. Les Philistins, alliés de la dynastie nouvelle, et avantageusement employés par elle comme mercenaires, n'étaient plus tentés de passer la frontière. L'armée conserva l'organisation du temps de David, naturellement en s'affaiblissant, comme cela arrive pour toutes les organisations militaires. Ni Juda ni les autres tribus ne virent, durant quarante ans, un visage ennemi.

L'affaiblissement militaire ne se fit sentir que dans la zone des pays tributaires du royaume. Hadad ou Hadar, l'Édomite, le vaincu de Joab, qui s'était réfugié en Égypte, ayant appris la mort de David, et surtout celle de Joab, quitta le Pharaon, dont il avait épousé la belle-sœur. On ignore les détails de cette guerre, qui ont été supprimés à dessein par les historiographes hébreux, sans doute parce qu'ils n'étaient pas à l'honneur de leur nation. On sait seulement que Hadad brava Israël pendant tout le règne de Salomon, qu'il lui fit tout le mal possible, et qu'il fut souverain indépendant au moins d'une grande partie d'Édom.

Un adversaire encore plus redoutable fut Réson, fils d'Éliada, guerrier araméen, qui, après la défaite de son maître Hadadézer, roi de Soba, avait rassemblé autour de lui ceux qui s'étaient sauvés devant l'épée de David. Peut-être, avant la mort de David, avait-il réussi à tenir la campagne avec ces bandes aguerries. Un coup de main heureux mit entre leurs mains la ville de Damas, et ils réussirent à s'y maintenir. Pendant tout le règne de Salomon, Réson ne cessa de guerroyer contre Israël. Le royaume de Soba, néanmoins, ne paraît pas s'être rétabli. Damas devint désormais le centre unique de l'Aramée voisine de l'Hermon.

L'horizon de David ne s'étendit jamais hors de la Syrie. Avec Salomon, des perspectives nouvelles s'ouvrirent pour les Israélites, surtout pour Jérusalem. Israël n'est plus un groupe de tribus, continuant dans ses montagnes la vie patriarcale. C'est un royaume bien organisé, petit selon nos idées, mais assez grand d'après les habitudes du temps. La vie mondaine du peuple de Iahvé va commencer. Si Israël n'avait eu que cette vie-là, on ne parlerait pas de lui dans l'histoire. Au sens matérialiste, heureux le peuple qui n'a pas d'histoire! Au sens idéaliste, heureux le peuple qui a sa place dans les annales de l'esprit! Un peuple est glorieux par ses révolutionnaires, par ceux qui le perdent, par ceux qu'il a conspués, tués, vilipendés.

Une alliance avec l'Égypte fut le premier pas dans cette carrière de la politique profane que plus tard les prophètes semèrent de tant d'impossibilités. Les rois de Tanis relevaient en ce moment le prestige fort abaissé de l'Égypte en Syrie. Par suite d'une expédition dont nous ignorons les circonstances, le roi de Tanis, Psioukhanou II, d'accord sans doute avec les Philistins, avait conquis l'ancien territoire de Dan, et, en particulier, la ville chananéenne de Gézer. Il extermina la population chananéenne et brûla la ville. Ce fut Israël qui bénéficia de cette conquête. Le roi d'Égypte donna Gézer en dot à sa fille et la maria à Salomon. Gézer fut ainsi acquis au domaine israélite et dépendit directement du roi de Jérusalem.

La fille du roi de Tanis vint demeurer à Sion. Salomon n'avait pas encore commencé ses grandes constructions. La princesse égyptienne habita d'abord dans le palais de David, qui dut lui paraître mesquin auprès des merveilles qu'elle venait de quitter. Il n'est pas trop hardi de supposer que le goût de cette princesse pour un luxe raffiné eut une grande influence sur l'esprit de son mari; d'autant plus qu'elle eut toujours dans le palais une situation supérieure à celle des autres femmes du harem.

Les relations de Salomon avec Tyr exercèrent une influence encore plus civilisatrice. Tyr, récemment détachée de Sidon, était alors au moment de sa plus grande activité, et en quelque sorte dans le feu de sa fondation première. Une dynastie de rois du nom de Hiram ou plutôt Ahiram était à la tête de ce mouvement. L'île se couvrait de constructions imitées de l'Égypte. On admirait surtout ce grand temple central de Melkarth, qui devait être l'ombilic du monde tyrien, comme son frère jumeau de Jérusalem fut le centre attractif du monde juif. Déjà, sous David, nous avons vu des rapports établis entre les deux peuples. Sous Salomon, ces rapports furent bien plus suivis. Hiram est l'allié intime du roi d'Israël; c'est lui qui envoie à Salomon les artistes qui manquaient à Jérusalem,

les matériaux précieux pour les constructions de Sion, des marins pour la flotte d'Asiongaber.

La région du Jourdain supérieur, conquise par David, semble être restée tributaire de Salomon. Ce qu'on dit d'une plus vaste extension du royaume de Salomon est empreint de beaucoup d'exagération. Ni la Syrie du Nord, ni la région du bas Oronte et d'Alep, ni même Hamath, n'ont jamais été vassales de Salomon. Ces mots « jusqu'à l'Euphrate, jusqu'à l'Égypte,.. d'une mer à l'autre, » sont, sous la plume des écrivains hébreux, le fait d'une géographie complaisante, qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Les fables sur la prétendue fondation de Palmyre par Salomon viennent d'une lettre ajoutée à dessein au texte de l'ancien historiographe par le compilateur des Chroniques (1). La construction de Baalbek par Salomon repose sur une identification encore plus inadmissible. Ces hyperboles furent imposées à l'historiographie juive par les prophètes du temps de Jéroboam II, qui rêvèrent pour Israël un idéal de frontières naturelles, qu'on supposa avoir été réalisé sous David et Salomon. Ce furent là, en quelque sorte, des clichés qu'on exhuma à diverses reprises, sans se soucier de leur conformité avec le vrai.

En réalité, le domaine de Salomon ne comprenait que la Palestine. La liste des *nissabim*, que nous avons donnée, ne s'étend pas au-delà d'Israël. Édom et Aram s'étaient totalement émancipés du joug que leur avait imposé David. Moab et Ammon étaient à l'état de pays vaincus, mais non annexés. La liste précitée des *nissabim* porterait à douter si ces provinces payaient un tribut réel. Les tribus d'Israël sont seules présentées dans ladite liste comme subvenant aux frais de la royauté.

Ce qui valait mieux que des peuples retenus de force, les brigands arabes étaient réfrénés dans leurs pillages. Les Amalécites, les Madianites, les Beni-Quédem et autres nomades, trouvaient, autour d'Israël, une barrière infranchissable. Les Philistins conservaient leur indépendance. Les villes phéniciennes de Jaffa, Acre, Tyr, Sidon, Gébel, Hamath, traitaient Salomon comme un puissant voisin, mais ne lui étaient nullement asservies. Cela faisait un petit état de 50 lieues sur 25 environ, avec une zone de tributaires ou d'alliés. Quand on suppose que Salomon régna sur toute la Syrie, on grossit au moins les choses au quadruple. Le royaume de Salomon était à peine le quart de ce qu'on appelle maintenant la Syrie.

L'historiographie légendaire n'attribua à Salomon que des bâtisses frivoles et disproportionnées avec les ressources de la na-

(1) Comp. I Rois, IX, 18, et II Chron., VIII, 4. Il s'agit de Tamar, du côté de Pétra, non de Tadmor.

tion. D'autres constructions, mentionnées moins longuement, furent utiles ou nécessaires. La ville de Gézer était en ruines, par suite de l'expédition égyptienne ; Salomon la rebâtit. Les deux Béthoron, qui peut-être avaient souffert de ladite expédition, furent également rebâties. Il en fut de même du bourg danite de Baalath, de Hasor et de Megiddo, dans le Nord. Salomon construisit enfin des « villes de magasins, » sortes d'entrepôts dont le but commercial ou militaire ne saurait être exactement défini. Il y avait, en particulier, une localité de Tamar, du côté de Pétra, dont Salomon fit une ville et qui devint un lieu de station pour les caravanes. Ces postes commerciaux répondaient à une des principales préoccupations du temps, préoccupations analogues à celles qui ont fait, de nos jours, attacher tant d'importance au percement de l'isthme de Suez.

Avec une haute raison, en effet, Salomon eut toujours les yeux tournés vers la Mer-Rouge, large canal qui mettait les essais de civilisation méditerranéens en rapport avec l'Inde, et ouvrait ainsi un monde nouveau, celui d'Ophir. La baie de Suez appartenait à l'Égypte ; mais le golfe d'Akaba était en quelque sorte à prendre. Élath et Asiongaber, selon toutes les apparences, avaient été peu de chose dans les temps antérieurs. Sans occuper régulièrement le pays, Salomon s'assura la route par la vallée d'Araba. Il construisit une flotte à Asiongaber. Les Israélites avaient été jusque-là tout à fait étrangers à la navigation. Hiram donna des marins à Salomon, ou, ce qui est plus probable, les deux flottilles voyageaient de conserve. En sortant du détroit d'Aden, elles allaient à Ophir, c'est-à-dire à l'Inde occidentale, au Guzarate ou à la côte de Malabar.

La flottille appareillait une fois tous les trois ans, à l'époque de la mousson. On sait combien, à cette époque de l'année, la navigation est facile ; il n'y a qu'à fixer la voile une fois pour toutes et à s'abandonner au vent ; on est porté, pendant son sommeil, au point que l'on veut atteindre. Si, de Bombay ou de Goa, les expéditions étaient revenues directement à Asiongaber, c'eût été l'affaire de quelques mois. Le fait que la course durait trois ans prouve que la flottille faisait le tour de l'Inde, peut-être de l'Indo-Chine. Mais tout ce que la flottille rapportait de ces contrées lointaines était naturellement censé venir d'Ophir.

Quels étaient donc les objets que les navigateurs tyriens et israélites rapportaient d'Ophir? Rien de bien sérieux, beaucoup de frivolités. D'Ophir, les navigateurs tyriens et israélites rapportaient de grandes quantités d'or, d'argent, de pierres précieuses, du bois de santal, de l'ivoire, des singes, des paons. Ces objets frappèrent beaucoup les gens de Syrie. Le bois de santal surtout, par sa belle couleur rouge et son parfum, produisit une impression extraordinaire.

On en fit des balustrades pour le temple et le palais royal, des cinnors et des nébels pour les musiciens. Passé ce temps-là, on ne vit plus de bois de santal à Jérusalem.

Que donnaient les marchands sémites à Ophir, en échange de ces métaux précieux et de ces autres produits, dont la valeur vénale pouvait n'être pas fort élevée? C'est ce qu'on ne nous dit pas. Les portions de l'Inde que visitait la flottille pouvaient n'être pas, à cette époque, plus organisées que n'était l'Amérique à l'époque de l'arrivée des Espagnols. L'or et les autres produits pouvaient être pris violemment aux indigènes. Cela est d'autant plus supposable que ces expéditions ne furent peut-être pas bien des fois répétées.

En même temps que Salomon se créait une marine, il se créait une cavalerie et des équipes de chars de guerre. Il eut de plus un grand nombre de chevaux de selle et des chars de luxe pour son usage personnel. En ce qui concerne les chars de guerre, il n'avait qu'à imiter les Chananéens des plaines et les Philistins. Quant aux chevaux de selle et aux chars de luxe, c'est d'Égypte qu'on les tirait. Le cheval arabe, à ce qu'il semble, ou du moins l'équitation à la façon arabe, n'existaient pas encore. Alors, comme de nos jours, le centre de l'Arabie gardait jalousement ses chevaux. Les bêtes usuelles des tribus arabes voisines de la Palestine, Ismaélites, Amalécites, Beni-Quédem, étaient l'âne et le chameau.

Une grande partie de la cavalerie israélite résidait auprès du roi, à Jérusalem. Salomon établit, cependant, en divers endroits, des postes ou quartiers de cavalerie. Nous trouvons mentionnés, du côté du sud de la Palestine, un *Betmercabot*, ou remise de chars, et un *Haçar-sousim* (sorte de haras). Il y avait un service de courtiers qui allaient prendre les chevaux en Égypte et les menaient en Judée. Un cheval rendu ainsi en Judée revenait à 150 sicles (environ 490 francs). Un équipage attelé coûtait le quadruple. Ces courtiers, qui payaient sans doute un impôt au roi, fournissaient également de chevaux les rois khétas et araméens.

Ces modes nouvelles excitaient naturellement une vive antipathie chez les conservateurs de l'ancien esprit agricole ou nomade, opposés au luxe et au développement de la richesse. Ces sublimes arriérés blâmaient surtout la cavalerie et les chars, qui blessaient leurs habitudes patriarcales et leur paraissaient une injure à Iahvé. Certes, il faudrait se garder d'attribuer à ces temps reculés le piétisme exalté du VIIIe et du VIIe siècle. Personne n'osait affirmer encore que le vrai serviteur de Iahvé n'a aucun besoin de ces secours extérieurs, qui inspirent à l'homme une confiance exagérée en ses forces et le détournent de rapporter toute gloire à Dieu. Mais le germe de pareils sentimens existait déjà. Les prophètes se taisaient, mais ils murmuraient. Ces progrès dans l'ordre profane

leur paraissaient de profonds abaissemens dans l'ordre moral. Salomon n'avait aucun égard pour ces fanatiques et les tenait soigneusement éloignés de ses conseils : mais les fanatiques savent attendre.

Ce qui, en effet, donnait raison aux adversaires de la royauté, c'est que les mœurs subissaient une grande altération. Le roi était très adonné aux femmes. Son harem était immense ; on parlait de sept cents femmes en titre, nommées *saroth*, « dames, » de trois cents concubines, esclaves achetées, servantes des *saroth*. Les calculs les plus modérés allaient à soixante reines, quatre-vingts concubines, et des *alamoth* non comptées. Salomon fut, en particulier, très porté vers les femmes étrangères. Outre la fille du roi de Tanis, il aima des femmes moabites, ammonites, édomites, sidoniennes, hittites. Or, quoique, à cette époque, les règles rigoureuses qui furent faites plus tard sur les mariages mixtes n'existassent pas encore, les vrais Israélites voyaient de tels mariages de mauvais œil. Les zélés de Iahvé prétendaient que les femmes étrangères, gardant leur culte dans le sein de la famille israélite, étaient pour leur mari des causes perpétuelles de prévarication. Or on remarquait avec scandale que c'était à ces femmes que Salomon donnait tout son cœur. Dans sa vieillesse, nous les verrons prendre sur lui un ascendant extrême et l'amener à une sorte d'oubli du culte de Iahvé.

III.

Les édifices de Jérusalem furent l'œuvre de Salomon la plus admirée, celle qui frappa le plus les contemporains et la postérité. Les constructions de David s'étaient bornées à peu de chose ; grâce aux richesses et à l'activité de son successeur, Jérusalem put rivaliser avec les villes égyptiennes et les villes phéniciennes les plus brillantes. Rien de très original ne caractérisa cette éclosion d'art. L'Égypte donna les modèles ; Tyr fournit les tailleurs de pierre, les architectes, les ornemanistes, les fondeurs de bronze. Mais l'époque était bonne. Un style, sévère dans les ensembles, très élégant dans les détails, s'était formé en Phénicie, sous l'influence de l'art égyptien. Des murs lisses, très soignés, en formaient l'âme. Des revêtemens de bois sculpté et doré, d'innombrables appliques d'airain, une vigoureuse polychromie, de riches tentures, donnaient à ces constructions infiniment de grâce et de vie.

Le sous-sol de Jérusalem fournissait des pierres excellentes, le *maléki*, calcaire dur, encore si estimé aujourd'hui. Mais le bois de construction que produisait la Judée était médiocre. Un traité de commerce fut conclu entre Hiram et Salomon. Les espèces métalliques étaient rares, et l'échange direct dominait

encore. Il fut convenu que Salomon fournirait à Hiram des denrées brutes (froment et huile) pour l'entretien de sa maison, et qu'en retour Hiram fournirait à Salomon tous les bois de cèdre et de sapin dont il pourrait avoir besoin. Le Liban était couvert alors de ces arbres résineux dont l'arrivée d'une population plus dense l'a dépouillé depuis quelques siècles. C'étaient de beaucoup les plus beaux matériaux de constructions qu'il y eût au monde. Les Sidoniens savaient admirablement les couper, amener les troncs à la mer et là en composer des radeaux, qu'on dirigeait ensuite où l'on voulait. Le travail se fit pour Jérusalem sur une grande échelle. Salomon payait le salaire des ouvriers phéniciens, et envoyait pour les seconder des escouades d'Israélites, qu'on formait à ce genre de travail. Les radeaux étaient conduits à un point de la côte voisine de Jérusalem, à Jaffa, par exemple. Là les Phéniciens déliaient le radeau, et les gens de Salomon faisaient emporter les troncs.

Tout cela constituait pour Israël de très lourdes corvées, dont le légendaire Adoniram a porté la responsabilité historique. A vrai dire, le poids du travail devait peser principalement sur les populations chananéennes. Les équipes étaient organisées de façon à ce que les hommes pussent passer à tour de rôle un mois dans le Liban et deux mois chez eux. Les transports se faisaient à force de bras. Des surveillans armés de bâtons activaient la force nerveuse des malheureux attelés à ce travail.

Pendant ce temps, les tailleurs de pierre perforaient le sous-sol de Jérusalem et des environs. La pierre de Judée, comme en général celle de Syrie, prête à l'extraction de blocs de plusieurs mètres. On se servait de ces parallélipipèdes énormes pour les soubassemens et les fondemens des édifices. Les blocs se tiraient principalement des carrières qui se voient aujourd'hui sous Jérusalem, mais qui alors étaient hors ville. Les Phéniciens sciaient la pierre avec un art surprenant. Les gens de Gébel en particulier avaient une réputation pour la taille de ces sortes de pierres bien équarries et biseautées sur les angles. Des Giblites, à ce qu'il semble, dirigeaient le travail dans les carrières de Jérusalem. Sous leurs ordres travaillaient des Israélites et des Tyriens. L'élément phénicien dominait; ces gens parlaient et écrivaient entre eux le phénicien. Ils paraissent avoir demeuré sur l'emplacement actuel du village de Siloam.

La première construction ordonnée par Salomon fut le palais de la fille de Pharaon. Il semble que le roi fût pressé d'offrir à cette princesse une demeure moins indigne d'elle. Puis il reprit les murs du Millo, que David avait laissés inachevés. Il donna aussi à la ville une enceinte continue, moyen de défense qui lui avait manqué jusque-là.

La ville qui, avant le choix de David, était bornée au sommet

de la colline orientale, s'étendit rapidement vers l'Ouest, remplit l'intervalle des deux collines, et couvrit l'autre mamelon qui était plus large. Le mur offrait au Nord une ligne à peu près droite allant du temple à la porte d'angle, qui répondait à peu près à la porte actuelle de Jaffa. L'angle était sûrement marqué par quelque gros ouvrage, qu'a remplacé plus tard l'imposante tour nommée aujourd'hui *el-Kalaa*. Le mur se dirigeait ensuite vers le Sud, longeant la naissance des pentes, jusqu'à l'extrémité de la colline occidentale, qu'il contournait. Le mur descendait alors et allait rejoindre les dernières pentes de la Ville de David, vers les tombeaux de la famille royale. Cela faisait comme étendue à peu près la moitié de la ville actuelle; mais l'aire de la ville ancienne et l'aire de la ville moderne ne coïncidaient pas; car le mur embrassait, au Sud, des parties que l'enceinte du moyen âge a laissées en dehors. Un tel périmètre devait pouvoir contenir une population d'environ 10,000 habitans.

En même temps que se poursuivaient ces grands travaux publics, le roi faisait rebâtir entièrement la maison forte, mais petite, qui avait suffi à la royauté naissante de David. Les constructions durèrent treize ans, dit-on. Certains palais de Karnak, de Louqsor, surtout de Médinet-Abou, peuvent encore donner quelque idée du palais de Salomon.

D'abord il y avait ce qu'on appelait *oulam ha-ammoudim*, la « salle des colonnes, » sorte de galerie à piliers avec un perron. Cette salle servait de propylées à l'*oulam hak-kissé*, salle du trône, où le roi rendait la justice et donnait ses audiences solennelles. Cette dernière salle était lambrissée de cèdre ouvragé, depuis le plancher jusqu'au plafond.

Le trône, posé sur une estrade de six marches, passait pour une merveille. Il était revêtu d'ivoire, incrusté d'or, et surmonté par derrière d'une sorte de niche ronde. Les bras posaient sur des lions. Douze autres lions étaient rangés sur les marches, six de chaque côté. Le buffet du roi n'excitait pas moins d'admiration. Toute la vaisselle était d'or pur. « Rien n'était d'argent; l'argent n'était compté pour rien du temps de Salomon. »

Voilà la partie, en quelque sorte publique, ouverte à tous. Puis venait, dans une autre cour, l'habitation du roi, décorée comme la salle du trône; puis le palais de la reine, fille de Pharaon, analogue aux salles précédentes; puis le harem, dont le narrateur, selon l'usage de l'Orient, ne fait aucune mention. Le palais de Salomon était entouré, comme le temple, d'une enceinte formée au moyen de trois rangées de pierres de taille, surmontées de poutrelles de cèdre, qui formaient probablement une espèce d'auvent.

Outre ce grand ensemble de bâtimens, rattachés les uns aux au-

tres, il y avait ce qu'on appelait « la forêt du Liban. » Le rez-de-chaussée de ce singulier édifice présentait, en effet, l'aspect d'une forêt. Qu'on se figure une cour rectangulaire, comme la grande construction d'Hébron, en pierres colossales, avec une seule porte, presque sans fenêtres. Quatre rangs de colonnes de cèdre, dressées parallèlement au mur, dessinaient de chaque côté quatre allées. Ce promenoir, recouvert d'un plancher, servait de support à trois étages de chambres qui montaient le long du mur. Il y avait quinze chambres à chaque étage, en tout quarante-cinq. Les fenêtres étaient encadrées de linteaux de cèdre. De telles constructions devaient rappeler beaucoup les maisons d'Asie-Mineure, construites en bois entrelacés, avec un gros mur pour appui.

« La forêt du Liban » était un arsenal. On y conservait deux cents grands boucliers et trois cents petits boucliers dorés, armes de parade destinées aux gardes, qu'on ne leur livrait que les jours où ils devaient en faire usage.

Rien, dans notre art moderne, ne saurait donner une idée du style de ces constructions bizarres, présentant le contraste des masses les plus lourdes et des accessoires les plus légers, sortes d'appentis, parfois à plusieurs étages, accolés à des murs colossaux. Les bois de premier ordre que Jérusalem tirait de Liban donnèrent à ses constructions un caractère que ne connurent ni l'Égypte ni la Grèce. Un seul bloc de pierre formait toute l'épaisseur du mur; aussi le bloc était-il layé sur toutes ses faces, avec un soin extrême. Il n'y avait pas de parties négligées. Les bases étaient en pierres de huit ou dix coudées; les assises supérieures en pierres plus petites, à refend, toutes égales, rangées selon le mode que les Grecs appelaient *isodome*. Un type parfait de ce genre de bâtisse est la grande enceinte d'Hébron, qui n'est peut-être que l'armature extérieure d'un palais, analogue à celui que, du temps de Salomon, on appelait « la forêt du Liban. »

Outre ses grandes constructions de Jérusalem, Salomon paraît s'être fait bâtir des maisons de plaisance dans le Liban, peut-être dans la vallée du Jourdain supérieur, du côté de Hasbeya. C'est ce qu'on appelait « les Délices de Salomon. » La vie humaine, la vie sémitique, du moins, avait été jusque-là si austère, que ce fait d'un homme ne se refusant aucun capice, parut quelque chose d'étrange, de nouveau, presque d'impie. On se figura comme un âge d'or matérialiste, d'éclat trompeur, ce temps « où l'argent fut à Jérusalem aussi commun que les pierres, où les cèdres y furent aussi nombreux que les sycomores de la plaine. » On accumula comme en un rêve tout ce que le luxe enfantin comporte et aime : or, pierres précieuses, parfums, vases cicelés, chevaux, chars, riches vêtemens. Une légende naquit, pleine à la fois de

regrets et de colère, sur ces quarante ans de vie profane, où, laissant dormir sa vocation religieuse, Israël trouva qu'il est bon de jouir.

Le charmant épisode, probablement légendaire, de la reine de Saba, servit de cadre à cette première édition des *Mille et une Nuits*. L'homme, devenu vieux, aime à se reporter vers un état d'imagination où nulle philosophie n'est encore venue troubler ses goûts d'adolescent. Un roi, en même temps sage et voluptueux, un mondain favorisé des révélations célestes, une reine qui vient des extrémités du monde pour voir sa sagesse et lui dire tout ce qu'elle a sur le cœur, un sérail hyperbolique à côté du premier temple élevé à l'Éternel, tel a été, avec le *Cantique des cantiques*, le divertissement et la part du sourire, dans ce grand opéra sombre qu'a créé le génie hébreu. Il y a des heures, dans la vie la plus religieuse, où l'on fait une halte au bord de la route, et où l'on oublie un moment les devoirs austères, pour s'amuser, comme les femmes du sérail de Salomon, avec les perles et les perroquets d'Ophir.

IV.

Salomon ne compte pas dans l'histoire de la théologie et du sentiment religieux en Israël, et pourtant il marque dans l'histoire religieuse un moment décisif; il donna une maison à Iahvé. Comme son père, Salomon tenait Iahvé pour le dieu protecteur d'Israël; il l'honorait dans tous les endroits consacrés, surtout sur les points élevés, y faisait des offrandes, y brûlait de l'encens. Le haut lieu le plus renommé à cette époque était celui de Gabaon. Salomon s'y rendait souvent, y faisait de superbes sacrifices. C'est là que la légende plaça le songe où Iahvé lui aurait donné la sagesse. Le peuple sacrifiait de son côté sur tous les hauts lieux.

La légère tendance raisonnable que David porta dans le iahvéisme, Salomon paraît l'avoir continuée. Il ne consulte jamais Iahvé par l'*urim* et *tummim* ni par les prophètes. Le songe seul est tenu par lui pour significatif. Or le songe, moyen tout personnel de se mettre en rapport avec Dieu, supprimait le lévi et tous les ustensiles des vieux oracles. C'était la révélation par excellence de l'âge élohiste, tel qu'il nous est représenté par le *Livre de Job*, âge où l'homme voyait les visions de Dieu directement, sans intermédiaire d'homme ni mécanisme quelconque. Aussi les prêtres et les prophètes sont-ils fort abaissés sous Salomon. Les prêtres sont de simples fonctionnaires du roi; les prophètes sont réduits à cacher leur mécontentement contre tout ce qui se fait et à murmurer en secret; le roi, comme élu de Iahvé, occupe seul, en religion et en toute chose, le premier rang dans la nation.

L'arche était toujours à côté du palais royal, dans une situation provisoire. La tente qui l'abritait devenait chaque jour de plus en plus un sanctuaire palatin, où résidait la principale force de la royauté. Salomon y faisait de beaux sacrifices (*oloth* et *selamim*); ces sacrifices étaient suivis par les officiers de la maison, qui se livraient autour de l'autel à de somptueux festins. C'était comme une religion de cour; le peuple, à ce qu'il semble, y prenait peu de part. Il eût fallu pour cela forcer les consignes du palais, ce qui à aucune époque n'a été facile pour le peuple. La politique de la dynastie ne pouvait manquer d'exploiter, en vue de ses idées centralisatrices, ce *palladium* à l'ombre duquel, en quelque sorte, elle était née.

La construction du temple paraît avoir été décidée du temps de David. Elle fut l'œuvre capitale de Salomon. Le monde, vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, était en train de se couvrir de temples. Tyr avait l'avance dans les pays sémitiques, et possédait des *béthélim,* sans doute imités des temples égyptiens. L'idée de loger Iahvé autrement que sous la tente, surtout quand le roi demeurait dans une maison de grandes pierres, s'imposait en quelque sorte. L'airain était employé avec prodigalité dans les temples tyriens de cette époque. Or, David avait conquis dans ses guerres contre les Araméens et les autres populations de la Cœlésyrie de grandes richesses métalliques. Tout était mûr pour donner à Iahvé la récompense à laquelle les dieux protecteurs de ce temps-là tenaient le plus : une maison à part où leur majesté résidât et où ils fussent seuls adorés.

Pour l'emplacement de l'édifice, Salomon choisit l'aire de l'*Arevna* ou *Averna,* sur laquelle il y avait déjà un autel à Iahvé, érigé à propos d'exhalaisons pestilentielles qu'on prétendait sortir de ce lieu. Ledit emplacement était tout à fait voisin de la citadelle et du palais. Un terrassement offrit aux constructions une base solide et exactement nivelée. On ne visa nullement alors à ce que le temple se dégageât et fît perspective. L'édifice, en forme de rectangle, couvrait l'espace actuel de la mosquée d'Omar. De tous les côtés, il était serré par d'autres constructions. L'entrée était du côté de l'Orient. L'édifice se trouvait ainsi très peu en rapport avec la ville. Au contraire, dans tout l'agencement de l'œuvre, le lien avec le palais est visible. Le roi a son grand escalier à part, son estrade, pendant les sacrifices; tout est disposé pour que le roi trône et fasse de l'effet. Jamais édifice ne fut moins national; c'est un temple domestique, une chapelle de palais, non le temple d'un grand peuple ou d'une cité ayant en elle-même un énergique principe municipal. Il faudra des siècles pour que cet édicule devienne un centre de vie et un objet d'amour.

Les efforts des architectes modernes pour reconstruire le temple de Jérusalem d'après les données des livres historiques, prises comme exactes, ont échoué et échoueront toujours. Ces descriptions, faites de souvenir par des narrateurs étrangers à toute notion d'architecture, sont pleines d'impossibilités et de contradictions; pas un seul chiffre n'y est juste. La physionomie générale du temple, au contraire, apparaît avec certitude. C'était un temple égyptien, de moyennes dimensions, avec un vestibule formé par les antes, l'architrave et deux grosses colonnes d'airain.

Ces deux colonnes, œuvre supposée de Hiram le fondeur, en tout cas œuvre tyrienne, frappèrent les Hébreux, et, ainsi qu'il a coutume d'arriver chez les peuples peu artistes, firent naître beaucoup d'imaginations singulières. On leur donna des noms; on les appela *Iakin* et *Boaz*. Il n'est pas impossible que ces deux mots eussent été écrits, comme des *graffiti* talismaniques, par les fondeurs phéniciens, sur les colonnes (1), et qu'ensuite les deux mots magiques aient été pris pour les noms des deux colonnes par des personnes peu au courant des choses phéniciennes.

C'étaient deux colonnes égyptiennes du galbe qu'on trouve au Ramesseum de Thèbes, à chapiteau treillissé, formé de gerbes de lotus et de grenades. Elles étaient creuses; mais l'épaisseur du métal était de quatre doigts; par conséquent elles formaient un appui solide pour l'architrave qui posait dessus. Peut-être, d'ailleurs, recouvraient-elles une chaîne intérieure de maçonnerie.

La grande porte était encadrée de linteaux de bois d'olivier sauvage; les battans étaient en cyprès. Une petite baie à charnière, pratiquée dans les grands battans, permettait d'entrer sans qu'on fût obligé d'ouvrir ces valves gigantesques. Les boiseries étaient couvertes d'images de keroubs, de palmes, de corolles de lotus. Ces sculptures, ou, si l'on veut, ces dessins au trait, s'enlevaient en plaqué d'or sur des fonds probablement revêtus d'une teinte plate.

La cella (*hékal*) n'était éclairée que par de petites baies grillagées, placées au haut de l'édifice. Elle était coupée par un écran qui laissait au fond un petit sanctuaire, le *debir*, appelé plus tard Saint des saints. Le plafond était en poutres de cèdre, recouvertes de planches du même bois. Le parquet était en bois de cyprès ou de sapin, orné de lignes d'or. Les murs étaient lambrissés de boiseries de cèdre, qui allaient du sol aux poutres, si bien qu'on ne voyait nulle part le mur de pierre. Ces boiseries étaient couvertes de figures de petits keroubs, de palmes, d'oves et de fleurs de lotus gravées au trait ou sculptées en faible relief. Le tout était recouvert d'une dorure probablement à plusieurs tons.

(1) On développera ce point ailleurs.

On ne sait pas bien comment le *debir* était éclairé. A l'intérieur, la hauteur était, ce semble, moindre que celle du *hékal*. Peut-être le réduit n'était-il pas éclairé du tout, comme cela a lieu dans les temples égyptiens. Il est dit souvent que Iahvé aime l'ombre, l'obscurité, le mystère, par opposition au plein air des hauts lieux.

L'objet capital que le *debir* était destiné à renfermer, c'était l'arche. Ce vieux coffre avait probablement subi bien des restaurations, et il est probable qu'il en subit encore sous Salomon. Les keroubs qui l'ornaient pouvaient paraître mesquins. On y ajouta, dans le *debir*, un décor splendide. C'étaient deux autres keroubs en bois dorés, de taille gigantesque, qui remplissaient presque le réduit, leurs ailes intérieures se joignant sur l'arche, et leurs ailes extérieures allant toucher le mur.

La baie de communication entre le *débir* et le *hékal* était fermée par une porte en bois d'olivier sauvage, où l'art de la sculpture en bois avait été porté à ses derniers raffinemens. Les battans étaient couverts de figures de kéroubs, de palmes, de corolles de lotus. Ces légères figures, relevées en or, se détachaient sur le fond olivâtre et devaient être du plus bel effet. Il paraît que la porte était recouverte d'un rideau, glissant sur les ganses d'or.

Devant la baie de communication se trouvait un autel de cèdre, revêtu d'or, destiné aux fumigations d'encens. Sur une table dorée, près de là, étaient les pains de présentation, que l'on renouvelait chaque semaine. Enfin, le long des parois du *hékal*, s'élevaient dix candélabres à sept branches, en or pur, cinq de chaque côté. C'étaient de beaux objets d'orfèvrerie, portant aux extrémités des bras sept godets, sortant de calices de fleurs. Les bras étaient articulés, dans leurs courbures semi-circulaires, par des boutons de fleur. Des mouchettes d'or étaient suspendues par des chaînettes.

Le mur extérieur de la *cella* n'était pas dégagé : il était entouré, dans presque toute sa hauteur, de trois étages de chambres, destinées aux prêtres. Devant la porte, en plein air, s'élevait l'autel d'airain où se faisaient les sacrifices. Le roi avait une tribune à lui pour présider aux sacrifices qu'il offrait.

Tout cet ensemble était entouré, au moins de trois côtés, d'une cour peu large, dont le pourtour était marqué par trois rangs superposés de gros blocs équarris, sur lesquels posait un auvent en poutrelles de cèdre, procurant de l'ombre à l'intérieur. Cette cour fut avec le temps réservée aux prêtres, qui y avaient leurs demeures. Plus tard, il se forma une seconde cour pour les fidèles et un second portique extérieur.

Tel était ce petit édifice qui a joué dans l'histoire un rôle si capital. On mit, à ce qu'il paraît, sept ans à le bâtir. Nous pouvons nous le figurer de la grandeur de Notre-Dame-de-Lorette, à

Paris, et non sans analogie extérieure avec cette grande chapelle. L'exécution fut extrêmement soignée. Les matériaux étaient apportés à pied d'œuvre, préparés d'avance; on prétend que, durant toute la construction, on n'entendit pas une seule fois le bruit du marteau, ni le bruit de la hache, ni d'aucun outil de fer.

Le roi, évidemment, s'amusa beaucoup à son petit chef-d'œuvre; il était presque seul à s'y passionner; ce qui frappe, en effet, c'est l'absence du peuple en tout cela. Le temple de Jérusalem fut un joujou du souverain, non une création de la nation. Nous voyons bien le plaisir qu'eurent à le construire quelques amateurs d'art phénicien; nous ne voyons nullement l'enthousiasme des masses. Pas un acte spontané, pas un indice de vraie piété. Le roi travaille pour sa dynastie; la foule se tait et paraît indifférente. L'ancien culte libre des hauts lieux en plein air restait évidemment le culte cher à la plus grande partie du pays.

Un trait qui caractérise le peuple juif, c'est que, plusieurs fois dans son histoire, il lui est arrivé de s'attacher à des choses qui lui avaient été d'abord imposées. Le temple fut une idée personnelle de Salomon, une idée toute politique, dont la conséquence devait être de mettre l'arche et son oracle dans la dépendance du palais royal. Au point de vue israélite pur, le temple devait sembler une déchéance. Cette localisation de la gloire de Iahvé était si peu dans le vrai développement d'Israël que, le temple à peine achevé, nous verrons les parties les plus vivantes de la nation s'en séparer, et attester par leur schisme que cet édicule n'appartenait en rien à l'essence du iahvéisme. Le temple fut une sorte de Sainte-Chapelle, comme celle de saint Louis, non le rendez-vous de tout Israël. Tout y est fait pour le roi, rien que pour le roi et ses officiers. Les prophètes, les vrais fidèles de Iahvé, voient ces innovations de mauvais œil. Le développement religieux du prophétisme, en Israël et en Juda, se fait hors du temple, jusqu'au jour où le prophétisme s'empare du temple et en fait sa forteresse. La première *Thora* sera conçue en réaction contre le temple; le mosaïsme n'est en un sens qu'une réponse à Salomon. Plus tard, le grand résumé vivant d'Israël, Jésus, détestera le temple, voudra le démolir, se déclarera capable de le rebâtir spirituel. La destruction du temple par les Romains sera la condition du progrès religieux et en particulier de l'établissement du christianisme. Tous les abus du judaïsme viendront du temple et de son personnel. Pas un prophète, pas un grand homme ne sortira de la caste lévitique. Le dernier mot d'Israël sera une religion sans temple.

Sûrement, cette bâtisse d'un art mondain, quand elle sera consacrée par le temps, aura sa poésie, ses fanatiques, ses fervens. On oubliera qu'elle a été construite par des adorateurs de Baal. Mais

que de hontes elle subira avant que ses souillures soient allées se noyer dans une auréole de sainteté! Presque tous les dieux de Syrie y seront adorés, selon le caprice des rois. Iahvé, ce dieu jaloux, y aura des parèdres peu dignes de lui. La politique y entrera avec son cortège de crimes. Toute l'histoire de cet édifice portera l'empreinte de ses origines. OEuvre d'un souverain profane, éclectique en religion, toujours en lutte contre l'esprit général de la nation, le temple de Salomon rappelle un peu l'église de Ferney : *Deo erexit Voltaire*, lit-on sur le fronton d'un édifice devenu un grenier à foin. Le temple, si nous pouvions le voir, nous apparaîtrait probablement comme un magasin de décors poudreux; il faudra des siècles pour qu'un véritable sentiment de piété se produise autour de ces machines de théâtre. Ce qui consacre une église, ce sont les saints; or ce temple, tout d'abord, les saints s'en détournèrent; les prophètes ne le bénirent pas; les vrais héritiers des anciens patriarches, les continuateurs de leur esprit simple et fort, vont bientôt le maudire. Comme le Saint-Pierre de Rome de Jules II, il sera l'occasion d'un schisme. Le vrai iahvéiste, à la vue de ce petit *naos*, orné intérieurement à la manière d'un sérail, se dira en lui-même : « L'autel de pierres non taillées, en plein air, valait mieux que cela ! »

V.

L'influence égyptienne, qui est si évidente sous Salomon, se borna, dans l'ordre des choses religieuses, à l'idée même du temple et au style de cet édifice. Certainement, la croyance que Iahvé résidait dans le *debir*, entre les keroubs, devait entraîner des conséquences. Un temple est toujours le principe d'une grande matérialisation du culte. Le temple suppose au dieu qui y demeure des besoins plus ou moins humains. Dès que le dieu a une maison, il est naturel de lui rendre cette maison commode et agréable. Les pains de proposition, adoptés par les Hébreux pour leurs sanctuaires, dès une époque fort ancienne, représentaient, comme idée première, la nourriture du dieu, la table richement servie que les Égyptiens mettaient devant tous les êtres divins. Dans les sacrifices des hauts lieux, de telles offrandes n'étaient pas nécessaires; le dieu, c'est-à-dire l'air, le ciel, le feu cosmique, mangeait directement la viande de la bête immolée. Le dieu qui demeure dans un espace clos a d'autres besoins. Mettre devant lui les pièces de viande et les y laisser jour et nuit eût entraîné d'affreuses putréfactions. Des pains, symétriquement rangés, parurent remplir le même office. Les offrandes des prémices semblent, à cette époque ancienne, avoir été peu réglées. Il est possible qu'on les déposât dans la *cella*, d'où les prêtres les enlevaient nuitamment.

Les fumigations d'encens étaient aussi un rite qui ne pouvait guère se développer que dans un sanctuaire fermé. Il était naturel que la maison du dieu fût remplie d'une bonne odeur, comme la maison des rois, et que, par conséquent, il s'y trouvât un réchaud pour y brûler des parfums. Cela était d'autant plus nécessaire que la *cella*, humide et presque sans fenêtres, devait terriblement sentir le renfermé.

Il est hors de doute que le peuple n'entrait jamais dans le *debir*. On s'imagina vite que les prêtres eux-mêmes s'interdisaient d'en franchir le seuil hors certains cas solennels. Un culte plus froid ne saurait guère se concevoir. A quoi, par exemple, servaient les candélabres dans une salle qui ne pouvait guère être visitée de nuit que par les chauves-souris? Au fond, la construction du temple amena dans le culte très peu de modifications. Ces processions, ces liturgies variées, qui donnaient tant d'éclat aux sanctuaires de l'Égypte, restèrent inconnues en Israël. Le sacrifice continua d'être, comme au temps patriarcal, l'essence de la religion, et sans doute le rite n'en fut pas changé. Les sacrifices se passaient, comme toujours, en plein air. L'autel du temple était un *bama* entre tant d'autres, à portée du roi et de la cour. L'idée ne vint pas un moment que ce *bama* supprimât les autres *bomoth;* cette idée-là mettra encore près de quatre cents ans à mûrir.

Les sacrifices d'animaux nécessitaient une vaisselle d'airain considérable. C'était la principale richesse des temples phéniciens. Le temple de Salomon égala sûrement sous ce rapport les plus riches sanctuaires du temps. Tous les travaux de ce genre furent mis sur le compte d'un certain Hiram, homonyme du roi ou des deux rois de Tyr contemporains de Salomon. La légende le suppose issu du mariage d'un Tyrien avec une veuve nephtalite, et semble dire qu'il se forma à l'école de son père dans l'art de travailler les métaux. Salomon l'aurait fait venir et lui aurait confié ses travaux d'airain.

Tout l'outillage de bronze, œuvre censée de Hiram, fut l'objet d'une universelle admiration. L'imagination s'exerça principalement sur le grand bassin d'airain qu'on appelait *lam mousaq*, « la mer fondue. » C'était une énorme vasque, aux rebords labiés comme ceux d'une coupe en forme de nénuphar, décorée d'oves et portée sur douze bœufs, répartis en quatre groupes de trois, se présentant de front. On peut se figurer la forme de la vasque par la cuve d'Amathonte, au musée du Louvre. L'appareil était placé devant l'entrée du temple, à gauche en entrant, non loin de l'autel des sacrifices. C'était le réservoir central de l'eau nécessaire au service du temple. Les esclaves du temple le remplissaient et y puisaient au moyen de seaux, en montant sur des marchepieds.

Le transport de l'eau se faisait ensuite au moyen de petits bassins, qui n'étaient que le cinquantième de la grande vasque. Ces bassins étaient posés sur des *mekonot* mobiles, ou trains à quatre roues, qu'on conduisait à la main où l'on voulait. Les trains passaient pour des petits chefs-d'œuvre de sculpture. Les roues tournantes étaient ajustées a leurs essieux par le système de leviers coudés le plus élégant et le plus perfectionné. Des écussons sculptés offraient les motifs ordinaires de la décoration salomonienne : lions, bœufs, keroubs, palmes, guirlandes festonnées. Le récipient des bassins semblait une sorte de chapiteau évasé. Ces dix élégans appareils étaient rangés, cinq par cinq, des deux côtés de l'entrée.

Les autres ustensiles des sacrifices, les pots, les pelles, les patères, furent faits du même travail. Nous n'avons qu'une notice insuffisante sur quarante-huit autres colonnes que Hiram aurait fait fondre pour le temple et pour le palais de Salomon. Ces immenses travaux de fonte d'airain ne furent pas faits à Jérusalem, où le sol ne s'y prêtait pas. Ils furent coulés dans le terrain argileux de la vallée du Jourdain, entre Succoth et Sarthan.

L'orfèvrerie d'or n'était pas moins prodiguée. Outre les chandeliers d'or, il y avait des lécythes, des couteaux, des jattes, des plateaux, des éteignoirs en or fin. Les gonds des portes, dit-on, étaient d'or. De plus, le trésor du temple contenait les objets précieux que David avait rapportés de ses expéditions dans l'Aram et le Nord, et qu'il avait consacrés à Iahvé.

Déjà, on le voit, l'art d'Israël excluait les représentations de la figure vivante, les scènes de la vie humaine, les images d'objets réels, bornant volontairement ses ressources aux fleurs conventionnelles, aux animaux conventionnels aussi, aux êtres fantastiques. C'est là un fait capital; car il est bien difficile d'admettre que, sur ce point, les idées du temps des rois piétistes aient eu un effet rétroactif, et que toutes les descriptions des œuvres salomoniennes aient été faussées. C'est ici la meilleure preuve que le iahvéisme puritain prêché par les prophètes avait ses racines dès l'époque de David et de Salomon. C'est l'anthropomorphisme surtout qui était redouté. La plastique était admise, pourvu qu'elle ne s'appliquât à rien d'existant dans la nature. Les keroubs étaient un emblème tout païen ; à l'époque de Salomon, c'étaient des sphinx; plus tard, ce furent des monstres assyriens. Les palmes, les grenades, les coloquintes, qui formaient les motifs principaux des décorations murales, avaient des liens avec le culte du soleil. En admettant que les piétistes aient pu marteler d'anciens reliefs plus vivans, il est douteux qu'ils y eussent substitué une décoration qui elle-même était de nature à soulever dans leur esprit des scrupules fondés.

Quand le temple fut achevé, l'installation de l'arche s'y fit avec

pompe, au mois d'*étanim*, à la date du *hag*, qui se faisait en ce mois. Salomon y présida ; des bêtes innombrables furent tuées en sacrifice. L'arche fut posée sous les grands keroubs ; on conserva dans leurs anneaux les longues barres qui avaient servi autrefois à la porter.

Quels objets contenait l'arche à cette époque? Voilà ce qu'il est fort difficile de dire. Le *nehustan* ou serpent d'airain qu'on rapportait à Moïse s'y trouvait probablement. Il en était de même de l'éphod et de quelques *téraphim*. Si jamais l'arche renferma des écritures, il faut supposer qu'on les en retira, au moment où le coffre sacré fut mis dans le *debir*.

A partir du moment de l'installation de l'arche, Iahvé fut censé demeurer dans le *debir*, assis entre les ailes des anciens keroubs de l'arche et à l'ombre des nouveaux keroubs. Là était, dans une ombre mystérieuse, la gloire de Iahvé ; une nuée permanente était censée remplir le sanctuaire. Le dieu résidait au sein de la terreur. Aucun œil humain ne le voyait. Plus tard, il ne fut permis qu'au chef des prêtres d'entrer dans le *debir* une fois l'an.

Le service religieux que Salomon établit paraît avoir été des plus simples. Trois fois par an, aux trois fêtes de Pâques, de la Pentecôte et des Tentes, il montait avec ses officiers, et offrait des *oloth* et des *selamim* sur l'autel d'airain qui était devant le temple. Il entrait dans le *hékal*, s'y prosternait, et brûlait de l'encens sur l'autel doré qui était devant la porte du *debir*. Outre ces trois occasions solennelles, il est probable que le roi offrait souvent des *oloth*, peut-être même en offrait-il tous les jours, ou du moins aux néoménins et le jour du sabbat. Roboam, le fils de Salomon, se rendait au temple avec ses gardes armés de leurs boucliers de parade. Le tour de la phrase semble supposer que cela arrivait assez fréquemment. Le sacrifice régulier du matin et du soir, et même le sacrifice journalier ne furent établis que bien postérieurement.

Salomon et ses successeurs immédiats paraissent avoir présidé directement aux actes de culte qui se pratiquaient dans le temple. Le temple, on ne peut trop le rappeler, n'est guère, à cette époque, que le sanctuaire domestique de la royauté. Pour les sacrifices, cependant, on avait besoin d'hommes spéciaux, et, d'ailleurs, quand le roi était absent, il fallait le remplacer. La classe des *cohanim* gagnait ainsi chaque jour en importance. Logés autour du temple, ils vivaient dans l'oisiveté d'une bombance perpétuelle, entretenue par les offrandes. Le gros travail ne leur incombait pas. Ils avaient pour cela des esclaves, les Gabaonites, attachés au service de la maison de Dieu comme bûcherons et porteurs d'eau.

Le rôle liturgique d'un « grand-prêtre, » ayant une prééminence fonctionnelle sur ses confrères, n'existait pas à cette date reculée.

Le roi avait un *cohen* parmi ses hauts fonctionnaires, comme, plus anciennement encore, les gens riches avaient un lévi à leur service; mais c'était là une charge de cour, non un titre hiérarchique, ni un pontificat supposant sous lui un clergé organisé. Sadok fut le premier *cohen* du temple. Sa postérité est censée l'avoir desservi jusqu'à l'an 167 avant Jésus-Christ. Même après cette date, l'aristocratie sacerdotale continua de s'appeler sadokite, et de là vint ce nom de « sadducéen, » qui joua un si grand rôle dans les luttes du christianisme naissant.

Un temple crée toujours un culte compliqué et des services nombreux. Il était écrit que le sanctuaire fondé par Salomon serait un grand centre liturgique. Salomon fut la cause éloignée du cérémonial pompeux qui ne se montre que cinq cents ans plus tard, lors de la reconstruction du temple après la captivité. Tout ce qui se rapporte au costume des prêtres, lequel se bornait d'abord au simple éfod de lin, ces surcharges de lourds ornemens, pour la plupart imités du vestiaire sacré de l'Égypte, sont des innovations des grands liturgistes du VIe siècle. La musique sacrée était, dans l'ancien temple, peu développée. Les détails sur les brigades de chanteurs que Salomon aurait organisées dans le temple, ces célébrités musicales d'Asaph, d'Éthan, de Héman, sont des rêves du chroniqueur ecclésiastique de Jérusalem, transportant au temple de Salomon ce qui ne fut vrai que du second temple. La musique était, au temps de Salomon, l'accompagnement obligé de la vie des palais. Il était naturel qu'on lui donnât une place, comme aux parfums, dans le palais de Iahvé. Mais il en est peu question dans les textes anciens. C'est seulement dans les processions qu'on trouve des joueurs d'instrumens et des jeunes filles tambourinaires (*toféfoth*); or, justement, dans la musique du temple, il n'y eut jamais de *toféfoth*.

Que devint l'*urim* et *tummim* dans toutes ces transformations? On peut le supposer gisant au fond de l'arche. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, depuis la construction du temple, on ne le consulta plus. Après la captivité, on le vit reparaître dans le pectoral du grand-prêtre; mais, du temps des rois, l'éclat du prophétisme réduisit tout à fait l'odieux tourniquet au silence. Le temple fut le premier acte de la destruction successive des scories superstitieuses du vieil Israël.

L'étonnante précocité de l'esprit hébreu a souvent fait apparaître chez les Israélites certains phénomènes intellectuels et moraux avant qu'ils ne fussent mûrs chez les autres peuples. Il n'est pas déplacé, à propos de Salomon, de parler de raison et de tolérance. Le fanatisme, du moins, fut tout à fait absent du caractère de ce roi. On ne trouve sous son règne aucun de ces massacres nationaux, vrais

sacrifices humains en bloc, qui déshonorèrent le temps de Saül et de David. Parfois Salomon alla même jusqu'à une sorte d'éclectisme religieux. Les orthodoxes crurent ensuite tout expliquer en attribuant cette tolérance à l'influence des femmes étrangères, qui, selon eux, devint plus impérieuse sur Salomon à mesure qu'il vieillissait. Ces femmes lui auraient inspiré de la froideur pour le culte de Iahvé, et l'auraient entraîné vers les cultes exotiques. Ainsi les Sidoniennes le rendirent pieux envers Astarté ; les femmes ammonites lui firent révérer Milik ou Milkom. C'est là sans doute une imagination enfantine. La tolérance de Salomon fut la conséquence de toute la direction de son règne. Dans l'intérieur de Jérusalem, Iahvé, à ce qu'il semble, n'eut pas de concurrent. Mais la colline des Oliviers, vis-à-vis de Sion, compta beaucoup de sanctuaires païens, que l'on retrouve aujourd'hui. Camos, le dieu moabite, eut aussi son haut lieu. De tous les côtés, les femmes brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux. Les nombreux étrangers de Jérusalem, notamment les ouvriers phéniciens, faisaient de même. Aucun dieu n'était encore assez exclusivement le vrai Dieu pour chasser absolument les autres. A Tyr, le temple de Melqarth, dieu aussi jaloux que Iahvé, n'empêchait pas qu'il n'y eût dans les faubourgs des chapelles à d'autres dieux, tels qu'Esmoun, Astoreth. Loin de mettre Iahvé hors de pair, le temple de Salomon proclamait au fond que Iahvé n'était qu'un dieu comme un autre, non inférieur, mais de peu supérieur à tous les autres, au moins hors de l'espace de terrain qui lui était spécialement consacré.

VI.

Les grands règnes coûtent toujours très cher. Israël n'avait ni commerce ni industrie pour couvrir ses dépenses. Les bois de construction, les artistes et les ouvriers, Salomon était obligé de les demander aux Tyriens, qui profitaient du besoin qu'on avait d'eux. Nous avons déjà vu Salomon s'acquitter envers Hiram par des livraisons de céréales et de bestiaux. Vers la fin du règne, il fallut procéder à des aliénations de territoire. Salomon dut céder à Hiram vingt villes de la Galilée, à l'ouest du lac Houlé, dans la région de Iaron et de Maron. C'était ce qu'on appelait le pays de Caboul. Il paraît que Hiram fut mécontent du paiement. C'est pourtant un très beau pays, bien supérieur comme richesse au reste de la Palestine. La créance devait évidemment être énorme.

Le mécontentement éclatait de toutes parts. L'opposition ne s'attaquait pas seulement au gouvernement de Salomon ; elle atteignait

la monarchie elle-même. On faisait d'amères réflexions. On prétendait savoir les paroles que Samuel prononça quand le peuple vint lui dire : « Donne-nous un roi pour nous gouverner. » Le discours qu'on prêtait au vieux prophète était la satire anticipée du règne de Salomon : « Voici, aurait dit Samuel, quelle sera la conduite du roi qui régnera sur vous. Vos fils, il les prendra pour cochers, pour palefreniers, pour courir devant son char, ou bien pour en faire des centeniers, des dizeniers, ou bien encore pour labourer ses champs, pour moissonner ses moissons, pour construire ses engins de guerre et ses chars. Vos filles, il les prendra pour en faire des parfumeuses, des cuisinières, des boulangères. Ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, vos vignes, vos plantations d'oliviers, il le donnera à ses serviteurs. De vos semailles et de vos vignes, il prélèvera la dîme, pour faire des gratifications à ses eunuques et à ses valets. Il prendra vos esclaves et vos servantes, l'élite de votre jeunesse et vos ânes, pour les appliquer à ses besognes. Il dîmera vos troupeaux, et vous serez vous-mêmes ses esclaves. Je dois vous prévenir, ajoutait Samuel, que, le jour où, mécontens du roi que vous vous seriez choisi, vous élèveriez vos cris vers Iahvé, Iahvé ne vous écouterait pas. »

On commençait à trouver que Samuel avait eu raison. A Jérusalem, tout se bornait à des murmures. Les turbulens chefs de bandes du temps de David, les Abner, les Joab, avaient disparu. La monarnarchie absolue avait affaibli les caractères ; personne n'osait lever l'étendard de la rébellion. Mais le travail matériel n'avait pas encore eu ses effets abrutissans ; l'esprit de fierté et d'indépendance vivait dans les tribus du Nord. Parmi les ouvriers qui travaillaient à la construction du Millo et du mur de Jérusalem, Salomon remarqua un vigoureux Éphraïmite, fils d'une veuve de Séréda, qui s'appelait Jéroboam, fils de Nebat. Il fut frappé de l'air de résolution avec lequel ce jeune homme faisait sa tâche, et il le mit à la tête des travailleurs de Joseph (c'est-à-dire d'Éphraïm et de Manassé). Il ne se doutait pas que, ce jour-là, il donnait un chef à la révolte (1). Les joséphites ne se voyaient qu'avec rage assujettis à de durs travaux, qui ne servaient qu'à la plus grande gloire de Juda et d'un roi qui leur était étranger. Jéroboam attisa le feu qui couvait et partit pour le Nord. A Silo, il se mit en rapport avec le prophète Ahiah, qui faisait la guerre la plus déclarée à Salomon. On raconta plus tard que, le prophète l'ayant rencontré sur la route, ils se trouvèrent tous deux seuls dans la campagne; qu'alors Ahiah prit le manteau neuf qu'il portait, le partagea en douze pièces et

(1) L'arrangement anecdotique est trop sensible dans ce récit pour qu'on l'adopte à la lettre.

dit à Jéroboam : « Prends-en dix pour toi, » voulant signifier par là que Juda seul et Benjamin resteraient attachés au roi de Jérusalem.

La révolte n'était pas mûre encore. Jéroboam ne réussit pas à opérer un soulèvement effectif. Salomon essaya de le faire tuer ; Jéroboam réussit à se sauver en Égypte et trouva un asile auprès du roi Sesong. Mais les prophètes commençaient à parler haut. Le prophète Ahiah, de Silo, n'était sans doute pas le seul à battre des mains sur la prochaine ruine de toutes ces splendeurs, et à prédire que les tribus rurales auraient bientôt leur revanche.

La force d'Israël, en effet, la base même de sa conviction morale, étaient profondément atteintes. Cet éclat extérieur n'était obtenu que par des entassemens d'iniquités. La noblesse antique, la fierté de l'homme libre étaient perdues. Tous étaient serfs. Il y avait des riches, mais il y avait aussi des pauvres. La lutte éternelle allait s'ouvrir ; c'en était fait de l'ancienne fraternité patriarcale. Et quel était le profit net de la révolution accomplie ? Que Jérusalem voyait d'assez brillantes parades ; que des milliers d'hommes gémissaient dans les carrières de Juda, dans les forêts du Liban, au fond des galères de la mer d'Oman, pour procurer à quelques satisfaits des habitations commodes et approvisionner les bazars de Jérusalem de joujoux de harem. C'était trop peu vraiment. Ce n'est pas Salomon qui a écrit : *Vanitas vanitatum* ; mais *vanitas vanitatum* est bien le résumé de son règne. Nul plus que lui n'a contribué à la démonstration de cette grande vérité, que tout ce qui ne contribue pas au progrès du bien et du vrai n'est que bulle de savon et bois pourri.

C'est au milieu de ces graves symptômes de dissolution que Salomon mourut, après avoir régné, comme son père, environ quarante ans. Il fut enterré à côté de David, dans les grottes royales situées au pied des rochers de la ville de David.

Si la destinée d'Israël eût été la richesse, le commerce, l'industrie, la vie profane en un mot, Salomon eût été un fondateur : il donna, en effet, une assez brillante vie matérielle à une petite nation qui n'avait pas eu d'existence mondaine avant lui. Mais c'est toujours un rôle ingrat pour un souverain d'avoir travaillé au rebours de l'histoire. L'œuvre de Salomon fut viagère. Il n'en resta presque rien après lui. De tribus encore patriarcales, il avait voulu tirer sans transition une culture à la manière de Sidon et de Tyr. Dans l'état de civilisation d'alors, et surtout avec les dispositions morales du peuple israélite, cet étalage de luxe et de caprice excita une terrible réaction. La mémoire de Salomon resta odieuse dans les tribus. Son harem fut l'objet d'amères railleries, et, dans les dialogues d'amour qu'on récitait ou chantait en certaines occasions, le sujet était toujours le même. Une jeune fille des tribus

du Nord, renfermée de force dans le harem de Salomon, restait fière, obstinée, et, malgré toutes les séductions du sérail, gardait sa fidélité à son amant, à son village, à ses souvenirs de vie champêtre. Dans ces scènes improvisées, on n'avait pas assez d'enthousiasme pour la bergère; on n'épargnait pas la honte au vieux débauché. D'ordinaire l'héroïne s'appelait Sullamith, et, on a pu voir en ce nom une allusion à Abisag la Sunamite, qui joua un rôle si touchant dans les derniers jours de David et à l'avènement de Salomon. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le petit poème, écrit bien plus tard, qu'on désigne par le nom de *Cantique des cantiques*, renferme l'expression des sentimens malveillans du vrai Israël, resté simple de mœurs, envers un règne dont il avait payé les dépenses et dont il avait peu profité.

Le règne de Salomon doit être considéré comme une erreur dans l'ensemble de l'histoire d'Israël. La fin de cette opération mal concertée fut une terrible banqueroute. Mais, en politique, il n'y a pas d'action perdue. Tout ce qui est grand rapporte tôt ou tard son bénéfice. Même les grandes fautes deviennent avec le temps de grandes fortunes; on en peut tirer gloire et profit. Louis XIV, la Révolution et Napoléon Ier, qui ont perdu la France, comptent entre les capitaux les plus assurés de la France. L'homme, pour se consoler de sa destinée le plus souvent terne, a besoin d'imaginer dans le passé, des âges brillans, sorte de feux d'artifice qui n'ont pas duré, mais ont eu de charmans reflets. Malgré les anathèmes des prophètes et les dénigremens des tribus du Nord, Salomon laissa, dans une partie du peuple, une admiration qui s'exprima, au bout de deux ou trois cents ans, par l'histoire, à demi légendaire, qui figure dans les *Livres des Rois*. Les malheurs de la nation ne firent qu'exciter ces rêves d'un idéal perdu. Salomon devint le pivot de l'*agada* juive. Pour l'auteur de l'*Ecclésiaste*, il est déjà le plus riche et le plus puissant des hommes. Dans les Évangiles, il résume en lui toute splendeur humaine. Une ample floraison de mythes se produisit autour de lui. Mahomet s'en nourrit; puis sur les ailes de l'islam, cette volée de fables aux mille couleurs répandit dans le monde entier le nom magique de Soleyman.

La réalité historique qui se cache derrière ces récits merveilleux fut à peu près ceci : un millier d'années avant Jésus-Christ, régna, dans une petite acropole de Syrie, un petit souverain, intelligent, dégagé de préjugés nationaux, n'entendant rien à la vraie vocation de sa race, sage selon l'opinion du temps, sans qu'on puisse dire qu'il fût supérieur en moralité à la moyenne des monarques orientaux de tous les temps. L'intelligence, qui évidemment le caractérisa, lui valut de bonne heure un renom de science et de philosophie. Chaque âge comprit cette science et cette philosophie selon la mode

qui dominait. Salomon fut ainsi tour à tour paraboliste, naturaliste, sceptique, magicien, astrologue, alchimiste, cabbaliste. Un seul passage ancien présente à cet egard une demi-valeur historique.

« Dieu donna à Salomon une science et une sagesse extraordinaires, et un esprit aussi étendu que le sable des rivages de la mer. Et la science de Salomon surpassa celle de tous les Arabes et toute la science de l'Égypte. Il s'éleva en sagesse au-dessus de tous les hommes, au-dessus d'Éthan l'Ezrahite, de Héman, de Calcol, de Darda, fils de Mahol, et son nom se répandit chez les nations environnantes. Et Salomon prononça trois mille *masal* (proverbes ou paraboles) et composa cinq mille *sir* (chants lyriques). Et il traita de tous les arbres, depuis le cèdre qui croît sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort des murailles, et il traita des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles et des poissons. Et on venait de tous les pays entendre la science de Salomon, de la part des rois qui avaient ouï parler de sa sagesse. »

Ce passage a été écrit à une époque où Salomon était déjà devenu un personnage légendaire, et où l'on ne se refusait à son sujet aucune exagération. La seule partie de la littérature hébraïque actuellement conservée qu'on pourrait attribuer à Salomon, c'est la partie du *Livre des Proverbes* qui s'étend du verset 1er du chapitre x au verset 16 du chapitre xxii. Mais, si ce petit recueil de proverbes remonte effectivement au temps de Salomon, ce n'est pas là une œuvre personnelle; tout au plus, pourrait-on admettre que Salomon fit faire la collection. Jamais personne n'a composé des proverbes comme un ouvrage suivi et de propos délibéré. Non-seulement nous n'avons aucun écrit de Salomon; mais il est probable qu'il n'écrivait pas. Nous nous le figurons bien plutôt comme un khalife de Bagdad, amusé par les lettrés qui compilaient pour lui, comme un Haroun-al-Raschid, entouré de chanteurs, de conteurs, de gens d'esprit, avec lesquels il prenait volontiers le ton de confrère et de collaborateur.

Un premier recueil de proverbes put être ainsi composé dans l'entourage de Salomon. Peut-être s'y joignit-il une histoire naturelle enfantine, description des créatures, en commençant par les plus grandes et finissant par les plus petites, ou bien des moralités tirées des animaux et des plantes. Les *sir*, de même, n'ont pu être des compositions réfléchies, faites artificiellement dans le loisir de l'homme de lettres. L'essence du *sir* était d'être inspiré directement par une circonstance déterminée. Ici encore, on pourrait supposer qu'il est question d'une compilation, et on aimerait à croire qu'il s'agit du *Iasir* ou *Iasar*, si de fortes raisons n'invitaient à

placer la composition de ce recueil après le schisme, dans les tribus du Nord.

Salomon ne fut donc pas un écrivain. Déterminer avec précision l'état de la littérature hébraïque à cette époque, ou, pour mieux dire, énumérer ce que l'on possédait d'écritures à Jérusalem et en Israël, au moment du schisme, serait chose tout à fait impossible. Quand Juda et Israël séparèrent décidément leurs destinées, vers l'an 975 avant Jésus-Christ, il y avait plus de cent ans que l'écriture était d'un usage habituel chez les tribus israélites. Le règne de David laissa des notes d'histoire militaire d'un étonnant caractère de réalité, dont quelques-unes sont venues jusqu'à nous. Il est plus difficile de reconnaître ce qui vient du règne de Salomon dans la prose effacée des histoires postérieures. En quel état existaient, mille ans avant Jésus-Christ, ces *Toledoth* ou généalogies qui devaient servir de base à la future histoire primitive de la nation? On l'ignore tout à fait. Les souvenirs nationaux étaient encore à l'état traditionnel et non écrit. L'imagination se nourrissait des histoires héroïques du temps des Juges; on récitait les beaux cantiques de cet âge; on y voyait un genre déjà près de mourir, que David fut peut-être le dernier à cultiver.

Le moment capital pour ces grandes poésies nationales n'est pas celui où on les écrit; c'est celui où on les chante. Quand Isfahani écrivit le *Kitâb el-Aghâni*, la vieille poésie arabe était déjà morte. Certes, il n'est pas impossible que, dès l'époque de Salomon, il existât un *divan* lyrique; mais ce n'est pas là le recueil dont des parties considérables nous ont été conservées, tandis que les recueils paraboliques de Salomon paraissent bien avoir été le noyau des compilations qu'on mit plus tard sous son nom.

N'existait-il pas aussi, dès le temps de David ou de Salomon, un commencement d'histoire sainte? Le canevas de l'*Hexateuque* n'était-il pas déjà tracé par écrit? Le vieux fonds d'idées babyloniennes, que le peuple portait comme le fonds le plus ancien de son bagage traditionnel, n'était-il pas en partie fixé par l'écriture? Cela nous semble peu probable, quoiqu'on ne le puisse dire impossible. L'espèce de carte de géographie du chapitre x de la Genèse paraît se rapporter au temps de Salomon. Le chapitre XIVe de la Genèse tranche si fortement sur la prose environnante qu'il faut le supposer antérieur aux plus anciennes rédactions de l'Histoire sainte. L'*Hexateuque* le plus ancien, celui qu'on appelle « jéhoviste, » est déjà d'un ton piétiste qui dépasse fort les sentimens religieux du temps de David et surtout de Salomon. Le livre des Guerres de Iahvé ou le *Iasar* y est cité. L'Histoire sainte nous apparaît donc tout entière comme une œuvre pieuse, parallèle aux écrits des pro-

phètes, appartenant à l'époque exclusivement religieuse d'Israël, tandis que la littérature du temps de Salomon semble avoir eu un caractère profane. La Bible n'était pas commencée : il n'y avait pas encore de livres saints ; mais les livres saints de l'avenir engloberont de nombreuses paillettes dues aux *sofer* et aux *mazkir* de ce temps. Si la réputation littéraire de Salomon a été fort usurpée, l'importance de son temps dans l'histoire des lettres hébraïques ne saurait être niée.

Moins fécondes, en un sens, furent les tentatives de Salomon du côté du commerce et de la navigation. De telles ambitions constituaient pour Israël un vrai porte-à-faux. Le pays produisait peu et consommait à peu près ses produits. Il n'avait ni industrie ni métaux. Ses blés et ses huiles n'avaient de valeur qu'à Tyr. La race, d'ailleurs, n'avait alors aucune aptitude aux besognes lucratives. L'immense majorité voulait, par principe religieux, rester dans l'ancienne vie, peu favorable au développement de la richesse, mais faite pour assurer le bonheur de l'homme libre. Nous verrons les tentatives de la navigation de la Mer-Rouge renouvelées plus tard, en Juda, par Josaphat. Les habitudes de faste et de vie tyrienne seront reprises, en Israël, par la maison d'Achab. Mais tout ira se briser contre les instincts profonds du peuple de Iahvé. Ce peuple a une mission ; jusqu'à ce qu'elle soit remplie, rien ne saurait le distraire. Après cela, il pourra lui arriver de se livrer à des exercices tout opposés.

Ce qu'il y a de singulier, en effet, c'est que Salomon, si peu en accord avec l'âme d'Israël dans les temps antiques, s'est trouvé, au contraire, la complète personnification de l'esprit juif, tel que les siècles modernes l'ont connu. Quand Israël aura terminé ou à peu près le cycle de sa période religieuse, quand le parti épicurien et jouisseur, qui a toujours existé en ce peuple, à côté du parti exalté pour la justice et le bonheur de l'humanité, retrouvera la parole, Salomon sera vengé des injures vomies contre lui par les prophètes et les piétistes. L'auteur de *l'Ecclésiaste* prêtera au vieux roi des tirades éloquentes, que celui-ci n'eût pas désavouées, pour exprimer le vide absolu de la vie, quand on la prend uniquement par le côté personnel. Le sadducéen est Juif aussi bien que le disciple exalté des prophètes. Or, au point de vue des sadducéens, qui est devenu celui de la plupart des Juifs éclairés des temps modernes, c'est Salomon qui eut raison ; ce sont les prophètes qui perdirent la nation. Le sort des grands hommes est de passer tour à tour pour des fous et pour des sages. La gloire est d'être un de ceux que choisit successivement l'humanité pour les aimer et les haïr.

VII.

Si la royauté des Isaïdes était encore mal établie dans les tribus du Nord, dans le pays qui s'appelait par excellence Israël, elle était au-dessus de toute contestation en Juda. L'hérédité, qui avait été violée de Saül à David, et qui, de David à Salomon, n'avait été ni correcte ni sans orage, est maintenant une loi absolue dans la dynastie de Jérusalem. L'aîné du roi isaïde montera désormais sans rival sur le trône de Sion, pendant quatre cents ans. Ce rare privilège fut considéré comme un don spécial de Iahvé, récompensant ainsi la dynastie qui lui avait érigé une maison stable, au lieu de la tente précaire où il avait résidé jusque-là.

Roboam, fils de Salomon et de Naama, fille de Hanoun, roi des Ammonites, paraît avoir été un esprit borné et un caractère obstiné. Il eût fallu tout le contraire pour maintenir l'œuvre de David. Il eût fallu surtout exonérer les tribus d'Israël de la corvée et des charges de toute sorte qui résultaient des dépenses de la cour et des grandes constructions de Jérusalem. Le Nord, bien moins détaché de la vie nomade que Juda et Benjamin, avait en aversion ces villes et ces palais, dont le Sud était déjà fier.

A la nouvelle de la mort de Salomon, Jéroboam accourut d'Égypte et recommença ses agitations dans les tribus joséphites. Roboam se rendit à Sichem, pour recevoir l'investiture des tribus. Là, le mécontentement éclata. On reconnaissait les avantages de la royauté, et on en désirait la continuation, mais on n'en voulait pas les charges. Roboam se trouva entre des conseils opposés. Il avait quarante et un ans; mais il s'était entouré de jeunes étourdis, qui ne songeaient qu'à jouir du règne nouveau. Les vieux serviteurs de Salomon conseillaient de céder, du moins en paroles. Au contraire, la génération de courtisans qui arrivait au pouvoir avec le nouveau roi voulait le gouvernement à outrance. Ils persuadèrent au roi de résister. On résume ainsi les paroles, à la fois présomptueuses et provocatrices, que l'extravagant souverain aurait adressées aux tribus : « Mon petit doigt est plus gros que la taille de mon père. Mon père a rendu votre joug pesant; moi, je le rendrai plus pesant encore. Mon père vous a châtiés avec des fouets; moi, je vous châtierai avec des scorpions (1). »

La révolte alors fut ouverte. L'ancien cri des tribus d'Israël :

Qu'y a-t-il de commun entre nous et David?
Qu'avons-nous à faire avec le fils d'Isaï?
A tes tentes, Israël!
Maintenant soigne ta maison, David!

(1) Fouets armés de dards.

Ce cri, qui avait déjà servi de mot de ralliement à plus d'une sédition, se fit entendre de toutes parts. Le fédéralisme et le goût de la vie patriarcale reprirent le dessus. Les Israélites quittèrent Sichem avec la résolution de ne plus se prêter à la corvée. Le roi eut de la peine à remonter dans son char et à regagner Jérusalem. La première fois qu'Adoniram (1) reparut dans les provinces, il fut assommé à coups de pierre. Jéroboam, que sa force corporelle et son courage désignaient pour la royauté, fut proclamé roi d'Israël par une assemblée des tribus.

Que faisait pendant ce temps l'armée royale, dont les chroniqueurs nous racontent tant de merveilles? La preuve que cette armée n'exista jamais sérieusement, c'est qu'elle ne fit rien, quand elle aurait eu la meilleure raison d'agir. Roboam s'éternisa en préparatifs pour reconquérir son ascendant sur les tribus du Nord. Mais la forte génération du temps de David était bien morte. L'opinion se montrait indifférente. Les hommes de Dieu, réduits au silence durant tout le règne de Salomon, recommençaient à parler, même du côté de Jérusalem. Un certain Semaïah, prophète, se leva, en Juda, disant que Iahvé lui avait révélé ces mots : « Vous ne vous mettrez point en route pour combattre Israël votre frère. » Il fut convenu que tout ce qui était arrivé avait été l'effet de la volonté de Dieu. L'œuvre politique de David et de Salomon était condamnée à jamais. Elle avait duré environ soixante-dix ans.

L'opposition de ces deux dénominations, *Juda* et *Israël*, existait dès le temps de Saül. Elle tenait à des raisons anciennes et profondes. La scission, cette fois, fut irrémédiable. Juda et Benjamin demeurèrent fidèles à la famille de David. Tout le reste acclama Jéroboam. Une ligne passant à la hauteur de Béthel marqua la limite des deux royaumes. Les efforts qui seront tentés pour ressouder les deux moitiés séparées échoueront misérablement. Les alliances des deux royaumes seront elles-mêmes de courte durée. Juda traitera Israël d'infidèle; Israël dépréciera David, raillera Salomon. Tout espoir d'un état sérieux ayant son centre à Jérusalem est perdu sans retour.

On achète toujours cher l'idéal qu'on aime, cet idéal fût-il excellent. L'amour de l'indépendance, de l'autonomie locale, de la vie agricole et pastorale, l'antipathie contre les grandes villes, contre les grandes organisations centralisées, le dégoût pour les recherches de l'art et pour tous ces joujoux de cuivre et d'or par lesquels Salomon avait cru honorer Iahvé, c'étaient là des sentimens hautement louables. Ils firent la grandeur religieuse d'Israël; mais ils firent aussi sa faiblesse temporelle. Israël, divisé et incapable d'une

(1) Ce nom était devenu mythique pour désigner le préposé aux corvées.

forte résistance, sera le jouet des empires qui se partageront le monde. En revanche, son rôle spirituel, qu'une puissante royauté profane eût compromis, est désormais assuré.

L'avenir religieux d'Israël, en effet, dépendait de la liberté prophétique. Or cette liberté, absolument inconciliable avec l'existence d'un gouvernement régulier, cette liberté qui eût péri sans aucun doute dans un état fort, le royaume joséphite, malgré des luttes terribles, la garda toujours. Jérusalem, d'un autre côté, capitale d'un territoire extrêmement restreint, se trouva réduite au rôle de tête sans corps. Impuissante dans l'ordre politique et militaire, elle devint une ville toute religieuse. David, qui pensait ne bâtir qu'une ville forte, se trouva en réalité avoir bâti une ville sainte. Salomon, en croyant élever un temple à la tolérance, bâtit la citadelle du fanatisme. Le champ clos fut préparé pour une des luttes les plus surprenantes de l'histoire. Tous les vents conspirent à enfler les voiles de celui qui accomplit un mandat divin. Ce qu'on fait contre lui tourne pour lui; car ce qu'on fait contre lui, supprimant son rôle égoïste, le force à se replier sur son rôle sacré. Si l'œuvre de Salomon eût réussi, la force d'Israël se fût dissipée dans les orgies des jeunes fous qui entouraient Roboam; il ne serait pas plus question d'Israël et de Juda que des petites royautés éphémères qui ont vécu et sont mortes dans les régions voisines. La hardie sécession des Joséphites détruisit la destinée vulgaire et assura la destinée transcendante d'Israël.

Jusqu'ici, en effet, l'histoire d'Israël n'a pas différé essentiellement de l'histoire des peuples de la même race et de la même région; désormais cette histoire va entrer dans une voie particulière et qui n'a d'analogue chez aucun peuple. Les Moabites, les Édomites, les Ammonites, les Araméens de Damas, ont eu des David et des Salomon; aucun de ces peuples n'a eu de prophètes, du moins comme ceux d'Israël. Le peuple hébreu va se développer d'une façon qui n'appartient qu'à lui. Iahvé cessera bientôt d'être un dieu local ou national; les prophètes le proclameront Dieu universel, juste, unique. Le génie d'Israël fondera ainsi le culte pur, en esprit et en vérité. Et le monde éprouvera pour ces oracles étranges un attrait invincible. Fatiguée de ses vieilles chimères religieuses, l'humanité, dans mille ans, trouvera qu'elle n'a rien de mieux à faire que de s'attacher au principe obstinément proclamé par les sages d'Israël, d'Élie à Jésus.

ERNEST RENAN.

insinués par le cardinal pour réaliser les deux autres millions, ils décidèrent qu'ils prieraient le roi de vouloir bien y renoncer ou, s'il persistait, d'indiquer lui-même les voies pour obtenir la somme. Ils se flattaient du succès de la démarche, sachant que Louis XIII n'avait eu dans le principe l'idée que de tirer du clergé 1,200,000 écus, que c'était en prévision que l'assemblée n'accorderait pas autant qu'il demandait qu'il avait élevé le taux de la subvention à 6 millions de livres. Cette espérance fut déçue. Le roi persista à réclamer les deux millions et fit dire à l'assemblée que c'était à elle à découvrir comment ils pourraient être réalisés. La réponse était conçue en des termes tels qu'elle ne souffrait pas de refus. L'assemblée dut donc s'exécuter et s'occuper des moyens de trouver une si forte somme. Diverses propositions furent faites et successivement repoussées. Enfin l'on s'arrêta à l'établissement d'un droit du huitième denier sur les biens aliénés, quoique on eût déjà par le passé maintes fois écarté pareille mesure. On ne voyait rien de moins onéreux à imaginer; mais, comme on comprenait que cela ne pouvait donner deux millions de livres, on décida, pour parfaire la somme, de réduire du denier douze au denier quatorze le supplément de gages qui avait été attribué en 1635 aux officiers du clergé. Il fut résolu en outre qu'on prendrait avec les traitans certains arrangemens de nature à ménager au profit du clergé la rentrée de fonds qu'on comptait aussi affecter au paiement des deux millions en question. Malheureusement ces arrangemens ne faisaient pas le compte des hommes de finances, qui manœuvrèrent de façon à les faire repousser par le gouvernement, dont on avait obtenu l'agrément pour les deux autres expédiens. En rejetant les arrangemens proposés avec les traitans, le conseil du roi voulait obliger l'assemblée à en passer par la vente de la recette générale du clergé. Richelieu y tenait beaucoup parce qu'elle aurait eu pour conséquence de faire définitivement de cette charge un office de la couronne; celui qui en aurait été ainsi pourvu se serait trouvé entièrement sous la main du ministre, auquel il eût été alors facile de connaître exactement le chiffre des revenus ecclésiastiques; or, c'est ce que le clergé redoutait fort parce qu'il savait qu'on s'en servirait pour lui demander davantage. Aussi, malgré les instances qui lui étaient faites, l'assemblée persista à ne point recourir à un tel expédient. Le gouvernement se mit alors en devoir de la contraindre, et les commissaires royaux lui vinrent déclarer que, si elle s'obstinait à ne point accepter la vente de la recette générale, le roi se verrait obligé de surimposer tous les bénéficiers jusqu'à concurrence de ce qui manquerait des 6 millions, défalcation faite du produit approximatif des deux autres mesures adoptées, à savoir le hui-

tième denier et la réduction des gages des officiers. Ce langage provoqua les protestations des députés ; ils se plaignirent hautement qu'on les voulût violenter, qu'on les traitât comme un *bureau d'élus*, c'est-à-dire de répartiteurs chargés simplement de faire le département des sommes que le conseil d'état avait imposées; et dans leur colère ils déclarèrent qu'ils n'accorderaient rien au delà des 4 millions votés. Richelieu eut beau continuer son système de pression, user tour à tour de douceur et de menaces, les députés ne sortirent pas de leur *non possumus*. Pour ne pas rester sous le coup d'un échec, la couronne n'avait plus qu'à recourir à la force ouverte, elle ne l'osa pas; elle préféra temporiser et elle finit par faire savoir qu'elle réduisait de 500,000 livres la somme réclamée en plus des 4 millions. Toutefois, elle ne voulait consentir à cette réduction qu'à la condition que les députés accepteraient divers arrangemens qu'elle indiquait et qui avaient été imaginés pour rendre la réduction illusoire; en sorte qu'elle aurait repris d'une main autant, plus même qu'elle abandonnait de l'autre. Le moyen consistait à adopter comme évaluation du produit du huitième denier un chiffre fort inférieur à celui que cet impôt promettait de rapporter, et à réduire notablement la somme que le clergé était autorisé à retenir pour frais de recouvremens, en mettant en outre à sa charge les non-valeurs. Les députés s'aperçurent du piège qu'on leur tendait et reçurent assez mal ces nouvelles propositions. Pour couper court aux objections qu'ils prévoyaient, les commissaires royaux cherchèrent à enlever rapidement le vote et ils demandèrent qu'on délibérât sur-le-champ. Il y avait plusieurs jours que Richelieu préparait tout pour s'assurer la victoire. Aux uns, il avait promis les faveurs qu'ils sollicitaient, aux autres il avait arraché, en les intimidant, des engagemens par écrit. La délibération s'ouvrit le 15 mai. Un émissaire du cardinal se tenait dans une pièce contiguë au local des séances et de là il manœuvrait pour rallier sa majorité. Richelieu redoutait surtout l'influence de l'archevêque de Toulouse, l'éloquent Montchal, et au moment où celui-ci se disposait à prendre la parole, l'émissaire le manda par un billet; il fit près du prélat toutes les instances imaginables pour lui arracher l'engagement d'opiner en faveur des propositions de la couronne. Montchal fut inflexible, et tout ce que l'agent du cardinal put tirer de lui fut la promesse de se prononcer absolument soit pour, soit contre ces propositions et de ne point présenter d'amendement. Montchal rentra dans la salle et, comme c'était précisément sa province qui était ce jour-là la prérogative, il opina le premier et se déclara nettement contre la demande du roi. Cette demande se réduisait à une somme de 700,000 livres, parce que l'évaluation faite de ce que devaient rapporter le huitième denier et la réduction

des gages des officiers, il ne restait que cela pour parfaire les deux millions.

Le suffrage de la province de Toulouse, dont l'archevêque métropolitain s'était fait l'organe, entraîna la majorité. Les 700,000 livres furent refusées. Ce résultat déconcerta d'autant plus les amis de Richelieu qu'ils s'y étaient moins attendus, car l'émissaire du cardinal avait montré un papier où étaient pointés les noms des membres sur lesquels il comptait et dont le nombre dépassait celui des opposans. La colère des battus se tourna contre l'archevêque de Toulouse. Ils s'étaient persuadé que le prélat finirait par céder. Aussi, dès qu'il eut émis son avis, fut-il apostrophé par les évêques de Chartres et d'Auxerre, Léonor d'Estampes et Pierre de Broc, âmes damnées de Richelieu; ils lui reprochèrent tout haut de manquer à l'engagement pris par lui envers le premier ministre. Montchal répliqua sans s'émouvoir qu'il n'avait jamais promis de voter l'allocation des 700,000 livres; alors les interpellations redoublèrent. Les deux prélats dévoués au cardinal n'épargnèrent pas davantage l'évêque de Vabres, qui avait voté comme Montchal; ils l'accusèrent en termes plus offensans encore d'avoir forfait à l'honneur. Le prélat repoussa avec indignation ces injures, et la querelle se prolongea, au grand scandale de la majorité. Les choses en vinrent au point que Léonor d'Estampes et Pierre de Broc, s'approchant de l'évêque de Vabres, le menacèrent de lui faire un mauvais parti; l'un des deux alla jusqu'à dire que, s'il était hors de l'assemblée, il l'étranglerait. On peut juger du tumulte que de telles paroles causèrent dans l'assistance. C'était de tous côtés un échange d'interpellations. Les évêques de Chartres et d'Auxerre s'en prenaient également aux députés du second ordre qui avaient opiné comme Montchal. Le président dut lever la séance au milieu d'un désordre difficile à peindre. Cependant l'assemblée reprit le lendemain ses travaux et, à l'ouverture de la séance, lecture fut donnée du procès-verbal où était relatée la décision prise la veille. Comme le président s'apprêtait à le signer, l'évêque de Nîmes se leva pour déclarer, au nom de la minorité, qu'il faisait opposition à la décision, demandant que sa protestation fût annexée au procès-verbal, faute de quoi lui et ses amis n'y apposeraient pas leurs signatures.

Le prélat invoquait une disposition du règlement d'après laquelle la minorité avait le droit lors du vote d'un impôt de faire insérer au procès-verbal l'opposition qu'elle y mettait; le président soutint que l'article n'était pas applicable dans le cas présent, parce qu'il s'agissait du rejet et non de l'établissement d'un impôt. L'évêque de Nîmes répliqua que, si l'on ne faisait pas droit à sa demande, lui et tous ceux qui partageaient son sentiment quitteraient l'assemblée. Ce n'était pas, ajoutait-il, qu'il refusât d'une manière

absolue de mettre son nom au bas du procès-verbal mentionnant la décision prise, il était tout prêt à le signer même de son sang s'il le fallait, mais c'était sous la réserve que la décision aurait préalablement l'approbation royale. On devait, disait-il, consulter sa majesté, car ce refus des 700,000 livres était capable d'aliéner au clergé ses bonnes grâces et de nature à troubler les provinces. Ce discours causa de l'émoi dans l'assistance. L'archevêque représenta le tort que le procédé de l'évêque de Nîmes faisait à la dignité de la compagnie. On vit alors se reproduire les mêmes altercations que la veille, et le président dut pareillement rompre la séance sans qu'on eût rien statué touchant la réclamation des opposans. De tels orages n'étaient pas faits pour amener Richelieu à des concessions. Les députés s'inquiétaient des conséquences qu'ils pouvaient entraîner. Ils craignaient que le roi n'envoyât à l'assemblée l'ordre de se dissoudre, et, le procès-verbal de la séance du 15 mai n'ayant point encore été revêtu de toutes les signatures requises, le rejet des 700,000 livres se serait alors trouvé sans effet. Il se tint chez l'archevêque de Sens une réunion privée, où se rendirent un grand nombre de députés; l'on y arrêta pour le procès-verbal en litige une rédaction nouvelle qui fut signée par chacun des membres présens; mais on n'y inséra pas la protestation de l'évêque de Nîmes. Aussi, à la séance de l'assemblée qui suivit, lecture ayant été donnée de ce procès-verbal, le prélat déclara-t-il formellement qu'il ne le signerait pas. Le tumulte des jours précédens recommença, et l'on se sépara sans avoir pu s'entendre. Durant quatre séances successives, de semblables scènes eurent lieu, et l'on n'aboutit à rien. Les fêtes de la Pentecôte étaient arrivées, elles suspendirent la dispute; le président en profita pour aller à Paris avec l'intention de voir le cardinal; il tenait à lui exposer l'état des choses, à se justifier des reproches que lui adressaient les amis du ministre. Richelieu, déjà informé de tout, pressa Bellegarde d'agir de façon à ce que l'assemblée revînt sur un vote qui était cause de si regrettables querelles; mais l'archevêque s'y refusa : il ne voulait consentir à faire rapporter par la compagnie la décision qu'elle avait prise que si elle en manifestait unanimement le désir. Ne pouvant rien tirer de plus du prélat, Richelieu prit le parti de mander à Paris l'assemblée tout entière, se flattant que, placée sous sa main, elle céderait à ses objurgations. L'ordre fut donné, et les députés quittèrent momentanément Mantes pour aller se réunir dans la capitale, au couvent des Feuillans; mais le cardinal avait trop présumé de son ascendant. La majorité persévéra dans sa résolution antérieure de ne point accorder les 700,000 livres. La seule concession qu'elle fit fut une subvention de 100,000 livres en plus des 4 millions et elle signifia à Ri-

chelieu qu'elle ne donnerait rien au delà. La somme votée, les députés reprirent la route de Mantes sans s'arrêter à Rueil pour rendre leurs devoirs au cardinal, qui y était allé respirer l'air des champs. Le ministre en fut profondément offensé et vit là un grave manque d'égards à sa personne.

Les séances reprirent leur cours. L'évêque de Nîmes jugea à propos de renoncer à son opposition, mais il en résulta une discussion où perçait l'aigreur des deux partis. Ils ne s'entendaient pas sur les formes dans lesquelles le retrait de la réclamation du prélat devait avoir lieu. Tandis que les choses se passaient à Mantes en discussions misérables, les colères s'amassaient dans le conseil royal contre les fauteurs du refus de l'assemblée. Louis XIII, poussé par son ministre, résolut d'agir d'autorité, et il envoya à la compagnie un nouveau message dont le ton impérieux témoignait de son mécontentement. Loin d'apporter une concession, ce message annonçait de nouvelles exigences. Ce n'étaient plus 700,000 livres, mais 1,200,000 qu'il réclamait. D'Émery déclara qu'il ne fallait pas moins pour compléter le chiffre des 6 millions que sa majesté avait entendu recevoir. Le commissaire royal fit au nom de son maître les plus sanglans reproches à l'assemblée et lui déclara qu'elle devait se trouver fort heureuse que le roi n'exigeât pas davantage. Il ajouta que, si sa majesté essuyait encore un refus, elle se ferait justice elle-même, sa volonté étant qu'on statuât le jour même sur sa demande. L'archevêque de Sens essaya encore quelques représentations ; il insinua que la conscience du roi ne consentirait pas à s'approprier les biens de l'église et à en user ainsi avec une assemblée qui avait fait pour la couronne plus qu'aucune autre. D'Émery demeura inflexible et il dit tout haut en sortant, à l'évêque de Nantes, qui le reconduisait jusqu'à la porte, qu'il avait une lettre du roi pour faire suivre l'assemblée au camp d'Aire, où se trouvait sa majesté, afin de mettre un terme à tout ce mauvais vouloir. Il devenait trop clair que Louis XIII était résolu à réduire les députés à l'obéissance. La position de ceux-ci était perplexe. La peur gagna le plus grand nombre. Diverses propositions furent agitées. L'évêque d'Auxerre, voyant la majorité s'ébranler, chercha à l'entraîner en promettant ses bons offices près du cardinal pour obtenir une modération des 1,200,000 livres une fois qu'elles auraient été votées, mais il représenta qu'il importait avant tout de s'en remettre au bon plaisir du roi.

Malgré ses efforts, les présidens repoussèrent ce qu'ils qualifiaient d'acte de servilité. Les débats se prolongèrent plusieurs jours durant lesquels Richelieu faisait activement agir ses affidés. Il manœuvra si bien qu'une majorité finit par se former de son côté. Alors le président, Bellegarde, usant du dernier moyen qu'il

tait pour empêcher l'assemblée de se déjuger, déclara que la décision qui serait prise n'aurait pas sa signature tant que le procès-verbal de la séance du 15 mai demeurerait sans la sanction nécessaire à sa validité, c'est-à-dire sans être revêtu de toutes les signatures, et tant que la protestation que l'évêque de Nîmes avait voulu retirer n'aurait point été déposée aux archives. Ces moyens dilatoires n'eurent pas d'effet. La résistance était aux abois. La somme fut donc votée, sous la réserve qu'on solliciterait le cardinal d'intervenir près du roi, afin d'obtenir une modération. Mais les opposans luttèrent jusqu'à la fin, et le vote ne fut point enlevé sans une discussion où l'indignation des récalcitrans s'exhala en paroles violentes. Les partisans du pouvoir royal ne se firent pas faute d'attaquer les prétentions des cléricaux. « Il fut dit alors des choses, rapporte Montchal, contre les droits de l'église qui firent hérisser le poil de ceux qui avaient les sentimens vraiment ecclésiastiques. » Les deux archevêques présidens et sept députés qui persistaient comme eux à repousser la demande de la couronne refusèrent de signer la délibération et sortirent avec éclat de la salle des séances, en protestant contre les moyens qu'avait employés le gouvernement pour arracher le vote. Il y avait parmi eux quatre évêques, ceux d'Évreux, de Maillezais, de Bazas et de Toulon. Les trois députés du second ordre étaient le doyen de Bordeaux, l'archidiacre d'Arles et le sacristain de Nîmes. Les neuf dissidens allèrent se réunir en un lieu séparé et dressèrent procès-verbal de ce qui s'était passé. Bellegarde, plus résolu que jamais dans son opposition, transmit au commissaire royal pour être présentés au roi, les motifs de sa conduite. Il espérait ménager à l'assemblée, qui avait toujours trouvé Richelieu entre elle et Louis XIII, le moyen d'être enfin admise à faire entendre au monarque ses remontrances. Le cardinal para le coup, il sut s'arranger pour que les présidens n'obtinssent pas l'audience royale; il fit dire qu'il se chargeait de toute la négociation, se faisant fort d'amener sa majesté à une réduction de 300,000 livres sur la somme qu'avait accordée le clergé. Il engagea en conséquence les députés dissidens à aller reprendre leur siège. Ceux-ci se laissèrent persuader et reparurent aux séances suivantes, où l'on poursuivit avec plus de calme l'expédition des affaires. Bientôt le commissaire royal se présenta de nouveau à Mantes et fut introduit. Il commença son discours par remercier l'assemblée au nom de son maître de l'allocation qu'elle avait accordée à l'état; puis, prenant un tout autre ton, il déclara que le roi avait été informé de l'opposition faite à ses volontés par plusieurs prélats qui étaient sortis de la salle lors d'une des dernières délibérations. Par un tel acte, disait-il, ces députés avaient renoncé de fait à leur mandat, et sa majesté leur commandait en conséquence de se retirer sans

délai en leur diocèse. Comme les deux archevêques et les quatre évêques étaient là présens, d'Émery leur intima l'ordre de quitter sur-le-champ la salle. Montchal ayant déclaré qu'il se conformerait à la décision que l'assemblée jugerait à propos de prendre, le commissaire repartit qu'il ne s'agissait pas d'une décision à prendre, mais d'un ordre du roi à exécuter, et, descendant du siège élevé où on l'avait fait asseoir selon l'usage, il alla se poster à la porte de la salle et exigea que les députés dissidens sortissent devant lui. Puis, cette expulsion opérée, il se retira en assurant l'assemblée des bonnes dispositions du roi à son égard. Un tel traitement infligé à d'éminens prélats remplit de douleur et de confusion toute l'assistance, qui se sentait profondément atteinte dans sa dignité. Richelieu ne permit même pas aux évêques si brutalement chassés de s'arrêter quelques instans à Paris pour mettre en règle leurs propres affaires; défense leur fut faite de passer par cette ville. Vainement l'assemblée décida d'envoyer au roi une députation afin de le prier de révoquer l'ordre qu'il avait donné et d'autoriser les six évêques à revenir prendre leur place aux séances. Louis XIII se trouvait alors à Abbeville, où la petite ambassade dut l'aller joindre. L'évêque d'Auxerre avait eu soin de s'en faire nommer avec celui de Chartres, et, de concert avec Richelieu, ils firent manquer la démarche. Le roi ne voulut rien entendre, comme l'avaient bien pressenti les prélats expulsés, car ils avaient déjà pris le chemin de leur diocèse. On n'épargna à ceux-ci aucune avanie, et le cardinal de Retz, rappelant dans ses *Mémoires* cette triste affaire, écrit : « M. le cardinal de Richelieu avait donné une atteinte cruelle à la dignité et à la liberté du clergé dans l'assemblée de Mantes, où il avait exilé, avec des circonstances atroces, six de ses prélats les plus considérables. » L'assemblée dut achever sa session étant ainsi mutilée, elle procéda au département des sommes votées, et ceux qui étaient dévoués au cardinal n'eurent plus à redouter l'opposition de ses adversaires sur diverses questions que soulevait cette répartition. L'évêque de Chartres, dont rien ne balançait plus l'influence, fit régler les décharges et les rémunérations pécuniaires à sa guise. Les députés qui avaient le mieux servi Richelieu ne manquèrent pas d'obtenir des gratifications. L'assemblée statua sur diverses contestations qui touchaient aux prérogatives de l'église, et pour le règlement desquelles le ministre, satisfait de ce qu'il avait obtenu, n'entreprit pas de contrecarrer les prétentions ecclésiastiques. De ce nombre était la surveillance des petites écoles que les évêques diocésains entendaient s'attribuer exclusivement et que leur disputaient les présidiaux.

L'assemblée se sépara. Richelieu avait eu en somme le dessus,

car les concessions qu'il avait dû faire étaient légères, mais il avait sali sa victoire par des actes arbitraires et l'emploi d'une violence sans exemple à l'égard du clergé. Maître, par cette sorte de coup d'état, des affaires ecclésiastiques, il poursuivit sans obstacle, pendant quelques mois, son projet de tirer de l'église toutes les ressources dont le gouvernement avait besoin. Il introduisit à son gré des changemens dans le département des décimes; il s'appropria des deniers versés à la recette générale; il communiqua au conseil du roi les comptes dont le clergé entendait garder le secret. Loin d'arrêter la recherche des amortissemens, il la fit poursuivre, comme si l'impôt destiné à les remplacer n'avait point été voté. Il étendit la contribution du huitième denier mise sur les aliénations. Il disposa, en un mot, du budget du clergé et grossit ainsi, outre mesure, le chapitre des frais communs. Les députés étaient impuissans à empêcher ces envahissemens. L'assemblée pas plus que l'église n'avait ni sergens ni exempts pour faire respecter ses décisions et défendre par la force ses immunités. Elle devait s'en remettre au bras séculier, et ce bras était précisément celui qui le frappait. Les députés s'en retournèrent dans leurs provinces aigris et humiliés : ils pouvaient penser à organiser une résistance passive et, en échauffant le zèle religieux des populations, opposer la sédition à l'arbitraire; mais Richelieu avait fait dire aux évêques expulsés de Mantes qu'ils répondaient sur leur tête des émotions qui viendraient à se produire dans leurs diocèses. Toutefois, si les âmes pieuses témoignaient aux prélats, aux ecclésiastiques si durement traités, de la compassion, si quelques hommes indépendans louaient la fermeté qu'avaient montrée plusieurs évêques, le gros de la nation demeurait indifférent à des mesures qui ne l'atteignaient pas, le clergé s'étant toujours regardé comme formant un corps à part. Il arrivait que ceux qui faisaient alors le plus d'opposition au gouvernement du cardinal s'appuyaient sur le saint-siège et demandaient à des brefs la protection que leur refusait la couronne; or la curie romaine était après tout une cour étrangère, et les partis qui ont fait appel à l'étranger, en France, se sont promptement aliéné les sympathies de la nation. La résistance aux ordres de Richelieu ne trouva donc pas d'écho dans la bourgeoisie, qui souffrait moins que les deux autres ordres du despotisme du cardinal et qui achetait volontiers, au prix de ses franchises municipales, une administration meilleure et une prospérité intérieure dont elle avait sa part. Le clergé dut se résigner et attendre que ce régime, qui ne supportait pas de contradicteurs, pût finir avec l'homme qui en était l'âme. Il n'attendit pas longtemps. Les jours du ministre étaient comptés, et la

blessure qu'il avait faite à l'église ne resta ouverte et saignante que quelques mois. En mourant, Richelieu se repentit-il d'avoir ainsi traité le corps auquel il appartenait et qui l'avait porté aux plus grands honneurs? Il ne le semble pas. Interrogé par le curé de Saint-Eustache, qui l'assistait à son heure suprême, pour savoir s'il pardonnait à ses ennemis, le fier cardinal répondit qu'il n'avait eu d'autres ennemis que ceux de l'état. Il avait peut-être raison, car l'état c'était alors, ce devait être surtout par la suite un régime d'autorité absolue qui remettait au roi et à son conseil toute la direction des affaires, qui les investissait d'un pouvoir sans appel et soumettait tous les sujets à une constante unité d'activité et d'obéissance. Les membres du clergé qui résistaient aux exigences de la couronne ne comprenaient pas ainsi leur rôle; ils n'acceptaient la monarchie absolue qu'à la condition qu'elle se subordonnât à l'autorité de l'église, et ne pas commander là où ils prétendaient que devait s'exercer cette autorité, c'était pour eux la servitude. Ils n'acceptaient pas de milieu entre la domination et le martyre, et ils se résignaient plus facilement à le subir qu'à se ravaler au rang des autres sujets; ils maintenaient que, quelles que fussent les formes de l'état, l'église gardait toujours ses droits, droits d'une nature infiniment supérieure à ceux que concèdent les conventions humaines parce qu'ils viennent de Dieu. Ramener les ecclésiastiques au rang de simples sujets, imposer à leur corps les mêmes devoirs politiques qu'aux profanes, c'était à leurs yeux un sacrilège, et le mot le disait, c'était profaner ce qui devait demeurer saint. Il était donc impossible au monarque de réduire le clergé, dans lequel il ne voyait que des auxiliaires, au joug sous lequel se courbait peu à peu toute la nation. Le gouvernement royal ne parvenait à affaiblir dans cet ordre l'esprit d'indépendance qu'en multipliant les attaches temporelles qui retenaient les ecclésiastiques à son bon plaisir, en remplissant les évêchés et les bénéfices d'hommes qui y cherchaient la considération et le bien-être plus qu'ils n'y travaillaient à l'accomplissement du devoir sacerdotal. Il se trouvait ainsi condamné à abaisser moralement le clergé, pour le contenir, et à faire dans les affaires de la religion une part de plus en plus large aux intérêts mondains.

Voilà comment l'église gallicane, en devenant plus docile aux exigences de la couronne, perdait de son autorité religieuse. Sans la dépouiller de ses richesses, et, pour l'amener à contribuer davantage à soutenir les charges matérielles de l'état, le roi travaillait à l'éloigner de plus en plus de sa mission. Les biens qui avaient fait jadis sa force étaient devenus la cause de sa déchéance morale.

ALFRED MAURY.

LA STATISTIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est peu de questions qui aient été plus agitées depuis une quinzaine d'années que celle du régime et de l'organisation de notre enseignement supérieur. C'est par centaines que se chiffrent les publications inspirées par ce grave objet, et il ne se passe guère de jour sans que la presse quotidienne elle-même, autrefois si dédaigneuse et si peu au courant des choses de l'université, se montre préoccupée de la situation et des progrès de nos écoles. On peut dire que, sous ce rapport, l'opinion publique en France a subi la plus complète et la plus heureuse transformation. D'apathique et détachée qu'elle était, elle est devenue singulièrement attentive et vigilante. Ce qui était le domaine de quelques initiés est tombé dans le domaine public, et l'on n'est plus, grâce à Dieu, taxé de pédantisme parce que l'on s'occupe plus volontiers du perfectionnement de notre système d'éducation que de l'amélioration de la race chevaline. Au contraire, et peut-être y aurait-il plutôt à modérer l'opinion qu'à la stimuler, tant elle apporte de fougue en des matières où la première condition du progrès est de se hâter avec une sage lenteur et de se défier des empiriques et des charlatans.

A ce point de vue, la statistique récemment publiée par le ministère de l'instruction publique ne pouvait arriver plus à propos. Il était bon qu'une nouvelle enquête officielle vînt compléter et continuer celle de 1868 et montrer les progrès accomplis depuis dix

— Mon avenir! dit-elle en souriant, il tient tout entier dans ce petit coin de la Touraine.

Ils avaient atteint la lisière du bois, et à cent pas d'eux se dressait la Joubardière avec son colombier, ses toits de chaume et ses meules de paille. Du côté des engrangemens les chiens aboyaient de leur voix retentissante et profonde; une lumière scintillait à la vitre du rez-de-chaussée, entre les branches d'un figuier.

— Voyez, continua Thérèse en faisant avec son bras un geste circulaire, là-haut, le bois des Courtils; là-bas, la vallée d'Étableaux, voilà où se passe ma vie depuis cinq ans, et je ne forme qu'un souhait, c'est qu'elle s'y passe jusqu'au bout.

Étienne restait muet. Cette métairie, perdue à la lisière des bois et paisible sous le ciel étoilé, lui faisait envie. Il se sentait le cœur serré à l'idée de quitter la jeune fille et de s'en retourner seul vers le maussade logis de M. Minique. Avec sa perspicacité de femme, Thérèse, qui le regardait à la clarté des étoiles, devina la pensée qui rembrunissait son visage.

— Monsieur Étienne, dit-elle en poussant la barrière qui donnait accès dans la cour, vous ne trouverez plus rien à manger à cette heure à Pressigny, et il n'est pas juste que vous dîniez par cœur pour m'avoir accompagnée. Voulez-vous partager le souper de la Joubardière?

Les yeux d'Étienne s'éclairèrent. — Ah! dit-il, j'accepterais de grand cœur, si je ne craignais d'être indiscret.

— Nenni! vous aurez un maigre souper, voilà tout... Venez!

Elle lui prit la main, et après qu'ils eurent ensemble monté les degrés, elle poussa doucement la porte de la cuisine.

A la lueur de la lampe, Étienne revit la haute cheminée, le dressoir où les vaisselles faisaient des taches blanches dans la pénombre, et la grande armoire à linge à côté de l'horloge. A l'un des bouts de la table oblongue et massive deux couverts étaient dressés; au milieu, un jambonneau de mine appétissante faisait vis-à-vis à une salade de laitue et d'œufs durs. Près de la lampe, la Baillargeonne filait un fuseau; derrière les cendres tièdes de l'âtre, un cri-cri chantait, et le chat du logis ronronnait sur une chaise.

— Maman, dit Thérèse à la bonne femme qui ouvrait des yeux ébahis, voici M. Étienne Maugars dont je t'ai souvent parlé... Il m'a reconduite et il soupera avec nous.

André Theuriet.

(La dernière partie au prochain n°.)

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

VII.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

—

III.

LA JUSTICE CRIMINELLE, LE JURY, LES PROCÈS POLITIQUES ET LES RÉCENTES MESURES D'EXCEPTION (1).

La réforme judiciaire, la réforme de la justice criminelle en particulier a été la plus grande conquête du règne actuel. Or ces lois si récentes encore et tant acclamées de la nation, ces lois qui prétendaient doter la Russie d'une justice intègre et indépendante, semblent menacées de disparaître dans la lutte sans merci ni scrupule engagée entre le pouvoir et la révolution. En face des attentats dont chaque jour ou chaque semaine nous apporte la nouvelle, au milieu des mesures de répression qui à la suite de chaque attentat renchérissent les unes sur les autres, l'on ne voit plus nettement ce qui subsiste de la grande réforme, l'on ne sait plus ce qui en subsistera demain. La tâche de faire connaître les institutions actuelles de la Russie est ainsi devenue singulièrement ingrate; on ne peut plus en exposer le plan ou en décrire les parties achevées sans indiquer les altérations qui déjà les défigurent. Aussi n'est-ce

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 mai, du 1er août, du 15 novembre, du 15 décembre 1876, du 1er janvier, du 15 juin, du 1er août et du 15 décembre 1877, du 15 juillet, du 15 août, du 15 octobre, du 15 décembre 1878.

pas sans un sentiment de tristesse et sans une sorte de répugnance que nous abordons en un tel moment l'examen de la partie la plus délicate, la plus importante et la plus compromise des nouvelles institutions judiciaires. En étudiant dans les lois et dans les faits la justice criminelle, nous en voulons apprécier à la fois la valeur théorique et la portée pratique. Nous montrerons avec notre habituelle impartialité ce que se proposait le législateur, ce qu'il a pu réaliser, ce qu'il n'a su accomplir; nous signalerons, en nous efforçant de les expliquer, ses vues et ses variations, ses succès et ses déceptions, ses tâtonnemens et ses inconséquences, et si dans ces pages, il semble parfois se rencontrer d'apparentes contradictions, je rappellerai au lecteur qu'elles sont le fait des choses et des hommes, le fait des époques troublées, pareilles à celle que traverse la Russie.

I.

De toutes les branches de la justice russe, la plus défectueuse, celle qui avait le plus besoin de réforme, était encore la justice criminelle : tout était à réformer, le mode d'instruction, le mode de jugement et en partie même le code pénal. Sous les prédécesseurs d'Alexandre II, l'instruction de toutes les affaires criminelles était dévolue à la police. Cela seul paralysait singulièrement l'action de la justice. La police, d'ordinaire mal composée, mal rétribuée, ne voyait trop souvent dans les délits et les crimes qu'une mine souterraine à exploiter. Les agens vivaient moins de leur maigre traitement que des affaires qui leur passaient par les mains. Ils avaient deux moyens d'augmenter leurs profits, l'un en ménageant les malfaiteurs, l'autre en inquiétant les innocens, en les impliquant dans des causes criminelles. La police faisait ainsi un double commerce : aux voleurs elle vendait son silence, aux honnêtes gens sa protection. Les criminels de toute espèce devenaient les cliens des hommes chargés de les poursuivre; entre les uns et les autres, il s'était établi une sorte d'association tacite et parfois même de contrat en règle, de manière que les auxiliaires officiels de la justice étaient le principal obstacle à une bonne justice (1).

Pour accroître ses profits, la police avait intérêt à traîner en longueur l'instruction des affaires; mais eût-elle voulu les instruire rapidement que le plus souvent elle n'en eût pas été maîtresse. Toutes les précautions de la loi et de l'autorité se retournaient contre la justice. Dès qu'elle apprenait ou soupçonnait un

(1) Sur le rôle de la police avant les réformes, voyez entre autres les spirituelles lettres de M. G. de Molinari sur la Russie, lettres écrites vers 1860 et réimprimées en 1878.

crime, la police devait immédiatement mettre la main sur tous ceux qui en avaient connaissance ou qui en avaient été témoins pour ne les relâcher que l'instruction terminée. Celui qui dénonçait un acte coupable était arrêté sur l'heure comme suspect et détenu jusqu'à ce que son innocence eût été prouvée. On devine les effets pratiques de pareils procédés. Les vols, les meurtres commis en plein jour, dans un lieu public, n'avaient point de spectateurs.

Personne n'avait jamais rien vu, rien entendu, rien su. Un homme appelait-il à l'aide, tout le monde se détournait et s'enfuyait; les victimes des malfaiteurs pouvaient rester étendues sur la voie publique sans rencontrer aucun secours, tant chacun redoutait d'avoir quelque chose à démêler avec les tribunaux et la police. Pour les crimes les plus notoires, on trouvait difficilement des témoins, et plutôt que de se laisser, à ce titre, impliquer dans une affaire, les gens prudens payaient à la police une rançon. Dans les villages où l'on découvrait un crime, les paysans s'entendaient pour ne rien ébruiter et dérouter toutes les recherches. Un meurtre était-il commis sur une grande route, les familles du voisinage en faisaient avec précaution disparaître toutes les traces.

Un jour, dit-on, un petit marchand avait été attaqué dans la campagne et laissé pour mort dans sa voiture; le cheval, abandonné à lui-même, se remit en route et vint s'arrêter dans un village, devant une auberge où son maître avait coutume de descendre. A peine les habitans virent-ils un homme couvert de sang qu'avant d'examiner si le voyageur était mort, ils chassèrent de devant leur demeure le sinistre équipage, et le malheureux cheval, chassé de porte en porte, dut avec le cadavre reprendre sa course vers un prochain village où il trouva même accueil, jusqu'à ce qu'enfin, repoussé de partout, il s'abattît dans la campagne. La crainte de la police rendait les hommes cruels et faisait des honnêtes gens les complices involontaires des malfaiteurs. Les choses se passent encore fréquemment ainsi pour les crimes politiques, sinon pour les crimes privés. Aujourd'hui même l'appréhension excitée par les agens de la répression explique l'impuissance de la justice.

Les vexations de la police et les lenteurs de l'instruction étaient naguère si fastidieuses, si dispendieuses, que les victimes d'un délit ou d'un crime hésitaient souvent à le faire poursuivre. Avait-on recours à la justice après un vol ou une agression, il fallait payer les frais de l'enquête, payer l'entretien des témoins et des accusés, avec toutes les démarches réelles ou imaginaires de la police, en sorte qu'il en coûtait plus de faire arrêter le voleur que d'être volé. Aussi, au lieu d'en appeler comme ailleurs à l'autorité, voyait-on les Russes qui avaient à se plaindre d'autrui se tenir cois et au besoin nier leur cas ou même payer la police pour qu'elle n'in-

quiétât pas les malfaiteurs. A d'imprudens étrangers qui en pareille circonstance avaient bruyamment commencé des poursuites et subventionné d'abord avec largesse le zèle de la police, il est arrivé parfois de se désister à force d'ennuis, et même d'acheter à prix d'argent la suspension des poursuites qu'ils avaient chèrement payées au début (1). Si sous un pareil régime il n'y avait pas plus de criminels de toute sorte, il en fallait faire honneur au sentiment moral du peuple russe, à ses croyances religieuses et peut-être aussi, dans les campagnes, à la rude discipline du servage, dans les villes aux associations ou *arteles* d'artisans, qui répondent de leurs membres (2).

Avec la méthode d'investigation employée par la police russe, on devine les lenteurs de l'instruction et l'incertitude des jugemens. La justice avait jadis en Russie, comme dans toute l'Europe, un mode d'information rapide, si ce n'est toujours sûr : c'était la question, la torture. Ce procédé de nos anciens tribunaux, qui existait déjà sous les vieux tsars, avait à l'imitation de l'Occident été perfectionné sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand. Catherine II avait beaucoup réduit l'emploi de la question, Alexandre Ier en avait légalement aboli l'usage. Ce souverain philanthrope disait que le mot même de torture devait être effacé de la langue russe. Si la question disparut de la législation, elle ne disparut pas aussi vite du pays.

Grâce au régime des prisons et à l'usage des verges et des châtimens corporels, grâce à l'arbitraire de la police et au défaut de contrôle, grâce enfin à l'éloignement du pouvoir central et à l'absence de toute publicité, la question a pu, sous des formes plus ou moins déguisées, subsister çà et là dans les provinces écartées jusque sous le règne de Nicolas et peut-être parfois même jusque sous le règne d'Alexandre II. En 1875, plus de dix ans après la réforme judiciaire, dans une région, il est vrai, où cette réforme n'avait pas encore été introduite, dans une petite localité des provinces baltiques, on a vu un juge du nom de Kummel convaincu d'avoir employé vis-à-vis d'un prévenu différens moyens de torture tels que les poucettes et les verges, la faim et la soif, si bien que le prévenu en était mort. On a dit, croyons-nous, que ce magistrat était atteint d'aliénation mentale, mais des faits identiques

(1) La police n'était pas uniquement chargée de l'instruction des affaires criminelles, mais aussi de la répression de la plupart des petits délits, qui aujourd'hui sont de la compétence des juges de paix.

(2) Jusqu'à ces derniers temps, la vie était du reste fort peu sûre dans les campagnes où l'émancipation des serfs avait supprimé, sans la remplacer, la police domaniale. Pour remédier à ce triste état de choses, le gouvernement a dû dans l'année 1878 créer à l'imitation de notre gendarmerie une nouvelle police rurale à cheval dont le besoin se faisait singulièrement sentir.

étaient venus à la lumière sous l'empereur Nicolas, et, quelque isolés qu'ils soient, de pareils traits jettent un jour sinistre sur le pays où ils peuvent se produire (1).

En fait, la question ne pouvait pratiquement être abrogée qu'avec la suppression des peines corporelles, et surtout avec la publicité de la justice et la diffusion de la presse. A la torture physique s'ajoutait du reste une sorte de torture morale. La loi, préoccupée avant tout d'arracher à l'inculpé un aveu, prescrivait d'envoyer aux prévenus un prêtre chargé de les exhorter, au nom de la religion et de leur salut, à confesser leur crime. Abandonnés aux mains d'une police rapace, sans conseils et sans défense, soumis à une procédure inquisitoriale et secrète, sans être confrontés avec les témoins qui les accusaient, sans même avoir le droit de se faire montrer les charges écrites et les pièces produites contre eux, les inculpés en butte à l'hostilité de la police, c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient pour eux ni l'appui d'un protecteur influent ni le secours d'une bourse bien garnie, succombaient inévitablement dans une lutte inégale. Toutes les minutieuses précautions imaginées par le législateur pour éviter la condamnation d'un innocent demeuraient vaines. L'instruction était menée de telle sorte qu'aux yeux des hommes les plus compétens les preuves en apparence les plus concluantes, les aveux les plus catégoriques de l'accusé ne prouvaient rien (2).

Pour corriger un ordre de choses aussi intolérable, la Russie n'avait qu'à regarder ce qui se passait à l'étranger. Le réformateur n'avait guère d'autre embarras que celui du choix. Ici comme pour la composition des tribunaux, comme pour la procédure civile, c'est surtout en France que la Russie semble avoir pris son modèle, et sur ce point elle eût peut-être mieux fait de moins nous imiter. Notre code d'instruction criminelle, qui permet encore de séquestrer le prévenu et de le mettre au secret, qui livre l'accusé sans conseil à l'interrogatoire malveillant d'un juge d'instruction trop disposé à flairer partout un crime, notre code d'instruction criminelle se ressent encore de l'ancienne procédure inquisitoriale, et loin d'y voir un modèle pour autrui, la France, on le sait, songe à le soumettre à une révision.

En Russie, la réforme opérée n'en constitue pas moins un progrès immense sur le passé. Comme en tout pays civilisé, le prévenu dut être estimé innocent et traité comme tel, tant qu'il n'était

(1) Un procès jugé à Kazan, cette année même, a montré que jusque dans le centre de l'empire les agens de police avaient parfois recours à de semblables argumens, et dans ces derniers temps les agens du pouvoir ont même été accusés d'employer de pareils moyens pour arracher des révélations à des prisonniers politiques.

(2) Voyez, par exemple, Nicolas Tourguenef, *la Russie et les Russes*, t. II, chap. III.

point régulièrement condamné. De même qu'en Angleterre, la loi russe a même cherché à lui épargner les ennuis et le déshonneur de la détention préventive. Pour certaines affaires, pour celles qui concernent les biens, l'inculpé est maintenant admis à demeurer en liberté à la condition de fournir une caution (1). Dans les cas où l'on n'osait dispenser l'inculpé de la prison préventive, on remit le droit de l'arrêter et de l'emprisonner non plus à l'accusation ou à la police, mais à une magistrature nouvelle, indépendante et impartiale, ou du moins réputée telle.

D'accord avec les principes et avec l'expérience d'autrui, le réformateur de 1864 a partagé les fonctions judiciaires en trois branches séparées et indépendantes l'une de l'autre. L'accusation, l'instruction, le jugement furent strictement distingués et eurent chacun leur organe particulier. On introduisit ainsi dans le domaine judiciaire, dans l'enceinte même des tribunaux et de la magistrature, le principe nouveau de la séparation des pouvoirs et de la spécialisation des fonctions. L'autonomie de chacun des trois services judiciaires fut proclamée par la loi, l'instruction fut rendue aussi indépendante de l'autorité qui poursuivait que du tribunal qui jugeait. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la législation russe est strictement conforme aux principes et théoriquement parfaite; mais sur ce point comme sur trop d'autres, la pratique a bientôt dérogé à la théorie.

D'après la loi, les procureurs ont pour unique mission de poursuivre les crimes et de soutenir l'accusation devant les tribunaux. Des magistrats spéciaux, créés dès 1860, quatre ans avant la réforme des tribunaux et appelés *soudebnye slêdovatéli*, sont seuls chargés de l'instruction ou enquête judiciaire. Le parquet n'y devait point s'immiscer, et la police n'y devait prendre part que comme aide et instrument des nouveaux magistrats. Les faits sont loin de toujours répondre aux vues du réformateur, et en pareille matière, dans un pays comme la Russie, il n'en pouvait guère être autrement. Dans nombre d'affaires, dans les cas qui exigent le plus de diligence, la police est demeurée chargée des perquisitions domiciliaires, du premier interrogatoire des témoins, parfois même de l'arrestation des prévenus. Bien qu'elle n'agisse plus que comme auxiliaire du juge d'instruction, sous la direction et le contrôle de ce magistrat, la police n'a pu en quelques années renoncer à tous ses anciens errements.

La police a gardé d'autant plus d'autorité que les juges d'instruction n'ont point conservé la position indépendante que prétendait

(1) Dans un procès récent par exemple, une dame de la société pétersbourgeoise, accusée d'avoir falsifié pour 57,000 roubles de lettres de change, put éviter la prison grâce à l'un de ses amis qui offrit pour elle une caution de 60,000 roubles.

leur assurer le législateur. La loi déclarait le juge d'instruction inamovible, à moins d'actes coupables dont l'appréciation devait être remise aux tribunaux; le ministère a pris l'habitude de confier souvent l'instruction criminelle non à des magistrats titulaires, mais à des employés en faisant fonction et révocables à volonté. La loi séparait entièrement l'accusation de l'instruction, et le parquet des *soudebnye slêdovatéli*; l'usage, les mœurs autoritaires, les traditions bureaucratiques, peut-être aussi la commodité du service et les nécessités de la répression ont bien vite amené le parquet à s'emparer de la direction des enquêtes judiciaires, si bien que les juges d'instruction ont fini par n'être plus guère en réalité que les subordonnés et les aides dociles des procureurs.

A cette déviation des principes posés dans la loi, il y avait plusieurs raisons, en dehors même des convenances du pouvoir, jaloux d'étendre la sphère d'action de ses agens les plus directs. Les premiers juges d'instruction ont, pour la plupart, montré peu de capacité, peu de zèle et d'activité. Leur négligence semblait d'autant plus grande que leur position était légalement mieux assurée. Le gouvernement a considéré qu'il ne pouvait les laisser jouir des bénéfices de l'inamovibilité qu'après avoir mis leurs lumières et leurs qualités à l'épreuve. Ces magistrats sont relativement beaucoup plus nombreux que les juges qui portent un nom analogue en France; il y en a plusieurs par tribunaux d'arrondissement, et il n'en saurait être autrement avec la grandeur des distances et la difficulté qu'elles opposent aux enquêtes judiciaires. Le nombre même des juges instructeurs était un obstacle à la qualité de leur recrutement, d'autant que le taux de leur traitement n'était pas assez élevé pour attirer à ces fonctions beaucoup d'hommes cultivés et actifs. Un millier de roubles, tel était, au moins il y a quelques années, tout ce que le trésor accordait en province à la plupart de ces magistrats. Des juges d'instruction comme des juges proprement dits, l'état a longtemps renoncé à exiger aucun diplôme spécial, voire aucun diplôme universitaire. Un grand nombre parmi eux n'ont pas fait leur droit et n'ont d'autres connaissances juridiques que celles qu'ils ont acquises dans l'exercice de leurs fonctions (1).

On comprend qu'une magistrature d'un niveau intellectuel aussi peu relevé avait peu de chance de voir ses prérogatives légales respectées du ministère et des agens du pouvoir. Les *soudebnye slêdo-*

(1) Je dois noter que depuis un an environ, le ministère de la justice paraît décidé à n'admettre dans le personnel judiciaire que des hommes ayant fait leurs études de droit. En cela, l'administration ministérielle ne ferait que se conformer à la loi; mais en Russie plus qu'ailleurs, l'on doit savoir gré à l'autorité d'observer les prescriptions légales.

vatéli sont naturellement tombés sous la double dépendance du parquet et de l'administration, des procureurs et des gouverneurs de province. L'un des principes essentiels de la réforme s'est ainsi trouvé pratiquement violé ou éludé. L'instruction criminelle a été subordonnée à l'accusation, l'enquête judiciaire a perdu son impartialité présumée, et les sujets du tsar ont été privés d'une des garanties qu'avait prétendu leur assurer le législateur.

La loi considérait tout procès criminel comme une sorte de combat ou de duel, où les armes devaient être égales entre l'accusation et la défense, où l'autorité chargée de l'instruction devait, tout comme le juge, conserver vis-à-vis des deux parties une absolue neutralité. Aujourd'hui, cette impartialité théorique, partout si malaisée à obtenir, n'existe visiblement plus dans la phase préliminaire du procès. L'équilibre tant cherché entre l'accusation et la défense se trouve rompu aux dépens de la dernière; il y a dans l'instruction judiciaire un des deux plateaux de la balance qui pèse plus que l'autre, et ce plateau est celui de l'accusation. Par bonheur, en Russie comme en d'autres pays, la balance est d'ordinaire redressée dans l'enceinte du tribunal, et l'équilibre ainsi rétabli; si l'instruction et le juge même qui préside aux débats penchent trop souvent du côté de la sévérité et de la vindicte publique, l'autorité qui prononce souverainement dans les causes criminelles, le jury, incline le plus souvent du côté du prévenu et dans le sens de l'indulgence.

II.

Les lois de 1864 ont introduit en Russie le jury. C'était la plus haute marque de confiance que le gouvernement impérial pût accorder à la nation, ainsi conviée spontanément à prendre une part directe à la répression des crimes. Il fallait en vérité une certaine hardiesse pour recourir à une telle institution au sortir du règne de Nicolas, dans un pays habitué depuis tant de siècles à une vie sociale toute passive, chez un peuple où une moitié de la nation venait à peine d'être affranchie de la servitude de la glèbe. Aux yeux de beaucoup de Russes, de beaucoup de fonctionnaires ou d'hommes de cour, c'était là un acte d'imprudence, presque de démence, que le temps devait bientôt condamner. L'expérience a montré en effet qu'en Russie, plus encore qu'ailleurs, le jury avait ses défauts. Un mode de justice qui dans les vieux pays de l'Occident n'est pas toujours à l'abri de la critique ne pouvait du premier coup se montrer parfait dans l'empire autocratique. En dépit de toutes les attaques, en dépit des récentes restrictions dont il a été l'objet, le jury est

loin cependant d'avoir vérifié toutes les prédictions des prophètes de malheur.

Une dizaine d'années avant que ne s'ouvrît le règne de l'émancipateur des serfs, un ancien fonctionnaire russe qui dans l'exil écrivait des plans de réforme dont la réalisation semblait indéfiniment éloignée, Nicolas Tourguenef, remarquait que le jury, né aux époques barbares chez des tribus demi-sauvages, était une des rares institutions qui parussent susceptibles de s'adapter à tous les âges de la civilisation, et pussent convenir à des peuples enfans aussi bien qu'à des nations d'une haute culture. L'exemple de la Russie n'a point démenti cette remarque de Nicolas Tourguenef (1).

En Russie, comme chez nous, le jury ne fonctionne d'ordinaire qu'au criminel. Sur ce point encore les comités de Saint-Pétersbourg nous ont imités de préférence à l'Angleterre ou n'ont imité l'Angleterre qu'à travers l'imitation française. L'on ne saurait s'en étonner, bien qu'entre la législation russe et la législation angiaise on puisse découvrir assez de ressemblance pour justifier un emprunt d'un pays à l'autre. Le jury en matière civile est surtout à sa place dans les contrées et les tribunaux où règne le droit coutumier, comme par exemple en Russie dans les tribunaux de paysans. En dehors de là, la complexité habituelle des affaires civiles, la difficulté de séparer la question de fait de la question de droit, enfin et surtout la difficulté de recruter des jurés capables dans des contrées aussi arriérées que beaucoup des provinces de l'empire, ont naturellement décidé le gouvernement russe à restreindre le jury aux causes criminelles.

Au criminel même, l'introduction du jury rencontrait d'autant plus d'obstacles qu'on manquait davantage de précédens et que, s'il s'en rencontrait quelques-uns, les principes de la réforme ne permettaient guère de s'y conformer. En remontant très haut dans l'histoire russe, on rencontre bien dans la libre Novgorod et même dans la Moscovie des premiers tsars des institutions plus ou moins analogues à notre jury, des *jurés* ou *jureurs sur la croix* auxquels était confié le jugement de leurs concitoyens (2). Tout cela avait dès longtemps disparu devant les progrès de l'autocratie, et si Catherine II avait sous le nom d'assesseurs (*zasêdatéli*) accordé aux différentes classes du peuple une part dans la justice criminelle aussi bien que dans la justice civile, c'était toujours sous forme corporative, c'est-à-dire sous une forme en opposition avec les mœurs modernes comme avec les tendances nouvelles du gouvernement impérial.

(1) *La Russie et les Russes*, t. II, p. 232. On doit noter que la Russie a accepté le jury avant l'Autriche.

(2) Voyez Hermann : *Russlands Geschichte*, t. III, p. 56. Il est question de quelque chose de semblable dans le *Soudebnyk* ou *Justicier* d'Ivan III.

Dans les tribunaux criminels, à côté d'un président et d'un conseiller nommés par le gouvernement, siégeaient des délégués de la classe à laquelle appartenait le prévenu. En empruntant le jury aux états de l'Occident, la première question était de savoir s'il fallait s'en tenir au système corporatif ou bien si au contraire les jurés devaient pour tous les prévenus être pris indistinctement dans toutes les classes de la nation.

Il eût sans doute été plus conforme aux habitudes, si ce n'est aux idées russes, de donner à chacun le droit de n'être jugé que par ses pairs (1). Le gouvernement de l'empereur Alexandre II n'en est pas moins demeuré fidèle aux maximes qui avaient présidé à la plupart de ses réformes; sur les bancs du jury comme dans l'enceinte des états provinciaux ou dans les rangs de l'armée, il a préféré effacer les vieilles distinctions d'origine et de condition pour rapprocher les différentes classes du peuple naguère encore si profondément séparées par l'usage, l'éducation et la loi. Le noble, le marchand, le paysan, ont dû trouver place dans le même jury, et l'on a pu voir l'ancien seigneur y siéger à côté de l'ancien serf; dans cette réunion des différentes classes, le législateur a cru trouver le meilleur moyen de renverser l'antique barrière des préjugés, de fondre ensemble les différentes parties de la population et en même temps de rehausser le niveau moral du jury, de lui donner un esprit à la fois plus large et plus élevé en le plaçant au-dessus des intérêts comme des préventions de caste.

Cette décision, en apparence la plus simple, n'était pas en réalité d'une exécution fort aisée. Dans un pays comme la Russie, il était difficile de recruter de cette manière un jury homogène et éclairé, capable de comprendre toutes les classes de la nation et de leur inspirer à toutes une égale confiance. Le jury, de même que le suffrage politique, peut être considéré comme une fonction ou comme un droit. Le gouvernement russe l'a surtout regardé sous le premier aspect. En principe la loi reconnaît à chaque citoyen le droit d'être juré, en fait elle n'admet à l'exercice de ce droit que les hommes qui en sont reconnus capables. A cet égard, la Russie ne fait du reste que se conformer aux usages des pays les plus libéraux, qui presque tous exigent plus de garanties de l'homme appelé à prononcer sur la liberté de son semblable que de l'électeur appelé à décider des intérêts de la nation ou de la province.

En aucun pays, il n'était moins facile de trouver un critérium de capacité également applicable à toutes les classes de la nation. Le

(1) C'est ce que proposait Nicolas Tourguenef dans son plan de réforme de la justice. Pour adapter le jury aux mœurs de son pays, il croyait utile de n'admettre parmi les jurés que des hommes de la même classe que l'accusé ou d'une classe supérieure. (*La Russie et les Russes*, t. II, p. 234-236.)

réformateur prétendait ne laisser asseoir sur les bancs du jury que les représentans les plus éclairés et surtout les plus moraux de la société (1), mais à quel signe extérieur reconnaître les qualités intérieures, les qualités morales des hommes? Dans son embarras, le gouvernement russe a dû recourir aux vieux procédés en usage à l'étranger, il a demandé aux jurés certaines conditions d'âge, de domicile, de fortune ou de position. Le principe du cens, nouveau en Russie, a été appliqué au jury aussi bien qu'aux états provinciaux. Pour les *assesseurs jurés* (*prisiagnié zasêdatéli*), le cens varie suivant les localités (2). Dans un pays où les classes qui se livrent aux affaires et au commerce sont encore souvent fort ignorantes et peu délicates, où la richesse même est loin d'être toujours un indice d'instruction et de moralité, un revenu de quelques centaines de roubles n'offre pas à la justice une bien solide garantie. Aussi n'a-t-on pas cru pouvoir se contenter du cens. Les gens que leur âge et leur fortune placent dans les conditions indiquées par la loi sont chaque année inscrits d'office sur les listes générales du jury (*obchtchii spisok*), mais cette inscription ne fait d'eux que des candidats aux fonctions de jurés. Sur les rôles ainsi dressés, on choisit les hommes qui paraissent présenter le plus de garanties de moralité et de capacité, et l'on forme ainsi une seconde liste (*otchered spisok*) qui seule comprend les noms parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés de chaque session. Ce difficile travail d'épuration n'est pas confié aux agens du pouvoir, il a été abandonné aux représentans élus des provinces, à une commission de ces *zemstvos* de district auxquels revient déjà le choix des juges de paix (3).

Il semble qu'un jury ainsi trié, ainsi passé à un double crible, ne doive être composé que d'hommes dignes d'y siéger. Les faits montrent qu'il est loin d'en être toujours ainsi, et beaucoup des dé-

(1) Voyez les considérations dont est accompagné l'article 7 des lois judiciaires dans l'édition donnée par la chancellerie impériale.

(2) Il faut posséder au moins cent desiatines (environ cent neuf hectares) de terre dans les campagnes, ou bien un immeuble d'une valeur de 2,000 roubles dans les capitales, de 1,000 roubles dans les chefs-lieux du gouvernement, de 500 roubles dans les autres localités, ou bien encore il faut jouir d'un revenu ou d'un traitement d'au moins 500 roubles dans les capitales et 200 dans le reste de l'empire.

(3) Dans les provinces de l'ouest qui demeurent privées d'assemblées provinciales, les listes des jurés doivent être dressées par des commissions spéciales composées de juges de paix et de fonctionnaires de la police. La révision de ces listes est confiée à une commission provinciale qui a le droit d'en rayer qui bon lui semble sans avoir à mentionner les motifs de ses décisions. Le chiffre des israélites portés sur les registres du jury doit être proportionnel au chiffre de la population juive du district, mais en aucun cas le chef du jury ne peut être israélite. Ces règlemens spéciaux édictés en 1877 devaient recevoir leur application en 1878; mais le manque d'argent ou les défiances du pouvoir ont, croyons-nous, arrêté jusqu'ici l'introduction des nouveaux tribunaux dans ces gouvernemens de l'ouest qui restent ainsi privés du bénéfice de la réforme.

fauts reprochés au jury russe proviennent de ce premier vice. La formation des listes est souvent défectueuse. Les commissions chargées de ce soin en prennent à leur aise, elles se font accuser de négligence, d'arbitraire, de partialité; on prétend que d'ordinaire la liste des jurés est dressée dans le bureau du maréchal de la noblesse du district. Quand elles apporteraient à cette tâche tous les soins du monde, les commissions des *zemstvos* resteraient singulièrement embarrassées devant la quantité de noms, pour la plupart inconnus, qu'elles ont à examiner, et la quantité de personnes que la loi les oblige à porter sur leurs listes. Dans chacune des deux capitales, il faut inscrire chaque année sur les rôles définitifs douze cents noms, dans les districts ayant plus de cent mille âmes quatre cents, dans les autres deux cents. Si l'on songe que la plupart de ces districts sont aussi grands que nos départemens et que beaucoup sont aussi peuplés, on se rendra compte de la difficulté de tels choix (1). Dans la pratique, les précautions de ce triage officiel semblent si peu efficaces qu'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux y renoncer et se contenter simplement des listes générales en laissant au ministère public d'un côté, de l'autre à la défense, le droit de récuser chacun un certain nombre de jurés (2). Ce serait là, semble-t-il, une garantie moins illusoire que celle de l'examen d'une commission spéciale (3).

Le cens et la fortune ne sont point le seul titre à figurer sur les listes générales du jury; les premiers à être portés sur les rôles sont les serviteurs de l'état en dehors de l'armée, du clergé, de la magistrature et de la police, en dehors de tous les *tchinovniks* des cinq premières classes que leur rang affranchit de cette charge. Il y a plus; l'accès du jury est également ouvert à toutes les fonctions électives locales, et spécialement aux élus des paysans, tels que les juges de bailliage, les *anciens* de commune ou de village

(1) Si, comme notre arrondissement, le district était pour les élections provinciales subdivisé en plusieurs cantons, on pourrait confier la désignation des jurés au représentant de chaque canton, ainsi que cela se passe d'ordinaire chez nous pour nos conseillers généraux, mais cette subdivision n'existe point, et l'on peut trouver des inconvéniens à laisser à un seul individu le choix des hommes qui doivent décider de la liberté ou de la vie de leurs concitoyens.

(2) Ce droit de récusation existe déjà aujourd'hui pour la défense comme pour l'accusation, et s'étend, croyons-nous, à six membres du jury.

(3) Les commissions d'examen des listes sont nommées par les *zemstvos* et sont toujours prises dans leur sein; elles fonctionnent avec la participation d'un juge de paix. L'article 103 de la loi veut qu'on indique quelles sont les personnes étrangères à l'église orthodoxe. Ces listes sont du reste rédigées avec tant de négligence que plus d'une fois il s'est rencontré parmi les jurés désignés au sort des hommes ayant subi des condamnations judiciaires, des vieillards ayant dépassé l'âge légal, ou des colons d'origine étrangère ne comprenant pas le russe.

(*starchina* ou *starosta*), qui sont demeurés un certain temps en place. Or toutes ces fonctions électives sont nombreuses, et par suite le jury russe est loin de n'être composé que de propriétaires ou de censitaires. Le cens ne vient en ligne de compte qu'à défaut de tout autre titre, et les petits fonctionnaires ruraux sont parmi les premiers inscrits sur les listes (1).

Qu'a voulu la loi en adoptant ce double mode de recrutement? Elle a voulu éviter que le jury ne devînt dans la pratique le monopole des classes supérieures, des classes riches ou aisées, du noble et du marchand, à l'exclusion du *mêchtchanine* des villes ou du *moujik* des campagnes. Le législateur prétendait qu'en fait comme en droit le jury demeurât accessible à des hommes de différens degrés de culture, accessible à toutes les couches de la société, à toutes les classes de la nation, sans en exclure les plus humbles. Le *moujik* et le *mêchtchanine* devaient introduire dans le jury un élément indispensable à une bonne justice, la connaissance des mœurs et des habitudes populaires, l'intelligence du milieu social, des notions morales du plus grand nombre des justiciables et par là même une plus fidèle appréciation de la culpabilité des hommes du peuple. Dans un pays où les diverses conditions sont encore séparées par les mœurs, par l'éducation, par les préjugés réciproques, une telle représentation de toutes les classes et de tous les degrés de culture au sein du jury pouvait avoir de singuliers avantages.

D'après ce principe, le jury a en Russie une composition plus démocratique qu'en France ou en tout autre pays de l'Occident. Sur les bancs des *assesseurs jurés*, comme dans les états provinciaux, sont admis à siéger de simples et pauvres paysans, et le réformateur qui les avait émancipés avait peut-être plus de confiance dans la sagacité et l'esprit non sophistiqué des moujiks, dans le jugement sain et droit des affranchis de la glèbe que dans l'instruction et les lumières des hommes plus éclairés (2). Il ne s'agissait pas tant, disait-on, d'avoir en face des criminels des gens instruits et savans que des gens vertueux, consciencieux, et à cet égard l'homme du peuple n'a rien à envier à l'homme du monde.

Ainsi formé, le jury russe a un tout autre aspect, un tout autre esprit que nos jurys d'Occident. Jusque sous les formes de la justice moderne, on y peut retrouver quelque chose de patriarcal et de primitif. C'est déjà une singularité que d'y voir assis côte à côte des gens d'éducation et de mœurs si différentes (3). Cette composition

(1) Ces derniers sont proportionnellement d'autant plus nombreux que, leurs titres étant aisés à constater, ils sont inscrits d'office, tandis que beaucoup de marchands ou de petits propriétaires se gardent de faire valoir leurs droits à être portés sur les rôles.

(2) Voyez les commentaires officiels de la loi.

(3) Voici quel était par exemple la composition du jury dans le grand procès en

bizarre influe naturellement sur les décisions du jury, car en Russie, plus que partout ailleurs, on peut dire que chaque classe de la société a son code de morale. De là des surprises, des verdicts inattendus pour le juge, pour l'accusé, pour l'opinion. D'un jury aussi peu homogène, il eût été difficile de réclamer l'unanimité, bien qu'en pareille matière l'unanimité seule semble emporter la certitude et qu'à cet égard la coutume anglaise eût pu trouver des précédens dans les traditions slaves et les usages du *mir* moscovite où naguère encore tout se décidait par acclamation, d'un consentement unanime. Pour la justice, en Russie plus encore qu'en France, une telle garantie eût trop souvent peut-être bénéficié aux criminels.

La loi qui a voulu réunir dans le jury toutes les classes de la nation y a par là même introduit des hommes de peu d'instruction, voire des hommes entièrement illettrés. Beaucoup en effet des humbles fonctionnaires ou magistrats de village, admis par le législateur sur les listes du jury, ne savent souvent ni lire ni écrire. Des gens dont la main n'a jamais tenu une plume peuvent ainsi être appelés à rendre un verdict dans des affaires de faux. La presse russe a plus d'une fois demandé qu'on imposât aux jurés un cens d'instruction; mais si modestes que fussent à cet égard les exigences, elles risqueraient d'écarter du jury presque tous les paysans et par suite d'aller contre les intentions du législateur. Avec la génération actuelle, on ne saurait demander aux membres du jury les premières notions de l'instruction sans en exclure presque entièrement la classe la plus nombreuse.

Aujourd'hui le seuil du jury est encore si bas qu'avec les illettrés y entrent parfois des pauvres et des vrais indigens. Or pour des hommes appelés à décider de la liberté de leurs semblables, la pauvreté n'est guère meilleure conseillère que l'ignorance. Dans les cours d'assises russes, la présence de ces jurés prolétaires a parfois donné lieu aux scènes les plus tristes et aux faits les plus graves. On a vu des jurés, de malheureux paysans, arrachés au travail qui les faisait vivre, demander l'aumône à la porte du palais de justice. on en a même surpris qui se livraient au vol dans l'intervalle des audiences, et on a découvert que d'autres avaient trafiqué de leur verdict, comme ailleurs certains électeurs trafiquent de leur vote. La dignité, l'intégrité même de la justice, se sont trouvées atteintes par des règlemens dont on doit admirer l'esprit libéral. La Russie a éprouvé dans ce cas quelques-uns des inconvéniens de cette fausse et téméraire démocratie qui, sous prétexte d'égalité, prétend impo-

banqueroute frauduleuse de la banque commerciale de Moscou : dix *méchtchanes*, ou petits bourgeois, dix paysans, deux artisans, un ancien soldat, un marchand, un noble et trois bourgeois notables.

ser à tous les mêmes charges avec les mêmes droits ou les mêmes fonctions.

Il y a bien un moyen de rendre le jury accessible à tous, c'est de le rétribuer. En Russie, où tend à prévaloir le principe démocratique de la rémunération de tout service public, il a naturellement été question d'attribuer aux jurés une indemnité, mais grâce à cette disposition à tout salarier, les fonds manquent pour de nouveaux traitemens, puis le législateur qui a établi le jury prétend lui conserver son caractère de gratuité. Plusieurs assemblées provinciales (*zemstvos*) ont voulu venir au secours des jurés indigens, tantôt en établissant près du palais de justice des logemens et des restaurans à bon marché, tantôt même en concédant aux jurés besoigneux une allocation à titre d'indemnité. La question s'est trouvée portée devant le sénat, qui a décidé que la loi n'accordait pas aux *zemstvos* le droit de voter de tels subsides, et que l'office de juré excluait toute possibilité d'une rémunération. La cause des jurés indigens a vainement été plaidée par quelques journaux effrayés de voir retomber toute la charge du jury sur les gens aisés. En laissant le jury ouvert à la pauvreté et à l'ignorance, on a refusé de les y subventionner. Si dans la personne de leurs *anciens* ou de leurs juges de *volost*, les paysans continuent à pouvoir siéger au banc du jury, c'est aux commissions de révision des rôles à en exclure les plus pauvres comme les plus ignorans.

Un jury ainsi recruté ne saurait manquer d'être en butte à des jugemens fort divers et souvent peu bienveillans. « Vous ne pouvez, me disait un propriétaire des bords du Volga, rien imaginer de plus pitoyable, de plus divertissant, de plus navrant à la fois qu'un jury russe dans l'intérieur de l'empire. J'ai été une ou deux fois juré, et vous ne sauriez croire ce que j'ai vu ou entendu : des gens qui ne savaient rien, ne comprenaient rien ; les uns riant comme d'un bon tour d'une odieuse fourberie et n'y voyant qu'une innocente habileté ; les autres acquittant un voleur parce qu'il se repentait, ou parce que sa famille avait besoin de ses bras ; ceux-là touchés par la voix larmoyante d'un avocat déclamateur, et pleins de commisération pour un pauvre assassin ; ceux-ci au contraire indignés qu'on permette à un scélérat de s'acheter un défenseur et fâchés tout de bon contre ce menteur d'avocat qui ose tromper effrontément les honnêtes gens. Bref il n'y a pas de naïvetés et de bévues qu'on ne rencontre là, et l'on ne saurait s'en étonner quand on sait dans quel monde se recrutent les arbitres de l'honneur et de la liberté des Russes. »

La nouvelle institution a donné lieu à de singulières aventures, il circule à ce sujet plus d'une anecdote ou d'une histoire plus ou moins authentique. Une fois ce sont des jurés qui, après de longues et inutiles discussions, décident de s'en rapporter au sort ;

une autre fois c'est un jury qui, dans sa passion d'indulgence, rend un verdict de non coupable avec circonstances atténuantes, ailleurs ce sont des marchands et des paysans qui, siégeant en cour d'assises durant la semaine sainte, acquittent tous les prévenus, parce qu'au temps de la Passion, des chrétiens ne sauraient condamner leurs frères. En de telles histoires, il faut naturellement faire la part de la légende. Il n'est que trop certain cependant que le jury a plus d'une fois donné lieu aux scènes les plus regrettables et rendu les décisions les plus choquantes : des prévenus dont la culpabilité ne laissait aucun doute, des accusés qui n'essayaient même pas de nier leur crime, obtenaient un verdict d'acquittement. Aussi le jury, qui avait d'abord été accueilli avec un si confiant enthousiasme, est-il parfois devenu l'objet d'un dénigrement peut-être non moins excessif. L'institution qui excitait tant d'espérances a été accusée de troubler les notions morales, et les nouvelles cours d'assises de porter le désordre dans la conscience publique. En présence de tels faits, les uns se sont demandé si le peuple russe n'avait pas été mis prématurément en possession de droits dont il ne savait pas user; d'autres s'il ne conviendrait pas d'obliger les jurés à motiver leur verdict, oubliant que ce serait là dénaturer entièrement le caractère et les fonctions du jury (1).

Faut-il rejeter tous les défauts du jury russe sur sa composition, sur la présence dans son sein d'artisans ignorans et de paysans illettrés? Ces derniers ont leurs défenseurs et ne semblent pas les seuls coupables. « Ne croyez pas à toutes ces doléances à propos du *moujik* ou du *mêchtchanine*, me disait un fonctionnaire que j'interrogeais à ce sujet; ces pauvres gens font souvent de meilleurs jurés que leurs nobles ou riches détracteurs. Certes ils ont leurs défauts et leurs préjugés, ils sont plus indulgens pour les gens de leur classe, pour les crimes commis par misère ou par ignorance, ils ont peu de sévérité ou peu d'indignation pour certaines fraudes qui leur paraissent une malice permise, ou pour certaines violences qui ne leur semblent qu'une brutalité excusable, mais ils n'épargnent point les crimes les plus odieux ou les plus funestes, le vol, l'assassinat, l'incendie. Ils n'entendent pas que l'on badine avec ce qui touche à la religion, à l'état, aux grands principes sociaux. Si nous n'avions que des jurés de cette sorte, nous aurions pu étendre la sphère du jury au lieu d'être obligés de la restreindre. L'on ne saurait au contraire se fier aux classes instruites, à vos Russes civilisés, à leur nuageux libéralisme, à leur philanthropie vide, à leurs idées quintessenciées; ceux-là acquittent parfois les coupables les moins intéressans et les plus dangereux. Pour ma part, je pré-

(1) Cette opinion, par exemple, a été exprimée par la *Gazette de Moscou*.

férerais encore chez nous un jury de *moujiks* et d'ignorans provinciaux à un jury de lettrés de nos capitales. Après tout, si nous acquittons trop de coupables, cela ne vaut-il pas mieux que de condamner des innocens, et n'est-ce qu'en Russie que l'on voit des acquittemens scandaleux ou des circonstances atténuantes pour les crimes qui en méritent le moins? »

L'on sent percer dans ce langage du *tchinovnik* avec un autre point de vue une exagération dans un autre sens. Sur les cours d'assises comme sur bien d'autres questions, l'étranger rencontre ainsi chez les Russes les opinions les plus diverses et les plus contradictoires. La vérité paraît être entre ces extrêmes. Pour apprécier sainement le jury russe, il faut, croyons-nous, remonter à des causes plus générales. Ses défauts proviennent moins d'une sorte de relâchement moral que du caractère national et de l'éducation populaire. L'indulgence peut-être outrée du jury, par exemple, tient à la bonté native et à la douceur du peuple, à ses scrupules à disposer de la liberté d'autrui, à ses sentimens de charité chrétienne, elle vient aussi d'une réaction naturelle contre la sévérité et l'iniquité des anciens tribunaux (1). Une société qui avait longtemps souffert des rigueurs d'une justice à huis clos devait fatalement être portée à se montrer plus compatissante vis-à-vis des prévenus. L'ancienne omnipotence de la police, l'arbitraire séculaire des agens du pouvoir, la vénalité des tribunaux ont inspiré pour tout ce qui touche la police, la justice, l'accusation, une défiance persistante. Dans un pays où le peuple est habitué à regarder de longue date les condamnés comme des malheureux ou des victimes plus à plaindre qu'à blâmer, le prévenu inspire encore plus de pitié qu'ailleurs. A force d'avoir vu poursuivre des innocens, les Russes ont plus de peine à croire à la culpabilité des coupables. Les abus des anciens tribunaux ont émoussé l'indignation publique et la prépotence de la police s'est retournée contre la justice et la loi.

Aux verdicts en apparence irrationnels du jury il y a souvent, en Russie comme en France, une autre raison. Dans les deux états, la loi ne concède au jury que l'examen de la question de fait, le point de droit lui doit demeurer étranger. Pour éviter toute espèce d'empiétement de ce côté, le réformateur interdit de faire connaître aux jurés les conséquences légales que peut avoir leur verdict pour l'accusé. On se flatte d'enfermer ainsi le jury dans la ques-

(1) En 1876, les cinquante-deux tribunaux d'arrondissement de l'empire avaient jugé trente mille quatre-vingt-seize personnes avec l'assistance du jury; onze mille quatre-vingt-douze prévenus, soit plus de 30 pour 100, avaient été acquittés. Dans les années précédentes, la proportion des acquittemens aux condamnations était légèrement plus élevée, ce qui semble montrer que les cours d'assises et le jury inclinent à une plus grande sévérité.

tion de fait; c'est une erreur : il tend invinciblement à porter ses regards plus loin, il ne perd jamais de vue les peines que doit entraîner son verdict. Moins on les lui fait connaître, plus il est défiant; par crainte de rigueurs excessives de la loi ou du juge, il se montrera indulgent de peur de devenir malgré lui le complice de ce qui lui paraît une inique sévérité. Dans la pratique, cette ingénieuse distinction entre le point de fait et le point de droit devient ainsi plus ou moins illusoire. On voit en Russie ce que l'on voit souvent chez nous, spécialement dans les affaires d'assassinat ou d'infanticide : des jurés reconnaître des circonstances atténuantes dans les crimes où l'on n'en saurait découvrir aucune, ou bien encore déclarer non coupable un accusé qui s'accuse lui-même. De pareils verdicts ne sont pas toujours aussi déraisonnables qu'ils en ont l'air au premier abord. Les jurés en effet n'ont pas seulement à constater le fait matériel, la réalité de l'acte incriminé, mais bien aussi la culpabilité morale du prévenu, ce qui parfois les autorise à rendre un verdict d'acquittement en présence des aveux les plus complets et des faits les mieux établis.

Cette prérogative du jury étend indirectement son pouvoir jusqu'au domaine législatif. Partout il a pour effet de redresser ou de tempérer la législation dans ce qu'elle peut avoir d'excessif, d'en adoucir les sévérités outrées, d'en corriger ou d'en éluder les parties qui ne répondent plus aux mœurs. Le jury ainsi considéré cesse d'être un simple ressort ou un rouage inerte de la machine répressive. L'action du jury, c'est-à-dire l'action même de la société intervenant dans la justice, remonte jusqu'au code et affecte la législation même. En un mot le jury a pour effet, si ce n'est pour mission, de plier la rigidité des lois aux mœurs et au sentiment public. C'est par là surtout qu'il est un puissant agent de liberté et de progrès; dans une législation inanimée, il fait, pour ainsi dire, pénétrer la conscience vivante. En Russie comme partout, le jury a pour cela deux moyens : il peut à l'aide de circonstances atténuantes écarter une pénalité qui répugne au sentiment public, il peut même refuser de reconnaître aucune culpabilité dans des actes frappés comme coupables par le code. A certaines époques, le relâchement de la conscience publique peut amener de graves inconvéniens et encourager au relâchement des mœurs. Dans un pays tel que la Russie où, malgré sa douceur générale, la législation garde encore plus d'une disposition arriérée, archaïque, surannée ou vicieuse, l'indulgente initiative du jury peut souvent avoir moins d'inconvéniens que d'avantages. Il y a tels chapitres du code pénal russe qui ne sauraient être appliqués que par un juge esclave de la lettre de la loi, et auxquels l'intervention du jury enlèvera tôt ou tard toute efficacité pratique.

Je citerai entre autres certains articles touchant les crimes contre la religion, articles inspirés bien moins par un intérêt moral que par un intérêt politique. En 1877 par exemple, la cour d'assises d'Odessa avait à juger des paysans *stundistes*, innocens sectaires qui, entraînés sans doute par l'exemple de colons protestans ou mennonites du voisinage, rejettent le clergé, les sacremens et toutes les pratiques de l'église orthodoxe (1). Ces *stundistes* étaient traduits en justice pour un crime prévu par le code pénal, celui d'avoir abandonné la foi orthodoxe et d'appartenir à une secte prohibée. Le crime était bien défini et les accusés le confessaient; le jury d'Odessa n'en a pas moins refusé de les reconnaître coupables, et si ce verdict d'acquittement était contraire à la loi, il ne l'était certes pas à l'équité et au droit naturel. On pourrait faire des remarques analogues à propos d'affaires d'un autre genre. Pour couper court à de tels empiétemens sur la puissance législative, il n'y a qu'un moyen, supprimer le jury ou ravir à sa compétence les affaires où l'on redoute son esprit d'indépendance. C'est, comme nous le verrons tout à l'heure, ce qui s'est fait en Russie pour toutes les causes touchant à la politique.

Le jury russe n'est sans doute pas toujours aussi éclairé que celui d'Odessa dans le procès des *stundistes*, on peut cependant citer, comme contre-partie et comme pendant à la fois, le procès de l'abbesse Mitrophanie, jugée à Moscou deux ou trois ans auparavant. Une abbesse orthodoxe d'une famille aristocratique et fort bien en cour, elle-même ancienne *freiline* ou demoiselle d'honneur de l'impératrice, fort réputée pour son intelligence et sa charité, était traduite en cour d'assises pour avoir employé au profit de son couvent et de ses bonnes œuvres des moyens peu réguliers, tels que captations, dols, faux. Le jury était composé de marchands, de petits bourgeois (*mêchtchanes*), de paysans, c'est-à-dire des classes les plus respectueuses de la foi et de l'habit ecclésiastique; on craignait que la robe de l'accusée n'en imposât à ces jurés moscovites. L'abbesse n'en fut pas moins condamnée, et ce procès singulier à plus d'un égard a montré quels progrès avaient déjà faits en Russie les nouvelles institutions et les mœurs judiciaires. Le président du tribunal était, dit-on, protestant, et l'un des avocats de l'abbesse orthodoxe était juif, en sorte que toutes les circonstances semblaient s'être réunies pour faire de ce procès une éclatante démonstration du nouveau principe de l'égalité devant la loi (2).

(1) Sur cette secte, qui a commencé à paraître dans le sud de la Russie vers 1870, voyez la *Revue* du 1er juin 1875.

(2) Nous dirons peu de chose de la procédure des cours d'assises. A cet égard, la Russie a plutôt imité la France que l'Angleterre, bien que sous quelques rapports elle ait cherché à combiner les usages des deux pays. Comme en France, les avocats plaident au criminel aussi bien qu'au civil, mais comme en Angleterre les témoins sont

Le jury a été en Russie l'objet des accusations les plus diverses. On lui a reproché à la fois ses défauts et ses qualités, sa mollesse et son ignorance, ses scrupules et son indépendance ; on a tourné contre lui son inexpérience et ses premières erreurs, on l'a même parfois couvert de ridicule. C'est encore là une de ces institutions vivement désirées et accueillies avec enthousiasme qui, à la société comme au gouvernement, ont apporté plus d'une déception. Faut-il s'étonner de pareils mécomptes ? Faut-il en conclure que le jugement par jurés a été introduit prématurément ? Je ne le pense pas ; si pour certaines réformes on devait attendre la pleine maturité d'un peuple, on risquerait d'attendre indéfiniment, car, si les institutions ne suffisent pas à créer l'esprit public, l'esprit public ne saurait entièrement mûrir sans les institutions.

De ce que telle ou telle réforme n'a pas eu chez lui un succès complet, on n'a pas le droit d'inférer qu'un peuple n'en est pas digne. Et cela ne saurait jamais être plus vrai que lorsqu'il s'agit du jury, c'est-à-dire d'un mode de justice qui, à tous ses précieux avantages et à toutes ses garanties pour l'individu et la société, joint des défauts inhérens à ses avantages. Les inconvéniens, les abus mêmes qui en d'autres pays des deux mondes ont parfois accompagné le jugement par jury eussent dû avertir les Russes de n'en pas trop attendre d'avance et de ne s'en pas trop plaindre après. N'a-t-on pas vu en certains pays, dans le sud de l'Italie par exemple, des cours d'assises où l'on ne pouvait trouver des jurés assez courageux pour condamner les attentats les plus avérés ? N'a-t-on pas vu dans certains états d'Amérique, au temps des *Molly Maguire* par exemple, des jurys tout entiers composés de complices des criminels qui passaient devant eux ? La Russie n'a connu aucune de ces difficultés ou de ces hontes, elle n'a pas eu non plus le spectacle plus triste encore d'un jury sans conscience ni indépendance se faisant par lâcheté l'instrument docile d'un pouvoir tyrannique, comme autrefois chez nous les jurés du tribunal révolutionnaire. Quel que soit en Russie le prestige de l'autorité, elle a toujours rencontré sur les bancs des jurés des hommes décidés à rendre un verdict conforme à leur conscience et non à un mot d'ordre.

Les tribunaux créés par la réforme judiciaire étaient si nouveaux pour la Russie, si libres et indépendans, si sincèrement conçus dans un esprit libéral et progressif qu'ils n'ont pu longtemps subsister dans l'intégrité de leurs droits.

interrogés contradictoirement (*cross-questionning*) par les avocats et le ministère public aussi bien que par le président. Ce dernier termine aussi les débats par un résumé où, comme chez nous, il ne se maintient pas toujours dans une stricte impartialité. Lorsque le jury a rendu son verdict, la défense et l'accusation peuvent être admises à présenter leurs conclusions sur l'application de la peine.

III.

La réforme judiciaire a été le fruit de l'époque la plus libérale du règne de l'empereur Alexandre II, d'une époque de noble engoûment et d'optimisme général. Une œuvre éclose dans une saison aussi courte et dans une atmosphère aussi tiède pouvait-elle ne point se ressentir du prompt refroidissement de la température politique? C'est beaucoup pour les nouveaux tribunaux que d'avoir traversé sans y succomber une période aussi troublée, aussi inquiète, aussi pleine de contradictions que les quinze dernières années. Pour vivre, les règlemens de 1862 et 1864 ont dû se plier aux circonstances, aux défiances et aux incertitudes du pouvoir. Devant les mécomptes de la société, devant les désordres intérieurs et la recrudescence de l'agitation révolutionnaire, le gouvernement s'est pris à douter de son œuvre, il s'est presque repenti de la généreuse témérité avec laquelle il avait compté sur la sagesse et l'esprit de justice de la nation. S'il n'a pas osé abroger ses lois, il s'est efforcé d'en corriger et d'en restreindre pratiquement les effets.

Des grands principes proclamés par la réforme, — séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, égalité devant la loi, publicité de la justice, indépendance des tribunaux et du jury, — presque aucun n'est sorti intact de cette période de tâtonnemens et de recul. Le statut judiciaire qui fait l'honneur du règne n'a pas été révoqué, les nouveaux tribunaux, la nouvelle procédure, sont demeurés debout, peut-être parce qu'en Russie, comme en tout pays, il est difficile de reprendre les franchises une fois accordées. Les nouvelles institutions ont seulement été réglementées par des ukases impériaux ou des arrêtés ministériels qui, avant même les derniers attentats et les derniers décrets, en avaient notablement modifié l'esprit primitif et rétréci la sphère.

Et d'abord le principe fondamental de la réforme, la distinction absolue du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif, ce principe qui, dans les campagnes et aux échelons inférieurs des fonctions publiques, est parfois poussé jusqu'à l'extrême, n'a jamais dans l'état reçu une entière et franche application. Il a toujours subsisté une grande et importante exception, une anomalie ostensible que les années n'ont fait que mettre davantage en lumière. On comprend que nous voulons parler de la IIIe *section* de la chancellerie impériale, autrement dit de la haute police (1). La loi déclare qu'aucun sujet du tsar ne peut être puni ou maintenu en détention sans juge-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1877.

ment régulier; mais la IIIe section a toujours conservé le droit d'arrêter et d'interner les sujets russes sans en rendre compte à aucun tribunal. La loi proclame qu'aucun accusé ne peut être condamné sans débats contradictoires et publics; mais le chef des gendarmes a le droit d'expulser et d'enfermer qui bon lui semble sans en prévenir personne et sans en laisser souffler mot à personne.

Une justice indépendante et libre, avons-nous dit, est par soi-même une limite au pouvoir absolu; or cette limite est tournée ou franchie en Russie à l'aide de la IIIe section. Au fond, il n'y a pas tant à s'étonner du maintien, si anormal en apparence, de cette institution. Ce qui eût été surprenant, c'est qu'en ouvrant à ses sujets de nouveaux et libres tribunaux, le pouvoir souverain ne se fût pas réservé pour son usage particulier une porte de derrière. Avec la stricte application des lois de 1864, l'autocratie ne serait plus entière; avec la IIIe section, l'autocratie a conservé indirectement toute sa liberté d'action. L'abolition de cette trop fameuse section de la chancellerie impériale serait le plus grand événement qui pût arriver en Russie, cela équivaudrait presque à des franchises constitutionnelles et vaudrait peut-être plus qu'une constitution.

Il peut sembler singulier que dans un même pays puissent subsister côte à côte deux institutions aussi différentes, aussi inconciliables et contradictoires que les nouveaux tribunaux et la IIIe section. Ce n'est cependant pas la première fois que de tels rapprochemens et de tels contrastes se rencontrent dans l'histoire. La France nous en offre elle-même un exemple. A cet égard, la situation de la Russie est fort semblable à celle de notre ancienne France, qui, elle aussi, à côté de tribunaux libres et indépendans, à côté des tribunaux les plus indépendans peut-être qui aient jamais existé, avait ses lettres de cachet et sa Bastille. La IIIe section, nous le remarquions naguère, a beaucoup d'analogie avec notre lettre de cachet; l'une a servi aux mêmes usages que l'autre, tantôt sérieux, tantôt frivoles, selon les circonstances et le caractère des hommes. Ce contraste qui nous choque si fort dans la Russie contemporaine a duré chez nous des siècles. On pourrait même dire que nous l'avons revu temporairement sous l'un et l'autre empire français, grâce à la loi de sûreté générale.

Un Russe, comme un Français du XVIIIe siècle, a toujours pu être interné par ordre supérieur, être arrêté par mesure administrative (*administrativnym poryadkom*). Le gouvernement est toujours maître d'user de ce procédé et de cette formule envers qui bon lui semble. Grâce aux gendarmes de la IIIe section, on peut remettre la main sur les hommes déjà traduits devant un tribunal et acquittés par un jury. Il va sans dire que cette institution toute politique n'agit habituellement que pour les affaires politiques ou

considérées comme telles, elle ne prétend ni condamner les gens, ni leur infliger un châtiment; elle se contente de les éloigner temporairement ou de les garder à vue, de leur interdire ou de leur imposer telle ou telle résidence, de les confiner pour le bien de tous dans des villes écartées ou des provinces reculées. Là, il est vrai, les suspects de la haute police peuvent dans leur exil rencontrer des criminels régulièrement condamnés par les tribunaux et parfois moins sévèrement traités qu'eux-mêmes.

En temps ordinaire, l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de tout Russe ne frappe que les agitateurs des deux sexes, les malheureux jeunes gens égarés par la propagande révolutionnaire. Le corps des gendarmes n'a point à intervenir dans la justice et ne s'en mêle point, si bien que les gens paisibles et bien intentionnés peuvent continuer à voir en eux les plus sûrs défenseurs de la légalité. Si la IIIe section tournait parfois son attention et ses rigueurs sur des hommes qui n'avaient rien du conspirateur ou du révolutionnaire, parfois même sur les hommes les plus considérables et les plus influens, c'était toujours que ces personnages s'occupaient de politique et qu'ils se permettaient de juger les affaires du dedans ou du dehors d'une manière qui provoquait le mécontentement ou la mauvaise humeur des autorités du jour (1).

Aux yeux du pouvoir, le principal avantage de la IIIe section, c'est la promptitude de ses actes et le secret qui les couvre. On oublie que les formalités légales et la publicité sont souvent non moins utiles à la justice et au gouvernement qu'au public ou à l'accusé, que seules elles peuvent mettre à l'abri de certaines méprises et de certaines calomnies. Dans sa promptitude à saisir les coupables et à déjouer les complots, la haute police est fréquemment exposée à mêler des innocens aux coupables, et le mystère qui recouvre tous ses procédés permet aux Russes comme aux étrangers de lui attribuer des arrestations arbitraires et imméritées, des déportations en masse, des injustices et des violences qui n'ont parfois jamais eu lieu, mais qui augmentent le sinistre renom de la IIIe section et enveniment les haines dont elle est l'objet. Comme les fautes des hommes sur lesquels s'appesantit sa main ne sont connues que d'elle, ses victimes peuvent aisément usurper les sympathies publiques, et ses arrêts, n'étant soumis à aucune discussion, restent livrés à toutes les contestations.

Par malheur cette institution anormale, qui résumait le règne de Nicolas, a sous Alexandre II puisé une vigueur nouvelle dans les

(1) Il y a quelques mois, par exemple, un des hommes les plus populaires de la Russie, M. Aksakof, président de la *Société slave* de Moscou, a été durant quelques semaines exilé dans ses terres, pour avoir dans un discours public blâmé le gouvernement de s'être résigné à l'acceptation du traité de Berlin.

conspirations et les agitations politiques des dernières années. Les attaques, les attentats dont elle a été l'objet n'ont fait que la consolider : depuis le coup de revolver tiré sur l'empereur Alexandre, la IIIe section est en train de redevenir la vraie souveraine de l'empire. En face de la propagande révolutionnaire, en face de sociétés secrètes savamment organisées et sans scrupule, le gouvernement est moins que jamais disposé à licencier une police qui lui paraît le seul moyen de combattre à armes égales contre ses mystérieux ennemis. Combien de temps durera cette lutte déplorable de deux puissances occultes dont l'une semble appeler et justifier l'autre? Personne ne le saurait dire. Il est difficile cependant de ne pas remarquer combien l'omnipotence de la police impériale s'est dernièrement montrée inefficace non-seulement contre la perpétration, mais contre la répression même des crimes commis au plus grand jour. A Pétersbourg, à Kief, à Odessa, à Kharkof, dans toutes les grandes villes, elle a été impuissante à garantir la sécurité personnelle de ses chefs, elle n'a su ni les protéger contre le poignard des assassins, ni découvrir et arrêter les coupables. Si l'on devait juger d'une institution par ses résultats pratiques, les conservateurs les plus décidés pourraient douter de l'efficacité réelle d'un tel instrument de gouvernement. L'observateur est même tenté de se demander s'il n'y aurait pas un lien naturel, une sorte de connexité cachée entre l'institution favorite de l'empereur Nicolas et le développement des sociétés secrètes, ou mieux, les progrès de la propagande révolutionnaire en Russie.

Comment ne pas s'apercevoir en effet que c'est à l'ombre et pour ainsi dire à couvert de cette haute police qu'ont germé et grandi de tous côtés, dans la jeunesse des deux sexes, les idées radicales, le socialisme, le nihilisme et spécialement cet esprit de conspiration, ce goût pour les associations secrètes et les affiliations clandestines, ce penchant aux moyens ténébreux et aux voies souterraines qui aujourd'hui est un des principaux caractères de l'esprit révolutionnaire en Russie, et qui pour nous rappelle par plus d'un trait les fatales habitudes de conjuration, d'espionnage et de trames silencieuses des carbonari et des sectes italiennes, au temps où les gouvernemens de la péninsule combattaient leurs ennemis avec cette même arme d'une police arbitraire et omnipotente.

La IIIe section qui, à côté des tribunaux réguliers, maintient une juridiction anormale est la plus grave infraction aux grands principes proclamés par la réforme judiciaire. Ce n'est pas la seule; il en est d'autres moins connues ou moins apparentes que l'observateur impartial a le devoir de signaler. Ce n'est pas uniquement en dehors des nouveaux tribunaux, c'est dans leur enceinte, jusque dans le temple élevé à la justice, que se rencontrent des dé-

rogations aux règles solennellement inscrites au fronton du nouvel édifice. Dans la sphère judiciaire comme dans la sphère administrative, on a repris parfois en détail ce qu'on avait donné en bloc, et dans l'une comme dans l'autre la pratique est encore loin d'être toujours d'accord avec la théorie. La faute n'en est pas uniquement aux appréhensions ou aux habitudes du pouvoir; elle est en partie à la société, aux classes les plus élevées ou les plus influentes qui répugnent aux obligations parfois gênantes que leur impose le législateur. Les formes égalitaires de la nouvelle procédure par exemple, les ordres de comparution devant les tribunaux, l'obligation de déposer en personne devant les juges ou le jury, choquaient de hauts personnages, enclins à y voir un manque de déférence pour leur rang. Était-il convenable qu'un général ou un conseiller privé actuel dût se présenter en personne tout comme un homme du vulgaire pour déposer simplement devant des juges dans une affaire parfois sans intérêt pour lui? Au lieu d'être tenus de comparaître publiquement à l'audience, ne serait-il pas plus naturel que de tels personnages eussent la faculté de requérir du tribunal qu'il vînt lui-même à leur domicile recevoir leur déposition? Ce droit, les hauts dignitaires du *tchine* se le sont fait accorder, et le privilège s'est ainsi de nouveau subrepticement glissé dans des tribunaux où devait régner l'égalité devant la loi.

De tous les principes consacrés par les règlemens judiciaires, le plus exposé aux restrictions, le plus contesté dans la pratique, devait être naturellement celui de la publicité des débats. Si la publicité est la première et la plus haute garantie de l'individu et de la société, n'est-elle pas souvent aussi un danger pour les mœurs publiques, une incitation au crime? ne donne-t-elle pas aux natures perverses avec des leçons de scélératesse des modèles des plus horribles forfaits? Tant qu'il ne s'est agi que de crimes privés, que d'attentats contre les biens ou les personnes, l'autorité impériale a, dans la presse comme à l'audience, scrupuleusement respecté la publicité des débats, en acceptant les inconvéniens avec les avantages. Il n'en est pas de même pour les affaires politiques, pour ces procès de sociétés secrètes et de propagande révolutionnaire qui se sont tant multipliés depuis une dizaine d'années. « Pouvions-nous tolérer, me disait un fonctionnaire, que des prévenus obscurs, des gens sans notoriété ni talent, de jeunes audacieux sans crainte ni respect de rien, se servissent de l'audience comme d'une tribune pour répandre dans le public leurs pernicieuses théories et inculquer au peuple leurs vaines et chimériques doctrines? Pouvions-nous, grâce aux comptes rendus des journaux, laisser distribuer impunément les discours les plus incendiaires, permettre ainsi aux pires adversaires de l'état d'éluder à leur profit les lois sur la presse

et transformer nos tribunaux en agences de propagande révolutionnaire (1)? » Pour un gouvernement comme celui de la Russie, c'était difficile en effet; plus d'un autre en pareil cas se fût trouvé embarrassé. Le gouvernement impérial a du reste montré à cet égard plus de délicatesse et de scrupules qu'on n'en eût peut-être attendu de lui et que n'en ont fait voir en pareille circonstance ses voisins d'Allemagne. Il lui répugnait manifestement de se démentir lui-même, de supprimer à si courte échéance des franchises ou des garanties qu'il avait accordées de bonne foi. Quoi qu'on en dise souvent, les réformes ont en Russie été faites avec un parfait esprit de sincérité, avec une confiance dans la société qui n'a pas toujours été récompensée, et, quand on s'est cru obligé de revenir sur ces réformes, il semblait que ce fût à contre-cœur, timidement, subrepticement, honteusement, comme si l'on craignait de laisser apercevoir la contradiction. A Saint-Pétersbourg, on n'a jusqu'aux derniers attentats rien eu de ce courage cynique, de cette brusquerie impérieuse et, pour tout dire, de cette crânerie insolente avec laquelle un gouvernement impérial voisin défait ce qu'il a fait, nie ce qu'il affirmait et reprend à ses sujets les droits qu'il leur a solennellement reconnus.

C'est ainsi qu'au lieu d'abolir législativement la publicité pour certaines affaires criminelles, on a cherché en Russie à la restreindre ou à l'éluder au moyen de subterfuges. On s'est d'abord attaqué à la presse, lui faisant interdire officieusement, comme dans le procès de Netchaief, de reproduire les débats de l'audience, et n'en laissant connaître au public que ce qu'en imprimait le journal officiel. Puis, à propos d'un autre procès du même genre, on a fait un pas de plus, on a tenté de restreindre la publicité même de l'audience en se servant dans les grands procès politiques de salles trop petites pour donner accès à beaucoup de spectateurs. Tout en étant maintenue en droit, la publicité devenait ainsi illusoire en fait. Pour cela, on profitait habilement du grand nombre des accusés réunis par l'accusation. Cette manière d'agir a donné lieu à un incident caractéristique dans un procès jugé à Saint-Pétersbourg en 1877. Les avocats, usant largement des droits de la défense, se

(1) A en juger par les comptes rendus, il est certain que la plupart des prévenus politiques cherchent moins à se défendre qu'à proclamer et justifier leurs théories. J'ai par exemple sous les yeux une petite brochure russe intitulée : *les Femmes du procès des socialistes de Moscou : infanticide commis par le gouvernement russe* (Genève, 1877). Cette brochure donne, en termes plus ou moins authentiques, le discours prononcé devant ses juges par l'une des accusées, Sophie Bardine, jeune fille alors âgée de vingt-quatre ans. Au lieu d'une défense personnelle, ce curieux plaidoyer n'est qu'une apologie des principes des accusés, et par le ton à la fois doctrinal, ironique et enthousiaste cette apologie révolutionnaire, rappelle certains des discours mis dans la bouche des confesseurs du christianisme en présence des juges païens.

plaignirent de ce que, contrairement à la loi, leurs cliens fussent jugés à huis clos; ils osèrent demander que les audiences fussent réellement publiques et insistèrent pour qu'elles se tinssent dans une salle plus vaste, au besoin dans la salle des Pas-Perdus. « La publicité n'est pas supprimée, répondit en substance le président, mais le grand nombre des accusés et des témoins ne laisse pas de place au public. » Dans cette affaire, il y avait en effet une centaine d'accusés et une multitude de témoins, ce qui tirait le tribunal d'embarras. Ces procès de propagande révolutionnaire qui se répètent si souvent enveloppent en effet d'ordinaire une foule de prévenus, liés les uns aux autres par de secrets engagemens ou poursuivis comme tels. Cela permettait aisément d'éluder la publicité de l'audience pendant que les comptes rendus officiels, les seuls autorisés, ne donnaient que les noms et l'ordre d'interrogatoire des prévenus et des témoins, sans aucun fait, sans aucune déposition qui permît de juger de la gravité du délit et de la justice du châtiment.

Depuis une année environ, ému de l'audace de ses ennemis, le gouvernement a, pour cette sorte d'affaires, montré moins de scrupules; il a modifié la législation et restreint les droits du jury en même temps que limité la publicité. Il s'est en Russie passé quelque chose d'analogue à ce que vers le même temps nous avons vu en Allemagne. Dans sa lutte avec les nihilistes, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a été entraîné à restreindre les droits du jury et la publicité des débats judiciaires, comme dans sa lutte avec les socialistes M. de Bismarck a essayé de borner les droits du parlement, et au moyen de son projet de discipline parlementaire a prétendu restreindre la publicité des débats des chambres (1). Les gouvernemens, maîtres d'imposer leurs convenances, ont peine à résister à de semblables tentations. Tout cependant n'est point profit pour le pouvoir dans ce silence de l'audience et cet éloignement du public. Pour l'opinion, qui n'en peut apprécier les motifs, les condamnations ainsi prononcées dans l'ombre gardent forcément quelque chose d'obscur et d'équivoque, il devient aisé aux gens malintentionnés d'ériger en victimes innocentes ou en martyrs de la liberté les fous les plus insensés ou les criminels les plus dangereux. En s'enveloppant de mystère, la justice paraît emprunter la procédure et les formes arbitraires de la IIIe section, elle semble n'être plus que l'accessoire et la complice de la haute police, et cette fâcheuse ressemblance la rend naturellement suspecte. Et ce-

(1) Les tribunaux allemands du reste n'avaient pas eu pour la publicité de la justice plus de respect que les tribunaux russes. Depuis le double attentat de Hœdel et de Nobiling contre l'empereur Guillaume en 1878, nombre de procès pour offenses à l'empereur ont été jugés à huis clos.

pendant, à y bien regarder, ces procès politiques, ainsi soumis à une sorte de huis clos, sont peut-être ceux où la publicité aurait le plus d'avantage et le moins de danger, car, en dévoilant à la société aussi bien qu'à l'autorité la profondeur des plaies sociales, la publicité serait le meilleur moyen d'exciter contre les entreprises coupables et les revendications chimériques la répulsion publique. En voulant, pour ne point agiter et troubler la nation, soustraire à ses regards les détails de ces tristes affaires, on risque de la laisser s'endormir dans l'apathie, l'indifférence ou la méfiance. Sous prétexte de protéger le pays contre l'infection des mauvaises doctrines, on l'empêche de se prémunir contre la contagion.

IV.

De tous les procès politiques des dernières années, le plus digne d'attention et à tous égards le plus marquant dans les fastes judiciaires a été le procès de Vêra Zasoulitch, en 1878. C'est la dernière cause de ce genre qui ait été jugée publiquement avec l'assistance du jury. La gravité de l'affaire, la haute position de la victime de l'attentat, le sexe, la jeunesse, la froide exaltation de l'accusée, la décision inattendue du jury, tout, jusqu'à la disparition soudaine de l'acquittée au sortir de l'audience, contribuait à jeter sur ce procès mémorable une teinte romanesque. On n'a pas oublié le fond de l'affaire. Aux bords du Volga, à trois ou quatre cents lieues de la capitale, une jeune fille avait appris par un journal que sur l'ordre du préfet de police de Saint-Pétersbourg, le général Trépof, un jeune prisonnier politique, à elle inconnu, avait été fouetté de verges. Nouvelle Charlotte Corday, la jeune Russe s'était constituée la vengeresse de l'humanité. Sans prendre conseil de personne, elle avait traversé la moitié de la Russie pour venir à Saint-Pétersbourg châtier l'irascible préfet, et dans une audience lui avait tiré à bout portant un coup de revolver, qui l'avait grièvement blessé. On n'a pas oublié non plus que, malgré l'évidence du crime, malgré la préméditation reconnue et les aveux de l'accusée, malgré les efforts de l'accusation, le jury pétersbourgeois avait rendu un verdict d'acquittement aux applaudissemens illégaux du public de l'audience et de la foule du dehors. Le jury, en acquittant Vêra, cédait-il uniquement à un entraînement généreux ou bien, dans leur indépendance du pouvoir, les jurés subissaient-ils la pression d'influences occultes et de menaces révolutionnaires? La chose n'est point certaine. Peut-être obéissaient-ils à la fois à deux mobiles différens. Toujours est-il qu'en absolvant Vêra Zasoulitch, le jury a temporai-

rement compromis ses droits et sa propre existence. En aucun pays de l'Europe, cause semblable n'eût été débattue avec plus de liberté; mais ce fut pour la dernière fois (1).

L'autorité ne voulut pas admettre l'impunité d'un tel attentat. Le ministère public déféra le verdict du jury à la chambre de cassation du sénat. L'accusation fit valoir plusieurs motifs de nullité, le tribunal avait admis des témoins à déposer sur des faits étrangers à la cause, l'assistance avait exercé sur les jurés une pression morale en manifestant, au cours même des débats, par ses applaudissemens ou ses murmures, ses sympathies pour la défense et sa répulsion pour l'accusation. Cette dernière allégation pouvait avoir quelque chose de fondé; tout ce recours en révision contre un verdict d'acquittement n'en était pas moins un procédé irrégulier et anormal. En attaquant le verdict des jurés de Saint-Pétersbourg, on semblait s'en prendre à la souveraineté même du jury et méconnaître l'essence de l'institution (2). Le sénat russe admit le pourvoi de l'accusation, annula pour vice de forme le verdict d'acquittement, et le ministère public, ayant déclaré que la capitale manquait du calme et de l'impartialité nécessaires aux jurés en pareille circonstance, le sénat renvoya l'affaire devant le tribunal de Novgorod. Devant un jury de province, Vêra Zasoulitch eût fort risqué de ne pas trouver la même indulgence qu'à la cour d'assises de Saint-Pétersbourg; mais les amis de l'héroïne du procès avaient pris leurs précautions. A la sortie même de l'audience où elle avait été acquittée, au milieu d'un conflit entre ses admirateurs et la police, à la faveur d'un tumulte et d'une bagarre où avaient retenti plusieurs coups de feu, la jeune fille, enlevée par ses partisans, avait soudainement disparu. A l'étranger, on la supposait entre les mains de la IIIe section, on se l'imagine souvent encore prisonnière dans les cachots de quelque forteresse. Point du tout, la police, irritée de ses nombreuses déconvenues, avait trop d'intérêt à se faire honneur d'une telle capture pour la tenir secrète; Vêra avait dans la capitale échappé à toutes les recherches des agens du pouvoir, et au jour où elle devait comparaître devant la cour d'assises

(1) L'on doit signaler, autant et plus que l'indulgence peut-être excessive du jury, l'impartialité du tribunal et du président de la cour qui, en laissant toute liberté à la défense et aux témoins, laissèrent mettre indirectement en cause le préfet de police, en sorte que cette conduite du président fut dénoncée comme répréhensible par le ministère public dans son recours en cassation.

(2) En tout autre pays, en France par exemple, il n'y a pas, on le sait, de recours en révision contre l'accusé, c'est exclusivement en sa faveur qu'a été établi le pourvoi en cassation. Si le ministère public a la faculté de déférer à la cour de cassation l'arrêt qui acquitte le prévenu, c'est seulement dans l'intérêt de la loi, pour le maintien des principes qui régissent le droit criminel. Le résultat du pourvoi ne saurait faire traduire l'acquitté devant un nouveau tribunal, à son égard le verdict du jury garde tous ses effets (Code d'instruction criminelle, art. 360 et 409).

de Novgorod, elle se trouvait en Suisse, d'où, pour être mieux à l'abri de toute menace d'extradition, elle est, croyons-nous, passée en Angleterre.

A la procédure peu correcte suivie dans cette romanesque affaire, l'autorité n'avait rien gagné. Le gouvernement impérial semble avoir senti lui-même qu'annuler le verdict d'acquittement des jurés c'était en réalité annuler le jury. Mieux valait renoncer à ces voies détournées et s'en prendre directement à l'institution même. Aussi bien, dans ce grave procès était-on mécontent de tout le monde; aux jurés on reprochait leur indépendance, à la défense sa liberté, au public sa partialité pour l'accusée, aux juges leur impartialité. Aussi n'y a-t-il pas à s'étonner si en haut lieu l'acquittement de Vêra Zasoulitch a été la condamnation du jury.

Un moment, on mit en avant les projets de restrictions les plus singuliers. Au ministère de la justice il fut question, dit-on, d'accorder au président et indirectement à l'accusation le droit de récuser les avocats. Du coup, la liberté de la défense eût été anéantie et toute la réforme judiciaire compromise avec elle. Le gouvernement impérial le comprit, et, cédant aux appréhensions de l'opinion et aux représentations de la presse, il a, croyons-nous, renoncé à ce bizarre projet. Au lieu de cela, on s'est borné à soustraire au jury la connaissance de toutes les causes qui pouvaient prêter à de pareils mécomptes. Un ukase du 9 mai 1878 a déféré temporairement à des cours spéciales les crimes et délits commis sur la personne des fonctionnaires publics pendant l'accomplissement de leurs fonctions ou en raison de leurs fonctions, « meurtre ou tentative de meurtre, blessures, mutilations et tous actes de violence, menaces ou clameurs (1). » Du sommet au bas de l'échelle, les agens du pouvoir étaient ainsi placés en dehors du droit commun, tous les serviteurs de l'état se trouvaient mis en possession des garanties et privilèges jusque-là réservés au souverain.

Le législateur n'avait pas en effet attendu jusqu'en 1878 pour s'apercevoir qu'à l'égard de certains attentats le jury n'était point un sûr instrument de répression. La loi même qui instituait le jury dérobait aux tribunaux ordinaires la connaissance de tous les crimes contre l'empereur et contre la sûreté de l'empire.

Pour ces crimes d'état, on avait cru nécessaire de maintenir une juridiction aussi bien qu'une législation exceptionnelle. La composition de ces tribunaux d'exception variait suivant la gravité des cas. D'après les lois de 1864, ces crimes devaient être déférés aux cours de justice, statuant sans jury, mais complétées par l'adjonction de quelques délégués pris dans les diverses classes de la so-

(1) Décision du conseil de l'empire sanctionnée par l'empereur le 9 mai 1878.

ciété, comme si là même où il n'admettait point l'intervention du jury, le réformateur en eût voulu laisser aux accusés une réduction corrigée ou une image (1).

Pour les procès les plus considérables, pour les conspirations, par exemple, embrassant plusieurs provinces de l'empire, le jugement des crimes d'état pouvait, sur un ordre du souverain, être transféré à une cour spéciale du sénat qui, d'ordinaire, était également complétée à l'aide de quelques délégués désignés par la loi. C'est de cette façon, devant des membres de la cour suprême, qu'ont été jugés antérieurement à 1879 la plupart des grands procès politiques des dernières années; c'est une haute cour de ce genre qui va prononcer sur le sort du régicide Solovief.

Le législateur, on le voit, avait pris ses précautions; mais les nombreux attentats de 1878 les lui ont fait paraître insuffisantes. La procédure a semblé trop lente, et les débats même trop solennels en présence de l'attitude souvent provocante des accusés. Renonçant aux tribunanx civils, le gouvernement s'est décidé à livrer ses adversaires politiques à la justice la plus expéditive, à la justice militaire. Le 9 août 1878, un ukase impérial, renchérissant sur celui du 9 mai précédent, transférait provisoirement aux cours martiales tous les crimes contre l'état aussi bien que les crimes contre les fonctionnaires. La guerre de Bulgarie était à peine terminée, les troupes russes campaient sur la mer de Marmara, le traité de Berlin n'était pas encore ratifié, et les attentats les plus audacieux contre les représentans du pouvoir se succédaient coup sur coup, à Pétersbourg, à Kief, à Odessa. Le gouvernement, qui en avait à peine fini avec les ennemis du dehors, résolut d'employer contre ses ennemis du dedans les armes dont usent les états contre les séditions à main armée. Les conspirateurs qui recouraient si volontiers au poignard et au revolver ont été ainsi assimilés à des insurgés. L'opinion, inquiète de l'audace et du nombre des ennemis de l'ordre, alors même que la Russie restait exposée à de graves périls extérieurs, l'opinion ne semble pas d'abord s'être alarmée de cette sorte de mise hors la loi des conspirateurs et des révolutionnaires qui, en se montrant assez peu patriotes pour jeter le trouble dans le pays à l'une des heures les plus graves de son histoire, semblaient se faire les complices de l'étranger (2). Déjà, l'hiver dernier, l'on se plaisait à remarquer que

(1) D'après la loi, qui est temporairement suspendue, ces délégués ou assesseurs doivent être un maréchal de la noblesse de gouvernement, un maréchal de la noblesse de district, un maire de ville, et enfin un *starchine* de *volost,* autrement dit un doyen de bailliage de paysans. Les délégués ainsi choisis étaient au nombre de quatre, tandis que les magistrats, y compris le président, étaient au nombre de cinq, ce qui leur assurait toujours la majorité.

(2) « Ces hommes ont indiqué le chemin, disait un article du *Golos,* en cela l'écho

depuis le décret du 9 août, les attentats, si répétés dans les mois précédens, avaient subitement pris fin, déjà l'on y voulait voir une marque de l'efficacité des tribunaux militaires, lorsqu'en février, en mars, en avril 1879, l'assassinat impuni du prince Krapotkine à Kharkof, la nouvelle agression contre le chef des gendarmes à Saint-Pétersbourg et enfin l'attentat de Solovief sur la personne même du tsar sont venus montrer coup sur coup que les mesures répressives les mieux justifiées ne sauraient suffire à rendre à un pays ou à un gouvernement la sécurité.

Après les ukases de mai et d'août 1878, il semblait malaisé d'aller plus loin dans la voie de la répression : le crime de Solovief a fait inventer de nouvelles et plus graves mesures. Comment s'en étonner alors qu'au milieu du siècle, en France même, il a suffi de bombes jetées par un étranger sur le chemin de l'Opéra, pour qu'à l'aide d'une loi de sûreté générale qui n'était que l'abrogation de toute loi, un pays qui n'était point la patrie de l'autocratie fût tout entier dépouillé des garanties légales? La Russie autocratique ne pouvait en un cas pareil rester en arrière de la France du second empire; l'état de siège a été proclamé, on a institué des gouverneurs généraux militaires devant lesquels ont dû s'effacer toutes les lois civiles.

L'ukase du 5 avril dernier investit ces gouverneurs généraux du droit de faire passer devant les conseils de guerre les personnes justiciables des tribunaux ordinaires, du droit de faire transporter administrativement où bon leur semble toute personne dont la présence leur paraît nuisible, du droit de mettre en accusation tous les sujets de l'empereur sans distinction de rang ou de position. Dans un pays où règne la IIIe section, tout cela, il est vrai, n'innovait pas beaucoup en droit; la grande modification est dans l'extension donnée à ces procédés arbitraires, dans les mesures prises pour activer la répression. La procédure habituelle des conseils de guerre a paru trop lente; les gouverneurs généraux sont autorisés à la simplifier pour recourir au besoin à la justice sommaire usitée en campagne. D'après l'ukase du 5 avril 1879, les accusés peuvent être mis en jugement sans enquête préalable, être condamnés sans déposition orale des témoins, être exécutés sans examen de leur pourvoi en cassation.

Il y a une quinzaine d'années, lorsqu'étaient publiés les règlemens judiciaires, lorsqu'était établi le jury, l'opinion se flattait d'assister au rapide développement des institutions nouvelles, on rêvait de voir les Russes enfin en possession d'un *habeas corpus*, on rêvait de voir élargir la compétence du jury, de la voir étendre

de l'opinion, ils ont choisi comme arme le poignard et le pistolet, qu'ils périssent eux-mêmes après un jugement militaire. »

à la presse, par exemple. Au lieu de cela, la sphère d'action du jury a été restreinte, et dans les affaires les plus graves, les tribunaux civils ont dû céder la place à des tribunaux militaires. L'exception est redevenue la règle et l'arbitraire a remplacé la loi. Nous ne voulons point chercher sur qui doit retomber la responsabilité de ces déceptions. Cette responsabilité, il faudrait sans doute la partager. Une grande partie en revient aux tentatives violentes des fanatiques prophètes de réforme sociale. Il nous répugnerait d'accuser des hommes souvent plus égarés que coupables, des esprits séduits par de généreuses chimères, aigris par la misère et l'oppression, et qui, dans leurs criminelles folies, ont au moins le mérite de savoir souffrir et mourir pour leurs doctrines, au lieu de n'y voir, comme ailleurs, qu'un moyen de fortune. C'est à eux cependant, c'est à l'intempérance de leurs désirs, à la témérité de leurs vœux, à la violence de leurs moyens, que la Russie libérale est redevable d'une bonne part de ses désenchantemens. Le spectacle que nous offre la Russie n'a rien de nouveau du reste pour l'Europe occidentale; aux bords de la Néva comme partout ailleurs, l'esprit révolutionnaire et l'esprit de réaction s'appellent, et s'excitent l'un l'autre; les soi-disant apôtres de la liberté se font involontairement les auxiliaires du despotisme dont ils prétendent secouer le joug, et les fauteurs les plus convaincus d'une aveugle répression exaltent inconsciemment les passions subversives.

Les mesures de sûreté prises par le gouvernement en 1879 comme en 1878 ne sont, nous assurent les ukases impériaux, que transitoires, temporaires (*vremennymi*) (1). Par malheur, personne ne peut dire combien de mois, combien d'années dureront ces mesures provisoires. En tout cas, quelle qu'en soit la durée, les récentes restrictions ne sauraient faire oublier tout ce qui subsiste de la réforme judiciaire, tout ce qui en est déjà entré dans les mœurs. Les déceptions du public et du législateur ne doivent pas faire perdre de vue le terrain conquis. Alors même qu'elles semblent disparaître sous les restrictions provoquées par les excès révolutionnaires, les lois de 1864 n'ont pas été détruites. Les ukases impériaux ont beau, sous le coup de la colère et de l'inquiétude, altérer et déformer dans telle ou telle de ses parties la plus belle œuvre du règne actuel, l'œuvre ainsi temporairement mutilée subsiste encore dans ses fondemens; à demi enfouie sous les mesures d'exception, elle traversera la crise actuelle, et en dépit de toutes les altérations momentanées ou superficielles, elle se retrouvera intacte en des temps plus calmes.

« Une des choses qui nous étonnent, qui nous attristent le plus,

(1) Ukases du 9 mai, du 9 août 1878 et du 5 avril 1879.

nous autres Russes, c'est de voir combien, après tant de grandes et multiples réformes, nous avons peu changé, combien dans le peuple comme dans le gouvernement, dans les sujets comme dans le pouvoir, les vieilles idées, les vieilles habitudes ont persisté. On dirait que tous ces changemens qui eussent métamorphosé un autre pays ont passé sur nos têtes sans toucher les âmes, sans atteindre la conscience du peuple qui en était l'objet, ou du pouvoir qui en était l'auteur. » — Que de fois ai-je entendu cette confession dans la bouche de Russes désabusés! Les derniers événemens, les récens mécomptes du dehors et du dedans ne sont pas faits pour corriger ces impressions pessimistes. Peut-être, comme nous l'avons dit à propos du jury, ce pessimisme qui a succédé à un excès d'optimisme est-il également outré.

La réforme judiciaire n'a pas été aussi stérile qu'on se plaît parfois à le dire, déjà l'influence commençait malgré tout à s'en faire sentir dans les mœurs, dans la vie privée comme dans la vie publique. Le rôle de la justice n'est pas tout matériel, il ne consiste pas uniquement à maintenir l'ordre extérieur, la mission de la justice est avant tout d'inculquer au peuple et à la société, aussi bien qu'aux agens du pouvoir, le sentiment du juste et du droit. Or à cet égard la justice est bien loin d'avoir encore accompli son œuvre, mais chez aucun peuple elle n'avait plus à faire. Quel est le reproche le plus souvent et le plus justement fait aux Russes, au fonctionnaire, au marchand, à l'artisan, au paysan, à l'homme civilisé comme à l'homme du peuple, aux hommes publics comme aux hommes privés? C'est de ne point avoir une notion nette et vivante du droit, de ne pas sentir assez la force de l'obligation morale, au moins de l'obligation juridique, de l'obligation légale. Chez aucun peuple peut-être le respect des contrats, le respect des engagemens pris, n'est moins général. Or ce défaut, qui chez les Russes ternit à la fois la vie privée et la vie publique, une justice libre, honnête, impartiale, peut seule le corriger en corrigeant les mœurs séculaires du servage domestique et de l'arbitraire bureaucratique. Cette œuvre, il faudra bien laisser aux nouveaux tribunaux le temps de l'accomplir, car en Russie comme ailleurs il ne saurait y avoir de développement calme et régulier, de progrès vrai et durable sans que le sentiment de l'obligation juridique et de la responsabilité légale ait, avec le respect de la loi et de la légalité, pénétré dans le peuple comme dans le pouvoir. Hors de là, il n'y aurait pour la Russie, aussi bien que pour l'Occident, que crises stériles et énervantes alternatives de réaction et de révolution.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

I.

LES LÉGISLATEURS.

I. — LA PRISE DE POSSESSION.

La tentative que fit le gouvernement régulier pour réintégrer dans les arsenaux de l'état les canons enlevés aux parcs d'artillerie de l'armée et hissés jusque sur les hauteurs de Montmartre fut le prétexte et non pas le motif de la grande insurrection de 1871; car celle-ci était depuis longtemps décidée en principe. On l'avait consciencieusement préparée pendant la période d'investissement, on avait des armes et des munitions en abondance, qui paraissent cependant n'avoir pas suffi aux projets révolutionnaires que l'on nourrissait, car la fabrication des bombes à main ne chôma pas, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant les récits des témoins déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur la journée du 18 mars. Au lendemain de l'armistice, tandis que sous le poids de nos défaites chacun de nous luttait contre son accablement, haussait son cœur et reprenait courageusement son outil pour donner à notre malheureux pays tout ce qu'il gardait encore d'énergie, de bon vouloir et d'intelligence, les futurs membres de la commune et les fédérés de la révolte s'assemblaient en conciliabules, échangeaient des mots de passe, regardaient avec joie l'ar-

ment. Pour eux, suivant le mot très juste de M. Charles Blanc, le visage n'était que *l'appoint de l'expression*. Ils la cherchaient avant tout dans l'attitude et le geste. C'est sur ce point de leur esthétique que Thorvaldsen les a égalés. Imprégné de toutes les formes et des lois les plus secrètes de leur grand art, il a rendu de deux manières ce genre d'expression, mesurée et contenue, mais toujours vive, qui caractérise leur sculpture des meilleurs temps. Il l'a rendu d'abord, à peine est-il besoin de le dire, par la convenance, la signification matérielle des gestes et des attitudes qui indiquent, au premier coup d'œil, de quels sentimens un personnage est animé et ce qu'il fait ; ensuite, par le sens profond et caché, mais éloquent, qui se trouve dans l'harmonie des masses et des contours. Lorsque David (d'Angers), l'homme du mouvement et de la passion, accusait à tort le Danois de tout sacrifier à l'équilibre d'une composition et à l'agencement des lignes, il lui reprochait une qualité maîtresse que lui-même, le fougueux David, n'a pas négligée dans ses meilleurs ouvrages. Cet équilibre merveilleux des compositions de Thorvaldsen, où il n'y a jamais aucun vide, où toutes les masses se balancent, toutes les lignes s'accompagnent l'une l'autre, même dans leurs oppositions, ce n'est pas seulement un charme pour les yeux, c'est un langage pour l'âme du spectateur. Au premier aspect d'une de ces figures on devine, on sent, par la douceur ou l'énergie, par la sobriété ou le caprice de ses contours, ce qu'elle est et ce qu'elle veut dire. Cette harmonie secrète du dessin est pareille à l'harmonie des sons dans la musique qui frappe en même temps l'oreille et l'âme. L'art du musicien est de choisir les sons qui peuvent traduire ses pensées. Non-seulement il choisira, suivant les circonstances, entre le mode majeur et le mode mineur, mais il n'écrira pas indifféremment une mélodie sur tel ou tel des tons de la gamme, parce qu'ils n'ont pas tous la même physionomie et n'éveillent pas les mêmes impressions. Les uns conviennent à une mélodie tendre, les autres à un air joyeux ou à une marche brillante. Aux premières notes de la *sonate en la* de Mozart, par exemple, on devine un chant plein de langueur et d'amour, au premier accord de la *sonate pathétique* ou de la *symphonie en ut mineur* de Beethoven, l'âme se remplit de pensées mélancoliques. Ainsi, sans tenir compte même du sujet de l'œuvre, l'accord des couleurs dans un tableau, la physionomie et l'arrangement des lignes dans une statue, sont un langage mystérieux, mais tout-puissant, que notre esprit subit sans pouvoir l'expliquer.

S. Jacquemont.

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

VII.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

—

IV.

LA PÉNALITÉ : LES CHATIMENS CORPORELS, LA PEINE DE MORT, LA DÉPORTATION.

Nous pensions en avoir fini avec les lois et les mœurs judiciaires de la Russie. Après le droit coutumier et les rustiques tribunaux des paysans, après la nouvelle justice de paix et la nouvelle magistrature élective, après les tribunaux ordinaires, le barreau et la magistrature inamovible, après la procédure criminelle, le jury et les tribunaux d'exception récemment érigés pour les causes politiques, que pouvait-il rester d'intéressant pour l'étranger dans l'enceinte de la justice russe? Il restait cependant quelque chose, et à nos précédentes études il nous faut ajouter une sorte d'épilogue. On m'a fait remarquer que dans ce travail j'avais négligé tout un côté et non le moins obscur et le moins curieux des lois et des mœurs judiciaires de l'empire : nous n'avons rien dit de la pénalité et des châtimens qui attendent les crimes privés ou publics au sortir de l'audience. Pour combler cette lacune, nous demandons la

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 mai, du 1er août, du 15 novembre, du 15 décembre 1876, du 1er janvier, du 15 juin, du 1er août et du 15 décembre 1877, du 15 juillet, du 15 août, du 15 octobre, du 15 décembre 1878, du 15 mai 1879.

permission d'achever notre visite aux tribunaux, par un coup d'œil sur les prisons, les bagnes, les lieux de détention. C'est là en effet une des faces les moins connues de la vie russe, ou ce qui est pis, c'est une des plus mal connues, et à ce triste sujet les derniers attentats politiques et la répression qui les a suivis donnent en ce moment une fâcheuse actualité.

I.

Aux yeux du vulgaire, la Russie est toujours le pays du knout. Le knout a été aboli depuis environ un demi-siècle; peu importe, les impressions sont persistantes; pour le peuple, pour bien des hommes instruits ou des écrivains de l'Occident, la Russie restera longtemps encore l'empire du knout. L'on s'est habitué à la regarder comme la patrie des châtimens et des supplices barbares. Comme il arrive souvent, il y avait dans cette opinion une part de vérité et une part non moindre d'erreur ou d'exagération. Comparée aux législations de l'Europe occidentale avant la révolution, la législation russe de la fin du XVIIIe siècle était peut-être l'une des moins rigoureuses, l'une des moins sanguinaires, des moins raffinées en fait de supplices. Le bûcher, la roue, la mutilation, étaient encore en usage dans nombre des états les plus anciennement civilisés qu'ils étaient supprimés chez la dernière venue des nations européennes. Et cependant l'opinion vulgaire n'avait pas entièrement tort; malgré tous les adoucissemens du dernier siècle, la législation russe sous Alexandre Ier, sous Nicolas même, méritait en partie son triste renom.

Dans aucun code moderne, les châtimens corporels n'ont aussi longtemps tenu une aussi grande place. Jusqu'au règne de l'empereur Alexandre II, c'était là le caractère distinctif de la pénalité russe. Les châtimens n'étaient pas toujours cruels; comme ailleurs, ils étaient de diverse sorte et plus ou moins bien gradués selon la gravité des cas, mais d'ordinaire, pour les simples délits comme pour les plus grands crimes, c'était sur le corps, sur les membres, sur la peau du délinquant que tombait le châtiment. Il n'y avait plus de knout, il y avait encore les baguettes, il y avait les verges. La culpabilité des condamnés s'évaluait ainsi en coups de verges. La Russie semblait vivre sous la férule d'un maître qui la corrigeait paternellement avec le fouet et le bâton; c'était chez elle une des formes du régime patriarcal. Selon l'éloquent tableau tracé par un avocat de Saint-Pétersbourg dans un des plus fameux procès des dernières années, la verge régnait en maîtresse (1). « La

(1) Plaidoirie de M. Alexandrof dans le procès de Vêra Zasoulitch en 1878.

verge conduisait l'école de même que l'écurie du propriétaire; elle était en usage dans les casernes, dans les bureaux de la police, dans les administrations communales. Il courait même alors le bruit que dans un certain endroit la verge était mise en mouvement par un mécanisme d'invention anglaise que l'on employait dans des circonstances spéciales. Dans les livres de droit criminel et civil, les verges figuraient à chaque page et comme un refrain perpétuel en compagnie du fouet, du knout et des baguettes. »

D'où venait cette fâcheuse prédominance des punitions corporelles dans une législation qui semblait ainsi traiter le peuple moitié en enfant, moitié en esclave? On en a cherché les causes ou les origines dans un passé lointain; le plus souvent on s'est plu à en rejeter la responsabilité sur la domination mongole. C'est aux envahisseurs asiatiques par exemple que les historiens ont fait remonter l'horrible supplice du knout; il n'en est pas, croyons-nous, fait mention dans les annales de la Russie primitive de Kief ou de Novgorod (1). A cet égard comme à beaucoup d'autres, avant l'espèce de déviation, de déformation que lui fit subir la conquête mongole, la Russie des Varègues et des *kniazes* ressemblait beaucoup plus à l'Europe occidentale que la Russie des tsars moscovites. C'est sous les grands princes de Moscou, sous les Ivan et les Vassili, que furent introduites les peines répugnantes et raffinées conservées sous les premiers Romanof. Sous ce rapport, l'*oulogénié zakonof*, le code du pieux Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand, ne le cède en rien au *soudebnik* d'Ivan III et d'Ivan IV le Terrible. La première influence de l'Europe, où la torture et les supplices atroces étaient encore en vigueur, ne fit même qu'accroître la sévérité de la législation moscovite. Pierre le Grand limita l'emploi de la peine de mort; mais, au lieu de supprimer ou d'adoucir les peines corporelles, il s'en servit plus que personne pour imposer à ses sujets les coutumes de l'Occident. Usant sans scrupule de moyens barbares au profit de la civilisation, le grand réformateur employait contre ses adversaires, voire contre ses auxiliaires, les instrumens de correction que lui avaient légués ses aïeux. On sait qu'au besoin il ne dédaignait pas le métier de bourreau et contraignait ses courtisans à manier la hache à son exemple. Les verges avaient toutes ses sympathies, aucun de ses prédécesseurs n'en avait fait un tel emploi, et il ne répugnait pas à les appliquer lui-même au dos de ses favoris ou de ses plus hauts fonctionnaires, tels que le prince Menchikof.

Est-ce au long esclavage national de l'époque tatare que la

(1) Le nom même de *knout* n'est pas de source slave, il serait d'origine turque.

Russie a dû l'introduction des châtimens corporels? C'est du moins à l'esclavage domestique du servage qu'elle en doit le maintien jusqu'à nos jours. La verge était l'auxiliaire et le complément indispensable du servage moscovite. Le *pomêchtchik* russe fouettait ses serfs comme le planteur des colonies ses esclaves, et le droit de correction qu'ils laissaient à la discrétion du propriétaire foncier, l'état et le souverain s'en servaient à leur tour vis-à-vis de leurs sujets, tous plus ou moins considérés comme serfs de l'état. La législation s'étant tout entière formée sous l'empire des mœurs serviles, les verges devaient naturellement perdre de leur autorité à mesure que s'introduisaient les mœurs libres et les notions morales et juridiques de l'Occident.

C'est ce qui advint sous les successeurs de Pierre le Grand, alors qu'ayant une cour plus ou moins policée ils essayèrent d'instituer une noblesse à l'occidentale. Leurs serviteurs, leurs ministres, leurs fonctionnaires ne pouvaient continuer à être fustigés comme des esclaves. De là vinrent les mesures qui au XVIIIe siècle exemptèrent successivement des châtimens corporels les classes dites privilégiées, la noblesse et le clergé, puis une partie de la bourgeoisie des villes. La noblesse le fut en 1762 par le malheureux Pierre III, qui, en qualité d'étranger, répugnait à ces peines grossières (1). Les exemptions, élargies avec les années, s'étendirent non-seulement à certaines classes, mais aux fonctions publiques les plus humbles. Les degrés inférieurs du *tchine*, conférant la noblesse personnelle, affranchissaient du fouet tous les fonctionnaires compris dans les quatorze classes du *tableau des rangs*. De là le mot du diplomate qui, lors du traité de Vienne, conseillait à l'empereur Alexandre Ier ou à l'un de ses ministres d'élever par un ukase tous les Russes à la XIVe classe. C'eût été un moyen de supprimer les verges en faisant rentrer toute la nation dans les classes privilégiées : cette suppression, l'émancipation devait l'accomplir en élevant tous les Russes au rang d'hommes libres.

Le knout, instrument cruel et meurtrier, avait été supprimé dès les premières années du règne de Nicolas, les verges devaient l'être par l'empereur Alexandre II. L'acte d'émancipation est de fé-

(1) Voyez à ce sujet, dans la *Revue* du 1er avril et du 15 mai 1876, les études sur les *Classes sociales en Russie* et sur la *Noblesse*. Je rappellerai qu'au point de vue pénal, ce privilége de certaines classes n'était pas sans contre-partie. Pour beaucoup de délits, le noble, exempt de châtimens corporels, était et reste encore, croyons-nous, passible de peines plus sévères que l'homme du peuple. Un délit par exemple n'entraînant, pour les classes non privilégiées, que deux ou trois ans de prison, exposait les membres des classes supérieures à la déportation perpétuelle. Depuis l'abrogation des verges, s'il subsiste encore une inégalité dans la législation, c'est au détriment des hautes classes.

vrier 1861, l'ukase abolissant les verges est de 1863. La verge étant le corollaire naturel du servage devait naturellement disparaître avec lui. Cette petite réforme avait son importance, elle ne devait pas seulement rétablir dans le code pénal le principe de l'égalité devant la loi, elle devait rendre à tout Russe le sentiment de l'honneur et de la dignité personnelle, lui apprendre à se respecter lui-même et à respecter autrui.

La verge, comme tout ce qui tenait au bon vieux temps, a gardé ses partisans et ses défenseurs. Des conservateurs attardés se demandaient avec anxiété « comment un empire qui a dû sa grandeur aux verges pourrait se passer d'un tel agent de cohésion (1). » En dehors de ces esprits timorés prêts à s'effrayer de tout changement, plus d'un homme cultivé se ferait volontiers l'apologiste de cet instrument de correction qui n'atteignait que les épaules du peuple. Où trouver, dit-on, une peine plus simple et plus rapide, une peine plus économique pour la société qui l'inflige et le coupable qui la reçoit, une peine plus morale et plus moralisatrice? Fallait-il, pour de pures et abstraites considérations de point d'honneur, pour un faux sentiment de dignité que ne comprend pas l'homme du peuple, renoncer à un mode de correction qui ne laissait pas plus de trace sur son âme que sur son corps, qui, pour lui et pour sa famille, était moins pénible, moins dommageable, moins corrupteur que la prison par laquelle on l'a remplacé (2)?

Ces doléances auraient beau contenir une part de vérité, on ne saurait regretter la suppression de pareils châtimens. Quels qu'en fussent les avantages pratiques, les corrections corporelles avaient en Russie comme partout le grand inconvénient d'encourager chez le peuple la rudesse et la brutalité des mœurs. Inscrits dans les lois et appliqués sur l'ordre des tribunaux, le fouet et les verges se maintenaient plus aisément dans la vie domestique. Habitué à y voir un instrument de répression pour l'homme fait aussi bien que pour l'enfant, le père de famille avait moins de scrupules ou moins de honte à faire usage du bâton pour ses corrections paternelles ou conjugales. A la suppression des verges les mœurs privées non moins que les mœurs publiques avaient tout à gagner.

Il se peut que sur ce point le réformateur ait devancé les mœurs; peut-être une sorte de respect humain pour l'opinion de l'Europe n'a-t-il pas été étranger à cette réforme; mais depuis Pierre le Grand le respect humain a fait faire à la Russie plus d'un progrès, et pour les états comme pour les individus, l'amour-propre, le

(1) Plaidoyer de M. Alexandrof dans le procès de Vèra Zasoulitch.

(2) Beaucoup de proverbes en effet attestent que le peuple, le *moujik* en particulier était fort peu sensible à ce que de pareilles peines ont d'humiliant.

souci de l'opinion d'autrui peut à certaines heures être de bon conseil. Qui sait où en serait la Russie, qui sait où elle en resterait sans un pareil aiguillon?

Les avocats des vieilles coutumes ont du reste de quoi se consoler, les verges ont été supprimées théoriquement, légalement; dans la pratique elles n'ont pas encore entièrement disparu. Les châtimens corporels, knout, baguettes, verges, ont été rayés du code pénal, ils ne sont plus infligés par les tribunaux ordinaires; mais la verge, bannie du code et du droit écrit, a trouvé un dernier refuge dans les rustiques tribunaux de bailliage et dans le droit coutumier. Le paysan, le simple *moujik*, peut toujours être condamné au fouet par le jugement de ses pairs, de ses juges élus (1). Comme nous l'avons déjà fait remarquer à propos de cette justice villageoise, c'est là une concession aux mœurs des paysans affranchis et aux idées populaires qui, dans les dernières couches de la nation, demeurent encore trop souvent favorables aux châtimens corporels. Le gouvernement en tolère l'usage dans ces obscurs tribunaux du *moujik* où la coutume règne en maîtresse et où la loi écrite a peu d'autorité. Le législateur s'est contenté de fixer le maximum des coups de verges à vingt, jadis on en donnait trois ou quatre fois davantage. En même temps la loi interdit d'appliquer cette peine à ceux des paysans qui en pourraient souffrir le plus dans leurs sentimens ou dans leur corps; elle en a exempté les vieillards au-dessus de soixante ans, les femmes de tout âge et tous les fonctionnaires ruraux, *anciens* de bailliage ou de commune (*starchines* et *starostes*), maîtres d'école, sacristains d'église, en sorte que dans les villages mêmes où elle reste tolérée, la verge ne peut plus atteindre que la minorité des habitans (2).

La peine des verges a été effacée du code pénal; mais, dira-t-on, a-t-elle pour cela, en dehors même des communes de paysans, entièrement disparu? En Russie, nous devons le constater, il y a plus d'intervalle qu'ailleurs entre la loi et les mœurs, entre ce qui est permis officiellement et ce qui est pratiqué journellement. Pour les châtimens corporels cependant il y a, croyons-nous, moins de con-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 octobre 1878, l'étude sur *le Droit coutumier et tribunaux corporatifs en Russie.*

(2) En fait, ces exemptions légales et ces restrictions imposées à la coutume ne sont pas toujours observées par les juges de village. Déjà cependant, comme nous l'avons indiqué dans l'étude mentionnée plus haut, beaucoup de paysans montrent pour l'ancienne discipline du servage une répulsion de bon augure. Dans nombre de communes rurales, on commence, dit-on, à préférer aux verges l'amende et surtout les arrêts. L'on peut ainsi espérer que, grâce aux leçons de la loi écrite et des tribunaux ordinaires, les mœurs rendront chez les paysans l'usage des punitions corporelles de moins en moins fréquent, si bien que la coutume les abolira peu à peu d'elle-même.

tradictions, moins de dérogations à la loi qu'on ne le suppose souvent en Occident. Les lois même admettent les châtimens corporels en quelques cas exceptionnels; à l'armée par exemple, dans les compagnies de discipline, ou encore dans les prisons lorsque l'insubordination contraint l'autorité à recourir à cet argument suprême. Sous ce rapport, la Russie ne fait guère autre chose que ce que font d'autres états de l'Europe, l'Angleterre notamment. Ce qui ne se voit que chez elle, car il serait injuste de lui comparer la Turquie, c'est l'emploi arbitraire de moyens de correction légalement interdits envers des personnes que la loi en exempte expressément. L'on ne saurait nier en effet que jusqu'en ces dernières années il s'est présenté quelques cas de ce genre, surtout dans les provinces reculées où l'autorité a quelque peine à faire respecter les lois même par ceux qui ont la charge de veiller à leur exécution.

Dans certaines localités, la police s'est parfois fait peu de scrupule d'appliquer elle-même aux *moujiks* les verges que la loi tolère dans leurs modestes tribunaux. Un procès récent a dans le centre même de l'empire, dans le gouvernement de Riazane, révélé au public et au pouvoir des faits de ce genre, accompagnés de circonstances qui leur donnaient une gravité particulière. Il s'agissait d'un agent de police appelé, croyons-nous, Popof, qui, spécialement pour hâter la rentrée des contributions en retard, avait l'habitude de faire fustiger les paysans, sans égard pour leur âge ou leur faiblesse. Afin de donner plus d'efficacité à ce procédé renouvelé du temps de Nicolas, ce Popof y avait apporté quelques ingénieux perfectionnemens; il se servait de verges brûlantes chauffées à cet effet dans un poêle, ou encore de verges trempées dans un bain d'eau salée ou enduites à dessein d'une couche de sel. Par un autre raffinement, il coupait d'ordinaire l'exécution du patient en plusieurs séances successives, de façon que les verges lui fussent plus sensibles. Ce fonctionnaire trop zélé, traduit en jugement il y a quelques mois, a été cette année même reconnu coupable par le jury. Si la peine qui lui a été infligée par le tribunal, trois mois de prison, nous semble bien légère pour un tel délit, cela suffit pour montrer aux paysans qu'ils ne sont plus tenus de se laisser sans mot dire fouetter ou bâtonner par le moindre fonctionnaire et qu'au besoin ils peuvent trouver les tribunaux pour punir, si ce n'est pour prévenir, les violences dont ils sont victimes. Autrefois de pareilles causes n'eussent jamais été soumises aux tribunaux ordinaires ni de pareils faits livrés à la publicité de la presse.

Dans les régions écartées ou au fond des campagnes, quelques violences isolées et ignorées n'auraient pas de quoi beaucoup nous surprendre; mais on a signalé des illégalités de cette sorte jusque

dans les grandes villes, dans la capitale même, en des circonstances qui ont donné à cette infraction aux lois un grand retentissement en Russie et à l'étranger. Je citerai deux cas de ce genre, les deux plus notables, en dehors du moins des anciennes provinces polonaises qui toujours soumises à un régime d'exception, privées d'assemblées provinciales et de presse indépendante, demeurent particulièrement exposées aux abus de toute sorte (1). Quelques années avant la dernière guerre d'Orient, la police d'Odessa, sans doute encore imbue des anciens usages, imaginait de faire entrer dans la ville des voitures chargées de verges, et à l'aide de cette provision, des agens ivres faisaient une exécution publique, frappant dans les rues tout ce qui se rencontrait sous leur main, hommes, femmes et enfans. Un fait plus récent et d'une plus grande notoriété quoique en réalité d'une moindre gravité, c'est celui qui a donné lieu à l'attentat et au procès de Vèra Zasoulitch en 1878. Ici, nous ne le dissimulerons pas, l'opinion européenne nous paraît s'être quelque peu méprise dans son appréciation des agissemens de la police pétersbourgeoise. L'Occident, qui n'en a guère entendu qu'un écho lointain et indistinct, a tiré des débats de ce curieux procès des conclusions peu d'accord avec la vérité ou la logique.

On se rappelle encore les faits : l'acte d'illégale violence qui avait armé contre le général Trépof le bras de la jeune illuminée s'était passé au fond d'une prison, lors d'une visite du préfet de police de Saint-Pétersbourg. Irrité de l'attitude provocante de certain détenu politique qui refusait de se découvrir devant lui, le général Trépof, voulant faire un exemple, avait ordonné d'infliger à l'insolent une correction corporelle. C'était dans une prison, et là même, pour recourir aux verges, il a fallu un ordre direct, et les débats l'ont établi, un ordre écrit du préfet de police de la capitale. Et comment cet ordre a-t-il été accueilli des détenus? Par une sorte d'émeute, qui ne céda qu'à la force. Quelle a été l'impression du public quand l'incident a été connu? Loin de voir là un fait normal et régulier ou du moins un fait ordinaire ou habituel et par cela même peu digne d'attention, la presse russe s'en est émue. Les journaux l'ont signalé au public et au pouvoir comme un acte blâmable ou une rumeur regrettable qu'il importait de démentir. La juste popularité que valait au maître de police une habile administration de plusieurs années s'est évanouie en quelques jours.

(1) On a beaucoup parlé en effet de violences semblables en Lithuanie et en Pologne, spécialement dans le gouvernement de Lublin, à propos de la triste affaire des derniers Grecs-unis que l'autorité impériale a voulu ramener officiellement à l'orthodoxie orientale, mais je n'ai pas eu le moyen de constater l'exactitude des méfaits prêtés en cette circonstance à la police russe.

C'est par une feuille de la capitale qu'au fond de la province, dans le gouvernement de Penza, la jeune Vêra Zasoulitch apprit qu'un prévenu politique avait été fouetté de verges dans une prison de Saint-Pétersbourg; c'est dans cette lecture que la jeune enthousiaste a puisé l'indignation qui l'a conduite aux bords de la Néva et armée d'un revolver pour venger la dignité humaine dans la personne d'un de ses coreligionnaires politiques.

Et sur l'attentat de Vêra, quelle a été l'impression de la société, impression exprimée officiellement par le jury? Malgré la gravité du crime, malgré l'évidence de la culpabilité, le jury, aux applaudissemens de l'auditoire, a rendu un verdict d'acquittement en faveur de la fanatique ennemie des verges. Tout donc dans ce procès, jusqu'à la démission du général Trépof, regardé comme un des meilleurs fonctionnaires de l'empire, tout s'est réuni pour montrer que, si dans la Russie actuelle un haut fonctionnaire peut encore user arbitrairement des verges, cela, dans l'enceinte même des prisons, n'est plus assez accepté pour passer inaperçu. Aux yeux de tout observateur non prévenu, ce que l'inattention distraite du vulgaire a pris comme un signe de la fréquence des verges et du peu de concordance des lois et des mœurs bureaucratiques prouvait plutôt le contraire; c'était le cas ou jamais de dire que l'exception confirme la règle.

Les verges, quoi qu'on en pense en Occident, ne sont plus d'un emploi habituel et journalier. Le Russe a cessé d'offrir complaisamment son dos au fouet ou à la bastonnade. Cette remarque a été confirmée pour moi par une aventure personnelle que je me permettrai de raconter; c'était dans un de mes premiers voyages en Russie. Comme tout le monde, j'avais entendu répéter, j'avais lu chez les auteurs les plus sérieux, russes ou étrangers, que dans les états du tsar le grand argument était le bâton et que pour se faire respecter il fallait y recourir au besoin. J'avais été particulièrement frappé d'un passage où le consciencieux Nicolas Tourguénef affirme que, dans sa patrie, lorsque les chevaux de poste ne marchent pas assez vite au gré des voyageurs, ces derniers s'en prennent au dos du cocher (1). « Il n'y a que les paresseux qui ne nous rossent pas, » disait avec une cuisante naïveté un postillon à l'écrivain russe. Pour un voyageur, le renseignement m'avait paru bon à noter. Je m'étais gardé cependant d'en faire usage, lorsque traversant les steppes qui s'étendent du Don au Caucase, avant l'ouverture du chemin de fer actuel, un jour que j'étais las d'attendre en vain

(1) Nicolas Tourguénef, *la Russie et les Russes*, t. II, p. 88-89. Comparez Custine, *la Russie en 1839*.

que ma *troïka* fût attelée (1), la cynique maxime du postillon de Nicolas Tourguénef me revint subitement à la mémoire, et, à bout de patience, je levai ma canne, ou, pour plus d'exactitude, mon parapluie sur le *iamchtchik* trop lent à partir. Mal m'en prit, car au lieu de se venger sur ses chevaux, l'homme se fâcha tout rouge, ses camarades s'ameutèrent et faillirent me faire un mauvais parti. Évidemment ils ne connaissaient pas la maxime du postillon de Nicolas Tourguénef et j'eusse été mal venu à leur citer mes autorités. Enfin grâce à l'intervention du *staroste*, je fus heureux d'en être quitte pour des excuses et un nouveau retard.

C'est que les mœurs se modifient peu à peu, le bâton est dépouillé de son ancien prestige. Le postillon n'accepte plus les coups du voyageur, et le préfet de police qui donne l'ordre de fouetter un prisonnier impoli s'expose à recevoir une balle de revolver de la main d'une jeune fille enthousiaste. Les vieux moyens de discipline domestique et de discipline gouvernementale ont singulièrement perdu de leur popularité. Les verges s'en vont, des idées nouvelles se sont glissées dans les têtes moscovites, et le sentiment de l'honneur, ce sentiment jadis inconnu de ce peuple de serfs, s'éveille dans la Russie émancipée. L'armée et le service militaire ne sont pas étrangers à cette transformation; le soldat, qui jadis n'était mené qu'à la baguette (un noble comme un serf pouvait toujours être fouetté en uniforme), le soldat qui se voit aujourd'hui condamné aux verges se regarde comme déshonoré (2). De l'armée et des tribunaux civils ces notions nouvelles se répandent dans le peuple et s'infiltrent peu à peu jusqu'au fond de la nation, qui dans une ou deux générations en sera tout entière pénétrée. Au milieu de tous les motifs de tristesse et des trop fréquentes déceptions que donne aux nationaux comme à l'étranger la Russie des réformes, c'est là un des aspects consolans sur lesquels on peut reposer les yeux avec la joie de constater un progrès réel et durable.

II.

Les châtimens corporels ont été abolis, et depuis lors la législation russe est probablement la plus douce de l'Europe. Quand en 1863 un ukase impérial a effacé les verges du code pénal, il y avait déjà plus d'un siècle que la plus grave des peines corporelles, la seule qui ait été conservée dans la plupart des états modernes, la

(1) Attelage de trois chevaux de front fort en usage en Russie, et habituel dans les voyages en poste.

(2) Dans l'armée, les verges ne sont plus en usage que dans les compagnies de discipline ou pour les soldats qui ont déjà inutilement subi d'autres punitions.

peine capitale, avait été légalement supprimée en Russie. Il est assez singulier que ce soit le pays le plus barbare de l'Europe, le pays dont la législation passait justement pour la plus cruelle, qui ait pris l'initiative de l'abolition de la peine de mort, qui le premier, longtemps avant la Toscane de Léopold, ait prétendu appliquer les maximes de Beccaria, avant même que l'auteur *Des délits et des peines* n'eût proclamé que, pour protéger celle des honnêtes gens, on n'est pas obligé d'enlever la vie aux homicides (1).

Peut-être pourrait-on de ce côté découvrir en Russie, sinon une tradition ininterrompue, du moins des antécédens remontant assez haut dans le passé. Déjà Ivan III, le *rassembleur de la terre russe*, réservait au souverain le droit de prononcer la peine de mort. En revanche on sait que les tsars ses successeurs, Ivan IV le Terrible en particulier, ne se faisaient pas faute d'en user et abuser; mais déjà la mort semble surtout la peine des crimes politiques. Un moment, au XVIIe siècle, sous l'influence même de l'Europe occidentale, le code draconien d'Alexis Mikhaïlovitch, l'*oulogénié zakonof*, prodigue à toute sorte de crimes et de délits le dernier supplice. Pierre le Grand, qui envers ses ennemis publics ou privés fut si peu avare de la peine capitale, en limite l'application dans la loi; sa fille, la sensuelle et grossière Élisabeth, l'abolit entièrement en 1753. C'est à la sensibilité plus affectée que réelle, c'est aux nerfs des impératrices du XVIIIe siècle que la Russie est redevable de cette suppression de la peine de mort. Il est vrai que, redoutant surtout les émotions pénibles, Élisabeth Pétrovna supprima plutôt le nom que la chose. Aussi longtemps que dura l'usage du knout, la dureté de la répression ne perdit rien aux lois humanitaires d'Élisabeth et de Catherine. Le knout suppléait parfaitement à la hache ou à la corde. Pour tuer un condamné, il suffisait de ce redoutable fouet dont la rude langue de cuir enlevait à chaque coup d'épais lambeaux de chair et mettait les os à nu. Le juge auquel la loi interdisait une sentence de mort condamnait à cent coups de knout, sachant parfaitement que le condamné ne les pourrait supporter. Dans ce cas, l'hypocrisie du magistrat et de la justice ne faisait que rendre plus cruelle et plus odieuse l'apparente mansuétude de la loi. Le condamné auquel la sentence était censée laisser la vie expirait dans un supplice atroce. Telle était la force et l'efficacité du knout qu'aux bourreaux expérimentés il suffisait d'un ou deux coups bien appliqués pour tuer un homme. Aussi, comme la vénalité se glissait jusque dans les supplices, les condamnés qui se savaient destinés à périr sous le

(1) La publication du célèbre ouvrage de Beccaria est de 1763, postérieure de dix ans à l'édit d'Élisabeth Petrovna abolissant la peine capitale.

terrible instrument achetaient-ils souvent à prix d'argent la compassion du bourreau pour que d'un coup vigoureux il mît plus tôt fin à leurs tourmens au lieu de s'amuser à découper dans leur chair de sanglantes lanières (1).

L'abolition de ce supplice meurtrier sous le règne de l'empereur Nicolas a rendu à la loi toute sa sincérité. La peine capitale a depuis lors été réellement supprimée; à l'inverse de ce qui se voit en beaucoup d'autres pays, elle n'existe plus que pour les crimes politiques, pour les attentats contre la vie du souverain ou la sûreté de l'état. Doit-on mesurer la sévérité de la répression aux conséquences du crime et au dommage apporté à la société, cette aggravation de peine pour les délits en apparence les moins pervers s'explique aisément. Dans les insurrections contre son autorité en Pologne, en Lithuanie ou ailleurs, le gouvernement ne s'est du reste jamais fait faute d'appliquer la peine capitale. En dehors de là au contraire, en dehors des séditions et des prises d'armes, même vis-à-vis des condamnés politiques, si nombreux dans ces dernières années, on n'y avait jamais eu recours avant l'année courante. La mansuétude de la législation ordinaire réagissait sur les causes d'exception.

Durant tout le règne de l'empereur Alexandre, de 1855 aux premiers mois de 1879, l'échafaud n'avait, croyons-nous, été redressé dans une ville russe qu'une seule fois, en 1866, pour Karakasof, l'auteur du premier attentat sur la personne du tsar.

Les mœurs russes étaient demeurées si contraires à la peine de mort qu'elles ne la laissaient même pas appliquer dans la Finlande, où la législation l'a conservée jusqu'en ces derniers temps. Les tribunaux finlandais avaient beau prononcer, conformément aux lois du grand-duché, des sentences de mort, aucun condamné n'a, croyons-nous, été exécuté depuis la cession de la Finlande à la Russie en 1809, le souverain ayant toujours commué la peine (2).

(1) Dans les dernières années de l'emploi du knout, le maximum légal de la peine avait été abaissé à trente-cinq coups, mais le patient succombait fréquemment au trentième. Il en était de même du supplice des baguettes, usité spécialement pour les troupes. On faisait passer le condamné entre deux lignes de soldats armés chacun d'une baguette de bois dont ils frappaient au passage le malheureux poussé en avant par les baïonnettes de deux sous-officiers. On ne survivait point d'ordinaire à un certain nombre de coups, à deux mille par exemple.

(2) La Finlande qui, grâce à la domination suédoise, a été si longtemps unie à l'Europe occidentale, avait conservé jusqu'à nos jours non-seulement la peine capitale, mais des peines barbares telles que la mutilation. Un nouveau projet de code pénal récemment élaboré par la diète finlandaise d'accord avec le gouvernement impérial supprime la peine de mort, sauf, comme en Russie, pour les crimes de haute trahison et les attentats sur la personne du souverain.

S'il fallait juger de la civilisation d'un peuple par la douceur des lois pénales, la Russie eût pu réclamer la première place en Europe.

Cette suppression de la peine de mort n'a peut-être pas été étrangère aux restrictions récemment apportées aux garanties légales et aux tribunaux ordinaires. La bénignité de la loi civile semble l'un des motifs qui ont décidé le législateur à recourir à un code spécial en même temps qu'aux tribunaux militaires. La mansuétude des lois peut ainsi tourner indirectement contre les organes chargés de les appliquer, contre les tribunaux réguliers. En temps de troubles, cette abolition de la peine capitale pousse le pouvoir à transmettre à des tribunaux d'exception le jugement des crimes commis contre ses agens, et de cette façon la douceur même du code pénal tend à rendre la répression plus sévère pour les attentats inspirés par le fanatisme et l'utopie que pour les forfaits provoqués par les passions les plus basses ou les plus perverses. C'est ce qui s'est vu récemment lors des ukases qui, en 1878 et 1879, ont dans nombre de cas substitué les conseils de guerre au jury et aux tribunaux civils. Dans la justice militaire, en Russie comme ailleurs, règne encore souverainement la peine de mort: aussi lorsque le gouvernement impérial remettait aux cours martiales le jugement de tous les crimes contre la personne des fonctionnaires, il ne modifiait pas seulement la compétence des tribunaux et la procédure judiciaire, il changeait, il aggravait la pénalité. La peine capitale était tellement tombée en désuétude que, dans les causes politiques où elle demeurait autorisée par la loi, elle n'était pas prononcée par les juges. La déportation avec les travaux forcés restait la peine la plus élevée qui pût atteindre les assassins des gouverneurs de provinces ou des chefs de la police. Quand le gouvernement a jugé nécessaire de répondre par l'échafaud au poignard et au revolver de ses adversaires intérieurs, c'est aux tribunaux militaires et à la loi martiale qu'il a dû recourir. C'était là une conséquence presque inévitable du duel engagé entre l'administration et la révolution ou les sociétés secrètes. Pour les adversaires du pouvoir, ce recours aux tribunaux militaires qui les dévouait à la mort est devenu la cause ou le prétexte de nouveaux attentats. C'est une chose caractéristique des mœurs et de l'état social que de voir le gouvernement impérial et les comités révolutionnaires se rejeter mutuellement la responsabilité de cet appel au dernier supplice. Des deux côtés on tient devant l'opinion à se présenter comme en état de légitime défense, à persuader qu'on n'use que de justes et inévitables représailles envers des antagonistes sans scrupules.

Les dates montrent avec quelle promptitude les deux adversaires se sont porté et rendu les coups dans cette lutte inégale. C'est à

Odessa, alors placé en état de siège par suite de la guerre de Bulgarie, que pour la première fois des prévenus politiques ont été déférés à un tribunal militaire. A la fin de juillet 1878, huit accusés, cinq jeunes gens et trois jeunes filles, étaient traduits devant le conseil de guerre d'Odessa comme coupables de complot et de résistance armée à l'autorité. Le principal prévenu, un certain Kovalski, un fils de prêtre, comme tant de ces agitateurs anarchiques, était, en vertu de l'état de siège, condamné à la peine de mort. Le 2 août Kovalski était fusillé dans la métropole de la Mer-Noire, et deux jours après, le 4 du même mois d'août 1878, à l'autre bout de la Russie, les coreligionnaires du condamné répondaient à son exécution par l'assassinat du chef de la IIIe section, le général Mezentsef. Le maître de la haute police avait été prévenu par des avis anonymes que sa vie devait payer pour celle du condamné d'Odessa. En réponse au meurtre du 4 août, le 9 du même mois, un ukase impérial déférait aux tribunaux militaires tous les attentats commis contre les fonctionnaires. Si durant quelques semaines les assassinats politiques cessaient, ce n'était pas que l'ukase du 9 août eût terrifié les révolutionnaires, c'était bien plutôt que, les meurtriers du général Mezentsef n'ayant été ni découverts ni punis, personne n'avait à les venger. Quelques mois plus tard en effet les comités montraient qu'ils n'avaient point varié de doctrines ni menti à leurs menaces, ils rendaient de nouveau au gouvernement et à la police œil pour œil, dent pour dent, répondant à chaque condamnation, si ce n'est à chaque arrestation, par un nouvel assassinat. Les plus hauts fonctionnaires de l'empire recevaient mystérieusement l'avis qu'un tribunal occulte les avait condamnés à mort, et il se trouvait des bras pour exécuter la terrible sentence. La Russie revoyait ainsi le *Vehmgericht* et les francs-juges du moyen âge.

Trois ou quatre mois après l'assassinat du général Mezentsef, de nouveaux forfaits sont, à la suite de nouvelles arrestations, venus montrer que les mêmes juges et les mêmes bourreaux inconnus veillaient toujours sur l'empire. En février 1879, dans le gouvernement de Kharkof, on arrêtait un certain Fomine, prévenu d'avoir pris part à une attaque contre les gendarmes pour la délivrance d'un prisonnier politique. Le gouverneur de la province, prince Krapotkine, fut averti par écrit que, si le prévenu était livré à la cour martiale, il en serait rendu responsable sur sa vie. Fomine n'en fut pas moins traduit devant le conseil de guerre, mais avant même qu'il eût été jugé, le prince Krapotkine tombait frappé d'une balle au sortir d'une fête officielle (1). Quelques semaines

(1) Le jugement de Fomine, qui a eu lieu en mars de cette année, a montré que la justice militaire n'usait pas toujours envers les prévenus politiques de rigueurs exces-

après, le gouverneur de Kharkof, le chef de la IIIe section, général Drenteln, puis le souverain lui-même, étaient successivement dans la capitale l'objet des plus audacieux attentats. La perspective de la peine de mort semblait n'avoir fait que surexciter les colères des anarchistes; il est vrai que jusqu'alors aucun de ces assassins n'ayant été arrêté, aucun n'avait pu être exécuté. L'impunité était sans doute pour beaucoup dans leur hardiesse. Depuis l'arrestation du régicide Solovief et la mise en état de siège des grandes villes, les choses ont changé de face. Les conseils de guerre ont commencé leur sinistre besogne. Pour la première fois depuis de longues années, les bords de la Néva ont vu dresser un échafaud. L'exécution du lieutenant Doubrovine, pendu le 20 avril (2 mai) 1879, a déjà été suivie de celle de trois condamnés à Kief, de celle de Solovief à Pétersbourg (1). Quand elle aura prouvé aux assassins politiques que leur vie peut répondre de celle des fonctionnaires, la peine de mort pourra retrouver son efficacité et contribuer temporairement au rétablissement de la sécurité publique.

Les ukases qui déférent certains crimes aux cours martiales n'altèrent pas la législation. L'on peut se demander si la Russie doit beaucoup se féliciter de la douceur d'une législation qui, en certaines circonstances, se retourne contre les tribunaux ordinaires et à la justice civile fait substituer la justice militaire. Dans cette guerre entre la révolution et la haute police, les organes réguliers de la loi se trouvent en effet indirectement compromis par la mansuétude même des lois.

En d'autres pays, en Suisse et en Italie, par exemple, les attentats révolutionnaires ou l'accroissement de la criminalité menacent également de ramener la législation à des peines plus sévères, et, malgré les efforts de certains philanthropes, de rétablir ou de conserver la peine de mort dans des codes dont elle avait disparu ou dont elle allait disparaître (2). En Russie la suppression de la peine ca-

sives. C'était la première affaire de ce genre qui vînt devant un conseil de guerre depuis l'ukase du 9 août 1878. La cour martiale instituée pour la sévérité a usé d'une indulgence relative. Fomine a été condamné aux travaux forcés et non à mort, bien que, tout en niant avoir fait feu, il avouât avoir pris part à une attaque à main armée dans laquelle avait succombé un gendarme. Aux yeux du code militaire, c'en était assez pour une condamnation capitale.

(1) C'est la potence qui est le supplice ordinaire des condamnés politiques, alors même qu'ils sont jugés par un conseil de guerre. Sous l'empereur Nicolas, les chefs militaires de l'insurrection de décembre 1825 ont, comme le lieutenant Doubrovine, été pendus et non fusillés. La loi laisse du reste aux juges le choix du genre de supplice.

(2) En Suisse, on le sait, une modification constitutionnelle a tout récemment rendu aux cantons le droit de faire usage de la peine capitale. En Italie, sous le premier ministère Depretis, avant la mort du roi Victor-Emmanuel, M. Mancini étant ministre de la justice, l'abolition de la peine capitale, proclamée jadis en Toscane, devait être

pitale ne se maintient que grâce à des mesures d'exception, grâce au régime des ukases qui permet de suspendre ou d'éluder la loi à l'aide d'un changement de juridiction pour toute une catégorie de crimes. Nous sommes ici ramené à une remarque que nous avons dû faire plus d'une fois à propos de l'administration ou de la justice, à propos de l'élection des maires ou de l'élection des juges de paix, par exemple, à une remarque qui, dans les choses dont ils sont le plus disposés à s'enorgueillir, doit rappeler les Russes à la modestie. Les lois en Russie sont parfois plus libérales ou plus démocratiques, plus progressives ou humanitaires que chez beaucoup de peuples d'Occident; mais dans ce cas ce que la législation officielle a d'imprudent, d'excessif ou de prématuré en apparence, est aisément corrigé dans la pratique par l'omnipotence gouvernementale, toujours maîtresse de suspendre comme d'appliquer la loi. L'abolition de la peine de mort est une de ces témérités que le gouvernement impérial a pu se permettre impunément parce qu'il est toujours libre de recourir à des mesures d'exception. Aussi l'expérience de la Russie ne saurait beaucoup prouver en cette matière pour des états qui ne peuvent prendre avec les lois ou les tribunaux les mêmes libertés.

L'on sera peut-être curieux cependant de connaître les résultats de cette expérience presque séculaire, de savoir quels effets a sur la criminalité russe l'abolition de la peine de mort. En Russie on n'est pas toujours d'accord sur ce point, les uns regrettent la douceur de la législation, la regardant comme un encouragement au crime; les autres, plus nombreux, maintiennent que le code pénal a eu peu d'influence sur la criminalité et que rien n'autorise à conclure en faveur du rétablissement de l'échafaud. L'homme russe, le paysan du moins, est, dit-on, d'ordinaire assez indifférent à la mort; grâce au rustique stoïcisme du *moujik*, la peine capitale ne serait pas en Russie un épouvantail bien efficace. Pour une raison ou une autre, il est certain que les faits et les statistiques se prêtent assez bien à la défense de la législation actuelle. On a remarqué que, sous le règne d'Alexandre II, le nombre des meurtres est à peu près dans le même rapport au chiffre de la population que durant la période du règne de Nicolas (1838-1847), où la peine capitale, temporairement rétablie, planait sur la tête des assassins. La comparaison avec les états de l'Occident donne des résultats fort analogues et peut-être encore plus inattendus. Les relevés officiels qui, depuis 1871 au moins, sont dressés avec beaucoup de soin et de détail constatent qu'en Russie, avec l'abolition de la peine

étendue à tout le royaume. Nous ne savons si la tentative d'assassinat sur le roi Humbert n'empêchera pas de donner suite à ce projet, qui en face du redoublement de la criminalité dans la péninsule paraît au moins prématuré.

de mort, il n'y a pas plus d'homicides, pas plus de crimes contre les personnes que dans les pays de l'Europe où règne une pénalité plus sévère. Aux statisticiens russes, les chiffres ont même semblé souvent plus favorables à leur pays qu'à la France ou à la Prusse (1). En 1870, on trouvait en Russie un peu plus de sept individus sur un million d'âmes (7,4) condamnés pour homicide, ce qui vers la même époque était presque exactement la même proportion que dans les îles britanniques (7,5) (2). Depuis, s'il faut en croire les statistiques du ministère de la justice, la proportion des homicides à la population est demeurée en Russie sensiblement la même. De pareilles comparaisons entre la Russie et l'étranger il résulterait en apparence que non-seulement la potence et la guillotine, mais que le degré de civilisation, que le régime politique, que l'état religieux et économique des peuples européens n'ont sur le développement de la criminalité qu'une imperceptible influence. Ce serait là une conséquence forcée, aisée à battre en brèche au moyen d'autres comparaisons et d'autres statistiques. Aussi n'osons-nous pas tirer de pareils rapprochemens des conclusions trop précises, d'autant plus qu'en pareille matière, pour prétendre à quelque exactitude, il faudrait tenir compte de la régularité du service de la police aussi bien que de la sévérité des tribunaux.

Ces résultats n'en sont pas moins instructifs; ils fournissent des armes commodes aux adversaires du rétablissement de la peine de mort, qui, parmi les Russes, est d'autant plus impopulaire que la suppression en est souvent regardée comme un titre d'honneur national. L'on ne saurait donc s'étonner de voir les jurisconsultes de Saint-Pétersbourg et de Moscou repousser presque unanimement la pendaison ou la décapitation et n'y voir qu'un reste des coutumes barbares du passé. C'est ce qu'a fait cette année même, dans une de ses séances, la société des juristes russes (*iouriditcheskoé obchtchestvo*). A l'heure même où, par l'ukase du 9 août 1879 et par l'intermédiaire des cours martiales, le gouvernement élargissait le cercle des crimes encore punis du dernier supplice, les juristes russes, sur un rapport de l'un d'eux, se prononçaient catégoriquement contre la peine de mort, la déclarant d'une manière absolue inutile au maintien de l'ordre public et contraire aux saines notions de la morale et du droit pénal (3).

(1) D'après une étude sur ce sujet du *Vestnik Evropy* (juillet 1871), le chiffre annuel des accusés pour meurtre de 1860 à 1867 oscillait entre 2,094 et 1,616, sans qu'il y eût progression ni diminution régulière, les variantes les plus fortes paraissant avoir des causes temporaires. L'année 1865 était celle qui donnait le chiffre le plus élevé.

(2) M. Maurice Block : *l'Europe politique et sociale* (*Vestnik Evropy*, *ibid.*).

(3) Voyez (n° 4, février 1879) la nouvelle *Revue critique* (*Krititcheskoé obozrénie*) publiée à Moscou sous la savante direction de MM. V. Miller et M. Kovalevski.

Nous n'avons pas à chercher ce qu'il peut y avoir d'outré dans des affirmations aussi décidées. La science pénale, comme toutes les sciences qui touchent à la politique, n'a pas, croyons-nous, de solutions aussi absolues. Pour la pénalité comme pour les autres parties de la législation, comme pour toutes les branches de la vie publique, c'est aux faits et aux mœurs de décider ce qui à tel moment de l'histoire convient à tel peuple et à tel état social. Cette réserve faite, nous sommes heureux de reconnaître que dans la Russie contemporaine, en dehors peut-être des assassinats politiques, lorsque le fanatisme révolutionnaire s'attaque systématiquement aux personnes, cette redoutable et répugnante peine de mort ne paraît pas aujourd'hui l'indispensable auxiliaire de l'ordre et de la loi. C'est là une sorte de supériorité dont il est permis aux Russes d'être fiers vis-à-vis des peuples qui ont trop souvent pour eux un injuste dédain. Je ne chercherai point quelles sont les causes qui leur assurent cet avantage. La douceur des mœurs du paysan, en dépit de certains penchans à la brutalité, et plus encore sans doute l'influence de la religion toujours vivante et souveraine dans la masse du peuple, sont pour l'ordre public de plus sûres garanties que la sévérité de la législation et peuvent le plus souvent suppléer au glaive de la loi. En dehors de la Russie, on sera tenté de chercher à ce phénomène d'autres explications. Eh quoi! nous dira-t-on, la peine qui en Russie remplace le dernier châtiment, la peine que la loi fait planer sur de simples délits aussi bien que sur les crimes, la déportation dans les déserts glacés de la Sibérie, ne serait-elle pas aussi efficace que la potence et l'échafaud pour arrêter le bras des malfaiteurs? Si les cours d'assises russes n'ont point besoin de recourir à la peine de mort, n'est-ce point que cet exil dans les affreuses solitudes du nord est pour le commun des hommes un supplice plus cruel et non moins redouté que la mort même?

III.

La Sibérie a dans les deux hémisphères une sombre réputation; elle la doit moins à son climat qu'à la multitude d'exilés de tout âge et de tout sexe qu'elle a engloutis depuis des siècles, qu'aux légendes dont la pitié publique ou l'imagination des écrivains ont entouré les déportés. Aux yeux de l'étranger, la Sibérie, avec ses blanches et silencieuses solitudes, avec ses steppes durcies par le froid, apparaît de loin comme une immense prison de neige, où l'homme est à jamais perdu, comme une sorte d'enfer de glace, pareil au dernier cercle de l'*Inferno* de Dante. Certes

peu de contrées au monde ont reçu de la nature moins de charmes, moins d'attraits pour l'étranger. Un tiers de ces immenses surfaces est compris dans le cercle polaire, et, plus au sud, le relief élevé du sol rend souvent le climat aussi rude qu'au nord, en sorte que la moitié même de la Sibérie méridionale demeure impropre à l'agriculture ou à la vie civilisée. Les régions les plus chaudes, ouvertes tour à tour au vent glacial du pôle et au souffle desséché des déserts de l'Asie centrale, ont la température moyenne de la Finlande, mais avec un climat notablement plus continental, c'est-à-dire avec de plus grands écarts entre les saisons extrêmes, de façon qu'aux hivers les plus rigoureux peuvent succéder des étés brûlans (1).

Avec tous ces désavantages, la Sibérie n'a pour l'homme du Nord ni les mêmes terreurs, ni les mêmes souffrances que pour les habitans de l'occident et du sud de l'Europe. Cette terre, une des plus déshéritées du monde, n'est pas un désert inhabitable, ce n'est en somme qu'une Russie renforcée et outrée, une Russie plus froide que l'autre, mais où néanmoins le Russe peut fort bien vivre, travailler, prospérer. En passant l'Oural, l'on ne change pas brusquement de climat, et tout en empirant à mesure que l'on avance vers l'est ou le nord, les conditions physiques et hygiéniques de la vie ne sont pas considérablement modifiées. Comme lieu de déportation, les abords du cercle polaire sont pour les Russes de Saint-Pétersbourg, de Moscou, d'Odessa même beaucoup moins redoutables, beaucoup moins meurtriers que ne le sont pour les riverains de l'Atlantique ou de la Méditerranée les luxuriantes contrées tropicales où les états de l'occident de l'Europe ont souvent établi leurs bagnes et leurs colonies pénales. Tobolsk, Tomsk, Irkoutsk même sont pour les habitans des bords de la Néva ou du Volga des résidences infiniment moins pénibles et plus saines que ne le sont, par exemple, pour un Français Cayenne, Sinnamari ou Noukahiva.

Les immenses bassins de l'Obi, de l'Iéniséi, de l'Amour, renferment bien des régions plus aisément habitables et naturellement plus riches et plus fertiles que telle ou telle contrée du nord de la Russie d'Europe. Aussi la Sibérie n'est-elle pas le seul lieu de bannissement ou de déportation du gouvernement impérial, les provinces septentrionales de la Russie européenne, celles d'Arkangel et d'Olo-

(1) Voyez entre autres M. Venioukof : *Rossia i Vostok*, p. 80 et suiv., Saint-Pétersbourg, 1877. La température moyenne de la ville la plus chaude de la Sibérie, Vladivostok, située par le 43e degré de latitude au sud de l'Amour, sur l'Océan-Pacifique, n'est pas plus élevée que celle de la capitale de la Finlande, Helsingfors, dont la latitude est de 17 degrés plus septentrionale.

nets en particulier, sont souvent employées pour l'exil des condamnés ou l'internement des suspects politiques. La Russie ne manque pas de lieux de détention, de prisons ou de bagnes naturels. Le Caucase sous Nicolas, le Turkestan sous Alexandre II ont ouvert à la transportation pénale et administrative de nouvelles et vastes régions.

La déportation, comme châtiment pénal ou comme moyen de gouvernement, est fort ancienne en Russie ; on pourrait la faire remonter aux premiers tsars qui, avant d'avoir la Sibérie à leur disposition, transplantaient fréquemment des populations entières d'une partie de leurs états à l'autre (1). C'est sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand, vers le milieu du XVIIe siècle, que la Sibérie reçut le premier convoi de malfaiteurs. Depuis lors ces lugubres caravanes de criminels ou de malheureux sont devenues annuelles et n'ont cessé de grossir. Dès l'origine, la déportation a eu moins pour objet d'imposer aux condamnés ou aux ennemis du pouvoir les souffrances d'un climat rigoureux que de délivrer la société ou le gouvernement de tous les hommes qui pouvaient troubler l'une et inquiéter l'autre. Aussi pourrait-on dire d'une manière générale que la peine était à peu près graduée selon la distance ; à mesure que se sont accrus les moyens de communications, à mesure que s'est élargi le domaine de la colonisation nationale, le champ de la déportation s'est étendu, reculant toujours vers l'est ou le nord au fond des solitudes de l'Asie.

Le code pénal appliquait jusqu'à ces derniers temps la peine du bannissement (*ssylka*) aux plus grands crimes et aux simples délits, tels que le vagabondage. Les déportés, en vertu d'une sentence judiciaire, sont ainsi divisés en deux grandes classes : les criminels condamnés aux travaux forcés qui d'ordinaire subissent leur châtiment en Sibérie, et les condamnés à des peines moins sévères qui, de même que les suspects politiques et les internés de la IIIe section, sont simplement transportés d'une partie de l'empire à l'autre, ordinairement du centre aux extrémités, avec interdiction de sortir de la résidence qui leur est fixée. Entre ces deux catégories, ces forçats et ces colons obligés, il y a légalement un grand intervalle qui, grâce à l'adoucissement des mœurs, avait depuis la fin du règne de Nicolas été en diminuant sans cesse.

(1) De pareilles migrations forcées d'une extrémité à l'autre de l'empire ont encore parfois lieu de nos jours. C'est ainsi qu'après la dernière guerre russo-turque, des milliers de familles, des tribus entières du Caucase qui s'étaient révoltées contre le tsar ont dû quitter les montagnes du Daghestan pour les plates et froides régions du nord de la Russie. Le *Golos* annonçait récemment que cinq cents de ces montagnards établis temporairement dans la province de Novgorod allaient être transférés dans celle de Perm.

Les forçats ou galériens (*silno-katorgniki*), sont naturellement de beaucoup les moins nombreux et les moins libres. La peine des travaux forcés remplace la peine de mort, supprimée en 1753 par l'impératrice Élisabeth. Non contente de renverser l'échafaud, la loi russe n'admet point de travaux forcés à vie, la durée des travaux forcés ne peut excéder vingt ans; ces vingt années passées, le forçat rentre dans la classe des condamnés colonisés. Autrefois, sous l'empereur Nicolas et ses prédécesseurs, les galériens subissaient d'ordinaire leur peine dans les mines de Sibérie, et spécialement dans les mines d'argent de Nertchinsk, situées à plus de deux cents lieues au delà d'Irkoutsk et du lac Baïkal. Les criminels, associés parfois aux condamnés politiques, travaillaient enchaînés et demeuraient jour et nuit au fond des humides galeries des mines où ils semblaient ensevelis vivans. Affreuse était la peine, et ce n'était pas seulement dans la législation qu'elle était l'équivalent de la mort. Les tempéramens les plus robustes ne réussissaient pas toujours à résister aux fatigues et aux privations de cette vie souterraine. Comme pour le knout, le maximum légal fixé par la loi semblait le plus souvent une ironie amère ou une hypocrisie; bien peu des exilés qui descendaient dans les mines de Nertchinsk atteignaient le terme de vingt ans.

Une cruelle aggravation de ce bannissement pénal, pour les condamnés aux travaux forcés du moins, c'est la mort civile, et en Russie la mort civile n'est pas un vain mot; elle brise tous les liens de famille. Sous Nicolas, l'on enlevait parfois aux déportés, à leurs enfans mêmes, jusqu'à leur nom; les héritiers du condamné pouvaient s'emparer de ses biens, si toutefois ces biens n'étaient pas confisqués; sa femme devenait veuve et comme telle pouvait se remarier. L'église et le gouvernement admettent encore cette cause d'annulation du mariage. A l'honneur du peuple russe, à l'honneur des femmes russes en particulier, il faut dire que, si cette mort légale a parfois donné lieu à d'écœurans spectacles, elle a le plus souvent suscité les plus généreux dévoûmens. C'est ainsi qu'après la conspiration de décembre 1825, qui fit envoyer en Sibérie tant des membres les plus brillans de l'aristocratie, les femmes de déportés appartenant aux premières familles de l'empire, des Troubetskoï, des Shakhovskoï et d'autres, loin de profiter du triste privilège que leur concédait la loi, demandèrent comme une grâce d'échanger, à la suite de leurs époux, les salons de Saint-Pétersbourg ou de Moscou contre les solitudes glacées de la Sibérie orientale où beaucoup sont mortes, où les autres ont vieilli pour ne rentrer dans le pays de leur jeunesse que sous le règne d'Alexandre II, après trente années d'exil. Depuis, des

centaines et peut-être des milliers de femmes ont suivi ce noble exemple; celles qui ne le feraient point se verraient mises au ban de la société.

Si les mines d'argent de Nertchinsk n'ont pas été abandonnées, elles n'occupent plus qu'un petit nombre d'ouvriers qui y vivent au-dessus de terre et y jouissent d'une liberté relative. La plupart des forçats de Sibérie sont employés à différentes sortes de travaux qui n'ont rien de particulièrement pénible, soit dans les établissesemens de l'état (*zavody*), dans les fabriques ou les salines, soit à la construction ou à l'entretien des routes. D'après les règlemens, les forçats ne sont retenus dans la prison de l'établissement ou dans les casernes (*vkazarmakh*) que durant le commencement de leur peine, durant le premier quart de leur temps, alors qu'ils sont compris dans la classe dite des condamnés à l'*épreuve* ou à l'*essai* (*ispytouemye*). Durant les trois autres quarts de leur temps, ils vivent aux environs de la maison de force dans des chambres libres, ils sont seulement astreints jusqu'à l'expiration de leur peine à se présenter chaque jour à l'établissement. D'ordinaire cette faculté de loger en dehors de la prison leur est accordée beaucoup plus tôt; dans certains endroits, les forçats sont admis à demeurer au dehors dès qu'ils peuvent se louer un logement (1).

Ces adoucissemens ne sont pas les seuls : la coutume s'est introduite de compter pour les criminels ordinaires dix mois comme une année entière, ce qui abrège encore d'un sixième la durée de ces travaux forcés ainsi mitigés (2). Cette peine, la plus élevée du code, est devenue presque nominale; aussi le gouvernement est-il accusé par ses adversaires politiques tantôt de retenir dans les forteresses de la Russie d'Europe des agitateurs légalement condamnés aux travaux forcés en Sibérie, tantôt de déployer vis-à-vis d'eux au delà de l'Oural une sévérité inconnue des criminels de droit commun. Presque tout ce qui faisait jadis l'horreur de ce châtiment redouté a disparu peu à peu, comme le knout et les verges; la législation pénale, ainsi dégagée de ses tristes accessoires, ainsi amendée ou corrigée dans la pratique par les règlemens ou l'usage, est restée, avec les ukases humanitaires d'Élisabeth et de Catherine, la plus douce et la plus indulgente de l'Europe. Les criminalistes se sont préoccupés de cet adoucissement, de cet énervement de la pénalité; le gouvernement, se sentant trop mal armé

(1) Les adversaires du gouvernement se plaignent de ce que ces faveurs habituelles n'aient pas été accordées à certains condamnés politiques, à Tchernychevski par exemple, le doctrinaire du radicalisme qui a passé huit ans aux mines de Nertchinsk. Voyez la revue révolutionnaire le *Vpered*, t. II, 1874, IIe part., p. 108.

(2) *Vpered*, même numéro.

contre le crime, a été obligé de songer aux moyens de rendre au code pénal plus d'efficacité, et l'utilité de la déportation s'est trouvée mise en question.

De tout temps la discipline a naturellement été beaucoup plus relâchée, et le bannissement moins pénible pour les déportés de la seconde catégorie, les condamnés simplement colonisés en Sibérie ou ailleurs. Ils ne sont guère soumis à d'autre obligation qu'à celle de ne point quitter la résidence qui leur a été fixée (1). Une fois transportés au lieu désigné pour leur séjour, ces colons forcés (*silno poselentsy*) y demeurent à peu près en liberté sous la surveillance souvent somnolente d'une police peu sévère ou peu exacte. Ceux qui ont quelque fortune peuvent vivre de leurs revenus, louer une habitation ou s'en faire construire une, avoir des livres ou des instrumens de musique, des chevaux ou des voitures, se donner tous les plaisirs que comportent le climat et l'exil; les autres peuvent reprendre leur ancien métier, travailler à la terre ou bien louer leurs bras dans les mines d'or, où ils font concurrence aux ouvriers libres. Ils jouissent du fruit de leur travail, peuvent devenir propriétaires et sont autorisés à se marier avec des femmes déportées ou avec des femmes du pays. Chaque année, le gouvernement consacre une certaine somme, 2,000 roubles environ, aux frais de mariage des colons forcés qui n'y peuvent subvenir. Les condamnés se donnent parfois des fêtes dont l'eau-de-vie fait le principal agrément et où ils invitent souvent les soldats ou les employés préposés à leur garde. En Sibérie plus encore qu'en Russie, le grand mal est l'arbitraire des agens du pouvoir, qui, là aussi, trouve son correctif habituel dans la vénalité. Arbitraire et vénalité ont un champ d'autant plus large que dans ces solitudes le contrôle est plus difficile et que beaucoup des fonctionnaires de Sibérie sont des hommes tombés en disgrâce qui expient au delà de l'Oural d'anciennes peccadilles administratives.

La vie des colons obligés est fort analogue à celle des Sibériens du voisinage; pour l'homme du peuple, elle n'a rien de particulièrement pénible; aussi a-t-on vu des malfaiteurs aggraver leur cas de propos délibéré pour avoir le bénéfice de cette liberté du bannissement. Les déportés politiques sont souvent les plus surveillés et, par là même, les plus à plaindre. C'est pour eux que la déportation garde toutes ses tristesses ou ses rigueurs, pour l'homme du monde ou l'homme d'étude subitement transplanté dans une contrée déserte ou au milieu de gens grossiers, loin de toutes les ressources de la civilisation; pour le Russe ou le Polonais instruit, isolé de

(1) La durée minima de la déportation est, croyons-nous, de cinq années.

ses amis, de sa famille, et parfois du monde entier, privé de lettres et de nouvelles ou ne pouvant correspondre avec les siens qu'à de rares intervalles. C'est pour les exilés politiques, pour les prisonniers d'état, et non toujours pour ceux qui ont été condamnés par un tribunal civil ou militaire, que l'on réserve les stations les plus boréales, à l'extrême limite des établissemens russes. Dans les dernières années même, des écrivains ou des savans tels que Tchernychevski, Chtchapof, Koudiakof, ont ainsi été relégués aux confins du cercle polaire, au milieu de peuplades barbares et idolâtres, dans des localités où la poste même n'arrive qu'une ou deux fois l'an (1).

Ce qu'il y a de plus effrayant ou de plus pénible dans la déportation en Sibérie, c'est peut-être le voyage. Du centre de la Russie, où se forment les convois de prisonniers, à Tiumen, la première ville de la Sibérie occidentale, il y a plus de cinq cents lieues; il y en a plus de quinze cents aux villes et aux districts de la Sibérie moyenne. Autrefois la plus grande partie de ce triste exode s'accomplissait à pied sous le fouet de cosaques à cheval, et pour les forçats du moins, les fers aux jambes ou les menottes aux mains. On se nourrissait de biscuits, de salaisons et des pauvres aumônes de la pitié des paysans, on dormait sur la terre humide ou sur la neige durcie. Le voyage durait souvent toute une année, parfois plus. C'était une rude épreuve, beaucoup des condamnés, beaucoup des infortunés (*nestchastnyé*), comme disent dans leurs bienveillant euphémisme les paysans russes, succombaient avant d'atteindre le district éloigné où ils devaient subir leur peine. Aujourd'hui le voyage se fait en grande partie par eau, sur des barques ou chalands remorqués par des steamers. J'ai rencontré sur le Volga de ces convois de condamnés, vêtus de souquenilles de toile et entassés sur de grands bateaux; je ne crois pas que dans ce trajet ils aient plus à souffrir que nos forçats, transportés à fond de cale par delà l'Océan, à nos antipodes. Le voyage a lieu d'ordinaire dans la belle saison, afin d'utiliser les communications fluviales par le Volga et la Kama, puis au delà de l'Oural, par la Tobol, l'Obi et les rivières de Sibérie. Les condamnés passent l'hiver dans la prison des villes où ils ont été mis en jugement; au printemps, ils sont de tous les coins de l'empire dirigés sur Moscou, d'où on les expédie par détachemens sur la Sibérie à travers Nijni, Kazan, Perm et Tobolsk (2).

(1) Tous les déportés politiques russes ou polonais ne sont pas soumis aux mêmes rigueurs; on a vu de ces exilés se fixer volontairement à l'expiration de leur peine dans le lieu de leur exil, soit qu'ils y aient fait une petite fortune, soit même qu'ils devinssent les employés du gouvernement qui les avait bannis.

(2) Aujourd'hui, le transport d'un condamné des points les plus éloignés, de Tiflis,

Durant la période de navigation, de mai à septembre, ces lugubres caravanes d'été, composées de centaines de personnes de tout rang, de tout sexe et presque de tout âge, se succèdent à de courts intervalles, souvent tous les huit ou dix jours. Le nombre des condamnés des diverses catégories est fort considérable. C'est vers 1825, avant même le règne de Nicolas, que la déportation a commencé à prendre un grand essor, et depuis, le contingent annuel du bannissement a grossi d'année en année. Sous Nicolas, de 1830 à 1848 par exemple, le chiffre annuel des déportés montait en moyenne à huit mille environ, dont près de la moitié étaient des vagabonds ou des serfs en fuite. Vers 1830, le nombre total des exilés en Sibérie était de plus de quatre-vingt mille (83,000), en 1855 on l'estimait à près de cent mille âmes (99,860 dont 23,000 femmes), soit une véritable armée, disséminée il est vrai sur toute la surface de la Sibérie (1).

Dans l'été de 1878, malgré la diminution des cas où est appliquée la peine du bannissement, malgré l'emploi plus fréquent de la prison, le gouvernement a expédié de Moscou à Nijni Novgorod, durant la période de navigation, près de douze mille condamnés des deux sexes (2). A Nijni ou à Kazan, ces douze mille condamnés ont été rejoints par les recrues du bas Volga au nombre de près de quatre mille, et avant de quitter Perm les provinces de la Kama leur avaient apporté un nouveau renfort de plusieurs centaines de prisonniers. Grâce aux arrestations et déportations politiques de l'année courante, le nombre des personnes, hommes ou femmes, contraintes de passer l'Oural dans l'été de 1879 doit être plus élevé de plusieurs milliers de têtes. En outre, au chiffre de la Sibérie, il faut ajouter le chiffre, bien inférieur il est vrai, des hommes relégués en

par exemple, à Irkoutsk, ne revient, assure-t-on, qu'à 50 roubles ; de Moscou à Tiurmen, le prix moyen du transport serait de moins de 22 roubles. Pour les paysans déportés par ordre de leurs communes, tous les frais restent à la charge de ces dernières. Une fois arrivés au lieu de leur détention, les déportés doivent subvenir à leur subsistance ; les forçats sont les seuls que l'état entretienne quand il ne loue pas leurs bras à des entreprises privées.

(1) Voyez Schnitzler, *Empire des Tsars*, t. III, p. 882. D'après des chiffres publiés plus récemment, par M. Anoutkine, il y aurait eu, de 1829 à 1847, un peu moins de 160,000 déportés en Sibérie, dont la moitié seulement, 80,000, auraient été des criminels condamnés par les tribunaux, et le reste se serait composé de vagabonds, de serfs expulsés par leurs propriétaires, de forçats en rupture de ban, etc.

(2) Les chiffres de 1878 se décomposaient de la manière suivante :

Condamnés aux travaux forcés.	853
Condamnés à la déportation simple	9,847
Évadés réintégrés	1,064

Il était resté à Moscou quelques centaines de malades.

résidences forcées dans les provinces frontières de l'Asie. De huit mille environ, vers le milieu du règne de Nicolas, le nombre total des déportés s'est élevé annuellement sous Alexandre II à seize mille, à dix-huit ou dix-neuf mille et, en y comprenant les pays autres que la Sibérie, à plus de vingt mille (1). Depuis le commencement du siècle, la levée annuelle de la déportation aurait septuplé.

Sur ces dix-huit ou vingt mille déportés, quelle est la part de l'arbitraire administratif? D'après les documens publiés par les journaux officiels ou officieux (2), cette proportion jusqu'à l'année 1878 était très faible, à peine un sur cent, ou même un sur cinq cents. En huit années, de 1870 à 1878 exclusivement, le total des personnes transférées en Sibérie par mesure administrative n'aurait pas monté à seize cents (1,599). Encore le plus grand nombre, soit 1,328, étaient-ils des montagnards du Caucase, exilés au-delà de l'Oural en vertu de lois ou de raisons spéciales, en sorte que, dans toute la Russie d'Europe, il n'y aurait eu en sept ans que 271 individus, russes ou polonais, déportés par la haute police, soit en moyenne trente-huit par année. En vérité, l'institution admise, la IIIe section ne pouvait guère user de ses pouvoirs avec plus de modération. Il est vrai qu'à ces déportés en Sibérie il faut ajouter un nombre peut-être supérieur d'internés de toute sorte dans les provinces extrêmes de la Russie d'Europe (3).

Outre les bannis par voie administrative, il y a en Sibérie une classe de *colons forcés* beaucoup plus considérable, que l'on confond souvent à tort avec les premiers; ce sont les déportés par sentence des communes ou des corporations de bourgeois, également investies du droit d'exclure de leur sein les membres vicieux ou dangereux (4). Les communes de paysans usent encore largement de cette espèce d'ostracisme, car pour les sept années antérieures à 1878, le total des transportés de cette catégorie s'élevait à plus de trente-six mille, soit en moyenne de plus de cinq mille par an, et ces trente-six mille exilés du village natal avaient été accompagnés par plus de vingt-sept mille personnes de leur famille.

(1) En 1875 par exemple, le contingent de la déportation sibérienne a monté à 19,183 individus. La durée moyenne de la déportation semble avoir diminué, car le nombre total des déportés ne paraît pas beaucoup plus considérable que vers le milieu du règne de Nicolas.

(2) Je citerai particulièrement le *Journal de Saint-Pétersbourg* (mai 1879).

(3) Le nombre des victimes de la IIIe section est naturellement fort variable: ains en 1875, le chiffre des déportés par voie administrative s'était élevé à soixante-neuf soit au double de la moyenne annuelle; en 1879, il aura probablement plusieurs fois décuplé.

(4) Voyez la *Revue* du 15 mai 1877.

Cette énorme population pénale se répartit d'une manière très inégale sur les diverses régions de la vaste Sibérie. Le gouvernement de Tobolsk seul reçoit encore près de la moitié des déportés, 8,000 environ pour chacune des dernières années, Tomsk environ 2,500, Jéniseisk 3,500, Irkoutsk un peu moins de 4,000, les territoires du Transbaïkal et de Jakoutsk un peu plus de 500 (1). De 1870 à 1875, on aurait déporté dans la Sibérie occidentale 40,000 condamnés et un peu moins de 36,000 dans la Sibérie orientale, bien que cette dernière, beaucoup plus vaste et beaucoup moins peuplée, semble plus propre à la colonisation pénale. Dans une telle armée de déportés, dispersés sur d'immenses espaces, et la plupart condamnés seulement à un séjour forcé en telle ou telle localité, il n'est pas aisé de toujours maintenir la discipline et d'empêcher les désertions. Aussi y a-t-il souvent un écart considérable entre le chiffre officiel de la déportation et l'effectif réel des déportés. A la date du 1er janvier 1876 par exemple, plus de 51,000 individus étaient inscrits comme *colons forcés* sur les registres du gouvernement de Tobolsk, et à la même date l'administration locale n'avait pu constater la présence que de 34,000 (2). Dans la province de Tomsk, l'écart était à la même époque de 4,651 personnes. Ces chiffres attestent, avec la négligence d'une administration trop peu nombreuse ou trop mal rétribuée, le peu d'efficacité de cette captivité tant redoutée des étrangers. Dans beaucoup de bailliages (*volost*) du gouvernement de Tobolsk, le tiers, parfois la moitié des condamnés inscrits sur les registres des communes rurales, avait disparu. Parmi ceux qui restaient, la grande majorité n'avaient ni profession régulière ni occupation constante. Les rapports des gouverneurs généraux le reconnaissent, la paresse, l'ivrognerie, le vagabondage règnent en maîtres dans un grand nombre de ces colonies pénales, qu'on se représente de loin comme menées à la baguette et soumises à une sévère et minutieuse discipline.

En de telles conditions, rien d'étonnant si, dans les provinces servant de lieux de déportation, la criminalité atteint d'effrayantes proportions. Dans le gouvernement de Tobolsk, il se commet en moyenne chaque année un crime par soixante-douze déportés, dans le gouvernement de Tomsk, un par soixante-sept. Pour ces deux provinces, les statistiques judiciaires constatent annuellement près

(1) Ces chiffres sont empruntés au *Golos* (n° du 8 juillet 1878).

(2) Sur les 34,293 individus formant en 1876 la population déportée effective du gouvernement de Tobolsk, 2,689 déclaraient n'exercer aucune profession, 1,247 étaient à la charge des communes urbaines ou rurales, 13,226 étaient inscrits sur les registres du dénombrement comme vagabonds, 12,502 étaient affranchis de toute redevance et les arriérés d'impôts pesant sur les autres montaient à 642,000 roubles.

d'un crime par mille habitans. Dans la Sibérie prise en bloc, il se commet un vol à main armée sur 31,000 habitans et un homicide sur moins de 9,000, ce qui fait que dans l'Asie russe la sécurité des personnes est environ dix fois moindre que dans l'occident de l'Europe. Comme école de moralisation, le bannissement a donc mal réussi; a-t-il mieux servi la sécurité de la mère patrie, qui, grâce à ce système d'expulsion, cherche à rejeter sur ses dépendances asiatiques tous ses élémens vicieux ou dangereux?

La mince barrière de l'Oural est loin de retenir dans les steppes ou les montagnes de Sibérie les milliers de criminels et d'aventuriers que la mère patrie y transporte régulièrement. N'étant qu'une continuation de la Russie d'Europe, dont ne la sépare aucun obstacle naturel, l'Asie russe est pour les déportés une prison bien moins sûre que les îles ou les contrées transocéaniques qui nous servent de colonies pénitentiaires. Quelque effrayantes qu'elles semblent de loin, les distances qui séparent les provinces sibériennes du centre de l'empire n'arrêtent point les condamnés désireux de revoir la terre natale ou de recommencer une aventureuse existence. Le Russe, l'homme du peuple du moins, est un grand marcheur, et, s'il ne saurait lutter de vitesse avec les Anglais ou les Américains savamment entraînés pour une marche rapide, le pèlerin russe, à l'allure souvent lente et indolente, sait à petites journées franchir d'immenses espaces. Depuis *la Jeune Sibérienne* de Xavier de Maistre, on a vu bien des condamnés en rupture de ban traverser à pied toute l'étendue de l'empire et du fond de la Sibérie se rendre à Moscou ou à Saint-Pétersbourg en mendiant ou en volant. Toutes les entraves mises à la libre circulation par le régime compliqué des passeports n'arrêtent pas ces échappés de Sibérie. Dans leur lutte avec la police, ils ont d'ordinaire pour auxiliaire la commisération du peuple, qui, grâce au mélange des criminels et des prisonniers politiques, grâce à une oppression de plusieurs siècles, est encore enclin à voir dans les prisonniers de l'état des frères injustement persécutés. Il y a dans le nord-est de la Russie des villages où les paysans ont, dit-on, conservé l'habitude de laisser le soir à la porte ou à la fenêtre de leur *izba* un morceau de pain et une cruche d'eau pour les fugitifs qui peuvent passer dans la nuit.

La police arrête annuellement un grand nombre de ces déserteurs de la déportation. Plus de 10 pour 100 des gens expédiés chaque été de Moscou en Sibérie sont des évadés qu'on y réintègre. Beaucoup réussissent néanmoins à dérouter toutes les recherches et mènent une vie errante dans les contrées reculées de l'empire ou louent leurs bras au rabais dans les mines de l'Oural et de l'Altaï. La déportation tant employée comme un sûr remède contre

le vagabondage, recrute ainsi, pour la Russie comme pour la Sibérie, une classe nouvelle de dangereux vagabonds.

Avec de tels résultats, il n'est pas étonnant que le système de déportation, si largement pratiqué jusqu'ici, rencontre aujourd'hui peu de faveur parmi les juristes et les criminalistes préoccupés de la répression, comme parmi les politiques ou les publicistes préoccupés de la colonisation. La Sibérie, qui, pendant des siècles a reçu le rebut de la population russe, criminels, vagabonds, paysans en fuite, mêlés aux condamnés politiques et aux sectaires religieux, la Sibérie, qui compte une population libre de quatre millions de Russes, se lasse d'être regardée comme une sentine où la Russie européenne rejette toutes les matières infectantes ou dangereuses. A l'exemple de l'Australie anglaise, la Sibérie commence à repousser les déportés qui pour elle sont moins une ressource qu'une cause de démoralisation et d'insécurité. A une certaine époque peut-être, alors qu'on y internait surtout d'inoffensifs suspects politiques ou de tranquilles sectaires religieux, la colonisation a pu tirer quelque parti du flot régulier de cette immigration pénale. Aujourd'hui il n'en est plus de même; les colons forcés éloignent les libres colons. Selon l'expression d'un écrivain russe, en faisant de la Sibérie un lieu de punition, on en a fait dans l'imagination du peuple une terre d'horreur et d'effroi où personne ne se rend volontiers (1). La déportation, qu'on regardait comme le plus sûr procédé de colonisation, a pu ainsi être rendue responsable de la lenteur de la colonisation russe en Asie. Cet afflux séculaire de matières impures et putrides, cette sorte d'accumulation de fumier humain dont on espérait la fertilisation et l'enrichissement de la Sibérie, ne fait plus par ses fétides émanations qu'en corrompre l'air et en éloigner les habitans. Aussi a-t-on parlé de substituer à la Sibérie pour cette triste mission pénale des terres moins peuplées de colons russes, et sinon plus éloignées, du moins mieux séparées du centre de l'empire par des déserts de sable. Le Turkestan et les contrées nouvellement acquises dans l'Asie centrale ont plus d'une fois été désignés comme devant à cet égard devenir une seconde Sibérie (2).

(1) M. Vénioukof, *Rossia i Vostok*, p. 74-75. La plupart des déportés n'ont pas de famille et un fort petit nombre se livrent à la culture du sol. D'après l'article du *Golos* cité plus haut, 9,579 déportés dans les communes rurales du gouvernement de Tobolsk n'exploitaient en tout qu'une étendue de 775 desiatines, soit une desiatine (un hectare neuf ares) par plus de quatre déportés. On voit l'insignifiance de ce résultat au point de vue agricole.

(2) Pour rendre aux déportés toute évasion plus difficile, le gouvernement a dans ces derniers temps résolu d'interner certains prisonniers politiques dans la grande île déserte de Sakhaline au nord du Japon. Ils y seront employés à l'exploitation de

La déportation telle qu'elle a été pratiquée en grand depuis un demi-siècle n'a réussi ni à la Sibérie qui en devait bénéficier, ni à la Russie qu'elle devait débarrasser, ni aux condamnés qu'elle devait moraliser. Cette peine, qui semblait mieux que toute autre répondre au double but de correction morale et de défense sociale que se propose toute législation pénale, n'a donné en Russie que de tristes et décourageans résultats. A quelque point de vue qu'on se place, intérêt de la société, intérêt du condamné, intérêt de la colonisation, le régime suivi depuis si longtemps s'est montré inefficace. La chose est si certaine qu'en dépit de la routine, en dépit de la commodité de ce système de débarras, on y aurait peut-être déjà renoncé sans les besoins de la IIIe section, sans la difficulté de savoir que faire des prisonniers politiques.

Si la déportation doit continuer, c'est sur une moindre échelle et dans d'autres conditions. Une révision du code pénal est devenue manifestement indispensable, c'est une de ces réformes accessoires, politiquement inoffensives, dont le gouvernement russe s'occupe volontiers dans la seconde moitié du règne actuel, une de ces menues réformes qui complètent et au besoin corrigent et restreignent les grandes. La révision des lois pénales devait être la contre-partie de l'abrogation des châtimens corporels, qui tenaient trop de place dans la législation pour en pouvoir disparaître sans affaiblir et énerver la loi.

IV.

L'étude de la réforme pénale a été confiée vers 1876 à une commission présidée par l'un des esprits les plus éclairés de l'empire, M. de Grote. Les travaux de cette commission, aujourd'hui terminés, doivent servir à une réforme pénitentiaire en même temps qu'à une révision du code pénal. Le principal problème était une plus juste gradation des châtimens. La législation actuelle pèche à la fois par deux excès opposés, par trop d'indulgence pour de grands crimes, par trop de sévérité pour de petits délits. Les punitions étaient disproportionnées à la faute, la Sibérie comme jadis les verges se trouvant au bout de presque toute condamnation. D'après la nouvelle échelle des peines, telle qu'elle a été arrêtée dans les travaux de la commission, la mort doit rester à l'état de châtiment

mines de charbon récemment découvertes. Le voyage doit se faire d'Odessa à bord d'un des vaisseaux achetés par souscription lors des craintes de conflit avec l'Angleterre; l'itinéraire est par le Bosphore et l'isthme de Suez, en sorte que les déportés n'arriveront à cette sorte d'Islande asiatique qu'à travers les brûlantes mers du Sud.

exceptionnel réservé pour les attentats contre la vie du souverain et la sûreté de l'état. Les travaux forcés devront comme par le passé constituer le plus terrible des moyens de répression ordinaires. Considérée comme remplaçant la peine de mort, cette peine ne pourra plus être infligée qu'aux plus odieux criminels, elle deviendra en même temps moins fréquente et plus sévère qu'aujourd'hui; au lieu d'être subie dans les mines ou les établissemens de Sibérie, elle le serait dans des maisons de force dispersées sur divers points du territoire.

La déportation simple doit être abolie comme peine ordinaire, elle ne subsisterait plus qu'en des cas spéciaux, à titre de mesure administrative contre les suspects politiques et à l'égard des sectes nuisibles. On pourra toujours être envoyé en Sibérie ou ailleurs par ordre de la IIIe section. Pour les suspects politiques ou les sectaires religieux qu'il est difficile de frapper d'une peine régulière, la Russie continuerait l'ancien système d'expulsion. La Sibérie pourra de ce chef continuer à recevoir longtemps un contingent régulier de colons forcés. La déportation, cessant d'être une peine régulière infligée aux coupables ordinaires demeurerait, aux mains de l'administration, un moyen de police et de gouvernement. A l'égard des suspects politiques, le pouvoir, qui en avait été sobre dans les dernières années, en use aujourd'hui d'autant plus largement que, dans sa lutte avec les sociétés secrètes, son impuissance à saisir les vrais coupables le contraint souvent d'arrêter et de bannir tout ce qui excite ses soupçons. A l'égard des sectes religieuses, il en est certaines, comme les *skoptsy* ou mutilés, comme les *coureurs* ou *errans*, qu'aucun gouvernement civilisé ne pourrait tolérer. Si les tribunaux ou l'administration n'usaient de la déportation que contre ces immondes et insensés fanatiques, la tolérance ou l'humanité n'auraient rien à leur reprocher (1). L'on ne saurait malheureusement dire qu'il en a toujours été ainsi. A toutes les extrémités de la Russie, au delà de l'Oural comme au delà du Caucase, le voyageur rencontre d'innocentes colonies d'hérétiques russes, dont tout le crime est de rejeter les dogmes ou les cérémonies de l'église dominante. Avec cette colonisation forcée de tous les élémens réfractaires, politiques ou religieux, le gouvernement risque à la longue

(1) Dans le code pénal russe figurent encore pour les délits religieux certaines peines spéciales et d'un autre âge, qui devraient au moins être réservées pour le clergé ou les tribunaux de l'église. Telle est, par exemple, la pénitence ecclésiastique qui consiste en une sorte de réclusion dans un couvent avec assistance aux offices et remontrances des autorités ecclésiastiques. Cette peine peut être appliquée dans les cas d'adultère, de tentative de suicide, parfois aussi dans le cas d'apostasie de l'église orthodoxe. La loi va même jusqu'à condamner à la pénitence ecclésiastique le médecin qui, par ignorance ou impéritie, a tué ses malades.

d'inoculer aux provinces lointaines, à la Sibérie en particulier, un dangereux esprit d'indépendance ou d'opposition.

A la déportation doit être substituée, dans la plupart des cas, l'incarcération. Cette peine n'est pas nouvellement inscrite dans la loi, mais en fait on s'en servait peu. Il y avait à cela plusieurs raisons dont l'une dispense des autres. La Russie, représentée si souvent comme un vaste bagne, est en réalité relativement pauvre en prisons et en cachots. Elle n'avait point nos vieilles abbayes ou nos anciens châteaux pour y installer ses criminels. Les prisons y étaient trop peu nombreuses ou trop petites, elles étaient presque toujours encombrées par les prévenus en sorte qu'il restait peu d'espace pour les condamnés. Cela s'explique tant par les habitudes de la police que par des considérations d'économie. A l'incarcération prolongée, qui coûte cher, on préférait le châtiment corporel, qui ne coûte rien, ou la déportation qui semblait débarrasser des coupables. Jadis, quand d'après la loi un malfaiteur était condamné à la prison et qu'il n'y avait point de place pour lui dans les maisons de détention, on lui appliquait cinquante coups de verge et on le renvoyait en liberté si la peine était légère; on l'expédiait en Sibérie si la détention devait être longue. Avec la suppression des châtimens corporels et les restrictions mises à la déportation, on est forcé de recourir de plus en plus à l'emprisonnement. Pour cela, il faut ériger de nouvelles maisons d'arrêt et de détention; et tant qu'on n'en possédera pas davantage, la Sibérie restera forcément comme par le passé la ressource de la justice et du gouvernement (1).

Beaucoup de plaintes on été élevées contre les prisons russes, on les dépeint comme d'horribles et infects cachots où les détenus sont soumis aux traitemens les plus rigoureux et aux plus cruelles privations. De pareils tableaux ne sont pas toujours d'une exacte vérité. Les prisons que visite le voyageur dans les grandes villes, celles du moins qui ont été récemment construites à l'imitation de l'Europe, ne diffèrent guère de nos établissemens du même genre. Dans ces mornes palais du crime on retrouve l'espèce de luxe architectural et parfois même le confort relatif que l'on se plaît aujourd'hui à procurer aux condamnés. Il n'en est point toujours ainsi dans l'intérieur des provinces, dans les vieilles constructions, où faute de place l'on est obligé d'entasser pêle-mêle prévenus et condamnés. Les conspirateurs se plaignent beaucoup du régime des prisons et des traitemens inhumains dont leurs amis y seraient victimes. A en croire, les proclamations révolutionnaires, les souffrances des détenus politiques seraient un des motifs de

(1) La loi qui vient cette année même d'abroger la contrainte par corps pour dettes a pu récemment donner quelques places dans les prisons.

l'exaspération des nihilistes et des attentats des derniers temps. Dans un empire aussi vaste, de telles doléances peuvent avoir plus d'une fois quelque chose de fondé, bien que les griefs allégués d'ordinaire semblent eux-mêmes en montrer l'exagération (1). Le reproche que, dans les provinces du moins, semblent le plus mériter les prisons, c'est comme presque partout en Russie, le manque de propreté et le manque d'hygiène. A cet égard, il en est plus d'une qui, en temps d'épidémie, pourrait être regardée comme un foyer d'infection. A cette cause de souffrance pour les détenus il faut ajouter parfois la rudesse et l'arbitraire des geôliers ou des employés, grâce au défaut universel en Russie, le manque de contrôle efficace. Pour les maisons d'arrêt et de détention, le désordre et les abus étaient d'autant plus faciles qu'il y avait plus de confusion dans cet important service. Le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur, la IIIe section, avaient hier encore chacun leurs prisons particulières avec une administration séparée. Pour remédier à ce manque d'unité, on vient de concentrer tout le service des prisons dans les mains d'une direction spéciale, placée sous le contrôle de personnages nommés par le souverain.

L'épineuse et grave question du système pénitentiaire a depuis plusieurs années attiré l'attention du gouvernement et du public, et l'on peut espérer que tous les travaux théoriques récens ne resteront pas sans influence sur la pratique. A cet égard, la Russie n'est point, du reste, demeurée stationnaire : depuis 1870 en particulier, à Saint-Pétersbourg, à Kharkof, à Kazan, à Kief, à Nijni-Novgorod et ailleurs, des sociétés privées se sont chargées du patronage des jeunes détenus, ou ont entrepris pour eux l'établissement de colonies agricoles (2). En 1874, un professeur de l'université de Pétersbourg a ouvert un cours sur la discipline pénitentiaire ; en 1875, on a fondé dans la capitale une prison modèle pouvant contenir sept cents individus et renfermant trois cents cellules, et vers le même temps sont nées des sociétés de patronage pour les détenus comme pour les libérés (3).

(1) C'est ainsi qu'en février 1879 les placards séditieux affichés à Kharkof au lendemain de l'assassinat du gouverneur de la province, le prince Krapotkine, donnaient comme un des motifs de son *exécution* les traitemens barbares infligés par ses ordres aux détenus politiques de la ville. Or, d'après ces proclamations mêmes, ces traitemens inhumains de l'*ostrog* de Kharkof consistaient dans l'interdiction de recevoir des vivres dudehors et dans la mise des prisonniers en cellules.

(2) Un professeur de l'université de Kief, M. A. Kistiakovski, a en 1878 fait connaître l'organisation et les résultats des principaux établissemens fondés par ces sociétés aujourd'hui au nombre de neuf ou dix. Voyez la *Krititcheskoé obozrénié*, numéro d'avril 1879.

(3) Dans la Finlande, qui à cet égard est stimulée par le voisinage de la Suède où

A l'aide de la réforme du système pénitentiaire et de la révision du code pénal, on se flatte de diminuer la criminalité ou du moins d'en arrêter la progression. Des espérances de ce genre ont été trop souvent déçues pour qu'on ose s'y fier. Ce n'est pas qu'au point de vue de la criminalité la situation de l'empire présente rien de particulièrement décourageant. Les sinistres prédictions faites lors de l'affranchissement des serfs ne se sont pas vérifiées. On disait qu'en rompant subitement le lien traditionnel des propriétaires et des paysans, on allait déchaîner dans la nation tous les vices et tous les crimes. Que n'avait-on pas à craindre d'un peuple ignorant et grossier, subitement débarrassé de chaînes séculaires! Les faits n'ont point confirmé ces appréhensions. Les crimes ont pu changer de nature, la criminalité ne s'est pas beaucoup accrue; à certains égards même, elle a, croyons-nous, diminué. La comparaison est difficile, car les statistiques ne lui fournissent pas de documens suffisans. En dehors des délits et des crimes jugés par les tribunaux, le servage avait sa criminalité spéciale, ses crimes souvent ignorés et impunis, attentats des seigneurs sur la vie de leurs serfs ou l'honneur de leurs serves, attentats des serfs sur la vie ou les biens de leurs maîtres, assassinats et incendies, désordres domestiques, meurtres des époux mal assortis, grâce au régime du mariage forcé auquel beaucoup de propriétaires soumettaient leurs serfs, donnant les plus belles filles aux meilleurs serviteurs.

On ne saurait donc prendre la criminalité comme un moyen facile d'évaluer les résultats de l'émancipation et des grandes lois qui ont touché presque toutes les branches de la vie nationale. Cette mesure, en apparence si simple et si commode, ne peut donner d'indication exacte puisqu'en réalité elle n'est pas la même pour la période antérieure aux réformes et pour la suivante. En dehors des changemens apportés dans l'état social, l'érection des nouveaux tribunaux, l'institution des juges d'instruction et des juges de paix, toutes les améliorations du service judiciaire rendent une telle comparaison incertaine ou trompeuse.

Et quand il n'en serait pas ainsi, quand il serait prouvé que depuis l'affranchissement du peuple certains délits, certains crimes même ont notablement augmenté, y aurait-il là de quoi condamner l'émancipation et les réformes? Dans tous les pays remués par des commotions profondes, les bas-fonds de la société, la vase fangeuse tend naturellement à monter à la surface. Ces époques de transformation sociale, de révolution et de transition, où les idées traditionnelles et les vieilles croyances sont ébranlées, où les

toutes ces questions ont été fort étudiées, on s'est, comme en Russie, occupé en même temps d'une réforme du système pénitentiaire et d'une révision du code pénal.

situations matérielles et les rangs hiérarchiques sont bouleversés ou confondus, toutes ces époques de changement et de trouble sont d'ordinaire, il faut bien le reconnaître, peu favorables à la moralité publique ou privée. En Italie par exemple, le pays de l'Europe qui, avec la Russie, a le plus changé dans les vingt dernières années, la criminalité a pris un essor redoutable (1). De pareilles révolutions amènent presque partout de semblables effets.

Si en Russie quelque chose doit étonner, c'est que la criminalité n'ait pas pris de plus grandes proportions. Elle n'a pas assez varié, en effet, pour qu'on en puisse tirer des conclusions nettes. A en juger par elle, les réformes n'auraient influé sur les mœurs, ni dans un sens, ni dans l'autre. Cela s'explique à nos yeux parce que le fond du peuple a été moins profondément atteint qu'on ne le suppose d'ordinaire par les lois qui, avec la liberté, lui ont donné l'égalité civile. Ce qui a peut-être été le plus remué, le plus ébranlé dans la société russe, c'est moins l'ancien serf que l'ancien seigneur, ce ne sont pas les assises inférieures et le fond de la nation, ce sont plutôt les couches supérieures et moyennes. C'est là qu'il y a eu le plus de bouleversemens et de dislocations, le plus de trouble moral et materiel, le plus de perturbation dans les idées, les habitudes, les situations. La criminalité même, si peu sûr que puisse être un pareil indice, nous montre des traces de cette sorte de désordre ou de désarroi social. Des procès récens et des scandales de toute sorte, de grossiers ou honteux méfaits qui surprennent dans un certain milieu, nous ont trop souvent montré quelles secousses avait subies le sens moral dans certaines sphères de la société russe. De là un fait singulièrement triste qui, pour n'être point peut-être spécial à la Russie, n'en est pas moins un symptôme d'un mal réel. Le nombre des gens lettrés (*gramotnye*), des gens sachant lire et écrire, bien plus le nombre des gens ayant reçu une instruction moyenne ou supérieure, semble relativement plus considérable parmi les criminels que dans l'ensemble de la population. Les statistiques du ministère de l'instruction publique fournissant des données moins exactes et détaillées que celles de la justice, on ne saurait à cet égard rien dire de précis, mais, à en juger par la statistique, il semble en Russie qu'au lieu de diminuer, la propension au crime, l'instruction l'augmente. Ce résultat mérite d'autant plus d'attention, qu'en Russie comme partout, l'instruction tend à diminuer le penchant aux crimes accompagnés de violence (2).

(1) D'après les statistiques italiennes, le nombre des criminels condamnés à mort ou aux travaux forcés à perpétuité avait plus que doublé de 1859 à 1869, et le nombre des crimes et délits de toute sorte aurait augmenté de 40 pour 100 de 1869 à 1876.

(2) Un autre trait digne de remarque dans les statistiques judiciaires de la Russie,

Embrasse-t-on les diverses classes du peuple et l'ensemble de la nation, on trouve que la moralité n'a rien perdu à la suppression de la rude discipline du servage. Si l'émancipation, si les lois qui l'ont suivie et complétée n'ont pas amené dans la moralité un sensible progrès, elles n'ont pas non plus contribué à la démoralisation du peuple. Les relevés judiciaires ne sauraient de ce côté être tournés contre les réformes. La criminalité privée est restée à peu près stationnaire relativement au chiffre de la population. Ce qui a crû, ce qui a pris un rapide développement, surtout dans les dernières années, ce sont les crimes et délits politiques. Cette criminalité spéciale, les grandes réformes d'Alexandre II en doivent-elles être rendues responsables?

Certes entre les lois libérales du règne et l'agitation révolutionnaire de la jeunesse il y a un lien, une visible connexité; mais de quelle façon les réformes ont-elles fomenté dans certaines classes de la nation l'esprit de révolte et les passions révolutionnaires? Est-ce, comme on le dit parfois, que le gouvernement impérial a concédé au pays trop de libertés et de franchises en trop peu de temps? Ne serait-ce pas plutôt que la plupart des réformes sont demeurées incomplètes et inachevées, restreintes ou tronquées dans la pratique, en sorte qu'au lieu de satisfaire les esprits et d'apaiser les besoins qu'elles avaient éveillés, elles n'ont fait que les exciter et les irriter? Ne serait-ce pas que l'œuvre d'Alexandre II a été trop fragmentaire, trop dépourvue d'ensemble, en sorte qu'à certains yeux les lacunes et les défauts en sont plus sensibles que les beautés et les avantages? Ne serait-ce pas enfin que, faite d'un mélange de vieux et de neuf, composée de pièces toutes nouvelles et de débris usés d'un passé vieilli, la Russie actuelle reste incohérente et disparate, et qu'elle manque du couronnement réclamé par l'amour-propre national, la liberté politique, qui seule peut donner aux réformes administratives et judiciaires toute leur valeur et leur sincérité?

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

c'est qu'à l'inverse de ce qui se voit ailleurs, il y a proportionnellement parmi les criminels plus de gens mariés que de célibataires, en sorte qu'en Russie le mariage pourrait être regardé comme exerçant une fâcheuse influence sur la criminalité. Cette regrettable bizarrerie doit sans doute s'expliquer par la trop grande précocité des mariages populaires et la brutalité des paysans qui, pour beaucoup de femmes, fait de l'union conjugale un enfer insupportable.

UN

ENNEMI DES PRÉJUGÉS

L'Allemagne a plus que toute autre nation de l'Europe le goût et le génie de l'universelle discussion. Les Français, les Italiens, les Anglais ont presque tous quelque question grosse ou petite à régler avec leur gouvernement ou quelque grief particulier contre la destinée; mais ils sont disposés à reconnaître qu'il est certaines nécessités dont il faut prendre son parti, certaines vérités de fait que les gens d'un bon caractère renoncent à contester. Beaucoup d'Allemands, une fois qu'ils se sont mis à raisonner, éprouvent le besoin de raisonner sur tout; leur suprême plaisir est de discuter l'indiscutable. Ils ont adopté les armes et la devise du surintendant Fouquet; c'était, comme on le sait, un écureuil avec ces mots: « Où ne monterai-je pas? *Quo non ascendam?* » De quoi qu'il s'agisse, les Allemands dont nous parlons remontent jusqu'au déluge ou plus haut encore. Il ne leur suffit pas de faire la critique de leur gouvernement, ils prennent à partie le soleil, la lune et les étoiles. Ils se plaindraient volontiers, comme certain roi de Castille, que Dieu ne les ait pas consultés avant de faire le monde, parce qu'ils auraient eu de bons conseils à lui donner. Malheureusement on ne les a pas consultés, et la création est une affaire manquée, qui, s'ils ne s'en mêlent au plus vite, finira par une banqueroute. Le suprême entrepreneur est insolvable, il est hors d'état de tenir ses engagemens; l'heure des protêts a sonné, et les huissiers entrent déjà en campagne.

On assure que celui qui a fait le monde en le sachant ou sans le savoir s'affecte très peu de ces chicanes d'Allemand, auxquelles il est depuis longtemps accoutumé. Les gouvernemens s'en émeuvent un peu plus que lui, puisqu'ils se croient obligés de recourir à des lois d'exception. Dans le fond, ils voient d'assez bon œil ces terribles épilogueurs, pessimistes ou utopistes, « ces abstracteurs de quintessences, ces grabeleurs de correction. » Ils leur savent gré de distraire les peuples de

La question se resserrait et elle ne pouvait plus être éludée. Elle avait cela de grave qu'elle précisait sous une forme saisissante les deux directions possibles de la révolution de juillet, qu'elle mettait aussi au grand jour la volonté personnelle du roi, la résistance d'un des hommes qui avaient servi avec le plus d'éclat la monarchie de 1830 dans ses dernières épreuves. Au moment décisif de la crise, M. Thiers avait dit : « Il faut rompre la glace. Le roi ne veut pas l'intervention, nous la voulons; je me retire. » Le conflit, poussé à bout, ne pouvait en effet avoir d'autre issue, et après un peu plus de six mois d'existence, le ministère du 22 février disparaissait. Avant la séparation définitive, il y avait aux Tuileries, entre le souverain et son ministre de la veille, un dernier et intime entretien, dont le seul témoin était M. de Montalivet, qui n'avait rien négligé pour adoucir la crise. M. Thiers, avec le respect un peu familier qu'il savait garder, ne craignait pas de parler avec une certaine hardiesse des difficultés qu'il avait rencontrées plus d'une fois comme président du conseil, de ce qu'on lui avait laissé ignorer, des droits d'un ministre parlementaire. Ce n'était pas une rupture; la conversation était néanmoins assez vive pour que le roi dît à M. Thiers : « Vous engagez le duel, je suis bien obligé de l'accepter. Souvenez-vous, mon cher Thiers, de ceci : vous me passerez votre épée au travers du corps; mais vous périrez aussi de la blessure que vous me ferez. » Le roi prévoyait de loin. Ce qu'il y avait de plus clair, c'est que l'expérience du 22 février avait été un premier pas en dehors des voies du 11 octobre, et qu'en sortant de ces voies par un premier démembrement, la monarchie de 1830 n'avait pas sans doute épuisé sa fortune : elle restait moins garantie par cela même qu'elle ne devait plus retrouver que fractionnées, divisées ou ennemies, des forces un moment alliées dans la plus belle des œuvres, la fondation d'un gouvernement libre.

CH. DE MAZADE.

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

X [1].

LA CRISE ACTUELLE ET LES RÉFORMES POLITIQUES.

La guerre de Crimée a été pour la Russie le point de départ d'une ère nouvelle, marquée par de grands changemens; la dernière guerre d'Orient a ouvert dans l'histoire russe une autre période qui doit être marquée par des réformes d'une autre nature. Malgré la différence d'issue, la double campagne de Bulgarie et d'Arménie a eu sur l'opinion et l'esprit public une influence presque aussi grande, presque aussi profonde que la chute de Sébastopol. Les succès si chèrement achetés de la dernière guerre ont à plus d'un égard eu les mêmes effets que les glorieuses défaites de Crimée. A vingt-trois ans de distance, Plevna et Malakof ont eu à l'intérieur des résultats fort analogues. Dans les vallées des Balkans comme sur les plateaux de la Crimée, les batailles livrées par les armes russes ont rendu sensibles à tous les yeux les défauts du régime existant, et réveillé impérieusement le besoin de réformes avec l'esprit critique.

La guerre de Crimée a eu pour conséquence l'affranchissement de serfs; aujourd'hui qu'il n'y a plus de serfs à émanciper, quelles seront au dedans les conséquences de la campagne de Bulgarie? Jusqu'ici il n'en est rien sorti, et c'est en grande partie parce que

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, 15 mai, 1er août, 15 novembre, 15 décembre 1876, 1er janvier, 15 juin, 1er août, 15 décembre 1877, 15 juillet, 15 août, 15 octobre, 15 décembre 1878, 1er mars, 15 mai, 1er septembre 1879, 1er janvier, 15 février 1880.

les réformes qu'elle en attendait n'ont pas encore été entamées que la Russie a tant de peine à se défaire des complots nihilistes. On peut dire en effet que la dernière guerre a soudainement posé devant l'opinion et le gouvernement la question de l'émancipation politique.

Un pareil phénomène n'a rien d'étonnant. Les guerres extérieures ont souvent au dedans un contre-coup qui fait époque dans la vie des peuples. En mettant en jeu toutes les forces et toutes les ressources de l'état, la guerre en montre aussi comme un verre grossissant tous les défauts et les taches. En exaltant le patriotisme national à l'heure même où elle en renverse les illusions, la guerre et surtout une guerre longue, disputée, coûteuse, comme celle de Bulgarie, une guerre dont ni les succès n'ont été aussi rapides ni les résultats aussi grands qu'on l'avait espéré, force une nation à s'examiner elle-même et à juger ses chefs; elle la rend vis-à-vis du pouvoir défiante et exigeante, parfois jusqu'à l'injustice.

A ce compte, les diversions belliqueuses tentées par les gouvernemens dans l'embarras pour détourner les esprits des affaires intérieures ne sont le plus souvent qu'un faux calcul d'esprits à courte vue. Ce n'était pas là, nous le savons, le cas de la Russie dans son conflit avec la Turquie. Contrairement aux préjugés invétérés de l'étranger, c'est de la société et de la nation, c'est de Moscou et du cœur de la Russie, non de la cour et des ministères qu'est partie l'initiative de la campagne entreprise au profit des Slaves du Balkan (1). Ce caractère national et populaire de la guerre ne pouvait du reste qu'en accroître le contre-coup et l'influence au dedans. Plusieurs des hommes qui, dans la presse et les comités slaves, avaient le plus poussé à recourir aux armes, l'avaient fait avec le vague espoir d'amener par les secousses du dehors un changement dans la direction politique intérieure; et ce qui d'avance n'était que le calcul du petit nombre est après devenu le rêve de beaucoup.

Une guerre d'émancipation, comme celle faite par les Russes en Orient, suscite forcément chez les libérateurs des appétits de liberté. On rapporte toujours quelque chose des biens qu'on prétend porter à autrui. Ces mots d'autonomie, d'affranchissement, d'indépendance, bien que pris dans un autre sens, ne retentissent pas impunément aux oreilles des hommes. On avait déjà pu s'en apercevoir en Russie après la chute du premier empire français; les officiers russes revenus de la guerre d'émancipation contre Napoléon en avaient rapporté les idées d'où sortit l'insurrection de 1825. L'impression laissée

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 décembre 1876 l'étude intitulée : *les Réformes de la Turquie, la Politique russe et le Panslavisme.*

par la campagne de 1877-1878 est bien plus profonde et plus générale. Ce ne sont pas des peuples de race et de religion étrangère, ce sont des frères slaves et orthodoxes que les Russes ont été délivrer du joug, et ces frères, hier encore esclaves, ont, grâce aux armes du tsar, été mis en possession de droits et de libertés dont les libérateurs ne jouissent pas eux-mêmes.

Il y a là une anomalie apparente qui ne peut manquer de frapper l'amour-propre national. Il sera difficile aux Russes de se résigner longtemps à demeurer politiquement au-dessous de tous les petits états d'Orient déjà pourvus de constitutions politiques, au-dessous de tous leurs frères puînés, et encore enfans, du Balkan, au-dessous des Serbes, des Bulgares, des Rouméliotes même, au-dessous en un mot de petits peuples que pour le génie et la civilisation l'on ne saurait assurément mettre au-dessus de la Russie. Beaucoup de Russes ont peine à se rendre compte des trop sérieuses raisons qui rendent une évolution libérale et un gouvernement représentatif plus malaisés dans le grand empire du nord que dans ces minces états nés d'hier. Leurs yeux sont choqués d'un contraste que leur esprit ne s'explique pas assez et que, pour un grand nombre, les années ne feront que rendre plus sensible et plus blessant. Cette sorte d'humiliation de l'orgueil national en face d'une Europe tout entière en possession de droits déniés aux Russes est déjà par elle-même un grave obstacle au maintien du régime existant.

De la dernière campagne est ainsi sortie une situation nouvelle qui appelle des mesures nouvelles. La guerre d'Orient a donné au vieux système une double secousse dont il ne saurait se remettre pour longtemps. D'un côté, les déceptions de la guerre ont fait voir qu'après vingt années de réformes sans précédent, la Russie n'avait pas autant changé depuis Sébastopol que le patriotisme national se croyait en droit d'y compter, et en même temps la croisade prêchée pour la délivrance des Slaves a répandu chez les libérateurs de vagues idées de liberté et d'indépendance.

A cet égard, la guerre de Bulgarie pourrait, toutes proportions gardées, être comparée avec notre guerre d'Amérique sous Louis XVI, qui lui aussi avait fait des réformes. L'une et l'autre, entreprises sous la pression de l'opinion et des plus nobles sentimens, ont réagi à l'intérieur dans le sens libéral, donné un stimulant aux instincts de liberté et précipité le cours des événemens. Dans la Russie d'Alexandre II comme dans la France de Louis XVI, l'émancipation à l'intérieur doit succéder à la guerre d'émancipation étrangère. Heureusement pour ceux qui la gouvernent, les idées nouvelles ont en Russie pénétré bien moins avant, et si la tâche est lourde, l'heure où elle peut être accomplie n'est pas encore passée.

I.

La guerre de Bulgarie a hâté la marche des événemens, elle n'en a point détourné le cours. Tous ces besoins nouveaux, ces vagues instincts de liberté qu'elle a fait surgir, lui sont antérieurs; ils n'ont fait qu'en recevoir une impulsion soudaine. La campagne de 1877-1878 n'a été que la cause occasionnelle et superficielle de l'agitation dont elle a éte suivie. Des raisons plus profondes et d'un ordre permanent acheminaient l'empire à une transformation politique, indépendamment de toutes les désillusions et de toutes les rancunes de la guerre ou de la paix.

Sans constitution, sans droits politiques, la Russie n'est pas encore un état moderne; comme la Turquie, elle est à peine un état européen. Or, chez elle comme en Turquie, y a-t-il dans le sang ou le génie du peuple, y a-t-il dans son histoire, dans sa religion, dans ses traditions, y a-t-il dans sa constitution sociale ou dans le fonds national quelque chose qui la sépare assez des autres peuples chrétiens pour lui interdire toute part à ces libertés politiques dont jouissent plus ou moins aujourd'hui toutes les nations européennes? Nous en revenons ainsi à notre point de départ. La Russie est-elle si radicalement différente de l'Europe, appartient-elle si peu à notre continent et à notre civilisation qu'elle soit vouée par la nature et par une sorte de fatalité ethnique à un type de société et à une forme de gouvernement radicalement dissemblables?

Des hommes également sincères et éclairés sont partagés sur ce point; il n'y a pas à s'en étonner. La Russie tient trop à l'Europe, elle en a depuis deux siècles trop subi l'influence pour s'en pouvoir aujourd'hui moralement isoler. Par un contact aussi prolongé, comment éviter la contagion des idées? Entre l'Occident et lui, l'empire des Romanof n'a pas d'épaisses montagnes qui détournent de ses frontières le grand courant libéral et démocratique de l'Ouest, comme le massif de la Scandinavie détourne de ses côtes le *Gulf-stream* de l'Atlantique; le flot des idées européennes vient battre incessamment ses bords.

En même temps, par ses habitudes et ses besoins, par sa composition ethnique même, par ses traditions séculaires, ses préjugés, son éducation nationale, le vieil empire autocratique diffère encore trop de l'Europe pour en pouvoir emprunter les formes politiques et constitutionnelles. La Russie, en un mot, ne peut se tenir en dehors du courant libéral qui emporte l'Occident, elle ne peut non plus s'approprier les constitutions et les appareils politiques de l'étranger; elle ne saurait se défendre de l'influence européenne et elle ne saurait copier l'Europe. Tel est le dilemme où,

après deux siècles d'emprunt et d'imitation, se trouve acculée la Russie de Pierre le Grand. Elle semble placée entre deux impossibilités et n'avoir que le choix des périls. Entre ces deux écueils n'y a-t-il point de passe libre?

A nos yeux, le problème n'est pas insoluble. S'il est vrai que la Russie ne peut demeurer dans le *statu quo*, il n'est nullement certain qu'elle ne puisse changer de régime et accommoder son gouvernement à la moderne. Toute la question est dans la mesure et la forme de cette évolution.

Aux vagues et dangereuses aspirations qui, au contact de l'Europe, bouillonnent dans la jeunesse et les classes instruites, il faut une issue légale, et cette issue ne peut être donnée que par la liberté, par des droits et franchises politiques, par une charte ou une constitution. Peu importent les mots et les noms : ce qu'il faut à la Russie, c'est la chose, c'est une représentation nationale. A ce peuple officiellement muet depuis des siècles il faudra, sous peine de rendre toutes les catastrophes possibles, donner la voix et la parole; sur la scène politique, jusqu'ici remplie par le gouvernement et ses agens, il faudra faire monter ce nouvel acteur, énigmatique et obscur personnage dont les autres parlent sans cesse et que jusqu'ici on n'a ni vu, ni entendu; il est temps de le faire sortir de la coulisse, de le produire devant le public, ne serait-ce que pour jouer le rôle du chœur antique et donner la réplique aux premiers sujets.

Ce besoin de liberté politique est déjà fortement senti des Russes, il ne l'est peut-être pas cependant chez les classes cultivées même autant qu'on se l'imagine parfois à l'étranger, autant qu'il semblerait devoir l'être. Parmi les esprits éclairés il en est beaucoup qui, tout en étant très avancés et parfois radicaux pour l'Occident, restent opposés chez eux à toute tentative constitutionnelle prochaine, ou n'envisagent cette perspective qu'avec de sombres appréhensions. Eh quoi! disent-ils, comment! sous prétexte de couper court à nos difficultés, nous jeter en de nouvelles plus graves peut-être? A quoi bon entreprendre une tâche pour laquelle nous sommes si mal outillés et dont les matériaux mêmes nous font encore défaut? C'est prétendre parfaire et couronner l'édifice des réformes avant que les étages inférieurs en soient achevés; ne ferait-on pas mieux d'en affermir et élargir les assises? Quelle constitution irait à notre inexpérience, à notre ignorance, à notre paresse, à notre routine? Ce qu'il nous faut, c'est une bonne et honnête administration, c'est une droite et libre justice, c'est l'abolition de la IIIe section, la suppression de la vénalité et de l'arbitraire administratifs. En fait de *self-government*, ce qui nous sied, c'est le *self-government* local, c'est le développement de nos insti-

tutions provinciales et municipales, de nos *zemstvos* et de nos *doumas*, en un mot, c'est la consolidation et l'achèvement, ou mieux c'est la pratique sincère de toutes les réformes de l'empereur Alexandre II. Avec cela, la Russie serait heureuse, tranquille et forte; elle pourrait attendre en s'y préparant l'heure périlleuse où elle mériterait d'être mise en possession de droits politiques.

Ce modeste et prudent langage n'a qu'un défaut; sous une apparente sagesse, sous les dehors du sens commun et de l'esprit pratique, il cache au fond une naïve et j'oserai dire une enfantine illusion. Certes, ce qu'il faut avant tout à la Russie, c'est une bonne administration et une bonne justice; l'illusion, c'est de croire que l'on puisse acquérir de tels biens et qu'on en puisse jouir sûrement sans rien qui les garantisse; c'est de ne pas voir que ce qui fait précisément défaut à la Russie, ce qui la frustre du résultat des meilleures réformes, c'est le manque de contrôle et de garanties, qui ne peuvent être trouvés que dans des droits politiques. Veut-on un exemple? Que les Russes se rappellent par quels moyens et au prix de quelles luttes les Anglais ont conquis leur *habeas corpus*.

Il est à Moscou des patriotes qui, dans leurs songes d'avenir, se représentent la Russie comme un grand empire bureaucratique fortement gouverné d'en haut, avec une sage et large liberté de penser pour les honnêtes gens, avec une administration intelligente et une justice intègre, comme une sorte de Chine européenne civilisée et saine. Ce rêve est non moins chimérique que celui d'un état libre sans lutte de partis. Un pareil idéal bureaucratique n'a rien de nouveau, au fond, c'est celui de l'empire romain, qui l'a en vain poursuivi durant quatre siècles, et grâce à la complication de la vie moderne, grâce au manque de traditions municipales et provinciales, grâce surtout aux exemples du dehors et à l'esprit révolutionnaire moderne, il est bien plus chimérique dans la Russie contemporaine, bien plus difficile à atteindre que dans l'empire des Césars ou des Antonins. Si, par plus d'un côté, l'empire russe ressemble singulièrement à l'empire romain, il ne saurait longtemps s'en approprier les méthodes de gouvernement sans tomber comme son modèle dans une précoce et irrémédiable décadence.

Une observation d'un autre genre me conduit à la même conclusion. Envisage-t-on tous les changemens effectués dans les lois durant le règne d'Alexandre II, toutes les réformes accomplies ou ébauchées depuis vingt ans dans le domaine administratif, judiciaire, militaire, financier même; on voit que tous les efforts du gouvernement impérial tendent à introduire dans l'empire autocratique un ordre légal et régulier analogue à celui des états constitutionnels de l'Occident. Or cela est-il possible sans les droits

politiques qui en Occident sont la condition et la garantie de tout le reste? Pour ma part j'en doute. Les Russes qui prétendent s'en tenir aux réformes administratives me font l'effet de vouloir faire marcher une horloge sans le ressort ou le balancier qui la met en mouvement.

Nous sommes sans cesse contraints de le répéter, ce qui fait l'insuccès relatif des meilleures réformes, l'insuccès du *self-government* local, ce qui a été la cause des déceptions russes dans la paix et dans la guerre, c'est le manque de contrôle, le manque de garanties. Or contrôle et garanties ne sauraient se trouver que dans des libertés nouvelles, dans des franchises politiques. La liberté même de la presse serait insuffisante, parce que, si elle est un contrôle, la presse n'est pas une garantie.

La Russie doit aborder un ordre de réformes nouveau pour elle, dont toutes les grandes mesures du règne actuel n'ont été que le prélude. En réalité, il n'y a plus de place chez elle pour des réformes administratives d'une efficacité durable, elle ne peut aller plus loin sans franchir cette limite.

Sous le règne de l'empereur Nicolas, un Russe, d'un esprit sagace et clairvoyant, classait en deux catégories toutes les réformes dont il traçait le plan; les réformes compatibles avec le maintien du régime autocratique, et celles qui ne l'étaient pas (1). Les premières ont presque toutes été exécutées, c'est maintenant le tour des secondes. L'on ne peut plus rien faire de sérieux, de bon, d'efficace sans toucher au mode de gouvernement et au principe même du pouvoir.

Comme presque toutes les classifications, celle de Nicolas Tourguenef, si naturelle qu'elle semble, n'est du reste pas d'une rigoureuse exactitude. A y bien regarder, nous avons déjà eu l'occasion de le montrer à propos des tribunaux et de la IIIe section (2), toutes les réformes administratives et judiciaires, toutes les institutions qui prétendent établir un régime légal et régulier tendent indirectement à borner dans la pratique le pouvoir illimité de l'autocratie. Entière en droit, l'autocratie ne le serait plus en fait si toutes les réformes annoncées ou promulguées avaient toujours été appliquées dans leur plénitude et leur sincérité. Et il n'en saurait être autrement. Toutes les réformes faites dans le sens de l'esprit moderne ont pour premier effet de mettre au régime du bon plaisir des obstacles ou des bornes.

Aussi peut-on dire qu'entre les réformes qui semblent compatibles avec le gouvernement autocratique et celles qui ne le pa-

(1) Nicolas Tourguenef, *la Russie et les Russes.*

(2) Voyez la *Revue* du 15 mai 1879, sur *la Réforme judiciaire et le Jury.*

raissent point, l'intervalle n'est ni aussi large ni aussi profond qu'il le semble au premier coup d'œil. En réalité, la concession de droits politiques, l'octroi d'une charte à la nation ne ferait qu'étendre à de nouvelles sphères, aux finances de l'état, à la police, à l'administration générale, aux affaires extérieures, les droits déjà reconnus à la société dans l'administration locale et la justice.

Par contre, en disant que la Russie est acculée aux réformes qui entament manifestement le régime autocratique, nous sommes loin d'attendre de pareilles innovations, d'attendre d'une constitution politique même la complète abolition de l'autocratie et la suppression du régime séculaire de la Russie. De telles espérances ou de telles prétentions ne seraient à nos yeux que la plus ingénue des illusions. De même qu'à notre sens les réformes administratives et judiciaires limitent pratiquement le pouvoir autocratique en le maintenant intact en principe, une réforme constitutionnelle, des libertés politiques qui sembleraient détruire l'autocratie en droit, seraient loin de toujours l'annuler en fait.

Les habitudes d'un peuple et la nature d'un gouvernement dix fois séculaire ne se laissent pas ainsi subitement transformer. Un tsar ne saurait par oukase abolir d'un trait de plume l'autorité de plus de vingt générations d'autocrates. Il aurait beau l'abandonner officiellement que la meilleure part en resterait dans ses mains. On effacerait des titres impériaux le *samoderjets*, l'*autocrator* emprunté par Ivan III à Byzance captive; la réalité du pouvoir impérial n'en serait de longtemps guère diminuée. Sur ce point il importe d'éviter tous les malentendus, l'autocratie a dans l'histoire, dans la tradition, dans les besoins de l'état, dans l'affection du peuple, de trop profondes racines pour être extirpée et renversée d'un coup par la proclamation d'une constitution, si libérale qu'on la suppose. J'irai plus loin : si les fautes et les atermoiemens du pouvoir devaient amener une révolution, il n'en sortirait probablement qu'une nouvelle autocratie plus exigeante et plus absolue peut-être que celle du tsar.

Les partisans d'un pouvoir fort peuvent se rassurer; quand nous parlons de la nécessité d'un changement de régime, il ne peut s'agir d'énerver, de débiliter la puissance impériale, de la réduire à n'être qu'une dignité extérieure et passive ou même un simple arbitre entre les partis. Quand l'autocratie serait entamée en droit, l'autorité impériale n'en resterait pas moins le pouvoir le plus fort de l'Europe et du monde civilisé. Peut-être même puiserait-elle dans des formes libérales qui la débarrasseraient de l'appareil despotique une vigueur et un ascendant nouveaux. Toute constitution russe en effet ne saurait avoir d'autre but que de mettre le tsar et le trône en contact direct avec la nation représentée par des organes

réguliers. Si cette évocation du peuple est faite à temps avant que l'esprit révolutionnaire ait pénétré plus avant, le pouvoir impérial ne la saurait redouter. La bureaucratie et le tchinovnisme y auraient plus à perdre que la couronne.

Jusqu'ici tout s'est fait en Russie d'en haut, par ordre, par oukase: aujourd'hui le gouvernement semble avoir accompli tout ce qu'il pouvait exécuter sans le concours direct de la nation. Voici tantôt deux siècles qu'à l'aide d'étrangers Pierre le Grand entreprit de policer son peuple, d'européaniser la Moscovie. Le pouvoir absolu qui, durant cette longue période, a été la première condition du progrès, s'est par ses succès mêmes rendu insuffisant. L'œuvre de Pierre le Grand est assez avancée, la Russie est assez européenne pour être associée à l'œuvre civilisatrice; après l'avoir habituée à goûter aux arts et aux sciences de l'Occident, il devient difficile de ne pas la laisser goûter un peu à ses libertés.

II.

Et comment faire cette évolution? comment opérer sans secousse et sans péril cette émancipation politique? Avant de chercher ce que pourrait être une constitution russe et ce que sont les idées russes à ce sujet, il est bon d'envisager les objections, les objections russes surtout. Il y en a plusieurs de valeur inégale; je n'examinerai que les plus fréquentes ou les plus sérieuses.

Et d'abord pour donner à ce peuple une voix et une représentation, il faudrait qu'il fût homogène, qu'en Russie il n'y eût que des Russes, que le pouvoir n'eût devant lui qu'une nation et qu'un peuple. L'empire du nord n'est-il pas trop vaste, ne compte-t-il pas dans son sein trop de races et de nationalités diverses pour être gouverné, pour être conservé autrement que par une autorité absolue? Tout essai de charte et de régime constitutionnel ne risquerait-il pas d'amener la décomposition de l'empire créé et maintenu par la forte main de l'autocratie? Sans ce lien séculaire, sans ces solides tenons de métal qui en joignent toutes les parties et toutes les pierres, le gigantesque édifice élevé sur les confins de l'Europe et de l'Asie s'écroulerait bientôt sous le poids de sa masse. Que faire de toutes ces régions frontières, de toutes ces *oukraines* (1) plus ou moins hétérogènes, qui du nord au midi et de l'ouest à l'orient enserrent de tous côtés la vieille Moscovie d'une ceinture de provinces à demi étrangères et à tendances centrifuges? Comment trouver pour toutes ces conquêtes et tous ces sujets du tsar une place dans une constitution libre et dans une assemblée russe?

(1) *Oukraine; oukraïna* signifie *frontière*.

L'objection est sérieuse. Les dimensions de l'empire, ses traditions centralisatrices, la variété des populations comprises dans son enceinte, sont assurément l'un des principaux obstacles à l'établissement d'un régime libre en Russie. Par un juste retour des choses d'ici-bas, la servitude politique a souvent été ainsi la rançon des conquêtes ; presque toujours, les peuples conquérans ont payé d'une part de leur propre liberté l'asservissement de leurs voisins. A cet égard, l'on pourrait dire avec un Russe que la Pologne a largement rendu à la Russie tous les maux qu'elle en a soufferts. Faut-il conclure de là qu'avec cette lourde chaîne au cou, la Russie est pour jamais condamnée à renoncer à la liberté politique ? Nous ne le pensons pas. La route de la liberté ne lui est fermée qu'autant qu'elle se refuse à faire droit aux instincts nationaux des peuples soumis à sa domination.

Que faire, dit-on, de la Pologne et de ces provinces occidentales auxquelles jusqu'ici on n'a point osé étendre les modestes franchises locales concédées aux vieilles provinces moscovites ? Ce qu'il faut faire de la Pologne ? Une chose bien simple, à laquelle la Russie sera tôt ou tard contrainte, sous peine de voir lui échapper les provinces de la Vistule et peut-être à la suite de ces dernières la Lithuanie et les provinces Baltiques. Avec le royaume de Pologne, il faudra tôt ou tard recourir au même procédé qu'avec la Finlande ; il faudra lui restituer à la fois l'autonomie et une constitution. C'est là pour la Russie, et elle commence à s'en apercevoir, le seul moyen d'assurer sa frontière occidentale, le seul d'enlever ses provinces de l'ouest à l'esprit révolutionnaire et aux intrigues de voisins ambitieux. C'est aussi pour elle la seule façon de s'assurer un gouvernement libre. Croire avec quelques esprits aveuglés par les préventions nationales que le peuple russe pourrait être émancipé politiquement, tout en maintenant une large zone de provinces européennes dans une sorte de servage ou d'ilotisme politique, c'est une aberration à laquelle les événemens donneraient un rapide démenti. Prétendre d'un autre côté appliquer les mêmes institutions à tous les peuples de l'empire, les faire tous entrer dans une constitution strictement unitaire, ce serait dangereusement compliquer le jeu du nouveau régime, et par là même en compromettre d'avance tous les résultats.

Comme la Finlande, la Pologne proprement dite a une trop forte et trop vivace individualité pour pouvoir trouver place dans le cadre d'une constitution russe. Peut-être en devrait-on dire autant de la lieutenance du Caucase, de la Transcaucasie du moins, agrandie par la dernière guerre. Quant au reste de l'empire, si vaste qu'il soit, il possède à travers toutes ses différences de races, de langue ou de religion un fond national assez étendu, assez com-

pact, assez homogène pour recevoir une constitution unitaire. Toutes les provinces y pourraient rentrer, même les régions les plus habitées de la Sibérie. Pour le Turkestan et l'Asie centrale, ce ne sont que des colonies militaires qui, de longtemps, ne sauraient être régies autrement que par des lois spéciales.

Cette objection écartée, il en surgit devant nous une autre analogue et plus grave encore. Quand, au moyen d'autonomies locales, il serait possible d'éliminer les principaux élémens divergens, — qu'on laisse de côté toutes les différences de race, de religion, de traditions, toutes les aspirations nationales et les instincts réfractaires, — en dehors des *allogènes* de tout genre et des tribus d'origine étrangère, au cœur même de la sainte Russie, chez ce peuple ethnologiquement si compact, il y a, au lieu d'une nation homogène, deux peuples divers et superposés, deux peuples différens de culture, de tendances, de besoins, deux Russies qu'on ne saurait sans démence mettre au même régime en leur accordant les mêmes libertés. En haut, à la surface, il y a la Russie moderne et européenne, la *Russie pétersbourgeoise*, comme disent ses détracteurs (1); en dessous, il y a la *Russie russe*, la vieille Russie moscovite. Avec quelle charte et quelles franchises constitutionnelles donner à la fois satisfaction à l'une et à l'autre? Par quelle ingénieuse combinaison répondre du même coup à des aspirations, à des idées et des penchans aussi différens et opposés? Pour laquelle de ces deux Russies faudrait-il rédiger une constitution? Le nécessaire de l'une ne serait-il pas le superflu de l'autre? Ce qui conviendrait à la première, ce qui pour elle semblerait utile et indispensable ne serait-il pas pour la seconde un luxe nuisible ou un objet de scandale?

En tout pays, le point important, c'est de ne pas laisser passer l'heure où la nation commence à être mûre pour être associée au gouvernement, mais en Russie comment fixer un tel moment? Les hautes classes, les couches supérieures de la société, peuvent sentir depuis des générations le besoin d'émancipation politique alors que les masses populaires demeurent entièrement étrangères à tout sentiment et à toute notion de ce genre. De quelque façon qu'on s'y prenne, une partie de la nation devra longtemps attendre des droits pour lesquels elle se sent mûre, ou l'autre devra être mise prématurément en possession de franchises dont elle ne saurait user. Si elle ne vient pas trop tard pour les uns, la liberté politique viendra trop tôt pour les autres. Entre ces deux alternatives, où trouver un milieu? Par quel mécanisme ouvrir une issue aux aspirations d'en haut sans ouvrir la porte aux instincts grossiers et

(1) L'expression est du prince Mechtcherski.

ignorans d'en bas? L'affranchissement politique réclamé par la Russie civilisée ne risquerait-il point de tourner à son propre détriment, au dommage même de la civilisation européenne, en la livrant un jour aux préjugés arriérés et aux préventions à demi orientales des masses? Ne peut-on concéder les mêmes droits à ces deux Russies? comment faire la part de chacune et les empêcher d'usurper l'une sur l'autre? La liberté politique est une arme à deux tranchans qui souvent blesse les présomptueux ou les malhabiles. A quelles mains la confier en Russie?

De toutes les difficultés que peut offrir l'établissement des libertés politiques, c'est là certainement la plus sérieuse. Est-elle insurmontable? Je ne le pense pas, elle ne me paraît même point aussi spéciale à la Russie qu'elle en a l'air au premier abord. Le XIXe siècle a plus ou moins placé tous les peuples du continent en face d'un pareil dilemme. Quel est le pays de l'Europe où toutes les classes de la nation aient été simultanément préparées au *self-government* politique? Chez tous, il a fallu d'abord n'appeler à l'exercice des droits nouveaux que la partie la plus cultivée de la population, il a fallu procéder par une sorte d'émancipation graduelle. C'est là en somme la raison historique du cens électoral, ne fût-ce que comme mesure temporaire, comme procédé d'évolution progressive. Si l'on prétendait attendre que tout un peuple fût en état de discuter ou seulement de comprendre les questions administratives, économiques, financières, on attendrait des siècles, on attendrait toujours. Devant de telles exigences, une nation ne serait jamais mûre pour être libre. Des deux écueils opposés de ces périodes de transition, le plus proche et le plus périlleux en Russie comme en tout pays moderne, ce serait, sous prétexte de ne pas devancer les lumières et la capacité des masses, de faire trop longtemps attendre les classes éclairées. En Russie comme ailleurs, la solution du problème serait dans une sage et équitable distribution de l'influence politique. Chez les Russes comme partout, plus encore qu'en Occident si l'on veut, une telle répartition est chose délicate et malaisée; mais dans cette tâche même, le gouvernement de Pétersbourg aurait aujourd'hui un grand avantage, c'est que le fond du peuple étant resté plus conservateur, ou, si l'on aime mieux, étant demeuré plus confiant et plus docile, le pouvoir aurait moins à s'en méfier, moins à se montrer avare vis-à-vis de lui. En dépit de l'ignorance populaire, il y aurait peut-être moins de témérité qu'en tel ou tel pays plus civilisé à convoquer ce peuple encore novice à l'exercice de droits politiques.

Je sais qu'en Occident, parmi les nombreux détracteurs de la Russie, la seule pensée de voir les Russes appelés à participer à leur gouvernement excite souvent la dérision ou l'incrédulité.

L'étranger s'est habitué à regarder le despotisme comme aussi naturel en Russie que la neige et la glace. Au fond, une telle opinion ne repose que sur une pétition de principes suggérée par des préjugés nationaux. C'est raisonner comme a longtemps raisonné avec les peuples du continent, avec la France en particulier, l'orgueil britannique se croyant seul digne d'être libre. — Le Russe n'est pas fait pour la liberté? Et pourquoi cela? Qu'on passe une telle sentence sur les Turcs profondément séparés de nous par les mœurs et tous les élémens de la culture, je le comprends, sans oser encore engager l'avenir; mais pour les Russes, pour un peuple qui après tout est de notre sang, de notre religion, de notre civilisation, en vertu de quelle loi de l'histoire ou de la politique le condamner à l'absolutisme à perpétuité? Aux nations européennes, aux nations chrétiennes d'Orient ou d'Occident, rien n'autorise à refuser le droit de devenir libres : les nations à cet égard ont plus d'une fois réservé à leurs contempteurs d'éclatans démentis; l'Italie nouvelle, la *terre des morts* du poète, en est une preuve vivante. Certes la liberté politique est une plante délicate, difficile à acclimater; en dépit de toutes les sinistres prédictions, elle a fleuri sans peine au pays de l'oranger; au nom de quelle expérience affirmer qu'avec du temps et de la patience, elle ne saurait prendre racine dans les neiges du Nord?

Revenons au point de vue russe.

Reste une double objection partant des deux pôles extrêmes de la société russe. Quand on pourrait nous accorder toutes les libertés du monde sans péril pour nous, pour la civilisation, pour le gouvernement, ce ne serait pas une raison pour qu'à l'instar des peuples d'Occident, la Russie recourût à ces expédiens décorés du nom de constitutions, qui ne sont après tout que de menteurs ou précaires compromis. — Tel est le singulier langage que l'on tient parfois en deux camps opposés, mais souvent réunis par leur commune antipathie pour les institutions occidentales. A côté des esprits timides qui, par méfiance du tempérament national ou de la maturité du peuple, n'osent désirer une constitution, il y a aux deux extrémités de la pensée russe des hommes qui, avec plus ou moins de sincérité, par ignorance, par présomption ou par une sorte de chauvinisme, se donnent le genre d'en faire fi. Ce sont d'un côté certains radicaux, de l'autre certains conservateurs à tendances slavophiles, épris avant tout de ce qui paraît russe et national. Par des motifs différens, les uns et les autres se plaisent à afficher leur dédain pour les libertés politiques de l'Occident. A leurs yeux, il serait malséant à la Russie d'aller emprunter d'aussi vieilles et défectueuses machines que toutes les constitutions des deux mondes. Que de fois n'ai-je pas entendu dire avec un aplomb

plus ou moins affecté : Toutes ces chartes et ces statuts, toutes ces inventions aristocratiques ou bourgeoises sont bonnes pour vous autres Occidentaux; à nous Russes, il faut quelque chose de moins suranné, de moins stérile, quelque chose de nouveau et de plus substantiel. Les slavophiles rêvaient naguère encore d'une sorte d'union mystique entre le tsar et le peuple, assez semblable à l'union du Christ et de l'église dans l'enseignement ecclésiastique ou à l'harmonie préétablie imaginée par Leibniz entre l'âme et le corps (1). Les radicaux songeant à un remaniement de toute la société regardent volontiers la liberté politique comme un leurre qui détourne les peuples de la grande, de l'unique question, la transformation sociale.

Chose à noter cependant, ce mépris pour les libertés politiques, si hautement affiché il y a quelques années encore, semble déjà moins commun aujourd'hui. Ces grands airs contempteurs, qui rappelaient trop parfois la fable du *Renard et les Raisins*, me paraissent à droite comme à gauche, dans un camp comme dans l'autre, avoir perdu de leur assurance ou de leur vogue. Depuis la guerre de Bulgarie, nationaux et radicaux ont plus d'une fois laissé entendre qu'après tout il y avait des droits et des franchises politiques dont la Russie pourrait s'accommoder, et que, dans les pays constitutionnels, tout n'était pas à dédaigner. N'a-t-on pas vu dans la dernière guerre, au lendemain des échecs de Plevna, les chefs des comités slaves qui montraient le plus de répugnance pour tout ce qui vient de l'Europe, réclamer une réunion des représentans de la nation qui eût fort ressemblé à nos assemblées électives (2)? N'a-t-on pas vu de leur côté les radicaux revendiquer dans leurs placards séditieux une constitution comme en Turquie, aux beaux jours de Midhat, ou plus tard comme en Bulgarie?

Si je ne me trompe, il y a là un indice des progrès de l'opinion; si moins de Russes font fi de la liberté politique, n'est-ce point qu'elle leur semble aujourd'hui plus à la portée de leurs mains? Beaucoup ne se croient plus obligés à trouver les raisins trop verts depuis qu'ils espèrent les pouvoir cueillir.

Assurément le gros des nihilistes se soucie toujours fort peu de semblables concessions. Assurément les adversaires d'un changement de régime ont toute raison quand ils soutiennent qu'on ne saurait par là ramener les révolutionnaires. Pour ces derniers, en Russie comme partout, toutes les libertés légales ne seraient qu'une

(1) C'est ainsi qu'un des chefs slavophiles, M. Aksakof, a été naguère jusqu'à dire qu'en Russie l'entente du souverain et du peuple était d'autant mieux assurée et plus complète qu'elle se passait de garanties légales.

(2) On prétend que M. Ivan Aksakof est allé jusqu'à faire remettre un mémoire en ce sens au grand-duc héritier.

arme de guerre, et qu'un instrument de démolition. Rien de plus certain, mais est-il vrai pour cela qu'en concédant des réformes politiques le gouvernement ne ferait que s'affaiblir et fortifier ses ennemis? Loin d'éteindre l'incendie, des libertés nouvelles ne feraient, dit-on, que jeter de l'huile sur le feu. Cette objection si souvent répétée n'est au fond qu'une spécieuse banalité, elle aussi repose sur une méprise, sur un malentendu, pour ne pas dire sur un sophisme. S'il est besoin d'accorder à la nation des franchises politiques, ce n'est nullement pour donner satisfaction aux révolutionnaires. Cette satisfaction, il n'est pas au pouvoir d'un gouvernement de la donner. Ceux qui lui conseilleraient un changement de régime dans un tel dessein seraient les dupes de leur ingénuité. Une constitution ne saurait apaiser ni le nihilisme, ni le radicalisme; tout ce qu'elle pourrait faire serait de donner à l'autorité de nouveaux moyens de défense. Aux libertés politiques le gouvernement trouverait un double et triple avantage; elles mettraient au grand jour le petit nombre de ses ennemis, elles leur enlèveraient les sympathies latentes ou les connivences à demi inconscientes qui font leur force; enfin et surtout elles apporteraient au pouvoir le concours effectif de la société et de la nation.

Depuis l'ouverture de la longue série des attentats nihilistes, le gouvernement impérial et l'empereur lui-même ont plus d'une fois adressé un appel solennel à la société, aux classes conservatrices, aux pères de famille, à la noblesse, au peuple, contre les perturbateurs de l'ordre. Près d'une nation légalement muette et inerte, tous ces appels répétés n'ont rencontré qu'un écho mécanique qui renvoyait automatiquement au pouvoir le son même de sa propre voix, sans lui communiquer aucune force. Sous le régime en vigueur il n'en saurait être autrement : à toutes ses instances, à toutes ses demandes de concours, l'autorité ne pouvait obtenir d'autre réponse que de vides et banales protestations de dévoûment, que de pompeuses et insignifiantes adresses officielles, que des mots et des paroles enfin, au lieu d'actes et de faits. A quoi bon rappeler ce qui s'est passé en 1878 et 1879, alors que tous les corps constitués de l'empire, assemblées provinciales, assemblées municipales, assemblées de la noblesse, déposaient aux pieds du souverain, en butte aux plus odieux attentats, le sincère et inutile témoignage de leur affection et de leur dévoûment? Quelques-uns des états provinciaux, les *zemstvos* de Tchernigof, de Kharkof, de Vladimir entre autres, si je ne me trompe, répondirent respectueusement à l'appel du pouvoir qu'avec les lois en vigueur ils ne sauraient lui venir en aide, qu'avec les liens dont elle était chargée la société était impuissante à prêter à l'autorité aucun concours

efficace (1). Ces *zemstvos* semblaient en termes discrets dire au gouvernement : — Voulez-vous que la nation vous vienne en aide, donnez-lui-en l'autorisation, déliez-lui les mains, ouvrez-lui la bouche.

Les hautes sphères du gouvernement commencent à comprendre cet impérieux besoin du concours effectif de la société. L'homme auquel depuis l'explosion du Palais d'hiver l'empereur a remis de pleins pouvoirs, le dictateur militaire appelé comme un sauveur par la *Gazette de Moscou* a profité de l'espèce de blanc-seing qui lui était confié pour faire aux représentans de la société civile une place dans le gouvernement de combat dont il est le chef. Au sein du comité de salut public qui, sous le nom de suprême commission exécutive, centralise tous les pouvoirs, le général Loris-Mélikof a voulu faire siéger des délégués élus du conseil municipal élu de Saint-Pétersbourg. Cet exemple tout nouveau sera peut-être suivi en province, dans les comités locaux; mais, si intelligente que soit une pareille initiative, si louable et si sensée que soit la politique d'apaisement du général Loris-Mélikof, de telles mesures inspirées par la crise actuelle ne peuvent être que des expédiens provisoires pour une situation extraordinaire. La Russie a besoin d'autre chose; ce qu'il lui faut, ce sont des institutions permanentes et organiques, c'est pour la société une participation normale et régulière à la chose publique. Or, à cet égard, l'élargissement même des attributions des assemblées provinciales ne saurait longtemps suffire. De ces états provinciaux (*zemstvos*) ou d'ailleurs il faudra tôt ou tard faire sortir une vraie représentation nationale, car, dans leur dispersion et leur faiblesse actuelle, ces *zemstvos* n'en semblent aujourd'hui qu'une monnaie déjà dépréciée.

Une dictature paraît-elle pour longtemps nécessaire, rien n'empêcherait de la faire sanctionner et confirmer par la nation. La Russie assurément marchanderait encore moins au tsar les lois contre les nihilistes que l'Allemagne ne marchande à M. de Bismarck les lois contre les socialistes.

Que si l'on s'élève à un point de vue plus général, n'envisageant pas seulement les tristes nécessités du moment et les moyens de mettre un terme aux sinistres exploits du nihilisme, mais bien aussi les moyens d'en empêcher le retour, l'utilité de réformes politiques apparaît clairement. Certes, comme nous le confessions tout à l'heure, elles ne sauraient désarmer tous les ennemis du pouvoir et les partisans d'une révolution sociale, mais l'un des effets de l'obtention des droits politiques serait de faire naître en Russie

(1) Le texte primitif de plusieurs de ces adresses, modifié sous l'influence des gouverneurs, a été publié dans les feuilles russes de l'étranger, par exemple dans l'*Obchtchée Délo* de Genève.

comme en Occident des questions nouvelles, d'autres préoccupations que ces irritantes et trop souvent insolubles questions sociales qui ne sont peut-être tant agitées en Russie que faute de problèmes d'un autre ordre. Si elles ne faisaient pas disparaître les revendications de cet ordre que le régime même de la propriété fait plus spontanément surgir en Russie, des libertés constitutionnelles et des débats politiques élargiraient la pensée du pays, absorberaient une partie de son attention, donneraient une autre direction à ses passions, et par là même diminueraient la force du courant anarchique.

La liberté, nous tenons à le répéter, ne saurait étouffer l'esprit révolutionnaire; à certains égards même, elle lui fournirait des armes, mais ce serait pour lui arracher les flèches empoisonnées ou les balles explosibles et y substituer des armes plus loyales : ce serait pour faire succéder à une guerre de sauvages, à une guerre de pièges et de guet-apens, une lutte civilisée, en rase campagne, où la victoire ne saurait manquer de rester aux troupes les mieux équipées, les plus nombreuses et les mieux conduites.

III.

Il est une prétention presque aussi présomptueuse et non moins dangereuse pour les peuples que pour les individus, c'est celle de tirer tout de leur propre fonds, d'être en tout et partout original. Nulle part ce penchant n'est aujourd'hui plus prononcé qu'en Russie, et nous le rencontrons ici comme partout. Il n'y a de vivant, il n'y a de fécond et d'efficace, dit-on, que les institutions qui sortent des entrailles mêmes du pays, qui germent spontanément dans le sol national. Or toute espèce de constitution politique ne serait en Russie qu'un emprunt plus ou moins déguisé, qu'une œuvre artificielle, sans force, sans durée, sans vertu. — Ce n'est encore là, au fond, qu'un spécieux paradoxe. Les peuples savent fort bien au besoin s'approprier des usages et des lois du dehors. La Russie même en est, malgré elle, une preuve éclatante. Des institutions transplantées de l'étranger peuvent avec le temps prendre racine dans le sol qui ne les a pas portées; pour qu'elles s'y acclimatent, il suffit que la terre soit préparée à les recevoir. Où en seraient aujourd'hui tous les peuples de l'Europe, grands et petits, les Belges, les Scandinaves, les Italiens, les Autrichiens, où en seraient tous les peuples du continent s'ils s'étaient arrêtés à une pareille objection? Quel est le peuple moderne, en dehors de l'Angleterre et des colonies anglaises, dont les institutions soient toutes spontanées et nationales? Quel est celui qui n'a pas fait de nombreux emprunts à l'étranger? Assurément, ce n'est

pas la Russie. Depuis Pierre le Grand, elle a emprunté de toutes mains à tout le monde; aucun état n'a aussi souvent copié autrui, et à ce point du vue l'on pourrait dire qu'elle a déjà trop imité l'Occident pour ne point pousser plus loin l'imitation. La liberté politique est le terme naturel et inévitable de tous ces emprunts séculaires; la Russie ne saurait s'arrêter dans cette voie avant d'être allée jusqu'au bout.

Assurément il vaudrait mieux pour elle avoir dans son passé et ses traditions les germes de la liberté politique, avoir les fondemens d'institutions libres, sur lesquelles elle n'eût qu'à bâtir. Par malheur, de telles traditions lui manquent; si elle en possédait jadis, elles ont été détruites à ras de terre, les fondations mêmes en ont disparu, et loin qu'on puisse rien construire sur elles, on a peine à en retrouver la trace sous les décombres du passé. Des slavophiles peuvent seuls se faire illusion à cet égard. L'ancienne Moscovie, en dehors même du *vetché* de la Russie primitive, a bien eu des assemblées plus ou moins analogues à nos états généraux. Dans le *zemskii sobor* ou la *zemskaia douma*, siégeaient, à côté des boïars et des dignitaires du clergé, les représentans des villes. En convoquant une assemblée de délégués des diverses classes de la nation, il est certain que l'empereur Alexandre ne ferait que reprendre une ancienne tradition moscovite et imiter un exemple donné plusieurs fois par ses pères avant Pierre le Grand (1). Ce *zemskii sobor* des XVIe et XVIIe siècles, irrégulièrement convoqué aux époques de crises ou de calamités publiques, aux heures de discordes civiles ou religieuses, toujours intermittent et sans droits ou prérogatives définis, saurait moins fournir à la Russie contemporaine un modèle qu'un exemple. Aux peuples modernes, ces assemblées moscovites, tout comme nos états généraux, n'offrent guère d'autres leçons et d'autres enseignemens que leur propre existence. Il serait difficile de leur emprunter beaucoup plus qu'un nom, mais pour les peuples et l'amour-propre national, un nom est parfois quelque chose.

Jusqu'aux recherches historiques contemporaines et à la naissance de l'école slavophile, ce ne sont pas ces souvenirs du *zemskii sobor* et de l'ancienne Moscovie qui éveillaient chez certains Russes des velléités constitutionnelles; c'était le plus souvent le contact de l'Europe et les enseignemens de l'étranger. De pareilles aspirations sont en effet loin d'être nouvelles en Russie, le XIXe et le XVIIIe siècles comptent plus d'une tentative de borner l'autocratie, mais longtemps tous les projets de ce genre inspirés à quelques boïars par l'exemple de la Suède, de la Pologne, de l'Angle-

(1) Voyez M. A. Rambaud, *Histoire de Russie.*

terre, ont été formés sur des modèles aristocratiques qui répugnaient aux coutumes et au génie russes. De là en partie l'échec de tous ces rêves ambitieux. Il y a déjà un siècle et demi, qu'en appelant au trône la nièce de Pierre le Grand, Anne Ivanovna, les Dolgorouki et les Galitzine lui imposaient une constitution oligarchique, presque immédiatement anéantie par la petite noblesse. Il y a déjà près de cent trente ans qu'un des secrétaires d'état de l'impératrice Élisabeth, Volynski, payait de sa tête la rédaction d'une sorte de charte. Il y a plus d'un siècle que, pour réformer la législation, Catherine II convoquait à Moscou les représentans de tous les peuples de l'empire, et il y a trois quarts de siècle qu'en donnant une constitution au royaume de Pologne, Alexandre Ier rêvait d'en accorder une à la Russie. N'y a-t-il pas déjà plus de cinquante années qu'à l'avènement de l'empereur Nicolas des officiers imbus d'idées libérales provoquaient l'insurrection de décembre? Ne compte-t-on pas bientôt un quart de siècle depuis qu'au moment de l'émancipation, la noblesse russe exprimait hautement l'espoir d'être dédommagée par des droits politiques de la perte de ses serfs?

En dehors du moyen âge et des souvenirs moscovites, on peut donc découvrir dans la Russie moderne un secret courant de libéralisme qui, borné d'abord à quelques privilégiés, mal dirigé et présumant de ses forces, a grossi peu à peu, d'année en année, et deviendra tôt ou tard assez puissant pour emporter tout ce qui lui fait obstacle. Certes, le fond du peuple est encore loin d'éprouver de pareilles aspirations, il aura même peut-être de la peine à s'y associer. Pour lui, le nom exotique de constitution (*konstitoutsia*) résonne comme un mot étranger, comme une inintelligible énigme; de même qu'en décembre 1825, bien des Russes seraient capables de demander : Quelle femme est-ce là (1)? Peu importe, cette ignorance se dissipe tous les jours, les idées de liberté pénètrent chaque année plus bas et, en Russie comme ailleurs, elles ne peuvent que croître avec le progrès des lumières, de la richesse, du bien-être. A cet égard, les abus de l'administration et la propagande révolutionnaire travaillent dans le même sens. Grâce à cette active coopération, ce qui était une chimère en 1815 et en 1825, ce qui était encore prématuré vers 1860, ne l'est déjà plus aujourd'hui que le XIXe siècle penche vers son déclin; au XXe siècle, il serait peut-être trop tard.

Tout le monde en Russie serait peut-être d'accord sur l'opportunité d'un changement de régime si l'on savait par quoi remplacer l'état de choses actuel. Bien des Russes, nous l'avons

(1) L'on raconte que lors de l'insurrection de décembre 1825, faite au nom de Constantin, frère aîné de Nicolas, quelques officiers ayant crié : Vive la constitution! les soldats crurent que c'était la femme du grand-duc.

dit, sont las d'imitation : en fait de liberté et de constitution, ils voudraient que leur patrie pût être originale, et de quelle façon l'être? Un peuple qui en pareille matière sentirait bien sa propre originalité se préoccuperait moins sans doute d'en faire preuve. J'ai rencontré plus d'une fois des Russes de tempéramens différens et d'opinions diverses qui me disaient, avec une sorte d'ingénuité : « Nous ne pouvons, il est vrai, longtemps nous passer de libertés politiques, mais il nous faudrait autre chose que tout ce qui se rencontre au dehors. Vos constitutions européennes sont trop compliquées, trop formalistes, trop étriquées pour nous; un tel habit n'irait pas à notre taille, il se déchirerait à chacun de nos mouvemens. Nous avons besoin de quelque chose de plus large, de plus ample, de plus simple et de plus populaire en même temps. » Et quand je les poussais à sortir du vague, à préciser leurs vues, ils ne trouvaient d'ordinaire rien de plus défini et se bornaient à répéter avec conviction : « Assez d'emprunts, assez d'imitations; il nous faut qeulque chose de national, d'indigène, de russe, de slave. »

La guerre de 1877-1878, en surexcitant la fibre patriotique a dans certain cercle, remis en honneur les tendances slavophiles ou nationales qui, au milieu du règne d'Alexandre II, étaient tombées en défaveur. Moscou est plus que jamais entiché de l'idée d'être original. En fait de constitution et de liberté politique, malheureusement, le plus sûr moyen de rester original, d'être toujours russe, ce serait de n'avoir ni constitution ni liberté. Beaucoup de Russes, en effet, voudraient découvrir pour leur immense patrie de nouveaux procédés de *self-government*, une nouvelle manière d'être libre; beaucoup seraient humiliés de l'être à la façon des petits peuples d'un Occident pourri et décrépit, à la façon des Anglais ou des Belges par exemple. Sur ce point, leur patriotisme peut se rassurer, ils n'ont de longtemps rien de pareil à redouter.

Ce dédain des sentiers battus et ce désir d'arriver au but par des voies non frayées, cette sorte de honte de paraître imiter des nations visiblement plus âgées, plus mûres, plus cultivées, cette propension à rêver de combinaisons politiques innomées et de nouvelles formes de liberté dont les contours indistincts ne peuvent sortir de la vaporeuse région des songes, toute cette présomption et cet orgueil national, jusqu'ici stériles, ne sauraient étonner chez un peuple jeune, dans un grand pays fier de sa grandeur où des patriotes d'opinions fort différentes font chaque jour le procès de la civilisation occidentale et de notre maigre culture bourgeoise, où des écrivains éloquens et éclairés se demandent solennellement si la terre russe ne porte pas en germe les semences d'une autre civilisation, d'une autre société, d'un autre état poli-

tique (1). Ne peut-on, en matière gouvernementale, dans les rapports et l'agencement des divers rouages de l'état, dans les relations du peuple et de l'autorité héréditaire, concevoir un type plus parfait et plus harmonieux que tout ce qu'on a vu fonctionner jusqu'ici? Un gouvernement, par exemple, dégagé des luttes de classe et de partis, des antagonismes sociaux et politiques qui, chez les peuples de culture germano-latine, corrompent dans son principe l'état comme la société : — tel est l'idéal plus ou moins vague, plus ou moins conscient et raisonné de bien des Russes. Quelques-uns même ont la prétention de n'avoir besoin pour arriver à la liberté ni de constitution, ni de parlement, ni de droits politiques d'aucune sorte.

Laissant de côté ce que, pour nous Occidentaux, ces rêveries ont de manifestement utopiste, y a-t-il chez le Russe et chez le Slave en général le rudiment d'un état politique nouveau, d'un mode de *self-government* différent par les formes ou par l'esprit de tout ce qui se rencontre dans l'histoire de notre monde germano-latin? Est-il vrai que les Slaves portent en eux-mêmes, dans les élémens de leur culture ou dans les traits encore indécis de leur caractère national, l'embryon d'un type politique inconnu et original? Jusqu'à quel point est-il possible à ces derniers venus de la civilisation chrétienne de chercher la liberté dans d'autres voies que leurs aînés d'Occident, de faire du neuf et du slave, et, en faisant autrement, de faire mieux?

Cette prétention, fort naturelle et rationnelle si elle se borne à des nécessités d'adaptation ou même au moule des institutions et à leur empreinte nationale, est malaisée à soutenir si elle s'étend au fond des choses et à l'essence même de l'état. Quelles formes de gouvernement non encore découvertes et quelles secrètes inventions politiques, quelles profondes conceptions de la liberté et quels nouveaux moyens de la réaliser se peuvent rencontrer chez des peuples qui n'ont ni institutions ni traditions politiques d'aucune espèce? Les institutions doivent, dit-on, sortir du sol national, mais où en prendre chez les Slaves les racines ou la semence? Si en Russie et ailleurs, ils en ont jadis possédé le germe dans leurs *vetchés* ou leurs *doumas*, la graine en a été flétrie et desséchée par les siècles; loin d'avoir encore la force de lever, elle a depuis longtemps perdu toute vertu germinative. Où sont les institutions slaves qui peuvent servir à la Russie de type ou de modèle? Les faut-il chercher dans le passé, en Russie même dans le *sobor* ou la *zemskaia douma* des XVIe et XVIIe siècles? Mais ces assemblées moscovites

(1) Voyez par exemple le prince Vasiltchikof : *Zemlevladenié i Zemledélié*, tome I, Introduction.

ne conviendraient guère mieux à la Russie contemporaine que nos états-généraux composés des trois ordres ne siéraient à la France d'aujourd'hui (1). Cette originalité slave, faut-il l'aller chercher dans le présent, à l'étranger, chez les petits peuples du Balkan congénères de la Russie, dans la skoupchtina et la constitution serbe encore toute récente, ou bien dans le statut bulgare élaboré à Saint-Pétersbourg par la chancellerie russe?

Ce statut bulgare, altéré et défiguré par les notables de Tirnovo jusqu'à en être devenu presque méconnaissable, a pour nous l'intérêt d'avoir été rédigé, sur l'ordre du tsar, par un homme d'état russe pour un peuple slave. On est naturellement tenté de se demander si c'est sur le même patron que serait taillée une constitution russe, le jour où, pour les mettre politiquement sur le même pied que leurs protégés du Balkan, le tsar se résoudrait à octroyer une charte à ses quatre-vingt-dix millions de sujets.

En ce cas, où serait l'originalité slave et l'empreinte nationale? Serait-ce dans l'existence d'une chambre unique comme en Serbie et en Bulgarie? Veut-on dans ces constitutions à peine mises à l'essai ou dans les obscures traditions slavonnes découvrir quelque caractère national, ce ne peut guère être ailleurs.

Et en effet, à tort ou à raison, une assemblée unique serait, croyons-nous, généralement regardée comme plus slave, plus russe qu'un parlement avec deux chambres distinctes et indépendantes comme en ont aujourd'hui la plupart des peuples civilisés d'Europe et d'Amérique. Si au fond cela n'est pas plus slave qu'autre chose, — car en dehors de nos grandes assemblées de la révolution, la Grèce en Europe et Costa-Rica en Amérique n'ont encore aujourd'hui qu'une seule chambre, — cela paraît plus conforme aux goûts et aux préjugés, si ce n'est aux traditions, aux instincts, aux besoins des Slaves modernes. Pour ces nouveau-venus à la vie politique comme pour l'amour-propre russe, une assemblée unique a le grand mérite d'être quelque chose de moins commun, de moins banal, et outre un certain air de nouveauté, d'avoir une certaine saveur démocratique dont Russes, Serbes ou Bulgares, la plupart des Slaves, se montrent très friands. Aux yeux du gouvernement de Saint-Pétersbourg, qui, dans son projet de statut bulgare, s'était également arrêté à une seule chambre, ce mode de représentation avait peut-être l'avantage de moins ressembler à l'appareil habituel du régime parlementaire. Aussi n'y aurait-il pas lieu de s'étonner si à l'heure

(1) Un savant russe, M. Sergévitch, a du reste, il y a quelques années, montré que le *sobor* moscovite n'avait rien de réellement original, rien qui le distinguât essentiellement de nos états-généraux, par exemple. Voyez le second volume (1875) du *Recueil des sciences politiques* publié par M. V. Bezobrazof.

où il se décidait à faire à ses sujets le même présent qu'à ses protégés du Balkan, le gouvernement du tsar recourait lui aussi à une assemblée unique, sauf peut-être à se repentir plus tard de n'avoir pas tenu plus de compte des leçons de l'histoire et de l'expérience d'autrui.

Une chose pour nous certaine, c'est que, appelés à l'instar des notables bulgares à voter une constitution, des Russes ne seraient guère plus favorables à l'érection de deux chambres que les constituans de Tirnovo. A Moscou comme à Tirnovo, ceux qu'on pourrait appeler les Occidentaux ou les parlementaires seraient sur ce point à peu près sûrs d'une défaite (1). En Russie comme au sud du Danube, les hommes instruits par les enseignemens du passé auraient du mal à triompher des préventions de leurs compatriotes et des prétendues traditions slaves.

Au peu de goût des Russes pour le régime de deux assemblées, il y a, outre le désir assez général de se singulariser, deux raisons au fond du même ordre. Qu'est-ce après tout, disent certains patriotes, que cette ingénieuse invention de deux chambres, et tout ce système compliqué de poids et contre-poids et d'équilibre parlementaire? Qu'est-ce au fond si ce n'est un signe et une fatale conséquence de l'antagonisme des forces et des pouvoirs qui en Occident se retrouve partout, dans le présent comme dans l'histoire, dans l'état comme dans la société? Chez nous où, entre les différentes classes, où entre le peuple et le souverain, il n'y a jamais eu ni les mêmes défiances ni les mêmes luttes historiques, chez nous où il n'y a ni les mêmes chocs ni les mêmes frottemens, à quoi bon tout ce lourd appareil de freins et de tampons, qui ne ferait qu'embarrasser et paralyser le libre jeu des institutions?

Cette prétention s'appuie d'ordinaire sur un préjugé d'un ordre analogue. A la plupart des Russes, en cela d'accord avec les Slaves du sud, une chambre haute fait toujours plus ou moins l'effet d'une assemblée de privilégiés; ils lui trouvent quelque chose d'aristocratique qui leur rappelle les distinctions de classes. Pour eux, un sénat ou une chambre des pairs n'est à sa place que dans les

(1) Dans la constituante bulgare de Tirnovo, en 1879, un comité de quinze membres chargé d'étudier le projet envoyé de Saint-Pétersbourg avait admis en principe, à côté d'une assemblée législative composée exclusivement de membres élus, la création d'un sénat formé en tout ou en partie de membres nommés par le gouvernement. Cet important amendement fut repoussé, et la Bulgarie est restée avec une seule chambre ou *skoupchtina*, scindée, il est vrai, en deux, la grande et la petite assemblée, la première composée de tous les membres, la seconde, délégation de la première, chargée des affaires courantes. Cette institution de deux assemblées ayant même origine et émanant l'une de l'autre, a peut-être pour certains Slaves un caractère national, car il se rencontre quelque chose d'analogue dans la *skoupchtina* serbe, ainsi que dans les assemblées provinciales et municipales de la Russie, où *zemstvos* et *doumas* ont une délégation du nom d'*ouprava*.

pays à traditions féodales ou à oligarchie bourgeoise. A leurs yeux, le peuple russe, étant un dans son essence et dans sa conscience doit vis-à-vis du souverain, comme vis-à-vis de lui-même, être représenté dans son unité par une assemblée unique. Peuple et tsar doivent être placés en face l'un de l'autre en contact direct, sans intermédiaire d'aucune sorte pour les séparer et les empêcher de s'entendre.

Mettons de côté toutes ces prétentions et préventions à demi slavophiles, à demi démocratiques, il reste vrai que la Russie ne semble pas posséder les élémens d'une chambre haute indépendante, d'une chambre héréditaire surtout comme celle des lords dans la Grande-Bretagne ou celle des seigneurs en Prusse (1). La noblesse russe, tout entière issue du service, n'a jamais eu assez d'autorité morale ou matérielle, assez d'influence, assez d'individualité pour qu'on en puisse tirer une chambre autonome, influente et respectée. En revanche, rien ne serait plus conforme aux habitudes et aux traditions russes si ce n'est aux instincts slaves, qu'une assemblée composée de hauts fonctionnaires civils ou militaires et de personnages désignés par le souverain. La Russie déjà possède presque une pareille assemblée dans le conseil de l'empire, dont les attributions et le recrutement n'auraient qu'à être légèrement modifiés pour en faire une sorte de sénat bureaucratique.

Dans le projet de constitution, en cent cinquante articles, expédié en 1878 de Pétersbourg à Tirnovo, la chambre unique instituée pour les Bulgares était composée à peu près par moitié de députés élus par la nation et de hauts fonctionnaires désignés par le pouvoir, de sorte que le gouvernement et l'administration eussent eu dans cette *skoupchtina* à peu près autant de représentans que le peuple. Pour les rédacteurs du projet pétersbourgeois, c'était peut-être là une manière de symboliser l'union tant vantée des slavophiles entre le prince et la nation (2). Les notables de Tirnovo ont eu beau expulser de leur assemblée nationale les délégués du pouvoir, il serait loisible de trouver à ce système pétersbourgeois, à cette composition mixte des assemblées le caractère slave tant prisé de certains patriotes. Cette partie du projet russe, en effet, semble avoir été un emprunt à une principauté voisine, à

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 mai 1876, l'étude sur *la Noblesse russe et le Tchine*.

(2) La moitié des évêques, la moitié du haut personnel judiciaire et la plupart des hauts fonctionnaires, devaient être membres de droit de l'assemblée nationale bulgare, en outre, d'après l'article 79, un tiers des membres devait être nommé par le prince. En se résignant à subir ce projet, les Bulgares se seraient peut-être épargné plus d'un embarras et une révision prématurée de leur jeune constitution. Ce qui est peu logique bien que fort explicable par les intérêts en jeu, c'est que dans la commission européenne pour la Roumélie orientale les commissaires russes se sont opposés de toute leur force à l'introduction du système de représentation patronné par eux en Bulgarie.

la Serbie, alors le seul état slave qui possédât un gouvernement représentatif. Dans la skoupchtina serbe, qui paraît avoir servi de modèle au Sieyès de Pétersbourg, un quart environ des membres sont également désignés par le gouvernement. Sur ce point l'originalité slave consisterait donc à réunir, dans une même assemblée, les élus de la nation et les délégués du gouvernement, à confondre dans une même enceinte deux élémens d'origine diverse ailleurs soigneusement séparés, à faire siéger et délibérer ensemble deux classes d'hommes d'ordinaire réparties en deux chambres différentes. En dépit du prétexte d'unité, quand les traditions slaves ou les souvenirs historiques lui seraient vraiment favorables, un tel amalgame serait sans doute aussi peu du goût des libéraux ou des démocrates russes que de leurs congénères bulgares. Par malheur, il est peu probable que les Russes soient consultés et que Moscou ait, comme Tirnovo, sa constituante.

Le projet de statut rédigé par la chancellerie russe pour les Bulgares mérite-t-il d'être regardé comme une sorte de ballon d'essai, comme un indice des vues ou des penchans de Saint-Pétersbourg en pareille matière? Cela reste vraisemblable, bien que les mécomptes de la Bulgarie et les attentats nihilistes aient pu depuis altérer singulièrement les dispositions du gouvernement russe. En tout cas, rien ne serait plus facile que d'appliquer à la Russie un tel procédé; il n'y aurait guère qu'à adjoindre au conseil de l'empire (*gosoudartsvenny sovêt*) avec quelques hauts dignitaires civils, militaires ou ecclésiastiques, des représentans élus de la nation, par exemple des délégués des états provinciaux (*zemstvos*). Il en sortirait une assemblée de nature mixte fort peu inquiétante pour le pouvoir, telle que celle recommandée aux Bulgares. On sait que dans les derniers mois on a plusieurs fois, à tort ou à raison, parlé de quelque mesure de ce genre.

Ce serait là du régime représentatif à petite dose, à dose homéopathique pour ainsi dire. Un pareil statut serait assurément quelque chose de neuf, quelque chose de russe et de national. Si peu que cela semble, cela seul serait un grand progrès pourvu qu'une telle assemblée eût pleine liberté de parole et pleine publicité. L'important, l'urgent aujourd'hui, c'est d'entrer dans une voie nouvelle; or une assemblée à demi bureaucratique du genre de celle offerte naguère aux Bulgares pourrait servir de transition et comme de pont entre le système autocratique actuel et un système vraiment constitutionnel, sauf plus tard, avec le progrès des mœurs et de l'éducation politique, à séparer les deux élémens ainsi confondus, à dédoubler une pareille assemblée, mettant dans une chambre les mandataires directs de la nation et dans l'autre les hauts dignitaires avec les membres désignés par la couronne.

Nous n'avons pas à marquer ici de préférence ni à tracer aux événemens leur cours. De la part d'un étranger, ce serait là de la présomption. Ce que nous savons, ce que nous sommes obligés de répéter, c'est que la Russie ne saurait longtemps se passer de libertés politiques. Cette évolution nouvelle, qui devient chaque jour plus urgente, doit-elle être inaugurée par une constitution en règle, par une sorte de charte en tant et tant d'articles, ou simplement par une série d'oukases isolés, élargissant peu à peu les attributions des assemblées déjà existantes en évitant soigneusement les mots suspects de charte et de constitution? Ce n'est là en somme qu'une question secondaire sur laquelle ce n'est ni le lieu ni le moment de s'appesantir. Il ne nous appartient pas de donner des conseils. Nous ne nous permettrons qu'une réflexion générale, mais essentielle. Il y a en architecture un principe dont il est toujours fâcheux de s'écarter : en tout monument, la première condition de la beauté, c'est l'harmonie du dedans et du dehors. L'édifice le mieux conçu est celui dont l'extérieur répond le mieux à l'intérieur, dont les façades et les profils indiquent le mieux la disposition et l'usage. Il en est de même en politique. La meilleure constitution pour la Russie comme pour tout autre état, c'est celle qui correspondrait le mieux à la réalité des faits ; en Russie, ce serait celle qui, tout en faisant à la nation une part dans l'étude et la direction de ses propres affaires, reconnaîtrait au pouvoir des prérogatives dont ni oukase ni charte ne sauraient de longtemps le dépouiller. La meilleure constitution serait la plus simple, peut-être la plus modeste, pourvu qu'elle fût sincère et sérieusement pratiquée. Rien ne serait plus regrettable en pareil cas que de chercher à en imposer au pays ou à l'Europe par des dehors menteurs et des façades de pure décoration, que de dissimuler la petitesse ou la pauvreté du dedans sous le luxe des détails et l'apparat de l'ornementation.

Quelles que soient les formes adoptées, le jour où l'heure paraîtra enfin venue, deux choses à nos yeux sont certaines; l'une, c'est que, si elle sait se résoudre à temps, si elle ne remet pas indéfiniment des concessions devenues urgentes, la couronne conservera longtemps encore la réalité du pouvoir; la seconde, c'est que plus tard le trône admettra la nation à participer à la direction des affaires, plus grande il devra lui faire la place et plus il compromettra dans l'avenir l'autorité avec le prestige de la dynastie. Ce qui eût suffi sous Alexandre II, l'émancipateur des serfs, ne suffira peut-être point sous son successeur.

Aujourd'hui, une assemblée russe, alors qu'il plairait au tsar de la doter officiellement des prérogatives les plus étendues, une chambre russe ne saurait guère être autre chose qu'un conseil consultatif, et alors même qu'on lui accorderait ce que le projet

pétersbourgeois déniait à l'assemblée bulgare, l'initiative législative et la présentation des lois, de telles facultés, si amples qu'elles fussent, n'empiéteraient pas sérieusement sur les prérogatives réelles d'un pouvoir consacré par des habitudes et des services séculaires.

Sous des formes constitutionnelles, l'autorité impériale pourrait conserver durant des années, durant des générations peut-être, la plénitude de son omnipotence politique. Grâce aux instincts et aux traditions du peuple, grâce à la séparation morale et à l'isolement réciproque des diverses classes de la nation, qui encore aujourd'hui ont besoin d'un arbitre commun placé au-dessus de leurs préjugés et de leurs intérêts particuliers, grâce surtout aux habitudes patriarcales des masses, l'autocratie pourrait se rajeunir et se retremper dans ce qui ailleurs semblerait une abdication, et le rêve de certains slavophiles pourrait n'être pas une entière chimère.

Dans la Russie contemporaine, dans la Russie à peine sortie du servage, le parlementarisme tel qu'il est pratiqué en Occident ne serait qu'une utopie, une illusion, un trompe-l'œil, si ce n'est un péril pour l'unité ou l'intégrité de l'empire. Les élémens même en font encore défaut; il n'y saurait être question de gouvernement des partis et des majorités. A cet égard, les adversaires des réformes constitutionnelles ont absolument raison. Transférer le pouvoir des conseillers de la couronne aux chefs de partis et aux délégués des majorités, déclarer irresponsable l'héritier de quatre ou cinq siècles d'autocratie ne serait qu'une vaine et ridicule fiction. Sur ce point tous les exemples de l'étranger, de l'Autriche-Hongrie comme de l'Italie, ne sauraient rien prouver; ni par l'éducation et la culture, ni par l'inertie politique du peuple et de la société, la Russie n'est prête à une telle évolution.

C'est en ce sens que, tout en entrant dans la voie des libertés modernes, la Russie doit se garder de copier l'Europe, d'emprunter des formes étrangères, de rompre avec la tradition nationale. Si pour elle le but est le même, la route, au début du moins, ne saurait être identique. Pour atteindre à la liberté politique, il lui faut suivre un chemin large et à pente douce; les raccourcis abrupts qui ont pu réussir à d'autres lui seraient périlleux; elle est trop massive et pesante pour escalader les sentiers escarpés par où de plus petits et de plus agiles ont pu passer impunément. Son histoire a beau sembler procéder souvent par sauts et par bonds, les brusques révolutions politiques ne semblent pas son fait, car toutes les évolutions du passé ne lui ont été possibles qu'à l'aide de la forte main du pouvoir autocratique.

IV.

Il est temps de nous résumer et de conclure. A ceux qui nous demanderaient où l'on peut découvrir en Russie des organes d'une libre vie politique, nous ne répondrons que par une comparaison. Il y a en histoire naturelle deux théories rivales dont je ne veux pas apprécier la vérité, mais que je crois pouvoir appliquer à la politique et aux libertés constitutionnelles. Selon l'une, la plus ancienne et la plus vulgaire, c'est l'organisme qui crée la fonction; selon les novateurs, c'est plutôt la fonction et le besoin qui créent l'organe. On peut en dire autant de la politique; là surtout, c'est au besoin à créer l'organe, c'est à l'exercice et à l'énergie vitale de le développer et de l'approprier aux circonstances; mais là aussi l'organe, à son tour, réagit singulièrement sur la fonction et développe et stimule le besoin dont il est né. Le meilleur moyen de mettre un peuple en état de se gouverner lui-même, c'est de lui en fournir l'occasion. Une fois en possession d'organes de *self-government*, la Russie comme tout autre peuple vivant les adaptera peu à peu à ses instincts et à son génie.

Faut-il regretter qu'au début de son règne l'empereur Alexandre ait refusé d'obtempérer aux vœux de la noblesse, qui, en dédommagement de ses droits sur les paysans, rêvait de franchises constitutionnelles? Je ne le pense pas. Si naturelle et équitable que fût la pensée de lier l'affranchissement des serfs vis-à-vis des propriétaires à l'affranchissement de leurs maîtres vis-à-vis de l'autocratie, cette double et connexe émancipation ne pouvait guère se faire du même coup. Entre l'une et l'autre, ce n'était pas trop d'un intervalle d'une vingtaine d'années. Les nombreuses réformes de cette période étaient la préface indispensable des réformes politiques, elles en ont préparé l'avénement et, en le préparant, elles l'ont rendu inévitable à courte échéance. Sur ce point, il serait funeste de se faire illusion.

Longtemps les Russes les plus éclairés ont été peu enclins à hâter de leurs vœux l'heure où la nation serait mise en possession de droits politiques. L'exemple d'autres pays dotés prématurément d'institutions libérales, de parlement et de ministres responsables, l'exemple de l'Espagne, le nôtre même leur paraissait peu encourageant. Quelques mois avant la dernière guerre de Bulgarie, un Russe, homme intelligent et libéral que j'interrogeais à ce sujet, alors bien moins à l'ordre du jour que depuis le congrès de Berlin, me répondait : « La constitution, ce sera pour le prochain règne; mieux vaut pour la Russie que cela vienne quinze ans trop tard que quinze ans trop tôt. » Ces paroles semblaient d'un sage, et moi-

même, je l'avoue, j'en admirais la prudence et en admettais la justesse. Et cependant sommes-nous bien sûrs aujourd'hui de la vérité d'une telle maxime? Les événemens des dernières années, le désordre moral et le désarroi gouvernemental qui ont suivi la dernière guerre m'en ont depuis fait douter. L'agitation tumultueuse de la jeunesse, l'irritabilité nerveuse toujours croissante d'une société qui se sent mal à l'aise et ne sait où trouver le calme, l'impossibilité manifeste de demeurer longtemps dans le *statu quo* et la difficulté d'en sortir sous la pression des menaces révolutionnaires; tout ce qui s'est passé récemment en Russie, depuis cette longue série d'attentats et de martyres politiques sans pareille dans l'histoire, tout cela fait qu'on se demande malgré soi si, au lieu d'attendre que l'heure des réformes politiques eût bruyamment sonné, il n'eût pas mieux valu la devancer un peu.

Avec l'ascendant traditionnel que possède le pouvoir impérial, avec le prestige dont il restait entouré avant la double déception de Plevna et de Berlin, avec la popularité personnelle du libérateur des serfs, peut-être y eût-il eu pour le présent comme pour l'avenir moins d'inconvéniens pratiques à prévenir les vœux de la nation et à lui donner cette marque de confiance. En tous cas, l'imprudence aujourd'hui serait plutôt dans des retards prolongés et des délais irritans; l'heure où le changement eût pu se faire sans trop de secousses et de difficultés est peut-être déjà passée.

Les excitations et les désillusions de la guerre de Bulgarie ont en quelques années singulièrement mûri la question, si ce n'est la nation. Les classes cultivées, la société et l'*intelligence*, comme on dit en Russie, semblent arriver à ce point où, pour tromper leur vague appétit de réformes et de liberté, le gouvernement impérial n'aura bientôt d'autres ressources que des diversions extérieures et des aventures. Comme nos éphémères empires français, ce gouvernement dix fois séculaire se sentira de plus en plus obligé de choisir entre les réformes du dedans et les aventures du dehors, entre la liberté et la gloire. A défaut de l'une il lui faudra donner l'autre. Cette alternative, chez nous ancienne, s'imposera de plus en plus à la Russie. Déjà on pourrait dire que, sous Alexandre Ier et sous Nicolas, l'autocratie ne s'est maintenue intacte qu'en se couvrant d'un manteau de gloire. Le gouvernement le sent vaguement, et la dernière guerre d'Orient lui a enseigné combien risqué et incertain est un pareil jeu même avec des victoires. Il y a là en effet une sorte de cercle vicieux; souvent et parfois plus vite et plus clairement que la paix, la guerre rend palpable à tous la nécessité d'un contrôle du pays sur le gouvernement. C'est ce qu'a fait la guerre de Bulgarie.

Tout aujourd'hui invite à un changement de régime, et tout en

bénéficierait; la force et l'ascendant de la Russie n'y sont guère moins intéressés que l'ordre intérieur et une bonne administration.

D'où provient la faiblesse de la Russie dans la guerre? Des mêmes causes que les désordres administratifs du dedans. A qui profiterait le contrôle des représentans du pays sur la bureaucratie et le tchinovnisme? Serait-ce uniquement à l'administration centrale et locale, à la police, à la justice, aux services civils? Nullement, ce serait tout autant, si ce n'est plus encore, à l'administration et à l'instruction militaires, ce serait aux finances et à l'enseignement comme à l'armée, c'est-à-dire à toutes les forces matérielles et morales, politiques et militaires du pays. La seule discussion publique du budget dans une assemblée libre aurait pour l'honneur et le bien de l'état des résultats inappréciables (1). Alors seulement le lourd colosse pourrait avoir une vigueur réelle en rapport avec sa taille, avoir des ressources effectives en proportion de ses immenses ressources naturelles.

Les hommes d'état russes ne se rendent pas assez compte que si l'anarchie est une incurable faiblesse, la liberté est une force que rien ne remplace. Il y a une chose dont un étranger peut assurer la Russie, c'est que des institutions libérales peuvent seules lui rendre ce qui est aussi une force non à dédaigner, la considération des gouvernemens et les sympathies des peuples. Une évolution dans ce sens lui procurerait un prestige et un crédit que tous ses régimens et ses diplomates ne lui sauraient donner. C'est le seul moyen pour elle de dissiper les défiances et les préventions invétérées qui s'attachent à sa politique. En Orient, vis-à-vis des Slaves du sud, vis-à-vis des chrétiens d'Europe et d'Asie, elle retrouverait un ascendant que ni ses services, ni sa puissance matérielle ne sauraient lui valoir. La liberté est le seul aimant qui puisse lui attirer et lui conserver l'affection des petits peuples émancipés par ses armes; elle seule peut les empêcher de détourner les yeux de leur grand patron du nord pour chercher ailleur des leçons et des modèles. En Occident, le bénéfice ne serait pas moindre; une Russie libérale (quand sera-t-il permis d'accoler ces deux mots?) reconquerrait une influence et par suite une place en Europe qui feront toujours défaut à la Russie absolutiste. Avec le vieux régime autoritaire, elle est condamnée à l'isolement; les états ont en effet, dans notre siècle, une autre manière de s'isoler que la révolution, c'est l'extrême opposé. Tant qu'elle persistera à demeurer à l'écart de toutes les réformes politiques accomplies partout ailleurs, la Russie restera moralement seule en Europe; les

(1) Cette question du budget qui pour la cour et le palais serait la plus gênante, est peut-être celle qui suscitera le plus d'obstacles et de retard à un changement de régime.

préventions ou les répulsions contre son système de gouvernement détourneront d'elle et de son alliance les peuples qui y seraient naturellement le plus portés.

A quelque point de vue que nous nous placions, de quelque côté que nous nous tournions, une évolution libérale nous paraît la meilleure, ou mieux la seule solution possible des difficultés présentes. L'œil a beau chercher, il ne découvre pas d'autre issue. Est-ce à dire que tout serait fini par là? Nullement; un changement de régime serait moins une solution qu'un nouveau point de départ, ce serait un commencement plus encore qu'une fin.

Il en est de la liberté et d'une constitution politique comme du mariage qui, dans le roman ou les comédies, est souvent un dénoûment et qui, dans la réalité, ne fait qu'inaugurer une autre vie avec ses luttes, ses labeurs et ses épreuves.

La Russie a, croyons-nous, tout à gagner à une initiative libérale, tout à risquer dans les lenteurs et les atermoiemens du *statu quo* même avec la suppression des lois d'exception actuelles, même avec le retour à un ordre régulier; mais cela ne veut pas dire qu'un changement de régime, qu'une charte ou un appel à la nation calmerait comme un mot magique toutes les passions qui fermentent chez elle. Non assurément; il faut se garder de pareilles illusions, chaque forme de gouvernement a ses difficultés, et la liberté a les siennes, au début surtout. Les routes qui y conduisent sont loin d'être toujours unies, droites et faciles; elles ont elles aussi leurs obstacles et leurs fondrières, elles semblent souvent dures et tirantes, tant surtout qu'elles sont neuves et n'ont pas été frayées ou aplanies par les siècles et les générations. Pour les gouvernemens et les peuples, au nord comme au midi, il n'y a pas de repos complet, pas de station où l'on puisse s'arrêter en chemin et dormir sans souci.

Aussi n'hésiterons-nous pas à dire toute notre pensée. Si grands que nous semblent pour le pouvoir comme pour la nation les avantages d'un changement de régime, tous deux feront bien de n'en pas trop attendre sous peine de nouvelles et plus graves déceptions. Quels que soient les droits, quelles que soient les institutions concédés au peuple, il n'en faut pas trop exiger. Les machines politiques les plus ingénieuses, si bien combinées, si bien appropriées et dirigées qu'on les imagine, ne sauraient toujours marcher sans frottemens, sans arrêts ou sans accidens. Il ne faut surtout pas jouer avec elles. Ce sont des engins dangereux qu'on doit manier avec prudence; il y aurait témérité à se faire prendre la main dans leurs engrenages. L'usage seul apprend à s'en servir, l'usage seul en montre les défauts et y apporte des perfectionnemens.

En entrant résolûment dans la voie où l'opinion et le général Loris-Mélikof paraissent vouloir l'engager, la Russie aurait certainement ses difficultés, ses embarras, ses périls si l'on veut, mais ce seraient les embarras et les difficultés des gouvernemens modernes. Ce changement seul serait un gain pour elle. Si elle avait encore ses souffrances et ses crises, ce ne serait plus en pure perte ; ses luttes, ses erreurs, ses désenchantemens mêmes pourraient profiter au pays et au progrès national. Avec le maintien du *statu quo* au contraire, le malaise actuel peut se prolonger indéfiniment ou reparaître à brève échéance au grand détriment de toute la vie publique, sans avantage d'aucune sorte pour le pays qui en souffre. Il y a des périls qu'il faut savoir courir, braver à temps, ne serait-ce que pour ne pas les accroître. Comme naguère l'émancipation des serfs, il est visible aujourd'hui que l'émancipation politique est inévitable. Or plus tard elle se fera et plus malaisée elle sera, plus grandes devront être les concessions et plus rapides les changemens. Rien de moins vraisemblable aujourd'hui, en dépit des apparences, qu'une révolution en Russie ; une seule chose rendrait à la longue une révolution possible, les hésitations et les atermoiemens du gouvernement, le refus de donner satisfaction à des instincts qu'il n'est plus en son pouvoir d'étouffer.

Et maintenant, si en dépit de toutes les décisions de son gouvernement, l'avenir de la Russie semble obscur, quel est le peuple de l'Europe dont l'horizon n'est pas couvert? Quel est celui qui voit clairement, au loin devant lui, et qui se croit sûr de son chemin? Nous vivons à une époque de transition et de transformation sociale et politique dont le dernier terme échappe encore aux yeux les plus perçans. A cet égard, la Russie appartient bien à l'Europe moderne et les destinées de l'une ne sauraient se séparer des destinées de l'autre. Ce n'est point la Russie seule qui traverse une crise, c'est toute notre civilisation chrétienne. Au rebours des préjugés opposés des nationaux et des étrangers, on pourrait dire qu'à regarder les choses de haut, la Russie n'est ni beaucoup plus saine ni beaucoup plus malade que les autres peuples du continent. A travers toutes ses difficultés elle garde un avantage qui manque à d'autres. Dans cette marche incertaine, sous l'empire d'une force irrésistible, vers un but indistinct et perdu dans le lointain, les peuples qui ont le plus de chance d'éviter les chutes semblent ceux qui peuvent donner carrière aux aspirations du présent sans briser avec toutes les traditions du passé. Or aujourd'hui la Russie est de ce nombre.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

GUSTAVE FLAUBERT

On ne doit aux morts que la vérité, dit un commun proverbe. Est-ce donc pour cela qu'à peine entrés dans la tombe, il s'élève autour d'eux un tel concert d'éloges, tellement hardis, tellement outrés, tellement extravagans, que, si leurs prétendus admirateurs avaient juré de les déconsidérer à force d'adjectifs, on ne voit pas qu'ils eussent pu s'y prendre autrement? Amas d'épithètes, mauvaises louanges, on l'a dit, il faut le répéter. L'auteur de *Madame Bovary* vaut mieux que ces éclats d'admiration banale. S'il n'est pas de ceux qui laissent, en disparaissant, un vide derrière eux, parce qu'après tout ceux-là seuls vraiment laissent un vide qui sont frappés en pleine maturité de leur talent, en plein progrès, en pleines promesses d'avenir, il est de ceux au moins qui laissent dans l'histoire de la littérature d'un siècle une trace profondément empreinte. Il a donc le droit d'être jugé dès à présent sur ses œuvres, sans esprit de flatterie, comme sans intention de dénigrement.

Avant tout et par-dessus tout Flaubert fut un artiste : artiste par ses qualités, artiste aussi par ses défauts. Précisons en effet ce que ce mot, qu'on emploie, comme tant d'autres, un peu au hasard, enferme de sens différens, ou plutôt sachons discerner ce qu'il contient, tout au fond, de restrictions implicites à l'admiration dont il semble, au premier abord, qu'il soit l'expression absolue. Si, comme le dit Flaubert lui-même assez lourdement, si « les accidens du monde, dès qu'ils sont perçus, vous apparaissent comme transposés pour l'emploi d'une illusion à décrire, tellement que toutes les choses, y compris votre existence, ne vous semblent pas avoir d'autre utilité, » c'est-à-dire si vous considérez le monde, la nature, la vie, l'homme enfin comme des

EXAMEN

DE

CONSCIENCE PHILOSOPHIQUE

I.

Le premier devoir de l'homme sincère est de ne pas influer sur ses propres opinions, de laisser la réalité se refléter en lui comme en la chambre noire du photographe, et d'assister en spectateur aux batailles intérieures que se livrent les idées au fond de sa conscience. On ne doit pas intervenir dans ce travail spontané; devant les modifications internes de notre rétine intellectuelle, nous devons rester passifs. Non que le résultat de l'évolution inconsciente nous soit indifférent et qu'il ne doive entraîner de graves conséquences; mais nous n'avons pas le droit d'avoir un désir, quand la raison parle; nous devons écouter, rien de plus; prêts à nous laisser traîner pieds et poings liés où les meilleurs argumens nous entraînent. La production de la vérité est un phénomène objectif, étranger au moi, qui se passe en nous sans nous, une sorte de précipité chimique que nous devons nous contenter de regarder avec curiosité. De temps en temps, il est bon de s'arrêter, de se recueillir en quelque sorte, pour voir en quoi la façon dont on envisage le monde a pu se modifier, quelle marche, dans l'échelle

de la probabilité à la certitude, ont pu suivre les propositions dont on a fait la base de sa vie.

Une chose absolument hors de doute, c'est que, dans l'univers accessible à notre expérience, on n'observe et on n'a jamais observé aucun fait passager provenant d'une volonté ni de volontés supérieures à celle de l'homme. La constitution générale du monde est remplie d'intentions, au moins apparentes; mais dans les faits de détail, rien d'intentionnel. Ce qu'on attribue aux anges, aux *daimones*, aux dieux particuliers, provinciaux, planétaires, ou même à un Dieu unique agissant par des volontés particulières, n'a aucune réalité. De notre temps, rien de ce genre ne se laisse constater. Des textes écrits, si on les prenait au sérieux, feraient croire que de tels faits se sont passés autrefois; mais la critique historique montre le peu de crédibilité de pareilles narrations. Si le régime des volontés particulières avait été, à une époque quelconque, la loi du monde, on verrait quelque reste, quelque arrachement d'un tel régime dans l'état actuel. Or l'état actuel ne présente aucune trace d'une action venant du dehors. L'état que nous avons devant nous est le résultat d'un développement dont nous ne voyons pas le commencement; dans les innombrables mailles de cette chaîne, nous ne découvrons pas un seul acte libre, avant l'apparition de l'homme ou, si l'on veut, des êtres vivans. Depuis l'apparition de l'homme, il y a eu une cause libre qui a usé des forces de la nature pour des fins voulues; mais cette cause émane elle-même de la nature; c'est la nature se retrouvant, arrivant à la conscience. Ce qui ne s'est jamais vu, c'est l'intervention d'un agent supérieur pour corriger ou diriger les forces aveugles, éclairer ou améliorer l'homme, empêcher un affreux malheur, prévenir une injustice, préparer les voies à l'exécution d'un plan donné. Le caractère de précision absolue du monde que nous appelons matériel suffirait à éloigner l'idée d'intention; l'intentionnel se trahissant presque toujours par le manque de géométrie et l'à-peu-près.

Ce que nous venons de dire s'applique avec une certitude en quelque sorte expérimentale à la planète Terre, dont l'histoire nous est assez bien connue pour qu'une grosse particularité de son régime ne puisse nous échapper. Nous pouvons l'appliquer sans hésitation au soleil et au système solaire tout entier, qui ne forment avec nous qu'un seul petit *cosmos*. Nous pouvons même l'appliquer à tout le système sidéral qui se révèle aux habitans de la terre grâce à la transparence de l'air et de l'espace (1). Malgré les distances dépas-

(1) C'est là ce que, dans tout ce morceau, j'appellerai *univers*.

sant toute imagination qui séparent ces différens corps les uns des autres et de nous, on a pu constater que la physique, la mécanique, la chimie de ces corps sont les mêmes que celles du système solaire. Nul doute qu'ils ne suivent, comme le système solaire, les lois d'un développement ayant ses causes en lui-même. En tout cas, s'il en était autrement, l'*onus probandi* incomberait à ceux qui soutiendraient le contraire, en vertu de ce principe que l'on ne doit pas discuter comme possible ce qu'aucun indice ne porte à supposer. Tout indice, même faible, doit être suivi par la science avec acharnement. Mais l'assertion gratuite n'a pas besoin d'être réfutée; *quod gratis asseritur gratis negatur*.

De même que nous ne voyons pas au-dessus de nous de trace d'intelligence agissant en vue de fins déterminées, nous n'en voyons pas non plus au-dessous. La fourmi, quoique très petite, est plus intelligente que le cheval; mais si, dans l'ordre microbique, il y avait des êtres très intelligens, nous nous en apercevrions à des actions réfléchies émanant d'eux. Or l'action de ces petits êtres, qui sont la cause de presque tous les phénomènes morbides, a si peu de portée qu'il a fallu une science très avancée pour l'apercevoir; à l'heure qu'il est, leur action se confond presque encore avec les forces chimiques et mécaniques. D'après notre expérience, bornée sans doute, l'intelligence paraît limitée au règne du fini: au-dessus et au-dessous, c'est la nuit.

On peut donc poser en thèse que le *fieri* par développement interne, sans intervention extérieure, est la loi de tout l'univers que nous percevons. Le nombre infini des coups fait que tout arrive et que des buts atteints par hasard semblent atteints par volonté. Notre univers expérimentable n'est gouverné par aucune raison réfléchie. Dieu, comme l'entend le vulgaire, le Dieu vivant, le Dieu agissant, le Dieu-Providence, ne s'y montre pas. — La question est de savoir si cet univers est la totalité de l'existence. Ici le doute commence. Le Dieu actif est absent de cet univers; n'existe-t-il pas au-delà?

Et d'abord, cet univers est-il infini? La poussière d'or, inégalement répartie, que nous voyons au-dessus de notre tête, dans une nuit claire, remplit-elle l'infini de l'espace? Est-il sûr qu'il n'y ait pas des stations dans l'espace d'où un œil verrait : d'un côté, un ciel peuplé d'étoiles comme celui que nous contemplons; de l'autre, un abîme noir, le vide de tout corps lumineux? Immense, cet univers l'est assurément. Mais qu'est-ce qu'un décillion de lieues auprès de l'infini?

Et quand il serait sûr que l'espace rempli de soleils est sans limites, s'ensuivrait-il qu'il n'y a pas d'autres infinis d'un ordre

supérieur ou inférieur? Le calcul infinitésimal ne roule assurément que sur des formules; mais ces formules sont des symboles frappans. Il y a des ordres divers d'infini, dont les inférieurs sont zéro à l'égard des supérieurs. Ce paradoxe apparent sert de base à des calculs d'une absolue vérité. Toute quantité finie, ajoutée à l'infini ou retranchée de l'infini, équivaut à zéro; toute quantité finie n'est rien comparée à l'infini. Nos idées de l'espace et du temps sont toutes relatives. La distance de la terre à Sirius est énorme d'après nos mesures. Les vides intérieurs d'une molécule peuvent être aussi considérables pour des êtres doués d'un autre critérium de la grandeur. La longévité de notre monde pourrait, aux yeux d'un dieu, paraître l'équivalent d'un jour.

Tout semble ainsi composé de mondes existant à peine au regard les uns des autres, et pour eux-mêmes étant l'infini. Celui qui connaît le mieux la France ignore ce qui se passe dans les mille petits centres de province; celui qui connaît un de ces petits centres ne voit rien au-delà et le trouve composé de centres plus petits encore, dont chacun ne voit que lui-même. Des mondes renfermant des mondes, l'infiniment petit de l'un étant l'infiniment grand de l'autre, voilà la vérité. Notre réalité (celle où nous vivons et qui pour nous est le fini) est faite avec des infinis d'un ordre inférieur; elle sert elle-même à faire des infinis supérieurs. Elle est un infiniment grand pour ce qui est au-dessous, un infiniment petit pour ce qui est au-dessus, un milieu entre deux infinis.

Nous voyons peu l'ordre d'infini qui nous dépasse; mais l'ordre d'infini qui est au-dessous de nous, le monde de l'atome, de la cellule, du microbe composé de microbes, est d'une existence aussi certaine que l'ordre du fini, qui est le sujet habituel de nos recherches et de nos méditations. Les clichés de la mémoire, ces innombrables petites images que nous pouvons épousseter et faire revivre à volonté, tiennent sous la boîte osseuse de notre cerveau, dans un espace très limité. Les types de la génération, renfermés les uns dans les autres, comme le bouton de fleur dans le bouton, sont un autre exemple de la flexibilité infinie de l'espace ou plutôt de sa relativité (1). L'atome peut renfermer un infini. Le charbon de terre qui entretient la chaleur dans nos cheminées est un composé de petits mondes que notre monde emploie; nous sommes peut-être l'atome de carbone qui entretient la chaleur d'un autre monde. Nous ne voyons pas Dieu en cet univers; l'athéisme y est logique et fatal; mais cet univers est peut-être subordonné; on

(1) Les considérations de la géométrie moderne sur l'espace ayant plus de trois dimensions ont peut-être ici un lien avec la réalité.

est peut-être athée pour ne pas voir assez loin. Des cercles sans fin se commandent-ils les uns les autres, ou bien un absolu fixe et immobile englobe-t-il ces zones infinies du variable et du mobile, selon la belle formule biblique : *Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficiunt?* Nous l'ignorons absolument.

C'est dans la comparaison de l'atome à l'univers que les considérations infinitésimales ont leur juste application. Relativement à l'ordre de grandeurs où nous vivons, l'atome est un infiniment petit, un zéro. Relativement à un ordre de grandeur au-dessous, l'atome est un infiniment grand. L'atome est pour nous un point résistant; la conception de l'atome comme un solide plein, aussi petit que l'on voudra, paraît devoir être écartée; le plein indivisible n'existant pas dans la nature. Notre univers, quoique composé de corps laissant entre eux d'immenses vides, est en réalité impénétrable. Supposons une flèche tirée avec une force infinie aux confins de l'univers ; cette flèche ne traverserait pas l'univers, en apparence si clairsemé ; elle rencontrerait des corps sans nombre, qui l'arrêteraient ; de même qu'une balle ne réussirait pas à traverser un nuage sans se mouiller.

Un atome de corps simple, un atome d'or, par exemple, peut ainsi être conçu comme un univers, dont les différens composans, loin de former un solide plein, seraient aussi éloignés l'un de l'autre que les différens centres de systèmes solaires. L'impénétrabilité résulterait de l'invariabilité interne d'un tel corps, à laquelle aucun moyen naturel ou scientifique n'a pu jusqu'ici porter atteinte. L'inattaquabilité du corps simple serait un fait analogue à la stabilité des lois de notre univers ou plutôt à l'absence de volontés particulières dans le gouvernement de cet univers. L'absence de toute intervention externe dans l'ordre de choses que nous voyons répondrait à ce fait qu'aucun chimiste n'a réussi jusqu'ici à détruire le groupement d'une force primordiale infinie qui constitue un atome.

Il n'est donc pas exact de dire: « l'univers que nous voyons est éternel, » pas plus qu'il n'est exact de dire : « l'atome est éternel. » L'atome est un phénomène qui a commencé ; il finira ; notre univers est un phénomène qui a commencé; il finira. Ce qui n'a jamais commencé et ne finira jamais, c'est le tout absolu, c'est Dieu. La métaphysique est une science qui n'a qu'une ligne : « Quelque chose existe ; donc quelque chose a existé de toute éternité ; » une telle affirmation équivaut à « Nul effet sans cause, » assertion qui a bien quelque chose d'expérimental. Mais, entre cette existence primordiale et le monde que nous voyons, il y a des infinis d'intervalle. Le monde que nous voyons et l'atome de corps simple

ont peut-être des décillions de décillions de siècles d'existence; ou, ce qui revient au même, depuis des décillions de décillions de siècles, aucune volonté particulière n'a atteint ni notre univers ni l'atome. Comme l'imagination humaine ne saisit pas la différence entre l'infini et l'indéfini, cela suffit pour les certitudes dont nous avons besoin. Entre une probabilité d'un milliard contre un et la certitude nous ne distinguons pas. L'induction : « Le soleil s'est levé aujourd'hui, il se lèvera demain, » nous donne une pleine sécurité; cette grande construction par à peu près, qui est la vie humaine, trouve une base plus solide qu'elle-même dans ce fait que jamais, à notre connaissance, les lois de la nature n'ont subi d'infraction.

Mais, de ce que cela n'est point arrivé, au moins depuis un temps énorme, est-on en droit de conclure que cela n'arrivera jamais? Le monde est peut-être le jeu d'un être supérieur, l'expérience d'un savant transcendant, possédant les derniers secrets de l'être. Un chimiste de génie réussira-t-il un jour à décomposer l'atome simple ou à le supprimer? Jusqu'à la veille du jour où une telle découverte se fera, les consciences qui peuvent exister dans l'atome (1) diront, comme nous disons : « Le monde est immuable, éternel, » et, au moment de la découverte, elles reconnaîtront leur erreur. De même, un être supérieur portera peut-être un jour atteinte à la loi de stabilité de notre univers, sans avoir beaucoup plus de souci des êtres qui s'y trouvent que le manœuvre qui gâche une motte de terre n'en a des insectes qui peuvent y mener leur petite vie. Sans aller jusqu'aux profondeurs de l'action chimique, prenons pour objet de notre méditation tel atome perdu dans les masses de granit qui forment les substructions de nos rivages. Voilà des milliers de siècles qu'il existe, et, s'il y a dans cet atome des êtres pensans, leur opinion doit être que leur monde, si petit pour nous, si grand pour eux, est impénétrable, infini, autonome, vivant de lui-même. Ils se tromperaient cependant. Vis-à-vis de la côte de Bretagne où j'écris ces lignes (2), j'ai vu dans mon enfance une île, l'île Grande, qui a maintenant presque disparu. C'est M. Haussmann qui l'a fait disparaître; les masses de granit qui la composaient forment, à l'heure qu'il est, les trottoirs des boulevards de Paris construits sous le second empire. Quand la mine commença de jouer dans ces

(1) L'atome n'est pas plus conscient que l'univers; rien, du moins, ne le prouve; mais, de même que l'univers, inconscient dans son ensemble, renferme des consciences, celle de l'homme, par exemple, qui ne se font pas sentir dans le tout; de même l'atome, dans ses élémens, deux fois infiniment petits relativement à nous, peut renfermer des consciences, qui ne se font pas non plus sentir dans le tout.

(2) Septembre 1888.

profondeurs, l'étonnement des millions de milliards de petits mondes qui étaient là, cachés dans une ombre pour nous absolue, a dû être grand. Et seuls les univers granitiques placés sur les points de brisement ont dû s'apercevoir de quelque chose. A l'intérieur des dalles que nous foulons aux pieds à Paris, des millions d'univers dorment, aussi tranquilles dans leur erreur de l'autonomie de leur monde, que quand ils faisaient partie des rochers de Bretagne. La lumière ne viendra pour eux que le jour où ils seront réduits en macadam.

La surprise qu'éprouvèrent les petits univers des rochers granitiques de l'île Grande, la surprise qu'éprouverait le monde caché dans un atome d'or, si l'or venait à être dissous, peut nous être réservée. Un Dieu se révélera peut-être un jour. L'éternité de notre univers n'est plus assurée, du moment que l'on est en droit de supposer qu'il est un fini, subordonné à un infini. L'infini supérieur peut disposer de lui, l'utiliser, l'appliquer à ses fins. « La nature et son auteur » n'est peut-être pas une expression aussi absurde qu'il semble. Tout est possible, même Dieu. L'histoire de l'univers, dira-t-on, n'a jamais montré, autant que l'homme peut savoir, aucune raison de former une telle hypothèse. Sans doute; mais les atomes des profondes couches de granit de l'île Grande ont été bien longtemps aussi avant de s'apercevoir de l'existence de l'humanité. Dieu ne fait pas d'apparitions dans le monde que nous mesurons et observons; mais on ne peut prouver qu'il n'en fasse pas dans l'infini du temps. L'homme ne voit pas faux, comme le supposent les sceptiques subjectifs; il voit borné. Son univers est grand et vieux sans doute; c'est a dans la formule $\infty + a$, or dans ce cas $a = 0$.

Il n'est donc pas impossible qu'en dehors de l'univers que nous connaissons (fini ou infini, n'importe) il y ait un infini d'un autre ordre, pour lequel notre univers ne soit qu'un atome. Cet infini, qui pour nous serait Dieu (1), peut ne se révéler qu'à des intervalles selon nous extrêmement longs, insignifians au sein de l'absolu. A ce point de vue, l'existence d'un Dieu aux volontés particulières, qui n'apparaît pas dans notre univers, peut être tenue pour possible au sein de l'infini, ou du moins il est aussi téméraire de la nier que de l'affirmer.

(1) Je parle au sens relatif. Un être nous dépassant de l'infini et se décelant à nous par des actes particuliers intentionnels, serait Dieu pour nous, comme l'homme est le dieu de l'animal.

II.

Les innombrables consciences individuelles que la planète Terre a produites, que les autres planètes, les autres soleils, les autres univers ont pu produire, ont bien l'air de devoir rester encapsulées dans l'univers auquel elles ont appartenu. La réviviscence de ces consciences serait un miracle, comme l'ont pensé les théologiens qui ont soutenu que l'âme de l'homme est immortelle, non par sa nature, mais par une volonté particulière de Dieu. Dans le milieu que nous expérimentons, il ne se passe pas de miracles ; mais, au point de vue de l'infini, rien n'est impossible. Il est bien curieux que les juifs, qui, sans croire aucunement à une âme immortelle, ont le plus contribué à répandre les idées des récompenses futures, sous la forme de croyance au royaume de Dieu et à la résurrection, se formaient une imagination analogue, concevant les apparitions de la justice divine comme intermittentes et le réveil des justes comme un miracle directement opéré par Dieu. Cela valait mieux assurément que les sophismes du *Phédon*. L'infinité de l'avenir noie bien des difficultés. Si Dieu existe, il doit être bon, et il finira par être juste. L'homme serait ainsi immortel dans l'infini, à l'infini. Les deux grands postulats de la vie humaine, Dieu et l'immortalité de l'âme, gratuits au point de vue du fini où nous vivons, sont peut-être vrais à la limite de l'infini.

Le temps, en effet, n'existant que d'une manière toute relative, un sommeil d'un décillion d'années n'est pas plus long qu'un sommeil d'une heure. Le paradis n'existe pas ; dans un décillion d'années, il existera peut-être. Ceux qu'une tardive justice y replacera croiront être morts de la veille. Comme dans la légende du moyen âge, en palpant leur lit d'agonie, ils le trouveront encore chaud. Avoir été, c'est être. La successivité est la condition absolue de notre esprit ; mais, dans l'objet, la successivité et la simultanéité se confondent. A ce point de vue, un feu d'artifice est éternel. Mon petit-fils, qui a cinq ans, s'amuse tellement à la campagne qu'il n'a qu'une tristesse, c'est de se coucher. « Maman, demande-t-il à sa mère, est-ce que la nuit sera longue aujourd'hui ? » Quand, en présence de la mort, nous nous demandons : « Cette nuit sera-t-elle longue ? » nous ne sommes pas moins naïfs.

Ici le mystère est absolu ; nous sentons bien en nous la voix d'un autre monde ; mais nous ne savons quel est ce monde. Que nous dit cette voix ? Des choses assez claires. D'où vient cette voix ? Rien de plus obscur. Cette voix se fait entendre à nous dans des attraits inexpliqués, des plaisirs impalpables, des petits airs de farfadets,

fugaces, insaisissables, qui nous insinuent le dévoûment, nous rendent capables du devoir, nous inspirent le courage, nous font subir les séductions de la beauté. Elle éclate surtout dans ces sublimes absurdités où l'on s'engage, tout en sachant fort bien que l'on fait un mauvais calcul, dans ces quatre grandes folies de l'homme, l'amour, la religion, la poésie, la vertu, inutilités providentielles que l'homme égoïste nie et qui, en dépit de lui, mènent le monde. C'est quand nous écoutons ces voix divines que nous entendons vraiment l'harmonie des sphères célestes, la musique de l'infini. *Præstet fides supplementum sensuum defectui.*

L'amour est le premier de ces grands instincts révélateurs qui dominent toute la création et qui semblent édictés par une volonté suprême (1). Sa grande excellence, c'est que tous les êtres y participent et qu'on en voit évidemment le lien avec les fins de l'univers. Son premier nid paraît bien avoir été aux origines de la vie, dans la cellule. Le commencement de la dualité des sexes y donna une direction qui ne changea plus et produisit de merveilleuses éclosions. La dissonance des deux sexes, se réunissant à une certaine hauteur en une consonance divine, d'où naît l'accord parfait de la création, est la loi fondamentale du monde. Dans le règne végétal, ces aspirations mystérieuses se résument en la fleur, la fleur, ce problème sans égal, devant lequel notre étourderie passe avec une inattention stupide; la fleur, langage splendide ou charmant, mais absolument énigmatique, qui semble bien un acte d'adoration de la terre à un amant invisible, selon un rite toujours le même. La petite fleur, en effet, que l'homme voit à peine, est aussi parfaite que la grande. La nature y met la même coquetterie; un même être se mire dans les deux.

Au sein du règne animal, l'équivalent de la fleur est l'ivresse de joie de l'enfant, la beauté de la jeune fille, cette lueur d'un jour, cette exsudation lumineuse qui, comme la phosphorescence du ver lui-

(1) Il est surprenant que la science et la philosophie, adoptant le parti-pris frivole des gens du monde de traiter la chose mystérieuse par excellence comme une simple matière à plaisanterie, n'aient pas fait de l'amour l'objet capital de leurs observations et de leurs spéculations. C'est le fait le plus extraordinaire et le plus suggestif de l'univers. Par une pruderie qui n'a pas de sens dans l'ordre de la réflexion philosophique, on n'en parle pas, ou l'on s'en tient à quelques niaises platitudes. On ne veut pas voir qu'on est là devant le nœud des choses, devant le plus profond secret du monde. La crainte des sots ne doit pourtant pas empêcher de traiter gravement de ce qui est grave. Les physiologistes ne veulent voir que ce qui tient au jeu des organes. Je parlai un jour à Claude Bernard de ce que le fait universel de l'attrait sexuel a de profond. Il me répondit, après un moment de réflexion : « Non ; ce sont là des fonctions claires, des conséquences de la nutrition. » Très bien ; mais qu'alors on fonde une science qui s'occupera des conséquences obscures des fonctions claires. Pourquoi, par exemple, la fleur a-t-elle le parfum?

sant, montre l'ardeur fiévreuse d'une vie aspirant à l'épanouissement. Comme la fleur, la beauté est impersonnelle; l'effort de l'individu n'y est pour rien. Elle naît, apparaît un moment, disparaît, comme un phénomène naturel. La nature tout entière est elle-même une grande fleur pleine d'harmonie. On n'y trouve pas une faute de dessin. — C'est nous, dit-on, qui y mettons cette eurythmie. — Comment se fait-il alors que l'homme gâte si souvent la nature? Le monde est beau jusqu'à ce que l'homme y touche; le ridicule, les gaucheries, le mauvais goût, les fausses couleurs, les crudités, les laideurs, les saletés, commencent avec l'apparition de l'homme dans ce paradis auparavant immaculé.

Chez l'animal, l'amour a été le principe de la beauté. C'est parce qu'à ce moment l'oiseau mâle fait un effort suprême pour plaire, que ses couleurs sont plus vives et ses formes mieux dessinées (1). Chez l'homme, l'amour a été une école de gentillesse et de courtoisie, j'ajoute de religion et de morale. Une heure où l'être le plus méchant a un mouvement de tendresse, où l'être le plus borné a le sentiment d'une communion intime avec l'univers, est sûrement une heure divine. C'est parce qu'à ce moment-là l'homme entend la voix de la nature, qu'il y contracte de hauts devoirs, y prête des sermens sacrés, y goûte des joies suprêmes ou se prépare de cuisans remords. C'est, en tout cas, l'heure de sa vie passagère où l'homme est le meilleur. La sensation immense qu'il éprouve, quand il sort ainsi en quelque sorte de lui-même, montre qu'il touche véritablement l'infini. L'amour, entendu d'une manière élevée, est ainsi une chose religieuse, ou plutôt fait partie de la religion. Croirait-on que cet antique reste de parenté avec la nature, la frivolité et la sottise aient réussi à le faire envisager comme un reste honteux de l'animalité? Est-il possible qu'une fin aussi sainte que celle de continuer l'espèce ait été attachée à un acte coupable ou ridicule? On prête ainsi à l'Éternel une intention grotesque, une véritable drôlerie.

Le caractère sérieux de l'amour a été oblitéré par la légèreté. Le devoir est sûrement quelque chose de plus haut, puisqu'il n'est accompagné d'aucun plaisir et souvent entraîne de durs sacrifices. Et pourtant l'homme y tient presque autant qu'à l'amour. L'homme est reconnaissant quand on lui donne des raisons de croire au dévoûment; lui prouver le devoir, c'est lui retrouver ses titres de noblesse. On est mal venu à lui proposer de l'en delivrer. Le soin

(1) Les choses ont été renversées par l'humanité. Le vrai analogue de la beauté du mâle, c'est la pudeur de la femme. Un petit air de réserve, de timidité, de sujétion touchante, a fini par devenir pour l'homme quelque chose de plus attrayant que la beauté.

de l'animal pour sa progéniture, une foule de faits qui nous montrent le besoin du sacrifice dans les consciences en apparence les plus égoïstes, prouvent que très peu d'êtres se soustraient tout à fait aux commandemens établis par la nature en vue de fins dont eux-mêmes se soucient fort peu. Le devoir et les instincts de nidification et de couvée chez l'oiseau ont la même origine providentielle. Même dans la vie la plus vulgaire, la part de ce que l'on fait pour Dieu est énorme. L'être le plus bas aime mieux être juste qu'injuste ; tous nous adorons, nous prions bien des fois par jour, sans le savoir.

Ces voix, tantôt douces, tantôt austères, d'où viennent-elles? Elles viennent de l'univers, ou, si l'on veut, de Dieu. L'univers, avec qui nous sommes en rapport comme par un conduit ombilical, veut le dévoûment, le devoir, la vertu; il emploie, pour arriver à ses fins, la religion, la poésie, l'amour, le plaisir, toutes les déceptions. Et ce que veut l'univers, il l'imposera toujours ; car il a pour appuyer ses volontés des ruses inouïes. Les raisonnemens les plus évidens des critiques ne feront rien pour démolir ces saintes illusions. Les femmes, en particulier, résisteront toujours; nous pouvons dire ce que nous voudrons, elles ne nous croiront pas, et nous en sommes ravis. Ce qui est en nous sans nous et malgré nous, l'inconscient, en un mot, est la révélation par excellence. La religion, résumé des besoins moraux de l'homme, la vertu, la pudeur, le désintéressement, le sacrifice, sont la voix de l'univers. Tout se résume en un acte de foi à des instincts qui nous obsèdent, sans nous convaincre, en l'obéissance à un langage venant de l'infini, langage parfaitement clair en ce qu'il nous commande, obscur en ce qu'il promet. Nous voyons le charme ; nous le déjouons ; mais il ne sera jamais rompu pour cela. *Quis posuit in visceribus hominis sapientiam?*

De cette résultante suprême de l'univers total, nous ne pouvons dire qu'une seule chose, c'est qu'elle est bonne. Car si elle n'était pas bonne, l'univers total, qui existe depuis l'éternité, se serait détruit. Supposons une maison de banque existant depuis l'éternité. Si cette maison avait le moindre défaut dans ses bases, elle eût mille fois fait faillite. Si le bilan du monde ne se soldait point par un boni au profit des actionnaires, il y a longtemps que le monde n'existerait plus. De l'immense balancement du bien et du mal sort un profit, un reliquat favorable. Ce surplus de bien est la raison d'être de l'univers et la raison de sa conservation. Pourquoi être, s'il n'y avait pas du profit à être? Il est si facile de n'être pas.

Je trouve superficielles les objections que quelques savans élèvent contre le finalisme, en faisant remarquer certaines imperfections

de la nature, les défauts du corps humain, par exemple, tel muscle constituant un levier de l'espèce la moins efficace, l'œil construi avec un singulier à-peu-près. On oublie que les conditions de la création, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont limitées par le balancement d'avantages et d'inconvéniens contradictoires. C'est une courbe déterminée par la rencontre de ses coordonnées et écrite d'avance dans une équation abstraite. Un meilleur levier à l'avant-bras nous eût conformés comme des pélicans. Un œil qui éviterait les défauts de l'œil actuel tomberait probablement dans des inconvéniens plus graves. Des cerveaux plus puissans que les meilleurs cerveaux humains se conçoivent; mais ils eussent amené pour ceux qui en auraient été doués des congestions, des fièvres cérébrales. Un homme qui ne serait jamais malade, au contraire, serait probablement condamné à une incurable médiocrité. Une humanité qui ne serait pas révolutionnaire, tourmentée d'utopies, ressemblerait à une fourmilière, à une Chine croyant avoir trouvé la forme parfaite et y restant. Une humanité qui ne serait pas superstitieuse serait d'un positivisme désespérant. Or la nature a une sorte de prévoyance; elle ne crée pas ce qui serait destiné à mourir par un vice interne. Elle devine les impasses et ne s'y engage pas.

Certains inconvéniens du corps sont comme des abus historiques que le progrès de l'évolution n'a pas eu un intérêt suffisant à réformer. Quand l'inconvénient a été assez grave pour tuer l'individu et supprimer l'espèce, la lutte a été à mort; le vice mortel a été corrigé ou l'espèce a disparu; mais quand le vice (par exemple, le prolongement inutile du cæcum) n'était de nature qu'à produire quelques maladies, quelques morts, la nature n'a pas jugé qu'il valût la peine de faire un coup d'état pour si peu de chose. C'est ainsi que, dans une société, l'extirpation des grands abus est plus facile que la correction des petits; car, dans le premier cas, c'est une question de vie et de mort; dans le second, personne n'a assez d'intérêt à la réforme pour engager une lutte radicale. Les objections des savans qui se mettent en garde contre ce qu'ils tiennent pour une résurrection du finalisme portent à fond contre le système d'un créateur réfléchi et tout-puissant. Elles ne portent en rien contre notre hypothèse d'un *nisus* profond, s'exerçant d'une manière aveugle dans les abîmes de l'être, poussant tout à l'existence, à chaque point de l'espace. Ce *nisus* n'est ni conscient, ni tout-puissant; il tire le meilleur parti possible de la matière dont il dispose. Il est donc tout naturel qu'il n'ait pas fait des choses offrant des perfections contradictoires. Il est naturel aussi que la partie du *cosmos* que nous voyons offre des limites et des lacunes, tenant à l'insuffisance des matériaux dont la productivité de la na-

ture disposait sur un point donné. C'est le *nisus* agissant sur la totalité de l'univers qui sera peut-être un jour conscient, omniscient, omnipotent. Alors pourra se réaliser un degré de conscience dont rien maintenant ne peut nous donner une idée.

Au moyen âge, le plus haut résultat du monde, au moins de la planète Terre, était un chœur de religieux chantant des psaumes. La science de notre temps, répondant au désir qu'a le monde de se connaître, atteint des effets bien supérieurs. Le Collège de France est fort au-dessus de la plus parfaite abbaye de l'ordre de Citeaux. L'avenir amènera sans doute de bien plus beaux résultats encore. A l'infini, l'Être absolu, arrivé au comble de ses évolutions déifiques, et se connaissant parfaitement lui-même, réalisera peut-être ces beaux vers du mystique chrétien :

> Illic secum habitans in penetralibus,
> Se rex ipse suo contuitu beat.

III.

Les deux dogmes fondamentaux de la religion, Dieu et l'immortalité, restent ainsi rationnellement indémontrables; mais on ne peut dire qu'ils soient frappés d'impossibilité absolue. Les touchans efforts de l'humanité pour sauver ces deux dogmes ne doivent pas être taxés de pure chimère. Une conscience générale de l'univers, une âme du monde, sont choses que l'expérience n'a jamais prouvées; mais une molécule d'un de nos os ne se doute pas non plus de la conscience générale du corps dont elle fait partie, de ce qui constitue notre unité.

L'attitude la plus logique du penseur devant la religion est de faire comme si elle était vraie. Il faut agir comme si Dieu et l'âme existaient. La religion rentre ainsi dans le cas de ces nombreuses hypothèses telles que l'éther, les fluides électriques, lumineux, caloriques, nerveux, l'atome lui-même, que nous savons bien n'être que des symboles, des moyens commodes pour expliquer les phénomènes, et que nous maintenons tout de même. Dieu créant le monde en vertu de profonds calculs est une formule bien grossière; mais les choses se comportent à peu près comme si cela avait eu lieu. L'âme n'existe pas comme substance à part; mais les choses se passent à peu près comme si elle existait. Rien n'a jamais été révélé à aucune famille humaine par des voix surnaturelles, et pourtant la révélation est une métaphore dont l'histoire religieuse a de la peine à se passer. Le paradis éternel promis à l'homme n'a

pas de réalité, et pourtant il faut agir comme s'il en avait ; il faut que ceux qui n'y croient pas surpassent en bonté, en abnégation, ceux qui y croient.

On a coutume de présenter ces grands dogmes consolateurs, Dieu et l'immortalité, comme des postulats de la vie morale de l'humanité ; et certes on a raison à beaucoup d'égards. Agir pour Dieu, agir en présence de Dieu, sont des conceptions nécessaires de la vie vertueuse. Nous ne demandons pas un rémunérateur ; mais nous voulons un témoin. La récompense des cuirassiers de Reichshofen dans l'éternité, c'est le mot du vieil empereur : « Oh ! les braves gens ! » Nous voudrions un mot de Dieu comme celui-là. Les sacrifices ignorés, la vertu méconnue, les erreurs inévitables de la justice humaine, les calomnies irréfutables de l'histoire légitiment ou plutôt amènent fatalement un appel de la conscience opprimée par la fatalité à la conscience de l'univers. C'est un droit auquel l'homme vertueux ne renoncera jamais. Dans les situations héroïques de la Révolution, la nécessité de l'immortalité de l'âme fut réclamée à peu près par tous les partis. Le souci des mémoires et des papiers justificatifs tenait, chez les hommes de ce temps, au même principe. Ils écrivaient, écrivaient, persuadés qu'il y aurait quelqu'un pour les lire. On voulait absolument un juge au-delà de la tombe ; on le demandait à la conscience du monde ou à la conscience de l'humanité. L'humanité est ainsi acculée à cette singulière impasse que, plus elle réfléchit, mieux elle voit la nécessité morale de Dieu et de l'immortalité, et mieux aussi elle voit les difficultés qui s'élèvent contre les dogmes dont elle affirme la nécessité.

Ces difficultés sont des plus graves ; il ne faut pas se les dissimuler. Les anciennes idées religieuses étaient fondées sur le concept étroit d'un monde créé il y a quelques milliers d'années, dont la terre et l'homme étaient le centre. Une petite terre, contenant un nombre compté d'habitans, un petit ciel la surmontant comme une coupole, une cour céleste à quelques lieues en l'air, tout occupée des enfantillages des hommes, des îles des Bienheureux, situées vers l'Ouest, où les morts se rendent en barque, ou bien un paradis de papier que la moindre réflexion scientifique crèvera, voilà le monde qu'un Dieu à grande barbe blanche enserre facilement dans les plis de sa robe. Quand Nemrod tirait ses flèches contre le ciel, elles lui revenaient ensanglantées ; nous avons beau tirer, les flèches ne reviennent plus. L'élargissement de l'idée du monde et la démolition scientifique de l'ancienne hypothèse anthropocentrique, au XVIe siècle, est le moment capital de l'histoire de l'esprit humain. Aristarque de Samos avait eu à cet égard les premières lueurs et

passa pour un impie. La rage de l'Église contre les fondateurs de l'ordre nouveau, Copernic, Giordano Bruno, Galilée, fut de même assez conséquente. Le petit monde sur lequel l'Église avait régné, avec ses dogmes restreints à la terre, était brisé sans retour. Les vues plus modernes sur les âges de la nature et les révolutions du globe, en ouvrant à l'homme la perspective de l'infini du temps en arrière, ont eu le même résultat, d'une façon encore plus démonstrative.

On ne reconstituera pas les anciens rêves. Si la loi du monde était un fanatisme étroit, si l'erreur était la condition de la moralité humaine, il n'y aurait aucune raison pour s'intéresser à un globe voué à l'ignorance. Nous aimons l'humanité, parce qu'elle produit la science ; nous tenons à la moralité, parce que des races honnêtes peuvent seules être des races scientifiques. Si on posait l'ignorance comme borne nécessaire de l'humanité, nous ne voyons plus aucun motif de tenir à son existence. L'humanité qu'appellent de leurs vœux nos réactionnaires serait si insignifiante que j'aimerais autant la voir périr par anarchie et manque de moralité que par sottise. Le retour de l'humanité à ses vieilles erreurs, censées indispensables à sa moralité, serait pire que son entière démoralisation.

Il faut donc en prendre notre parti, et, dans nos vues sur l'univers, éviter le ridicule des provinciaux qui, ne voyant rien au-delà de leur clocher, s'imaginent que tout le monde s'inquiète de leurs affaires, que le roi n'a de souci que pour leur petite ville, que Dieu même a une opinion sur les petites coteries qui la divisent. L'humanité est dans le monde ce qu'une fourmilière est dans une forêt. Les révolutions intérieures d'une fourmilière, sa décadence, sa ruine, sont choses secondaires pour l'histoire d'une forêt. Que l'humanité sombre faute de lumières ou de vertu, qu'elle manque à sa vocation, à ses devoirs, des faits analogues sont arrivés mille fois dans l'histoire de l'univers. Gardons-nous donc de croire que nos postulats soient la mesure de la réalité. La nature n'est pas obligée de se plier à nos petites convenances. A cette déclaration de l'homme : « Je ne peux être vertueux sans telle ou telle chimère, » l'Éternel est en droit de répondre : « Tant pis pour vous. Vos chimères ne sauraient me forcer à changer l'ordre de la fatalité. »

Ce qui affaiblit encore les raisonnemens *a priori* sur ce point, c'est que, parmi les postulats de l'humanité, il y en a de notoirement impossibles. Il faut bien remarquer que le dieu que postule la plus grande partie de l'humanité n'est pas le dieu situé à l'infini, dont nous admettons l'existence comme possible. Ce dieu-là est trop éloigné pour que la piété s'y attache. Ce que veut le vul-

gaire, c'est un dieu qui certainement n'existe pas, un dieu qui s'occupe de la pluie et du beau temps, de la guerre et de la paix, des jalousies des hommes entre eux, que l'on fait changer d'avis en l'importunant. L'humanité, en d'autres termes, voudrait un dieu pour elle, un dieu qui s'intéresse à ses querelles, un dieu particulier de la planète, la gérant en bon gouverneur, comme les dieux provinciaux que rêva le paganisme en décadence. Chaque nation va plus loin; elle voudrait un dieu pour elle seule. Une idole lui conviendrait mieux encore, et, si on laissait un libre cours aux vœux des hommes, ils réclameraient des pouvoirs pour les reliques nationales, pour les images sacrées (1). Que de postulats dont il ne sera tenu aucun compte! L'homme a besoin d'un dieu qui soit en rapport avec sa planète, son siècle, son pays : s'ensuit-il que ce dieu existe? L'homme a besoin d'immortalité personnelle : s'ensuit-il que cette immortalite existe? En d'autres termes, l'homme est désespéré de faire partie d'un monde infini, où il compte pour zéro. Un paradis composé d'un décillion d'êtres n'est pas du tout ce petit paradis en famille, où l'on se connaît, où l'on continue de voisiner, de potiner, d'intriguer ensemble. Il faut demander à Dieu de rapetisser le monde, de donner tort à Copernic, de nous ramener au *cosmos* du Campo-Santo de Pise, entouré des neuf chœurs d'anges, et tenu entre les bras du Christ.

Ainsi, on arrive à ce résultat étrange, que l'immortalité est, *a priori*, le plus nécessaire des dogmes et, *a posteriori*, le plus faible. Comme la fourmi ou l'abeille, nous travaillons par instinct à des œuvres communes dont nous ne voyons pas la portée. Les abeilles cesseraient de travailler, si elles lisaient des articles où on leur dirait qu'on leur prendra leur miel et qu'elles seront tuées en récompense de leur travail. L'homme va toujours, malgré le *sic vos non vobis*. Nous ne voyons pas ce qui est au-dessus de nous ni ce qui est au-dessous de nous; « nous faisons la chaîne, » me disait un esprit supérieur. Les volontés divines sont obscures. Nous sommes un des millions de fellahs qui travaillèrent aux pyramides. Le résultat, c'est la pyramide. L'œuvre est anonyme, mais elle dure; chacun des ouvriers vit en elle. Ce qui ne serait vraiment pas injuste, c'est ce que demandent les ouvriers des manufactures, c'est que nous fussions associés à l'œuvre de l'univers en participation des bénéfices, que nous sussions du moins quelque chose

(1) Voilà pourquoi la dévotion du vulgaire va bien plus aux saints qu'à Dieu. Le déisme pur ne sera jamais la religion du peuple; en fait, le déiste et le vulgaire n'adorent pas le même Dieu. Il y a là un malentendu dont une certaine philosophie a pu se couvrir en temps de guerre, mais dont elle devrait se faire scrupule en temps de paix.

du résultat de notre travail. Or, admis aux labeurs, nous ne sommes pas admis aux dividendes, et même notre salaire nous est assez mal payé. D'autres se mettraient en grève ; nous, nous allons tout de même.

En résumé, l'existence d'une conscience supérieure de l'univers est bien plus probable que l'immortalité individuelle. Nous n'avons d'autre fondement à nos espérances à cet égard que la grande présomption de la bonté de l'être suprême. Tout lui sera un jour possible. Espérons qu'alors il voudra être juste, et qu'il rendra à ceux qui auront contribué au triomphe du bien le sentiment et la vie. Ce sera un miracle. Mais le miracle, c'est-à-dire l'intervention d'un être supérieur, qui maintenant n'a pas lieu, pourra un jour, quand Dieu sera conscient, être le régime normal de l'univers. Les rêves judéo-chrétiens, plaçant au terme de l'humanité le règne de Dieu, conservent encore ici leur grandiose vérité. Le monde, gouverné maintenant par une conscience aveugle ou impuissante, pourra être gouverné un jour par une conscience plus réfléchie. Toute injustice alors sera réparée, toute larme séchée. *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.*

L'huître à perles me paraît la meilleure image de l'univers et du degré de conscience qu'il faut supposer dans l'ensemble. Au fond de l'abîme, des germes obscurs créent une conscience singulièrement mal servie par les organes, prodigieusement habile cependant pour atteindre ses fins. Ce qu'on appelle une maladie de ce petit *cosmos* vivant amène une sécrétion d'une beauté idéale, que les hommes s'arrachent à prix d'or. La vie générale de l'univers est, comme celle de l'huître, vague, obscure, singulièrement gênée, lente par conséquent. La souffrance crée l'esprit, le mouvement intellectuel et moral. Maladie du monde, si l'on veut, en réalité perle du monde, l'esprit est le but, la cause finale, le résultat dernier et certes le plus brillant du monde que nous habitons. Il est bien probable que, s'il y a des résultantes ultérieures, elles sont d'un ordre infiniment plus élevé.

ERNEST RENAN.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS

LA FONDATION DE L'INSTITUT

III[1].

LA CLASSE DES BEAUX-ARTS SOUS LE CONSULAT ET SOUS L'EMPIRE.

Lorsque le XIXe siècle s'ouvrit, les quatre sections des beaux-arts comprises dans la troisième classe de l'Institut se trouvaient encore composées à peu près comme elles l'avaient été à l'origine. Sauf Grandménil, de la Comédie-Française, qui dans la section de musique et de déclamation avait remplacé son camarade Préville démissionnaire, sauf les successeurs des architectes Boullée et de Wailly morts, l'un en 1798, l'autre en 1799, les membres de ces quatre sections étaient ceux-là mêmes qui avaient été appelés à en faire partie dès 1795. Quant aux vingt-quatre associés non-résidans que l'Institut avait nommés au commencement de l'année 1796, deux d'entre eux seulement n'existaient plus; les autres, dont quelques-uns devaient, comme Prud'hon et l'architecte Heurtier, devenir plus tard membres résidans, continuaient de figurer sur la liste du personnel de l'Institut, mais, en réalité, à titre presque

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 juillet.

un silence absolu ; Bibiana bâillait et s'ennuyait, Fernando entra sans qu'on prît garde à lui ; Niévès seule tressaillit : un moment il lui avait semblé que Cándido le suivait, qu'il était à deux pas plus loin, qu'elle allait le voir et qu'alors il s'expliquerait avec doña Dolorès et la charmerait. Fernando ressortit, après avoir dit quelques paroles insignifiantes : Cándido ne viendrait donc pas. Niévès essayait d'en prendre son parti quand on sonna à la grille du *zaguan*. C'était lui. Bibiana courut lui ouvrir. A sa vue, doña Dolorès ne montra pas de mécontentement, mais elle répondit un peu sèchement aux salutations du torero :

— Saluez, complimentez tant qu'il vous plaira, don Manuel ; je sais ce qui vous amène, nous en avons parlé ce matin, Niévès et moi. Vous êtes un beau garçon, une des meilleures *espadas* d'Espagne, et ma fille a perdu pour vous la tête. Elle peut la retrouver. D'ailleurs elle est jeune et n'a pas besoin de se marier si tôt que cela. Elle m'a promis d'attendre.

Cándido, pâlissant, se redressa et regarda fixement Niévès qui restait devant lui les yeux baissés ; il répondit :

— La señorita Niévès a bien voulu me marquer de l'intérêt. J'ai cru que je pouvais prétendre à lui être agréable, mais je comprends, señora, que Manuel Cándido soit un médiocre parti pour votre fille, et je me retire, puisque vous le voulez, et que doña Niévès ne s'y oppose pas.

Niévès était immobile, les lèvres serrées, comme pour retenir les paroles qui lui montaient du fond du cœur, décidée à l'obéissance. Cándido, se contenant de son mieux, salua les trois femmes d'un air détaché et s'en alla, frappant les dalles de sa grosse canne et fredonnant. Il n'avait pas franchi la grille du *zaguan* que Niévès, hors d'elle-même, voulut s'élancer et courir après lui, mais elle retomba sur son fauteuil, et plus un mot ne fut prononcé entre elle et sa mère.

CECIL STANDISH.

(La dernière partie au prochain n°.)

LA

CRITIQUE ET L'HISTOIRE

DANS UNE VIE DE JÉSUS-CHRIST [1]

Jésus-Christ est le grand nom de l'histoire. Il en est d'autres pour lesquels on meurt : il est le seul qu'on adore à travers tous les peuples, toutes les races, tous les temps.

Celui qui le porte est connu de la terre entière. Jusque chez les sauvages, dans les tribus dégénérées de l'espèce humaine, des apôtres, sans se lasser jamais, viennent annoncer qu'il est mort sur une croix; et le rebut de l'humanité peut être sauvé en l'aimant. Les indifférens, dans le monde moderne, reconnaissent que nul n'a été meilleur pour les petits et les misérables.

Les plus glorieux génies du passé seraient oubliés si des monumens, — palais, obélisques ou tombeaux, — si des témoignages écrits, — papyrus ou parchemins, briques, stèles ou médailles, — — ne nous en avaient gardé quelque souvenir. Jésus se survit dans

(1) En détachant les pages qui suivent d'un livre qui doit prochainement paraître à la librairie Plon, la *Revue* n'a point entendu prendre parti dans la question, et elle laisse à l'auteur toute la responsabilité de ses argumens comme de ses conclusions. Mais, si l'on connaît peut-être assez les résultats de la critique et de l'exégèse contemporaines, tant allemande que française, il a paru qu'il était bon de connaître aussi les raisons qu'y oppose la foi, quand elle consent à sortir du sanctuaire pour nous produire publiquement ses titres. Ce serait manquer de libéralisme, et bien plus encore de confiance dans le pouvoir de la vérité, que d'en paraître alors redouter l'exposition. Ajoutons qu'on ne trouvera pas dans le travail du père Didon un mot qui puisse blesser, irriter, ou froisser personne; et c'est pourquoi nous ne doutons pas que nos lecteurs, quelle que soit leur manière de penser, ne nous sachent gré de l'avoir imprimé. [N. d. l. R.]

la conscience de ses fidèles : voilà son témoignage, son monument indestructible.

L'Église, fondée par lui, remplit de son nom les temps et l'espace. Elle le connaît, elle l'aime, elle l'adore; comme il vit en elle, elle vit en lui. Il est son dogme, sa loi morale, son culte. Elle enseigne à tous, sans distinction, sans exception, qu'il est le Fils unique de Dieu fait homme, conçu du Saint-Esprit dans les entrailles de la Vierge; qu'il est venu en ce monde souffrir et mourir pour nous sauver, vaincre la mort par sa résurrection; qu'il est remonté à son Père, afin de nous préparer la place près de lui; qu'il reviendra juger les vivans et les morts, donnant aux bons la vie éternelle, repoussant les mauvais dans les ténèbres et dans la mort de l'âme.

Ce *Credo* est tout à la fois un précis dogmatique et historique, le dogme et l'histoire populaire de Jésus. Le croyant peut en vivre. En quelques mots simples et profonds, il apprend que le plus grand événement de l'humanité est la venue du Christ; que Dieu l'aime, puisque Dieu veut le sauver du mal et se donner à lui; que la charité est le devoir suprême, puisque c'est par amour que son Maître est mort; qu'il doit être vigilant dans le bien, puisque son Maître sera son juge; qu'il n'a pas à redouter la mort, puisque son Maître l'a vaincue et qu'il est destiné lui-même à l'éternelle vie.

L'homme qui croit à cet enseignement et à ce Christ peut marcher dans a vie; il est armé pour s'y défendre et pour y grandir. Rien n'arrêtera sa croissance. Le disciple de Jésus est devenu le souverain du monde, non pas au point de vue matériel et brutal, — la violence n'est pas dans l'esprit de son Maître crucifié, — mais au point de vue de la justice, de la bonté, de l'abnégation, du sacrifice et de la dignité morale. En semant ces vertus comme des germes de vie, il prépare et enrichit le sol humain, qui devient capable de toutes les cultures, de toutes les moissons.

Mais, de même que la raison de ceux qui pensent cherche l'intelligence des dogmes élémentaires; demande qu'on les lui explique, dans la mesure de nos connaissances imparfaites et toujours limitées; exige qu'on repousse les attaques d'une philosophie, d'une science ou d'une littérature hostiles; de même, elle aspire à connaître, dans le détail, la vie humaine et divine de Jésus, les paroles qu'il a dites, la loi qu'il a formulée, sa manière d'enseigner, d'évangéliser, de lutter, de souffrir et de mourir.

L'histoire de Jésus est le fondement de la foi. Doctrine évangélique, théologie, morale chrétienne, culte, hiérarchie ou Église, tout repose sur elle. Grâce au travail incessant des docteurs, la doctrine de Jésus, sa morale, son culte et son Église sont devenus peu à peu l'objet de sciences distinctes, parfaites, organisées,

répondant aux aspirations légitimes des croyans qui veulent être des hommes de foi et des hommes de science; pareillement, il faut que la vie de Jésus-Christ soit racontée suivant les exigences de l'histoire.

C'est à ce besoin profond qu'essaie de répondre le présent ouvrage.

Les partisans de ce qu'on appelle aujourd'hui l'école critique vont dire : Le Christ du dogme et de la tradition, le Christ des apôtres, et des Évangiles interprétés suivant la doctrine de l'Église, n'est pas et ne peut pas être le Christ de l'histoire. Ce Christ idéal, Dieu et homme, Verbe incarné, conçu par un miracle inouï, se disant le Fils unique de Dieu, au sens métaphysique et absolu, multipliant les prodiges, parlant comme le quatrième Évangile le fait parler, ressuscitant trois jours après sa mort, s'élevant au ciel à la face de ses disciples, après cinquante jours, n'est pas un homme réel. Il n'existe que dans la fantaisie pieuse des croyans, qui l'a créé de toutes pièces.

Le vrai Jésus, le Jésus de l'histoire, est né comme tous les hommes, il a vécu comme eux, il n'a pas plus fait de miracles qu'eux, il a enseigné une morale plus pure, fondé une religion moins imparfaite que les autres, et comme tous les réformateurs, en général, succombent sous l'intransigeance de leur milieu, il a été la victime de l'intransigeance juive; il est mort comme nous; il n'est ni ressuscité, ni vivant en Dieu.

Je suis révolté, — qu'on me pardonne le mot, — non-seulement dans ma foi de chrétien, mais dans mon impartialité d'homme, de cette contradiction entre le dogme et l'histoire, érigée en principe et opposée comme la question préalable à une vie de Jésus Dieu et homme. Convaincu que Jésus a été le Dieu invisible dans un être humain semblable à nous, comme historien je le regarde vivre, tel qu'il est, dans cette double nature.

La question de la Divinité divise les plus grands esprits, depuis la venue du Christ; elle les divisera sans fin; c'est déjà un phénomène étrange que Jésus seul ait soulevé un tel problème, qui ne s'endort jamais dans la conscience de l'humanité, un problème avec lequel on est sûr de l'émouvoir toujours. Je ne me permettrai ici qu'une simple réflexion historique à l'adresse des hommes sans prévention, des vrais critiques, à l'esprit largement ouvert.

Cette contradiction violente dont Jésus est l'objet a été prophétisée. Elle durera autant que le monde; elle afflige le chrétien, mais il ne s'en étonne ni ne s'en trouble; il y voit le signe de son Maître. Elle s'est produite du vivant même du Christ. Tandis que ses disciples, répondant à sa question, lui disaient : « Vous, vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, » les hommes, les Juifs disaient : Il

n'est qu'un prophète; d'autres, plus aveugles, en faisaient même un blasphémateur et un révolté.

Lorsqu'il eut quitté la terre, pendant que les apôtres prêchaient aux synagogues juives le Messie Dieu et homme, rempli de la sagesse et de la vertu de Dieu, les premiers sectaires, les Nazaréens et les Ébionites, ne voulaient voir en lui qu'un homme.

La lutte, sur ce point, se prolongea plusieurs siècles; un philosophe païen, Celse, sans nier pourtant les miracles de Jésus, persiflait sa doctrine, qu'il appelait absurde, et sa croix, qu'il trouvait infâme; Origène, le réfutant, proclamait de sa grande voix la divinité de son Maître.

Les temps ont marché depuis. Le Crucifié a grandi, détruisant le paganisme, absorbant la philosophie, détrônant l'Empire, conquérant la terre, civilisant la barbarie, créant un monde nouveau.

Qui donc avait raison: les Juifs anathématisant Jésus et le tuant; les païens, comme Tacite, Suétone et l'honnête préfet de Bithynie, Pline le Jeune, le dédaignant, lui et ses disciples, qui leur semblaient une secte méprisable; les philosophes, comme Celse, l'accablant de leur sagesse, — ou les apôtres, adorant en Jésus le Fils de Dieu?

Si Jésus n'était en réalité que l'homme honni des Juifs et du paganisme, comment a-t-il creusé sur la terre un sillon pareil? comment a-t-il fondé une religion qui domine le monde?

L'œuvre est inexplicable: elle est la preuve populaire que Jésus était bien ce que l'Église affirme.

I.

La première condition d'une histoire scientifique est d'être éclairée par une critique sage, clairvoyante, impartiale.

Il ne faut pas, cependant, confondre la critique avec l'histoire; bien qu'inséparables l'une de l'autre, elles doivent rester distinctes.

Dans son sens le plus général, la critique est l'exercice même de la faculté essentielle de tout être raisonnable, le jugement. Critiquer et juger sont deux termes synonymes; car le jugement, comme la critique, a pour objet de discerner le vrai du faux. C'est le premier des droits, le plus nécessaire des devoirs de la raison. Quel que soit le domaine qu'elle explore : religion, philosophie, sciences, littérature, esthétique, mathématiques même, la raison doit être attentive à discerner la réalité et les apparences, le vrai, souvent invraisemblable, et le faux, quelquefois si plausible.

La critique, dès lors, ne peut être une science spéciale; elle est plutôt une condition de toute science. Elle rentre dans la logique même qui fixe à l'homme les règles pour penser juste et pour juger sainement. Ces simples considérations démontrent la vanité de ceux qui s'attribuent le monopole de la critique. L'école critique est l'école de tout le monde. Chacun peut et doit y prétendre. La tentation la plus ordinaire de l'esprit cultivé est de critiquer au-delà de la mesure, de vouloir tout juger, même ce qu'il ignore. Le sage modère cette volonté âpre, intempérante; il apprend à ne juger que ce qu'il sait, n'oubliant jamais que son savoir est limité et son ignorance incommensurable.

On peut être un excellent critique en philosophie et un très mauvais juge en religion ou en histoire. Certaines connaissances humaines n'exigent pas seulement un esprit spéculatif, mais une longue expérience. Les doctrines morales seront bien mieux critiquées par l'ignorant qui a expérimenté la vertu que par le sceptique qui ne se doute pas des joies austères du sacrifice. Les saints, qui vivent de la parole de Jésus, l'entendront toujours mieux que l'exégète hellénisant qui la repousse et n'en connaît pas la saveur. Un dégustateur délicat perçoit des nuances qui échappent au chimiste.

Appliquée à l'histoire, la critique a un rôle bien déterminé. L'histoire a pour objet de raconter les faits; or les faits du passé ne nous étant connus que par les documens, et les documens étant rédigés par les témoins plus ou moins immédiats des faits eux-mêmes, la critique doit examiner, tout ensemble, les faits, les documens et les témoins.

Certains faits sont absurdes : la critique les écarte; il y a des documens altérés ou suspects : la critique les signale et les réprouve; et si des témoins sont indignes de foi, elle les démasque et les confond.

En ce qui concerne la vie de Jésus, la critique préliminaire a le devoir et le droit de rechercher les documens et les témoins qui nous renseignent sur cette vie, l'ancienneté et l'authenticité des uns, la valeur testimoniale des autres; elle doit examiner la nature des faits consignés dans les documens et rapportés par les témoins.

Ces problèmes ont soulevé, surtout depuis un siècle, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et en France, de tels débats, que plusieurs volumes suffiraient à peine à les traiter. La réfutation des solutions erronées en demanderait un à elle seule. Nous ne pouvons que tracer ici les grandes lignes et résumer, en les motivant, quelques conclusions certaines.

II.

Les ouvrages qui nous apprennent, en détail, les faits et les paroles de Jésus, sa naissance, sa vie et sa mort, sa doctrine, ses institutions, son œuvre, sont peu nombreux : quelques lettres écrites par les apôtres, quelques chapitres des Actes, et principalement les quatre livres connus sous le nom d'Évangiles canoniques.

Malgré leur petit volume, ces écrits sont d'une richesse inépuisable pour l'abondance des faits et des paroles qu'ils rapportent. Leur premier mérite, comme documens, est leur ancienneté. Rédigés dans les années qui suivirent les événemens, ils sont l'expression simple et véridique des souvenirs qu'avaient laissés dans l'âme des disciples l'enseignement, les préceptes, les exemples, la personne du Maître disparu. Deux années et demie d'un perpétuel contact avec lui les avaient peu à peu transformés. Une des œuvres essentielles de Jésus, celle qui primait toutes les autres et sans laquelle les autres ne pouvaient aboutir, était de graver dans la conscience de ses apôtres son image fidèle et vivante. Ne devaient-ils pas l'annoncer à toute créature? et, pour l'annoncer, ne devaient-ils pas le connaître? Lui seul pouvait les instruire.

Il ne leur a rien caché ; il les a traités, comme il le leur disait, en amis. Il s'est ouvert à eux pleinement. Ils ont reconnu en lui le Fils unique du Père et le Fils de l'homme né de la femme, entendu ses paroles de sagesse et de sainteté, vu le ciel ouvert sur sa tête et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme; ils ont été les témoins de sa puissance irrésistible et divine; ils ont compris la raison cachée de ses souffrances, de ses douleurs, de sa faiblesse volontaire, de son insuccès auprès de la nation élue et de sa mort; ils ont vu aussi la gloire du Ressuscité, gloire dont l'éclat, voilé au monde, fut réservé aux seuls disciples; ils ont été envahis intérieurement et visiblement par son Esprit. Revêtus de cette force surhumaine, ils se sont sentis les mandataires du Christ, les propagateurs invincibles de sa foi, les continuateurs de son œuvre; et ces Galiléens incultes, ignorans, timides, dépouillant toute hésitation, toute crainte, cinquante jours après sa mort, dans cette même ville où avait été crucifié leur Maître, se mirent à publier son nom à la face du peuple qui avait demandé son supplice, et du Sanhédrin qui l'avait préparé. Ils l'appelaient « le Saint, le Juste, l'Auteur de la vie; » ils leur reprochaient avec douleur de l'avoir tué; ils affirmaient que Dieu l'avait ressuscité ; ils le disaient « l'Envoyé de Dieu, le Prophète annoncé par Moïse; » ils déclaraient que les miracles dont ils étaient les instrumens s'accomplissaient

par la vertu de Jésus le Nazaréen ; et, dans l'audace de leur foi, ils le montraient comme la pierre dédaignée par les architectes, devenue, aux mains de Dieu, la pierre angulaire, et comme le seul Sauveur donné aux hommes (1).

Leur parole, leur courage, leur conviction et leur zèle étaient irrésistibles. Ni défense, ni menace, ni fouet, ni chaînes, ni supplices ne les arrêtaient. Ils se disaient les témoins du Ressuscité; et, faisant un appel à la conscience de leurs ennemis, ils ajoutaient que l'Esprit-Saint, que Dieu donne à tous ceux qui lui obéissent, témoignerait aussi de la vérité de leur parole (2).

Cette prédication apostolique est le premier Évangile. Il a jailli de l'âme des disciples immédiats de Jésus, sous l'impulsion du Saint-Esprit. C'est une parole divine : la conscience humaine ne l'a point inventée, elle est l'écho de la parole de Jésus.

Nul n'en peut nier l'antiquité, l'authenticité.

L'historien, habitué à l'évocation des choses du passé, à l'aide des documens, voit les disciples de Jésus réunis dans le souvenir et le culte de leur Maître. Leur union est d'autant plus étroite et plus intime qu'ils sont plus isolés dans un milieu plus hostile. Ils ne sont rien par eux-mêmes et ils n'ont rien. Toute leur force est dans la vertu de Dieu. Toute leur science se résume en un être : Jésus-Christ. Toute leur sagesse est en lui. Tout leur trésor est lui. Toute leur destinée se borne à lui; et comme de telles choses n'existent que par la foi, la foi est tout pour eux : elle est sans mesure. Leur vie n'est plus à eux; elle est au Christ (3). Ils se sentent ses propres membres, et ils ont conscience que nulle énergie, sur la terre ni dans le ciel, ne les séparera de son amour. Jamais on ne rencontrera un phénomène psychologique pareil. Quelque influence que peuvent exercer les hommes supérieurs sur ceux qui les approchent, ils ne parviennent pas à se les assimiler aussi pleinement, ils ne les façonnent que par le dehors, incapables d'infuser leur propre esprit, comme force nouvelle, vivante et personnelle. C'est dans ce cénacle que toute la vie de Jésus a été vécue à nouveau. Comme ceux qu'un grand amour absorbe, les disciples mettaient en commun leurs souvenirs, se racontaient les actes du Maître, se redisaient ses enseignemens et les communiquaient à leurs néophytes. Les moindres détails des derniers jours si émouvans de sa carrière, l'arrestation, le jugement, le Calvaire, toutes ces scènes douloureuses, poignantes, apparaissaient de nouveau. Jamais Jésus n'avait été plus vivant dans leur conscience. C'est le propre de la séparation et de la mort de concentrer sur les absens

(1) *Act.*, III, 14 et suiv.; IV, 11.
(2) *Act.*, V, 30 et suiv.
(3) *Galat.*, II, 20.

et les disparus la puissance du souvenir. Ils renaissent en nous, et, en regardant au fond de l'âme, on les retrouve, on les voit, on les entend. Jésus était vraiment au milieu d'eux. Ils vivaient avec lui dans la prière (1), dans la pratique des vertus qu'il leur avait enseignées par sa parole et son exemple. C'est là qu'il faut chercher l'origine première de l'Évangile oral qui constitue la première prédication des apôtres et la source des Évangiles écrits.

Les apôtres ont vite éprouvé le besoin de fixer l'enseignement du Maître et l'histoire de sa vie. Les premiers fidèles devaient souhaiter ardemment de conserver dans leur souvenir « la bonne nouvelle » que les envoyés de Jésus leur prêchaient; et les envoyés, en quittant les nouveaux convertis, les jeunes communautés organisées par eux, aimaient à leur laisser un témoignage plus durable que leur parole. L'Évangile écrit répondait à ces besoins, à ces nécessités.

III.

On ne peut préciser la durée exacte du temps écoulé entre le début de la prédication apostolique et l'apparition du premier Mémoire écrit. Ce temps dut être fort court. La tradition universelle de l'Église place la composition du premier Évangile entre l'an 33 et l'an 40 de l'ère chrétienne (2). Cet Évangile a pour auteur l'un des apôtres, Matthieu le publicain. Il fut écrit en lettres hébraïques pour les Juifs de Palestine et de Jérusalem (3), dans la langue qu'ils parlaient alors, le dialecte araméen, — un mélange de chaldéen et de syriaque, — qui fut la langue de Jésus.

L'idée fondamentale sur laquelle se concentrait toute la foi des apôtres, c'est que Jésus était avant tout le Messie d'Israël annoncé par les prophètes. Ils s'efforçaient de le persuader à tous les Juifs; leur prédication n'est que le témoignage public de cette vérité, comme le démontrent les fragmens de discours que les Actes nous ont conservés (4). Ce que disait Pierre, tous ses compagnons, animés de la même foi, le disaient; et dès que Jésus les eut quittés, fidèles à ses ordres, ils remplirent Jérusalem et toutes les synagogues de la Palestine du témoignage de leur foi en sa messianité.

Cette idée inspira le premier Évangile; elle en est l'âme; elle en ramène à l'unité toutes les parties.

Il est facile de s'en convaincre, en examinant les passages prophétiques que l'auteur rappelle, et dont son propre récit n'est que

(1) *Act.*, I, 14.

(2) Eusèb., *Chronic.*; Irénée, *Adv. hæres.*, III, 1.

(3) Jérôme, *Adv. Pelag.*, III, 1; Irénée, *Adv. hæres.*, III, 1; Eusèbe, *Hist. ecclés.*, III, 24; Jérôme, *De vir. illustr.*; *Fragm. Papias.*

(4) Cf. *Act.*, II, 14 et suiv.; IV, 8 et suiv.; V, 29-32, etc.

le commentaire et la justification historique (1). Ce livre devait naturellement, forcément, avoir pour titre la généalogie même de Jésus, établissant sa descendance davidique, car le plus populaire des titres messianiques, aux yeux de tout Juif, était le titre de Fils de David.

Le grand discours sur la montagne convient au législateur des temps nouveaux; les nombreuses paraboles du Royaume révèlent celui qui venait évangéliser les pauvres; les anathèmes contre les Pharisiens et les prophéties sur l'avenir de Jérusalem et du monde annoncent le juge qui a le van dans la main et qui est le maître des hommes et des siècles.

Ce caractère tranché du livre explique, indépendamment de son origine apostolique et de sa priorité sur les autres Évangiles, l'autorité dont il jouit et l'action extraordinaire qu'il exerça dans l'évangélisation des Juifs. Jésus est-il, oui ou non, le Messie des prophètes? C'était le grand débat entre les croyans et les Juifs. L'évangile de saint Matthieu y répondait avec une évidence triomphante.

Tous les titres messianiques signalés par les prophètes se vérifient en Jésus. L'Évangéliste le prouve par la vie même du Maître. Son livre est tout à la fois un tableau vivant de Jésus et une démonstration, une apologie populaire de sa messianité.

L'idiome général dans lequel il fut composé n'était guère compris en dehors de la Palestine; et cependant la messianite de Jésus intéressait non-seulement les Juifs de Jérusalem, de Judée, de l'Idumée et de la Galilée, mais tous ceux de « la dispersion. » Ces derniers parlant le grec, il fallut leur interpréter l'Évangile syro-chaldaïque. Un grand nombre, d'après les fragmens de Papias (2), s'y appliquèrent. Une traduction grecque, dont l'auteur est inconnu (3), suivit de très près l'original araméen. Elle s'imposa soit par l'autorité du traducteur, soit par le consentement de l'Église; elle éclipsa bientôt le texte primitif. Celui-ci disparut, après la destruction de Jérusalem, avec le groupe des chrétiens judéens qui en faisaient usage; s'il en resta entre les mains des Ébionites et des Nazaréens une version, elle s'altéra, comme toutes celles que les sectes modifiaient, interpolaient, mutilaient, altéraient au gré de leurs doctrines.

Quelques années après, lorsque les apôtres, ayant accompli leur tâche en Judée et rendu témoignage à leur Maître dans la métropole, se dispersèrent pour porter au loin la bonne nouvelle, un des

(1) Cf. Matth., I, 23; II, 6, 15, 18, 23; III, 3; IV, 15; VIII, 17; XI, 5, 10; XII, 18; XIII, 35; XXI, 5, 16, 42; XXII, 44; XXVI, 31; XXVII, 9, 35, 43, 46.

(2) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, III, 39.

(3) Jérôme, *De vir. illustr.*, III.

disciples de Pierre, son interprète, comme l'appelle Papias (1), ou son secrétaire, suivant le mot de saint Jérôme (2), accompagne le chef des apôtres dans ses missions. Il se nommait Marc et paraît être le Jean Marc des Actes (3).

Il se mit à la suite de Pierre, vers l'an 42, lorsque celui-ci, persécuté par Hérode Agrippa, dut s'éloigner de Jérusalem. C'est à Rome même qu'il vint annoncer l'Évangile. Sa prédication y obtint un succès extraordinaire. Les frères voulurent avoir un souvenir écrit de la parole de l'apôtre; sur leur demande, Marc écrivit son Évangile. L'apôtre approuva l'œuvre, qui, revêtue de son autorité, fut lue désormais par toute l'Église, ainsi que l'atteste saint Clément, au sixième livre de ses Hypostases (4).

L'antiquité est unanime à affirmer ces faits (5).

En comparant ce second Évangile au premier, dans une vue d'ensemble, on voit qu'il s'en distingue d'abord par sa brièveté. Tout l'élément judaïque de saint Matthieu, tout ce qui, dans l'histoire de Jésus, avait été relevé à l'adresse des Juifs comme preuve qu'il était le Messie d'Israël, est écarté : la généalogie davidique, les faits de l'enfance, le discours sur la montagne, dans lequel la loi nouvelle du Messie s'oppose aux imperfections de la loi ancienne et aux traditions, aux doctrines erronées des Rabbins, les nombreuses paraboles du Royaume de Dieu. On voit qu'il s'adresse à des lecteurs qui ignorent les usages des Juifs (6).

C'est la vie publique de Jésus-Christ, Fils de Dieu, qu'il raconte. Ces retranchemens considérables ont fait nommer cet Évangile un abrégé, et saint Marc l'abréviateur (7).

Il ne faudrait pas forcer l'expression jusqu'à méconnaître l'originalité réelle du second Évangile. Évidemment, il a été composé d'après le premier; sauf les retranchemens que nous venons de signaler, la ressemblance pour le choix et l'ordre des faits est incontestable. Saint Marc a dû avoir sous les yeux l'Évangile araméen de saint Matthieu, et il s'en est servi pour rédiger le sien en langue grecque. Mais, dans le récit des faits, son originalité se montre. Une comparaison attentive dénote qu'il est renseigné par ailleurs et qu'il a entendu son maître, l'apôtre Pierre. C'est à cette source

(1) Eusèbe, *loc. cit.*

(2) *Epist.*, CXX, qu. 11.

(3) *Act.*, XII, 25.

(4) Jérôme, *De vir. illustr.*, VIII.

(5) Cf. Papias, ap. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, III, 39; Clément d'Alex., ap. Eusèbe, II, 15; VI, 14; Irénée, *Adv. hær.*, III, 1; Épiph., *Hæres.*, LI, n° 6.

(6) Cf. Marc, VII, 1-4.

(7) Cf. Jérôme, *De vir. illustr.*, c. VIII; August., *De cons. Evang.*, I, 4; Eusèbe, *Hist. ecclés.*, II, 15.

surtout qu'il a dû puiser les détails nouveaux qu'il relève, la connaissance plus complète des noms, des lieux, en un mot tout ce qui caractérise son œuvre.

L'Évangile de saint Marc n'a pas, comme celui de saint Matthieu, une tendance apologétique. Il n'a point été conçu ni rédigé pour démontrer la messianité de Jésus. Il n'est que le récit populaire de sa vie publique en Galilée, du dénoûment tragique de cette vie, et de sa résurrection triomphante à Jérusalem.

Il est cependant la bonne nouvelle du Fils de Dieu, et il prouve implicitement la divinité de Jésus. Il contient aussi, dans sa forme historique, la prédication apostolique, telle que Pierre et tous ses collègues la pratiquaient, lorsqu'ils venaient annoncer aux populations païennes de l'Empire le nom du Sauveur, le seul qui, sous le ciel, eût été donné aux hommes (1). Les faits tiennent plus de place que les discours. La puissance de Jésus, auquel tout obéit, est plus en relief que ses enseignemens. Cependant ses souffrances, sa condamnation par les Juifs, l'ignominie de sa passion et de sa croix n'y sont point voilées. Les apôtres ne rougissent pas de leur Maître; ils savent que son sang versé au Calvaire est le moyen voulu pour régénérer l'homme et glorifier Dieu dans le Christ.

On se ferait une idée fausse et incomplète de l'activité ardente des chrétiens dans les premières années de l'Église, si on oubliait le zèle avec lequel ils cherchèrent à connaître la vie de celui à qui ils avaient donné leur foi et qu'ils adoraient comme le Messie, le Sauveur, le Fils de Dieu.

Enflammés par la prédication des apôtres, ils s'inspiraient des moindres paroles et des actes de Jésus. Beaucoup, parmi les disciples et les néophytes, s'efforçaient de fixer par écrit ce qu'ils avaient entendu de la bouche même des témoins. L'Évangile araméen de saint Matthieu semble avoir été plus particulièrement le centre de ce mouvement (2). On l'interprétait, on le traduisait, on essayait d'y apporter de nouveaux détails et de lier les faits dans un ordre plus conforme à la réalité de l'histoire. Les fruits de cette activité littéraire ne sont pas parvenus jusqu'à nous; tous ces livres auxquels fait allusion un des Évangiles (3) ont disparu, comme tant d'œuvres imparfaites qui ne s'imposent pas à l'attention et qui, sans doute, n'ont pas la force de survivre au milieu dans lequel elles sont nées.

Lorsqu'un besoin réel, légitime, travaille un ensemble d'hommes, il trouve presque toujours un esprit plus vigoureux qui sait y répondre.

(1) *Act.*, IV, 12.
(2) Cf. *Frag. Papias;* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, III, 39.
(3) Luc, I, 1.

L'Église naissante appelait un écrit qui lui donnât un tableau plus complet de l'histoire du Christ. Un païen d'Antioche, peut-être un Juif, un converti de l'apôtre Paul, à coup sûr, un homme qui n'était pas sans culture et qui passe pour avoir enseigné la médecine à Antioche même, entreprit de répondre à ce besoin des premiers fidèles. De là le nouvel Évangile qui vint s'ajouter à celui de l'apôtre Matthieu et de Marc, le disciple de Pierre. Saint Paul a loué cette œuvre dans une de ses lettres (1). Elle se répandit dans toutes les Églises, et elle fit connaître un grand nombre de faits et d'enseignemens qui n'avaient pas été consignés dans les écrits antérieurs.

Saint Luc comble leurs lacunes. Le tiers de ses récits lui appartient en propre, et notamment cinq miracles et douze paraboles (2). Toute sa préoccupation est de se renseigner auprès des témoins qui ont tout vu dès l'origine et qui ont été établis les ministres de la parole. Disciple de Paul, compagnon de ses voyages (3), collègue de Barnabé, l'un des soizante-douze, il est venu à Jérusalem (4), il a interrogé les apôtres Pierre, Jacques le Mineur, qu'on appelait le frère du Seigneur, et Jean, le disciple aimé. Il a connu certainement la famille de Jésus et sa mère, et la parenté de Jean-Baptiste. Il a eu sous les yeux les divers écrits auxquels il fait allusion dans la préface de son œuvre, et sûrement les Évangiles de Matthieu et de Marc. Il est invraisemblable, en effet, que de tels documens, revêtus de l'autorité des apôtres et, à ce titre, vénérés par tous les fidèles, n'aient pas été dans ses mains. Il les a évidemment complétés par ses récits de la naissance de Jean et de l'enfance de Jésus, récits empruntés sans doute à une source plus ancienne, comme en témoigne leur style tout hébraïque.

Il les complète encore dans ces riches épisodes dont la vie errante de Jésus a été semée, pendant une période de quatre ou cinq mois, du jour où il quitte la Galilée, n'ayant plus où reposer sa tête, jusqu'à son entrée triomphale à Jérusalem.

Les deux premiers Évangiles sont muets sur cette phase importante. Il les enrichit encore dans son récit de la Résurrection et dans celui de l'Ascension par lequel il ouvre son livre des Actes.

Mais l'originalité du travail de saint Luc est dans le lien chronologique qu'il essaie d'établir entre les faits et surtout dans l'esprit qui préside au choix des faits.

Le lien chronologique, bien que imparfaitement renoué, nous

(1) *II Cor.*, VIII, 18.

(2) Luc, I; II; VII, 11-18, 36-50; X, 1, 25-42; XII-XVI; XVIII, 1-14; XIX, 1-28; XXIII, 6-12; XXIV, 12-53.

(3) *II Cor.*, VIII, 18.

(4) *Act.*, XX.

permet cependant de fixer la date de la naissance de Jésus, sous Hérode, et l'inauguration de son ministère galiléen à la quinzième année de Tibère, ce qui serait impossible avec saint Matthieu seul. L'esprit qui l'anime, on ne saurait le caractériser mieux qu'en l'appelant l'esprit même de Paul.

Au moment où saint Luc écrivait, un fait nouveau se produisait dans l'Église naissante. L'Évangile, combattu par les Juifs, rencontrait chez les païens une faveur prodigieuse. Le peuple accourait en foule à l'appel des envoyés et surtout de celui qui s'intitulait l'Apôtre des Gentils. C'était un entraînement. A côté du Juif défiant, toujours revêche et persécuteur, on voyait le païen docile et empressé. La prophétie de Jésus s'accomplissait visiblement : le Royaume allait être enlevé au peuple élu et transporté au peuple abandonné de Dieu. L'Évangéliste était témoin de cette nouveauté, et, sur les traces de son maître Paul, il travaillait à la conversion des Gentils. Au sein de l'Église, des dissensions s'étaient élevées, les Juifs convertis ne voyaient pas toujours d'un bon œil les nouveaux frères païens; ils se prévalaient contre eux de leur titre de fils d'Abraham, se défendant mal d'un orgueil secret contre ces incirconcis. Ils eussent voulu les asservir aux prescriptions de la Loi ; mais les païens résistaient. La Loi était finie. Le Royaume de Jésus brisait ses vieilles attaches. Saint Paul défendait la liberté des enfans de Dieu, affranchis désormais de toute tutelle légale, de ce culte imparfait qu'il appelait les élémens de ce monde (1). La vie du Maître était pleine de faits où ce nouvel état de choses était prophétisé, justifié : il fallait les produire.

L'Esprit vivant qui veillait sur les apôtres inspira saint Luc, comme il avait inspiré saint Paul; et en lisant le troisième Évangile, on y trouve le Christ, Sauveur universel, tel que les païens devaient le voir, tel que Paul le prêchait, et tel qu'il s'était montré lui-même dans sa vie publique. Il recueille avec soin un grand nombre de traits omis par le premier Évangile, et qui, tout en humiliant les Juifs, pouvaient inspirer confiance aux païens : le salut promis au publicain Zachée et au bon larron, le pardon accordé à la pécheresse publique et au prodigue, la préférence donnée au publicain sur le Pharisien ; il vante le Samaritain, l'excommunié miséricordieux, en l'opposant au prêtre et au lévite sans entrailles ; il fait l'éloge de plusieurs païens, il montre Jésus priant pour ses bourreaux, convertissant le bon larron et le centenier romain.

Saint Luc a ainsi écrit les scènes les plus touchantes de la vie de Jésus, qu'il se plaît, à l'exemple de son maître Paul, à nommer « le Seigneur. » Si Marc est l'Évangéliste de la puissance, Luc est

(1) *Gal.*, IV, 3.

l'Évangéliste de la miséricorde et de la bonté. L'antiquité, dans sa prédilection pour les symboles, a donné à Marc le lion comme emblème, et à Luc, la victime, le taureau qu'on égorge. A toutes les pages de son œuvre, on reconnaît Celui qui sauve et qui pardonne, ce « Fils de l'homme, venu non pour perdre, mais pour sauver, non pour juger, mais pour pardonner. »

L'ouvrage a été sûrement composé avant les Actes, qui en sont la continuation : et comme ces derniers s'arrêtent à la fin du second séjour de Paul à Rome, il faut placer la rédaction de l'Évangile avant l'année 64.

La persécution de Néron contre les chrétiens obligea Luc à fuir la capitale de l'Empire, où Paul mourut ; et l'Évangile qu'il y avait écrit fut emporté par lui en Achaïe et en Béotie, où il avait cherché refuge (1).

Vers la moitié du Ier siècle, lorsque l'esprit qui animait l'Église la dilatait, emportant ses apôtres à la conquête de l'Empire, à travers les provinces d'Asie et de Grèce, la foi naissante n'y rencontra pas seulement l'hostilité des Juifs, elle se heurta aux doctrines païennes et à la kabbale juive, à cet ensemble d'opinions qui formaient la sagesse des civilisés de ce temps. Cet obstacle était plus redoutable que les persécutions : celles-ci n'atteignaient que le corps, tandis que la philosophie humaine pouvait corrompre la foi et la parole de Jésus.

Parmi les convertis du paganisme, beaucoup étaient imbus de cette fausse sagesse. Tous les siècles et toutes les civilisations se ressemblent. L'homme n'échappe jamais aux influences de son milieu, il en subit les doctrines, comme il en subit les mœurs, même sans raisonner et, le plus souvent, sans les comprendre.

Les doctrines qui composaient alors l'atmosphère intellectuelle, religieuse et morale, ont pris un peu plus tard le nom de gnosticisme : mélange confus de monisme, de panthéisme, de dualisme, de fatalisme, de théurgie et d'ascétisme bizarre, amalgame de spéculations sur le principe des choses et sur l'univers.

Deux courans dominaient : l'un partait d'un monisme outré qui flattait la doctrine unitaire des Juifs ; l'autre s'inspirait d'un dualisme irréductible.

Ceux qui suivaient le premier concevaient Dieu comme une unité transcendante et abstraite, dégagé de toute relation avec le monde et impénétrable en lui-même.

L'univers était le produit de forces intermédiaires, impersonnelles, émanées du principe silencieux et inconnu. L'une de ces forces, l'un de ces *Éons*, comme on les appelait, était le Logos ou

(1) Jérôme, *De vir. illustr.*, c. VII.

Christ supérieur. Il s'était uni, un instant, à Jésus. La Rédemption, d'après eux, se réduisait à ceci : Jésus avait annoncé la Vérité ou le Dieu inconnu, il avait vaincu les puissances cosmiques, souveraines de ce monde qui paralysaient l'effort de l'être pneumatique ou spirituel vers l'Être primitif. On n'était pas racheté par la foi en Jésus ni par les mérites du Rédempteur divin, mais par la Gnose, ou la connaissance de Dieu, des esprits ou Éons, de l'humanité et de leurs rapports. Il suffisait à l'homme d'être initié à la Gnose : cette initiation faisait de lui un être pneumatique.

D'après les dualistes, qui renouvelaient la doctrine des Perses, le monde est sous l'influence de deux forces opposées, émanées des profondeurs de l'Être : la lumière et les ténèbres. Le monde matériel est sorti des ténèbres, il est mauvais en soi; mais la lumière triomphera et finalement délivrera les parcelles brumeuses captives dans les corps. Jésus, pour ces hérétiques, était vraiment le Christ, le Fils de Dieu en personne, mais ils niaient qu'il se fût véritablement incarné (1). Il est facile de concevoir quels dangers la parole des apôtres devait courir en présence d'esprits qui, au lieu de la recevoir comme des enfans, suivant la volonté de Jésus, ne songeaient qu'à l'interpréter selon leurs opinions. Saint Paul, le fondateur de presque toutes les Églises d'Asie-Mineure, avait prophétisé le péril et mis en garde les chefs des communautés (2) contre ces maîtres qui viendraient corrompre la foi. De son vivant déjà, il les avait vus à l'œuvre; il signalait leur perversité (3), et dénonçait leur science mensongère (4).

Ce péril est de tous les siècles cultivés. La plus grande difficulté pour l'homme est de se soumettre simplement à l'Évangile, et sa plus grande tentation est de vouloir le transformer à son gré, suivant ses propres systèmes.

Les gnostiques nient la divinité du Christ, en le réduisant au rôle d'Éon ou de force inférieure à Dieu. Ils méconnaissent le rapport essentiel et véritable qui relie Jésus à son Père, ils s'offusquent de son humanité qui le met en contact avec la matière, le principe du mal selon eux; et ils la réduisent à une pure apparence. Ils refusent au Fils de Dieu et à celui qui s'est ainsi nommé une personnalité propre. Les Juifs convertis, connus sous le nom de Judaïsans, partagent quelques-unes de ces erreurs qui, en détruisant le Christ, ruinent par là-même toute son œuvre. Ébionites et Docètes se liguent, niant les uns l'humanité réelle, les autres la divinité de Jésus, et menacent le Christianisme dans son berceau.

(1) Ignace, *Ad Smyrn.*, II. Cf. *II Timoth.*, II, 8-17.
(2) *Act.*, XX, 28-31.
(3) *I Timoth.*, I, 5-7.
(4) *Id.*, 19 et suiv.; VI, 20, 21.

L'un de ces hérétiques était Cérinthe; Irénée nous a conservé les grandes lignes de sa doctrine (1), c'est la doctrine même des Ébionites; il ne voit en Jésus qu'un homme, dans lequel, au moment du baptême, un démiurge, un Éon, appelé Christ, est descendu. Un autre de ces faux docteurs était le diacre Nicolas, dont les mœurs déréglées s'alliaient aux spéculations les plus insensées sur la nature de Dieu, sur la création et les rapports entre Dieu et l'univers (2).

C'est pour combattre ces erreurs que l'un des apôtres écrivit un quatrième Évangile (3). Cet apôtre est Jean, le disciple bien-aimé. Tous les chefs des églises d'Asie, l'apôtre André à leur tête, l'en prièrent (4).

Nul mieux que lui n'était capable d'attester la vérité.

Il n'oppose point une doctrine humaine, un système philosophique, à des doctrines humaines, à de vains systèmes de philosophie. Il n'est pas un philosophe, il est un témoin. Il ne connaît que la parole de son Maître, et il ne dit que ce qu'il a entendu. Tandis que saint Paul, dans ses épîtres, raisonne et discourt sur les faits évangéliques, sur la doctrine du Christ, sur l'œuvre de la Rédemption, sur sa mort et sur sa résurrection, saint Jean, recueillant ses souvenirs, inspiré par l'Esprit dont il était éclairé et qui lui suggérait, comme Jésus l'avait promis à ses fidèles, tout ce qu'il fallait dire, saint Jean rend témoignage : tout ce qu'il rapporte a un but, un seul but, établir la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, source de la vie éternelle.

Il ne s'agit plus de démontrer par l'histoire, comme l'ont fait saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, que Jésus est le véritable Messie promis aux Juifs, et le Sauveur de toute créature par le repentir et la foi; il s'agit de déterminer la vraie nature divine de « Celui qui est apparu dans la chair. »

Qu'est-ce que le Fils de Dieu? Quels sont ses rapports avec l'Être divin qu'il nomme son Père? Qu'est-il venu accomplir en ce monde? En quoi consiste le salut dont il est l'auteur? La réponse à ces questions est tout le quatrième Évangile. Ce n'est pas Jean qui parle, c'est Jésus même; car lui seul pouvait nous renseigner sur sa vraie nature divine. Le mot par lequel l'Évangéliste ouvre son écrit et qui forme le résumé de tout ce qu'il va rapporter, est ce mot de Parole, de Verbe, de Logos. « Dans le Principe était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu.

(1) Irénée, *Adv. hæres.*, I, XXVI, 1.

(2) August., *De hæres.*, in princ.

(3) Irénée, *Adv. hæres.*, III, I, 1; Clém. d'Alex., ap. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VI, 14; Tertull., *Contr. Marcion.*, IV, 2.

(4) *Canon de Muratori;* Jérôme, *De vir. illustr.*, CIX.

Oui, le Verbe était, dans le Principe, auprès de Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise (1). »

Cette expression qui traduit son Être divin, Jésus ne se l'est jamais donnée dans les discours que saint Jean lui-même rapporte. Elle n'a rien de commun avec le νόος des Grecs, le Verbe de Platon et de Philon l'Alexandrin; elle rappelle plutôt « la parole » des Prophètes et la sagesse personnelle des Proverbes et des Livres sapientiaux. Peut-être Jésus l'a-t-il révélée à ses apôtres, lorsqu'il leur ouvrit l'intelligence des Écritures (2). Aucune ne rend mieux ce qu'il est; elle implique son origine éternelle du sein du Père, où le « Logos » est toujours vivant, sa distinction du Père d'où il émane, dans l'égalité d'une même vie, et le rapport de Dieu avec ce monde créé par le « Logos, » conduit par le Logos à travers le temps, et sauvé par le « Logos » fait chair. Toute la théodicée est fondée sur cette idée; et il a suffi du mot divin qui l'exprime, pour mériter à saint Jean d'être appelé le Théologien et le Théosophe.

Comment le Verbe, Fils unique du Père, s'est-il révélé dans sa vie humaine? Les Évangélistes répondent à leur manière : les trois premiers nous l'apprennent par le récit de ses enseignemens et de ses actes. Il enseignait, remarquent-ils, comme un Maître absolu, remettait les péchés, comme Dieu, et commandait à la nature, comme Celui qui n'a pas de supérieur, par sa force propre. Le quatrième Évangile nous instruit par les discours directs dans lesquels Jésus atteste lui-même sa préexistence, son origine éternelle, sa communauté d'essence avec le Père, sa puissance d'éclairer, de créer, de sauver, de donner la vie, de juger comme le Père.

Et, afin qu'il soit bien établi que ces discours ne sont point des compositions artificielles, ils ont été encadrés dans des faits précis, déterminés comme temps, comme lieu, avec un soin particulier, une intention marquée. La plus transcendante des révélations est ainsi présentée sous une forme sensible et populaire qui permet de lire la vérité divine dans des images saisissantes comme Jésus se plaisait à la montrer (3).

Les faits que l'Évangéliste rapporte sont tous, à l'exception de deux, — la multiplication des pains au désert de Bethsaïde, et la marche de Jésus sur les eaux du lac, — empruntés à des périodes de la vie de Jésus omises par les trois premiers Évangélistes. Le miracle des eaux montre en Jésus la puissance de transformer les

(1) Jean, I, 1.
(2) Luc, XXIV, 45.
(3) Cf. ch. IV; VI; IX; X; XI.

substances, égale à la puissance qui les crée. La guérison à distance du fils de l'officier de Capharnaüm prouve que la parole de Jésus est souveraine et qu'elle agit malgré l'espace. La multiplication des pains accuse sa force créatrice; sa marche sur les eaux et la tranquillité imposée à la tempête, son autorité absolue sur la nature; la guérison du paralytique de Béthesda révèle que le mal le plus invétéré ne lui résiste pas; l'aveugle-né atteste qu'il est le principe de la lumière, et la résurrection de Lazare démontre qu'il est le Maître de la mort et de la vie.

Ses discours, tels que Jean les rapporte, par fragmens, ne sont que l'expression de sa nature divine, de sa vie intime, de ses rapports avec le Père, de son égalité absolue avec lui, en essence, en pouvoir, en activité. Sans doute, il tient tout du Père; mais cette origine, en établissant sa distinction personnelle du Père, est sans préjudice de son égalité absolue, puisque le Père lui a tout donné dès l'éternité, en l'engendrant comme son Fils unique. Et en révélant ces mystères intimes, on remarquera que Jésus n'émet aucune doctrine, il atteste seulement des faits intérieurs dont il a la conscience totale, des faits transcendans, puisqu'ils constituent la vie même de Dieu (1).

Il donne enfin la révélation la plus profonde de son œuvre, qui consiste à communiquer à tous ceux qui croient, l'Esprit de son Père et le sien. C'est l'idée qu'on retrouve au fond des paraboles que l'Évangéliste a rapportées. L'Eau vive dont il parle à la Samaritaine, le Souffle mystérieux dont il est question dans l'entretien avec Nicodème, la Source jaillissante du rocher, la Lumière qui éclaire le monde, le Berger qui conduit les brebis et qui les mène aux pâturages, tous ces symboles expriment l'Esprit mystérieux et divin de Jésus, la force par laquelle son œuvre s'accomplit dans le secret des âmes et dans l'humanité.

Il n'y a, dans ces discours religieux, aucune métaphysique abstraite. Jésus, tel que le révèle saint Jean, n'est pas plus un philosophe que le Jésus des trois premiers Évangiles. Il ne vient pas démontrer la vérité par des raisonnemens ni exposer un système religieux. Sa parole est l'expression pleine, vivante, adéquate de ce qui est; la loi morale, c'est sa volonté et son esprit; Dieu, pour lui, c'est l'Être vivant, aimant, tout-puissant, le Père; il en traduit en langue humaine, non pas la conception intérieure qu'il s'en fait par une vue systématique, mais la réalité dont il a la perception immédiate.

Les trois premiers Évangiles racontent ce qui se voit en Jésus, le quatrième ce qui ne se voit pas. Mais comme le visible a tou-

(1) Jean, v; x.

jours sa cause invisible, les faits des synoptiques ont leur cause cachée dans le Dieu invisible qui est en Jésus et que saint Jean révèle. Les uns nous montrent le Dieu vivant parmi les hommes, semblable à eux, l'autre nous parle de ce qu'il est en lui-même, dans le sein du Père.

Les premiers Évangiles montrent l'homme en Jésus, le quatrième révèle le Dieu. Tous, même les profanes, peuvent lire les uns : l'autre est réservé aux initiés que l'éternelle Lumière éclaire. Le génie, laissé à ses pauvres clartés humaines, ne le comprendra pas, mais les âmes simples l'entendront, malgré sa sublimité ; et quiconque l'ouvre doit se souvenir de la parole du Maître : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu. »

L'authenticité du plus divin des Évangiles n'a jamais été niée parmi les anciens. Une seule secte obscure, les Aloges, l'a répudié, mais elle n'invoque aucun témoin, et ne s'appuie que sur des raisons dogmatiques. Ceux qui niaient le Verbe ne pouvaient accepter l'Évangile du Verbe.

Presque tous les Pères apostoliques en contiennent des citations très soigneusement relevées par le docteur Funk (1).

On ne peut rien opposer au témoignage d'Irénée, disciple de Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean, attestant l'existence de l'écrit johannique (2).

Il a été rédigé en grec, à Patmos, suivant les uns, à Éphèse, suivant d'autres. La tradition est incertaine sur ce point, de même que sur l'époque exacte de la rédaction. Il est vraisemblable que l'Apôtre l'écrivit dans sa vieillesse, alors que, seul survivant des témoins directs de la vie et de la doctrine de Jésus, il fut prié par tous les évêques des Églises d'Asie-Mineure d'élever sa grande voix pour confondre les négations naissantes dont la nature de Jésus était l'objet et qui se sont multipliées pendant six siècles, toujours vaincues par le témoignage du quatrième Évangile.

Quant au silence de Papias, il n'est plus possible d'en tirer un argument contre le quatrième Évangile. Un nouveau fragment de l'évêque d'Hiéropolis, cité par Thomasius (I, 344) et que j'emprunte au docteur Aberle (3), témoigne qu'il connaissait l'œuvre de l'Apôtre.

D'ailleurs, l'authenticité des quatre Évangiles canoniques est une question désormais tranchée.

Il est prouvé par le fragment du canon de Muratori que, sous le pontificat de Pie Ier, en 142, il existait quatre Évangiles, que l'Église romaine n'en reconnaissait pas d'autres, qu'elle les lisait

(1) *Opera Patr. apostol.*, t. I, p. 565 et suiv.
(2) Irénée, *Adv. hæres.*, III, I, 1.
(3) *Einleitung in das Neue Test.*, p. 112.

dans l'ordre même où ils sont classés aujourd'hui, qu'elle les tenait pour inspirés de Dieu, écrits par un seul et même Esprit.

Il est prouvé, par une comparaison savante et détaillée, que tous les Évangiles peuvent être reconstitués, fragmens par fragmens, mais intégralement, à l'aide des citations recueillies dans les ouvrages des Pères du Ier et du IIe siècle, depuis l'auteur de l'Épître de Barnabé jusqu'à Tertullien et Irénée.

Il est prouvé que non-seulement dès le milieu du IIe siècle, en 150, il existait déjà une version latine des Évangiles, la vieille Italique, mais qu'avant elle il y en avait déjà deux : l'une en Afrique, l'autre en Italie. Il est prouvé, grâce à la découverte de M. Cureton, qu'avant la vieille Italique il existait une version syriaque, la *Peschito;* qu'elle avait été traduite en grec, et que le traducteur de l'Italique avait sous les yeux cette traduction grecque portant en marge des variantes syriaques auxquelles il s'est surtout référé. Il est prouvé ainsi que les traductions sont contemporaines des originaux.

Il est prouvé enfin, par la découverte du Codex Sinaïticus de M. C. Tischendorf, qu'à l'époque même où, selon Tertullien, le manuscrit autographe des Évangiles était encore conservé dans les Églises apostoliques, il existait une copie contemporaine. Cette copie nous est offerte dans le Codex Sinaïticus, antérieur aux corrections des manuscrits exigées officiellement par Constantin.

Ainsi on est en droit de conclure que les Évangiles existaient dès le Ier siècle et qu'ils existaient tels que nous les possédons. A défaut des manuscrits originaux, autographes, nous avons du moins des traductions contemporaines. La critique est satisfaite. Entre elle et la tradition de l'Église, sur ce point essentiel, l'harmonie est totale.

IV.

Le premier caractère de ces documens, c'est d'être, avant tout, au sens le plus rigoureux et le plus précis, des témoignages. Ils ne discutent pas, ils n'exposent pas des idées, des théories; ils n'expliquent pas; ils racontent des faits, ils rapportent des paroles, ils les affirment. De là, leur impersonnalité. L'auteur disparaît devant les choses. S'il se révèle quelquefois, par exemple dans le prologue du troisième Évangile ou dans le quatrième, avec une réserve extrême, c'est pour déclarer qu'il n'est qu'un témoin, qui s'est renseigné sur tout et qui a vu ou entendu ce qu'il écrit.

On ne surprend pas l'expression des sentimens intimes dont ces écrivains débordaient en peignant la vie de leur Maître. Aucun enthousiasme, aucun cri d'admiration, aucune réflexion propre.

Ils se souviennent : voilà tout, et ils écrivent leurs souvenirs selon que l'Esprit les leur suggère ou que d'autres témoins peuvent leur permettre de les mieux préciser.

Certains événemens ont plus frappé les uns que les autres; le récit en est plus détaillé, plus vivant, plus frais de couleur. Les circonstances dans lesquelles chacun des Évangélistes a écrit ont été aussi l'une des causes positives du triage et du choix des faits et des paroles sans nombre qu'ils avaient pu voir ou entendre dans la vie de leur Maître. Le cercle des lecteurs auxquels ils s'adressaient n'a pas peu contribué non plus à modifier leur œuvre. Ils ne pouvaient parler à des Juifs niant la messianité de Jésus comme à des païens sans préjugé juif; à des simples sans culture comme à des convertis, nourris dans la Gnose judaïque ou grecque; à des Églises où les Juifs prétendaient allier la liberté évangélique avec la servitude légale comme à des Églises affranchies de ces questions irritantes. Celui qui avait été admis, dès la première heure, à l'intimité du Maître, qui avait concentré dans son âme aimante les meilleures confidences de Jésus, qui, plus que tout autre, avait été frappé par les entretiens où il révélait sa nature divine, sa filiation éternelle, les profonds mystères de la foi et du salut par l'Esprit, devait évidemment laisser passer dans son témoignage une suavité, une tendresse, un charme, une vivacité de souvenir que nul autre n'égale. Mais toutes ces différences s'évanouissent dans un fait supérieur et dans une unité plus haute.

Tout, dans l'œuvre de chaque Évangéliste, vient de Jésus. C'est lui et lui seul qu'on voit vivre, lui seul qu'on entend. Le discours sur la montagne, les paraboles, les discussions avec les Pharisiens et les Sadducéens, les instructions aux douze apôtres et aux soixante-douze disciples, les anathèmes contre les faux docteurs, la prédiction de la ruine du Temple et de Jérusalem, les annonces répétées de sa passion future et de sa mort, ses entretiens avec la Samaritaine et avec Nicodème, les affirmations solennelles de sa messianité, à la face des grands de Jérusalem, sous le portique de Salomon, les déclarations prodigieuses de sa nature divine, de son égalité avec le Père, de sa fonction messianique symbolisée par le rocher de l'Horeb, par les lumières de la fête des Tabernacles, par tous les grands faits de l'histoire juive et par le culte qui rappelait les faits : tout est la parole de Jésus. Prétendre que les Évangélistes, et notamment le quatrième, auraient prêté des discours à leur Maître, l'auraient fait parler, comme Tite-Live les généraux romains, c'est leur enlever le seul titre dont ils se réclament tous formellement; c'est méconnaître le respect infini qu'ils portaient à leur Maître; c'est ébranler et contredire, sans aucun motif positif, la tradition universelle, ininterrompue; c'est faire mentir celui qui a dit

avec une insistance solennelle : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché du Verbe de la Vie; — oui, la Vie s'est manifestée, et nous avons vu, et nous attestons et nous annonçons la Vie éternelle, celle qui était auprès du Père, et elle nous est apparue, — ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons (1). »

On s'explique ainsi comment ces pêcheurs de Galilée, ces natures incultes, ont pu écrire un livre pareil aux Évangiles : ils n'ont eu qu'à se souvenir. S'ils avaient composé un dialogue à la Platon, ou quelque traité à la Philon d'Alexandrie, on aurait cru à leur génie; et leur génie eût paru suspect. Ils auraient mis de leurs idées et de leur création dans l'œuvre. Mais ils ne savaient rien. Tout ce qu'on peut remarquer en eux, c'est que, sous l'action constante de Jésus, ils ont dépouillé peu à peu les préjugés populaires de leur race, et accepté, dans une foi pleine, les exemples, la parole de leur Maître. Ils n'existent plus, à proprement dire; c'est leur Maître qui est tout en eux.

Dans bien des cas, je préfère, comme critique, le paysan simple au philosophe subtil et avisé.

Le premier me dira bonnement ce qu'il a vu; l'autre voudra me l'expliquer. Ce qui intéresse l'historien, c'est d'abord le fait; l'explication du fait ne vient qu'après. En toute hypothèse, avant d'expliquer les phénomènes, il importe de les constater. Je me défie pour cette opération de l'esprit trop cultivé : il a toujours devant les yeux son système. Il appelle cela un instrument perfectionné. Ne se fait-il pas illusion? C'est un instrument perfectionné pour voir ce qu'on veut et ne pas voir ce qui ne nous convient point.

Le caractère testimonial des Évangiles repose non-seulement sur l'intention expresse des rédacteurs, solennellement formulée par eux, mais encore et principalement sur la volonté de leur Maître : — « Allez, leur a-t-il dit en les quittant, enseignez les nations et apprenez-leur tout ce que je vous ai confié. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (2). Vous êtes les témoins de ces choses (3). Vous recevrez la vertu de l'Esprit-Saint survenant en vous, et vous me rendrez témoignage à Jérusalem et dans toute la Judée, en Samarie et jusqu'aux confins de la terre (4). »

Leur parole ne sera pas un simple souvenir humain, livré aux hasards de la mémoire et de la conscience fragiles ; elle sera gardée,

(1) *Éphés.*, I, 1-3.
(2) Matth., XXVIII, 19, 20.
(3) Luc, XXIV, 48.
(4) *Act.*, I, 8.

sanctionnée par la vertu de l'Esprit de Jésus vivant en eux, et leur suggérant à l'heure même tout ce qu'il faudra dire (1).

C'est ainsi que l'Église, dans une tradition ininterrompue, a toujours considéré les Évangélistes.

Il suit de là qu'on ne peut distinguer dans leur œuvre un élément propre aux écrivains et un autre propre à celui dont ils écrivent. Tout ce qui est sorti de leur plume appartient à Jésus, soit comme acte de sa vie, soit comme enseignement de sa doctrine. L'acte est plus ou moins nettement, vivement décrit, l'enseignement est reproduit plus ou moins complet ou fragmenté, mais l'un comme l'autre est partie intégrante de la vie et de la doctrine du Maître.

Là est le secret de la beauté, de la simplicité, de la sainteté, de l'immortelle vertu des Évangiles. Ce n'est point l'âme, l'esprit, le génie des écrivains qui ont passé en eux, c'est l'âme, le génie, l'esprit de leur héros. Il vit en eux, agit, parle, émeut, éclaire et sanctifie. Sa douceur rayonne et enveloppe, son attrait charme et attire, ses exemples entraînent; sa bonté se communique toujours. On marche à sa suite avec les pauvres gens qui lui faisaient cortège, avec les pécheurs et les malades dont il guérissait les plaies visibles et les blessures cachées; on peut écouter ses leçons, comme il les donnait à la foule, s'asseoir avec elle pour les entendre, au sommet des collines de Galilée ou sur la grève de son lac, l'accompagner dans ses voyages et le reconnaître avec ses fidèles comme le Fils de Dieu. Non, personne n'a parlé avec une telle puissance et répandu plus de bienfaits. Ses confidences intimes à ses disciples, ses adieux, ses derniers entretiens à la veille de mourir nous semblent adressés; ses douleurs se laissent voir dans leur plénitude effrayante; son supplice atroce nous fait pleurer comme ses amis au pied de la croix. Son triomphe prodigieux nous rassure; et, en le voyant quitter la terre dans la gloire de son Ascension, nous nous sentons pleins d'espérance et de force, car il nous laisse, comme à ses disciples fidèles, l'Esprit qui a vaincu le monde et qui fait de nous des enfans de Dieu.

Ces documens gardent une vie, une jeunesse, une fraîcheur éternelles. Ils sont comme le Christ dont ils témoignent. Il était hier, il est aujourd'hui, il sera demain. Le ciel et la terre passeront : son être, sa parole, jamais. Tous ceux qui souffrent peuvent lire les Évangiles, ils y goûteront une consolation; ceux qui aiment peuvent les méditer, ils y apprendront le sacrifice; ceux qui veulent le bien peuvent les interroger, ils trouveront là le secret de toute vertu. Les désespérés y verront le salut, et tous ceux qui

(1) Jean, XIV, 16.

pensent, s'ils les scrutent d'un cœur droit et simple, seront vaincus par cette sagesse divine qui nous instruit du mystère de Dieu, en nous découvrant les misères de l'homme et le moyen de les soulager. Quelle autre science vaut la peine de vivre?

Il y a, dans l'histoire, deux sortes de documens : les uns sont une lettre morte, les autres sont vivans; les premiers, vrais débris des peuples, des sociétés, des civilisations, des races disparues, pierres et stèles gravées, parchemins et bandes de papyrus couverts d'hiéroglyphes ou de caractères d'une langue inconnue, n'appartiennent plus à personne; ils sont tombés dans le domaine de tous, et ils n'ont plus l'esprit vivant d'un peuple pour les interpréter; les seconds restent la propriété d'un peuple, d'une société, d'une religion vivante. Ils sont écrits dans une langue qu'on parle et qu'on entend; ils sont gardés intacts par ceux qui en vivent et qui en connaissent la valeur.

Tous les documens égyptiens, assyriens, phéniciens et autres sont de la première catégorie. Les Évangiles occupent le premier rang dans la seconde. Aucun livre ne mérite mieux le nom de vivant.

Ce qu'ils rapportent est la vie même de millions de consciences qui pensent comme eux, se dirigent d'après eux, se consolent en eux, espèrent par eux. Ils sont nés dans une société religieuse qui les regarde à juste titre comme son bien, ses titres de famille, un de ses plus précieux trésors. Cette société qui, sous le nom d'Église, couvre le monde, présente à tous son Évangile : mais il n'appartient qu'à elle de l'interpréter. Elle en est l'auteur, puisqu'il est sorti d'elle. Qui connaît mieux la pensée d'un livre? N'est-ce pas celui qui l'a conçu?

S'il fallait prouver cette vérité trop simple et cependant méconnue, je dirais à ceux qui l'oublient, à tous les exégètes qui ne font aucun cas de l'Église et de sa doctrine traditionnelle pour arriver au sens des Évangiles : lorsque vous voulez interpréter les documens morts, quelle méthode suivez-vous? Vous essayez de reconstituer le peuple auquel ils appartenaient, vous l'évoquez en quelque sorte, vous le ranimez de ses cendres, et, lorsque vous le voyez vivant devant vous, avec sa langue, ses mœurs, ses doctrines, avec toute son histoire, vous hasardez la lecture du document, et vous en donnez timidement l'interprétation, car la résurrection historique d'une civilisation finie, d'un peuple anéanti, est toujours imparfaite. Or, les documens évangéliques ne sont pas des documens morts, ils appartiennent à un peuple vivant, très vivant, qui grandit toujours, qui parle, qui enseigne, qui ne cesse de les interpréter, de les lire et de les raviver.

De quel droit les traiter comme un simple papyrus découvert dans le tombeau de quelque momie, ou comme un vieux parchemin oublié dans les archives d'une ville dévastée?

Si les Égyptiens de Ramsès revenaient aux bords du Nil, ils seraient, je pense, les meilleurs interprètes de leurs écritures : les égyptologues ne feront aucune difficulté de le reconnaître. En bonne critique, et sans invoquer pour l'Église catholique l'autorité infaillible qu'elle tient de son Maître dans la conservation et l'interprétation de la foi, je demande qu'on la traite comme toute société vivante et intelligente, et qu'on veuille bien admettre qu'elle est mieux que personne en mesure d'expliquer ses propres livres.

Ce droit reconnu, je ne fais aucune difficulté d'appliquer aux documens restés vivans malgré leur antiquité séculaire, la méthode qui consiste à replacer ces livres dans le milieu qui les vit se produire, et d'emprunter à la connaissance de ce milieu des élémens de grande valeur pour les mieux comprendre.

Qu'on me permette un exemple. Il y a, dans les auteurs évangéliques, une expression significative dont l'interprétation est d'une importance majeure : c'est l'expression Fils de Dieu, appliquée à Jésus.

Les critiques modernes qui étudient les Évangiles comme un simple Hérodote ou un Tive-Live, disent justement que la locution a divers sens et qu'elle se prend quelquefois au sens métaphorique et moral, et qu'à ce point de vue, elle peut s'appliquer et s'applique de fait à des hommes.

Ils ajoutent : c'est dans ce sens qu'on doit l'appliquer à Jésus.

La question est de savoir comment Jésus voulait qu'on la lui appliquât, et de quelle façon les apôtres la lui ont donnée.

C'est une question de fait et de témoignage. L'Église, gardienne de la tradition des apôtres, redisant avec eux et après eux, d'âge en âge, ce qu'ils ont enseigné, l'Église affirme que le titre de Fils de Dieu a toujours été, depuis saint Pierre qui le lui a donné le premier, jusqu'aujourd'hui, un titre impliquant non pas une filiation métaphorique et morale, mais une filiation absolue, dans l'identité d'une même nature divine.

Que peut prouver l'exégèse en opposition avec un tel témoignage? Certes, la raison est libre de refuser sa foi à la parole de l'Église comme à celle des apôtres et à celle de Jésus; mais je ne comprends plus qu'elle vienne dire aux auteurs des livres eux-mêmes, ou, — ce qui est la même chose, — aux gardiens fidèles de ces ouvrages : Vous ne savez pas ce que vous écrivez et ce que vous lisez. — En vérité, qu'en peut-elle connaître?

Entendue au sens catholique, l'expression peut paraître étroite

ou choquante à certains esprits; mais si Jésus l'a acceptée au sens catholique, l'historien n'a qu'à le consigner, et il fausse l'histoire, s'il s'y refuse.

V.

Un autre caractère des documens évangéliques, c'est le nombre, la variété et leur indissoluble harmonie.

Le nombre est nécessaire à la valeur du témoignage : il la garantit, il la confirme. Quatre témoins ont plus de poids qu'un seul, lorsque leur parole, malgré les différences individuelles, reste concordante.

La variété n'importe pas moins; le nombre n'existerait pas sans elle. Quatre témoins racontant la même chose en termes toujours identiques se confondraient en un. La validité du témoignage exige des dépositions qui s'accordent sur le fond et qui se diversifient dans le détail, sans pourtant se contredire. Les récits évangéliques, comparés, présentent ce caractère. L'histoire de Jésus, composée tout entière avec ces récits fondus, en donnera la preuve au lecteur; je ne puis mieux faire que de le renvoyer à l'ouvrage. Je dois le prévenir cependant que j'ai examiné avec une attention scrupuleuse les oppositions contradictoires que certains critiques ont prétendu voir dans la narration multiple des quatre Évangélistes; jamais je n'ai pu les découvrir. A la vérité, je me suis défendu de reconnaître un seul fait lorsque les détails me prouvaient qu'il y en avait deux, et ainsi, bien des contradictions se sont évanouies. Je citerai, comme exemple, la question des aveugles de Jéricho. J'admets deux miracles, l'un à l'entrée de la ville, l'autre à la sortie; mais je demanderai aux exégètes qui n'ont voulu en voir qu'un seul, sur quel motif ils appuient leur sentiment. Si, d'après saint Luc, certain aveugle fut guéri lorsque Jésus arrivait, pourquoi récuser son témoignage? et si, d'après saint Matthieu et saint Marc, deux autres, dont l'un est appelé Bartimée, furent guéris lorsque Jésus partait, pourquoi récuser leur récit? La tradition était confuse, répondent-ils : de là la confusion des narrateurs. Qu'en savent-ils? et comment peuvent-ils l'établir?

Je citerai encore les deux généalogies de Jésus, celle de saint Matthieu (I, 1-16) et celle de saint Luc (III, 23-38). Elles se contredisent, dit-on ; si la première est vraie, la seconde ne l'est pas; et inversement, si la seconde est authentique, la première ne peut l'être.

La déduction serait incontestable, à la condition de ne pas s'appuyer sur une hypothèse erronée. Pourquoi les deux généalogies

ne seraient-elles pas vraies l'une et l'autre? Il suffirait simplement qu'elles fussent différentes, que la première donnât les ascendans de Jésus par Héli dont Joseph est l'héritier légal : ce que fait saint Luc ; et que la seconde énumérât les ascendans de Joseph par Jacob, selon la paternité naturelle : ce que fait saint Matthieu. On appelle cela un expédient. Pourquoi? J'ai autant et plus de droit de le considérer comme de l'histoire.

Une condition essentielle pour comprendre l'harmonie des quatre documens évangéliques est de se faire une idée exacte du rôle des écrivains qui les ont rédigés. Ils ne prétendent pas tout dire, en rapportant un fait ou un discours. Ils notent quelques traits, quelques fragmens, et cela suffit à l'histoire.

Ce que l'un voit de profil, l'autre peut le voir de face. Tel détail a frappé celui-ci, tel autre celui-là. Il résulte de cette liberté laissée aux narrateurs, des omissions plus ou moins volontaires, des tableaux plus ou moins complets ; on serait mal venu dès lors, en les comparant, d'arguer de l'omission d'un détail à la fausseté de ce détail dans le récit qui le contient. Le rôle vrai du critique impartial, dans la comparaison des documens, est de les compléter l'un par l'autre.

Les différences qui se remarquent entre les quatre Évangélistes ont des causes multiples et précises que je me bornerai à signaler sommairement : elles s'expliquent toutes, pour peu qu'on réfléchisse, par la personne même du rédacteur, par le but qu'il poursuivait, les lecteurs immédiats qu'il avait en vue, et les circonstances déterminées, historiques, du milieu dans lequel il vivait. Ces circonstances ont souvent mis en relief bien des actions et des paroles de Jésus, qui restait toujours pour eux le modèle à regarder et la règle doctrinale à suivre.

Ainsi, lorsque la lutte entre les judaïsans et les païens convertis déchirait les Églises naissantes, il est évident que les paroles du Maître prophétisant la conversion des païens, et les scènes touchantes où il vantait leur foi quand il la rencontrait, durent s'éveiller plus vives dans la mémoire des disciples. Ces circonstances déterminaient le but des écrivains qui, en rendant témoignage de ce que Jésus avait fait et enseigné, raffermissaient la foi et tranchaient tout litige. Le cercle des lecteurs était de la sorte circonscrit par le but, comme le but était déterminé par les circonstances; et l'Esprit vivant du Maître disparu donnait aux Évangélistes l'impulsion voulue pour discerner ce qu'il fallait dire, ou pour écarter ce qu'il convenait de garder encore sous le voile. Tout en eux était subordonné à cet esprit intérieur qui les assistait, mieux sans doute que le génie national n'inspire ceux qui racontent l'histoire

de la patrie. Quel que soit leur travail, — qu'ils se recueillent pour retrouver leurs souvenirs, qu'ils interrogent les divers témoins de la vie du Maître, qu'ils consultent les écrits antérieurs, — l'Esprit est là pour les défendre contre l'inattention et la fraude, pour les maintenir dans la pleine vérité du témoignage.

VI.

L'indissoluble harmonie entre les quatre Évangiles a toujours été reconnue, en dépit de leurs différences, dès la plus haute antiquité. Elle est de tradition universelle dans l'Église. Chacun de ces livres contenant la parole même de Dieu, il était impossible d'admettre entre eux un désaccord. La parole de Dieu ne peut être en contradiction avec elle-même. Aussi, dès le milieu du IIe siècle, des concordances, des *diatessaron*, comme on les nommait, furent publiés pour ramener à l'unité les quatre récits inspirés. Cette unité *a priori* est justifiée par l'étude critique, par une comparaison attentive des documens. Non-seulement les trois premiers Évangiles, qu'on a nommés *synoptiques* à cause de la similitude manifeste de leur plan, concordent entre eux, mais ils s'harmonisent avec le quatrième, malgré de profondes divergences apparentes.

Le premier coup d'œil jeté sur ce dernier ouvrage montre, en effet, qu'il ne rappelle en rien ses trois devanciers. Les faits, le cadre géographique et chronologique, les discours, tout diffère. Certains critiques se sont empressés de conclure de ces différences à une contradiction, et ils ont formulé ce dilemme : si les synoptiques sont exacts dans la façon de retracer la vie de Jésus, saint Jean nous a donné une histoire fantaisiste, et si les discours rapportés par les trois premiers Évangiles sont les vrais discours de Jésus, ceux de saint Jean sont une composition artificielle; et inversement, si le quatrième Évangile est véridique dans ses récits et ses discours, les trois premiers ne peuvent l'être.

Non-seulement les différences réelles, évidentes, que nous devons constater entre les Évangiles synoptiques et le quatrième, n'autorisent pas à conclure à une opposition irréductible, mais elles démontrent plutôt l'harmonie indissoluble des quatre documens. Saint Jean ne contredit pas ses devanciers, il les complète et les explique, au point de vue du cadre géographique et chronologique de la vie du Maître, des faits qui forment la trame de cette vie, et des discours qui résument son enseignement.

Les trois premiers Évangiles n'ont donné pour théâtre à l'apostolat de Jésus que la Galilée et Jérusalem; le récit de saint Jean prouve qu'avant d'annoncer en Galilée le Royaume de Dieu, Jésus,

pendant une année entière, prêcha en Judée et se révéla solennellement à la métropole par l'expulsion des vendeurs du Temple. Les synoptiques ne parlent expressément que du dernier voyage de Jésus à Jérusalem pour la Pâque où il devait mourir; saint Jean mentionne tous ses divers voyages à la ville sainte, sa retraite en Pérée, au-delà du Jourdain et à Éphrem, sur les confins du désert. Les synoptiques ne commencent le récit de la vie publique qu'à l'époque de l'emprisonnement de Jean-Baptiste; le quatrième Évangile la fait commencer avec le baptême de Jésus et détermine sa durée totale par les trois Pâques qu'il mentionne (1). Les synoptiques ne nous donnent aucun point de repère pour le classement chronologique des faits de la vie publique; saint Jean les signale avec une précision extrême par les divers voyages de Jésus à Jérusalem (2), aux grandes fêtes juives. Les synoptiques, n'ayant pas raconté les divers séjours du Maître à la métropole, n'ont pu nous instruire de ce qu'il y a fait, ni des enseignemens solennels qu'il y a donnés; mais saint Jean nous les rapporte avec une grande richesse de détails.

Tous ces renseignemens précieux, on le voit, ne contredisent en rien les synoptiques, ils comblent leurs lacunes, et ils ont de plus le mérite d'expliquer leur récit. Impossible sans eux de reconstituer le drame émouvant de la vie de Jésus, de comprendre son mode particulier d'enseigner et d'instruire. Les grandes luttes, les enseignemens les plus sublimes, ont dû avoir la métropole juive et les autorités nationales pour témoins. C'est là que devait se terminer la carrière du Messie, là qu'il devait se produire avec un éclat souverain. La Galilée, pour Jésus, n'a été qu'un lieu relativement tranquille où, loin du foyer de haine qui, depuis le premier jour, le menaçait, il a pu évangéliser le Royaume de Dieu aux pécheurs et aux humbles, former ses disciples et asseoir les bases de son œuvre dans les consciences fidèles destinées à la répandre. Mais s'il s'est retiré en Galilée, comme le disent les synoptiques (3), Jean seul nous donne le motif historique de cette retraite (4).

D'après les trois premiers Évangiles, on remarquera que Jésus, comme Thaumaturge, Maître et Docteur, agit et parle avec une autorité personnelle absolue. Quand il guérit les malades, com-

(1) Jean, II, 13; VI, 4; XII, 1; XIII.

(2) Jean, V, 1; VII, 2; X, 22. Les synoptiques contiennent cependant des allusions certaines aux divers voyages de Jésus à Jérusalem; mais nous ne sommes renseignés sur ces voyages que par le quatrième Évangile. (Matth., XXIII, 37; Luc, IX, 51; XIII, 22.)

(3) Matth., IV, 12; Marc, I, 14; Luc, IV, 14.

(4) Jean, IV, 3.

mande aux esprits mauvais, ressuscite les morts, on ne le voit point se réclamer d'un principe supérieur auquel il emprunte une force; il parle, il impose les mains, il ordonne, et les malades sont guéris, les démons se retirent, les morts revivent. Lorsqu'il enseigne, même allure : il remet les péchés, comme Dieu, il promulgue la loi morale en son nom propre, comme Dieu ; ce n'est point au nom de Dieu qu'il l'impose, c'est en son nom. Il veut que ses disciples reconnaissent en lui le vrai Fils du Dieu vivant; et il les loue d'être arrivés enfin à cette foi suprême et totale.

Qu'est-ce qu'un tel être? Quelle est sa nature? Quelle est sa relation réelle avec celui qu'il nomme son Père? Quelle est dans les consciences son œuvre propre? Qu'est-ce que le personnage messianique annoncé par les Prophètes et réalisé en lui? Quel est le secret du Royaume fondé par lui?

Les trois premiers Évangiles ne rapportent que la parole de Jésus où toutes ces choses ont été dites en paraboles et en signes. Il était réservé au quatrième Évangile de nous donner la pleine clarté, en nous rapportant les discours les plus solennels et les plus intimes où Jésus a exprimé, dans une langue que nulle créature ne peut parler, ces mystères inénarrables.

Jésus n'est pas un fils de Dieu, il est le Fils; c'est le nom qu'il se donne toujours. Il est un avec le Père (1), de même essence; avant qu'Abraham fût, avant que le monde fût (2), il était, et il était dans le Père (3). Il a tout reçu du Père : puissance, lumière et vie. Il juge, il éclaire, il vivifie. Il communique son Esprit, et avec son esprit la vie éternelle. Il est la plus expressive, la seule et parfaite manifestation du Père. Qui le voit, voit le Père; qui l'aime, aime le Père. Il est dans le Père comme le Père est en lui (4).

Ces révélations transcendantes à toute conscience et à toute intelligence créées ne peuvent être acceptées que par celui qui donne sa foi à la parole de Jésus. Elles nous transportent dans une sphère divine, inaccessible au génie lui-même, mais ouverte à l'âme simple et au cœur droit.

Non-seulement de tels discours ne contredisent point les enseignemens moraux de Jésus et ses paraboles, mais ils leur apportent la seule explication qui les éclaire.

Si Jésus a parlé comme saint Jean le fait parler, je comprends le Thaumaturge, le Docteur des synoptiques, la souveraineté absolue avec laquelle il agit, et l'autorité propre avec laquelle il formule

(1) Jean, x, 30.
(2) Jean, viii, 58.
(3) Jean, xvii, 5.
(4) Jean, xiv, 10.

sa loi. C'est ainsi que le Fils de Dieu, — l'unique, le vrai, sans métaphore et sans réserve, — devait commander et légiférer ; sinon, le Jésus des synoptiques devient une énigme indéchiffrable, et on se demande comment un simple envoyé de Dieu a osé assumer un mode d'être, d'agir et de parler qui ne convient qu'à Dieu.

L'unité des documens est indissoluble. On ne peut les opposer l'un à l'autre qu'en invoquant des motifs étrangers à l'histoire. Ceux qui partent de l'hypothèse que Jésus n'est qu'un homme sont condamnés évidemment à sacrifier tout le quatrième Évangile, les faits comme les discours : on ne saurait admettre les uns et répudier les autres, ils forment un tout indivisible. L'écrivain qui atteste les faits garantit par son témoignage les discours. Son œuvre est d'une seule venue, elle se tient dans toutes ses parties et se fond avec l'œuvre des trois premiers Évangiles. Impossible d'écrire une Vie de Jésus conforme aux règles de toute histoire et de toute critique, sans les renseignemens johanniques. La première condition pour retracer l'histoire d'une personnalité supérieure est de mettre en lumière la conscience intime qu'elle avait d'elle-même ; or, c'est le but principal de saint Jean de nous révéler, en Jésus, cette conscience intime. L'historien n'a pas à rechercher si une telle révélation gêne ou contredit ses idées et sa philosophie ; son rôle est plus important, plus désintéressé : il nous doit, dans sa pleine teneur, l'attestation de ceux qui ont vu et qui ont entendu.

Le premier, le grand tort de la critique moderne, protestante ou incrédule, dans le travail immense et opiniâtre qu'elle a consacré aux documens évangéliques, depuis le XVIIIe siècle, en France, en Angleterre, en Suisse et en Allemagne surtout, a été de traiter ces documens comme une lettre morte. Elle a sciemment oublié qu'ils n'étaient point des livres tombés dans le domaine public, mais la propriété inaliénable de l'Église catholique. Alors même que, pour elle, l'Église n'était pas une institution divine, ayant reçu de son fondateur la garde infaillible de sa parole écrite ou orale, pouvait-elle méconnaître sa haute valeur comme société organisée? Et dès lors, où prenait-elle le droit de considérer ses propres livres comme un simple papyrus de la vieille Égypte, échappé à la ruine du peuple qui avait tracé là quelques signes, quelques pensées?

La tradition indéfectible d'une religion comme celle de Jésus, s'enchaînant sans interruption depuis dix-huit siècles, laissant à chaque siècle l'empreinte vigoureuse de sa foi, dans des ouvrages sans nombre, éminens par la doctrine qu'ils exposent, par les vertus qu'ils enseignent et par le génie qui les conçoit, — une telle tradition peut-elle être légèrement écartée? N'est-ce pas une

force puissante? Et puisque cette tradition est la gardienne vivante des Évangiles, n'est-ce pas à elle qu'il faut avoir recours, en bonne, en impartiale critique, pour les comprendre, pour savoir leur origine et leur teneur?

Tout livre, séparé de la société à laquelle il appartient et dont il forme un élément précieux, est à la merci du premier venu.

Les Évangiles, arrachés à la tradition religieuse, dont ils sont le plus antique et le plus sacré monument, ont été la proie de tous.

Pour les faire parler, il fallait les ranimer; car l'âme d'un document est dans le milieu qui l'a inspiré, dans les idées qui dominaient ce milieu, dans les passions qui l'agitaient, dans les coutumes qui le caractérisaient. Ils ont essayé de reconstituer artificiellement ce milieu, et, naturellement, c'est à l'Église qu'ils ont emprunté, aux livres de ses docteurs, aux ouvrages même qu'ils avaient devant eux et cherchaient à comprendre. L'école de Tubingue, entraînée par Baur (1), s'est signalée particulièrement dans cette évocation difficile. Sa grande hypothèse a été convaincue d'arbitraire et d'exagération. Ne voir dans le christianisme primitif du Ier et du IIe siècle que l'antagonisme des judéo-chrétiens, représentés par Pierre, Jacques et Jean, et du christianisme universaliste, représenté par Paul, c'est borner à plaisir l'horizon, donner à un détail la valeur de l'ensemble, prendre un trait qu'on force outre mesure pour en composer toute une physionomie. Tous les écrits apostoliques, et les Évangiles en première ligne, ayant été interprétés à ce point de vue étroit et exclusif, on devine ce qu'ils sont devenus aux mains de la critique et de son école.

Qu'est-il résulté de ce travail acharné pour la solution du problème qu'on posait aux documens?

A-t-on expliqué leur mode de formation, trouvé le secret de leur ressemblance et de leur divergence? A-t-on pénétré la raison de l'unité indissoluble qui les rapproche comme les membres d'un même corps? A-t-on découvert l'ordre exact de leur origine?

Il suffit de parcourir les ouvrages sans nombre écrits sur ce sujet pour constater l'impuissance radicale de ceux qui ont soulevé ces divers problèmes.

Toutes les hypothèses ont été soutenues.

Les uns ont admis un Évangile source dans lequel les trois premiers Évangiles auraient puisé (2). Herder les combattit; nos Évangiles, selon lui, tirent leur origine d'un Évangile oral. Des

(1) *Vorlesungen über Neu-Test. Theologie.*
(2) Eichhorn, *Einleitung in d. N. Test.*

conteurs ambulans, un vrai corps de rapsodes s'en allaient, annonçant la bonne nouvelle; leurs récits, appris par cœur, embellis et enrichis, voilà la source de nos Évangiles écrits.

Il y eut aussi la théorie des petits livrets (1), rédigés par des anonymes, sorte de fragmens historiques de la vie de Jésus, qui auraient servi notamment à composer l'ouvrage de saint Luc.

On prétendit que l'Évangile de Matthieu avait été remanié; on crut à un Matthieu primitif qui aurait disparu et aurait servi à la rédaction du premier Évangile actuel et du second, attribué à saint Marc.

Mais quelques-uns donnaient à saint Marc la priorité, et le considéraient comme la source de saint Matthieu et de saint Luc (2).

Ces hypothèses indéfinies qui se succèdent les unes aux autres accusent leur fragilité, car, en se succédant, elles se détruisent, et il n'en est pas une qui puisse tenir quelques années. On les oublie avec ceux qui les ont inventées.

Lorsque la critique qui s'appelle indépendante aura mis d'accord ses représentans les plus autorisés, il sera temps d'examiner ses conclusions. Jusqu'alors, le témoignage de l'Église sur les auteurs évangéliques et sur leurs ouvrages peut dédaigner ces voix discordantes qui dépassent à peine les murs d'une école ou le cercle d'un parti.

Un tort non moins grave de l'exégèse est de méconnaître le caractère testimonial des Évangiles.

Au lieu de ne voir en eux que le récit de faits attestés par des témoins renseignés et honnêtes, on a essayé de distinguer, dans leurs ouvrages, le fond de la forme; les plus modérés ont accepté l'un et discuté l'autre, ne se doutant pas peut-être qu'en attaquant la forme, ils détruisaient le fond.

Ainsi les premiers chapitres du troisième Évangile ont été, d'après eux, une poésie charmante dont la beauté les frappait d'admiration; mais tous ces détails si frais, si vivans, n'étaient qu'un voile poétique pour traduire la sainteté de Jean-Baptiste et embellir la conception et la naissance de Jésus. Ils ont pu nier de la sorte la conception virginale du Christ (3).

Tout l'Évangile johannique, d'après le même procédé, a été tenu pour une œuvre de théologie et non d'histoire, qui avait pour but d'expliquer dogmatiquement, dans des théories transcendantes, la doctrine de l'auteur sur la nature divine de Jésus (4).

(1) Schleiermacher, *Kritisch. Versuch üb. die Schrift des Lukas.*
(2) Reuss, *Histoire évangélique.* Introd.
(3) *Ibid.*
(4) Reuss, *Théologie johannique.* Introd.

Cette exégèse, qui présente un caractère de candeur et de modération parfaite, est la ruine de l'autorité des Évangiles. Du reste, elle est en opposition formelle avec les rédacteurs de ces documens. Deux d'entre eux attestent qu'ils ne sont que des historiens qui racontent fidèlement ce qu'ils ont entendu et vu, ou ce qu'ils ont appris de la bouche des témoins immédiats des événemens. A moins de suspecter leur bonne foi et de leur attribuer un mensonge vulgaire, il convient de les recevoir comme ils se donnent. Depuis le XVIIIe siècle, aucune critique qui se respecte n'est admise à traiter les Évangélistes d'imposteurs et de fourbes, même en atténuant l'épithète et en réduisant la fourberie à un artifice littéraire, à la mode orientale. On peut leur refuser la science mondaine et la littérature des académies, mais non pas l'honnêteté et la sincérité.

Tous ces auteurs ont donné leur vie pour soutenir ce qu'ils disaient être la vérité. De toutes les preuves de bonne foi, il n'en est pas de plus sacrée, de plus triomphante parmi les hommes. La simple parole peut être suspectée, la parole scellée par le martyre et le sang des témoins s'impose à la confiance des plus sceptiques.

VII.

La critique historique ne doit pas examiner seulement les sources écrites et leurs auteurs, les témoignages et les témoins, elle doit apprécier le contenu des livres et des documens, les faits et les doctrines qui y sont rapportés.

Quels faits, quelles doctrines sont racontés, exposés dans les quatre Évangiles et forment la substance des dépositions de chaque témoin? — Les faits de la vie de Jésus, la doctrine religieuse qu'il a inculquée à ses disciples et par eux à la conscience humaine.

Or, tous les faits, — je ne dis pas quelques faits, je dis tous les faits importans, sans exception, depuis l'origine de Jésus jusqu'à sa sortie, son exode de ce monde, — sont des faits miraculeux. Toute sa doctrine relative à sa personne et à sa nature, sa loi morale aussi bien que les déclarations solennelles par lesquelles il révèle son œuvre et ses relations avec le Père qui l'envoie et l'humanité qu'il vient sauver, toute sa doctrine est transcendante à la raison; elle est essentiellement prophétique, car elle exprime des vérités supérieures à l'expérience et aux déductions de l'homme. Elle ne peut être acceptée que par la foi, et sa crédibilité ne peut être vérifiée que par les miracles et les faits qu'elle engendre dans l'âme du croyant.

Les Évangiles ne sont qu'une trame ininterrompue de prophé-

ties et de miracles. Il n'y a pas à chercher à l'atténuer, on doit le reconnaître absolument et sans détour.

Je suis assez de mon temps pour ne pas ignorer sa répulsion violente contre le miracle, le transcendant et l'invisible, et sa défiance envers les témoins qui les attestent. Cette répulsion et cette défiance invétérées forment un des traits de l'incrédulité moderne. Les causes dont elles dérivent sont multiples et profondes; elles demanderaient une longue et pénétrante analyse qui n'entre pas dans le dessein de cette étude. Je remarquerai seulement que les grands progrès des sciences expérimentales, et leurs applications merveilleuses, n'ont pas été sans influence sur l'état intellectuel et psychologique de cette génération.

La culture excessive des sciences exactes et naturelles a absorbé l'esprit dans la matière; on a demandé aux forces matérielles l'explication de tout; on a peu à peu tenu pour rien ce qui était en dehors d'elles; et si, pour obéir à ce besoin d'unité indestructible dans les intelligences supérieures, on a cherché le principe universel qui dominait la nature et l'humanité, au lieu de le voir au-dessus de la nature et de l'humanité, on l'a cherché aveuglément dans l'une et dans l'autre. De là, le positivisme, le matérialisme, le panthéisme; ils pèsent plus ou moins sur un grand nombre d'esprits parmi ceux qui enseignent les autres, et leur alliance secrète enchaîne inconsciemment la foule. Ces trois systèmes forment une espèce d'atmosphère diffuse dans laquelle se meut et respire la masse humaine dans notre siècle et notre pays.

Venir parler de miracle et de prophétie en un temps qui ploie sous le joug d'une telle opinion, c'est s'exposer à être éconduit, sans même être écouté jusqu'au bout. Si je n'hésite pas à le faire dans la force d'une conviction mûrie et dans la plénitude de ma foi, je n'hésite pas non plus à soumettre les miracles et les prophéties de la vie de Jésus à l'examen et à l'épreuve de la critique.

Mais il y a critique et critique, comme il y a balance et balance.

Quelle est donc la critique véritable et sûre, celle qui sauvegarde à la fois la légitime indépendance de l'historien, la vérité des faits qu'il examine, l'antiquité des documens et le respect dû aux témoins?

Il y a trois élémens dans l'esprit humain : les principes évidens, les systèmes, les croyances. Les principes sont indiscutables; ils se ramènent tous aux principes de contradiction ou d'identité, de causalité ou de raison suffisante. En vertu de ces axiomes, les choses absurdes, contradictoires, les faits sans cause ne peuvent

exister que dans l'imagination. Les principes ne se jugent pas, ils jugent tous les systèmes et les croyances, ils mesurent toute vérité.

Les systèmes sont un ensemble de propositions coordonnées à l'aide desquelles certains esprits cultivés essaient d'expliquer l'origine des êtres.

La masse des hommes est incapable de les construire; elle ne peut que les accepter passivement avec une confiance plus ou moins aveugle. Ils déterminent souvent les croyances individuelles et l'opinion d'un siècle. Mais les principes premiers de la raison et les croyances sont à la portée de tous.

La critique ne peut donc s'appuyer que sur trois bases: les vérités premières, ou les systèmes et les croyances de chacun. Si elle invoque une croyance pour mesure, elle n'aura de valeur qu'auprès de ceux qui acceptent cette croyance; et si elle invoque un système particulier, elle n'aura d'autorité que pour les partisans de ce système. Si, au contraire, elle fait appel aux vérités essentielles et aux principes immuables de la raison, elle s'imposera à tous, car la raison ainsi comprise s'impose à tout être intelligent.

Celui qui juge les faits et les documens où ils se trouvent consignés, avec l'humeur de son siècle et l'opinion régnante, s'expose à l'erreur, car les siècles changent d'humeur, et l'opinion varie. Celui qui les juge d'après son système personnel et sa petite philosophie se trompera de même, car aucune philosophie, quelque large qu'elle prétende être, n'est à la mesure des choses et ne contient tout le réel.

Il faut avoir une raison plus large et plus sûre; or, la seule qui présente à ce double point de vue toute garantie, c'est la raison dans ses axiomes fondamentaux, invariables, éternels, absolus.

Je demande à la critique de juger à cette lumière tous les faits évangéliques et tous les miracles; j'attends avec confiance son verdict.

Cette critique n'appartient ni à un siècle ni à une école; universelle et nécessaire, elle domine tous les systèmes et tous les temps. Elle a été pratiquée par tous les hommes qui ont respecté leur propre raison et qui ne se sont pas suicidés dans le scepticisme. Nul ne peut la récuser, à moins de renoncer à sa nature intelligente et raisonnable.

Tout relève d'elle : croyances et religions, systèmes de philosophie et sciences positives, livres et documens.

Non-seulement la religion chrétienne, la théologie et les livres sacrés de l'Église de Jésus ne la fuient ni ne la redoutent, mais

ils l'appellent; et je n'hésite pas à affirmer que, seuls, entre toutes les croyances, les religions, les systèmes et les documens, ils sont capables de l'affronter. Ni la religion de Bouddha, ni celle de Zoroastre, ni celle de Mahomet, ni les livres sur lesquels ces trois religions s'appuient, ni le panthéisme, ni le matérialisme, ni le positivisme, ne résisteront à la critique de la raison ramenée à ses principes premiers de causalité et de contradiction. Son jugement inexorable ne laissera debout que le monothéisme des Juifs, la théologie des chrétiens, les documens sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament. A mesure que l'homme moderne, désabusé des vains systèmes en vogue, renoncera à leur demander la mesure de ce qu'il doit tenir pour vrai, il ne consultera plus Kant, Spinoza, Hegel, Voltaire, ni aucun maître d'un jour; il se repliera sur la raison première, sur les vérités inattaquables qui en forment la base éternelle, et il rendra justice à Celui qui est venu lui enseigner l'origine et le but de la vie, la Loi sainte à laquelle il doit se conformer, la force de lui obéir, en un mot tout ce qui éclaire et console, enchante et réconforte.

L'esprit armé de la vraie critique est le gardien vigilant et incorruptible des frontières de l'histoire; il écarte impitoyablement ceux qui voudraient y introduire, comme des faits réels, les caprices, les rêves de leur fantaisie; il proscrit et démasque les *obstructionnistes* qui prétendent mutiler le domaine de la réalité, en supprimant des faits réels, parce qu'ils ne portent pas l'estampille de leur système ou la marque de leur maison. L'histoire est un terrain qu'on se dispute aujourd'hui. Il ne faut pas permettre que des usurpateurs le confisquent et s'y implantent. Certains voudraient la convertir en un fief réservé à l'athéisme, au panthéisme, au matérialisme; le devoir du critique est de les repousser. L'histoire ne doit appartenir qu'à la raison pure. Aucun rôle n'exige un esprit plus large et plus libre, plus désintéressé et plus intègre.

Or, voici ce que la critique doit se demander, au nom de la raison pure : les faits surnaturels de l'Évangile, l'origine et la naissance de Jésus, son éducation et sa croissance visible, sa nature humaine et divine, sa vocation, les actes de sa vie publique et leur enchaînement, son œuvre, son enseignement, ses lois, ses miracles, ses luttes, sa manière de vivre et d'agir, sa mort et sa résurrection, sont-ils des réalités historiques qu'il faut raconter et dépeindre en toute vérité ? Il ne s'agit pas de chercher d'abord comment toutes ces choses ont pu se produire, si elles sont à la mesure de notre esprit, plus ou moins conformes à nos préjugés et à notre culture : il s'agit de savoir si elles sont. Une fois établies, l'intelligence pourra essayer de les comprendre, de les expliquer,

d'en démontrer la grandeur et la crédibilité; elle n'aura pas le droit de les atténuer, de les nier, de les mutiler, de les travestir. L'historien incorruptible ne s'inquiète pas des caprices de la raison; il enregistre avec une impassible conscience ce qu'il constate. Il ne se demande pas si un fait est miraculeux ou non, surnaturel ou naturel; il le décrit tel qu'il le voit.

Tout ce qu'on est en droit d'exiger de lui, c'est d'être un témoin consciencieux, intègre et véridique, c'est de n'accepter que les dépositions de témoins consciencieux, intègres et véridiques. Il doit se tenir à égale distance de la crédulité qui accepte tout, même les absurdités, même les fables, et de la défiance superbe qui récuse le témoignage, dès que le témoignage choque son système, sa science et sa culture, — ce qu'on nomme à tort la raison.

L'homme prévenu est indigne d'écrire l'histoire. Il ne sera jamais qu'un faussaire.

VIII.

En ce qui concerne la réalité de la prophétie, j'appellerai l'attention du lecteur sur ce fait prodigieux qui servira de justification préventive aux discours prophétiques de Jésus intégralement reproduits dans cet ouvrage. Le Christ est plus que prophète; il est le grand, l'unique prophétisé. Avant qu'il fût né, son histoire était écrite.

En parcourant le livre de l'Ancien Testament, dont nulle critique ne contestera l'antiquité et l'intégrité, voici, en effet, ce que tous les yeux y peuvent lire :

« Le Seigneur dit à Abraham : EN TA RACE toutes les nations seront bénies. (*Gen.*, XXI.)

« Un prophète, Balaam, fils de Béar, dit : UNE ÉTOILE sortira de Jacob, et UN SCEPTRE s'élèvera d'Israël. (*Nombr.*, XXIV, 15.)

« Il sortira UN REJETON du tronc coupé de Jessé, et UNE FLEUR naîtra de sa racine; l'Esprit du Seigneur se reposera sur Lui. En ce jour-là, le REJETON DE JESSÉ sera exposé comme un signe aux yeux de tous les peuples : les nations viendront lui offrir leurs prières. (Isaïe, XI, 1 et suiv.)

« Cieux, envoyez d'en haut votre rosée, et que les nuées fassent descendre comme une pluie CELUI QUI EST LA JUSTICE MÊME; que la terre s'ouvre, que CELUI QUI EST LE SALUT soit produit et que LA JUSTICE GERME. (Isaïe, XLV, 8.)

« Le Seigneur vous donnera lui-même un prodige : la Vierge concevra et enfantera UN FILS qui sera nommé EMMANUEL. (Isaïe, VII, 14.)

« Et toi, Bethléem, Epphrata, tu n'es pas la moindre d'entre les

villes de Juda, car c'est de toi que naîtra LE CHEF QUI CONDUIRA MON PEUPLE D'ISRAEL. (Mich., v, 2.)

« Un petit Enfant nous est né; et un Fils nous a été donné : il portera sur son épaule la marque de sa principauté. Il sera appelé l'ADMIRABLE, le CONSEILLER, le DIEU FORT, le PÈRE D'UNE FAMILLE ÉTERNELLE, le PRINCE DE LA PAIX. (Isaïe, IX, 6.)

« J'entends la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur; rendez droits, dans la solitude, les chemins pour NOTRE DIEU. (Isaïe, LXI, 3.)

« L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce que Jéhovah m'a rempli de son onction. (Isaïe, XLI, 1.)

« Ce sera Lui qui bâtira une maison à mon nom, et je rendrai son Royaume inébranlable, à jamais. JE SERAI SON PÈRE, ET IL SERA MON FILS. (*II Rois*, VII, 13, 14.)

« Le Seigneur m'a dit : Vous êtes MON FILS, je VOUS AI ENGENDRÉ aujourd'hui. (*Ps.*, II, 7.)

« JE SUIS SORTIE DE LA BOUCHE DU TRÈS-HAUT, JE SUIS NÉE AVANT TOUTE CRÉATURE. (*Ecclés.*, XXIV, 5.)

« C'est Lui qui a trouvé toutes les voies de la vraie science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur et à Israël son bien-aimé. Après cela, il a été vu sur la terre et il a conversé avec les hommes. (Baruch, III, 36, 37, 38.)

« Le Seigneur notre Dieu, avait dit Moïse à son peuple, vous enverra UN PROPHÈTE COMME MOI, de votre nation et d'entre vos frères. C'est lui que vous écouterez, je lui mettrai mes paroles dans la bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai. Que si quelqu'un ne veut pas entendre les paroles que ce Prophète prononcera en mon nom, ce sera moi qui en ferai vengeance. (*Deut.*, XVIII, 15 et suiv.)

« C'est pourquoi mon peuple connaîtra mon nom; c'est pourquoi il saura, en ce jour, que C'EST MOI QUI PARLE : ME VOICI!

« Qu'ils sont beaux, sur la montagne, les pieds de CELUI QUI APPORTE LA BONNE NOUVELLE, QUI PUBLIE LA PAIX, de Celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie le salut, de Celui qui dit à Sion : C'est le Règne de ton Dieu! (Isaïe, LII, 6, 8.)

« J'ouvrirai ma bouche pour parler EN PARABOLES, je proposerai DES ÉNIGMES, en rappelant ce qui s'est fait dès le commencement. (*Ps.*, LXXVII, 11.)

« Voici mon SERVITEUR que je soutiendrai, mon ÉLU en qui je me complais. J'ai mis mon Esprit sur lui. Il annoncera la justice aux nations. Il ne criera point, il n'élèvera point la voix. On ne l'entendra point dans les rues. Il ne brisera point le roseau cassé; il n'éteindra point la mèche qui brûle encore. Il annoncera la justice selon la vérité. Il ne se découragera point, il ne se relâchera

point, jusqu'à ce qu'il ait établi la justice sur la terre. (Isaïe, XLII, 1 et s.)

« Fille de Sion, sois comblée de joie. Fille de Jérusalem, pousse des cris d'allégresse; voici TON ROI qui vient à vous... Il est monté sur une ânesse et sur le poulain de l'ânesse. (Zach., IX, 9.)

« Il nous a paru méprisable, le dernier des hommes, un homme de douleur et qui sait par expérience ce que c'est que souffrir. Nous nous détournions pour ne pas le voir; nous l'avons méprisé, nous n'en avons fait aucun cas. (Isaïe, LIII, 3.)

« Vous êtes vraiment un Dieu attentif à vous cacher, ô Dieu d'Israël, unique Sauveur. (Isaïe, XLV, 15.)

« Mes frères m'ont traité comme un étranger, et les enfans de ma mère comme un inconnu, parce que le zèle de votre maison me brûle et que je m'intéresse à toutes les injures qui vous déshonorent. (*Ps.*, LXVIII, 9.)

« Faisons tomber LE JUSTE dans nos pièges, parce qu'il nous incommode, qu'il est contraire à notre manière de vivre, qu'il nous reproche la violation de la loi et nous déshonore, en décriant les fautes de notre conduite. Il assure qu'il a la science de Dieu, et il s'appelle le FILS DE DIEU. Il est devenu le censeur de nos pensées mêmes. Sa seule vue nous est insupportable. Il s'abstient de notre manière de vivre comme d'une chose impure; il préfère ce que les justes attendent à la mort, et il se glorifie d'avoir Dieu pour Père. (*Sag.*, II, 12 et s.)

« Celui même qui m'était très uni et à qui je me fiais et qui mangeait à ma table s'est élevé contre moi insolemment. (*Ps.*, XL, 10.)

« L'opprobre me jette dans l'abattement, et l'affliction me consume. J'ai attendu que quelqu'un prît part à ma douleur, et personne ne l'a fait. J'ai cherché des consolations, et je n'en ai pas trouvé. Pour nourriture, ils m'ont donné le fiel, et pour breuvage, dans ma soif, ils m'ont donné du vinaigre. (*Ps.*, LVIII, 21 et s.)

« Je suis dans le trouble à cause des cris de l'ennemi... Les épouvantes de la mort m'ont saisi; la crainte et le tremblement m'ont surpris, et j'ai été couvert de l'horreur des ténèbres. (*Ps.*, LIX, 4, 5.)

« Ils pesèrent alors trente pièces d'argent pour ma rançon. Et le Seigneur me dit : — Allez jeter à l'ouvrier en argile cette belle somme à laquelle ils m'ont estimé, lorsqu'ils m'ont mis à prix. (Zach., XI, 12.)

« O épée, réveille-toi, dit le Seigneur des armées. Viens contre MON PASTEUR, contre l'homme qui m'est intimement lié. Frappe LE PASTEUR, et les brebis seront dispersées. (Zach., XIII, 7.)

« Ne m'abandonnez pas à la mauvaise volonté de ceux qui m'op-

priment. De faux témoins et des hommes qui ne respirent que violence se sont élevés contre moi. (*Ps.*, XXVI, 12.)

« On lui a demandé ce qu'il ne devait pas, et il a été dans l'humiliation ; mais il n'a pas ouvert la bouche. Il a été mené à la mort comme un agneau et comme une brebis qui est muette devant celui qui la tond ; il n'a point ouvert la bouche. (Isaïe, LIII, 7.)

« J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient, et mes joues à ceux qui les arrachaient. Je n'ai point détourné mon visage de ceux qui me couvraient de crachats. (Isaïe, L, 6.)

« Examinons-le par les outrages et les tourmens, afin que nous éprouvions quelle est sa douceur et sa patience. Condamnons-le à la mort la plus infâme. (*Sag.*, II, 19, 20.)

« Servons-nous du bois pour le faire mourir, exterminons-le de la terre des vivans, et que son nom soit effacé de la mémoire des hommes. (Jérém., XI, 20.)

« Ils ont percé mes mains et mes pieds. On compterait tous mes os. Ils prennent plaisir à me considérer dans cet état. Ils partagent mes vêtemens, ils jettent ma robe au sort. (*Ps.*, XXI, 17 et s.)

« Je lui donnerai en partage la multitude des nations. Il distribuera les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son âme et qu'il a été mis au nombre des scélérats. (Isaïe, LIII, 12.)

« Ils m'ont jeté dans une fosse, et ils ont roulé une pierre pour m'y renfermer. (*Lament.*, III, 53.)

« Ma chair reposera avec assurance, parce que vous ne laisserez point mon âme dans le Schéol, et que vous ne permettrez point que VOTRE SAINT éprouve la corruption dans le tombeau. Vous me découvrirez les sentiers de la vie ; vous me rassasierez de joie par la vue de votre visage, et vous me ferez goûter à votre droite les délices éternelles. (*Ps.*, XV, 9.)

« O mort, je serai ta mort. O enfer, je serai ta ruine. (Osée, XIII, 14.)

« En ce temps-là, le REJETON DE JESSÉ sera élevé comme un SIGNE aux yeux de tous les peuples. Les nations viendront lui offrir leurs prières, et son sépulcre sera glorieux. (*Ps.*, XI, 10.)

« En ce temps-là, l'homme tournera ses regards vers Celui qui l'a créé ; il jettera les yeux vers le SAINT D'ISRAEL, et il ne portera plus ses regards vers les autels qu'il avait faits de ses mains. (Isaïe, XVII, 7, 8.)

« L'élévation de l'homme sera abaissée, la superbe du grand sera humiliée. Le Seigneur seul paraîtra grand en ce jour-là. IL DÉTRUIRA ENTIÈREMENT LES IDOLES,.. ses idoles d'argent et ses statues d'or qu'il s'était faites pour les adorer. (Isaïe, II, 17.)

« Oui, en ce jour-là, il y aura une fontaine ouverte à la maison de David et aux habitans de Jérusalem pour y laver les souillures

du pécheur et de la femme impure ; et moi, dit le Seigneur, J'ABOLIRAI DE LA TERRE LE NOM DES IDOLES, et il n'en sera plus fait mention. (Zach., XIII, 1-2.)

« Écoutez, îles, et vous, peuples lointains, prêtez l'oreille.

« Le Seigneur m'a appelé dès le sein de ma mère... Et maintenant le Seigneur m'a répondu, lui qui m'a formé, dès le sein de ma mère, pour être son serviteur, afin que je ramène Jacob vers lui ; car Israël se réunira à lui : je serai glorifié aux yeux du Seigneur, et mon Dieu sera ma force.

« Le Seigneur m'a dit : C'est pour que tu me serves pour rétablir les restes de Jacob et pour réparer les ruines d'Israël. Je t'ai établi pour être la LUMIÈRE DES NATIONS et le SALUT que j'enverrai jusqu'aux extrémités de la terre. Levez les yeux, regardez autour de vous : toute cette grande multitude de peuples vient se rendre à vous. (Is., XLIX, 1 et s.)

« La nation que j'avais élue pour mon héritage est devenue à mon égard comme le lion de la forêt, elle a jeté de grands cris contre moi; c'est pourquoi elle est devenue l'objet de ma haine. (Jérém., XII, 7, 8.)

« Je découvrirai sa folie aux yeux de ceux qui l'aiment, et il n'y aura point d'homme qui puisse la tirer de ma main. Je ferai cesser ses cantiques de joie, ses jours solennels, ses néoménies, son sabbat et toutes ses fêtes. (Osée, II, 10.)

« LE CHRIST SERA MIS A MORT, et le peuple qui l'aura renié ne sera plus son peuple. Un autre peuple, dépendant d'un chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire. (Daniel, IX, 26, 27.)

« Si vous vous détournez de moi, vous et vos enfans,.. j'exterminerai leur génération de la terre que je leur ai donnée. Je rejetterai loin de moi ce Temple que j'ai consacré à mon nom. Israël deviendra la fable et l'objet des railleries de tous les peuples. CETTE MAISON SERA RENVERSÉE, comme un exemple de ma justice. Quiconque passera près du lieu où elle était, sera frappé d'étonnement et lui insultera. (*III Reg.*, IX, 6, 7.)

« Je regardais la nuit la vision, et j'aperçus comme le FILS DE L'HOMME qui venait sur les nuées du ciel ; il s'avança jusqu'à l'Ancien des jours et lui fut présenté. Et il lui donna la puissance, l'honneur et le royaume, et tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues le servirent. Sa puissance est une puissance éternelle qui ne lui sera point ôtée, et son Royaume ne sera jamais détruit. » (Daniel, VII, 13, 14.)

Je prie le lecteur de remarquer que ces extraits, dont j'aurais pu augmenter le nombre, sont empruntés à la Bible telle que les

Juifs la conservent; les livres dont cette Bible se compose étaient tous rédigés plusieurs siècles avant Jésus, et leur recueil total embrasse une période de plus de quatorze siècles.

Ces passages fragmentaires forment un tableau détaillé et complet du Messie; on le croirait tracé par les Évangélistes après son apparition.

Tous les traits essentiels s'y retrouvent : sa race abrahamique, sa descendance de Jacob et de David, son origine virginale, l'attente universelle dont il était l'objet, sa naissance dans la petite ville de Bethléem, son origine éternelle dans le sein de Dieu, sa filiation divine, son nom d'Emmanuel et de Sauveur, sa fuite en Égypte, sa retraite dans le pays méprisé de Nazareth, la venue de son précurseur, son onction divine par la plénitude de l'Esprit, sa fonction de prophète, d'évangéliste, de thaumaturge, son caractère d'une bonté sans bornes et d'une douceur infinie, le mystère dont sa nature divine reste enveloppée, l'insuccès de son apostolat au milieu de son peuple, les persécutions et la haine dont il est poursuivi, tous les détails de la mort qu'il doit subir, son agonie, sa trahison pour trente deniers par l'un des siens, son abandon de la part des disciples eux-mêmes, sa croix, sa sépulture, sa résurrection, enfin son triomphe éblouissant proclamé à la face de la terre, au grand jour de l'histoire, par la destruction de l'idolâtrie, par l'épouvantable châtiment de ses persécuteurs, par la conquête du monde païen, par l'établissement de son propre règne au milieu de ce monde qui, en l'attaquant, prouve sa puissance indestructible et son éternité.

IX.

Tous ces documens disséminés, éparpillés le long des siècles, sont comme les pierres d'un édifice prodigieux, taillées et sculptées par des ouvriers qui ne se sont pas connus et sous l'inspiration d'un architecte invisible dont les desseins ne furent livrés pleinement à aucune créature.

Lorsque le Christ parut, il révéla dans sa personne, dans son œuvre, dans sa doctrine et dans sa vie le mystère voilé à toutes les générations (1). Il accomplit une à une toutes les prophéties; il réalisa jusqu'au moindre trait tout ce qu'elles avaient annoncé; il le disait à tous, il essaya de le persuader à son peuple.

Les docteurs refusèrent de le comprendre. Ils n'ont pas su pénétrer le sens spirituel du langage symbolique de leurs prophètes ni s'affranchir de leur orgueil de race et de religion. Choqués par l'élé-

(1) *Éph.*, III, 9.

ment de douleur, d'humiliation et de mort qui formait un des caractères essentiels du vrai Messie, ils n'ont pas su s'élever jusqu'à sa nature divine et allier dans une synthèse hardie ce double mystère de la divinité et de l'humanité souffrante qu'il portait en lui. Ils n'ont pu reconnaître l'imperfection de leur loi qui devait disparaître devant la loi vivante du Christ; et, bien que leur aveuglement opiniâtre devant le Messie eût été annoncé par leurs prophètes, ils ne se sont pas doutés de leur opiniâtreté ni de leur aveuglement; et ils se sont brisés contre la pierre de l'angle sur laquelle tout l'édifice de Dieu allait se construire.

Quelques hommes, quelques élus parmi les ignorans et les simples, — les plus dédaignés, — ont été seuls initiés à la vérité messianique. Ils ont appris, à l'école de Jésus, ce que les sages de la nation n'avaient pu voir. Leur foi a confessé, à la lumière de l'Esprit, la filiation divine et le mystère effrayant des douleurs du Fils de l'homme. Ils ont reconnu en lui le Lion invincible de Juda et l'Agneau de Dieu qui se laisse égorger. C'est à eux, à ces pauvres gens sans culture que nous devons de connaître « Celui qui, tout en étant dans la forme de Dieu, s'est anéanti lui-même dans la forme d'une créature, obéissant à son Père jusqu'à la mort et jusqu'à la croix, » — ce supplice des esclaves.

En répudiant Jésus, en s'obstinant à le méconnaître, les Juifs ont perdu le sens vrai de leur Livre. Ils le gardent pourtant et ils le lisent, mais ils ne le comprennent plus. C'est pour eux un livre fermé et voilé. L'idée, le héros, l'œuvre messianique en forment le lien, l'unité, la vie : or, ces choses leur échappent : elles n'ont de sens que dans la doctrine, la personne et l'œuvre de Jésus.

Il y a là un phénomène unique dans l'histoire, nous le recommandons à tous ceux qui nient le prophétisme et les prophéties.

Toute la Bible est messianique. Étudiée dans son esprit, dans son sens le plus profond et le plus vrai, elle regarde ce personnage de l'avenir; elle le promet et l'appelle; elle le décrit, le figure et le prépare. Les plus grands docteurs parmi les Juifs, les targumistes du Ier et du IIe siècle, les Onkélos, les Jonathan et les Akiba, n'ont jamais hésité à interpréter ainsi le livre sacré. Les passages que nous avons cités ne faisaient aucun doute pour eux; et en les entendant comme nous, ils ne se doutaient pas qu'ils préparaient leur propre confusion; car c'est au Prophète anathématisé par le Sanhédrin, au seul Crucifié triomphant, que peuvent convenir les grandes paroles des voyans d'Israël.

Les exégètes modernes, témoins du triomphe persistant de Jésus, n'ont eu d'autre ressource, pour ébranler la prophétie, que d'attaquer la réalité de l'histoire évangélique ou d'effacer, par une interprétation étroite, la prophétie de cette histoire. Ils ont repris la

Bible, ayant soin, en l'interprétant, d'écarter le sens mystique et de dénaturer souvent le sens littéral. C'est une peine perdue. L'étude impartiale des documens bibliques amène à ce résultat : les paroles des voyans n'ont pas de justification plus parfaite que l'histoire même de Jésus ; elles n'ont leur sens plein qu'en lui. Elles dépassent toujours le premier plan qu'elles dessinent, et elles révèlent à l'arrière-plan qui domine tout, le Messie et son œuvre tels que Dieu, dans sa providence insondable, les préparait depuis l'origine des temps et des choses.

La religion, enseignée par Jésus et réalisée en lui, embrasse dans sa vitalité puissante l'humanité entière. Elle est comme un grand livre d'histoire en deux volumes. L'un contient la prophétie de ce qui doit être ; l'autre, le récit des événemens prophétisés. L'Esprit de Dieu seul a pu écrire le premier ; seul, il a pu réaliser ce que contient le second et permettre à des hommes de le comprendre et de le raconter. Les deux volumes sont ouverts à tous les yeux. Il n'est plus au pouvoir de personne de les falsifier. Si les chrétiens attentaient au premier, les Juifs élèveraient des quatre coins du monde une protestation ; et si les hérétiques ou les païens modernes voulaient attenter au second, l'Église, qui remplit l'humanité, se soulèverait pour sauvegarder ses Évangiles.

Voilà les deux grands témoignages de Dieu. Il apparaît ainsi maître des temps, puisqu'il les annonce bien avant qu'ils ne soient, et puisqu'il les fait arriver comme il les avait annoncés par la voix des prophètes.

Nulle critique, nulle exégèse, nul système, nulle incrédulité n'aura raison de cette œuvre colossale ; mais Dieu se plaît, dans ses rapports avec l'homme, à confondre la vaine sagesse qui se prévaut contre lui et à dédaigner cette culture qui, sous le nom de science et de philosophie, s'acharne à démolir son œuvre. L'œuvre subsiste, impassible et grandissante, étonnant ceux qui se brisent contre elle et ralliant à sa lumière les simples, les souffrans, les humbles, et même les grands esprits, pour peu qu'ils renoncent à mesurer Dieu et s'appliquent à l'aimer.

X.

Si la prophétie existe, — et l'on a vu avec quelle puissance historique elle s'impose à l'esprit sans prévention, — pourquoi le miracle n'existerait-il pas? S'il existe un Jésus prophétisé, pourquoi pas un Jésus thaumaturge?

Je pose la question non au panthéiste, au matérialiste, au positiviste, au sceptique, à l'incroyant, au croyant ; je l'adresse à l'homme. Avant d'être ralliés à un système ou à une croyance,

avant d'appartenir à une école ou à un siècle, nous sommes tous de la même nature intelligente et libre, aspirant à la vérité et au bien. C'est à ce titre que nous nous sentons unis à travers le temps et l'espace, les civilisations et les frontières.

Le miracle est-il ou n'est-il pas?

Il est impossible, me dira-t-on. Tous les miracles sont des légendes ou des mythes qui n'ont de réalité que dans l'imagination qui les forge, dans la crédulité ou l'imposture des narrateurs. Les Prophéties ne sont que des livres rédigés après l'événement. L'humanité ne connaît ni prédictions ni miracles.

Ceci est la réponse du panthéiste, du matérialiste ou du positiviste. Au point de vue de ces systèmes, elle est logique; mais ce n'est pas la réponse de l'homme. Le panthéisme est-il démontré? Le matérialisme est-il la vérité? Le positivisme est-il la règle infaillible? S'ils se trompent, s'ils sont dans l'erreur, comme il serait facile de l'établir, que vaut leur réponse? Et, pour celui qui ne les accepte pas, que représente leur dogme de l'impossibilité du miracle?

Il y a, d'ailleurs, une offense à la dignité humaine et une atteinte au respect qu'on doit à tout témoin, dans tous ces systèmes condamnés à traiter de fourbes et de niais ceux qui ont rapporté solennellement, sérieusement, les miracles qu'ils ont vus, les discours prophétiques qu'ils ont entendus.

La critique ainsi comprise n'est pas digne de ce nom. C'est une fausse balance qui trompera toujours ceux qui veulent s'en servir.

J'interroge la critique de la raison pure, impersonnelle.

Le miracle est un fait qui se produit en dehors des lois de la nature, par l'intervention des forces supérieures à la nature et de la force même qui, en créant la nature, en a déterminé les lois.

La raison peut-elle démontrer que cette force n'existe pas, qu'elle n'est ni intelligente ni libre? Et si cette force existe, la raison peut-elle prouver qu'elle n'est pas capable d'intervenir dans la trame des événemens humains ou dans la succession des phénomènes de l'univers, et de communiquer à des intelligences créées la connaissance de l'avenir?

Jamais, qu'on le sache bien, dans aucun temps, dans aucune école, dans aucun système, de telles conclusions n'ont été prouvées. Cette preuve, nous l'attendons depuis des siècles. Comment et par qui serait-elle fournie? Elle n'existe pas. De grands génies révoltés contre Dieu la cherchent, et, ne la trouvant pas, ils sont condamnés à la négation systématique; mais ce qu'ils s'obstinent à nier au nom d'un système, nous l'affirmons tranquillement au nom de la raison pure; or les systèmes changent, et la raison pure est immuable.

La philosophie scientifique parle de l'immutabilité des lois : elle confond la régularité avec l'immutabilité. — Si elles ne sont pas immuables, dit-elle, toute la science devient impossible, car elle est précisément fondée sur elles. — C'est un sophisme. La science est fondée sur le déterminisme; or, l'intervention passagère d'un être supérieur au déterminisme constaté par nos expériences, n'empêche point la régularité. Cette intervention n'est qu'un élément nouveau qui se ramène à une unité plus haute, englobant dans son cercle immense la nature, l'homme, et le Dieu qui les régit.

La faiblesse de la thèse qui cherche à établir l'impossibilité du miracle et de la prophétie est tellement évidente, même pour ses adeptes, que, pressés trop vivement par l'inexorable logique, ils se rejettent aussitôt dans la non-existence des phénomènes surnaturels.

— Ils n'existent pas, disent-ils, on n'en a jamais vu.

— La preuve?

— Notre expérience scientifique n'en a jamais constaté.

Qu'est-ce que peut démontrer une expérience scientifique de quelques savans et de quelques années? Alors même qu'elle serait exacte, elle est sans valeur pour les siècles qui furent les témoins de choses qui ne se voient plus.

On ne voit plus apparaître la vie dans un monde non vivant : cette expérience peut-elle nous autoriser à contester ce phénomène prodigieux? On ne voit plus l'homme apparaître dans une faune qui ne parlait pas et qui ne pensait pas : notre défaut d'expérience nous autorise-t-il à nier la venue d'un premier couple humain?

On ne voit plus dans aucun peuple, sur aucun rivage, surgir un être pareil à Jésus ; et cependant, le Christ a vécu et il s'est révélé.

Prétendre mesurer à une expérience d'un jour ou d'un siècle, alors même qu'elle serait conduite par des académies impeccables, sans préjugé et sans hostilité, les phénomènes qui ont rempli la durée antérieure de la nature et de l'humanité, semble si simple ou si superbe, qu'on est désarmé, pour répondre, par tant de naïveté ou de présomption.

On a essayé d'englober sous la même dénomination de légendes, de fables ou de mythes, les miracles tels que les documens évangéliques les rapportent, avec ceux qu'on peut lire dans les livres sacrés des autres religions, ceux de l'Inde, les Védas, le Lalitavistara, le Lotus de la Bonne Loi et autres, ceux de la Chine, les Kings, celui du Mahométisme, le Coran. Cette confusion est injuste et offensante.

Il faut la dissiper.

Une distinction essentielle doit être établie entre ce que j'appellerai le miracle et le merveilleux.

L'un est un fait essentiellement concevable, parce qu'en lui-même il n'implique aucune contradiction, parce qu'il a une raison d'être suffisante et une finalité morale. Le merveilleux, au contraire, est souvent absurde ; lorsqu'on cherche la cause qui aurait pu le produire, on ne la trouve pas ; et si l'on veut découvrir son but, il apparaît vain ou immoral.

Qu'on examine, un à un et en détail, les faits miraculeux dont la vie de Jésus est pleine, qu'on les compare avec ceux qui se retrouvent dans les livres consacrés à Bouddha ou à Mahomet, et même avec les récits des évangiles apocryphes, et l'on verra la différence entre le miracle que la raison peut et doit accepter, s'il est certifié par des témoins dignes de foi, et le merveilleux fantastique que la raison doit inexorablement répudier, fût-il attesté par des témoins prétendus. Il n'y a pas de témoin contre la vérité. Elle domine tout. Celui qui dépose contre elle se trompe ou il nous trompe. Il n'y a pas à hésiter; son sang versé ne prouverait que la sincérité des illusions du martyr ; il ne serait pas traité de fourbe, mais de visionnaire, d'illuminé et de fanatique.

Les miracles de Jésus, rapportés par les Évangiles, présentent tous un même caractère de force divine, de vérité, de simplicité, d'harmonie et de bonté. Ils n'ont rien de bizarre comme ceux que la légende a attribués à Bouddha et à Mahomet, rien qui sente l'ostentation, le dessein d'étonner la foule et d'inspirer la terreur. Ils restent toujours empreints de douceur et d'une infinie miséricorde. Pareils à Celui qui les accomplit, ils dévoilent sa puissance sous les dehors d'une mansuétude inaltérable.

La cause qui les produit est dans le Dieu vivant caché sous l'humanité de Jésus, et leur raison finale est le bien des hommes. Tous ont pour but d'éclairer, de toucher, d'améliorer, de provoquer la confiance et d'inspirer la vertu. Ils sont ainsi consacrés par la moralité la plus pure et la sainteté la plus parfaite.

Les prodiges dont la légende de certains hommes a été émaillée ne font pas corps avec l'histoire de ces hommes ; ils peuvent en être retranchés, sans que cette histoire soit atteinte dans le lien même des événemens. Mahomet s'explique avec son œuvre, ses luttes, ses préceptes, ses succès, son ascendant sur les Arabes, — sans prodiges. Jésus ne s'explique pas sans ses miracles. Ils sont un élément essentiel dans sa mission : par eux, il a conquis la foi de ses disciples, il les a convaincus de sa vocation messianique; par eux, il a exercé une action puissante sur le peuple, il a pu affirmer et démontrer la vérité de sa doctrine. Jusqu'après sa mort, dans sa survivance au milieu du monde, il reste essentiellement miraculeux. Son œuvre est le plus grand des prodiges. Aucune

philosophie de l'histoire n'expliquera, sans l'intervention constante de l'Esprit de Dieu, cette société immense, indéfectible, publiant à toute créature un Dieu crucifié, protestant contre toutes les passions humaines et tous les vices, contre toute puissance tyrannique et tout esclavage, enseignant le salut par la foi en ce Dieu crucifié, par l'humilité et la pénitence, par la charité et le sacrifice.

Une telle doctrine et de telles vertus ne peuvent prendre leur point d'appui dans la nature ni dans l'humanité, puisque la nature et l'humanité leur font une guerre sans merci. En dehors de la nature et de l'humanité, il n'y a que Dieu, et c'est Dieu révélé en Jésus qu'il faut reconnaître comme le soutien immuable de la foi et de la sainteté des croyans.

Je signalerai encore un caractère frappant et absolument original des miracles de Jésus. Ils sont tous symboliques et prophétiques ; suivant l'expression soulignée par le quatrième Évangile, ils méritent le nom de *signes*. Ils traduisent tous visiblement une des fonctions invisibles du pouvoir divin de Jésus pour sauver l'humanité et transformer les consciences ; ils prophétisent tous ce que ce pouvoir divin devait accomplir dans la suite des siècles, au plus profond de l'âme et même au grand jour de l'Église.

XI.

Tous les critiques qui ont pris pour point d'appui un système particulier impliquant la négation du miracle se sont vus dans la nécessité de procéder à l'élimination des faits miraculeux contenus dans les documens évangéliques. La méthode demande à être signalée.

Dès qu'on se trouve en présence d'une parole annonçant l'avenir, on crie à l'interpolation. — C'est ajouté après coup ! dit-on. — A-t-on signalé l'interpolateur ou le faussaire ? — Non, mais il est certain. La prophétie n'existe pas. Elle est impossible ! — Impossible pour ceux qui n'admettent pas Dieu ; mais ceux-là ont-ils démontré jusqu'à l'évidence leur système ?

Le procédé d'élimination appliqué aux faits miraculeux est multiple. L'école mythique, née il y a cinquante ans et morte depuis, disait : Tous ces faits sont l'invention des premiers chrétiens. Ils avaient dans l'esprit un type convenu du héros messianique qu'ils attendaient, et un être supérieur appelé Jésus leur ayant persuadé qu'il était ce héros, ils lui ont attribué tous ces traits.

L'école mythique a-t-elle donné une preuve certaine, positive, de ce travail de création légendaire ? A-t-elle expliqué par des do-

cumens certains comment l'ouvrier charpentier Jésus a exercé sans miracle un ascendant tel sur ses disciples, qu'il les a subjugués au point d'en faire ses Apôtres, héroïques par leur fidélité et leur vertu? A-t-elle réfuté le témoignage des narrateurs affirmant, attestant la vérité de leurs récits? Ils mentaient donc en glorifiant leur Maître? L'histoire est donc une duperie?

Je ne réfuterai pas ces doctrines mortes.

La vieille école rationaliste allemande pratiqua le procédé littéraire pour se débarrasser du miracle évangélique. Toute la vie de Jésus était en réalité une vie comme nos vies humaines. Rien de prodigieux, rien de miraculeux. Les plus simples événemens ont revêtu un caractère miraculeux par la façon dont les écrivains les racontent. Ils poétisent, ils embellissent ; ils prennent une illusion d'optique pour la réalité ; les morts n'étaient qu'endormis ; les possédés n'étaient que des épileptiques ou des maniaques. C'est l'ignorance, la crédulité, l'imagination orientale qui ont donné à la vie de Jésus cette apparence légendaire et surnaturelle dont la vraie science critique doit la dépouiller.

Cette méthode, dont les vieux Allemands, Semler et Paulus, ont lourdement abusé, a succombé bien vite sous le rire de l'école mythique elle-même.

Voilà les seuls outils de la critique antithaumaturgique au service des systèmes panthéistes, matérialistes et athées. Ils ont été forgés en Allemagne ; en France, on les a imités, on a su les rendre plus fins, plus subtils, les manier d'une main plus légère et plus svelte. On n'a pas réussi à dissoudre le roc immuable de l'histoire de Jésus.

Il faut prendre cette histoire telle qu'elle est, ou la nier en bloc. Enlever ce qu'elle contient de transcendant et de miraculeux, c'est la détruire, non pas en elle-même, — elle défie tout, — mais dans l'esprit de ceux qui essaient de l'épurer, comme ils disent, de tout surnaturel.

En résumé, voici, au sujet d'une vie de Jésus traitée d'après les règles de l'histoire, les questions nécessaires et les réponses nettes de la critique impartiale, qui ne s'appuie que sur la raison pure.

Quels sont les documens où les faits de cette vie ont été consignés?

Les quatre Évangiles.

Ces écrits émanent-ils des témoins immédiats des événemens, ou de ceux qui ont interrogé les témoins immédiats?

Oui.

Leur antiquité, et, par là-même, leur authenticité, sont-elles certaines, appuyées par les preuves les plus convaincantes?

Oui. La critique incroyante elle-même le reconnaît.

Les faits racontés, bien que prodigieux et miraculeux, sont-ils concevables et n'impliquent-ils aucune contradiction, soit qu'on les examine dans le détail, soit qu'on les juge dans leur ensemble?

Ils sont concevables, leur harmonie est indissoluble et d'une parfaite unité; ils ont pour cause la force infinie de Dieu intervenant dans l'humanité de Jésus qui en est l'organe irrésistible; ils ont pour fin la vertu, l'instruction, la sainteté et le salut des hommes, la manifestation de la miséricorde ineffable de Dieu.

Les témoins de toutes ces choses transcendantes peuvent-ils être reniés?

Non, leur vie sainte et leur martyre attestent leur sincérité; ils prouvent, dans l'espèce, non-seulement qu'ils croient ce qu'ils affirment, mais que ce qu'ils affirment est réel; car leur affirmation a pour objet des faits palpables, extérieurs, sensibles, publics, sur lesquels il n'y a pas d'erreur possible.

XII.

Lorsque la critique a accompli son œuvre, éprouvé et choisi les matériaux, l'histoire peut commencer la sienne et construire l'édifice.

Les élémens essentiels de la vie de Jésus sont fournis par les Évangiles. Celui qui les examine avec impartialité, à la lumière d'une critique affranchie de toute idée philosophique, antérieure à toute croyance, d'une critique qui, seule, à ce titre, a le droit de se nommer la critique de la raison pure et impersonnelle, celui-là, — n'eût-il pas la foi, — devrait les accepter dans leur intégrité absolue, sans les altérer ou les atténuer, sans retrancher un seul fait, une seule parole.

Tout en eux est historique et réel, même et surtout les faits miraculeux, et les paroles de Jésus les plus transcendantes par leur mystère.

C'est ainsi que je les ai acceptés dans cet ouvrage : ils s'y retrouvent intégralement, harmonisés et fondus. Alors même que ma foi ne m'eût pas fait un devoir sacré de les accueillir sans réserve, ma seule raison d'historien impartial me l'eût commandé. Loin de chercher à ramener les événemens prodigieux de cette vie sans pareille et la doctrine mêlée à ces événemens aux proportions de ma pensée individuelle, je me suis efforcé de m'élever à la hauteur des choses que je raconte et de m'effacer moi-même devant la Sagesse infinie dont j'ai reproduit les enseignemens. Une telle disposition d'esprit est une garantie de fidélité, car l'homme est naturellement enclin à substituer ses propres sentimens et ses

propres idées aux sentimens et aux idées qu'il essaie de représenter. C'est en mêlant le moderne à l'antique qu'on altère presque toujours l'histoire du passé.

L'œuvre historique est d'abord descriptive, picturale. Elle doit peindre les faits exactement, les reproduire dans un récit animé et coloré qui les rende présens aux yeux du lecteur, malgré les siècles, et qui les fasse revivre, malgré la mort. Je ne crois pas qu'aucun livre, à ce point de vue, puisse être comparé aux Évangiles. Les scènes qu'ils racontent, les tableaux qu'ils dessinent sont des modèles d'esthétique. Ils ont la simplicité et la grandeur, la sobriété et les détails expressifs. Sans se soucier des règles de l'art, qu'ils ne connaissent guère, uniquement préoccupés de raconter fidèlement, dans une langue à peine correcte, la vie de leur Maître, tout remplis de leurs souvenirs, ils ont laissé un monument achevé, comme histoire descriptive. J'ai reproduit leur récit avec une fidélité scrupuleuse, et afin de le rendre exactement, j'ai respecté jusqu'aux incorrections parfois si expressives dans leur rudesse. Il m'eût semblé que je le profanais en y ajoutant ou en y retranchant. Ce sont des tableaux de maîtres hors ligne. On ne touche pas aux chefs-d'œuvre.

Pourquoi, alors, entreprendre après eux d'écrire sur Jésus? Les Évangiles sont parfaits, et ils suffisent; tout ce qu'on peut tenter, c'est de les mettre en concordance et de les traduire dans nos langues modernes.

Mais l'histoire n'est pas seulement une narration de faits; si elle est d'abord et avant tout une œuvre picturale, elle a le devoir d'encadrer les faits et de les replacer dans leur milieu.

Tout événement est soumis à la loi du temps et de l'espace. La raison ne le conçoit qu'en le rapportant au point de l'espace où il s'est accompli, et au point du temps qui l'a vu se produire. Le point de l'espace nous est indiqué par la géographie; le point du temps, par l'histoire générale des peuples et de l'humanité. La description d'un fait n'est complète qu'à la condition de le montrer non-seulement en lui-même, mais dans ce double milieu qui l'enveloppe. Il est même souvent incompréhensible et il reste inexpliqué, si nous l'isolons de son cadre.

Lorsqu'on écrit sur les événemens contemporains, pour des contemporains, on suppose qu'ils connaissent le théâtre géographique et historique de ces événemens, et on leur laisse, en racontant les faits, le soin de les y placer. Ainsi ont fait les Évangélistes, en écrivant la vie de leur Maître pour les premiers chrétiens. D'ailleurs, le fait brut leur suffisait; il contenait toujours quelque élément éternel, supérieur au temps et à l'espace, et en négligeant à dessein peut-être les conditions de temps et de milieu, ils pla-

çaient le Fils de Dieu dans l'immensité des siècles et au-dessus de la terre; et leur personnage avait assez de grandeur pour répondre à tous les siècles et à toute la terre.

Cependant, nous qui n'avons pas vu comme eux le Christ vivre, agir et parler, nous qui ne le voyons que dans ce qu'il a d'éternel, ne nous est-il pas permis de le replacer dans son cadre terrestre et humain, dans cette terre de Palestine qui a gardé la trace de son passage et qui a été le témoin de sa vie? Nous sera-t-il interdit de le remettre dans ce milieu social juif, parmi les hommes qui furent ses concitoyens, parmi cette foule qui se pressait sur ses pas, en face de cette société judéenne dont il encourut la colère et dont il expérimenta l'opiniâtreté et l'aveuglement?

Non-seulement je considère cette œuvre comme légitime, mais elle me paraît indispensable pour l'intelligence de la vie de Jésus, de ses faits et gestes, de ses douleurs, de la forme de ses discours.

Un fait s'altère, isolé de son milieu. Si parfaite que soit une toile, elle veut son cadre vrai, harmonique, pour que la gamme des couleurs et des tons ne soit pas faussée et qu'elle prenne toute sa force.

Je me suis appliqué avec soin à encadrer la vie de Jésus dans ce que j'appellerai son milieu pittoresque ou géographique et dans son milieu social et juif.

Deux voyages prolongés m'ont permis d'étudier de très près la Palestine, la terre de Jésus. Je l'ai parcourue lentement, dans tous les sens, suivant les traces du Maître depuis Bethléem e Hébron jusqu'aux confins de Tyr et de Sidon et aux sources du Jourdain (1). Je me suis arrêté longuement dans les lieux mêmes où Jésus avait le plus longuement vécu, le plus ardemment lutté et souffert, le plus enseigné, le plus aimé. J'ai essayé de les revoir tels qu'ils étaient, il y a dix-huit siècles; leur désolation présente, leurs ruines amoncelées, les constructions élevées par la piété des chrétiens n'ont laissé subsister presque rien de l'état primitif. J'ai consulté les traditions vénérables, interrogé les voyageurs les plus experts, étudié les Évangiles surtout; et je puis dire que je les ai vécus là-bas, sur cette terre où tout ce qu'ils racontent s'est accompli.

Ceux qui ont combattu la réalité de l'histoire de Jésus n'ont sûrement pas vu la Palestine; s'ils l'avaient étudiée, l'Évangile à la main, ils auraient compris que l'Évangile ne s'invente pas.

Aucune vie ne présente à l'égal de la vie du Christ une harmonie

(1) Je dois à mon excellent et brave drogman, Melhem Ouardy de Beyrouth, une grande reconnaissance pour le dévouement et l'expérience qu'il a mis à mon service.

plus étroite avec la terre où elle s'est déroulée. Comme la Galilée, avec sa ville de Nazareth, son lac de Tibériade, son Thabor, ses collines et ses vallées toutes vertes, encadre bien la figure de Jésus vivant trente ans inconnu, de l'apôtre, du docteur populaire annonçant l'Évangile du Royaume, enseignant la foule en paraboles, l'entraînant au désert, et révélant sur une montagne à ses disciples sa gloire éternelle ! Comme la Judée austère, aride, avec ses monts rocailleux, comme Jérusalem avec sa vallée du Cédron, assombrie par ses tombeaux, s'harmonisent bien avec le Prophète méconnu, repoussé, condamné ignominieusement et mourant sur un gibet !

Il me semble avoir pris, au contact de la Palestine, de ses ruines, des souvenirs sacrés dont elle est pleine, le sentiment profond des faits évangéliques, de leur vérité, de leur réalité et de leur beauté. Ces faits sont inséparables de cette terre. Elle peut devenir plus triste encore, plus désolée, plus morte; elle les encadrera toujours dans sa lumière, dans ses vallées, dans ses collines ondulantes, dans ses chemins par où Jésus a passé et par où des générations sans fin passent et repassent encore après lui.

La reconstitution du milieu social où Jésus vécut est plus difficile que la peinture des lieux prédestinés à le voir agir. C'est peut-être le travail le plus complexe et le plus difficile de l'histoire (1). On peut tenter le portrait d'un homme, non celui d'un siècle, d'un temps, d'une civilisation, à un moment déterminé de son existence. Cependant, on ne comprendra jamais un homme, surtout un homme public, si on ne l'étudie pas dans la société à laquelle il appartient. Or, une société est faite de milliers d'élémens qu'il est impossible, malgré tous les efforts et avec les informations les plus multipliées et les plus exactes, de reproduire dans leur complexité, leur mobilité et leur activité. Tout ce que peut essayer l'historien sincère, c'est de décrire l'organisation religieuse et politique d'un peuple, de nommer et d'expliquer les partis qui s'agitaient dans cette organisation, de signaler les doctrines philosophiques, les croyances, les préjugés, les habitudes de vivre, les mœurs, les coutumes traditionnelles, les passions politiques et religieuses.

(1) Les ouvrages les plus précieux pour la connaissance de la société juive au temps de Jésus, et qu'on peut nommer les ouvrages sources, sont les livres du Nouveau Testament, les livres de l'Ancien Testament, les apocryphes de l'Ancien Testament, quelques traités de Philon, les Talmuds, le *Livre des antiquités* et la *Guerre de l'indépendance* de Flav. Josèphe, les Livres sibyllins, la grande histoire classique de Rome, Suétone, Tacite, Pline le Jeune, Dion Cassius, etc.

Les travaux modernes, en Allemagne surtout, sont considérables, et l'on ne peut que reconnaître leur importance. Autant l'exégèse, en ce pays, a été stérile, parce qu'elle a été presque toujours au service d'une *tendance*, autant l'histoire proprement dite des *temps christiques* a été féconde.

Quelque imparfaite que soit cette restauration, elle jette une grande clarté sur la vie d'un homme. Beaucoup de paroles de Jésus, beaucoup de faits de sa vie s'expliquent d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les commenter, par cela seul que les uns et les autres sont replacés dans leur milieu vrai.

Lorsqu'il a rétabli les faits d'une vie humaine dans leur cadre naturel, l'historien n'a réussi qu'à en achever la description. Une tâche non moins nécessaire s'impose à lui, il doit les grouper dans leur ordre chronologique.

La suite des événemens, c'est l'histoire même. L'unité d'une vie n'est pas concevable sans cet enchaînement. Une des difficultés, un des problèmes de la vie de Jésus est de déterminer avec exactitude la succession des faits que les documens nous ont rapportés et qui constituent sa vie publique. Les données chronologiques fournies par le troisième et le quatrième Évangile et par quelques historiens profanes, éclairées d'ailleurs par l'astronomie et la numismatique attentivement étudiées et comparées, nous ont permis d'arriver à un résultat motivé. Le lecteur trouvera dans le premier Appendice, sous le titre de : *Chronologie générale de la vie de Jésus*, les motifs qui m'ont autorisé à fixer à l'an 747-748 la naissance de Jésus, à l'an 27-28 l'époque de son baptême, à l'an 28-29 son ministère galiléen, à l'an 30 sa mort. Je n'ignore pas les divergences nombreuses qui divisent, sur ces divers points, les chronologistes et les historiens de Jésus; mais je crois que ces divergences, qui ne dépassent pas sept années pour l'époque extrême de la naissance et de la mort, qui se réduisent à une seule année pour la durée de la vie publique, sont de peu d'importance au point de vue de la substance même de l'histoire. Elles autorisent, en tout cas, la liberté de l'écrivain, si, en adoptant une conclusion, il la motive.

Quelques auteurs ont avancé que la vie publique avait duré jusqu'à sept années. Pour être acceptable, un tel sentiment devrait s'appuyer sur les documens évangéliques et non sur des autorités postérieures. Or, on peut discuter, d'après les Évangiles, le point de savoir s'il y a eu trois ou quatre Pâques dans le ministère de Jésus; mais rien ne nous permet d'en découvrir une de plus ou de moins.

Quelque système qu'on adopte, l'histoire entière de Jésus se déroule entre deux dates fixes, incontestables. Il est né avant la mort d'Hérode, qui eut lieu au printemps de l'an 750 ou 751, et il est mort sûrement avant que Pilate quittât la Judée, c'est-à-dire avant l'an 36 de l'ère vulgaire.

Les faits d'une vie décrits et classés suivant une chronologie justifiée, il ne reste à l'historien qu'un devoir, le plus ardu et le

plus délicat, celui de les expliquer, d'en montrer la nature, l'importance, le lien profond, les causes diverses et les conséquences, sans cependant les altérer, les amoindrir, les défigurer.

C'est avec un respect infini que, devant une vie comme celle de Jésus, j'ai essayé ce travail. Chacune de ses paroles, chacun de ses actes me semblait comme un diamant, une perle précieuse : je me suis contenté d'imiter l'art du joaillier, j'ai serti ces pierres taillées par une main divine, et je n'ai cherché, en les montant, qu'à leur donner plus de relief et plus d'éclat.

Pour comprendre les actions du Christ et sa doctrine, les sciences auxiliaires de l'histoire, psychologie, morale, philosophie, théodicée, sociologie, anthropologie, ne suffisent pas. Jésus les dépasse toutes. Aucune ne le contient tout entier. Sa vie, à tout instant, déroute ce que nous appelons notre psychologie, notre morale, notre philosophie, notre sociologie, notre anthropologie, notre faible et timide théodicée.

Aussi, en faisant appel à ces sciences, dans la mesure où elles m'étaient familières, je n'ai jamais hésité à les élever à la hauteur de Jésus et jamais tenté de l'y emprisonner. Quand il les domine, il ne les détruit pas, il les éclaire.

Le plus grand monument élevé par la théologie à la gloire de Jésus est le *Traité de l'Incarnation* de saint Thomas d'Aquin (1). Nul génie n'a expliqué dans une synthèse plus puissante, avec une raison plus ferme, une psychologie plus exacte, le mystère du Christ. Toute vie de Jésus devrait le contenir tout entier, pour être dans la pleine lumière de la doctrine. Je dois à ce maître le meilleur de ce que j'ai essayé pour atteindre à ce qu'on pourrait appeler la philosophie chrétienne de cette histoire.

XIII.

En commençant ce travail, je ne me suis dissimulé ni sa grandeur ni ses difficultés. Je les ai senties s'accroître à mesure que je le poursuivais. En le voyant terminé, je reconnais ses lacunes et son insuffisance. Il ne dépend pas de ma volonté qu'il soit moins indigne de Celui dont j'ai raconté l'histoire.

Une conviction profonde m'a soutenu : le Christ, vivant, agissant par son Esprit dans l'Église, est le salut de l'humanité et des peuples modernes. Rallier à lui les consciences d'un pays et d'un siècle, l'essayer seulement, c'est apporter à ce siècle et à ce pays le plus grand des bienfaits.

(1) *Summa theolog.*, 3e p.

La civilisation moderne, avec ses aspirations ardentes vers la justice, vers l'affranchissement et le bien-être des petits, vers la charité et la paix, est née de Jésus. S'il lui a donné la vie, quel autre que lui pourrait la conserver, dompter l'égoïsme, museler la violence, asservir les folles passions qui nous dévorent? Il accomplit ces merveilles dans le secret des consciences; il ne tient qu'à nous de lui permettre de les accomplir dans notre pays.

La lutte qui nous déchire, au fond, c'est la lutte à mort entre le vieux paganisme persistant et le règne nouveau de l'Évangile. Apôtre, j'ai voulu travailler à ce règne nouveau qui est le règne de Dieu, le règne spirituel de l'Église, le règne de l'homme libre de tous les servages humains et du plus terrible de tous, parce qu'il les engendre tous, le servage intérieur du mal, de l'ignorance et du vice.

Comme Jésus faisait appel à la conscience plus qu'à la science, puisqu'il parlait à tous, ce livre, qui essaie de l'évoquer devant ce siècle, s'adresse à la conscience de mes contemporains, sans pourtant dédaigner la science.

Un préjugé vivace aujourd'hui prétend qu'entre la science et la foi le divorce est consommé, irrémédiable. Ce préjugé, je l'ai combattu toute ma vie avec une conviction que l'expérience n'a fait que rendre intraitable; je le combattrai jusqu'à mon dernier souffle et ne cesserai de mettre en harmonie ma foi éternelle et ma culture moderne. Ni en politique, ni en histoire, ni en science naturelle, ni en philosophie, on n'a jamais signalé un fait certain, une loi démontrée jusqu'à l'évidence, qui fût en contradiction avec la parole de Jésus, telle que l'Église la garde, immuable et incorruptible. L'épreuve dure depuis de longs siècles; et c'est parce qu'elle est triomphante que la race des hommes qui portent leur foi, je ne dis pas dans une conscience pure, mais dans une raison indépendante et virile, affamés de toute vérité neuve et inflexibles contre les préjugés du moment, — eussent-ils la faveur de l'opinion, — se perpétue et se perpétuera.

Je sais qu'entre le Christ de la foi et les esprits cultivés de ce temps on a multiplié les malentendus. Cet ouvrage en dissipera peut-être quelques-uns. Écrit dans la solitude et le silence, loin de ce qui divise les hommes, fruit d'un travail long et persévérant, je puis dire de toute ma vie, il n'est point une œuvre agitée de polémique, mais une œuvre tranquille d'histoire, une œuvre de foi. Il m'a semblé, en écrivant la vie du Maître, que sa beauté, sa douceur, sa sagesse, sa sainteté, sa charité, sa divinité rayonnant à travers ses paroles, ses actes, ses douleurs, le défendraient mieux que nos faibles argumens et nos vaines colères. Je voudrais que quelque chose de Lui, un souffle de son âme et de son esprit eût

passé dans ces pages. Je voudrais communiquer à tous ce qu'il m'a donné.

Malgré tout, Jésus reste la grande figure dans le ciel des peuples chrétiens. La justice, vivifiée par la charité telle qu'il la voulait, est devenue la loi souveraine de ce monde, elle presse toutes les consciences, et ceux mêmes qui ont perdu la foi au Christ gardent sa morale, oubliant qu'elle est de lui. La puissance du sacrifice, ce levier que Jésus a mis aux mains de ses disciples, est intarissable; les vrais croyans sont toujours prêts à donner leur vie pour que l'humanité, dans le moindre de ses enfans, soit arrachée au mal, à l'ignorance, à la douleur, à la mort.

C'est vers le Christ, tel que l'Église le garde, que je voudrais attirer les yeux de cette génération. On la dit malade : il la guérira; vieillie et désabusée : il lui rendra ses vingt ans et ses grands rêves; car son disciple reste l'homme de l'éternelle espérance. On l'accuse d'être positive, de ne croire qu'au palpable et au visible, à l'utile et au délectable : il lui apprendra à voir l'invisible, à goûter l'immatériel, à comprendre que l'homme le plus utile à lui-même et aux autres, à la patrie et à l'humanité, c'est celui qui sait s'immoler, et que de tous les biens, le plus savoureux pour les raffinés, c'est le sacrifice de soi. On la dit folle de plaisir et d'argent; peut-être est-ce pour cela qu'elle décline, car le plaisir tue, et l'argent peut mener à tous les vices : le Christ lui apprendra à dédaigner le plaisir et à bien employer ces richesses qui débordent à mesure que la terre est plus savamment conquise.

Dans tous les cas, le monde reste en proie à mille douleurs, à mille angoisses, à mille tristesses. Ceux qui vantent la joie de vivre savent bien que cette joie est terriblement mélangée, et que la mort est d'autant plus cruelle qu'elle brise une vie plus heureuse. Le Christ est le seul qui enseigne la joie de souffrir, parce qu'il est le seul qui verse dans l'âme une vie divine que nulle douleur n'étouffe, que l'épreuve fortifie et qui méprise la mort, parce qu'elle nous permet de la regarder, pleins d'espérance.

Si j'osais emprunter la parole du plus grand des Évangélistes, je dirais : « Ces choses ont été écrites pour que vous croyiez que Jésus est le fils de Dieu. » C'est la foi catholique : je la confesse dans la plénitude de ma raison et de ma liberté.

F.-H. Didon.

LE

PÈRE DU GRAND FRÉDÉRIC (1)

I.

Frédéric-Guillaume Ier n'a eu qu'un petit nombre d'idées, et si simples que des idées ne le peuvent être davantage : à savoir qu'un roi a besoin d'être fort ; que, pour être fort, il faut qu'il ait une bonne armée ; que, pour avoir une bonne armée, il faut qu'il la paie ; que, pour la payer, il faut qu'il trouve de l'argent. Il a eu, en outre, une idée rare et originale : il considérait le roi de Prusse comme un être idéal et perpétuel, dont il n'était, lui, Frédéric-Guillaume, que le serviteur : « Je suis, disait-il, le général en chef et le ministre des finances du roi de Prusse. » Cette conception mystique de son office avait cette conséquence très pratique qu'il ne se croyait pas autorisé à jouir de la royauté : il la gérait, pour le

(1) Frédéric-Guillaume Ier a régné de 1713 à 1740. Il n'a pas été publié d'ouvrage spécial sur tout le règne, depuis Förster, *Friedrich-Wilhelm I, König von Preussen* (3 vol., Potsdam, 1834-35). L'historien qui connaît le mieux cette période est M. le professeur Schmoller, qui a publié d'importans articles, très approfondis, sur l'administration intérieure (villes, commerce, finances, armée, colonisation, etc.), dans plusieurs recueils, notamment les *Preussische Jahrbücher*, la *Zeitschrift für preussische Geschichte und Länderkunde*, la *Deutsche Rundschau*, le *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im Deutschen Reiche*. Sur la politique extérieure de Frédéric-Guillaume, et sur le caractère de ce prince, les dépêches inédites des ministres de France à Berlin, qui sont aux archives de notre ministere des affaires étrangères, abondent en renseignemens.

et appareils de lavage; 2° d'apporter à son exploitation de mines des entraves telles qu'elle devra l'abandonner. D'un autre côté, la revendication par l'état d'une somme de 1,880,000 francs et l'établissement d'un impôt de 30 pour 100, porté par de fausses évaluations à *soixante pour cent*, sur le produit net des principaux scoriaux qu'elle possède, menacent son existence même et la mettent en face d'une ruine complète.

Une ville de 3.000 habitans bâtie sur une plage déserte, un port donnant un mouvement annuel de 40,000 tonneaux, pourvu d'un môle et de quais de déchargement, une des plus grandes fonderies de plomb connues élevée comme par enchantement, 10 kilomètres de chemin de fer à traction à vapeur, 3 kilomètres de chemin de fer américain, 66 kilomètres de routes carrossables tracés dans un pays montagneux, une industrie florissante tirée pour ainsi dire du tombeau, un capital de plusieurs millions de francs immobilisé sur le sol de la Grèce, telle est l'œuvre accomplie depuis 1864 par la société franco-italienne. En récompense, elle a eu à repousser des attaques de tout genre; ses travaux, ses opérations industrielles ont été entravées de mille manières, elle a été frappée d'impôts écrasans, et se voit enfin dépouillée d'une propriété légitimement acquise, dont la valeur a été créée par elle seule, et dont elle seule peut tirer parti.

Il appartenait aux gouvernemens français et italien de prendre en main la défense de leurs nationaux, qui est en même temps celle de la justice et de l'équité. L'affaire d'Ergastiria est bien connue dans l'Orient, et, si les étrangers qui l'ont fondée et menée à bien avec tant d'énergie étaient obligés de l'abandonner, la sécurité de ceux de leurs compatriotes que le commerce ou l'industrie appellent dans ces contrées serait gravement compromise. Aussi la France et l'Italie n'ont-elles pas hésité à intervenir, et elles ont proposé au gouvernement hellénique de faire régler le différend par une commission arbitrale présentant toutes les garanties désirables d'impartialité. Leur offre a été repoussée. Telle est la situation.

Tous les amis sincères de la Grèce, tous ceux qui souhaitent de la voir entrer franchement dans la voie du progrès et de la régénération et se rendre digne du rôle qu'elle aspire à jouer en Orient, doivent l'engager à ne pas persévérer dans une politique si contraire à ses véritables intérêts, si peu conforme aux saines idées économiques, et lui rappeler l'exemple des anciens Athéniens, qui, bien loin de repousser les étrangers, s'efforçaient d'attirer par des priviléges ceux qui étaient disposés à faire des fouilles dans les mines du Laurium.

CH. LEDOUX.

LA BIBLE

D'APRÈS

LES NOUVELLES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

I. Dr Ad. Merx, *Archiv für wissenschaftliche Erforschung des alten Testaments*, 1867-1869. — II. Ernest Renan, *Mission de Phénicie*. — III. François Lenormant, *Essai de Commentaire sur les Fragmens cosmogoniques de Bérose*, 1872; *Lettres assyriologiques*, 1871, t. Ier. — IV. Jules Oppert, *Mémoire sur les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie*, 1869. — V. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 1870.

Si, comme l'enseignait Héraclite d'Éphèse, tout change et se transforme éternellement, les sciences historiques doivent subir aussi les effets du flux et du reflux universel des choses, et la vérité d'hier peut devenir l'erreur de demain. C'est surtout dans les sciences dont l'objet est peu accessible à nos moyens d'investigation qu'on observe ces sortes de contradiction et d'oscillation perpétuelle. La mythologie comparée est une de ces études difficiles où l'on ne procède que par approximation délicate. Les formes divines, évoquées par le savant, se pressent, s'agitent, ondoient vaguement comme dans un pâle crépuscule, puis s'évanouissent et vont se perdre de nouveau dans l'abîme des temps. Où est le docteur Faust capable de rappeler à la lumière et de rendre à la vie ces ombres gracieuses ou terribles? Pour cette œuvre, il ne faut pas seulement une grande pénétration, une large sympathie, un sentiment exquis des nuances les plus fugitives, il faut encore une sorte de divination ou d'intuition supérieure. Un érudit, quelque éminent qu'on le suppose, réunit bien rarement d'aussi hautes qualités;

mais qu'importe? Une génération réalisera l'idéal qu'une autre a conçu. Notre reconnaissance n'en est pas moins acquise aux savans qui nous guideront dans cette étude. D'autres viendront, plus puissans peut-être, mais non plus sincères ni plus désintéressés que ces rares esprits.

C'est dans le système religieux de la Chaldée et de l'Assyrie, tel que nous le connaissons par les textes cunéiformes et par les monumens des empires du Tigre et de l'Euphrate, qu'il faut rechercher l'origine des religions de la Syrie, de la Phénicie et de la Palestine. La religion primitive des peuples de race sémitique fut le polythéisme. Comme les antiques habitans de la vallée du Nil, comme les pères de notre race, les Aryas des bords de l'Oxus, comme toutes les espèces humaines de l'ancien et du nouveau monde, les tribus sédentaires ou nomades qui, dès la plus haute antiquité, se répandirent dans les pays compris entre l'Arménie, le golfe Persique et la Mer-Rouge, — les Assyriens, les Arabes, les Chananéens, les Phéniciens, les Hébreux, — ont d'abord adoré le soleil, la lune et les planètes, la lumière et le feu, la voûte immense des cieux étoilés, les montagnes, ces géans nés de la terre, les fleuves, les forêts et les animaux. Tandis que les Aryas du « pays aux sept fleuves, » où furent composés les plus anciens hymnes védiques, étaient sans cesse émus par le spectacle grandiose des révolutions de l'atmosphère, par les combats d'Indra contre le dragon qui retenait prisonnière l'eau bienfaisante du ciel, et par les mille accidens d'ombre et de lumière qui se jouaient dans les nuées embrasées par les feux de l'aurore ou du couchant, les Sémites, d'Alep à la mer d'Arabie, de l'Égypte au golfe Persique, n'ont guère connu qu'un ciel presque toujours ardent et sans nuage, la morne solitude des vastes plaines de sable, et la splendeur incomparable des nuits où la lune, comme une reine, semble dominer toute l'armée des cieux.

De là la pauvreté relative de la mythologie sémitique. Certes il n'y a point qu'arides déserts dans cette contrée d'Asie. Sans parler du plateau central de l'Arabie, sur le bord de l'Euphrate et dans certaines parties de la Syrie le sol est fertile, largement fécondé par les pluies d'hiver, et produit d'abondantes récoltes. Au pied du Liban, il est de délicieuses vallées où l'oranger, le dattier et le bananier se couvrent de fleurs et de fruits. En automne et au printemps, la Syrie est un paradis; encore souffre-t-on souvent de la sécheresse et de la disette d'eau. Quand on songe à l'Indus ou au Gange, qu'est-ce que l'Oronte, le Jourdain ou le fleuve Adonis? Des ruisseaux, des lits de cailloux, que l'on passe à pied sec les trois quarts de l'année.

Tel sol, telle race. Dans ces plaines rocailleuses et sablonneuses,

l'être humain sera petit, maigre, sec, tellement sobre que sa tête est aussi vide que son estomac. Le type de cette race, le Bédouin, l'Arabe nomade, ne pense guère et ne sait rien: son imagination est aussi aride que le désert. Un cheval rapide, une lance haute et droite, un beau chameau, une belle femme : voilà l'éternel sujet de ses poèmes. Ses sensations, toujours les mêmes, ne créent que des sentimens et des idées d'une simplicité monotone. Simple est aussi la langue et simple la syntaxe. La déclinaison, la conjugaison, toutes les formes grammaticales sont également pauvres. Point de termes abstraits pour exprimer des idées générales. Les enfans d'ailleurs ont-ils des idées générales? Et en effet, c'est un langage d'enfant que ces discours naïfs où les propositions s'enchaînent et se suivent sans autre lien que la conjonction *et*. A coup sûr, de pareils êtres, à l'état nomade ou sédentaire, ne seront jamais de bien grands artistes; encore moins seront-ils philosophes ou savans. Aristote, Hippocrate, Ptolémée, toute la science grecque devait passer sur ces cerveaux racornis sans y laisser plus de traces que les pluies d'hiver dans le lit de leurs torrens.

Pour n'être ni artiste, ni philosophe, ni savant, on n'en est pas moins homme. On ne peut vivre dans un rapport intime avec la nature sans éprouver mille émotions diverses plus ou moins vives, sans se sentir pénétré de terreur ou d'admiration, sans exalter les forces destructives ou conservatrices de l'univers. Entre toutes ces forces, la plus puissante est sans contredit le soleil, le feu du ciel, père de notre feu terrestre, cause unique et suprême du mouvement et de la vie sur cette planète. Point n'est besoin de raisonner pour comprendre que c'est la vie même et comme le sang de notre père céleste qui court dans les veines de la terre, notre mère. Dans la saison d'amour, quand le ciel lumineux l'enlace et la pénètre, de son sein fécondé on voit sortir un monde. C'est elle qui tressaille dans les plaines où l'air humide et chaud courbe mollement les herbes; c'est elle qui rampe dans le buisson, qui s'élève dans le chêne, qui jette aux solitudes les petits cris joyeux des oiseaux sous la nue ou dans les nids feuillus; c'est elle qui dans les mers ou dans les eaux courantes, sur les monts, dans les bois, accouple les mâles superbes aux femelles lascives, palpite dans tous les corps, aime avec tous les êtres; mais toute cette vie terrestre, toute cette chaleur et toute cette lumière ne sont qu'effluves du soleil. « Nous sommes, dit Tyndall, non plus dans un sens poétique, mais dans un sens purement mécanique, nous sommes des enfans du soleil. » Ce que la science, de nos jours, a constaté, la raison des anciens hommes l'avait compris d'instinct.

Loin, bien loin dans le passé, alors que n'existait aucune méta-

physique, les hommes adoraient le feu et rendaient un culte au soleil. Au fond des religions sémitiques comme au fond des religions indo-européennes, les principaux mythes sont des mythes solaires. Avant de chercher à deviner, on contempla, on décrivit, on chanta l'univers dans des hymnes et dans des cosmogonies dont quelques parties sont venues jusqu'à nous. Le soleil, la lune et les planètes, les montagnes, les rivières et les végétaux, l'orage, le vent, la foudre, le feu, toutes les forces de la nature furent divinisées, adorées, surtout redoutées, et devinrent pour l'homme, comme aujourd'hui encore pour certaines races inférieures, des créatures douées de vie, de sentiment et d'intelligence. De plus, ce qui naît, se développe, et n'arrive à la maturité que pour décroître et mourir, la terre et ses productions par exemple, fut regardé comme dépendant de ce qui subsiste éternellement, sans altération ni vieillesse, comme le ciel et les astres. On distingua donc dans la nature une cause active et une cause passive, et la divinité, d'après une analogie tout humaine, fut conçue comme mâle et femelle. Ainsi chez les Sémites Baal et Baalath, la force active qui crée, conserve et détruit, la force passive qui conçoit, engendre et enfante. Le symbole de la puissance créatrice de la nature fut universellement représenté dans les sanctuaires et sur les monumens religieux par les organes de la génération. L'unité fondamentale des deux genres de la divinité fit souvent passer les attributs de la divinité mâle à la divinité femelle, et réciproquement : de là les divinités hermaphrodites ou androgynes de la Syrie et de la Phénicie. Parfois même, comme dans le temple d'Hiérapolis, un troisième être symbolisait l'unité des deux.

I.

C'est du nord de l'Assyrie, du pays actuel des Kourdes, que vinrent les tribus de Sémites nomades qui, sans doute poussées par quelque invasion, passèrent l'Euphrate et se dirigèrent du nord-est au sud-ouest vers le pays de Chanaan. Les Hammonites, les Moabites, les Édomites, avaient précédé ceux qu'on devait appeler les Beni-Heber ou Hébreux. Partis d'Our, la grande ville des Chaldéens, située près du premier confluent du Tigre et de l'Euphrate, ceux-ci avaient été conduits d'abord par Térah dans la ville de Harrân, puis par Abram, fils de Térah, au-delà du fleuve, et à travers la Syrie jusque dans la terre de Chanaan. Les habitans de ce pays étaient des Sémites au même titre que les tribus qui venaient « d'au-delà » de l'Euphrate. L'intime parenté des Chaldéens et de ces nomades est prouvée par l'identité du langage et de la religion.

On ne voit nulle part dans la Bible que ces nouveau-venus aient eu quelque peine à se faire entendre des anciens habitans, et tous les noms propres de villes ou de personnages de cette nation que nous connaissons sont purement sémitiques. Il est en outre démontré que l'élément chananéen domine dans l'hébreu biblique; Isaïe lui-même n'appelle-t-il pas l'hébreu « langue de Chanaan? » Toutes ces populations, Amorrhéens, Héthéens, Hévéens, que les Grecs nommaient Phéniciens, étaient alors arrivées à un assez haut degré de civilisation. Depuis des siècles déjà, ils avaient écrasé ou absorbé les races aborigènes, les Néfilim, les Emim, les Refaïm, sortes de géans et d'êtres monstrueux qui rappellent les Anasikas et les Rakshasas, contre lesquels les Aryas eurent à lutter dans l'Hindoustan. Des caravanes de marchands qui allaient vendre en Égypte le baume des térébinthes, la myrrhe, les aromates, etc., traversaient le pays. La monnaie qui avait cours entre les marchands était frappée au coin. On parle dans la Genèse de vaisseaux et de ports. Dans quelques villes, comme Sodome et Gomorrhe, qui paraissent avoir fait sur les naïfs « Bédouins » la même impression que Babylone, on voit régner certains raffinemens de mœurs qui ne conviennent guère à des barbares. Les Chananéens depuis longtemps avaient dépassé le grossier fétichisme que nous trouvons dans la famille d'Abram. Rahel dérobe les idoles de son père. « Pourquoi m'as-tu dérobé mes dieux? » dit Laban à Jacob. Rahel, les ayant cachés dans le bât d'un chameau, s'était assise dessus, et quand son père pénétra dans la tente, elle trouva un prétexte pour ne pas se lever. Dans un autre passage de la Genèse, Jacob enterre sous un chêne, près de Sichem, les idoles, les talismans et les amulettes des gens de sa maison. A plusieurs reprises, la Bible nous présente les Abrahamides comme idolâtres et polythéistes. Dans le livre de Josué, Térah, père d'Abram, est donné comme païen et polythéiste ainsi que leurs ancêtres, qui dès l'antiquité habitaient « au-delà du fleuve, » c'est-à-dire de l'Euphrate.

Aussi bien, quand la Bible ne nous le dirait pas expressément, nous trouverions presque à chaque page des vieux livres d'Israël et des prophètes du VIIIe siècle des faits qui témoignent de l'idolâtrie fétichiste et du polythéisme naturaliste des Sémites. D'abord on peut énoncer comme une vérité évidente par elle-même qu'il ne saurait exister de différences fondamentales dans les conceptions religieuses de familles de peuples qui habitent les mêmes contrées, parlent la même langue, et, de leur propre aveu, descendent généalogiquement les unes des autres. Or le polythéisme des Assyriens, des Babyloniens, des Syriens, des Phéniciens et des Arabes antéislamiques est un fait incontestable. Non moins incontestable

est le polythéisme des Térachites, c'est-à-dire des peuples qui comme les Israélites descendaient de Térah, les Édomites, les Hammonites, les Moabites, les Ismaélites. Toutes ces tribus, venues de la Chaldée et de l'Assyrie, adoraient les astres et le feu; elles retrouvèrent en Palestine le culte des mêmes dieux. Les noms mêmes de quelques-unes de ces divinités étaient identiques, ce qui prouve leur parenté originelle : *Nomina numina*, dit l'axiome devenu dans l'école de M. Kuhn la clé de la mythologie comparée.

La Genèse raconte qu'Abram, le « haut père » mythique des Hébreux, rencontra dans le pays de Chanaan Melkitsédek, roi de Schalem, qui était prêtre ou *cohen* d'El-Élion, père du Ciel et de la Terre. Ce dieu El, qui resta le dieu national des Beni-Israël jusqu'au temps de la sortie d'Égypte, et qui se présente dans le discours presque toujours accompagné d'un attribut comme El-Élion, El-Schaddaï, El-Kanna, El-Haï, ce dieu El paraît avoir été commun à toutes les familles de la race sémitique. On peut voir dans les inscriptions grecques et latines de la Syrie qu'a publiées naguère M. Waddington la mention de monumens du culte de Kronos comme les Grecs appelaient El. On retrouve El dans les colonies phéniciennes, à Carthage. Quant au caractère de l'universalité, El est dans le panthéon sémitique ce qu'est Djaus dans le panthéon indo-européen. L'idée de dieu se rend en assyrien par le mot Ilou, et le caractère idéographique de cette notion avait à l'origine la forme d'une étoile (1). C'était la plus haute divinité des Babyloniens, comme l'indique le nom de la grande cité, dont El était la divinité poliade, Bal-El ou Bab-Ilou (la Porte d'El). Dans l'Assyrie, il recevait l'appellation exclusivement nationale d'Assur. Les inscriptions le qualifient « roi ou chef des dieux, suprême seigneur, père des dieux. » Quelques rares monumens, appartenant tous à l'Assyrie, donnent à Ilou ou Assur une épouse, dédoublement de lui-même et sa forme passive (2). Que ce dieu ait primitivement désigné le ciel étoilé ou la lumière, toujours est-il qu'on lui a de tout temps attribué une signification sidérale, qu'on l'a assimilé à la planète Saturne, que Bérose le nomme Kronos, et qu'au dire de Sanchoniathon Kronos s'appelait El chez les Phéniciens.

Ainsi le dieu suprême des Beni-Israël était aussi celui des Chananéens. Nous voyons également les Térachites accepter pour sacrés certains lieux vénérés par les habitans du pays, des arbres, des montagnes, des sources et des Beth-El, ou « maisons de El. »

(1) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, II, 109. Cf. Diod. Sic., II, 30.

(2) François Lenormant, *Essai de commentaire sur les Fragmens cosmogoniques de Bérose*, p. 60 et suiv.

Ces sanctuaires primitifs étaient de grossiers blocs de pierre qu'on dressait en tous lieux, surtout sur les collines, en témoignage de quelque serment ou en mémoire de quelque événement important. On consacrait ces pierres avec une onction d'huile, de gros vin ou de sang du sacrifice. Plus tard, l'origine de ces monumens mégalithiques fut rattachée aux légendes des patriarches, et l'on éleva des autels et des temples sur leur emplacement. Ce sont là ces *bâmôth* ou « hauts-lieux » dont il est tant parlé dans la Bible, mentionnés également sur la stèle de Mésa comme dans l'inscription de Umm el awâmîd, etc., et où l'on continuait à offrir des sacrifices longtemps encore après la centralisation du culte à Jérusalem.

Toutes ces tribus nomades qui étaient venues s'abattre avec leurs troupeaux sur le pays de Chanaan étaient un fléau pour les habitans. Ils n'entraient pas plus dans les villes que les Bédouins de nos jours; ils dressaient leurs tentes dans la campagne, mais ils dévoraient jusqu'au dernier brin d'herbe et pillaient la contrée. Plus d'une ville eut le sort de Sichem, où ils égorgèrent les hommes, volèrent tout ce qu'il y avait dans les maisons, et d'où ils emmenèrent les femmes et les troupeaux. Le sol de la Palestine paraît n'avoir pu suffire à la nourriture de toutes ces hordes, car nous voyons au moins les derniers venus, les Beni-Israël, descendre plusieurs fois en Égypte pour échapper à la famine. C'est ainsi que naguère encore 10,000 ou 12,000 Arabes des provinces de Bengazi et de Tripoli, poussés par la faim, ont quitté le pays et traversé le désert pour se rendre en Égypte.

Dès la XIIIe dynastie, les tribus sémitiques du nord avaient commencé à envahir la Basse-Égypte. Des nomades comme Abraham et les fils de Jacob, dont toute la richesse consistait en troupeaux, ne pouvaient être aux yeux des Égyptiens que « des rois pasteurs, » des Hyk-sôs, comme les autres hordes de l'Arabie, de la Syrie et du pays de Chanaan. Aussi bien la parenté des Hyk-sôs et des Térachites ne fait guère doute aujourd'hui. On sait que, sous la XVIIIe dynastie, les anciens maîtres du pays reprirent peu à peu le dessus, et que les pasteurs durent abandonner Avaris (Tanis) et sortir de l'Égypte. Les Hébreux restèrent. Ils s'étaient établis au nord-est de l'Égypte, dans le pays de Goschen, qui se trouvait sur la route de Chanaan. Située entre la Mer-Rouge et le Nil, cette contrée était si fertile en pâturages qu'on l'appelait « la meilleure partie du pays. » Le Sémite, terriblement fécond, crût et se multiplia tellement que les Pharaons de ce temps-là, qui ignoraient jusqu'au nom de Joseph, ne virent pas sans inquiétude la prospérité de ces pasteurs. Les Égyptiens, qui avaient les pasteurs en horreur, et qui même, d'après Manéthon, les auraient chassés comme impurs, les oppri-

mèrent et les accablèrent de charges et de corvées. Sans parler des peintures de plusieurs tombeaux égyptiens où l'on voit des Sémites fabriquant des briques et élevant des murailles sous l'œil de surveillans égyptiens armés de longs fouets, une inscription hiéroglyphique du règne de Ramsès mentionne les *Aberiou*, ou Hébreux, parmi les populations employées aux travaux publics. Nulle créature humaine n'était moins faite qu'un fils d'Israël pour ce genre de travail. Les Hébreux sortirent d'Égypte et abandonnèrent le pays de Goschen vers 1320. Selon M. Kuenen, d'accord avec MM. Lepsius, Brugsch, Bunsen et Chabas, l'émigration aurait eu lieu sous le règne de Mérenphtah (Aménophthis), successeur de Ramsès II. Le chef de l'émigration portait un nom égyptien, et, d'après tous les historiens, il avait été instruit dans la science des Égyptiens. Manéthon, qui d'accord avec la Bible désigne Moïse comme le chef politique et religieux des Beni-Israël, fait du futur législateur des Hébreux un prêtre d'Héliopolis. L'on n'en sait et l'on n'en saura sans doute jamais plus sur Moïse. Cinq ou six siècles au moins séparent l'époque de Moïse de celle où furent rédigés les plus anciens documens qui nous parlent de lui. Cette grande et vivante image que l'on admire dans l'Exode et dans les Nombres n'a aucun trait historique. On ne peut démontrer qu'une seule loi du Décalogue remonte à Moïse; on peut prouver au contraire que cette origine ne saurait être admise pour le plus grand nombre de ces lois, surtout avec les additions qui accompagnent les dix commandemens dans les deux rédactions quelque peu divergentes de l'Exode et du Deutéronome.

Quand les Beni-Israël remontèrent dans le pays de Chanaan, ils étaient idolâtres et polythéistes comme lorsqu'ils en étaient descendus. Leur principale divinité était non plus El, mais Jahveh, que le peuple adorait sous la forme d'un taureau de métal fondu. Point de phénomène plus commun dans l'histoire des religions que cette apparition de dieux nouveaux qui détrônent les dieux antiques. Ainsi, chez les Hindous et chez les Hellènes, Varounas pâlit peu à peu devant Indra, Ouranos devant Zeus. D'ailleurs, si les vieilles divinités ne gouvernent plus, elles règnent toujours. Le dieu El, dont on lit partout le nom dans la Bible, surtout dans les livres poétiques, ne disparaît pas plus devant Jahveh que devant les autres dieux ou Elohim du panthéon sémitique; mais il n'est plus le dieu national, la divinité tutélaire des tribus israélites confédérées. Jahveh est désormais le dieu d'Israël, comme Kamos était le dieu des Moabites, comme Milcom ou Molech était celui des Hammonites, comme Orotal (lumière ou feu de El) était celui des Édomites et des Ismaélites.

On est frappé du caractère singulièrement sombre et terrible de ces divinités. Tous ces dieux sont des dieux du feu, qui se nourrissent de graisse et de sang, et qui dévorent des victimes humaines. N'oublions pas que ces tribus de pasteurs étaient encore à demi sauvages. Plusieurs siècles même après l'époque où nous sommes arrivés, on constate dans la législation des Hébreux la répression d'habitudes bizarres et de goûts dépravés qui ne se rencontrent que chez les peuplades les plus grossières. On leur défend de se tatouer, de se nourrir d'insectes, de reptiles, etc. Les dieux des Térachites étaient naturellement aussi farouches et aussi sanguinaires que leurs adorateurs. Ils conservèrent longtemps un caractère sinistre et sensuel qui les distinguait des divinités chananéennes. Ce n'est pas, je le répète, que ces diverses familles sémitiques adorassent des divinités essentiellement différentes. En dehors des cultes locaux, que l'on retrouve chez tous les peuples, elles n'avaient en somme d'autres dieux que le soleil, la lune et les astres, tour à tour considérés comme cause de production et de destruction dans le monde; mais, tandis que les unes célébraient dans la joie et dans l'orgie le dieu de la lumière et de la vie, Baal et sa Baalath, le roi et la reine des cieux, les autres étaient plus portées à conjurer par des sacrifices sanglans et par des cérémonies d'une cruauté frénétique la fureur implacable de l'astre flamboyant, du Moloch insatiable, qui chaque année dévore ses enfans. Au fond, c'est au soleil du printemps et au soleil de l'été qu'on rendait un culte. Que le dieu s'appelle El, Bel, Baal, Adonis, Tammouz, Hadad-Rimmon, etc., ou Moloch, Jahveh, Kamos, Milcom, etc., c'est toujours du soleil qu'il s'agit. De même, que la déesse se nomme Baalath, Derkéto, Aschera ou Astarté, c'est toujours d'une divinité tellurique ou céleste, de la terre ou de la lune, qu'il est question. Ajoutons que souvent le soleil et la lune ont été remplacés par des planètes. Le soleil, considéré comme Moloch, a été confondu avec la planète Saturne dès la plus haute antiquité. Adar, dieu originairement solaire, dieu du feu, devint plus tard le dieu de la planète Saturne (1). Considéré comme Baal, le soleil a été identifié avec la grande étoile de la fortune, la planète Jupiter, et Vénus, comme petite étoile de la fortune, lui était associée.

Il est aujourd'hui démontré qu'au temps de la sortie d'Égypte, dans le désert, et même à l'époque des juges, la lumière et le feu étaient pour les Israélites non pas des symboles de la divinité, mais la divinité elle-même. Jahveh, dieu de la lumière et du feu, n'est

(1) Le nom du dieu Kévan, adoré dans le désert par les Israélites (Amos, v, 27), vient d'être lu dans la forme assyrienne sur une tablette qui explique par ce mot la seconde partie du nom de la planète Saturne en accadien, Lubat-Sakus.

autre que le soleil considéré comme Moloch. Comme Moloch, il est représenté sous la forme d'un jeune taureau de métal, — d'airain, de fer ou d'or. Le veau d'or adoré dans le désert n'est pas plus une idole égyptienne que ne l'étaient les deux taureaux de même métal que l'on adorait au temps de Jéroboam dans les sanctuaires de Dan et de Beth-El. Jahveh n'est pas un dieu égyptien; beaucoup l'ont cru à tort. Le temps n'est plus où l'on ne voyait qu'emprunts successifs et universels dans les religions et même dans les systèmes philosophiques des peuples les plus divers. Ce n'était guère d'ailleurs qu'un moyen facile pour remonter à une prétendue révélation primitive. Une doctrine toute contraire a prévalu dans la science. Et d'abord le moyen d'imaginer que des hordes comme celles des Beni-Israël aient compris quelque chose à la civilisation des Égyptiens et aient été jusqu'à leur emprunter des idées religieuses? Certes un séjour de plusieurs siècles dans un pays, quatre cents ans et plus, doit modifier les habitudes d'un peuple, et il est certain que les Phéniciens et les Hébreux en particulier ont beaucoup emprunté à l'Égypte, mais ces emprunts furent tout extérieurs et ils n'eurent trait qu'à certains détails matériels de civilisation, de culte et d'institutions sacerdotales, comme l'arche sainte, le pectoral du grand-prêtre, la robe de lin et certaines parties du costume des prêtres, les ustensiles sacrés du sacrifice, etc. C'est ainsi que les Hébreux ont emprunté à l'Assyrie ces « taureaux » ailés à tête humaine qu'on retrouve aux portes de tous les palais, ces *keroubim* qui gardent l'entrée du paradis terrestre, de l'arche d'alliance et du saint des saints du temple de Salomon, et qui servent aussi de monture à Jahveh. Pour l'Égypte, il est même probable que ces emprunts sont en partie postérieurs à la sortie du pays.

Ces pasteurs, campés sur la vieille terre des Pharaons, auraient pu y rester mille ans sans faire un seul progrès. Ils n'ont vu l'Égypte que du dehors. Plus nombreux, ils eussent sans nul doute écrasé la civilisation des peuples de la vallée du Nil, mais ils ne l'auraient jamais comprise. Ils restèrent aussi étrangers à toute culture supérieure que les Bédouins de nos jours qui, à quelques lieues de Damas ou de Bagdad, conservent leurs mœurs patriarcales. Les autres Sémites nomades qui avaient envahi l'Égypte n'adoptèrent pas non plus la religion indigène. M. de Rougé a cependant constaté l'existence d'une religion commune à l'origine à quelques populations du Delta et de la Syrie. Il admet une parenté primitive de Mitsraïm et de Chanaan. Le dieu Set ou Sutech des monumens égyptiens, avant de devenir le sombre Typhon, l'adversaire d'Osiris, fut le dieu national des pasteurs; le nom sémitique de Set était Schad. Ainsi on retrouve en Égypte, dès ces temps reculés, le Schaddaï ou

« Tout-Puissant » des Hébreux. C'est là encore, comme le remarque M. François Lenormant, une de ces appellations de la mythologie syro-phénicienne dont on a constaté l'origine dans les religions de la Chaldée et de l'Assyrie (1).

Jahveh n'est pas un dieu égyptien, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que le nom de cette divinité est chaldéen. Le mystérieux tétragramme, le mot ineffable dont les lettres portent dans la Bible la vocalisation du mot Adonaï, présente d'une manière évidente la racine *havah*, forme chaldéenne, variété dialectique d'un verbe hébreu qui signifie « respirer, vivre, être. » Le nom de cette divinité, qu'on prononce généralement Jahveh, doit sûrement s'être prononcé Yahavâh à l'origine. Cette forme s'est ensuite contractée en Jâhou et Jâh. Quant à la signification de ce nom, il y a longtemps que les philologues ont vu dans Jahveh le dieu de l'existence, celui qui a et qui donne la vie.

Le nom araméen du dieu Jahveh prouve à la fois et sa haute antiquité et son origine chaldéo-assyrienne. Chacun sait en effet que les cultes du feu et de la lumière viennent de la Haute-Asie. Quand les Térachites abandonnèrent la Chaldée et passèrent l'Euphrate, ils adoraient entre autres le dieu Jahveh, ils l'adoraient lors de leur premier séjour au pays de Chanaan, ils l'adoraient en Égypte, et c'était sans doute l'arche de ce dieu qu'ils portaient dans le désert. Si, à l'origine, il ne paraît pas avoir été aussi populaire que les autres divinités d'Israël, s'il lui fallut des siècles pour devenir la divinité nationale de ce peuple, et des siècles encore pour arriver à être considéré comme le dieu unique de l'univers, il n'y a là rien encore qui doive nous surprendre. Selon toute apparence, le culte de Jahveh appartenait surtout à l'aristocratie des tribus térachites. Max Müller ne nous enseigne-t-il pas que les religions ont appartenu d'abord à des familles et à des sociétés d'hommes extrêmement restreintes?

Il s'en faut bien d'ailleurs que Jahveh appartînt en propre aux Beni-Israël. S'il faut en croire la Bible elle-même, Balak ben Tsippor, roi des Moabites, menacé d'une invasion des Beni-Israël, aurait envoyé les anciens de Moab et de Madian sur les bords de l'Euphrate, vers un « voyant » fameux, Bileâm ben Behor, pour qu'il vînt maudire les envahisseurs. Or ce « voyant » de Mésopotamie, le devin Bileâm, maudit et bénit au nom de Jahveh. Notons en pas-

(1) Le nom *Asit* ou *Asid* qu'on lit dans le plus ancien monument épigraphique de l'Assyrie (XIXe siècle avant l'ère chrétienne), donné quelquefois à *Assur*, avec un *a* prosthétique qui ne peut empêcher de reconnaître la racine, est le même que l'hébreu *Schaddai*. Or *Assur* n'est autre que la forme nationale assyrienne du dieu suprême *Ilu*, *El*.

sant que Bileâm adore en même temps Baal, lui dresse des autels et lui immole des veaux et des béliers. Movers et d'autres ont établi que Jahveh désignait le dieu suprême chez plusieurs peuples sémitiques. Ce nom se retrouve sous sa forme contracte dans un grand nombre de noms propres chananéens ou phéniciens. Les écrivains grecs, comme Diodore de Sicile, connaissent Jaou ou Jao. Le texte le plus curieux qu'on puisse rappeler ici est peut-être celui de l'oracle d'Apollon de Claros, recueilli par Macrobe, et qui n'est point, comme l'ont démontré Lobeck et Movers, l'œuvre apocryphe d'un chrétien gnostique. Il résulte de cet oracle que Jao est le plus grand de tous les dieux, la divinité suprême, le dieu solaire envisagé sous quatre faces, qui sont les quatre saisons de l'année. C'est Hadès en hiver, Zeus au printemps, le soleil en été, et Jao en automne. L'épithète de doux et d'efféminé qu'on donne ici à Jao montre clairement qu'il s'agit d'Adonis, dont le culte central était à Byblos, dans le Liban, et que Sanchoniathon nomme le « Très Haut, » *Elion*, comme le dieu de Melkitsédek. Ainsi, en Phénicie, Jao est bien la source de vie qui anime toute la nature. Jao est le soleil.

Dans tous les livres du Pentateuque, le Deutéronome excepté, Jahveh n'est pas le dieu unique des Hébreux, il est seulement plus puissant que tous les autres dieux. Jahveh, c'est El Elohim, le dieu des dieux, comme Zeus ou Indra. Ce polythéisme éclate partout dans les vieux livres d'Israël. Ainsi les messagers de Jephté disent au roi des Ammonites : « Ne possèdes-tu pas le pays que Kamos, ton dieu, t'a donné en héritage? De même nous possédons le pays de tous ceux que Jahveh, notre dieu, a chassés devant nous. » On a remarqué avec raison que tout ce qui se lit sur la stèle, récemment découverte, que le roi de Moab, Mésa, avait élevée à son dieu Kamos, aurait pu se trouver sur un monument du même genre, sur une *eben ezer*, élevée par un roi de Juda ou d'Israël à son dieu Jahveh. Kamos en effet, irrité contre son peuple, l'avait livré aux mains de ses ennemis; il lui redevient favorable et il écrase les adversaires du roi de Moab. Jahveh, dont le nom est cité sur cette stèle, ne parle et n'agit pas autrement dans les livres de son peuple.

Le nom de la divinité qui revient presque à chaque verset de la Bible, Elohim, est un pluriel. — Pluriel de majesté, dit-on, pluriel d'excellence. — Soit. Il est bien vrai que, partout où cela était possible, les derniers rédacteurs des livres saints ont mis au singulier les mots qui se trouvaient d'abord au pluriel, mais ils n'ont pu si bien effacer toute trace de polythéisme qu'on n'en retrouve des marques éclatantes dans certaines façons de parler qui ont survécu à la ruine des anciennes croyances d'Israël. Les locutions populaires, monumens les plus sûrs et les plus authentiques des idées d'un peuple,

ne se prêtèrent pas toujours aux pieux scrupules des scribes (1). Dans certains passages parallèles, la rédaction la plus ancienne fait accorder le verbe avec Elohim, tandis que la plus moderne le met au singulier. On fit plus encore. Dans certains morceaux dont on a une double récension, on voit qu'on a substitué partout le mot Jahveh au mot Elohim (2). Dans les livres des prophètes, c'est le nom de Jahveh qui est sans comparaison l'expression générale pour désigner la divinité. Le mot Elohim est très rare en ce sens, et on ne l'emploie guère que dans certaines formules ou manières de parler consacrées par l'usage. Au contraire plus nous remontons dans le temps vers les plus anciens monumens de la littérature hébraïque, plus nous trouvons l'emploi fréquent du mot Elohim. Le Lévitique et les Nombres (excepté 12-24) sont déjà tout jahvistes, tandis que, dans l'Exode, les documens élohistes et jahvistes sont à peu près d'égale étendue, et que les premiers dominent dans la Genèse. Pour nous, Elohim est bien le pluriel d'Eloah. Elohim implique plusieurs Eloah. Elohim est la preuve indéniable, évidente pour tous, du polythéisme primitif des Beni-Israël.

L'histoire de la religion des Hébreux atteste que, chez ce peuple aussi, l'idée religieuse est née du sentiment de la terreur. « La crainte des Elohim, » voilà le fondement de toute la religion d'Israël. Les passages que l'on pourrait citer ici sont innombrables. Jacob jure par la « terreur » d'Isaac son père. Jahveh, comme Indra et comme Zeus, se manifeste dans les forces de la nature et dans les phénomènes atmosphériques. Le vent est son souffle, sa voix est la foudre qui fait trembler le désert et qui brise en éclats les cèdres du Liban. Il fait tomber la neige et la grêle, il répand le givre, produit la glace et le froid. C'est lui qui soulève la mer quand ses flots se déchaînent. Mais c'est surtout par le feu que Jahveh se révèle à ses adorateurs. La tempête, les éclairs et les tonnerres annoncent sa venue sur l'Horeb et sur le Sinaï, où il apparaît dans la flamme au milieu d'un buisson ardent que le feu ne consume point. On le voit descendre, les ténèbres sous les pieds, porté par le vol d'un *keroub*. Une fumée s'élève de ses narines, et un feu dévorant sort de sa bouche. Des cieux, Jahveh tonne, et Élion (le Très Haut des Phéniciens, des Carthaginois, etc.) fait retentir sa voix. Il lance des flèches et disperse ses ennemis, il fait briller l'éclair et les dévore. Dans le désert, Jahveh marchait devant les Beni-Israël, le jour dans une colonne de nuées, la nuit dans une colonne de feu. Il ap-

(1) Gen., xx, 13; xxxv, 7; Exod., xxxii, 4, 8; Deut., v, 23; Jos., xxiv, 19; cf. I Sam., xvii, 28, 36; II Sam., vii, 23; I Reg., xix, 2; Ps. lviii, 12; Jérém., x, 10; xxiii, 36.

(2) Psaumes xiv et liii.

paraît à Abram au milieu des ténèbres de la nuit comme un « four fumant. » Pour montrer qu'il avait pour agréable un sacrifice, il jaillissait sous forme de flamme entre les morceaux dépecés des victimes étalées sur le bûcher. Il se révèle ainsi à Abraham, à Gédéon, à Élie. Rappelons-nous aussi que, chez les Hébreux comme chez les Perses, le feu est « pur, » que le « feu éternel » devait être entretenu sur l'autel par un prêtre, qu'un même mot désignait à la fois le feu et le sacrifice. Des victimes qu'on lui immole, — taureaux, béliers, brebis, chèvres, oiseaux, — Jahveh se réserve surtout la graisse, dont il trouve l'odeur agréable lorsqu'elle grésille en tombant sur le feu et s'élance vers le ciel en noirs tourbillons de fumée. « Toute graisse appartient à Jahveh, » lit-on dans le Lévitique. Il tressaille de joie à l'idée d'une tuerie, d'un massacre, d'une boucherie d'hommes et d'animaux. Il ruisselle de sang et de graisse. « Le glaive de Jahveh est ivre, dit Isaïe, il dégoutte de sang, il est recouvert de graisse, du sang des agneaux et des boucs, de la graisse des reins des béliers. »

Naturellement le petit de l'homme appartient à Jahveh, comme le petit de l'animal et comme le fruit de l'arbre. Tous les dieux des Sémites, El, Schaddaï, Adôn, Baal, Moloch, Jahveh, Kamos, sont conçus comme des monarques d'Orient. Ils ont des droits absolus sur tout ce qui naît et meurt dans leur empire. L'homme se reconnaît vassal, il adore « le maître, » et apporte à son seigneur les prémices de son troupeau, de son champ, de sa famille. En tant qu'originairement identique à Moloch, Jahveh réclame tous les premiers-nés. « Sacrifie-moi tout premier-né, tout ce qui naît le premier parmi les enfans d'Israël, tant des hommes que des bêtes, car tout cela est à moi. » Les sacrifices humains ont sans doute existé chez tous les peuples, mais ils tiennent surtout une grande place dans les religions sémitiques; ils n'en ont disparu que fort tard. Partout en effet où ces religions ont pénétré, même chez d'autres races, on retrouve des traces du culte molochique. Dans tous les sanctuaires des colonies phéniciennes établies sur les côtes ou dans les îles de la Méditerranée, à Carthage, en Sicile, à Marseille, à Rhodes, à Salamis, en Crète, il y avait des taureaux de métal ou des statues d'airain du dieu. A certaines époques déterminées, dans certaines cérémonies expiatoires, ou bien encore lorsqu'on voulait conjurer quelque fléau, on jetait dans les flancs du taureau ou sur les bras de la statue rougis à blanc des hommes et des enfans.

Rien n'est mieux établi que l'existence de pareils sacrifices chez les Hébreux en l'honneur de Jahveh, et cela jusqu'au temps de Josias, peut-être même jusqu'au retour de la captivité de Babylone. L'époque des patriarches nous en offre, dans la Genèse (XXII), un

exemple fameux. Pendant leur séjour en Égypte, les Beni-Israël continuèrent d'offrir au dieu leurs premiers-nés (Ézéch., xx, 26). Aussi les Israélites passaient-ils aux yeux des Égyptiens pour des adorateurs du mauvais principe, de Typhon meurtrier d'Osiris. A l'époque des juges, qui ne connaît l'histoire de Jephté et de sa fille, de Samuel et d'Agag? David veut apaiser la colère de Jahveh en mettant à mort sept fils ou petits-fils de Saül, il jette dans la fournaise les prisonniers de guerre. A Guilgal, sanctuaire célèbre, on sacrifiait aux taureaux de fonte de Jahveh des bœufs et des hommes. Il résulte d'un passage de Micha qu'on attachait une vertu expiatoire au sacrifice des premiers-nés. « Offrirai-je mon premier-né pour expier mon crime, — le fruit de mes entrailles pour le péché de mon âme? » Pendant toute la durée de la monarchie, ces sacrifices ont eu lieu dans les royaumes d'Israël et de Juda, surtout dans la vallée de Ben-Hinnôm, près de Jérusalem, au sud de la montagne de Sion. Là se trouvait le fameux *Tophet*, sorte de pyrée ou foyer sacré entretenu par des prêtres. Voici quelques paroles d'Isaïe auxquelles on n'a peut-être pas accordé toute l'attention qu'elles méritent, car elles me semblent ne laisser aucun doute sur la nature du Tophet : « Oui, depuis hier (longtemps) Tophet est préparé, il est préparé pour Moloch, il est profond et large. Son bûcher a du feu et du bois en quantité. *L'haleine de Jahveh brûle comme un torrent de soufre* (1). » C'est dans ce bûcher que les Hébreux jetaient leurs premiers-nés. Jahveh, la flamme du sacrifice, dévorait ces offrandes. De nombreux passages de la Bible montrent qu'il ne s'agissait pas simplement de faire passer les enfans par le feu, mais bien de les donner en pâture à la flamme.

Plus tard, en effet, après la captivité de Babylone, quand le monothéisme jahviste eut triomphé, on adoucit certaines expressions qui auraient pu scandaliser les Juifs pieux, assemblés dans les synagogues les jours de sabbat pour entendre la lecture des livres saints. Nous avons la preuve que les textes bibliques ont subi des modifications de ce genre dans des passages parallèles comme II Chron., xxviii, 1-4, et II Rois, xvi, 3. Dans l'un, il est dit que le roi de Juda Achaz « brûla de ses fils au feu; » dans l'autre, il les fait seulement passer par le feu. Les légendes divines au besoin inspiraient aux peuples et aux rois ces sortes de sacrifices. Eusèbe a conservé un fragment de l'histoire de la Phénicie de Philon de Byblos où Kronos, que les Phéniciens appelaient El, immole son fils unique pour conjurer les périls de la guerre qui menaçait les contrées dont il était roi. C'est ce que fit le roi de Moab Mésa, qui sacrifia

(1) xxx, 33.

son propre fils aîné à Kamos dans les mêmes circonstances, car toutes les formes de Moloch, comme le Milcom des Hammonites et le Kamos des Moabites, à qui Salomon avait bâti des temples sur les collines de Jérusalem, ou comme l'Adrammelech et l'Anammelech des colonies de captifs chaldéens et susiens que Sinacheirib avait fait transporter à Samarie (1), toutes ces formes locales de Moloch avaient comme Jahveh leurs bûchers dévorans et leurs vallées de Ben-Hinnôm. Qu'est-ce que la consécration des premiers-nés à Jahveh? Qu'est-ce surtout que la circoncision, sinon une transformation de ces sacrifices, amenée fatalement par l'adoucissement des mœurs? La circoncision, qui comme le sacrifice avait lieu le huitième jour après la naissance, est encore un sacrifice sanglant destiné à apaiser la divinité. La vie des premiers-nés fut rachetée par une indemnité de cinq sicles d'argent pour un mâle, et de trois sicles d'argent pour une fille, lesquels étaient payés aux prêtres.

II.

A côté de Jahveh et des autres formes du Moloch sémitique, le dieu qui eut le plus d'autels et de temples dans la Palestine est sans contredit Baal. Pendant la période des juges et de Samuel, qui fut à peu près de deux siècles, les adorateurs de Jahveh associèrent le culte de Baal et d'Aschera au culte du dieu national. Si nous voyons le nom de Jahveh dans des noms propres de ce temps, comme Joas, Jothan, Jonathan, etc., nous retrouvons celui de Baal dans d'autres noms propres de la même époque. Gédéon, un juge d'Israël, s'appelle Jerubbaal. Saül, l'oint de Jahveh, donne à l'un de ses fils les noms d'Esbaal et de Jonathan, et le fils de Jonathan est nommé à son tour Meribbaal. Sous des rois idolâtres et franchement polythéistes comme David et Salomon, sous leurs successeurs surtout, le culte de Baal et d'Aschera fut sans nul doute le plus populaire dans les deux royaumes du nord et du sud. Sous le règne d'Achab, le fameux prophète ou *nâbi* de Jahveh, Élie, provoque seul quatre cent cinquante *nâbis* de Baal et quatre cents *nâbis* d'Aschera. Jezabel, Athalie, si maltraitées par les rédacteurs jahvistes des livres des Rois et des Chroniques, aimaient à s'entourer des prêtres et des prêtresses de ces divinités heureuses et naïvement sensuelles. Les

(1) Tous les noms, sauf un seul, des populations qui furent ainsi transportées dans la Palestine ont été retrouvés dans les inscriptions cunéiformes. Ils sont tous en rapport avec les dernières campagnes de Sinacheirib contre Suzub et avec l'expédition du même monarque assyrien en Élam l'an 687 avant notre ère. Voyez François Lenormant, *Lettres assyriologiques*, I, 63 et suiv.

symboles et les cultes de Baal et d'Aschera furent très souvent introduits dans le temple de Jahveh à Jérusalem. A un roi piétiste, comme Ézéchias, qui détruisait les « hauts-lieux, » brisait les stèles de Baal, arrachait, coupait ou brûlait les symboles d'Aschera, succédaient des rois moins intolérans et meilleurs politiques, comme Manassé et comme Amon, qui, pour ne point blesser les croyances du plus grand nombre, rebâtissaient les « hauts-lieux, » replaçaient l'Aschera dans le temple de Jérusalem et rétablissaient le culte de Baal. C'est en vain que Josias lui-même, l'aveugle instrument du coup d'état sacerdotal de Hilkija, renversa tout ce que Manassé avait relevé. Ce Don Quichotte hébreu, l'esprit brouillé par les grimoires de son grand-prêtre, n'eut-il pas la bizarrerie de provoquer Néchao II, un pharaon d'Égypte? L'homme qui avait égorgé les prêtres de Baal jusque dans les villes de Samarie ne fut guère protégé par son dieu Jahveh, car il resta parmi les morts dans la vallée de Mégiddo.

Après la terreur religieuse du règne de Josias, le polythéisme, et en particulier le culte de Baal, eut un renouveau d'un éclat incomparable, comme l'attestent à chaque page Habakuk, Zacharie, Jérémie et Ézéchiel. « O Juda, s'écrie Jérémie, sous le règne de Joakim, le nombre de tes dieux est celui de tes villes. Autant il y a de rues dans Jérusalem, autant tu as élevé d'autels à l'infamie, d'autels pour encenser Baal! » Les prophètes de Samarie prophétisaient plus que jamais « au nom de Baal. » Les relations plus fréquentes des Hébreux avec la Phénicie, l'Égypte, l'Assyrie, l'échange des idées religieuses, le scepticisme profond des sages qui, comme l'auteur du livre de Job, ne croyaient plus guère aux rapports nécessaires du bonheur et de la piété, et pour qui Jahveh, son ciel et son Satan, n'étaient plus que des machines poétiques, tout semblait conjuré pour anéantir l'œuvre des grands réformateurs religieux du VIIIe e du VIIe siècle. Heureux d'être, insoucieux de l'avenir, buvant gaîment son vin sous la treille, parmi les chansons bachiques (1) et les danses lascives des filles de Syrie, le voluptueux fils de Jacob se rendait si profondément païen que le prophète, désespéré du triomphe de ces habitudes invétérées d'idolâtrie, disait, découragé : « Comment l'Éthiopien changerait-il sa peau et le léopard ses taches (2)? »

Ceux qui ont lu la Bible, surtout les vieux livres, savent qu'on n'y rencontre que gens montant vers les « hauts-lieux » ou en descendant, prophètes ou voyans en tête, précédés de joueurs de flûte,

(1) Amos, v, 5; Is., v, 12.
(2) Jérém., XIII, 23.

de luth, de harpe et de tambourin. Toute colline ombragée par quelque bouquet d'arbres, bois de chêne ou de térébinthe, était un « haut-lieu », un *bâmâh*, où s'élevait la stèle de Baal à côté du pieu d'Aschera. Nous avons parlé de ces blocs de pierre dressés sur les montagnes, et auxquels se rattachaient certaines légendes des temps mythologiques et héroïques. On avait bâti des sanctuaires sur ces montagnes. Des prêtres y sacrifiaient. Le peuple y montait pour offrir des victimes et de l'encens à Jahveh ou aux autres divinités, mais surtout à Baal et à Aschera. Il en fut ainsi jusqu'au règne de Josias ou plutôt jusqu'à l'époque de l'exil (586). Au temps de Samuel, les « hauts-lieux » les plus renommés étaient Rama, Guilgal, Beth-El et Misspa. Souvent le sanctuaire du « haut-lieu » n'était pas un temple en pierre, mais une simple tente. Sur les autels de Baal s'élevaient des cippes en pierre, des images du soleil ayant la forme d'un cône ou d'une pyramide et figurant la flamme. La mention de ces colonnes est presque toujours accompagnée de celle des *ascherim*, symboles d'Aschera.

La montagne était à Baal, le bois était à Aschera. Baal ou Bel, c'est le « seigneur, » c'est le « maître du ciel, » Baal-Schammaim, comme l'ont appelé tous les peuples de race sémitique; c'est, comme l'Apollon homérique, « le dieu qui lance » au loin ses traits, Baal-Schillekh; c'est le « seigneur flamboyant, » Baal-Hammân, comme il est nommé dans les inscriptions; en un mot, c'est le soleil (1), non plus considéré comme Moloch, c'est-à-dire comme dieu de la destruction et de la mort dans l'univers, mais comme père de la vie, comme dispensateur suprême de la lumière et de la chaleur, comme principe et cause du renouveau qui chaque année couvre la terre d'une végétation luxuriante.

C'est ce dieu, l'antique Baal ou Belitan, auquel la ville d'Itanos, en Crète, rapportait sa fondation, que les plus anciennes colonies phéniciennes ont adoré. Elles mettaient leurs cités sous sa protection et le nommaient Melkarth, « seigneur de la cité. » Sur les cylindres babyloniens, Bel, père des dieux, tient le cercle, image de l'éternité. Chez les Hébreux, on attribuait à Baal l'influence qu'exerce le soleil sur la végétation et les fruits de la terre, comme le blé, la vigne, les oliviers et les figuiers. Les « villes du soleil, » véritables Héliopolis, n'étaient point rares dans la Palestine. En Syrie, le culte du prophète Élie, grâce à la similitude des noms, a remplacé dans beaucoup de lieux le culte du soleil. Quant aux Danites, ils avaient ouvertement adopté ce dernier culte. L'histoire de Samson (Schim-

(1) Sanchoniathon, dans Eusèbe (*Præp. ev. lib.*, I, 10), et II Rois, XXIII, 5, interprété par Munk, *Palestine*, p. 89.

schôn, de *schêmesch*, soleil), l'Hercule de leur tribu, est un mythe solaire. Rappelons aussi que sur l'obélisque de Salmanasar III le soleil est appelé « chef des légions (célestes), » et que le mot employé dans l'inscription pour signifier « légions » correspond au mot hébreu Tsebaoth, « armées, légions, » que l'on rencontre dans la Bible si souvent uni au nom de Jahveh.

Le Jahveh-Tsebaoth des Hébreux est donc bien encore une fois le soleil, l'astre éclatant qui commande à l'armée innombrable des cieux, à la lune, aux planètes et à toutes les étoiles. A côté des grands mythes solaires, dont la signification primitive se perdit avec le temps chez les Sémites comme chez les Aryas, le soleil même fut adoré à Jérusalem dans le temple de Jahveh. Ézéchiel nous montre les adorateurs de l'astre, entre le portique et l'autel, le visage tourné vers l'Orient, prosternés devant le soleil. Les emblèmes du dieu étaient à Jérusalem ces chevaux et ces chars du soleil que les rois de Juda avaient placés à l'entrée du temple (1).

Au-dessous de l'antique Baal, ordinairement désigné dans la Bible par le mot *hab-baal*, avec l'article, il est un Baal plus jeune, qui, sous mille formes diverses, représente l'action spéciale et variée du soleil sur la terre. D'après les caractères particuliers que lui attribuait la foi populaire, le dieu portait un surnom différent. De là ces Baals qui étaient innombrables dans les royaumes d'Israël et de Juda, et auxquels le prophète faisait allusion lorsqu'il s'écriait : « Tel est le nombre de tes villes, tel est le nombre de tes dieux, ô Juda (2) ! » En Phénicie aussi, comme M. Renan l'a constaté, chaque ville, chaque canton avait son culte, qui souvent ne différait du culte voisin que par les mots; mais ces mots avaient leur importance. *Nomina, numina.* Ainsi Baal-Berith, adoré à Sichem, était le dieu ou Baal protecteur de l'alliance politique des tribus. Baal-Zeboub, — le Beelzébub des Évangiles, où l'antique divinité n'est plus qu'un démon, — était un oracle fameux à Ékron, au pays des Philistins, que le roi d'Israël Ahaziah envoya consulter. Baal-Peor était le dieu des voluptés farouches, de l'amour indompté, qui déchire le sein des vierges. Si l'on excepte le culte d'Aschera, dont nous parlerons bientôt, jamais divinité n'eut des rites plus naturalistes.

Quant aux formes locales de Baal, telles que Baal-Hamon, Baal-Hazor, etc., elles sont bien plus nombreuses. Le nom de la divinité parèdre de Baal, de son épouse Baalath, se rencontre aussi plus d'une fois dans la géographie de la Palestine, et atteste l'étendue

(1) Ézéch., VIII, 16; Deut., IV, 19; II Rois, XXIII, 11.
(2) Jérém., XI, 13.

et l'importance de son culte. Citons seulement Baalath-Beer, ou, comme nous dirions, « Notre-Dame-de-la-Source. » Les inscriptions nous font encore connaître le Jaribol ou Jereah-Beal, Baal uni à la lune (Astarté), l'Aglibol ou Égel-Baal, Baal adoré sous la forme d'un jeune taureau, etc. Sur les monumens figurés, on retrouve en effet Baal sous la forme d'un taureau et Aschera sous celle d'une vache. Au temps des Séleucides, à l'époque d'Antiochus Épiphanes, on grava des images du dieu qui rappellent le Zeus hellénique assis sur son trône, avec son aigle, et des images d'Aschtaroth dont la tête est couronnée de tours.

Mais la forme la plus populaire de Baal, en tant qu'il représente le cours annuel du soleil, était celle d'Adonis (Adòn, Adonaï) ou plutôt de Tammouz. Les religions sémitiques ont connu ces dieux jeunes et beaux comme des adolescens, qui meurent en automne et ressuscitent au printemps. En Palestine, à Jérusalem même, on célébrait les Adonies. « Là se trouvaient assises des femmes pleurant Tammouz, » dit Ézéchiel en parlant du temple. Ce culte devait avoir de bien profondes racines en Judée, car il survécut à la ruine des deux temples de Jérusalem et à la dispersion des Israélites dans le monde entier. Du monastère de Bethléem, en 396, saint Jérôme écrivait à Paulin que « l'amant de Vénus était pleuré dans la grotte où, tout enfant, le Christ vagissait. » Il parle encore d'un bois sacré de Tammouz aux environs de Bethléem. Dans la Bible, ce dieu est surtout désigné comme « l'Unique (1). » Les lamentations funèbres de l'Unique étaient une fête universelle de deuil, surtout parmi les femmes, qui, au milieu des sanglots et des hurlemens des pleureuses, répétaient comme le refrain d'une litanie : « Hélas! monseigneur! hélas! où est sa seigneurie? (2) » Ces lamentations étaient passées « en coutume dans Israël. » Ainsi les filles d'Israël pleuraient chaque année pendant quatre jours la fille « unique » de Jephté, adorée comme une déesse par les Samaritains (3).

Mais c'est surtout à Byblos, ville sainte de pèlerinage, parmi ces populations du Liban qui paraissent avoir eu plus de ressemblance avec les Hébreux que les Chananéens de Tyr, de Sidon et d'Aradus, c'est surtout dans la vallée du fleuve Adonis que s'élevaient les sanctuaires les plus vénérés du dieu. Dans une page admirable de sa *Mission de Phénicie,* M. Renan a décrit ces montagnes du Liban, ces « Alpes riantes, » et la race actuelle du pays de Byblos, vive, éveillée, bonne, sensuelle, où l'on retrouve des « types reve-

(1) Jérém., VI, 26; Amos, VIII, 10; Zach., XII, 10; cf. Chron., XXXV, 25.
(2) Jérém., XXII, 18; cf. XXXIV, 5.
(3) Movers, *Die Phœn.,* I, 248.

nans » comme en Égypte. « Le charme infini de la nature, dit-il en parlant de cette contrée, y conduit sans cesse à la pensée de la mort, conçue non comme cruelle, mais comme une sorte d'attrait dangereux où l'on se laisse aller et où l'on s'endort. Les émotions religieuses y flottent ainsi entre la volupté, le sommeil et les larmes. Encore aujourd'hui les hymnes syriaques que j'ai entendu chanter en l'honneur de la Vierge sont une sorte de soupir larmoyant, un sanglot étrange (1). » Dans la vallée subsistent encore de nombreux restes de ces « tombeaux d'Adonis, » sortes de « saints sépulcres, » où les femmes des mystères antiques, dans l'ivresse d'une voluptueuse douleur, venaient couvrir de larmes et de baisers le cénotaphe du bel adolescent qu'une bête sauvage, un ours ou un sanglier, avait tué dans la montagne, et dont le sang rougissait l'eau du fleuve; aujourd'hui encore, après la saison des pluies, le Nahr-Ibrahim, prend chaque année une teinte rougeâtre. La piété des Libaniotes avait certainement localisé en divers lieux la mort d'Adonis. A Ghineh, on voit sculptée sur deux pans de rocher la passion du dieu. Ici, un homme vêtu d'une tunique courte reçoit, la lance en arrêt, l'attaque d'un ours. Là, une femme assise sur un siége dans l'attitude de la douleur. C'est la Baalath, l'épouse inconsolable du dieu de lumière et de vie, « la grande déesse, » la « déesse céleste, » comme l'appellent les inscriptions de Syrie; c'est l'amante inconsolable, enfiévrée d'amoureux désirs, qui ne veut ni ne peut croire à la mort du bien-aimé, et qui partout cherche son Adonis, comme Isis son Osiris et Cybèle son Atys.

C'est après la moisson, en automne, quand du haut de l'éther le soleil défaillant n'envoie plus que quelques pâles rayons à la nature en deuil, qu'avaient lieu à Byblos les fêtes d'Adonis. Pour représenter symboliquement la mort du dieu, les femmes plantaient dans des vases de la laitue, de l'orge et du fenouil, et exposaient ces plantes sur les terrasses des maisons. Bientôt fanées et flétries, ces plantes étaient l'image du dieu défunt. Dans le sanctuaire, des flots d'encens montaient autour du lit funèbre où, sur des tapis « plus moelleux que le sommeil, » gisait le simulacre d'Adonis, embaumé dans la myrrhe aux âcres parfums et dans des herbes aromatiques d'une senteur énervante. Plus tard, on alla jusqu'à descendre le dieu dans une chambre sépulcrale. Au septième jour, Adonis ressuscitait, si la résurrection suivait immédiatement la fête des larmes, et alors éclataient ces accens de joie delirante qui, en Orient, succèdent si rapidement aux gémissements et aux sanglots. Toute femme, et non pas seulement les pleureuses d'Adonis, devait

(1) *Mission de Phénicie*, p. 216.

sacrifier au dieu sa chevelure, ou s'abandonner un jour entier aux étrangers et consacrer à la Baalath le prix de la prostitution sacrée.

Comme dieu du printemps, Adonis avait une seconde fête à laquelle le mois de mai (*ijar*) était consacré. L'ardeur dévorante de juin, — mois qui, chez les Araméens, s'appelle *haziran*, mois du sanglier, — tuait le soleil de la jeune année, que l'on pleurait en juillet sous le nom de Tammouz. Ce mois portait le nom du dieu dans le calendrier syrien et hébreu, qui est, comme on sait, d'origine chaldéo-assyrienne. C'est cette fête de Tammouz que l'on célébrait à Jérusalem, dans toute la Palestine, comme en Syrie et en Phénicie, et qui pénétra même en Babylonie. C'est au mythe d'Adonis ou de Tammouz, tué par un sanglier dans les forêts du Liban, qu'il convient sans doute de rapporter la défense, encore en vigueur chez les Israélites, de manger de la viande de porc. Ce qui paraît prouver que cette interdiction est non le résultat d'une nécessité hygiénique, mais bien l'effet d'une idée mythologique, c'est qu'on retrouve la même coutume chez tous les peuples où le culte d'Adonis a pénétré, quels que soient le sol et le climat, chez les Phéniciens et chez les Syriens comme chez les Arabes, chez les Sabiens comme dans l'île de Cypre.

III.

La bonne déesse Aschera, la Baalath de Baal, moins pleureuse que celle d'Adonis, n'était ni moins tendre ni moins voluptueuse. Fécondée chaque année par l'amant céleste, elle respire la joie, la sérénité, la profonde paix des déesses mères de la race aryenne, de notre Déméter par exemple. Et en effet, en tant que divinité parèdre du dieu de lumière, de chaleur et de vie, en tant qu'épouse de Baal, Aschera n'est autre que la nature sortie du lourd sommeil d'hiver. Aux chauds rayons d'avril, elle s'éveille, elle écoute bruire les germes innombrables, les semences des choses qui s'agitent dans son sein, et, tandis que son corps, baigné dans l'air lumineux, se couvre d'une végétation monstrueuse, elle fait foisonner le poisson dans l'eau visqueuse des havres et augmente l'ardeur de ses colombes dont les nids peuplent les noirs cyprès. Comme Isis, cette déesse pourrait être qualifiée de « Myrionymos. » A Ninive c'était Bélit, à Askalon Derkéto. Voilà pourquoi, jusqu'aux temps modernes, les femmes relevées de couches, les lépreux, etc., apportaient au temple des colombes et des tourterelles. Voilà pourquoi, aujourd'hui encore, le culte antique des poissons, très populaire dans toute la Syrie, s'est conservé dans le village de Deschon et dans une petite mosquée musulmane près de Tripoli.

Identique au fond à l'Astarté des Phéniciens, à la Tanit ou Rabat-Tanit de Carthage, à l'Alilat (Alilâhet) des Arabes, à la Baaltis de Byblos, à la déesse syrienne d'Hiérapolis et à la Mylitta (Zarpanit) assyrienne, Aschera doit pourtant être distinguée de toutes ses sœurs divines. Chez des peuples aussi dénués d'imagination plastique et de sens artistique, les dieux restèrent toujours à l'état de formes vagues, indécises et flottantes. Nulle fermeté dans les contours, nulle détermination sensible, rien qui rappelle la vie et la personnalité des dieux homériques. Les divinités sémitiques ressemblent plutôt à ces dieux de l'enfance de la race âryenne, à ces divinités presque sans consistance encore des Védas, où Varouna, Indra, Agni, se confondent si souvent, et où le dieu qu'on invoque, Indra, Savitri ou Roudra, est toujours le plus haut et le plus puissant des dieux. On peut encore les comparer aux Titans grecs, à Okéanos, à Hélios, à Géa, ou mieux encore, aux abstractions divines des Romains, comme Fides, Virtus, etc. Il est donc très difficile parfois de distinguer avec précision les divinités diverses du panthéon sémitique. Aussi voyons-nous dans la Bible que El, Baal, Moloch et Jahveh ont été fréquemment confondus. Il y a là cependant au moins trois dieux bien distincts pour la mythologie. De pareilles distinctions ne font guère saisir qu'une différence dans le même, si l'on peut parler ainsi, elles ne sont qu'affaires de nuances et d'approximations délicates, parfois subtiles, mais elles ne sont point arbitraires, et reposent souvent, comme c'est le cas pour Aschera, sur de solides argumens historiques et géographiques.

Cette déesse, dont le culte était associé dans les royaumes de Juda et d'Israël au culte de Baal et même à celui de Jahveh (1), appartenait à l'origine aux tribus chananéennes du sud, mais nullement à la Phénicie ni au pays des Philistins. Bannie par les rois piétistes, comme Ézéchias et Josias, elle eut néanmoins partout des autels et des adorateurs, — et dans le temple même de Jérusalem, — jusqu'à la captivité de Babylone, puisque Jérémie parle encore d'elle, et que le Deutéronome, un siècle après Isaïe, défend de dresser son symbole auprès de l'autel de Jahveh. Toutefois, comme on ne lit son nom dans aucun auteur classique, on peut croire que le culte d'Aschera avait presque entièrement disparu avant la période hellénique de l'Orient.

Astarté (Aschtoreth), qui ne fut jamais populaire chez les Hébreux, est seule connue des écrivains grecs. Jusqu'à Movers, Aschera et Astarté ont même été confondues par la science. On a retrouvé l'Astarté des Phéniciens dans le nom pluriel de la double

(1) Deut., XVI, 21; II Reg., XXI, 7; XXIII, 15; XVII, 16.

Istar de l'Assyrie, l'Istar d'Arbèles et celle de Ninive; le caractère guerrier de la première répond très bien à l'Astarté de la Phénicie, et le caractère voluptueux de la seconde à la bonne déesse Aschera de la Palestine. Ces deux faces de la divinité féminine chez les Sémites paraissent aussi dans Anat, déesse parèdre d'Anu, qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms propres de la Palestine, et dont on peut étudier les deux aspects, répondant aux deux côtés de son rôle divin, sur trois stèles égyptiennes de la XIXe dynastie. Ici, elle est représentée nue, vue de face, comme la Zarpanit de Babylone, debout sur un lion passant, avec un ou deux serpens dans la main gauche et un bouquet de lotus dans la droite. Là, elle est vêtue, casquée, armée de la lance, du bouclier et de la hache.

Aussi bien, les livres de Samuel et des Rois nous disent clairement qu'Astarté est une divinité étrangère adorée par les Phéniciens et par les Philistins. Quoique le nom d'Astarté, soit seule, soit associée à Baal, paraisse de bonne heure dans la Bible (1), elle n'est citée nulle part dans le Pentateuque. La déesse était pourtant connue, dès une haute antiquité, sur les côtes de la Syrie et à l'est du Jourdain, où se trouvait la ville d'Aschteroth-Karnajim, « Astarté aux deux cornes, » dont la Genèse fait mention. Un passage de Sanchoniathon nous représente en effet Astarté comme ayant une tête de taureau ou de vache. Nul doute qu'à l'origine Astarté n'ait été une déesse céleste plutôt qu'une divinité tellurique comme Aschera. En Phénicie et dans les colonies phéniciennes, les cornes d'Astarté figuraient le croissant de la lune. De là les noms de « Luna, » de « Séléné » et « d'Aphrodite céleste » que lui ont donnés les écrivains grecs et latins. C'est Salomon qui introduisit officiellement en quelque sorte le culte d'Astarté à Jérusalem, et, jusqu'à Josias, la déesse eut un temple dans cette ville. C'est elle sûrement que Jérémie appelle la « reine des cieux, » *melecheth ha schammaim*. Le prophète nous montre les enfans ramassant du bois, les pères allumant le feu et les femmes pétrissant la pâte pour faire les gâteaux du sacrifice qu'elles offraient à la déesse avec des libations et des encensemens. Qu'est-ce que les « bénédictions de la lune » que récitent encore les Israélites, du septième au seizième jour de chaque néoménie, le soir, quand la lune se lève, sinon un reste de ce vieux culte naturaliste? On dit trois fois : « Que cela soit d'un bon présage pour nous et pour tout Israël! » En adressant cette prière à la lune nouvelle, l'Israélite « s'élance au-devant d'elle; » il ajoute, les yeux toujours fixés sur le croissant céleste : « Que sur mes ennemis tombent la

(1) Juges, x, 6, etc.

terreur et l'épouvante!... Qu'ils deviennent immobiles comme des pierres!... Selah! Selah! Selah! »

D'après I Samuel, XXXI, 10, on voit que les Philistins, qui adoraient aussi cette déesse, déposaient dans son temple les armes et les dépouilles des vaincus. Ce caractère guerrier est un des traits qui peuvent servir à distinguer Astarté d'Aschera. C'est dans le temple d'Astarté, peut-être à Askalon, où était le plus ancien temple de la déesse, que les armes de Saül furent placées, tandis que, selon la Chronique, on aurait envoyé la tête du héros dans le temple de Dagon. Ce dieu étrange, dont le nom indique clairement le caractère et la forme (*dag*, poisson), avait des temples fameux desservis par un grand nombre de prêtres, à Asdod, à Gaza, à Askalon, etc. Les noms de lieux Kephar-Dagon, Beth-Dagon, attestent que son culte était aussi très répandu dans la Palestine au temps des juges. On sait aujourd'hui que ce dieu est, avec Marduk, une des formes secondaires du Bel démiurge de Babylone. Dagon avait une tête coiffée de la tiare et deux mains à l'état libre, non attachées au corps, lequel, du tronc à l'extrémité inférieure, représentait une queue de poisson. On a retrouvé ce dieu sur les médailles phéniciennes, les bas-reliefs de Ninive et les cylindres babyloniens. La déesse parèdre, Derkéto, avait la même forme. Ce sont là des divinités sémitiques d'une antiquité prodigieuse et dont on ne pouvait arriver à bien déterminer la nature qu'après une étude immédiate des monumens de Ninive et de Babylone.

Quant à Aschera, nous ne la connaissons que par quelques textes hébreux de la Bible. Nous avons dit que son symbole s'élevait à l'ombre des arbres verdoyans, sur les hautes collines, à côté de la stèle de Baal. Comme divinité tellurique, manifestant surtout sa puissance dans la végétation, Aschera était particulièrement adorée dans les bois et dans les forêts. Le culte des arbres ne disparut que très tard en Syrie. Si les livres des Rois et des Chroniques n'en parlent plus guère, il n'en est pas de même dans des livres plus anciens des Juges et de Samuel et dans la Genèse. Tout arbre, tout bois sacré était aux jours antiques un lieu de sacrifice. Quand Abram vint s'établir sous les chênes de Mamré, il y bâtit un autel. Le bouquet d'arbres que ce patriarche avait plantés à Beer-Shéba et où Isaac avait élevé un autel était même devenu au temps du prophète Amos un foyer d'idolâtrie des plus renommés. Au temps de Josué, l'arche sainte était sous les chênes et sous les térébinthes de Sichem. C'est sous un arbre, « qui était près de l'arche de Jahveh, » que le héros dressa une pierre en disant au peuple : « Voici, cette pierre nous servira de témoignage, car elle a entendu toutes les paroles de Jahveh, qu'il a prononcées avec nous... » La fameuse pierre noire

de la Kaaba des Arabes antéislamiques avait aussi des yeux et des oreilles. Au temps des juges, c'est encore sous les chênes de Sichem que les Sichemites se rassemblent pour délibérer sur les affaires publiques. Il y avait là un chemin appelé le chemin d'Elon-Meonim, « chênes des enchanteurs. » La prophétesse Déborah rend des oracles sous un palmier. Le murmure des arbres sert d'oracle à David. Les arbres les plus gros et les plus grands, ceux qui conservent leurs feuilles en toute saison, ont été adorés comme des dieux. Un grand nombre de mythes sémitiques se rattachent aux végétaux. Ainsi le grenadier, renommé pour la richesse de sa graine, était consacré à Adonis et à Aphrodite. L'amandier qui, alors que la nature semble inanimée, sort le premier du sommeil d'hiver, l'amygdale, c'est-à-dire la « grande mère, » avaient donné naissance à une foule de légendes sémitiques. Que, parmi les cèdres et les cyprès du Liban, quelques-uns aient été adorés pour leur grand âge ou pour leur beauté, c'est ce qui ressort de quelques passages d'Isaïe et d'Habakuk (1).

C'est sur l'emplacement des bois sacrés, auprès des arbres vénérés, que se sont élevés les sanctuaires des divinités qui ont été successivement adorées dans ces lieux, depuis Aschera, Baal et Jahveh jusqu'à saint George, saint Maroun et le Christ. Dans le Liban, toujours une chapelle a remplacé un vieux temple en ruines. Un caroubier séculaire, un petit bois de chênes ou de lauriers, abritent d'ordinaire ces débris. Sozomène nous parle d'une fête païenne qu'on célébrait encore au temps de Constantin sous la chênaie de Mamré. C'était une sorte de foire où l'on se rendait en foule, et où l'on sacrifiait des bœufs, des boucs et des brebis, avec force libations et encensemens (2). Malgré le judaïsme, le christianisme et l'islam, la vénération des arbres a persisté en Palestine. Les voyageurs ont tous vu quelques-uns de ces arbres isolés, auxquels les habitans rendent un véritable culte. Il n'est pas rare non plus de rencontrer dans ce pays des arbres tout couverts de haillons et de lambeaux d'étoffes. Ces chiffons ont été suspendus aux branches par des Arabes ou par des Syriens pour éloigner les fièvres ou pour obtenir la guérison de certaines maladies.

Ainsi en Palestine les bois appartenaient au culte d'Aschera. Voilà ce qui explique pourquoi, en faisant mention de ce culte, la Bible parle souvent des « arbres verdoyans, » des « arbres au feuillage touffu, » des chênes, des peupliers, des térébinthes, à l'ombre desquels des prêtresses d'Aschera observaient les rites vo-

(1) Is., XIV, 8; XXXVII, 24; Habak., II, 17.
(2) Sozom., *Hist.*, II, 4.

luptueux de la bonne déesse (1). Ces sanctuaires d'Aschera étaient des lieux charmans, des bois ombreux au vert feuillage, souvent arrosés par des eaux courantes, de mystérieux asiles où l'on n'entendait guère que le roucoulement des colombes consacrées à la déesse. Le symbole d'Aschera, un simple pieu, un tronc d'arbre dépouillé de ses branches et de ses feuilles, était l'emblème de la puissance génératrice. Il était également consacré comme symbole de la fécondité de la nature à toutes les déesses sœurs d'Aschera, à Astarté, à la déesse syrienne, à celle de Cypre, etc. Aschera est l'Istar de Ninive, l'Istar voluptueuse, appelée aussi Asurit, « l'heureuse, » « la bonne fortune. » Sur la stèle de Mésa, on lit : Astar Kamos. On a identifié Istar avec l'Athtâr des inscriptions himiarites (2). Selon M. Merx, Aschera ne peut signifier que « l'heureuse, » « la fortunée, » la déesse qui donne le bonheur.

Le symbole d'Aschera n'était pas plus rare en Palestine que ne l'était celui de ses sœurs divines en Phénicie, en Syrie, en Égypte, et chez presque tous les peuples de la terre. Ces pieux symboliques ont été plus tard assimilés à des idoles; on les plaçait aussi, comme chez les Latins, dans les jardins et dans les plantations. Jérémie et Isaïe ont, comme Horace, des railleries pour ces « dieux des jardins. » Ceux dont on se servait pour l'usage du culte étaient toujours en bois; de là les mots : « couper, » « arracher, » « brûler, » qui reviennent toujours dans la Bible quand on parle de la destruction des *ascherim*. La grandeur de ces idoles dut être souvent considérable. Du bois coupé d'une Aschera, que dix hommes ont abattue avec lui, Gédéon construit un bûcher sur lequel il offre en holocauste un bœuf entier; mais plus tard, sous les rois de Juda et d'Israël, le symbole d'Aschera devint certainement un objet de piété vulgaire que l'on rencontrait dans toutes les maisons. Ainsi, dans nos provinces de France, on voit encore sur les grandes routes, aux carrefours, des bois qui servent de reposoirs à l'époque de la Fête-Dieu, de grandes croix géantes, tandis que, sous les porches des églises, les marchands de pacotille religieuse vendent pour quelques sous de petits christs en bois ou en métal. Les femmes riches d'Israël, les bourgeoises de Jérusalem, portaient sur elles des symboles d'Aschera en or ou en argent, sortes de médailles de la Vierge de ces temps-là, qui étaient à la fois des bijoux et des objets de dévotion (3). Ce culte en général a toujours été la chose des femmes, comme en témoigne l'histoire de la reine Maacha. Le fils de cette

(1) II Reg., XVI, 4; Jérém., II, 20; III, 16, 13; Ézéch., XX, 28; VI, 13; Hos., IV, 13.

(2) Dr Schlottmann, *Die Siegessäule Mesa's, Königs der Moabiter*. Halle 1870, p. 26-27, cf. p. 43-44.

(3) Ézéch., XVI, 17.

reine, un roi piétiste de Juda, Assa, mit brutalement en pièces et brûla dans la vallée de Cédron l'idole que cette pieuse princesse avait fait faire pour Aschera. Au printemps, comme chez nous à l'époque des Rogations, de longues processions de prêtres et de hiérodules promenaient dans les champs où le blé commençait à germer le naos d'Adonis, représenté par un symbole du même genre.

Après les sacrifices humains, la prostitution sacrée est ce qui caractérise essentiellement la religion primitive des Beni-Israël. Il en a naturellement été de même dans les autres familles de la race sémitique; mais ne parlons que des Juives et des Syriennes. Certes ce n'est pas sans raison que, dans le Deutéronome (XXIII, 17), vrai livre de piété édifiante écrit quelques années avant la captivité de Babylone, la prostitution est défendue aux fils et aux filles d'Israël. Jamais race humaine n'eut un tempérament plus voluptueux (1). La Juive a l'impudeur naïve, la lèvre rouge de désir, l'œil humide et singulièrement lumineux dans l'ombre. Affolée de volupté, superbe de ses triomphes, ou simplement féline et caressante, c'est toujours la créature « insatiable, » la fille « aux sept démons » dont parle l'Écriture, sorte de fournaise ardente où le blond Germain fond comme cire. Autant qu'il était en elle, de ses bras souples et nerveux, la Syrienne a traîné dans la tombe les derniers fils épuisés de la Grèce et de Rome. Mais qui dira la grâce et les molles langueurs de ces filles syriennes, leurs grands yeux noirs cernés, les tons bistrés et chauds de leur peau? A voir cette créature humble et douce, affaissée et comme accablée par un secret malaise, traînant ses babouches sur les dalles d'un gynécée, on eût dit une esclave stupide. Quand la fureur des sens était apaisée, elles tombaient dans un accablement infini, et tandis que leurs visages ruisselaient de larmes involontaires, leurs bouches exhalaient ces lamentations douloureuses et mystiques dont nous retrouvons un écho dans les litanies de Tammouz. Ces filles, morbides et enfiévrées, étaient très fines, très intelligentes, d'une habileté tout à fait consommée. Hier esclaves, reines aujourd'hui. Comme la Sulamite du Cantique, elles unissaient très bien l'instinct profond de la volupté au sens pratique des affaires. Elles n'en gardaient pas moins toujours, au sein même des raffinemens du plaisir les plus inouïs, je ne sais quoi de grave et de religieux qui faisait des femmes de cette race les vraies, les seules prêtresses de l'amour.

C'était généralement sur les « hauts-lieux, » où l'on offrait des sacrifices, à côté de la tête de Baal ou de Jahveh et du symbole

(1) Tacit., *Hist.*, V, 5, *Projectissima ad libidinem gens.*

d'Aschera, que se dressaient les tentes des prostituées sacrées (1). La Bible désigne la fête des prostitutions sacrées sous le nom de *Soucoth Benoth*, « les tentes des filles. » Il s'agit de la fête des Sacées. L'opinion de Movers, qui compare ce nom à celui d'une des grandes solennités de l'année juive, la fête des tentes ou des tabernacles, a aujourd'hui prévalu dans la science. Diodore signale à Carthage une fête analogue importée sans doute de la Phénicie. Quand Ézéchiel personnifie Jérusalem et Samarie sous les traits de deux prostituées, il les désigne par des noms que Movers a dérivés avec raison d'un mot hébreu signifiant tente. Ajoutons qu'il y avait en Palestine une ville dont le nom vient sûrement de *soucoth*, « tentes (2). » A Babylone, cette « fête des tentes » était originairement consacrée à Zarpanit, déesse qui, nous le verrons bientôt, personnifiait la puissance génératrice de la nature.

Ces tentes étaient tissées et ornées de figures par les prêtresses d'Aschera. Revêtues d'habits splendides, la chevelure humide de parfums, les joues couvertes de vermillon, le tour des yeux noirci d'antimoine, les cils allongés avec un mélange de gomme, de musc et d'ébène, les prêtresses attendaient sous ces tentes (3), sur des lits spacieux (4), les adorateurs de la déesse; elles faisaient leur prix et leurs conditions, et versaient l'argent dans le trésor du temple. Aux jours de fête, les pèlerins se rendaient en foule au sanctuaire et visitaient les tentes. Souvent ces prêtresses d'Aschera n'appartenaient pas au sanctuaire. Assises aux carrefours des villes, sur le bord des chemins, le front ceint d'une corde, elles se livraient à tout venant, et consacraient à la déesse le bouc ou les quelques pièces d'argent que l'étranger leur avait donnés (5). Le bouc était l'animal offert à la déesse par les prostituées dans tous ses sanctuaires; mais le plus souvent, le présent consistait en une pièce d'argent, comme à Babylone, où l'étranger disait en la leur jetant sur les genoux : « Que Bélit te protége (6)! » Dans la lettre dite de Jérémie, on voit ces femmes assises en longue file dans les rues. Quand l'une d'elles a été emmenée, elle raille celle de ses compagnes dont la corde n'a pas encore été rompue. Souvent c'étaient des femmes stériles qui se vouaient au culte de la déesse pour devenir mères.

Déesse de la terre fécondée, Aschera l'était aussi de la conception. M. François Lenormant remarque que la Mylitta d'Hérodote re-

(1) Is., LVII, 7 et suiv.; II Reg., XVII, 30; XXIII, 7; Ézéch., XXIII, 14; Hos., IV, 13.
(2) Voyez Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, I, 80.
(3) Num., XXV, 8.
(4) Is., LVII, 8.
(5) Gen., XXXVIII, 14; Jérém., III, 2.
(6) Hérod., I, 199.

produit fort exactement l'épithète de Mulidit, « la génératrice, » que portait la grande déesse nature de l'Assyrie, Bélit, mère de tous les dieux et de tous les êtres. Considérée comme Mulidit, Bélit était confondue dans la religion de Babylone avec Zarpanit ou Zir banit, « la productrice des germes, » associée comme épouse à Bel Marduk. Sur les cylindres babyloniens, Zarpanit est représentée nue, toujours de face, les deux mains sur la poitrine. Cette déesse, à qui étaient consacrées les « tentes des filles » en Babylonie, est aussi invoquée comme présidant aux enfantemens, et son attribution de Lucine l'a même fait identifier avec Héra par Diodore de Sicile. Dans l'inscription découverte à Babylone parmi les ruines du temple de la déesse, on lit une prière, traduite par M. Oppert, qui confirme pleinement ce caractère. On a retrouvé dans la même inscription le singulier du mot qui sert à désigner dans la Bible les « tentes » dont nous parlons. Le sanctuaire de Zarpanit était une sorte de karavanséraï, un grand bâtiment muni de cellules. Des cellules du même genre, servant au même usage, existaient à Jérusalem, dans le temple même de Jahveh, où Aschera avait son symbole et était adorée. « Il (Josias) démolit les maisons des prostitués qui étaient dans le temple de Jahveh, où les femmes tissaient des tentes pour Aschera (1). »

On le voit, les prostitués étaient des deux sexes. Les hommes étaient appelés *kedeschim*, les femmes *kedeschoth*, c'est-à-dire « saints, voués, consacrés. » Le Deutéronome atteste que les uns et les autres apportaient au trésor du temple de Jahveh le produit de leur prostitution. Voilà ce qui payait en partie les frais du culte à Jérusalem, comme à Byblos, à Carthage, à Paphos, à Hiérapolis. Ces frais devaient être immenses, si l'on en juge par le caractère somptueux des cérémonies religieuses, et par le nombre presque infini des prêtres de tout rang et des hiérodules des deux sexes. A Comana de Cappadoce, Strabon n'en vit pas moins de six mille. En Arménie et dans les pays voisins, où le culte d'Anaïtis, l'Anat babylonienne, l'épouse d'Anu, montant vers le nord avec l'influence de la civilisation chaldéo-assyrienne, avait pris un développement aussi considérable qu'à Comana de Cappadoce, à Comana du Pont et à Zéla, la déesse possédait autour de son temple un vaste territoire, cultivé par de nombreux esclaves de l'un et de l'autre sexe, en qualité de hiérodules ou de serfs de la déesse. Le culte d'Anaïtis était accompagné de prostitutions sacrées pareilles à celles de Babylone.

On comptait différentes classes de prêtres. Au sommet de la hié-

(1) II Reg., XXIII, 7.

rarchie, un grand-prêtre, le premier après le roi, comme à Comana de Cappadoce, dont la dignité était souvent héréditaire, comme chez les Hébreux, en Phénicie, à Paphos. Ensuite venaient les prêtres et les théophorètes, puis tous ceux qui, comme les lévites d'Israël, remplissaient dans le temple des fonctions inférieures, les chantres, les joueurs de flûte et de harpe ou kinnor, ceux qui coupaient, fendaient le bois des bûchers où l'on brûlait la chair des victimes, ceux qui apportaient l'eau pour les lustrations, etc., enfin les *netinim* ou esclaves du temple. Les prêtres de tout sanctuaire important possédaient en propre une ou plusieurs villes, avec des domaines considérables que mettait en rapport une population de laboureurs et de bergers, vassaux du temple. On sait que les lévites pouvaient résider dans un grand nombre de villes situées sur le territoire des tribus d'Israël, avec le droit de pâturage hors les murs de chacune de ces villes. Ils possédaient quarante-deux villes et six villes de refuge. Ils prélevaient en outre la dîme sur les fruits des champs et des jardins et sur les animaux domestiques.

Parmi les prêtres, les uns demeuraient dans le temple, les autres vaquaient çà et là dans les campagnes et dans les villes, prenant du service là où ils en trouvaient (1). Car, aux jours antiques, tout chef de famille qui pouvait entretenir un ou plusieurs prêtres dans sa maison ne s'en faisait faute. Micha en achète un, un lévite de Bethléem de Juda, au prix de dix pièces d'argent par an. Micha avait sous son toit une idole en fonte, sans doute un taur au de métal, un éphod et des téraphim, si bien que sa maison était pour les gens du pays une « maison des dieux, » Beth-Elohim. Mais les bandes de hiérodules se composaient surtout de kedeschim. Ces cinèdes, plusieurs fois expulsés du royaume de Juda par quelques princes piétistes, comme Assa et Josaphat, s'y trouvaient encore en grand nombre aux derniers temps de la royauté, puisque le Deutéronome les désigne comme habitant dans le temple même de Jérusalem. Le saint livre donne à ces dévots d'Aschera le nom significatif de « chiens. » Ces eunuques sacrés portaient des vêtemens de femme aux couleurs éclatantes, ils se coiffaient d'un turban de lin ou de soie jaune, ils se fardaient le visage et se mettaient de l'antimoine aux yeux. En tout, ils voulaient paraître femmes. Leurs molles attitudes, leur air lascif et provoquant, allaient parfois jusqu'à donner le change (2). Qui ne connaît le mythe d'Hercule et d'Omphale? Qui ne sait que l'union d'Adonis et d'Astarté fut figurée par des représentations hermaphrodites? L'aphrodite de Cypre avait

(1) Jud., XVII-XVIII.
(2) Saint Augustin, *De civit. Dei*, VIII, 26.

une barbe au menton. Voilà pourquoi on lit dans le Deutéronome (XXII, 5) : « Une femme ne prendra point le costume d'un homme, ni un homme des vêtemens de femme. »

Ces kedeschim allaient donc par les bourgs et par les villes, précédés de joueurs de flûte et de musiciens qui soufflaient dans des trompes. Les bras nus jusqu'aux épaules, ils brandissaient des coutelas, des fouets garnis d'osselets, sorte de disciplines, et dansaient dans les rues aux sons d'une musique sauvage de flûtes, de crécelles, de sistres, de fifres, de cymbales et de tambourins. Arrivés dans la cour d'une ferme ou sur une place publique, ils se mettaient à pousser des hurlemens, et, la tête renversée, le cou tordu, ils se tailladaient les bras avec des couteaux. Puis le plus furieux de la bande, tout ruisselant de sang, commençait à prophétiser (1). Le tout se terminait par une quête dans laquelle les kedeschim recueillaient des figues, de l'huile, du froment et quelques pièces d'argent. Les hiérodules femmes, les kedeschoth, parcouraient aussi le pays en jouant du tympanon, des cymbales et de la double-flûte. Les Syriennes ont toujours eu dans l'antiquité la réputation d'être bonnes musiciennes. Ces sortes de bayadères paraissent avoir été fort nombreuses dans les villes de la Phénicie et de la Judée. Isaïe (2) nous a conservé un fragment de chanson populaire qu'on avait faite sur elles : « Prends ta cithare, parcours la ville, courtisane oubliée! Joue bien, chante beaucoup, pour que l'on se souvienne de toi! »

Nous avons essayé de démontrer que la religion primitive des Beni-Israël, comme celle de la Chaldée et de l'Assyrie, était une religion naturaliste où dominait l'élément sidéral. Et cependant nous n'avons rien dit du culte des astres et des constellations du zodiaque en « mansions célestes, » que le peuple de Jahveh adorait sur les terrasses des maisons et dans les parvis mêmes du temple de Jérusalem, comme on les adorait sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. Parmi les divinités qui, dans le système religieux chaldéo-assyrien, sont placées au-dessous de Bel, on a retrouvé le dieu du sort, Manu, associé à la déesse de la fortune, Gad, dont parle Isaïe; Bau, qui est évidemment le chaos de la Genèse; Usu, l'Ésaü de l'époque mythologique de la Bible; Kimmut, le dieu de la constellation du Serpent, ou plutôt des Pléiades, du livre de Job, etc. Nous n'avons rien dit des fleuves sacrés qui, comme l'Adonis de Gébeil et le Bélus de Saint-Jean-d'Acre, portaient le nom d'une divinité. Se plonger sept fois dans les eaux du Jourdain guérissait de

(1) I Reg., XVIII, 28.
(2) XXIII, 16.

la lèpre (1). Nous n'avons rien dit du lac Méron ni des autres lacs consacrés aux déesses d'Askalon et d'Hiérapolis, ni de la source vénérée du Jourdain et des autres sources également saintes de la Palestine. Nous avons rappelé qu'on sacrifiait sur les collines et sur les montagnes, et que tous les temples fameux des Sémites avaient été bâtis sur des hauteurs; mais nous n'avons point parlé du Morijah, du Tabor, de l'Horeb, de tous ces monts sacrés où Jahveh se révélait dans la flamme à ses adorateurs. Il habite à jamais sur la montagne de Basan (2). Il se montre lui-même avec toute sa majesté aux yeux de l'homme dans le massif du cap Théou-Prôsopon (Phaniel ou Phanuel), « visage de El. » Une ramification de l'Anti-Liban, le neigeux Hermon, est appelée la montagne de Baal-Hermon (3), et était encore, au IVe siècle de l'ère chrétienne, révérée comme un dieu par les populations syro-phéniciennes. Dans les traditions juives, cette montagne devint même une sorte de Brocken où, comme dans une nuit de Walpurgis, les anges s'étaient unis aux filles des hommes. Les Hébreux ont certainement adoré le Liban comme un dieu. Le Carmel, où se trouvait encore au premier siècle de notre ère un oracle célèbre, était bien tout à la fois, comme le dit Tacite, une montagne et un dieu (4).

Enfin, après avoir étudié les divinités des cieux, des fleuves, des lacs, des sources et des montagnes, il aurait encore fallu rechercher quelles étaient ces divinités des plaines et des forêts, ces satyres qu'Isaïe nous montre bondissant çà et là dans le désert, s'appelant et se rencontrant dans les solitudes (5). Les Hébreux ont connu les spectres du matin, les démons du midi, et l'essaim malfaisant des esprits de la nuit (6). Les divinités babyloniennes et phéniciennes sont souvent devenues les démons chez des Juifs, et plus tard chez les premiers chrétiens. M. François Lenormant nous apprend à ce sujet que, dans les formules magiques de la feuille d'argent d'origine juive entrée au Louvre avec la collection Campana, les démons serpentiformes sont nommés *barbar*, appellation accadienne du dieu Marduk (planète Jupiter). Les Hébreux ont surtout dans leur démonologie un monstre étrange et vraiment sémitique, c'est Lilith, à l'origine une des épouses du dieu assyrien Samas, le soleil, et dans laquelle il faut voir la nuit, sorte de goule funèbre, larve nocturne qui prend la forme et la parure d'une jeune épousée, dé-

(1) II Reg., v, 10, 12, 14.
(2) Ps. LXVIII, 17.
(3) Jud., III, 3.
(4) I Reg., XVIII, 32; Mich., VII, 14.
(5) Is., XIII, 21; XXXIV, 14.
(6) Ps. CXXI, 6. Targ ; Ps. XC, 6, LXX; Cant., IV, 6. Targ.

mon de luxure et de cruauté, qui sournoisement tue les enfans et égare le voyageur attardé dans le désert, le guette à l'heure sombre où le sommeil le dompte, l'enlace de ses bras de spectre et boit sa vie dans un baiser de feu.

Aussi bien, le déchiffrement des inscriptions cunéiformes et l'étude des monumens de la Chaldée, de l'Assyrie et de la Phénicie nous offriraient bien d'autres sujets de haute méditation, si nous interrogions ces sciences sur les plus vieux mythes cosmogoniques des peuples sémitiques. Les deux récits de la création dans la Genèse hébraïque, la tradition du déluge, la construction de la tour des langues, la notion du « dieu-loi, » Thouro ou Thora, les dix patriarches antédiluviens identiques aux dix rois antédiluviens de Babylone, dont le caractère sidéral et zodiacal n'est pas douteux, voilà autant de questions d'archéologie orientale dont les élémens derniers sont tous réductibles à la théologie et à la mythologie chaldéo-assyrienne.

La mythologie des Sémites, moins riche assurément que celle des Aryas, est cependant une de ces études d'infinie portée sans lesquelles on ne peut guère comprendre le développement historique des peuples de notre Occident. Les vieilles nations de l'Asie ne nous ont pas seulement donné les religions actuelles. Les Grecs, qui nous ont civilisés, ne devaient-ils pas leur civilisation à la Phénicie, à l'Assyrie et à l'Égypte? S'il y a pour nous un abîme entre les monumens de l'art asiatique et le grand art idéaliste des Hellènes, si une science tout empirique et sans idées générales ne saurait être comparée à la conception scientifique du monde d'un Démocrite ou d'un Aristote, si des tables astronomiques et des recettes médicales nous laissent bien loin du *Traité du Ciel*, de la *Physique* et de *l'Histoire des animaux*, toujours est-il que ces œuvres du génie grec et tous les progrès ultérieurs de la civilisation occidentale supposent une initiation lente et laborieuse, pendant laquelle les Hellènes durent apprendre à lire, à écrire, à compter, à mesurer, à faire des observations astronomiques. L'Égypte et la Chaldée avaient sur la Grèce une avance de plusieurs milliers d'années. Aussi est-ce toujours vers ces antiques civilisations de l'Orient qu'il nous faut remonter lorsque, pour comprendre ce qui est, nous voulons connaître ce qui a été.

JULES SOURY.

FÉLIX DUBAN

L'EXPOSITION DE SES DESSINS A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Lorsque, au commencement de l'année 1857, les amis et les élèves de Paul Delaroche organisaient une exposition posthume de ses œuvres, l'entreprise qu'ils tentaient n'avait pas eu de précédent encore dans notre pays. C'était la première fois qu'en France on essayait de réunir pour les remettre sous les yeux du public les travaux successivement produits par un artiste célèbre, et de dérouler en quelque sorte d'un bout à l'autre l'histoire d'un talent que la mort venait de livrer à la postérité. Jusqu'alors, tout s'était borné à la publicité que recevaient, au moment de la mise en vente, les ouvrages inachevés ou les morceaux d'étude trouvés dans l'atelier du maître qui n'était plus. L'enquête ne s'ouvrait, à vrai dire, que sur les secrets de sa vie privée ou sur les témoignages de ses derniers efforts : nul moyen d'ailleurs d'apprécier dans leur ensemble les titres qu'il s'était progressivement acquis, de contrôler ses succès passés et, le cas échéant, d'en punir l'exagération par la froideur ou la sévérité présente. L'épreuve faite après la mort de Paul Delaroche a été, depuis cette époque, plus d'une fois renouvelée. Ary Scheffer, Hippolyte Flandrin, Ingres, ont tour à tour ainsi comparu devant la nouvelle génération, appelée à réviser ou à confirmer les arrêts des premiers juges, et maintenant l'usage semble à peu près consacré parmi nous de soumettre à cet examen suprême quiconque a, de son vivant, joui dans notre école d'une grande renommée.

Encore faut-il que par leur nature et leurs caractères matériels les travaux accomplis puissent être enlevés des places qu'ils occupent d'ordinaire pour venir se grouper sous un toit provisoire. Sauf

place, le commandant avait voulu la visiter; peut-être avait-il l'idée de la supprimer.

Enfin, ces gens étaient là, nous tournant le dos; ils levaient une grande dalle devant l'autel, et nous, curieux comme tous les enfans, nous regardions entre les jambes des ouvriers ce qu'ils faisaient là.

La dalle levée, appuyée au mur, en nous penchant nous vîmes le squelette d'un homme vêtu d'un justaucorps et d'une culotte de cuir roux, les larges bottes évasées remontant jusqu'à mi-jambe et l'épée au côté. A sa droite, sous les os de ses doigts sortant de la manche, se trouvait un rouleau de parchemin.

M. Tardy, grand, sec, déjà vieux, regarda quelques instans, le front pensif, puis il dit à l'un des ouvriers :

— Michel, passez-moi ce rouleau.

L'ouvrier le lui remit.

Il le déroula et s'approcha de la petite fenêtre en ogive pour le lire. Les ouvriers, les mains appuyées sur les manches de leurs pioches, attendaient en silence, lorsque, élevant la voix, le commandant dit :

— C'est de l'espagnol. — Nous voyons là don Ramon Hurtado, capitaine aux armées de Montécuculli, — l'adversaire de Turenne et du prince de Condé, — tué dans un combat près du château de Bernardhausen, — aujourd'hui Phalsbourg, — en l'an du Seigneur 1675.

Après avoir dit cela d'un accent solennel, il rendit le parchemin à l'ouvrier en lui disant :

— Remettez cela dans la tombe et ne touchez pas à l'épée de ce vieux brave. C'est ainsi qu'on retrouvera nos camarades dans toutes les parties de l'Europe, de Lisbonne à Moscou, et tous les honnêtes gens diront comme nous : — Laissons dormir ce brave... Ne touchons pas à son épée! — Allons, mes amis, qu'on remette la dalle et que don Ramon repose en paix.

Les ouvriers se remirent à l'ouvrage.

Justine et moi, nous courions déjà dans l'allée, tout épouvantés de ce que nous avions vu.

Nous n'en dîmes pourtant rien à personne, de crainte d'être grondés; mais, vers la nuit, en rentrant en ville, nous tenant à la main de Françoise et de Nicole, à chaque seconde nous regardions derrière nous dans l'allée des peupliers déjà sombre, pour voir si don Ramon Hurtado ne nous suivait pas!

ERCKMANN-CHATRIAN.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

DES

PROVINCIALES DE PASCAL

Les *Lettres provinciales* sont des pamphlets jansénistes, mais le jansénisme contient à la fois une théologie et une morale; je vais le considérer successivement sous ces deux aspects.

I. — DE LA THÉOLOGIE JANSÉNISTE (1).

Le fond de cette théologie n'est autre que la doctrine sur la grâce, développée dans l'*Augustinus*, livre posthume de l'évêque d'Ypres, Jansen ou Jansénius. On ne rencontre guère une matière théologique aussi difficile que celle de la grâce, où il s'agit d'accorder ce qu'on appelle le libre arbitre de l'homme avec la toute-puissance de la grâce de Dieu. Dieu et le libre arbitre! que d'obscurités pourraient s'élever déjà, pour des métaphysiciens, par le seul conflit de deux idées dont chacune à part est si grosse d'obscurités! Que sera-ce s'il n'est plus question de métaphysique, mais de théologie, et de textes à interpréter? Je ne prétends nullement ici discuter ni résoudre le problème : je me bornerai à présenter un exposé historique, et ce sera beaucoup si les lecteurs ont le courage de me suivre. Pour sentir combien la difficulté est inextricable, il n'y a pas besoin de s'enfoncer dans les in-folio : il suffit de lire, mais de lire avec attention quelques lignes du *Petit Catéchisme du diocèse de Paris*, un opuscule d'une centaine de pages, écrites pour l'usage des enfans :

(1) Dans ce paragraphe premier, on retrouvera quelques pages qu'on a pu lire déjà dans mon Étude sur les *Pensées* de Pascal.

« *Pouvons-nous, par nos propres forces, observer les commandemens et éviter le péché?*

« Non; nous ne pouvons observer les commandemens et éviter le péché qu'avec la grâce de Dieu.

« *Qu'est-ce que la grâce?*

« La grâce est un don surnaturel ou un secours que Dieu nous accorde par pure bonté et en vue des mérites de Jésus-Christ, pour nous aider à faire notre salut.

« *La grâce nous est-elle nécessaire?*

« Oui, la grâce nous est si nécessaire que sans elle nous ne pouvons rien faire qui soit utile à notre salut.

« *Dieu nous donne-t-il toujours la grâce?*

« Oui, Dieu nous donne la grâce toutes les fois que nous en avons besoin et que nous la demandons comme il faut. »

Pressons un peu ces dernières paroles : Dieu accorde la grâce quand on la demande comme il faut. Mais, pour la demander ainsi, ne faut-il pas déjà l'avoir? Oui, évidemment; car si nous pouvions demander la grâce sans l'avoir déjà, nous ferions donc sans elle une chose utile pour notre salut, ce qui vient d'être déclaré impossible. Ainsi, dire que Dieu accorde la grâce quand elle est bien demandée, c'est dire qu'il l'accorde quand il l'accorde, et rien de plus. Et s'il ne l'accorde pas, nous sommes dans l'impossibilité de la demander par nos propres forces.

C'est donc la grâce qui fait tout en nous, et non pas nous-mêmes. Dieu, qui la donne, la donne gratuitement, puisque nous ne pouvons par nous-mêmes la mériter, et c'est en cela précisément qu'elle est la grâce. Celui à qui il la donne est sauvé, celui à qui il la refuse est perdu. Ces conséquences sont nécessairement enveloppées dans les principes posés par le *Petit Catéchisme*. Les théologiens les ont déduites intrépidement et les suivent plus loin encore. Ils en tirent, par un enchaînement inévitable, le dogme de la prédestination. De toute éternité, Dieu sait ce qu'il sait et veut ce qu'il veut : il sait donc de toute éternité qu'il doit donner gratuitement sa grâce à tel homme, ou plutôt de toute éternité, il la lui donne, comme il la refuse à tel autre. Celui-là est donc de toute éternité prédestiné au salut, et celui-ci à la damnation. Le *Petit Catéchisme* s'est gardé de toucher un seul mot de cette doctrine, car il n'a pas osé la professer, et il ne pouvait pas l'écarter.

On s'arrête ici tout d'abord et on se demande comment l'église a jamais pu parler ainsi; comment elle a porté un tel défi à la nature révoltée, en posant en dogme que notre salut ou notre perte dépend uniquement d'une grâce qui ne dépend pas de nous. Comment cela s'est fait, j'essaierai de l'expliquer tout à l'heure : je constate d'abord que le dogme est ce que je viens de dire, et que ce dogme

était entièrement constitué dès le temps d'Augustin. Le moine breton Pélage s'insurgea inutilement pour la liberté contre la grâce : Augustin fit prévaloir la grâce absolument souveraine.

Cependant l'église, qui ordonne à ses fidèles de croire à cette toute-puissance de la grâce, leur ordonne de croire aussi en même temps que l'homme a un libre arbitre par lequel il mérite ou démérite, de manière à être récompensé ou puni.

Cette seconde partie du dogme paraît absolument contradictoire à la première ; mais il y a un mot qui répond à tout : c'est un mystère. La foi consiste à admettre tout ensemble que la grâce fait tout et que cela ne détruit pas le libre arbitre. C'est là l'orthodoxie, telle que l'a définie, en 1547, la sixième session du concile de Trente. Et l'église, parmi les condamnations qu'elle a prononcées contre Luther et Calvin, a condamné en particulier leurs doctrines sur la grâce, parce que l'un et l'autre, pour relever cette grâce divine et pour échapper aux contradictions, reniaient le libre arbitre et déclaraient que l'homme l'a perdu par l'effet du « péché originel (1). »

Il est d'ailleurs tellement difficile à l'esprit humain de consentir à associer deux idées qu'il ne vient pas à bout d'accorder, que la théologie ne put se reposer dans les définitions du concile, et ceux qui prenaient à cœur ces questions essayèrent de résoudre le problème en sacrifiant l'un des deux termes à l'autre.

Dès 1560, de Bay ou Baius, docteur de Louvain, hasarda des propositions qui furent condamnées comme analogues à celles de Calvin et contraires au libre arbitre.

En 1588, parut le livre du jésuite Louis Molina, *sur l'Accord du libre arbitre et de la grâce*. Molina se jetait dans une voie absolument opposée à celle des protestans et de Baius. Il s'efforçait de ne pas offenser la grâce et de rendre pourtant au libre arbitre ce que la grâce paraît lui ôter. En même temps qu'il reconnaissait d'une part que sans la grâce l'homme ne peut rien, il soutenait d'autre part que la grâce est offerte à tous. Il disait que l'homme est libre de l'accepter ou d'y résister, et que Dieu sachant d'avance l'usage qu'il fera de cette liberté, donne en effet la grâce à celui qui l'accepte, et ne la refuse qu'à celui qui y résiste ; de sorte que l'homme après tout a ainsi sa part dans l'œuvre de son salut.

Cette solution ne prévalut pas ; j'en dirai les raisons tout à l'heure. Le livre de Molina fut même dénoncé à Rome. Après une instruction qui dura plusieurs années, sous les papes Clément VIII et Paul V, ce dernier déclara les débats terminés, mais il ne prononça pas la sentence. La doctrine de Molina ne fut donc pas con-

(1) Luther avait développé ses doctrines dans le livre *de Servo Arbitrio*, 1526.

damnée, mais elle ne fut jamais non plus acceptée par l'église, et longtemps elle y rencontra une opposition presque universelle. L'*Augustinus* de Jansénius, qui parut en 1640 (l'auteur était mort en 1638), ne fut que la plus énergique des protestations qui s'élevèrent contre le molinisme, accusé de renouveler l'hérésie de Pélage et de ses disciples.

Mais Jansénius parut à son tour aller trop loin; sa pensée ne fut pas acceptée, quoiqu'il l'eût présentée comme celle même de saint Augustin, et son livre fut traité plus mal que celui de Molina. Cinq propositions qu'on donnait comme contenant l'essence de sa doctrine furent déférées, en 1649, à la faculté de théologie de Paris, puis deux ans après elles furent dénoncées à Rome. Les jésuites, accusateurs de Jansénius, réussirent pleinement dans leurs poursuites. Les cinq propositions furent condamnées à Rome, non plus en vertu de simples décisions rendues au nom du pape par l'inquisition romaine, mais, plus solennellement, par une bulle d'Innocent X, en 1653. Elles ont fait tant de bruit, que je ne puis me dispenser d'en donner le texte, quelque froids que ces subtilités nous laissent aujourd'hui :

« Il y a des commandemens de Dieu qui pour les justes de bonne volonté, et faisant effort selon ce qu'ils ont actuellement de forces, sont impossibles, et il leur manque la grâce qui les rendrait possibles.

« La grâce intérieure, dans l'état de la nature déchue, est irrésistible.

« Pour mériter et démériter, dans l'état de la nature déchue, il n'est pas besoin que l'homme soit libre de nécessité; il suffit qu'il soit libre de contrainte.

« Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante intérieure pour chaque acte en particulier, même pour le commencement de la foi, et ce en quoi ils étaient hérétiques, c'est qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté humaine eût le pouvoir d'y résister ou d'y obéir.

« Il est semi-pélagien de dire que c'est pour tous les hommes sans exception que le Christ est mort et qu'il a versé son sang. »

Les jansénistes n'osèrent pas défendre les cinq propositions, condamnées par une bulle pontificale; mais ils soutinrent qu'elles ne contenaient pas la vraie doctrine de Jansénius; qu'ainsi en les condamnant on ne touchait pas à cette doctrine, qui n'était autre que celle de saint Augustin, et qu'en croyant condamner Jansenius lui-même, le pape s'était trompé sur ce point de fait, son autorité ne s'étendant pas à décider d'une question de ce genre.

Cette première thèse est celle que le fameux docteur Antoine Arnauld osa plaider dans un écrit publié en 1655 (*Lettre à un duc*

et pair). En même temps, dans ce même écrit, il déclarait, pour son propre compte, « que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à saint Pierre dans sa chute, » et paraissait reproduire ainsi sous une autre forme la même « erreur » qui avait été condamnée dans la première proposition : ce qu'Arnauld, bien entendu, refusait de reconnaître. L'écrit d'Arnauld fut à son tour déféré à la censure de la faculté. L'auteur fut mis en cause pour l'une et pour l'autre de ses deux assertions, qu'on appela le point de fait et le point de droit, et fut d'abord condamné sur le point de fait. C'est à cette première censure que se rapporte la 1re *Provinciale*. Les quatre premières et les deux dernières (17 et 18) sont relatives aux difficultés sur la grâce.

On voit assez en lisant ces Lettres, comme on l'a vu par tout ce que je viens de dire, combien ces difficultés sont insurmontables. L'esprit y est continuellement placé entre des idées contradictoires et incompatibles, et les théologiens du XVIIe siècle, à l'exception des molinistes, loin de prétendre atténuer les oppositions entre ces deux faces de leur foi, se faisaient un devoir d'humilier leur raison sous ces oppositions mêmes. Telle est en particulier la théologie de Bossuet, c'est-à-dire celle de l'école de saint Thomas d'Aquin, ou des thomistes. Qu'on me permette de m'y arrêter; il semble qu'on ne puisse mieux s'adresser, pour avoir le dernier mot sur ces questions, qu'au grand évêque que La Bruyère appelait publiquement un Père de l'église.

Il a développé sa doctrine principalement dans trois écrits, qui sont : 1° un *Traité du libre arbitre*, composé, dit-on, pendant que Bossuet était précepteur du dauphin, mais qu'il n'a pas publié, et qui ne parut qu'en 1731, trente-sept ans après sa mort; 2° une Instruction pastorale publiée dans une ordonnance de l'archevêque de Paris (M. de Noailles) en 1696, mais que l'abbé Le Dieu déclare avoir été écrite par Bossuet; 3° un écrit composé encore pour l'archevêque de Paris, afin de lui venir en aide dans les embarras théologiques où il s'était mis à propos du livre fameux du père Quesnel, *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. Cet écrit fut fait pour être placé dans une nouvelle édition de ce livre, qui devait paraître avec une approbation de l'archevêque de Paris et pour expliquer cette approbation; mais M. de Noailles se décida à laisser paraître l'édition, en 1699, sans approbation et par conséquent sans explication, de sorte que le travail de Bossuet ne fut pas publié. Il le fut en 1710 par le père Quesnel lui-même, entre les mains de qui il était tombé et qui le donna sous le titre de *Justification* de ses *Réflexions morales*. A ces trois écrits, on peut ajouter une courte Lettre sur la prédestination, qui est la huitième des Lettres à la sœur Cornuau, et qui n'a pas non plus été écrite

pour l'impression. Ainsi, en définitive, aucun travail de Bossuet sur ces questions n'a été signé et publiquement avoué de lui, sans doute parce qu'il n'était pas arrivé à se satisfaire lui-même. On lit en effet dans ces écrits plus d'une page où cet esprit si net et si lucide a peine à se dégager de l'absurde, même par l'inintelligible, et les seuls passages dont on reste vivement frappé sont précisément ceux où l'auteur retourne avec insistance cette idée même, qu'il est impossible d'arriver à la lumière. Toute cette éloquence n'aboutit qu'à faire les ténèbres visibles, selon le mot de Milton.

Ainsi il dira : « Il n'importe que la liaison de deux vérités si fondamentales soit impénétrable à la raison humaine, qui doit entrer dans une raison plus haute, et croire que Dieu voit dans sa sagesse infinie les moyens de concilier ce qui nous paraît inalliable et incompatible (1). » Et ailleurs : « C'est pourquoi la première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner ces vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne quand on veut les concilier; mais qu'il faut au contraire, pour ainsi parler, tenir toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue (2). »

En réalité, c'est seulement par cette ressource de la soumission et du silence que Bossuet a réussi à se distinguer des jansénistes. Autrement sa théologie est aussi près que possible de la leur. Et il a pour les molinistes la même répulsion. Dans ses *Avertissemens aux protestans*, 1689-1691, répondant à Jurieu, qui accusait l'église de tolérer dans la doctrine de Molina ce qu'il appelle un nouveau demi-pélagianisme, il s'attache sans doute à montrer que les molinistes ne sont pas précisément hérétiques; mais il estime qu'ils sont près de l'être, ou plutôt qu'ils le sont déjà s'ils vont jusqu'au bout de leur pensée : « Que si on passe plus avant et qu'on fasse précéder la grâce par quelque acte purement humain à quoi on l'attache, je ne craindrai point d'être contredit par aucun catholique en assurant que ce serait de soi une erreur mortelle, qui ôterait le fondement de l'humilité, *et que l'église ne tolérerait jamais*, après avoir décidé tant de fois, et encore en dernier lieu dans le concile de Trente (sess. VI, chap. 5), que tout le bien, jusqu'aux premières dispositions de la conversion du pécheur, vient *d'une grâce excitante et prévenante, qui n'est précédée par aucun mérite*, etc. (3). » Au contraire, dans son oraison funèbre de Cornet (celui qui avait déféré les cinq propositions à la censure de la Sorbonne), on voit bien qu'il ne reproche pas tant aux jansénistes

(1) Écrit sur le livre des *Réflexions morales*, § VI, dans les *OEuvres complètes de Bossuet*, Paris, 1856, t. II, page 7.

(2) *Du Libre Arbitre*, chap. IV, tome X, page 119.

(3) *OEuvres complètes*, tome VI, page 214 (IIe Avertissement).

d'être dans le faux que de se montrer indiscrets et téméraires en prétendant proclamer la vérité : « Il vit donc que saint Augustin, qu'il tenait le plus éclairé et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'église une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne ; mais que, ou par la faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de la profondeur ou de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'est trouvée nécessairement enveloppée parmi des difficultés impénétrables ; si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à la liberté de l'homme ; ensuite il considéra avec combien de raison toute l'école et toute l'église s'étaient appliquées à défendre ces conséquences, et il vit que la faculté des nouveaux docteurs (1) en était si prévenue, qu'au lieu de les rejeter, ils en avaient fait une doctrine propre ; si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées jusqu'alors comme des inconvéniens fâcheux, au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint Augustin et de l'église, ceux-ci les regardaient au contraire comme des fruits nécessaires qu'il en fallait recueillir, et que ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salutaire où devait aboutir la navigation (2). »

Mais pourquoi les jansénistes se sont-ils obstinés à s'attacher à ces écueils? et pourquoi Bossuet lui-même et l'école à laquelle il appartient se condamnaient-ils à confesser si péniblement leur impuissance, quand il semble que les uns et les autres auraient pu se mettre plus à l'aise en acceptant l'expédient de Molina, je veux dire en contentant la nature au moyen de la part faite au sentiment du libre arbitre, dût-il en coûter quelque chose à la grâce, qui est le surnaturel, et qui par là même nous touche moins? Pourquoi repoussaient-ils absolument ce qu'on pourrait appeler la théologie facile? C'est qu'il y avait des textes en face desquels elle ne paraissait pas pouvoir subsister.

Avant tout, il y avait ces passages fameux des Lettres de Paul, sur lesquels repose la doctrine de la grâce arbitraire et irrésistible : « Rébecca eut deux jumeaux de notre père Isaac. Avant qu'ils fussent nés et qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que

(1) Cette expression est une pure ironie ; il n'y avait pas, au sens propre, de *faculté* janséniste.

(2) *Œuvres complètes*, tome v, page 362. — Il est bien à remarquer que cette oraison funèbre, prononcée en 1663, peu après les *Provinciales*, ne fut imprimée que sur la fin de la vie de Bossuet, en Hollande et sans sa participation. L'abbé Le Dieu, son secrétaire, assure que « l'auteur ne s'y reconnut pas du tout. »

prévalût ce que Dieu avait décidé par choix, non en vertu de leurs œuvres, mais en vertu de son appel, il fut dit : Le premier né sera assujetti à l'autre ; car il est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai réprouvé Ésaü. Que dirons-nous? Y a-t-il eu injustice en Dieu? Jamais. Dieu a dit à Moïse : J'aurai pitié de qui je veux avoir pitié ; je ferai miséricorde à qui je voudrai faire miséricorde. Ce n'est donc pas ici l'œuvre de l'homme qui s'efforce et qui court, mais celle de Dieu qui a pitié... Il fait miséricorde à qui il lui plaît ; il endurcit qui il lui plaît. Vous me dites : Pourquoi se plaint-il alors? Qui peut résister à sa volonté? O homme, qui es-tu pour répondre à Dieu? L'ouvrage façonné dit-il à celui qui le façonne : Pourquoi m'as-tu fait ainsi? Le potier n'est-il pas maître de son argile? Ne peut-il pas tirer de la même boue un vase d'honneur et un vase d'ignominie? (Rom., IX, 10-21.) » Et ailleurs : « C'est ainsi qu'aujourd'hui encore un petit nombre ont été sauvés par la préférence de la grâce. Si c'est par la grâce, ce n'est donc point par les œuvres ; car autrement la grâce n'est plus grâce. » (XI, 5.) — Les mieux disposés en faveur du sens commun reculaient embarrassés devant ces passages.

Aujourd'hui les esprits sont moins timides et jugent les textes eux-mêmes, au lieu de s'en servir pour juger. En lisant ces passages de Paul, la seule chose qui les embarrasse est de savoir comment Paul a pu penser et parler ainsi. Et ils en trouvent la raison là où se trouve la raison de tout, je veux dire dans l'histoire : la même parole qui semble dogmatiquement inexplicable s'explique sans peine historiquement. Ce qui a conduit Paul à ces pensées, c'est sa rupture avec les Juifs. Lui-même est né Juif, et il s'est séparé de ceux qui étaient ses frères, pour devenir le frère des Gentils en Jésus. Il faut donc qu'il prêche que les Juifs, ces aînés, ces élus, ce peuple de Dieu, sont déchus maintenant et que Dieu s'est fait par Jésus un nouveau peuple. Les Juifs avaient mérité, et non les Gentils ; mais c'est que la grâce ne se donne pas selon les mérites ; elle est de la part de Dieu un pur choix. Il lui a plu de prédestiner les Gentils à être les disciples et les images de son Fils unique : « Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a justifiés ; ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés. » (Rom., VIII, 30.) Cela répond à tout, et voilà tout ce que signifie dans Paul le mystère de la grâce.

Mais ces textes, tout sacrés qu'ils sont, n'auraient pas produit, soyons-en sûrs, tout ce qu'on en a tiré, si par-dessus n'étaient venus les enseignemens des pères de l'église et surtout ceux d'Augustin. Paul est un Hébreu et un homme d'inspiration ; il jette les mots comme des éclairs qui nous étonnent et qui passent. Ses héritiers sont des raisonneurs, tout pleins de dialectique et de sophis-

tique grecque, dressés aussi à la discipline latine, chez qui les idées s'enchaînent savamment et s'ordonnent en systèmes. C'est quand ils travaillèrent sur les traits de passion de Paul que tout fut perdu, que la théologie fut faite et que l'esprit chrétien s'y trouva enchaîné pour jamais.

Les textes de Paul et ceux des pères, presque aussi sacrés les uns que les autres, arrêtaient comme des barrières infranchissables les essais d'explication les plus plausibles. L'autorité surtout d'Augustin fut immense; son travail infatigable, son génie subtil et passionné, le rendirent maître de tous les esprits. Les tentatives de Pélage ou de ses disciples contre la grâce, en faveur de la liberté, furent repoussées par lui avec une force qui rendit sa victoire décisive et sans retour. Sa parole fut souveraine dans l'église comme l'Écriture même, et voici une prière qu'un pieux abbé du moyen âge adressait à Dieu à la messe de la fête de Saint-Augustin et que Bossuet, en la citant, s'est appropriée (1) :

« Je vous prie, Seigneur, de me donner par les intercessions et les mérites de ce saint ce que je ne pourrais obtenir par les miens, qui est que, sur la divinité et l'humanité de Jésus-Christ, je pense ce qu'il a pensé, je sache ce qu'il a su, j'entende ce qu'il a entendu, je croie ce qu'il a cru, j'aime ce qu'il a aimé, je prêche ce qu'il a prêché. » Il aurait dit sans doute la même chose sur la question de la grâce (2).

On a vu déjà que Jansénius s'était couvert de ce patronage, et si ce grand nom ne suffit pas pour protéger son livre, il a suffi du moins pour empêcher l'église d'adopter la doctrine de Molina.

Et c'est là ce qui faisait la force du jansénisme, même parmi les gens du monde. Ainsi Mme de Sévigné écrivait à sa fille (9 juin 1680) : « Je lis des livres de dévotion, parce que je voulais me préparer à recevoir le Saint-Esprit...; mais il souffle où il lui plaît, et c'est lui-même qui prépare les cœurs où il veut habiter; c'est lui qui *prie en nous par des gémissemens ineffables*. (Rom., VIII, 26.) C'est saint Augustin qui m'a dit tout cela : je le trouve bien janséniste et saint Paul aussi. Les jésuites ont un fantôme qu'ils appellent Jansénius, auquel ils disent mille injures et ne font pas semblant de voir où cela remonte. » Et encore (14 juillet) : « Vous lisez donc saint Paul et saint Augustin? Voilà les bons ouvriers pour rétablir la souveraine volonté de Dieu. Ils ne marchandent point à dire que Dieu dispose de ses créatures comme le potier; il en choisit, il en rejette : ils ne sont point en peine de faire des

(1) Gandar, *Bossuet orateur*, 1867, page 101.

(2) *Défense de la tradition et des saints pères*, XII, 33, dans les *OEuvres complètes*, t. II, p. 325.

complimens pour sauver sa justice; car il n'y a point d'autre justice que sa volonté, etc. » (Voir encore la lettre du 21 juin.)

Dans les premiers temps de l'église, lorsque le christianisme, bien que déjà triomphant, avait encore en face de lui, sans parler des Juifs, la foule des païens et que le monde ancien était vaincu, mais non pas détruit, c'était une grande force pour l'église de proclamer l'arrêt de Dieu qui la choisissait et qui réprouvait tout ce qui restait en dehors d'elle. La nature, c'était le paganisme; la grâce, c'était la foi de Jésus-Christ: Augustin ne pouvait donc trop accabler la nature et trop exalter la grâce. C'est dans un sentiment semblable qu'au XVIe siècle, au réveil de l'esprit païen, les chrétiens zélés se rejetèrent encore vers le dogme de la grâce toute-puissante, et comme effrayés de leur libre arbitre et craignant qu'il n'échappât à la volonté de Dieu, allèrent jusqu'à le perdre dans cette volonté souveraine. Mais on peut dire que, depuis ce temps, la doctrine de la grâce a baissé à mesure que baissait la foi. On n'en parle plus aujourd'hui au grand nombre; on ne lui cite plus Paul ni Augustin; car leur esprit va directement en sens contraire de l'esprit moderne, esprit de tolérance et de rapprochement. Le paganisme vieillissant et la foi chrétienne naissante étaient des ennemis irréconciliables; il fallait que l'un mourût et que l'autre vécût: alors le dogme de la prédestination semblait traduire aux esprits, dans une langue divine, cette nécessité sentie de tous, et leur était ainsi comme accessible. Il ne l'est plus pour l'homme de nos jours, habitué à ne plus voir ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans les idées, ni dans les choses, de barrières infranchissables qui puissent le séparer à jamais de ses semblables, et à considérer comme la fin et l'idéal de l'humanité une communion universelle. Élection gratuite, disgrâce irréparable, partage des sauvés et des réprouvés, ce sont des dogmes auxquels le croyant peut rester soumis dans l'ordre surnaturel, mais qui ne se réfléchissent plus dans les sentimens et dans les actions dont se compose le courant de la vie humaine.

II. — DE LA MORALE JANSÉNISTE.

La morale du jansénisme est austère, et comme telle, elle est à la fois noble et chagrine : noble, par la pureté et la sainteté à laquelle elle aspire; chagrine parce que l'honnête homme ne peut guère jeter les yeux autour de lui sans être attristé et irrité par le spectacle de l'injustice.

Ce chagrin s'en prend particulièrement aux puissans, car les puissans sont rarement purs. Ils vérifient l'aphorisme d'Aristote :

« En général, les hommes font le mal quand ils le peuvent (1). » Ils mettent d'ailleurs au service de leurs convoitises celles d'une foule de gens, qui se font leurs ministres et leurs complaisans, tandis que les justes sont méprisés et victimes. Les justes protestent plus ou moins haut, et c'est ainsi que la morale sévère tourne volontiers à ce que nous appelons l'opposition.

Tels étaient les stoïques au temps des Césars, et, au XVIIe siècle, les jansénistes (2). Mais sous Louis XIV, et la fronde finie, la royauté était sacrée; l'opposition se tourna contre un autre pouvoir, établi dans l'église, mais qui par l'église gouvernait aussi le monde, celui des jésuites. L'autorité ecclésiastique exerçait une puissance considérable dans la société d'alors, et elle l'exerçait surtout par les jésuites. Ils étaient donc responsables, aux yeux des purs, de tous les vices de cette société qu'ils conduisaient et de tout le mal qui se faisait sous leur influence.

C'est surtout par la confession et par la direction des consciences que les jésuites gouvernaient, tenant dans leurs mains le roi, la cour et tout ce qui suivait l'exemple d'en haut. C'était donc là ce qui blessait le plus leurs adversaires, et c'était aussi ce qui donnait contre eux le plus de prises. Car cette police des âmes était organisée, et les règles en étaient écrites dans les livres des casuistes, où on pouvait les saisir et les discuter. Aussi la guerre aux casuistes devint bien vite l'objet principal des *Provinciales*, sans que Pascal y eût pensé en les commençant.

La casuistique, c'est-à-dire l'étude des *cas* de conscience, a commencé dès que les philosophes ont étudié la morale dans ses détails. Nous ne pouvons réfléchir sur nos devoirs sans que nous nous apercevions qu'en certaines rencontres le devoir est ou paraît être en contradiction avec l'intérêt, et sans désirer de pouvoir concilier l'un et l'autre. Il y a des occasions où on peut suivre l'intérêt, parce que telle vertu est plutôt un mérite qu'une obligation; mais ailleurs ce sera l'intérêt qui devra être sacrifié au devoir. La discussion de ces problèmes est ce qui constitue la casuistique, nom moderne, mais chose ancienne, dont Cicéron traite déjà dans le

(1) *Rhétorique*, II, 5.

(2) Les accusateurs de Plautus lui reprochent dans Tacite (XIV, 57) d'avoir pris aux stoïques leur insolence et cet esprit sectaire qui fait les brouillons et les intrigans, *sectaque quæ turbidos et negotiorum appetentes faciat.* Et on sait les vers de Boileau (*Sat.*, XI, 1698) :

> La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
> Et ne s'appelait point alors un....

Il laissait le mot en blanc, mais tout le monde lisait aisément : *jansénisme.*

IIIe livre du *de Officiis*, d'après l'école des stoïques (chap. IV, XII, etc.) Mais il y a une grande différence entre celle des philosophes et celle de l'église.

La première sans doute peut avoir eu ses faiblesses et ses taches. Il a pu arriver qu'un philosophe complaisant ait essayé, pour flatter un maître, de faire passer pour permis ce qui est défendu et d'excuser ce qui est coupable. Un philosophe donc pouvait se laisser corrompre, mais il n'y avait pas grand danger que la philosophie en général fût corrompue. A quoi bon, puisque son autorité, étant purement morale, ne gênait pas après tout ceux qu'elle condamnait et qu'ils étaient libres de n'en tenir aucun compte? Dans l'église, au contraire, depuis que l'église eut commencé de régner, le confesseur qui refusait l'absolution prononçait une censure dont l'effet était considérable dans l'opinion et qui pouvait avoir au dehors, pour qui en était frappé, les conséquences les plus fâcheuses (1).

Les pénitens avaient donc besoin, au sens propre, de l'indulgence des confesseurs; mais les confesseurs, de leur côté, s'ils tenaient à conserver la direction des âmes qui leur étaient soumises, avaient à ménager les pénitens et devaient prendre garde de ne pas les rebuter par trop de sévérité, de peur qu'ils n'allassent chercher ailleurs des guides plus faciles. Cela était vrai surtout des grands et des riches, mais même avec les petits il ne fallait pas être trop exigeant, car ils en seraient venus, sinon à ne plus se confesser, du moins à renoncer à toute sincérité dans la confession et à anéantir ainsi la confession elle-même, ce moyen d'action si utile à l'église et qu'elle avait tant d'intérêt à conserver. De là une tentation bien forte pour la casuistique de subordonner la règle aux pécheurs, au lieu de soumettre ceux-ci à la règle. C'est par là qu'elle a soulevé les indignations des purs et scandalisé même les profanes.

Les jésuites étaient parmi les directeurs, non-seulement les plus accrédités et les plus habiles, mais aussi les moins scrupuleux, par la raison qu'ils avaient été institués tout exprès au XVIe siècle, à la suite de la réforme, pour rendre à l'église la domination qui lui échappait. Que l'église régnât par eux et en eux, c'était là leur fin suprême. Aussi est-ce en eux surtout que la casuistique fut attaquée. Plusieurs de leurs livres avaient déjà amené des protesta-

(1) Cela n'a été nulle part plus vrai qu'en Espagne. « Or cette facilité semble nécessaire dans les pays d'inquisition, où le pécheur d'habitude qui ne veut pas se corriger n'ose toutefois manquer au devoir pascal, de peur d'être dénoncé, excommunié, et au bout de l'an déclaré suspect d'hérésie, et comme tel poursuivi en justice : aussi est-ce dans ces pays là qu'ont vécu les casuistes les plus relâchés. » (Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, 8e discours, n° XV.)

tions et même des censures, quand Arnauld, en 1643, douze ans avant les *Provinciales*, prit à partie la société tout entière, en publiant sa *Théologie morale des jésuites, extraite fidèlement de leurs livres*. Pascal ne fit que reprendre ce thème, mais c'est ce qui devint la partie la plus considérable de sa polémique et la plus puissante. Quand on parle des *Provinciales*, on pense surtout à ces douze lettres (5 à 16), dont l'ensemble compose une accusation si forte et si redoutable. C'est par là surtout que le livre a vécu et qu'il vivra autant tout au moins que les jésuites eux-mêmes auront l'air de vivre. Je me sers de cette expression parce que je crois, avec Sainte-Beuve, que du jour où Pascal les a touchés, il les a tués (1).

Reste la question de savoir si c'est seulement par hasard que la théologie janséniste et la morale janséniste sont associées, ou si elles tiennent l'une à l'autre essentiellement, et s'il en est de même de la morale relâchée et du molinisme. Cette dernière thèse est celle de Pascal, qui parle ainsi dans la 5e *Provinciale:*

« Allez donc, je vous prie, voir ces bons pères, et je m'assure que vous remarquerez aisément dans le relâchement de leur morale la cause de leur doctrine touchant la grâce. Vous y verrez les vertus chrétiennes si inconnues et si dépourvues de la charité qui en est l'âme et la vie; vous y verrez tant de crimes palliés et tant de désordres soufferts, que vous ne trouverez plus étrange qu'ils soutiennent que tous les hommes ont toujours assez de grâce pour vivre dans la piété de la manière qu'ils l'entendent. Comme leur morale est toute païenne, la nature suffit pour l'observer. Quand nous soutenons la nécessité de la grâce efficace, nous lui donnons d'autres vertus pour objet. Ce n'est pas simplement pour guérir les vices par d'autres vices; ce n'est pas seulement pour faire pratiquer aux hommes les devoirs extérieurs de la religion; c'est pour une vertu plus haute que celle des pharisiens et des plus sages du paganisme. La loi et la raison sont des grâces suffisantes pour ces effets. Mais, pour dégager l'âme de l'amour du monde, pour la retirer de ce qu'elle a de plus cher, pour la faire mourir à soi-même, pour la porter et l'attacher uniquement et invariablement à Dieu, ce n'est l'ouvrage que d'une main toute-puissante. Et il est aussi peu raisonnable de prétendre que l'on en a toujours un plein pouvoir, qu'il le serait de nier que ces vertus destituées d'amour de Dieu, lesquelles ces bons pères confondent avec les vertus chrétiennes, ne sont pas en notre puissance. »

Sans y mettre ni cette passion, ni cette éloquence, je dirai comme

(1) « Des morts qui se portent assez bien, » disait Sainte-Beuve lui-même. (*Port-Royal*, tome II, page 542.) On serait tenté de les comparer à ces fantômes qu'on se figurait autrefois, qui du fond de leur mort suçaient le sang des vivans.

Pascal que la théologie des jésuites et leur morale s'inspirent de la même complaisance pour la nature : ils craignent également de la rebuter par l'étrangeté des dogmes ou par la rigueur des obligations. Ils font la religion terre à terre afin d'en rendre l'accès facile. Mais plus ils descendaient ainsi, plus leurs adversaires s'élevaient au contraire vers les hauteurs. Ils disaient qu'il ne s'agit pas d'être un dévot, mais un saint; de se laisser dresser par le prêtre, mais d'être transformé par la grâce de Dieu; que le salut n'est pas chose à quoi suffisent le savoir-faire d'un directeur et la docilité du sujet à certaines pratiques; qu'il y faut la vertu surnaturelle du sang du Christ et une âme que cette vertu ait remplie. Voilà comme chez ces sectaires réformateurs, jansénistes aussi bien que calvinistes, la théologie rejoint la morale, et voilà par où les *Provinciales* touchent aux *Pensées*. Il est vrai qu'ainsi le jansénisme a l'air d'anéantir l'homme pour mettre Dieu à sa place ; mais ce n'est qu'une illusion, et en réalité cette grâce qu'il invoque n'est que le plus haut effort de la nature humaine. Il dit : « C'est Dieu qui fait tout en moi ; » mais ce qu'il appelle Dieu est précisément ce qu'il sent en lui-même de plus exalté et de plus pur.

III. — DE LA POLÉMIQUE DES PROVINCIALES.

La polémique des *Provinciales* est-elle sincère? Les jésuites n'y veulent voir qu'une œuvre de mensonge. Recherchons ce qu'il en faut penser.

D'abord et avant tout, Pascal est-il exact matériellement? Cite-t-il avec fidélité et ne fait-il dire aux casuistes que ce qu'ils ont dit et comme ils l'ont dit? La réponse définitive à cette question ne pourra être faite que dans une édition complète des *Provinciales*, où on mettra à côté des citations de Pascal les textes complets et authentiques auxquels elles se rapportent. Mais, avant toute vérification, je suis disposé à croire à la véracité de Pascal, et voici quelles sont mes raisons.

Marguerite Perier, la nièce de Pascal, nous assure qu'elle a entendu son oncle faire les deux déclarations suivantes : premièrement, qu'il avait lu deux fois Escobar tout entier. Il faut évidemment entendre par là la *Théologie morale* d'Escobar, in-8°, en un volume, et non ses nombreux in-folio. Ensuite que pour les autres auteurs il n'a jamais employé un seul passage sans l'avoir lu lui-même dans le livre cité, et sans avoir examiné la matière sur laquelle il est avancé, non plus que sans avoir lu ce qui précède et ce qui suit, pour ne point hasarder de citer une objection pour une réponse. Que Pascal ait voulu être exact, à mes yeux cela ne fait

pas un doute. Il se pourrait cependant qu'il n'eût pas toujours su faire ce qu'il a voulu, et que, surpris par l'esprit de parti, il eût mal vu ce qu'il voyait ou cru voir ce qu'il ne voyait pas. Mais pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnaîtra que cela même n'a pas dû être. Si on considère en effet que la compagnie de Jésus, à qui s'attaquait Pascal, avait à son service une armée d'hommes parfaitement dressés à lire et à contrôler des textes, il est clair qu'il ne pouvait pas espérer que la moindre inexactitude qui lui serait échappée ne fût relevée aussitôt et qu'on n'en fît très grand bruit. Lui et Port-Royal avaient donc le plus grand intérêt à s'en garder, quand par eux-mêmes ils ne s'en seraient pas fait scrupule. Voilà une présomption très forte, mais un ouvrage qui a paru il y a une trentaine d'années a donné une confirmation éclatante à cette présomption.

M. l'abbé Maynard, qui, en 1850, avait publié un ouvrage intitulé : *Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie*, 2 vol. in-8° (librairie Dezobry) publia l'année suivante (librairie Didot), ce qu'on peut appeler une édition jésuite des *Provinciales*, où les terribles Lettres sont commentées et réfutées page à page, et où il s'applique à ne rien laisser échapper des torts que peut avoir eus Pascal. Et il avait à sa disposition, pour lui faciliter ce travail, les réponses que les jésuites avaient essayé de faire aux *Provinciales* depuis l'origine. Or, s'il prétend presque partout, comme on pouvait s'y attendre, que Pascal a mal interprété les textes qu'il produit, il n'avance presque jamais qu'il les ait altérés matériellement, et s'il le dit une ou deux fois, il ne me paraît pas qu'il le prouve.

Sainte-Beuve, si curieux et si fureteur, n'a pu cependant que reconnaître la sincérité et l'exactitude de Pascal, et il l'a fait nettement (t. III, p. 60.) Il a cru pourtant, d'après les jésuites, l'avoir pris une fois en faute, et on va voir quelle est cette faute. Il s'agit de ce passage de la 5e Provinciale : « Voyez, dit-il, encore ce trait de Filiutius... *Celui qui s'est fatigué à quelque chose, comme à poursuivre une fille, est-il obligé de jeûner? Nullement. Mais s'il s'est fatigué exprès pour être par là dispensé du jeûne, y sera-t-il tenu? Encore qu'il ait eu ce dessein formé, il n'y sera point obligé.* » Voici le texte de Filiutius :

« Tu demanderas ensuite si celui qui se fatiguerait à mauvaise fin, comme à poursuivre une fille ou à quelque chose de semblable, serait tenu au jeûne. Je réponds qu'il pécherait, à cause de la mauvaise fin, mais qu'ayant abouti à être épuisé de fatigue, il serait excusé du jeûne. Medina, dans son (ou ses) *Inst.*., fait cette réserve : *à moins qu'il n'ait agi ainsi pour frauder la loi.* Mais d'autres concluent mieux en disant qu'il y a faute à s'être donné

une raison de rompre le jeûne, mais que, cette raison donnée, on est excusé du jeûne en effet. »

Il est clair que, si Pascal avait donné ces paroles : *Celui qui...* jusqu'à *point obligé*, comme les paroles même de Filiutius, il aurait trompé ses lecteurs ; mais il ne l'a pas fait et il ne pensait pas à le faire. Nous croyons aujourd'hui qu'il l'a fait, et Sainte-Beuve l'a cru, parce que nous lisons la phrase dans des éditions où elle est placée entre guillemets et accompagnée de l'indication suivante : tome II, traité 27, IIe partie, chapitre VI, numéro 143, tout un appareil qui annonce une citation textuelle. Mais il n'y avait rien de tout cela dans la première édition de la cinquième Provinciale. Pascal n'avait pas prétendu y donner le texte même de Filiutius ; il lui suffisait d'en rendre exactement le sens.

Or, au point de vue du sens, l'exactitude est parfaite, et je ne comprends pas que Sainte-Beuve s'y soit mépris. Il est rigoureusement exact que Filiutius déclare qu'on n'est pas tenu au jeûne si on s'est fatigué de la manière qu'il indique. Il est rigoureusement exact qu'il ajoute, que lors même qu'on se serait fatigué tout exprès pour se dispenser du jeûne, on en serait encore dispensé en effet. Pascal a trouvé cela choquant ; a-t-il eu tort? Sainte-Beuve nous dit que Filiutius « n'absout pas d'emblée et indistinctement le libertin ; » mais Pascal ne lui a nullement imputé cela. Il ne lui a pas reproché d'approuver le libertinage, mais de rendre une sotte et indécente décision sur le jeûne à propos de libertinage ; il n'a rien dit qui ne fût vrai et qui ne fût bon à dire. Car c'est bien d'ailleurs au libertinage que profite cette décision. On sait assez que le vulgaire dévot respecte bien plus une prescription positive et en quelque sorte matérielle qu'un devoir moral. Si on dit à ces gens-là que l'expédient indiqué par Filiutius, quoique condamnable, ne viole pas pourtant la loi du jeûne, on met leur conscience à l'aise, et ils se croient en règle avec Dieu. Pascal avait, lui, le droit de penser que s'arranger exprès pour ne pouvoir jeûner, c'est bien violer la loi du jeûne. Il n'y a pas d'honnête homme qui ne hausse les épaules à ces subtilités du casuiste, et le chrétien devait encore en être plus blessé que l'honnête homme.

Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que la lettre suivante, qui est la sixième, commençait, dans la première édition, par l'avertissement que voici : « Je vous ai dit à la fin de ma dernière lettre que ce bon père jésuite m'avait promis de m'apprendre,.. etc. Il m'en a instruit en effet dans ma seconde visite, dont voici le récit : *Je le ferai plus exactement que l'autre ;* car j'y portai des tablettes pour marquer les citations des passages, et je fus bien fâché de n'en avoir point apporté dès la première fois. Néanmoins si vous êtes en peine de quelqu'un de ceux que je vous ai cités

dans l'autre lettre, faites-le-moi savoir; je vous satisferai facilement. » Plus tard, en réimprimant, on a mis dans la cinquième lettre les indications qui y manquaient d'abord, et alors on a supprimé dans la sixième l'avertissement qu'on vient de lire. On perdait ainsi un témoignage précieux de la conscience que Pascal a mise dans son travail. On voit qu'il a eu des scrupules, à la suite de la cinquième Lettre, sur une manière de citer qui, bien que parfaitement sincère, n'était pas littérale, et il s'est obligé lui-même désormais, par les renvois dont il a accompagné ses textes, à une rigoureuse exactitude.

Maintenant Pascal a-t-il été de mauvaise foi dans la manière dont il a présenté et jugé ce qu'il citait? Les jésuites le disent, et ils ont pour eux Voltaire, qui, après avoir signalé les *Provinciales* comme un chef-d'œuvre, ajoute tout à coup d'un ton dégagé : « Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société des opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains ou franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces Lettres de prouver qu'ils avaient un dessein de corrompre les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison; il s'agissait de divertir le public. »

Je dirai nettement que Voltaire se trompe ou nous trompe. C'est donner le change que de se récrier sur ce qu'une société ne peut avoir le dessein de corrompre les mœurs des hommes. Loin de dire que les jésuites aient eu ce dessein, Pascal avait dit précisément le contraire (5e Provinciale) : « Sachez donc que leur objet n'est pas de corrompre les mœurs; ce n'est pas leur dessein. Mais ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer : ce serait une mauvaise politique. Voici quelle est leur pensée. Ils ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion que leur crédit s'étende partout et qu'ils gouvernent toutes les consciences. Et parce que les maximes évangéliques et sévères sont propres pour gouverner quelques sortes de personnes, ils s'en servent dans ces occasions où elles leur sont favorables. Mais comme ces mêmes maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens, ils les laissent à l'égard de ceux-là, afin d'avoir de quoi satisfaire tout le monde, etc. » Voilà la vérité vraie. Les jésuites sont des politiques; ils n'ont été créés que pour porter la politique dans la religion, c'est-à-dire là où les ressources de la politique, ses expédiens, ses manèges, ses corruptions révoltent le plus les âmes saintes, et même simplement les âmes fières. Avant tout, ils veulent être les maîtres, et ils vont

tout droit aux moyens les plus sûrs, qui sont, dans le gouverné, l'abandon de tout orgueil et de toute dignité, et dans le gouvernant, la complaisance pour tous les mauvais instincts du gouverné, l'une de ces deux choses servant à acheter l'autre. Il fallait s'emparer du mari par la femme et du maître par les valets; il fallait surtout tenir les âmes faibles par leurs faiblesses et les âmes basses par leurs abaissemens. C'est là ce qu'on appelle l'esprit jésuitique, et ce que Pascal a combattu; rien n'était plus sérieux ni plus légitime.

Il est vrai que la plupart des casuistes que Pascal a maltraités dans les *Provinciales* n'étaient pas des jésuites français et que plusieurs n'étaient pas du tout des jésuites. Il est certain que la casuistique, avec ses ridicules et ses scandales, existait et florissait avant qu'il y eût une société de Jésus. On peut aller, si on veut, plus loin encore, et dire qu'il y a eu du jésuitisme en tous lieux et en tout temps, et qu'il y en avait avant les jésuites. Mais ce qu'on appelle ainsi n'en est pas moins nommé justement de leur nom, parce qu'ils l'ont porté à sa perfection. Et il est juste qu'ils répondent de la casuistique, parce que nul ne s'en est servi comme eux; parce que c'étaient eux et non pas d'autres, qui étaient en possession de gouverner par la casuistique les rois et les grands, et de conduire ainsi le train du monde.

Sainte-Beuve a d'ailleurs montré, dans une page pleine de sagacité et de finesse, comment les livres des casuistes n'ont servi qu'à donner une forme visible et palpable à un esprit que tout le monde sentait et que tout le monde détestait, mais qui en tant qu'esprit, dans ses mauvaises influences, pouvait être difficilement pris sur le fait et convaincu, si Pascal ne l'avait montré pour ainsi dire à la loupe dans les grossières imaginations des casuistes (1).

Quand Voltaire écrit : « Il ne s'agissait pas d'avoir raison; il s'agissait de divertir le public, » Voltaire est plus que léger. Et qu'aurait-il dit, quand lui-même a été plus tard, pour ainsi parler, la

(1) *Port-Royal*, tome III, page 68. — Cet esprit est caractérisé d'une manière curieuse dans un passage d'un sermon du fameux petit père André, de l'ordre des augustins, mort en 1657. Hippolyte Rigault a cité ce passage (d'après Tallemant, t. VI, p. 52) dans son Étude sur Camus, évêque de Belley (*OEuvres complètes de H. Rigault*, t. IV, 1859, p. 145) :

« Le christianisme est comme une grande salade ; les nations en sont les herbes, le sel les docteurs... et l'huile les bons pères jésuites. Y a-t-il rien de plus doux qu'un bon père jésuite? Allez à confesse à un autre, il vous dira : Vous êtes damné si vous continuez. Un jésuite adoucira tout. Puis l'huile, pour peu qu'il en tombe sur un habit, s'y étend et fait insensiblement une grande tache. Mettez un bon père jésuite dans une province, et elle en sera enfin toute pleine. »

Rigault cite au même endroit une page sérieuse et énergique de Camus lui-même, mort en 1652, sur les inquisitions et les intrigues des directeurs de conscience, et on peut bien croire qu'elle s'adresse surtout aux jésuites.

libre pensée personnifiée, et qu'il a mis son incomparable esprit au service de la raison et de la justice, si on lui avait appliqué ses propres paroles (1)?

Mais ceux qui répètent encore les dires de Voltaire, qui ne faisait lui-même que répéter ceux des jésuites, font un grave et un étrange oubli. Ils parlent comme si Pascal était seul en face des jésuites, et ils ne songent pas que les accusations des *Provinciales* ont été adoptées et ratifiées par une succession d'autorités considérables, et à la fin par une autorité suprême; de sorte que l'église s'est mise du côté de Pascal et qu'elle a jugé en sa faveur.

Dès le 12 mai 1656, quand il n'avait paru encore que les sept premières Provinciales, le curé de Saint-Roch, syndic des curés de Paris, les signalait à leur assemblée et invitait ses confrères à poursuivre, soit la condamnation des casuistes, si ces Lettres avaient dit la vérité, soit celle des Lettres elles-mêmes, si elles étaient calomnieuses. Le 30 mai, un curé de Rouen, dans un synode, en présence de plus de douze cents curés et de l'archevêque même (Harlay, depuis archevêque de Paris), dénonçait les doctrines des casuistes. Le père Brisacier, recteur du collège des jésuites, porta plainte à l'archevêque contre le curé dénonciateur, quoique les jésuites n'eussent pas été nommés; mais les curés de Rouen prirent parti pour leur confrère, et nommèrent en assemblée six commissaires pour examiner les livres des casuistes: les commissaires eux-mêmes invitèrent ceux de leurs confrères qui voulurent en prendre la peine à s'adjoindre à eux pour cet examen. Sur le rapport qui lui fut fait, l'assemblée des curés de Rouen présenta requête à l'archevêque contre les casuistes, et l'archevêque renvoya la requête à

(1) Cette page du *Siècle de Louis XIV* a été probablement écrite vers le même temps où Voltaire adressait au père de La Tour, jésuite, principal du collège de Louis-le-Grand, la lettre curieuse du 7 février 1746. Voltaire, qui à ce moment unique de sa vie se trouvait être en faveur à la fois auprès du pape et à la cour, était en revanche maltraité par des journaux jansénistes, qui lui en voulaient d'ailleurs depuis ses *Remarques* sur les *Pensées* de Pascal.

Il tient à mettre les jésuites de son côté et à se faire soutenir par eux dans leur *Journal de Trévoux*. La première chose à faire pour cela était de renier les *Provinciales*. De là cette lettre, où il montre une souplesse d'arlequin, et cette sorte de flatterie impertinente qui n'est qu'à lui. Il écrit par exemple, parlant du gazetier janséniste: « Je lui répondrai comme le grand Corneille dans une pareille occasion: Je soumets mes écrits au jugement de l'Église. *Je doute qu'il en fasse autant.* Je ferai bien plus: je lui déclare, à lui et à ses semblables, que, si jamais on a imprimé sous mon nom *une page qui puisse scandaliser le sacristain de leur paroisse*, je suis prêt à la déchirer devant lui; que je veux vivre et mourir *tranquille* dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, etc. » Ce *tranquille* inattendu, qui change si bien le ton de la phrase, est admirable; mais l'homme qui écrivait ainsi n'était pas évidemment dans les dispositions qu'il fallait pour bien parler de Pascal: il est trop l'élève de ses maîtres.

l'assemblée générale du clergé de France, qui se tenait alors à Paris.

En même temps, les curés de Rouen firent un appel aux curés de Paris et les prièrent de se joindre à eux, et ceux-ci à leur tour envoyèrent un avis à tous les curés de France, les invitant à leur adresser des pouvoirs en bonne forme pour les autoriser à agir aussi en leur nom, ce que firent en effet un grand nombre de curés des villes les plus considérables.

L'assemblée des curés de Paris fit alors examiner à son tour les livres des casuistes; il en fut extrait trente-huit propositions, qui furent déférées le 26 novembre à l'assemblée générale du clergé, c'est-à-dire à l'épiscopat français; car dans ces assemblées, les évêques seuls avaient voix délibérative sur les matières de foi et de doctrine. La haute assemblée évita de prononcer une condamnation, en déclarant que le temps lui manquait pour examiner. Mais elle fit réimprimer des *Instructions pour les confesseurs,* traduites de saint Charles Borromée, plusieurs évêques ayant représenté que ce livre serait très utile, « principalement en ce temps, où l'on voit avancer des maximes si pernicieuses et si contraires à celles de l'Évangile, et où il se commet tant d'abus en l'administration du sacrement de pénitence par la facilité et l'ignorance des confesseurs. » Ce sont les termes du procès-verbal de la séance du 1er février 1657, qui dit encore que ce livre pourra servir « comme d'une barrière pour arrêter le cours des opinions nouvelles qui vont à la destruction de la morale chrétienne. » C'était bien là déjà une espèce de condamnation.

Les jésuites payèrent d'audace et publièrent tout à la fin de cette année une *Apologie des casuistes contre les calomnies des jansénistes,* qui était un véritable défi à la conscience publique soulevée par les *Provinciales :* la dernière Provinciale avait paru le 24 mars, et elles avaient été toutes réunies en un volume. Ils avaient cru déconcerter leurs adversaires; ils se trouvèrent bien loin de compte. Le 7 janvier 1658, l'assemblée des curés de Paris décida que le livre serait dénoncé d'une part aux vicaires-généraux qui administraient le diocèse de Paris en l'absence de l'archevêque (le cardinal de Retz exilé); de l'autre, aux gens du roi, qui seraient invités à en poursuivre la condamnation au parlement. En même temps, elle le déféra à la faculté de théologie. Le gouvernement arrêta les poursuites devant le parlement; mais après une lutte prolongée, le livre fut censuré, à la fin d'octobre 1658, et par la faculté et par les vicaires-généraux. L'archevêque de Rouen et d'autres évêques prononcèrent aussi des censures.

C'est à cette affaire que se rattache une série de dix écrits, publiés au nom des curés de Paris, qui se lisent parmi les œuvres

de Pascal, parce qu'il y a travaillé et qu'il y en a qui passent pour être tout entiers de sa main. C'est donc Pascal encore et Port-Royal que nous entendons dans ces écrits; mais il en résulte que les curés de Paris étaient avec Pascal et Port-Royal, et détestaient autant qu'eux les jésuites. Ces dix morceaux sont moins agréables que les *Provinciales*; mais ils sont aussi forts et en un sens même plus hardis, parce qu'ils sont composés au nom de gens ayant autorité et droit de plainte et de réquisition publique (1).

Dans le sixième (cinquième des éditions modernes), qui est tout entier de Pascal lui-même, on répond à un nouvel écrit des jésuites qui venait de paraître (2). Il paraît qu'ils y prenaient le ton plaintif et grimaçaient le martyre dans ce langage patelin qui exaspère quand il est parlé par des gens menaçans et redoutables : « Notre société ne souffre qu'après le Fils de Dieu, que les pharisiens accusaient de violer la loi. Il est honorable aux jésuites de partager ses opprobres avec Jésus-Christ, et les disciples ne doivent pas avoir de honte d'être traités comme le maître. » La réponse de Pascal au nom des curés a un poids que sa parole ne pouvait avoir dans les *Provinciales*, et qui les accable.

« Voilà comme cette superbe compagnie tire sa vanité de sa confusion et de sa honte. Mais il faut réprimer cette audace tout à fait impie, d'oser mettre en parallèle son obstination criminelle à défendre ses erreurs avec la sainte et divine constance de Jésus-Christ et des martyrs à souffrir pour la vérité; car quelle proportion y a-t-il entre deux choses si éloignées? Le Fils de Dieu et ses martys n'ont fait autre chose qu'établir les vérités évangéliques, et ont enduré les plus cruels supplices et la mort même par la violence de ceux qui ont mieux aimé le mensonge. Et les jésuites ne travaillent qu'à détruire ces mêmes vérités et ne souffrent pas la moindre peine pour une opiniâtreté si punissable. Il est vrai que les peuples commencent à les connaître, que leurs amis en gémissent, que cela leur en ôte quelques-uns et que leur crédit diminue de jour en jour; mais appellent-ils cela persécution? Et ne devraient-ils pas plutôt le considérer comme une grâce de Dieu, qui les appelle à quitter tant d'intrigues et tant d'engagemens dans le monde que leur crédit leur procurait et à rentrer dans cette vie de

(1) Ces dix écrits se réduisent à neuf, si on compte pour un seul, comme on l'a fait depuis, les 3e et 4e, qui peuvent être considérés en effet comme un seul mémoire en deux parties. Le premier des dix est un *factum*, produit pour appuyer l'acte par lequel les curés de Paris dénonçaient l'*Apologie des casuistes*. Ce titre de factum n'aurait pas dû être donné aux autres dans les éditions. Il y a aussi un factum pour les curés de Rouen, et quelques autres pièces. Le 7e écrit (6e dans les éditions modernes) contient tout l'historique de cette lutte.

(2) *Sentimens des jésuites*, etc. On ne nous donne que les premiers mots du titre.

retraite, plus conforme à des religieux, pour y pratiquer les exercices de la pénitence, dont ils dispensent si souvent les autres?

« S'ils étaient chassés de leurs maisons, privés de leurs biens, poursuivis, emprisonnés, persécutés, ce que nous ne souhaitons pas, sachant que ces rigueurs sont éloignées de la douceur de l'église, ils pourraient dire alors qu'ils souffrent, mais non pas *comme chrétiens*, selon la parole de saint Pierre (II, IV, 16), et ils n'auraient droit de s'appeler ni bienheureux ni martyrs pour ce sujet, puisque le même apôtre ne déclare heureux ceux qui souffrent que lorsqu'ils souffrent pour la justice, *si propter justitiam, beati,* et que, selon un grand père de l'église et grand martyr lui-même, ce n'est pas la peine, mais la cause pour laquelle on l'endure qui fait les martyrs : *non pœna, sed causa* (saint Cyprien) (1). »

Sous la pression de ce soulèvement ecclésiastique, l'*Apologie des casuistes* fut condamnée enfin à Rome en 1659. Mais les casuistes eux-mêmes ne l'étaient pas encore, ou du moins, s'il y avait eu autrefois des condamnations prononcées contre tel ou tel, c'était avant le grand bruit des *Provinciales*. Il fallait maintenant une sanction au cri public qui avait répondu à Pascal. Nicole d'ailleurs, en 1658, venait de traduire les *Provinciales* en latin; il les avait fait lire ainsi à toute l'église, et c'était toute l'église que les jésuites avaient maintenant contre eux. Les papes durent donner satisfaction à cette plainte universelle. Alexandre VII, en 1665, condamna un certain nombre de propositions des casuistes et, avec elles, l'esprit même de la casuistique; cette condamnation fut renouvelée et étendue en 1679 par Innocent XI; mais ces actes pontificaux étaient de simples *decreta* rendus au nom du pape par ce qu'on appelait à Rome l'inquisition, et l'autorité de ces décisions n'était pas reconnue en France. Les adversaires de la morale relâchée auraient voulu « une bulle en forme (2), » Elle ne fut jamais obtenue, mais, à défaut de Rome, l'église de France se prononça dans la fameuse assemblée du clergé de 1682.

Je prie qu'on remarque qu'à cette date de 1682, toute opposition était muette. Port-Royal avait pâli; Pascal était mort depuis vingt ans, Arnauld était exilé; les jésuites avaient près du roi le père de la Chaise, habile et aimable, et dans le monde leur Bourdaloue les couvrait du prestige de son talent et de son autorité morale. Mais tout en honorant le jésuite orateur, on ne pardonnait pas au jésuitisme. L'assemblée de 1682 prépara la condamna-

(1) La thèse est bien celle de Cyprien, particulièrement dans le *de Unitate ecclesiæ*, mais les paroles : *Non pœna sed causa,* sont d'Augustin, *Lettre à Boniface* (275 des bénédictins).

(2) Bossuet, *Lettre à Dirois,* du 13 juillet 1682.

tion des casuistes, et c'est Bossuet qui fut chargé de la dresser. On trouve dans ses œuvres le projet de censure tout rédigé, en latin, suivi de l'exposé des doctrines que l'assemblée voulait opposer à celles qu'elle condamnait. La Lettre de Bossuet déjà citée montre que l'assemblée se proposait de demander au pape la confirmation de ses censures par un jugement solennel. Le crédit des jésuites réussit encore cette fois à tout arrêter par la brusque séparation de l'assemblée; mais ce dernier effort épuisa leur force de résistance, et le terme vint où les sentimens de mépris et d'indidignation qui grossissaient tous les jours contre le jésuitisme trouvèrent enfin à se soulager.

C'est l'assemblée du clergé de 1700 qui porta aux jésuites le coup qui les menaçait depuis si longtemps, et ce fut encore par la main de Bossuet. Ils obtinrent seulement de la cour que les auteurs des propositions condamnées, la plupart jésuites, ne seraient pas nommés dans la censure. Plus de cent propositions de morale relâchée, déjà condamnées à Rome, furent frappées par cette censure; mais les plus remarquables, je veux dire les plus choquantes, sont les mêmes qui, ayant été dénoncées depuis longtemps, étaient étalées tout le long des *Provinciales*, dans ce qu'elles avaient d'odieux ou de ridicule.

Voici le péché qui n'est plus péché, s'il est commis sans remords. (Lettre 4.)

Voici la doctrine de la probabilité et les fameuses opinions probables, à la fois si perfides et si risibles. (Lettre 5.)

Voici la proposition sur le vol domestique, qui devient innocent, s'il est employé comme moyen de compensation pour suppléer à des gages que celui qui vole a estimés insuffisans. (Lettre 6.)

Voici celle qui permet au fils de faire des vœux pour la mort de son père, pourvu que ce ne soit qu'en considération de l'héritage à recueillir; — celle qui permet aux valets de rendre à leurs maîtres, sans péché, certains services peu honorables; — celle qui autorise un homme, menacé par une dénonciation qui peut le perdre, à tuer le dénonciateur, et par-dessus le marché les témoins eux-mêmes, et aussi le juge, tout cela en sûreté de conscience; — celle qui reconnaît à un religieux le droit de tuer l'homme qui le diffame ou qui diffame sa communauté. (Lettre 7.)

Voici celle qui prononce qu'un juge peut se faire payer pour juger par la partie en faveur de laquelle il décide, pourvu qu'il décide suivant le droit. (Lettre 8.)

Voici les restrictions mentales, avec leur réjouissante mécanique. — Voici le faux serment qui n'est plus un faux serment si on l'a prêté sans intention de le tenir. — Voici le calcul qui établit qu'on satisfait à l'obligation d'entendre la messe, quand on assiste à la

fois à deux, trois ou quatre portions de messe dites en même temps.

Voici le casuiste qui reconnaît que le chrétien est obligé de faire l'aumône de son superflu, mais qui ajoute que personne n'a jamais véritablement de superflu, de sorte que personne n'est plus obligé de faire l'aumône ; — celui qui autorise un homme qui a obtenu une charge à prix d'argent, à jurer qu'il n'a rien payé, si ce serment est exigé par la loi. (Lettre 12.)

Voici enfin la permission donnée à un homme qui peut craindre qu'on ne parle mal de lui, de calomnier si bien celui qui pourrait parler ainsi, qu'il lui ôte absolument tout crédit (Lettre 14) ; etc., car je ne prétends pas tout relever.

Tous ces traits ont passé du livre de Pascal dans la censure de l'assemblée de 1700 (1). Ce qui ne paraissait être que l'invective de l'adversaire est devenu le réquisitoire du ministère public ; mieux encore, le motif des juges. Moins de cinquante ans après les *Provinciales*, c'est avec les textes des *Provinciales* que Bossuet a rédigé l'arrêt dont les casuistes ont été frappés.

Je ne veux pas dire, bien entendu, que ni l'assemblée ni Bossuet aient visé les *Provinciales*. Les propositions censurées sont généralement les mêmes (l'assemblée le déclare tout d'abord) qui avaient été condamnées à Rome sous l'autorité d'Alexandre VII et d'Innocent XI ; mais lorsqu'à la suite de cette censure romaine, qui, d'après les idées du temps, ne pouvait être promulguée en France, Bossuet obtient de l'épiscopat français une condamnation solennelle, prononcée dans le pays des *Provinciales* contre les mêmes doctrines que les *Provinciales* avaient flétries, j'ai droit de dire que Pascal a gagné son procès (2).

Voilà ce que méconnaissent absolument ceux qui parlent légèrement des *Provinciales*, et qui affectent de n'y voir que l'emportement de la verve de Pascal. Ce n'est donc pas à Pascal seulement que les jésuites ont eu affaire : ses sarcasmes et son éloquence sont à lui, mais sa plainte est celle de la catholicité. Ce n'est pas Pascal, c'est l'église de France qui a relevé, comme étant bien dans les

(1) Bossuet, *OEuvres complètes*, tome II, pages 615-622.

(2) Les casuistes cependant n'ont pas toujours tort, et il y a des occasions, quoique bien rares, où on est tenté de prendre parti pour eux. On peut excuser, par exemple, certaines propositions sur le duel. Si on considère qu'aujourd'hui encore la loi positive n'a pu venir à bout du duel et est réduite à le ménager, il n'est pas étonnant que les casuistes aient transigé, eux aussi, avec le point d'honneur. Ils sont plus excusables encore sur la question de l'usure. L'église avait eu le tort d'accepter du monde ancien une erreur économique, en confondant sous le même mot, *usura*, une chose légitime, qui est l'intérêt de l'argent, et les extorsions coupables que nous flétrissons aujourd'hui sous ce nom d'usure. En condamnant d'une manière absolue l'intérêt de l'argent, elle allait contre la nature des choses. De là les tours d'adresse auxquels la casuistique était condamnée pour se tirer de cet embarras.

casuistes et comme reproduites fidèlement, tant de décisions scandaleuses. Ce n'est pas Pascal, c'est l'église de France qui a reconnu dans la casuistique, non les bizarreries isolées de quelques esprits singuliers, mais tout un système de corruption et de mensonge fonctionnant au profit de la redoutable société. Les curés de Paris l'ont crié plus haut que Pascal, et si les évêques y ont mis un peu plus de ménagemens, il suffit cependant de lire les procès-verbaux de l'assemblée de 1700 pour voir clairement où va leur pensée :

« Mgr l'évêque de Meaux, chef de la commission, après avoir imploré l'assistance de Saint-Esprit dans une matière si importante, a dit que, pour entrer dans l'esprit de l'assemblée qui avait établi cette commission, *il fallait également attaquer les erreurs, même opposées*, qui mettaient la vérité en péril; que, si l'on n'avait à consulter que la sagesse humaine, *on aurait à craindre de s'attirer trop d'ennemis de tous côtés*, mais que... » Et après une protestation contre les disputes du jansénisme, c'est-à-dire contre les cinq propositions : « *Que l'autre sorte d'erreurs, qui regardent le relâchement de la morale*, n'était pas moins digne du zèle des évêques; que chacun savait le dessein de l'assemblée de 1682, et qu'on ne pouvait rien faire de plus utile que d'en reprendre les projets. » Tout cela était parfaitement clair aux contemporains, et tout le monde savait que c'étaient les jésuites que condamnait l'assemblée (1).

Il est vrai que, neuf ans après cette censure, le règne du père Tellier commençait et que jamais les jésuites ne parurent plus forts ni plus malfaisans; mais cette force n'est qu'une apparence. Avant la fin du siècle qui venait de s'ouvrir, on les vit chassés par les gouvernemens de tous les états de l'Europe, et enfin, le 1er juillet 1773, le pape Clément XIV abolissait la société de Jésus. C'est en

(1) *Procès-verbal du 26 août. Œuvres complètes de Bossuet*, tome III, page 603. L'assemblée de 1682, on l'a vu, n'avait fait en cela que répondre aux plaintes des curés, et c'est ce qui est reconnu dans le préambule du *Decretum de morali disciplina* préparé alors par Bossuet, et qui n'aboutit pas : *Fratres quoque nostri*, etc. « Nos frères aussi, les curés des églises, ont élevé la voix dans les rues de Sion, et s'adressant aux évêques établis dans un poste plus élevé, nous ont réveillés par leurs cris répétés. » (*Ibid.*, p. 584.) Ce que dit Bossuet dans le procès-verbal de l'assemblée, il l'avait exprimé plus clairement encore par d'autres paroles non publiées, mais dont l'abbé Le Dieu a conservé l'analyse : « Que si, contre toute vraisemblance, et par des considérations qu'il ne voulait ni supposer ni admettre, l'assemblée se refusait à prononcer un jugement digne de l'église gallicane, seul il élèverait la voix dans un si pressant danger; seul il révélerait à toute la terre une si honteuse prévarication; seul il publierait la censure de tant d'erreurs monstrueuses. » (Bausset, *Histoire de J.-B. Bossuet*, 1814, tome IV, p. 20.)

Si quelqu'un aujourd'hui pouvait encore avoir des doutes sur le sens de ces démonstrations, il lui suffirait pour y voir clair de relire les pages amères et irritées par lesquelles Joseph de Maistre, dans son livre *de l'Église gallicane*, a rendu compte de cet acte de l'assemblée de 1700. (Livre II, chap. XI, p. 252, dans l'édition de 1821.)

vain qu'ils avaient détruit Port-Royal et fait passer la charrue sur ses ruines : l'esprit de Port-Royal, ou plutôt l'esprit laïque, fut le plus fort.

Le bref *Dominus ac redemptor noster*, lancé par Clément XIV, rappelle toutes les plaintes et toutes les récriminations que la société avait soulevées contre elle. Il nous montre l'univers rempli (*universum fere orbem pervaserunt*) des plus fâcheux débats sur sa doctrine, « que plusieurs ont dénoncée comme contraire à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs. » Il dit aussi les accusations qui ont couru de toutes parts sur ses convoitises à l'égard des biens terrestres. Il rappelle les avertissemens et les règlemens des papes, et les efforts mêmes que la Société avait faits pour essayer de satisfaire à ces plaintes; mais il ajoute que tous ces remèdes n'ont servi à rien, et que les mêmes griefs subsistent toujours, soit à l'égard des affaires temporelles, soit au sujet des luttes de la société avec les ordinaires ou avec les autres communautés religieuses, etc.; « soit en ce qui touche l'usage qu'elle fait et l'interprétation qu'elle donne de décisions qui ont été justement proscrites par le saint-siège, comme scandaleuses et manifestement préjudiciables à une bonne morale; soit enfin par rapport à d'autres points, d'une très grande importance, et tout à fait nécessaires pour maintenir la pureté des dogmes chrétiens. » Et concluant qu'il n'y a plus de ressource que dans la suppression pure et simple d'un ordre dont l'existence a entraîné tant de maux, il prononce solennellement cette suppression (1).

Ce n'est donc pas Pascal, encore une fois, ni Port-Royal, c'est le pape lui-même, par un acte souverain, qui impute aux jésuites la corruption de la morale chrétienne et celle du dogme. Le pape sans doute, non plus que l'assemblée du clergé de France de 1700, ne vise pas les *Provinciales ;* il ne relève que des condamnations déjà prononcées à Rome contre les casuistes; mais ce ne sont pas ces décisions obscures qui ont fait tout le bruit dont parle le bref de Clément XIV, et cette clameur universelle à laquelle il veut répondre. Je ne dirai pas non plus que ce soit Pascal tout seul, mais il y a eu certainement la plus belle part.

Pie VII, en 1814, a rétabli la société de Jésus par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*. Clément XIV avait supprimé les jésuites sur la demande des gouvernemens catholiques (son bref le dit en termes exprès), pour conjurer sans doute les dangers qui lui paraissaient menacer l'église : seize ans après la révolution avait éclaté. En 1814, la révolution semblait vaincue, et on pouvait croire

(1) Le bref de Clément XIV se trouve au tome IV du recueil intitulé : *Bullarii romani Continuatio*. Rome, 1841.

que toutes les restaurations d'alors, à commencer par celle du pape lui-même et celle des Bourbons, devaient entraîner en général la restauration du passé, et par conséquent celle des jésuites. La bulle de Pie VII, qui est fort courte, abroge le bref de Clément XIV dans ce que nous pouvons appeler son dispositif; mais elle ne touche pas à ses considérans, et cela n'était pas possible, car un pape ne peut déclarer qu'un autre pape s'est trompé dans ses jugemens. De sorte que ces considérans subsistent comme une pièce justificative des *Provinciales* (1).

Ainsi donc la polémique de Pascal a été aussi droite et aussi honnête que puissante, et elle n'a été si puissante qu'à force d'être honnête. Mais si cette puissance a été grande sur l'église et sur le monde, il est vrai qu'à l'égard des jésuites eux-mêmes elle a été nulle, et ils ne se sont repentis de rien. Tout récemment M. Paul Bert, dans sa *Morale des jésuites* (2), a eu le courage de dépouiller leur casuistique d'aujourd'hui, d'après quatre gros volumes latins du père Gury, professeur au collège de Jésus à Rome. Le père Gury s'abstient de soutenir dans cet ouvrage telle ou telle proposition particulière qui a été condamnée, et il avertit qu'elle l'a été; mais l'ensemble de la doctrine n'est nullement changé, et à la lecture de ces livres les honnêtes gens ressentent la même impression de dégoût qu'ils ressentirent au milieu du XVIIe siècle quand Pascal traîna au grand jour, dans ses *Provinciales*, les oracles des casuistes d'autrefois, également ridicules et misérables. Ou plutôt lorsqu'on suit tout le travail de cette casuistique et qu'on le saisit dans son ensemble, les *Provinciales* elles-mêmes paraissent trop faibles et ne suffisent plus à ce que cette étude nous fait éprouver.

D'abord il y a une portion considérable de la casuistique qui, dans les *Provinciales*, est restée dans l'ombre, celle qui se rapporte à ce que la langue théologique appelle la luxure. C'est à peine si Pascal a indiqué, dans sa 9e Lettre, de la manière la plus discrète, certaines questions, *les plus extraordinaires et les plus brutales qu'on puisse s'imaginer*, qui ont fourni des in-folio aux casuistes (3). Il en a craint, je crois, le scandale; il a eu peur que la confession elle-même et la religion tout entière ne fussent atteintes par la révolte que soulèveraient ces saletés. Il s'est abstenu, non-seulement d'en rien donner sous une forme quelconque, mais encore de faire aucun renvoi à des textes de ce genre, de peur (c'est lui qui le dit) que des lecteurs moins scrupuleux n'allassent les chercher dans les livres mêmes.

(1) *Bullarii romani Continuatio*, tome XIII. Rome, 1847.
(2) Librairie Charpentier, 1880.
(3) On a supprimé *et les plus brutales* dans les éditions postérieures.

On ne peut que respecter cette pudeur, mais, en y cédant, Pascal a certainement affaibli son réquisitoire. Il était bon qu'on se résignât à aborder ces ordures (du moins à l'aide du latin), et à nous renseigner ainsi sur la maladie érotique dont cette casuistique est dévorée, et qui s'accuse d'un bout à l'autre par un tel appétit des choses obscènes, et par de tels tours de force dans l'art de les présenter et de les assaisonner.

Mais, en dehors même de ces turpitudes plus voyantes, le reste, au fond, n'est pas moins honteux. Partout règne une morale également bête et odieuse, qui ne tend qu'à rapetisser et à dégrader l'homme et l'état au profit du prêtre, et ne tient aucun compte ni de la loi, ni de la justice, ni de l'honneur. Et le père Gury peut être tranquille, il n'a pas à craindre d'être censuré par aucune autorité religieuse, car les siens sont maîtres dans l'église. Mais l'église ne juge plus aujourd'hui, elle est jugée, et qu'elle absolve les jésuites, ou même qu'elle les glorifie, ils n'en sont pas moins condamnés sans retour. Du reste, si j'ai relevé tout à l'heure les condamnations ecclésiastiques prononcées contre le jésuitisme, on comprend bien que c'est dans un intérêt historique, et par rapport à Pascal. Je tenais à montrer combien était injuste et absurde, à son égard, l'imputation de mauvaise foi, et il importait de faire voir que son éloquence, comme toute grande éloquence, n'avait été que l'écho de la conscience de tous. Mais si on prend en elles-mêmes ces décisions d'autrefois si solennelles, qui est-ce qui en tient compte maintenant? qui est-ce même qui s'en souvient? qui est-ce qui lit encore la censure de Bossuet et de l'assemblée de 1700, ou le bref de Clément XIV? Il n'y a que les *Provinciales* qui restent toujours en vue et ineffaçables. Je me hâte d'y revenir, et pour ce qui regarde les jésuites d'aujourd'hui, je renvoie simplement au livre de M. Paul Bert.

Dans un morceau que j'ai déjà cité, Marguerite Perier nous apprend que, comme on demandait à Pascal, alors bien près de sa mort, s'il ne se repentait pas d'avoir fait les *Provinciales*, il dit : « Je réponds que, bien loin de m'en repentir, si j'avais à les faire maintenant, je les ferais encore plus fortes. » Pascal ne pouvait parler autrement. Quand il a commencé ses Lettres, à l'occasion de la censure d'Arnauld en Sorbonne, il n'avait nullement pratiqué les casuistes et ne connaissait qu'imparfaitement le jésuitisme, comme quelque chose de déplaisant, dont il se détournait par un instinct naturel, mais qu'il n'avait pas approfondi. Pendant la lutte, il apprit à le connaître, et nous, aujourd'hui, nous le connaissons encore mieux. Personne sans doute ne pensera jamais à refaire le chef-d'œuvre de Pascal; lui seul, s'il revenait, pourrait y prétendre. Mais si l'imagination se laisse aller à cette supposition de Pascal

refaisant les *Provinciales*, elle ne se le figurera pas autrement que les faisant, comme il l'a dit, encore plus fortes, et ce sera là ma conclusion (1).

Parmi les critiques qu'on a faites de la polémique des *Provinciales*, il n'y en a qu'une qui me semble juste : c'est que cette polémique était un danger pour l'église elle-même. Mais je ne crois pas que cette objection ait été faite au temps où parurent les *Provinciales*, car personne alors ne prévoyait ce danger. Il est vrai, et cela est curieux, que les jésuites reprochèrent alors à Pascal de parler comme un protestant; ils dirent que les griefs de Port-Royal contre les casuistes étaient les mêmes que les calvinistes avaient allégués les premiers en attaquant l'église catholique. Et dans le recueil de leurs *Réponses aux Lettres provinciales* (2), on lit, à la page 67, un morceau intitulé : « Sur la conformité des reproches et des calomnies que les jansénistes publient contre les pères de la compagnie de Jésus avec celles que le ministre Du Moulin a publiées devant eux contre l'église romaine, dans son livre *des Traditions*, imprimé à Genève en l'année 1632. » Il est naturel, d'une part, que les protestans, qui attaquaient l'église, en aient dénoncé les scan-

(1) Je reproduirai ici *in extenso* le témoignage de Marguerite Perier. (Faugère, *Pensées de Pascal*, tome I, page 367, 1844.)

« Récit de ce que j'ai ouï dire par M. Pascal, mon oncle, non pas à moi, mais à des personnes de ses amis en ma présence. J'avais alors seize ans et demi. — (Elle avait exactement, au moment de la mort de Pascal, seize ans quatre mois et demi.)

« 1° On me demande si je ne me repens pas d'avoir fait les *Provinciales*. Je réponds que, bien loin de m'en repentir, si j'avais à les faire présentement, je les ferais encore plus fortes.

« 2° On me demande pourquoi j'ai nommé les noms des auteurs où j'ai pris toutes les propositions abominables que j'y ai citées. Je réponds que, si j'étais dans une ville où il y eût douze fontaines, et que je susse certainement qu'il y en a une qui est empoisonnée, je serais obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiser de l'eau à cette fontaine, et comme on pourrait croire que c'est une pure imagination de ma part, je serais obligé de nommer celui qui l'a empoisonnée, plutôt que d'exposer toute une ville à s'empoisonner.

« 3° On me demande pourquoi j'ai employé un style agréable, railleur et divertissant. Je réponds que, si j'avais écrit d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que les savans qui l'auraient lu, et ceux-là n'en avaient pas besoin, en sachant autant que moi là-dessus. Ainsi j'ai cru qu'il fallait écrire d'une manière propre à faire lire mes *Lettres* par les femmes et les gens du monde, afin qu'ils connussent le danger de toutes ces maximes et de toutes ces propositions, qui se répandaient alors partout, et auxquelles on se laissait facilement persuader.

« 4° On me demande si j'ai lu moi-même tous les livres que j'ai cités. Je réponds que non : certainement il aurait fallu que j'eusse passé ma vie à lire de très mauvais livres; mais j'ai lu deux fois Escobar tout entier, et pour les autres, je les ai fait lire par de mes amis; mais je n'en ai pas employé un seul passage sans l'avoir lu moi-même dans le livre cité et sans avoir examiné la matière sur laquelle il est avancé, sans avoir lu ce qui précède et ce qui suit, pour ne point hasarder de citer une objection pour une réponse, ce qui aurait été reprochable et injuste. »

(2) *Réponses aux Lettres provinciales*, etc. Liége, 1658.

dales, et de l'autre, que Port-Royal, dont l'esprit peut se définir par cette formule : « la réforme dans l'orthodoxie, » se soit indigné, en proportion même de son zèle pour la foi catholique, contre ce qui donnait tant de prises aux ennemis de cette foi. Les jésuites avaient beau jeu à montrer qu'en morale comme en théologie ils avaient également contre eux calvinistes et jansénistes; ils ne pouvaient pas, pour cela, faire méconnaître les vrais sentimens de Port-Royal, qui en réalité détestait à la fois et du même cœur les jésuites et les protestans (1). Les jésuites, aujourd'hui, ne reprochent pas tant à Pascal d'avoir continué les protestans que d'avoir montré le chemin aux incrédules; mais nous ne trouvons pas cette plainte dans le recueil de leurs *Réponses*. Ce qui en approche le plus est un passage de leur préface (page 16), où, se plaignant qu'il raille et qu'il fasse rire, car c'est là ce qu'il y avait de plus terrible pour eux, du moins jusqu'à l'éloquence de la 14e Provinciale et des suivantes, ils disent que ces railleries ou bouffonneries, comme ils les appellent, quoiqu'il n'y ait rien de moins bouffon que Pascal, sont le procédé des hérétiques, des impies et des blasphémateurs. Mais ce n'est qu'un mot en passant, et ni eux, ni Pascal, ni personne ne se doutait alors que cette ironie *laïque* (2), qui se licenciait avec tant de succès aux dépens d'Escobar et des pères jésuites, ne tarderait pas à atteindre beaucoup plus loin, et que c'est l'église elle-même qui serait grièvement blessée par cette artillerie dont Pascal avait le premier joué si bien. Lerminier a résumé cela en ces termes: « Pascal a préparé les voies; Voltaire peut venir (3). » Lerminier parlait en général, mais cela est vrai quelquefois dans le détail même. Voici un passage de la 16e Provinciale : « Qu'il est digne de ces défenseurs d'un si grand et si adorable sacrifice d'environner la table de Jésus-Christ de pécheurs envieillis tout sortans de leurs infamies, et de placer au milieu d'eux *un prêtre que son confesseur même envoie de ses impudicités à l'autel* (4) pour y offrir, en la place de Jésus-Christ, cette victime toute sainte au Dieu de sainteté, et la porter de ses mains souillées dans ces bouches toutes souillées! » En voici un maintenant, pris dans le *Dîner du comte de Boulainvilliers*, IIe entretien : « Un gueux, qu'on aura fait prêtre, *un moine sortant des bras d'une prostituée*,

(1) Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint-Jean glacée,
Arnauld à Charenton devenir huguenot, etc.

(Boileau, I, *Sat.*)

(2) Page 52 « un homme lay; » page 278 « un homme laïque. »

(3) L'abbé Maynard, les *Provinciales*, 1851, tome Ier, page 62.

(4) Allusion à une décision scandaleuse du P. Bauny. Voir la 6e *Provinciale*.

vient pour douze sous, revêtu d'un habit de comédien, me marmotter dans une langue étrangère ce que vous appelez une messe, etc. » Peut-on douter que la phrase cynique n'ait été suggérée par la phrase sévère? Tout à l'heure c'était un saint qui lapidait un prêtre profanateur; maintenant ce sont les profanes qui ont ramassé les pierres et qui s'en servent pour lapider le sanctuaire même.

A la fin du conte de *Jeannot et Colin*, de Voltaire, on lit ce passage : « Le jeune homme, plus désespéré que jamais, courut chez le confesseur de sa mère; c'était un théatin très accrédité, qui ne dirigeait que les femmes de la première considération... Le pauvre malheureux lui conta le désastre de sa famille. A mesure qu'il s'expliquait, le théatin prenait une mine plus grave, plus indifférente, plus imposante... Adieu, mon fils, il y a une dame de la cour qui m'attend. » N'y a-t-il pas là encore un souvenir de la fin de la 4e Provinciale (1)?

IV. — DU SUCCÈS DES PROVINCIALES.

Le succès des *Provinciales* fut immense; on en trouvera l'histoire dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, qui doit être lu de quiconque étudie Pascal. J'ajouterai que ses adversaires eux-mêmes furent éblouis de l'éclat des coups qu'il leur portait. « Il faut, dit la préface des *Réponses* (p. 5), il faut donner aux lecteurs de ces infâmes Lettres du contre-venin, afin que le poison qu'on leur a présenté *dans la coupe d'or de Babylone*, ainsi que parle l'Écriture (Apoc., XVII, 4), c'est-à-dire sous l'agrément de quelques paroles bouffonnes et railleuses, n'ait pas le malheureux effet, etc. » Cependant l'auteur de cette préface est un déclamateur assez lourd, qui, en général, ne donne la mesure de l'effet qu'a produit Pascal que par sa colère, et qui va tout de suite aux gros mots : « Cela n'empêche pas que leurs livres ne soient dignes du feu et des flammes, *aussi bien que leurs personnes*, si la première sévérité de nos lois avait lieu, et qu'on n'eût quelque espérance de leur amendement » (p. 8.) Une autre pièce (car ces *Réponses* sont de plusieurs mains) est plus fine et part d'un homme de plus d'esprit et de goût. Voici ce qu'il écrit (p. 62), à propos de ce que Pascal avait dit, au début de la 8e Lettre, qu'il n'était ni docteur ni prêtre : « Au reste, s'il a eu raison de se défaire de la qualité de docteur,.. ne vous semble-t-il pas qu'il a encore mieux fait de quit-

(1) « Le père me parut surpris... mais comme il pensait à ce qu'il devait dire, on vint l'avertir que madame la maréchale de... et madame la marquise de... le demandaient. Et ainsi, en nous quittant à la hâte... »

ter celle de prêtre? Il voyait bien que cette manière d'écrire pleine de rencontres ingénieuses, où il excelle certainement et qui lui réussit à merveille, n'était pas autrement convenable à une personne sacrée qui approche des autels, et que, s'il eût pris la qualité d'ecclésiastique (on voit qu'ils ont peine à croire qu'il ne le soit pas), il eût été obligé, pour garder quelque bienséance, de parler un peu plus sérieusement et d'abandonner le personnage qu'il fait le mieux, qui est celui de plaisant et de railleur (cela est écrit avant la 14e Provinciale). Car il faut avouer qu'il sait mieux qu'homme du monde l'art du ridicule, et qu'il s'en sert avec toute la perfection qu'on peut souhaiter. Se peut-il rien dire de plus délicat que *le pouvoir prochain* de sa 1re Lettre, de plus surprenant que le *mohatra* de la 8e, de plus falot que l'histoire de Jean d'Albe (6e Lettre), de plus nouveau que la simplicité de ce père jésuite, qu'il sait si bien entretenir, qu'il lui fait croire qu'il ne rit pas lorsqu'il fait rire tout le monde à ses dépens?.. Or vous savez qu'un prêtre, un ecclésiastique, n'eût pas osé se donner cette liberté; elle eût été plus indécente à sa personne, et n'eût été si bien reçue. » Cette page est évidemment d'un connaisseur en fait de style (1), et j'ajoute que l'observation qu'elle contient est excellente. J'ai déjà dit que l'esprit laïque est au fond des *Provinciales;* mais il est aussi dans la forme et il en fait le piquant. Cet enjouement, ce ton « cavalier, » comme dit Sainte-Beuve, qui enlève les esprits dès la première page de la première lettre, n'eût pas été possible à un prêtre. Il convenait au contraire à un homme qui, deux ou trois ans avant cette date, était encore un mondain, nullement dévot, se promenant en carrosse à quatre ou six chevaux, fréquentant le chevalier de Méré et faisant le galant auprès des dames (2). Celui-là pouvait parler en grand public. Il était à l'abri de certaines habitudes d'esprit, qui mettent quelquefois aux dévots de profession de véritables orbières, de manière à les empêcher de voir autour d'eux. Je lisais dernièrement, dans les mémoires manuscrits du docteur Hermant, ardent janséniste, un chapitre sur le père Bauny, de qui il est parlé plusieurs fois dans les *Provinciales*. Il relève tout ce que le zèle de Port-Royal a dénoncé de relâché et d'irréligieux dans la *Somme des péchés* de ce jésuite; mais croirait-on qu'au milieu d'autres propositions suspectes, il

(1) Et d'un connaisseur si détaché, que je me demande si ce ne serait pas Bussy, qui avait, à ce qu'il paraît, commencé à travailler à une réponse aux *Provinciales*, pour le compte du P. Nouet, son confesseur. (*Port-Royal*, t. III, p. 151 (1re édition). On voit que le critique a été particulièrement touché du rôle de bon père jésuite, si heureusement créé et si habilement conduit. Tout l'art que Pascal a mis dans ce rôle a été expliqué supérieurement par M. Nisard, dans son *Histoire de la littérature française* (4e édit., t. II, p. 175 et suiv.)

(2) Voir mon édition des *Pensées*, t. Ier, p. CIV, CVII.

lui reproche celle-ci avec un grand sérieux : « Que l'on peut dire avec vérité qu'ôté la colère, il n'y a nulle faute ni vénielle ni mortelle à maudire les chiens, les oiseaux et autres telles choses qui sont sans raison ? » Maudire est ici dans un sens que nous n'entendons même plus : il signifie vouer à la malédiction de Dieu, ou encore, vouer à l'esprit du mal, au diable. Le père Bauny donc avait dit qu'on pouvait sans péché envoyer son chien au diable : Hermant en est indigné; nous restons calmes ; nous trouvons même que le père Bauny est bien scrupuleux quand il ajoute : « Oté la colère (1). » Il est clair que, si Pascal, dans les *Provinciales*, l'avait pris sur le ton du docteur Hermant, il aurait manqué son effet.

Sans aller jusqu'à la naïveté de Hermant, je dis qu'un prêtre aurait reculé, non-seulement devant l'enjouement de Pascal, mais même devant telles paroles très sévères, mais où on sent cependant une certaine liberté de l'esprit, comme par exemple devant cette admirable antithèse (7e Provinciale) : « Et je ne sais même si on n'aurait pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés, que de se sentir poignarder consciencieusement par des gens dévots. » *Des gens dévots*, cela n'est plus style de prêtre.

Il aurait manqué quelque chose au succès des *Provinciales* si elles n'avaient été condamnées. Elles le furent par divers pouvoirs. Le parlement d'Aix les condamna d'abord, à titre de libelle diffamatoire; puis elles furent condamnées à Rome (en septembre 1657) comme entachées d'hérésie et enfin, sur le rapport d'une commission d'évêques et de docteurs, elles furent frappées en France par un arrêt du conseil d'état (23 septembre 1660). C'est la traduction latine de Nicole qui avait été déférée au conseil d'état. L'arrêt ordonnait, et il fut exécuté, que le livre serait brûlé en place publique par la main du bourreau (2).

Je n'ai pas besoin de dire que les *Provinciales* ne furent jamais condamnées par l'assemblée du clergé de France. Elle les aurait plutôt adoptées, si elle avait pu adopter décemment ce qui était

(1) Aussi scrupuleux que Tartuffe (act. I, sc. 5) :

Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser
D'avoir pris une puce en faisant sa prière
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.

(2) On est étonné de lire dans l'arrêt que le livre est déclaré « outrageux à la réputation du feu roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, et à celle des principaux ministres qui ont eu la direction de ses affaires. » Je ne prendrai pas la peine d'expliquer ces prétendus outrages, parce qu'ils ne se trouvent pas dans le texte de Pascal, mais dans les notes de Nicole. Et là même, je ne les aurais pas aperçus, si je n'avais pas été mis sur la voie par une note manuscrite (en français) qui se trouve en tête d'un exemplaire de la première édition des *Provinciales* latines, appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal.

condamné à Rome, et surtout si elle n'avait été arrêtée par les quatre premières Lettres, celles qui parlent théologie, et qui vont directement contre les bulles d'Innocent X et d'Alexandre.

Enfin un grand signe de la fortune des *Provinciales*, c'est que, quarante ans après qu'elles avaient paru, le père Daniel ne crut pas arriver trop tard pour essayer encore d'y faire une réponse, comme à un livre nouveau (1).

Revenons au temps où elles parurent. Quand on connut le nom de l'auteur (à quel moment précis, je ne puis le dire), il n'y en eut pas dès lors de plus éclatant. Plus tard, pour exprimer l'admiration que lui causaient les *Pensées*, Tillemont disait : « Ce dernier écrit a surpassé ce que j'attendais d'un esprit *que je croyais le plus grand qui eût paru en notre siècle* (2). Les témoignages de Mme de Sévigné et ce qu'elle raconte de Boileau disputant contre un jésuite sur les *Provinciales* sont choses trop souvent citées pour que je les cite encore ; je me contente d'y renvoyer (3). Voltaire dit tenir de l'évêque de Luçon, fils de Bussy, « qu'ayant demandé à M. de Meaux quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit : « Les *Lettres provinciales* (4). » Et Bossuet lui-même n'a-t-il pas dit, en propres termes, dans un petit écrit composé pour l'instruction du jeune cardinal de Bouillon : « J'estime les *Lettres au provincial*, dont quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délicatesse. » La Bruyère, voulant exprimer cette idée que la mort égale les esprits comme elle égale les conditions, écrivait qu'alors « l'âme d'Alain (qu'est-ce qu'Alain? Est-ce celui de *l'École des femmes*, un esprit simple jusqu'à la bêtise?) ne se distingue plus d'avec celles du grand Condé, de Richelieu, de Pascal. » Ce sont là les trois plus fortes têtes, en divers genres, qui lui viennent à la pensée (5).

Pascal étant mort en 1662, la postérité a commencé pour lui de

(1) Sur le livre du père Daniel, voir *Port-Royal*, tome III, pages 151 et 154 (et aussi, p. 64.)

(2) *Port-Royal*, t. III, p. 311.

(3) Lettre du 21 décembre 1689 et autres. Et surtout, Lettre du 15 janvier 1690. Il faut remarquer que les *Provinciales* datant alors de plus de trente ans, cela ôte au discours de Boileau ce qu'il aurait eu de blessant si on avait parlé ainsi à un jésuite dans la première déroute de la société.

(4) *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXXII.

(5) *Caractères*, de l'Homme, 143. La phrase complète de La Bruyère est celle-ci : « Du grand Condé, de Richelieu, de Pascal et de Lingendes. » On est fort étonné de ce quatrième. Je crois, quant à moi, que Lingendes ici n'est qu'un chiffre, qui signifie Bossuet. La Bruyère ne pouvait nommer Bossuet, qui n'était pas mort, et pour lui garder la place en quelque sorte, il prenait le nom d'un vieil orateur de la chaire, Jean de Lingendes, connu par des oraisons funèbres, nom chargé seulement de faire entendre à qui il pensait ; je dis de le faire entendre à ceux qui ont des oreilles, suivant l'expression de l'Écriture. (Marc, IV, 23, etc.)

bonne heure; elle l'a mis aussi haut que possible, et cela pour les *Provinciales* aussi bien que pour les *Pensées*. Voltaire a dit cette fois ce qu'il fallait dire, et il n'y a qu'à répéter après lui : « Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées (1). » En 1768, après la suppression des jésuites en France, il ajoutait cette phrase : « Elles ont beaucoup perdu de leur piquant lorsque les jésuites ont été abolis et les objets de leurs disputes méprisés. » On pourrait dire que depuis 1768 les jésuites ont reparu et qu'ils ont trouvé le moyen de rajeunir les *Provinciales*. Il est vrai cependant que, quoiqu'elles ne soient pas aujourd'hui moins admirées, elles sont lues moins avidement qu'autrefois. Aussi bien il en est ainsi de tous les chefs-d'œuvre. Le plaisir de surprise que cause d'abord la nouveauté du talent et celle de certains effets s'use à la longue. Et puis nous sommes maintenant à plus de deux cents ans de Pascal et de son public, et il y a des choses que nous ne voyons plus comme ils les voyaient. Dans les premières Lettres, les débats sur la grâce ne nous touchent guère, et les discussions quasi juridiques des deux dernières moins encore. Dans les autres même, nous ne nous passionnons pas toujours de la même manière que Pascal. Nous sommes choqués de certains accens de fanatique ou de sectaire. Quand nous l'entendons parler sérieusement des sorciers et du diable (Lettre 8), cela nous fait peine. Nous nous attristons quand il se montre dupe du miracle de la sainte-épine et nous assure que la guérison de la petite Perier est la voix même de Jésus-Christ, « cette voix sainte et terrible, *qui étonne la nature* et qui console l'église (Lettre 16) (2). » Tout cela sent encore le moyen âge, dont cette belle langue pourtant est déjà si loin. Pascal est un génie du même ordre que Démosthène par la logique passionnée, mais Démosthène ne parlait pas théologie, et son éloquence est comprise des hommes de tous les temps.

Et cependant c'est bien un esprit nouveau qui souffle dans les *Provinciales* et qui leur a donné tant de puissance. Nul n'a plus contribué que Pascal à nous affranchir de ces influences du passé dont il n'est pas entièrement dégagé lui-même. Ce besoin de netteté et de lumière qu'il porte jusque dans la théologie, cette indépendance à l'égard de l'autorité même spirituelle, ce sentiment si vif du ridicule et cette antipathie à l'égard de la sottise et de la bassesse, cet amour profond du vrai et de l'honnête, voilà ce qui a fait des *Provinciales* un chef-d'œuvre tout à fait à part et une époque dans notre littérature. L'esprit français, après s'être éveillé avec tant d'éclat à la grande date de la renaissance, avait été arrêté dans son travail par les misères auxquelles le pays tomba en proie.

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXII (1756).

(2) Sur le miracle de la sainte-épine, voir mes *Pensées* de Pascal, t. I, p. LXXIII et CVIII.

La France ne trouve alors la paix que dans l'obéissance ; mais dans cette paix elle se recueille, et sous l'influence de la grande littérature du siècle précédent, elle prépare, conduite par Descartes, l'émancipation du siècle suivant. Pascal se place au premier rang parmi ces préparateurs de l'avenir. L'auteur des *Provinciales* est bien le même qui a écrit dans les *Pensées :* « La raison nous commande bien plus impérieusement qu'un maître ; car en désobéissant à l'un, on est malheureux, et en désobéissant à l'autre, on est un sot. » Quand il mêle à cette ferme raison des illusions et des chimères théologiques, nous les lui pardonnons parce qu'il est malade et surtout parce qu'elles tiennent chez lui aux sentimens les plus élevés. Si le jansénisme a été une secte, c'était celle des âmes les plus ardentes et les plus saintes, de ceux, comme dit l'Écriture, qui n'ont pas fléchi devant Baal (I Rois, XIX, 18), qui se sont opiniâtrés à rêver et qui rêvent peut-être encore à l'heure qu'il est une église intelligente et généreuse, et la France, qui depuis longtemps a renoncé à les suivre, n'a pas cessé de les respecter. Voilà les principes qui ont mis dans l'éloquence des *Provinciales* une vertu que le temps n'use pas et qui s'y sent toujours.

On écrivait dernièrement, en relevant ce qu'on appelait les qualités juridiques de Pascal dans les *Provinciales :* « C'est un avocat, à qui Port-Royal a remis un dossier, qui le dépouille et le débrouille, a la risposte vive, plaide clairement et discute serré. » Cela est spirituellement dit, pourvu qu'on ajoute que cet avocat est d'une espèce fort rare, aussi convaincu et aussi touché que ses cliens, ou plutôt les dépassant de beaucoup pour l'énergie de sa conviction, l'ardeur de sa passion, la sincérité et la conscience de toutes ses démarches, de sorte qu'ils ne le suivront pas jusqu'au bout dans son zèle pour la cause qu'il a plaidée. Il ne faut pas oublier que la pièce fameuse publiée par Condorcet, que Pascal portait constamment dans la doublure de son habit, ce memento d'une vision qui l'avait précipité dans l'amour de Dieu, est antérieur de plus d'un an aux *Provinciales*. L'éloquence puisée à de telles sources n'est pas ce qu'on entend d'ordinaire par une éloquence d'avocat.

Sainte-Beuve s'est plaint que la grâce y manque, au sens profane, bien entendu, au sens grec (1); mais en vérité, qu'aurait à faire la grâce dans cette défense énergique de la dignité humaine? Alceste non plus, dans Molière, n'a pas la grâce : pour ceux qui livrent de tels combats, le grâce suprême est la vigueur, et celle-là, tout le monde l'y a reconnue. Cependant Joseph de Maistre a écrit : « Aucun homme de goût ne saurait nier que les *Provinciales* ne soient *un fort joli libelle* (2). » Quand on songe que, sous le

(1) *Port-Royal*, tome III, page 55.
(2) *De l'Église gallicane*, livre Ier, chap. IX.

poids de ce libelle, les jésuites gisent écrasés, on s'étonne qu'il se soit donné le ridicule de parler ainsi, sans s'apercevoir qu'il refaisait un vers de Boileau :

A mon gré le Pascal est joli quelquefois (1) !

Mais il y a certaines gageures que les plus brillans esprits ne peuvent soutenir sans s'exposer à dire des sottises.

On ne trouve pas dans les *Provinciales* ce haut vol de l'imagination qui nous emporte dans les *Pensées :* mais M. Janet a fait récemment le parallèle des *Provinciales* et des *Pensées* de manière qu'on ne pense pas à le refaire après lui. Je n'y ajouterai que cette remarque, que les deux monumens sont venus dans leur ordre naturel. Pour s'élever jusqu'à la grandeur et à la hardiesse des *Pensées*, il fallait que Pascal eût fait reconnaître sa force, et que lui-même il en eût une pleine conscience. C'est la puissance qu'il a exercée dans les *Provinciales* qui lui a ouvert les profondeurs de son génie. Après son éclatante victoire, et quand il en eut fini avec ses adversaires, il n'y avait de lutte digne de lui que celle de Jacob, luttant dans la nuit contre les apparitions d'en haut. C'est alors qu'il pousse ces grands cris : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie, » et qu'il plonge avec une passion avide dans l'abîme de la nature, dans celui de la mort, dans celui du doute. Mais il s'était d'abord glorieusement acquitté des tâches de la vie, et de son devoir de chrétien et d'honnête homme. Il avait commencé par un travail d'Hercule, celui de nettoyer les écuries d'Augias.

Dans l'histoire des *Provinciales*, il ne faut pas oublier qu'elles ont un jour inspiré Racine, qui avait tout l'esprit qu'il fallait pour profiter des leçons de Pascal. On vit ce jour-là un disciple de Port-Royal tourner contre Port-Royal la verve et l'ironie qui dix ans plus tôt avaient si bien servi la sainte maison. Nicole, dans une polémique théologique contre un adversaire qui se trouvait avoir fait des pièces de théâtre, s'était emporté à une invective contre les poètes de théâtre, qu'il traitait d'*empoisonneurs publics* et de *gens horribles parmi les chrétiens*. Le jeune Racine, qui n'était pas en cause, avec l'irritabilité des poètes, une irritabilité toute féminine, se sentit d'autant plus blessé que sa conscience délicate n'était peut-être pas bien tranquille ; et puis il n'était pas encore entré dans la gloire, car cela se passait avant l'éclat d'*Andromaque*. Il prit la plume de Pascal ; il n'avait plus à craindre de trouver en face de lui Pascal lui-même, qui était mort depuis quatre ans, et

(1) Le personnage de Boileau disait : *le Corneille*. (*Sat.*, III, vers 183.)

lança une lettre des plus vives contre les petits ridicules du jansénisme. On lui répondit, il répliqua, et la seconde lettre valait la première. Toutes les deux sont très piquantes, mais toutes piquantes qu'elles sont, elles ne servent, si on les met en comparaison avec Pascal, qu'à faire éclater la supériorité de son génie. Je dirais volontiers qu'elles sont aux *Provinciales* ce que sont *les Plaideurs* aux comédies de Molière. Cela est plein d'esprit et de gaîté, mais cela ne fait pas grand mal. Que l'on mette en face de ces trois actes sur les ridicules de la justice une seule scène de Molière, celle où Scapin détourne Argante de plaider. Molière pénètre au fond des choses, et il n'a pas un mot qui ne morde; tandis que la comédie de Racine est aussi innocente que charmante. De même dans ses Lettres Racine regimbe contre Port-Royal, mais au fond il l'aime et il le respecte; il le dit fort bien lui-même à la fin de la seconde : « Il se pourrait faire qu'en voulant me dire des injures, vous en diriez au meilleur de vos amis. » Il l'a assez montré, puisqu'il a regretté la première Lettre et supprimé la seconde, qui n'a été connue qu'après sa mort. Racine donc, un moment piqué contre les maîtres de sa jeunesse, ne pouvait égaler Pascal châtiant les jésuites, et il fallait avoir des jésuites à châtier pour écrire les *Provinciales* (1).

Je terminerai par une réflexion : c'est que Pascal n'a eu d'autre force à employer contre les jésuites que sa conscience et son talent. Celles dont disposent les gouvernemens, c'est-à-dire les décrets, les expulsions, les rigueurs de toute espèce, dont les jésuites eux-mêmes usèrent contre leurs adversaires si durement et si impitoyablement, n'étaient pas à son service. Je ne l'en plaindrai pas; je l'en féliciterai plutôt, car c'est lui qui s'est trouvé avoir les meilleures armes. Je crois qu'on peut y avoir confiance et que les *Provinciales*, qui ont si bien défendu dans le passé la liberté de l'esprit français, peuvent suffire encore aujourd'hui à cette défense. Qu'on les relise; qu'on y ajoute, au besoin, des appendices; mais qu'on n'oublie pas que le jésuitisme est chose qui ne peut être vaincue et détruite au dehors que si elle l'est d'abord dans les esprits : et on n'agit sur les esprits que par la parole, c'est-à-dire par la raison. La parole et la raison sont, je le crois, bien puissantes; seulement elles n'ont toute leur puissance que dans le milieu de la liberté.

ERNEST HAVET.

(1) Ce mot de châtier m'est suggéré par Pascal lui-même : « Et les auteurs d'un écrit diffamatoire... sont condamnés par le pape Adrien à être fouettés, mes révérends pères, *flagellentur*, tant l'église a toujours été éloignée des erreurs de votre doctrine, » etc. N'est-il pas vrai que ce vocatif, *mes révérends pères*, ainsi placé entre deux virgules, fait tomber le fouet du pape Adrien sur leurs épaules mêmes?

UN

HOMME D'ÉTAT RUSSE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE.

I.

N. MILUTINE ET L'ÉMANCIPATION DES SERFS.

Dans nos longues études sur la Russie, nous avons maintes fois été obligés de constater combien de tergiversations et d'atermoiemens, combien d'inconséquences et de contradictions dans les lois et dans la pratique avaient entravé les effets des meilleures réformes. J'ai dû montrer que de lacunes dans la législation, que d'abus dans l'administration provenaient de ce primordial défaut de cohérence; à quel point il était responsable des déceptions de la société ou des gouvernans, et par suite responsable des désordres et des angoisses des dernières années (1). Dans ce gouvernement autocratique qui de loin offre aux yeux le maximum de concentration des pouvoirs, ce qui, sous le règne actuel, a le plus manqué, ce qui, jusqu'au début de l'année courante et à la dictature provisoire attribuée au général Loris-Mélikof, a le plus fait défaut, c'est l'unité dans les vues, dans la direction, dans l'exécution.

(1) Voyez particulièrement la *Revue* du 15 février 1880.

faire? Il serait donc sage de tâcher, même dans notre politique intérieure, de respecter les préjugés d'une ignorance que nous ne saurions faire disparaître du jour au lendemain.

Laissons la libre pensée faire son chemin toute seule, ce qui ne lui sera pas difficile, et mettons un terme à une lutte qui n'a plus de raison d'être après une si écrasante victoire de l'esprit laïque. Loin de moi la pensée d'une réaction! Il faut profiter habilement des avantages de ce qui a été fait; l'église s'y est résignée, le pape s'y est soumis; revenir en arrière serait une grande faute. Quelque opinion que l'on professe sur le *Culturkampf* français, il a eu le bon effet d'assouplir le clergé, d'abattre ses exigences, de le rendre patient et plus facile à contenter. Chez nous, comme en Allemagne, les lois et les mesures anticléricales ont produit des résultats irrévocables. Le clergé et les congrégations ne retrouveront pas ce qu'ils ont perdu. Mais on ne pourra leur refuser quelques concessions. C'est pourquoi il serait habile de faire de ces concessions mêmes un élément de notre puissance extérieure et de s'arranger de telle sorte que ce que nous donnerions nous reviendrait indirectement. On y parviendrait en rétablissant la paix religieuse sur le terrain du protectorat catholique. De cette manière, nous serions les premiers à en profiter, et l'église, qui est très fatiguée de la lutte qu'elle soutient contre la France, accepterait sans nul doute nos conditions. La mesure sur le service militaire imposé aux congrégations réaliserait à elle seule les avantages des lois draconiennes qu'on a édictées ou essayé d'édicter, sans en présenter les inconvéniens : elle empêcherait bien mieux que l'article 7 les congrégations d'enseigner, puisque tous les congréganistes devraient vivre à l'étranger; elle supprimerait aussi bien que les décrets les congrégations elles-mêmes, puisque, comme je l'ai expliqué, elle ne les laisserait subsister qu'à l'état de séminaires ou d'asiles; enfin, en ne permettant aux congrégations d'acquérir et de posséder qu'au dehors, elle les ferait puissamment servir à la colonisation. Il ne faut point se faire d'illusion; si nous n'arrivons pas à un compromis avec l'église, si nous continuons la guerre religieuse, tôt ou tard il se produira une réaction dont nous ne serons pas les maîtres. Dans la fierté de nos succès, nous ne songeons pas à l'avenir. Le meilleur moment pour faire la paix est venu. Le laisser passer serait s'exposer à toutes les aventures, à tous les retours de fortune. Aujourd'hui nous pouvons dicter le traité; il serait sage d'en profiter.

GABRIEL CHARMES.

LA

MALADIE DE L'IDÉAL

D'APRÈS LES CONFESSIONS D'UN RÊVEUR

Henri-Frédéric Amiel : *Fragmens d'un journal intime*, précédés d'une étude par M. Edmond Scherer.

Un rêveur? il faut s'entendre sur ce mot. Il y a des rêves stériles qui se détruisent à mesure qu'ils se forment et s'évaporent avec la fumée des cigares dont ils sont nés. Il y en a d'autres qui sont une action perpétuelle de la pensée, mais que nous appelons rêves, parce qu'ils ne se déterminent pas sous une forme plastique. Qu'importe l'origine si le résultat mérite de vivre, malgré le défaut de suite et l'incohérence des détails, par la sincérité des impressions ressenties et du style qui les a fixées? Le rêveur dont nous avons sous les yeux la confession journalière écrivait un jour, avec la mélancolie qui remplit et attendrit ces pages posthumes : « L'inachevé n'est rien. » Ce mot n'est pas tout à fait juste, et si celui qui l'a écrit pouvait assister au succès de sympathie qui accueille ce qu'il appelait « le testament de sa pensée et de son cœur, » il verrait qu'il avait tort cette fois, que l'inachevé peut être quelque chose, qu'il peut même survivre à des œuvres achevées qui ont pu se croire un jour sûres de l'avenir. Sur ces notes, sur ces pages suspendues par la timidité de l'auteur ou l'incapacité d'un long effort, il y a comme une grâce indéfinissable qui en complète le charme et même

des traces de force momentanée qui en rehaussent singulièrement l'effet.

Il semble que chaque écrivain, chaque artiste soit séparé de la région où brille son idéal par un fleuve qu'il faut franchir pour atteindre le but désiré. Le devoir n'est pas douteux; il s'impose clairement aux vaillans et aux résolus. Il faut se jeter au péril des flots, les dompter, et ce n'est qu'après avoir rompu le courant contraire, que, brisé parfois, meurtri par la lutte, on se relève sur l'autre bord, mais vainqueur. Faut-il croire pourtant que tous ceux qui ne se jettent pas résolument, à travers le flot, à la conquête de la rive opposée perdent la substance de leur vie et tout leur temps en inutiles désirs et en vains regrets? Ils ressemblent au paysan qui attend, assis sur la rive, que le fleuve ait cessé de couler :

> ... Expectat dum defluat amnis; at ille
> Labitur et labetur in omne volubilis ævum.

Beaucoup, sans doute, victimes de quelque impuissance secrète, restent ainsi immobiles, inertes, jetant un regard désespéré sur l'autre rive. Mais quelques-uns, parmi ces immobiles, ne le sont qu'en apparence; ils travaillent, pensent, réfléchissent; ils s'observent eux-mêmes, ils observent la réalité diverse et fuyante qui, comme le fleuve d'Horace, s'écoule et se renouvelle éternellement devant eux, et ce n'est pas là un spectacle monotone à ceux qui savent regarder. Ils notent avec une puissance de réflexion particulière les accidens de lumière qui se jouent à la surface du flot, les paysages qui s'y reflètent, l'intensité variée du courant; ils s'intéressent aux efforts de ceux qui, plus hardis ou plus habiles, essaient de le franchir; ils comptent les traversées heureuses et les résultats obtenus; ils constatent les échecs de ceux qui n'ont pu atteindre le but et les raisons de ces échecs; ils réfléchissent profondément sur ce qu'ils voient et ce qu'ils éprouvent eux-mêmes. Il se trouve que, sans avoir réalisé une de ces œuvres dont ils nourrissent l'éternel et amer regret, ils ont fait mieux sans s'en douter; ils ont vu se dérouler devant eux, ils ont saisi dans ses aspects mobiles toute une vie intérieure dont l'image fidèle est bien une œuvre d'art aussi. — J'avoue l'attrait que je ressens pour ces existences d'analyse et de pensée intime, non dispersée au dehors, pour ces talens incomplets que l'on sent supérieurs à l'opinion qu'ils ont donnée d'eux-mêmes, qui ont fait, de leurs regrets ou de leurs remords d'artistes inachevés, de leurs découragemens, de leurs timidités, une œuvre d'un genre à part, égale en intérêt dramatique à toutes les autres. Natures d'élite, à

qui il n'a manqué pour un ouvrage définitif ou bien que le temps, comme à cet aimable Alfred Tonnellé, ou qu'un ressort de volonté plus énergique, comme à Maurice de Guérin, ou qu'une idée moins décourageante des devoirs de l'écrivain, un goût plus facile à se satisfaire lui-même, comme à Doudan, qui, moins spéculatif et moins perdu dans le rêve, offrait pourtant quelques accords secrets avec Amiel, et lui aussi, par une sorte de nostalgie de l'idéal, déserta toujours les responsabilités de la vie aussi bien que les grandes œuvres.

I.

Voici un homme confiné dans une destinée médiocre, dans une ville qui n'a pas la prétention d'être une grande capitale, isolé dans un milieu qui, par certains côtés, l'offense et le blesse, sauf quelques rares amis que la vie éloigne de lui et disperse à travers le monde. Mais cette destinée a été préparée par une forte culture philosophique et littéraire, par des voyages en Italie et en France, par un long séjour en Allemagne. Cette ville, c'est Genève, petite par son étendue et sa population, mais une ville d'une civilisation cosmopolite dont l'atmosphère est comme chargée, saturée d'idées voyageuses, venues de tous les points de l'Europe. Ces amis dont la sollicitude l'entoure, qui l'excitent sans trêve à la production intellectuelle, ce sont des écrivains, des artistes, des philosophes, les Naville, les Scherer, et, dans les générations plus jeunes, les Marc Monnier, les Cherbuliez. De tout cela devait sortir un grand travail d'idées. Sous la monotonie extérieure d'une existence à qui ce beau pays semblait offrir de plus vastes horizons que le destin ne lui en avait ouvert, il y avait comme une fermentation intellectuelle dont beaucoup ne s'apercevaient pas et dont ce *Journal intime* a révélé tardivement à ses amis eux-mêmes l'ardent et délicat secret.

Henri Amiel, mort il y a dix-huit mois à Genève, le 11 mai 1881, à l'âge de soixante ans, était un inconnu ou à peu près pour la France, dont il pratiquait la littérature en vrai critique et dont il maniait habilement la langue. Plusieurs ouvrages, écrits avec grand soin et même avec une sorte de raffinement, n'avaient pas fait franchir à son nom cette zone de la petite patrie où il vivait et qui garde en réserve un certain nombre de célébrités locales, dignes assurément d'un plus vaste théâtre. Peut-être y avait-il à cette obscurité relative des motifs dont nous tâcherons de nous rendre compte plus tard. Quoi qu'il en fût, ce nom, quelquefois cité dans des articles d'amis que l'on soupçonnait de complaisance, n'était pas de ceux qui s'étaient imposés à la curiosité de Paris. On ne s'était

guère enquis de lui, et le lendemain de chacun de ses ouvrages la critique littéraire passait à l'ordre du jour. Sa mort ne fit aucune impression; ce n'est que depuis quelques jours à peine que l'on s'informe de sa vie. A cet égard, nous ne trouvons qu'un petit nombre de renseignemens positifs dans l'étude de M. Scherer, qui ne se préoccupe guère, avec raison, que de la biographie morale, bien plus intéressante que l'autre. Quelques faits et quelques dates nous suffiront d'ailleurs pour tracer le cadre de cette existence, toute remplie par la pensée. Nous les emprunterons à son ami, je dirais presque son révélateur; car c'est lui, sans doute, qui aura inspiré aux éditeurs le courage de mettre enfin à sa place et dans sa vraie lumière, par une exhumation de feuilles condamnées à périr, la figure étrange et sympathique de ce méditatif.

Il s'exhale de plusieurs de ces feuilles retrouvées un souvenir amer des années d'enfance et même de première jeunesse. M. Scherer nous dit que ce qu'il a pu savoir ne justifie pas complètement des impressions si douloureuses. Amiel fut orphelin de bonne heure, ce qui sans doute est un très grand malheur et prédispose une âme délicate à souffrir; mais quand il se plaint ensuite d'avoir été jeté comme étudiant dans la société de camarades railleurs et égoïstes, on fait observer avec raison que c'est assez la manière d'être de la jeunesse, et que d'ailleurs Amiel forma aussi sur les bancs de l'école de bonnes et durables amitiés. De même, quand il accuse avec quelque vivacité l'esprit génevois comme incompatible avec sa nature, quand il gémit d'avoir été tout jeune rejeté sur lui-même, condamné à la défiance et à la solitude, c'est la société en général qui est en cause plutôt que le tempérament national, avec lequel il prétend ne pouvoir s'accommoder. Il y a difficulté de vivre partout, pour un penseur et pour un artiste en contact avec les défauts des autres hommes, d'ordinaire très pratiques et portés à la moquerie pour tout ce qui s'élève ou s'isole. « Le monde est à peu près partout le même. Il ne faut pas lui demander de ressembler à une université allemande. »

C'est là, en effet, dans les universités allemandes, qu'Amiel avait trouvé la vraie patrie de sa jeunesse imaginative. Sept années (de 1842 à 1849) avaient été consacrées à des voyages en Italie, en France, en Allemagne. Un séjour très prolongé à Heidelberg et à Berlin représentait pour lui *les Années d'apprentissage* que Goethe impose à Wilhelm Meister. « Ces années, disait-il plus tard, ont été les plus importantes de ma vie; elles ont été le noviciat de mon intelligence, l'initiation de mon être à l'être (1). » Une sorte de mysticisme vague,

(1) *Journal intime*, p. 5.

de piété panthéistique, une émotion religieuse achevant le mouvement scientifique et transfigurant la pensée en amour, semble, à cette époque, s'être emparé de lui et gouverner les puissances inquiètes de son âme. Il célébrait en écrivant à ses amis « ces momens de résonance parfaite, d'harmonie intérieure, où la contemplation fait vibrer toutes les fibres de l'âme... ces heures où tout est transparent, où l'on aime toute la création, où l'on palpite dans la lumière... » Et plus tard, se souvenant des bonnes fortunes idéales de ce temps privilégié, « il n'est pas de joies si profondes, disait-il, que je ne les aie traversées. Ravissement du beau, félicité pure de la sainteté, sérénité lumineuse du génie mathématique, contemplation sympathique de l'historien, passion recueillie de l'érudit, culte respectueux et fervent du naturaliste, ineffables tendresses d'un amour sans limites, joie de l'artiste créateur, vibrations à l'unisson de toutes les cordes : n'ai-je pas eu des heures pour tous ces sentimens (1)? » En même temps, il s'exhortait, dans son cabinet d'études qui était comme un sanctuaire, à une sorte de stoïcisme à la façon de Zénon ou de Spinoza : « Si la mort te laisse du temps, tant mieux. Si elle t'emporte, tant mieux encore. Si elle te tue à demi, tant mieux toujours, elle te ferme la carrière du succès pour t'ouvrir celle de l'héroïsme, de la résignation et de la grandeur morale. Toute vie a sa grandeur, et comme il t'est impossible de sortir de Dieu, le mieux est d'y élire sciemment domicile (2). »

Évidemment sa vie intellectuelle est alors sous l'empire magique de l'idéalisme de Schelling, qu'il a dû entendre et pratiquer à Berlin, dans la seconde manière de cette philosophie attirante et vague, où le maître illustre tenta de christianiser son panthéisme. C'est de cette empreinte que l'esprit d'Amiel paraît avoir reçu et gardé la trace la plus profonde. N'est-ce pas encore le disciple de Schelling qui écrivait à la même date des pensées dans le genre de celle-ci ? « Juger notre époque au point de vue de l'histoire universelle, l'histoire au point de vue des périodes géologiques, la géologie au point de vue de l'astronomie, c'est un affranchissement pour la pensée. Quand la durée d'une vie d'homme ou d'un peuple nous apparaît aussi microscopique que celle d'un moucheron, et inversement la vie d'un éphémère aussi infinie que celle d'un corps céleste avec toute sa poussière de nations, nous nous sentons bien petits et bien grands, et nous pouvons dominer de toute la hauteur des sphères notre petite existence et les petits tourbillons qui agitent notre petite Europe. » Des hauteurs de l'empyrée où trônait alors son esprit au

(1) *Étude*, p. xiv.
(2) Berlin, 16 juillet 1848.

centre des idées pures, dans l'idéal éther où toute vie remonte, d'où toute vie descend, qu'était-ce, en effet, que le jeu puéril et violent des rois et des peuples ? Qu'était-ce que la lutte de Frédéric-Guillaume IV avec la diète, ou la révolution de 1848, ou le parlement de Francfort ? Des jeux de fourmilières, un tourbillon d'atomes dans un coin perdu de l'espace, l'agitation d'une minute. — Certes, une pareille initiation dut avoir une grande influence sur le développement ultérieur de son esprit. Mais tout ne fut pas gain pour le jeune néophyte de la philosophie germanique. Il avouait lui-même plus tard qu'il avait eu quelque peine à secouer le joug un peu lourd qu'il avait mis sur sa pensée ; certaines habitudes d'idées, certaines étrangetés de style qui restèrent en lui comme la marque de fabrique sur son esprit, lui firent regretter quelquefois d'avoir prolongé trop longtemps son séjour au milieu des philosophes allemands. Il y avait contracté le goût de cette extase spéculative qu'il appelait une *fantasmagorie de l'âme*, où il s'était bercé avec une sorte de volupté, comme un yôghi hindou, dans l'horreur des formes et des phénomènes, dans une sorte d'ivresse oublieuse de la réalité de chaque jour, de la vie enfin.

En 1849, il rentrait à Genève pour n'en plus guère sortir. « Il avait vingt-huit ans ; sa physionomie était charmante, sa conversation animée, aucune affectation ne gâtait l'impression favorable qu'il faisait. Jeune et alerte, Amiel semblait entrer en conquérant dans la vie. On eût dit que l'avenir lui ouvrait ses portes à deux battans. Que d'espérances ses amis ne fondaient-ils pas sur une si vive intelligence mûrie par de beaux voyages et de longues études (1) ! » Pourquoi et comment ces brillans pronostics furent successivement démentis, on le pressent déjà. Il avait trop rêvé, il avait pris l'habitude et la passion de cette sorte de hachich intellectuel qui exalte et énerve. Cependant on se tromperait si, d'après la note dominante du *Journal intime*, on s'imaginait que ce fût, en apparence, un triste ou un désespéré. S'il y eut bien des angoisses, elles furent intérieures ; Amiel ne menait pas dans le monde l'appareil funèbre d'un René ou d'un Obermann. On nous dit que c'était seulement la plume à la main, en se remettant sans cesse en face de sa destinée pour l'interroger, qu'il rouvrait forcément les sources de sa tristesse. « Aussi sa chronique quotidienne renferme-t-elle peu de traces de gaieté, tandis que l'écrivain en avait, et beaucoup, dans le caractère. Mes souvenirs me le rappellent vif, en train, un charmant compagnon. D'autres qui l'ont connu plus longtemps et mieux que moi confirment ces impressions. La mobilité de sa disposition

(1) *Étude*, p. XV.

compensait ce que sa sensibilité avait d'exagéré. Ses accès de spleen n'empêchaient pas qu'il n'eût un tour d'esprit joyeux. Peut-être même le fond de sa nature était plutôt l'enjouement que la mélancolie. Il resta jusqu'à la fin jeune, enfant même, s'amusant à des riens, et qui l'eût entendu rire alors de son bon rire de collégien n'aurait guère reconnu l'auteur de tant de pages douloureuses (1). »

Il faut le suivre dans ces promenades du jeudi au Salève, avec quelque amis de choix. « Ces débauches platoniciennes » consistaient en une grande course à pied, terminée par un dîner, égayée par des conversations libres sur tous les sujets littéraires et philosophiques, questions grammaticales, discussions sur des rythmes et sur des rimes, ou bien encore la liberté en Dieu, l'essence du christianisme, les publications nouvelles en philosophie. Excellent exercice de dialectique et d'argumentation avec de solides champions. S'il n'apprenait rien, Amiel voyait se confirmer beaucoup de ses idées, s'étendre ou se rectifier ses points de vue; il pénétrait toujours mieux dans les esprits de ses amis (2). Eux, de leur côté, estimaient que c'était fête, quand il était de l'excursion du jeudi. Il jetait l'imprévu à travers les graves propos. Il animait tout le monde de son entrain. « Il faisait admirer la variété de ses connaissances, la précision de ses idées, les grâces de son esprit. Toujours, d'ailleurs, aimable, bienveillant, de ces natures sur lesquelles on s'appuie en toute sécurité. Il ne nous laissait qu'un regret, dit son compagnon d'autrefois : nous ne pouvions comprendre qu'un homme aussi admirablement doué ne produisît rien ou ne produisît que des riens. »

Il lui fallait le grand air de la montagne, les horizons du lac, les libres propos, tantôt savans et tantôt gais, pour l'exciter à produire au dehors les trésors secrets qu'il amassait et cachait non comme un avare, mais comme un timide. Quand il n'était pas dans les pleines effusions de l'amitié, il se resserrait sur lui-même et ne laissait pas soupçonner la fécondité interne, toujours jaillissante et comprimée. Il avait obtenu au concours, après son retour à Genève, une chaire d'esthétique à l'Académie, qu'il échangea en 1854 contre la chaire de philosophie. Ce ne fut pour lui qu'une occasion de déboires. D'une nature intérieure, et par conséquent aristocratique, les circonstances politiques où se trouvait alors Genève lui donnèrent l'apparence, bien contre son gré, d'avoir pris parti pour le nouveau gouvernement, qui l'appelait à un poste auquel son mérite l'avait désigné. Il eut l'air de s'être classé parmi les radicaux, dont

(1) *Étude*, p. LXXIV.
(2) *Journal intime*, p. 68.

ses goûts l'éloignaient. « Il reproche au radicalisme, dans son *Journal*, de lui avoir *enlevé la patrie morale*. Son isolement à Genève fut donc très grand, et particulièrement cruel pour un cœur que nous savons aujourd'hui avoir été affamé de bienveillance. On est véritablement saisi de pitié en pensant à ce qu'il dut souffrir dans une position qui, sans qu'il y eût de sa faute, était fausse et le resta longtemps (1). »

A cette situation bizarre, où éclatait à ses yeux l'hostilité secrète du sort, il ne trouva de remède ni de consolation dans les succès médiocres et contestés de son professorat. La subtilité raffinée de son esprit n'y convenait guère. Ne se sentant pas à l'aise et comme en libre communication avec l'âme de la jeunesse, il se desséchait en programmes et en catalogues, croyant avoir donné un enseignement suffisant, quand il n'avait fourni que des classifications d'idées. Pour bien enseigner, pour faire produire des fruits réels à la parole, il faut se jeter tout entier, sans réserve, dans le sujet que l'on traite, le vivifier, l'alimenter du dedans en en sollicitant toutes les sources intérieures pour les répandre au dehors. Amiel ne se livrait pas dans son enseignement, il faisait le tour des questions, il les examinait par l'extérieur. Il restait sec, froid et stérile. On imagine pourtant quel succès il aurait pu avoir, comme il aurait ému, soulevé son jeune auditoire, s'il avait pu un jour, un seul, se débarrasser de ce lourd dogmatisme qui était l'appui de sa timidité et montrer en une heure, avec les richesses amassées à travers ses lectures et ses fines expériences, son âme tout entière, son âme non scolaire, mais vivante, dans sa liberté et dans son abandon.

Mais non. Avec une sorte d'obstination farouche et pudique, il se dérobait plutôt qu'il ne se montrait et dans sa chaire, à l'Académie de Genève, et dans les rares et difficiles écrits qui portaient son nom au public sans le répandre. Ses amis étaient tout surpris de n'y pas retrouver cette abondance, cette riche diversité, cette liberté d'idées qui animaient ses entretiens intimes. Ils ne lui ménageaient ni les reproches, ni les exhortations sans le décider à quitter le rivage, dont les sinuosités le retenaient, et à se lancer dans la haute mer. Quelques travaux en prose, quelques recueils de vers paraissaient de temps en temps, le trompant lui-même sur les langueurs de son activité. Des écrits comme l'*Histoire de l'Académie de Genève*, l'étude sur *le Mouvement littéraire dans la Suisse romande*, la conférence sur *Jean-Jacques Rousseau*, des notices dans *la Galerie suisse* sur Mme de Staël et le peintre Hornung,

(1) *Étude*, p. XVII.

enfin des poésies laborieusement ciselées, *les Grains de mil*, *il Penseroso*, *la Part du rêve*, *les Étrangères*, *Jour à jour*, tel est le bilan complet de sa production extérieure. Ses amis ne cherchaient pas à lui faire illusion sur la médiocrité de l'effet produit. Leur silence trahissait un certain embarras et devait quelquefois le froisser. Il y avait là, en effet, une singulière disproportion entre l'homme et l'œuvre : « Reculant par timidité devant les conceptions hautes et fortes, Amiel se réfugie dans un thème borné, morceau d'occasion, sentence ou quatrain, ou bien il prend son sujet tout fait, traduit des poèmes étrangers et il trompe sa conscience d'artiste en s'adonnant à des raffinemens de forme. Il met son effort à vaincre des difficultés de mètre et de rime, il se livre à des prodiges de patience et de virtuosité, il cisèle le métal comme un Florentin, fouille l'ivoire comme un Hindou ou un Chinois, et tout cela pour échapper aux exigences de l'art véritable, du grand art, qu'il connaît, qu'il sent, qu'il aime, mais qu'il n'ose aborder parce qu'il le voit infini et sacré (1). »

Il se désespérait parfois de cette espèce de fatalité interne qui le condamnait à fuir les grands travaux, les œuvres viriles, pour se tourmenter dans ce qu'il appelait *une catégorie peu étudiée de l'esthétique*, *celle du joli*, pour s'attarder dans la recherche de l'ingénieux et le souci un peu puéril de la forme. Aussi pourquoi ses amis espéraient-ils plus de lui? Quelle opinion s'étaient-ils donc formée de ses aptitudes? « Par quel mystère, écrivait-il dans une lettre attristée, les autres attendent-ils beaucoup de moi tandis que je ne me sens au niveau d'aucune chose importante? En y réfléchissant je crois en entrevoir la cause. Je serais une nature sociable, qui ne se possède dans sa valeur réelle que par la conversation et l'échange. La solitude, au contraire, me fait retomber à la fois dans la défiance et dans l'impuissance. Or, ma vie se passe à m'étouffer dans l'isolement, à m'aguerrir à la solitude, à me contraindre à ce qui m'est le plus nuisible, la taciturnité et la vétille. Ainsi mes amis verraient ce que j'aurais pu être, et je vois ce que je suis. » La vérité complète n'est pas là. Il se trompait à moitié et ses amis de même. Ses amis se trompaient en le jugeant capable d'un grand ouvrage continu ; il se trompait, lui, en se croyant voué aux petites choses, à développer toujours l'*In tenui laborem*, impuissant en un mot. Ni l'un ni l'autre, ni impuissant, ni capable d'une grande œuvre, mais très capable de grandes idées et de belles pages, quand il était en bonne fortune avec sa pensée. Seulement, il faut bien le dire, l'élan ne durait pas; le vol était élevé et court.

(1) *Étude*, p. xx.

Ce don d'analyse, appliqué à lui-même devait donner des trésors de psychologie intime; mais c'était l'âme d'un philosophe qui se livrait plutôt qu'une philosophie.

Quand ce beau secret fut connu par la révélation du journal intime, fruit de toute une vie, ce fut un cri de joie, un cri de triomphe parmi ses amis, enfin justifiés dans la longue attente d'un chef-d'œuvre, bien que ce ne fût pas sous cette forme qu'ils l'eussent attendu Ç'a été pour M. Scherer l'occasion d'écrire sur le cher méconnu une étude d'un intérêt élevé, pathétique, qui sert d'introduction au premier volume du journal, et dans laquelle, avec une émotion intense, d'autant plus vive qu'elle est rare dans la tenue rigide et l'austérité de sa manière, le critique regrette d'avoir appris trop tard le mot d'un problème qui lui semblait à peine sérieux, et qu'il sent aujourd'hui avoir été tragique.

II.

Parcourons au hasard ce journal. On ne nous en livre aujourd'hui que la moitié (de 1848 à 1866) en nous promettant un second volume qui nous conduira jusqu'à la fin de la vie de l'écrivain. Mais rien ne nous oblige d'attendre ce complément de publication. Il y a unité parfaite et continuité dans cette vie intérieure. Je croirais volontiers que pas un des traits de la psychologie personnelle que nous recueillons aujourd'hui ne sera démenti plus tard. Il y aura lieu peut-être à étendre et à prolonger cette étude; je doute qu'il y ait matière à des rectifications importantes ou bien à une contradiction sérieuse.

Je commencerai par une critique, ou du moins par un regret. Les amis d'Amiel nous disent que son journal remplissait seize mille pages, et qu'une main amie, très intelligente et très discrète, a extrait de ce volumineux dossier un livre qui pût intéresser le grand public (1). Certes, nous devons accueillir avec reconnaissance le résultat de ce long et difficile travail. Je soupçonne d'ailleurs qu'il y avait beaucoup à éliminer, beaucoup à choisir dans cet amas de feuillets écrits au jour le jour. La plupart de ces publications posthumes qui abondent de nos jours, sous la forme de mémoires et de correspondances, pèchent par excès. Celles mêmes qui se sont privées de l'attrait vulgaire du scandale, auraient gagné à être revisées avec soin dans l'intérêt des auteurs. Ici peut-être a-t-on obéi à un scrupule contraire, au souci d'une discrétion exagérée. Il n'est guère probable

(1) Marc-Monnier, *Journal des Débats* du 18 janvier 1883.

que, dans un entretien si abondant et circonstancié de l'auteur avec lui-même, il n'ait rien accordé de son attention et de ses souvenirs au milieu de famille ou de société où il vivait, aux différentes personnes avec lesquelles il était en contact perpétuel, et dont les habitudes, les caractères, les sentimens devaient agir diversement sur lui. Et cependant, sauf quelques allusions à ses amis, les péripatéticiens du Salève, sauf quelques mots discrets concernant sa sœur et ses neveux, le journal, tel qu'on nous le donne, est muet, d'un mutisme invraisemblable; le silence règne sur tout le petit monde qui entoure l'auteur. Quelles émotions personnelles, quels troubles de sentiment, quels orages venus du dehors ont traversé sa vie, on l'ignore. A peine parfois un regret, un accent de résignation douloureuse, comme au lendemain d'un roman interrompu, qu'on devine sans en avoir les élémens. Il en résulte un singulier effet de psychologie abstraite. On dirait d'une vie écoulée en dehors des émotions humaines, dans le pur littéraire ou la philosophie transcendante; par bonheur, une large place est faite à la contemplation de la nature; c'est par ce côté seulement qu'il entre de l'air et de la lumière dans ce *moi* renfermé en lui ou qui n'échappe à lui-même que par la spéculation et le rêve.

En revanche, quelle variété et quelle profondeur d'analyse! Au fond, comme le journal le répète avec insistance, il n'y a pour l'auteur qu'un objet d'études: les formes et les métamorphoses de l'esprit ou plutôt de son esprit, à travers lequel il essaie de percevoir l'esprit humain lui-même. « Je me suis toujours pris comme matière à étude, et ce qui m'a le plus intéressé en moi, c'est l'agrément d'avoir sous la main un homme, une personne, dont je pouvais sans importunité et sans indiscrétion, suivre toutes les métamorphoses, les secrètes pensées, les battemens de cœur, les tentations, comme échantillon de la nature humaine. C'est impersonnellement, philosophiquement, que mon attention s'est attachée à ma personne. On se sert de ce qu'on a, et il faut bien faire flèche de son propre bois. Mais pour avoir le portrait juste il faut montrer les dix hommes qui sont en moi, suivant les temps, les lieux, l'entourage et l'occasion ; je m'échappe dans ma diversité mobile (1). » Ce qui nous frappe dès les premières pages, c'est l'étrange résolution de renoncer à toute ambition personnelle ou plutôt la conscience de n'avoir pas ce qu'il faut pour en réaliser aucune. Pendant que ses amis, en le voyant arriver d'Allemagne, « chargé de science, mais portant le poids de son savoir légèrement et agréablement, » augurent avec la plus extrême faveur de son avenir, voici ce que, rentré

(1) *Journal intime*, p. 234.

chez lui, sous la lampe du soir, il écrit le 3 mai 1849 : « Tu ne t'es jamais senti l'assurance intérieure du génie, le pressentiment de la gloire ni du bonheur. Tu ne t'es jamais vu grand, célèbre, ou seulement époux, père, citoyen influent. Cette indifférence d'avenir, cette défiance complète, sont sans doute des signes. Tu ne dois pas vivre, puisque tu n'en es maintenant guère capable. Tiens-toi en ordre; laisse les vivans vivre et résume tes idées, fais le testament de ta pensée et de ton cœur : c'est ce que tu peux faire de plus utile. » Qu'ils sont rares les jeunes gens de vingt-huit ans, doués comme l'était Amiel des plus riches dons, munis d'une si forte culture, qui donneraient ainsi d'avance et d'emblée leur démission de la vie, et combien il faut qu'il ait senti profondément en lui les causes de l'insuccès fatal qui devait le poursuivre à travers sa vie et ne cesser qu'au lendemain de sa mort!

Nous allons voir se développer devant nous, trait par trait, cette fatalité dont le mystère est dans certaines dispositions de son tempérament ou de son esprit. C'est avant tout un méditatif; son atmosphère est celle des idées; il s'y meut, il s'y joue à l'aise. Hors de cette atmosphère, il subit toutes les servitudes de la vie planétaire où il est condamné; il sent le joug des choses extérieures, la tyrannie des forces physiques et chimiques, il dépend des besoins de son corps. Pour agir, il ne suffit plus de vouloir idéalement, il faut rompre la chaîne de la pesanteur, il faut faire agir ses muscles, dompter ou apaiser ses nerfs; on dépend de ses organes plus ou moins dispos et en bon état. Agir n'est plus penser. Un matin qu'il s'est beaucoup préoccupé de cette question du rapport de la pensée à l'action, Amiel trouve à son réveil cette formule bizarre, à demi nocturne, qui lui sourit : *L'action n'est que la pensée épaissie.* Dès lors ce n'était plus son affaire. Il était bien résolu à ne donner que le minimum de sa vie à cette forme vulgaire de la pensée, devenue concrète, obscure, inconsciente. C'est le premier trait de cet idéalisme qui va faire le tourment de sa vie, l'exposant à tous les chocs des hommes et des choses, à tous les conflits les plus durs avec la réalité, à toutes les contradictions d'une nature marquée au signe des belles chimères et qui ne peut refaire le monde où elle vit. On l'a remarqué : l'idéal est la contradiction par excellence, puisque sa double condition est de tendre à se réaliser, sous peine d'être chimérique, et de cesser d'être dès qu'il se réalise.

De là chez Amiel l'horreur toujours croissante de la vie pratique et l'irrécusable défiance du bonheur. La vie théorique seule l'attire; elle a seule assez d'élasticité et d'immensité pour le satisfaire; seule aussi, elle admet des actes réparables, car ses actes sont des idées, et l'idée n'est jamais irréparable; on peut la modifier, la

rectifier. La vie pratique, au contraire, fait reculer d'effroi notre auteur. Là rien ne se répare complètement quand on s'est trompé. Il est trop vulnérable et par trop d'endroits, il se représente trop sensiblement tout ce qu'il aurait à souffrir, s'il était père, s'il était époux, pour se décider à l'être jamais. « Il a l'épiderme du cœur trop mince, l'imagination inquiète et les sensations à contre-coups prolongés. » Voilà pourquoi la réalité, le présent, la nécessité lui répugnent ou même l'effraient. L'irréparable surtout, il y revient sans cesse avec épouvante. « Je me défie de moi-même, du bonheur, parce que je me connais. Tout ce qui compromet l'avenir ou détruit ma liberté intérieure, m'assujettit aux choses ; tout ce qui attente à mon idée de l'être complet me blesse au cœur, me contracte, me navre même en esprit, même d'avance. J'abhorre les regrets, les repentirs inutiles. La fatalité des conséquences qu'entraîne chacun de nos actes, cette idée capitale du drame, ce sombre élément tragique de la vie, m'arrête plus sûrement que le bras du Commandeur. » Et le mot simple, pratique, décisif arrive : « J'ai trop d'imagination, de conscience et de pénétration, et pas assez de caractère. » L'idée de la responsabilité envenime tout pour lui, arrête tout. Voilà pourquoi il résista toujours aux séductions de la vie de famille, qui le sollicitait à la fois comme un attrait et comme un devoir. Mais il en a trop rêvé. Arrivé au moment d'agir, il s'arrête : « L'idéal m'empoisonne toute possession imparfaite. » Toutes les images d'une famille future l'enivrent. « Je les écarte, dit-il, parce que chaque espérance est un œuf d'où peut sortir un serpent ; parce que chaque joie manquée est un coup de couteau ; parce que chaque semence confiée à la destinée contient un épi de douleurs, que l'avenir peut en faire germer (1). » Ces hésitations reviennent, douloureuses, acharnées à le torturer : c'est une oscillation perpétuelle entre l'attraction souveraine du rêve et la nécessité urgente de la vie. Quelquefois on le surprend tout fatigué par l'analyse et réclamant contre lui-même le droit de vivre enfin. « Ah! sentons, s'écrie-t-il, vivons. Soyons naïfs. Laissons-nous aller à la vie... N'aurai-je donc jamais le cœur d'une femme pour m'y appuyer, un fils en qui revivre, un petit monde où je puisse laisser fleurir tout ce que je cache en moi? » Mais il recule au seuil de l'acte décisif, crainte de briser son rêve : « *J'ai tant mis sur cette carte que je n'ose la jouer.* Rêvons encore (2). »

Et il retombe dans le songe maladif, dont un instant il a manqué se réveiller. Cependant la vie s'écoule, les années s'accumulent.

(1) *Journal intime*, p. 18, 19 et *passim*.
(2) Page 42.

Trente ans, quarante ans arrivent ; la maturité s'annonce sans pouvoir vaincre cette crainte qu'il ressent de perdre quelque chose de sa liberté, dont il ne fait rien. « Toujours l'instinct du Juif errant qui arrache la coupe où il a trempé ses lèvres, qui lui interdit la jouissance prolongée et lui crie : Marche ! marche ! ne t'endors pas, ne t'attache pas, ne t'arrête pas ! Ce sentiment inquiet n'est pas le besoin de changement, c'est plutôt *la peur de ce que j'aime, la défiance de ce qui me charme, le malaise du bonheur.* » Et comme il analyse cette bizarrerie de nature qui est devenue une infirmité ! « Ne pas oser jouir naïvement, simplement, sans scrupule et se retirer de table crainte que le repas se finisse... Je suis bien toujours le même, l'être errant sans nécessité, l'exilé volontaire, l'éternel voyageur, l'homme sans repos, qui, chassé par une voix intérieure, ne construit, n'achète et ne laboure nulle part, mais passe, regarde, campe et s'en va. » Mais où se fixera cette immobilité? se fixera-t-elle jamais? « J'attends toujours la femme et l'œuvre capables de s'emparer de mon âme et de devenir mon but... Je n'ai pas donné mon cœur, de là mon inquiétude d'esprit. Je ne veux pas le laisser prendre à ce qui ne peut le remplir ; de là mon instinct de détachement impitoyable de tout ce qui m'enchante sans me lier définitivement. Ma mobilité, en apparence inconstante, n'est donc au fond qu'une recherche, une espérance, un désir et un souci. *C'est la maladie de l'idéal* (1). » Voilà le mot que nous attendions et par lequel il se définit lui-même.

La même maladie crée son inaptitude aux œuvres sérieuses et fortes. Il y a là une bien curieuse explication de cette sorte de manie qui l'entraînait vers la virtuosité en littérature. Pourquoi fait-il mieux et plus aisément les vers courts que les grands vers, les choses difficiles que les faciles? Toujours par une même cause. Il n'ose croire en lui ; un badinage, en détournant l'attention de lui sur la chose, du sentiment sur le savoir-faire, le met à l'aise. Il y a une autre raison : il craint d'être grand, il ne craint pas d'être ingénieux ; aussi tous ses essais publiés ne sont guère que des études, des exercices, des jeux pour s'éprouver. « Il fait des gammes, il fait le tour de son instrument, il se fait la main et s'assure de la possibilité d'exécuter, mais l'œuvre ne vient pas. Son effort expire, satisfait du pouvoir, sans arriver jusqu'au vouloir... Timidité et curiosité, voilà deux obstacles qui lui barrent la carrière littéraire. N'oublions pas enfin l'ajournement : il réserve toujours l'important, le grand, le grave, et il veut liquider, en attendant, la bagatelle, le joli, le mignon. Sûr de son attrait pour les choses

(1) Pages 103, 104, *passim*.

vastes et profondes, il s'attarde dans leur contraire pour ne pas lui faire tort. »

La maladie de l'idéal en amène une autre qui achève la ruine qu'elle a commencée : elle produit le développement excessif de la réflexion, qui réduit presque à rien la spontanéité, l'élan, l'instinct et, par là même, l'audace et la confiance. Quand il faut agir, on ne voit plus partout que causes d'erreur et de repentir, menaces cachées et chagrins masqués. On a horreur d'être dupe, surtout de soi-même. « Le besoin de connaître retourné sur le moi est puni, comme la curiosité de Psyché, par la fuite de la chose aimée. La force doit rester mystérieuse à elle-même; dès qu'elle pénètre dans son propre mystère, elle s'évanouit. » Et, à ce propos, un développement à la manière philosophique de l'Allemagne, dans un style étrange à nos oreilles françaises : « Nous sommes et devons être obscurs pour nous-mêmes, disait Goethe, tournés vers le dehors et travaillant sur le monde qui nous entoure. Le rayonnement extérieur fait la santé; l'*intériorisation* trop continue nous ramène au néant. Mieux vaut dilater sa vie, l'étendre en cercles grandissans, que de la diminuer et de la restreindre obstinément par la contraction solitaire. La chaleur tend à faire d'un point un globe, le froid à réduire un globe à la dimension d'un atome. Par l'analyse je me suis annulé (1). »

Il se déclare *annulé par l'analyse;* mais cela même n'est-il pas déjà une conséquence? « C'est l'immensité de son ambition qui l'a guéri de l'ambition. Comment s'enthousiasmer de quelque chose de chétif quand on a goûté de la vie infinie? » S'il n'agit pas, c'est qu'il a mis son but trop haut. « L'action est ma croix, dit-il, parce que ce serait mon rêve. » Vouloir trop bien faire empêche que l'on fasse rien. Que devrait penser de lui-même l'homme qui, ayant la gloire d'être initié, agirait comme celui qui ne l'est pas? Ce martyr de l'idéal déclare que la responsabilité est son cauchemar invisible (2). Elle se mesure aux clartés qu'il a reçues et à la vision sublime qu'il a devant les yeux. Dès lors, comment oser agir sans craindre de profaner l'idée au contact du fait? « Mentir à son idéal, dit le fier penseur, c'est le plus irréparable des viols, c'est la défloration de la conscience, c'est le déshonneur du moi, la faute irrémissible dont ne se relève jamais la dignité intérieure. »

Un scrupule l'arrête, et c'est le signe de cette lutte qui est le drame de sa vie intérieure. Dans cette conscience superbe et jalouse de l'idéal, qui rend l'homme impropre à l'action, ne

(1) Pages 75, 91, 92, 154, etc.
(2) Page 56.

se cacherait-il pas un piège subtil? Oui, et l'analyse l'y découvre sans trop de peine. Ah! comme les choses humaines sont obscures et mêlées! Il faut se défier même de ce souci de la perfection qui paralyse nos forces. Il y a là une perversion secrète. « Au fond, se demande le moraliste alarmé, ne serait-ce pas l'amour-propre infini, le purisme de la perfection, l'inacceptation de la condition humaine, la protestation tacite contre l'ordre du monde qui ferait le centre de mon immobilité? C'est le *tout ou rien*, l'ambition titanique et oisive par dégoût, la dignité offensée et l'orgueil blessé qui se refusent à ce qui leur paraît au-dessous d'eux; c'est l'ironie qui ne prend ni soi ni la réalité au sérieux par la comparaison avec l'infini entrevu et rêvé; c'est peut-être le désintéressement par indifférence qui ne murmure point contre ce qui est, mais qui ne peut se déclarer satisfait; c'est la faiblesse qui ne sait pas conquérir et qui ne veut pas être conquise; c'est l'isolement de l'âme déçue qui abdique jusqu'à l'espérance (1). » — Reconnaissons là une des formes, une des phases de la même maladie. Il faut bien prendre garde qu'elle n'est pas toujours innocente; elle peut être une faute grave en même temps qu'elle est une infirmité. Que faut-il faire pour se guérir? Opposer à ce mécontentement qui se dissimule sous l'indifférence le vrai renoncement dont le signe est la charité. Il faut aimer, il faut agir. Et comment retrouver le courage de l'action? En s'abstenant de trop analyser, en laissant revenir peu à peu en soi l'inconscience, la spontanéité, l'instinct qui rattache à la terre et qui dicte le bien relatif et l'utile (2).

Ici intervient une invocation assez inattendue à la Providence. Une sorte de mysticisme chrétien se mêle, par intervalles, à la conscience panthéiste qu'il a de l'infini en lui, de l'impersonnel dans sa personne illusoire et momentanée. Tout cela s'arrange comme il peut, sans que nous ayons à nous en mêler. A la destinée vengeresse dont l'idée le paralyse Amiel oppose la paternelle Providence dont l'idée le calme. Si la croyance à l'irréparable le glace au point de vue humain et suspend son action, il pourra retrouver la force de l'achever « en croyant plus pratiquement à la Providence, qui pardonne et permet de réparer. »

Une dernière cause de son inaptitude à la production spontanée, c'est ce qu'il appelle, avec ses inquiétantes réminiscences de l'université de Berlin, « son essentielle objectivité dans l'ordre intellectuel (3). » Comme il y revient souvent dans son journal, il faut

(1) Page 92.
(2) Page 57.
(3) Page 30.

s'entendre sur cette qualification qu'il s'applique. « Sa spécialité distinctive, c'est de pouvoir se mettre à tous les points de vue, de voir par tous les yeux, de ne s'enfermer dans aucune prison individuelle. » Trop comprendre ou comprendre trop de choses à la fois, contenir dans le vaste cercle de sa pensée toutes les opinions, fussent-elles contraires, c'est peut-être une prérogative, mais elle se paie cher. Elle affaiblit la foi en soi, elle crée l'irrésolution dans la pratique; elle donne cette faculté du critique qui est la faculté de métamorphose intellectuelle, sans laquelle il n'est pas apte à comprendre les autres esprits et doit, par conséquent, se taire s'il est loyal. Mais à quel prix! elle réduit dans une proportion considérable la facilité à produire; elle crée dans un penseur une longue et douloureuse incertitude de convictions et d'opinions. Elle produit des contradictions entre les sentimens et les idées. « La grande contradiction de mon être, c'est une pensée qui veut s'oublier dans les choses et un cœur qui veut vivre dans les personnes. L'unité du contraste est dans le besoin de s'abandonner, de ne plus vouloir et de ne plus exister pour soi-même, de *s'impersonnaliser*, de se volatiliser dans l'amour et la contemplation. Ce qui me manque, c'est le caractère, le vouloir, l'individualité. Mais, comme toujours, l'apparence est juste le contraire de la réalité, et ma vie ostensible le rebours de mon aspiration fondamentale. Moi dont tout l'être, pensée et cœur, a soif de s'absorber dans les dehors de lui-même, dans le prochain, dans la nature et en Dieu, moi que la solitude dévore et détruit, je m'enferme dans la solitude et j'ai l'air de ne me plaire qu'avec moi-même, de me suffire à moi-même. La fierté et la pudeur de l'âme, la timidité du cœur m'ont fait violenter tous mes instincts, intervertir absolument ma vie (1). »

Et ailleurs, dans une page ravissante de poésie métaphysique, il nous montre « le rêveur mobile qui se laisse bercer à tous les souffles et jouit, étendu dans la nacelle de son ballon, de flotter à la dérive dans tous les mouillages de l'éther et de sentir passer en lui tous les accords et dissonances de l'âme, du sentiment et de la pensée. Paresse et contemplation! sommeil du vouloir, vacances de l'énergie, indolence de l'être, comme je vous connais! Aimer, rêver, sentir, apprendre, comprendre, je puis tout, pourvu qu'on me dispense de vouloir. C'est ma pente, mon instinct, mon défaut, mon péché. J'ai horreur de l'ambition, de la lutte, de la haine, de tout ce qui disperse l'âme en la faisant dépendre des choses et des buts extérieurs. La joie de reprendre conscience de moi-même, d'entendre bruire le temps et couler le torrent de la vie univer-

(1) Page 149.

selle suffit parfois pour me faire oublier tout désir, éteindre en moi le besoin de production et de force d'exécution. L'épicuréisme intellectuel m'envahit (1). » Souvent même il s'absorbe, il se fond en une sorte d'extase au sein de la nature; il croit sentir en lui les analogies et les rudimens de tout, de tous les êtres et de toutes les formes de la vie. « Qui sait surprendre les petits commencemens, les germes et les symptômes, peut retrouver en soi le mécanisme universel et deviner par intuition les séries qu'il n'achèvera pas lui-même : ainsi les existences végétales, animales, les passions et les crises humaines, les maladies de l'âme et celles du corps. L'esprit subtil et puissant de chaque homme peut traverser toutes les virtualités, et de chaque point faire sortir en éclair le monde qu'il renferme. C'est là prendre conscience et possession de la vie générale, c'est entrer dans le sanctuaire divin de la contemplation (2). » Quand on est à cette hauteur, qui se soucierait de peindre les événemens qui ont agité quelque coin perdu de ce petit globe, ou d'inventer quelque fiction romanesque, ou de décrire ces luttes d'atomes qui forment le tissu de notre pauvre vie humaine?

On me dira : Tout cela, c'est le rêve d'un malade. Mais de combien d'âmes souffrantes ce rêve raconte-t-il l'histoire! Je doute qu'on ait jamais poussé plus loin cette faculté douloureuse et stérilisante de l'analyse à outrance, avec le don périlleux des vagues contemplations. C'est là le trait fondamental que j'ai voulu mettre en lumière dans cette étrange figure, pleine d'attraction par cela même qu'elle a en elle de mystérieux et d'inachevé, pleine de sympathie aussi, parce qu'elle exprime la bonté pour tout ce qui existe, c'est-à-dire pour tout ce qui souffre. Je suis bien loin d'avoir achevé le portrait que je comptais donner de cet attachant modèle. J'espère une autre fois le reprendre et l'achever, quand la fin du journal nous aura été donnée. Dès aujourd'hui, j'aurais voulu montrer quel excellent peintre de paysage, à la fois sobre et fin, c'était que ce compatriote de Jean-Jacques Rousseau. N'est-ce pas lui qui a trouvé cette belle définition : « Un paysage est un état de l'âme, » et qui l'a commentée, évoquant tous les points de vue variés de son beau lac et de ses montagnes, à toute heure du jour et de la nuit, appelant à lui toutes les formes, les couleurs, les êtres vivans, la terre et le ciel, tenant à la main la baguette magique et n'ayant qu'à toucher chaque phénomène pour qu'il livre l'idée dont il est le symbole et qu'il raconte sa signification morale?

Je n'ai pas jugé l'écrivain. Chacun de nos lecteurs pourra le faire,

(1) Page 158.
(2) Page 149.

grâce aux extraits que j'ai disposés sous leurs yeux. La pensée est subtile, mais elle trouve à son service un don d'expressions heureuses qui l'éclairent dans les occasions où l'auteur ne s'obstine pas à parler allemand en français. La langue n'est pas toujours pure; mais quand la source est troublée, cela ne dure pas, et c'est un charme en même temps qu'un étonnement de voir la limpidité du style se rétablir si promptement et sa transparence trahir un fond d'idées parfois bien obscures. C'est un singulier contraste. Le poète sauve le philosophe et le fait absoudre, en trouvant une foule d'images vives, animées, *bondissantes de naturel*, comme le dit Amiel à propos d'un de ses auteurs préférés. — Malgré tant de rares et aimables qualités, il ne faudrait pas s'attarder trop longtemps à une lecture de ce genre. Il s'en dégage je ne sais quelle volupté dangereuse et quelle tentation perfide de paresse idéalisée. Au terme d'une de ces curieuses analyses sur le bonheur de contempler sans agir, l'auteur s'écrie : « Et maintenant travaillons ! » Il le dit plus qu'il ne le fait ; mais le conseil est bon. Un livre pareil est une sorte de narcotique puissant qui endort les facultés actives et les engourdit en ayant l'air de les exalter. On ne pourrait impunément prolonger l'expérience. La rêverie a réussi à notre auteur ; il en a fait une œuvre qui restera ; au prix de combien de tristesses et de déboires, de désespoirs et d'humiliations dévorées, nous le savons maintenant. D'ailleurs la contagion de la rêverie se gagnerait plus facilement que celle du talent et du succès. La leçon de cette vie inquiète et la moralité de ce livre troublant s'imposent d'elles-mêmes : c'est de revenir le plus tôt possible aux procédés ordinaires de la composition littéraire, l'effort suivi, la liaison des pensées, le discours continu, l'œuvre organisée et, s'il se peut, achevée. Et si cela n'est pas à la portée de tous, ce qui du moins est loisible pour chacun, c'est de s'exercer à vouloir, c'est de se mêler activement à la vie, c'est d'en accepter les devoirs, d'en remplir les tâches humbles ou grandes. Je trouve dans ce livre un mot charmant : *La rêverie est le dimanche de la pensée*. Soit, mais d'abord il est bon de faire virilement sa semaine, comme un bon ouvrier. A cette condition seulement, on pourra rêver quelquefois sur les traces de ce merveilleux songeur, se reposer du travail quotidien, détendre sa volonté un instant, mais sans trop perdre de vue les responsabilités que nous impose le premier devoir de la vie, l'action, et pour esquelles il n'est pas de dispense, même au nom de l'idéal, qui devient une maladie dès qu'il cesse d'être une force.

E. Caro.

payer de mots que de représenter l'exercice de la charité comme un remède suffisant aux souffrances qu'engendre l'inégalité des conditions, de même que c'est se bercer de chimères que de compter pour faire disparaître cette inégalité sur le triomphe des utopies socialistes. Il est vrai qu'à la différence de ces utopies dont les prétentions les plus hautes ne disposent que de la terre, la foi, qui est le principe de la charité, promet à ceux dont les souffrances n'ont pu être soulagées une réparation ultérieure dans un monde d'équitable félicité, promesse également consolante pour ceux qui souffrent comme pour ceux qui voient souffrir et qui résout peut-être d'une façon suffisante le problème de l'inégalité des conditions. Mais il est un autre problème bien autrement redoutable que cette promesse ne résout pas : c'est celui de l'inégalité des tentations. Pour mesurer toute l'anxiété de ce problème, il faut avoir fouillé ces bas fonds des grandes villes dont les tristes habitans, comme une tribu réprouvée, naissent, vivent, s'accouplent, souffrent et meurent dans une sorte de nuit morale, et de générations en générations sont voués presque fatalement au vice et au crime. Pour ceux-là, où est la réparation? où est l'espérance? A moins cependant que le sentiment d'indulgence sans bornes qu'on éprouve pour ces misérables ne fasse adresser en leur faveur un suprême appel à une justice dont les voies ne seraient pas nos voies, et qui, suivant des lois à nous inconnues, corrigerait les injustices de la justice des hommes. Ainsi plus on s'efforce de sonder les abîmes mystérieux de la destinée humaine, plus on est réduit à lever les yeux vers les régions d'où descend le seul rayon qui dissipe un peu leur obscurité. Nulle part le contraste entre ces ténèbres et cette clarté n'a été plus admirablement rendu que dans le tableau où Raphaël a peint la scène de la Transfiguration. Tandis que sur le sommet du Thabor la figure du Christ et celle des deux prophètes sont baignées dans une lumière éclatante, la nuit règne au pied de la montagne, et dans cette nuit où s'agitent toutes les tristesses humaines, les disciples pleurent l'absence du maître, les malades soupirent après son retour et, suprême image de la douleur, une mère assiste avec désespoir aux dernières convulsions de son enfant. Pour se sentir rassurés, ils n'auraient cependant qu'à tourner leurs regards vers la lumière surnaturelle qui brille au sommet de la montagne et dont le reflet léger éclaire seul la plaine sombre et désolée. Si lointaine et parfois vacillante que cette lumière paraisse à nos yeux, ne demeure-t-elle pas le guide le plus sûr qui ait jusqu'à présent conduit l'humanité, et si ce reflet n'était qu'un mirage trompeur, quelle autre espérance saurait répondre aux souffrances des corps, aux misères des âmes et aux inquiétudes de la pensée?

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

LA

MORALITÉ DANS L'ART

Voilà plus de deux mille ans qu'on se demande si l'art doit être moral, et de quelle façon il doit et peut l'être. On discutait déjà sur ce point autour de Périclès et d'Aspasie. Socrate en plus d'une rencontre se plaisait à tourmenter là-dessus les sophistes. Aujourd'hui encore, quand dans un salon l'entretien tombe sur ce sujet à propos d'un roman ou d'un drame nouveau, on entend exprimer des opinions dont la diversité est parfois réjouissante. Chacun décide selon ses goûts, les habitudes de sa vie, même selon le sexe et l'âge. En général, ceux qui vont souvent au théâtre ne trouvent rien immoral, ceux qui y vont rarement se montrent plus difficiles, étant moins aguerris Les jeunes gens jugent moral tout ce qui les amuse; les vieillards condamnent ce qui choque l'idéal de leur jeunesse. Quant aux femmes, elles ont une manière qui leur appartient de résoudre le problème : les plus jeunes sont d'avis qu'une œuvre est bonne quand elle est en vogue auprès du beau monde; celles qui sont d'un âge incertain sont moins accommodantes et plus sensibles sur la morale; les plus respectables par les années lisent, en toute sécurité de conscience, des livres d'une moralité fort douteuse, s'ils renferment çà et là de bonnes maximes. Quelquefois on juge selon sa profession; un magistrat réprouvera une œuvre, si elle offense ou effleure une loi; un professeur, si elle est contraire à certaines règles de goût; un philosophe remontera à ce qu'il appelle la source du beau; et si dans la compagnie se trouve un artiste, il affectera peut-être d'ouvrir des yeux étonnés, il ne sait ce qu'on peut vouloir dire et conclura lestement que l'art n'a rien à démêler avec la morale. Tous ces propos finissent bientôt par un prudent

silence gardé d'un commun accord, parce que tout le monde sent qu'on ne parle pas la même langue. Qu'est-ce donc que la moralité d'une œuvre d'imagination? est-elle nécessaire? à quoi est-elle reconnaissable? ne pourrait-on pas traiter cette question avec simplicité, sans discussion savante, sans recourir à des principes abstrus? Si en pareille matière il est utile de s'élever quelquefois à la métaphysique, il peut être agréable aussi de ne pas monter si haut.

Il faut écarter d'abord tout ce qui encombre inutilement la discussion. Pourquoi parler des œuvres manifestement immorales? Il est clair qu'on peut abuser de l'art comme de toutes choses, et faire par exemple avec perfection des peintures cyniques, comme a fait le Carrache; ce sont là des méfaits, des délits communs, des outrages à la pudeur, qui relèvent moins de la critique que de la police. Il est évident aussi que les œuvres d'imagination peuvent être considérées comme morales ou immorales selon les circonstances, le temps, le lieu, ou selon le sexe, l'âge des personnes. La Vénus de Médicis, qui est à sa place dans un musée, ne le serait pas dans une maison d'éducation; la *Phèdre* de Racine ne doit pas entrer dans un couvent; tel livre ne convient pas à une femme, tel autre peut être lu trop tôt par un jeune homme. Il y a donc bien des convenances à observer qui ne sont pas seulement des bienséances, mais de prudentes réserves, que nous négligeons ici pour n'envisager l'art que dans sa véritable et virile liberté.

I.

On ferait bien de consulter tout d'abord l'histoire, car le conflit entre l'art et la morale a de tout temps existé sous des formes diverses. L'art doit-il se mettre au service de la morale? L'histoire répond qu'il ne le pourrait pas, quand même il consentirait à renoncer à sa juste indépendance. La morale religieuse ou philosophique est, de sa nature, si jalouse de son droit, si exclusive, si dominatrice, si amie de la discipline, que bientôt elle aurait enchaîné son esclave ou l'aurait même anéanti. Dans l'antique Égypte, elle l'a enfermé durant des siècles en des formes immuables. D'autres doctrines vont plus loin et refusent à l'art même le droit d'exister. La morale de Mahomet le repousse, ne tolérant ni tableaux, ni statues. Des sectes fanatiques chrétiennes ont voulu l'exterminer, en Orient les iconoclastes, en Occident les vaudois, les albigeois, les hussites et même les protestans du XVIe siècle. Voilà des doctrines avec lesquelles l'art ne pourrait pas entrer en composition, auxquelles il ne pourrait pas même offrir son obéissance. La morale philosophique, quoique moins ardente, ne laisse pas de le maltraiter. Héraclite disait qu'Homère devait être chassé

des écoles avec des soufflets. Platon, plus poliment, se contentait de le reconduire jusqu'à la porte de sa république; le stoïcien Sénèque protestait contre l'art, parce qu'il est le serviteur du luxe; la doctrine même d'Épicure, qui aurait dû, ce semble, lui pardonner les plaisirs qu'il procure, n'était pas plus clémente et proscrivait la poésie comme contraire à la sagesse. Ainsi la morale et l'art, bien qu'ils soient loin d'être incompatibles, comme nous le verrons, ont souvent vécu en ennemis. Platon le déclare formellement : « Elle est vieille, dit-il, l'antipathie entre les poètes et les philosophes. »

Si l'art était dans la dépendance de la morale, même les doctrines qui ne lui sont pas absolument hostiles, qui se sont fait souvent un honneur de l'encourager, tendraient à réduire outre mesure sa part. Certains arts seraient supprimés, par exemple la danse, dont la sévérité chrétienne ne pourrait pas s'accommoder. La musique serait condamnée à des modes déterminés, comme à Lacédémone, et chez nous ne servirait qu'aux chants sacrés. La peinture serait réduite aux scènes religieuses; encore pourrait-elle être accusée de n'avoir pas assez de vertu théologique, comme il arriva à Raphaël pour n'avoir peint que des vierges trop humainement adorables. La sculpture ne serait que l'art de cacher la beauté sous des voiles. En littérature, le théâtre serait condamné, la tragédie, parce qu'elle excite les passions; la comédie, parce que le rire est mauvais; la satire, pour être médisante; la plupart des genres de poésie seraient réprouvés, parce qu'ils sont ou frivoles ou galans; l'innocente, la modeste idylle elle-même ne pourrait plus « cueillir en un champ voisin ses plus beaux ornemens » sans encourir le reproche de coquetterie; quant aux romans, on oserait à peine les nommer. Que reste-t-il? Les chants en l'honneur des dieux et des héros, comme le voulait Platon, ou les poésies pieuses, comme le demandait Bossuet, dont le scrupule sur ce point allait jusqu'à reprocher durement à Santeuil d'avoir célébré, et cela en latin, la moins dangereuse de toutes les divinités païennes, Pomone. Où en serait l'art s'il avait été sous la puissance et la prise des philosophes et des docteurs? Il est heureux que par sa nature ailée il ait échappé à leur main.

Du moins ces grands esprits, les Platon, les Bossuet et les philosophes sévères, imposaient des limites à l'art au nom d'une haute perfection; mais que deviendrait-il s'il devait se soumettre, comme on l'entend trop souvent désirer, à cette morale vulgaire, honnêtement plate, qui voudrait le réduire à n'être que l'interprète d'une sagesse préceptorale, qui exige que ses œuvres soient arrangées pour mettre en lumière une moralité bien connue; exigence qui rabaisse à la fois l'art et la morale par de fastidieuses redites et qui produit tant de livres dont la prétention est d'être innocens et

qui le sont en effet, plus même que ne le pensent leurs auteurs.

On a cru trop souvent dans tous les temps que, pour gagner les cœurs à la vertu, il suffit de raconter une histoire plus ou moins agréable assaisonnée de réflexions morales. De belles œuvres d'imagination qui se contentent d'éveiller en nous de nobles ou d'aimables sentimens sont suspectes encore aujourd'hui à des personnes d'un goût timoré, dont le scrupule voudrait que la fable fût toujours escortée de la morale et sous les yeux de ce sûr moniteur. C'est là une grave et naïve erreur. Cette morale trop évidente ou tristement grondeuse, ou doucement complaisante, ne touche pas les âmes, parce qu'elle est inutile, ennuyeuse et fausse : inutile, car les enfans et les hommes connaissent les principes les plus usuels de la morale ; ennuyeuse, parce que chacun aime à faire lui-même ses réflexions et ressemble en cela à Louis XIV, qui voulait bien, disait-il, prendre sa part d'un sermon, mais ne voulait pas qu'on la lui fît ; elle est fausse enfin, parce que la vie n'est pas arrangée comme un conte de Berquin. Pendant que vous prouvez dans quelque roman bien moral que tout est pour le mieux en ce monde, que les bons sont récompensés et les mauvais punis, le méchant s'amuse de votre candeur philosophique et la vertu malheureuse se plaint de votre cruel optimisme. C'est que la vie est plus compliquée et plus instructive que vos romans, que le bien et le mal y sont mêlés, que la plus modeste existence contient une moralité plus profonde que ces contes vertueux, c'est que la vie nous apprend à nous contenter souvent de la vertu pour elle-même, à compter sur nous-mêmes et sur Dieu.

Nous ne parlerions pas de cette façon vulgaire de juger l'art, si elle n'avait pas pénétré de tout temps même dans la haute critique. Qu'on se rappelle seulement les interminables discussions sur la moralité d'Homère, le naïf poète qui, en chantant, ne se doutait pas du problème. Dans l'antiquité, chaque école de philosophie voulut le mettre au nombre de ses sectateurs anticipés ; l'un en faisait un épicurien, l'autre un stoïcien, et tous, il n'est pas besoin de le dire, trouvaient des textes à l'appui de leurs visions systématiques. Au XVIIe siècle, où l'on cherchait partout des sujets d'édification, on exigeait que l'art présentât, sous une forme ou une autre, une instruction morale. On crut même souvent qu'il n'était fait que pour cela. C'est alors qu'à propos d'Homère parut un grand traité sur les règles de l'épopée où fut démontré qu'un poème épique doit être comme une allégorie transparente. Selon le père Le Bossu, le poète doit choisir une idée morale qu'il se propose de développer, ajuster à ce précieux texte une action héroïque et introduire des personnages connus capables de donner la vie et le mouvement à cette immense moralité. En un mot, l'auteur considère *l'Iliade*

comme une vaste parabole en vingt-quatre chants, d'où sortait cette leçon que la discorde est fatale aux rois; singulière poétique et plus singulière morale! Car, si Homère a voulu prouver que la discorde est fatale aux rois, pourquoi la punition tombe-t-elle sur le peuple grec qui n'en peut mais? Pourquoi fait-elle le malheur des Troyens encore plus que des Grecs? En quoi le noble Hector qui défend sa patrie a-t-il participé à la faute d'Achille et d'Agamemnon? Cette morale ressemble trop vraiment à celle de ce précepteur qui, pour punir les fautes de son royal élève, faisait donner le fouet aux innocens compagnons du prince coupable. Cette étrange théorie sur le poème épique ne parut pas extravagante au XVIIe siècle, parce qu'elle répondait, fort mal il est vrai, à ce besoin de morale qu'on voulait satisfaire partout. Presque tout le siècle pensait à peu près comme Mme de Sévigné disant un jour avec sa vivacité familière : « Il faut toujours avoir cette morale dans les mains, comme le vinaigre au nez de peur de s'évanouir. » On doit se hâter de dire ici que les grands poètes du temps, Corneille, Racine, Molière, n'ont jamais pensé qu'à la perfection de leur art, sans se préoccuper de donner des leçons, que leurs admirateurs n'en exigeaient pas non plus; mais autour d'eux une certaine critique, ou religieusement sévère, ou vulgairement méticuleuse, était fort portée à regarder le public comme une sorte de Télémaque qui devait être toujours gouverné par un Mentor.

Au XVIIIe siècle, on eut encore plus peut-être la manie de prêcher dans les œuvres d'imagination, quoique en sens inverse. Les tragédies furent souvent des thèses, les comédies des sentences en cinq actes. La sculpture même et la peinture donnèrent des leçons; il y eut des maximes en marbre et des tableaux prédicans. La critique, quoique fort libre, se mit à l'unisson. Diderot, du reste si bon juge, s'extasiait souvent devant cette morale à la fois muette et parlante. Quand il vit le tableau de Greuze représentant une heureuse mère entourée, assiégée, escaladée par la foule de ses beaux petits enfans, il s'écria : « Comme cela prêche la population! » Voilà un sermon qui serait peut-être aujourd'hui à sa place dans la bouche d'un économiste, mais qu'on ne s'attend pas à rencontrer sous un pinceau. Cette prêcherie continuelle dans la littérature et dans les arts finit par exaspérer contre la morale et les moralistes, témoin cette boutade cavalière et irrévérente du prince de Ligne : « Les moralistes sont cette classe entre la nourrice et la bonne, qu'on appelle gardes d'enfans; elles sont souvent aussi bêtes que celui qu'elles tiennent par les lisières. » On aime à penser que le mot ne tombe pas sur tous les moralistes.

Cette manière de comprendre l'art et d'en user n'est pas répréhensible sans doute, et peut même à l'occasion produire d'assez

bons effets, comme le prouve le poétique et original roman de Fénelon, mais le plus souvent elle est puérile. Elle rappelle trop le système de ces pères, de ces mères, de ces précepteurs qui s'imaginent que, dans l'éducation, les gronderies seules sont efficaces, qu'on ne forme, qu'on ne pétrit une jeune âme qu'avec des sentences. Dans cette sorte d'éducation ou plutôt de régime, si les maximes en nature ne sont pas facilement avalées, on pense devoir recourir à une tromperie salutaire, on délaiera le remède dans un conte pour le faire passer sans que le patient s'en doute, on imitera ce médecin de l'antiquité qui, ne pouvant faire prendre à une femme une plante amère, s'avisa d'en nourrir une chèvre, dont le lait, dès lors imprégné de la vertu médicinale, rendit, dit-on, la santé à la malade abusée. On prend ainsi mille moyens insidieux et sournois pour infuser les préceptes de l'honnêteté. Ne dirait-on pas que l'honnêteté est une chose affreuse et dégoûtante, qu'il faut sans cesse édulcorer et sophistiquer pour la faire admettre? A supposer que cette éducation soit bonne, est-elle la seule? N'arrive-t-il pas que des enfans profitent davantage à vivre avec un honnête homme qui vit noblement, n'exprime que de justes sentimens, qui par ses discours, ses exemples répand autour de lui une influence bienfaisante, sans avoir jamais recours au langage des moralités? On peut dire que dans les sociétés l'art ressemble à cet honnête homme. S'il est ce qu'il doit être, s'il est grand et pur, s'il est délicat, il instruit, il épure par sa délicatesse même, il enseigne en se montrant.

La morale d'une œuvre d'imagination peut être excellente, alors que l'effet qu'elle produit est moralement déplorable. Supposez qu'un romancier se propose de mettre en lumière le vice ignoble de l'ivrognerie, que, pour nous faire horreur, il nous en montre, dans leur affreuse réalité, les hontes et les misères, qu'il traîne avec son vil héros notre imagination à travers tous les ruisseaux pour mieux la noircir, qu'après nous avoir fait assister dans le dernier détail à tous ses malaises quotidiens, sans rien oublier, il lui fasse expier sa passion par un mal terrible, que pour rendre la morale plus éloquente encore, il place dans la bouche même du malheureux sa propre condamnation et lui fasse vomir, entre autre chose, des imprécations contre lui-même, la morale du livre sera saisissante, complète et ne laissera, je pense, plus rien à désirer; et pourtant qui ne trouverait le roman moralement détestable? Pourquoi? Parce que l'auteur, tout en nous donnant de bons conseils, a plongé et retenu notre esprit dans l'abjection. Voyez aussi, à l'autre extrémité de la littérature d'imagination, ces romans vertueux composés souvent par des mains plus pieuses qu'habiles, qui

tiennent à nous mettre en garde contre les dangers de l'amour. Irréprochable est l'intention non moins que les préceptes; mais, dans son zèle honnête, l'auteur nous enseigne ce qu'il condamne; en signalant le danger, il le crée, il sollicite l'imagination à pénétrer tous ces voiles qui se croient discrets, et toute cette gaze morale dont il abuse est précisément ce qui fait que nous ne perdons rien de ce qu'elle dérobe. A force de vouloir être moral, le livre ne l'est plus. C'est que l'auteur, qui croit n'ignorer aucun danger de l'amour, en ignore un, le plus grand peut-être, qui est pour une jeune âme d'entendre parler de l'amour avec vulgarité et platitude. Dans les romans, tous les bons préceptes du monde ne valent pas moralement une seule page noble, un seul sentiment délicat. Il n'y a d'immoral dans la fiction que ce qui est laid, ce qui est bas, ce qui est faux, ce qui est indiscret, ce qui est commun, en un mot, comme disaient les Grecs, ce qui offense les Grâces et les Muses.

Enfin il y a une raison pour laquelle il ne faut pas mêler la morale à l'art, une raison qui seule dispense de toutes les autres, c'est que cela nous ennuie. Volontiers, quand je veux lire de la morale, je m'adresse aux moralistes, quand je veux me récréer par une fiction, je recours aux poètes. Comme la morale et l'art sont l'une et l'autre de belles et bonnes choses, on a pensé, bien à tort, qu'en les mêlant on rendrait le plaisir plus intense et plus salutaire. Un pareil principe est une hérésie en littérature aussi bien qu'en cuisine. Si vous voulez vous divertir, vous ne tenez pas à vous instruire; si vous voulez vous promener, il vous répugne d'être conduit. Les hommes ressemblent en cela aux enfans. Ordonnez-leur de jouer, ils ne joueront plus. La fantaisie a du charme parce qu'elle est la fantaisie et qu'elle est libre. Le plaisir périt au moment où commence la leçon. Il est plus facile de constater le fait que de l'expliquer. Nous recherchions un jour à quoi tient cette disposition d'esprit, sans en trouver la cause véritable, quand nous avons été mis sur la voie par un jeune philosophe de dix ans, qui résolvait ingénument ce problème d'esthétique en disant devant nous à sa mère : « Oh! je t'en prie, pour ma fête ne me donne pas un cadeau *utile*. » Il y a quelques années, il s'était formé une société composée de personnes fort distinguées, se proposant de fonder sur la rive gauche de la Seine un théâtre sous le nom effrayant de Théâtre moral. Personne ne l'eût fréquenté, pas même les plus honnêtes gens, pas même les fondateurs. Vous pouvez demander aux honnêtes gens tout ce que vous voudrez, leur temps, leur argent, leur vie peut-être, mais ce que vous n'obtiendrez jamais d'eux, c'est qu'ils s'ennuient pour leur plaisir.

Pour ne considérer que les grandes œuvres d'imagination, bien

loin que la morale formelle y soit nécessaire et qu'elle les soutienne, on ose dire que le plus souvent elle les compromet, car elle en est la partie périssable. La morale, en effet, dont le fond sans doute est immuable, est néanmoins diversement comprise selon les temps, et ses plus éclatantes leçons, qui paraissent d'abord salutaires, peuvent se changer avec les siècles en dangereuses erreurs. S'il faut en donner un exemple, qu'on se rappelle les chefs-d'œuvre de la tragédie grecque, l'*OEdipe Roi* de Sophocle ou bien la trilogie d'Eschyle. Quel grand spectacle religieux et moral pour les Grecs que l'histoire de ce roi devenu, malgré lui, par la volonté des dieux, par l'ordre d'une inévitable fatalité, le meurtrier de son père, l'époux de sa mère, le frère de ses fils! Ne devait-on pas éprouver aussi dans Athènes une sainte terreur en voyant l'histoire de la famille des Atrides où, par une succession de crimes inévitables, le chef est assassiné par sa femme, la mère par son fils, entraînés l'un et l'autre par une puissance invincible et divine? Combien ce spectacle serait aujourd'hui odieux, révoltant, immoral, si on mettait sur une de nos scènes un OEdipe ou un Oreste en habit noir, poussés au crime par une force involontaire! Spectacle qui ne pourrait plaire qu'aux partisans du plus grossier fatalisme. Heureusement pour la gloire de ces tragédies, quand nous les lisons ou que nous les voyons sur le théâtre, la leçon morale qu'elles renferment n'est pas aperçue, elle est perdue pour nous et comme engloutie dans l'immensité de notre pitié pour ces royales infortunes, elle disparaît dans l'éclat de l'art et de la poésie; en un mot, nous ne supportons cette morale qu'en n'y pensant pas.

Nous ne prétendons pas exclure des œuvres d'imagination les idées morales, ce qui serait aussi impossible que peu sensé, car la morale, qu'on la considère soit comme le fondement des sociétés, soit comme l'expression de la conscience, la règle de la conduite, l'origine des vertus, l'objet de nos scrupules, occupe trop de place dans la vie humaine pour qu'un peintre de la vie puisse s'en désintéresser. Elle paraîtra donc souvent dans les œuvres de l'art, elle y éclatera peut-être çà et là en sentences, ou bien elle en sera souvent l'invisible inspiratrice. D'ailleurs le poète lui-même, par cela qu'il ne peut comme homme ne pas avoir d'opinion sur la morale, laissera échapper ses sentimens à son insu. Il y sera d'autant plus entraîné que la beauté morale est de toutes la plus touchante et la plus capable d'enlever les cœurs. Mais ce dont le poète doit se garder, c'est de prêcher, de donner des leçons, soit en exprimant ses propres opinions, soit en ordonnant son œuvre de manière à morigéner. Ce n'est point là son métier, cela est contraire à l'art. Le poète ne manque pas d'être puni de son imprudence, car, si sa

prédication peut avoir tout d'abord un succès d'un jour par sa nouveauté piquante, elle gâtera à jamais son œuvre. Les grands poètes de tous les âges ont-ils jamais pris un autre soin que de mettre dans la bouche de leurs personnages des paroles conformes à leur caractère et à leur situation? Quand par hasard Euripide se laisse aller sur le théâtre à faire le philosophe, il nous ennuie et nous fatigue; quand dans ses tragédies « le capucin Voltaire, » comme il se nommait lui-même, se met à prêcher pour son couvent, nous avons de la peine à lui pardonner même son esprit. Ce qui a péri dans leurs œuvres tragiques, ce qui les défigure, c'est le sermon ou la thèse. Tout cela n'est que branches mortes d'un arbre encore florissant. Pour prendre un exemple plus récent, c'est par la thèse et la prédication que la gloire future de G. Sand est exposée à de fâcheux hasards. Ses beaux et nombreux romans d'une langue exquise, d'un naturel si élégant et si svelte, allaient prendre leur volée vers la postérité, mais les lourds messages philosophiques que l'auteur leur à mis sous l'aile risquent fort de les faire tomber en chemin.

Si l'art a été si souvent suspect à la morale, ce n'est point parce qu'il ne prêche pas assez, mais pour une raison plus profonde, que voici. La morale et l'art ont des principes et des usages qui sur un point fort important sont tout à fait contraires. L'art ne vit que de passions, il n'est rien sans elles, et la morale les condamne, les opprime, ou bien se fait un devoir de les dérober aux yeux. Aussi, pour mettre en garde contre les passions dépeintes dans l'épopée ou dans la tragédie, les moralistes anciens et modernes ont composé bien des livres dont le type est celui de Plutarque, intitulé : *Comment il faut lire les poètes*. D'autre part, la morale se plaît à montrer la perfection des caractères et des mœurs, tandis que l'art ne peut s'en accommoder sous peine de languir. Il y a deux mille ans, Aristote a déjà fait remarquer qu'un héros parfait ne serait pas supportable dans un poème. Essayez donc de mettre sur la scene un philosophe impassible, un Socrate, un Épictète. C'est là précisément le grand argument du pieux Nicole contre les spectacles : « Ce serait, dit-il naïvement, un étrange personnage qu'un religieux modeste et silencieux. » Il ajoute avec non moins de candeur : « Il n'y aurait rien de plus froid qu'un mariage chrétien dégagé de passion de part et d'autre. » On n'a point de peine à le croire. Il faut à l'art non-seulement des passions, mais le plus souvent des passions violentes, car les plus communes n'auraient pas d'intérêt. Un des charmes de *l'Iliade* est dans les sauvages emportemens d'Achille. L'infirmité des poèmes imités d'Homère tient souvent à la perfection morale du principal héros. On ne reproche rien à *l'Énéide* que son

irréprochable Énée. Le grave Boileau lui-même juge que *la Jérusalem délivrée* serait illisible

> Si son sage héros, toujours en oraison,
> N'eût fait que mettre enfin Satan à la raison ;
> Et si Renaud, Argant, Tancrède et sa maîtresse,
> N'eussent de son sujet égayé la tristesse.

C'est sur le point des passions que le conflit a commencé jadis entre l'art et la morale, c'est sur ce point qu'il dure encore. Voilà le sérieux et éternel motif de leur éclatante ou sourde hostilité.

Si les grands genres de poésie, l'épopée, la tragédie, n'ont point paru conformes aux sévères exigences de la morale, ainsi qu'en témoignent les reproches qui leur ont été adressés par les anciens philosophes et les docteurs chrétiens, d'autres genres moins élevés n'échappent pas à une condamnation pour d'autres raisons, la fable, par exemple, et surtout la comédie, qui nous donnent les leçons de l'expérience, laquelle est tout autre chose que la morale et lui est souvent, du moins en apparence, fort contraire. Quand La Fontaine démontre que la raison du plus fort est toujours la meilleure et fait manger l'agneau par le loup, quand il prend parti pour le renard contre les dindons, et qu'il nous offre cent scènes pareilles où la ruse l'emporte sur la simplicité, il proclame des principes assurément peu charitables, parce qu'il songe à faire de nous, non des hommes vertueux, mais des gens avisés. Il en est ainsi de la comédie. Sans doute, pour justifier la comédie, on répète qu'elle corrige les mœurs en présentant le miroir aux vicieux. Pour nous, nous n'en croyons rien. Pense-t-on que Molière ait été assez simple pour vouloir morigéner Harpagon, ou bien corriger Tartuffe? Non, mais peut-être a-t-il éclairé les Orgons qui se trouvent dans la salle. Si on veut tirer une leçon de la pièce, c'est la leçon que donne l'observation de la vie. Il y a donc là encore de beaux ouvrages qui ne relèvent pas directement de la morale et dont il s'agirait pourtant d'expliquer les salutaires effets.

Si nous marquons entre l'art et la morale ces différences qui semblent incompatibles, et des oppositions qu'on pourrait encore multiplier, ce n'est pas pour établir entre eux une sorte d'inimitié irréconciliable, comme ont fait certains philosophes, mais uniquement pour montrer que l'art est indépendant, qu'il a sa vie propre, qu'il ne répond de lui qu'à lui-même, en un mot, qu'il a ses lois. S'il respecte ces lois qui sont les siennes, c'est-à-dire celles du beau, il se rencontrera avec la morale, il la servira sans y prétendre, souvent à son insu. On peut s'appuyer ici sur le consentement universel et constater que tous les hommes cultivés, même les plus scrupuleux, les uns ouvertement, les autres par un aveu tacite, re-

connaissent les bons effets de l'art. A moins qu'il ne se trouve encore quelqu'un pour se livrer sur ce point à un accès de misanthropie comme Jean-Jacques Rousseau et à un jeu d'esprit farouche, on conviendra d'une voix unanime que l'art aussi bien que la morale fait la haute éducation du genre humain. Voilà pourquoi nous admirons tous la sagesse des Grecs, qui fondaient surtout l'éducation de la jeunesse sur la musique et la poésie, nous félicitons les Romains de les avoir suivis après bien des résistances, nous célébrons à l'envi les grands siècles où les arts ont fleuri. Même les peuples modernes, moins bien traités que les anciens par la nature, moins livrés à de beaux loisirs, condamnés au travail des mains, plus besoigneux, encouragent les arts et, quand ils en sont privés, regrettent leur indigence et en éprouvent de la honte. Les arts ne sont pas seulement le luxe des sociétés; ils en sont une pièce nécessaire et l'indispensable condition d'une haute culture. On peut faire des réserves ici, là, disputer sur des détails, mais on est d'accord sur le fond. Les âmes les plus religieuses, les plus sectaires, les plus amoureuses de discipline, rendent hommage à cette influence bienfaisante de l'art, au point de lui sacrifier même, en partie, leur morale dont elles paraissent exclusivement éprises. Dans les plus chrétiennes maisons d'éducation, on met sans cesse entre les mains des enfans les livres païens, malgré la morale souvent détestée qu'ils renferment, en faveur de l'art qui y règne. C'est le cas ici de rappeler un grand fait historique qui confirme ces réflexions de la manière la plus éclatante. Quand l'empereur Julien, surnommé l'Apostat, par la plus raffinée des vengeances, interdit aux chrétiens d'enseigner les lettres profanes et les renvoya à leur morale religieuse, puisque dans leurs écoles ils déclaraient eux-mêmes qu'ils n'estimaient qu'elle, il y eut dans toute la société chrétienne une sorte de désespoir. Que demandaient donc les chrétiens? Était-ce le droit de jouir de la morale païenne? Non, puisqu'elle leur paraissait corruptrice; ils réclamaient le droit à l'art qui en faisait le charme. Bien qu'on leur laissât leur doctrine, ils se sentaient périr, si on leur interdisait l'antiquité païenne et son art délicat ou magnanime.

II.

Quels sont donc les nobles effets de l'art qui sont partout si visiblement reconnus? Dire qu'il élève l'esprit, comme on se contente souvent de le proclamer, c'est trop peu dire, si on ne montre comment il l'élève et par quel charme secret il le ravit. Il n'est pas besoin de remonter ici à des principes de métaphysique; il suffit de constater simplement ce que les hommes éprouvent en présence des

belles œuvres d'imagination, non-seulement devant les grandes, mais encore devant les petites. On n'a point assez remarqué que tout d'abord l'art éveille en nous et développe, en le flattant, le sentiment de l'humanité. C'est en effet la nature humaine que nous cherchons surtout dans les ouvrages des poètes et des artistes. Ce que l'homme aime le plus, c'est lui-même et ses semblables. Il veut se voir, se contempler sous toutes les formes dans le présent, dans le passé, dans l'avenir. Il a créé les arts pour s'enchanter lui-même de lui-même, la sculpture pour s'admirer dans sa beauté physique, la peinture pour réjouir sa vue par l'éclat de ses couleurs et la grâce de ses attitudes, la musique pour s'enivrer de ses plus vagues sentimens, recueillir les sourdes rumeurs de son âme ou ses plus fins murmures; il semble qu'il ait voulu assouvir tous ses sens de lui-même. Par l'histoire il s'entretient avec ses aïeux, par la philosophie il se poursuit et se surprend jusque dans les plus profondes obscurités de son être, et je ne sais si dans les délices mystiques de l'adoration religieuse il n'entre pas la délectation de parler de soi-même à Dieu. Il ne lui suffit pas de sentir son âme émue de ses propres malheurs, de s'associer à ceux de ses proches, de ses amis, il court tous les soirs dans les théâtres pour se voir, s'admirer, se plaindre sous des noms et des costumes empruntés, pour éprouver ces charmantes pitiés, ces douces terreurs dont parle le poète, et son plaisir le plus délicat est de se pleurer. Et ce ne sont pas seulement les illustres infortunes qui le captivent, mais les plus humbles. Bien plus, nous embrassons dans ce vaste sentiment humain toute la nature, parce que la nature fait comme partie de l'humanité par les sentimens qu'elle nous inspire. Tous les êtres de la création deviennent nôtres et dans nos élans poétiques sont associés à cette fraternité. Tout ce qui nous aime ou ce que nous aimons nous paraît mériter les honneurs de l'art. Le chien d'Eumée n'est pas un des moindres personnages de *l'Odyssée*. Rien n'est petit, rien n'est vil de ce qui peut toucher le cœur de l'homme. Que le berger de Virgile plaigne ses agneaux, qu'un prisonnier regrette un insecte hideux, compagnon de sa solitude, qu'un autre pleure une fleur amie qui n'égaie plus l'horreur de sa prison, partout où l'homme jette une larme, la pure substance de ses yeux et de son cœur, il y a de la grâce morale et un sujet de poésie. Il en est ainsi de ses joies; tout a son prix, les choses les plus simples, les plus fugitives, un serrement de main, un sourire, les traces d'un sourire, dit Lucrèce, *vestigia risus*. Comment ne point voir ce qu'il y a de moral dans ce sentiment si délicatement entretenu par l'art, sentiment qui n'est qu'un intérêt réciproque que nous prenons les uns aux autres et qui est le plus souvent une mutuelle compas-

sion? Aussi elle est bien charmante et bien profonde, cette expression de nos pères qui disaient en parlant de leurs enfans au collège : « Il fait son cours d'humanité. »

Cette sympathie humaine provoquée par l'art est un des plus doux sentimens qu'on puisse éprouver, car la bienveillance est une douceur non-seulement quand on en est l'objet, mais encore quand on l'accorde aux autres. Et combien cette sympathie s'élève et s'ennoblit lorsqu'il nous est donné de contempler dans une belle œuvre l'image épurée de l'humanité et qu'à une sorte d'amour s'ajoute l'admiration! Combien aussi ce sentiment prend plus d'énergie dans une foule, au théâtre, quand l'émotion de chacun est multipliée par celle de tous et que toute l'assemblée bat d'un seul cœur! Si on pouvait alors pénétrer d'un regard dans toutes les âmes réunies, on aurait un spectacle aussi beau que celui de la scène, le spectacle d'un enthousiasme commun pour la vertu et la vérité, et aussi le spectacle d'un immense bonheur; car l'émotion littéraire a pour effet de précipiter notre sang, de nous avertir que nous vivons, comme l'a dit un poète :

Plus je sens vivement, plus je sens que je suis.

Nous éprouvons même je ne sais quel noble et indéfinissable orgueil; nous prenons meilleure opinion de nous-mêmes; nous sommes fiers de sentir et de comprendre de si belles choses, fiers aussi de les entendre applaudir, et, comme si nous en étions l'auteur, nous nous laissons inonder de joie et de gloire. Il est impossible de ressentir ces naturels transports sans sortir de soi, sans s'élever au-dessus de soi même, sans que cette exaltation, ce soulèvement ne rompe pour un moment les mille petits liens égoïstes qui nous attachent à nos intérêts. La plus rare des vertus, l'esprit de sacrifice, nous envahit en de pareils instans et nous fait croire que nous aussi nous pourrions être des héros. Il n'est pas de placide spectateur qui ne se sente effleuré par ce souffle généreux. Tous les peuples, du reste, ont compris que l'art éveille cette puissance du sacrifice qui dort en nous, et voilà pourquoi, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, on entraîne les courages au son de la musique; c'est elle qui se charge de verser aux soldats le mépris ou l'ivresse de la mort. Ce serait l'objet d'une longue étude que de marquer les divers et infinis sentimens que font éprouver les arts et qui sont diversement éprouvés selon le degré de culture. Chacun les exprime à sa façon, et tandis qu'un homme raffiné a dit qu'il se sentait devenir meilleur après avoir longtemps contemplé l'Apollon du Belvédère, la foule ignorante, qui ne peut exprimer ses idées confuses, laissera voir du moins, en entrant dans un musée, par

son silence et son recueillement, qu'elle se sent dans le temple d'un dieu inconnu.

Non-seulement l'art exalte l'esprit, il l'épure et le forme à son image; il le règle, il y fait régner l'ordre et, par le spectacle de la perfection, met dans nos facultés la mesure et l'harmonie. En contemplant sans cesse et en détail les chefs-d'œuvre de la pensée humaine, nous nous rendons à la longue plus ou moins capables de bien penser à notre tour. Sans doute aujourd'hui, en un temps sans loisirs, on ne peut plus guère se livrer à cette délectation littéraire et à ces lents plaisirs si fort goûtés de nos aïeux. Mais, s'il est encore de ces fortunés mortels qui peuvent se les donner, ils savent que rien n'est plus doux et plus nourrissant que de lire avec une attention longue et répétée un beau livre ou seulement une belle page, de voir les idées se dérouler selon une naturelle et invisible logique, le sentiment éclater là où il faut, de saisir les nuances indescriptibles de la pensée, la convenance des couleurs, la justesse du ton, de remarquer même les élans ou les arrêts de la phrase qui s'allonge ou s'accourcit pour ainsi dire selon la respiration de l'intelligence, de se laisser ravir à l'harmonie du style, qui n'est pas, comme on dit, une caresse pour l'oreille, mais une conformité nouvelle de l'expression avec le sentiment, de se remplir enfin de tout ce bel ordre vivant. Sans doute c'est une grande jouissance de voir une statue vivre dans la rigide immobilité du marbre; mais, quand nous lisons une page parfaite, nous voyons la beauté de l'esprit humain en mouvement, marchant devant nous dans sa force ou sa grâce. Comment un si attentif lecteur n'aurait-il pas l'ambition, dans la mesure de son faible génie, de régler son esprit sur cette séduisante ordonnance? comment, à son insu, quelque chose de cette perfection n'arriverait-il pas jusqu'à lui? Je ne sais quel ancien, ayant des espérances de paternité, plaça dans la chambre de sa femme des tableaux et des statues qui représentaient les dieux les plus beaux et les plus belles déesses, espérant que, grâce à cette contemplation même involontaire, la vertu de cette beauté descendrait par les yeux jusqu'au sein maternel et formerait le futur enfant sur le modèle de ces figures exquises. Il est moins chimérique de croire que l'étude assidue des chefs-d'œuvre de l'art façonne en nous les enfans de notre esprit. Dans cet espoir, on fait lire et relire à la jeunesse les grands écrivains. Ce n'est pas seulement sur tel ou tel homme qu'agit et opère le mystérieux pouvoir de la beauté littéraire; il forme et discipline invisiblement tout le peuple qui ne lit pas. Rien qu'en parlant sa langue, le peuple est un disciple de l'art. Sa langue en effet est en grande partie l'œuvre des grands artistes qui l'ont épurée à travers les siècles, qui l'ont enrichie, qui y ont déposé des tours ingénieux, des expressions charmantes,

lesquelles de proche en proche se répandent et sont mises à la portée de tout le monde. Nous ne pouvons penser sans jeter nos idées dans ces moules tout faits; s'ils sont nobles, nous pensons noblement; s'ils sont fins, nous pensons finement. Une langue est un trésor de délicatesses accumulées par le temps; si elle se gâte, l'esprit public se gâtera avec elle; si elle perd sa précision et sa justesse, les idées seront moins justes et moins précises; si elle s'épaissit, les sentimens seront plus grossiers. Heureux le peuple français, qui possède la plus claire et par conséquent la plus honnête, la plus sincère des langues, et qui n'a plus qu'une peine, c'est de la garder. Ainsi l'art, considéré même dans ses effets les plus lointains, maintient à une certaine hauteur les mœurs et les esprits. Il établit les bienséances, qui ne sont pas des vertus, mais qui en sont l'image, il forme le goût, cette faculté indéfinissable qui nous fait distinguer dans toutes leurs nuances le bien et le mal, nous fait aimer l'un et détester l'autre, et devient comme un supplément de la moralité; car là où souvent notre conscience s'aveugle et trébuche, le goût nous avertit et nous redresse, au point qu'on peut l'appeler une seconde conscience.

On objecte souvent que les sentimens produits par l'art ne sont pas sans péril, et on accuse surtout les romans. Est-ce un genre de littérature qu'on puisse approuver? Oui, si le livre respecte le lecteur et s'il ne peint que ce qui mérite une peinture. D'ailleurs, tous tant que nous sommes, nous aimons fort les fictions, et, s'il n'en était pas de toutes faites, nous en ferions nous-mêmes, et chacun serait son propre romancier. Outre le plaisir légitime que nous pouvons trouver dans un monde imaginaire qui nous enlève aux vulgarités de la vie, nous avons tous un désir infini de pénétrer dans la science de l'âme, dont les romanciers se piquent de découvrir les replis, et parfois non sans raison. Le grave Turgot allait jusqu'à dire que « les auteurs de romans ont répandu dans le monde plus de grandes vérités que toutes les autres classes réunies. » Ce qui nous paraît moins contestable, c'est que tout événement notable, fût-il fictif, s'il est vrai, moralise. Il y a dans la passion une sorte de logique qui, de déduction en déduction, en fait sortir les dernières conséquences et présente par cela même, sans moralité postiche, un spectacle moral. Le roman en cela ressemble à l'histoire. Le règne de Louis XIV, pour ne pas chercher trop près de nous, nous en offrirait un exemple. Quoi de plus naturel que l'orgueil dans ce jeune roi, beau, noble, élégant, maître du plus magnifique royaume et capable d'humilier l'Europe? Quels superbes épisodes que ses victoires! quel aliment pour cet orgueil royal que cet éclat des lettres qui fleurissent à l'ombre de sa protection! Mais peu à peu l'esprit de vertige et d'erreur amène les chagrins et l'humilia-

tion. L'histoire, mieux que le plus moral des poètes épiques, se charge de la catastrophe. Dans les romans aussi bien que dans l'histoire, chez les petits comme chez les grands, les passions amènent leurs péripéties et leur dénoûment fatal. Il suffit de les peindre avec justesse pour qu'elles donnent leur moralité. Mais ici on nous rappellera peut-être certains romans célèbres, *René*, *Werther*, dont les tristes héros ont si fort touché les lecteurs que quelques-uns en ont perdu la raison et ont pris des résolutions funestes. Les plus nobles choses, les plus légitimes, peuvent produire de ces malheurs. Tout le monde connaît cet homme, dont parle Horace, qui chaque jour s'asseyait au théâtre, spectateur unique, devant une scène vide, applaudissait des acteurs absens, pleurait sur des héros qu'il croyait voir. La tragédie l'avait rendu fou, accident qui, soit dit en passant, n'est plus à craindre de nos jours. L'histoire de la morale présente de pareils égaremens. Quand Hégésias proclama avec éloquence l'immortalité de l'âme, de nombreux disciples se donnèrent la mort pour aller plutôt au-devant de la félicité promise. Même la plus pure religion peut bouleverser l'esprit, et nos asiles ouverts à la démence nous offrent bien des exemples d'une raison égarée par l'ardeur de la piété. Tout ce qui est beau exalte, tout ce qui est grand accable et peut rompre les fibres d'une âme débile. Ces malheurs exceptionnels ne doivent donc pas faire condamner le roman, à moins qu'on ne veuille imiter ce roi barbare qui, pour avoir vu quelques-uns de ses sujets livrés aux transports du vin, ordonna d'arracher les vignes de son royaume.

Si morale a paru de tout temps l'émotion produite par le beau que des philosophes, parmi lesquels on doit ranger Platon peut-être, mais à coup sûr Jacobi, Wieland et d'autres, ont fondé leur morale sur l'esthétique, pensant que l'homme, épris du beau, ne manquerait pas de s'éprendre du bien, que les vertus paraîtraient plus séduisantes si elles se présentaient à nous comme des grâces; système charmant, auquel il ne manque qu'une base plus solide, système plus suivi qu'on ne pense, qui a bien des sectateurs inconsciens; par exemple, ces honnêtes gens sans principes religieux ou philosophiques, qui ne connaissent que ce qu'ils appellent la religion de l'honneur, lesquels repoussent le vice, parce qu'il est sordide et laid, et s'attachent à la vertu, parce qu'elle est de noble figure.

L'art a donc son langage à lui, sa beauté propre, ses ravissemens, et n'a pas d'autre devoir que d'être beau et ravissant. Il n'est pas tenu d'être utile et ne songe pas à l'être. Parler ainsi ce n'est point accorder, comme on pourrait croire, un privilège extraordinaire au beau, car ce privilège est aussi celui du bien. Le bien

reste, le bien alors même qu'il n'est pas utile. Un acte héroïque n'en est pas moins héroïque pour ne servir à rien. Le beau, quoiqu'il entraîne avec soi des avantages, ne doit être admiré que pour lui-même. Ce serait un tiède amant de la nature celui qui, contemplant la splendeur du soleil ou la majesté d'une nuit étoilée, penserait à l'influence bienfaisante de ces astres. On peut appliquer ici au beau ce que Sénèque dit du bien : « Non, ce n'est pas le comprendre que de l'envisager du côté des avantages qu'il procure, *non satis ab eo intelligitur a quo inter utilia numeratur.* » L'amour du beau, comme tout amour, est gratuit et ne demande d'autre récompense que de pouvoir admirer. Ce qui fait que sur ce point on a peine à s'entendre, c'est que la plupart des hommes, manquant de fine culture, ne comprennent bien que l'utilité des choses et sont insensibles à leur beauté. De là souvent dans la critique des jugemens divers pareils à ceux qui se rencontrent aussi dans les entretiens familiers entre des personnes d'éducation inégale. Vous montrez à un visiteur votre petit jardin qui est la joie de vos yeux, il s'étonne que vous n'en ayez pas fait un potager, car rien, dit-il, n'est plus agréable que l'utile. Un peintre s'arrête ravi devant un champ couvert de blonds épis, constellés de fleurs rouges et bleues, tandis que le paysan, son compagnon, ne voit dans ces coquelicots et ces bluets que de mauvaises herbes. Au XVIIIe siècle, un poète, se promenant dans les champs avec un vieux grand seigneur, s'écria pastoralement : « Voyez donc ce joli troupeau de moutons sur le vert de la colline. — Oui, repartit l'autre; mais peut-être de tous ces gueux-là il n'y en a pas un de tendre. » Je ne sais qui a dit, en pareille occasion : « Je n'aime les moutons que quand ils sont à moi. » Qui de nous admirant un beau livre n'a senti son enthousiasme se glacer sous une de ces réponses réfrigérantes? On nous a un jour demandé quelle est la moralité de *Jocelyn*. Il faut avoir le goût exercé et délicat pour se plaire à ce qui ne touche pas nos intérêts, ou à ce qui ne porte pas avec soi un profit. Voilà pourquoi l'art est si souvent méconnu. On croit devoir chercher dans ses œuvres une leçon, et comme on ne l'y trouve pas, on est dépité. L'élégance mondaine, elle, si frivole qu'elle soit, ne s'y trompe pas et veut que, jusque dans les colifichets du luxe, l'art ait pour caractère d'être inutile. A quoi servent les diamans, les perles, les colliers, les bracelets, les anneaux, les coiffures qui ne couvrent pas la tête, les robes qui habillent sans vêtir? Le luxe qui n'est point inutile n'est plus le luxe, c'est le confort. Ainsi, dans sa mesure, la frivolité, par cela qu'elle est éveillée, affinée par le désir de plaire, rend hommage au vrai principe. Ce principe est que le beau n'a pas besoin d'être utile. Celui qui, en présence

d'une belle œuvre, demande à quoi elle sert, n'est pas loin de ressembler au géomètre disant : Qu'est-ce qu'elle prouve? L'artiste ne s'occupe pas de la morale, parce qu'il sent que la morale est au fond de son œuvre; il ne connaît qu'une vertu, la vertu de la beauté.

C'est ici que se résout le problème, c'est-à-dire la conciliation de l'art et de la morale. L'art, toujours indépendant et libre, sans obéir à d'autres lois que les siennes, parti d'un point différent, se rencontre avec la morale sans la chercher; toute la question est de savoir comment et en quel lieu se fait la rencontre. Comme l'art se propose de plaire (il faut prendre ici le mot dans son sens le plus élevé), il en vient de lui-même à flatter en nous les sentimens qui nous sont le plus chers, à respecter ce qui est l'objet de nos respects. Or le bien à ses divers degrés, depuis le sublime jusqu'à l'aimable, est ce qui nous touche le plus, et nous touche au point que nous le vengeons quand nous le voyons ouvertement méconnu ou violé. Cela est si vrai que les choses ou les hommes non honnêtes sont obligés, pour plaire, de prendre les dehors de l'honnêteté. Le plus grand orateur, si puissant qu'il fût, perdrait toute son éloquence s'il ne s'arrangeait pour faire croire à son intégrité, et la rhétorique lui apprendrait d'ailleurs que son premier effort doit être de solliciter l'estime. Même les hommes qui ne pratiquent pas la vertu aiment à la voir chez autrui. Il ne s'agit pas de se demander pourquoi il en est ainsi, c'est la nature qui l'a voulu et qui témoigne de notre noblesse originelle. Dans le théâtre, la foule applaudit avec transport la beauté morale des caractères et frémit d'horreur devant le crime, bien qu'il ne s'agisse que d'une fiction et d'un jeu. Il est même arrivé en Amérique qu'un acteur remplissant le rôle ingrat de traître reçut un coup de feu parti de la salle et fut tué sur place par un trop naïf et sauvage ami de la vertu. Dans Athènes, un personnage tragique d'Euripide, déclamant une longue tirade équivoque sur l'argent, dont les charmes, disait-il, doivent être préférés à tout, la foule des spectateurs le chassa en tumulte de la scène, où le grand et indiscret poète dut aussitôt comparaître pour s'expliquer. Tout poète vraiment fidèle à son art ménage en nous ces honnêtes sentimens, sachant bien que c'est le plus sûr moyen de provoquer l'admiration. Ainsi ont fait tous les poètes depuis Homère, et même les plus faibles, ceux qui ne connaissaient que la routine de l'art sans en avoir le génie, ont du moins essayé de revêtir la beauté morale de leurs ternes couleurs. Ces règles d'un art savant et profond ont été observées à travers les âges jusqu'à nos jours, où elles ont été pour la première fois méconnues ou abandonnées.

III.

Jusque dans notre siècle, l'art, tout en étant parfois grondé, plus ou moins molesté par la morale, vivait en paix avec elle; mais il y a cinquante ans, il se révolta, non sans raison, contre certaines règles littéraires trop étroites et, comme il arrive dans les révolutions les plus légitimes, revendiqua plus qu'il ne lui était dû. Il ne viola pas la morale de parti pris, mais il la brava souvent par pétulance juvénile, par audace ou par vanité. L'opinion publique s'alarma et reste encore inquiète. Chacun sent confusément que le beau et le bien ne doivent pas être contraires et se demande à quoi tient le désaccord. On est en défiance de l'art contemporain, tout en l'admirant. Quand on a lu un roman, on ne sait s'il est convenable de le prêter, de le faire courir dans le cercle de ses amis; quand on se propose d'aller au théâtre, on hésite à emmener sa famille. L'art, qui devrait être la noble récréation de tout le monde, est devenu le privilège de ceux qui peuvent tout voir et tout entendre. Il est même pour certaines personnes un objet de curiosité presque clandestine ou du moins un plaisir suspect que bien des femmes n'avouent pas toujours et dont elles ne parlent pas volontiers : c'est ici le point vif de la question qui nous occupe. L'art contemporain est-il donc immoral? comment l'est-il? Qu'on nous permette ici quelques réflexions très générales, sans allusions bien précises à telle ou telle œuvre, pour rester, comme nous avons fait jusqu'ici, dans les calmes régions de la pure esthétique.

Il faut remarquer tout d'abord ce fait assez étrange, c'est que du moment où l'on eut proclamé l'indépendance absolue de l'art vis-à-vis de la morale, qu'on eut bruyamment agité le drapeau sur lequel flamboyaient ces mots : *l'art pour l'art*, qu'on eut déclaré surtout qu'il n'était pas tenu de prêcher, de ce moment-là on prêcha plus que jamais. Bien des romans et des œuvres dramatiques éclatantes ne furent que des thèses et, comme pour mieux montrer que l'auteur avait le parti pris de moraliser, furent accompagnés de longues préfaces où était mise en lumière la précieuse vérité dont on était l'apôtre. On mit sur la scène des paradoxes vivans dont la démonstration se composa, faut-il dire de cinq actes ou de cinq points? Le coup de poignard ou de fusil à la fin mettait à mort un préjugé. Il nous semble pourtant que l'art avait promis de ne penser qu'à lui-même et de ne plus faire de sermon. Prêcher ce qui est contestable et bizarre n'est pas moins prêcher, et on ne voit pas pourquoi au théâtre le sermon serait devenu permis par cela seulement qu'il est fait à rebours.

Ce serait se montrer naïf que de vouloir prouver aux auteurs de

romans et de drames que leurs thèses hardies ne sont pas d'accord avec la morale; ils le savent bien, ils s'en font gloire et seraient prompts à répondre : « Nous ne nous soucions pas de votre morale, puisque notre apostolat a pour but précisément de la réformer. » Nous laissons à d'autres le soin de réfuter cette espèce de dogmatisme théâtral qui offre moins de dangers qu'on ne croit, qui étonne plus qu'il ne convertit et ne paraît pas faire beaucoup de prosélytes. Ce qui nous importe davantage en ce sujet, c'est de montrer que l'art ne remplit pas son unique devoir qui est d'être charmant, qu'il fonde son succès sur la surprise d'un paradoxe, sur la curiosité d'une polémique, et non sur la beauté de l'art lui-même. En jetant en proie aux spectateurs un sujet d'irritante dispute, le théâtre n'est plus, comme autrefois, un heureux refuge où les hommes se réunissent pour échapper, sous le charme d'une agréable fiction, aux querelleuses réalités de la vie et pour goûter ensemble un commun plaisir.

On fait toujours bien de se rappeler comment dans leur première candeur les créateurs de l'art, les poètes et particulièrement les poètes dramatiques, arrangeaient leurs fictions de manière à ne pas choquer les spectateurs, à ne leur donner que des impressions que ceux-ci pouvaient tout d'abord approuver. Leur art était clair comme leurs intentions. S'ils faisaient paraître sur la scène un héros de grand cœur, ils ne lui prêtaient qu'un noble langage et allaient même jusqu'à lui accorder la beauté physique, afin que la vertu fût encore rehaussée et flattât même les regards. Ils donnaient au vice et au crime des dehors repoussans. Ainsi fait Homère; le brave Achille est beau, le lâche Thersite est laid. Nous n'examinons pas si ces règles de l'ancienne poétique sont d'une vérité absolue, nous constatons seulement qu'on les jugeait favorables à l'art. De plus, d'un bout à l'autre du poème ou de la tragédie, les personnages gardaient leur caractère ou sublime ou méprisable, et le public savait de quel côté porter ses sympathies et son intérêt. Cet art si lucide dans sa naïveté primitive et qui fut depuis toujours observé avait cet effet de ne jamais troubler les esprits, de leur donner toutes sortes de secrets contentemens. Le spectateur, se livrant à son admiration sans scrupule et heureux d'un plaisir sans mélange, rempli qu'il était par le poète de sentimens conformes à ceux qu'il trouvait dans sa propre conscience, eût sans doute volontiers déclaré que l'œuvre était morale. Voyez aussi les scrupules littéraires des créateurs de notre théâtre, de Corneille, de Racine, de Molière, à en juger par leurs préfaces. Quelle crainte de blesser le public, d'offenser sa sensibilité légitime! que d'excuses pour ce qui pouvait paraître téméraire, que d'explications pour dissiper tout malentendu! quels égards même pour les préjugés! Ces grands

poètes sentent qu'ils ont la charge, non de harceler le public, mais de faire son entier bonheur. Comment le spectateur, respecté dans sa raison, flatté dans ses plus nobles sentimens, ménagé dans ses délicatesses, de plus enlevé et charmé par une belle poésie, aurait-il été tenté de dire que l'œuvre n'est pas morale? La moralité était dans la plénitude de son plaisir.

L'art nouveau, au contraire, loin de respecter les sentimens généraux du public, se plaît à les déconcerter. Soit par le désir de sortir des voies battues, soit sous l'empire de certaines préoccupations politiques et sociales, ou bien pour se rapprocher de la réalité, le poète s'amuse à renverser les esprits par la peinture de caractères exceptionnels où se rencontrent des contrastes invraisemblables ou douteux. On placera par exemple la vertu dans un corps hideux, on mettra dans la bouche d'une courtisane des paroles pures, on prêtera aux rois le langage des laquais, aux laquais celui des rois, on ravalera ceux qui ont des ancêtres, on exaltera celui qui n'a pas même un père, on plaidera une cause contraire à la loi ou à l'opinion publique, et par cent moyens ingénieux et surprenans on tâchera d'attirer les sympathies du côté où elles ne vont pas d'elles-mêmes. Ce n'est plus le poète qui se met, comme autrefois, à la portée du spectateur, qui le charme et l'enchante, c'est le spectateur qui est contraint de céder à la violence que lui fait le poète. Cet art nouveau ne ressemble pas mal à celui des rhéteurs grecs qui définissaient l'éloquence l'art de rendre les petites choses grandes et les grandes petites. De même qu'il y a en logique des fraudes qu'on appelle des sophismes, il est dans la poésie des artifices pour dérouter le sentiment et lui faire admettre ce que, livré à lui-même, il repousserait. Aussi le spectateur, d'une part entraîné par le talent du poète, de l'autre retenu par ses propres scrupules, se sent tourmenté, perplexe; il cède et il résiste, et alors même qu'il s'est vivement diverti de ces jeux à la fois agréables et pénibles, il est tenté de dire que la pièce n'est pas morale. Non, ce n'est pas à la morale peut-être que la pièce a manqué, c'est à l'art, qui doit donner des satisfactions plus pleines. Cet art nouveau date de *la Nouvelle Héloïse;* on n'en trouverait pas un autre exemple, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes avant Rousseau, qui le premier a séduit le public en le choquant, et quand il peignit la chute d'une jeune fille touchante, au lieu de la faire plaindre, prétendit la faire admirer.

Au nom de l'art aussi bien que de la morale, on peut ne pas donner son entier assentiment à ces nouveautés qui ont si souvent inquiété ou agacé l'esprit public. C'est aussi au nom de l'art qu'on peut réclamer contre une autre coutume. Dans les œuvres d'imagination, l'auteur se pique souvent de garder son sang-froid, de

n'être pas touché lui-même des événemens pathétiques qu'il représente. Entre le vice et la vertu, il garde une neutralité superbe, sous prétexte que l'un et l'autre sont également des faits humains. L'auteur ne s'étonne de rien en esprit fort qui en a vu bien d'autres. Il analyse devant nous, il dissèque les caractères et les passions d'une main impassible, sans s'émouvoir des cris de douleur qu'il fait jeter à ses victimes, estimant que les tendres faiblesses de l'émotion ne sont faites que pour le public, qui souvent en effet frémit à la vue de ces vivisections humaines. Mais ce spectacle, si captivant qu'il puisse être, ne nous procure qu'un plaisir douloureux, parce que le poète, que nous croyions homme et plus qu'homme, qui devrait avoir des passions plus fortes et plus délicates que tout le monde, au lieu d'être avec nous et de s'unir à notre compatissant intérêt, accable l'humanité et nous-mêmes de sa hautaine indifférence. Ici encore nous sommes tentés d'accuser, non la corruption de la morale qui n'est pas directement attaquée, mais la dépravation de l'art.

Il se produit même depuis quelques années dans notre littérature d'imagination un phénomène bien extraordinaire et unique dans l'histoire de l'art, c'est le mépris de la nature humaine. Tout à l'heure nous avons cru pouvoir dire que les arts avaient été créés par l'homme pour se faire honneur à lui-même, pour s'admirer dans sa multiple beauté, au point que, pour honorer les dieux, il ne croyait pouvoir mieux faire que de leur attribuer sa propre figure. Aujourd'hui il est plus modeste qu'il ne faut et emploie son génie et son art à se ravaler. Et pourtant, comme les grands poètes de tous les âges ont été tendres pour l'humanité, avec quel feu et quel plaisir ils ont célébré sa noblesse native, de quelle main délicate ils ont exploré ses plaies! Même les grands railleurs, Molière et jusqu'à l'effronté Juvénal, tout en flétrissant le vice, laissaient voir leur respect pour l'homme. Aujourd'hui l'homme est un être abject ou grotesque auquel on fait la guerre dans les romans, sur la scène, en prose, en vers et jusque dans les sonnets; on l'attaque, on le poursuit, non par sévérité morale, mais par goût, par fantaisie légère, par humeur brutale, pour le seul plaisir de la poursuite; on va à la chasse de ce gibier. On se pique de faire des découvertes dans sa laideur morale, on est heureux quand on y a fait une conquête; on traîne avec joie au soleil ses secrètes ignominies, on en invente même, on enrichit l'homme de turpitudes ou de vilenies. Chacun conspue ce misérable et tourmente cet ilote. Même les plus jeunes poètes, le talent et la joue en fleur, l'accablent de leur précoce misanthropie et s'amusent à taquiner, en enfans cruels, ce malheureux, livré à toutes les risées. L'art, qui était autrefois l'ami et l'admirateur de l'homme, est devenu son persécuteur; il le calomnie,

le diffame et le souille. Tout notre génie littéraire nous sert à conspirer contre nous-mêmes. Ce n'est pas en des œuvres isolées qu'on trouve cette haine de l'homme et de la femme; elle remplit toute notre littérature d'imagination. Il semble qu'il y ait un mot d'ordre. Ce que nous blâmons ici, ce n'est donc pas la hardiesse pessimiste de telle ou telle œuvre puissante, car le poète a le droit de tout oser, c'est l'uniformité universelle de ce pessimisme convenu, qui finira à la longue, on peut l'espérer, par déplaire au public. Quoi, on ne pourra plus voir une pièce sans que l'adultère en soit le sujet ou, pour le moins, le point de départ? Nous avions autrefois le lieu commun de la vertu; le lieu commun du vice est-il donc moins fade et plus tolérable?

Il serait long d'analyser ici tous les procédés de cet art nouveau à la fois brillant et suspect. Chacun peut le juger en consultant l'impression générale qu'il en a reçue après une lecture ou un spectacle. Au lieu des claires et saines émotions que l'art doit donner, d'un certain élargissement de cœur qui nous rend heureux et qui est comme la délicieuse récompense d'une longue attention, nous sentons que notre conscience est trouble, que notre esprit s'est chargé de matière limoneuse, qu'il a besoin d'un peu de temps pour se clarifier et déposer sa lie. Nous nous interrogeons sur le mérite de l'œuvre et nous ne savons que nous dire. On sent en soi des mouvemens alternatifs et contraires qui nous font louer et blâmer tour à tour. Le pathétique a été un tourment, le rire une aigreur. Mais ce que nous sentons de plus certain en nous, c'est que l'âme s'est rétrécie, s'est resserrée, qu'elle s'est endurcie, et on se prend à dire ce que se disait à lui-même Sénèque au sortir d'un spectacle cruel : « Je m'en retourne chez moi plus inhumain, et cela pour avoir été parmi les hommes, *redeo inhumanior quia inter homines fui.* »

Pour être tout à fait juste envers le drame contemporain, il faut reconnaître que, quoi qu'il fasse, si moral qu'il voulût être, il risquerait toujours d'encourir le reproche d'immoralité pour une cause dont les auteurs ne sont pas seuls responsables. Le malheur du drame est d'être en prose. Autrefois, quand les fictions dramatiques étaient en vers, les plus grandes témérités ne choquaient pas. La poésie transportait le spectateur dans un monde qui n'était pas le nôtre; les personnages tragiques, soit par la grandeur de leur condition royale, soit par leur lointaine apparition dans la perspective des siècles, n'avaient de commun avec nous que la vérité des sentimens humains. Le langage insolite du vers les tenait encore éloignés de nous, et cette distance faisait que leurs plus affreuses passions, leurs plus abominables forfaits ne blessaient ni nos sentimens, ni nos yeux. Alors on osait faire paraître sur la scène, par exemple, une reine incestueuse, tout entière en proie à Vénus, remplissant

le théâtre de son amour avide, laissant éclater sa passion furieuse dans ses transports et plus encore peut-être dans ses réticences, enveloppant le héros aimé de ses paroles caressantes et de ses gestes dévorans, sans que le spectateur éprouvât d'autres sentimens qu'une immense pitié pour cette infortune et une immense admiration pour le poète. Le plus rigide des jansénistes, le grand Arnauld ne craignait pas de déclarer qu'un tel spectacle ne pouvait nuire aux mœurs. Eh bien, qu'on essaie aujourd'hui de présenter sur la scène ce même personnage, portant le costume du jour, une grande dame exhalant en prose une passion semblable, le plus intrépide public protestera contre la vue de ce cas pathologique dont il n'est bienséant de parler que dans les livres de médecine. Aussi plus l'auteur dans les drames, cédant aux goûts du jour, rapprochera sa fiction de la réalité par le langage, par l'exactitude du costume, par les accessoires de la scène, plus ses moindres hardiesses choqueront les esprits sensibles. S'il n'y a plus de distance entre les personnages et les spectateurs, les passions véhémentes ressembleront à de mauvais exemples, les morts tragiques à des meurtres répugnans. Le pathétique même devient une cause de souffrance et, si morale que soit la pièce par les leçons qu'elle nous donne, elle produira en nous un effet malsain et même un peu dégradant. L'impression morale s'évanouit là où commence l'horreur vulgaire, l'émotion physique, l'ébranlement des nerfs, l'offense pour les yeux.

Cette grande loi d'esthétique et de morale commence à être comprise et se discute aujourd'hui dans les livres et les journaux, non pas à propos de théâtre, mais de législation, et fait qu'on proteste contre l'exécution publique des condamnés à mort. Quel spectacle plus moral en apparence que cette suprême expiation d'un crime, cette machine impassible, ce couteau suspendu par la loi, ce criminel pâle et chancelant sous le remords ou l'effroi, cette tête qui tombe, ce sang enfin qui paie le sang? Et pourtant on a senti que pour conserver à la loi toute sa majesté, il faut dérober aux yeux du peuple les trop affreuses réalités de cette tragédie. Le législateur, comme un grand poète dramatique, comme un Sophocle ou un Racine, songe à reculer le spectacle dans le lointain, pour en rendre la morale salutaire. Il en est de même à peu près dans le drame. Un spectacle tragique doit être idéal pour n'être pas corrupteur. Si les personnages sont habillés comme nous, parlent comme nous, leurs méfaits, leurs hontes, leurs catastrophes sanglantes nous affectent aussi péniblement que si on les voyait dans les rues; et cette pénible impression, que nous sentons en nous dépravante, portera plus d'un spectateur à dire que la pièce est immorale. La poésie purifie, la prose compromet les fictions. Il faut qu'elle soit bien habile pour ne pas choquer par

quelque endroit. Comment encore par la facilité qu'elle a de tout dire ne se laisserait-elle pas aller à dire tout? Comment, sur cette pente, n'irait-elle pas de la vérité vraie à la vérité crue, puis à la vérité repoussante, pour ne s'arrêter que devant l'inexprimable? Le langage des vers, autrefois consacré aux fictions, n'offrait pas ces dangers. Les vers sont ambitieux, ils tendent à monter, ils se guinderaient plutôt que de s'abaisser ; même quand ils sont faibles et impuissans, ils se piquent encore de dignité, et même, comme on l'a vu à certaines époques littéraires, quand ils étaient si insignifians qu'ils ne ressemblaient plus qu'à des lignes régulièrement inertes, on aurait pu les comparer encore à des barrières contre la bassesse et à des garde-fou contre d'ignobles fondrières. Aussi peut-on dire, à la décharge des auteurs dramatiques, que le plus grand ennemi de la morale esthétique est la prose. En un mot, sur le théâtre, la nudité des sentimens humains, comme dans les arts plastiques la nudité des corps, n'est tout à fait innocente que si elle est idéalement belle.

Dans un sujet aussi complexe, qui prête à tant de réflexions discursives, il n'est pas inutile de conclure. L'art n'est pas subordonné à la morale et ne peut pas l'être, sous peine de périr. Il ne relève que de lui-même et n'a qu'à suivre ses propres lois. Ces lois lui commandent de plaire, de charmer, d'enchanter, et pour produire ces heureux effets, il est obligé de respecter ce que respectent les hommes, d'exalter les beaux sentimens, de flétrir les mauvais, comme fait tout le monde. C'est pourquoi l'art a toujours marché d'accord avec la morale et n'a jamais été réprouvé que par des philosophes et des docteurs qui le jugeaient selon des vues étroitement disciplinaires. Loin de se montrer l'ennemi de la morale, l'art s'est fraternellement appuyé sur elle et l'a soutenue à son tour. C'est ainsi qu'à travers les siècles on l'a toujours compris. A part certains livres qui ne s'adressaient qu'à une curiosité clandestine, il n'y a jamais eu dans toute la suite des temps une seule grande œuvre d'imagination qui fût un mauvais livre. Les choses ont pour la première fois changé dans notre siècle, non pas que l'auteur ait eu, plus qu'autrefois, des intentions corruptrices, mais parce que son art est moins net, moins soucieux de satisfaire les sentimens généraux et qu'il s'est fait un jeu savant et taquin de frondler l'opinion commune. De là un art qui plaît en troublant, qui amuse en violentant; de là des impressions confuses qui donnent à la fois des jouissances et des regrets et qui, par ce trouble même, ont fait poser, non plus par les philosophes, mais par le simple public, avec une sorte d'impatience, cette question autrefois inconnue: Qu'est-ce donc que la moralité dans l'art?

CONSTANT MARTHA.

trouvaient le plus en désaccord avec ses idées, beaucoup lui auraient donné leurs suffrages tant on avait hâte de constituer un gouvernement anti-hollandais. M. le comte de Mérode comprit qu'il fallait au pays une famille souveraine pour lui assurer des alliances. Il ferma l'oreille à toutes les suggestions. Aucune des combinaisons proposées au lendemain de la révolution ne rencontra en lui la moindre hostilité. On le vit se prêter à tout, admettre toutes les tentatives, aller de La Haye à Londres suivant les nécessités politiques, ne songer qu'à la Belgique et faire bon marché de lui-même. Au gouvernement provisoire, au congrès national, dans maintes missions diplomatiques, son abnégation ne se démentit pas un instant. Dès qu'on se fut mis d'accord sur le nom du prince Léopold, le roi n'eut pas de plus ferme appui. Plus tard, chaque fois qu'une crise ministérielle éclatait, quand le roi ne trouvait pas immédiatement parmi les hommes d'état des deux chambres les ministres que réclamaient les circonstances, il faisait appel au comte Félix de Mérode. Ces appels lui parvenaient le plus souvent dans son château sur la frontière de France. Un courrier du roi se présentait portant une dépêche; le comte montait en voiture, arrivait à Bruxelles, causait avec le roi, et, mettant de côté toute prétention, se chargeait de l'intérim, jusqu'au jour où d'autres conseillers venaient prendre en main les affaires suivant l'esprit de la constitution. N'est-ce pas exactement le contraire de ce qu'avait fait à Nauplie le comte Capodistrias?

Nous avons cité cet exemple comme le plus en vue; on retrouverait chez tous les hommes d'état belges au temps de la fondation du royaume des sentimens du même ordre. Voilà pourquoi leurs noms doivent être placés au premier rang, à côté des souverains et des ministres qui ont fondé la nouvelle monarchie. Puissions-nous, en leur rendant cet hommage, engager M. Théodore Juste à compléter son tableau! Il paraît sentir lui-même qu'il y manque plus d'une figure. Un des principaux personnages de la Belgique lui ayant écrit un jour que le roi Louis-Philippe devait y trouver place, cette opinion ne lui a pas semblé indifférente, puisqu'il l'a consignée dans une note. L'histoire est tenue de mettre en pleine lumière toutes les pensées qui ont contribué à la civilisation libérale; la politique française de 1830 à l'égard de la révolution belge est une de ces conceptions fécondes, et plus elle est méconnue par nos ennemis, plus ceux qu'elle a secondés lui doivent réparation.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LA VOIX

CHEZ L'HOMME ET CHEZ LES ANIMAUX

L'homme jouit de la parole, et il en use dans de larges limites; au contraire, l'animal le plus intelligent ne possède la faculté ni de désigner des objets, ni de traduire des sensations au moyen d'un langage articulé. Sous ce rapport, entre l'homme et la bête, la démarcation est saisissante. Elle a été invoquée à toutes les époques comme preuve du rang exceptionnel de l'humanité au sein de la création. Le physiologiste reconnaît cependant chez divers animaux une voix articulée. Des mammifères émettent des voyelles et des consonnes, mais c'est une syllabe invariablement répétée. Mieux partagés que les mammifères, des oiseaux chantent et ils ont un petit vocabulaire : le chardonneret prononce plusieurs mots qui reviennent sans cesse dans les momens de joie; il a un mot pour témoigner sa mauvaise humeur, un mot encore pour donner un avertissement. Ce sont de pâles vestiges de la parole, remarquables témoins de l'unité d'un phénomène dont les gradations sont absentes.

Certains animaux vivent en société, d'autres voyagent en troupes; au milieu de telles réunions, se constitue bien évidemment une sorte de langage propre à établir le concert entre les individus. Occupés à bâtir une cabane, les castors réussiraient-ils à se partager le travail en vue d'une œuvre parfaitement ordonnée, s'ils n'avaient la facilité de s'entendre? La marmotte, en sentinelle, pourrait-elle avertir ses compagnes d'un danger, sans un signal dont l'interprétation ne reste jamais douteuse dans ce petit monde? Au temps où les hirondelles ont coutume d'émigrer, quelques-unes, avant les autres, paraissent songer à l'accomplissement du voyage périodique; elles se rassemblent et jettent des cris d'appel; dans toutes

les directions, elles volent à la recherche des individus qui folâtrent sans souci du prochain changement de température. N'est-il pas clair que les gentils oiseaux savent se dire : C'est l'instant du départ?

Peut-être composé à l'aide d'inflexions de la voix, le langage des animaux ne traduit sans doute que des impressions et des idées fort simples. Faute de le comprendre, il demeure pourtant impossible d'en apprécier soit l'étendue, soit le véritable caractère. Des personnes se montrent habiles à contrefaire les cris, le sifflement, le chant des oiseaux ; avec une surprenante exactitude, elles reproduisent les sons, mais c'est un pur ramage. Plus habiles encore à imiter la voix humaine, des oiseaux captifs acquièrent la parole, et c'est en manière d'amusement que mille fois ils disent les mots dont ils doivent toujours ignorer le sens ; — bien rares en effet sont les circonstances où l'on croit reconnaître dans la phrase lancée par l'habitant d'une cage l'expression d'un désir. L'homme et le chien, unis par la plus étroite amitié, ne parviennent à s'entendre qu'au moyen d'une sorte de pantomime. Le chien finit par comprendre quelques mots de son maître, l'homme quelques jappemens de son fidèle ami ; c'est le plus beau résultat d'une longue association. Il semble que, par une volonté suprême, un obstacle insurmontable se trouve mis à toute communication intime entre les hommes et les bêtes.

Vraisemblablement les animaux dont l'organisation se rapproche le plus de celle de l'homme manquent à la fois de la faculté de produire un ensemble de sons articulés et de l'intelligence qui permet d'attacher à des mots un sens strictement déterminé. Jamais singe n'apprit à parler. A l'époque actuelle, de l'étude comparative des particularités de l'organisme et des conditions de la vie des êtres animés, une lumière a jailli. De nos jours, on peut dire avec assurance : la créature pourvue d'un instrument ou d'un organe soumis à la volonté, naît avec l'instinct de faire usage de l'organe ou de l'instrument dont elle dispose ; conduite par l'intelligence, elle en fera un emploi plus ou moins heureux. De même que chez les individus, les organes ne présentent pas une conformation également parfaite, l'intelligence se manifeste en telle ou telle rencontre d'une manière assez terne ou d'une façon éclatante. Aussi voit-on pareil instrument rendre un office étonnamment variable. Les dons naturels et l'exercice que dirige un esprit délicat et observateur procurent d'immenses avantages. Tous les hommes ont un appareil vocal ; pour la parole ou pour le chant, ils s'en servent la plupart avec un succès qui suffit aux exigences ordinaires ; de rares privilégiés réussissent à en tirer de merveilleux effets.

En vérité, le mécanisme de la voix mérite d'être connu de tout le monde; personne n'est absolument désintéressé dans l'affaire. A l'égard de l'homme, on sait aujourd'hui d'une manière très certaine comment la parole et le chant sont engendrés. Un moyen de voir le jeu des différentes parties du larynx ayant été découvert, médecins rêvant un triomphe dans l'art de guérir, physiologistes tourmentés du désir d'expliquer les phénomènes, chanteurs avides de pénétrer les secrets des plus beaux talens, se sont livrés à de patientes recherches. Les résultats d'une foule d'investigations ont été annoncés, la science a reçu de nouvelles clartés. Un observateur plein de sagacité, qui autrefois sut mettre en évidence de minutieux détails de la structure des organes respiratoires, M. le docteur Mandl, voué depuis longtemps à l'étude du larynx, a suivi mieux que personne les opérations de l'appareil vocal dans toutes les phases de son activité (1). Il envisage maintenant la possibilité de rendre compte de la voix des grands animaux. D'autre part, nous espérons apprendre bientôt par suite de quelles particularités organiques les oiseaux deviennent capables de parler, habiles à chanter. Entre des conditions de la vie, des facultés de l'ordre physique et des facultés de l'ordre psychologique, les relations ne tarderont pas sans doute à se révéler.

I.

Au sein des sociétés ennoblies par une haute culture intellectuelle, des esprits d'élite se sont plus ou moins préoccupés de l'explication des phénomènes de la nature. Chez les anciens, un effort énergique se produisit en vue de dévoiler l'organisation humaine. Les penseurs avaient certainement beaucoup médité sur la source de la parole et du chant. Le désir de bien connaître l'instrument de la voix s'empara de l'âme des investigateurs. A cet égard, le doute est impossible. Galien, le dernier et le plus célèbre des médecins de l'antiquité, a tracé la description du larynx, et cette description est l'œuvre d'un maître convaincu de l'extrême intérêt du sujet qui l'attache. Depuis l'époque de la renaissance, les anatomistes ont voulu préciser les moindres détails, les physiologistes s'éclairer par des expériences. Ainsi tout était préparé pour des découvertes le jour où l'on put avoir devant les yeux le spectacle des actions de l'instrument dont joue le chanteur. Il serait difficile, sans une certaine connaissance de l'appareil vocal, de comprendre le mode de

(1) *Traité du larynx et du pharynx*, in-8°. Paris 1872. — *Hygiène de la voix parlée et chantée*. Paris 1876.

production des sons. Le programme des études classiques se trouvant en retard de quelques siècles, il convient de rappeler les traits essentiels de la conformation de la partie des organes respiratoires où se forme la voix.

De la poitrine s'élève jusque vers la région moyenne du cou la trachée-artère qui établit le passage de l'air entre la bouche et les poumons. Tuyau garni de cercles cartilagineux, la trachée-artère se partage à son extrémité inférieure en deux conduits bientôt divisés et subdivisés en rameaux nombreux; ce sont les bronches, qui aboutissent aux cellules pulmonaires. Au sommet du tuyau, dressé à la manière d'un chapiteau sur le fût d'une colonne, se montre le larynx sous l'apparence d'une boîte anguleuse. Des cartilages unis par des ligamens assurent une résistance considérable à la paroi du larynx, qui est revêtue à l'intérieur d'une membrane muqueuse concourant à former des replis qu'on appelle les cordes ou mieux les lèvres vocales. Par l'action de muscles particuliers, ces replis s'écartent, s'allongent, se raccourcissent, se tendent, et de la sorte naissent des sons différens. Les cartilages sont au nombre de quatre : deux occupent la face antérieure de la boîte, les deux autres les parties latérales. Dans l'âge avancé, ces lames s'ossifient; alors la souplesse du larynx se trouve fort amoindrie, la voix perd le pouvoir des modulations qu'elle avait au temps de la jeunesse. Un des cartilages apparaissant sous la forme d'un anneau s'élève beaucoup en arrière; solidement fixé sur le premier cercle de la trachée, il sert de support aux diverses pièces dont se compose le larynx. La plus grande de ces pièces, comme un bouclier, protége en avant l'appareil vocal; profondément échancrée, les bords rabattus de l'échancrure font sur la ligne médiane une saillie faible chez les femmes, plus ou moins accusée chez les hommes. Chacun en marque la place et appelle la proéminence la *pomme d'Adam*. Implantés sur la pièce annulaire à la partie postérieure de la boîte laryngienne, les cartilages latéraux affectent la figure de petites pyramides triangulaires à surface inégale; légèrement courbés au sommet, ils supportent une petite lame corniculée dont l'apparence aux yeux des anciens anatomistes était celle d'un bec d'aiguière (1). Très mobiles, les cartilages latéraux jouent un rôle considérable dans l'émission de la voix.

Le larynx peut se déplacer dans une certaine mesure. Maintenu à l'os de la langue au moyen d'une membrane renforcée de ligamens, il s'élève sous l'action de muscles fixés à l'os de la langue et

(1) Le cartilage annulaire est le cartilage *cricoïde* des anatomistes; le bouclier, le cartilage *thyroïde;* les cartilages latéraux ou à bec d'aiguière les *arythénoïdes;* la petite lame qu'ils supportent, les *cartilages de Santorini.*

insérés d'autre part à la face externe du cartilage en bouclier; il s'abaisse sous l'effort de muscles ayant leurs attaches au même cartilage et au sternum. L'appareil vocal se trouve encore entraîné dans les mouvemens du pharynx et de la langue, ainsi que dans les mouvemens respiratoires. Plus ou moins mobiles, les pièces solides du larynx changent de position par le jeu de faisceaux musculaires allant de l'une à l'autre. Des faisceaux qui partent du cartilage annulaire font basculer en avant le cartilage en bouclier et ce renversement contribue à produire la tension des lèvres vocales. Des muscles qui montent de la pièce annulaire et de la pièce en bouclier déterminent une rotation des cartilages latéraux et modifient les conditions des cordes vocales. Enfin des faisceaux allant d'un cartilage latéral à l'autre, s'ils viennent à se contracter, rapprochent les deux lames et rétrécissent l'orifice d'où l'air s'échappe.

A l'intérieur, le larynx, garni d'un tissu fibreux, est revêtu d'une membrane muqueuse en parfaite continuité avec celle de la bouche. Deux paires de ligamens qui courent du cartilage en bouclier aux cartilages à bec d'aiguière divisent la cavité. La portion inférieure est limitée par la voûte que forment de gros replis de la membrane muqueuse. La portion moyenne est marquée par la présence des replis que soutiennent les ligamens. Ce sont les cordes vocales, dont le rôle est prépondérant dans l'acte de la phonation. Pareilles à des bandelettes, les cordes supérieures occupent les deux côtés. Fort épaisses, les cordes inférieures ou les véritables lèvres vocales placées au-dessous des premières, les dépassent considérablement vers la ligne médiane (1). Elles bordent l'orifice que l'on appelle la glotte; cette ouverture, fente triangulaire dans l'état d'inertie, est à chaque instant variable dans ses contours et dans ses dimensions par l'effet de la respiration et de l'émission de la voix. On s'est étonné de l'emploi du mot de *glotte*, qui signifie une langue ou une languette, pour désigner un trou; c'est le résultat d'une étrange confusion. Les anciens reconnaissaient dans le larynx « des organes comparables aux anches que l'on trouve dans les flûtes : les parties situées à droite et à gauche, qui se réunissent de manière à s'adapter l'une à l'autre et à fermer le conduit (2). » Une époque vint où l'on a pris le nom des replis qui bordent l'ouverture pour le nom de l'ouverture elle-même. L'erreur a été consacrée par l'usage des siècles; néanmoins reste-t-il préférable d'appeler, comme le veut M. Mandl,

(1) De chaque côté, entre les cordes vocales supérieures et les cordes vocales inférieures, se trouve une large cavité. On donne à ces cavités le nom de ventricules de Morgagni.

(2) Γλωττίς désignait l'anche. La comparaison de Galien nous apprend que la flûte antique avait une double anche.

l'espace compris entre les lèvres vocales l'orifice de la glotte ou l'orifice glottique. La portion supérieure du larynx est le vestibule qui communique directement avec l'arrière-bouche. Au-dessus de l'entrée du vestibule, en arrière de la langue, une lame fibro-cartilagineuse très mobile paraît défendre le passage; c'est l'épiglotte (1). Conservant une position verticale dans les circonstances ordinaires, elle n'apporte nul obstacle à l'introduction ou à la sortie de l'air. Abaissée, elle s'applique sur l'ouverture, qu'elle déborde en général d'une manière très sensible. Par l'expérience personnelle, chacun connaît la terrible sensation produite par le corps qui pénètre dans les voies respiratoires. La victime d'un tel accident tousse, pleure, étouffe, et s'écrie : « J'ai avalé de travers. » Selon toute apparence, l'épiglotte se couche et ferme le passage pendant la déglutition, mais on doute encore; il est impossible de voir l'acte s'accomplir, et l'on donne la preuve que les liquides mouillent sans inconvénient les cordes vocales.

Comme toutes choses, le larynx présente des différences individuelles fort notables. Un beau développement est l'indice de la force et de la gravité de la voix. Dans l'enfance, l'appareil ne change guère; à l'époque de l'adolescence, l'accroissement se fait avec une sorte de soudaineté que dénote une passagère altération de la voix, médiocre chez les jeunes filles, très prononcée chez les jeunes garçons. Dans l'ensemble et d'une façon indépendante de la taille des individus, le larynx reste plus petit chez la femme que chez l'homme. Il a des angles moins saillans, des muscles plus faibles, des cartilages plus minces et plus souples: les sons aigus que donne l'instrument rendent témoignage de ces particularités de conformation. Malgré des vues générales très positives, on n'est pas encore parvenu néanmoins à déterminer les caractères de la voix d'après la simple inspection du larynx, car il nous manque la possibilité de comparer dans tous les détails les instrumens dont on connaît les qualités bonnes ou mauvaises.

L'appareil vocal se complète par les cavités où se font les résonnances : le pharynx, que les bonnes gens appellent le gosier, la bouche, les fosses nasales. La cavité pharyngienne, où se trouvent l'entrée de l'œsophage et l'orifice du larynx, se confond avec la cavité buccale : une boîte merveilleusement disposée pour l'articulation. Forme et dimensions varient avec une entière facilité. Les joues sont des parois qui s'affaissent ou se gonflent au moindre effort; les lèvres, qui limitent l'ouverture antérieure, ont une mobi-

(1) L'épiglotte ne s'applique pas, comme le nom semble l'indiquer, sur l'orifice de la glotte, qui est situé plus bas, mais sur l'orifice supérieur du larynx.

lité parfaite, la langue se déplace dans tous les sens; en arrière, le voile du palais détaché de la voûte est souple et contractile. Ce voile, simple repli de la membrane muqueuse, descend à la manière d'une cloison séparant la cavité buccale de la cavité pharyngienne, puis il remonte vers les fosses nasales de façon à intercepter le passage; — un appendice le termine, c'est la luette. Ne remplit-il pas exactement son office, la voix prend un caractère particulièrement désagréable, elle est nasillarde. La bordure de dents a son rôle dans la parole; une brèche faite au rempart, la prononciation devient défectueuse, l'air s'échappe par l'espace resserré et produit un sifflement.

Les dispositions de l'ensemble de l'appareil vocal se trouvant étudiées, en l'absence de moyens d'observation directe on eut recours à une infinité de stratagèmes pour entrevoir le jeu des organes et expliquer le mécanisme de la production de la voix. C'est une lutte contre d'incroyables difficultés où l'esprit humain, sans obtenir une victoire complète, se montre avec honneur. Des savans parvinrent à formuler des théories qui approchent de la vérité; néanmoins ces théories, impuissantes à conjurer l'erreur, à écarter des incertitudes comme à exprimer toute la vérité, ne sont plus aujourd'hui que les monumens d'une période scientifique déjà vieille.

Galien, comparant l'organe de la voix à la flûte à double anche, reconnaissait dans les lèvres vocales la partie sonore. Fabrizio d'Acquapendente, l'illustre professeur de l'université de Padoue, attribuant aussi à la glotte l'émission de la voix, pensait que les sons graves ou aigus ont pour cause la dilatation ou le rétrécissement de l'orifice. Un membre de notre ancienne Académie des sciences, Dodart, soutenait que le ton dépend des vibrations plus ou moins nombreuses des cordes vocales. Ferrein, l'un des anatomistes célèbres du XVIIIe siècle, eut l'idée de faire rendre des sons au larynx d'un cadavre, en soufflant par la trachée-artère, et il déclare les lèvres de la glotte capables de trembler et de sonner à la manière des cordes d'une viole. Les auteurs se succédant donnaient une opinion sans mettre en lumière aucun fait propre à la justifier. Magendie, le physiologiste qui entendait ne prendre souci que de son expérience personnelle, entreprit des recherches sur des animaux vivans; la glotte mise à découvert, il vit les lèvres vocales entrer en vibration pendant le cri; il s'assura que les lésions des parties supérieures du larynx n'empêchent nullement la voix de se produire. Savart, le physicien qui s'est illustré par de brillans travaux sur l'acoustique, crut tout expliquer par la comparaison de l'appareil vocal de l'homme avec un tuyau d'orgue. Un auteur allemand, Lehfeld, insista sur l'effet particulier des cordes, lors-

qu'elles vibrent en totalité ou seulement au bord libre. Cagniard de Latour imagina de construire des larynx artificiels avec des anches membraneuses. Le physiologiste Jean Müller, après des recherches très variées, demeura persuadé que « l'organe vocal est une anche à deux lèvres dont les vibrations sont la cause principale du son, — la hauteur se trouvant déterminée par la largeur et par la longueur de l'orifice de la glotte. » Longet, en multipliant les expériences sur l'action des muscles de l'organe vocal, éclaira d'un nouveau jour les circonstances propres à modifier les vibrations. En résumé, après les études des investigateurs qui n'avaient jamais vu le larynx d'un homme vivant, un fait capital était mis hors de doute. On pouvait dire en toute certitude : la voix se forme dans la glotte; les preuves sont concluantes, car, si une ouverture est pratiquée dans la trachée-artère, la voix cesse; elle reparaît lorsqu'on bouche l'ouverture, elle persiste malgré des déchirures aux parties supérieures du larynx, elle est abolie par la lésion des nerfs dévolus aux petits muscles, qui changent la configuration de la glotte et tendent les lèvres vocales.

A côté de vérités désormais incontestables, combien de questions encore, demeurant indécises, venaient exciter l'amour de la recherche ! La pensée de découvrir un moyen de voir le larynx agissant dans la plénitude de ses facultés obsédait certains investigateurs. L'idée de l'observation directe était inséparable de l'espoir d'obtenir quelque brillant succès et de montrer en défaut l'esprit le plus ingénieux, le plus pénétrant, qui, d'après de simples indices, s'est appliqué à rendre compte des opérations d'un mécanisme compliqué. L'idée s'annonça dès la fin du siècle dernier; médecins et chirurgiens se préoccupaient de la reconnaissance des affections de l'appareil vocal. On recourut aux miroirs, mais les premières tentatives n'amenèrent pas de résultats dignes de sérieuse attention. Durant une cinquantaine d'années, on ne constate que des essais malheureux; la prétention d'examiner l'intérieur d'un larynx vivant commençait à paraître une chimère. Tout à coup une inspiration surgit dans la tête d'un maître de chant dont le nom réveille chez de vieux amateurs de musique des souvenirs toujours pleins de charme. Ce maître est M. Manuel Garcia. Ignorant de toutes les peines qu'on s'était déjà données en vue de l'inspection de l'appareil vocal, M. Garcia conçoit la pensée d'observer sur lui-même les mouvemens des organes pendant l'acte du chant. Il prend un petit miroir porté sur une longue tige et l'applique sous la luette, puis, éclairant d'un rayon de soleil un autre miroir tenu à la main, il voit en entier son propre larynx. En extase devant l'image, il ne songe plus qu'à poursuivre une étude qui sera d'un nouveau genre.

Le procédé d'investigation tant de fois rêvé était découvert. Sous les climats du nord, dès l'automne, le soleil ne prête guère son concours aux expérimentateurs. M. Garcia, se trouvant à Londres fort gêné par les brouillards, chercha le salut dans la lumière artificielle; l'épreuve ne fut pas heureuse. N'ayant alors d'autre ressource que de profiter de chaque embellie du ciel, l'observateur s'en contenta, et bientôt il reconnut comment se produisent les sons isolés, par quel mécanisme se forme la gamme. En 1855, la Société royale de Londres recevait communication du résultat de ces curieuses études sur la glotte d'un homme vivant (1).

Un nouveau moyen de recherche imaginé, les personnes faiblement dominées par des préoccupations particulières s'en emparent au plus vite. Elles comprennent qu'il suffira d'en varier l'application pour réaliser, sans beaucoup d'effort et sans grand talent, de notables découvertes. Le procédé de M. Garcia eut la fortune de faire éclore de divers côtés un zèle plein d'ambition. A Vienne, on déploya tout d'abord une extrême activité; le succès fut loin de répondre aux espérances. Les caprices de la lumière solaire, les défauts de la lumière artificielle désespéraient les observateurs. Pour réussir, il fallait à tout prix perfectionner les moyens d'éclairage. M. Garcia s'était servi comme réflecteur d'une glace plane; le professeur de physiologie de Pesth, J. Czermak, prenant exemple sur l'instrument destiné à l'inspection des yeux, l'ophthalmoscope, eut recours au miroir concave qui concentre la lumière. Dès ce moment, l'étude de l'appareil vocal de l'homme à l'aide du laryngoscope fut assurée. Longtemps encore néanmoins les expérimentateurs purent s'ingénier pour obtenir de beaux effets d'intensité lumineuse par la combinaison de lentilles de verre (2).

Czermak, qu'un long exercice avait rendu fort habile dans la manœuvre de son propre larynx, alla, muni d'un bon instrument, dans les principales villes d'Allemagne; ses démonstrations intéressèrent au plus haut degré les médecins et les physiologistes. Le professeur de Pesth vint à Paris en 1860, et il émerveilla nombre de membres de nos compagnies savantes. Il montrait sur lui-même non-seulement le larynx en totalité, mais aussi l'intérieur de la trachée-artère jusqu'à la bifurcation, spectacle bien fait pour étonner ceux qui le contemplent pour la première fois. On n'examine pas avec une égale facilité l'organe de la voix sur tous les individus;

(1) *Observations on the human voice;* — in *Proceedings of the Royal Society of London*, vol. VII.

(2) Toutes les variétés de l'instrument sont décrites dans l'ouvrage de M. Mandl, *Traité du larynx*, et dans l'article *Laryngoscope*, de M. Krishaber, *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales.*

l'homme d'expérience est un sujet autrement favorable que l'homme soumis à une sorte de contrainte. Le docteur Mandl et le docteur Krishaber font preuve d'un talent hors ligne dans l'exécution de tous les mouvemens possibles du larynx. En divulguant une méthode appelée à devenir féconde dont il enseignait la pratique, M. Czermak oubliait un peu qu'il n'était pas l'inventeur; le baron Larrey mit une noble énergie à revendiquer pour M. Garcia l'honneur de la découverte. Maintenant la part de chacun ne reste douteuse pour personne; le physiologiste de Pesth a perfectionné l'outillage et il a instruit. Les observations se sont multipliées, et aujourd'hui la manière dont l'appareil vocal fonctionne pour engendrer ou le chant ou la parole se trouve pleinement dévoilée. Tandis que se poursuivaient les études sur le larynx, le phénomène de la voix s'est éclairé d'un nouveau jour par les travaux de M. Helmholtz sur la formation des sons.

II.

Lorsque sous les grandes voûtes l'orgue se fait entendre on en reçoit une impression profonde. Nulle autre musique n'imitant au même degré la voix humaine, on peut se croire entraîné dans une communion de sentimens de l'âme. Entre le bel instrument des églises et l'appareil vocal de l'homme, la comparaison s'impose. L'orgue a une soufflerie, nos poumons chassent l'air, — un porte-vent, notre trachée-artère en remplit l'office,—des lames vibrantes, nos lèvres glottiques ont une fonction analogue, —des cavités de résonnance, notre pharynx et notre bouche répondent au même besoin. Néanmoins combien reste grande la supériorité de l'instrument naturel sur l'instrument construit à l'aide d'ingénieux artifices! A l'orgue, pour produire la diversité des sons, il faut une multitude de tuyaux; il suffit d'un seul pour engendrer la parole et le chant, mais c'est un merveilleux tuyau, susceptible de continuelles modifications qui le rendent propre à satisfaire aux exigences les plus variées. —Il y a une double anche et un résonnateur. L'anche, c'est la glotte : le passage de l'air plus ou moins resserré, les lèvres vocales plus ou moins tendues et vibrantes, les sons se forment graves ou aigus. Le résonnateur, c'est la bouche : les dispositions de la cavité changent presqu'à l'infini, et les sons sortent purs ou demeurent étouffés, brisés, de façon à donner des effets d'une prodigieuse diversité.

Des impressions particulières affectent chacun de nos sens; à l'organe de l'ouïe, il appartient de percevoir les sons qui se propagent par des ébranlemens de l'air : les vibrations. Continues, régulières,

isochrones, les vibrations constituent le son musical; irrégulières, c'est le bruit. Les sons présentent des caractères nettement définis : l'intensité, la hauteur, le timbre. L'intensité est due à l'amplitude des vibrations qui du point d'origine se répandent sous forme de sphères concentriques, comme sur la nappe d'eau tranquille s'étalent, sous forme de cercles, les petites vagues qui naissent du choc d'une pierre. Dans tous les cas, l'amplitude résulte de la force de l'ébranlement initial. La hauteur des sons se détermine par la quantité de vibrations produites dans l'espace d'une seconde; les vibrations étant peu nombreuses, le son est grave; très nombreuses, il est aigu. En un mot, moins est longue la durée de chaque vibration, plus est grande la hauteur du son. Le timbre est la qualité; par le timbre, on distingue les voix : une personne qu'on ne pouvait voir a parlé, aussitôt elle a été reconnue. On entend une musique, des sons de même hauteur frappent l'oreille; les sources ne restent pas un instant douteuses; par le timbre, violon, flûte et clarinette se trouvent dénoncés. Les différences viennent de la forme des vibrations; on le prouve par des expériences concluantes. Qu'il s'agisse des mouvemens d'un pendule ou d'un diapason, la vibration qui est simple, tracée d'une manière automatique, donne pour chaque timbre une ligne caractéristique. Qu'au moyen de l'oreille, devenue très sensible par un long exercice, on s'applique à reconnaître les diverses formes d'ondes, outre le son fondamental, on perçoit des sons plus élevés : les harmoniques. Dessinées par le style, les formes des vibrations représentent des ondes qui s'ajoutent les unes sur les autres. Ainsi la plupart des sons se composent d'un son fondamental et d'harmoniques. Les résonnateurs imaginés par M. Helmholtz, qu'on accorde pour une note déterminée, rendent l'analyse par l'oreille plus parfaite. Le résonnateur est une petite sphère creuse à deux tubulures ouvertes; l'une conique, afin d'être mise en rapport avec la membrane du tympan. Le son fondamental de la sphère, beaucoup plus grave que les autres, se trouve considérablement renforcé. De même s'entendent avec facilité, à l'aide de résonnateurs appropriés, les harmoniques des sons de la voix humaine. Au nombre et à l'intensité des harmoniques, M. Helmholtz attribue la diversité des timbres. Les physiologistes sentent qu'il existe d'autres causes encore impossibles à préciser.

Dans l'état de repos, lorsque la respiration s'accomplit sans effort et avec régularité, les lèvres vocales demeurent presque immobiles; pendant les alternatives d'inspiration et d'expiration, l'orifice de la glotte ne change pas de forme. Un cri est-il poussé, une parole est-elle jetée au vent, sous le coup d'une inspiration plus profonde, les lèvres vocales s'écartent, l'ouverture s'agrandit. Que l'ex-

piration se trouve ralentie ou suspendue, l'orifice se ferme plus ou moins, suivant l'énergie de l'acte. Au moment d'émettre un son, les cartilages latéraux du larynx se rapprochent, les lèvres vocales se resserrent, se gonflent et viennent se toucher dans leur portion antérieure ou même dans toute leur longueur; le passage de l'air est intercepté. Soudain s'ouvre l'orifice, en vibrant l'air s'échappe; brusquement écartées, les lèvres vocales vibrent par le choc, un son retentit : autant d'opérations qui, selon les circonstances, s'exécutent avec force ou avec mollesse. C'est le son glottique, comme l'appelle M. Mandl, qui a éclaté; isolé, on ne saurait l'entendre, il nous arrive après avoir traversé le pharynx et la bouche, où les vibrations de l'air l'ont modifié. Tout le monde a remarqué le changement qu'apporte aux sons le passage dans un tuyau, en écoutant un homme parler au fond d'un puits ou dans une cheminée. La voix est donc formée de l'association des sons de la glotte et des cavités situées au-dessus du larynx; inarticulée, lorsque ces cavités demeurent passives, elle devient articulée par l'effet de dispositions particulières.

Le pharynx et la bouche, jouant le rôle de caisses de résonnance, produisent des sons aussitôt que l'air qu'elles renferment est mis en vibration par le courant qui émane soit des poumons, soit d'une autre source. On en tient la preuve d'expériences décisives et fort curieuses. En ouvrant la bouche et en ajustant les lèvres comme il convient pour prononcer une voyelle déterminée, mais sans faire le moindre bruit, le diapason qui vibre étant placé devant la bouche, la voyelle est rendue sonore. C'est une démonstration imaginée par M. Helmholtz. Le même résultat s'obtient si, devant la bouche ouverte, on amène le courant d'air d'une soufflerie par un porte-vent dont la fente terminale est étroite. C'est une invention de M. Kœnig. Ainsi les divers sons qui s'appellent des voyelles dépendent tout simplement de la configuration des caisses de résonnance : le pharynx et la bouche (1). Par la seule action de ces cavités, la voix est aphone, — c'est le chuchottement; elle est sonore aussitôt que vibrent les lèvres vocales. Longtemps, les physiologistes restèrent persuadés que les voyelles même prononcées à voix basse se forment dans la glotte; la notion précise des phénomènes date de l'époque actuelle.

A cinq, six ou sept on limite en général le nombre des voyelles; ce sont des types si naturels qu'on les retrouve à peu près dans tous les idiomes. En outre, des intermédiaires, des combinaisons éclosent,

(1) Lorsqu'on prononce les voyelles *a, e, i,* le diamètre de la cavité pharyngo-buccale se raccourcit, et le diamètre transversal augmente; c'est exactement le contraire pour les voyelles *o, ou, u.*

sans peine, tant la cavité buccale possède la ressource de modifier les dispositions. Il y a encore les intonations nasales dont la langue française offre une désespérante richesse, qui se produisent par l'abaissement du voile du palais (1). Rien n'empêcherait, dit le célèbre linguiste d'Oxford, M. Max Müller, que le langage se composât entièrement de voyelles (2); des dialectes de la Polynésie en fournissent presque l'exemple. De l'exemple est sortie la croyance que la parole primitive est peu articulée, mais les philologues s'accordent aujourd'hui à reconnaître dans ces pauvres idiomes une dégénérescence survenue chez des peuples qui n'ont pas le goût de varier les sons; une manière de parler trop nonchalante fit perdre l'usage des consonnes qui étaient employées à l'origine.

Dans la plupart des langues il existe des aspirations plus ou moins rudes. Peu nombreuses et assez faibles en français, elles sont fréquentes et assez fortes dans la langue allemande, particulièrement énergiques en arabe (3). L'aspiration exige le concours de la glotte; un instant l'orifice se réduit, l'air arrêté par l'obstacle, s'écoulant par une fente étroite, donne le bruit d'un frôlement contre les lèvres vocales. En même temps, le larynx en entier s'élève; les joues et le voile du palais tremblent. Sourde dans les langues européennes, l'aspiration devient parfois sonore dans les langues sémitiques (4). Les sons gutturaux des Arabes étaient le sujet de graves discussions entre les linguistes; aux controverses Czermack ferma la carrière. Le savant physiologiste ayant fait la rencontre d'un Arabe mit à profit l'occasion pour examiner à l'aide du laryngoscope l'organe capable de rendre une aspiration sonore. Tout fut éclairci : tandis que l'épiglotte s'abaisse, les lèvres vocales se pressent l'une contre l'autre; l'orifice absolument fermé, le courant d'air heurté contre la voûte détermine une vibration sous l'épiglotte dans la fissure laryngienne.

Les sons engendrés dans la cavité buccale se brisent à l'encontre d'obstacles; alors naissent les bruits qu'on appelle les consonnes. Quand il s'agit de créer les obstacles, la langue, les dents, les lèvres, le voile du palais interviennent pour une part plus ou moins importante. Aussi on distingue volontiers les consonnes labiales, linguales, dentales, nasales. Nulle classification cependant ne résiste à une sévère analyse; le jeu simultané des dents et de la langue, des lèvres, de la langue et du voile du palais, le caractère un peu incertain de quelques sons permettent de définir et de grou-

(1) *In, an, on, un.*

(2) *Lectures on the Science of language,* London 1864.

(3) L'aspiration, l'esprit rude des Grecs, s'exprime par notre *h* aspiré.

(4) C'est l'*ain* des Arabes.

per les lettres selon des préférences; on a beaucoup usé de cette permission. D'après l'avis des grammairiens, les consonnes ne peuvent être prononcées qu'avec le secours des voyelles; devant l'assertion, les physiologistes se sont récriés, les linguistes ont approuvé les physiologistes.

Des consonnes répondent à un souffle, à un sifflement, à un trille; on les prononce sans accompagnement de voyelles (1); c'est le petit nombre, il est vrai. Les labiales se forment surtout par le mouvement des lèvres, le plus facile de tous les mouvemens nécessaires pour engendrer la parole. En se fermant avec mollesse ou avec fermeté, la bouche donne le son de deux lettres bien distinctes; si l'occlusion reste incomplète, une autre lettre se fait entendre (2). Il est une labiale qui ne saurait se produire sans l'abaissement du voile du palais : elle emprunte le caractère de la consonne nasale par excellence. Que par suite d'un état de maladie le voile du palais cesse de se retirer selon le besoin, voilà deux lettres dont l'usage devient impossible (3), il faut la résonnance des cavités nasales. Czermak eut l'idée d'introduire de l'eau dans les narines; en essayant de prononcer l'une ou l'autre des deux lettres, le liquide se trouvait refoulé par le passage de l'air. Le son des dentales s'obtient par une forte pression de la langue; les dents fournissent l'appui le plus convenable, mais il peut être remplacé. Si la langue se porte en arrière contre la voûte du palais, elle fait éclater le bruit des gutturales (4).

Toutes ces consonnes se partagent d'une manière assez naturelle d'après le caractère du son; il y en a de sourdes et d'explosives. L'air extérieur restant en communication avec l'air expiré, malgré la présence de l'obstacle dressé pour l'articulation, la consonne peut être soutenue aussi longtemps que dure l'expiration (5). Dans le cas contraire, le bruit ne survient qu'à l'instant où l'obstacle est vaincu; il y a une petite explosion de l'air (6). L'épreuve est décisive lorsqu'on fait précéder la consonne d'une voyelle; elle conduit encore à distinguer nettement entre les consonnes explosives la forme douce et la forme rude (7). Dans le premier exemple, l'orifice de la glotte demeure étroit, le courant d'air est faible, la bouche étant ouverte, le son persiste encore un moment; dans le

(1) *F, s, r.*
(2) *B, p,* ensuite *v.*
(3) *M* et *n.*
(4) C'est *d, t,* d'autre part *g, k.*
(5) *Z, j, v, s.*
(6) *B, p, d, t, g, k, x.*
(7) *B, d, g,* en opposition avec *p, t, k.*

second exemple, la glotte livre passage à une colonne d'air plus forte, le son retentit avec une sorte de sécheresse.

Il est des consonnes que les Anglais appellent des trilles (1); elles naissent du souffle régulièrement interrompu par le tremblement des parties molles du palais ou de l'extrémité de la langue. S'agit-il de la trille la plus douce, les bords de la langue causent de simples oscillations de l'air; de la plus rude, les vibrations produites à la fois par le palais et la pointe de la langue deviennent intenses, c'est le bruit d'un roulement. En le faisant trop sentir, on grasseye. Enfin des sons très ordinaires en anglais, en allemand, dans les idiomes slaves, résultent d'une expiration, et varient suivant les barrières qu'opposent la langue, les dents et les lèvres (2). Cela ressemble beaucoup à la musique du chat qui jure.

Il est bien prouvé que les sons de la parole se forment dans la cavité buccale selon des procédés qui varient dans de très étroites limites. Des auteurs se livrant sur eux-mêmes à l'étude du mode de prononciation des voyelles et des consonnes se sont attachés à décrire d'une manière très précise les positions que prennent les lèvres, la langue, le voile du palais dans toutes les circonstances; ils ont donné des images afin de rendre saisissantes les opérations qu'on exécute en articulant des lettres et des syllabes (3). Un intérêt très réel se dégage des observations, cependant les règles qu'on en tire manquent de la rigueur nécessaire pour devenir indiscutables. Depuis l'enfance, chacun parle sans songer à s'astreindre à mouvoir les lèvres ou la langue d'une façon strictement déterminée; chacun prend des habitudes particulières. Comme le remarque M. Mandl, des bruits presque identiques se produisent avec différentes positions. Une personne a perdu toutes les dents, elle modifie le jeu des lèvres et de la langue et réussit encore à s'exprimer d'une manière intelligible. Tel acteur imite la voix d'hommes connus au point de faire l'illusion la plus complète. En altérant le timbre, la voix paraît sortir d'une caverne; c'est l'art du ventriloque. On a vu des gens qu'un malheur avait privés d'une bonne partie de la langue tenir la conversation; on n'affirme pas qu'il fût agréable de les entendre. Des oiseaux n'éprouvent aucune impossibilité à émettre les sons qui de notre part exigent l'usage des lèvres. En un mot, rien n'est absolu dans les actes qui engendrent la parole; néanmoins en

(1) *L* et *r*.

(2) Les *sh* et *th* anglais, le *ch* allemand, les *tch* russes.

(3) On peut à cet égard consulter : Ernst Brücke, *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute für Linguisten und Taubstummenlehrer,* Wien 1855; Max Müller, *Lectures on the science of language,* London 1864; Joh. Czermak, *Populäre physiologische Vorträge,* Wien 1869, etc.

général les mêmes organes n'agissent pas très différemment pour obtenir les mêmes effets. Il est aisé de s'en convaincre : les sourds de naissance qui ont cessé d'être muets interprètent les mouvemens de la bouche avec une sûreté incroyable, ils voient la parole de l'interlocuteur. Un semblable phénomène montre bien que parmi nous il existe seulement des nuances dans le mode d'articulation.

Depuis des siècles on cite comme phénomène des sourds-muets sachant parler. Au moyen âge, on en signalait un exemple dû à la patience et à l'habileté de Beverley, l'archevêque d'York. Au XVIe siècle, le savant universel, Jérôme Cardan, dissertait sur la possibilité d'enseigner l'usage de la voix aux sourds de naissance. Vers la même époque, le moine espagnol Pedro de Ponce était, selon une épitaphe, célèbre dans le monde entier pour son aptitude à faire parler les muets. Il avait eu pour élèves deux frères et une sœur du connétable de Castille, Pedro de Velasco, et le fils du gouverneur de l'Aragon, Gaspar de Guerra. Plus tard, Juan Pablo Bonet traitait dans un ouvrage, qui est le plus vieux livre que l'on connaisse sur le sujet, de l'art de donner la parole aux muets (1). En Angleterre, en Hollande, en Allemagne, cet art fut mis en pratique avec plus ou moins de bonheur; les succès demeurèrent fort isolés et sans doute assez faibles. Vers 1732, un jeune israélite, venu de l'Estramadure en France, touché de l'infortune d'une personne qu'il aimait, voulut se dévouer à l'enseignement des sourds-muets; il se nommait Jacob Rodrigues Pereire. Se trouvant à La Rochelle, on lui amène un garçon de treize ans, sourd de naissance; bientôt l'enfant sut parler de façon à étonner tout le monde. Le résultat faisait du bruit dans la ville; un des grands-fermiers avait un fils sourd-muet, Pereire se charge de l'instruire. Après seize mois d'étude, il présente l'élève à l'Académie des Sciences; l'assemblée se montre ravie. Plusieurs membres entreprennent un examen sérieux, et, le 9 juillet 1749, Buffon déclare que le jeune homme a répondu aux questions, « tant par l'écriture que par la parole. » A la cour de Louis XV, on tint à voir cette merveille; l'admiration fut générale. Le duc de Chaulnes avait un filleul privé de l'ouïe, un enfant d'une douzaine d'années; il le confie au maître. Fort intelligent, l'élève, Saboureux de Fontenay, qui plus tard acquit une certaine célébrité, profita vite des leçons; soumis au sein de l'Académie des Sciences à divers exercices, il causa plus d'une surprise, aussi le rapporteur conclut « que M. Pereire a un talent singulier pour apprendre à parler et à lire aux sourds et muets de naissance. »

(1) *Abecedario demonstrativo. — Reduccion de las letras y arte para enseñar a hablar los mudos*, in-4°, 1620.

Pensionné du roi, honoré des marques d'estime d'illustres personnages, Pereire poursuivit son œuvre. A nombre de muets il donna la parole, mais il garda sa méthode d'éducation comme un bien personnel. On perdit presque le souvenir de ses brillans succès lorsque l'abbé de l'Épée eut gagné la faveur de toutes les classes de la société en apprenant aux sourds le langage des signes (1). Pereire avait laissé des élèves qui crurent avec raison rendre hommage au maître en divulguant le mystère de leur instruction; des notes éparses purent être rassemblées. Il a suffi de chercher un peu pour connaître la méthode tombée dans l'oubli (2). Au reste, l'enseignement des sourds-muets par la parole se trouvait remis en pratique; à Genève, M. Magnat obtenait de ce système d'éducation d'heureux résultats. Il vint à Paris accompagné de jeunes gens formés à ses leçons; ces jeunes gens, absolument sourds, conversaient avec une singulière facilité. Petits-fils et arrière-petits-fils de Jacob Rodrigues Pereire, voyant revivre le prodige qui plus d'un siècle auparavant avait émerveillé la cour et l'académie et donné un lustre à leur aïeul, ont voulu fonder à Paris un établissement où de pauvres êtres que la privation d'un sens condamne à l'isolement viendraient acquérir le moyen de communiquer avec les autres hommes sans le secours de l'écriture. Dans cette maison nouvelle, des enfans de divers âges, au nombre d'une trentaine, fournissent des sujets d'observations curieuses sur le phénomène de la voix et sur l'articulation du langage (3).

Le sourd de naissance reste absolument muet tant qu'il n'est pas façonné à l'usage de la parole; il ne profère aucun cri. Ses lèvres, sa langue, conservent l'immobilité : sa bouche demeure fermée, son larynx dans un perpétuel repos; il respire seulement par les narines. Le jour où l'on tente d'amener l'enfant à prononcer la lettre écrite sur le tableau, on croirait l'appareil vocal impuissant à rendre des sons. Le maître indique au petit muet comment il doit ouvrir la bouche, placer la langue et les lèvres; donnant l'exemple, il attire sur son propre larynx la main de l'enfant de manière à faire sentir le mouvement qui doit être exécuté. D'abord, c'est à peine s'il vient un souffle; après des exercices sans cesse renouvelés, l'articulation se manifeste comme étouffée; encore un peu de travail et le son éclate. Le sourd-muet arrive ainsi à prononcer toutes les

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril 1873, *l'Institution des sourds-muets*, par M. Maxime Du Camp.

(2) Voyez une intéressante notice de M. Félix Hément : *Jacob Rodrigues Pereire, premier instituteur des sourds-muets en France*. Paris 1875.

(3) L'institution fondée à Paris, avenue de Villiers, 94, par MM. Pereire, est dirigée par M. Magnat, auteur d'un *Cours d'articulation* pour l'*Enseignement de la parole articulée aux sourds-muets*. Paris 1874.

voyelles et toutes les consonnes. Assez vite, il est parvenu à donner le son des labiales; il a eu besoin cependant de beaucoup d'attention pour vaincre la difficulté de distinguer l'une de l'autre sur les lèvres du maître. Un plus long effort a été nécessaire pour assurer le jeu de la langue et l'émission convenable du souffle dans l'articulation des consonnes qui réclament faiblement l'intervention des lèvres. Sachant l'alphabet, le sourd de naissance apprend à dire les syllabes et les phrases tracées sur le tableau. Enfin il parle et il est intelligible. Il écrit sous la dictée; les yeux fixés sur la personne qui lui adresse des questions, avec assurance il fait les réponses. De la bouche de son instituteur il saisit tout sans éprouver d'embarras; obligé d'être plus attentif devant les personnes étrangères, il lit néanmoins avec peu d'hésitation la parole nettement articulée. C'est le signe certain que les mêmes sons se produisent en général par les mêmes artifices. Quel signe encore de la surprenante délicatesse des impressions d'une vue exercée que le spectacle de la lecture sur les lèvres!

La voix des individus privés de l'ouïe, on l'a dit plus d'une fois, n'est nullement harmonieuse; elle est gutturale, toujours plus ou moins rauque; elle manque d'inflexions parce que les mouvemens des diverses parties de la bouche résultent d'efforts trop strictement déterminés. Chez le sourd-muet, l'organe semble obéir d'une manière imparfaite à la volonté; il rappelle le jeu d'une machine. Tout le monde sait en effet qu'à des automates on prête une sorte de langage; le moyen est assez simple et néanmoins fort curieux. Une anche libre, ajustée dans une cloison reposant sur un sommier acoustique, parle sous l'influence d'un courant d'air. Un tuyau pyramidal est-il adapté à la cloison, le timbre change, la main étant appliquée sur l'extrémité ouverte du tuyau, le son donne l'idée de la voix humaine. Que deux fois la main s'élève et s'abaisse avec rapidité, le mot *maman* résonne comme s'il était prononcé par un enfant (1). Lorsqu'on ajoute à une série d'anches munies de tuyaux convenablement accordés des membranes susceptibles de rendre le bruit des consonnes, l'instrument imite la parole, au moins dans une faible mesure. Au siècle dernier furent construites des machines parlantes qui excitèrent l'admiration. A Vienne en Autriche, Wolfgang von Kempelen présenta un automate qui eut un succès d'éloquence (2). Ces résultats cependant ne conduisirent pas à l'explication du véritable mécanisme de la voix humaine.

(1) A Londres, dans des conférences publiques, M. John Tyndall a plusieurs fois répété l'expérience. — Voyez de cet auteur l'ouvrage intitulé *le Son*. — On comprend que dans les automates un couvercle mobile remplace la main pour la fermeture du tuyau.

(2) *Mechanismus der menschlichen Sprache*, Wien 1791.

Des sons que représentent les lettres de l'alphabet, voyelles et consonnes, existent dans tous les dialectes du monde. Aux yeux de certains linguistes, c'est l'indice d'une communauté d'origine; pour les naturalistes, c'est l'effet inévitable des actes de l'organe dont la conformation varie d'une manière à peine sensible entre les races qui se partagent la terre. Les différens idiomes se montrent néanmoins pauvres ou riches d'intonations. A cet égard, si les langues des nations barbares sont au dernier degré, celles des peuples parvenus à la plus haute civilisation ne tiennent pas nécessairement le premier rang. L'hindoustani se distingue par une abondance de consonnes sans égale; les langues sémitiques l'emportent sur le grec et le latin comme sur les langues modernes de l'Europe; les dialectes de la Polynésie fournissent l'exemple de la plus grande misère. On rapporte que les Hurons et les Mohawks de l'Amérique septentrionale, qui par habitude tiennent constamment la bouche ouverte, ne connaissent pas l'usage des labiales, ces articulations pour nous si naturelles que volontiers on les supposerait venir d'instinct aux plus jeunes enfans. Divers peuples évitent l'emploi des lettres sifflantes ou des trilles (1); d'autres n'admettent point de gutturales. Il y a nombre d'années, les préférences pour la rudesse ou pour la douceur du langage nous semblèrent attester que ni les organes de la voix, ni les perceptions auditives, ne sont absolument identiques dans toutes les races d'hommes (2); les observations et les expériences si multipliées à l'époque actuelle donnent une nouvelle force à cette probabilité. Plus de lumière ne saurait jaillir que d'études comparatives de l'ordre physiologique. On sait combien est invincible la difficulté de rendre certains sons d'une langue étrangère; aussi, toujours les mots s'altèrent en changeant de patrie. Les Chinois substituent invariablement au trille rude le trille doux (3), et cette substitution est habituelle chez d'autres peuples. Les nations polynésiennes remplacent les dentales par des gutturales (4), et les missionnaires qui se font les instituteurs de la jeunesse des îles Hawaï ont dû renoncer à obtenir les sons que nul individu ne parvient à émettre. Il n'est guère plus facile de bien entendre que de bien imiter les articulations étrangères à sa propre langue; presque jamais les voyageurs ne rapportent de la même manière les noms recueillis de la bouche des indigènes. Différences de la voix, différences de perception auditive, dépendent-elles un

(1) *F, s, z* et *l, r*.

(2) *Voyage au pôle sud et dans l'Océanie,* sous le commandement de M. Dumont-d'Urville. — *Anthropologie,* par M. Émile Blanchard. Paris 1854.

(3) *L* pour *r,* — Eulope au lieu d'Europe.

(4) Les *d* par les *g,* les *t* par les *k*. — Ce changement de prononciation n'est pas rare dans quelques-unes de nos campagnes.

peu de l'organisme, beaucoup de la première éducation? On est tenté de le croire. Jusqu'à présent très restreintes, les expériences et les observations n'ont pas encore fait luire la vérité scientifique.

Les mots se forment de la combinaison des voyelles et des consonnes; la voix les exprime : c'est la parole, le langage que règle d'abord une convention, ensuite la grammaire. La prononciation résulte de l'émission des sons articulés; elle se maintient d'ordinaire entre des limites de hauteur comprises dans l'étendue d'une demi-octave. En général, le son s'élève ou tombe un peu à la fin des phrases, donnant l'accent ou marquant soit l'affirmation, soit l'interrogation. Le plus souvent l'homme parle dans le registre inférieur, l'enfant et la femme dans le registre supérieur, mais il y a de nombreuses exceptions.

Si tout le monde use de la parole, ce n'est certes ni avec la même aisance, ni avec le même agrément. La voix est faible ou puissante; la manière dont fonctionnent les organes respiratoires en décide. Le timbre est aigre, rude, doux, harmonieux; la conformation des cavités de résonnance en est la cause. Bien ou mal partagé, chacun doit garder le timbre de voix qu'il tient de la nature. Il est possible cependant d'en améliorer les effets par une surveillance habituelle de l'oreille, par une observation soutenue, enfin par l'éducation. La parole ne coule pas de la source avec un égal bonheur; l'esprit en est le maître, et beaucoup plus que les aptitudes physiques, les qualités de l'esprit diffèrent suivant les individus. Ceux-ci s'énoncent sans embarras, la pensée est ferme; ceux-là semblent arracher les mots et les phrases, la pensée est vague, trouble, indécise. Que la personne ne sache se défendre d'une sorte de contrainte, elle bredouille, elle bégaie. Autrefois on supposait l'appareil vocal affecté de graves défauts chez les bègues; il n'en est rien. L'infirmité vient d'un esprit qui chancelle; elle peut être guérie ou atténuée par des efforts réglés. Une statistique nous apprit un jour que la Provence, le Languedoc, la Guyenne, sont du nombre des contrées de la France où le bégaiement est le moins rare (1). Ce fut un étonnement, — on croit toujours qu'il suffit de naître au voisinage de la Garonne pour avoir la langue bien déliée (2).

Dans ce rôle immense d'établir tous les rapports entre les hommes, la voix suscite aisément des sympathies ou des antipathies; c'est que, mieux encore que les paroles, elle semble révéler les véritables sentimens intérieurs. Nette, claire, limpide, la voix

(1) *Statistique décennale du bégaiement en France*, par Chervin aîné, Lyon 1866.

(2) La mémoire et la faculté de coordination des mots dépendent du cerveau. On sait, depuis les recherches de M. Broca, que ces facultés se perdent par suite d'une lésion de la troisième circonvolution frontale du côté gauche.

donne l'idée de la franchise ; voilée, hésitante, traînante, elle fait craindre la dissimulation; dure, âpre, sèche, elle paraît dénoncer un mauvais caractère; douce, harmonieuse, elle touche comme si elle était le souffle d'une âme bonne, encline à d'infinies délicatesses. Les impressions que procure la voix en général assez justement ressenties, ont une influence dans les relations; pourtant, il ne faut pas trop s'y fier. La parole peut servir sans doute à déguiser la pensée, mais aussi l'instrument peut avoir une qualité trompeuse, un défaut qui jette dans l'erreur. Après les effets de la nature, il y a les effets de l'art. Tel orateur, dominé par le désir de se faire bien entendre et surtout de produire une grande sensation, ouvre largement la bouche et tire des cavités de résonnance tout ce qu'il est permis d'en obtenir; c'est le ton déclamatoire réprouvé par le bon goût. Que la bouche très ouverte, le souffle vigoureux, les mots retentissent avec éclat, la voix devient impérieuse; c'est le ton nécessaire de l'homme d'armes qui commande une manœuvre. Des paroles simples en elles-mêmes, lancées d'un ton sec et brusque, prennent un caractère offensant; personne ne s'y trompe, une vieille formule populaire l'atteste. Que les sons émis avec douceur, un peu de tremblement, une lenteur calculée, tombent par une insensible dégradation, la voix sera peut-être touchante; on assure qu'il y a des femmes d'une habileté incomparable pour rendre ainsi la prière irrésistible. Les historiens affirment que chez Cicéron, la grâce de la prononciation contribuait singulièrement à donner à ses paroles la force de persuader. L'orateur doué d'un bel organe et possédant l'art de prendre le ton le mieux en harmonie avec la nature des scènes qu'il retrace, avec les sentimens qu'il exprime, avec les passions qu'il agite, causera des tressaillemens que n'amènerait jamais le plus magnifique discours sortant d'une bouche inhabile. Par d'heureuses qualités de la voix, l'éloquence devient tout à fait entraînante; alors c'est l'éloquence qui attire aux lèvres d'Alain Chartier le baiser de Marguerite d'Écosse, c'est la grande voix de Bossuet faisant céder la foule à une poignante émotion, lorsque sous les voûtes de Notre-Dame, où se dresse le catafalque de Condé, elle appelle peuples et princes à « voir le peu qui reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. »

III.

Non-seulement l'homme crie ou parle, mais encore il chante. Au sein des sociétés que l'éducation soumet à des règles, le chant appartient au domaine de l'art; on l'écoute sans jamais le pratiquer. Dans la forme plus ou moins primitive, il ne cesse de se pro-

duire au milieu du monde qui bannit toute contrainte. On n'imagine pas que se plaisent à chanter des personnages dont l'esprit demeure occupé de questions très sérieuses; on le comprend pour les femmes qui n'ont pas de semblables soucis, et pour les hommes dont la pensée reste inactive pendant les heures de travail. Tous les peuples ont des chants; le rhythme musical procure une sorte d'ivresse, un étourdissement qui fait oublier la fatigue, conjure l'ennui, détache l'âme des réalités pénibles de la vie, et empêche le cœur de faiblir sous la menace du danger. En marchant au combat, les bandes mal disciplinées s'animent par des chants de guerre; au soir, les laboureurs se reposent en jetant aux échos de joyeux refrains. Dans l'atelier, en accomplissant la besogne monotone, l'ouvrier se distrait avec une chanson grivoise, et, dans la chambre solitaire, la jeune fille en gazouillant des paroles d'amour ne s'impatiente plus de tirer mille fois l'aiguille. Dans les cérémonies du culte divin, les chants graves et tristes plongent les personnes sensibles en une sorte d'extase, et dans les concerts où l'art le plus raffiné charme l'esprit, les voix éveillent tous les sentimens tendres ou passionnés. En vérité, l'instrument que nous avons décrit exerce une singulière puissance parmi les humains. Il est beau d'en avoir surpris le jeu que longtemps on crut à jamais caché aux regards des investigateurs.

Le chant exige de l'appareil vocal une bien autre activité que la parole. Aussi pour l'artiste une excellente constitution physique, une parfaite régularité des fonctions de l'organisme sont des avantages inappréciables. Dans l'émission de la voix, il est essentiel que les mouvemens respiratoires s'effectuent sans trouble et sans effort; ils doivent être réglés de façon à rendre l'inspiration courte et facile, l'expiration lente et prolongée. La lutte s'établit entre les organes qui retiennent l'air et ceux qui le chassent; elle sera douce dans les conditions d'exercice, de jeunesse et de santé. Chez l'artiste heureusement doué, ignorant la peine, le larynx conserve la position ordinaire, malgré les variations d'intensité et de hauteur des sons qui jaillissent. Entraîné dans les mouvemens un peu énergiques de la langue, il s'élève ou s'abaisse sans profit. Fixe dans sa situation, le larynx du chanteur multiplie les évolutions; l'agilité, la souplesse de toutes les parties, ont une influence de premier ordre dans l'ensemble des qualités de la voix. Les vibrations des lèvres vocales et la résonnance du vestibule déterminent le timbre du son glottique; la configuration du pharynx et de la cavité buccale, en modifiant comme il a été constaté les sons qui se forment dans la glotte, donnent le timbre de la voix. Les plus énergiques efforts de la volonté ne permettent pas de le changer d'une manière

bien sensible. Des professeurs nuisent à leurs élèves en prescrivant d'une façon trop absolue les dispositions de la bouche dont eux-mêmes tirent avantage. Chacun est contraint d'obéir à la nature, et c'est avec raison que M. Mandl invite les maîtres à ne jamais l'oublier.

Tous les sons qui peuvent se produire n'affectent pas notre oreille; très bas ou très aigus, ils échappent. On marque ordinairement les limites de nos perceptions auditives aux sons qui s'expriment entre 40 et 40,000 vibrations à la seconde. Des personnes douées d'une extrême sensibilité portent plus loin ces limites, mais elles n'en éprouvent nul agrément; on sait combien il est pénible d'entendre des sons trop aigus. Le chant résulte de sons modulés que séparent des intervalles harmoniques; reproduits dans le même ordre, les intervalles marquent des périodes qu'on appelle les gammes. La série entière des sons du grave à l'aigu est l'échelle musicale; suivant les individus, la voix en parcourt une étendue plus ou moins grande. Dans le langage des musiciens, chaque série de sons consécutifs et homogènes est un registre; il y a le registre de poitrine, le registre de tête, d'autres encore. Une idée bien étrange s'est propagée : les chanteurs, étant trompés par la résonnance de la voûte du palais et par des sensations particulières dues à l'activité de différens muscles ont imaginé que la voix vient tantôt de la poitrine, tantôt de la tête. La voix, qui pourrait maintenant l'ignorer? s'engendre invariablement dans la glotte. Il convient donc, comme le veut M. Mandl, d'abandonner les termes consacrés par l'erreur, et de les remplacer par les noms de *registre inférieur* et de *registre supérieur*.

Beaucoup plus que la parole, le chant exige des dispositions très précises de l'organe vocal. Au moment de faire éclater le son, l'orifice de la glotte doit être exactement fermé; l'émission sera bonne, si les lèvres vocales s'écartent dans la juste mesure avec une sorte de soudaineté. Il est intéressant de suivre du regard par le secours du laryngoscope le jeu de l'instrument d'où s'échappent les notes qui se succèdent plus basses et plus hautes. Lorsque se produisent les sons tout à fait graves, l'orifice de la glotte prend la figure d'un ellipsoïde régulier, très long, pointu aux deux extrémités. Le son monte, aussitôt les lèvres vocales se rapprochent; comme étranglé sur un point, l'orifice semble divisé en deux parties; le son monte encore, et arrive à la dernière limite du registre; alors l'orifice de la glotte se réduit à une fente linéaire. La voix passe-t-elle au registre supérieur, — c'est la voix de tête ou de fausset, ainsi qu'on a eu coutume de l'appeler, — un curieux changement s'opère soudain dans la configuration de la glotte; celle-ci

apparaît exactement close en bas, ouverte en haut; plus l'orifice devient étroit, plus le son s'élève. Le chanteur distingue les registres à l'oreille par le timbre, le physiologiste à la vue; pour ce dernier, l'un des registres est la série des sons donnés par la glotte ouverte dans toute sa longueur, l'autre la série des sons donnés par la glotte ouverte dans une portion restreinte. A cet égard, les résultats des premières recherches laissaient des incertitudes; le docteur Mandl les a fait disparaître, tant il a multiplié les observations. Ce savant a le mérite d'avoir bien reconnu les dispositions de l'appareil vocal dans l'émission des notes graves ou aiguës, comme d'avoir prouvé, contre l'opinion trop aisément accréditée, que l'élévation ou l'abaissement du larynx n'exerce aucune influence sur la hauteur du son.

Tandis que l'orifice de la glotte se modifie, les lèvres vocales changent d'aspect; elles se tendent, se raccourcissent, s'épaississent et vibrent toujours davantage lorsque la voix monte. La femme, ayant le larynx petit et les lèvres vocales relativement courtes, chante à un diapason supérieur à celui de l'homme, d'un timbre moins puissant, mais plus doux, plus uniforme, plus mélodieux. Dans l'exercice du chant, l'organe doit être souple pour obéir à la volonté. S'agit-il d'attaquer isolément les sons, il faut que de brusques mouvemens de la glotte les détachent les uns des autres, de filer le son, il est nécessaire qu'à travers la glotte vibrante le courant d'air passe d'abord très faible, par degrés plus intense jusqu'à la moitié de la course et diminue d'une manière presque insensible. Pour tenir le son, il est indispensable que les lèvres vocales gardent pendant toute la durée une tension bien égale; au moindre accident, la voix chevrote. Dans la transition d'un registre à l'autre, l'action des muscles se déplace, et l'habileté de l'artiste se dénote si le changement de mécanisme demeure inaperçu.

Les limites ordinaires de la voix comprennent environ deux octaves de l'échelle musicale; par l'exercice, on les porte assez facilement à deux octaves et demie, l'étendue de trois octaves et surtout de trois octaves et demie est très exceptionnelle. Ainsi au commencement du siècle, la Catalani étonnait comme une sorte de prodige. Les voix classées d'après la hauteur, c'est pour l'homme : la basse, le baryton, le ténor; pour la femme : le contralto, le mezzo-soprano et le soprano. Les basses ne descendent guère au-dessous du son de 173 vibrations, le soprano monte rarement au-dessus de la note de 2,069 vibrations. On cite pourtant des voix graves qui donnent la note de 87 vibrations et des voix aiguës qui atteignent celle de 2,784 vibrations. Les cantatrices les plus renommées de nos jours en offrent l'exemple (1). Les divers types de la voix ne sont pas

(1) En général, la voix de basse va du *fa* $_1$ = 173 vibrations au *ré* $_3$ = 580 vibra-

moins caractérisés par le timbre que par l'étendue. La voix présente de si nombreuses variétés, elle est tellement personnelle que la classification portée trop loin resterait souvent indécise. Une cause de nuances infinies dérive de l'intensité des harmoniques; forte, elle rend la voix éclatante, mordante; faible, la voix douce, sombre. Dans le larynx même et dans la trachée-artère se fait une résonnance dont on n'a pu encore déterminer les effets. On doit les croire très notables chez les basses. Le fameux Lablache eût été un excellent sujet d'expériences pour les physiologistes.

Toutes les manifestations de l'appareil vocal bien constatées, l'explication de la naissance des sons de la parole et du chant obtenue, si l'on juge être en droit de s'enorgueillir de la science acquise, on éprouve encore dans l'état actuel le chagrin de ne pouvoir dire à quelles particularités de la conformation organique répondent les différentes voix. Lorsque d'après des preuves certaines il a été affirmé que le son éclate d'autant plus aigu que les lèvres vocales ont moins de longueur, il faut s'arrêter dans l'affirmation. On suppose volontiers le larynx plus volumineux chez les basses que chez les ténors, chez le contralto que chez le soprano, mais à s'y fier on tombe dans l'erreur. On ne devine ni l'étendue, ni la qualité de la voix d'après la vue de l'instrument. L'élasticité, la souplesse, la contractilité des tissus doivent exercer une énorme influence sur les sons glottiques; le moyen d'apprécier en quelle mesure se manifestent de telles propriétés n'est à la disposition de personne.

Dès l'âge où le larynx est parvenu à son entier développement, la voix a pris son caractère. Aussi longtemps que subsistera l'activité de la jeunesse, elle le conservera sans modification très notable; mais par l'exercice elle gagnera peut-être en intensité, elle pourra s'améliorer sous le rapport du timbre. Souplesse, agilité des organes s'acquièrent à la peine comme beaucoup d'autres biens. N'en trouve-t-on pas la preuve dans l'histoire de plus d'un chanteur? Voilée, dure, affirme-t-on, était la voix de la jeune Marie Garcia; ce fut un jour la voix délicieuse de la Malibran. En général cependant, les dons naturels de l'ordre physique se manifestent avant tout essai de culture. L'enfant ou l'adolescent doué d'un bel organe gazouille ainsi que l'oiseau pour s'amuser; passe un ami de l'art, celui-ci écoute avec surprise; charmé, séduit, il va promettre gloire et fortune à l'émule des pinsons et des fauvettes. Sans une

tions; celle de baryton, du *la* $_1$ = 217 vibrations au *fa* $_3$ = 690 vibrations; celle de ténor du *ré* $_2$ = 290 vibrations au *si* $_3$ = 976 vibrations; celle de contralto du *sol* $_2$ = 387 vibrations au *fa* $_4$ = 1381 vibrations; celle de mezzo-soprano du *si* $_2$ = 488 vibrations au *la* $_4$ = 1740 vibrations; celle de soprano de l'*ut* $_3$ = 517 vibrations à l'*ut* $_5$ = 2069 vibrations.

aventure de ce genre, le fameux ténor Rubini n'aurait sans doute jamais connu ni les triomphes, ni les violens désespoirs. Aux approches de la vieillesse, le jeu du larynx devient pénible; d'abord la voix baisse de ton, ensuite elle diminue d'intensité; — le souffle a perdu de sa puissance. Parfois avant l'âge la maladie détériore l'instrument; l'organe, demeurant intact en apparence, cesse de rendre un bon office, si par une circonstance l'action nerveuse est plus ou moins abolie. Au moyen de l'électricité, M. Mandl a pu pour un instant ranimer des voix éteintes. A la suite d'un travail de l'organisme, tout à coup telle cantatrice a vu disparaître sans retour une voix enchanteresse. Pareil malheur éveille le souvenir de Cornélia Falcon.

La musique n'a point pour tout le monde le même charme; la plus belle inspire des ravissemens ou cause la fatigue et l'ennui. Agissant sur la sensibilité nerveuse, elle produit, selon les individus, des impressions d'une étonnante diversité. Le chant plaît d'une manière beaucoup plus générale que la musique des instrumens; il touche parce qu'il semble répondre à des sentimens intimes de l'âme humaine, la tristesse, la joie, le bonheur. Aussi, dans sa forme primitive, il a des séductions même pour les esprits que les habitudes mondaines ont rendus indifférens aux choses simples de la nature. Au milieu de la campagne, lorsque descendent les ombres de la nuit, comme il est agréable d'entendre une voix fraîche et inculte! En gravissant les rudes sentiers des Alpes, comme c'est plaisir d'écouter la chanson de la jeune bergère ou du pâtre qui trompe les heures de solitude!

Au sein de la civilisation, le chant n'est prisé qu'à la condition d'être un grand art; lorsqu'il s'élève à cette dignité, il attire les foules. L'homme ou la femme, en possession d'une des plus belles voix du monde, nourrissant la pensée d'exercer un charme, commence par aller à l'école. L'instrument, dont nous avons vu l'admirable mécanisme, n'obéit sûrement qu'après bien des efforts et de continuels exercices dirigés avec méthode. Il en est ainsi de tous les organes soumis à la volonté; pour s'en convaincre, chacun a l'expérience de l'usage des mains. Habile dans le jeu du larynx et de la bouche, le chanteur ne tire encore de brillans effets d'une voix superbe qu'à force d'intelligence. De l'intelligence seule viennent l'expression, le goût, le style; autant de qualités qui sont de la personne même. Feinte ou réelle, la sensibilité demeure toujours un élément de succès. On engage l'artiste à ne jamais rien prendre des passions qu'il exprime, car bientôt au trouble de l'âme succède l'extrême fatigue; il peut parvenir, assure-t-on, à l'imitation parfaite, en conservant le calme de l'esprit; pourtant l'émotion ressentie ne sera-t-elle pas toujours plus communicative?

A la représentation d'une grande œuvre lyrique, l'assistance fournit à l'observateur des sujets d'étude psychologique. Une partie de cette foule écoute presque avec indifférence; elle est attachée, dominée par le spectacle; le plaisir des yeux l'emporte, les perceptions auditives n'éveillent presque aucun sentiment. Des impressions d'une nature tout opposée se devinent aux attitudes du corps et au jeu des physionomies; on reconnaît des amis passionnés de l'art, des gens qui le cultivent ou savent l'apprécier. Ils s'occupent bien des magnificences de la scène! Séduits moins encore par le charme de la voix que par le talent qui se révèle sous divers aspects, ils prêtent une oreille attentive, et volontiers se fâchent en apercevant que le public n'a pas compris les finesses. Ainsi d'un côté, une sensibilité trop émoussée, de l'autre une trop grande activité de l'esprit, détournent l'effet ordinaire du chant sur l'organisme. Seule, la masse des spectateurs qui discerne vaguement les traits d'habileté de l'artiste s'abandonne à la jouissance des impressions, — plus ou moins vives, selon les individus; — elle s'émeut à la voix qui donne des sensations douces; aux accens de la passion, elle s'enivre. Certains vieillards, en parlant d'un chanteur ou d'une cantatrice qui florissait à une époque lointaine, témoignent par des tressaillemens combien les émotions que procure une voix animée d'un souffle de l'âme peuvent laisser des souvenirs durables.

La parole est de nécessité, le chant affaire de plaisir; l'homme est bien servi par la voix.

IV.

Lorsqu'on a considéré la voix humaine dans ses manifestations si variées, la voix des animaux semble misérable. L'aboiement du chien, le miaulement du chat, le bêlement de la brebis, ne sauraient en vérité servir à constituer un langage bien étendu. Ces cris de bêtes nous fatiguent; mais il ne faut pas oublier qu'ils retentissent pour d'autres oreilles que les nôtres. Seul, le ramage des petits oiseaux a le don de nous plaire; il a des ressemblances qui procurent de douces illusions, il paraît exprimer des sentimens de notre propre nature, alors on l'aime. Depuis longtemps on a compris l'intérêt d'une comparaison de l'appareil vocal des animaux avec celui de l'homme; on a conçu l'espérance d'expliquer toutes les voix par la structure des organes. Vers la fin du siècle dernier, un savant, un lettré qui fait honneur à la France, Vicq d'Azyr, se mit à l'œuvre; les larynx d'une multitude d'êtres ayant été rassemblés pour l'étude, il les regardait avec une sorte d'enthousiasme; l'observateur en attendait une révélation. « C'est un beau spectacle, s'écrie Vicq d'Azyr, que de voir d'un coup d'œil la disposition de ces instrumens

variés à l'infini, avec lesquels chaque animal produit des modulations qui lui sont propres et peut contribuer au grand concert de la nature! »

Les caractères anatomiques de l'appareil vocal sont aujourd'hui assez bien étudiés dans la plupart des types de mammifères. Le larynx de ces animaux est construit sur le même plan que celui de l'homme; chez les singes, la ressemblance est extrême. L'impossibilité de la parole est due, selon beaucoup d'apparence, à la conformation de la cavité buccale, des lèvres, de la langue. Les études des naturalistes, qui n'ont pas encore été dirigées de ce côté, n'autorisent nulle affirmation; néanmoins la faculté pour quelques espèces de prononcer une ou deux syllabes donne de la force à une présomption. Ce vestige de la parole n'indique-t-il pas la faible étendue d'un pouvoir dont la trace même disparaît chez le plus grand nombre des espèces? En 1715, le grand Leibniz annonçait à notre académie l'existence en Misnie d'un chien qui parle : « un chien de paysan, d'une figure des plus communes, et de grandeur médiocre. » Cette bête extraordinaire, docile aux leçons d'un enfant, avait, dit le narrateur, appris une trentaine de mots; elle consentait à les répéter lorsque le maître les prononçait. L'historien de l'Académie des sciences déclare qu'il n'aurait pas la hardiesse de rapporter un pareil fait « sans un garant tel que M. Leibniz, témoin oculaire. » Malgré si haute garantie, c'est une fable, une pure illusion; du chien le plus admiré pour son intelligence, il faudra toujours dire : « Il ne lui manque que la parole. » Étonnans imitateurs, les singes, condamnés à vivre dans la société des hommes, renonceraient-ils à essayer d'une conversation sans l'obstacle de la nature? » On supposera que l'intelligence ne les porte pas vers ce genre d'imitation; peut-être, mais en même temps, on doit le croire d'après les coïncidences habituelles chez les êtres, les organes ne se prêtent pas non plus à l'articulation. Autrement les singes, que nous entendîmes un jour appeler les candidats à l'humanité, ne resteraient pas, sous un rapport, bien inférieurs aux perroquets.

A défaut de la voix articulée, une sorte de langage préférable à la pantomime dont se servent les voyageurs jetés au milieu des tribus de sauvages, se constitue à l'aide de divers artifices. Chose vraiment curieuse et pleine d'intérêt, avant d'avoir reçu aucune instruction particulière, de jeunes sourds-muets ayant la vie commune, inventent très vite des moyens de se comprendre, et ils assurent si fortement ces moyens qu'ils ne se trompent guère sur les sentimens et les désirs exprimés par des gesticulations, des attouchemens, des jeux de physionomie convenus. Les gens qui ont la

douleur d'avoir plusieurs enfans privés de l'ouïe en rendent témoignage. L'exemple du concert qui s'établit entre les individus n'ayant pas l'usage de la parole reporte nécessairement la pensée aux actes de la vie de certains animaux. Les mammifères ont une voix susceptible d'inflexions et d'intonations plus ou moins variées suivant les espèces; ils en usent pour se communiquer des appétits, des volontés, pour se lancer des appels, des avertissemens. On répète souvent que les bêtes n'ont que des cris, c'est trop généraliser. Le chat dit *miao*, articulation très nette d'une consonne labiale et de trois voyelles; le mot est bien formé, on croirait qu'il appartient à la langue chinoise. L'animal le prononce d'une infinité de manières ayant chacune sa signification. Espère-t-il faire venir de la compagnie, il dénonce sa présence d'une voix forte, retentissante; demande-t-il son repas, réclame-t-il l'ouverture de la porte afin d'aller en promenade, il prend une voix douce, traînante; c'est bien l'accent de la prière. Que la réponse tarde, le ton s'élève et trahit l'impatience. Il y a ce *miao* lent et faible que l'on traduit en français : comme je m'ennuie! encore ce *miao* caressant, plein de jolies modulations, où se révèle le désir de plaire. Le chat dit aussi très-clairement *ronron*, un vrai mot formé de trilles et de nasales; la langue et le voile du palais exécutent les mouvements que nous connaissons par notre propre expérience. Ce *ronron* est tantôt un petit remerciment, tantôt la manifestation d'une grande joie. Mû par le sentiment d'inimitié contre un individu de sa race ou jaloux d'une rivalité, l'animal qu'on accuse d'avoir trop l'indépendance du cœur siffle et gronde sur divers modes au visage de l'adversaire, formulant ainsi des menaces et des imprécations. Dominé par l'amour, le matou tire du langage dont il dispose une surprenante richesse d'expressions; tandis que la petite chatte miaule en vraie coquette, il enfle la voix, il module et traîne les sons; le *miao* résonne comme une plainte douce, le *ronron* comme un frémissement de bonheur ou de passion; mais il faudrait être chat soi-même pour tout interpréter.

Les mammifères capables d'articuler des syllables ne sont pas nombreux; les brebis font retentir invariablement ce *bê* monotone qui n'a rien d'agréable, tant il paraît dénoter la stupidité de l'animal. Il est intéressant néanmoins de constater cette explosion particulière de la voix; elle a pour cause des lèvres saillantes et charnues. Des gibbons de l'île de Java, voulant effrayer, crient avec fureur : *ra-ra*; pour les animaux en général, les sons gutturaux semblent plus faciles à émettre que tous les autres. Le chien, si bien doué sous le rapport de la mémoire, des sentiments affectueux, de l'intelligence, n'a que des cris; il aboie. De courtes et

brusques expirations de l'air à travers la glotte produisent cette voix si connue qui éclate par saccades; le jappement n'en est que la forme adoucie; — c'est pour exprimer la joie. Le hurlement vient d'une expiration prolongée et d'une forte résonnance dans le pharynx; il est suscité par un profond chagrin, une vive douleur. Les chiens manifestent leurs désirs plus encore par les frétillements du corps, par le jeu de la physionomie, par les attouchements du museau que par la voix. Entre eux, ils paraissent communiquer à merveille quand il s'agit d'organiser une expédition; ils s'avertissent de la présence d'un objet de leur goût. Nous vîmes une fois au milieu d'un pré, loin des habitations, le corps d'un bœuf écorché, qui fut plusieurs jours absolument délaissé. Un chien solitaire, attiré sans doute par l'odeur, vint se repaître, et retourna dans le village prévenir ses connaissances de la trouvaille; moins d'une heure après, le cadavre était dépecé à belles dents par une énorme bande de chiens.

Les occasions d'étudier le langage des bêtes en état de liberté sont rares; tous les animaux fuient l'homme, ce qui est de leur part une grande sagesse. Captifs, privés de communication avec des semblables, ils deviennent silencieux ou se contentent de jeter quelques cris ou de faire entendre quelques murmures. Si un être humain pouvait être retenu prisonnier dans une famille de chimpanzés, il serait réduit aux mêmes extrémités. Les voyageurs ont parfois observé des singes bien à portée de la vue et de l'oreille, toujours ils se sont aperçus que les différentes explosions de la voix avaient chacune sa signification dans les momens où le concert doit s'établir entre les individus. Les cercopithèques, gracieux, gais, mignons entre tous les singes de l'Afrique, se réunissent par groupes plus ou moins nombreux. Ayant pour demeures habituelles les branches des arbres, ils descendent à terre avec beaucoup de méfiance et seulement pour aller à la maraude. Lorsqu'une expédition est préméditée, la bande des cercopithèques marche sous la conduite d'un chef, — toujours un vieux mâle qui a l'expérience des hommes et des bêtes. La troupe s'ébranle d'abord avec prudence, en passant sur les hautes branches des arbres; par intervalles, le chef grimpe sur une des cimes les plus élevées, et du regard sonde l'espace. Satisfait, il le marque par des sons gutturaux, la compagnie se montre tranquillisée; inquiet, soupçonnant ou apercevant le danger, il jette un cri spécial; à l'avertissement, nul ne se trompe; aussitôt la bande rebrousse en désordre. Les pillards arrivent sur les arbres les plus voisins de la campagne découverte et ils sautent à terre. Alors commence un abominable massacre des sorghos ou des maïs. Les sajous, ces gentils petits singes de l'Amérique du

Sud, hôtes de toutes les ménageries, donnent aussi la preuve des ressources de la voix inarticulée pour communiquer entre animaux. Un jour, le naturaliste Rengger, errant à la lisière d'une forêt du Brésil, se prit à contempler les gambades d'une famille de sajous; un individu s'étant isolé des autres, découvre un oranger chargé de fruits mûrs. Sans prendre la peine de se retourner, il fait entendre de petits cris et part comme une flèche; la société avait compris; en un instant elle fut réunie sur l'arbre, tout heureuse de savourer les belles oranges. Si les hommes n'avaient point la parole articulée, à l'aide de sons ou de cris variés par l'intonation, l'intensité, la résonnance et diversement combinés, ils ne seraient nullement en peine de construire un langage. Un tel idiome ne pourrait sans doute jamais valoir les langues d'Homère, de Dante, de Shakspeare ou de Bossuet; mais il suffirait à tous les besoins essentiels de la vie. Qu'on arrête la pensée sur ce mode de communication imaginaire, mais pourtant réalisable, on concevra l'idée du langage plus ou moins restreint des animaux.

Chez les mammifères, les sons de la voix diffèrent considérablement sous le rapport de la puissance, de la hauteur comme du timbre; dans une certaine mesure, les particularités de conformation du larynx permettent d'expliquer les causes. Les bêtes à cornes ont des lèvres vocales lâches, peu saillantes, elles ne doivent jamais ni beaucoup se rapprocher, ni vibrer avec une grande force; elles ne donnent que des sons graves; c'est le mugissement du bœuf. Les rongeurs, lapins, lièvres, écureuils et souris, ayant des cordes vocales minces et tranchantes émettent des cris aigus. Des espèces de plusieurs groupes de mammifères ont des poches aériennes qui s'ouvrent à l'intérieur du larynx et procurent une résonnance extraordinaire. Quelques singes se font remarquer par l'énorme développement de ces poches; ils ont une voix des plus retentissantes. Les singes hurleurs, qu'on appelle aussi les stentors, habitans des plus sombres forêts du Nouveau-Monde, poussent des hurlemens qui s'entendent, au dire de Humboldt, de la distance d'un kilomètre et demi; encore davantage suivant d'autres voyageurs. Chez l'éléphant, les cartilages latéraux du larynx ne peuvent se toucher : les cordes vocales ayant une direction oblique, paraissent peu susceptibles d'une extrême tension; de la une voix sourde, pourtant très puissante. Si l'on parvenait à observer le jeu du larynx des animaux pendant l'émission des cris, tout de suite on serait avisé d'actions de la glotte fort curieuses et très instructives. La difficulté semble presque insurmontable, car il faut peu compter sur la bonne volonté des bêtes; néanmoins M. Mandl, plein de confiance dans son habitude de l'emploi du laryngoscope, ne désespère

nullement de réussir; il sait qu'à force de patience on surmonte de terribles obstacles.

Après l'homme, entre tous les êtres animés, les oiseaux occupent le rang le plus distingué dans le concert de la nature; ils égaient les campagnes, les bois, les jardins d'une infinité de petits cris et de gazouillemens qui font rêver le bonheur de la vie. Les délicieux ramages et les chansons d'un charme sans pareil sous les futaies ont invité plus d'une fois les naturalistes à entreprendre l'étude de la structure et du mécanisme de l'instrument magique dont disposent de mignonnes créatures. George Cuvier a découvert le point précis où se forme la voix. Les oiseaux ont deux larynx, l'un au sommet de la trachée-artère, l'autre à la base. Ce dernier seul engendre les sons, le premier n'agit que par la résonnance. Une facile expérience le prouve : que l'on coupe la trachée-artère dans le milieu, la voix ne cessera de se produire. L'organe vocal se montre sous les apparences d'une caisse que les anatomistes désignent sous le nom de tambour. Il est formé des derniers anneaux de la trachée et des premiers anneaux des bronches. Le plus souvent le larynx est divisé dans sa portion inférieure, tantôt par l'angle de réunion des tuyaux bronchiques, tantôt par une lame osseuse servant de point d'attache à une membrane qui s'élève du bord interne de chacun de ces tuyaux et limite la glotte avec une saillie opposée dont le bord est élastique. Ainsi deux lèvres remplissent le rôle de cordes vocales; elles se tendent ou se relâchent par l'action d'un appareil de muscles ou très simple ou très compliqué. La variété des aptitudes vocales, immense chez les oiseaux, répond à une très grande diversité dans les détails de la structure du larynx et dans la conformation de la trachée-artère.

Amis de la société, les perroquets vivent en troupes nombreuses sous les plus beaux climats du monde, ont un besoin de bavardage que ne diminue en aucune façon la captivité. Plusieurs individus se trouvant réunis, semblent parfois se livrer à d'interminables conversations. Attentifs à toutes les voix, même à tous les bruits, les perroquets les imitent avec une étonnante facilité; aussi aisément ils imitent la parole articulée des hommes, et ce phénomène reste encore inexplicable. Le jeu de la langue a sans doute une part importante dans l'articulation des sons, mais la nature des résonnances conduit à soupçonner une activité particulière du larynx supérieur. Des recherches entreprises à ce sujet ne tarderont peut-être pas à répandre un certain jour sur une des plus singulières aptitudes dont les animaux offrent l'exemple. On croit généralement les perroquets incapables d'attacher un sens aux phrases qu'ils ont apprises; ce n'est pas la vérité absolue. Dans certaines

circonstances, des individus doués sous le rapport de l'intelligence et pourvus d'une excellente instruction, adressent par des mots une demande, des appels dont ils attendent un résultat prévu; à une question, à un signe, ils donnent la réponse convenable. Il a paru naturel de supposer que les perroquets devaient le pouvoir de parler à la conformation spéciale de la langue; on doute, en entendant les pies, les merles, les sansonnets. Ces oiseaux ont une langue mince, et ils n'éprouvent nulle peine à produire tous les sons articulés; ce fait ajoute une force à l'idée d'une action du larynx supérieur. Un sansonnet remarquable par son talent de parole que nous eûmes l'occasion d'observer, connaissait très bien la valeur de plusieurs mots; en bon français, il exprimait des désirs et les battemens d'ailes achevaient de les témoigner. La gracieuse bête aimait à se baigner, et souvent elle réclamait de l'eau; en voyant prendre le carafon, elle criait : Viens vite, viens vite! avec une énergie toujours croissante, si on la faisait attendre.

La plupart des petits oiseaux ont des cris d'appel, des cris de joie ou de frayeur, des cris de guerre; toutes ces explosions de la voix empruntant les sons de voyelles et de consonnes montrent combien l'articulation est facile et naturelle chez ces créatures. Les espèces qui se distinguent par le chant ont l'appareil vocal très compliqué; mais cette simple constatation est insuffisante pour expliquer le jeu du gosier. Par l'ensemble des qualités de la voix, la puissance, l'éclat, la douceur, les rossignols surpassent tous les autres chanteurs des bois. Les notes se succèdent ou alternent gaies ou plaintives, toujours mélodieuses; les roulades se renouvellent toujours charmantes. Les rossignols n'acquièrent le talent qu'après beaucoup d'exercice; les jeunes sujets sont en général assez médiocres; seuls, des individus favorisés par les dons de la nature élèvent l'art à sa plus haute expression. Chez tous les mignons oiseaux des bois, les mâles seuls possèdent une belle voix; ils chantent pour captiver des compagnes qui ne peuvent entrer en lutte pour le talent. Silencieux pendant une grande partie de l'année, lorsque vient la saison des amours, l'activité nerveuse s'exalte, le sang afflue vers les organes de la voix; pinsons, rossignols et fauvettes prennent ou retrouvent la faculté de chanter. Un peu plus tard nous reviendrons sur la voix des oiseaux, alors nous aurons obtenu de l'investigation scientifique de nouvelles lumières.

ÉMILE BLANCHARD.

Quelque diligence que mettent les éditeurs, les trente ou quarante volumes qu'ils nous promettent demanderont bien des années. J'entends des impatiens qui s'en plaignent et qui accusent la longueur ou le grand nombre des notes qui retardent l'achèvement de l'édition. Pour moi, j'avoue qu'après avoir tout lu avec soin dans les deux volumes qui viennent de paraître, je ne vois pas ce qu'on pourrait raccourcir ou retrancher sans quelque dommage. Il ne reste donc qu'à souhaiter à ceux qui ont entrepris ce grand labeur le courage de le poursuivre; ils doivent s'appliquer ces belles paroles que M. Littré a placées en tête de son *Dictionnaire :* « Qui peut compter sur plusieurs années de vie, de santé, de travail? il ne faut pas se les promettre, mais il faut faire comme si on se les promettait, et pousser activement l'entreprise commencée. » Ils le feront, j'en suis sûr; et j'espère aussi qu'ils trouveront autour d'eux autant de bonne volonté qu'ils ont eux-mêmes de zèle et de dévoûment. Ils ont besoin surtout, pour que le succès de l'œuvre soit complet, que les grands dépôts de l'état ne leur soient pas fermés. A ce sujet, M. Léopold Delisle, en présentant les deux volumes de M. de Boislisle à l'Académie des inscriptions, a prononcé quelques paroles qui ont produit une impression profonde sur l'assemblée. Rappelant que les papiers de Saint-Simon, réclamés par les archives des affaires étrangères, y sont enfermés depuis 1760, sans que presque personne ait pu les voir, il a demandé qu'on mît fin à cette captivité que rien n'excuse ou n'explique. Nous possédons sans doute les *Mémoires* qui ont été restitués, en 1828, à un petit-neveu de l'auteur; mais nous n'avons pas les éclaircissemens de toute sorte, les études innombrables sur des points particuliers, qu'il y avait joints, et qui en sont le complément nécessaire; surtout nous n'avons pas sa correspondance, qui le montre, dit-on, sous un jour nouveau, qui dans tous les cas doit permettre de rectifier ses injustices, de saisir ses impressions véritables au moment même où se passaient les événemens et avant que le temps les eût transformés et comme aigris dans son souvenir. Il faut qu'on donne enfin au public ces documens qui lui appartiennent; il faut qu'en attendant qu'ils soient imprimés on permette aux travailleurs sérieux de les consulter. Nous ne doutons pas que l'administration n'écoute ces justes demandes, qu'elle ne préfère à de vieilles routines difficiles à justifier l'intérêt de l'histoire et des lettres françaises, et qu'elle n'aide de tout son pouvoir le savant courageux qui a l'ambition honorable de donner des *Mémoires* de Saint-Simon une édition complète et définitive.

GASTON BOISSIER.

LES DÉMONIAQUES

D'AUTREFOIS

I.

LES SORCIÈRES ET LES POSSÉDÉES.

I. Axenfeld, *Jean Wier et les Sorciers*, 1865.— II. Michelet, *la Sorcière*.— III. A. Réville, *Histoire du diable*.— IV. P.-L. Jacob, bibliophile, *Curiosités de l'histoire*, 1859.

Dans son gros livre sur les sorciers (1), Pierre Le Loyer est pris de compassion pour les erreurs des païens relativement à l'origine des maladies. « Si celuy qui tomboit du haut mal bêloit comme une chèvre, et si, pendant qu'il étoit à plat de terre, il se tournoit souvent vers la partie droite, l'on disoit que la mère des dieux causoit sa maladie. S'il crioit plus haut et en voix plus claire, comme le cheval qui hennit, c'étoit Neptune. S'il haussoit sa voix en ton grêle et déchiqueté menu comme le chant des oiseaux, c'étoit Apollon, surnommé Nomien ou pasteur. S'il se tantouilloit en la fange, et se plaisoit à s'en souiller le visage et le corps, c'étoit Diane présidant ès carrefours. S'il jetoit de l'écume par la bouche, ruoit et regimboit des pieds, c'étoit Mars. Si de nuit il se levoit en sursaut et s'épouvantoit, c'étoit Hécate ou Proserpine qui lui mettoient en tête ces tranchées de folies... Il n'y a personne qui ne juge que ce que faisoient les païens ne fût assez ridicule, que ce n'étoit que superstition à laquelle ils étoient extrêmement adonnés, et que Satan en un mot leur avoit bien sillé (fermé) les yeux de

(1) *Discours et Histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes se monstrans visibles aux hommes*, par Pierre Le Loyer, conseiller du roy au siège présidial d'Angers; Paris, chez Nicolas Buon, in-4°, 1605.

l'esprit. Le diable avoit affaire avecque gens sans sentimens, qui n'étoient expérimentés en ses ruses et dissimulations, et prenoient la nuit pour le jour. »

Il est certain que Le Loyer calomnie les anciens. S'il y eut des superstitions au temps des Grecs, celles du moyen âge et du XVIe siècle, voire même du XVIIe, furent plus aveugles et plus sanglantes. Le sorcier, la sorcière, le diable, le maléfice, le sabbat, sont des inventions relativement modernes. Au temps d'Hippocrate, on admettait que toutes les maladies ont une cause naturelle (sauf l'épilepsie, qu'on appelait maladie sacrée ou maladie d'Hercule). Peut-être même y avait-il chez les anciens, au sujet du mal physique, une vague idée religieuse, celle de la fatalité, avec cette opinion que le destin envoie aux hommes des maladies pour les punir. Mais quant à préciser l'action de cette puissance fatale, le bon sens antique s'y est constamment refusé. Quand les religions orientales vinrent se mêler au paganisme expirant, la superstition commença : ce fut un temps propice aux magiciens, aux sorciers, aux devins. Bientôt cependant, avec l'effondrement de l'empire romain et la ruine totale des vieilles religions, toutes ces imaginations se dissipèrent, ou au moins il nous est impossible d'en retrouver les traces. Il faut arriver au moyen âge pour pouvoir constater la croyance au diable et aux démons. Du XIIe au XVIe siècle, le culte du diable fait des progrès rapides. Sorciers et sorcières se multiplient, si bien qu'en 1600 il y en a près de trois cent mille en France. Le diable est dépeint, décrit, étudié ; on connaît ses mœurs, ses habitudes, ses goûts, ses antipathies ; on sait comment il vient hanter les corps des malades, on connaît les formules qu'il faut employer pour le chasser, on a des moyens sûrs pour reconnaître les sorcières, des procédés efficaces pour les faire parler, et des bûchers bien flambans pour les punir.

Les témoins de cette fureur superstitieuse ne manquent pas ; on les trouve dans toutes les bibliothèques. On les consulte peu cependant. Peut-être, et non sans raison, a-t-on redouté l'ennui énorme qui se dégage de ces indigestes compilations (le livre de del Rio, in-4° à deux colonnes en petit texte, n'a pas moins de 1,070 pages). Peut-être a-t-on hésité devant le latin barbare, obscur, incorrect, des écrivains allemands, français, espagnols, italiens du XVIe siècle, peut-être aussi n'a-t-on pas osé aborder de front cette aberration universelle, qui a duré plus de quatre siècles et qui a fait de si nombreuses victimes. Toutefois ce n'est pas sans profit qu'on secoue la poussière des vieux traités de magie et de sorcellerie. On y trouve de précieux documens sur l'état de l'esprit humain au moyen âge. Si ce n'est pas tout à fait de l'histoire, c'est de la psychologie historique. Cette étude n'est donc pas sans attrait, et

je me déclarerais, je l'avoue, fort satisfait, si on pouvait trouver autant d'intérêt à lire mes recherches que j'en ai pris à les faire.

Le livre le plus important à consulter, c'est *le Marteau des sorcières* (*Malleus maleficarum*). Généralement on l'attribue à Sprenger seul; mais il est l'œuvre de deux personnes, Jacques Sprenger, ou Springer, et Henri Institor, tous deux envoyés par lettres apostoliques du pape Innocent VIII comme inquisiteurs de la perversité hérétique en Allemagne, sur les bords du Rhin (1). Ce livre, recommandé aux inquisiteurs par une bulle du pape Innocent VIII, approuvé par un mandement de l'archevêque de Cologne (1584), fut donc dès son origine un livre orthodoxe. Bientôt il devint classique. Ce fut en quelque sorte le manuel de l'inquisiteur, manuel qui permettait au juge d'être docte, orthodoxe, érudit, invincible, de répondre à tous les argumens sataniques et de condamner sans appel. De là l'allure pédantesque de ce livre. Il est écrit sous la forme de questions et de réponses, avec des divisions et des subdivisions à l'infini. Une crédulité naïve à toutes les fables, même à celles de l'antiquité, une confiance sans limite dans les argumens de la théologie, une connaissance approfondie de la *Somme* de saint Thomas, et avec cela l'expérience de toutes les perfidies et machinations que le diable peut ourdir, expérience acquise par vingt années d'inquisition, voilà Sprenger. Il est sot, mais intrépide, dit Michelet. Il pose hardiment les thèses les moins acceptables. Un autre essaierait d'éluder, d'atténuer, d'amoindrir les objections; lui, dès la première page, les montre en face, expose une à une les raisons naturelles, évidentes, qu'on a de ne pas croire aux miracles diaboliques. Puis il ajoute froidement : *Autant d'erreurs hérétiques.*

Tout le monde a vu les manuels destinés à préparer les écoliers au baccalauréat : plusieurs traités composés par des auteurs différens sont réunis en un seul volume, de manière à former un résumé complet des connaissances exigées pour l'examen. On faisait de même jadis pour l'inquisiteur, et on imprimait dans le même volume divers traités utiles aux juges des sorcières. A côté du *Marteau des sorcières* se trouvent donc d'autres ouvrages d'importance moindre, mais assez curieux cependant pour mériter d'être cités ici. D'ailleurs « leurs titres ont toujours quelque chose de rare. » — Frère Jean Nider, de l'ordre des frères prêcheurs, professeur de théologie et inquisiteur de la peste hérétique : *Traité remarquable sur les maléfices et sur les déceptions qu'ils causent, extrait avec un*

(1) *Fr. Jacobi Sprengeri et Fr. Henrici Institoris, Inquisitorum hereticæ pravitatis, Malleus maleficarum.* La première édition est de 1580. L'édition que j'ai sous les yeux, et qui est à la Bibliothèque nationale, est de 1595; Lyon, chez Pierre Landry.

soin particulier du Formicarium (1) *du même auteur.* — Bernard Basin : *des Sciences magiques et des maléfices des sorciers.* — Ulrich Molitor : *Dialogue sur les lamies* (sorcières) *et les pythonisses.* — Frère Jérôme Mengus, de l'ordre des frères mineurs : *Fouet des démons, ou exorcismes terribles, puissans et efficaces, remèdes excellens pour chasser les esprits malins des corps des possédés et échapper aux méfaits du diable.* — Thomas Murner : *des Pythonisses.* — Felix Malleolus : *Traité des exorcismes et des conjurations.* — Frère Barthélemy de Spina : *des Stryges et des Maléfices*(2).

Les inquisiteurs et les exorcistes trouvèrent un rude adversaire dans le médecin flamand Jean de Wier (1515-1588). Jean de Wier était le disciple de ce fameux Cornelius Agrippa, nécromancien cosmopolite, tour à tour soldat, astrologue, médecin, avocat, théologien, immortalisé par Rabelais, qui l'a quelque peu raillé sous ce pseudonyme de Her Trippa, en tous cas le plus grand sorcier qui fut onques. Agrippa, après avoir admis et probablement pratiqué la sorcellerie, finit par ne plus y croire; il compose un livre intitulé : *de la Vanité des sciences*, et meurt en 1536 à Grenoble, à l'hôpital. Il laissa un chien noir et un disciple. Ce chien, sitôt qu'Agrippa fut mort, s'alla jeter en la rivière et depuis ne fut jamais vu. Il n'y a pas de doute à ce sujet : c'était Satan en guise de chien. Quant à Jean de Wier, il continue l'œuvre pestilentielle d'incrédulité de son maître défunt. En effet il ne croit pas à la culpabilité des sorcières, et il ne craint pas d'appeler bouchers ceux qui les torturent et les condamnent. Son livre a rapidement plusieurs éditions (3). On croit, dit-il, que la sorcière fait un pacte exécrable

(1) Le mot *Formicarium* est difficile à traduire; on pourrait l'exprimer par le mot français fourmillement.

(2) A côté du *Malleus*, il faut ranger d'autres livres écrits dans le même esprit. Le *Manuel des exorcistes, où l'on traite de la manière vraie, certaine, sûre de chasser les démons du corps de l'homme, de traiter les malades, de se défendre contre ses ennemis : ouvrage utile non-seulement aux exorcistes et aux prêtres, mais aux médecins, aux théologiens, aux possédés et aux malades,* par le R. P. Candide Brognoli, de Bergame, professeur de théologie, de l'ordre des franciscains ; Venise, 1702. Discours sur la magie *(Disquisitiones magicæ)*, par Martin Del Rio, de la société de Jésus, Cologne; chez Hemming, 1633. — Grillandus, jurisconsulte florentin, *des Sortilèges*, et Jean-François Ponzinibius, *des Sorcières*, Francfort-sur-le-Main, 1592. — Jacques Fontaine. *Discours des marques des sorciers et de la possession réelle que le diable prend sur le corps des hommes;* Lyon, 1611. — Léon Davair, *Trois Livres des charmes, sortilèges et enchantemens ;* Paris, chez Chesneau, 1583. On trouvera une bibliographie assez complète des livre de sorcellerie des XVIe et XVIIe siècles à la fin du livre de Langlet-Dufresnoy. *Recueil de dissertations sur les apparitions ;* Paris, 1751, t. II, 2e partie, p. 255-292.

(3) Voici les titres de quelques-uns des ouvrages de Jean de Wier *(Opera omnia*, chez Van den Berghe; Amsterdam, 1660) : *les Prestiges des démons; — Livre apologétique,* ou recueil de lettres envoyées à Wier par des personnages illustres; — *de la Pseudomonarchie des démons; — des Sorcières; — de la Colère.*

avec le démon, et, par l'efficacité d'imprécations sataniques, peut faire éclater dans l'air d'étranges flammes, exciter les tempêtes, faire tomber dru la grêle sur les champs, se transporter en quelques heures aux lieux les plus éloignés, mener danses et festins avec les démons, changer hommes en bêtes et faire apparaître mille monstrueux prodiges. Mais c'est sur l'autorité des poètes qu'on donne foi à ces fictions. La sorcière est une pauvre vieille femme, stupide et ignorante, dont la fantaisie a été tant abusée en fausses images par l'esprit malin qu'elle confesse avoir fait ce qu'elle n'a pu faire, et ce qui n'a été fait par quiconque. A plusieurs reprises, Wier s'apitoie sur les sorcières; il les appelle pauvresses, petites vieilles, petites femmes malheureuses (*misellae*, *aniculae*, *mulierculae*, *vetulae*), et il apostrophe vigoureusement, avec une indignation généreuse, leurs juges, qu'il appelle bourreaux. « O vous, tyrans cruels, juges sanguinaires, qui oubliez d'être hommes, et chez qui l'aveuglement fait taire toute pitié, je vous convoque au tribunal du juge suprême qui décidera entre vous et moi. Lors la vérité que vous avez ensevelie et foulée aux pieds se dressera en votre face, et criera vengeance de vos crimes: lors sera publique votre soi-disant science de la vérité évangélique, science que certains d'entre vous nous objectent à tout propos. Lors vous ferez expérience de ce qu'est la parole de Dieu, et de la même mesure que vous jugeâtes les autres, vous aussi, vous serez jugés! » Ailleurs il supplie les juges de ne pas pratiquer la torture. « Pensez-vous, dit-il, qu'il y ait au monde une misère pire que celle des sorcières? Croyez-vous que ces pauvres femmes ne souffrent pas assez pour vous ingénier à les faire souffrir encore? » Jean Wier n'est cependant ni un libre penseur, ni un sceptique. Loin de là, sa crédulité est prodigieuse. Il admet la plupart des histoires qu'on vient lui raconter. Comme Sprenger, comme del Rio, il croit au diable, à l'esprit malin, à la possession.

Il semble que la crédulité de J. Wier eût dû le protéger contre la fureur des gens bien pensans! Heureusement pour lui, il était médecin de Guillaume, duc de Clèves, et cette haute amitié le sauva. D'ailleurs, on ne brûle pas aussi facilement un grand docteur qu'une pauvre vieille paysanne. Aussi Wier mourut tranquillement dans son lit à l'âge de soixante-treize ans. Ce n'est pas la faute de Bodin si Wier a pu si scandaleusement échapper à toute répression. Jean Bodin, qui fut procureur du roi à Laon, et jurisconsulte célèbre, après avoir composé sa *Démonomanie des sorciers* (1), croit nécessaire de réfuter les erreurs de Jean Wier; « premièrement pour l'honneur de Dieu, contre lequel il s'est armé; en second lieu,

(1) Souvent réimprimée. La première édition est de 1580.

pour lever l'opinion de quelques juges auxquels cet homme-là se vante d'avoir fait changer d'opinion, se glorifiant d'avoir gagné ce point par ses livres, qu'on élargissait maintenant les sorcières, à pur et plein, appelant bourreaux les autres juges qui les font mourir, ce qui m'a fort étonné, car il faut bien que cette opinion soit d'un homme très méchant ou très ignorant. Or Jean Wier montre par ses livres qu'il n'est pas ignorant, même qu'il est médecin, et néanmoins il enseigne en ses livres mille sorcelleries damnables, jusqu'à mettre les mots, les invocations (1), les figures, les cercles, les charactères des plus grands sorciers qui furent oncques, pour faire mille méchancetés exécrables que je n'ai pu lire sans horreur, et, qui plus est, il a mis l'inventaire de la monarchie diabolique avec les noms et surnoms des soixante-douze princes, et de sept millions quatre cent cinq mille neuf cent vingt-six diables, sauf l'erreur du calcul. » En lisant ce dénombrement impie, le savant Bodin est pris d'une horreur profonde : « Ce sont, dit-il, abominations la mémoire desquelles me fait dresser le poil en la tête. » Et il ajoute, avec une profonde conviction, la conviction de l'homme effrayé : « Wier est coupable de la peine des sorciers, comme il est expressément porté par la loi que celui qui fait évader les sorciers, il doit souffrir la peine des sorciers. »

Vers la fin du XVIe siècle, un certain changement s'établit dans les mœurs judiciaires. Jusque-là, les inquisiteurs et les prêtres avaient jugé les sorcières; désormais ils n'auront plus que le second rôle, et les juges civils tiendront la première place. Qu'on ne croie pas d'ailleurs que ce sera au bénéfice de la clémence ou de l'équité: non, les magistrats sont plus crédules et plus impitoyables que les tribunaux d'inquisition. Les livres français de Bodin, de Boguet, de Le Loyer, sont remplis de plus d'inepties que les livres latins des dominicains, des bénédictins et des jésuites. Del Rio confesse même que Bodin est trop crédule, qu'il admet sans preuve des faits fort douteux, comme par exemple le chevauchement au sabbat. Est-ce que l'âme des sorcières, quittant pendant la nuit le corps endormi, s'en va toute seule au sabbat? Bodin tranche la question par l'affirmative, alors que, suivant Del Rio, le diable trompe bien souvent les sorcières, de sorte que le chevauchement est presque toujours un effet de l'imagination. En un autre endroit, Bodin prétend que, pour faire appliquer la question, il suffit d'un seul témoin à charge, contrairement aux opinions de

(1) Voici une de ces invocations que j'oserai reproduire, à mes risques et périls. *Ioth Aglanabaroth el abiel ena thiel amasi sidomel gayes tolonia.* Toutes les fois que Bodin a l'occasion de parler de formules semblables, il passe outre en tremblant, et dit : « certains mots qu'il n'est besoin d'écrire. »

Sprenger et de presque tous les inquisiteurs. Les juges ecclésiastiques, moins tremblans sans doute, sont plus doux que ce magistrat. De fait, il y a peu de livres aussi effarés que *la Démonomanie des sorciers*. C'est ce qui en a fait le succès.

D'ailleurs les temps étaient propices. Jean Wier avait prêché dans le désert. Jusqu'en 1600 le nombre des sorciers va toujours en augmentant. Tout le monde croit au diable, aux démons, aux incubes, aux succubes, aux sorciers, tempestaires ou autres. C'est l'âge d'or de Satan. Fernel, un des plus illustres médecins du XVIe siècle, raconte sérieusement qu'il connaît quelqu'un qui fut ensorcelé en mangeant une pomme. Ambroise Paré, un des plus grands hommes de la France, parle avec détail des sorciers et des maux qu'ils causent (1). « Ainsi qu'on voit aux nuées se former plusieurs et divers animaux, ainsi les démons se forment tout subit en ce qui leur plaît, et souvent on les voit transformés en bêtes, comme serpens, crapauds, chats-huants, huppes, corbeaux, boucs, ânes, chiens, chats, loups, taureaux et autres. Ils hurlent la nuit et font bruit comme s'ils étaient enchaînés; ils remuent bancs, tables, tréteaux, berçant les enfans, jouent au tablier, feuilletent livres, comptent argent, ouvrent portes et fenêtres, jettent vaisselle par terre, cassent pots et verres et font autre tintamarre; néanmoins, on ne voit rien au matin hors de sa place. Ils ont plusieurs noms, comme démons, cacodémons, incubes, succubes, coquemares (2), gobelins, lutins, mauvais anges, Satan, Lucifer, Père de mensonges, Prince des ténèbres, Légion.

« Ceux qui sont possédés des démons parlent, la langue tirée hors la bouche, divers langages inconnus. Ils font trembler la terre, tonner, éclairer, venter, déracinent et arrachent les arbres, tant gros et forts soient-ils! Ils font marcher une montagne d'un lieu en autre, soulèvent en l'air un château et le remettent en sa place... Iceux démons peuvent, en beaucoup de manières, tromper notre terrienne lourdesse, car ils obscurcissent les yeux des hommes avec épaisses nuées qui brouillent notre esprit fantastiquement, et nous trompent par imposture satanique, corrompant notre imagination par leurs bouffonneries et impiétés. Ils sont docteurs de mensonges, racines de malices, et, pour le dire en un mot, ils ont un incomparable artifice de tromperie, car ils se transmuent en mille façons, et entassent au corps des personnes vivantes mille choses étranges, comme vieux panneaux, des os, des ferremens, des clous, des épines, du fil, des cheveux entor-

(1) Œuvres complètes d'Ambroise Paré, édition de Malgaigne, 1841, t. III, page 54.
(2) C'est de là que vient le mot cauchemar.

tillés, des morceaux de bois, des serpens et autres choses monstrueuses. »

En ce temps d'universelle crédulité, il n'y a guère que deux grands esprits qui résistent à la sottise commune, et, quand tout le monde a peur de Satan, Rabelais ose en rire et Montaigne en douter. « Je vois bien, dit Montaigne, qu'on se courrouce, et me défend-on d'en douter, sur peine d'injures exécrables. Nouvelle façon de persuader. Pour Dieu mercy, ma créance ne se manie pas à coups de poings... Qui établit son discours par braverie et commandement montre que la raison y est foible... J'ai les oreilles battues de mille tels contes : trois le virent un jour en Levant, trois le virent le lendemain en Occident, à telle heure, tel lieu, ainsi vêtu ; certes je ne m'en croirois pas moi-même. Combien trouvé-je plus naturel et plus vraisemblable que deux hommes mentent qu'un homme en douze heures passe d'Orient en Occident! Combien plus naturel, que notre entendement soit emporté de sa place par la volubilité de notre esprit détraqué, que cela, qu'un de nous soit envolé sur un balai, au long du tuyau de la cheminée, en chair et en os par un esprit étranger! Ne cherchons pas des illusions du dehors et inconnues, nous qui sommes perpétuellement agités d'illusions domestiques et nôtres. Il y a quelques années, un prince souverain, pour rabattre mon incrédulité, me fit cette grâce de me faire voir dix ou douze prisonniers de ce genre, et une vieille entre autres, vraiment bien sorcière en laideur et difformité, très fameuse de longue main en cette profession. Je vis épreuves et libres confessions, et je ne sais quelle marque insensible sur cette misérable vieille, et m'enquis, et parlai tout mon saoûl, y apportant la plus saine attention que je pusse. Et ne suis pas homme qui me laisse guère garotter le jugement par préoccupation. Enfin, et en conscience, je leur eusse plutôt ordonné de l'ellébore que de la ciguë (car ils me parurent fous plutôt que coupables)... Quant aux oppositions et argumens que des honnêtes hommes m'ont faits, et là, et souvent ailleurs, je n'en ai point senti qui m'attachent... Après tout, c'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif. »

Mais venons à l'histoire des démons eux-mêmes : et d'abord quelle est leur origine? Sur ce point, il y a des dissentimens graves. Les rabbins juifs, d'après Balthazar Bekker (1), font remonter cette origine aux premiers temps du monde. Pendant cent trente ans, disent-ils, qu'Adam vécut loin de sa femme, il vint des diablesses vers lui, qui devinrent grosses, et qui accouchèrent de diables, d'esprits, de spectres nocturnes et de fantômes. Mais cette opinion est

(1) *Le Monde enchanté*, Amsterdam, 1694; 4 volumes in-12, tome I, page 162.

judaïque, et elle n'est pas admise par les auteurs chrétiens du XVIe siècle. Del Rio s'élève même contre l'opinion des auteurs qui pensent qu'Adam a composé les livres d'alchimie. Il ne nous en reste rien, dit-il fort sagement, et cette opinion, qui est le rêve d'hommes oisifs, n'est fondée sur aucune preuve. En réalité, c'est Cham qui est le premier auteur de la magie diabolique. Sur ce point aussi il y a désaccord, car, pour Bernard Basin, le premier magicien est Zoroastre, qui, au moment de sa naissance, au lieu de pleurer comme les autres enfans, se mit à rire, ce qui indiquait bien sa nature diabolique.

Que ce soit Adam, Cham ou Zoroastre, ce qui est prouvé, c'est que de toute antiquité il y a eu des sorciers, des obsessions diaboliques et des méchancetés de l'esprit malin. Pharaon avait des magiciens qu'il opposa à Moïse. La pythonisse d'Endor était une sorcière. Orphée, qui charmait les bêtes; Amphion, qui faisait mouvoir les pierres aux accords de sa lyre, ne sont autres que des sorciers. Nabuchodonosor, qui fut changé en bête, est un terrible exemple de lycanthropie, comme aussi le malheureux Lycaon dont parle Ovide. Iphigénie fut changée en biche par un sortilège. Circé était une magicienne fameuse, comme Médée. Numa Pompilius fut abusé par la nymphe Égérie, qu'il ne savait pas être une sorcière. Épiménide, qui dormit cinquante ans dans une caverne de Crète, fut la victime du diable. La femme de Loth fut changée en statue de sel par le diable. Il n'est pas jusqu'à l'ânesse de Balaam qui ne soit invoquée comme un exemple de l'action de Satan sur les bêtes. En tous cas, l'un des plus grands sorciers, c'est Virgile, « le chancelier d'Auguste » qui commandait aux abeilles et qui descendit aux enfers. Si on a brûlé beaucoup de sorciers, au moins on ne craignait pas de les mettre en bonne compagnie.

Un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il y a beaucoup plus de sorcières que de sorciers. C'est, dit Sprenger, parce que la femme est plus défectueuse, et cette défectuosité tient d'abord à ce qu'elle a été créée de la côte du premier homme, ensuite à ce qu'elle a moins de foi, ce qui se révèle dans le mot lui-même *femina*, femme, qui signifie *fide minus*, moins de foi ; c'est enfin à cause de son impatience et de sa légèreté qui lui font renier plus facilement ses croyances. Sur la fragilité de la femme, Sprenger ne tarit pas. Il énumère gravement tous les exemples de femmes infidèles qui ont suivi l'exemple d'Ève, leur mère commune. En elles, dit le savant homme, il y a trois vices généraux : l'infidélité, l'ambition et la luxure. Un autre, le chanoine Basin, rappelle cette parole de l'Ecclésiaste qu'il vaut mieux habiter avec un lion et un dragon dévorant qu'avec une méchante femme. Guillaume de Paris

donne un jugement assez juste en disant que, par suite de leur nature sensible et ardente, les femmes bonnes sont excellentes, et que les femmes mauvaises sont exécrables.

Pour qu'une sorcière se voue au diable, il y a plusieurs procédés. Sur ce sujet on peut donner des indications précises grâce à l'inquisiteur Cumanus dont Sprenger nous raconte l'histoire. Ce Cumanus fit brûler en une seule année quarante et une sorcières en Lombardie, et cette année encore (1584), nous dit son collègue, il continue à travailler à son métier d'inquisiteur. Or, d'après Cumanus, il y a deux pactes qu'on peut faire avec le diable : l'un est solennel, et l'autre se fait en particulier; pour le pacte solennel, les sorcières se réunissent le jour convenu, au sabbat, devant le démon, qui a pris la forme humaine, et lui amènent la novice qu'il faut initier. Le démon l'engage à renier sa foi, le culte chrétien et les sacremens. Si elle accepte, après certaines cérémonies, le diable lui demande son hommage, et lui donne le pouvoir de faire toutes sortes de maléfices avec certaines graisses, et les membres ou les reins d'enfans récemment baptisés. Ce pacte solennel est facile à reconnaître et à punir, tandis que le pacte tacite est, de l'aveu général, presque insaisissable. Il faut une longue pratique et beaucoup d'expérience avant d'en pouvoir donner la preuve. Pour faire un pacte tacite avec le diable, il suffit de se servir d'expressions ou de formules magiques, ou même d'être lié d'amitié avec une sorcière. Il y a plus : sans conclure de pacte, soit solennel soit tacite, on peut être cependant voué au diable. C'est ce qui arrive toujours aux enfans des sorcières, qui, par le fait même de leur naissance, sont consacrés à Satan.

Le pacte solennel, si évident aux auteurs du XVIe siècle, est un des problèmes les plus obscurs de l'histoire. Existait-il un véritable sabbat? Y avait-il à certains momens de la nuit un départ des villageois ou des citadins pour une assemblée mystérieuse qui se tenait dans la forêt, dans la lande, sur la colline? Michelet, qui a traité cette question avec son imagination poétique et déréglée, pleine de vraie érudition cependant, pense que le sabbat existait réellement. « Représentez-vous sur une grande lande et souvent près d'un vieux dolmen celtique, à la lisière d'un bois, une scène double : d'une part, la lande bien éclairée, le grand repas du peuple; d'autre part, vers le bois, le chœur de cette église dont le dôme est le ciel. J'appelle chœur un tertre qui domine quelque peu. Entre les deux, des feux résineux à flamme jaune et de rouges brasiers, une vapeur fantastique. Au fond la sorcière dressait son Satan, un grand Satan de bois, noir et velu, ténébreuse figure que chacun voyait diversement. »

Ces descriptions, qui sont d'un poète plus que d'un historien, ne sont guère faites pour entraîner la conviction, et il ne faudrait pas lire beaucoup de récits de sabbat, encore qu'ils s'accordent entre eux, pour être convaincu que cette conception de l'assemblée des sorcières est fantastique, et résulte de l'imagination délirante de malheureuses hystériques. Lorsqu'il s'agit de confessions faites sous la torture, est-il possible de leur accorder quelque valeur? Souvent, il est vrai, ces confessions, ces aveux étaient spontanés; mais pourrait-on prouver qu'ils ne sont pas dus au délire ou à la démence (1)? D'ailleurs, pour beaucoup de sorcières, il y avait un prélude nécessaire au départ pour le sabbat; c'était l'onction avec certains onguens dans lesquels la belladone et la mandragore jouaient le principal rôle. Or on sait que ces solanées sont des poisons qui agissent sur l'intelligence, troublent la vue et les sens, et, même à dose assez faible, provoquent une sorte d'ivresse. Voici, entre cent autres semblables, un des récits de Bodin : « Auprès de Rome, l'an 1526, il y eut un paysan, lequel ayant vu sa femme se graisser la nuit toute nue, et puis ne la trouvant plus en sa maison, le jour suivant il prend un bâton et ne cessa de frapper jusqu'à ce qu'elle eût confessé la vérité, ce qu'elle fit, requérant pardon. Le mari lui pardonna à la charge qu'elle le mèneroit à l'assemblée. Le jour suivant la femme le fit oindre de la graisse qu'elle avoit, et se trouvèrent tous deux sur chacun un bouc bien légèrement. Se voyant à l'assemblée, la femme le fit tenir un peu à l'écart, et alla faire la révérence au chef de l'assemblée qui étoit habillé en prince pompeusement; la révérence faite, on se mit à danser en rond, les faces tournées hors le rondeau, de sorte que les personnes ne se voyoient pas en face. La danse finie, les tables furent couvertes de plusieurs viandes; alors la femme fit approcher son mari pour faire la révérence au prince, puis il se met à table avec les autres, et voyant que les viandes n'étoient salées, il cria tant qu'on lui apporta du sel, et, devant que de l'avoir goûté, il dit : Loué soit Dieu que le sel soit venu! A ce mot soudain tout disparut, et personnes, et viandes, et table, et demeura seul tout nu ayant grand froid, ne sachant où il étoit. Or il étoit loin de Rome de cent milles, au comté de Béné-

(1) Un seul exemple, pris entre mille, montrera que le sabbat ne peut guère être considéré que comme une hallucination pure et simple. « Quelqu'un soupçonnant sa servante d'être sorcière, et elle le niant, il se résolut de veiller toute une nuit, et l'ayant attachée à la jambe bien serré, elle étant auprès du feu une nuit qu'elle devait aller au sabbat, tout aussitôt qu'elle faisait le moindre semblant de dormir, il l'éveillait rudement; néanmoins le diable triompha : car *elle fut au sabbat, confessa y avoir été, et lui en dit toutes les particularités confirmées par une infinité d'autres.* » (De Lancre, 1610.) Cet aveu doit donner à réfléchir sur les autres aveux semblables.

vent, et fut contraint mendier pain et habits, et le huitième jour il arriva en sa maison, fort maigre et défait, et alla accuser sa femme qui fut prise, et en accusa d'autres qui furent brûlées toutes vives après avoir confessé la vérité. »

On trouve dans Bodin, dans Sprenger, dans Del Rio, beaucoup de récits analogues. La sorcière se *graisse* avec certains onguens; tout d'un coup elle est transportée dans les airs, soit sur un bouc noir qui se trouve là tout exprès, soit sur un manche à balai, soit sur tout autre véhicule aussi commode. Elle arrive au sabbat, elle y trouve des démons qui dansent, elle danse avec eux, et avec des sorcières et des sorciers venus des villages voisins. Voilà ce qu'avouent toutes les accusées, voilà ce qui se trouve dans tous les livres. Mais est-ce que vraiment ces aveux peuvent servir de témoignage suffisant? Est-ce que les affirmations de mille pauvres femmes, folles ou hystériques, doivent servir de base à l'histoire? Les historiens de ce siècle sont plus exigeans que les inquisiteurs du temps passé. Nous avons peine à croire que d'immenses assemblées aient pu se tenir pendant plusieurs siècles, depuis l'an 1330 à Toulouse jusqu'à l'an 1612 en Béarn, sans que personne ait pu surprendre en flagrant délit quelqu'une de ces sorcières. C'est toujours sur leurs aveux qu'on s'appuie pour les condamner, à moins qu'on ne les surprenne le matin courant toutes nues dans la campagne, ce qui indique la démence ou l'hystérie, mais ce qui ne prouve en rien l'existence d'une assemblée du sabbat. Pour admettre ces réunions diaboliques, il faudrait supposer qu'il y avait des imposteurs ayant façonné en bois ou autrement une sorte d'image du diable. Ce diable, dont la peinture est faite différemment par chaque auteur, est ainsi décrit par de Lancre : « Le diable au sabbat est assis dans une chaire noire avec une couronne de cornes noires, deux cornes au cou, une autre au front, avec laquelle il éclaire l'assemblée, les cheveux hérissés, le visage pâle et trouble, les yeux ronds, grands ouverts, enflammés et hideux; une barbe de chèvre, la forme du col et tout le reste du corps mal taillés, le corps en forme d'homme et de bouc, les mains et les pieds comme une créature humaine sauf que les doigts sont tous égaux et aigus, s'appointant par les bouts, armés d'ongles, et les mains courbées en forme de pattes d'oie, la queue longue comme celle d'un âne. Il a la voix effroyable et sans ton, tient une grande gravité superbe avec une contenance d'une personne mélancolique et ennuyée. »

Faut-il voir dans cette image la fantaisie d'une des nombreuses sorcières que de Lancre a fait brûler (soixante en quatre mois), ou bien la peinture vraie d'une idole de bois sculptée grossièrement par quelque sorcière? S'il en était ainsi, il serait étonnant qu'on

n'eût jamais trouvé de semblable simulacre. Une assemblée de six mille personnes se réunissant sans laisser de traces serait un phénomène bien merveilleux. N'est-il pas plus simple de croire à l'aberration de toute une population craintive et ignorante? La question reste donc tout entière de savoir si le sabbat a existé, ou si c'est une hallucination cent mille fois répétée. C'est aux historiens à élucider ce problème, et il ne paraît pas que l'on ait encore donné des preuves bien fortes permettant d'affirmer qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu de sabbat.

Quoi qu'il en soit, laissons cette question ténébreuse du sabbat. Aussi bien les croyances superstitieuses ne nous feront pas défaut. Une des plus importantes, et sur laquelle, pour des motifs que l'on comprendra, il nous est interdit d'insister, est relative à l'union du diable avec les sorcières. Dans ce cas, le diable est un *incube*. L'esprit malin peut aussi, sous la forme d'une femme, jeune ou vieille, laide ou belle, s'unir au sorcier. Alors le diable est *succube*. Pendant tout le XVIe et tout le XVIIe siècle, succubes, incubes surtout, foisonnent, et il n'y a pas de sorcière qui n'avoue ses relations avec le diable. Quant à savoir si le diable peut être père, c'est un des problèmes les plus discutés. L'opinion la plus commune, c'est qu'il est père indirectement, en passant de l'état de succube à l'état d'incube. Les cérémonies infâmes, qui étaient racontées comme propres au sabbat, ont fait croire à Michelet et à d'autres auteurs encore que le sabbat était un rendez-vous de débauche. Combien n'est-il pas plus vraisemblable que les aveux des sorcières sont dus aux hallucinations qui les hantaient, à des visions de nature érotique, telles qu'on en constate aujourd'hui encore de si fréquens exemples?

La puissance des mauvais anges est infinie. Il suffit, pour que le diable ou un démon d'ordre inférieur s'empare du corps d'un malheureux, qu'il ait commis un oubli, une négligence d'un instant. Ainsi une religieuse ayant oublié de dire son *Benedicite* en mangeant de la laitue, un diable, qui s'était caché dans cette laitue, s'empara d'elle et pendant longtemps l'agita de convulsions terribles, jusqu'à ce qu'enfin l'évêque, pris de pitié, l'eut triomphalement exorcisée. Un brave homme, nommé Pierre, ayant négligé en se couchant de faire le signe de la croix, se réveille au milieu de la nuit, croyant que le matin est arrivé, et, pensant être sur un terrain uni, se précipite du haut de son escalier, au bout duquel il arriva à demi mort à la grande stupéfaction de tous. N'est-il pas certain que le diable était l'auteur de cette malheureuse illusion? Tout ce qui se fait de peu ordinaire ou même de très ordinaire est attribué au mauvais esprit. Luther y croyait plus que quiconque.

Il raconte ses dialogues avec l'esprit malin, qui pendant la nuit cassait les vitres et remuait des sacs de noix sous son lit. Lorsqu'il composait ses ouvrages, Luther avait fort à faire à répondre aux argumens que Satan lui objectait. Une fois, emporté par la colère, il prit son encrier et le jeta contre le diable avec tant de force que l'encre alla tacher le mur. On voit encore maintenant, dit M. Louandre, la tache d'encre faite par Luther dans sa lutte contre le mauvais ange. Elle se trouve dans la petite chambre de Wartbourg où il travaillait. Le diable, dit quelque part Luther, est un maître redoutable, qui a dans sa sacoche plus de poisons que tous les apothicaires du monde. D'ailleurs, suivant Del Rio et Sprenger, l'apôtre de la réforme avait bien le droit de causer avec le diable, étant lui-même le fils d'une sorcière et d'un démon (1). Savonarole, lorsqu'il était sur le point de dormir, entendait le diable qui l'appelait par son nom, mais en changeant chaque fois la prononciation. Érasme, un grand esprit cependant, s'imaginait tenir des démons en prenant des puces : il admet qu'une ville tout entière a été brûlée par les démons. Mélanchthon rapporte que, lorsque certaines démoniaques arrachaient les poils du vêtement de quelque personnage que ce fût, ces poils étaient incontinent changés en pièces de monnaie du pays. Michel Servet pensait que dans les ventricules du cerveau Satan était logé et y promenait sa fantaisie. Toutes les fois qu'un phénomène bizarre ou inexpliqué se produisait, aussitôt on y voyait l'action du diable. Un jour qu'Ignace de Loyola faisait des études grammaticales sur les déclinaisons des noms et des verbes, les idées affluaient si rapidement à son esprit qu'il ne pouvait rien apprendre ni rien retenir, et malgré toute l'attention qu'il apportait à ce travail, il lui était impossible de chasser les pensées confuses qui l'envahissaient ou de fixer ses idées sur un point précis. « Je reconnais, s'écria-t-il alors, je reconnais les ruses de notre odieux ennemi, la perfidie et l'astuce du Malin. » — « Je sais un personnage, dit Bodin, lequel me découvrit qu'il était fort en peine d'un esprit qui le suivait et se présentait à lui en plusieurs formes, et la nuit le tirait par le nez, et l'éveillait, et souvent le battait, et, quoiqu'il le priât de le laisser reposer, il n'en voulait rien faire et le tourmentait sans cesse, lui disant : Commande-moi quelque chose. »

D'autres exemples montreront bien quelle foi absolue, aveugle, on donnait à la puissance diabolique. Un jour, dit Sprenger, un homme fut changé en âne par une sorcière. Pendant trois ans on fit porter au malheureux jeune homme les plus lourds fardeaux. Enfin, au bout de ce temps, passant devant une église, au moment

(1) Les caricatures du temps en font foi.

où on célébrait la messe, et n'osant pas entrer de peur d'être chassé et roué de coups, il se tint devant la porte, pliant les pattes de derrière, et joignant les pattes de devant, c'est-à-dire les mains, ajoute Sprenger, en les élevant au ciel. Au moment où l'on admirait ce prodige, arrive la sorcière qui se met à frapper l'âne à coups de bâton. Mais l'on devine bien qu'il s'agissait d'un maléfice; on la traîne devant le juge, on l'interroge, on la torture, elle avoue son crime, on obtient d'elle qu'elle rende le jeune homme à sa forme première, et, pendant qu'elle expie son crime, le jeune homme revient plein de joie vers les siens (p. 286). Les pires sorcières sont les sages-femmes, qui, au moment où les enfans viennent au monde, les vouent au démon; il en est qui leur coupent les membres avant qu'ils soient baptisés pour composer des onguens magiques; dans le diocèse de Constance, on brûla une sorcière sage-femme qui avait tué plus de quarante enfans en leur enfonçant une épingle dans la tête. Les sorcières disposent de tous moyens pour donner les maladies, priver de lait les vaches, faire tomber la grêle ou détruire les moissons. Pour faire tarir le lait des vaches, il suffit de mettre par terre un seau vide, de planter un couteau dans le mur et d'invoquer le diable; aussitôt le diable va prendre le lait d'une vache féconde qu'il porte dans le seau de la sorcière. Un jour, une jeune fille, n'ayant pas été invitée à un festin et irritée de cet oubli, appelle le diable qui vient à elle, et comme elle déclare vouloir faire tomber la grêle sur toute la société, il lui accorde sa demande; aussitôt une grêle violente afflige la ville, tandis que la sorcière est enlevée dans l'air par le démon aux yeux de certains bergers. Comme elle rentra dans la ville, les bergers l'accusèrent. On l'appréhende, on l'interroge, et après qu'elle a confessé toute l'horreur de son crime, elle est brûlée sans délai.

Souvent les sorcières prennent la forme d'animaux. Un jour, un bûcheron, pendant qu'il coupait du bois, fut attaqué par trois chats qui se mirent à lui mordre les jambes. Effrayé, il se défend comme il peut, et, ayant fait le signe de la croix, parvient à se débarrasser de ses agresseurs. Il rentre dans la ville, mais aussitôt on l'accuse d'avoir porté un maléfice sur trois femmes qui, au même moment, ont été grièvement blessées. Il allait être jugé et probablement condamné, si le juge n'avait découvert que ces trois bêtes n'étaient autres que les trois femmes, c'est-à-dire trois abominables sorcières, qui par l'assistance du démon avaient été métarmophosées en chattes. Souvent aussi les sorcières se transforment en louves. Boguet raconte sérieusement cette histoire d'un chasseur qui, ayant coupé d'un coup de fusil la patte d'une louve, s'égare et va demander l'hospitalité dans un château. Requis s'il avait fait bonne chasse, il veut montrer la patte de la louve, mais, à sa grande sur-

prise, c'était un bras de femme. Le châtelain y reconnaît son anneau de mariage; il va trouver sa femme, qui cachait son bras ensanglanté. Point de doute; elle était sorcière et courait la forêt sous la forme d'une louve. On croirait que c'est une fable, si la malheureuse femme n'avait été brûlée.

D'autres fois c'est le diable lui-même qui se déguise en un animal, il peut être loup, ours, araignée, crapaud, jamais cependant il ne revêt la forme d'un agneau ou d'une colombe. Un jour, en Angleterre, un possédé toutes les fois qu'on approchait de lui la sainte hostie, poussait des hurlemens et des blasphèmes. « Vraiment, disait-il, une araignée mérite plus de respect.» Aussitôt, une araignée, immense et hideuse, descend du dôme de l'église, et, suspendue par son fil, arrive jusqu'à la bouche du blasphémateur. Lorsque les sorcières basques furent brûlées, en 1609, par de Lancre, à la dernière sorcière qu'on brûla, une nuée de crapauds sortit de sa tête; le peuple se rua sur eux à coups de pierre, mais ils ne purent venir à bout d'un crapaud noir qui échappa aux flammes, au bâton, aux pierres, et se sauva, comme un démon qu'il était, en lieu où on ne sut jamais le trouver.

Mais ce qui, au point de vue psychologique, a le plus d'intérêt pour nous, c'est de savoir comment le démon peut pénétrer dans les corps. Or il y a deux sortes d'actions : la possession et l'obsession. Dans la possession, le démon s'est emparé complètement du corps et de l'âme du malheureux. Au contraire, dans l'obsession, il n'y a qu'une persécution superficielle, qu'il est facile de combattre par le jeûne, par les prières, par l'aumône. Le plus souvent la possession est un pacte par lequel on s'est voué au diable. Quelquefois cependant ceux qui en sont les victimes ne sont pas les coupables; il faut les exorciser et non les punir. Les inquisiteurs discutent gravement la question de savoir si le démon entre en substance ou en puissance dans le corps ou dans l'âme humaine, et ils se livrent sur ce point à des argumentations approfondies. Mais c'est surtout le témoignage des possédées que nous devons invoquer à ce sujet. « Je puis me comparer, dit Angèle de Foligno, à quelqu'un suspendu par le cou, dont les mains sont liées derrière le dos, et dont les yeux sont fermés. C'est en me mettant dans cet état que les démons me tourmentent cruellement. Il semble que je sois sans soutien, et que toutes les forces de mon esprit disparaissent sans que je puisse y résister. Quelquefois une colère violente et un désespoir amer m'envahissent; si bien que je ne peux m'empêcher de me déchirer le corps. Je me frappe de coups terribles, de sorte que toute ma tête et tous mes membres sont gonflés de meurtrissures. Ainsi je vois que je suis livrée à de nombreux démons et plongée dans d'horribles ténèbres. » Hildegarde raconte à peu près la même chose.

« La noirceur et les fumées diaboliques m'obsèdent et m'obscurcissent; une ombre pestilentielle se répand sur tous mes sentimens, et m'empêche de dire telles paroles et faire telles actions qu'il convient. De vrai, ce diable n'entre pas dans l'homme comme diable, mais comme fumée diabolique. Car si c'était le diable lui-même, aussitôt tous les membres seraient réduits en poudre et dispersés par le vent, ainsi qu'il appert de la nature spirituelle du prince des ténèbres, mais Satan se sert du corps de l'homme comme d'une fenêtre, et vocifère par cette fenêtre, et meut tous les membres à des actions mauvaises, incongrues et véritablement diaboliques. » Elle conclut donc en admettant que ce n'est pas le diable lui-même, mais seulement la vapeur méphitique du diable, qui pénètre dans l'homme.

Cependant les exorcistes sont plus précis en général; ils admettent plusieurs causes pour lesquelles le démon entre dans le corps, la crainte, la colère, le maléfice et les maladies de l'imagination. Quelquefois il y a un seul démon, quelquefois il y en a plusieurs, rarement toute une légion, c'est-à-dire six mille six cent soixante-six diables. Ces misérables se logent dans le cœur, parfois dans les reins, le cerveau, le poumon, la gorge, l'oreille: ils s'installent aux endroits qu'ils ont choisis, et font du corps humain leur résidence. Le démon profite de la langue du possédé pour proférer toutes sortes d'injures et de blasphèmes; de ses bras pour s'agiter, se mouvoir en tous sens, de ses jambes pour faire des bonds étranges et des sauts capricieux. C'est aussi le propre du démon de parler plusieurs langues et indifféremment le grec, le latin, l'hébreu, voire même l'iroquois et les autres dialectes peu connus. De fait, dans le délire hystérique, l'intelligence étant surexcitée, il peut y avoir, par suite de souvenirs inconsciens, des réminiscences inconnues. Tous les aliénistes ont observé des faits analogues. Cela n'avait pas échappé aux médecins du XVIe siècle. « Ceux qui ont fréquenté les malades et les fréquentent journellement trouveront vraisemblable qu'on peut parler langage étrange, comme grec, latin, allemand, hébreu, encore qu'on ne soit possédé d'aucun malin esprit. Cela peut procéder des humeurs si véhémentes que sitôt qu'elles sont enflammées, la fumée d'icelles étant montée au cerveau, fait parler un langage étrange comme nous voyons aux ivrognes » (Louys Guyon cité par Simon Goulard). Un si grand bon sens était rare, et on resta convaincu jusqu'au milieu du XVIIe siècle que lorsque un malade dans son délire parlait en un langage étranger, c'était le démon qui se servait de la langue du malheureux possédé.

L'approche de l'huile sainte ou d'un objet sacré fait hurler et vociférer les diables; ce sont des scènes de cette nature que représentent souvent les tableaux des maîtres italiens des XVe et XVIe siècles.

Quelquefois cependant l'esprit malin est plus patient et supporte en silence l'approche des sacremens. Un jour, dit Sprenger, un prêtre possédé du démon fut exorcisé. L'exorciste demanda au démon comment il lui était possible de rester dans le corps du possédé pendant la sainte communion. C'est, dit le démon, que je me cachais sous sa langue. Et le malin ajoute en manière de satanique raillerie : Est-ce que, pendant qu'un saint homme passe sur un pont, un méchant ne peut pas se cacher sous les arches?

Quand l'exorciste arrive en présence d'un possédé, il doit observer strictement certaines règles pour l'indication desquelles je me contenterai d'énumérer quelques-uns des chapitres du manuel de l'exorciste. Est-il permis d'exorciser quelqu'un qui ne présente aucun signe évident, mais seulement des probabilités d'obsession? Est-il utile de demander au démon de quel nom il s'appelle? Faut-il demander au démon s'il est seul ou accompagné de beaucoup de ses camarades? Peut-on lui demander pourquoi il est entré dans le corps du possédé? Peut-on l'interroger sur les saints qu'il faut invoquer pour qu'il parte, sur ses ennemis dans le ciel ou dans l'enfer, sur les paroles qui le feront souffrir le plus, à quelle heure, à quel jour il doit partir, où il ira pour lors, quel est son chef, si c'est un démon d'ordre supérieur, comme par exemple le grand Lucifer? « C'est une curiosité dangereuse de demander au diable qui possède un corps d'où il vient, de quelle légion et de quel ordre de diables il est; quels morts sont en état de grâce, quels sont les damnés, où est l'enfer, s'il est en cavernes de la terre et au centre d'icelle; quelles peines les damnés endurent, et quelle est leur gehenne. » Il faut que l'exorciste soit toujours très prudent, car il lui arrive souvent d'être déçu et trompé par le démon. Il est bon de se servir d'injures et d'outrages quand on s'adresse au diable, de l'appeler faquin, drôle, et en particulier cuisinier de l'Achéron, mais on ne doit pas plaisanter avec lui, car ces plaisanteries coûtent souvent fort cher. A ce propos, Nider nous raconte l'histoire d'un moine de Cologne, fameux exorciste, quoique un peu trop facétieux. Un jour que ce moine exorcisait un possédé, le démon lui demanda en quels lieux il devait faire retraite; lors le moine lui désigna certain endroit écarté, et se gaudit fort de la farce jouée au malin. Mais, la nuit, le pauvre moine, ressentant certaines importunités au bas-ventre, se rendit dans le lieu qu'il avait indiqué au démon. Or, à peine y fut-il entré, qu'il fut appréhendé à la gorge par ce demon fort irrité, et si cruellement qu'il en pensa mourir.

Les histoires de démoniaques sont extrêmement fréquentes chez les écrivains du xve siècle. Comme elles se ressemblent toutes plus ou moins, il nous suffira d'en rapporter une avec quelques détails. Elle a d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit manifestement d'une hys-

térique, et la description que nous en donne Le Loyer est assez bien faite pour établir l'identité de la possession d'autrefois et de l'hystéro-épilepsie d'aujourd'hui.

« La femme possédée étoit de la ville de Milan, de noble famille et de gens de bien. De longue main, le diable s'étoit emparé d'elle, et l'avoit tellement rendue défigurée, qu'elle sembloit plutôt un monstre qu'une femme. Sa face étoit tout effarée et crasseuse, son regard bigle et horrible, sa langue sortoit de la bouche fort longue, accompagnée parfois d'un grincement de dents, son haleine étoit puante, et le mal l'avoit rendue privée de l'usage de l'ouïe, de la vue et de la langue. C'étoit le propre habitacle du diable. Elle fut menée en l'église de Saint-Ambroise, devant saint Bernard qui y estoit. Le peuple avoit gardé espérance que la femme seroit secourue du saint homme. La foule étoit grande du peuple qui accouroit de toutes parts, et saint Bernard, d'entrée, enjoignit à un chacun de se mettre en prières et oraisons. Quant à lui, il demeura près de l'autel avec les prêtres et quelques siens religieux, et demanda que la femme lui fût présentée par ses gardes. Ce fut la difficulté de la lui présenter, car le diable qui étoit en elle y résistoit à son possible, ruant des pieds contre ses gardes, reculant en arrière, et à belles dents et coups de coude, se voulant défaire d'eux. Enfin, à quelque peine, elle est menée ou plutôt traînée à l'autel, où étoit saint Bernard, auquel de première abordée elle donna un coup de pied. Mais saint Bernard ne fit contenance de s'émouvoir de ce coup, et s'approchant de l'autel, se met à genoux et fait ses prières, aussi froid et tempéré que s'il n'eût rien vu. Ce fait, il se lève, prend la chappe et commence à dire la messe. Comme il étoit ès secrets de la messe, autant de fois qu'il signoit la sainte hostie, il se tournoit vers la femme, faisant sur elle le signe de la croix. A ces signes de la croix, le diable, contre lequel saint Bernard les apposoit, ne se sentoit moins blessé et offensé que si on lui eût rué quelques vives estocades qui eussent porté, et faisoit alors de si laides et étranges grimaces, et se tempestoit en sorte au corps de la femme, qu'on voyoit manifestement qu'il enduroit. Après que saint Bernard eut élevé le corps de Notre-Seigneur, et achevé de dire l'oraison dominicale après l'élévation, il vient à la femme pour assaillir l'ennemi de plus près, et tenant la sainte hostie sur la patène du calice, et, mettant la patène sur la tête de la femme, disoit telles ou semblables paroles, parlant au diable : « Voici, esprit misérable et damné, voici ton juge, voici cette grande et immense puissance. A cette heure, fais-lui résistance, si tu oses ; voici celui qui, étant près de souffrir la mort pour notre salut, dit à ses disciples que le prince du monde seroit jeté dehors. Voici ce corps qui fut créé du plus pur sang de la vierge immaculée, qui fut étendu en l'arbre de la croix,

qui fut gisant au sépulcre, qui fut ressuscité au tiers jour, et qui en présence de ses disciples monta au ciel. Et parlant au nom de ce grand Dieu et en vertu de son pouvoir qui t'est bien connu, je te commande, esprit malin, que tu sortes présentement du corps de cette servante de Dieu, et que tu ne sois si hardi d'y rentrer désormais. A ces paroles, le diable hurlait désespérément et affligeoit la démoniaque, et montroit assez que c'étoit bien malgré lui qu'il lui falloit abandonner le corps. Ce premier coup d'essai ayant été fait par saint Bernard, il retourne à l'autel et achève la messe, et après la fraction de la sainte hostie, et que le diacre eut donné la paix au peuple et congé de s'en aller, aussitôt la paix fut donnée à la femme, et le diable la quitta entièrement, confessant par la suite l'efficace et la vertu du saint sacrement de l'autel (1). »

L'eau bénite, les cierges bénits sont puissans pour chasser les diables. — « Après l'eau bénite, il y a le cierge bénit en l'église, la vigile de Pâques, que les diables ne laissent d'avoir en horreur, comme ils ont les lampes ardentes, cierges et chandelles de l'église qu'ils ne peuvent voir, et en fuient la lumière. Beaucoup d'exorcistes, pour faire sortir les diables du corps des hommes, brûlent leurs noms dans le feu du cierge bénit. Les diables, à ce brûlement de leur nom, s'en sentent pressés et tourmentés: ce qui se peut connaître, parce que les diables se tourmentent et tempêtent dans le corps des démoniaques, crient horriblement et disent qu'ils souffrent. L'épreuve s'en fit de notre âge en Nicole Aubry, démoniaque de Vervins, car, l'évêque de Laon exorcisant le diable qui la possédait, et brûlant son nom de Beelzébub dans le cierge de Pâques, l'on voyoit la femme se détordre, mettre son corps en boule et peloton, s'élever en l'air, tirer la langue hors la bouche demi-pied de long, tâcher de sortir des mains de ses gardes, et faire du visage une morgue si hideuse, épouvantable et diabolique, que le plus assuré de ceux qui assistoient au spectacle n'étoit sans avoir peur. »

N'est-ce pas là le tableau singulièrement exact d'une de ces scènes démoniaques qu'on voit à la Salpêtrière, et dont la photographie a fixé le souvenir? D'ailleurs, ainsi que la physionomie, le langage de Nicole Aubry est bien celui d'une hystérique. Elle malmène rudement ceux qui se présentent à elle pour l'exorciser, et on retrouve dans ses paroles l'effronterie, l'audace incroyable, que manifestent

(1) Nous aurons l'occasion de revenir sur les attaques de démonomanie épidémique; faisons remarquer seulement l'analogie de ces attaques avec celles des démoniaques modernes. La fameuse Louise Lateau, en Belgique, a aussi des visions où le démon joue un rôle. « Le démon se montrait à elle, plusieurs fois chaque nuit, sous toutes les formes hideuses; elle était jetée à terre, rouée, disloquée, et serrée à la gorge; une nuit, elle fut jetée violemment contre un des barreaux de sa couchette de fer. » (*Les Stigmatises*, par le docteur Imbert-Gourbeyre, professeur à l'école de médecine de Clermont-Ferrand; Paris, 1873.)

avec une promptitude et une vivacité surprenantes les hystériques aliénées. Tous ceux qui ont été apostrophés par ces malades reconnaîtront que la conversation de Nicole Aubry, ou plutôt du diable qui la possède, peut être absolument comparée à la conversation d'une hystérique (1). Maître Louis Sourbeau, docteur en théologie, commença les conjurations, mais le diable étant monté sur les voûtes se mit à lancer des pierres sur la tête des assistans, et maître Sourbeau de déguerpir. L'archevêque de Laon, duc et pair de France, voulut tenter l'aventure. « Ah ! çà, c'est vous, monseigneur, lui dit l'esprit malin ; vous me faites vraiment trop d'honneur, et pour vous recevoir comme il convient, j'ai convoqué dans le corps de cette fille six diables déterminés. Moi et mes amis nous nous moquons de Jean le Blanc (Jean le Blanc et Janicot sont les noms que le diable donne à Jésus-Christ). Je vous ferai cardinal et pape si vous parvenez à me chasser. En attendant, allez dormir, vous avez trop bu en dînant. » Les réformés viennent à leur tour. « Je suis serviteur du Christ, dit le pasteur Tournevelles. — Serviteur du Christ? reprend Satan, mais en vérité tu t'abuses, Tournevelles; tu es pis que moi. » — Heureusement la Vierge, plus puissante que les prêtres réformés ou catholiques, somma Satan de partir. Celui-ci dut obéir, mais en quittant Nicole Aubry, il alla, pour se venger, briser toutes les fleurs du jardin de l'évêché. Il partit ensuite pour Genève, où l'appelaient les intérêts de la réforme.

Pour chasser le diable, on peut employer des remèdes médicaux. A la vérité, ces procédés sont souvent insuffisans. Nicolas Myrepse, médecin grec et chrétien, donne la recette d'un *suffiment* ou fumée propre à chasser l'esprit immonde. Ce suffiment est composé de barbue en poivrette, de semence d'agnus castus, corne de cerf, graine de laurier, absinthe, bitume ou goudron de Judée, marjolaine d'Angleterre, cumin éthiopique, anis, castoreum, garipot ou ongle odorant, gagate, résine de cèdre et poix liquide. D'autres auteurs affirment que le démon se gaudit lorsque le corps est infecté par l'atrabile, et que par conséquent il est opportun d'administrer des purgations qui chassent cette atrabile. Les sons de la musique sont propres à faire fuir les démons, et, si on n'en pénètre pas la vraie cause, c'est qu'on est bien peu perspicace. « Les diables ne peuvent prendre récréation en la musique, car les tourmens, les feux perpétuels, le désespoir, ne donnent loisir aux diables de reposer. » Si les circonstances sont graves, il n'est pas besoin d'être prêtre pour exorciser; le premier venu, pourvu qu'il soit animé de bonnes intentions, peut remplir cet office. Au besoin même, les

(1) Voyez Ch. Louandre, *Histoire du diable* dans la *Revue* du 15 août 1842.

femmes sont exorcistes. Une religieuse délivra un démoniaque par sa seule parole: « C'était un paysan venu en l'abbaye où était la religieuse pour lui apporter la pension que son père lui donnait tous les ans. Et le paysan ne fut sitôt en présence de la religieuse que le diable n'entra en son corps et ne le tourmenta bien âpre-ment. La religieuse connut aussitôt que c'était le diable, se leva du lieu où elle était, et, toute courroucée et émue, s'adressa au diable avec grande clameur : Sors de cet homme, esprit misérable et damné, sors! A cette voix, le diable répondit par la bouche du patient : Et si je sors, où est-ce que je me retirerai? Or, à l'heure que le diable parlait, passait un petit cochon de lait; la religieuse dit au diable qu'il entrât en ce cochon, et aussitôt le diable, obéissant, quitta le paysan et entra dans le cochon qu'il étouffa. »

En général, l'exorciste doit être un prêtre. Si le malade est depuis longtemps possédé du démon, il est nécessaire de procéder avec solennité. C'est ce qu'on appelle la procession. L'évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux, arrive devant le possédé : on brûle une image diabolique qu'on a apportée à cet effet, et, avec force prières et formules, on finit par chasser le démon. Voici une de ces formules d'exorcisme. Comme il y en a plus de mille, on comprendra qu'il est impossible de les reproduire toutes : « O toi, homicide, réprouvé, diable, esprit immonde, tentateur, menteur, faussaire, hérétique, ivrogne, insensé, je te conjure par Notre-Seigneur que tu as tenté à sortir sur-le-champ de ce corps humain; abîme-toi dans la profondeur des mers, ou perds-toi parmi les arbres stériles, ou dans les lieux déserts que nul chrétien n'habite, que nul homme ne peut aborder, afin d'être consumé par la foudre céleste. Va, serpent maudit, pars, hâte-toi, et en quittant cette créature de Dieu, ne lui fais aucun mal, ni à elle ni à aucune autre, mais enfonce-toi dans les profondeurs de l'enfer jusqu'au jour du dernier jugement. » Qu'il est préférable, le bon sens de Jean Wier! Il raconte l'histoire d'une bourgeoise flamande qui, allant à la messe avec sa servante, vit la donzelle, pendant qu'on chantait le *Gloria* en allemand, prise d'une attaque démoniaque terrible. Mais la digne matrone ne se troubla pas, et, rentrant chez elle, administra quelques vigoureux coups de verge à sa servante, ce dont l'autre incontinent guérit. Wier raconte cette histoire avec une satisfaction qu'il ne déguise pas. Il aurait pu citer aussi le fait de saint Grégoire, qui guérit un démoniaque en lui donnant un violent soufflet.

Quelquefois cependant les brûlemens de cierges, la musique, les formules, les processions demeurent vaines; plus l'exorciste redouble ses prières, plus le possédé s'agite en contorsions et blasphèmes. Cette perversité et cette puissance du diable consternent le pauvre Sprenger. « Hélas! seigneur, dit-il, tous tes jugemens sont

justes. Mais qui délivrera ces pauvres possédés, hurlant dans de continuelles douleurs? C'est le malin, qui, par punition de nos péchés, est plus puissant que nous. Puisque par des exorcismes licites nous ne savons combattre ses effets pernicieux, il ne nous reste plus qu'une seule ressource, c'est de châtier plus cruellement les sorcières qui l'ont amené. »

Voilà le suprême moyen, voilà la panacée merveilleuse. Comme le diable ne peut être atteint directement, il faut agir sur ceux qui ont fait pacte avec lui, sorciers, sorcières, lamies, gaias, stryges, nécromanciens, magiciens, vampires. De là toute une procédure, barbare, terrible, expéditive, dont on ne peut lire le récit sans frémir, surtout quand on songe que, parmi les accusés, il n'y avait que des innocens. D'abord il y a les indices. Avant d'être traîné devant le juge, il faut qu'il y ait présomption de sorcellerie. C'est peu de chose que ces indices. Il suffit d'un ou deux témoins. Celui-ci déclare que son champ est ravagé par la grêle et les insectes, alors que le champ de sa voisine est intact et produit de beaux fruits. En faut-il plus pour que le maléfice soit prouvé? Cette femme a des cheveux noirs, et on ne la vit jamais pleurer; de plus elle est belle. Autant de preuves pour qu'elle se soit donnée à Satan, car le diable aime les femmes qui ont de longs cheveux et un beau corps. Puis il y a le nom : sorcellerie damnable que de s'appeler Verdelet, Joly-Bois, Saute-Buisson, Verdure, Esprit familier, Blanc démon, tous noms maudits, qui sont ceux du diable. A la vérité, Del Rio réprouve ces indices qu'il estime insuffisans. Un des indices les plus graves, c'est d'être fille de sorcière. L'âge n'a pas d'importance. Les jeunes sorcières sont aussi instruites que les vieilles, car c'est Satan qui leur donne la science. Un jour, raconte Sprenger, un villageois qui se promenait dans les champs avec sa petite fille âgée seulement de huit ans, voyant l'aridité de la campagne, s'écria qu'il voudrait bien avoir de la pluie; alors l'enfant lui dit naïvement qu'elle était capable de faire tomber la pluie. « Comment cela? lui dit le père étonné. — C'est, dit la petite, ma mère qui me l'a appris; elle m'a menée à un maître qui m'a donné pouvoir de faire tomber l'eau du ciel quand je voudrais. » Ce disant, elle prit un peu d'eau dans un torrent voisin, et la jeta en invoquant l'appui du démon. Aussitôt la pluie inonda la campagne. Le père terrifié retourne chez lui, et mène sa femme devant le juge. La malheureuse avoue, et est brûlée; quant à l'enfant, elle eut sa grâce et fut consacrée à Dieu.

Dès que les témoins ont été entendus, et qu'il y a des indices suffisans de sorcellerie, il s'agit de se rendre maître de la sorcière à tout prix; il faut entrer dans sa demeure, en parcourir attentivement tous les recoins, chercher s'il n'y a pas en quelque cachette des instrumens de sorcellerie. Si elle a une servante, il faut empri-

sonner la servante, car ce témoignage peut être utile à la justice; en tous cas, il ne faut jamais laisser la sorcière rentrer dans sa maison, car elle se procurerait ainsi des philtres à l'aide desquels elle accomplirait encore quelque nouveau maléfice. Les gens chargés de la saisir doivent l'empêcher de toucher terre, car en frappant le sol du pied, souvent les sorcières ont pu s'enlever dans les airs. Il est bon, il est même nécessaire, afin d'éviter l'effet funeste de son regard, d'entrer dans son réduit en tournant le dos. Souvent en effet les inquisiteurs ont eu à souffrir d'un maléfice dû à l'œil mauvais d'une sorcière. « Il y a des exemples, dit Sprenger, de lamies qui, en regardant en face une personne à qui elles voulaient nuire, lui ont fait subitement gonfler toute la figure, et lui ont donné la lèpre. Ce n'est pas une consolation suffisante que de pouvoir brûler ensuite cet infâme suppôt de Satan. »

Une fois que la sorcière est prise, on la jette au cachot. Et quel cachot? Un pourrissoir, suivant l'expression énergique d'Axenfeld : « D'aucuns sont assis par un grand froid, que les pieds leur gèlent et se détachent, et s'ils réchappent, ils demeurent estropiés pour la vie; d'autres, en l'obscurité, sans une lueur de soleil, ne savent jamais s'il fait jour ou nuit, et, parce qu'ils ne peuvent remuer pieds ni mains, ils sont mangés par la vermine et les rats. Ils sont mal nourris, joint que le bourreau et ses valets à toute heure les raillent et les injurient. Ils ont des pensées lourdes, de mauvais rêves, des frayeurs continuelles. Aussi voit-on pareilles gens, de patiens, sensés et hardis qu'ils étaient auparavant, devenir moroses, impatiens, mal courageux et demi fols, et a-t-on bien raison de dire : tout prisonnier malheureux. »

Ensuite il fallait comparaître, subir les premiers interrogatoires. On devine en quoi ils consistent. Avez-vous jeté un maléfice sur le champ de votre voisin? Avez-vous fréquenté le sabbat? Quelle prudence, quelle sagacité il eût fallu pour déjouer les interrogatoires cauteleux du juge! Les moindres faiblesses sont épiées; les aveux les plus innocens deviennent de terribles révélations. On fait les demandes les plus étranges; tous les malheurs privés ou publics qui ont frappé les habitans du village sont attribués à la pauvre sorcière, qui n'en peut mais. Voici, par exemple, un extrait de l'interrogatoire d'Arnoulette Defrasnes, dite la Royne des sorcières (15 février 1603) (1).

« Enquise de la cause de son emprisonnement,

« Répond l'ignorer.

« A elle dit qu'elle a été emprisonnée pour la réputation qu'elle a d'être sorcière.

(1) *De la Sorcellerie et de la Justice criminelle à Valenciennes*, par Th. Louise; Valenciennes, 1861.

« Répond qu'on l'a emprisonnée à tort, puisqu'elle n'est telle.

« Chargée d'avoir fait quelque maléfice au fils de Marie Dusart, garçon âgé de douze ans, et qu'il en seroit décédé peu après,

« Répond qu'elle n'est Dieu pour faire mourir les gens, et qu'elle n'est sorcière, et qu'elle n'a rien fait au dit enfant.

« Chargée d'avoir pareillement ensorcelé un autre garçon plus âgé qui en a cependant été guari par exorcisme,

« Répond n'être véritable.

« Chargée qu'elle a usé de menaces à l'encontre de Catherine Rombaud, un jour qu'elle la rencontra sur la rue, et que depuis ses menaces ladite Rombaud étoit tombée en d'étranges maladies jusqu'à jeter des vers à queue, des chenilles et des muchoreilles, et qu'à présent elle ressent encore les effets de ces dites maladies,

« Répond n'être véritable, qu'au contraire elle vérifiera qu'elle étoit malade auparavant.

« Chargée qu'elle auroit fait caresses à un petit enfant du sieur Jean Membrée, et qu'à l'instant il seroit devenu malade, et mourut le lendemain,

« Dénie l'avoir caressé, et qu'ayant été à la dédicace (kermesse) à son village, elle a appris que l'enfant dudit Membrée étoit mort. »

Au cas où la sorcière n'avoue pas, il y a des preuves graves de culpabilité, lorsqu'elle ne peut satisfaire à tous les essais qu'on tente sur elle. L'épreuve de la balance est fondée sur la légèreté des complices du diable; mais cette épreuve, condamnée par un certain nombre de théologiens, dut bientôt être abandonnée. Il y avait aussi l'épreuve par l'eau. En effet, une sorcière, jetée à l'eau, surnage. A la vérité, les opinions ne sont pas d'accord sur ce point; car, suivant certains inquisiteurs, par suite de la nature pesante du démon, au lieu de surnager, les sorcières s'enfoncent dans l'eau. Cette épreuve, tentée communément en Allemagne, paraît à Del Rio sans valeur, et Wier appelle bouchers ceux qui établissent le crime d'une sorcière sur ce seul signe.

Une troisième épreuve consistait à faire un fromage de forme spéciale avec le lait de plusieurs vaches, et à le traverser ensuite avec une aiguille; par ce fait on met à nu la trace de la griffe du diable, trace qu'il a imprimée au front de la sorcière, alors que la malheureuse a renoncé au baptême. L'épreuve du stylet avait une très grande importance. Il s'agissait de chercher si en quelques points du corps existent des parties insensibles; en effet, le diable, lorsqu'il met sa griffe sur un corps humain, rend insensible le point qu'il a touché; on a beau piquer, brûler cette région stigmatisée, il ne s'écoule pas une goutte de sang, et la sorcière n'éprouve aucune douleur. Alors le bourreau, pour constater cette anesthésie, enfonçait profondément des aiguilles et des stylets de fer dans le

corps. L'épreuve du fer rouge, renouvelée des anciens jugemens de Dieu et qui consistait à faire tenir à la main par l'accusée un fer ardent, pour savoir s'il produirait ou non une blessure, est généralement récusée. Il y a plus ; si la sorcière demande cette épreuve, c'est un signe qu'elle est protégée par le démon; elle doit donc être véhémentement suspecte. Un des signes les plus graves, c'est l'absence de larmes « qui est une présomption bien grande, d'autant que les femmes jettent larmes et soupirs à propos et sans propos. » Les sorcières ne peuvent pleurer; c'est une vérité connue de toute antiquité, et attestée par les auteurs les plus vénérables. Quelquefois l'accusée essaie de donner le change, et de simuler les pleurs ; mais le bon inquisiteur ne doit pas se laisser abuser. Il lui est même recommandé de pratiquer une conjuration spéciale pour faire couler les larmes. L'expérience a appris que, s'il s'agit d'une vraie sorcière, plus on fait de conjurations pour appeler les larmes, moins les larmes arrivent. Il y a cependant des cas, ajoutent les inquisiteurs, où des sorcières peuvent pleurer, mais ces pleurs sont la preuve de l'astuce du démon : il ne faut pas se laisser abuser par ces apparences, mais chercher des preuves plus certaines pour les convaincre de leur crime.

Souvent aux tortures, aux interrogations, aux conjurations, aux exorcismes, la sorcière ne répond que par le silence. C'est là un maléfice grave, celui de la *taciturnité*. Ce silence absolu est un des plus redoutables obstacles que rencontre l'inquisiteur. Pour y remédier, il faut raser tout le corps de l'accusée; car soule charme de taciturnité est caché entre les cheveux des sorvent ciers. Il faut chercher s'il n'y a pas quelque part une amulette, un anneau magique : le détruire si on l'a trouvé; choisir de préférence, pour pratiquer les interrogations, c'est-à-dire la torture, les jours de fête pendant lesquels le charme n'opère plus, allumer des cierges sacrés et essayer de faire boire à l'accusée de l'eau bénite. Si néanmoins l'accusée n'avoue pas, il est permis de lui faire de terribles menaces, de fausses promesses. Sprenger le dit explicitement. On peut assurer à la sorcière qu'elle aura la vie sauve, au risque de ne pas tenir sa promesse si elle est trop coupable. Au cas où la pauvre femme demande un avocat, le juge pourra refuser quand le crime sera évident. Si le juge l'y autorise, elle pourra chercher un défenseur; mais quelles restrictions dans la défense! D'abord le nom des témoins restera secret; ensuite l'avocat sera à l'avance averti par le juge que, s'il défend une mauvaise cause, c'est à ses risques et périls, qu'il ne doit pas crier trop fort, qu'il n'ait à compter sur aucune rétribution, et qu'enfin, s'il se montre dans sa plaidoirie hérétique, ou plutôt hérésiarque, les juges avi-

seront. En aucun cas d'ailleurs, l'avocat d'une sorcière ne doit réclamer une autre procédure que la procédure sommaire, expéditive, des procès criminels. Il lui est interdit d'interjeter appel ou de demander un sursis. Voilà comment les droits de la défense étaient sauvegardés. Une bulle du pape Innocent VIII fait tomber cette bien faible barrière : désormais on condamnera les sorcières sans être gêné par le bavardage des avocats (*a strepitu avocatorum*).

Imaginez maintenant une malheureuse paysanne, hystérique, demi-sauvage et demi-folle, dont l'imagination malade est hantée par les visions confuses de l'ignorance superstitieuse et de la maladie. On la saisit, on la jette dans un trou noir, puis brusquement, au bout de deux ou trois jours de réclusion, on la mène dans une grande salle tapissée de hideux instrumens, en présence du bourreau. Des hommes sévères sont devant elle qui lui parlent avec persistance des visions qui l'ont obsédée si longtemps; on la dépouille de ses vêtemens; on lui rase les cheveux, on explore avec un fer aigu « tout son cuir; » on lui parle de Satan, du sabbat, des maléfices; on lui montre des images hideuses; on apporte des cierges, des étoles, des crucifix, une Bible. O la maudite! elle les rejette avec horreur; elle se débat, crie, veut se défendre; des convulsions de désespoir la secouent tout entière. « Misérable! c'est toi qui as tué Pierre, c'est toi qui en soufflant sur Brigitte lui as donné la lèpre. Confesse que tu leur as parlé. — Je ne suis pas une sorcière. — C'est toi qui as rendu stériles les vaches de Madeleine et le champ de Claude. Confesse que tu es sorcière. — Je ne sais pas, dit la malheureuse, hébétée. — Avoue, et on te laissera vivre, avoue, et tu ne seras pas damnée éternellement. — Je ne sais pas. » Et pendant qu'on l'interroge, elle entend le bruit des sinistres préparatifs. Voilà les chevalets, le collier, les roues, les brodequins, les fers rouges, tout l'arsenal de la méchanceté humaine. Hé! misérable stryge, quel est ton espoir? Que n'as-tu déclaré, que ne déclares-tu que tu es coupable? Suis mon conseil, dis tout de suite que tu es sorcière, dis-le, et meurs une fois plutôt que de subir mille morts (1).

Maintenant que les mœurs se sont adoucies, nous avons quelque peine à comprendre la cruauté de nos pères. Le brave Perrin Dan-

(1) « Il faut devant qu'appliquer la question faire contenance de préparer des instrumens en nombre, et des cordes en quantité, et tenir quelque temps l'accusée en cette frayeur et langueur. Il est aussi expédient, auparavant que faire entrer l'accusée en la chambre de la question, de faire crier quelqu'un d'un cri épouvantable comme s'il était gehenné, et qu'on die à l'accusée que c'est la question qu'on donne, l'étonner par ce moyen et arracher la vérité. J'ai vu un juge qui montrait le visage si atroce et la voix si terrible, menaçant de faire pendre si on ne disait, que les accusés confessaient soudain, ayant perdu tout courage. »

din, un bon homme cependant, déclare que la torture est encore divertissante.

Bon! cela fait toujours passer une heure ou deux.

Si l'on n'a aucune pitié d'un criminel vulgaire, que sera-ce de la sorcière qui s'est vouée au diable, a rejeté le Christ et mis à mal tant de créatures de Dieu! C'est à peine si, de loin en loin, on trouve quelque trace de miséricorde : une bulle du pape Paul III pour que la torture ne dure pas plus d'une heure; un édit du roi Louis XII pour que la torture ne soit appliquée que si l'on a des témoignages d'autorité suffisans; quelques conseils de prudence donnés par Del Rio, qui recommande de ne soumettre un accusé à la question qu'après avoir réuni un certain nombre de preuves. En général, on ne trouve pas trace de ce noble sentiment, la pitié pour ses semblables. « Il faut, dit Del Rio, un des moins cruels cependant, que par la torture l'accusée ne soit pas grièvement blessée, de manière à ce qu'elle puisse rester vivante, soit pour la liberté, soit pour le châtiment. » Cependant il ajoute : « Pour ce qui est du broiement des os et des articulations, il ne peut guère être évité dans la torture. » Bodin, le plus crédule de tous, est aussi le plus cruel. « En Allemagne, dit-il, ils ont une très mauvaise coutume de ne faire mourir le coupable s'il ne confesse, quoiqu'il soit convaincu de mille témoins. Vrai est qu'ils appliquent la question si violente et si cruelle que la personne demeure estropiat toute sa vie. » Ailleurs il dit : « On le fit étendre avec poulies, et tirer de telle force que les bourreaux étoient las, encore qu'on lui mît des pointes entre les ongles et la chair des pieds et des mains, la plus excellente gehenne de toutes les autres, et pratiquée en Turquie. »

Il y avait deux sortes de questions, la question ordinaire et la question extraordinaire. Toute l'humanité des juges consistait à se contenter de la question ordinaire. C'est d'abord la privation prolongée de sommeil, torture actuellement encore employée en Chine, je crois, et à laquelle les plus courageux résistent difficilement. C'est ensuite la suspension par le cou ou les épaules avec des poids lourds aux pieds. Le patient étant piqué ou recevant des affusions d'eau glacée sur le dos, s'agitait, et chacun de ses mouvemens redoublait sa torture. Quelquefois l'accusée était mise à cheval sur une pièce de bois triangulaire, dont l'un des angles faisait saillie, en même temps qu'on attachait un poids énorme à chaque pied. Dans *l'estrapade*, on disloquait tous les membres. Le *collier* consistait à appliquer un garrot au cou avec des cordes neuves qu'on serrait graduellement. La confession extorquée à l'aide de ces petites tortures était dite bénévole. Si elles ne réussissent pas, il faut alors avoir recours aux grands tourmens. Les jambes martelées, les

pieds serrés par des cordes, et des coins de bois enfoncés entre eux, les mamelles arrachées, les bras grillés, les articulations disjointes, les os brisés jusqu'à en faire *issir* la moelle.

Un moment arrive où, épuisée par la douleur, mutilée, sanglante, la pauvre vieille fait signe qu'on s'arrête, et s'écrie : Confession ! Alors on l'entoure, le notaire (greffier) écrit soigneusement toutes les monstruosités qu'elle avoue. C'en est fait, elle a avoué son crime. Il n'y a plus qu'à la punir.

Le procès d'Arnoulette Defrasnes, à Valenciennes, est d'une concision éloquente : « Ladite Arnoulette n'ayant voulu reconnoître la vérité, Messieurs avoient ordonné à l'officier de l'appliquer à la question du collier, pendant laquelle elle a de rechef été interrogée comme s'ensuit :

« *Interrogats d'Arnoulette lorsqu'elle étoit appliquée à la question.*

« S'il n'est véritable qu'elle ait causé du mal à Catherine Rombaud, et fait qu'elle a jeté une infinité d'ordures, et comme des vers à queue, des chenilles et autres semblables, voire même des muche-oreilles, par les oreilles, et lui avoir envoyé des vermines en telle quantité qu'elle en avoit jusqu'aux extrémités des doigts,

« Le dénie.

« Et lui ayant sur ce été liées les jambes avec cordes neuves, et les bras fortement liés derrière le dos, assise sur la sellette avec le collier au col, pendant quoi elle lançoit quelques cris, pressée de rechef de reconnoître la vérité,

« A persisté en sa dénégation.

« Si elle n'a, un jour, touché le mari de la dite, de sorte que, depuis lors, il est devenu malade, et après un languissement de huit mois il en est décédé,

« Répond qu'il n'est véritable et ne sait ce qu'on lui veut dire.

« Chargée d'avoir les marques du diable en divers endroits de son corps, savoir : derrière l'oreille droite et sur la même épaule, aussi une en la cuisse,

« Répond qu'il n'est véritable, s'écriant et se lamentant hautement pour la douleur qu'elle disoit souffrir, sans cependant jeter aucune larme, quoiqu'elle fît mine de pleurer fortement.

« Pressée de dire la vérité,

« Persiste en ses dénégations.

« Ayant été quelque peu plus molestée par l'excitation et renouvellement de ses douleurs, *avoue qu'elle est sorcière.*

« Enquise depuis quand, répond qu'il y a douze ou quinze ans, le diable lui apparut de nuit en forme de jeune homme, vêtu d'un habit brun, lui demandant si elle vouloit être son amoureuse.

A quoi elle répondit que oui. Sur ce, qu'il lui montra plein son chapeau d'argent, et fut avec elle l'espace d'une heure pendant laquelle il lui tint les discours ordinaires aux gens amoureux... Il se retira après lui avoir donné à reconnoître qu'il étoit diable, lui disant qu'il s'appeloit Verdelet. »

A la suite de cette confession, Arnoulette fut étranglée et brûlée. Voici l'acte du jugement :

« Vu et examiné ultérieurement le procès criminellement instruit à la charge d'Arnoulette Defrasnes, ses interrogats et réponses personnelles par le soussigné lieutenant-prévost Lecomte, établies par lui, par lequel elle est atteinte et convaincue d'avoir renoncé à Dieu, à la sainte Vierge, au saint sacrement de baptême et autres, pour se faire sorcière et se vouer comme elle a fait au service du diable, passé vingt-cinq à vingt-six ans, d'avoir été plusieurs fois aux danses et assemblées nocturnes, y transportée par le diable, son amoureux, qu'elle dit avoir nom Verdelet, y commettant les abominations ordinaires des sorciers, savoir depuis qu'elle s'est vouée au Satan, avoir été plusieurs fois à la sainte communion, à dessein de lui rapporter la sainte hostie et la lui délivrer comme elle a fait, d'avoir avec de la poudre qu'il lui avoit donnée fait mourir Pasquet, après une langueur de six mois, d'avoir, par le même moyen, ensorcelé Catherine Rombaud pour la faire languir bon nombre d'années comme elle fait encore présentement... De plus, d'avoir en son retour du sabbat jeté quelquefois de la poudre sur les grains de la campagne, y fait pleuvoir de la grêle et envoyé des brouillards, à la sollicitation et au commandement du dit Verdelet, son amoureux, outre qu'elle se déclare la royne des sorciers, conclut à ce que, pour expiation de crimes si horribles et détestables, elle soit condamnée d'être amenée de la prison sur le marché, devant la maison échevinale, pour, sur un échafaud y dressé à cet effet, y être étranglée et billoignée (baillonnée), et à l'instant brûlée. Ce 23 de mars 1603. »

Il est certain qu'en cherchant dans les archives communales des anciennes villes de France, d'Allemagne, d'Espagne, on trouveroit des documens très curieux et très instructifs pour l'histoire de la sorcellerie. Malheureusement, peu de travaux de ce genre ont été faits encore. Aux Archives nationales, à Paris, on trouve une collection de documens relatifs à la sorcellerie pour une seule ville, Montbéliard, qui était alors ville d'empire. On sait par ces documens, qu'il serait sans doute très intéressant de publier, que la justice de l'empire sévissait sur les sorcières aussi bien que la justice du roi de France ou de l'inquisition. De 1617 à 1620, on brûle douze sorcières. Voici la formule de la condamnation de l'une d'elles, 1618 : « Le nom de Dieu premièrement invoqué, est condam-

née ladite Pierrote, pour ses sortilèges, blasphèmes, apostasies et autres crimes et délits, desquels elle est suffisamment atteinte et convaincue, d'être mise en main du maître exécuteur de la haute justice, et par lui-même aux lieu et place où on a accoutumé d'exécuter les malfaiteurs en dernier supplice afin d'être brûlée vive, de son corps réduit en cendres, la condamnant aux dépens, en déclarant le surplus de ses biens confisqués au profit de son altesse. »

Le mémoire de l'exécuteur ne s'élève pas à un prix considérable, comme on peut le voir par les chiffres suivans :

« Pour les peines et salaires d'avoir mis et appliqué la feue Jappy (Richarde) à la question; ayant été à cet effet tout exprès au Blamont où il a séjourné trois jours entiers... 9 francs.

« Encore pour les peines et salaires de M. l'exécuteur, ayant été une autre fois à Blamont à l'effet de, derechef, mettre et appliquer à la dite question la sieure Jappy... 3 francs.

« Pour ses droits et peines d'avoir brûlé et réduit en cendres le corps de la sieure Jappy... 3 francs. »

A la marge on a ajouté le mot *nihil*, et le conseil, trouvant les prix trop élevés a décidé : « A l'avenir l'exécuteur aura 4 francs pour ses dépens lorsqu'il fera des exécutions de mort et en dernier supplice, et pour ce qui est des peines du carcan, du fouet, et lorsqu'il appliquera quelqu'un à la torture, il aura 2 francs pour ses dépens. »

En somme, pour un procès de sorcellerie, tous les frais de justice et tous les droits s'élevaient, à Montbéliard, vers 1620, à 350 francs environ.

Les exécutions continuèrent encore jusqu'en 1660. Néanmoins, vers cette époque, les mœurs s'adoucissaient déjà. En 1656, pour une sorcière nommée Thibaude, la peine fut changée... « Préférant miséricorde à la rigueur du droit déclarons par manière de modération qu'elle aura la tête tranchée. » En 1654, une sorcière condamnée à être arse et brûlée toute vive, et son corps réduit en cendres, témoignant quelque repentance de ses forfaits, on l'autorise sur sa demande instante à recevoir auparavant le saint sacrement de la cène. A partir de 1660 (cette année là, deux sorcières furent brûlées), il n'y a plus, à Montbéliard, d'exécution capitale pour crime de sorcellerie.

Oui, c'est une lamentable histoire que celle de ce passé, mais il ne faut pas en détourner les yeux avec horreur, il faut le regarder en face pour comprendre les bienfaits de la tolérance. Ce que furent l'ineptie et la cruauté d'autrefois, deux citations de Boguet, grand juge au comté de Bourgogne (1), vont nous l'apprendre (les

(1) *Discours exécrables des sorciers, ensemble leurs procès, faits depuis deux ans en divers endroits de la France, avec une instruction pour un juge en fait de sorcellerie,*

citations en pareille matière sont plus éloquentes que les discussions) : « Le samedi cinquième de juin de l'an 1598, Louise, âgée de huit ans, fut rendue impotente de tous ses membres, de façon qu'elle étoit contrainte de marcher à quatre, et si de plus elle tordoit la bouche d'une façon fort étrange; ce mal lui continua par quelques jours jusqu'à ce que ses père et mère, qui prirent opinion à son maintien qu'elle étoit possédée, la firent exorciser en l'église de Saint-Sauveur. Là se découvrirent cinq démons, les noms desquels étaient : Loup, Chat, Chien, Joli et Griffon, et comme le prêtre demanda à la fille qui lui avoit baillé le mal, elle répondit que c'étoit Françoise Secretain, qu'elle montra au doigt. Pour ce jour-là les démons ne sortirent point... Le lendemain matin, sur l'aube du jour, la fille se trouva plus mal que de coutume, mais enfin, s'étant penchée contre terre, les démons sortirent par sa bouche, en forme d'une pelote grosse comme un poing, et rouge comme feu, sauf que le Chat étoit noir. Les deux que la fille estimoit être morts se partirent les derniers et avec moins de violence que les trois autres. Tous ces démons étant dehors firent trois ou quatre voltes à l'entour du feu, et disparurent, et dès lors la fille commença à se mieux porter qu'auparavant. » Voilà pour l'ineptie.

Voici maintenant pour la cruauté : « Claude Jean-Guillaume, étant sur le bûcher pour être brûlée toute vive, se détacha et sauta par trois fois hors du feu, et même que le bourreau fut contraint de l'assommer avec une palanche. Antoinette Gaudillon, comme on lui eut prononcé la sentence de mort, pria par réitérées fois qu'on ne la fît point languir, ce qui fut recommandé, et néanmoins elle eut le plus de peine de mourir de six qui furent exécutées avec elles, entre lesquels étoient son père et son frère. »

Wier, le seul homme au milieu de tous ces bourreaux, ne peut s'empêcher de pousser un cri d'horreur : « Non, dit-il, ces sorcières ne sont pas des criminelles, les confessions arrachées par la torture ne sont pas des aveux sincères. Elles mentent pour échapper à d'affreuses souffrances, et avouent des crimes qu'elles n'ont jamais commis. » Honneur à Wier, qui, dans un siècle fanatique, au péril de sa vie, a défendu la cause de l'humanité ! Ses efforts ont été vains. Après comme avant lui, le sang innocent a coulé « comme de l'eau. » Mais, parmi tant d'iniquités triomphantes, ce fut le précurseur de la justice.

CHARLES RICHET.

par Henry Boguet, grand juge au comté de Bourgogne, Rouen; chez Romain de Beauvais, in-12, 1603.

MÉMOIRES

DE

MADAME DE RÉMUSAT

1802-1808

CHAPITRE XXVI (1).

(1807.)

Puissance de l'empereur. — Résistance des Anglais. — Vie de l'empereur à Fontainebleau. — Spectacles. — Talma. — Le roi Jérôme. — La princesse de Bade. — La grande-duchesse de Berg. — La princesse Borghèse. — Cambacérès. — Les princes étrangers. — Affaires d'Espagne. — Prévisions de M. de Talleyrand. — M. de Rémusat est nommé surintendant des théâtres. — Fortune et gêne des maréchaux.

Qu'on suppose un individu, ignorant de tout antécédent, jeté tout à coup dans Fontainebleau (2), au temps dont je parle, il n'est

(1) La *Revue* a déjà publié quelques fragmens des deux premiers volumes des *Mémoires de Mme de Rémusat* qui ont, depuis, paru chez l'éditeur M. C. Lévy. M. de Rémusat nous communique aujourd'hui un des chapitres les plus intéressans du troisième volume, qui paraîtra au mois de février.

(2) Après la bataille de Friedland et la paix de Tilsit, l'empereur était revenu à Paris, le 27 juillet 1807. Il passa quelque temps à Saint-Cloud et à Paris, puis décida que les princes, ses hôtes, et toute la cour iraient à Fontainebleau. Le voyage dura deux mois, du 21 septembre au 15 novembre 1807. L'empereur n'a jamais consacré, je crois, un si long espace de temps à la vie de cour, dans ses plaisirs ou dans son éclat, ou plutôt, dans un séjour semblable, l'empire devenait pour la première fois une cour véritable. Partout ailleurs ce qu'on appelait ainsi n'était qu'une parade, un défilé où les hommes figuraient plus pour leur uniforme que pour leur personne. Ici, comme auprès de Louis XIV et de Louis XV, on vivait ensemble, et malgré la froideur de l'étiquette et la peur du maître, la nature devait se faire jour et se trahir. Il y avait des intérêts, des passions, des intrigues, des faiblesses, des trahisons, une vraie cour en un mot. Je ne cherche pas à juger le talent de l'auteur à décrire ces nuances, et je borne mon devoir d'éditeur à écrire des notes plutôt explicatives qu'approbatives. On

— Rosina, et toi?

— Neri. — Où demeures-tu?

— Chez la Strega de Vicopelago,.. et toi?

— Là-haut dans la montagne; mon père est charbonnier. De sa maison je vois la tienne, et si tu chantes, je t'entendrai. Tu es la fille de la Strega?

Rosina haussa les épaules.

— *Chè?* je suis une mendiante que l'on garde par charité, une petite bergère que tout le monde a abandonnée, excepté Fido.

— Ah! dit Neri, — c'est dommage que tu ne sois pas la fille de la Strega.

— Dommage? pourquoi?

— Parce que tu aurais été riche, et j'aurais été ton *damo*.

— Tu es donc riche, toi?

— Moi? je n'ai rien, et le père et moi nous n'avons même pas tous les jours de la *polenta* à manger. N'importe! tu es si *bellina* que, si tu veux, je serai ton *damo*, et tu viendras le dimanche après vêpres causer ici avec moi.

Rosina le regarda un moment avant de répondre. Il y avait quelque chose de très tendre dans l'expression caressante de ses yeux noirs.

— Pourquoi pas? dit-elle en rougissant. — Puis elle se leva, plaça la cruche en équilibre sur sa tête, et sans se retourner: — Au revoir! dit-elle au jeune homme.

— Au revoir! dit-il, lui envoyant un baiser sur le bout des doigts. — Ils se séparèrent; elle partit comme un trait dans la direction de Vicopelago; lui, la regarda aussi longtemps qu'il put l'apercevoir à travers les branches.

P^sse^ Olga Cantacuzène-Altieri.

(*La suite au prochain n°.*)

LES DÉMONIAQUES

D'AUJOURD'HUI

I.

L'HYSTÉRIE ET LE SOMNAMBULISME.

Il est probable que, parmi les lecteurs de la *Revue*, bien peu ont franchi les grilles de la Salpêtrière. Un asile d'aliénées, un hospice pour la vieillesse, ne sont pas des spectacles faits pour tenter. On ignore volontiers, on se plaît peut-être à ignorer que dans cette grande ville de Paris une autre ville est incluse, ville de vieilles femmes et de folles, qui compte près de cinq mille habitans. A vrai dire, la Salpêtrière est surtout destinée à héberger les vieilles femmes infirmes. Si quelqu'un, désireux d'analyser les effets de l'âge sur l'intelligence humaine, voulait observer les sentimens et les passions des pensionnaires de cet immense hôpital, il trouverait là les matériaux d'un curieux livre de psychologie. Peut-être un jour cette étude sera-t-elle tentée. Ici notre but est tout autre. Parmi les aliénées qui sont enfermées à la Salpêtrière, il y a des malades qu'on aurait brûlées autrefois, et dont la maladie eût passé pour un crime il y a trois siècles. L'étude de cette maladie, dans le présent et dans le passé, est un triste et instructif chapitre pour servir à l'histoire de la pensée humaine, et, malgré notre insuffisance, nous oserons l'entreprendre.

Dans la première partie, nous décrirons les symptômes psychologiques de l'hystérie. Grâce aux médecins de la Salpêtrière, qui l'ont approfondie avec beaucoup de soin, la connaissance de cette maladie a pris un développement inattendu, et peut-être quelques-uns des résultats obtenus intéresseront-ils les personnes étrangères aux sciences médicales.

Dans la seconde partie, nous montrerons ce que furent aux siècles précédens les affections démoniaques, par quelle étrange succession d'erreurs on a été amené à affirmer que le diable vient se loger dans les corps humains, et qu'il faut brûler, anéantir ces pauvres corps, devenus les réceptacles et les complices des esprits malfaisans.

En dernier lieu, nous ferons l'histoire des grands procès de sorcellerie aux XVIe et XVIIe siècles.

Pour conserver l'ordre chronologique, il eût fallu commencer par les démoniaques d'autrefois, et terminer par les démoniaques d'aujourd'hui. Nous avons pensé qu'il serait préférable de suivre l'ordre inverse. Quand on connaîtra mieux les faits positifs élucidés par les savans contemporains, on suivra avec plus d'intérêt le récit des superstitions qui ont égaré nos ancêtres. L'ordre logique n'est pas l'ordre chronologique, et pour être à même de bien juger l'erreur, il faut d'abord connaître la vérité.

I.

Le mot d'*hystérie* n'a sans doute pas été souvent prononcé ici. Cela s'explique jusqu'à un certain point par l'opinion erronée qu'on se fait dans le public sur la cause et la nature de cette maladie. Les romanciers, et en particulier ceux qui se disent naturalistes, ne se sont pas fait faute de contribuer à propager la doctrine de l'hystérie érotique. Cette doctrine est loin d'être exacte. Il n'y a pas entre l'hystérie et le célibat une relation de cause à effet, et on peut parler de l'hystérie, étudier ses causes et décrire ses symptômes sans avoir besoin de mettre en latin les passages délicats. C'est une maladie nerveuse qui n'est pas plus lubrique que les autres maladies nerveuses, et, malgré l'effroi qu'elle inspire à des personnes à demi instruites, nous pouvons dire hardiment que cet effroi n'est pas justifié. On aura, je pense, l'occasion de le constater tout à l'heure.

A la Salpêtrière, derrière les vastes bâtimens habités par les vieilles femmes, se trouve l'asile des aliénées. C'est là que sont enfermées les hystériques. Elles ne sont pas disséminées dans les différens services : on les a réunies dans la même partie de l'hôpital, et depuis plusieurs années elles sont confiées aux soins de M. le professeur Charcot. Ce savant médecin, désireux d'appliquer à l'observation des affections nerveuses les méthodes exactes qui sont employées en physiologie, a fait établir à côté des salles réservées aux malades un laboratoire où peuvent être faites des études précises sur les phénomènes les plus délicats de la pathologie du système nerveux. A ce laboratoire est annexé un atelier de photographie. On a pu reproduire ainsi avec une exactitude indiscutable les principales phases

des attaques d'hystérie, d'épilepsie et de somnambulisme (1). C'est ainsi qu'on est arrivé à décrire minutieusement des phénomènes psychologiques si bizarres et si fantasques qu'on y voyait, il n'y a guère plus de deux siècles, le souffle du diable et de tous les démons de l'enfer!

Peut-être sera-t-on étonné de savoir qu'il y a des hystériques enfermées à la Salpêtrière. En effet on n'est pas habitué à considérer l'hystérie comme une maladie grave nécessitant ou autorisant la réclusion. Assurément on n'a pas tout à fait tort; car, en vérité, la maladie est à tous les degrés. De même qu'il y a certaines brûlures tellement superficielles qu'on les ressent à peine, et d'autres tellement étendues et profondes qu'elles entraînent immédiatement la mort, de même qu'il y a des fièvres insignifiantes et des fièvres rapidement mortelles, de même il y a des hystéries légères, presque imperceptibles, une disposition de l'organisme plutôt qu'une maladie, et à côté d'elles des hystéries graves, si graves qu'elles se confondent avec la démence, avec la paralysie générale et avec l'épilepsie.

A la Salpêtrière, comme on le prévoit sans peine, il n'y a guère que l'hystérie grave. Quant à l'hystérie légère, on la trouve partout. Les médecins, quand ils parlent d'une femme nerveuse, disent : une femme hystérique; et quoique ce langage, trop médical peut-être, paraisse déplaisant dans une conversation ou dans un roman, on peut dire qu'il n'est pas déplacé dans une étude psychologique, car ce qu'on appelle les *nerfs* d'une jeune femme, c'est tout simplement de l'hystérie.

Je m'imagine que tout le monde connaît plus ou moins les bizarreries du caractère des femmes nerveuses. Tous leurs sentimens sont portés à l'extrême. Il suffit du plus petit événement pour provoquer leur enthousiasme ou leur désespoir. Personne ne pleure avec autant de facilité. Il semble même qu'elles possèdent la *clé des larmes*, au moins pour les faire couler, car pour y mettre *un frein*, c'est une autre affaire. Dire que les hystériques pleurent pour peu de chose est encore exagéré, car elles pleurent pour rien; elles se sentent tout d'un coup envahies par une douleur indéfinissable, par une tristesse incompréhensible, vague, à laquelle il n'est pas possible de résister. C'est comme une boule qui remonte de la poitrine à la gorge, qui empêche de respirer et qui étouffe. Il faut alors se retirer, se cacher dans le coin le plus obscur de la maison, et là, sans être vue ni entendue, pleurer, sangloter pendant des heures

(1) Ce sont ces photographies, si instructives pour l'histoire des maladies nerveuses, qui forment la belle publication de MM. Bourneville et Regnard, intitulée *Iconographie photographique de la Salpêtrière.*

entières; puis, subitement, cette crise de tristesse cesse et fait place à une étonnante gaîté.

Tout ce qu'on a coutume d'attribuer au tempérament nerveux de la femme rentre dans le domaine de l'hystérie. L'appétit est capricieux, fantasque : aujourd'hui, par exemple, tout déplaît, et il est impossible de faire accepter la moindre parcelle de nourriture; demain ce sera tout différent, et rien ne pourra apaiser la faim. En général les hystériques ont un goût très marqué pour le vinaigre, les fruits verts et à peine mûrs, régime évidemment peu favorable à la santé. Cette alimentation irrégulière et défectueuse fait que la nutrition générale périclite et que le sang s'appauvrit. Par une sorte de cercle vicieux très commun en pathologie, cette anémie augmente l'hystérie qui l'a fait naître, et presque toujours les jeunes filles anémiques sont plus que les autres sujettes à l'hystérie.

Le caractère des hystériques est fort étrange, comme chacun sait. On pourrait dire, en empruntant une expression à la peinture, qu'il est très pittoresque, présentant des points de vue variés et toujours imprévus. Telle jeune fille, par exemple, a eu hier un caractère charmant, facile, aimable; mais aujourd'hui, sans qu'on sache pourquoi, tout est changé. Elle ne souffre pas la moindre observation, est mécontente de tout, fait mauvaise mine à tout le monde, enfreint toutes les recommandations qu'on a pu lui faire; en un mot, elle est devenue aussi indocile que le plus polisson des collégiens. Cette indocilité est d'autant plus surprenante qu'elle survient tout à coup, sans cause, et disparaît de la même manière.

L'amour-propre est toujours extrêmement développé, tellement que la plus légère plaisanterie devient souvent une cruelle offense, subie avec indignation, et contre laquelle il n'y aura pas assez de larmes pour protester. Tout devient un sujet de drame. L'existence apparaît comme la scène d'un théâtre. La vie régulière, simple, facile, qu'amène le va-et-vient de chaque jour, est transformée par les hystériques en une série d'événemens graves propres à tous les développemens dramatiques. Elles sont sans cesse à jouer avec un égal succès la comédie et la tragédie sur les scènes plates de la réalité. Rien n'est plus simple que de vivre, rien n'est plus compliqué que la vie, disait Macaulay. Les hystériques sont de ce dernier avis; elles ne comprennent pas la simplicité. Terreur, jalousie, joie, colère, amour, tout est exagéré, hors de proportion avec les sentimens justes et mesurés qu'il est convenable d'éprouver.

Il semble qu'il y ait chez tout être humain deux forces contraires : le sentiment et la volonté. Par la volonté on arrive (ou on croit arriver, ce qui est tout un) à dompter ses sentimens, à faire taire l'exubérance instinctive et passionnée de la nature brute. On est maître de soi, *compos sui*, comme disaient les anciens. On

sait que telle chose est bonne à dire, telle autre bonne à cacher, qu'il y a des sentimens nobles et des passions basses, qu'on doit obéir aux uns et écraser les autres. Les hystériques ne savent pas tout cela; elles ne comprennent pas ce qu'on entend par pouvoir dominateur de la passion. La passion les mène, et elles se laissent conduire où la passion veut. Si c'est le vent de la colère ou de la jalousie qui souffle, tant pis; elles se laissent aller, sans opposition, à la colère ou à la jalousie. Tant mieux si c'est le vent de la charité ou de l'obéissance, car elles seront alors charitables ou obéissantes. Si la fantaisie de dire une impertinence ou une incongruité traverse leur cervelle, voilà que déjà l'impertinence ou l'incongruité est lancée. Les hystériques sont un peu semblables aux personnes qui ont pris du hachich. J'ai raconté ici même ce qui m'était arrivé après avoir pris une petite dose de cette substance. N'étant plus maître de moi, je me laissai aller sans détour à l'enthousiasme qu'avait provoqué un accident insignifiant. Cette exubérance, que je ne pouvais maîtriser, m'a sans doute rendu ridicule aux yeux des étrangers qui étaient à côté de moi.

Aussi ne sait-on jamais exactement à quoi s'en tenir sur les sentimens de telle ou telle personne hystérique. Toute prévision serait téméraire, et il y aura autant de bonnes raisons pour trouver cette personne bien disposée que pour la trouver mécontente. Ses sentimens d'ailleurs seront très passagers; et elle ne croira pas nécessaire d'établir de transitions entre le rire et les larmes, le dépit et la satisfaction. Sa mauvaise humeur durera « le temps de retourner un sablier; » et elle se comportera comme les enfans qu'on fait rire aux éclats, alors qu'ils ont encore sur la joue les larmes qu'ils viennent de répandre.

Malgré cette mobilité, cette spontanéité irrésistible, les hystériques manquent absolument de franchise : elles sont toutes plus ou moins menteuses; moins peut-être pour faire un mensonge intéressé que pour en forger d'inutiles. Elles ont l'amour du mensonge ou plutôt de la tromperie. Rien ne leur plaît plus que d'induire en erreur ceux qui les interrogent, de raconter des histoires absolument fausses, qui n'ont même pas l'excuse de la vraisemblance, d'énumérer tout ce qu'elles n'ont pas fait, tout ce qu'elles ont fait, avec un luxe incroyable de faux détails. Ces gros mensonges sont dits audacieusement, crûment, avec un sang-froid qui déconcerte. Le médecin qui examine des hystériques doit songer sans cesse qu'elles veulent le tromper, lui cacher la vérité et lui montrer des choses qui n'existent pas, aussi bien que lui dissimuler celles qui existent. Les enfans sont dans ce cas, et c'est une grosse erreur de les croire pourvus d'une sincérité native. Personne n'est moins sincère qu'un enfant; à cet âge on ment effrontément et

pour le plaisir de mentir. Chez les races inférieures, rebut de l'humanité, et qui par leur infériorité se rapprochent des enfans et des hystériques, on retrouve cette même tendance à la tromperie. La loyauté et la sincérité ne sont pas nées avec nous. Ce ne sont pas des dons naturels: ce sont des conquêtes sur la nature brute, et si l'homme fait est loyal et sincère, c'est qu'il a su corriger ses instincts mauvais.

On voit combien l'hystérie diffère de la folie. Dans la folie, l'intelligence est profondément atteinte, tandis que l'hystérie est plutôt une forme de caractère qu'une maladie de l'intelligence. De là l'intérêt psychologique de cet état. L'intelligence est brillante, la mémoire sûre, l'imagination vive. Il n'y a qu'un seul côté défectueux dans l'esprit, c'est l'impuissance de la volonté à refréner la passion. La volonté semble être en effet le rouage le plus délicat de l'organisme mental, et dès qu'une substance toxique vient troubler les fonctions intellectuelles, elle débute toujours en supprimant l'influence de la volonté sur les mouvemens de la passion.

L'hystérie, au moins dans sa forme légère, est extrêmement fréquente. Les causes qui la déterminent doivent donc être très communes. L'une des principales est l'hérédité. Si le père ou la mère a un tempérament nerveux, il est vraisemblable que la fille sera prédisposée à l'hystérie. Entendons-nous bien cependant sur le sens du mot hérédité. Il n'est pas nécessaire que la même forme de maladie se retrouve chez les parens et chez les enfans. Pourvu qu'il y ait chez les parens du *nervosisme*, ce nervosisme, chez les enfans, se reproduira sous divers aspects. Par exemple un père épileptique peut avoir un fils idiot, un fils fou et une fille hystérique. Cette loi de la fatalité héréditaire est également vraie, lorsqu'au lieu d'une maladie nerveuse aussi grave que l'épilepsie ou la folie, il s'agit simplement d'un tempérament nerveux. De même que la couleur des cheveux, la configuration du nez et le timbre de la voix se ressemblent chez les parens et les enfans, de même la forme du caractère se transmet d'une génération à l'autre. L'observation médicale de plusieurs siècles se rencontre avec le bon sens vulgaire. Au temps de la sorcellerie, la fille d'une sorcière, c'est-à-dire la fille d'une hystérique, était fatalement considérée comme sorcière, et il n'était pas besoin de chercher d'autres motifs d'accusation.

D'ailleurs, les causes accessoires viendront aider cette influence prépondérante de l'hérédité. Une jeune fille élevée avec une certaine recherche, et qui voit autour d'elle ses compagnes d'autrefois parvenues à une situation meilleure que la sienne, deviendra hystérique parce que le sort ne lui a pas donné les satisfactions qu'elle avait rêvées. Les songes déçus, les illusions évanouies, les espérances chimériques sont des motifs presque suffisans pour faire

naître la maladie qui nous occupe en ce moment. A Paris, par exemple, et dans les grandes villes, où les jeunes filles des classes inférieures et de la petite bourgeoisie reçoivent une éducation supérieure à leur état social, l'hystérie est très fréquente. En effet, il est souvent bien difficile de trouver le mari idéal qu'elles ont rêvé. Le mariage n'est donc pas un remède, car les difficultés mesquines, quotidiennes, et les soucis étroits du ménage seront une pâture insuffisante aux vastes aspirations d'une imagination déréglée. Aussi, chez certaines jeunes filles comme chez certaines jeunes femmes, qui n'ont guère qu'une légère prédisposition à l'hystérie, la misère, la gêne, le chagrin, font bien souvent apparaître les symptômes de cette maladie. En un mot, l'hystérie a une cause physiologique, c'est l'hérédité; une cause sociale, la réalité inférieure au rêve.

Cette hystérie légère n'est pas une maladie véritable. C'est une des variétés du caractère de la femme. On peut même dire que les hystériques sont femmes plus que les autres femmes: elles ont des sentimens passagers et vifs, des imaginations mobiles et brillantes, et parmi tout cela l'impuissance de dominer par la raison et le jugement ces sentimens et ces imaginations. Les romanciers ont compris le parti qu'ils pourraient tirer de l'étude de ce caractère. Dans les derniers temps surtout, depuis que le style descriptif est à la mode, depuis qu'on s'est efforcé de mélanger l'art et la pathologie, il y a eu de nombreuses peintures d'attaques d'hystérie ou de caractères hystériques. Ces essais ne sont pas tous heureux. Quelquefois cependant, on rencontre des descriptions exactes qui compléteront ce que nous venons de dire de l'état psychique des femmes nerveuses.

M. Octave Feuillet, en observateur fin et délicat, fait parler ainsi un mari dont la femme est devenue hystérique. Le mot d'hystérie n'est pas prononcé, mais les symptômes sont si nets qu'il ne peut y avoir d'hésitation dans le diagnostic : « Cette femme du monde, dit M. De Marsan, a subitement emprunté aux prisonniers certaines formules amères, brèves, désespérées, comme on doit en lire sur les murs des cabanons. Cette femme de sens s'est plongée à l'improviste dans la lecture des poètes et des romanciers les moins réservés... J'ai respiré avec terreur, dans cette élocution jadis si sobre, je ne sais quel fade parfum poétique. D'autres fois, on dirait que nous tombons en enfance, tant la tournure de notre discours se fait mignarde et précieuse. Nous y joignons des gestes de petite fille, ou bien, brusquement, notre phrase, tout à l'heure pudique jusqu'à la puérilité, se décoche en un trait presque grivois, en une question d'une curiosité inqualifiable. Nous passons, sans transition, du style Rambouillet ou de la périphrase byronnienne au lan-

gage à peine mitigé des dames de la halle, et cela, sans préparation, sans provocation, sans raison d'être. En même temps que la femme et l'épouse, la mère s'est transformée ; depuis que le mari a pris les proportions d'un tyran, les enfans semblent être devenus un fardeau. »

Voilà une observation bien prise; voilà un véritable *document humain*. Rien n'est plus commun en effet que de voir une jeune femme, jusque-là tendre à son mari et à ses enfans, les prendre subitement en désaffection, puis en haine. Dans ce cas, l'aversion a une cause futile, la plus futile du monde : elle est provoquée par un objet extérieur insignifiant, comme par exemple la forme de la barbe, ou les breloques de la montre, ou le son traînant de la voix, ou l'habitude de répéter le même mot, que sais-je ? il serait difficile d'inventer de propos délibéré une de ces raisons burlesques qu'imaginent les femmes hystériques pour expliquer l'aversion qu'elles ont pour telle ou telle personne. A vrai dire, la personne détestée est en général le mari.

M. A. France, un romancier qui ne dédaigne pas les notions scientifiques précises, dit d'une de ses héroïnes : « Elle était douce, paresseuse, dégoûtée, avec de grands élans d'affection, et des attendrissemens rapides. On avait bien du mal au réfectoire à lui faire manger autre chose que de la salade et du pain avec du sel. Elle s'était fait une amie chez qui elle allait les jours de sortie. Cette amie, qui était riche, mena Hélène dans la chambre capitonnée où elle croquait des bonbons. Hélène s'alanguissait dans ce nid d'étoffes : quand elle en sortait, tout lui semblait terne, dur, rebutant, elle n'avait plus de courage : elle rêvait d'avoir une chambre bleue et d'y lire des romans, couchée dans une chaise-longue. Il lui vint des maux d'estomac qui achevèrent de l'abattre... Elle laissait faire, indifférente à ce qui l'entourait, rêvant de bijoux, de robes, de chevaux, de promenades en bateau, et fondant en larmes à la seule pensée de son père ! »

MM. E. et J. de Goncourt ont raconté l'histoire navrante, misérable, de cette pauvre Germinie Lacerteux. Celle-là est bien une hystérique; nature inculte, passionnée, ardente au dévoûment comme à l'infamie; intelligence débile d'ailleurs, jouet aveugle de passions dont elle n'a presque pas conscience, et qui l'agitent comme les vents balancent la girouette au sommet des toits. « Germinie n'avait pas une de ces consciences qui se dérobent à la souffrance par l'abrutissement, et par cette épaisse stupidité dans laquelle une femme végète, naïvement fautive. Chez elle une sensitivité maladive, une disposition de tête à toujours travailler, à s'agiter dans l'amertume, l'inquiétude, le mécontentement d'elle-même, un sens moral qui s'était comme redressé en elle après chacune de ses dé-

chéances, tous les dons de délicatesse, d'élection et de malheur s'unissaient pour la torturer. »

Sentir, penser, ne pas vouloir, voilà les trois misères au milieu desquelles se débattent les pauvres hystériques.

Un auteur, bien connu des lecteurs de la *Revue* (1), dépeint ainsi les symptômes de l'hystérie : « Elle était prise d'accès de tristesse auxquels succédaient de violentes crises de larmes ou des éclats de rire immodérés ; souvent, un tremblement la secouait du haut en bas ; alors elle devenait toute pâle et sa poitrine s'oppressait. Son caractère subissait peu à peu de profonds changemens. On dut renoncer à la conduire dans le monde, tant ses allures trop libres effrayaient. »

Mais de toutes les hystériques dont les romanciers ont raconté l'histoire, la plus vivante, la plus vraie, la plus passionnée, c'est Mme Bovary. — Élevée au couvent, au milieu de jeunes filles plus riches qu'elle, elle épouse un humble médecin de campagne, un pauvre garçon imbécile, dont la rusticité et la pauvreté l'écœurent. En quelques lignes M. Flaubert caractérise l'hystérie, et dans sa description précise et séduisante on ne sait trop s'il faut admirer plus le talent de l'artiste ou la science de l'observateur. « Emma devenait difficile, capricieuse ; elle se commandait des plats pour elle, et n'y touchait point ; un jour, ne buvait que du lait pur, et, le lendemain, des tasses de café à la douzaine. Souvent elle s'obstinait à ne pas sortir, puis elle suffoquait, ouvrait les fenêtres, s'habillait en robe légère..... Elle ne cachait plus son mépris pour rien ni pour personne, et elle se mettait quelquefois à exprimer des opinions singulières, blâmant ce qu'on approuvait, et approuvant des choses perverses ou immorales. Est-ce que cette misère durerait toujours? Est-ce qu'elle n'en sortirait pas? Elle valait bien cependant toutes celles qui vivaient heureuses, et elle exécrait l'injustice de Dieu. Elle s'appuyait la tête aux murs pour pleurer ; elle enviait les existences tumultueuses, les nuits masquées, les insolens plaisirs avec tous les éperdûmens qu'elle ne connaissait pas et qu'ils devaient donner... Elle pâlissait et avait des battemens de cœur... En de certains jours elle bavardait avec une abondance fébrile ; à ces exaltations succédaient tout à coup des torpeurs où elle restait sans parler, sans bouger... Elle s'acheta un prie-Dieu gothique et elle dépensa en un mois pour quatorze francs de citrons à se nettoyer les ongles : elle choisit chez Lheureux la plus belle de ses écharpes ; elle se la nouait à la taille par-dessus sa robe de chambre, et, les volets fermés, avec un livre à la main, elle restait étendue sur un canapé dans cet accoutrement. Elle voulut apprendre l'italien, elle acheta des dictionnaires, une grammaire, une provision de papier blanc.

(1) Albert Delpit : *le Mariage d'Odette.*

Elle essaya des lectures sérieuses, de l'histoire, de la philosophie... Elle avait des accès où on l'eût poussée facilement à des extravagances. Elle soutint un jour contre son mari qu'elle boirait bien un demi-verre d'eau-de-vie, et comme Charles eut la bêtise de l'en défier, elle avala l'eau-de-vie jusqu'au bout. »

II.

Il semble que nous voilà bien loin des démoniaques : il n'en est rien cependant. Entre l'hystérie légère, telle que celle de Mme Bovary, et l'hystérie grave telle que celle des malades de la Salpêtrière, on observe toutes les transitions. Dans la forme grave, tous les symptômes de la forme légère existent aussi, mais plus durables et plus profonds. Nous n'avons pas à y revenir. Quant aux autres symptômes spéciaux à l'hystérie grave, et qui servent à la caractériser, ce sont les anesthésies, totales ou partielles, les attaques convulsives et le délire.

Le mot *anesthésie* signifie absence de sensibilité. Mais pour comprendre la valeur de ce symptôme, il importe de donner d'abord quelques notions sommaires relatives à la sensibilité et au toucher. La peau de l'homme, comme celle de tous les animaux, est pourvue de nerfs innombrables qui sont sensibles à la plus légère excitation, de sorte que, si l'on effleure même très superficiellement un point quelconque de la peau, l'ébranlement communiqué aux nerfs sensitifs de cet organe se propage jusqu'au cerveau, et y provoque une sensation et une perception. On a distingué plusieurs modes de sensibilité à la peau. Ainsi nous percevons le contact des objets : c'est la sensibilité tactile. Mais le toucher réduit à cette seule notion serait bien insuffisant, et nous pouvons sentir, en même temps que le contact, la température et la consistance des corps étrangers. Il y a encore la sensibilité propre aux muscles; c'est ce qu'on a appelé le sens musculaire. Lorsque nous faisons un mouvement, par exemple celui de fermer le poing, non-seulement nous avons la notion de l'effort qui nous fait remuer les doigts et fermer le poing, mais encore nous savons que ce mouvement est exécuté. En un mot, tout se passe comme si nos muscles étaient sensibles, de sorte que chacune de leurs contractions va provoquer une sensation dans la conscience. Il faut aussi séparer du tact et du sens musculaire la sensibilité à la douleur. Lorsque la peau est brûlée, ou coupée, ou déchirée, l'ébranlement violent des nerfs fait naître une sensation particulière, que chacun malheureusement peut apprécier plus ou moins par sa propre expérience, et qu'on appelle sensation douloureuse, ou douleur. Le mot est trop clair et la chose

trop commune pour qu'il soit besoin d'en donner une autre définition que le mot même.

Or ces diverses sensibilités au contact, à la chaleur, à la douleur, à la contraction musculaire, peuvent être isolément détruites. Il y a donc des anesthésies tactiles, thermiques, douloureuses et musculaires. Cependant, le plus souvent, ces sensibilités diverses sont lésées ensemble, et, chez les hystériques, on observe en général des anesthésies qui portent sur tous les modes de la sensibilité.

Rien n'est plus curieux que d'observer les malades qui sont complètement anesthésiques. On peut les piquer, les pincer, les brûler, sans qu'elles éprouvent la plus légère douleur. Elles ne sentent même pas le contact des objets qui les blessent. On peut ainsi, — ce qui excite toujours la stupéfaction des personnes étrangères à l'art médical, — bander les yeux d'une hystérique, puis traverser de part en part la peau du bras, par exemple, avec une fine aiguille, sans que la moindre sensation avertisse la malade de cette blessure.

Quelquefois l'anesthésie est générale, également marquée à droite et à gauche : quelquefois elle est limitée à une petite région du corps, au front par exemple, ou à la poitrine, ou à l'avant-bras. Ces anesthésies partielles s'observent même chez des malades qui sont très peu hystériques. Si, avec une épingle, on cherche, en piquant légèrement la peau, à apprécier la sensibilité de ses diverses régions, on trouve très souvent une petite zone de peau qui est insensible. Les inquisiteurs du XVIe siècle ne procédaient pas autrement pour rechercher la griffe du diable. Faut-il dire qu'ils n'observaient pas les mêmes ménagemens que les médecins? Au lieu d'effleurer la peau avec une épingle, ils faisaient planter par le bourreau de grandes tiges de fer dans toutes les parties du corps. Si la patiente ne tressaillait pas de douleur à chacune des implantations, aussitôt on s'écriait que le diable avait mis sa griffe sur elle. Ce stigmate de Satan était un des plus sûrs témoignages de sorcellerie. D'après les renseignemens très précis des exorcistes, la marque diabolique avait la forme d'une patte de lièvre. Malheur à la pauvre femme qui ne gémissait pas à chaque fois qu'on enfonçait l'aiguille dans son corps! elle était aussitôt déclarée sorcière, et cette déclaration entraînait la peine qu'on sait.

Souvent les anesthésies des hystériques ne portent que sur un côté du corps : c'est ce qu'on appelle l'*hémianesthésie*. L'abolition de la sensibilité est si exactement limitée à un seul côté qu'il suffit d'aller de deux ou trois millimètres à droite ou à gauche de la ligne médiane du corps pour constater soit la sensibilité, soit l'anesthésie.

Quoiqu'on ait fait de nombreuses recherches à l'effet de con-

naître la cause de cette perturbation du système nerveux sensitif, on n'est pas encore arrivé à une solution satisfaisante. Il semble même aujourd'hui prouvé qu'il n'y a jamais dans l'hystérie de lésion matérielle organique. Ainsi les nerfs du côté malade ont la même apparence que les nerfs du côté sain : la moelle et l'encéphale sont sans tumeur, sans hémorrhagie. L'anesthésie des hystériques n'est donc pas une de ces maladies où les désordres de l'organe dans sa structure expliquent comment sa fonction est pervertie. La fonction des nerfs sensitifs et de l'appareil sensible récepteur (moelle et cerveau) est abolie, mais aucune lésion apparente ne vient donner la raison de cette abolition de la sensibilité nerveuse. Ce qui semble faire croire qu'on aurait tort de chercher une lésion organique là où il n'y a que perversion dynamique, c'est que les hémianesthésies, après avoir duré très longtemps, quatre ou cinq ans par exemple, tout d'un coup, brusquement, sans cause appréciable, sans motif plausible, disparaissent et ne laissent pas de traces. Les hystériques, disions-nous plus haut, ont un caractère mobile et changeant : leurs maladies sont de même capricieuses et fantasques à ce point qu'elles surviennent sans cause connue et qu'elles s'en vont de même. Il suffit d'une émotion insignifiante, presque inaperçue, pour dissiper des paralysies qui datent de plusieurs années. J'ai été témoin d'un cas de ce genre. Une malade hystérique était paralysée depuis quatre ans, de telle manière qu'elle ne pouvait, depuis quatre ans, ni parler, ni manger, ni boire ; on était forcé de la nourrir en introduisant les alimens dans sa bouche. Un soir, tout d'un coup, elle se mit à parler, déclarant qu'elle pouvait manger toute seule. Et en effet sa guérison fut soudaine et inexplicable. Ce sont des faits analogues, qui, lorsqu'ils ont lieu dans certaines grottes des Pyrénées, passent pour surnaturels et divins. A Paris, on en juge autrement, et on y voit seulement les effets irréguliers d'une maladie incomplètement connue, dont la science n'a pas encore pu approfondir la nature bizarre et complexe.

Certains phénomènes bien étranges ont été observés chez les hystériques. Ainsi il paraît prouvé qu'elles peuvent rester très longtemps sans prendre d'alimens et sans boire ; en même temps les sécrétions tarissent, de sorte que, dans certaines conditions encore mal déterminées, il y a une cessation presque complète des phénomènes chimiques de la vie, phénomènes qui, chez tous les autres individus, ne peuvent cesser qu'au moment de la mort. « La nature, dit M. Charcot, semble avoir des ménagemens pour les hystériques. » Le phénomène le plus surprenant, c'est que, malgré la violence des accès, malgré l'insuffisance et la pénurie de l'alimentation, les malades conservent leur embonpoint et la même

apparence de santé. Quoique inexpliqués, ces faits ne sont certainement pas surnaturels. Il faut donc se garder, comme on a essayé de le faire pour Louise Lateau, de voir dans cette abstinence prolongée je ne sais quelle miraculeuse protection divine. Il faut aussi se prémunir contre les simulations nombreuses, habilement tentées par bien des malades. Leur intention est de tromper le médecin. Pourquoi? on serait bien embarrassé de le dire, si on ne savait pas qu'elles mentent pour mentir, pour avoir le plaisir de répandre une erreur, même quand cette erreur ne leur est à aucun profit. Déjà, aux siècles passés, quelques hystériques ont eu cette étrange fantaisie de faire croire qu'elles vivent sans prendre de nourriture. Wier, un des très rares défenseurs du bon sens contre l'universelle sottise, raconte comment, en 1574, il déjoua les ruses d'une petite mendiante, probablement hystérique, nommée Barbara, qui se faisait passer pour un prodige et prétendait ne manger ni boire. Wier prend la petite mendiante chez lui, l'observe soigneusement de concert avec sa femme et sa servante, et fait si bien qu'il déjoue les ruses imaginées par la petite effrontée. Enfin, elle est forcée, non pas d'avouer son subterfuge, mais de déclarer que Wier l'a guérie de sa maladie.

Wier n'est pas le seul qui ait, même au XVIe siècle, protesté contre l'abus de la croyance au surnaturel. Il est certain que quelques médecins instruits ne se laissaient pas aveugler par les préjugés régnans, et rapportaient les accidens nerveux et convulsifs à leur vraie cause, c'est-à-dire à l'hystérie et non au diable. L'hystérie était appelée alors *suffocation de matrice*; mais il y aurait eu témérité à nier l'action des démons; de là les réticences, les précautions oratoires qu'il fallait mettre en usage pour dissimuler la hardiesse de la doctrine. « J'ai vu, dit Houlier, deux filles d'un président en l'un de nos parlemens de France, sujettes à se prendre de rire de telle sorte qu'impossible était les faire arrêter, ni par effroi, ni par menace et paroles âpres. » « Es suffocations de matrice, dit un savant du XVIe siècle, plusieurs accidens surviennent qui font penser aux médecins peu expérimentés qu'il y a de l'enchantement ou autre chose extraordinaire et surnaturelle. » Ils avaient vu aussi que, souvent, dans l'hystérie, il y a des accidens de catalepsie, des mortes ensevelies vives au tombeau, mais ils s'étaient bien gardés de prendre ces symptômes pour des méchancetés du démon.

Jusqu'à ces derniers temps, les efforts faits par les médecins pour guérir l'anesthésie hystérique étaient restés sans résultat. Une découverte imprévue, révélant toute une série de faits vrais et invraisemblables, est venue apporter à la thérapeutique de l'hystérie d'heureuses modifications. Quoique vulgarisée depuis peu de temps,

la découverte de la *métallothérapie* n'est pas tout à fait récente. Il y a près de vingt-cinq ans, M. Burq avait affirmé que l'application sur la peau de certains métaux, or, argent, cuivre, zinc, guérissait les névralgies, les migraines, les paralysies. Cependant personne ne songea à vérifier scientifiquement cette étrange allégation. On ne parla plus du docteur Burq. Lui cependant continua à soutenir que le traitement des maladies nerveuses par les métaux faisait obtenir des cures merveilleuses. Il est probable qu'il aurait ainsi prêché dans le désert jusqu'à la fin de ses jours, si M. Charcot n'avait songé à refaire ses expériences. Or il se trouva qu'elles étaient exactes, au moins en partie. Si l'application de métaux ne donne que des résultats médiocres dans beaucoup de maladies nerveuses, il n'en est pas moins vrai que chez les hystériques, et en particulier celles qui sont anesthésiques, ce mode de traitement modifie singulièrement les symptômes de la maladie. Il suffit d'appliquer sur la région insensible des pièces d'or, ou d'argent, ou un autre métal, pour que, quelques heures après, la sensibilité soit complètement revenue; certaines malades guérissent avec l'or, d'autres avec l'argent, d'autres avec le zinc ou le cuivre: aussi le procédé thérapeutique qui consiste à appliquer sur la peau des pièces de métal a-t-il reçu le nom de métallothérapie.

Quelque étranges que puissent paraître ces faits, ils ont été maintenant trop de fois vérifiés, tant en France qu'à l'étranger, pour qu'on puisse les révoquer en doute. Du reste, des recherches ultérieures ont révélé de quelle manière agissent les métaux lorsqu'ils sont appliqués sur la peau. Il se développe, par suite du contact entre le métal et la peau humide, imbibée de sels, de très faibles courans électriques. Ces courans, trop peu intenses pour être sentis, sont assez puissans cependant pour modifier l'état des nerfs sensibles, de sorte qu'ils font disparaître l'anesthésie, et rétablissent la sensibilité. L'expérience a été faite directement, et a rendu très probable cette hypothèse, que la métallothérapie n'agit qu'en donnant naissance à de très faibles courans électriques, courans qui excitent les nerfs sensibles paralysés et font renaître la sensibilité.

Les aimans peuvent être assimilés à des courans électriques faibles. Or l'action de l'aimant sur la peau insensible paraît être à peu près la même que celle des métaux. Les phénomènes sont extrêmement nets; mais au lieu de guérir l'anesthésie, les aimans la modifient en ce sens que l'anesthésie d'un côté disparaît pour passer de l'autre côté : c'est ce qu'on a appelé le *transfert*. Si, par exemple, à une malade insensible du côté droit on applique un aimant, au bout d'une demi-heure, par exemple, le côté droit sera

devenu sensible, tandis que le côté gauche aura perdu sa sensibilité. Il semble que sous l'influence des forces électriques développées par l'aimant, la maladie, ne pouvant disparaître, se déplace, et que l'insensibilité du côté malade, devenu sain, ait été gagner le côté primitivement sain. Cette mobilité dans les phénomènes n'exclut-elle pas toute hypothèse d'une lésion matérielle profonde des centres nerveux?

Tous ces faits de métallothérapie et de magnétothérapie ont un grand intérêt en physiologie comme en clinique; mais l'exposé en est fort aride, et je crains que ce court aperçu ne paraisse encore trop long. D'ailleurs, j'ai hâte d'arriver à la description des symptômes qu'on pourrait appeler démoniaques, et qui constituent la grande attaque d'hystéro-épilepsie.

Il n'est peut-être pas de spectacle plus effrayant que celui de ces accès démoniaques. Le corps est agité de tremblemens et de secousses violentes. Tous les muscles sont contractés, tendus au point qu'on les croit toujours sur le point de se rompre. Des bonds prodigieux, des cris et des hurlemens épouvantables, des vociférations confuses, des contorsions inouïes qu'on n'aurait jamais supposé une créature humaine capable de faire, tel est le hideux tableau que présente une hystérique lorsqu'elle est en proie à une attaque. On s'étonne moins, lorsqu'on a assisté à des scènes de cette nature, que la naïve crédulité des hommes du moyen âge y ait vu l'intervention des esprits malins et ait supposé que les démons seuls peuvent provoquer un si furieux déchaînement de toutes les forces du corps humain.

Cependant, à mesure qu'on étudie de plus près les attaques d'hystérie épileptique, on s'aperçoit que, malgré ce désordre violent, la maladie présente des périodes régulières, bien distinctes. Rien n'est livré au hasard. Chaque symptôme, quelque désordonné qu'il paraisse, se manifeste à son heure avec une régularité, je dirais presque une ponctualité surprenante. M. Charcot et ses élèves (1) ont montré qu'il y avait à l'accès démoniaque trois périodes bien caractérisées.

La première période est analogue à l'attaque d'épilepsie proprement dite. Brusquement il y a perte de connaissance. La malade tombe par terre. Ses muscles se contractent, se raidissent; la face

(1) Paul Richer, *Etude descriptive de la grande attaque hystérique*, 1879. Les nombreux dessins annexés à ce travail, ainsi que les belles photographies de MM. Regnard et Bourneville (*Iconographie photographique de la Salpêtrière*), permettent de se faire une très bonne idée des différentes périodes qui se succèdent pendant l'attaque d'hystérie épileptique.

bleuit : le cou se gonfle ; les traits de la figure font une grimace horrible ; les bras se fléchissent ; les poings se ferment ; quelques instans après tous les muscles sont animés de tremblemens convulsifs qui vont en augmentant d'abord, puis en s'affaiblissant de plus en plus. Enfin les muscles, épuisés par cet effort violent et prolongé, se relâchent : un sommeil complet, stupide, profond, succède à l'accès tétanique.

Cependant ce sommeil dure très peu de temps, et quelques minutes à peine après le début de l'attaque apparaît la seconde période, celle que M. Charcot a appelée période de *clownisme*, car elle rappelle les attitudes bizarres et les dislocations invraisemblables dont les clowns nous donnent le charmant spectacle dans les cirques. A ce moment de leur accès démoniaque, les malades exécutent des bonds prodigieux. Le corps se courbe en arc de cercle, de sorte qu'il ne repose plus sur le lit que par la tête et les pieds. La figure est grimaçante, quelquefois terrible, et les traits tirés en tous sens donnent une expression hideuse à la physionomie ; quelquefois tout le corps se soulève tout d'un coup, brusquement, puis retombe pesamment sur le lit. « La malade entre en furie contre elle-même, dit M. P. Richer en décrivant une de ces attaques ; elle cherche à se déchirer la figure, à s'arracher les cheveux, elle pousse des cris lamentables, et se frappe si violemment la poitrine avec son poing qu'on est obligé d'interposer un coussin ; elle s'en prend aux personnes qui l'entourent, cherche à les mordre, et, si elle ne peut les atteindre, déchire tout ce qui est à sa portée, ses draps, ses vêtemens, puis elle se met à pousser des hurlemens de bête fauve, frappe son lit de la tête en même temps que des poings, répétant ce mouvement jusqu'à satiété ; elle se redresse, jette les bras de tous côtés, fléchit les jambes pour les étendre brusquement, secoue la tête en la balançant d'avant en arrière et en poussant de petits cris rauques, ou bien, assise, elle tourne alternativement le corps d'un côté à l'autre en agitant les bras. »

Ce qui n'est pas moins surprenant que cette violence de l'attaque, c'est la facilité avec laquelle on peut l'arrêter. Tout ce débordement effréné cesse subitement si on comprime l'abdomen. Il semble que le point de départ de l'accès démoniaque soit dans l'ovaire, car en appuyant fortement la main sur l'abdomen précisément au point qui répond à l'ovaire, aussitôt la fureur cesse, la conscience revient. La pauvre démoniaque, revenue à elle, jette un regard étonné sur ceux qui l'entourent, ne comprenant pas tout d'abord pourquoi on s'est ainsi réuni près de son lit ; car, lorsque son accès a commencé, elle était seule, et de tout ce qui s'est passé depuis, elle n'a conservé aucune connaissance. Pendant tout le temps que

l'ovaire est comprimé, la malade a toute sa conscience; elle peut remettre en ordre ses vêtemens que les contorsions ont dérangés, causer, rire, s'amuser tranquillement avec ses voisines; mais si l'on vient à relâcher quelque peu la compression de l'ovaire, aussitôt l'accès reprend avec tout autant de force qu'auparavant. En comprimant de nouveau l'ovaire, l'accès cesse encore. Si une phrase avait été commencée, puis interrompue par l'attaque, la phrase est reprise à l'endroit même où elle avait été interrompue. Pendant l'attaque, il y a eu une *absence* complète : la vie intellectuelle avait absolument disparu, et elle recommence dès que l'accès a pris fin, comme si rien ne s'était passé. Pour prendre une comparaison grossière, mais intelligible, il semble que la compression de l'ovaire soit à l'attaque d'hystérie comme un robinet est à l'écoulement d'un tuyau rempli d'eau. Si on tourne le robinet, l'écoulement cesse pour reprendre dès qu'on a de nouveau remis le robinet dans la position primitive. De même, en comprimant l'ovaire, on fait cesser l'attaque hystérique, qui recommence dès qu'on ne comprime plus. A la Salpêtrière, les malades connaissent si bien ces phénomènes que dès qu'une d'entre elles est prise d'une attaque, les autres se mettent aussitôt à son lit, et compriment l'ovaire, fût-ce pendant plusieurs heures, pour faire cesser l'accès démoniaque.

Si nous appelons indifféremment ces attaques accès démoniaques ou accès d'hystéro-épilepsie, c'est que pendant longtemps on a cru que les démons étaient les agens réels, vivans, qui provoquaient ces phénomènes morbides effrayans. Les symptômes sont tout à fait les mêmes, et il suffit de lire la description de l'attaque démoniaque d'autrefois pour reconnaître qu'elle est absolument identique à l'accès hystéro-épileptique d'aujourd'hui. Voici ce que raconte à ce propos Esprit de Bosroger, père capucin, qui était chargé d'exorciser les religieuses de Louviers (1). « Le jour de la Pentecôte (1644), le même *Dagon* (c'était le nom du démon qui possédait la sœur Marie du Saint-Esprit) fut quatre bonnes heures dans la plus grande rébellion qu'on puisse imaginer pour empêcher la fille de communier, et, pendant tout ce temps-là, il fit souffrir à la fille d'étranges contorsions, la jeta par terre plusieurs fois, lui fit faire cent bonds, cent courses autour de l'église, la fit pousser,

(1) *La Piété affligée, ou Discours historique et théologique de la possession des religieuses dites de Sainte-Élisabeth, à Louviers,* par Esprit de Bosroger, capucin. Rouen 1752 p. 257. C'est cet ouvrage, bien curieux cependant, que Michelet appelle un livre immortel dans les annales de la bêtise humaine. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Au demeurant on pourra déjà juger du style d'Esprit de Bosroger par la citation que nous donnons ici.

choquer et renverser le monde... O bon Dieu ! quels étonnans mouvemens ! quelles étranges contorsions ! quels furieux roulemens, tantôt en boule, tantôt en d'épouvantables figures ! Quelles fréquentes et rudes convulsions en de si délicates créatures, et avec tant de réitération et de renforcement ! L'on m'aura beaucoup persuadé, je vous assure, quand je croirai que les hommes sensés et judicieux feront passer toutes ces convulsions pour maladie, et tous ces étranges mouvemens et roulemens pour gentillesse de bateleurs. Mais ce qui démonstrativement convainc tout esprit humain, et qui est entièrement sans réplique, et ce que hautement ont avoué tous les fameux médecins, est ceci : qu'il est du tout impossible que des convulsions, et de si terribles, arrivent naturellement par maladie, durent si longtemps, reprennent si fréquemment, et qu'elles soient sans lassitude après qu'elles sont passées, et enfin qu'elles ne détruisent pas le sujet. »

N'en déplaise au brave capucin, ces accès de démonomanie sont une maladie véritable. On peut en classer les symptômes, les phases, le début, le milieu et la fin, et on peut affirmer que les « étranges roulemens » de la sœur Marie de Louviers appartiennent à la seconde période de l'accès hystéro-épileptique.

A la troisième période, on n'observe plus ces attitudes bizarres, acrobatiques, qui ont caractérisé la phase précédente. Les membres ne sont plus projetés dans tous les sens par l'excitation démesurée de la moelle épinière. La vie cérébrale qui, depuis le début de l'attaque, avait été complètement abolie, est revenue, et la conscience a reparu, au moins en partie. C'est le moment où se dressent des hallucinations de toute sorte, tantôt gaies, tantôt tristes, tantôt amoureuses, tantôt religieuses ou extatiques. Chaque fois qu'une image a surgi dans l'esprit, aussitôt les mouvemens des membres, les traits de la physionomie, l'attitude générale du corps, tout se conforme à la nature de cette hallucination. Ces poses, ces *attitudes passionnelles*, ont une vivacité, une vigueur d'expression qu'on ne saurait retrouver ailleurs. Le plus habile acteur ne sera jamais en état de représenter l'effroi, la menace, la colère, avec autant de véracité et de puissance que ces pauvres filles hystériques, qui se démènent agitées par un furieux et mobile délire. Celle-là se croise les bras et lève les yeux au ciel dans une attitude de religieuse admiration, comme si elle voyait les nuages s'entr'ouvrir pour lui montrer des saints ou des dieux. Cette autre parle à sa petite fille dont elle est éloignée depuis longtemps et à qui elle adresse les plus tendres paroles. Celle-ci voit des animaux immondes, des lézards au bec rouge, des yeux tout sanglans, des chauves-souris énormes, et ses traits expriment une indicible horreur.

En général, on observe toujours deux variétés de délire répondant à deux formes d'hallucination. Il y a la forme gaie et la forme triste. Le plus souvent elles se mélangent et passent avec une extrême rapidité de l'une à l'autre. « M..., dit M. Paul Richer, est avec « Ernest (1) » en partie de plaisir dans un restaurant des environs de Paris, où les tables sont dressées sous des treillages garnis de fleurs et de plantes grimpantes. A droite est une négresse entourée d'hommes noirs aux bras robustes, tatoués, complètement nus, qui saisissent la malheureuse négresse par les cheveux et veulent la scalper. Le sang coule à flots sur le visage de l'infortunée, qui pousse des cris lamentables, et appelle au secours. A gauche, au contraire, le spectacle est bien différent. Il y a une société nombreuse. Ernest a une foule d'amis qu'accompagnent d'autres jeunes filles. Tous les personnages n'ont pour vêtement qu'une large ceinture rouge, à l'exception d'Ernest, qui porte un costume espagnol. On s'attable, on mange des huîtres, on boit du vin blanc, on chante, on rit beaucoup. »

En général chaque démoniaque a une forme de délire qui lui est propre, de sorte que les divers accès se ressemblent toujours chez la même hystérique. Ce sont les mêmes personnages qui apparaissent, les mêmes scènes qui se reproduisent à toutes les attaques. L'ordre dans lequel les hallucinations ont lieu n'est pas modifié, et pour peu qu'on ait déjà assisté à quelques accès subis par la même malade, on peut prévoir la fin de son attaque par la nature de ces hallucinations. Chez l'une, c'est la fanfare d'une musique militaire ; chez une autre, c'est le bruit du chemin de fer ; chez une autre encore, c'est l'apparition d'animaux immondes, de vipères, de corbeaux, de crapauds, de rats. La régularité de ces délires frénétiques est bien faite pour surprendre. A entendre les vociférations, les hurlemens des démoniaques, à voir leurs contorsions furieuses, il semble que le hasard seul dirige cet effroyable drame. En réalité tout est prévu, réglé, déterminé ; tout ce désordre marche avec la précision mathématique d'une horloge bien remontée.

Quelque fantastique que paraisse le délire des hystériques pendant leur accès, ce délire a toujours une cause, une raison d'être. Les hallucinations d'une démoniaque ressemblent à des épisodes réels de sa vie, en particulier à l'épisode qui a eu le plus d'influence sur la production de sa maladie. Il est certain, comme nous le disions plus haut, que la principale cause de l'hystérie, c'est la prédisposition héréditaire ; mais encore faut-il un accident, un fait extérieur qui provoque une première crise nerveuse, un

(1) Des noms de jeunes gens ont remplacé les noms de diables que les démoniaques d'autrefois donnaient aux personnages de leurs hallucinations.

événement, grave ou léger, qui détermine l'éclosion de la maladie qui couvait depuis longtemps. Souvent cet événement est une frayeur, une émotion violente, un chagrin, une désillusion. C'est alors que, dans les accès de délire, reparaissent sous la forme d'hallucinations les choses et les personnes qui ont provoqué cette émotion, cette frayeur, ce chagrin. Cette influence du passé établit une différence notable entre le délire des fous et celui des hystériques. En général, chez un fou, les visions n'ont pas de rapport immédiat avec les événemens antérieurs, quels qu'ils soient, tandis que, chez une hystérique, presque toujours la forme du délire est déterminée par un incident qui a joué autrefois un rôle important dans la vie de la malade. Quant aux crapauds, aux rats et aux autres bêtes immondes, c'est un genre d'hallucinations qui se retrouve dans tous les délires. Pour peu que la fièvre dérange les fonctions cérébrales, immédiatement apparaissent des serpens, des rats qui courent dans la chambre, grimpent sur le lit. Il en est de même chez les alcooliques. Ils ont tous des visions d'animaux immondes qui viennent les infecter de leur présence. Il semble que l'intelligence de l'homme, toutes les fois que ses fonctions sont perverties, revienne à l'état de nature et ne puisse trouver comme image de terreur et de dégoût que les animaux malfaisans qui excitaient la terreur et le dégoût des premiers âges de l'humanité.

La période de délire qui marque la fin de l'accès démoniaque est quelquefois assez courte. Mais le plus souvent elle se prolonge pendant plusieurs heures. Il n'est pas rare qu'elle persiste quelques jours encore. Les fonctions cérébrales ont été profondément troublées, et c'est avec une grande lenteur qu'elles reviennent à leur état normal. Ce mot n'est-il pas bien ambitieux pour caractériser l'intelligence des hystériques, telle qu'on l'observe dans l'intervalle des accès? Assurément l'intelligence n'est pas éteinte; la mémoire est conservée, cette clé de voûte de l'édifice intellectuel; mais les autres facultés sont singulièrement perverties. On s'en rend bien compte en étudiant les mœurs et les conversations des démoniaques de la Salpêtrière. La journée se passe à rire sans fin de faits qui n'ont rien de risible, de la fille de service qui passe, par exemple, du lit qui est mal fait, d'un oiseau qui se perche près de la fenêtre, d'un bonnet qui est mal attaché. Les mêmes causes peuvent aussi bien provoquer les larmes. Ce sont toujours des discours interminables, des récriminations, des indignations noyées dans un flux de paroles. Au milieu de ces phrases, une agitation continuelle, qui n'a pas de but et qui ne s'explique pas. Il faut mettre des fleurs au chevet du lit, un ruban à la coiffure, se parer de chiffons insignifians ; et cette recherche contraste souvent avec

la négligence et le désordre de la tenue : telle hystérique dont le bonnet est orné de rubans sortira les pieds nus dans la cour. Les idées baroques ne font pas défaut, non plus que des antipathies ou des sympathies également absurdes. Les hystériques ne désirent qu'une chose, c'est qu'on s'occupe d'elles, qu'on s'intéresse à leurs petites passions, qu'on prenne part à leurs affections ou à leurs colères, qu'on admire leur intelligence ou leur parure. Elles racontent des histoires invraisemblables, mentent effrontément, et quand on les convainc de mensonge, n'en sont pas froissées le moins du monde. Dépourvues de tout sens moral, elles n'obéissent que parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement. Aucun sentiment de pudeur ou de fausse honte ne les arrête : elles racontent leurs aventures au premier venu, pourvu qu'il leur ait plu dès l'abord, et causent avec les hommes comme si elles étaient du même sexe. Rien n'embarrasse ces *Diogènes* femelles : elles ont réponse à tout, posent les questions les plus indiscrètes, disent crûment la vérité à tout un chacun. L'amour-propre ne leur manque pas cependant, et si on semble ne pas s'occuper d'elles, elles s'en indignent. Au reste elles ne gardent jamais longtemps la même opinion, et passent d'un sentiment à un autre avec une rapidité merveilleuse. Nulle idée, nul raisonnement ne peuvent les captiver ou les persuader. Leur esprit voltige de place en place sans pouvoir se poser, et il est aussi difficile de fixer l'attention d'une hystérique sur une idée précise que de déterminer par des raisonnemens un oiseau qui sautille à cesser de remuer et à se fixer sur une branche.

Le bon sens fait absolument défaut, de sorte que ces malheureuses créatures, livrées à elles-mêmes, commettent toutes les sottises imaginables. Il faut en être bien persuadé pour pouvoir s'expliquer leur incarcération dans un asile d'aliénés; car lorsqu'on les interroge, lorsqu'on cause avec elles, on ne trouve pas cette perversion totale de l'intelligence qu'on constate si facilement chez la plupart des aliénées. Il faut les voir à l'œuvre, c'est-à-dire jetées au milieu du monde extérieur, fécond en excitations de toutes sortes, afin de comprendre à quelles extravagances, pour ne pas dire plus, elles peuvent s'abandonner, dès qu'aucun frein ne les retient. Quelquefois, quoique assez rarement, elles commettent des crimes. Le plus souvent elles forgent toute une série de fables pour tromper la justice. Celle-ci se lacère avec des ciseaux et prétend qu'on lui a fait ces blessures; cette autre simule la grossesse pour se faire épouser par une personne qu'elle connaît à peine; cette autre encore a la manie du vol, et chaque fois qu'elle se trouve dans un magasin dérobe tout ce qui est à sa portée, accusant le premier individu venu d'avoir commis ce délit.

D'ailleurs, pour faire bien comprendre la nature des désordres

que l'hystérie grave fait dans l'intelligence, nulle description n'aura autant de valeur que la simple relation de la vie d'une hystérique connue depuis longtemps à la Salpêtrière sous le nom de G.., et qui est célèbre par la bizarrerie de son caractère, comme par la violence de ses attaques convulsives. G... est née à Loudun, le 2 janvier 1843 ; elle fut abandonnée par sa mère et déposée à l'hospice de cette ville; après avoir passé ses premières années à l'hospice de Poitiers, elle est envoyée à la campagne. A l'âge de quatorze ans, elle est courtisée par un jeune homme du nom de Camille. Mais au bout d'un an, son « promis » meurt d'une fièvre cérébrale. Craignant que G... ne fasse quelque scandale, on l'enferme pendant l'enterrement. Elle s'échappe par une fenêtre, court au cimetière et veut se jeter dans la fosse. On l'enferme de nouveau; mais pendant la nuit elle se rend au cimetière, appelant son amoureux et voulant le déterrer. On accourt, on s'empare d'elle, mais elle est prise d'une crise nerveuse pendant laquelle elle est « comme une morte. » Elle demeure environ vingt-quatre heures dans un état de léthargie complète. On la ramène à l'hospice; elle y reste deux ans, paraît à peu près guérie, et à dix-sept ans se place comme femme de chambre à Poitiers. Au bout de quelques semaines, elle est reprise d'attaques de nerfs; elle a l'idée de se faire passer pour enceinte; on croit qu'elle dit vrai, et on la mène à l'hôpital pour qu'elle accouche. Bientôt on s'aperçoit de l'erreur, mais comme ses attaques sont devenues plus graves, comme son caractère est indomptable et rebelle à toute discipline, on la transfère dans un asile d'aliénés. Soumise à un traitement par la belladone, elle a l'idée de garder pendant dix jours les pilules qu'on lui donne quotidiennement, et de les avaler ensuite toutes les dix. Cet empoisonnement est sur le point d'avoir des suites funestes; elle en réchappe cependant, mais quelques jours après elle se mutile la poitrine avec des ciseaux, sans pouvoir donner la raison de cette sottise. Bientôt elle s'enfuit de l'hospice et arrive à Paris. Ses attaques nécessitent de nouveau l'entrée à l'hôpital. Elle est transférée à l'asile d'aliénés de Toulouse. Elle parvient à s'en échapper et à rentrer dans Paris. Si l'on en croit son récit, elle serait revenue à pied de Toulouse à Paris, vêtue de l'uniforme de l'asile, en sabots, couchant dans les bois, se déshabillant pour laver sa seule chemise, se nourrissant de pain qu'elle demandait dans les fermes. Elle se décide à mendier, quoiqu'elle soit fort orgueilleuse. Mais, la faim aidant, elle capitule avec son orgueil, se disant que Notre-Seigneur a bien demandé l'aumône et qu'elle peut faire comme lui. Son voyage de Toulouse à Paris dure trois mois. Bientôt la fantaisie lui vient de prendre le chemin de fer du Nord; elle descend

à Saint-Leu, lacère des affiches apposées dans la gare, si bien qu'on l'arrête. On la ramène à la Salpêtrière, où elle accouche d'une fille (1867). En 1870, elle s'échappe, se fait infirmière à l'hôpital Saint-Antoine; mais un jour, disputant avec une religieuse, elle se livre à des voies de fait, de sorte qu'on la renvoie. L'armistice signé, elle quitte Paris pour aller voir sa fille qui est en Bourgogne. A Montbard, elle est retenue par les Prussiens: elle reste huit jours dans leur camp. Elle revient à Paris, et rentre de nouveau à la Salpêtrière, d'où elle ne sortira plus qu'à de rares intervalles. Un jour elle veut s'enfuir et grimpe sur le toit dans le costume le plus simple qu'on puisse imaginer. Une autre fois, ayant lu dans les journaux les récits qu'on faisait de la miraculeuse Louise Lateau, elle veut aller en Belgique pour rendre visite à « sa sœur. » Dès qu'elle est sortie de l'hôpital, elle part pour Louvain. En passant au Quesnoy (près de Lille), elle est prise d'une attaque; elle continue cependant sa route vers Bruxelles. Dans cette ville, elle aurait eu des « aventures » qui l'empêchèrent de rendre visite à sa sœur. Elle finit par rentrer à la Salpêtrière (1877), et elle y est depuis lors, ayant toujours des accès démoniaques, assez docile en général, et, dans une certaine mesure, suffisamment raisonnable, racontant à qui veut l'entendre sa longue et invraisemblable épopée (1).

On lira peut-être avec plus d'intérêt l'histoire de G... si on veut bien être persuadé qu'il y a deux cent cinquante ans, elle aurait été exorcisée, et qu'au XVIe siècle, elle eût été condamnée comme sorcière, et brûlée vive.

III.

A l'étude de l'accès démoniaque se trouve lié le mystérieux problème du somnambulisme. Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails à ce sujet; car on ne saurait comprendre la vraie nature de certaines épidémies du moyen âge, si on ne connaissait pas les divers symptômes du sommeil dit magnétique. D'ailleurs l'effronterie des charlatans a mêlé tant de sottises aux faits réels, qu'il est difficile aux personnes qui n'ont pas fait de cette maladie une étude spéciale de garder une juste mesure entre la crédulité qui admet tout, même l'absurde, et le scepticisme qui n'admet rien, pas même la vérité.

En 1778 arrivait à Paris un médecin allemand, nommé Antoine Mesmer. On racontait de lui des histoires merveilleuses. Il avait, quel-

(1) Pour le récit plus détaillé des faits relatifs à G..., je renverrai à l'*Iconographie photographique*, première partie, p. 65 et suiv.

ques années auparavant, publié un livre bizarre, presque mystique, où il affirmait l'existence d'un fluide universel répandu dans toute la nature, et pouvant passer dans le corps de l'homme. Néanmoins Mesmer n'était pas encore célèbre, mais Paris, qui était alors, comme aujourd'hui peut-être, le centre et le foyer de l'opinion, allait lui donner rapidement une éclatante renommée. Mesmer s'installe à Paris, place Vendôme, se met à enseigner sa théorie du fluide magnétique, et parvient à recruter quelques élèves, en particulier un médecin nommé d'Eslon, auquel il s'associe. Bientôt des querelles d'intérêt surgissent entre les deux magnétiseurs. D'Eslon est réprimandé par la Faculté, qui l'exclut, comme charlatan, de son sein.

Cependant les cliens arrivent en foule. Tout le monde veut se faire magnétiser. Mesmer ne peut plus suffire à cette affluence. Il prend un *valet toucheur* qui magnétise à sa place. C'est trop peu encore. Mesmer alors invente le fameux baquet, grâce auquel trente à quarante personnes peuvent être magnétisées en même temps. On se réunit dans une grande salle obscure ; au milieu de cette salle est une caisse de chêne contenant des bouteilles reliées l'une à l'autre par des barreaux métalliques. Le tout est enfermé dans une autre caisse d'où se dressent des tiges de fer que les malades doivent saisir pour être influencés. Le silence est complet : tout d'un coup on entend des accens mélodieux qui partent de la chambre voisine. Alors, sous l'influence de l'émotion, de l'imitation, une sorte d'excitation nerveuse se communique de proche en proche parmi tous les assistans : des symptômes curieux apparaissent chez les magnétisés. C'est d'abord de la langueur, de la somnolence : un peu plus tard c'est une agitation frénétique ; enfin surviennent des contorsions et des convulsions. Le silence n'est troublé que par les sons étouffés de l'orgue et les gémissemens des patiens qui tombent pris d'une attaque convulsive. On conçoit combien de telles scènes sont propres à développer des crises nerveuses chez des individus prédisposés. A Paris l'engouement devient général. Les apologies, les pamphlets, les chansons, les caricatures, pleuvent sur le mesmérisme. C'est dire qu'il est en pleine vogue. La maison de la place Vendôme devenant trop petite, Mesmer achète l'hôtel Bullion, place de la Bourse. Dans l'espace de cinq ans il a magnétisé huit mille personnes (1779-1784). Mais la roche Tarpéienne est près du Capitole ; rapidement le discrédit succède à la vogue, Mesmer est bafoué à l'Opéra, abandonné par ses disciples, qu'il a grugés, insulté dans les rues de Paris, si bien qu'il est forcé de se réfugier en Suisse (1785).

Les sociétés savantes n'étaient pas restées indifférentes au ma-

gnétisme. Elles avaient essayé de protester contre l'enthousiasme universel. L'Académie des sciences nomma une commission dont Bailly fut rapporteur, cet infortuné Bailly qui, quelques années plus tard, devait périr sur l'échafaud. Sa conclusion fut que le fluide magnétique n'existe pas, et que les expériences et les observations de Mesmer ne sont fondées sur rien de sérieux. Un des commissaires, le célèbre Laurent de Jussieu, ne crut pas devoir signer ce rapport, et dans un mémoire qui eut un grand retentissement, il admit qu'il y a une part de vérité dans le mesmérisme, et qu'il faut essayer de connaître cette vérité noyée au milieu de jongleries indignes d'un savant.

De fait, ce n'est pas Mesmer qui est le créateur du magnétisme animal. Si le marquis Armand de Puységur n'avait pas repris ses expériences, le magnétisme n'existerait pas, et le souvenir du baquet de Mesmer irait se confondre avec les histoires des convulsionnaires de Saint-Médard. Puységur, à Soissons, guérit quelques malades en les touchant, puis il en guérit d'autres, et d'autres encore. Il fait des élèves, il écrit de nombreux mémoires, il indique les procédés qu'on doit suivre pour endormir un sujet, il décrit les phases du somnambulisme provoqué (1785-1825). De toutes parts, des expérimentateurs, dont la bonne foi, sinon le bon sens, ne saurait être suspecte, répètent les expériences de Puységur : des médecins, des savans s'en occupent et les confirment en partie. Petetin, Deleuze, Dupotet, Husson, Braid, et bien d'autres, dont les noms sont obscurs, développent, commentent les idées de Puységur. De leur œuvre confuse, perdue dans des erreurs absurdes et des sottises difficiles à imaginer, un fait ressort en toute évidence, c'est qu'une névrose d'une nature spéciale peut être provoquée chez des sujets plus ou moins prédisposés. Aujourd'hui tous les médecins éclairés reconnaissent que le somnambulisme existe avec des symptômes toujours identiques, et qu'il y a lieu de le reconnaître comme une espèce morbide spéciale. Nous pouvons essayer de dire en peu de mots ce qu'il faut croire, en faisant remarquer que nous n'en parlons pas par ouï-dire, mais d'après des faits vus et observés par nous.

Les procédés à l'aide desquels on provoque le somnambulisme sont irréguliers et empiriques. Chez les sujets prédisposés et habitués déjà par des attaques antérieures de somnambulisme à être affectés de cette névrose, il suffit d'un certain ébranlement du système nerveux, quelquefois le plus insignifiant du monde en apparence. En une demi-minute à peine, on peut endormir un sujet qui a déjà été souvent endormi. Mais quand on veut agir sur une personne qui n'a jamais encore été magnétisée, il faut suivre les préceptes des magnétiseurs, quelque ridicules qu'ils soient. On se

met en face du sujet, on fait devant son front des *passes* avec les deux mains, et on le regarde fixement. Très souvent, à la première séance, on n'obtient aucun résultat; mais l'expérience enseigne qu'il ne faut pas se laisser décourager par une apparence d'insuccès. Au contraire on doit recommencer le jour suivant et le surlendemain. Si, au bout de la troisième séance environ, on n'a pas encore eu de résultat, il faut renoncer à endormir ce sujet rebelle; mais le cas est rare, et le plus souvent, dès la troisième séance, quelquefois plus tôt, on peut provoquer le sommeil.

Le premier phénomène qu'on observe est une sorte de torpeur. La physionomie perd sa mobilité pour devenir terne et insignifiante. Dans les membres, le patient ressent de la pesanteur et un alourdissement singulier qui l'empêche de faire le moindre mouvement. Cependant il est soumis à des sensations vagues de chaleur, de froid, de fourmillemens, et quoique les mains restent immobiles, il y a des soubresauts dans les tendons et des contractions fibrillaires dans les muscles. Les paupières deviennent pesantes et se ferment. En vain, à plusieurs reprises, le patient les ouvre pour les laisser retomber ensuite; il arrive un moment où il est impuissant à les faire mouvoir. On observe alors un curieux spectacle : celui d'une lutte qui s'engage entre le sommeil et la volonté d'y résister. Enfin il faut céder, la tête retombe alourdie sur le fauteuil; les mains et les bras sont sans mouvement, gardant l'attitude qu'ils avaient d'abord; la figure est un masque immobile qui n'exprime aucune sensation intérieure. Les paupières sont fermées et agitées de petits frémissemens convulsifs; la respiration est calme; le cœur bat lentement et régulièrement, et au premier abord on pourrait croire que ce sommeil provoqué est identique au sommeil ordinaire. Cependant il n'en est rien, car les symptômes de ces deux sommeils sont bien différens.

Ce qui permet d'assimiler, dans une certaine mesure, l'attaque de somnambulisme provoqué avec l'attaque démoniaque, c'est que dans l'une et l'autre il y a de l'insensibilité. On peut, sur des personnes magnétisées, piquer la peau avec une aiguille, chatouiller les narines et les lèvres avec une barbe de plume, sans provoquer la moindre réaction. Par malheur, cette anesthésie, complète chez quelques sujets, fait absolument défaut chez d'autres, de sorte qu'on ne peut pas y voir un symptôme essentiel, caractéristique, qui permet de juger si le sommeil est feint ou réel. C'est pourquoi les médecins qui se sont servis de ce critérium ont été bien souvent amenés à nier la réalité du somnambulisme; car, au lieu de trouver, comme ils s'y attendaient, de l'insensibilité, ils voyaient que chaque piqûre provoquait un sentiment douloureux. Dans certains

cas même, la sensibilité, au lieu d'être diminuée, est exagérée au point que le plus léger contact excite de la douleur. En somme les différences individuelles défendent d'établir une loi absolue, et il y a tant d'exceptions qu'il n'y a pour ainsi dire pas de règle.

La personne endormie a conscience de son état, et on est assuré qu'elle est réellement endormie, si elle répond affirmativement quand on l'interroge sur ce sujet. Si on lui demande alors quelles sensations elle éprouve, on constate le plus souvent que ce sommeil est un état assez agréable. Plusieurs des malades que j'ai endormies à l'hôpital B... m'assuraient que leurs douleurs avaient disparu. Aussi désiraient-elles rester longtemps dans le sommeil, sachant que le réveil à la vie normale serait en même temps le réveil à la douleur. J'ajoute que, si l'état de somnambulisme n'est pas désagréable, il est aussi sans danger. Je ne sache pas qu'on ait signalé à sa suite des accidens graves ou légers; il est même possible que, dans certains cas, il apaise le système nerveux surexcité, mais en pareille matière il faut être très réservé, et jusqu'ici on n'a pas encore pu apporter de faits bien démonstratifs.

Analysons maintenant les phénomènes psychologiques du somnambulisme. Tout le monde sait ce qu'est le rêve. Quand, fatigués des travaux de la journée, nous nous laissons envahir par le sommeil, nos pensées deviennent confuses et flottantes; l'attention ne peut plus se fixer sur un objet déterminé; peu à peu nous perdons la conscience du monde extérieur, et des formes bizarres, dont la réalité est dans notre conception seule, viennent s'imposer à nous. Elles passent et repassent avec une facilité merveilleuse, changeant à chaque seconde, et nous étonnant par un appareil mobile et fantasque. Ce sont des figures humaines avec des formes de bêtes, des monstres étranges, des jardins, des palais, des personnages disparus depuis longtemps, et que nous pourrions croire effacés de notre souvenir. Tout cela s'agite, se meut devant nous, et l'esprit assiste en spectateur impuissant aux tableaux que lui-même a formés de toutes pièces. L'imagination se donne librement carrière, car elle ne vient pas se heurter, comme dans l'état de veille, contre les objets extérieurs, lesquels viennent à chaque instant provoquer des sensations précises et nous rappeler à la réalité. Or ce qui différencie le somnambulisme et le sommeil ordinaire, c'est que le rêve, spontané dans le sommeil, peut, dans le somnambulisme, être provoqué. Ainsi, par exemple, voici un homme endormi tranquillement dans son lit. Il sera bien difficile de faire en sorte qu'il rêve d'un lion. Si on lui dit tout haut : Voici un lion ! de deux choses l'une : ou il se réveillera, ou il n'entendra pas. Mais de toute manière, il ne rê-

vera pas qu'il voit un lion. Au contraire, à un de mes amis que je pouvais mettre en état de somnambulisme, je disais : « Voici un lion. » Aussitôt il s'agitait; sa figure exprimait l'effroi. « Mais il vient, s'écriait-il, il s'approche; sauvons-nous vite, vite, » et il avait presque une crise nerveuse sous l'influence de cette terreur.

On sait que les magnétiseurs de profession ont la prétention de faire voyager leurs sujets à travers l'espace, et de les faire assister à des scènes lointaines. Le fait est parfaitement exact. Mais ce qui cesse d'être vrai, ce qui est absolument faux, c'est que ces rêves soient des réalités, et que ces visions soient en rapport avec la vérité des choses. Ce sont de pures imaginations, qui ne sont ni plus ni moins fantaisistes que toutes les conceptions vagues forgées par chaque individu pendant son sommeil. Pour prendre un exemple, je puis raconter l'histoire d'une des malades somnambules de l'hôpital B... Je lui disais : « Venez avec moi, nous allons sortir et voyager. » Alors, successivement, elle décrivait les endroits par où il fallait passer; les corridors de l'hôpital, les rues qu'on doit traverser pour aller à la gare; puis elle arrivait à la gare, et comme elle connaissait tous ces endroits, elle indiquait avec assez d'exactitude les détails des lieux que son imagination et sa mémoire, également surexcitées, lui représentaient sous une forme réelle. Brusquement on pouvait la transporter dans un site éloigné qu'elle ne connaissait pas, le lac de Côme, par exemple, ou les régions glacées du pôle Nord. Son imagination livrée à elle-même s'abandonnait alors à des descriptions qui ne manquaient pas de charme et qui intéressaient toujours par leur apparente précision. Mais quelle grossière erreur que de faire à ces chimériques conceptions l'honneur d'être des vérités ! Un jour, ayant endormi un de mes amis, j'eus l'idée de le faire voyager en ballon jusqu'à la lune. J'éprouvai une réelle surprise lorsqu'il me dit en riant : « Oh ! oh ! quelle est cette grosse boule blanche qui est au-dessous de nous ? » C'était la terre que son imagination lui représentait. Il voyait des bêtes fantastiques, et comme je lui disais qu'il fallait les ramener sur la terre, il se fâchait : « Comment ! disait-il, tu ne sais seulement pas de quelle manière nous descendrons, et tu veux te charger de ces gros animaux-là ? Je te reconnais bien là. Pour moi, je te laisserai faire, et je ne m'en embarrasserai certainement pas. » Il se rendait compte néanmoins de l'étrangeté de ses visions. « Quel beau récit à faire ! disait-il, mais par malheur, on ne nous croira pas ! »

La raison des somnambules est peut-être pervertie; à coup sûr l'intelligence n'est pas diminuée. Elle est surexcitée et très vive. Les conversations qu'on tient avec un sujet endormi sont variées et

attachantes. Le langage des femmes du peuple, par exemple, est devenu presque élégant; les tournures de phrase sont ingénieuses; les idées ne manquent pas d'élévation. Sans prétendre le moins du monde qu'elles devinent la pensée des interlocuteurs, on peut remarquer qu'elles ont acquis une certaine finesse qui leur permet de comprendre à demi-mot. Mais ce qu'il y a chez elles de plus frappant, c'est la vivacité étrange de leurs sensations. Ainsi rien n'est plus facile que de les faire pleurer; il suffit de leur parler d'un sujet triste. Alors même que l'histoire racontée ne devrait les intéresser que médiocrement, elles se mettent à gémir, puis à verser d'abondantes larmes et à sangloter. Il n'est même pas rare de voir survenir une excitation nerveuse qu'il faut calmer le plus vite possible en leur faisant imaginer des tableaux agréables. Cette sensibilité pour les malheurs d'autrui, ces attendrissemens exagérés peuvent être comparés à ce qu'éprouvent les individus qui commencent à s'enivrer. Parfois aussi les sentimens joyeux et admiratifs sont poussés à l'excès : la poésie, la musique surtout, produisent une véritable extase, et l'on ne peut oublier ce spectacle dès qu'on a une fois assisté à la mimique merveilleuse qu'elles déploient. Très souvent ces mouvemens d'admiration sont traversés par des colères enfantines, des antipathies inexpliquées, et des sympathies plus bizarres encore; parfois elles raillent, et non sans esprit; elles rient beaucoup des plaisanteries qu'elles font, et leurs rires comme leurs larmes se terminent par une étrange surexcitation.

Un des phénomènes les plus intéressans du somnambulisme a été étudié il y a une trentaine d'années par un Anglais nommé Braid. Si on place les membres dans une certaine position, si on donne au corps une certaine attitude, cette position, cette attitude, font naître des sentimens qui s'y conforment. Ainsi, que l'on fasse étendre le poing à un somnambule, aussitôt ses traits prendront l'expression de la colère, et de la menace. Qu'on lui joigne les mains dans l'attitude de la prière, il se mettra à genoux, et toute sa physionomie indiquera la supplication. Ses traits prennent alors l'expression vraie des passions de l'âme. Nul peintre, nul sculpteur n'a réussi à représenter la terreur, le dégoût, le mépris, la colère, la tendresse amoureuse, l'extase religieuse avec autant de vérité que les somnambules, même les moins intelligens, lorsqu'on provoque chez eux ces sentimens. C'est que l'esprit, concentré en lui-même, n'est pas troublé par toutes ces excitations venues du dehors qui mettent sans cesse, et le plus souvent à notre insu, un frein à nos sentimens intérieurs. La colère d'un somnambule est la colère typique, idéale, et sa physionomie sera aussi expressive que le sentiment qui l'anime est puissant et sans mélange.

Les magnétiseurs ont d'étranges prétentions. Ils déclarent que tous ces faits sont terre à terre et sans intérêt, et, pour planer sur les hauteurs, ils ont imaginé que l'intelligence des somnambules est capable de déchirer les voiles de l'avenir, de pénétrer les mystères des choses qui sont et qui seront. Ils ont même appelé *lucidité* cette propriété de voir sans le secours des yeux, par exemple de lire dans un livre fermé, d'entendre sans le secours des oreilles, ou encore d'assister à une conversation qui a lieu au moment même à l'autre bout du monde. Il faut faire justice de ces fables : il n'y a rien de surnaturel dans le somnambulisme comme dans l'attaque démoniaque, et aucun fait bien démontré n'a jamais permis de conclure à l'existence de la *double vue* ou de la *lucidité*. Les somnambules qui sont montrées dans les foires, ou dans les théâtres, comme par exemple la fameuse *Lucile* il y a quelques années, sont vraiment endormies. Mais leur somnambulisme réel n'exclut pas la simulation de la lucidité. Elles se rendent compte de ce qu'elles font et savent très bien que c'est leur métier de deviner l'avenir. Elles sont anesthésiques, de sorte qu'on peut les piquer, les pincer, les brûler sans provoquer de sensation douloureuse. De même les phénomènes de catalepsie peuvent être très facilement reproduits. Leur intelligence, surexcitée par la névrose dont elles sont atteintes, leur permet de trouver des réponses ingénieuses. En un mot, les somnambules des foires et des théâtres dorment réellement : ce ne sont pas des devineresses, mais des malades, et leur vraie place serait dans un hospice d'aliénés.

Le moment du réveil est fort curieux; en effet, le plus souvent, les somnambules, lorsqu'ils se réveillent, sont dans une stupéfaction profonde, ils regardent les personnes qui les entourent sans pouvoir croire à la vérité de ce qu'on leur raconte; ils n'ont conservé aucun souvenir de ce qui s'est passé pendant leur sommeil, et comme, au point de vue psychologique, le temps n'est mesuré que par le souvenir des idées, ils ont absolument perdu la notion du temps. Le moment où ils se sont endormis se confond avec le moment du réveil. Il arrive cependant que ce qui s'est passé pendant le sommeil revient à leur mémoire alors qu'ils sont de nouveau endormis; c'est ainsi probablement qu'il faut expliquer le dédoublement de la personne dont parlent tant les magnétiseurs. Ce qui fait le *moi*, c'est pour ainsi dire la collection de nos souvenirs, et lorsqu'il se trouve des souvenirs réservés à un état physique spécial, on est presque en droit de dire que la personne s'est dédoublée, puisqu'elle se rappelle dans le sommeil toute une série d'actes qu'elle ignore absolument dans l'état de veille.

Les hystériques de la Salpêtrière peuvent aussi, et très facilement, être endormies. Il suffit pour provoquer l'accès somnambulique d'une excitation forte des sens, comme par exemple l'éclat de la lumière électrique, ou le bruit métallique, strident, produit par la percussion brusque du tam-tam ou gong chinois. Alors aussitôt le sommeil survient, et cela avec une telle rapidité qu'elles ne conservent pas même le souvenir de l'excitation violente qui a anéanti pour un temps la conscience de leur existence. Si, pendant que les différentes malades sont réunies dans une des cours de l'hôpital, on fait résonner le gong, aussitôt la plupart d'entre elles s'arrêteront brusquement, les yeux ouverts et les membres placés dans une attitude qui exprimera la stupéfaction mêlée d'effroi. Cet état de sommeil, provoqué par une excitation violente, n'est pas tout à fait identique au somnambulisme qu'on produit avec des passes. Le sommeil est plus profond, plus brutal, plus pathologique, pour ainsi dire; le système nerveux et le système musculaire sont plus gravement troublés dans leurs fonctions. L'insensibilité est complète. Pendant plusieurs heures, si on ne réveille pas la malade, elle reste anéantie dans un sommeil sans rêve. Si les yeux sont ouverts, il y a de la *catalepsie*, c'est-à-dire que les muscles gardent indéfiniment la position qui leur a été donnée; par exemple, si le bras a été levé en l'air et placé dans une position invraisemblable, indéfiniment, sans qu'il y ait apparence de fatigue, le bras restera élevé, gardant l'attitude bizarre qu'on lui aura infligée. Au contraire, si les yeux sont fermés, on constate d'autres phénomènes. Les nerfs sont devenus extrêmement excitables. Il suffit de mettre le doigt sur le trajet d'un nerf pour faire contracter les muscles auxquels ce nerf va donner le mouvement. Les muscles eux-mêmes ont une excitabilité extrême; il suffit de les toucher pour provoquer leur contraction et même leur *contracture*. Si l'on insiste, la contracture devient très intense : ainsi les doigts se fléchissent avec force dans la main et l'avant-bras sur le bras. Que si alors on réveille la malade, sans avoir pris soin de relâcher sa contracture, cette contracture persistera pendant longtemps, car il sera presque impossible de la faire cesser sans recourir à un nouvel accès de somnambulisme.

Les symptômes de cette étrange maladie ne se voient pas seulement chez les femmes et les hystériques; on les observe aussi, quoique plus rarement, chez les jeunes gens et les hommes âgés; et non seulement ils apparaissent quand on les provoque, mais quelquefois ils se développent spontanément, sans qu'on cherche à les faire naître. Le somnambulisme naturel, qui a tant excité la curiosité des médecins d'autrefois, est maintenant une affection bien décrite.

On en cite tous les jours de nouveaux exemples. Les somnambules, au milieu de la nuit, se lèvent, s'habillent, font mine de sortir pour vaquer à leurs affaires. Leurs yeux sont fermés, quelquefois grands ouverts: mais il n'y a pas de vision proprement dite. La vision est tout intérieure, si bien que, sans lumière, les somnambules se dirigent à travers les meubles épars dans la chambre. La mémoire est le guide fidèle de leurs mouvemens. Ils lisent mentalement le livre qu'ils ouvrent, et accomplissent telles actions qu'ils feraient étant éveillés, comme, par exemple, de nager, de courir, d'écrire, de faire des armes. Que si on les réveille subitement, ils sont stupéfaits de se voir debout et habillés, alors qu'ils s'imaginaient reposer tranquillement dans leur lit. Au lieu de rechercher le merveilleux de ces phénomènes, ne vaut-il pas mieux constater qu'ils ressemblent à ceux qu'on observe dans le sommeil ordinaire? La mère, penchée au chevet de son enfant malade, peut, par ses caresses et ses douces paroles, calmer l'esprit agité par les visions terrifiantes du cauchemar, si bien que l'enfant, sans se réveiller, dort plus calme. Souvent, lorsque nous sommes à demi réveillés, à demi-endormis, comme le soir par exemple, quand le sommeil nous accable, ou le matin, quand il ne nous a pas quittés tout à fait, nous agissons, nous parlons, sans nous rendre bien compte de nos actes et de nos paroles. C'est un léger degré de somnambulisme, et, pour peu qu'on s'étudie soi-même avec quelque soin, on reconnaîtra qu'au commencement ou à la fin du sommeil la conscience complète, exacte, de nos actions ou de nos pensées nous échappe. Il y a donc une série de transitions insensibles entre le sommeil commun, banal, de tout le monde, et le sommeil bizarre, étrange en apparence plus qu'en réalité, des somnambules et des hystériques.

Quoiqu'il y ait là toute une série de faits positifs, démontrés et faciles à vérifier, il se trouve encore un certain nombre de médecins qui n'en admettent pas la réalité, et qui, au seul mot de somnambulisme, se contentent de sourire comme s'il ne s'agissait que d'une colossale déception. Pour eux, tous les cas de sommeil ne sont que des comédies jouées avec talent devant des gens trop naïfs par des femmes nerveuses et fanatiques de fourberie. S'ils pensent ainsi, c'est qu'ils se sont contentés d'assister aux scènes acrobatiques que les magnétiseurs et les somnambules de profession offrent en spectacle à la crédulité du public. Mais s'ils avaient observé par eux-mêmes, s'ils avaient touché de leurs mains et vu de leurs yeux ces phénomènes dont ils nient l'existence, ils tiendraient, je n'en doute pas, un tout autre langage. Est-il possible de supposer que depuis cent ans, pour se conformer aux fantaisies du petit paysan Victor, le premier malade du marquis de Puységur, tous les somnambules qui sont venus ensuite ont simulé les mêmes

phénomènes? Pourquoi, par quelle étrange divination, présentent-ils tous les mêmes symptômes d'une même névrose? Ne serait-ce pas un phénomène bien merveilleux que cette simulation qui dure depuis un siècle dans toute l'Europe et qui se trouve être toujours la même? Tous les médecins, tous les savans qui se sont adonnés à cette étude auraient donc été victimes de la même inexplicable fourberie?

Ainsi le somnambulisme peut être considéré comme une maladie véritable, maladie dont les symptômes sont aussi bien décrits que ceux de l'hystérie ou de l'épilepsie. Le seul côté étrange et obscur de son étude, c'est que cette névrose peut être provoquée par des manœuvres extérieures dont le mode d'action nous échappe. Mais parce que nous ignorons la cause des phénomènes, ce n'est pas une raison pour en nier l'existence. Plus tard, dans quelques années peut-être, on arrivera à la connaissance exacte, non pas des symptômes, qui sont à peu près bien connus aujourd'hui, mais des causes physiologiques du somnambulisme. Il est permis d'espérer que les procédés empiriques qu'on emploie de nos jours seront remplacés par des méthodes scientifiques que personne ne pourra mettre en doute et dont tout le monde pourra constater l'efficacité.

En résumé, nous avons vu que, sans produire l'aliénation proprement dite, il y a des maladies qui troublent profondément les fonctions de l'intelligence. Certes ces troubles sont étranges et faits pour surprendre; mais on peut affirmer qu'ils sont soumis à des lois naturelles, et non à la fantaisie des sept millions quatre cent cinq mille neuf cent vingt-six diables de l'enfer. Telle n'était pas l'opinion des juges du XVIIe siècle, et ce n'est pas un des moindres bienfaits de la science que d'avoir affirmé et prouvé l'innocence des malheureux qu'on faisait jadis monter sur le bûcher.

CHARLES RICHET.

LES

HALLUCINATIONS VÉRIDIQUES

ET

LA SUGGESTION MENTALE

I. Gurney, Myers et Podmore : *les Hallucinations télépathiques*, traduit en français par Marillier. — II. Ch. Richet : *Relation de diverses expériences sur la transmission mentale, la lucidité et autres phénomènes non explicables par les données scientifiques actuelles.* — III. Ch. Richet : *la Suggestion mentale* (*Revue philosophique*). — IV. Docteur J. Ochorowicz : *De la suggestion mentale.* — V. Pierre Janet : *Note sur quelques phénomènes de somnambulisme ; Deuxième note sur le sommeil provoqué à distance* (*Revue philosophique*, 1886). — VI. Ch. Richet, Héricourt, Beaunis, Myers, Dufay : *Notes diverses dans les bulletins de la Société de psychologie physiologique.* — VII. *Compte-rendu du congrès international de psychologie physiologique.* — VIII. Marillier : *Revue générale à propos de la suggestion mentale* (*Revue philosophique*). — IX. Docteur Dariex : *Annales des sciences psychiques.* — X. Maudsley : *Natural causes and supernatural seemings.*

Grégoire le Grand raconte que saint Benoît, étant, une nuit, à prier à sa fenêtre, vit soudain une lumière descendre d'en haut et dissiper les ténèbres. Et, dans cette lumière, passa l'âme de l'évêque de Capoue, Germain, que des anges portaient au ciel sur un globe de feu. Saint Benoît appela alors, en criant très fort, le diacre Servandus, qui se hâta et put apercevoir un reste de clarté. La nuit même, on envoya un messager prendre des nouvelles à

Capoue : l'évêque était mort en effet, et, d'après les informations qu'on put recueillir, il mourait au moment même où saint Benoît l'avait vu monter au ciel. Il y a quelques années seulement, un fait de ce genre eût passé pour surnaturel et, à ce titre, presque personne, en dehors du monde des croyans, n'eût seulement pensé à en discuter la possibilité. Désillusionnés, — et ce mot veut presque toujours dire illusionnés en sens inverse, — par la connaissance de bien des erreurs et de quelques tromperies, nous ne voulions plus entendre parler de ce qui ne ressemblait pas à notre expérience quotidienne. Aujourd'hui on se reprend à croire aux visions révélatrices et aux pressentimens. On n'est pas très éloigné de reconnaître à l'esprit humain le pouvoir d'être impressionné, dans des circonstances encore mal definies, par des événemens complètement inaccessibles à nos moyens ordinaires d'investigation et de connaissance.

Est-il bien sûr toutefois que la croyance à la réalité de ce pouvoir ait jamais complètement disparu? Qui de nous n'a entendu raconter d'étranges histoires de pressentimens réalisés, de songes révélateurs, de divinations imprévues? Une veuve, après la mort de son mari, disait qu'un rêve lui avait fait pressentir ce malheur. Une jeune fille, atteinte d'une affection nerveuse, sentait, dit-on, de fort loin, le médecin qui la soignait se diriger vers sa maison. A vrai dire, tous ces récits étaient de nature à troubler plutôt qu'à convaincre. Des coïncidences, des illusions, des erreurs de mémoire, des inexactitudes, volontaires ou non, pouvaient en expliquer le caractère merveilleux. Au moins aimait-on à le croire quand on ne préférait pas hausser les épaules. Les moins incrédules estimaient que la vie humaine avait des côtés obscurs et inquiétans, à peu près comme un conte d'Edgar Poë, et qu'il était permis de ne pas s'en émouvoir davantage. Bien peu, sans doute, auraient confessé hautement leur croyance, ou même leur doute à l'égard de ces événemens mystérieux. Mais parmi ceux qui niaient le plus vivement, il est permis de croire que plusieurs étaient poussés par la crainte même de trouver à des phénomènes aussi éloignés des enseignemens de l'expérience journalière et du « sens commun, » mais aussi éloignés surtout des vérités que « la science » reconnaissait, une réalité qui aurait inquiété leur intelligence et qui pouvait aussi bien leur faire éprouver ce frisson désagréable que donne la menace de l'inconnu et de l'étrange.

Souvent ce que toute une part de notre esprit nie ou repousse, une autre part aussi l'affirme et le veut. La crainte du surnaturel n'en excluait pas le désir. Nous avons peur de l'inconnu, mais il nous attire, et parfois même il nous attire parce que nous le

craignons. On vit bien que notre amour du merveilleux, quelque temps endormi, n'était pas mort, lorsque, il y a une dizaine d'années, l'hypnotisme, écarté jusque-là, entra définitivement dans la science. Ce fut une vogue inouie. Comme chaque fois que nous trouvons une vérité nous voulons qu'elle soit universelle, et que tout remède tend à devenir une panacée, il se produisit des exagérations que le temps a déjà commencé à corriger.

Les faits observés devinrent de plus en plus extraordinaires ; il y eut abus sans doute, et je remarque qu'on ne parle plus guère de certains phénomènes assez surprenans dont on fit grand bruit un moment et dont on nous reparlera demain peut-être, car il ne faut désespérer de rien. Cependant, si des résultats définitifs n'ont pu toujours être acquis, de nouvelles voies bien curieuses se sont ouvertes qui, peut-être, conduisent à des vérités imprévues.

Faire entrer le merveilleux dans la science, ce serait satisfaire à la fois notre goût, jamais dompté, pour le merveilleux et notre respect toujours croissant pour la science. C'est ce que l'on essaie de faire, et cette application des méthodes exactes et précises à des sujets qui paraissaient ne relever que de la foi est un des caractères importans et originaux de notre science psychologique. Nous ne voulons plus nous contenter, pour nier ou pour croire, d'impressions personnelles ou de raisons instinctives et vagues. Remarquons-le bien, les faits qu'on apporte à la science n'ont rien de nouveau, toutes les religions en offrent de pareils à leurs adeptes ; ce qui est nouveau, c'est le caractère scientifique qu'on tâche de leur donner, c'est le travail fait pour que nous les acceptions au même titre et pour les mêmes raisons que les enseignemens de la physique ou de la chimie. Cette sorte de dualité de l'esprit, croyant d'un côté, niant de l'autre, flottant d'une idée à l'autre ou les acceptant toutes deux à la fois sans s'inquiéter de leur contradiction, on veut la détruire.

Il est possible que, quoi qu'il arrive, la poésie y perde. Si la science répondait non à certaines demandes, et définitivement non, bien des récits, bien des contes, bien des rêveries, perdraient beaucoup de leur intérêt. Ils en perdraient peut-être bien autant si nous parvenions à établir la réalité de ce qui nous plaît en eux. Cette indécision sur la limite qui sépare la vie réelle du rêve et de la folie n'est pas un de leurs moindres charmes, ni surtout un des moins poignans. Le merveilleux connu ne sera plus le merveilleux.

Ce serait à hésiter, si la vérité ne devait pas gagner à nos recherches ce que l'art y peut perdre, si le but de ces recherches était moins lointain et plus facilement accessible, et si d'ailleurs le domaine de l'art, du rêve et de la poésie ne devait pas demeurer,

pour un aussi long temps que nous pouvons l'imaginer, très suffisamment étendu.

I.

Darwin eut un jour l'idée que la musique ne restait peut-être pas sans effet sur la vie des végétaux. Il voulut vérifier, et fit jouer à une plante des airs de basson qui, je crois, n'eurent aucun résultat. Ce grand savant aimait assez ces tentatives singulières qu'il appelait, avec sa bonhomie et sa modestie habituelles, des « expériences d'imbécile. » Un véritable philosophe doit braver le ridicule, et il n'est pas pour lui d'expérience inutile. Si l'on ne tentait jamais l'impossible, on ne connaîtrait jamais les bornes du réel. On ne peut donc que féliciter de leur indépendance les chercheurs qui ont osé observer des faits repoussés par les opinions en faveur; ce qu'il faut seulement leur demander, c'est que leurs expériences soient précises et faites dans de telles conditions que le résultat en soit aussi net que possible.

Ceci est plus difficile qu'on ne pense, quand il s'agit de phénomènes aussi délicats, aussi fugitifs que ceux dont je m'occupe ici. Si sincère que l'on puisse être, si sincères que soient les personnes avec qui on se trouve, il faut constamment se méfier de soi-même et se méfier des autres. Il est si naturel de donner, même involontairement, le « coup de pouce » qui fera réussir une expérience! Tout le monde connaît ce jeu que les expériences de Cumberland et de quelques autres ont popularisé chez nous et qui consiste à faire exécuter un ordre, sans l'exprimer, par une personne qui nous tient la main. Les petits mouvemens inconsciens qui dirigent le sujet sont l'indice irrécusable de l'involontaire complicité de celui qui lui commande. La rapidité avec laquelle l'ordre est bien souvent exécuté montre la force et la subtilité de ces intelligences aveugles qui, chez deux personnes, peuvent s'entendre et se diriger l'une l'autre sans l'intervention de la conscience et de la volonté.

Contre ces complicités inconscientes, contre toutes les causes qui peuvent les faire naître, il faut sans cesse multiplier les précautions, et, même avec beaucoup de prudence, on est encore exposé à se tromper. Vous concentrez, par exemple, votre attention sur l'idée d'un acte — jouer du piano — que vous voulez faire exécuter par une personne présente. La personne en question se lève et fait ce que vous avez désiré. Vous ne pouvez rien en conclure si vous n'établissez pas comment vous avez été amené à choisir cet acte plutôt qu'un autre, et s'il n'est pas établi que la personne qui l'a

exécuté n'avait en ce moment aucune raison d'aller spontanément se mettre au piano. Il se pourrait que les mêmes causes qui vous ont amené à penser au piano aient amené aussi l'autre personne à avoir l'idée de jouer, sans que votre intervention y soit pour rien. M. J. Ochorowicz, qui a étudié avec beaucoup de soin la suggestion mentale, a signalé cet écueil et montré par des faits combien on peut s'y engager aisément. Une personne est prévenue qu'on va lui donner à deviner une couleur. On choisit le rouge, le sujet indique le rose. On prend ensuite une fleur, le lilas, et c'est bien le lilas que le sujet devine. Enfin on pense à une personne présente et, cette fois, le sujet échoue complètement. L'aspect général de l'expérience, avec son demi-succès et son succès complet, semble cependant bien indiquer une sorte de divination. Les commentaires de M. Ochorowicz font entrevoir une autre explication. « On prévient le sujet qu'il s'agit d'une couleur : il ne la devine qu'approximativement : c'était *rouge*, il devine *rose*. « Rose, » qui est en même temps le nom d'une fleur, nous suggère à nous tous l'idée d'une fleur. On prévient le sujet qu'il s'agit d'une fleur. Le lilas se trouve au milieu de la table; c'est une primeur, tout le monde l'avait remarqué, il se présente le premier à l'esprit de tout le monde. Puis, dès qu'il s'agit d'une idée un peu plus éloignée, et où la probabilité reste toujours assez forte (il n'y avait qu'une dizaine de personnes), il y a échec. Non-seulement il ne devine pas la personne, mais il prend une femme pour un homme (1). » Ainsi la réussite obtenue avec le lilas peut tenir simplement à la présence d'une fleur rare à ce moment de l'année et qui a frappé l'esprit du sujet comme celui des assistans. Sur les trois expériences il nous reste donc un échec complet, un succès sans signification et un demi-succès auquel l'insignifiance du succès complet enlève presque tout son intérêt et qui peut être le résultat d'une simple coïncidence.

Plus l'expérience est simple, plus les conditions peuvent en être exactement déterminées et plus aussi sa valeur sera considérable. Aussi ne faut il pas s'attendre à trouver dans les études sérieuses sur la suggestion mentale beaucoup de récits merveilleux et d'aventures extraordinaires. M. Charles Richet a expérimenté avec des cartes. Une personne prend au hasard une carte dans un paquet, une autre, qui ne peut voir la carte, doit soit en indiquer la couleur rouge ou noire, soit la désigner comme pique, trèfle, carreau ou cœur, soit enfin la reconnaître complètement, comme sept de pique, je suppose, ou comme roi de carreau. Il est facile de déterminer

(1) *De la suggestion mentale*, par le docteur J. Ochorowicz, 2e édition, p. 74.

à l'avance la probabilité mathématique du succès, elle est de 1/2 dans le premier cas, de 1/4 dans le second, de 1/52 dans le troisième, si l'on se sert d'un jeu de 52 cartes. Une longue série de tirages et de nombreuses réponses données, non par des hystériques et des somnambules, mais par des amis de M. Richet, parfaitement éveillés, ou par M. Richet lui-même, ont donné une proportion de succès plus forte que celle qu'indiquait le calcul des probabilités, plus forte aussi que celle qu'ont offerte des tirages faits au hasard (1).

Des expériences analogues furent faites en Angleterre, par Mlle Wingfield, et le résultat fut plus remarquable encore. Il s'agissait de deviner un nombre de deux chiffres. On écrivait sur des morceaux de papier tous les nombres de 10 à 99, ces morceaux de papier étaient mis dans une coupe, ensuite Mlle M. Wingfield se plaçait derrière le sujet à environ deux mètres, prenait au hasard un morceau de papier et concentrait sa pensée sur le nombre qu'elle y lisait. Dans une série de 2,614 expériences ainsi faites, la réponse fut juste 275 fois, alors que le calcul indiquait comme probable le nombre de 29 succès. Dans une autre série de 400 expériences, le nombre probable des réponses justes étant 4, le nombre réel fut 27 ; 21 fois les chiffres étaient bien ceux qui composaient le nombre tiré, mais ils étaient disposés en sens inverse, et 162 fois un des chiffres était exact et à sa place. Il est tout à fait invraisemblable que le hasard donne de pareils résultats. On n'a guère le choix qu'entre l'illusion, la fraude ou la réalité de la transmission mentale.

Cette réalité est peut-être rendue plus vraisemblable par les expériences plus compliquées, mais non moins précises, faites par M. Ch. Richet, avec l'appareil des expériences spirites. Les personnes qui prenaient le rôle du médium, laissées seules à une table sur laquelle elles appuyaient les mains, ne devaient connaître ni la réponse à faire, ni les moyens de la faire. Elles indiquaient les lettres qui formaient cette réponse sans savoir ce qu'elles indiquaient, les lettres étant désignées par d'autres personnes qui promenaient un stylet sur un alphabet caché aux médiums et inscriraient la lettre devant laquelle se trouvait leur stylet quand la table se soulevait. Bien entendu, ces personnes aussi ignoraient la réponse à faire à l'expérimentateur. Dans ces conditions très défavorables, on a obtenu des réponses qui paraissent démontrer que l'esprit du médium était influencé, sans l'emploi d'aucun moyen connu de communication, à la fois par l'esprit de l'expérimentateur

(1) *La Suggestion mentale*, par M. Ch. Richet (*Revue philosophique*, 1889, t. II).

qui connaissait la réponse à faire et par l'esprit des assistans qui promenaient leur stylet sur l'alphabet.

M. J. Ochorowicz a fait de curieuses expériences sur une jeune femme hystérique de vingt-sept ans. « J'avais, dit-il, l'habitude d'endormir la malade tous les deux jours et de la laisser dans un sommeil profond (l'état aïdéique) pendant que je prenais mes notes. Je pouvais être certain, d'après une expérience de deux mois, qu'elle ne bougerait pas avant que je m'approchasse d'elle pour provoquer le somnambulisme proprement dit. Mais ce jour-là, après avoir pris quelques notes et sans changer d'attitude (je me tenais à plusieurs mètres de la malade, en dehors de son champ visuel, mon cahier sur les genoux et la tête appuyée sur la main gauche), je feignis d'écrire, en faisant crier la plume comme tout à l'heure, mais intérieurement je concentrais ma volonté sur un ordre donné (1). » M. Ochorowicz ordonne ainsi à Mme M... de lever la main droite et la surveille à travers les doigts de la main gauche appuyée sur le front. A la première minute, rien ne se produit; à la seconde, la main droite commence à s'agiter; à la troisième, l'agitation augmente, la malade fronce les sourcils et lève la main. M. Ochorowicz lui ordonne ensuite de se lever et de venir à lui; elle fronce les sourcils, s'agite, se lève lentement et avec difficulté, s'approche enfin, la main tendue. Et l'expérience continue ainsi, non pas sans insuccès, mais avec des succès fréquens.

Parmi les expériences qui peuvent le mieux nous faire croire à la réalité de la suggestion mentale, ou tout au moins nous faire douter de son impossibilité, il faut compter celles que M. Pierre Janet a faites au Havre avec M. le docteur Gibert. Elles ont pu être contrôlées par plusieurs observateurs, et M. Richet les a répétées à Paris. Je suis obligé, pour en laisser voir la valeur, d'en parler avec quelques détails.

M. Pierre Janet et M. Gibert endormaient souvent une femme de la campagne, Mme B.., illettrée, honnête, timide, d'intelligence saine et sujette à des accès de somnambulisme naturel. Un jour, M. Gibert, voulant endormir Mme B.., lui prit la main; mais il était distrait, préoccupé, et le sommeil ne se produisit pas. Des expériences répétées montrèrent que Mme B... ne s'endormait que si l'opérateur concentrait sa pensée sur l'ordre de dormir. Il était naturel de rechercher si cette concentration de la pensée qui était nécessaire n'était pas aussi suffisante pour produire le sommeil. Mme B... étant à un bout de la chambre, M. Gibert se plaça à l'autre bout et voulut la faire dormir. Au bout de trois minutes, le

(1) J. Ochorowicz, ouvrage cité, p. 87.

sommeil léthargique se produisit et l'expérience fut plusieurs fois répétée avec succès. Cependant, on pouvait craindre que l'idée du sommeil et par suite le sommeil lui-même ne fussent suggérés à Mme B... par la présence, par l'attitude, par le silence même de M. Gibert. M. Gibert se plaça donc dans une chambre voisine et recommença l'expérience. Le sommeil se produisit de nouveau. Quelque doute était encore possible. Mme B... n'ignorait pas la présence de M. Gibert dans la maison, elle savait aussi qu'il était venu pour l'endormir. On pouvait supposer à la rigueur que cela avait suffi pour la faire endormir spontanément au moment même où M. Gibert lui en donnait l'ordre. Il fallait prendre de nouvelles précautions. M. Janet entre un jour chez M. Gibert et le prie de commander à Mme B... de s'endormir sans sortir, lui, de son cabinet. Mme B... ne pouvait être prévenue, on ne l'avait jamais endormie à cette heure-là, et elle se trouvait à 500 mètres au moins de M. Gibert. « Je me rendis *aussitôt après* auprès d'elle, dit M. Janet, pour voir le résultat de ce singulier commandement. Comme je m'y attendais bien, elle ne dormait pas du tout ; je l'endormis alors moi-même en la touchant, et, dès qu'elle fut entrée en somnambulisme, avant que je lui aie fait aucune question, elle se mit à parler ainsi : « Je sais bien que M. Gibert a voulu m'endormir, mais quand je l'ai senti, j'ai cherché de l'eau et j'ai mis mes mains dans l'eau froide... je ne veux pas que l'on m'endorme ainsi... je puis être à causer... cela me dérange et me donne l'air bête. » Vérification faite, elle avait réellement mis ses mains dans de l'eau froide avant mon arrivée (1). » Quelques jours plus tard enfin, on obtint un succès complet. De nouvelles précautions prises, par excès de prudence, s'il pouvait y avoir excès en de telles circonstances, les succès continuèrent, non pas sans interruption, mais d'une manière bien suffisante. Plus tard enfin, M. Janet essaya aussi de produire lui-même le sommeil à distance chez Mme B... il eut des réussites partielles d'abord, des réussites complètes ensuite.

Il est bon que des expériences de cette nature et de cette portée soient vues par plusieurs observateurs. M. Paul Janet, M. Charles Richet, M. Myers, de Cambridge, M. Ochorowicz et M. Marillier se rendirent au Havre, les expériences furent renouvelées devant eux, elles réussirent encore. M. Ochorowicz, qui fut convaincu, a raconté, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, les précautions minutieuses que l'on crut devoir prendre pour écarter autant que possible toute cause d'erreur. Enfin, M. Richet recommença, à Paris, sur le même sujet, les expériences de MM. Janet et Gibert. Sur

(1) *Bulletins de la Société de psychologie physiologique.*

neuf tentatives, il eut trois insuccès, quatre succès médiocres et deux bons succès. Rappelons ici que, d'autre part, M. Héricourt a rapporté aussi une fort curieuse expérience de sommeil à distance.

Tiendrons-nous donc le problème pour résolu? Ne nous hâtons pas. L'expérience est trompeuse, disait Hippocrate, et le jugement difficile. Quand il s'agit de faits aussi étranges, pour être sage, il faut douter trop. On peut toujours soupçonner quelque cause d'erreur inaperçue, improbable, invisible. Mais si l'affirmation est téméraire encore, combien plus le serait une négation qui refuserait de tenir aucun compte de faits recueillis avec tant de précautions et affirmés par des observateurs différens et dignes de confiance!

II.

Donner à quelqu'un un ordre et le faire exécuter, c'est susciter en lui une idée semblable à celle qui est en nous, et un ensemble de tendances qui s'harmonisent avec cette idée. Il y a une sorte d'adaptation de la personnalité du patient aux sentimens et aux idées de celui qui lui commande, et cette adaptation suppose en général une reproduction partielle, chez le patient, de l'état d'âme de l'expérimentateur. Les faits qui peuvent établir la réalité de l'action à distance nous montrent simplement, en bien des cas, non pas la transmission d'un ordre, mais la communication d'une sensation ou d'un sentiment. Mme B... paraît éprouver les mêmes sensations que M. Pierre Janet ou qu'une autre des personnes présentes avec qui elle semble plus particulièrement en relation. Elle s'imagine boire ou manger quand M. Pierre Janet boit ou mange, même si M. Janet se trouve dans une autre pièce. Si M. Janet se pince le bras ou la jambe, elle pousse des cris et s'indigne qu'on la pince au bras ou au mollet (1). Voici qui fut plus curieux encore. A la vérité, M. Janet paraît avoir su à l'avance à peu près ce qui allait se passer, ce qui diminuerait un peu la valeur du fait. M. Jules Janet, frère de M. Pierre Janet, avait beaucoup d'influence sur Mme B... qui le confondait avec son frère. Il se brûla fortement le bras pendant que Mme B..., dans une autre pièce, était dans cette phase de somnambulisme léthargique où elle est sensible aux suggestions mentales. « Mme B.., dit M. Janet, poussa des cris terribles, et j'eus de la peine à la maintenir. Elle tenait son bras droit au-dessus du poignet et se plaignait d'y souffrir beaucoup. Or je ne savais pas moi-même exactement l'endroit où mon frère avait

(1) *Bulletins de la Société de psychologie physiologique.*

voulu se brûler. C'était bien à cette place-là. Quand Mme B... fut réveillée, je vis avec étonnement qu'elle tenait encore son poignet droit et se plaignait d'y souffrir beaucoup sans savoir pourquoi. Le lendemain, elle soignait encore son bras avec des compresses d'eau fraîche, et, le soir, je constatais un gonflement et une rougeur très apparens à l'endroit exact où mon frère s'était brûlé ; mais il faut remarquer qu'elle s'était touché et gratté le bras pendant la journée. »

Des expériences analogues sont rapportées dans les comptes-rendus de la *Society for psychical researches*. Peut-être faut-il aussi en rapprocher certains faits étranges de lucidité où l'on voit des somnambules éprouver les douleurs, les souffrances physiques ou morales d'une personne avec qui on les met en relation en leur faisant, par exemple, toucher de ses cheveux et en déduire un jugement sur son état. On n'oserait guère parler de pareils faits si M. Richet n'avait récemment publié des expériences passablement troublantes, sinon tout à fait décisives. Je lui laisse la parole : « Je vais avec Héléna (c'est une somnambule qui a quelque peu l'habitude des consultations) chez Mme de M... qui l'interroge sur divers malades. Il va de soi que je recommande à Mme de M... de ne rien dire dans le cours de cet interrogatoire, et elle se conforme rigoureusement à ma recommandation, de sorte que c'est moi seul qui parle à Héléna et j'ignore absolument quels sont les malades dont il est question.

« Pour le premier malade, Héléna dit : « J'ai mal aux nerfs. Je suis très agitée. Je ne peux me soutenir, j'ai mal à la tête et dans le derrière de la tête, mais moins qu'à la poitrine. Les jambes faibles. Je suis presque sans connaissance. » Le diagnostic est relativement exact ; il s'agissait d'une femme atteinte d'une grande irritation bronchique chronique. Elle tousse depuis plusieurs années, en outre, elle a un peu d'hystérie et un état de spleen et de tristesse presque insurmontable, avec une grande irritation nerveuse. La consultation continue. Pour le second malade, Héléna dit : « Fièvre, mal dans les reins, j'ai chaud et je souffre dans les reins. » En disant les reins, elle montre uniquement le foie. « Le diagnostic est exact. Il s'agissait de M. B... qui n'a à la vérité aucune fièvre, mais qui souffre depuis deux ans d'une affection hépatique rebelle avec un teint bilieux et des douleurs vives dans la région hépatique. » Enfin, pour un troisième malade, Héléna dit : « J'ai mal à la tête, je ne puis définir ma sensation. Je suis à bout de forces, sur le point de m'évanouir, minée par la fièvre. Ce n'est pas un mal violent, c'est un mal languissant, un malaise indescriptible ; j'ai mal partout et mal nulle part. » Ici encore, d'après M. Richet, le

diagnostic est exact. Il s'agit de M. C.., jeune homme qui, après un séjour de quelques mois dans les pays chauds, a un état fébrile vague, sans localisation précise, une fatigue permanente et un affaiblissement général des forces (1). Remarquons seulement que, même en écartant l'hypothèse d'une illusion, plusieurs interprétations des faits restent possibles.

Nous arrivons enfin à une série de faits singuliers qui ne relèvent plus de l'expérimentation, comme les précédens, mais simplement de l'observation. Je veux parler de ce que l'on a appelé les hallucinations télépathiques. Ce sont des hallucinations qui ont ceci de particulier qu'elles sont véridiques, en rapport avec un fait réel, par exemple, comme dans les cas que j'ai déjà signalés, avec la mort d'un parent ou d'un ami.

Des recherches récentes tendraient à faire croire que ces hallucinations véridiques ne sont pas très rares. On en a réuni plus de huit cents cas qui sont d'ailleurs de valeur inégale. Dans quelques-uns, la sincérité des narrateurs n'est peut-être pas incontestable, dans d'autres on peut soupçonner une illusion, dans quelques autres enfin la coïncidence de l'événement réel et de l'hallucination n'est pas très frappante.

C'est de l'illusion qu'il faut surtout se méfier. Il est difficile de se figurer à quel point l'imagination se mêle à la mémoire et combien nos souvenirs s'altèrent, et l'on a de la peine à croire à toutes les déformations que peut subir un récit fait par une personne à une autre et transmis par celle-ci à une troisième. La valeur du témoignage humain est bien faible. On peut s'apercevoir de ses nombreuses inexactitudes à propos des petits faits de la vie de tous les jours que personne n'a aucune raison d'altérer. Quand il s'agit d'un fait un peu extraordinaire, on peut espérer que l'esprit, à cause même de l'impression qu'il en a reçue, l'aura plus fidèlement conservé ; malheureusement, il est vrai aussi que, si ce n'est pas la négligence, c'est l'imagination qui sera peut-être plus tentée de le dénaturer.

Un lieutenant de l'armée française avait écrit à M. Dariex, directeur des *Annales des sciences psychiques*, qu'il tenait d'un de ses amis le récit d'un fait intéressant arrivé à une troisième personne, à un capitaine. « Quand il était enfant, il voyait souvent passer un moine, sorte de fantôme vaguement lumineux, tenant les mains croisées sur sa poitrine, traversant le jardin et disparaissant dans

(1) Ch. Richet, *Relation de diverses expériences sur la transmission mentale, la lucidité et autres phénomènes non explicables par les données actuelles de la science*, p. 123.

un mur toujours au même endroit. Quand cet officier fut devenu grand et maître de la propriété, l'idée lui vint d'abattre le mur à l'endroit où disparaissait le fantôme; il y trouva enfoui le squelette d'un moine qui avait les mains croisées sur la poitrine, comme le fantôme. » Or, voici la façon dont le capitaine X.., directement interrogé, raconta le même fait : « ... Cela se passait l'année avant la guerre, je crois. Un professeur du lycée de G... demeurait dans une maison qui avait été autrefois un couvent. Un soir qu'il était invité chez le proviseur, sa femme prenait l'air à la croisée, et crut voir dans la cour une forme blanche : « Un revenant ! » s'exclama-t-elle. A ses cris, la servante, une grosse Alsacienne, accourt, et, dès qu'elle apprend ce dont il s'agit, prend un balai, descend dans la cour et aperçoit, en effet, une forme blanche qui disparaît au même moment dans le mur.

« A sa rentrée, le professeur se mit à rire, bien entendu; mais devant l'affirmation de la servante qui désignait un endroit du mur, et surtout pour rassurer sa femme, qui garda le lit pendant plusieurs jours, il fit ouvrir le mur à l'endroit désigné, et l'on y trouva le cadavre d'un moine.

« C'est ce que je me souviens d'avoir vu, mais vous voyez que je n'ai nullement été auteur dans cette affaire, dont je me souviens fort bien et que tout le monde, en ville, connaissait. J'ai vu les fouilles, c'est tout (1). »

Voilà qui montre le travail de diverses mémoires s'exerçant successivement sur le même fait, voici qui montre les arrangemens qui peuvent se produire dans la mémoire d'une seule personne. Sir Edmund Hornby, président de la cour consulaire suprême de la Chine et du Japon, qui se donne lui-même pour un homme de loi sans imagination et ne croyant pas aux miracles, raconta l'histoire suivante, reproduite par le *Nineteenth century*. Des reporters venaient chez lui prendre les jugemens écrits. Une nuit, pendant qu'il dormait, il fut éveillé par un coup frappé à sa porte et qui fut répété. Sur son invitation, un reporter entra et lui demanda un jugement. Sir Edmund Hornby se fâcha d'abord, enfin il se décida, non sans protestations, à le satisfaire. Il était une heure et demie. Quand lady Hornby se réveilla, ce qu'elle fit sur le moment même, l'incident entier lui fut rapporté. Le lendemain, sir Edmund en entrant à la cour apprit que le reporter en question était mort soudainement, peu avant une heure et demie. Il n'était pas sorti de chez lui pendant la nuit.

Cette histoire était certes racontée avec précision, par une per-

(1) *Annales des sciences psychiques*, 1891, p. 28.

sonne honorable, et confirmée, disait-on, par lady Hornby. Or M. Balfour, directeur du *North China Herald*, qui connaissait bien sir Edmund et le reporter, adressa au *Nineteenth century* une lettre dans laquelle il appelait l'attention sur les points suivans : 1° sir Edmund Hornby était veuf à l'époque dont il parle : sa seconde femme était morte deux ans auparavant, et il ne se remaria que trois mois après ; 2° sir Edmund parle d'une enquête faite sur la mort du reporter : d'après le coroner, aucune enquête ne fut faite ; 3° sir Edmund mentionne un jugement déterminé qui aurait été rendu le 20 janvier 1875 : il n'y a aucune trace de ce jugement dans la *Supreme court and consular gazette* ; 4° sir Edmund dit que le reporter mourut à une heure du matin, il est mort entre huit heures et neuf heures. Il paraît que sir Edmund Hornby, à qui la lettre de M. Balfour fut communiquée, reconnut, quoique de mauvaise grâce, la vérité de ces observations (1).

En admettant que M. Maudsley qui rapporte ce fait dans un livre destiné à combattre la croyance au surnaturel, l'ait rapporté avec la plus scrupuleuse exactitude, on n'en peut guère rien conclure, sinon que de minutieuses précautions s'imposent aux observateurs. Il n'est pas impossible, malgré tout, que dans les deux cas d'erreur que je viens de citer, un manteau d'illusions recouvre et cache un fait réel de télépathie ou de lucidité. Quoi qu'il en soit, bien d'autres cas ont été rapportés avec plus de garanties. Les faits les plus extraordinaires ont pu, par la quantité et la qualité des témoignages et des diverses vérifications, prendre un air de vraisemblance. Une méthode plus rigoureuse a diminué les chances d'erreur. On peut s'en convaincre par la lecture des *Hallucinations télépathiques* de MM. Gurney, Myers et Podmore dont l'ouvrage a été traduit en français et abrégé par M. Marillier, et par l'examen des *Annales des sciences psychiques*, dirigées par M. le docteur Dariex.

Voici, par exemple, un des cas où la vraisemblance est la plus forte. M. Frédéric Wingfield rêve une nuit qu'il voit son frère Richard Wingfield-Baker assis sur une chaise devant lui. Il lui parle, et son frère ne répond qu'en inclinant la tête, puis se lève et quitte la chambre. Lorsque M. Wingfield se réveille, il se trouve debout, un pied posé par terre et l'autre sur le lit, essayant de parler et de prononcer le nom de son frère. « L'impression qu'il était réellement présent était si forte, et toute la scène que j'avais rêvée était si vivante, que je quittai la chambre à coucher pour chercher mon frère dans le salon. »

(1) Maudsley, *Natural causes and supernatural seemings*, p. 79-80.

M. Wingfield avait à ce moment des nouvelles récentes de son frère et le croyait en bonne santé. Cependant il eut après l'apparition le sentiment d'un malheur imminent; il nota le fait dans son journal, et ajouta les mots : « Que Dieu l'empêche. » Trois jours après, il apprenait que son frère était mort des suites de blessures terribles qu'il s'était faites dans une chute à la chasse.

M. Wingfield donne sa parole d'honneur que les faits se sont bien passés comme il les rapporte. La note qui figure sur son carnet, parmi bon nombre de notes d'affaires, confirme son récit, et sa valeur est grande, puisqu'elle a été écrite après l'apparition et avant l'arrivée de la nouvelle qui s'y rattachait. M. le prince de Lucinge-Faucigny, à qui M. Wingfield raconta ce qui précède quelques jours après la mort de son frère, atteste que ses souvenirs sont parfaitement d'accord avec le nouveau récit que M. Wingfield écrivit plus tard. Enfin le *Times* et l'*Essex independent* donnent bien pour la mort de M. Richard Wingfield-Baker la date indiquée par son frère.

Les hallucinations télépathiques paraissent annoncer assez souvent la mort d'un parent ou d'un ami, cependant elles se produisent aussi dans des circonstances moins tristes. Le révérend John Drake, d'Arbroath, en Écosse, était ministre de l'église wesleyenne à Aberdeen, lorsque miss Jessie Wilson, fille d'un des principaux membres laïques du conseil de cette église, partit pour les Indes. Elle y devait rejoindre le révérend John Hutcheon, son fiancé, qui était alors missionnaire à Bangalore. Un matin, M. Drake vint voir M. Wilson à son comptoir, et lui dit : « Monsieur Wilson, je suis heureux de pouvoir vous informer que Jessie a fait bon voyage, et qu'elle vient d'arriver saine et sauve aux Indes. » Après quelques objections de M. Wilson, fort surpris parce qu'on ne pouvait avoir encore aucune nouvelle du vaisseau, M. Drake répondit : « Notez dans votre journal que John Drake est venu vous voir ce matin pour vous dire que Jessie est arrivée ce matin même aux Indes après un bon voyage. » M. Wilson prit note du renseignement qui se trouva littéralement exact. Le vaisseau avait eu bon vent pendant tout le trajet, et il arriva quinze jours plus tôt que d'habitude, le 5 juin 1860.

Ce récit est dû au révérend Macdonald qui le tenait d'une troisième personne, mais en avait eu une confirmation directe par le révérend Drake et par Mme Hutcheon. Une lettre du révérend Hargreave qui répond pour M. Drake, empêché par une maladie, en atteste également l'exactitude. Mme Hutcheon, de son côté, confirme la date de l'arrivée du vaisseau; elle raconte l'ensemble du fait d'une manière tout à fait concordante, et ajoute que son père

écrivit dans son journal : « *Reverend J. Drake et Jessie, 5 juin 1860.* — J'ai appris ces détails, dit-elle encore, par une lettre que je reçus sur le moment, et lors de mon retour à la maison, sept ans plus tard, j'ai entendu raconter tout cela par mon père lui-même. Il est mort, mais j'ai raconté les choses comme il me les a dites. La petite note, écrite de sa propre main, et qu'il me donna comme curiosité, est en ce moment même sous mes yeux (1). »

Voici encore un cas intéressant, qui n'a que le défaut d'être un peu ancien. M. Gustave Dubois, ami de M. Edmond Escourrou, lieutenant au 2e régiment de zouaves, voyait souvent pendant la guerre du Mexique, à laquelle prenait part M. Escourrou, la famille de ce dernier. « Un jour, dit-il, je trouvai la mère en larmes : Ah! mon cher enfant, me dit-elle dès qu'elle me vit, j'ai de cruels pressentimens, je dois perdre mon fils. Ce matin, en entrant dans la chambre où se trouve son portrait... pour le saluer comme chaque jour, j'ai vu, bien vu, un de ses yeux crevé et le sang coulant sur son visage. Ils ont tué mon fils. » Peu de temps après, on apprit en effet la mort du capitaine Escourrou, tué à vingt-sept ans au siège de Puebla. Quelques semaines plus tard, le sergent-major de la compagnie du mort, de retour en France, raconta les détails de l'affaire. Monté le premier à l'assaut du pénitencier, il entraînait ses hommes quand une balle, frappant la poignée de son sabre, lui brisa le poignet droit; saisissant son arme de la main gauche, il s'avançait, entraînant les siens, quand il reçut une balle qui, pénétrant *dans l'œil*, le tua sans qu'il pût pousser un cri.

« Voilà dans toute sa simplicité la relation d'un fait dont j'ai été le témoin. Si certaines circonstances accessoires m'échappent, je puis vous certifier qu'*avant la nouvelle de la mort de son fils*, Mme Escourrou avait vu l'image chérie avec l'œil crevé et sanglant. »

M. Dariex, directeur des *Annales des sciences psychiques*, vit à deux reprises Mme Escourrou. Elle dit spontanément à la première visite qu'elle se souvenait parfaitement d'avoir, un dimanche, jour des Rameaux, ressenti une si vive émotion à la vue du portrait de son fils qu'à partir de ce moment, elle n'avait pu se défaire de l'idée que son fils avait été tué. M. Albert Escourrou, commissaire spécial chargé du contrôle au ministère de l'intérieur, direction de la sûreté générale, chevalier de la Légion d'honneur et frère du capitaine Escourrou, a dit aussi à M. Dariex se souvenir avec une netteté parfaite que, le 29 mars 1863, jour des Rameaux, sa mère

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 70-72.

vit tout à coup le portrait de son frère comme animé et paraissant avoir l'œil gauche crevé et ensanglanté, qu'elle en avait éprouvé une impression très vive et très pénible, et qu'à partir de ce moment il fut impossible de la dissuader qu'elle avait perdu son fils. Mme Escourrou a signé des déclarations conformes à ce qui précède, sauf qu'elle ne se souvient pas d'avoir vu l'œil ni le visage ensanglantés, mais bien d'avoir vu l'un des yeux semblant sortir de l'orbite, et le portrait comme animé et avec des traits mobiles. M. Escourrou père, capitaine en retraite, ancien commandant de recrutement du Gers et de l'Yonne, atteste, autant que ses souvenirs le lui permettent, et peut confirmer le récit de Mme Escourrou. M. Escourrou fils a confirmé aussi par écrit les renseignemens déjà donnés par lui. Enfin M. G. Doussan, ancien sous-officier du 2e zouaves, affirme, également par écrit, que le capitaine Escourrou fut bien tué à l'attaque de Puebla, le 29 mars 1863, par une balle reçue dans l'œil gauche. Un document officiel confirme la date de la mort du capitaine (1). On connaît un autre fait tout à fait analogue.

Les hallucinations télépathiques peuvent, comme on a pu le voir, se produire pendant la veille, ou bien prendre la forme du rêve. Elles prennent aussi diverses apparences ; au lieu de voir une apparition, la personne hallucinée croit parfois entendre un appel. M. R. Fryer entend, pendant l'après-midi, vers cinq heures et demie, la voix de son frère qui l'appelle distinctement par son nom. Son frère, M. John E. Fryer, donne, de son côté, le récit suivant : « Je faisais un voyage pendant l'année 1879, et j'eus à m'arrêter à Glocester. En descendant du train je tombai, et un employé du chemin de fer m'aida à me relever. Il me demanda si je m'étais fait mal, et si quelqu'un voyageait avec moi ; je répondis non aux deux questions, et lui demandai pourquoi il les faisait. Il répondit : « Parce que vous avez appelé Rod. » Je me rappelle parfaitement avoir prononcé le mot « Rod. » A mon arrivée à la maison, un ou deux jours plus tard, je racontai l'incident, et mon frère me demanda l'heure et le jour. Il me dit alors qu'il m'avait entendu l'appeler à ce moment-là. Il était si sûr que c'était ma voix, qu'il chercha si j'étais dans la maison (2). »

Jusqu'ici tout peut s'expliquer par une sorte de transmission, de communication de la pensée. Cependant d'autres faits paraissent

(1) *Annales des sciences psychiques*, 1891. Ce fait présente une particularité très curieuse et que je me contente de signaler ici. D'après la comparaison des heures, il semblerait que l'hallucination s'est produite *avant* l'événement auquel elle se rapporte.

(2) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 293-294.

demander une autre interprétation. Il semble que non-seulement la pensée d'un être humain, mais la matière même, puisse faire naître au loin, dans un esprit, des sensations et des perceptions que les moyens ordinaires ne pourraient nullement provoquer. Non-seulement l'esprit, dans certaines conditions, bien obscures encore, pourrait être impressionné par l'état d'un esprit semblable à lui, mais encore il lui serait possible de connaître certains faits qu'aucun autre esprit ne refléterait. Il est possible même que des faits qu'on explique par la télépathie soient en réalité des cas de clairvoyance et de lucidité. La réciproque peut aussi se produire, et j'estime que les différens observateurs n'ont pas toujours mis une rigueur suffisante dans la préparation ou dans l'interprétation des expériences qu'ils ont faites ou des faits qu'ils ont observés.

Comme il y a des degrés dans la vraisemblance, nous disons que, jusqu'à présent, la télépathie a été rendue plus vraisemblable que la lucidité. Cependant la lucidité commence à s'imposer, sinon comme objet de croyance, au moins comme sujet de curiosité. M. Richet a fait de fort intéressantes expériences avec des dessins enfermés dans des enveloppes opaques, et qu'il fait décrire ou reproduire par une somnambule. Dans la seconde série de ces expériences, le dessin était inconnu des personnes présentes. Cette série comprend 180 expériences, sur lesquelles 30 ont plus ou moins réussi. « Cela indique à peu près, dit M. Richet, la moyenne des jours de lucidité soit pour Alice, soit pour Eugénie. Ce n'est qu'un jour sur six qu'elles ont des éclairs de lucidité, et encore ce jour-là même cette lucidité est des plus variables et des plus incertaines (1). » Avec des cartes, M. Richet n'obtint rien de positif. Mme Sidgwick, au contraire, a cité de nombreuses expériences, faites par une de ses amies, qui semblent très favorables à l'hypothèse de la clairvoyance. « Mon amie, dit-elle, a fait environ 2,585 expériences de ce genre, et dans 187 cas elle a deviné les cartes exactement, à la fois selon leur nom et leur nombre de points. Pourtant, dans 75 de ces cas, il a fallu faire deux essais (comme, par exemple, pour savoir si c'était le trois de cœur ou le trois de pique). En comptant ces cas comme demi-succès, nous arrivons à un total de 149,5 succès, trois fois plus grand que le nombre, que le calcul des probabilités attribue au hasard. Les résultats varient beaucoup, on le voit, avec le sujet, et pour un même sujet, d'un jour à l'autre. La transmission mentale et la lucidité, en les supposant réelles, dépendent de conditions si délicates et si

(1) *Relation de diverses expériences*, etc.

cachées qu'on ne peut jamais être sûr de les avoir réalisées. Aussi ne peut-on rien conclure même d'une longue série d'expériences négatives.

Nous arrêterons ici cette revue des faits qui paraissent révéler certains pouvoirs encore mystérieux de l'esprit humain. Nous trouvons, il est vrai, dans des livres ou des recueils très sérieux, d'autres phénomènes plus étranges encore que ceux que j'ai cités : des pressentimens réalisés, des prédictions accomplies, des mouvemens d'objets que personne ne touche, des formations spontanées d'objets résistans qui disparaissent ensuite. Mais au lieu que pour la transmission mentale, et jusqu'à un certain point pour la lucidité, nous pouvons observer nous-même ou recueillir au moins des faits assez nombreux, bien attestés, et provenant de sources différentes, observées par des personnes très diverses et dans des conditions suffisamment variées, ici les témoignages se font très rares quand ils sont de qualité suffisante pour qu'on s'y arrête, et de qualité douteuse quand ils sont nombreux. Sans rien préjuger sur les découvertes futures, sans rien nier à l'avance et sans rien affirmer sur les bornes du possible, nous nous abstiendrons donc, ici et maintenant, de poursuivre plus loin cette enquête.

III.

Tenons-nous-en à l'action à distance et tâchons de tirer les conclusions de ce qui précède.

S'il s'agissait de faits moins étranges, moins opposés, je ne dirai pas à ce que nous connaissons, mais aux habitudes de notre esprit, il me semble que nous n'aurions aucune peine à admettre comme réels des faits attestés comme ceux que j'ai indiqués. Mais, en de telles circonstances, il faut, pour éviter une erreur toujours possible, ne se déclarer convaincu qu'à la dernière extrémité. A mon sens, l'état actuel de la question est tel que la transmission mentale doit nous apparaître, non pas comme rigoureusement certaine, mais comme probable. Pour les cas de transmission mentale voulue, il en est certains auxquels je ne saurais dire ce qui manque pour être concluans, si ce n'est de pouvoir être vérifiés à volonté. Pour les cas de télépathie, j'en ai examiné un assez grand nombre, j'en ai recueilli moi-même plusieurs, et je n'en connais pas qui ne laisse *absolument* aucune prise à la critique. Quant à la lucidité, si certaines expériences paraissent à peu près irréprochables, les résultats ne sont pas toujours bien nets. Et puis

les conditions mêmes de ces expériences et de ces observations rendent le contrôle bien difficile. Mme Sidgwick, par exemple, cite une fort remarquable série d'expériences faites avec des cartes. La personne qui faisait ces expériences ne pouvait bien réussir que dans une solitude complète. Une note des *Annales des sciences psychiques* nous dit: « Quant à la bonne foi et à la bonne observation de l'opérateur, l'autorité de Mme Sidgwick est absolue. » Mais quelqu'un qui ne connaît pas Mme Sidgwick ni son amie est obligé de s'en rapporter aux *Annales*, qui s'en rapportent à Mme Sidgwick, qui s'en rapporte à son amie. Une confiance obligée à tous ces détours peut bien s'évaporer quelque peu en route. C'est l'objection à faire à beaucoup de récits. Il est difficile que, dans plusieurs cas, la conviction ne reste pas purement personnelle, et ne dépende pas du plus ou moins de connaissance que l'on a de l'observateur ou de la personne qui s'en fait le garant.

Si la transmission mentale et la télépathie n'ont pas encore ce qu'on peut appeler la certitude expérimentale, — bien plus rare, au reste, qu'on ne le paraît croire, même dans les sciences qui relèvent de l'expérience proprement dite, — il ne faut pas en conclure que nous devions les rejeter. Les raisons d'affirmer ne sont pas irrésistibles, les raisons de nier sont encore bien plus faibles. Elles se fondent trop souvent sur la paresse mentale, sur la routine de l'esprit, qui trouve des prétextes plus ou moins spécieux pour ne pas se laisser déranger de ses habitudes. Il ne suffit pas de parler de « surnaturel » et d'invoquer « l'amour du merveilleux » pour annuler des expériences consciencieusement faites et des observations nombreuses soigneusement recueillies. L'amour du merveilleux n'est pas beaucoup plus impérieux chez l'homme que l'horreur du changement et la crainte de l'inconnu. Quant au surnaturel, il sera temps de s'en inquiéter quand on aura déterminé les limites de ce qui est *naturellement* possible. Il semble, en réalité, que nous ayons pénétré tous les secrets du monde, à voir la facilité avec laquelle on parle couramment de ce qui se peut et de ce qui ne se peut pas. Il n'est cependant pas besoin d'une étude bien approfondie pour reconnaître les lacunes, les bornes et les défaillances de notre savoir. Quand on considère l'homme, on est confondu de sa grandeur, si l'on pense aux apparences trompeuses qu'il a su reconnaître, aux vérités cachées qu'il a su découvrir, à son action incessante sur le monde; on est effrayé de sa petitesse, si l'on songe à tous les problèmes insolubles pour lui auxquels ses découvertes le conduisent, à tous les maux qui restent sans remède. Il faut presque s'aveugler volontairement pour vouloir fixer les bornes du possible.

D'autre part, vouloir toujours expliquer les faits nouveaux par des illusions ou des tromperies n'est pas sans danger. Pour ne pas être trop crédule, n'imitons pas le savant distingué qui se refusa toujours à croire à la réalité du phonographe. La fraude voulue et consciente me paraît relativement rare, comme la juge M. Richet. C'est une explication que l'on peut abandonner quand il s'agit des expériences de savans connus ou des observations dont les auteurs présentent de bonnes garanties. La condition, les antécédens, le caractère des observateurs, le peu de raisons qu'ils auraient pour mentir, la concordance des témoignages, empêchent tout soupçon légitime de fraude pour la plupart des hallucinations télépathiques recueillies dans le volume de MM. Myers, Gurney et Podmore, comme dans les *Annales des sciences psychiques*. Si, malgré les précautions, un cas douteux se glisse çà et là parmi les autres, il reste sûrement exceptionnel.

L'illusion est plus à craindre, et j'ai cru devoir citer des faits qui en montrent la facilité. Je serai toujours porté à avoir quelque doute au sujet d'un événement déjà lointain, si les divers témoignages qui l'attestent émanent d'un même milieu, d'un même groupe et si l'on peut soupçonner la formation d'une petite légende que chacun s'en va répétant. Je sais bien que bon nombre de faits, prétendus historiques, sont moins solidement établis que bien des hallucinations télépathiques, mais aussi j'ai toujours craint que l'histoire ne fût pas assez difficile en fait de preuves et qu'on se fiât trop au témoignage humain. Cependant il ne faut pas abuser même de la méfiance. Lorsqu'un fait de télépathie est récent, qu'il est établi par des témoignages divers et, autant que possible, indépendans, lorsque la personne qui l'a observé écarte suffisamment, par les qualités de son caractère et de son esprit, l'hypothèse du mensonge et celle de l'illusion, lorsqu'il reste de l'événement des traces matérielles qui fixent une date, par exemple des documens officiels qui permettent de vérifier l'exactitude de certains détails, ou dans le cas d'une hallucination télépathique, une note prise après l'hallucination et avant la connaissance du fait qui l'a produite, il devient bien difficile de croire à une illusion qui serait beaucoup plus surprenante que le fait contre lequel on voudrait l'invoquer. Ce serait plus difficile encore, si, comme cela est en réalité, le nombre des cas suffisamment établis se multipliait.

Il faut dire aussi que même les cas douteux se fortifient l'un l'autre si les raisons de doutes ne sont pas les mêmes pour chacun et si ces cas sont indépendans, si on ne peut les soupçonner de provenir d'une cause unique. A plus forte raison reçoivent-ils une nouvelle valeur des faits dont la réalité est bien établie.

Quelques cas, dont la réalité est suffisamment prouvée, rendent vraisemblables un grand nombre de faits qui, sans eux, seraient restés très douteux. Un cas qui monte dans l'échelle de la probabilité entraîne avec lui ceux qui lui ressemblent.

Avec l'objection tirée de la possibilité de l'erreur, la plus spécieuse est celle de la coïncidence fortuite. Le hasard est bien grand, nous remarquons chaque jour des rencontres bizarres d'événemens que nul lien logique ne rattache. Ne faudrait-il pas considérer comme telle la coïncidence d'une vision et de la mort d'une personne, de l'idée d'une carte ou d'un dessin chez une personne et de la présence de cette carte ou de ce dessin dans une enveloppe ou sous un écran? Évidemment une coïncidence purement fortuite, si improbable qu'elle soit, n'est jamais absolument impossible. M. Richet a même dû admettre, à la suite de certaines expériences, que l'influence du hasard devait être prise en sérieuse considération. Mais il n'est pas prudent de lui faire la part trop grande. Il n'est pas tout à fait impossible que, dans une série de parties d'écarté, le même joueur fasse retourner le roi quarante fois de suite. Cependant, si cela arrivait, ce joueur trop heureux serait certainement tenu pour un fripon, et il est à croire que ce serait avec juste raison. Pour certaines expériences précises, le calcul des probabilités permet de calculer les chances et d'arriver, sinon à des certitudes absolues, du moins à des vraisemblances qui équivalent pratiquement à la certitude. Par exemple, il n'est pas croyable que le hasard seul ait donné la série des succès obtenus par la personne dont Mme Sidgwick a rapporté les expériences. Même les faits qui semblent donner au hasard une part considérable peuvent mettre en relief une cause différente. M. Richet, dans des séries d'expériences où le hasard seul était en jeu, a obtenu plus de succès de coïncidences qu'il n'en attendait, mais sensiblement moins que dans les séries où la lucidité pouvait intervenir.

Pour les hallucinations télépathiques, le calcul rigoureux des probabilités paraît bien difficile. On l'a essayé cependant. Je ne puis entrer ici dans les détails du raisonnement, mais les résultats, si d'ailleurs on pouvait les accepter comme probans, seraient merveilleux. L'hypothèse d'une action télépathique réelle serait ainsi *quatre millions cent quatorze mille* fois plus probable que celle de la coïncidence fortuite.

Si l'on veut simplement indiquer par ce chiffre que l'action du hasard seul est tout à fait invraisemblable, il peut avoir son intérêt; sinon il ne me semble pas avoir une grande importance. Les mathématiques sont une science très belle et relativement très sûre,

mais il faut se méfier des applications qu'on en veut faire. On se sert ici de résultats obtenus sur des moyennes et qui peuvent rester à peu près sans valeur dans tel ou tel cas particulier auquel on applique le calcul. Pour rechercher la probabilité d'une coïncidence fortuite entre une apparition et la mort d'un individu, on prend comme un des élémens du calcul les chances de mort pour un homme de quarante-huit ans. C'est bien l'âge de la personne mentionnée et qui mourut en effet, mais cette personne était malade depuis quelques jours, et ceci pouvait augmenter les chances de mort. D'autre part, le sujet de l'hallucination savait que son ami était malade, sans le croire, à la vérité, sérieusement atteint. Mais on peut craindre une mort sans y croire, et il se peut que la maladie qui rendait la mort plus vraisemblable rendît aussi l'hallucination plus facile. Où les conditions des phénomènes sont si variées et si complexes et peuvent d'ailleurs être étudiées dans le tout qu'elles forment, l'application du calcul des probabilités ne peut donner que des résultats discutables et vagues, à moins de ne considérer que de grandes masses de faits sans descendre à des applications particulières. Tout au plus permettra-t-il de mettre en lumière, un peu mieux que la simple vue des faits, l'invraisemblance du hasard. Réellement, quand on a un si grand nombre de faits où la coïncidence est si frappante, ce serait se moquer de la supposer fortuite partout et toujours. Resterait à dire que le hasard a donné quelques coïncidences réelles et que l'illusion avec la fraude ont augmenté le nombre des cas curieux. Cela a pu arriver, cela est arrivé peut-être ; mais si l'on considère la quantité et la qualité des preuves de la transmission mentale, il paraît bien difficile d'expliquer tout par cette supposition.

Ici encore, d'ailleurs, l'objection peut se retourner. On a pris parfois des coïncidences pour des preuves d'une influence réelle, on a pu aussi faire tout le contraire. Nous rencontrons une personne à qui nous venons de penser et que nous avions tout lieu de croire à plusieurs lieues. Voilà les effets du hasard, dira-t-on, et l'on citera ce fait pour combattre la croyance à la transmission de la pensée. Mais les partisans de la lucidité pourront aussi bien donner le fait comme une preuve à l'appui de leurs théories. Si le hasard prend des formes bien variables, rien ne dit qu'il soit toujours facile de reconnaître ou même de soupçonner la télépathie et la lucidité quand elles s'exercent réellement.

Je ne saurais trop engager ceux de mes lecteurs qui ne voudraient pas se contenter d'une impression d'ensemble, toujours insuffisante par quelque endroit, à lire attentivement les cas rassemblés par la science, à observer, à expérimenter au besoin.

La masse des expériences, la répétition des faits a son éloquence; cette éloquence peut tromper, pourtant elle a sa valeur. Si l'on compare les divers résultats obtenus par tant d'observateurs, les expériences sur la transmission des sensations, sur le sommeil à distance, sur la communication de la pensée et la suggestion des mouvemens au moyen de l'appareil du spiritisme, sur la lucidité, les observations sur la télépathie, si l'on songe à l'énorme masse de faits rassemblés, si l'on considère le soin avec lequel les expériences ou les observations ont été faites, la valeur, l'intelligence, le caractère de beaucoup de témoins, le scepticisme de quelques-uns, la variété des témoignages, si l'on ne néglige pas les détails dont quelques-uns sont très précieux (comme les différences sensibles relevées par les auteurs anglais entre les hallucinations ordinaires et les hallucinations télépathiques), si l'on voit enfin que tout ce que j'énumère s'unit pour rendre vraisemblable soit une connaissance des faits, soit une transmission des pensées à distance par des moyens encore inconnus, il ne semble pas possible d'en nier la réalité. Ne l'affirmons pas encore, par prudence. Mais reconnaissons que la même prudence nous conduirait à douter, soit dans le domaine de l'histoire, soit dans le domaine des sciences, de bien des croyances communes, ce qui, après tout, ne serait peut-être pas un mal. A parler rigoureusement, il est très peu de choses, s'il en est, dont nous soyons absolument certains. Disons donc seulement que tant d'efforts ont sans doute fini par rendre admissible et vraisemblable cette faculté de l'esprit qui rend quelques-uns de nous sensibles, parfois, aux influences éloignées. Nous pouvons le faire sans manquer aux règles de l'esprit scientifique. De la négation complète au doute absolu il y a bien des degrés : je crois que nous les avons franchis. Du doute absolu à la certitude il y en a encore autant. C'est à l'un de ceux-là, à peu près à égale distance de la certitude et du doute, que nous devons, à mon avis, nous arrêter.

IV.

Je voudrais à présent examiner, autant que les faits me le permettront, le mécanisme psychologique de la suggestion mentale ou de la télépathie, c'est-à-dire non pas rechercher *comment l'impression parvient à l'esprit qui la ressent*, mais bien *comment l'esprit la perçoit*, une fois qu'elle lui est parvenue. Nous pourrons ainsi peut-être rapprocher la perception télépathique des opérations connues de l'esprit, et ceci aurait le double avantage d'écarter les théories transcendantes, au moins dans une certaine

mesure, et d'augmenter la vraisemblance des phénomènes eux-mêmes.

La perception ordinaire est un fait assez complexe : voir une pomme, cela implique l'éveil de tout un petit monde d'impressions et de souvenirs. A propos d'une tache jaunâtre, il vient en nous des idées de fermeté douce et de forme presque ronde, des souvenirs d'un goût sucré et légèrement acide. Ce cortège accompagne la sensation et se confond avec elle. Quand il se forme mal à propos, la perception en est viciée. C'est ce qui arrive, par exemple, lorsque dans le brouillard un pigeonnier vu à cent mètres éveille en nous des images de tour ruinée et que nous croyons voir les restes d'un château-fort. La perception normale est une construction que l'esprit élève et qui doit représenter la réalité extérieure, mais qui n'y arrive pas toujours.

La perception télépathique, comme la perception normale, tend aussi à devenir une représentation du fait extérieur ; comme la perception normale, elle suppose une impression reçue du dehors et l'éveil d'un ensemble d'images, d'idées et de sensations destinées à accompagner cette impression, à lui donner un sens, à l'interpréter. Seulement, si la perception normale échoue quelquefois, si elle a ses illusions et ses erreurs, les imperfections de la perception télépathique sont bien plus graves encore. Rien ne nous autorise à attribuer à l'esprit le pouvoir de connaître directement et parfaitement des événemens quelconques. En faisant la part aussi belle qu'on le voudra au pouvoir d'être impressionné autrement que par les moyens ordinaires, on ne peut qu'y voir une faculté rudimentaire, très rare ou du moins très inégale et très variable, relativement bien inférieure à la perception normale.

Dans certains cas, les plus favorables, la perception télépathique paraît égaler en intensité la perception ordinaire ou tout au moins les images du rêve et les hallucinations hypnagogiques, et elle reproduit avec une assez grande facilité certaines parties de la réalité extérieure. Nous avons vu avec quelle vivacité Mme B... avait ressenti, au même endroit du corps, la brûlure que M. Jules Janet s'était faite à lui-même. Une personne, dont l'ami s'était noyé, le vit apparaître tout ruisselant d'eau (1). Une mère vit son fils, au moment de sa mort, avec le costume qu'il portait réellement et qu'elle ne lui connaissait pas. Une autre mère raconte la vision qu'elle eut de la mort de son fils : « Il s'est noyé la nuit dernière comme il allait à bord ; pendant qu'il traversait la planche, elle a glissé. Je l'ai vu et je l'ai entendu dire : Oh ! mère (2) ! » Le

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 130.
(2) *Id.*, p. 117 et suiv.

narrateur du fait affirme que lui-même, son fils et d'autres personnes sont sûrs « que la vision de Mme B... et le récit de l'agent *étaient identiques*, en ce qui concerne et la date et la cause de l'accident (1). » M. R. Fryer, dont j'ai déjà cité le cas, entend la voix de son frère au moment où il fait une chute en descendant de wagon, et l'impression est tellement nette qu'il cherche son frère dans la maison, le croyant revenu (2). Ici, visiblement, l'hallucination et la perception se confondent, non pas quant à la façon dont l'impression arrive jusqu'à l'esprit, mais bien quant à la dernière partie du mécanisme et quant au résultat produit.

Quelquefois la perception télépathique d'un événement, surtout quand elle est assez complexe, ne se forme pas très nettement ; elle reste confuse, incohérente, mélangée de parties hétérogènes. Il semble qu'on en reconnaît les élémens qui cherchent, sans y parvenir, à se réunir et à former un tout. L'esprit est resté impuissant et n'a pu accomplir sa fonction de coordination et d'arrangement. Tel est le rêve (3) raconté par Mme Storie, d'Édimbourg, rêve qui s'est produit à l'occasion de la mort de son frère jumeau, écrasé par un train de chemin de fer : — « C'était devant mes yeux, dit-elle, comme un défilé d'images (*it seemed like in dissolving views*). — Dans un clignotement de lumière, je vis un chemin de fer et la vapeur qui s'échappait de la machine (*puff of the engine*). Je pensai : — « Qu'est-ce qui se passe par là? Un nuage? » — Je me demande si quelqu'un de nous voyage et si c'est de cela que je rêve. Quelqu'un, que je ne voyais pas, répondit : — « Non, quelque chose de tout à fait différent, quelque malheur. — Je n'aime pas regarder ces choses-là, dis-je. Alors, je vis derrière et au-dessus de ma tête la partie supérieure du corps de William penché sur moi, les yeux et la bouche à demi fermés ; la poitrine se soulevait convulsivement, et il levait le bras droit. Puis il se pencha en avant en disant : — « Je pense que je devrais sortir de là. » — Puis je le vis étendu sur le sol, les yeux fermés et tout à fait aplati. La cheminée d'une machine était près de sa tête. Je m'écriai pleine d'agitation : — « Elle va le frapper! » — Le quelqu'un répondit : — « Eh bien! oui, voilà ce qui s'est passé, » — et immédiatement je vis William assis en plein air, au pâle clair de lune, sur un endroit un peu élevé, au bord du chemin. Il levait le bras droit, frissonnait et disait : — « Je ne peux plus ni avancer ni reculer ; *non*. » — Puis il sembla qu'il s'était couché à plat. Je m'écriai : — « Oh! oh! » — Et d'autres semblaient

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 151.
(2) *Id.*, p. 294.
(3) *Annales des sciences psychiques*, 1891, p. 220-221.

répondre : — « Oh ! oh ! » — Puis mon frère sembla s'appuyer sur ses coudes en disant : — « A présent, il vient ! » — Puis, comme il s'efforçait de se lever, il tourna bien vite deux fois sur lui-même en disant : — « Est-ce le train ? le train ? le train ! » — Tandis que son épaule droite faisait un mouvement comme si elle avait reçu un coup par derrière, William tomba en arrière comme évanoui, ses yeux roulaient dans leur orbite. Un grand objet noir, pareil à des panneaux de bois, passait entre nous ou plutôt dans les ténèbres ; il y avait quelque chose qui roulait sur lui et quelque chose comme un bras se levant. Puis le tout s'en alla avec un *swish.* » Les renseignemens suivans furent recueillis, à diverses reprises, par M. Sidgwick d'abord, par Mme Sidgwick ensuite : avant la vision, Mme Storie entendait chuchoter une voix qu'elle ne reconnaissait pas pour celle de son frère. Ce dernier était assis sur le talus du chemin de fer de la manière même dont il lui était apparu dans le rêve. La machine qu'elle avait vue derrière lui avait une cheminée d'une forme particulière. Mme Storie n'en avait point encore vu de pareille à ce moment-là. Elle se rappelle que M. Storie la trouvait absurde, tellement elle insistait sur cette cheminée qui ne ressemblait, disait-il, à aucune cheminée qu'il connût. Mais il l'informa, quand il revint de Victoria où se trouvait son frère, que des machines de cette espèce venaient d'y être introduites (1).

Dans la vie ordinaire, l'impression faite sur nos sens par les objets extérieurs est généralement assez forte pour que nous ne nous trompions pas sur leur compte. Cependant, quand nous sommes distraits, quand la perception est un peu confuse, quand une préoccupation nous harcèle, il arrive que les idées éveillées par l'impression extérieure ne sont plus tout à fait en accord avec elle. Un jeune chasseur impatient prendra un morceau de bois pour un oiseau posé à terre. Dans le rêve, cette fausse interprétation est plus visible encore. Le système d'idées et d'images que construit l'esprit pour donner un sens à l'impression qu'il reçoit, tout en étant inspiré par cette impression, la dénature et la transforme. Un dormeur qui sent vaguement à ses pieds une boule d'eau chaude rêve qu'il se promène sur un volcan. M. Maury, recevant sur le cou la flèche de son lit, s'imagine qu'il vit sous la Terreur, qu'il est arrêté, emprisonné, traduit devant le tribunal révolutionnaire, jugé, condamné à mort et exécuté. Bonaparte dormait dans sa voiture lors de l'explosion de la machine infernale, il se crut au passage du Garigliano, entendit la fusillade de l'ennemi et s'écria : — « Mes amis, nous sommes cernés. » — L'esprit systématise toujours. Comme

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 110 et suiv.

un historien aventureux, qui, ne pouvant trouver les vraies causes d'un événement, en invente d'imaginaires et explique un fait par un roman, l'esprit instinctivement se bâtit à peu près de tout une sorte de système vivant pour encadrer l'impression qui lui arrive. C'est généralement de l'histoire dans la vie réelle, du roman dans le rêve et l'hallucination.

Dans la perception télépathique, l'impression qui arrive du dehors est faible et vague en général ; comme toutes les impressions faibles et vagues, elle risque d'être méconnue, sinon par tout notre esprit, au moins par notre intelligence consciente. Cette impression qui arrive jusqu'à nous à travers tant d'obstacles est vaguement reconnue, mais elle ne s'impose pas à tout notre *moi*, si je le puis dire, elle éveille çà et là quelques images, quelques idées, surtout des sentimens et des émotions. Elle paraît rester plutôt dans les couches inconscientes de l'esprit et n'éveiller que secondairement ces phénomènes vifs et précis qui ressemblent à ceux de la perception normale. Il semble que, dans bien des cas, le sujet ait une sorte de connaissance inconsciente d'un fait qui vient de se passer, mais que cette connaissance reste trop faible pour inspirer la vision des détails réels du fait et ne peut, comme dans le rêve, que suggérer des images qui sont en rapport visible avec la réalité sans la reproduire complètement. Par exemple, le révérend Andrews Lukes entend la voix d'un ancien camarade d'école mort depuis un ou deux ans au moins, qui lui dit : — « Votre frère Mark et Harriet sont partis tous les deux (1). » — Ces mots n'ont pas été *réellement* prononcés, mais ils se sont présentés à l'esprit comme traduisant et expliquant une impression inconsciente produite par la mort réelle de son frère et de sa belle-sœur, comme le rêve de M. Maury expliquait et traduisait l'impression mal reconnue produite par la chute de la flèche de son lit. Mlle Hormes voit auprès de son lit la forme d'une jeune Italienne, Rosa, qui avait été à son service, et, dit-elle, « de quelque façon, — je ne puis pas affirmer que ce fût au moyen de la parole, — je reçus l'impression des mots suivans venant d'elle : *Adesso son felice, son contenta* (maintenant, je suis heureuse et contente). Puis la forme s'évanouit (2). » Rosa était morte en effet. Remarquons cette impression de mots qui ne semblent pas prononcés. Elle indique la faiblesse de l'hallucination. Nous les retrouvons dans un autre cas où les paroles imaginées furent peut-être, il y a des raisons de le croire, prononcées ou pensées. Ici le roman coïnciderait avec l'histoire. Le

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 126.
(2) *Id.*, p. 148.
(3) *Id.*, p. 266.

révérend E. Button crut voir un de ses amis qu'il avait lieu de croire malade dans sa demeure : — « Je n'ai jamais, dit-il, été tout à fait certain qu'il ait parlé, mais cependant cette impression très nette m'est restée dans l'esprit : — J'avais tant besoin de vous voir et vous ne seriez pas venu (1). » — Les exemples abondent de cette activité de l'imagination. Bien souvent, les détails de l'hallucination ne sont pas exacts, ils sont simplement le résultat de l'activité de l'esprit du sujet s'exerçant sur une impression obscure produite par un fait réel. M. Williams est un jour « soudainement réveillé par le sentiment que chacune de ses mains était fortement saisie et pressée. Il se redressa immédiatement et vit, debout près de son lit, George (son beau-frère) qui lui tenait les mains, la figure souriante et avec une expression particulièrement douce et bonne. George était, à ce qu'il paraissait, dans son costume de nuit. Ils se tinrent ainsi les mains et se regardèrent pendant une minute ou davantage, l'étreinte de la main se relâcha alors, et l'esprit de George s'évanouit (2). » — De même une jeune fille à qui son frère apparaît dit : « Je me rappelle avoir vu mon frère habillé comme il l'était d'habitude quand il rentrait de Londres, mais non comme il l'était en nous quittant, ni comme il pouvait l'être en Australie. »

L'activité de l'imagination est bien visible dans ces cas, où les détails sont inexacts et n'ont aucun rapport bien défini avec le fait réel, la mort de la personne qui apparaît. Cette activité se manifeste souvent par de telles apparitions. Il paraît assez naturel que l'impression inconsciente se traduise ainsi, il y a là une association d'idées tout à fait probable. Cependant il arrive que les narrateurs croient à la réalité objective de l'apparition, quelques savans admettent volontiers l'existence des fantômes. Cette hypothèse paraît, jusqu'à présent, tout à fait invraisemblable. Les faits qui sembleraient l'appuyer sont rares et susceptibles de plusieurs interprétations ; l'hypothèse qui ferait de ces fantômes les esprits des morts est plus aventureuse encore et moins croyable. Si l'on veut faire accepter les faits extraordinaires que nous étudions ici, il faut les débarrasser des interprétations injustifiées dont on a trop abusé, et si quelques particularités nous paraissent inexplicables, réservons notre opinion jusqu'à ce que nous puissions la former avec quelque chance de succès.

Tous les esprits n'ont pas la même vivacité d'imagination, ni toutes les impressions inconscientes la même force de suggestion. Quelquefois les hallucinations télépathiques restent faibles, vagues, douteuses. Le roman est à peine ébauché. Parfois le sujet

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 141.
(2) *Id.*, p. 193.

ne reconnaît pas la personne à laquelle se rapporte son hallucination, parfois il se trompe et la prend pour une autre, parfois il reste dans le doute. M. Wingfield, dont j'ai cité le cas tout à l'heure, hésitait à reconnaître son frère. La reconnaissance peut être encore moins nette. Mlle Isnard croit voir passer un fantôme : — « En voyant cette ombre, dit-elle, j'avais pensé immédiatement à ma mère, non que j'eusse été frappée par une ressemblance déterminée, mais j'avais senti comme un lien mystérieux entre elle et cette apparition (1). » — Ici, visiblement, l'esprit est, pour ainsi dire, excité de deux côtés à la fois par l'impression inconsciente ; d'un côté, une image se produit, une vision dont l'objet n'est pas reconnu en lui-même ; d'un autre côté, une sorte d'émotion pénible, un pressentiment et une idée. L'esprit réunit et associe tout cela, mais la fusion reste impossible, et, en tout cas, ne s'est pas opérée spontanément et sans hésitation.

Parfois en rêve, pendant que le dormeur se pose un problème et reste impuissant à le résoudre, un personnage imaginaire arrive et en donne la solution. Si le rêveur se trompe dans une opération, dans une traduction, un autre le reprend et lui corrige ses erreurs. C'est bien dans les deux cas le même esprit qui s'aide ou se reprend lui-même ; cependant, à cause de la dualité et de la dissemblance de ses propres opérations, il les attribue à deux personnes différentes. Il y a en lui quelque chose qui sait faire le problème ou rectifier une opération et quelque chose qui en est incapable. Si c'est cette dernière partie de l'esprit, qui, pour une raison ou pour une autre, paraît surtout au rêveur faire partie de son *moi*, être sa personnalité même, l'autre apparaîtra comme une étrangère, et toujours, pour l'expliquer, elle sera rattachée à une autre personnalité, créée, au besoin, pour la circonstance. Même phénomène dans les hallucinations télépathiques, et, par exemple, dans ce songe raconté par un ami de M. Romanes, membre de la Société royale de Londres : « J'eus, dit-il, un rêve très intense qui me fit une grande impression, si bien que j'en parlai à ma femme à mon réveil ; je craignais que nous ne reçussions de mauvaises nouvelles sous peu. Je m'imaginai que j'étais assis dans le salon, près d'une table, en train de lire, quand une vieille dame parut tout à coup, assise de l'autre côté, près de la table. Elle ne parla ni ne remua, mais me regarda fixement, et je la regardai de même pendant vingt minutes au moins. Je fus très frappé de son aspect : elle avait des cheveux blancs, des sourcils très noirs et un regard pénétrant. Je ne la reconnus pas du tout et je pensai que c'était une étrangère. Mon

(1) *Annales des sciences psychiques*, 1891, p. 195.

attention fut attirée du côté de la porte, qui s'ouvrit et ma tante entra, et, voyant cette vieille dame et moi qui nous regardions l'un l'autre, elle s'écria fort surprise, et sur un ton de reproche : — « John ! ne sais-tu donc pas qui c'est ? » — et sans me laisser le temps de répondre, me dit : — « Mais c'est ta grand'mère ! » — Là-dessus, l'esprit qui était venu me visiter se leva de sa chaise et disparut. A ce moment-là, je m'éveillai. L'impression fut telle que je pris un carnet et notai ce rêve étrange, persuadé que c'était un présage de mauvaises nouvelles... Un soir, je reçus une lettre de mon père, m'annonçant la mort subite de ma grand'mère, qui a eu lieu la nuit même de mon rêve et à la même heure, dix heures et demie (1). » — On prend ici sur le fait la formation de l'hallucination composée d'une image suggérée par une impression inconsciente et qui ne peut arriver à se faire reconnaître, et des idées suggérées d'un autre côté par la même impression. Elles compléteront l'image en la faisant reconnaître, mais elles ne pourront arriver à se fondre ainsi avec elles qu'avec peine et par l'intermédiaire d'autres images destinées à les expliquer elles-mêmes.

Il arrive aussi que la reconnaissance se fait tardivement, mais d'une manière spontanée. M. Goodyear voit une figure qui le regarde à travers une fenêtre, il sort, cherche, ne trouve rien et se demande seulement alors quelle était cette figure qu'il venait de voir. Il reconnaît ainsi ce visage pour le visage d'une belle-sœur de sa femme qui demeurait à une distance de 300 milles. On reçut deux jours plus tard la nouvelle de sa mort (2). De même, le révérend Markam-Hill s'aperçoit qu'une porte s'ouvre derrière lui : — « Je me retournai à moitié, dit-il, juste à temps pour voir la forme d'un homme de haute taille s'élancer dans la chambre, comme pour m'attaquer. Je me levai aussitôt, me retournai, et je jetai mon verre, que je tenais à la main, dans la direction où j'avais vu la figure qui avait disparu pendant que je me levais ; elle avait disparu si rapidement que je n'avais pas eu le temps d'arrêter le mouvement commencé. Je compris alors que j'avais vu une apparition et je pensai que c'était un de mes oncles que je savais sérieusement malade. » — La mort de cet oncle paraît, en effet, avoir coïncidé avec l'apparition (3).

Parfois, l'hallucination a encore un caractère qui rend sa signification plus difficile à comprendre. Le roman explicatif disparaît presque, il devient incohérent sans lien logique appréciable avec

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 329-330.
(2) *Id.*, p. 178.
(3) *Id.*, p. 228.

le fait à interpréter. Ainsi le sujet entend simplement un coup, une sorte de détonation, ou bien un tic-tac, un bruit de vaisselle brisée. Parfois aussi des phénomènes mieux définis viennent encore s'ajouter à ceux-ci.

Ce qui accompagne presque toujours l'hallucination télépathique, c'est une vive émotion, le sentiment de l'arrivée d'un événement triste, souvent la croyance à la mort d'un ami ou d'un parent. Cette émotion, remarquons-le, n'est pas, dans bien des cas, en rapport logique avec la nature de la vision, *elle n'est en rapport qu'avec l'impression inconsciente.* Sans doute, il arrive que l'hallucination reproduise la mort de l'ami qu'on a perdu; mais cela ne paraît pas le cas le plus fréquent. Souvent le sujet croit seulement voir le mort lui apparaître sans que rien dans la vision, si ce n'est la vision même, semble justifier un pressentiment funèbre. On a pu le remarquer dans un grand nombre des cas que j'ai cités : à M. N. I. S., son ami M. F. L. apparaît, « habillé comme d'habitude, » il fixe sur lui son regard et s'en va. Il n'y a là rien de particulièrement effrayant. Pourtant « N. I. S. se cita à lui-même les paroles de Job : — « Et un esprit passa devant moi et le poil de ma chair se hérissa. » — A ce moment, un froid glacial le traversa et ses cheveux se dressèrent. » — Puis il se tourna vers sa femme en lui demandant l'heure qu'il était : « Neuf heures moins douze minutes, » répondit-elle; sur quoi il lui dit : « Je vous demandais l'heure, parce que F. L... est mort. Je viens de le voir. » Elle tâcha de lui persuader que c'était une imagination, mais il lui assura positivement qu'aucun argument ne pourrait changer son opinion (1).

Rien de plus fréquent que ce contraste de la vision même et de l'émotion qu'elle semble inspirer, de la terreur intense qui l'accompagne. Et cette émotion est peut-être aussi forte lorsque l'hallucination semble n'avoir aucune signification, lorsqu'elle se borne à l'audition d'un bruit indistinct ou d'un tic-tac de montre. Bien plus, elle se produit quelquefois sans aucune hallucination, et ceci achève de nous convaincre que ce n'est pas l'hallucination même qui est cause de l'émotion, mais que l'hallucination d'un côté, l'émotion de l'autre, sont également suggérées par une impression inconsciente, elles sont des conséquences tirées par l'esprit, d'un même fait qui, en lui-même, reste toujours assez obscur. « Le 16 mars 1874, dit Mlle Martyn, de Long-Melford-Bechery-Suffolk, j'étais encore toute seule dans le salon, plongée dans la lecture d'un livre intéressant. Je me sentais tout à fait bien, lorsque

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 232.

je fus subitement saisie d'une sensation indéfinie de peur et d'horreur. Je regardai la pendule, et je vis qu'il était juste sept heures du soir. Il me fut absolument impossible de continuer à lire ; je me levai donc et me promenai autour de la chambre, m'efforçant de me débarrasser de ce sentiment, mais je ne pouvais y réussir. Je devins tout à fait froide, et j'eus le pressentiment que j'allais mourir... Le lendemain je reçus un télégramme m'annonçant la mort d'une proche cousine (1). » Ce pressentiment est à remarquer, il montre bien l'activité consciente de l'esprit s'exerçant sur des impressions obscures. L'impression inconsciente semble suggérer la mort de quelqu'un, — c'est une sorte de transmission de sensation, — et le sujet ne voyant pas d'apparition, n'ayant pas l'idée précise d'une autre personne à qui rapporter cette impression, ne peut que la rapporter logiquement à lui-même, il sent qu'il va mourir.

Quant à l'action inconsciente elle-même, on comprend qu'il soit difficile de l'étudier directement. Mais elle se révèle bien nettement par ses effets, et ce que nous avons déjà vu pourrait suffire à prouver sa réalité. Elle est plus visible encore quand elle inspire au sujet de l'hallucination des actes opposés à sa volonté et qui l'étonnent lui-même. Mme C.-E.-K. avait un fils malade à Durban (Natal). « Son médecin, qui est aussi mon gendre, me dit que la maladie était *sérieuse*, mais je n'avais aucune raison de prévoir une issue fatale. En ma qualité de mère, j'étais naturellement inquiète ; mais de meilleures nouvelles me parvinrent, et bientôt après, une lettre de mon fils lui-même. Il disait qu'il se sentait plus fort, exprimait son regret de son long silence, et ajoutait qu'il espérait écrire de nouveau régulièrement. Toute anxiété s'évanouit de mon esprit, et je remarquai que je me sentais plus heureuse que je ne l'avais été depuis des mois. A cette époque j'étais malade, moi aussi, et j'avais auprès de moi une garde. Quelques nuits après avoir reçu cette lettre de mon fils, je m'imaginai que j'étais éveillée, et, désirant appeler ma garde qui était dans la chambre, je m'assis sur mon lit, et j'appelai à haute voix : « Edward ! Edward ! » Je fus complètement éveillée par ma garde-malade, qui me répondit : « Je crains, madame, que votre fils ne soit pas en état de venir à vous. » J'essayai de rire, mais un frisson me traversa le cœur. Je notai l'heure : trois heures quarante, dimanche matin. Je racontai cet incident à mes filles, sans parler de mes craintes, mais j'attendais de mauvaises nouvelles. Le lundi je reçus la dépêche suivante : « Edward est mort la nuit dernière. » Mme K...

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 87.

ajouta plus tard : « Ce n'était certainement pas un rêve, j'étais assise dans mon lit pour appeler ma garde-malade, lorsque, à ma grande surprise et pour un instant à mon grand amusement, je poussai le cri : Edward! Edward (1)! »

Cette intervention de l'inconscient a été bien souvent indiquée par les auteurs qui se sont occupés de l'hypnotisme, de la suggestion et de tous les phénomènes de cet ordre. Les expériences de Cumberland et de ses émules où il s'agit de retrouver un objet caché ou d'accomplir un acte sur un ordre non exprimé, et qui sont fondées sur l'interprétation d'imperceptibles mouvemens involontaires que l'agent n'a pas conscience d'accomplir et que bien souvent le sujet paraît ne pas avoir conscience de percevoir, met admirablement en lumière le rôle de l'inconscient. On sait que M. Chevreul avait expliqué le phénomène des tables tournantes par de petits mouvemens inaperçus de celui qui les exécute. M. Richet a constaté les mêmes faits et paraît avoir établi que ces mouvemens pouvaient être déterminés par des impressions reçues par suggestion mentale et par des impressions télépathiques. On a pu dire que « la suggestion mentale est un dialogue entre l'inconscient de l'opérateur et l'inconscient du sujet. » En quoi consiste au juste ce fonctionnement inconscient de l'esprit, on ne peut le dire avec précision. On sait seulement qu'il est un fonctionnement des centres nerveux, et l'on a pu indiquer quelques-unes des conditions qui le distinguent de l'activité cérébrale que la conscience accompagne ; mais nos connaissances sur ce point n'ont encore ni l'étendue ni la précision qu'on voudrait.

Ainsi une impression inconsciente qui éveille dans l'esprit des images, parfois très vives, des idées, des émotions plus ou moins bien associées avec elle, plus ou moins reliées entre elles, et en rapport plus ou moins exact avec une réalité lointaine et cachée, voilà ce que nous pouvons saisir du mécanisme psychique des hallucinations télépathiques et de la suggestion mentale.

Mais dans la perception ordinaire, comment les choses se passent-elles ? Une corde de violon vibre à quelque distance de moi, ses vibrations se communiquent à l'air, l'air les porte jusqu'au tympan, et un appareil assez compliqué les amène en les transformant jusqu'aux fibres du nerf acoustique, qui à son tour transmet son impression au centre sensoriel, d'où l'excitation se répand jusqu'aux centres supérieurs. Ce n'est tout au plus que lorsque l'excitation arrive au centre sensoriel que se produit ce phénomène particulier, cette sensation que nous appelons un son, et cette sensation est

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, p. 123-124.

encore un véritable roman que l'esprit compose à propos de l'impression qui lui arrive. Seulement, ici, le roman s'accorde généralement avec la réalité, il ne la reproduit pas, mais il la représente; il est un symbole, un chiffre que l'esprit crée lui-même et qu'il emploie ensuite dans ses opérations.

C'est ce qui a permis à M. Taine d'appeler la perception, dans une définition devenue célèbre, une *hallucination vraie*, et cette définition est irréprochable si on ne veut pas en tirer autre chose que ce qu'elle dit. Mais entre une « hallucination vraie, » selon le mot de M. Taine, et une « hallucination véridique, » comme on a appelé les phénomènes télépathiques, quelle différence y a-t-il? Je n'hésite pas à répondre : au point de vue de la psychologie générale et en considérant les grandes lignes du mécanisme psychologique qui les produit, il n'y en a aucune. Perceptions, illusions, hallucinations du rêve, hallucinations de la folie, hallucinations télépathiques, sont soumises aux mêmes grandes lois de la psychologie abstraite. Je pourrais montrer, par exemple, que le peu qu'on a pu savoir des conditions générales de la transmission mentale et de la télépathie en est une nouvelle preuve. C'est, à mon sens, une raison de plus pour admettre la vraisemblance de ces phénomènes.

La différence entre la perception télépathique et les autres faits analogues de la vie normale, et on ne saurait en dissimuler l'énormité, se trouve dans la manière dont l'excitation se transmet jusqu'aux zones de l'activité mentale. Pour les perceptions ordinaires, tous les mystères ne sont pas éclaircis; mais enfin nous connaissons à peu près les portes d'entrée qui sont les organes des sens, et les agens extérieurs qui viennent frapper à ces portes. Pour les hallucinations télépathiques, nous ne savons rien. On a supposé, toute pensée étant accompagnée d'un mouvement cérébral, que ce mouvement se transmettait à l'éther répandu partout et, se répandant ainsi, pouvait, bien loin de son point de départ, se communiquer à d'autres cerveaux en reprenant sa forme primitive (1). Cette hypothèse est bien la plus naturelle, mais elle ne repose que sur des analogies qui peuvent être trompeuses. Toutes celles qu'on peut actuellement proposer auraient le même inconvénient, ou d'autres plus graves encore.

V.

Admettons que les faits qui nous arrivent aujourd'hui de toutes parts soient exacts et bien observés. Qu'en résultera-t-il? Nous ne

(1) Voir J. Ochorowicz: *la Suggestion mentale.*

devons ni reculer devant les conséquences de la vérité, ni nous exagérer ces conséquences. Si cette force nouvelle qui semble s'imposer à nous est bien réelle, elle existe depuis longtemps et se manifeste parmi nous sans nous apporter de notables désagrémens, mais aussi sans nous rendre de grands services. Pourrons-nous arriver, comme pour l'électricité, à la mieux dégager, à mieux connaître les conditions de son activité, à pouvoir reproduire ses conditions, à notre gré, pour en tirer parti? Il serait aussi téméraire et en même temps aussi puéril de l'affirmer que de le nier. J'ai bien lu qu'un médecin, habitant, je crois, la campagne, avait un sujet merveilleux dont il se servait quand on venait le chercher à l'improviste et que la course était longue, pour connaître à l'avance la maladie de son client et emporter avec lui ce qui lui était nécessaire. J'ai bien lu aussi qu'un autre sujet, — peut-être le même, — avait fort avancé l'instruction d'un crime en faisant retrouver l'instrument de meurtre jeté par l'assassin au fond d'une rivière ou d'une mare. Sans discuter la possibilité ou la réalité de ces événemens, j'ose croire qu'il serait au moins prématuré de vouloir en tirer une méthode. Attendons.

Chacun même pourrait garder ses convictions philosophiques ou religieuses sans trop les modifier. Je crois bien, à la vérité, que, parmi les personnes qui s'intéressent à la télépathie, quelques-unes espèrent recueillir des preuves scientifiques d'une autre existence et de la séparation du corps et de l'âme. Mais ce que nous pouvons comprendre aux faits qui nous sont racontés sérieusement n'autorise aucune conclusion de ce genre. Pour le reste, bien des hypothèses sont possibles, et la moins invraisemblable n'est pas celle de la réalité objective des hallucinations et de la désincarnation des esprits. Jusqu'à présent les spiritualistes les plus convaincus, les matérialistes les plus tenaces peuvent faire entrer les hallucinations télépathiques dans leur philosophie, à moins qu'ils ne l'aient faite bien étroite. On ne pourrait en ce cas que leur recommander de l'élargir, car si les faits d'aujourd'hui n'en brisent pas les barrières, ceux de demain le feront. « Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre que notre philosophie ne peut en contenir, » à moins que la philosophie ne reste de toutes parts ouverte à cet ignoré d'aujourd'hui qui sera vrai demain.

C'est là la grande leçon à retenir, que les découvertes accumulées depuis un siècle auraient dû rendre inutile, et qui ne le sera pas de longtemps. A chaque moment, il nous faut modifier notre conception des forces naturelles et de leurs effets. Toutes les nouvelles inventions, les chemins de fer, comme le phonographe, ont soulevé l'incrédulité des sages et les railleries des prudens, car si

notre légitime désir du nouveau est souvent aveugle, notre instinct, non moins légitime, de conservation n'est pas plus clairvoyant. Or, il est peu de forces aussi mal connues que l'âme humaine, et que les forces sociales dont l'application est en voie de surprendre notre prudence. Tous les phénomènes que l'hypnotisme a aujourd'hui rendus familiers à tous étaient généralement niés il y a une vingtaine d'années, et on haussait les épaules si un savant de bonne foi s'imaginait qu'il y avait quelque chose à tirer des pratiques discréditées des magnétiseurs. Aujourd'hui, il nous faudra peut-être admettre que l'esprit humain peut acquérir certaines connaissances en dehors de tous les moyens réputés possibles. Examinons les faits, critiquons-les sévèrement, puis fions-nous à eux, s'il en reste. Si la transmission mentale, si les hallucinations véridiques sont des phénomènes réels, comme cela semble vraisemblable, et si de la probabilité nous pouvons un jour passer à la certitude, ces faits ne constitueront pas, comme on l'a dit, l'une des découvertes les moins curieuses de notre siècle, ni peut-être des moins fécondes.

Si nous nous sommes trompés, nous ne regretterons pas trop notre erreur, pourvu qu'elle nous ait familiarisés avec cette idée salutaire que nos vues sur la nature sont bien bornées et qu'il faut sans cesse travailler à les agrandir. Notre imagination peut nous égarer souvent, elle ne risque pas de nous emporter trop loin ni trop haut. Qu'elle ne dédaigne pas la nature, elle n'a de forces que ce qu'elle lui en emprunte, elle-même n'en est qu'une partie. Ce vieux monde nous réserve sans doute encore bien des surprises, il faut nous tenir prêts à les recevoir de bonne grâce, à en tirer parti si nous pouvons. Et d'ailleurs notre univers n'est qu'un cas singulier parmi des millions d'univers possibles, où les lois de la nature seraient autres que chez nous et autrement enchaînées. Si nous n'avons aucune idée de ces combinaisons avortées qui peut-être ont failli naître et se développer, nous ne comprendrions pas bien celle que les circonstances ont rendue vraie. Les récentes recherches sur les forces inconnues ont, je crois, rendu des services positifs à la science; et n'auraient-elles fait qu'élargir notre imagination pour lui faire embrasser un monde possible, mais pour toujours sans réalité, le résultat n'en serait pas inégal aux efforts qu'elles ont coûtés.

Fr. Paulhan.

LA

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

D'APRÈS LES TRAVAUX DU CONGRÈS DE LONDRES

La psychologie expérimentale étend ses recherches et gagne du terrain; les laboratoires s'élèvent sur l'ancien et sur le nouveau continent; les recueils spéciaux se multiplient; le nombre des travailleurs augmente dans des proportions considérables; des relations s'établissent entre les savans de pays différent, et les psychologues se réunissent en congrès. Le premier en date, celui de Paris, a eu, en 1889, un succès inespéré; le second, celui de Londres, s'est réuni au mois d'août de l'année dernière; il promet d'être fécond pour la science de l'esprit, si on en juge par le nombre et la valeur des travaux qu'il a suscités.

La lecture de ces communications est bien curieuse; on s'aperçoit que, sans se concerter d'avance, les psychologues semblent s'attacher de préférence aux mêmes questions : s'il m'est permis de noter ici mon impression personnelle, je remarque que la plupart des sujets traités sont de ceux auxquels j'ai songé le plus souvent; ce n'est pas le hasard qui amène ces coïncidences; il y a des questions qui sont à l'ordre du jour d'une époque parce que ce sont des questions fondamentales, mûres pour les recherches.

Je voudrais profiter de l'occasion pour essayer de caractériser ce grand mouvement contemporain et montrer la direction qu'il a prise. Mon intention n'est nullement de faire une analyse régulière des travaux du congrès, bien que M. Sidgwick, le président, et M. Sully, un des secrétaires, aient eu l'obligeance de m'envoyer

les bonnes feuilles des comptes-rendus ; je ne veux pas entrer dans les détails, quel que soit leur intérêt, je cherche à dégager une vue d'ensemble.

I.

L'histoire des mots se confond souvent avec l'histoire des idées. Depuis que la psychologie nouvelle a nettement affirmé son existence par les travaux qu'elle a suscités, on a compris qu'il était nécessaire de trouver un titre spécial pour caractériser sa méthode et son objet, et surtout pour la distinguer de l'ancienne psychologie, car quelques auteurs ont voulu établir entre les deux le même abîme qu'entre l'astronomie et l'astrologie, ou la chimie et l'alchimie. J'avoue que je ne partage pas complètement ce dédain et que ces faciles oppositions de mots ne me satisfont pas. On a tort de faire table rase des idées anciennes et de prétendre que la psychologie date d'une vingtaine d'années ; c'est là ce qu'on a dit et écrit dans ces derniers temps ; c'est une exagération et une injustice ; mais il ne faut pas s'en étonner outre mesure : les changemens de direction, dans les sciences comme dans les arts, ont toujours un caractère un peu révolutionnaire.

Quoi qu'il en soit, pour éviter les confusions et les méprises, et pour rendre à chacun ce qui lui est dû, il est important d'indiquer clairement, par un terme approprié, la nouvelle direction des études psychologiques : mais c'est ici que commence la difficulté ; pour définir une étude d'une manière exacte, il ne suffit pas de l'avoir pratiquée, il faut avoir une conscience claire de ce qu'elle renferme de nouveau.

Pendant quelques années, on a adopté, en France, l'expression de psychologie physiologique ; ce terme, un peu ambigu et de sens étroit, a joui de quelque faveur ; il a été donné comme titre à la Société de psychologie qui a existé pendant quelques années à Paris, et au Laboratoire de psychologie que M. Liard a fondé à l'École des Hautes Études ; on abandonne maintenant cette expression sans doute pour ne point effrayer les scrupules des personnes un peu timorées qui trouvent que la physiologie est un mot suspect de matérialisme ; on marque aujourd'hui la direction de la psychologie nouvelle en se servant du terme plus général et plus juste de « psychologie expérimentale. »

Mais, à ce propos, un nouveau commentaire est devenu nécessaire. Il ne faudrait pas croire que la psychologie nouvelle établisse une distinction profonde entre l'observation et l'expérimentation et ne veuille relever que de cette dernière. Ce serait

une erreur de principe que M. Sidgwick, le président du congrès de Londres, a pris la peine de combattre dans sa première adresse. La psychologie nouvelle accepte toutes les recherches qui ont pour point de départ une observation régulière de faits réels. La distinction que l'on introduit habituellement entre l'observation et l'expérience n'est point suffisante pour servir de caractéristique à une science. On ne saurait même pas établir en théorie une comparaison entre la valeur de l'observation et celle de l'expérience. Bien qu'on enseigne en général la supériorité de la méthode expérimentale, il serait dangereux de croire que la mainmise sur les conditions où se produit le phénomène à étudier donne plus de sûreté à cette étude et en éloigne les causes d'erreur. M. Sidgwick cite à ce propos un exemple intéressant : quelle que soit la portée que l'on accorde à l'hypnotisme comme méthode d'investigation, il est vraisemblable que l'on connaîtra mieux les conditions physiologiques des maladies de la mémoire en les étudiant dans le cas de lésions cérébrales qu'en les créant d'une manière artificielle par des expériences d'hypnotisme.

Ainsi, quand la psychologie nouvelle se qualifie d'expérimentale, elle n'entend nullement faire une distinction entre l'observation proprement dite et l'expérimentation; elle prétend seulement donner une large place aux faits; son caractère fondamental, c'est d'être *une étude d'après nature*.

Une des premières questions qui se posent pour la psychologie expérimentale est celle des rapports du physique et du moral; question vieille comme le monde, qui a toujours excité la curiosité des philosophes; on se rappelle avec quelle patience ils se sont demandé comment deux substances aussi profondément dissemblables que l'âme et le corps peuvent être unies et agir l'une sur l'autre; ont-ils réussi à expliquer cette action? Je ne sais. La psychologie contemporaine a une autre manière de poser les questions; elle discute moins les principes et les causes, elle regarde davantage les faits; partant de ce fait d'observation qu'il existe une coexistence entre le cerveau et la pensée, elle a cherché à préciser, par tous les moyens possibles, comment certains détails de structure du cerveau peuvent nous éclairer sur la nature des phénomènes de conscience.

Il existe beaucoup de moyens d'aborder ce problème; les uns cherchent, sur le vivant, à établir des relations entre le crâne et le cerveau, pour saisir ensuite les relations plus délicates du cerveau avec l'esprit; ils mesurent le crâne dans tous les sens et appliquent le thermomètre sur les divers points de sa surface; d'autres pèsent le cerveau chez les criminels, les aliénés, les idiots

et les hommes de génie, ou font des comparaisons entre la structure cérébrale de l'homme et celle des animaux. Au congrès de Londres, où les médecins anglais qui s'occupent du système nerveux se sont donné rendez-vous en grand nombre, on a surtout étudié les localisations cérébrales; c'est autour de ce point important que se sont groupées les communications, et aussi les discussions, qui ont été remarquablement nombreuses.

La question à élucider, on le sait, est la suivante. Il existe des fonctions psychiques distinctes par leur nature et par leur siège, comme les sensations des différens sens et les mouvemens des différentes parties du corps; ces fonctions se trouvent-elles localisées en certains points spéciaux du cerveau, ou bien ne possèdent-elles aucun siège propre? Supposons qu'un expérimentateur habile arrive à enlever, avec une pointe de scalpel, une petite portion du cerveau, sans porter la moindre atteinte aux autres parties de l'organe, que résultera-t-il de cette mutilation? Sera-ce une perte localisée de certaines fonctions, par exemple, de la sensation des couleurs ou des mouvemens de la main, ou bien se produira-t-il un effet d'ensemble sur toutes les sensations, sur tous les mouvemens et sur toute l'intelligence?

Il y a bien longtemps qu'on cherche la solution de ce problème; les communications qu'on a entendues au congrès de Londres ne hâteront pas cette solution; elles l'ont plutôt reculée, en montrant, ce qui est toujours utile à savoir, quel nombre vraiment effrayant d'erreurs on peut commettre dans les tentatives de localisation. Les faits les plus intéressans qui ont été mis en lumière par des savans comme Horsley, Ferrier, Schäfer, Hitzig, Waller, Henschen, etc., sont surtout des faits négatifs; ces savans nous apprennent que les conclusions qui paraissent les plus solidement établies touchant les localisations cérébrales restent presque toujours attaquables. Les vivisecteurs, comme M. Ferrier, objectent à ceux qui portent leurs travaux sur l'étude de l'homme malade, que les phénomènes cérébraux de l'homme sont tellement complexes qu'ils ne peuvent servir de base unique à une interprétation. Les savans qui font de l'anatomie pathologique ne restent pas désarmés contre l'objection; ils répliquent à leur tour, et avec avantage, que l'homme malade rend compte des effets de ses lésions avec plus d'exactitude que l'animal, puisqu'il parle et peut s'observer; et cette faculté d'analyse est absolument nécessaire quand il s'agit d'étudier les pertes de sensibilité, phénomène dont la constatation est si difficile chez l'animal.

En dehors de ces critiques de détail, les expériences de vivisection restent sujettes à de graves causes d'erreurs que les savans du congrès ont énumérées avec une entière franchise. Pour

connaître la localisation d'une fonction psychologique chez les animaux, on emploie deux moyens principaux, la destruction d'une portion de cerveau et son excitation. La destruction, procédé radical, a pour défaut de se faire au moyen d'une large blessure qui retentit, plus ou moins, sur le cerveau entier. C'est ce qu'ont montré les expériences récentes de Schäfer sur les lobes préfrontaux. On avait cru jusqu'ici que ces lobes, si développés chez l'homme, sont le siège de l'attention, parce que les animaux qu'on en prive deviennent apathiques. M. Schäfer suppose que cette apathie tient au tiraillement qu'on a exercé sur les autres parties du cerveau en enlevant les lobes préfrontaux ; si on se contente de couper les connexions de ces lobes, les animaux restent aussi intelligens et même, dit-il, aussi brillans qu'avant l'opération. Telles sont les erreurs qu'on peut commettre en enlevant l'organe. L'excitation, nous dit-on, ne présente pas des inconvéniens moindres, puisque rarement on la limite sur un seul point, et qu'en outre elle peut, en réveillant tel ordre de mouvemens avec intensité, paralyser des mouvemens différens qui ont le même siège ; d'où il faut conclure à la grande difficulté d'agir d'une manière rigoureuse sur un point limité du cerveau.

On pouvait espérer qu'on trouverait une limitation plus précise dans les cas où une personne a perdu depuis de longues années l'usage de quelques sens, ce qui doit entraîner l'atrophie des centres cérébraux où les sensations sont reçues. Cette idée a sans doute guidé M. Donaldson, qui a été assez heureux pour entrer en possession du cerveau de Laura Bridgmann ; cette malheureuse femme, célèbre dans la science, était sourde, muette et aveugle, ne conservant de relations avec le monde extérieur que par l'intermédiaire du toucher; c'est au moyen de ce sens qu'on parvint à l'instruire ; elle est morte en 1889, âgée de soixante ans. En étudiant son cerveau, on a trouvé un amincissement de la couche grise corticale au niveau des points où plusieurs auteurs croient pouvoir placer les centres de la vue et de l'ouïe. Est-ce là une confirmation de l'hypothèse des localisations ? On l'a cru ; il paraît qu'on doit abandonner cette idée, car l'atrophie cérébrale produite par la lésion d'un nerf sensitif ne reste pas cantonnée sur le territoire de distribution de ce nerf ; elle s'élargit, elle fait tache d'huile.

Arrêtons-nous sur cette série de conclusions négatives, qui portent avec elles leur enseignement. Elles montrent les incertitudes, les tâtonnemens, les marches et contremarches de la science expérimentale et la lenteur de ses progrès ; leçon salutaire pour les esprits impatiens qui veulent, en improvisant des hypothèses, construire le monde tout entier.

L'étude des localisations cérébrales n'est qu'une introduction à la psychologie; parlons maintenant de la psychologie proprement dite.

Pour la clarté de notre exposition, nous pouvons distinguer dans la psychologie trois classes de recherches : 1° les recherches de laboratoire; 2° les recherches de psychologie descriptive; 3° les recherches de psychologie pathologique.

II.

Un grand nombre des communications faites au congrès de Londres doivent être rangées sous le titre de psychologie de laboratoire. Cette expression peut surprendre une personne non prévenue. Qu'est-ce que la psychologie de laboratoire? Comment soumettre l'âme, demandera-t-on, à une expérience matérielle? N'y a-t-il pas contradiction dans les termes?

Nous répondrons simplement que les laboratoires de psychologie existent, qu'on y travaille beaucoup et qu'ils sont devenus de nos jours très nombreux. Les premiers se sont fondés en Allemagne, sous l'influence de M. Wundt, l'éminent professeur de Leipzig, qui a donné une si puissante impulsion à la psychologie physiologique; plusieurs de ses élèves ont organisé d'autres laboratoires à Gœttingue, à Fribourg et à Bonn. A Berlin, il existe aussi un laboratoire dirigé par M. Ebbinghaus. L'Italie en compte également plusieurs, sans compter le récent musée psychologique imaginé par M. Mantegazza. En ce moment le pays qui possède le plus grand nombre de laboratoires est sans contredit l'Amérique, terre de toutes les innovations. On pourrait presque dire que toutes les fois qu'il se forme un grand centre de population en Amérique, il se fonde en même temps un laboratoire de psychologie. Les revues américaines nous apportent des renseignemens intéressans sur l'intensité de cette vie psychologique du Nouveau-Monde. On a créé des laboratoires à Toronto, à Indiana, à Providence, etc.; je ne sais pas le nombre exact, mais il dépasse dix; on dit même qu'il est égal à vingt; dans tous ces instituts, on fait des cours de psychologie expérimentale, on dirige des élèves, on met des appareils à leur disposition pour des recherches originales. Ceux qui connaissent le prix des appareils de précision comprendront qu'une telle organisation doit entraîner des dépenses considérables, mais les Américains ne comptent pas quand il s'agit de la psychologie; ils savent toujours faire des sacrifices d'argent pour les œuvres qu'ils trouvent utiles.

De temps en temps, les élèves américains en psychologie passent les mers et viennent demander à la vieille Europe un supplément

de culture intellectuelle. On les voit à Paris quelquefois ; mais ils ne font que passer, et c'est plus loin que se trouve le but de leur voyage, en Allemagne. Les laboratoires allemands attirent aujourd'hui, nous dit-on, un grand nombre d'élèves américains. L'été dernier, au laboratoire de M. Wundt, nous apprend M. von Biervliet, dans une brochure récente, il y en avait cinq sur vingt-quatre jeunes gens qui faisaient des recherches originales ; ils montrent le même acharnement patient au travail que les étudians allemands. Ce n'est pas sans regret que nous voyons se diriger ailleurs ce flot d'étudians étrangers ; mais comment pourrait-il en être autrement ? La psychologie physiologique et expérimentale est portée en Allemagne à un degré remarquable de perfection, qui est dû à une foule de circonstances qui n'existent pas en France : l'entraînement des travailleurs, la place de la psychologie expérimentale dans les examens et dans l'enseignement, et enfin la richesse du budget.

Il est temps de dire maintenant, avec un peu d'exactitude, quelle peut être l'utilité d'un laboratoire pour la psychologie. Les laboratoires sont utiles à la psychologie parce qu'ils fournissent à cette science des moyens perfectionnés d'observation. On peut sans doute faire de la bonne psychologie sans laboratoire, et avec le seul secours d'une main de papier et d'un crayon ; pour observer, on se sert simplement de ses yeux et de ses oreilles ; on constate des différences de qualité, on ne peut guère, dans la plupart des cas, prendre des *mesures*. C'est là l'utilité des laboratoires ; ils sont munis d'un ensemble d'appareils de précision, chronomètres, appareils enregistreurs, chambres noires, etc., qui permettent de mesurer les phénomènes psychologiques.

Longtemps on a cru que ces phénomènes échappent à la mesure par leur nature même ; c'était l'opinion de Kant ; le grand philosophe s'est trompé ; les faits sont là pour prouver l'évidence de son erreur ; un simple coup d'œil jeté sur la liste des communications au congrès montre tout de suite le nombre des travaux qui reposent uniquement sur des mesures psychologiques.

On peut d'abord mesurer des sensations, ou, pour parler plus exactement, on peut chercher à déterminer quantitativement quelle intensité il faut donner à une excitation pour qu'elle soit sentie, et ensuite quel accroissement il faut donner à l'excitation première pour que cet accroissement soit senti. Mettons dans la main d'une personne un poids quelconque, soit dix grammes ; la personne sent ce poids, le soupèse, l'apprécie ; cherchons quel poids additionnel il faut ajouter aux dix grammes pour que la personne sente une augmentation de la charge, et ainsi de suite ; nous parviendrons, par ces minutieuses expériences de mesure, à connaître le plus petit accrois-

sement d'excitation qui peut être perçu. Les recherches de ce genre portent le nom de psycho-physique ; elles tendent à établir une relation numérique entre les sensations et leurs excitans. Des volumes ont été écrits sur la psycho-physique, qui est considérée comme une des parties les plus perfectionnées de la psychologie des sensations.

Après la mesure de la sensation, vient la mesure du temps ; on s'est proposé de fixer la durée exacte des actes psychiques, depuis l'acte le plus élémentaire jusqu'aux plus complexes. Ce second groupe de recherches a reçu souvent le nom de psychométrie. On sait quel est le principal résultat de ces recherches ; il a été de montrer que la pensée n'a point, comme on le croyait autrefois, la rapidité de l'éclair ; métaphore inexacte à laquelle il faut renoncer ; la pensée est un phénomène relativement lent, si on la compare à la vitesse de propagation de la lumière ; elle demande toujours plusieurs centièmes de seconde ; si on voulait à toute force employer une image, il faudrait dire que la pensée, au point de vue de la vitesse, égale la locomotive d'un train express ou le vol de l'aigle.

La détermination de la durée dans les actes psychiques exige, comme il est facile de le comprendre, des chronomètres d'une grande exactitude, et une installation compliquée qu'on ne trouve guère que dans les laboratoires. Il faut pouvoir employer des instrumens qui donnent le centième de seconde ; il faut en outre pouvoir enregistrer instantanément le commencement et la fin du phénomène de conscience à mesurer ; sans cette instantanéité, point d'expérience précise ; et comme on n'arrive à l'instantanéité qu'en faisant usage des courans électriques, on a pu affirmer que sans électricité point de mesure de la pensée. L'électricité, écrit Buccola, est aussi nécessaire pour connaître la vitesse de la pensée que le microscope pour connaître l'organisation de la cellule vivante et la lumière polarisée pour connaître la structure physique de certains corps.

Pour bien fixer les idées, il sera utile de donner une description théorique des expériences de psychométrie. Supposons un arrangement électrique tel que, lorsqu'un courant passe, une aiguille est mise en mouvement sur un cadran, et que l'interruption du courant arrête l'aiguille ; si on connaît la vitesse de celle-ci, et que son mouvement soit rigoureusement uniforme, une simple lecture sur le cadran suffira pour faire connaître le temps écoulé entre les deux changemens électriques. Pour appliquer ce procédé à la mesure d'un phénomène de conscience, il suffira que le premier changement coïncide avec le commencement de l'acte psychologique et le second changement avec sa fin.

C'est ce qui a lieu dans l'expérience suivante : on convient avec une personne que, dès qu'elle percevra un certain bruit qui servira de signal, elle devra agir sur un bouton électrique avec le doigt; le temps qui s'écoule entre le signal donné à la personne et le mouvement de son doigt porte le nom de temps de réaction simple ; qu'on y réfléchisse, et on verra que c'est le phénomène le plus simple qu'on puisse mesurer ; cet acte si simple dure en moyenne douze centièmes de seconde.

Cette première expérience n'est qu'un point de départ, pour toute une série de mesures que l'on exécute sur des opérations mentales à complexité croissante ; après avoir mesuré les temps de réaction simple, on a mesuré les temps de discernement ou de choix, c'est-à-dire le temps qu'il faut pour percevoir une différence, pour compter des objets, pour les nommer, pour faire un raisonnement quelconque, etc.

On ne saurait avoir une idée du soin qu'on prend en Allemagne pour mettre ces mesures à l'abri des causes d'erreur, qui sont d'autant plus dangereuses qu'il s'agit de mesurer des centièmes de seconde; avant de noter les réactions d'une personne, on la soumet à six mois d'exercice; pour éviter toutes les causes de distraction, on l'isole dans une pièce silencieuse où elle ne reste en communication avec les expérimentateurs que par le téléphone; enfin, avant de conclure, on attend d'avoir amassé plusieurs milliers de chiffres.

Depuis plus de vingt ans que les psychologues prennent des temps de réaction, ils n'ont pas complètement épuisé la question, et les nouveaux-venus ne sont pas encore réduits à glaner quelques détails sans importance, oubliés et dédaignés par leurs devanciers. Les communications sur la psycho-physique et sur la psychométrie ont été nombreuses au congrès de Londres. M. Ebbinghaus a exposé une théorie nouvelle sur la perception des couleurs ; une dame américaine, miss Franklin, a traité le même sujet, avec des vues différentes. Sur la mesure des sensations, on a entendu une communication de M. Mendelssohn ; et sur les temps de réaction, une étude de M. von Tschisch ; M. Goldschneider a exposé des observations relatives au sens tactile des aveugles, etc.

Un dernier mot sur toutes ces questions. On pourrait croire, si on jugeait la psychologie des laboratoires d'après les seuls exemples énumérés, que c'est une psychologie élémentaire, confinée dans l'étude des sensations et des mouvemens, et des élémens les plus simples de la pensée. A cette objection, il faut répondre en citant la belle étude de M. Munsterberg. M. Munsterberg, récemment encore professeur à Fribourg, appelé maintenant à diriger

un laboratoire en Amérique, est un psychologue très ingénieux et très actif, auquel on doit de nombreux travaux de psychométrie. Élargissant le cadre habituel de ses recherches, M. Munsterberg a fait au congrès une communication sur « le fondement psychophysique des sentimens. » Il a ainsi démontré qu'on peut appliquer les méthodes de mesure non-seulement à la sensation, mais encore aux sentimens, c'est-à-dire à ce qu'il y a en nous de plus changeant et de plus fugitif. L'ingéniosité du procédé mérite bien un moment d'attention. M. Munsterberg s'enferme dans son laboratoire ; il exécute avec la main droite un petit mouvement dans le sens centrifuge, c'est-à-dire de gauche à droite ; il cherche à parcourir une longueur de 10 centimètres ; puis, avec la même main, il fait un mouvement centripète, c'est-à-dire de droite à gauche, en essayant de parcourir la même longueur ; il note en même temps son état émotionnel du moment, triste, gai, actif, déprimé, colère ou content, etc. Cette expérience si simple, il la répète pendant des mois, dans les mêmes conditions, et avec le même soin ; et arrivé au terme de ce travail qui paraîtra fastidieux à beaucoup, il analyse les documens réunis, et voit se manifester une loi bien curieuse : dans le chagrin, les mouvemens d'extension sont plus courts que dans la joie ; c'est le contraire pour les mouvemens de flexion ; les différences sont de 1 à 2 centimètres.

Ce dernier genre de recherches appartient à la psychologie du laboratoire, puisqu'elle comporte une mesure ; mais l'instrument de la mesure est bien simple, un décimètre suffit ; aussi les expériences de M. Munsterberg peuvent-elles nous servir de transition pour aborder les recherches de psychologie purement descriptive, qui se passent à peu près de tout appareil.

III.

Comme le mot l'indique, on appelle psychologie descriptive toute étude de psychologie qui se contente de noter les phénomènes, sans chercher à les soumettre à la mesure et au nombre. Plusieurs des auteurs qui ont déjà rendu compte du congrès de Londres ont, sans se concerter, employé ce terme ; et je crois qu'on doit le conserver, car il est très juste.

Malgré les apparences, la psychologie descriptive n'est point une psychologie d'à peu près ; le caractère simple et même, si l'on veut, un peu rudimentaire de sa méthode ne lui enlève pas tout intérêt. Il faut, du reste, bien comprendre qu'il n'existe point, *in abstracto*, une méthode perfectionnée et une méthode rudimentaire ; chaque méthode doit être appropriée à l'objet qu'on

cherche à étudier, et il peut être regrettable, dans telle condition, de ne pas employer une méthode perfectionnée, comme il peut être absolument ridicule de l'employer dans d'autres circonstances.

La légitimité de la psychologie descriptive tient à ceci qu'elle porte sur des phénomènes spontanés, qu'il faut recueillir dans la forme naturelle où ils se présentent, et qui périraient s'ils étaient soumis aux violences de l'expérimentation. Ces faits spontanés si curieux à connaître, si utiles à noter, ils nous entourent, ils sont partout. Qu'on étudie, par exemple, les méthodes de travail des auteurs dramatiques et des compositeurs de musique, ou la mémoire des joueurs d'échecs qui jouent sans voir, il est clair que ces études ne peuvent se faire que par l'observation. La psychologie descriptive est donc, avant tout, la psychologie des interrogations, des questionnaires et des enquêtes.

Les communications sur la psychologie descriptive ont été nombreuses au congrès; M. Bain, un des plus illustres représentans de la théorie anglaise de l'association, a montré les relations nécessaires de la psychologie ancienne avec la nouvelle; M. Richet a envisagé les voies nouvelles où la psychologie scientifique doit s'engager; M. Beaunis a fait lire un questionnaire de psychologie qui embrasse tout l'individu physique et mental; M. Newbold a décrit les formes élémentaires de l'état de croyance, en étudiant la croyance qui accompagne une perception actuelle; M. Baldwin a comparé l'imitation involontaire à l'imitation volontaire, et montré la complexité de cette dernière; M. Lange, d'Odessa, a établi plusieurs étapes dans le phénomène, si simple en apparence, qui se produit lorsque nous percevons un objet extérieur; M. Preyer a cherché dans la musique l'origine de la notion des nombres; enfin, M. Sidgwick et M. Marillier ont rendu compte d'une enquête sur les hallucinations.

Nous ne voulons, de toutes ces observations, en retenir que deux, parce qu'elles se prêtent à des considérations générales sur la valeur de la psychologie descriptive, comme méthode d'information. L'une de ces communications est de M. Ribot, l'autre de M. Gruber.

M. Ribot a fait, il y a quelque temps, une enquête sur les idées générales, et il a envoyé au congrès un résumé succinct de ses principaux résultats. Cette étude très intéressante est venue compléter sur un point important la théorie des images mentales, à laquelle la psychologie française a si largement contribué dans ces dernières années. On sait, — pour ne rappeler les faits qu'en gros, — comment on a étudié la nature des idées concrètes, c'est-à-dire des images, et leurs rapports avec la sensation; on est arrivé à

démontrer, — ou à peu près, — que l'image est une sensation renouvelée, généralement simplifiée, qui occupe vraisemblablement les mêmes centres nerveux que la sensation originale et jouit des mêmes propriétés. Je regarde un objet, j'ai une sensation visuelle particulière; je ferme ensuite les yeux en cherchant à me représenter cet objet; j'en ai alors la vision mentale, l'image, et cette image, si ma mémoire visuelle est bonne, a la netteté d'une sensation renaissante, en l'absence de l'objet extérieur capable de la produire. Quand il s'agit d'images concrètes, succédant à des sensations concrètes, le lien de parenté qui les unit est facile à reconnaître, et on peut du reste instituer un certain nombre d'expériences de psychologie qui montrent bien que l'image est un état faible de la sensation. Il n'en est plus de même pour une image abstraite; comparons à une sensation non pas un souvenir, mais une idée générale, comme celle de force, d'infini, de valeur; essayons de savoir ce qui se passe dans notre esprit au moment où nous pensons à la signification de ces termes, et rapprochons ce phénomène de celui de la sensation; la différence est considérable, et on a peine à saisir une relation entre les deux. L'importance des idées générales est assez grande pour mériter une étude de leur nature psychologique; il y a beaucoup de sciences qui n'ont pas d'autre aliment que l'abstraction. Dans un ouvrage d'économie politique, comme me le faisait remarquer dernièrement M. Taine, combien y a-t-il de sensations rappelées au lecteur, c'est-à-dire d'images concrètes? Presque pas; le raisonnement porte sur des signes, des idées générales, telles que la valeur, l'échange, l'exportation, l'importation, etc. Il serait bien intéressant de savoir ce que pense un économiste quand il écrit ces mots, avec l'idée de leur sens, et c'est pour éclaircir les questions de ce genre que M. Ribot a fait son enquête.

L'éminent professeur a procédé de la façon suivante : il prononçait un nom abstrait devant une personne et lui demandait de signaler la première image mentale évoquée par ce mot. Chez la plupart des gens, le terme général éveille une représentation concrète, le plus souvent visuelle; le mot force donne la représentation d'un lutteur, d'un poing fermé, d'un cheval tirant une charrette, etc. Beaucoup de personnes voient le mot *imprimé*, purement et simplement; d'autres n'ont dans l'esprit que le mot entendu; ce sont celles qui disent qu'elles ne se représentent *rien*. Sur neuf cents réponses, celle-là est la plus fréquente. Pas une observation où elle ne se trouve au moins une fois. Un jour, M. Ribot demanda à un métaphysicien, qui venait d'écrire un gros volume sur la causalité, de lui indiquer ce qu'il se représen-

tait en entendant le mot cause; et le métaphysicien, s'étant soumis à l'épreuve, fut fort étonné de s'apercevoir qu'il ne se représentait rien du tout.

L'enquête de M. Ribot, ayant été faite oralement, sur des personnes connues, offre toutes les garanties désirables de sincérité. Mais on peut se demander, à propos d'autres recherches de nature analogue, s'il n'existe point quelque critérium de la vérité psychologique. La psychologie descriptive n'a pour méthode que l'interrogation, la causerie, ou la question écrite; comment peut-on savoir que l'on n'est pas trompé par la personne qu'on interroge? et celle-ci ne peut-elle pas se tromper elle-même? Cette crainte de la simulation est une de celles qui m'ont le plus souvent tourmenté. J'ai longtemps, pour ma part, cherché une pierre de touche; je me suis convaincu peu à peu que, lorsqu'on ne fait pas de psychologie avec des appareils qui, par leur disposition même, servent de contrôle aux expériences, la garantie se trouve dans l'accord des observations. Lancez un questionnaire et attendez les réponses; si dans ces réponses vous en trouvez vingt, cinquante, cent, qui contiennent la même affirmation, écrite presque dans les mêmes termes, vous pouvez avoir confiance; cette affirmation répétée et rebattue, qui fait l'effet d'un lieu-commun, est certainement importante; elle doit contenir une part de vérité; on peut la conserver précieusement. Méfions-nous, au contraire, du fait rare, accidentel, qui ne se rencontre qu'une fois.

Tel est, à mon avis, le principe qu'il faut suivre constamment dans les recherches de psychologie; la concordance des observations est pour nous le meilleur critérium de la vérité.

Cette garantie, dans quelle mesure est-elle présentée par la communication de M. Gruber? C'est un point délicat que je voudrais bien mettre en lumière; je ne cherche nullement à diminuer l'intérêt de cette dernière communication; je vise un peu plus haut, trouvant ici une occasion pour développer une question de principe.

M. Gruber (de Roumanie) s'est fait connaître par des études intéressantes sur ce curieux problème de l'audition colorée, auquel nous avons consacré récemment un article de la *Revue;* on se rappelle la nature bizarre de ce phénomène d'association entre des sons et des couleurs; il est des personnes, avons-nous dit, qui, dès leur première enfance, ont l'habitude de colorer les sons, c'est-à-dire d'associer certaines idées de couleurs, toujours les mêmes, à certains sons. Sur la nature exacte et la cause de cette association, les auteurs discutent et discuteront longtemps encore; pour notre part, il nous a semblé que ceux qui ont de l'audition colorée appartiennent ordinairement au type visuel, et que le phé-

nomène en question est produit par des associations mentales d'une force irrésistible. M. Gruber introduit dans cette question un élément nouveau et un peu inattendu; il étudie depuis de longues années déjà, avec une grande persévérance, un de ses compatriotes qui est, au point de vue de l'audition colorée, un des sujets les plus extraordinaires qu'on puisse imaginer; ce sujet est comme une synthèse de tous les phénomènes d'association que les auteurs ont décrits jusqu'à ce jour, et il présente ces phénomènes avec un degré d'intensité et de précision qui n'a pas encore été égalé. Les gens qui ont de l'audition colorée n'associent en général que des sensations de son aux idées visuelles, ou bien n'ont d'associations qu'entre deux sens. Le sujet de M. Gruber est si riche en associations de ce genre que chaque impression qu'il éprouve éveille en lui un long écho d'impressions appartenant à presque tous les autres sens. Parmi ces impressions secondaires, M. Gruber a étudié spécialement celles de la vue; elles ont assez de netteté pour être projetées sur un mur; par exemple, si l'on prononce devant le sujet le mot *doi* (qui veut dire deux en roumain), il voit sur le mur qu'il regarde un cercle jaune, un peu plus fortement coloré vers le centre et un peu plus faiblement vers la périphérie.

M. Gruber a eu l'idée hardie de mesurer ces apparitions colorées. Laissons-le indiquer lui-même son procédé : « Nous avons pris pour nos recherches la distance de trois mètres, distance de la vision distincte pour notre sujet; nous avons construit un cercle que nous avons jugé de la même grandeur que le chromatisme (ou apparition colorée) du nombre *doi*, et nous avons encadré ce cercle de rouge intense; c'était donc un cercle blanc sur fond rouge. Le sujet a projeté son chromatisme dans le cercle blanc; mais ce cercle était trop petit, parce qu'il s'était produit un anneau orangé, résultat de la superposition de la couleur jaune subjective avec la couleur rouge objective. Nous avons agrandi le cercle. En expérimentant cette seconde fois, le sujet a vu un anneau blanc entre le champ rouge objectif et le cercle jaune subjectif. Le cercle était donc trop petit. Nous avons fait ainsi plusieurs essais, jusqu'à ce que nous ayons déterminé exactement la grandeur du chromatisme du nombre *doi*. Il ne se produisit alors pour le sujet ni anneau blanc ni anneau orangé. Les marges du chromatisme touchaient exactement les marges du cercle objectif blanc encadré de rouge. Nous avions ainsi une méthode exacte et sûre pour déterminer la forme des chromatismes et leurs grandeurs dans les divers sens. Le millimètre pouvait donc être appliqué. »

Cette méthode, qui a un mérite incontestable, la nouveauté, a

été appliquée avec patience par son inventeur, qui a été conduit à faire des constatations bien surprenantes; ainsi, il a pu découvrir que les chromatismes des noms de nombre suivent une loi inflexible; ils ont un diamètre vertical qui dépend du nombre des syllabes du nom; *doi*, qui est monosyllabique, a un diamètre vertical de 21 millimètres; et *patru-zeci si patru* (quarante-quatre) a un diamètre de 26 millimètres; le diamètre horizontal des chromatismes croît régulièrement avec la valeur des nombres.

On se demande ce qu'il faut penser de ces mesures, s'il faut les considérer comme exactes ou comme chimériques; la bonne foi de l'expérimentateur et celle de son sujet, est-il besoin de le dire, sont entièrement hors de cause. Nous ne songeons nullement à soupçonner une simulation volontaire, mais il serait possible d'expliquer ces résultats remarquables par une série de suggestions inconscientes. Pour le moment, l'attitude à prendre est bien simple; il faut dire aux expérimentateurs qui nous apportent des faits de ce genre: ces faits ne peuvent être acceptés qu'à une condition, c'est qu'on puisse réunir des observations concordantes, prises sur des personnes différentes par des expérimentateurs différens. Du jour où il sera établi qu'il y a vingt, cinquante personnes dont on peut mesurer les impressions subjectives de couleurs, et chez lesquelles ces mesures singulières donnent des résultats analogues, nous accepterons ces résultats. En attendant, nous restons sur la réserve. Le critérium de la vérité pour la psychologie descriptive, — nous l'avons dit et nous le répétons, — c'est la concordance des observations; en dehors de cette règle, il n'y a qu'illusion et chimère.

IV.

Nous arrivons à la dernière étape de notre course rapide dans le domaine de la psychologie moderne. Dans tout ce qui précède, il n'a été question que de l'individu normal. Examinons maintenant les malades.

La psychologie pathologique est, peut-on dire, essentiellement française; c'est en France qu'elle s'est largement développée, grâce au zèle d'investigateurs dont la plupart ne sont point psychologues de profession, mais médecins. On se méprend parfois sur la portée de cette expression de psychologie physiologique; on la prend dans un sens trop étroit; dans quelques bouches elle devient synonyme d'hypnotisme; on pourrait croire que l'hypnotisme, le somnambulisme et les états analogues expriment tout ce que la psychologie pathologique renferme de nouveau. C'est oublier que les initiateurs français de la psychologie pathologique, MM. Taine et

Ribot, ont écrit à une époque où l'hypnotisme n'était guère en faveur; les études hypnotiques ont simplement fourni une méthode nouvelle pour un genre de recherches qui a toujours été florissant en France.

Quel est l'état actuel de nos connaissances sur la question de l'hypnotisme? Peut-être le congrès de Londres ne nous renseigne-t-il pas exactement sur ce point; quelques-unes des communications qu'il a provoquées, comme celle de M. Delbœuf, portent sur des phénomènes un peu spéciaux; quant aux questions générales, elles n'ont pas provoqué de faits nouveaux, mais des discussions nombreuses, auxquelles ont pris part tous les auteurs connus, M. Bernheim, M. Bérillon, M. Janet, etc.; chacun a paru conserver sa position acquise, et comme le remarque avec malice un commentateur, chacun a répété les mêmes mots et les mêmes phrases qu'il y a trois ans au congrès de Paris. Laissons là ces discussions et ne nous occupons que des points acquis; ce sont ceux dont on parle le moins.

A notre avis, les recherches d'hypnotisme de ces quinze dernières années ont surtout contribué à mettre en lumière un fait extrêmement important: l'action morale de l'homme sur l'homme. C'est cette action morale qu'on appelle aujourd'hui suggestion; on a donné un nom nouveau à une chose ancienne, si ancienne qu'elle a dû se produire dès que deux êtres humains se sont rencontrés.

Cette action morale, qui ne la connaît, qui ne l'a exercée, qui ne l'a subie? Elle est partout autour de nous, et pour l'apercevoir il suffit d'écouter deux personnes qui causent ou qui discutent; rarement les deux interlocuteurs sont d'autorité égale; le plus souvent, il y en a un qui mène la conversation, qui l'interrompt, la reprend et la dirige à son gré; et cette autorité n'est pas nécessairement du côté de la raison, du bon sens, ni même de l'esprit. L'homme d'autorité est celui qui parle longuement, et qui parvient à faire écouter avec respect et une sorte de recueillement des histoires sans intérêt, qu'il raconte avec lenteur. A quoi tient son autorité? Pourquoi y a-t il des individus qui naturellement, sans effort, sans même le savoir, prennent la place la plus en vue dans un cercle d'interlocuteurs, imposent leur opinion et leur goût dans un salon et même dans toute une société? L'autorité semble faite d'un grand nombre de qualités physiques et morales, dont aucune, isolément, n'est nécessaire, et qui agissent par leur ensemble; une bonne organisation physique, une adresse naturelle, une voix forte et bien timbrée, une élocution facile, un regard ferme, un esprit prompt à la riposte, du calme, de la fermeté, une sensibilité modérée, du tact, de la confiance en soi-même, des idées arrêtées,

de la fortune, une belle position sociale et d'autres dons encore, dont on a une perception confuse et qu'on ne réussit pas à démêler, mais qui contribuent à former l'homme d'action, le conducteur du troupeau.

Le propre de la science est de déterminer les conditions des phénomènes, et de pouvoir reproduire à coup sûr des effets qui, dans l'ignorance ordinaire des choses, sont livrés au caprice du hasard. A ce point de vue, l'hypnotisme constitue une étude bien intéressante. A cette action morale, il a donné une forme scientifique; il l'a réglée, il a montré les moyens qui sont propres à l'augmenter et à la rendre irrésistible; grâce à l'hypnotisation, une personne subit à ce point l'ascendant d'une autre, qu'elle devient absolument son instrument, sa chose.

Cette régularisation d'une action psychologique des plus mystérieuses ne s'est pas faite clairement et logiquement, dès le début; il semble même que de parti-pris on ait longtemps cherché à ignorer la part de l'homme, comme agent psychologique, dans l'hypnotisme. Consultons l'histoire, et voyons quel est le premier auteur à qui on doit, suivant l'opinion commune, une bonne description des effets de l'hypnotisme; cet auteur est Braid. Or, qu'a-t-il fait? Son œuvre, assez diverse, est, en certaines parties, bizarre et même absurde; mais elle a un caractère dominant qui lui donne une unité indiscutable; Braid a essayé de prouver que l'état d'hypnotisme ou de somnambulisme peut être produit par des moyens physiques bien déterminés et d'une nature connue. Avant lui, pour jeter une personne en somnambulisme, on croyait qu'un fluide était nécessaire; on s'imaginait que le magnétiseur émettait ce fluide du bout de ses doigts, en faisant avec les mains ces gestes ridicules qu'on appelle des *passes*, et que ce fluide était l'agent qui endormait la personne en expérience. Braid montra que le somnambulisme est le résultat de manœuvres moins singulières, et il y a un moyen qu'il a beaucoup préconisé : la fixation du regard. Il suffit, à ce qu'il a montré, d'arrêter le regard du sujet sur un objet brillant pendant plusieurs minutes pour amener le sommeil artificiel. Voilà, ce nous semble, la grande découverte qui fait l'honneur de Braid.

Cette découverte, on peut bien le dire, maintenant qu'elle a produit ses heureux effets, a eu le tort de faire perdre de vue l'action morale de l'homme sur l'homme, qui est au fond de toute expérience hypnotique. Sur ce point, les preuves abondent; les expérimentateurs peuvent se rendre maîtres de la pensée de leurs sujets sans recourir à un agent physique, et en employant un seul moyen : la parole, la causerie, c'est-à-dire l'autorité morale.

On connaît aujourd'hui d'une manière assez précise tous les

effets que l'on peut obtenir par ces moyens. Mais on ne sait pas au juste en quoi consiste cette action individuelle, dont la puissance varie à ce point d'une personne à l'autre, que tel expérimentateur ne peut suggestionner que vingt sujets sur cent, tandis qu'un autre se vante de ne pas en « manquer » un seul. Il y a là des recherches à poursuivre; elles ont beaucoup donné, elles donneront encore beaucoup ; la source n'est pas tarie.

V.

Cette courte analyse pourrait se passer de conclusion. Nous tenons cependant à mettre bien en lumière l'idée dominante qui se dégage des recherches modernes sur les faits de conscience.

Cette idée, c'est l'autonomie de la psychologie expérimentale, qui s'est définitivement organisée en science distincte et indépendante. A l'heure actuelle, la psychologie expérimentale représente un ensemble de recherches scientifiques qui se suffisent jusqu'à un certain point à elles-mêmes, comme les recherches de la botanique et de la zoologie ; elle s'est dégagée de cet amas encore confus et mal dessiné de connaissances auquel on donne le nom de philosophie ; elle a coupé l'amarre qui l'attachait jusqu'ici à la métaphysique.

Entendons-nous bien sur ce point important de doctrine. La psychologie expérimentale est indépendante de la métaphysique, mais elle n'exclut aucune recherche de métaphysique ; elle ne suppose aucune solution particulière des grands problèmes de la vie et de l'âme ; elle n'a par elle-même aucune tendance spiritualiste, matérialiste ou moniste ; elle est une science naturelle, rien de plus ; on peut être psychologue et métaphysicien ; plus d'un ne s'en fait pas faute. C'est de la même façon qu'on peut être géologue et chrétien. Ces tendances ne sont pas incompatibles, elles sont distinctes.

Science de faits, la psychologie utilise un grand nombre de méthodes, que, pour plus de simplicité, nous avons réduites à trois principales. Ici il s'agit d'une expérience régulière qu'on fait subir à une personne ; on opère par exemple sur les mouvemens de son bras, et un appareil particulier, qui est chargé d'enregistrer ce mouvement, peut servir de témoignage pour la véracité de l'expérience. Là, c'est un malade, un sujet mis en état d'hypnotisme, qui se comporte d'une certaine manière sous l'influence de la suggestion qui lui a été adressée ; et l'examen de sa conduite, de ses actes ou de ses paroles peut servir d'indice et de preuve pour une théorie psychologique. Enfin, dans d'autres cas, il s'agit d'étudier le détail d'un état mental fréquent chez l'homme normal ; on rédige un questionnaire, on le répand à profusion ; et les réponses, dans la

mesure où elles sont d'accord, se servent réciproquement de contrôle.

Ces quelques mots indiquent les trois principales directions dans lesquelles s'engage actuellement la psychologie ; il y a une psychologie des laboratoires, une psychologie pathologique, et une psychologie descriptive. Par là, on peut comprendre dans quelle mesure la psychologie nouvelle se distingue de ce qu'on appelle déjà l'ancienne psychologie ; elle ne s'en distingue, je le répète, par aucun principe de morale ou de métaphysique. Ce qui les sépare, c'est une simple tendance, la tendance à se répandre au dehors et à chercher l'analyse de la pensée dans les faits extérieurs plutôt que dans l'observation de sa propre conscience. Certainement la psychologie ancienne n'a jamais songé à proscrire ces méthodes d'exploration extérieure; elle a recommandé l'observation des aliénés et des malades, et a signalé l'emploi des appareils de précision ; mais en ait, les psychologues qui se rattachent à l'ancienne tradition ne se sont point servis de ces méthodes ; ils se sont contentés de l'introspection.

Sur ce point précis, le désaccord entre les deux tendances est particulièrement frappant. La psychologie nouvelle ne songe nullement à repousser l'introspection ; mais quand elle doit s'en servir, elle le fait d'une manière qui lui est propre. Supposons, par exemple, que de nos jours un psychologue de l'école expérimentale voulût aborder une de ces questions qui ont tant passionné les philosophes classiques, par exemple l'analyse intime de l'acte volontaire. On sait que les anciens philosophes ont cru qu'ils saisissaient sur le vif, dans la conscience de cet acte, une cause transcendante ; ils pensaient faire de l'observation, soit ; mais ils avaient le tort de se restreindre à une observation individuelle. La psychologie nouvelle procéderait tout autrement ; elle voudrait connaître la pensée non-seulement du philosophe, mais du commerçant, du cultivateur, de l'enfant, de l'aliéné ; et on multiplierait les recherches pour recueillir des preuves dans un sens ou dans l'autre. Nous touchons du doigt la différence des deux procédés ; en se servant de l'introspection, les modernes y ajoutent un élément important, le contrôle. Ou je me trompe fort, ou ce petit mot indique à lui tout seul ce qu'il y a de meilleur dans l'esprit nouveau. On cherche à poser les problèmes sous une forme où la solution puisse être contrôlée ; on ne se contente plus d'une affirmation individuelle, alors même qu'elle serait écrite dans le langage le plus noble, et fixée dans un chef-d'œuvre de littérature : on veut des preuves.

ALFRED BINET.

LE

PROCÈS DU MARÉCHAL NEY

Le Maréchal Ney, par M. Welschinger, 1 vol. in-8°; Plon et Cᵉ, 1893.

Puisque l'heure est aux grands procès politiques, voilà un livre qui vient à son moment. Il reporte sur un autre temps nos réflexions, il n'en change ni le cours ni l'objet; il nous fait revoir dans le passé, comme nous l'apercevons dans le présent, l'incurable boiterie de la vieille Thémis, aussitôt qu'elle se fourvoie dans les fondrières de la politique.

M. Welschinger a pris un emploi attachant et pénible; il s'est fait juge d'instruction près le tribunal de l'histoire. Nous lui devions déjà une reconstitution minutieuse de la tragédie de Vincennes : *le Duc d'Enghien*, un de ces livres qui donnent au lecteur une sécurité absolue, par le bon ordre des preuves, l'enchaînement rigoureux des faits, le départ équitable des responsabilités. L'historien instruit aujourd'hui une autre cause célèbre; il en a dépouillé le dossier aux Archives nationales; les procès-verbaux du conseil de guerre et de la chambre des pairs, les lettres du malheureux Ney et les suppliques de la maréchale lui ont fourni les faits; la collection des *Mémoires* publiés depuis quelques années sur cette époque lui a permis d'entendre les bruits de l'opinion autour de l'accusé. Retrouvera-t-on, dans le volume dont j'ai les bonnes feuilles sous les yeux, l'impression de sécurité que je vantais à propos de son aîné? Oui, pour l'exactitude du

BINDING SECT. JUL 1 6 1964

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED